





LE SIÈCLE

DE

LOUIS XIV

PAR

VOLTAIRE

SUIVI

du Catalogue des Écrivains et Artistes français

NOUVELLE ÉDITION ANNOTÉE

PAR MM.

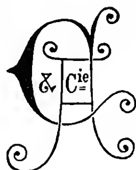
Alfred RÉBELLIAU
Professeur à la Faculté des lettres de Rennes.

Marcel MARION
Maître de conférences à la Faculté des lettres de Toulouse.

Illustrée de 78 gravures et 1 plan

D'APRÈS LES DOCUMENTS AUTHENTIQUES ET LES ESTAMPES DU TEMPS

et suivie d'un index alphabétique.



PARIS

ARMAND COLIN ET Cie, ÉDITEURS

5, RUE DE MÉZIÈRES, 5

1894

INTRODUCTION

I

Qui ne connaîtrait le règne de Louis XIV que par Voltaire ignorerait assurément bien des choses, et, dans ses jugements particuliers, se tromperait souvent. Et pourtant, si l'on veut se faire de cette période de notre histoire une image ressemblante, en concevoir une idée d'ensemble vraie, en porter un jugement juste, c'est aujourd'hui encore au récit de Voltaire que l'on peut le plus utilement s'adresser. Quelles sont les causes des défauts généraux de l'ouvrage (les fautes de détail, nos notes[1] les signaleront), quels en sont aussi les mérites précieux, et comment s'explique, en dépit de plusieurs graves imperfections, l'excellence durable du travail de Voltaire, — c'est ce que nous voudrions exposer d'une façon sommaire dans cette Introduction.

II

La première chose qu'il faille considérer, en abordant ce livre, c'est sous quelles influences il a été conçu et composé. Recherche utile toujours, parce qu'il est bien impossible que les œuvres même les plus rigoureusement scientifiques et les plus sereines de l'auteur le plus détaché de soi ne subissent pas le contre-coup des circonstances de sa vie et de ses préoccupations particulières ; — recherche indispensable à l'égard de Voltaire, car il faut bien avouer que nul n'a moins échappé que lui, avec sa nature nerveuse, passionnée et très personnelle, à cette servitude inévitable.

Or quand à l'aide de cette perpétuelle autobiographie que sa correspondance nous offre, on cherche à se rendre compte des dispositions de l'auteur du *Siècle* à l'époque où il paraît en avoir conçu la première idée, c'est-à-dire en 1732, on reconnaît que sa situation d'esprit n'était alors rien moins que pacifique et satisfaite.

C'est une illusion à laquelle il est toujours difficile de se soustraire quand il s'agit de lui, que de se le figurer comme ayant, d'un bout à l'autre de sa longue carrière, ébloui et subjugué son temps. A distance, il est toujours pour nous, dès ses débuts, le « roi Voltaire ». Rien de plus inexact. Ce n'est guère que de son retour de Prusse et de son établissement à Ferney que date cette souveraineté intellectuelle. L' « oracle de Ferney » ne fut pas l'oracle de Paris, ni le prophète de la génération qui était précisément la sienne. Avant d'en arriver à la domination et au triomphe, il eut à fournir cinquante ans d'efforts, à traverser des vicissitudes qui eussent vingt

1. Les notes des chapitres I à XXX sont de M. Marcel Marion ; celles des chapitres XXXI à XXXIX et de la *Liste des Écrivains et des Artistes*, de M. Alfred Rébelliau.

fois terrassé une énergie moins déterminée que la sienne à violenter la fortune et à forcer la gloire.

Sans entrer dans le détail de sa biographie, qu'on se rappelle, jusqu'en 1732, les principales étapes de son existence depuis 1715, alors qu'il était entré dans la vie littéraire fier du double patronage des beaux esprits les plus délicats et des seigneurs les plus haut placés. De nouveaux succès, sans doute, marquent dans cette période des dates lumineuses : en 1718, *Œdipe;* en 1723, la *Henriade; Brutus et Charles XII* en 1730 et 1731. Mais en revanche, combien de succès médiocres, ou de demi-échecs, ou de chutes véritables! Et les succès eux-mêmes, quelque brillants qu'ils fussent, n'étaient point de ces triomphes incontestés qui mâtent la critique, et qui bon gré mal gré imposent un homme à l'opinion publique et le consacrent à jamais. Par ce fait même que Voltaire cherchait à concilier, dans tous les genres littéraires, au respect de la tradition classique du dix-septième siècle, des tendances nouvelles, il ne satisfaisait ni les conservateurs exclusifs du passé littéraire de la France, ni les novateurs en quête de changements. A chaque œuvre qu'il faisait paraître, le nombre de ses critiques était au moins égal à celui de ses admirateurs ; il avait beau donner des preuves de ses aptitudes variées; rien n'était jamais fait, et sa renommée littéraire, malgré la fécondité d'un génie prodigue, malgré tant de titres accumulés chaque jour, semblait constamment à rebâtir, tant elle était infatigablement battue en brèche.

Mais surtout, avec les pouvoirs publics, que de mésaventures, soit de l'homme de lettres, soit de l'homme privé! Cette Régence, d'où il devait apparemment tout espérer, ne lui apporte qu'une suite de déboires : en mai 1716 l'exil à Tulle; en mai 1717 la Bastille; en mai 1719 l'exil à Châtenay, et en 1722, l'affaire Beauregard. En 1723, son discrédit est déjà tel que Louis XV refuse la dédicace du poème épique consacré à l'immortalité des Bourbons. Voltaire surnage cependant, et remonte à flot, et vers 1725, à force de cajoleries et d'adroites manœuvres, et de ces ménagements trop habiles, où un homme de talent sent toujours qu'il s'amoindrit et se rabaisse, il a conquis les bonnes grâces et de madame de Prie, maîtresse du duc de Bourbon, et de la reine Marie Leczynska; mais au moment où il se croit sûr le chemin des grandeurs rêvées, en passe d'arriver à tous les honneurs, même à ceux, — qui le tentèrent si longtemps, — des carrières politiques [1], survient l'affaire Rohan-Chabot, moins terrible encore peut-être par l'avanie positive qu'il en reçoit que par les désillusions qu'elle lui inflige. S'il avait pu croire un instant que désormais en France l'esprit était « une dignité » qui mettait de pair avec les grandeurs sociales, quelle leçon, lorsque, dans cet outrage, ceux-là même, parmi les grands seigneurs, l'abandonnèrent et lui « tournèrent le dos [2] » qui, la veille, étaient ses plus bruyants protecteurs!

1. Voir pour tout ce détail de la vie de Voltaire, le précieux ouvrage de M. Desnoiresterres, *Voltaire et la société au dix-huitième siècle.*

2. Marais, *Journal et Mémoires*, t. III, p. 393.

— Et la série des infortunes se rouvre pour lui : en 1726. second emprisonnement à la Bastille et troisième exil ; en 1729, en 1731, nouveaux « éloignements » forcés de Paris, soit pour l'affaire Pelletier des Forts, soit à cause des stances sur Adrienne Lecouvreur ; en 1729, en 1731, autre prohibition de la *Henriade* et saisie de l'édition de *Charles XII ;* en 1732, nouvelles poursuites contre le poète indiscret de l'*Épître à Uranie* et du *Pour et du Contre*, et insuccès complet de la tentative qu'il fait pour entrer à l'Académie.

Tel était le bilan, médiocre, il en faut convenir, de ces seize années de début. Et voilà où en était Voltaire à trente-huit ans, après avoir rêvé, à seize, de jouer les Corneille et les Racine sur la scène française alors vacante ! Vraiment que pouvait-il se dire dans les minutes de recueillement, rares il est vrai, que lui laissait cette vie militante, sinon qu'il devait vraisemblablement faire son deuil de ses ambitions d'antan.....

Et il se le disait. Quelque conscience qu'il pût avoir de la vivacité et de la souplesse des ressources de son génie, quelque confiance résistante qu'il eût en son étoile, il sentait profondément la médiocrité piteuse des résultats dont il lui fallait jusqu'alors se contenter. Et il n'est guère de mois, de semaine où, dans ces années de lutte, sa correspondance ne nous montre l'indignation et le chagrin qui grandissent en son âme, soit contre le public qui ne se décide pas à l'adopter, soit contre le gouvernement qui visiblement le répudie et le repousse.

« Les beaux-arts sont perdus ». Tant d'écrivains, frelons inutiles, qui pullulent, ne produisent que des platitudes, mais le siècle, puisqu'il les lit tout de même, « en est digne » et la France, qui décline, a la littérature qu'elle mérite, si elle la souffre. « L'honneur de notre nation s'en va ». Dans cette luxuriance qui afflige les lettres, le public n'est plus du tout capable de séparer le bon grain de l'ivraie. « Quelle barbarie et quelle misère » ! Et si, au milieu de cette universelle décadence, « vous avez forcé l'envie à dire quelquefois que vous n'êtes pas sans mérite, voilà tout ce que vous pouvez attendre de votre vivant ». La médiocrité humiliée « se venge en vous persécutant » sans trêve et sans merci : se consacrer aux lettres par le temps qui court, c'est se vouer à être « malheureux à jamais ».

Si, du moins, ceux qui sont constitués en dignité, — cette élite de gens qui grands par le pouvoir devraient l'être aussi par l'esprit, — vous soutenaient contre la méconnaissance du vulgaire !... Mais loin de vous soutenir, ils vous oppriment. Le destin d'un homme de lettres est de vivre, du côté du pouvoir « dans les transes et les extrémités » : « esclave craintif que d'autres esclaves jaloux accusent sans cesse auprès du maître, il a tout à redouter de ceux qui gouvernent : leur — « autorité », impérieuse, brutale, frappant pour frapper et qui ne cherche point de raison ; — leur « superstition », jalouse et soupçonneuse, et qui n'entend point la raison ; — leur « caprice » même, qui est un piège : car « s'il y a des temps où l'on fait tout impunément », dans d'autres » rien n'est innocent » au

contraire. Tantôt on pourrait « tranquillement » faire imprimer « l'Alcoran » à Paris, et tantôt, « sur des sujets manifestement frivoles » se déchaînent « les rigueurs les plus injustes ». — Et à chaque instant, dans ces années d'aigreur et de découragement, la pensée se fait jour chez Voltaire d'aller chercher ailleurs une patrie plus hospitalière et la liberté[1]...

Que toutes ces doléances fussent légitimes, qu'il n'y eût pas, sinon dans les résistances du public, au moins dans les préventions du pouvoir, des raisons ou tout au moins des excuses sérieuses, on sait qu'il ne faudrait point le soutenir, mais ce n'est pas ici le lieu d'en discuter. Tout ce que nous voulons montrer, c'est l'*état d'âme* violent, aigri, douloureux, de Voltaire au temps où il s'éprit de l'idée d'écrire l'histoire du siècle de Louis XIV.

Quelle pensée l'y détermina? Fut-ce le désir de fixer de façon authentique le souvenir d'une époque historique, voisine encore, dont les derniers faits se sont passés sous ses yeux, dont beaucoup de témoins ou d'acteurs lui ont été connus, dont les monuments secrets seront à sa disposition? Que cette vue désintéressée ait entré pour une part dans son dessein, il serait téméraire de le nier, — nous le verrons plus loin, — mais qu'elle y ait été pour beaucoup, il serait puéril de le croire.

Car, s'il se propose de « peindre » le siècle de Louis XIV, c'est surtout par esprit de réaction dépitée contre le siècle présent. Tout enfant il a entendu narrer par les survivants de la grande époque ses gloires et ses merveilles; et, par une coïncidence singulière, les hommes qui lui parlaient de ce passé prestigieux, épanoui sous la monarchie du plus absolu des rois, étaient pourtant eux-mêmes les plus libres esprits[2]. Alors, dans son cerveau ardent, s'est peu à peu formé, d'après leurs récits, une espèce de légende glorieuse de ce temps rare et béni, où le respect, apparemment superficiel, des traditions et des conventions sociales ne faisait aucun tort à l'indépendance de la pensée, et où, sous un absolutisme intelligent, l'élite triée des gens d'esprit formait comme une oligarchie privilégiée. Favorisés de l'estime du monarque, protégés par lui, comblés de ses bienfaits, ils étaient vénérés, — à son exemple, — et de la cour et de la ville, et admirés autant qu'ils le méritaient d'un public dont on dirigeait le goût. Tandis qu'à présent c'est un « siècle de fer » où « la carrière des lettres est plus épineuse que celle de la fortune », où un grand nombre de concurrents se disputent l'attention distraite d'une foule incompétente que l'on ne guide plus, où les meilleurs d'entre eux, dédaignés d'un gouvernement imbécile, n'éprouvent son action que par ses rigueurs, et se débattent misérablement contre les taquineries d'un Fleury, plus disposé à embastiller qu'à pensionner les hommes de plume.

1. Lettres de 1722 à Dubois et à Mme de Bernières (cette dernière lettre du 15 janvier); à M. Cambiagne (1723); à Thiériot, 12 août 1726; 4 et 7 avril 1729, 1er mai 1731; à Cideville, 30 janvier 1731; à Formont, 5 et 8 septembre 1731 et novembre 1732; à Cideville, 8 février 1732 et décembre 1732, à Lefebvre, 1732.

2. Voy. plus loin, p. XXVII.

Du moins Voltaire, pour se consoler, ne se contentera pas de se réfugier silencieusement dans le spectacle d'un passé qu'embellit son imagination complaisante : il en fera part à ses contemporains, — soit, dans les amertumes qui ne lui sont pas ménagées, pour se venger; soit, plutôt, car il a l'espérance tenace, pour leur donner une leçon dont ils peuvent profiter, et le faire profiter encore. — A ces « Welches » tombés en barbarie, parce qu'ils sont tombés en quenouille, à ces Français de la décadence qui s'endorment sous la somnolente torpeur d'un ministre caduc et d'un roi apathique, il montrera qu'il fut un temps, tout naguère, où les choses se passaient bien autrement, où le roi très chrétien était un Auguste, son contrôleur des finances un Mécène, où Paris rappelait Rome ou Florence; où s'il y avait des Pradon et des Chapelain, ils étaient méprisés et disgraciés, tandis que la considération et les honneurs allaient aux Racine, aux Bossuet, aux Molière; et ce temps n'en était pas moins celui où les guerres et les institutions avaient jeté sur le roi et sur le royaume un éclat également disparu, comme si tout se tenait dans la grandeur des nations.

Au reste, cette intention de réprimande et de semonce à l'adresse de son siècle est aussi celle qui inspire plusieurs autres ouvrages composés par Voltaire à cette même époque : les *Lettres philosophiques*, l'*Épître à M. Falkener* qui précède l'édition de *Zaïre*, et le *Temple du goût*. Les *Lettres philosophiques*, rapportées d'Angleterre par Voltaire, sont bien autre chose, on le sait, qu'une de ces relations de voyage, comme il s'en publiait tant autrefois, ou qu'une suite d'*impressions* pittoresques comme nous les aimons aujourd'hui : c'est un perpétuel parallèle, très transparent et très direct, entre « la liberté » des Anglais et l' « esclavage » de la France, « entre leur sage hardiesse et notre folle superstition, entre l'encouragement que les arts reçoivent à Londres, et l'oppression honteuse sous laquelle ils languissent à Paris[1] ». Mais combien l'antithèse devait être plus frappante, le reproche plus sanglant et la leçon plus capable, au besoin, d'agir efficacement, en substituant à cet exemple étranger un exemple national[2], et tout récent encore!

Voilà donc la première idée qui a inspiré à Voltaire le projet de tracer ce « tableau du beau siècle de Louis XIV. » Et quelques changements que l'avenir dût apporter, — nous allons l'indiquer tout à l'heure, — à cette conception primitive, quelques éléments nouveaux que de nouvelles circonstances, pendant les vingt ans qui séparèrent la conception de l'ouvrage de sa publication, y dussent introduire, — la trace de l'intention originelle restera d'autant plus profonde et plus ineffaçable que la suite de

1. Lettre à Thiériot, du 1er mai 1731.

2. L'*Épître* dédicatoire de *Zaïre* est un éloge du siècle de Louis XIV. « Plus je la relis, écrit Voltaire en 1732 (à Formont), plus j'y trouve de vérités utiles... Je dis et je le redirai toujours, jusqu'à ce qu'on en profite, que les lettres sont trop peu accueillies aujourd'hui... Les louanges que je donne, avec toute l'Europe à Louis XIV, ne deviendront un jour la satire de Louis XIV que si Louis XV ne l'imite pas... »

la carrière de Voltaire ne fut point de nature à le réconcilier avec ses contemporains et à guérir les blessures que ses débuts si batailleurs et si traversés lui avaient values.

Sans doute, le milieu de cette même année 1732, où nous trouvons dans ses lettres la première mention du *Siècle*, lui apporta une consolation éclatante dans le triomphe de *Zaïre*, triomphe d'attendrissement et d'admiration tout ensemble, et certes le plus beau que le successeur de Racine eût le droit de rêver. Mais cette victoire était encore une victoire stérile et sans lendemain. Elle n'empêchait ni les infidélités du public, ni les désobligeants procédés du pouvoir. Au moment où Versailles et Paris applaudissaient *Zaïre* à tout rompre, à ce moment même, — « comme s'ils eussent eu regret aux larmes qu'ils y versaient », — les Parisiens et les courtisans accueillaient, colportaient, avec un empressement malin, une lettre de Jean-Baptiste Rousseau où les jugements sur Voltaire étaient des plus durs[1]. » Et c'était à la joie générale et avec permission du ministère, que les comédiens italiens, — une force alors, et très redoutée, — tournaient en dérision le poète de *Zaïre*[2]. Et nombre de gens de lettres, oracles des salons de Paris ou correspondants-nouvellistes de la province lettrée, traitaient Voltaire avec cette irrévérence que la critique la plus osée n'a point d'ordinaire vis-à-vis de ceux qu'elle sent définitivement « arrivés ».

Le pouvoir, du reste, faisait toujours chorus avec cette partie du public si obstinée dans ses injustices ou si capricieuse dans ses goûts. L'année suivante (1734), la préface de cette *Zaïre* tant applaudie était saisie comme un vulgaire pamphlet, les *Lettres philosophiques* condamnées au feu par arrêt du Parlement, et les poursuites contre le libraire Jorre, qui les avait publiées, mettaient « la maréchaussée » en mouvement, contre le panégyriste imprudent des idées anglaises. Singulier triomphateur que cet homme sur qui pesait sans cesse, comme sur le premier venu, une menace de Bastille! Triste successeur de Racine à qui la cour refusait (1736) un privilège pour l'impression d'une tragédie aussi anodine en somme que la *Mort de César!*

Que si, de la scène, Voltaire passait à la poésie ou même à la science, pareilles humiliations l'attendaient. La satire du *Mondain* (1736) l'obligeait à quitter Paris une fois de plus. Les *Éléments de la philosophie de Newton* étaient interdits en France (1738) et un recueil de *Pièces fugitives*, — où précisément se trouvait un fragment de cet *Essai sur le Siècle de Louis XIV* qu'il avait entrepris,

1. Desnoiresterres, *Voltaire à Cirey*, pp. 460, 478, etc.

2. « Depuis votre départ, écrit un homme de lettres du temps, l'illustre Voltaire a été brutalement taxé par nos comédiens italiens, dans une pièce qui attire la foule... Il y est représenté comme un vrai fat et un sot parfait, plein de lui-même, etc... Il n'y a pas de doute qu'on (la cour) n'a voulu mortifier cet esprit trop hardi e le punir... Vous ne sauriez croire combien de gens ont applaudi à cette satire, etc. » Jordan, *Hist. d'un voyage littéraire, fait en 1733 en France, en Angleterre et en Hollande*, cité par Desnoiresterres, *ibid.* p. 17.

— était condamné par arrêt du Conseil (4 décembre 1739). — Cependant, profitant de ses mésaventures et de sa défaveur, les ennemis littéraires ou personnels du poète le harcelaient avec plus d'ardeur que de générosité; les Roy, les Desfontaines, les Saint-Hyacinthe, les Piron, les Fréron, acharnés sur cette supériorité qu'on semblait leur abandonner en proie, le criblaient de mille coups, auxquels Voltaire était d'autant plus sensible qu'il se sentait, somme toute, — dans cette société où le génie n'avait pas sa place marquée, — confondu au même rang que ses plus piètres adversaires [1].

Et si les « lauriers » tragiques de Voltaire « ne mettaient point sa tête à couvert de la foudre » et des mandats d'arrêt du lieutenant de police, à plus forte raison ne lui valaient-ils de la cour que des récompenses rares, parcimonieuses, données comme à regret. *Alzire* (1736), *Mérope* (1743), ont beau renouveler à peu près le triomphe de *Zaïre :* Louis XV affecte de ne pas prendre garde qu'il a sous la main un Corneille ou un Racine, destiné peut-être à hausser son règne au niveau de celui de son illustre aïeul. En vain le poète, qui se pique au jeu, qui veut à tout prix lui ouvrir les yeux et le conquérir malgré lui, se met en frais. En vain il se replonge dans ce métier, dont il avait tâté déjà [2] et qu'il sent pourtant de moins en moins digne de lui, de poète de cour, d'amuseur bénévole aspirant au grade de « bouffon » officiel. Il a beau se dépenser en ballets et en dithyrambes, faire la *Princesse de Navarre* et le *Poème de Fontenoy* et le *Temple de la Gloire* et l'*Éloge de Louis XV*, — au lieu du *Siècle de Louis XIV* qu'il délaisse alors par prudence et qu'il oublie : — ces petitesses où son ambition le rapetisse lui réussissent peu. Il le sent bien. Sans doute, après la *Princesse de Navarre*, on le nomme historiographe du roi (1745) ; mais de le devenir à ce prix, il en est humilié plus que content :

Mon Henri quatre et ma Zaïre
Et mon américaine Alzire
Ne m'ont valu jamais un seul regard du roi;
J'eus beaucoup d'ennemis avec très peu de gloire ;
Les honneurs et les biens pleuvent enfin sur moi
Pour une farce de la foire.

Quand, par contre, prenant au sérieux son métier d'historiographe, il se met à écrire les *Campagnes du Roi*, comme Boileau, comme Racine, c'est à peine d'abord s'il l'ose, — car Louis XV ne le lui demande point, — et puis, il s'aperçoit bien vite que son « héros » ne lui en sait nul gré. Et si enfin, grâce à la marquise de

1. « Je suis donc un homme bien méprisable, je suis donc dans un état bien humiliant, s'il faut qu'on ne me considère que comme un bouffon du public, qui doit, déshonoré ou non, amuser le monde à bon compte et se montrer sur le théâtre avec des blessures. » A d'Argental, 6 février 1739.

2. Desnoiresterres, *Jeunesse de Voltaire*, t. I, p. 338.

Pompadour, auprès de laquelle il oblige la muse de *Zaïre* à siffler dans le flageolet de Bernis, — si, grâce à ces madrigaux de commande, il devient gentilhomme de la chambre (1746), sa faveur reste toujours banale et en surface; personne n'y croit à Paris et à la cour; de temps à autre le bruit de sa disgrâce circule, et ce favori, qu'on ne prend pas au sérieux, est contraint de le démentir. De fait son crédit ne va ni jusqu'à faire punir, autant qu'il le voudrait, les médisants et les calomniateurs, qui continuent à vilipender ce « gentilhomme de la chambre », — ni jusqu'à étouffer les parodies burlesques qui, sur les tréteaux de la Foire, déflorent et salissent, à peine parues, ses œuvres les plus sérieuses et les plus chères. Mais surtout il se convainc de plus en plus qu'il n'arrivera jamais, quoi qu'il fasse, à vaincre l'antipathie du roi; à obtenir de Louis XV, au lieu de ces colifichets officiels qu'on lui jette en vaine pâture, un de ces signes sensibles d'égards et de bienveillance, une de ces marques délicates d'estime et d'amitié, un de ces mots inestimables, un de ces sourires précieux à la Louis XIV, que sa fierté eût cent fois préféré aux brevets et aux pensions. Il n'y avait pas à s'y tromper : on le tiendrait toujours en défiance et à distance; « mille petites aigreurs accumulées » formaient sous ses pas un obstacle infranchissable [1]; la cour, le ministère et ceux-là même, parmi les grands, qui l'adulaient, ne cesseraient jamais de le redouter comme un « esprit turbulent, autour de qui trop de bruit se faisait et avec lequel on n'en avait jamais fini »; il pourrait être un grand homme en France; il ne serait jamais — ce qu'il eût rêvé — le grand homme de la France, l'écrivain recevant en retour de son génie dépensé sans compter, la protection reconnaissante et déférente du pouvoir, — le poète et l'historien officiel, patronné, adopté de la cour, placé par ces faveurs spéciales, au-dessus et en dehors des médiocres de la « gent littéraire ». « On le subirait peut-être, on ne l'aimerait jamais... ». Tant et si bien qu'en désespoir de cause et convaincu de l'inanité de ses efforts, Voltaire se décidera, après trente ans d'attente, à répondre aux offres que Frédéric lui fait, et c'est à Berlin que sera reprise, c'est en Prusse que se publiera cette histoire de Louis XIV, préparée et composée, à bâtons rompus, pendant dix-huit ans de labeurs inquiets, à la poursuite de cette situation digne de lui que le public de son pays lui marchande, que le gouvernement de son pays lui refuse [2].

1. *Journal* de Barbier, t. VIII, p. 211; *Mémoires* du duc de Luynes, t. VII, p. 132; Desnoiresterres, *Voltaire à la cour*, pp. 30, 266, 291, et *passim*.

2. Lettres à Formont, 27 janvier 1733; à Thiériot, 24 février, 1er mai, et 24 juillet; à Cideville, 15 septembre 1733, 16 avril 1735, 20 septembre 1735; à Thiériot, 24 septembre; à Cideville, 8 janvier 1736; à Vauvenargues, février; à d'Argental, mai 1737; à Berger, 18 janvier 1739; à d'Argental, 6 février; à Maupertuis, 16 octobre 1743; à d'Argenson, 17 août 1745, etc. Cf. les *Mémoires pour servir à la vie de M. de Voltaire, écrits par lui-même*, *passim*. — L'un des grands ennemis de Voltaire, La Beaumelle, ce « maraud » qui, de l'aveu de sa victime elle-même, avait « bien de l'esprit » (lettre de Voltaire à un académicien de Lyon,

Quel inconvénient devait en résulter pour l'œuvre qui l'occupait durant ce temps, on le comprend sans peine. Projeté d'abord, exécuté ensuite, dans des dispositions persistantes de chagrin et d'animosité contre son propre siècle, le livre de Voltaire s'en ressentira profondément. Assurément il ne sera point une satire directe, un réquisitoire proprement dit; l'allusion critique aux infériorités et aux fautes de son temps n'aura pas la maladresse de s'afficher et ne percera qu'à de rares intervalles; — Voltaire a trop de bon sens pour décréditer, par des emportements, son autorité d'historien. — Mais c'est dans une excessive apologie du passé que Voltaire prendra sa revanche de ce présent terne et inique, dont il souffre. Ce qu'il y a eu de beau et de bon dans le *Siècle de Louis XIV*, il le mettra en saillie, il y portera la pleine lumière, il le fera ressortir avec une complaisance grossissante. Ce qu'il y a eu de mauvais et de laid obtiendra de lui une inépuisable indulgence.

L'excès dans l'admiration, vous le trouvez, par exemple, partout où il parle de la personne même de Louis XIV, de qui il exagère l'activité bienfaisante et suggestive et les qualités intellectuelles et morales, lui faisant honneur, aux dépens de ses conseillers et de ses ministres, de toutes les grandeurs de son règne, — allant, dans son enthousiasme, jusqu'à justifier les plus vils hommages dont il ait été l'objet[1].

29 juillet 1756), définissait avec une malice très heureuse et très juste, la situation littéraire de Voltaire aux environs de 1750, quand il lui signalait « l'*indécision* où le public paraît être aujourd'hui sur le véritable prix de ses talents. » Édit. corrigée du *Siècle de Louis XIV* (*Conseils à l'auteur*).

1. La Beaumelle, dans l'édition annotée qu'il donna, à la grande colère de Voltaire, du *Siècle* à peine paru, signala plusieurs fois cette partialité en faveur de Louis XIV, et ses critiques avertirent Voltaire qu'il avait parfois dépassé trop rudement la mesure. C'est ainsi que le passage, d'ailleurs très beau, de la p. 471 où il fait le portrait personnel de Louis XIV, se terminait, dans la première édition, de la façon suivante : « Si on le considère dans sa vie privée, on le voit bon fils sans vouloir que sa mère gouverne, bon époux sans être jamais fidèle... » « En vérité, observa La Beaumelle, cela est étrange. » Voltaire supprima dans la seconde édition ces antithèses violentes. — La Beaumelle renvoie, comme correctif, aux *Annales* de l'abbé de Saint-Pierre, que précisément Voltaire méprisait (voir la *Liste des Écrivains*, art. Saint-Pierre) à cause de leur sévérité outrageante pour le grand roi. Sans recourir à ce vieux livre indigeste et aujourd'hui oublié, il suffira de contrebalancer les appréciations de Voltaire par celles d'un homme qu'il dut détester, du reste, au moins autant que l'abbé de Saint-Pierre, pour la même raison, — et qu'il se proposait sur la fin de ses jours, de réfuter explicitement : Saint-Simon. Qu'on lise, sinon les *Mémoires*, au moins le *Parallèle des trois premiers rois Bourbons* et l'on verra combien différemment un seigneur contemporain de Louis XIV et en somme, malgré ses préjugés et ses passions, fort clairvoyant, jugeait le royal héros de Voltaire, « son esprit fort médiocre au fond... sa défiance générale, son aversion du mérite, sa crainte de tous ceux à qui il croyait de l'esprit, sa haine de tout nerf et de quiconque se sentait, son penchant au contraire pour ceux dont il méprisait le sens et l'esprit, ses mauvais goûts en choses et en gens, ses mauvais choix, son opiniâtreté à les soutenir, sa dissimulation, poussée souvent jusqu'à la fausseté, sa vanité mesquine » dans les plus

L'indulgence apologétique, vous la surprenez sous plusieurs formes.

Omission, volontaire ou inconsciente, du mal : — Voltaire ne parle point de cette misère perpétuelle qui ne cessa de ronger lentement la substance du royaume; il n'a pas un mot de blâme pour l'ambition de Louis XIV, ni pour l'absolutisme étouffeur de son gouvernement; et c'est à peine s'il note discrètement cet orgueil immense qui fit commettre au roi tant de lourdes fautes.

Prétérition superficielle qui diminue l'importance des choses en se contentant de les effleurer : les Dragonnades, — que Voltaire flétrirait si longuement si elles étaient du treizième siècle, — sont expédiées en quelques lignes.

Excuse ou justification explicite au point de vue du principe, d'actes blâmables même à ce point de vue : c'est ainsi que le futur défenseur de Calas paraît, en quelques endroits, sous-entendre la légitimité de la révocation de l'édit de Nantes.

III

Cette partialité en faveur du *Siècle de Louis XIV*, où l'intérêt personnel entrait pour une si grande part, s'accrut encore, apparemment, dans une notable mesure sous l'empire des préoccupations de propagande philosophique qui commencèrent à inspirer Voltaire au temps où il travaillait sans doute le plus activement à la composition de l'ouvrage qui nous occupe.

C'est en effet vers 1735-1738[1] qu'il paraît s'être mis à collaborer d'une façon sérieuse et empressée à l'œuvre de ce groupe de savants et d'hommes de lettres que l'on appelait déjà le « parti des philosophes » ou des « penseurs ».

On ne peut dire qu'avant ce temps, il se fût ouvertement enrôlé dans leur armée. Il avait bien, un peu partout, dans ses petits vers, ses tragédies[2], ses écrits de polémique ou d'apologie personnelle, décoché contre le fanatisme et le despotisme des traits éloquents ou malins. Mais c'était de la petite guerre, qui ne l'engageait point à fond et où il entrait plus, peut-être, de fronderie à la mode que de conviction militante. Ce faisant, il n'en faisait pas plus que la plupart des beaux-esprits de sa génération : libres esprits, assurément, mais à qui le badinage léger de l'épigramme aurait suffi à la rigueur. Bien détachés, pour leur propre compte, de tous « préjugés » religieux, moraux ou même politiques, ces hommes de la Régence ne se souciaient pas d'en détacher les autres ni d'affranchir le peuple de liens nécessaires. Ennemis du bruit et du péril, discrets par égoïsme

beaux moments de son règne, « son orgueil immense jusqu' à la fin, » son ambition, enivrée de « toute la superbe de la gloire » et de tous les rêves des plus avides conquérants.

1. Voy. E. Bourgeois, Introd. de l'édit. du *Siècle de Louis XIV*, p. XIII.

2. Dans *Œdipe*, par exemple.

autant que par bon ton, ils étaient volontiers en public conservateurs et orthodoxés, et sceptiques à huis clos : à quoi bon laisser sortir et descendre la vérité, qui éclate à l'air libre, avec scandale toujours et avec dégât quelquefois?

C'était plus particulièrement le cas de Voltaire, que le désir de percer aiguillonnait, et de percer en tant que poète. Son intérêt, comme ses préférences de goût intellectuel, devait l'éloigner de s'associer, dès l'abord, à l'œuvre des philosophes, tout en partageant leurs opinions. Et peut-être qu'il n'eût jamais touché que du bout des doigts aux questions brûlantes où la libre pensée s'aventurait en plein; peut-être que, « satisfait », lui aussi, « d'amuser, de plaire et de jouer avec les idées sérieuses[1] », il se fût contenté d'être le Fontenelle des salons « libertins » du dix-huitième siècle, si un gouvernement plus habile avait su amadouer sa vanité, rogner ses ongles, et le paralyser dans ces chaînes flatteuses auxquelles s'offrait d'elle-même son ambition de courtisan.

Mais les circonstances en décidèrent autrement. D'abord, — nous l'avons vu, — il s'en fallut de beaucoup que la cour crût devoir le neutraliser en l'achetant au prix distingué qu'exigeait sa délicatesse. Puis, les idées marchaient autour de lui avec une rapidité singulière. Le libertinage élégant des premiers jours du siècle s'était étrangement donné carrière vers 1735. C'était à présent une guerre en règle à toutes les puissances établies, un méthodique assaut sur tous les points des murailles de l'édifice antique. L'épigramme cédait la place à la satire, ou, pour mieux dire, au réquisitoire. Et le réquisitoire lui-même ne se bornait pas à l'agression. La doctrine marchait derrière la critique. L'ennemi envahissant avait ses plans pour réorganiser le pays à conquérir. Il paraissait savoir, il commençait à dire ce qu'il voulait substituer aux choses qu'il travaillait à détruire. A mesure que l'on approche du milieu du siècle, se succèdent dans ce sens, les manifestations significatives : l'*Essai* de Condillac *sur l'origine des connaissances humaines* est de 1746; l'*Esprit des Lois* de Montesquieu et les *Mœurs* de Toussaint sont de 1748; en 1749 paraissent le premier tome de l'*Histoire naturelle* de Buffon, le *Discours* de Jean-Jacques *contre les Arts et les Sciences*, et la *Lettre* de Diderot *sur les Aveugles*. Et les dix années suivantes verront le commencement de l'*Encyclopédie*, la thèse célèbre de l'abbé de Prades (1751), l'entrée de d'Alembert à l'Académie française (1754) et le livre *de l'Esprit*, d'Helvétius (1758).

Attentif comme il l'était à tout ce qui se passait autour de lui, très désireux de « se tenir au courant » de son siècle et de le suivre de près, pour prendre l'avance au besoin, Voltaire ne tarda pas, sans doute, à apercevoir l'importance d'un mouvement d'idées qui, dès lors, constituait toute une révolution, ni à comprendre que pour lui l'une des conditions essentielles du succès était de s'y associer. Et c'est ce que nous le voyons faire, vers 1738, aux dépens de la poésie et du théâtre qu'il se résigne, — non sans regrets quand il y

1. L. Brunel, *Les Philosophes et l'Académie française.*

pense, — à délaisser[1]. Mais une passion remplaçait l'autre. Aussi vite il s'éprend de cette carrière nouvelle, où d'ailleurs l'enthousiasme et l'exemple de sa sérieuse amie, Mme du Châtelet, l'encouragent et le poussent, où il avait aussi, à sa disposition, plus d'un moyen de réussir.

La *science*, d'une part. Les progrès des mathématiques, de l'astronomie, de la physique, — qui étaient évidemment l'une des parties de cette philosophie rénovatrice, — lui étaient plus familiers de beaucoup qu'à la plupart des gens de lettres et même qu'à plusieurs savants de profession. Son séjour en Angleterre lui avait fait apprécier Newton; cette initiation, dont il avait tiré assez peu de parti dans les *Lettres sur les Anglais*, beaucoup plus littéraires que scientifiques[2], pouvait lui servir à présent. De concert avec madame du Châtelet, avec les conseils de Maupertuis, de Mairan, de S'Gravesande, il s'y remet, et bientôt il brûle de répandre la « religion » nouvelle dont il est devenu l'adepte[3].

Mais il avait encore un autre moyen de faire sa partie dans l'œuvre philosophique : *l'histoire*. Il en faisait pour le *Siècle de Louis XIV*, à propos duquel, sans doute[4], il était obligé de remonter de temps en temps aux époques antérieures. Ces excursions, il les prolonge alors, il les multiplie; mais dorénavant dans un tout autre esprit, — et Mme du Châtelet, qui n'aimait pas l'histoire positive et méprisait les collections de faits, n'était pas la dernière à l'y engager. — Ce n'est pas en curieux, en érudit qu'il voyagera maintenant dans le passé; c'est en philosophe. Ce n'est pas afin d'éclaircir une origine obscure, d'élucider un problème historique, d'amasser des faits, — c'est afin de tirer des choses d'autrefois des enseignements pour les générations présentes et futures, c'est afin de faire servir les exemples du passé aux progrès de l'humanité, à l'éclairement de la raison, à l'émancipation de la pensée.

Et tout d'abord, de ces sentiments nouveaux résultera chez lui une nouvelle conception de la méthode d'écrire l'histoire. L'histoire doit être *utile*, et, pour cela n'enregistrer que les faits qui ont été *utiles* à l'humanité. Par conséquent ni les minuties de la généalogie et de la chronologie, ni les détails immenses des guerres ou des traités, ni les révolutions de cour, toujours les mêmes, ne doivent y entrer[5]. Car « il ne revient rien au genre humain de cent batailles données ». « Tout ce qui s'est fait ne mérite pas d'être écrit », et cela seul doit l'être « qui peut peindre le génie et les mœurs des hommes, ...qui peut servir d'instruction et conseiller l'amour de la vertu, des arts et de la patrie. » Prédominance de l'histoire de la civilisation sur l'histoire militaire, diplomatique et politique;

1. Voir par exemple les lettres à Olivet, du 20 octobre 1738, et à La Noue, du 3 avril 1739.

2. Sur vingt-quatre *Lettres*, il n'y en a qu'un peu plus de trois (XIV à XVII) touchant la philosophie newtonienne.

3. L'*Épître à Mme du Châtelet* sur la philosophie de Newton est de 1736; les *Éléments de la philosophie de Newton mis à la portée de tout le monde* sont de 1738.

4. Voy. plus loin, sur son exactitude et sa curiosité.

5. Lettres à Formont (25 juin 1735), à

réduction de celle-ci « aux grands événements qui ont fixé la destinée des empires », telles sont les deux maximes d'après lesquelles Voltaire se propose de composer le *Siècle de Louis XIV*[1].

Mais, en outre, il faut se rappeler la conviction qu'il rapporte des excursions plus amples qu'il fait dans les annales de l'humanité. C'est à savoir que les époques les plus honteuses et les plus désastreuses pour notre espèce, celles où les hommes ont le plus souffert et ont été le plus criminels et le plus sots, sont aussi celles où l'ignorance et la superstition ont été le plus profondes et le plus ténébreuses. Le bonheur et l'honneur des peuples furent toujours en raison directe de leurs connaissances scientifiques et de leurs lumières philosophiques. Les seuls siècles où « la gloire soit attachée » sont ceux où « les arts ont été perfectionnés » et où « la saine philosophie » et la « raison » affranchie ont progressé aux dépens de la crédulité religieuse diminuée[2].

Et cette vue se mêle pour les modifier dans deux sens différents aux dispositions que nous avons vu qu'il apportait à la peinture du *Siècle de Louis XIV*.

Car, d'une part, il est bien évident que ce temps heureux lui plaît trop, qu'il lui est trop profondément cher pour ne le mettre pas au rang de ces époques bénies et privilégiées, de ces « quatre siècles » qui, « pour quiconque pense et quiconque a du goût, » comptent seuls dans l'histoire de l'humanité. Il y aura donc encore un progrès dans cette transfiguration utopique du règne de Louis XIV déjà commencée par sa sympathie et par ses regrets, et à tous ses mérites Voltaire ajoutera celui d'avoir été un siècle de libre pensée commençante. L'époque de l'histoire de France qui va de 1635 environ à 1715, non seulement est un des « quatre siècles » heureux et glorieux, mais « peut-être même celui des quatre qui approche le plus de la perfection[3] », non pas que « les arts » y aient été « poussés plus loin que sous les Médicis, les Auguste et les Alexandre », mais parce qu'alors « la *raison humaine* en général s'est perfectionnée », parce qu'alors « on a commencé de penser » véritablement, parce que « la saine philosophie », — et il est facile d'entendre ce que Voltaire met sous ce mot[4], — « n'a été connue que de ce temps ».

Et cette formule, Voltaire, qu'entraîne souvent au paradoxe son enthousiasme pour les idées qui à la fois le séduisent et l'accommodent, — et celle-là en était une, — cette formule, il la prend à la rigueur. Oui, le dix-septième siècle, — ou plutôt la période qui va de 1635 à 1715, approximativement, — a été un *commencement*, un temps où se sont manifestées pour la première fois des choses *qui*

Thiériot (15 juillet); à d'Argental (16 juillet 1756); *Essai sur les mœurs* (Avant-propos); *Siècle de Louis XIV*, chap. I.

1. Sauf, comme nous le verrons plus loin (p. L-LIV), à ne pas tenir sa promesse.

2. « Quelles furent les causes de tant de malheurs? La religion, l'ambition, le défaut de bonnes lois, un mauvais gouvernement ». *Essai sur les mœurs*, ch. CLXX. « Les plus lâches et les plus absurdes superstitions étouffent ce germe [de la civilisation, qui renaissait un peu au XIIe siècle] et abrutissaient presque tous les esprits ». Etc.

3. *Siècle*, chap. I, *passim*.

4. Voy. plus loin, p. 559, n. 4.

n'existaient pas du tout auparavant ; oui, il y a eu là une corrélation parallèle de tous les progrès de la civilisation ; oui, la théorie philosophique qui sera le fondement de l'*Essai sur les mœurs*, est vérifiée en cette occasion, et « *il est vrai de dire* qu'à commencer depuis les dernières années du cardinal de Richelieu jusqu'à celles qui ont suivi la mort de Louis XIV, *il s'est fait dans nos arts, dans nos esprits, dans nos mœurs, comme dans notre gouvernement, une révolution générale* ». Et en vertu de cette prévention, Voltaire sera disposé non seulement à grossir l'excellence et le bienfait de tout ce qu'il rencontre sous le règne de Louis XIV, dans le commerce, l'industrie, la marine, la police, comme dans les beaux-arts; mais encore, et surtout, à en exagérer la *nouveauté*, et à rabaisser les temps antérieurs. Pour le moyen âge, on sait de quelles indignations l'accable Voltaire quand il le compare au siècle de Louis XIV : « temps de fureur, d'avilissement et de calamités[1] », dont les annales ne sont qu'un « ramas de crimes, de folies et de malheurs, » une suite de « barbaries ridicules » et de « barbaries sanglantes », histoire d'une humanité « ignorante et féroce » livrée presque complètement et presque constamment pendant neuf cents années à « l'abrutissement[2] ». Mais le seizième siècle n'est guère mieux traité[3], et il n'est pas jusqu'au premier tiers du dix-septième que Voltaire ne regarde avec un grand dédain[4]. A peine avoue-t-il par moments que le cardinal de Richelieu « commença » du moins « cet heureux ouvrage de « réforme » et à polir « la nation[5] » : plus souvent et trop souvent il déclare que les efforts de François Ier n'avaient pas eu de fruit[6]; que les arts imités de l'Italie avaient « dégénéré » en France et « péri » après François Ier; que « les Italiens seuls avaient *tout* », qu'avant la période « qui commence à peu près à l'établissement de l'Académie française », les Français méritaient d'être appelés par leurs voisins des « barbares », n'ayant alors presque aucun des « arts aimables » ni même des « arts utiles »; que l'administration de Mazarin fut désastreuse ou stérile[7]; qu'au moment où Louis XIV prit en main le gouvernement, la France ne possédait point de « flotte », point de « manufactures », point de « commerce », point de « police », point de « chemins praticables » dans la campagne ni d' « édifices » dans les villes, lesquelles, Paris à peine excepté, « ressemblaient à ces bourgs qu'on voit au delà de la Loire »; qu'enfin même il n'y avait ni « argent » ni « crédit[8] ».

De telle sorte que le premier résultat, pour l'ouvrage qui nous occupe, de la « philosophie » du haut de laquelle Voltaire regarde

1. *Essai sur les mœurs*, chap. CLXX.
2. *Ibid.*, ch. CXCVII. — Cf. les mêmes idées plus loin, p. 6.
3. *Siècle de Louis XIV*, ch. I, ci-après, pp. 2, 3, 4.
4. *Ibid.*, et *Essai*, ch. CLXXV et CLXXVI.
5. *Siècle, ibid.*, p. 6; *Essai*, chap. CLXXVI, éd. Beuchot, p. 245. Ce dernier passage est celui où Voltaire rend le plus amplement justice à l'âge de Louis XIII et de Richelieu.
6. *Ibid.*, pp. 2, 3, 4, 5, 6.
7. Voy. plus loin, pp. 96, 103, 104, 107, 387, 389, 396, etc.
8. « Il n'y a que cent ans que nous mangions du gland. » Lettre à un premier commis, 20 juin 1733.

l'histoire universelle, est de fortifier en lui cette tendance, — que ses sentiments et ses intérêts personnels lui inspiraient déjà, — à grandir, à mettre hors de pair, et à isoler dans une supériorité démesurée le siècle de Louis XIV[1].

Mais il y avait pourtant, à cette idéalisation systématique, un obstacle embarrassant. Il était difficile de contester que la « raison » ne s'était pas délivrée, du vivant de Louis XIV, des « entraves » qui l'obsédaient ; que les « lumières » n'avaient pas dissipé tous les « préjugés » ; qu'il y avait eu, même au temps de Racine et de Boileau, une forte dose de « sottise humaine », et qu'il était arrivé encore aux « moines » et aux « prêtres » « d'être quelquefois remuants et fourbes ». Mais sur ce point, sur cette ombre fâcheuse d'un si beau tableau, Voltaire eût sans doute glissé très vite, si les préoccupations de jouer un rôle dans l'œuvre philosophique et dans la guerre à « l'infâme[2] », n'eussent pris dans son esprit, à mesure qu'il poussait la composition, souvent interrompue, du *Siècle*, une importance de plus en plus grande. En effet, par une lettre très curieuse et très précieuse de lui à l'abbé Du Bos[3], lettre qui nous fait connaître quelle était la première forme du *Siècle de Louis XIV*, nous voyons que, d'abord, il n'y avait pour « le gouvernement ecclésiastique » que *deux* chapitres[4], où la révocation de l'Édit de Nantes et l'affaire de la Régale étaient comprises, et devaient déjà tenir une grande place; quant aux discussions religieuses proprement dites, Voltaire ne se proposait que de résumer très brièvement « tout le fatras des injures de parti » et « d'extraire de l'absinthe des Jurieu, des Quesnel, des Doucin une once de miel ». Or déjà dans la première édition du *Siècle*, les affaires religieuses et les controverses ont pris à peu près[5] le développement qu'elles ont dans la dernière publiée du vivant de Voltaire. C'est qu'il s'était décidé, entre temps, à ne plus reléguer dans l'ombre ce côté du *Siècle;* il avait pris bravement son parti d'y jeter la lumière, dût l'apologie du « beau temps » de Louis XIV souffrir de cette divulgation complète des honteuses faiblesses qui avaient gâté sa grandeur. Et c'est aussi sous l'empire du zèle philosophique, —

1. « Louis XIV fit plus de bien à sa nation que vingt de ses prédécesseurs ensemble. » *Siècle*, p. 514.

2. Lettre à d'Olivet, juin 1735.

3. Lettre datée du 30 octobre 1738, à Cirey.

4. Tandis qu'il y en avait « cinq ou six » pour « l'histoire des arts ».

5. A peu près, car il y a eu cependant des additions et des modifications dans un sens d'hostilité satirique. Ainsi dans la 1re édition le chapitre sur le *Christianisme en Chine* se terminait (p. 746) par ces simples mots : « L'empereur Camhi ne se refroidit pas pour les Jésuites, mais beaucoup plus pour le christianisme. Son successeur chassa tous les missionnaires et proscrivit la religion chrétienne. Ce fut en partie le fruit de ces querelles et de cette hardiesse avec laquelle des étrangers prétendaient savoir mieux que l'empereur et les magistrats dans quel esprit les Chinois révèrent leurs ancêtres. Ces disputes, longtemps l'objet de l'attention de Paris, ainsi que beaucoup d'autres nées de l'oisiveté et de l'inquiétude, se sont évanouies. On s'étonne aujourd'hui qu'elles aient produit tant d'animosités et l'esprit de philosophie, qui gagne de jour en jour, semble assurer la tranquillité publique. »

qui le dirigera désormais de plus en plus[1], — que Voltaire donne à ces cinq longs derniers chapitres de la fin de l'ouvrage la couleur et le ton qu'ils ont définitivement gardés; qu'il fait un exposé souvent plus moqueur que fidèle des disputes des protestants avec les catholiques ou des protestants et des catholiques entre eux; qu'il les dépeint comme des fous, fous furieux quelquefois, qu'un historien « philosophe » doit cribler de ses épigrammes pour l'enseignement des siècles futurs et qu'un gouvernement « philosophe » doit accabler à la fois de son autorité et de son mépris. Et c'est ainsi qu'il méconnaît, dans les affaires religieuses du dix-septième siècle, nombre de choses dignes à la fois du respect de l'honnête homme et de l'attention du savant : l'intention généreuse, le but élevé de toutes ces polémiques, la sincérité de ceux qui, corps et âme, s'y livraient, et l'utilité considérable de ces controverses, — si menu et si vain que l'objet en puisse paraître cinquante ans après, — à l'avancement intellectuel de l'humanité[2].

Le second résultat des préoccupations philosophiques que Voltaire mêle, à partir d'une certaine époque, à ses soucis instinctifs d'artiste et de lettré, est de l'amener à une appréciation inintelligemment malveillante de la partie religieuse de l'histoire qu'il traite[3].

IV

Tels sont les défauts principaux du *Siècle de Louis XIV* et telles sont les causes qui les ont produits. Mais quelque considérables que puissent paraître ces éléments d'erreur et les fautes qui en résultent, il n'en est pas moins vrai cependant que l'ouvrage de Voltaire a une valeur historique de tout premier ordre. Et ce mélange se peut expliquer par plusieurs motifs particuliers.

Par celui-ci, tout d'abord, que les conséquences, — mauvaises en principe, — des dispositions qu'apporte Voltaire dans le récit du

1. « Je n'ai pas peint [dans la première édition du *Siècle*] les docteurs assez ridicules, les hommes d'État assez méchants et la nature assez folle. » Lettre à Levesque de Burigny, 10 mai 1757.

2. Voy. aussi pp. 219, 220, 361 et les notes. Voltaire est toujours tenté de considérer les manifestations du sentiment religieux comme des actes ou d'imposture ou d'imbécillité, et il leur dénie toute importance en histoire.

3. Disons, en outre, que ces préoccupations théoriques furent surexcitées, à diverses reprises, chez Voltaire par des événements contemporains ou des griefs personnels, qu'il prit les uns et les autres fort à cœur. Nous voyons par une lettre de Voltaire au jésuite Tournemine qu'en 1735 il se considérait comme une victime du parti janséniste. Il avait un frère, très janséniste, avec lequel il eut des démêlés. Et quand, en 1757, eut lieu l'attentat de Damiens, que l'on attribua sur le moment aux rancunes jansénistes, Voltaire est l'un des plus ardents à embrasser ces soupçons. Cf. plus loin, pp. 716 et 740.

règne de Louis XIV, se trouvent notablement atténuées en l'espèce et à cause du caractère spécial de la période qu'il avait à raconter.

Par exemple, cette tendance visible qu'a Voltaire de faire de Louis XIV le héros dominant et prédominant de son temps, de rabaisser au-dessous de lui et de reculer derrière lui tous les agents de son pouvoir,— cette tendance est incontestablement mauvaise en soi et propre à mettre des lacunes, et des erreurs, et des jugements faux dans son récit. Il est absolument indéniable que le « grand roi » n'a pas seul fait la grandeur de son règne, et même qu'il n'en a point été le principal artisan. Mais cependant, plus on étudie l'histoire du dix-septième siècle et plus on est frappé de ce fait curieux, que par une espèce de désintéressement modeste, conscient ou non, les agents du gouvernement de Louis XIV, à quelque degré qu'ils fussent de l'administration, se sont toujours effacés sous lui, ont toujours dissimulé dans une apparence d'obéissance leurs pensées et leurs actes personnels ; et que, dans le domaine politique et social, l'abdication volontaire de l'amour-propre individuel au profit de celui qui menait la machine, fut alors étonnamment développée.

De telle façon qu'encore que Louis XIV n'ait pas conçu, n'ait pas exécuté tout ce qui s'est fait de grand sous son règne, néanmoins les choses se sont passées comme s'il les eût conçues et faites tout seul, comme si elles eussent toutes émané de sa seule initiative, comme si, toutes, il les eût couvertes de sa suprême responsabilité D'où il résulte que l'historien qui, comme Voltaire, les présente de cette façon, et, volontairement ou non, se laisse duper par cette apparence de l'omniscience, de la toute-puissance, de l'ubiquité et de l'action unique du « grand roi », est en réalité plus dans le vrai que celui qui donnerait aux actions particulières de chacun des collaborateurs de Louis XIV une importance distincte ; et que, s'il est bon, dans des monographies érudites, de restituer à tel ou tel ministre, à tel ou tel acteur de cette belle tragédie, son existence propre et le mérite de son initiative personnelle dans sa sphère respective, — au contraire dans un tableau *d'ensemble* de cette *monarchie* qui mérite si complètement son nom, il convient pour être vrai, — car la vérité totale, en histoire comme ailleurs, est faite parfois d'inexactitudes partielles, — d'amoindrir et d'éloigner du premier plan ces collaborateurs qui s'en écartaient eux-mêmes et se diminuaient les premiers. Il y a même dans ce déni de justice, une justesse de plus. Et, en effet, cette fiction si docilement acceptée sous le règne de Louis XIV et en France et à l'étranger, cette convention que tant de bonnes volontés contribuerent à créer et à maintenir, n'est pas seulement une singularité curieuse, mais fortuite : c'est un fait de conséquence logique. Cette subordination anéantie devant la personne auguste de Louis XIV, c'était comme la reconnaissance obéissante ou plutôt comme la proclamation enthousiaste de la Monarchie absolue ; — cette abdication étrange et universelle de toutes les énergies et de toutes les grandeurs devant

le Chef suprême, seul grand, seul méritant, seul responsable du bien et du mal, c'est comme le symbole réalisé de la perfection d'une grande chose, et de l'aboutissement au but de cette poussée formidable vers la centralisation qui est le mouvement même de l'histoire de France et le résumé de la vie nationale depuis Louis XI jusqu'à Louis XIV. Dès lors, par cela même qu'il sacrifie trop volontiers au « Roi » toutes les forces qui ont collaboré avec lui, le récit de Voltaire n'en donne que mieux l'impression vraie de cette centralisation énorme et de cette formidable unité.

De même, il est bien évident qu'en dehors des actes émanant plus ou moins directement du pouvoir royal, en dehors du rayon de la Cour et de toute l'activité sociale qui gravitait autour d'elle, il y a eu, sous Louis XIV, d'autres manifestations de la vie nationale, et qui même parfois allaient en sens contraire, et tendaient à briser le courant. Il est certain qu'il n'y eut pas toujours unanimité dans l'adhésion de la France ; que le peuple a souffert, qu'il a protesté, qu'il a même essayé de réagir. Mais il est sûr, aussi, que, pour une cause ou pour une autre, ces misères n'eurent pas l'intensité nécessaire pour s'imposer d'une façon durable et profonde à l'attention des contemporains ; qu'elles ont disparu à leurs yeux, dans l'éclat qui par ailleurs environnait le règne ; que les intéressés eux-mêmes n'ont pas pu et n'ont pas voulu (et s'ils l'avaient voulu ils l'auraient pu) insister dans leur opposition. Et ni ces misères, ni ces protestations n'ont pesé d'un poids appréciable dans la suite des événements, et nul compte n'en a été tenu, et nul effet n'en est résulté. Donc, sans nul doute, il ne serait pas inutile que Voltaire, qui n'en dit presque rien, nous en parlât ; mais il n'était pas non plus indispensable qu'il nous en parlât. S'il nous disait qu'en telle année la province de Bretagne, poussée à bout par les exactions financières, fit mine de se révolter, que son Parlement essaya de se réclamer des libertés anciennes, que des séditions eurent lieu en nombre d'endroits, ce serait une réalité positive de plus dans la somme de faits que l'auteur du *Siècle* nous livre ; mais si l'on songe qu'il devrait terminer son récit en ajoutant que tout cela finit par la pendaison d'une centaine d'obscurs misérables et par quelques chansons de beaux esprits, par des excuses au roi et par un bal du duc de Chaulnes, on avouera que cette addition à son histoire n'avait rien de nécessaire, puisque c'est là un fait qui n'a en rien influé sur les faits subséquents, qui est dans l'histoire comme s'il n'était pas, et qui ne peut avoir, aux yeux de la postérité, qu'une valeur : celle d'un symptôme, très peu marqué, de mécontentements encore impuissants[1], ou d'un prodrome, très prématuré, de bouleversements encore lointains. Et l'absence n'en altère que d'une façon presque insignifiante l'exactitude du tableau composé par Voltaire.

J'en dirai presque autant de la méconnaissance, qu'on peut lui reprocher, de ce qui avait été fait, en France, avant l'avènement de

1. Voy. plus loin pp. 513, 514, 515, 541, les notes.

Louis XIV, pour le progrès du pays. Dans la législation, le commerce, la marine, il est bien incontestable que des efforts considérables avaient été déjà accomplis, de sérieux résultats atteints, et que Louis XIV n'y fit que poursuivre une œuvre déjà commencée, et poussée assez loin [1]. Sur ces points-là, il était évidemment nécessaire que son historien tînt compte de l'héritage, longuement amassé, dont son héros se trouva l'heureux bénéficiaire. Mais sur d'autres points, — dans les finances par exemple et dans la police, — il est incontestable que le règne de Louis XIV a vu se produire des innovations tout à fait originales. Et enfin, dans ce qui concerne les arts et les lettres, — et c'est là que l'oubli commis par Voltaire des choses antérieures est le plus ordinairement remarqué et le plus volontiers critiqué, — il faut bien avouer que cet oubli n'a point de conséquence fâcheuse pour la vérité de l'histoire particulière qu'il fait.

Car, précisément, c'est le propre de l'art et de la littérature du dix-septième siècle que son indépendance à l'égard des générations antérieures. Sans doute, il y a eu des poètes et des philosophes en France avant Pascal et Racine, des peintres et des sculpteurs avant Girardon et Poussin, mais quelle influence mesurable ont-ils eue sur les artistes contemporains de Louis XIV? Que doivent ceux-ci à leurs devanciers? Corneille, parmi les poètes, est peut-être le seul qui, pour être entièrement compris et sainement apprécié, demande qu'on se souvienne des Mairet, des Hardy, des Garnier. Au vrai, s'il est une période dans l'histoire littéraire et artistique de la France que, sans inconvénient, on puisse découper, considérer isolément et étudier à part, c'est la période que Voltaire raconte. Regrettons donc que Voltaire, pour la faire mieux valoir, ait systématiquement omis ou rabaissé les prédécesseurs des hommes éminents parus dans les deux premiers tiers du dix-septième siècle; rectifions ses assertions trop dédaigneuses en ce qui les regarde; complétons les mentions insuffisantes et inexactes qu'il consent trop rarement à en faire; mais qu'il soit bien entendu que c'est seulement pour mémoire, ou par esprit de justice, *honoris causa*, que ces jugements doivent être redressés et ces lacunes comblées; et qu'en définitive, pour apercevoir et pour marquer les caractères spéciaux de l'art français sous Louis XIV, il lui était tout à fait inutile de remonter au moyen âge, ou au seizième siècle, ou même aux premières années du dix-septième. Du moment que l'école littéraire et artistique, dont le développement va de 1635 environ à 1715 a ignoré, volontairement ou non, et tenu pour nul et non avenu ce qui s'était fait avant elle, les omissions injustes de Voltaire ne faussent point son appréciation; et, au contraire, son récit n'en reproduit que mieux le trait distinctif d'une époque détachée et dégagée de tous liens avec les temps antérieurs.

1. Voy. par exemple Poirson, *Histoire de Henri IV*, d'Avenel, *Richelieu et la monarchie absolue*, pour les temps immédiatement antérieurs au règne de Louis XIV. L'histoire du seizième siècle, encore si peu étudiée, donnerait les mêmes résultats.

V

Enfin les inconvénients qui devaient résulter, — et qui résultent en effet, trop souvent, — de la sympathie avérée de Voltaire pour e règne brillant dans lequel il eût souhaité de vivre, sont plus que compensés par les avantages qui en découlent.

Ce qui, en effet, de plus en plus, aux yeux de la critique moderne, apparaît comme la fonction spéciale de l'historien, c'est non pas de juger, ni même de décrire aux points de vue changeants des générations successives et d'après l'optique trompeuse de leurs passions et de leurs intérêts nouveaux, les choses du passé, — c'est d'en représenter une image aussi fidèle, aussi réelle, aussi *objective* que possible. L'*intelligence*, tel nous semble être, à mesure que l'histoire progresse, le devoir le plus impérieux de l'historien. Mais pour rendre un compte très exact de l'activité des hommes disparus, pour entrer profondément dans leur esprit et s'associer à leur vie, pour se replacer dans les circonstances où ils se sont trouvés et pénétrer les raisons qui les ont fait agir de telle ou telle façon, pour les voir en un mot et les peindre par le dedans et non par le dehors, — que faut-il, indispensablement, sinon en aborder l'étude avec un propos délibéré de bienveillance et une propension de sympathie amicale? Quel meilleur moyen de les expliquer aux nouveaux venus et de se les expliquer à soi-même, que d'entrer dans leur histoire avec une foi bienveillante en l'intelligence et l'honnêteté de l'espèce humaine, — avec une charité véritable pour les conditions pénibles où elle s'est, de tout temps, débattue, — avec le désir de dégager, soit le bien que nos ancêtres ont réussi à produire effectivement, soit les intentions de bien qu'ils ont entretenues?

Sans doute cette disposition ne va pas sans des inconvénients corrélatifs. Tout comprendre, a-t-on dit, c'est tout excuser; et l'on aura forcément des faiblesses d'indulgence, des chaleurs d'enthousiasme excessives pour ces prédécesseurs dont on aura revécu l'existence laborieuse dans cette piété sympathique. Mais, à tout prendre, combien ces inconvénients pèsent peu en regard de ceux qu'entraîne, chez un historien, l'état d'esprit contraire : j'entends cette disposition critique et dédaigneuse qui va naturellement au mal, qui recherche, le plus volontiers, les lacunes et les insuffisances, qui se complaît en quelque sorte à signaler les défaillances, traitant les hommes qui nous ont précédés comme des « prévenus », toujours soupçonnés *a priori* d'inintelligence et de méchanceté. Nous rejetons, et avec grande raison, cette conception de l'histoire-tribunal. Et puisqu'en somme la science du passé doit se contenter d'approximations dans la restitution des réalités disparues, l'approximation où mène la bienveillance sera plus voisine de la vérité que celle où conduit la critique. S'il faut choisir, l'historien-avocat donnera, quand même, une vue plus juste des faits et de leur sens, — parce que les choses bonnes, il les aura plus fréquemment

et plus pleinement senties; les choses mauvaises, il sera disposé à en rechercher la raison d'être ; — parce qu'en somme, du fait même de sa bonne volonté, il portera dans l'histoire une clairvoyance plus aiguë des réalités positives, une perception plus nette de l'être en son développement.

Et voilà une des raisons qui font aujourd'hui pour nous l'excellence de l'œuvre de Voltaire. S'il pèche souvent, nous l'avons dit, par le fait d'une partialité trop favorable aux hommes et aux choses du temps de Louis XIV, à quel point il a, en revanche, les avantages de cette bienveillance! Comme il a cette intelligence, à la fois délicate et profonde, — intelligence des petites choses comme des grandes, — qui est si bonne, à nos yeux, qu'on peut l'acheter au prix de bien des tendresses trop aveugles! Avec quel surcroît ses complaisances sont compensées par une perspicacité surprenante de ce qu'il y a eu de bon dans les manifestations de l'activité humaine pendant l'âge qu'il raconte!

Il la montre, cette perspicacité, cela va sans dire, dans la peinture admirative qu'il fait des brillants dehors et des parures de la société sous Louis XIV. Ce que nous avons dit des origines « égoïstes » de son livre explique suffisamment le bonheur avec lequel il retrace, en les justifiant, les amusements délicats ou les fêtes magnifiques « qui perfectionnaient en France le goût et les talents », et qui contribuèrent tant à faire éclore, dans un milieu de bien-être et de luxe, « cette fleur d'esprit, cette politesse singulière, ces grâces, cette douceur, cette liberté décente » qui « caractérisèrent la cour » et furent propres à la France[1].

Mais c'est aussi sur d'autres sujets que Voltaire est bien servi par cette tendance optimiste à laquelle complaisamment il s'abandonne. Ainsi dans les matières relatives à l'administration intérieure du royaume, il est assurément impossible de mieux définir qu'il ne le fait, — sans formules ambitieuses, mais par des traits précis et qui restent, — les tours de force de cette centralisation hardie, qui faisait parvenir au cabinet du roi toutes les affaires de l'État, qui apportait sous ses yeux, de tous les points du royaume, toutes les demandes ou réclamations des communautés ou des particuliers, qui faisait émaner de sa volonté l'autorisation ou l'initiative de toutes les mesures un peu importantes à prendre en quelque lieu que ce fût du territoire français : organisation dont les bienfaits étaient, alors, égaux aux vices, et qui réalisait, dans la mesure des possibilités humaines, la conception du souverain idéal, du pasteur universel, du juge « aux mains longues, » dont Bossuet s'efforçait de retrouver dans la Bible le formulaire divin. — Impossible aussi de mieux pénétrer le sentiment qui fait, aux yeux de la postérité, le titre le plus solide de la grandeur personnelle de Louis XIV : je veux dire cette bonne volonté, cette envie de bien faire, cette application au « métier de roi », ce désir de réparer d'abord, d'améliorer ensuite tous les organes de la vie nationale, dont le maître de

1. Cf. plus loin, p. 388, 412, 462, etc.

Colbert, de Torcy et de Louvois donna des preuves incontestables depuis les premiers instants de son gouvernement réel, jusqu'au moment où, vers la fin, il s'en relâcha, pliant sous le double faix de l'âge et du malheur[1].

Enfin il n'est pas jusqu'aux guerres même et aux négociations, — que pourtant il s'était promis de négliger, — où Voltaire ne porte une lumière éclatante, toujours par le bénéfice de cette affection chaleureuse pour le héros et pour le siècle auquel il ambitionne d'élever « un monument ». Quelques renseignements précieux que de nouveaux documents, inconnus de lui, nous aient apportés sur l'histoire diplomatique et l'histoire militaire de Louis XIV, on n'a point encore montré d'une façon plus approfondie et plus judicieuse qu'il ne l'a fait tout ce qu'il y eut de préméditation profonde et de sagesse pratique, sans vues lointaines et sans témérités présomptueuses, dans la préparation des guerres ou des négociations du règne; — tout ce qu'il y avait de promptitude de décision, de précision excellente, d'activité énergique, veillant à tout et laissant le moins possible au hasard, dans l'exécution de ces vastes desseins guerriers ou politiques.

Je ne sais même si ce n'est pas dans ces vingt-trois premiers chapitres de l'ouvrage, contenant le récit des sièges et des batailles, des négociations et des traités, — chapitres trop oubliés et trop peu lus, — que l'on peut vérifier le mieux quelle intensité de perception lucide peut donner à un historien sur l'obscurité du passé ce fait, regrettable en apparence, d'être sous le charme du sujet qu'il traite.

Puis c'est d'une autre manière encore que la prévention partiale de Voltaire pour le siècle de Louis XIV, son propos délibéré ou inconscient, de trouver que tout y fut bien en définitive, lui rend service. Car elle contrebalance de temps en temps la sévérité satirique que sa « philosophie » lui suggère à l'égard de certaines choses. Elle corrige quelquefois, — et l'on pourrait souhaiter que ce fût plus souvent, — son hostilité impatiente et injuste contre les manifestations du sentiment religieux qui ont « déshonoré » cet âge si « beau » par ailleurs. C'est ainsi que, dans un chapitre où il laisse transparaître à chaque pas son mépris pour les querelles du Jansénisme et cette idée qu'en somme tous ces batailleurs têtus, s'escrimant autour de billevesées théologiques, étaient des malades de cerveau, il se laisse pourtant aller, par une heureuse contradiction, à définir d'une façon louangeuse et très équitable l'influence bienfaisante qu'ils ont eue, ces échappés des Petites Maisons, sur la pensée française[2]. Ainsi encore, à l'entrée de ces chapitres[3] où il représente les querelles ecclésiastiques du dix-septième siècle comme une perte, aussi lamentable que ridicule et honteuse, de temps et de vitalité intellectuelle, sa sympathie générale pour l'âge heureux où ces choses fâcheuses se sont produites reprend un instant le dessus, et lui dicte cette juste et vraiment philosophique réflexion, — qui

1. Voir plus loin, pp. 487, 488, 516, 519, etc.

2. Cf. plus loin, p. 691 et n. 7.

3. Cf. plus loin, pp. 675 et 747.

vaut mieux que ses ironies et ses diatribes, et que souscrirait un Leibniz ou un Quinet — : « C'était une suite... [1] des progrès de l'esprit humain dans le siècle de Louis XIV que l'on s'efforçât de passer presque en tout les bornes prescrites à nos connaissances... L'esprit de curiosité, donné de Dieu à l'homme, cette impulsion nécessaire pour nous instruire, nous emporte sans cesse au delà du but, comme tous les autres ressorts de notre âme qui, s'ils ne pouvaient nous pousser trop loin, ne nous exciteraient peut-être jamais assez [2]. »

Et aussi bien convient-il de dire ici que les conséquences de la sympathie de Voltaire pour les hommes et les choses du temps de Louis XIV, n'eussent pas, sans doute, été aussi bonnes si cette sympathie n'avait été chez lui tout entière qu'un sentiment artificiel, commandé par ses rancunes contre son temps et par ses regrets égoïstes d'un état de civilisation mieux fait, pensait-il, pour son bonheur et pour sa gloire. Elle procède encore, cette sympathie, — ne craignons point ces distinctions et ces nuances en parlant d'un homme dont la psychologie est si complexe, — d'une cause plus désintéressée : d'un penchant natif, pour ainsi dire, de l'esprit de Voltaire pour le siècle de Louis XIV; attrait spontané, indépendant des griefs que pendant plus de la moitié de sa carrière d'homme de lettres, il eut contre ses contemporains et le gouvernement de la France d'alors. Et ce qui le prouve, c'est la préférence passionnée qu'il conserva toujours pour l'âge de Louis XIV, même après que ses dépits contre son propre temps se furent presque entièrement dissipés, et que, au contraire, son enthousiasme pour lui eut grandi. Notons, par exemple, ses déclarations sur ce point à partir de 1770, à une date où, souverain moral de l'Europe, il ne regrette plus assurément de n'être pas devenu le poète-lauréat de la cour de France ou le chambellan de Louis XV; époque où, d'autre part, toujours animé de cette ardeur de croisade philosophique dont nous avons signalé chez lui la naissance, il se sent pleinement heureux de vivre dans « le siècle des choses [3] », et de voir s'avancer à grands pas, sur les ruines de l'ignorance et du fanatisme, le triomphe de la raison; — eh bien! même alors, tout en rendant justice à ce siècle d'affranchissement et de « lumières », « qu'on ne fait peut-être pas assez valoir », il gardera au temps passé la première place dans ses affections. « Malgré tout le mérite du siècle de Louis XV et de Louis XVI, écrit-il en 1774, je suis toujours pour le siècle de Louis XIV [4]. » Car ce temps lui paraît avoir eu, dans sa fécondité, quelque chose d'extraordinaire et de prodigieux. « C'est par les talents, écrit-il en 1776, que le siècle de Louis XIV sera

1. Il est vrai que Voltaire ajoute : « malheureuse ».

2. Citons encore comme exemple, le jugement remarquablement favorable de Voltaire sur Mme de Maintenon. On voudrait être sûr, cependant, que son indulgence pour elle ne vient pas de ce que La Beaumelle l'accablait. — Cf. plus loin, pp. 323, 328, etc.

3. Préface de la tragédie d'*Alzire*.

4. Lettre à M. Laurent, 6 décembre 1771; lettre à Linguet du 15 mars 1767; lettre de Grimm à Voltaire du 8 décembre 1770, etc.

distingué à jamais de tous les siècles... Il y aura toujours de l'esprit, les connaissances des hommes augmenteront; on verra des ouvrages utiles, mais des talents, je doute qu'il en naisse beaucoup, et d'aussi grands, et autant à la fois. Je doute qu'on retrouve l'auteur de *Cinna*, celui d'*Iphigénie*, d'*Athalie*, de *Phèdre*, celui de l'*Art poétique*, celui de *Roland* et d'*Armide*, celui qui força en chaire jusqu'à des ministres de pleurer ou d'admirer la veuve de Charles I[er] et sa fille Henriette », et pour ce qui est d'un Molière, « je vous prédis hardiment que nous n'en aurons jamais[2] ». Deux ans avant sa mort, il proteste à plusieurs reprises contre cette « cabale » qui semble s'être formée « pour rabaisser », au profit de Henri IV et du seizième siècle, « tout ce qui a fait la gloire » de l'âge de Louis XIV[3]. » Pour sa part, il n'abandonne aucune partie de la grandeur de « ces temps mémorables ». Ce n'est pas seulement en artiste qu'il les aime d'une prédilection fidèle : en tout et pour tout, cette supériorité de la seconde moitié du dix-septième siècle lui paraît démesurée, inimitable. Il y a pu y avoir, auparavant, des génies isolés; il n'y a pas eu ce merveilleux concours de tant de grands hommes réunis. « Henri IV fut grand », mais son temps « ne le fut en aucun genre ». Sully fut « un bon ministre »; mais nul n'éclipsera Colbert « qui créa l'industrie en France ». Et ce qui suit cette époque privilégiée ressemble à ce qui l'a précédée. M. Turgot est un bienfaiteur de l'humanité[4]; mais combien plus souvent, aux « bons maîtres », ce sont « des charlatans qui succèdent! » « Quel que soit le mérite » de ceux qui les remplaceront, « les hommes qui embellirent le siècle de Louis XIV par tous ces talents ne seront jamais oubliés[5] ». « Ce grand siècle passé fut celui du génie. » C'est un des derniers mots de Voltaire qui retrouve en prose la forme du vers pour exprimer ce sentiment, l'un des plus intimes, peut-être, et des plus chers qu'il ait eus, l'un des plus constants en tout cas. — Et de cette sincérité il faut tenir compte en lisant l'ouvrage dont nous nous occupons ici. La partialité qui l'a dicté ne fut pas seulement une manœuvre de son dépit et, pour ainsi dire, le revers de mécontentement à l'égard de contemporains qui le méconnaissaient; il entre aussi dans cette partialité une ferveur ingénue, une passion de cœur, un amour d'enfance[6] qui devait durer autant que l'homme, et c'est là surtout ce qui fait qu'elle a été souvent pour l'historien une salutaire inspiratrice.

Ajoutons enfin que cet enthousiasme pour le sujet qu'il traite n'a point un inconvénient qu'il aurait pu avoir : celui de faire immoler par Voltaire à la grandeur de son héros et de son pays les étrangers ennemis de Louis XIV et rivaux de la France. C'était un écueil

1. A M[me] du Deffand, 25 juin 1774.

2. Lettre au secrétaire perpétuel de l'Académie de Pau. Cf. lettre à Diderot, 20 août 1773 : « Tous les *philosophes* du monde, fondus ensemble, n'auraient pu parvenir à donner l'*Armide* de Quinault et les *Animaux malades de la peste.* »

3. Lettre à Faugères, 3 mai 1776.

4. Voir, entre autres, la lettre à Baudeau, 1775.

5. *Ibid.;* cf. lettre à Laurent du 1[er] décembre 1771.

6. Voy. p. VIII et p. XXVII.

où il semblait d'autant plus fatal qu'il touchât, que son intérêt personnel devait l'y diriger. Étant donné les griefs que l'on avait contre lui en France, en 1750, les mauvais bruits qui avaient couru sur son compte lors de son départ pour la cour de Prusse, Voltaire devait avoir à cœur de se montrer aussi défavorable que possible aux adversaires que Louis XIV avait eu à combattre. Et, de fait, nous voyons par ses lettres qu'à de certains moments il considérait son futur ouvrage comme une réponse, et une réponse habile et victorieuse, aux calomnies de ceux qui le traitaient de mauvais citoyen[1]. Cependant il ne cède point à la tentation d'écraser ses détracteurs par l'étalage d'un chauvinisme méprisant. Il est très équitable à Guillaume III; il met en lumière très amplement, sans restrictions, son indomptable énergie, son industrieuse habileté politique[2]; il le place même sur le même plan que Louis XIV, et il établit entre les deux rivaux un parallèle qui parut irrévérencieux et téméraire aux admirateurs du roi de France[3]. — De même pour l'Angleterre du dix-septième siècle. Il ne l'écrase pas, malgré son insuffisance littéraire et artistique, par la comparaison avec la France. Il fait ressortir, avec perspicacité et avec justice, les germes de supériorité intellectuelle qui, dans l'ordre des études scientifiques, s'y développaient graduellement[4]. — De même, aussi, pour l'Italie[5], qu'il traite trop bien. — L'amour indéniable et indéniablement excessif de Voltaire pour la période d'histoire française qu'il raconte ne va nullement jusqu'à le rendre injuste à l'égard des autres nations[6]. Le sentiment très vif, trop vif, qu'il a de la grandeur du

1. Voir lettres du 24 déc. 1751 et du 9 juillet 1753 à Mme Denis; du 28 janvier 1752 à Hénault et du 15 février à d'Argenson.

2. Cf. plus loin, pp. 218, 221, 228, 240, 280.

3. Cf. plus loin, pp. 281-282 et la lettre du 28 janvier 1752 au président Hénault : « On m'a dit que le comte d'Argenson a été mécontent d'un parallèle entre Louis XIV et Guillaume. Il est vrai que malheureusement on a omis dans l'impression le trait principal qui donne tout l'avantage au roi de France. Le voici : « Ceux qui estiment plus un roi de France, etc. » (*C'est la dernière phrase du chapitre*). « D'ailleurs, » ajoute très justement Voltaire, « M. d'Argenson ne peut ignorer que Louis XIV et Guillaume ont toujours été deux objets de comparaison dans l'Europe. Il ignore encore moins que l'histoire ne doit point être un fade panégyrique et, s'il a eu le temps de lire le livre, il a pu s'apercevoir que, sans m'écarter de la vérité, j'ai loué, autant que je l'ai pu et autant que je l'ai dû, la nation et ceux qui l'ont bien servie... Enfin, monsieur, j'ai prétendu ériger un monument à la vérité et à la patrie, et j'espère qu'on ne prendra pas les pierres de cet édifice pour me lapider. » Le président Hénault lui-même jugeait que « Louis XIV n'était pas traité à beaucoup près, » dans l'ouvrage de Voltaire « comme il eût dû l'être. » Lettre du 31 décembre 1751 au comte d'Argenson.

4. On a même pu relever dans le *Siècle* quelques exagérations trop favorables à la politique anglaise. (Cf. plus loin, p. 374, n. 2, p. 377, n. 4. — Voy. encore le langage très impartial de Voltaire à propos de l'affaire des Corses, des prétentions de Louis XIV sur la Flandre, etc...)

5. Voy. ci-après, chap. XXXIV, p. 612 et *passim*. Cf. pp. 611-612, un très beau passage sur l'élévation du niveau intellectuel de l'Europe.

6. Et ici encore, Voltaire a eu le mérite de choquer les esprits étroits

souverain français et de la France par lui gouvernée ne lui ferme point les yeux aux grandeurs étrangères. Et Voltaire, à ce point de vue, pouvait dire avec raison ce qu'il dit souvent de ses goûts littéraires : *Multæ sunt mansiones in domo patris mei*, — belle devise, dont la réalisation, en aucun temps, ne court le risque d'être banale.

VI

Ce qu'il importe enfin de ne point oublier quand on lit le *Siècle de Louis XIV*, — et ce que rappelleront du reste au besoin les notes de la présente édition, — c'est le respect pour la vérité, la conscience, le soin assidu, le scrupule minutieux que Voltaire apporta le plus souvent dans la recherche, dans le choix et dans l'emploi des matériaux de son histoire.

Je ne sais, à ce propos, si de nos jours, — où le bon renom des écrivains du dix-huitième siècle paraît avoir subi une baisse imméritée, — il ne serait pas utile, au préalable, de démontrer que Voltaire était capable, d'abord, d'aimer la vérité; qu'il a, sans doute, trop fréquemment[1] manqué de franchise, de courage, et usé de dissimulation et de détours, dans sa vie privée, en vue de ses intérêts personnels, afin de sauvegarder sa sécurité matérielle ou sa faveur, ou d'assurer la publicité et le débit de ses œuvres[2]; mais qu'en

et prévenus. Ainsi, à propos du passage signalé p. 18, n. 1, sur la politique romaine, je trouve dans un mémoire du temps, œuvre de quelque honnête parlementaire gallican, une protestation peu correcte dans son expression, mais très indignée : « Il y a apparence que M. de V... n'avait pas présente à sa mémoire l'histoire de la conduite de la cour de Rome lorsqu'il a tracé ce tableau; il y aurait trouvé des ombres capables d'obscurcir les principaux traits ou de les présenter sous un jour moins favorable, etc. » (*Bibl. de Nantes*, *ms.* n° 3618.)

1. E. Faguet, *Le Dix-huitième siècle*, p. 197.

2. Il est bon de dire qu'en somme les « mensonges » de Voltaire, sont presque uniquement ces pseudonymes, ces anonymats, ces désaveux d'ouvrages, ces protestations d'orthodoxie catholique ou d'obéissance aux lois établies, qui trop fréquemment, en effet, nous choquent ou nous indignent dans sa vie.

Mais il faut bien ajouter aussi, pour être juste, que ces malhonnêtetés étaient malheureusement rendues inévitables par la dureté des lois sur la presse, à quiconque, « né chrétien et Français, » voulait dire tout haut ce qu'il pensait sur les « grands sujets »; il faut se rappeler que la tirade de Figaro sur les choses qu'il était permis en France de dire sans être mis à la Bastille était encore plus exacte au début du siècle qu'à la fin; que Montesquieu, pour ne citer que lui, n'est pas plus irréprochable que Voltaire à cet égard, et qu'il a fait pour les *Lettres persanes* ce que Voltaire a fait pour plusieurs ouvrages plus hardis; que d'ailleurs les gouvernants eux-mêmes, pénétrés qu'ils étaient du désaccord croissant entre les lois et les mœurs, entre les rigueurs de la censure et les libertés nécessaires de la pensée, autorisaient et parfois encourageaient ces dissimulations; qu'enfin le sentiment public, beaucoup moins exigeant qu'à présent sur les questions d'honneur et de loyauté, excusait très volontiers, comme de bons tours ou des ruses de bonne guerre, ces fourberies des auteurs.

dépit de ces faiblesses incontestables, il a, dans les choses d'intérêt général, dans la science, dans la philosophie, dans la politique, dans l'histoire, prêché, professé et pratiqué lui-même le respect du vrai, par une de ces contradictions, — qui ne sont rares dans l'histoire d'aucun temps, — entre l'homme privé et l'homme public : celui-ci plus consciencieux, plus vaillant, plus sincère que celui-là, comme par l'effet d'un sentiment secret de son devoir envers le public et des responsabilités du génie. — Peut-être aussi serait-il opportun aujourd'hui de prouver que Voltaire *chercheur* n'était plus du tout le même que Voltaire *penseur* et *spéculatif ;* que si, lorsqu'il raisonne, il laisse voir assez vite les limites et les lacunes de son intelligence, il est bien servi, quand il cherche à s'instruire[1], par la nature de son génie, « génie de curiosité par essence », suivant le mot heureux d'un de ses critiques les plus pénétrants[2] ; que les faits lui sont plus favorables que les idées pures et la science que la philosophie ; qu'il était capable, pour « savoir », d'efforts acharnés et suivis ; que ce « bel esprit », léger, superficiel, sautillant, incohérent, quand il s'aventure dans les abstractions, dans la logique et la synthèse, se calme, se rasseoit et se discipline quand il veut se rendre maître d'un ensemble de notions positives ; qu'enfin son existence qui, de loin, nous paraît si fort agitée et divertie, si complètement à la merci des occupations les plus diverses — depuis les opérations de bourse jusqu'à la diplomatie, — connut cependant le recueillement laborieux et sain[3] ; que ce « talon-rouge » fut un « bénédictin » parfois, et de force à passer six semaines à l'abbaye de Senones à compulser des chartes ou des in-folio, ou des mois dans les bureaux des affaires étrangères[4] à dépouiller des dépêches, des protocoles et des mémoires administratifs. — Mais pour établir cette preuve, — si tant est qu'elle soit nécessaire, — c'est la vie de Voltaire qu'il faudrait narrer par le détail. Cinquante pages choisies au hasard dans cette correspondance, où il revit heure par heure, renseigneront plus exactement le

1. Un exemple entre mille : « Mon cher et ancien camarade, vous ne sauriez croire le plaisir que m'a fait votre lettre... *Je saisis ardemment* l'offre que vous me faites de cette histoire manuscrite de l'Inde. *J'ai une vraie passion* de connaître à fond le pays où Pythagore est venu s'instruire, etc. » Lettre du 23 avril 1760 à M. Pilavoine à Pondichéry.

2. E. Faguet, *ouvr. cité*, p. 200.

3. Pour se rendre compte de l'activité de Voltaire, on peut, avec sa correspondance, faire le total assez exact de ses occupations d'une année. Voltaire lyrique ne l'est guère que quand il célèbre le bienfait mystérieux du travail. Exemple cette fin de strophe qui a quelque souffle :

La nature est inépuisable
Et le travail infatigable
Est un dieu qui la rajeunit.
(*Ode sur la félicité des temps*, 1746.)

4. Et cela souvent pour les choses les plus insignifiantes. Quand il écrit, pour faire sa cour à Louis XV, la campagne de 1745, non seulement il interroge les acteurs grands et petits qui venaient d'y prendre part, mais il « dépouille sans se lasser le fatras des bureaux », et prend soin de réclamer des mémoires aux ennemis eux-mêmes. Voir sa lettre du 1er octobre 1745 à Falkener, secrétaire du duc de Cumberland, et Desnoiresterres (*Voltaire à la cour*, p. 22 sqq., et 45).

lecteur sur le tour et les ressources de l'esprit de Voltaire, dans la variété souvent déconcertante des éléments contradictoires qui le composent.

Il nous suffira, je pense, de rappeler ici que déjà, avant d'aborder la composition du *Siècle de Louis XIV*, Voltaire s'était essayé aux enquêtes menues qui doivent être à la base de toute œuvre historique. Le *Charles XII* lui avait demandé de nombreuses recherches; il avait pu se convaincre alors combien il est difficile d'arriver à saisir la vérité, même dans des faits de la veille, et il n'avait rien négligé de ce qui pouvait l'y conduire[1]. Il apportait donc à la composition du *Siècle* une certaine expérience. Aussi n'est-ce point à l'étourdie qu'il s'engage dans ce vaste travail. Il se rend compte des difficultés qu'il rencontrera ; il est décidé à y consacrer de longues années. Ce sera, dit-il dans une de ses lettres, — dans un des moments, sans doute, de découragement pathologique où il ne se voyait pas destiné à faire de vieux jours, — ce sera, une fois les *Lettres anglaises* terminées et avec quelques pièces de théâtre, « l'occupation *de la fin de sa vie*[2]. » Il commença, nous l'avons dit, en 1732, à en former le plan; en 1733, 1734 et 1735, il en amasse, un peu à bâtons rompus[3], les premiers matériaux; vers la fin de 1735, il n'y avait de fait que l'histoire des trente premières années de Louis XIV, le quart environ de tout l'ouvrage[4]. Interrompu en 1736 par les préoccupations scientifiques et philosophiques auxquelles Voltaire se livra, — sous la double influence de Mme du Châtelet et du prince royal de Prusse, Frédéric[5], — l'ouvrage est repris au commencement de 1737, et le récit du règne de Louis XIV

1. « L'*Histoire de Charles XII* a été composée avec un soin extrême et après des recherches longues et minutieuses. La preuve en est à la Bibliothèque nationale, où l'on a retrouvé un volume in-folio (fonds français, 9722), contenant les papiers et les notes dont Voltaire s'est servi. Ce volume est intitulé : « Recueil : *Suède, Pologne et Turquie.* » Il y a là une quantité de documents, des copies de dépêches, d'ordres, de traités, et de nombreuses lettres échangées avec ceux qui pouvaient donner des renseignements précis sur tel ou tel point ; la correspondance avec M. de Villelongue est une des plus volumineuses ; on y peut constater avec quelle diligence Voltaire s'informait de tout ce qu'il ignorait et cherchait à s'éclairer sur tous ses doutes. Ce qu'il y a de plus probant à ce point de vue, ce sont les longues listes de questions qui s'y rencontrent, comme celles-ci :

« Charles XII en quittant la Saxe voulut-il aller à Moscou et ne rabattit-il dans l'Ukraine que faute de provisions ?

« Est-il vrai qu'il refusa d'abord l'alliance des Cosaques parce qu'il les crut sujets rebelles au tsar ?

« Fut-ce M. le comte de Poniatowsky qui força le roi de Suède de se retirer et qui le mit à cheval après Pultava ?... » A. Waddington, édition de l'*Histoire de Charles XII* (Introduction, p. XXVII-XXVIII). — Cf. lettre de Voltaire à Thiériot, 7 avril 1729, et les *Conseils à un journaliste.*

2. Lettre à Formont, sept. 1732.

3. Voir plus haut, p. X. Cf. lettres à Thiériot, 1er mai 1733; à M. de Caumont, 2 avril 1734, etc.

4. Lettres à Thiériot, 11 septembre et 3 novembre 1735.

5. Voir plus haut, p. XVI et E. Bourgeois, Introduction à son édition du *Siècle de Louis XIV*, p. X, sqq.

poussé jusqu'à l'année 1706 [1]. La seconde partie de l'ouvrage, celle que Voltaire considérait alors comme « la plus importante », — l'histoire des mœurs, des institutions, des sciences et des beaux-arts, — s'achève avant la fin de l'année 1738 [2]. Cette première rédaction de tout l'ouvrage avait demandé trois ou quatre ans. A la fin de 1739, après que le premier chapitre, imprimé seul d'abord et lancé à titre d'essai, eut été saisi en France, l'ouvrage fut abandonné pour longtemps [3], soit par la faute des dernières ambitions de Voltaire courtisan, soit sous l'influence des idées philosophiques qui prennent de plus en plus d'importance à ses yeux. Mais au milieu de 1750, Voltaire, cédant aux instances de Frédéric II dont il est devenu l'hôte, se décide à le reprendre. Sa qualité de gentilhomme de la chambre et ses fonctions d'historiographe (1745-1746) lui avaient donné lieu, dans les derniers temps de son séjour en France, de fouiller les archives des ministères et de recueillir de première main des informations nouvelles ; il utilise, dans sa retraite de Potsdam, ces documents supplémentaires [4], il « met en ordre » ces « matériaux d'or et de pierreries » dont il sait le prix [5] ; il revoit surtout et refond les chapitres relatifs aux affaires religieuses [6], et la première édition complète du *Siècle*, ainsi perfectionnée par une année de travail de plus, paraissait en décembre 1751.

Pendant tout ce temps, consacré, à différentes dates, à la préparation et à la rédaction du *Siècle*, la correspondance de Voltaire nous montre quelle ardeur industrieuse il apportait à son ouvrage, avec quelle « passion », — le mot est de lui à propos d'un autre écrit [7], mais il vaut pour le *Siècle*, — il s'y donnait, mettant à profit toutes ses relations, en mouvement tous ses amis, pour se procurer les renseignements les plus nombreux et les plus sûrs.

A Thiériot, jeune poète très lancé dans le monde et qui « soupe » tous les soirs chez M. de la Popelinière, le Mécène des gens de lettres et des artistes, avec les « seigneurs et dames les plus titrés », Voltaire réclame, de Lorraine, des anecdotes sur les arts du temps de Louis XIV, des détails « sur Racine et Despréaux, sur Quinault, Lulli, Molière, Le Brun, Bossuet, Poussin, Descartes [8] ». A l'abbé d'Olivet, grammairien et érudit, historien de l'Académie française ;

1. Lettre à Cideville, 23 décembre 1737.

2. Lettre, déjà citée, à l'abbé Du Bos, 30 octobre 1738.

3. Voir, pour les détails, la savante *Introduction*, déjà citée, de M. E. Bourgeois au *Siècle de Louis XIV*.

4. Lettre du 26 décembre 1750 à Mme Denis. Il va écrire le récit des batailles de Neerwinden et de Hochstedt. Il semble par la lettre du 1er janvier 1751 à Lessing qu'une partie de l'ouvrage, le commencement sans doute, fût déjà imprimée à cette date.

5. Lettre à Mme du Deffand, 31 mai 1751.

6. Lettre du 18 janvier 1751 : il vient d'achever les affaires générales ; il va s'occuper de la religion. — Lettre du 20 février : il se félicite d'écrire sur ces matières à Berlin, où il jouit « de toute son indifférence et de la plus parfaite impartialité ». Voir plus haut pp. XIX-XX.

7. L'*Histoire de la campagne de* 1745. (Lettre à d'Argental du 5 octobre 1745.) Cf. plus haut, p. XXXI, n. 4.

8. Lettre à Thiériot, 15 juillet 1735. Cf. lettres au même du 12 juin et du 24 septembre.

à son condisciple et ami le marquis d'Argenson, fils aîné du célèbre lieutenant de police sous Louis XIV, et qui lui-même arrivera bientôt, ainsi que son frère le comte, aux grandes affaires, il demande des renseignements sur le gouvernement intérieur et sur les négociations diplomatiques [1].

Avec cette hardiesse confiante que donne le talent, il intéresse tout le monde à son projet, grands et petits, et prétend que tout le monde y collabore. Il s'adresse aussi bien au maréchal duc de Richelieu, au maréchal duc de Noailles, au prince royal de Prusse, qu'aux simples gens de lettres : d'Olivet, du Bos, Foncemagne, Beausobre, La Condamine, Berger, Secousse, Meinières, Levesque de Burigny.— Et ce n'est pas une mince besogne que de tirer de chacun d'eux les choses qu'il peut donner. Avec les grands [2], il faut triompher de la paresse, de la défiance peut-être, intéresser leur amour-propre; avec les savants, il faut en outre faire appel à la conscience professionnelle, à l'amour de la vérité, parfois aussi forcer par des louanges l'avarice érudite qui garde ce qu'elle sait pour elle. Il y faut toute une diplomatie; mais heureusement qu'en ces matières, Voltaire est passé maître. « Je n'ose vous proposer, Monseigneur, de vous enfermer une heure ou deux pour m'instruire des choses dont vous pourriez vous souvenir; vous rendriez service à la patrie et à la vérité. Ce motif sera plus puissant que mes prières. Je ferais sur-le-champ usage de vos remarques. Ma nièce doit avoir à présent deux exemplaires chargés de corrections à la main; je voudrais que vous eussiez le temps et la bonté d'en examiner un. Votre lettre de trente-deux pages (*au sujet de la guerre de* 1741 *et de l'ambassade du duc de Richelieu à Genève*) me fait voir de quoi vous êtes capable et m'enhardit auprès de vous. Il me semble que ce serait employer dignement une heure du loisir où vous êtes. S'il y avait quelque guerre, je ne vous ferais pas de pareilles propositions... [3] ». Voilà pour les grands du monde. Avec l'abbé Du Bos, un « bon homme » de peu de « génie [4] », mais qui avait beaucoup « lu, vu, entendu, réfléchi [5] », Voltaire ne se met pas moins en frais de cajoleries : « Il y a déjà longtemps, monsieur, que je vous suis attaché par la plus forte estime : je veux l'être par la reconnaissance. Je ne vous répèterai point ici que vos livres doivent être le bréviaire des gens de lettres, que vous êtes l'écrivain le plus utile et le plus judicieux que je connaisse; je suis si charmé de voir que vous êtes le plus obligeant que je suis tout occupé de cette idée. Il y a longtemps que j'ai assemblé quelques matériaux pour faire l'histoire du siècle de Louis XIV, etc.... Je ne me presse point d'élever mon bâtiment :

Pendent opera interrupta, minæque
Murorum ingentes...

Si vous daignez me conduire, je pourrai dire alors :

.... *Æquataque machina cœlo* [6]

1. Lettre à d'Argenson, 26 janv. 1740.
2. Au duc de Richelieu, 16 juin 1752.
3. Au duc de Richelieu, 10 juin 1752.
4. Voy. plus loin, p. 585.
5. Voir la *Liste des écrivains*.
6. *Énéide*, IV, 88.

Voyez ce que vous pouvez faire pour moi, pour la *vérite*, pour un siècle qui vous compte parmi ses ornements. A qui daignerez-vous communiquer vos lumières si ce n'est pas à un homme qui aime sa patrie et la vérité?... Celui qui a si bien débrouillé le chaos de l'origine des Français[1] m'aidera sans doute à répandre la lumière sur les plus beaux jours de la France[2] ». Mais c'est surtout l'abbé d'Olivet que Voltaire circonvient de la façon la plus câline : « Mon ancien maître[3], qui l'êtes toujours comme vous savez, et que j'aime comme si vous n'étiez pas mon maître, sachez que si j'étais resté à Paris, je vous aurais vu très souvent, et que, puisque je me suis confiné à la campagne, il faut que je sois avec vous en commerce de lettres, car de près ou de loin je veux que vous m'écriviez et que vous m'instruisiez. Dites-moi donc, mon très cher abbé, quelle fortune a faite l'*Histoire du vicomte de Turenne*[4]... Si vous déterriez... dans votre chemin, quelque chose qui pût servir à faire connaître le progrès des arts dans le siècle de Louis XIV, vous me feriez la plus grande faveur du monde de m'en faire part. Tout me sera bon... Je ferai comme La Flèche. qui faisait son profit de tout. Je sais que vous êtes *harum nugarum exquisitissimus detector*... Je vous demande en grâce de me faire part de ce que vous pourrez déterrer de singulier sur ces matières, ou, du moins, de m'en indiquer les sources un peu détournées. Il me semble, mon cher abbé, que j'aurais passé des journées délicieuses à m'entretenir avec vous de ces riens qui m'intéressent... Écrivez-moi donc, mon ancien maître, avec familiarité, avec amitié, *currente calamo et animo.* » Au reçu d'une telle requête comment ne pas ouvrir tous ses tiroirs?

Du reste, ces correspondants érudits pouvaient voir que ce curieux si adroit n'était pas un de ces quémandeurs fainéants qui volontiers font faire par autrui les recherches arides. Le futur historien de Louis XIV eut bientôt fait de connaître tout ce qui était aisément à sa disposition. Ses devanciers tout d'abord : Larrey, Limiers, Reboulet, La Martinière, Pellisson, le P. Daniel, l'abbé Legendre, Mézeray, les auteurs de grandes histoires de France ou d'histoires spéciales de Louis XIV ; — les dictionnaires de Bayle, d'Expilly, de Moréri ; les vastes recueils de biographie et de bibliographie littéraire et religieuse du P. Desmolets et du P. Niceron ; — puis les monographies particulières, telles que l'*Histoire de Turenne*, de Ramsay ; — les recueils d'histoire religieuse (d'Avrigny, d'Aguesseau, Du Halde, Le Comte, Doussin) ; — les principaux ouvrages de controverse (Jurieu, Quesnel) ; — les « bons livres » qu'on avait déjà faits à cette date sur « le dedans du royaume », finances et commerce : Boisguillebert, Savary, Forbonnais, Boulainvilliers ; — enfin, et surtout, les *mémoires* si nombreux dès cette époque, — « deux

1. Du Bos avait publié en 1734 une *Histoire critique de l'établissement de la monarchie française dans les Gaules.*

2. A l'abbé Du Bos, 30 octobre 1738.

3. Au collège Louis-le-Grand.

4. De Ramsay. Voir ce nom à l'*Index*

cents volumes environ, » — laissés par des personnages politiques du dix-septième siècle [1].

Et il ne se contentait pas des documents imprimés. Il a lu, dès le début de son travail, en manuscrit, les quarante volumes des mémoires du marquis de Dangeau [2]. Historiographe de France, ami du marquis d'Argenson devenu ministre, il travaille en 1746-47, « six mois sans relâche » dans les bureaux des ministères de la guerre et des affaires étrangères; il explore le « dépôt du Louvre », c'est-à-dire la collection de dépêches d'ambassadeurs et d'instructions données aux ambassadeurs depuis 1662, déposée en 1710 dans un des pavillons du vieux Louvre par le marquis de Torcy, secrétaire d'État des affaires étrangères jusqu'en 1715, fils de Colbert de Croissy, secrétaire d'État lui-même de 1679 à 1696 [3]. Il a examiné les « mémoires des Intendants » réunis en 1700 par le ministère en vue de l'instruction du duc de Bourgogne; il s'est procuré des lettres de Louis XIV, par exemple « la fameuse lettre du roi au sujet de M. de Barbezieux [4]; » il a profité des privilèges de sa charge de « gentilhomme de la chambre » pour copier le texte original, inscrit au-dessus du lit de Louis XV, des instructions du grand roi moribond; il a obtenu communication des mémoires manuscrits du maréchal de Villars, de ceux de Torcy avant leur apparition; il a parcouru les *Souvenirs,* qu'il éditera plus tard [5], de Mme de Caylus; il a même compulsé ou fait compulser par des amis certaines correspondances qui n'ont vu le jour que de notre temps, comme les lettres du marquis d'Uxelles [6].

Toutefois il y a quelque chose, en histoire, qui vaut mieux que les monuments imprimés, mieux que les textes manuscrits : c'est, quand cela est possible, le document oral, le récit des acteurs ou des témoins des choses que l'on étudie. Non pas sans doute que ce récit ne soit pas, bien souvent, sujet à caution, et l'on a pu soutenir à juste titre qu'un document écrit ou imprimé était, *a priori* et en général, plus sûr qu'une déposition orale; mais ces renseignements fussent-ils, comme il arrive plus d'une fois, incomplets, inexacts ou partiaux, ils ont du moins un inestimable avantage : celui de transmettre à l'historien qui les recueille une impression contemporaine, c'est-à-dire, en somme, une parcelle de la vraie vie du passé, de transfuser en lui un peu de l'être des générations disparues, de lui faire respirer quelques instants l'air des hommes qu'il veut connaître. Et si quelque chose peut lui

1. Voyez les lettres : à l'abbé d'Olivet, juin et 24 août 1735; à M. de Caumont, 24 août 1735; à Thiériot, 12 juin et 24 septembre 1735; à l'abbé Du Bos, 30 octobre 1738, au marquis d'Argenson, 26 janvier 1740, etc., etc. Cf. *passim* nos notes sur le *Siècle*, à l'aide, pour les noms cités ici, de l'*Index* qui termine le volume.

2. Lettres à Du Bos, du 30 octobre 1738, à Thiériot, du 26 juin, et au comte d'Argental, du 16 juillet 1756.

3. Voir la plupart des lettres citées plus haut et les notes du *Siècle.*

4. Voir la lettre citée à l'abbé Du Bos et plus loin, p. 481.

5. Voy. Bengesco, *Bibliographie de Voltaire*, t. II, p. 414.

6. Voy. lettre à M. de Caumont, 24 août 1735. Voltaire connaissait du reste le marquis d'Uxelles, fils de la marquise.

donner cette juste aperception des choses écoulées, en quoi consiste l'*intelligence* historique, c'est bien le fait d'avoir ouï parler de ces choses par des gens qui les ont vues et touchées.

Or ce précieux avantage, Voltaire, racontant le règne de Louis XIV, en a joui autant que possible, grâce, tout d'abord, à sa naissance. Par sa situation de notaire au Châtelet, François Arouet, son père, avait eu des relations variées et distinguées. Il était voisin et ami de Ninon de l'Enclos. Il « avait bu avec Corneille [1] », et sa femme connaissait Boileau [2]. Sa clientèle était belle : il y comptait les Richelieu, les Sully, les Saint-Simon, les Praslin, les Caumartin. L'éducation du jeune Arouet au collège Louis-le-Grand lui assura des relations nouvelles : les frères d'Argenson, Boufflers, Cideville, d'Argental, — dont les parents plus ou moins proches étaient dans les grandes places de l'administration, de la finance et de la guerre. Introduit, en même temps, par l'abbé de Châteauneuf, son parrain, dans la petite société du Temple, il trouvait là, autour du grand prieur de Vendôme, l'abbé de Bussy, fils de ce Bussy-Rabutin si bien instruit des scandales mondains ; La Fare, poète de salon après avoir été militaire et diplomate ; — tout un cercle de lettrés épicuriens, qui avaient traversé le siècle en suivant, à côté de la grande voie royale, des sentiers clandestins, mais n'en avaient pu que mieux observer à distance et juger avec plus d'indépendance la procession officielle où ils s'abstenaient de marcher à leur rang. — Et à présent, sous un régime nouveau qui déliait leur langue, on peut penser que ces vieillards très peu gourmés ne demandaient qu'à servir leurs plus piquants souvenirs au poète éveillé qu'on leur amenait pour disciple [3].

Cette initiation du jeune Arouet aux secrets de la génération finissante se continua par ses premières occupations. Le marquis de Châteauneuf, qui le prit pour secrétaire en allant en Hollande, était un diplomate estimé, que Colbert de Croissy et le marquis de Torcy avaient plusieurs fois employé. Un peu plus tard, au château de Saint-Ange où le fils du notaire, après de bruyantes escapades, fut aimablement recueilli par la famille Caumartin, les récits curieux devaient abonder, j'imagine. Louis de Caumartin, ancien intendant des finances, fils de l'ami le plus particulier du cardinal de Retz, était aussi, — au rapport de Saint-Simon, bon juge, — « l'homme qui savait tout en histoire, en généalogie, en anecdotes de cour » ; et son frère, l'évêque de Blois, « avait, nous disent les éditeurs de Kehl [4], passé une grande partie de sa vie à s'amuser de ces petites intrigues qui sont pour le commun des courtisans une occupation si grave ; il en connaissait les plus petits détails et les racontait avec beaucoup de gaîté ».

A Paris, quand ses fredaines lui permettaient d'y revenir, les gens

1. Lettre à l'abbé d'Olivet, sept. 1761.
2. Lettre au même, 6 juillet 1761.
3. Voy. entre autres, dans la lettre du 13 mai 1761 à Duclos, l'anecdote sur Corneille que Voltaire avait apprise de « M. de Vendôme ».
4. Note du *Commentaire historique* de Voltaire dans l'édition dite de Kehl.

que fréquentait, — et il n'en était que trop fier, — le jeune auteur de la *Henriade*, c'était le duc de Sully, chez lequel il avait son couvert mis comme « l'enfant de la maison », proche allié d'Abel Servien le diplomate, marié à la comtesse de Vaux, veuve d'un fils de Fouquet et fille elle-même de la fameuse Mme Guyon; — le duc d'Antin, l'élégant courtisan, directeur des bâtiments royaux, — le duc de Vendôme, l'heureux et cynique héros des dernières guerres de Louis XIV; — le duc de Villeroy dont il fera précisément dans le *Siècle* un portrait bienveillant et flatteur[1]; — le duc de La Feuillade, « l'homme le plus brillant et le plus aimable du royaume », fils du maréchal de La Feuillade, le fameux adulateur de Louis XIV; — le maréchal de Villars, le plus illustre des vieux généraux survivants, mari d'une femme très accueillante et très recherchée, possesseur, en son château de Vaux, des papiers financiers de Fouquet, tout plein, lui-même, de souvenirs politiques ou militaires, et très porté sans doute par son humeur vaniteuse et fanfaronne à les confier sans trop de discrétion[2] à un auditeur respectueux[3]. Les patrons de Voltaire, à vingt-cinq ans, c'étaient, on le voit, ou bien les plus considérables des acteurs subsistants du règne précédent, ou leurs fils. La vie de salon et de châteaux, que Voltaire menait alors avec ivresse[4], c'était, en somme, une promenade singulièrement instructive dans un musée vivant, à travers les souvenirs animés du grand siècle à peine clos.

Et quand de ces hauteurs, l'heureux poète redescendait dans le monde, plus bourgeois, des Cideville, des d'Argental et des Bernières, il y rencontrait encore des personnages aussi bien instruits, quoique moins en vue, des dessous de l'histoire de la veille : — l'abbé Servien, par exemple, le fils de l'ancien collègue de Fouquet dans la surintendance et du diplomate de Munster; ou l'abbé d'Amfreville, l'agent secret du cardinal de Bouillon à Rome[5]. — Et si ses mésaventures lui faisaient perdre quelques-unes[6] de ces premières et illustres relations, ses succès et son entregent ne tardaient pas à lui en faire d'autres. Ainsi s'ouvre pour lui la « cour de Sceaux », qui lui permettait de voir d'un autre point de vue l'histoire de la cour et de la politique de Louis XIV. Là s'offrait à sa curiosité la tradition des « princes légitimés », qui, réduits désormais au rôle de mécontents et d'opposants parfois, se laissaient aller sans doute d'autant plus volontiers aux confidences. Là régnait, comme un culte jalousement entretenu, la mémoire de Madame de Maintenon, la favorite méconnue qui avait, bien qu'en vain, préparé leur grandeur et

1. Voyez plus loin, pages 289-290.

2. Nous voyons, par une lettre de Voltaire (5 août 1738) à Frédéric de Prusse, que Villars lui racontait les origines exactes de la guerre toute récente de la succession de Pologne.

3. Voy. Desnoiresterres, *Jeunesse de Voltaire*, p. 207 sqq.; Ch. Giraud, *La maréchale de Villars et son temps*.

4. Lettres de 1719 à la marquise de Mimeure, d'octobre 1724 à Thiériot.

5. Voir la notice de M. de Boislisle dans le t. VII des *Mémoires* de Saint-Simon, p. 482, et plus loin, p. 735 sqq.

6. Le duc de Sully, qui ne le défendit point dans l'affaire Rohan-Chabot. (Voy. Desnoiresterres, *ouvrage cité*, et plus haut, p. VI.)

que, par ailleurs encore, Voltaire pouvait bien connaître[1]. Là fréquentaient des hommes de lettres tout pleins encore du siècle passé : Fontenelle, — Malézieu qui avait été professeur du duc de Bourgogne, — La Motte qui, lui aussi, avait bien connu Fénelon. — Et, par surcroît, la maîtresse du logis elle-même, la duchesse du Maine, digne petite-fille de Condé, dont l'âme inquiète et active se complaisait amèrement aux regrets des grandeurs entrevues et promptement ravies à sa famille, était la première à se mettre en frais pour l'adroit écrivain qui se réclamait d'elle comme d'une muse et plaçait ses plus coquets écrits sous la protection de « la conservatrice du bon goût[2] ». « Toutes les nuits, vers deux heures, aussitôt que Madame du Maine était couchée et qu'elle avait congédié son monde, » Voltaire, alors caché à Sceaux pour éviter les suites d'une nouvelle incartade, « descendait dans la chambre de la princesse ; un valet dressait une petite table dans la ruelle du lit et apportait le souper du poète. Celui-ci lisait le chapitre d'un conte, d'un roman qu'il n'avait écrit que pour distraire la princesse », et celle-ci lui racontait en retour « mille intrigues de cour qu'elle avait vues de bien près lorsqu'elle n'y avait pas été mêlée, exhumant ce passé d'hier avec l'esprit séduisant qu'elle avait quand elle voulait être aimable, et avec ce bon sens exact que Mlle de Launay signale comme l'une de ses plus saillantes qualités[3]. »

Cette provision de renseignements si copieuse[4], si variée et de qualité si exquise, les voyages — le plus souvent involontaires — du futur historien de Louis XIV contribuèrent encore à l'accroître.

Très peu attentif aux choses matérielles, aux monuments ou à la nature, Voltaire voyageur l'était beaucoup aux sociétés nouvelles où il se trouvait jeté, ne fût-ce qu'en courant. Ses excursions et ses séjours en Hollande, aux Pays-Bas, en Angleterre, en Allemagne, sont des excursions psychologiques ; il se promenait à travers les hommes plus que par les pays. Partout où il passe, il cause, et il fait causer ; à Lille[5], il recueille les souvenirs de « vingt personnes » sur les commissaires hollandais venus pour la paix en 1709 ; — à La Haye, il a des entretiens avec lord Stairs, ambassadeur d'Angleterre, très mêlé à la guerre de la succession d'Espagne ; — en Angleterre, ce sont les plus notables des hommes politiques, parmi les whigs, surtout, qu'il peut interroger à loisir : lord

1. Par le duc de Richelieu et par Mme de Villette-Murçai, nièce par alliance de la favorite, belle-mère de Mme de Caylus, femme de lord Bolingbroke, à qui Voltaire fut présenté par son ami d'Argental.

2. Voy. par exemple, sa lettre à la duchesse du Maine, 14 août 1749.

3. Desnoiresterres, *Voltaire à la cour*, p. 138.

4. Pour établir une liste à peu près complète des personnes connues de Voltaire, qui peuvent lui donner des renseignements de première main sur les choses et les gens du règne de Louis XIV, il faudrait citer encore les noms du président de Maisons, parent des Villars, du marquis d'Ussé, du baron de Breteuil (fils du marquis de Breteuil, intendant de Paris sous Louis XIV), du cardinal de Polignac, des marquis de Canillac et de Fénelon, etc. — Voy. E. Bourgeois, *ouvr. cité*.

5. Voy. plus loin, p. 343.

Bolingbroke, qu'il retrouve[1]; lord Petersborough, dont il fait la conquête et dont il est l'hôte trois mois durant; Falkener, riche négociant de Londres, futur diplomate; la duchesse de Marlborough; Methuen, le négociateur du fameux traité avec le Portugal; — sans oublier les réfugiés français : le marquis de Miremond, Cavalier, — ni les amis de Saint-Evremond et de la duchesse de Mazarini : Des Maizeaux, Prévôt et autres gens de lettres ou gazetiers, qui pouvaient lui raconter l'histoire de Louis XIV telle que des Français mécontents l'avaient vue de l'autre côté du détroit.

Lorsque enfin, en 1732, Voltaire eut conçu le dessein du *Siècle*, il ne se contenta pas de rappeler[2] et de coordonner les renseignements qui depuis vingt ans venaient quotidiennement s'offrir à lui : avec la hâte et l'ardeur qu'il mettait à tout, il s'efforça de compléter et de mettre à contribution *in extremis* les survivants non encore disparus du temps dont il se constituait l'historien. C'est alors qu'il accepte, peut-être après l'avoir indirectement provoquée, — car il n'était pas trop bien en cour, — la proposition du vieux cardinal de Fleury d'aller de temps en temps à Issy recueillir de sa bouche des souvenirs de la fin du règne précédent, souvenirs assez insignifiants du reste quand Voltaire ne parvenait pas à faire sortir l'octogénaire des réminiscences personnelles qui l'obsédaient[3]. C'est alors aussi, sans doute, qu'il obtient, — de Torcy, de la duchesse de Saint-Pierre, sa sœur, revenue de Madrid où elle avait passé trente ans à la cour, de Chauvelin, du maréchal de Noailles, — des informations d'un grand prix et toutes nouvelles. C'est alors qu'il assiège de flatteries intéressées les Du Bos, les Secousse, qui avaient vingt-cinq ans au moment du traité d'Aix-la-Chapelle et d'*Andromaque*. Et quand on a lu tant soit peu cette attachante correspondance qui le peint avec tant d'exactitude, on se figure aisément l'industrie de Voltaire en cette besogne d'information. Il ne dédaigne rien ni personne : vieux courtisans, « valets grands seigneurs[4], » entichés du temps jadis et gardant l'éblouissement des splendeurs où ils firent leur petit personnage; — anciens officiers des armées d'Italie et d'Espagne, encore amoureux de Vendôme ou furieux contre Villeroy; — « domestiques » de Louvois, dames de compagnie de Mlle Chouin, médecins de la Bastille, comparses obscurs d'une tragédie parfois mystérieuse, — de chacun il soutire ce qu'il sait, met à ces *interviews* autant de fougue et d'éloquence qu'à écrire *Zaïre* ou un plaidoyer pour Calas, et fait, avec quelque fierté, servir à cette tâche féconde les grâces victorieuses d'un esprit qui trop souvent n'était pas aussi honnêtement employé.

1. Voyez plus haut, p. XXXIX, n. 1.

2. Sa mémoire devait être d'ailleurs excellente. Voir, en particulier, plus loin, p. 493.

3. Voltaire reçut cependant de l'ancien évêque de Fréjus des renseignements assez importants sur le caractère de Louis XIV, sur ses sentiments religieux, par exemple. Voir sa *Réponse à La Beaumelle*.

4. Lettre à Du Bos du 30 oct. 1738; et plus loin, p. 323 et 339. Il semble aussi (p. 519) que Voltaire a reçu également les doléances des courtisans qui partageaient les rancunes et les griefs de Saint-Simon.

La publication de l'ouvrage en 1752 et le grand succès qui l'accueillit ne mirent pas fin à ces recherches. « L'auteur du *Siècle de Louis XIV* sentait tout ce qui manquait à ce monument qu'il avait voulu élever à l'honneur de sa nation, » et s'il avait « hasardé d'en livrer au public », sans plus tarder, « une faible esquisse », c'était « dans l'espérance » que cette ébauche « engagerait les gens de lettres et les hommes instruits des affaires publiques à lui fournir de nouvelles couleurs pour achever le tableau [1] ».

Si cette espérance ne fut pas trompée [2], c'est surtout qu'il ne négligea rien pour rectifier ou compléter son œuvre. Il découvre, au commencement de 1752, peu après la première édition du *Siècle* parue, qu'un document des plus précieux, — « une espèce de mémorial, écrit de la main même de Louis XIV, » qu'il cherchait depuis longtemps, et qu'il avait d'abord espéré de trouver dans le cabinet de Louis XIV [3], — est aux mains du maréchal duc de Noailles. Aussitôt il se met en mouvement pour l'obtenir [4] et, malgré les lenteurs de ce seigneur, la seconde édition, retardée par Voltaire à cet effet, put s'enrichir d'un long extrait fort propre à faire connaître la dignité de caractère, la justesse d'esprit de Louis XIV, et cette expression noble et précise tant louée par les contemporains [5]. L'édition de 1756 [6] reçut encore plus d'accroissement. Voltaire, si fidèle admirateur du grand roi, était depuis longtemps [7] désireux de voir le livre manuscrit où « ce fou d'abbé de Saint-Pierre » avait déposé, avec ses utopies, ses critiques très vives contre la personne et l'administration de Louis XIV. Au commencement de 1756, il parvient à en obtenir connaissance avant qu'elles ne paraissent [8]. Il guette, dans le même temps, les mémoires de Daniel de Cosnac, évêque de Valence, et les réclame dans toutes ses lettres [9]. Il avait étudié en manuscrit les mémoires de Torcy : il les revoit dans l'imprimé [10]. Il réclame, aussitôt parue, la traduction française des « mémoires pour servir à l'histoire d'Espagne sous le règne de Philippe V », rédigés par le marquis de Saint-Philippe [11]. Il avait connu par les Noailles les lettres de Madame de Maintenon ; mais deux éditions de ces lettres données par La Beaumelle, l'une en 1752 d'après un manuscrit de Louis Racine, l'autre, beaucoup plus ample, en 1755, d'après les papiers de Noailles, l'empêchent de dormir. « Un scélérat et un sot peut avoir eu par hasard de bons

1. *Suppl. au Siècle de Louis XIV*, 1re partie. Cf. lettres du 29 avril 1752 à Dargel, du 10 juin 1752 au duc de Richelieu.

2. Lettre à Falkeuer, 22 août 1752.

3. Lettre à Du Bos, 30 octobre 1738.

4. Lettres à d'Argental, 3 mai 1752 ; au duc de Richelieu, 10 juin ; à Roques, 17 octobre.

5. Cf. plus loin, p. 473 sqq.

6. Pour les additions et corrections de la seconde édition (1753) qui comprennent 70 pages sur deux volumes in-12 de 954 pages en tout, voir le *Supplément au Siècle*, déjà cité, 1re partie, et la lettre à Mme du Deffand, 23 septembre 1752.

7. Lettre à Du Bos, 30 octobre 1738.

8. Lettre à Thiériot, 20 août 1756.

9. Lettres au même du 21 juillet, 9 août-20 août.

10. Lettre au prince de Wurtemberg, 14 juin 1756 ; cf. plus loin, p. 256, n. 3.

11. Lettre à Thiériot, 14 octobre 1756.

manuscrits[1]. » Il en fait autant pour les prétendus *Mémoires de Madame de Maintenon* publiés en 1757 par le même, et malgré sa colère intarissable contre un auteur[2] qui, « ayant eu le bonheur d'être en état de dire des vérités, » a pu préférer d'audacieux mensonges plus propres à faire scandale et à piquer la sotte curiosité du public, il sait reconnaître que ce « coquin » a eu d' « excellents mémoires », « qu'il s'est *souvent* mêlé des vérités à son insolente rapsodie, » et l'on peut voir, soit par les lettres de Voltaire, soit par les notes nombreuses du *Siècle* en son état présent, avec quel soin scrupuleux il s'astreignit à compulser la publication de son ennemi.

Et ce ne sont pas seulement des additions[3], ce sont des corrections que ce travail incessant apporte aux éditions successives. Au président Hénault, à Foncemagne, au maréchal de Belle-Isle, au duc de Richelieu, entre autres, — aux inconnus même[4], — Voltaire demande des critiques, et il s'y conforme, avec cette déférence intelligente qui faisait, au besoin, de cet esprit bouillant et léger le plus patient des regratteurs, refondant une pièce de théâtre au lendemain matin de sa chute, et sacrifiant ses inventions les plus chères si elles ne plaisaient pas aux « chers anges[5] », confidents et juges de ses travaux. Et l'historien du *Siècle de Louis XIV* tire parti même des critiques qu'il ne demandait pas, et qui lui étaient servies par un La Beaumelle de la plus désobligeante façon. Nombre d'omissions sont réparées dans la *Liste des Écrivains* parce que La Beaumelle les avait relevées avec raison[6], et quelque « insolentes » que pussent être souvent les observations du malin compilateur, Voltaire, après le premier mouvement, — qui était certainement d'impatience, — se décidait à en faire son profit. Ces remaniements se poursuivirent pendant dix années[7].

Mais à côté de l'activité qui amasse, il doit y avoir, en tout historien véritable, la prudence qui choisit. Voltaire avait réfléchi sur

1. Lettres à Thiériot, 4 juin 1756 ; à d'Argental du même jour.

2. Lettres à la duchesse de Saxe-Gotha, 10 juin 1756 ; au prince Eugène de Wurtemberg, 14 juin ; à Thiériot, 16 juin et 26 juin ; à d'Argental, 15 juin et 2 juillet.

3. L'édition de 1756 s'augmenta « d'un grand tiers ». Lettre à Thiériot, du 20 août.

4. Lettre de 1752 au rédacteur de la *Bibliothèque impartiale*, revue littéraire, publiée en Hollande de 1753 à 1758.

5. C'est ainsi que Voltaire appelle d'Argental et sa femme.

6. La Beaumelle avait reproché à Voltaire l'oubli des personnages suivants : Beausobre, Bougeant, Cailli, Coste, Corbinelli, Coulanges, Conrart, Cotin, Le Corroyer, Coffin, Deshoulières, Desfontaines (l'abbé), Dassoucy, Du Bos, Duverney, Dodart, Mme Guyon, Grammont, Mlle L'Héritier de Villandon, Jouvency, Le Pays, Larroque, Lenclos, Limiers, Linières, Maimbourg, Méré, Mariguy, Montreuil, Montrésor, Maynard, Nadal, Lenoble, Pajon, Petitpié, Rolle, Saurin, Sanadon, Sacy, Superville, Vanière, Warin. — Bon nombre de ces articles ont été ajoutés par Voltaire.

7. En 1756 et en 1761, le *Siècle* parut conjointement avec l'*Essai sur les Mœurs* ou *Essai sur l'Histoire générale* auquel il était annexé. Cf. plus haut, p. XVI-XX. Il y eut en outre du vivant de Voltaire, c'est-à-dire jusqu'en 1778, dix-huit éditions authentiques ou contrefaites de l'ouvrage (voir le très précieux ouvrage de G. Bengesco, *Bibliographie de Voltaire*, t. I).

cette partie de la besogne historique. Il rédigea, pour l'Encyclopédie, l'article HISTOIRE, mais le court mémoire qu'il fit sur ce sujet, étant pressé ou malade [1], vaut moins que d'autres petits opuscules [2], d'allure polémique et de forme plaisante, pleins de réflexions très judicieuses et neuves sur la critique des témoignages. Et ce qui est plus intéressant encore, c'est la façon dont nous le voyons, en train de composer le *Siècle de Louis XIV*, mettre ses idées en pratique. La correspondance contemporaine de l'ouvrage et les notes que Voltaire a jointes à son récit sont, à cet égard, bien significatives.

C'est là qu'on voit que le sentiment, toujours présent à sa pensée, est bien celui dont l'historien doit être pénétré profondément : la *défiance*, — la conviction, que « toute certitude qui n'est pas démonstration mathématique n'est qu'une extrême probabilité [3] » et que la prétendue « certitude historique » n'est rien d'autre; — le souvenir perpétuel de la perpétuelle faillibilité des témoignages parmi lesquels on est réduit à chercher, à tâtons, une vérité précaire. Tout d'abord, à l'égard des historiens de profession, Voltaire, on le croira sans peine, n'a nulle superstition. Ses prédécesseurs, Larrey, Reboulet, Limiers, La Hode, ne sont pas pour lui des autorités, alors même qu'ils s'accordent. Il a le mérite de ne jamais considérer comme acquis à l'histoire ce qui était imprimé dans tous les livres et reçu comme incontestable. A la lumière des documents de première main qu'il avait su chercher et trouver, il soumet à un examen nouveau des traditions déjà vieilles de son temps. Par exemple il renverse l'opinion, alors établie, d'après laquelle le testament de Charles II d'Espagne en faveur du Dauphin avait été obtenu par Louis XIV grâce à un machiavélisme compliqué et à de souterraines intrigues [4]. C'est même quand elles flattaient ses préférences qu'il sait rejeter les erreurs respectées. Il est évident qu'au dix-huitième siècle, la prodigieuse fortune du clergé devait être un sujet de déclamations commode aux « philosophes »; Voltaire n'en a pas moins le courage de combattre ce préjugé, chiffres en main [5].

Il n'est pas davantage entiché de ces « mémoires du temps » qu'il a consultés en si grand nombre. Si c'est une exagération que de déclarer, comme il le fait en un moment d'humeur contre Guy Patin, que « les auteurs contemporains, qui écrivent précipitamment les nouvelles du jour, sont des guides infidèles pour l'histoire [6] », il a du moins grande raison de les soupçonner toujours et de toujours les juger librement, ce que ne faisaient guère les historiens d'autrefois. Comme Larrey, Limiers et Reboulet, il se sert,

1. Voir, dans la lettre à d'Alembert du 9 octobre 1756, ce qu'il eût voulu mettre dans ce travail.

2. *Le Pyrrhonisme de l'Histoire* (1768); *Fragments sur l'Histoire*, *Des Mensonges imprimés et du Testament politique du cardinal de Richelieu* (Cf. plus loin, p. 820) (1749); *Examen du Testament politique du cardinal Alberoni* (1753); *Qu'il faut savoir douter* (*Éclaircissements sur l'histoire de Charles XII*), etc.

3. *Dictionnaire philosophique*, art. HISTOIRE.

4. Cf. plus loin, p. 256-257.

5. Cf. plus loin, p. 616 sqq.

6. Cf. plus loin, p. 812, art. GUY PATIN.

pour l'histoire militaire de Louis XIV, des mémoires du marquis de Feuquières, mais il se refuse à les « copier servilement », comme eux. Les circonstances de la vie de Feuquières, ses déboires, l'humeur dont il les accepta, infirment, — surtout quand il blâme, — l'autorité de ses appréciations[1].

Il préfère généralement aux documents écrits les témoignages oraux. « Ce n'est pas assez que j'aie lu ces paroles » de Louis XIV[2] « dans les mémoires manuscrits du marquis de Dangeau pour les rapporter », mais « elles m'ont été confirmées par d'autres personnes et surtout par le cardinal de Fleury. Ce n'est que sur plusieurs témoignages qu'il est permis d'écrire l'histoire[3] ». D'ailleurs aux renseignements oraux reçus des contemporains comme aux documents écrits laissés par eux, il applique les mêmes règles. Isolé, « le rapport d'un homme considérable donne de la probabilité », mais il faut que le fait rapporté soit « ordinaire », conforme aux « lois de la nature » et « au caractère du héros ». « Ce qui n'est point vraisemblable ne doit point être cru, à moins que *plusieurs* contemporains dignes de foi ne déposent unanimement[4]. » « Quand des contemporains, comme le cardinal de Retz et le duc de La Rochefoucauld, ennemis l'un de l'autre, confirment le même fait dans leurs mémoires, ce fait est indubitable; quand ils se contredisent, il faut douter. » — Voltaire se trouve dans ce cas au sujet de la mort de Fouquet : mourut-il libre ou en prison? *Tous les historiens* d'une part, et ses descendants directs, de l'autre, soutiennent qu'il mourut en prison; mais la comtesse de Vaux, sa belle-fille, a plus d'une fois assuré Voltaire qu'il sortit de prison avant sa mort, et Gourville en dit autant dans ses mémoires. En présence de ce différend, qu'un acte de décès officiel et authentique pouvait seul trancher, Voltaire suspend son jugement, et conclut, comme il devait le faire, qu'on *ne sait pas* où Fouquet est mort. — Il interroge, nous l'avons vu, avec avidité les « vieux courtisans » du règne passé, mais il n'admet que les faits « dans lesquels ils s'accordent ». M. de Caumartin lui a raconté une curieuse histoire sur la grande armoire de marqueterie trouvée au palais Mazarin et ouverte, quelques années après la mort du cardinal, par la duchesse Hortense; mais s'il l'enregistre, c'est qu'il a retrouvé depuis la même particularité dans Saint-Evremond. A l'égard des *anecdotes*[5], — de ces « petits détails longtemps cachés » dont la mise au jour pique infailliblement la curiosité des badauds et trouve auprès d'eux un crédit assuré, — son scepticisme est toujours en éveil, et son premier mouvement de douter : prudence bien salutaire après les abus de l'école historique du dix-septième

1. Cf. plus loin, p. 250; p. 281, n. 1; voir aussi les jugements de Voltaire sur Pellisson, sur l'abbé de Choisy.

2. Sur le maréchal de Villeroy : « On se déchaîne contre lui parce qu'il est mon favori ».

3. *Supplément au Siècle de Louis XIV*, 1re partie. Cf. plus loin, p. 386 et n. 4; p. 402, n. 4; p. 281; p. 813, etc.

4. Restriction qu'il oublie trop dans l'*Essai sur les Mœurs*. Voyez Faguet, *ouvr. cité*.

5. Voy. plus loin, p. 385-387, 812.

siècle. La descendance de Davila, — les Mézeray, les Varillas, les Maimbourg, les Saint-Réal et les Vertot, — avaient perverti l'histoire et le goût public avec leur engouement de l'*anecdote*. Tout ce qu'on n'avait pas su avant eux, tout ce qu'ils déterraient dans des « mémoires » rencontrés au hasard, avait pour eux force de vérité. Voltaire, qui pourtant admire Saint-Réal et le loue à l'excès, a le mérite de ne pas se laisser séduire par ces prestiges de l'inédit. Il refuse énergiquement de satisfaire à cette tendance populaire qui porte les lecteurs à donner plus de créance aux racontars mystérieux qu'aux documents officiels, à l'histoire secrète qu'à l'histoire publique[1]. Il fait la guerre à ces mots célèbres que tout le monde répète et que personne n'a entendus; il en discute la vraisemblance, il en recherche la transmission et l'origine[2]. Quelque estime qu'il ait pour le président Hénault, il ne lui pardonne pas d'avoir rapporté sans réserves, dans la première édition de son *Abrégé chronologique*, le prétendu mot de Louis XIV au lord Stair, ambassadeur d'Angleterre, à l'occasion du port qu'il voulait faire à Mardick : « *Monsieur l'ambassadeur, j'ai toujours été le maître chez moi, quelquefois chez les autres : ne m'en faites pas souvenir.* » Et toutes les fois qu'il rencontre sur sa route de ces historiettes suspectes, il ne manque pas de s'y arrêter, d'en vérifier l'authenticité positive et la probabilité raisonnable; il déblaie à l'avance, avec beaucoup de soin, le chemin de l'histoire future. Pour son compte, s'il en recueille une ample moisson, c'est une moisson triée sur le volet; il n'hésite pas à rejeter toutes celles qui n'ont point de titres sérieux à la foi des gens de bon sens impartial; et le plus souvent il n'hésite pas à les rejeter alors même qu'elles devraient lui plaire et qu'elles flattent ses préventions visibles[3]. Il a le sentiment très net des obligations que lui impose son rôle d'historien et il le formule nettement : « User de la plus grande circonspection, écarter le frivole, réduire l'exagéré et combattre la satire[4]. »

Sans doute, Voltaire ne se conforme pas toujours en pratique à ces principes excellents, soit dans la réunion de ses matériaux, soit dans le choix de ceux qu'il accepte.

Sa critique, ce qui la fait plus d'une fois dévier, ce sont les causes générales d'erreur que nous avons signalées plus haut, — ces préoccupations étrangères au souci désintéressé de la vérité qui l'obsédaient pendant qu'il travaillait au *Siècle*[5]. — Il n'attribuerait pas si carrément la fin de la guerre avec l'Angleterre en 1711 aux jalousies de lady Marlborough et de lady Masham[6], s'il ne cédait pas, dans un accès de philosophisme ironique, à la tentation de prouver, par un exemple éclatant, que le caprice souvent grotesque d'un hasard aveugle est la seule loi des événements humains. Il n'admettrait

1. Cf. plus loin, p. 386; lettre à d'Argenson, 16 juillet 1756, etc.

2. Cf. plus loin, p. 272, n. 1, p. 377; et *Supplément du Siècle*.

3. Cf. p. 729, n. 4 et p. XLIII, n. 5.

4. Cf. p. 387.

5. Cf. p. 565, n. 4; 387, n. 1.

6. Cf. p. 360-362 et les notes.

pas si volontiers, d'après un simple ouï dire, une histoire ridicule sur le compte de Bossuet, si Bossuet n'avait pas été le plus illustre champion et le plus solide défenseur du christianisme au dix-septième siècle [1].

Et quant à la recherche des documents, il arrive aussi que son exactitude soit, incontestablement, en défaut. Il est évident qu'il n'a pas pris le temps d'assez approfondir certaines parties de son sujet qui exigeaient des connaissances techniques. — Son chapitre sur les *finances* renferme plus d'une erreur évitable. — Son chapitre sur la *science française* au dix-septième siècle est également au-dessous de ce qu'on aurait le droit d'attendre d'un homme qui eût pu songer, sans trop de présomption [2], dit-on, à s'adonner exclusivement aux études de mathématique et de physique [3]. On s'étonne de n'y voir cité aucun des très grands mathématiciens ou des géomètres éminents, émules ou successeurs de Descartes: Fermat, Pascal, le marquis de l'Hôpital, Varignon, Antoine Parent [4]; non plus que, dans les sciences physiques et naturelles, aucun des ingénieux chercheurs qui préparèrent, par leur curiosité active, les grandes découvertes de l'âge suivant: Gassendi, Guichard-Duverney, Claude Perrault, Pecquet, Homberg, Mariotte, Tournefort [5]. — Le chapitre des *Arts* propre-

1. Voyez pages 565 et 760.

2. Sur les travaux scientifiques de Voltaire, voir les témoignages cités par Desnoiresterres, *Voltaire à la Cour*, page 330, *Voltaire à Cirey*, p. 355, etc.

3. Sans entrer dans le détail technique, Voltaire aurait pu exposer brièvement le caractère et la portée des principales découvertes des grands savants du siècle. Cela était facile, sinon pour les résultats obtenus dans les mathématiques, du moins pour ceux des sciences physiques et naturelles.

4. Fermat (1601-1655), à qui d'Alembert, Lagrange, Laplace, Fourier, font honneur de l'invention du calcul différentiel, est considéré aujourd'hui comme un très grand mathématicien. — Le marquis de l'Hôpital (1661-1704) rivalisa avec les Bernouilli, Leibniz et Huyghens, dans la solution des problèmes que les géomètres s'envoyaient alors en défi. Principaux ouvrages : *Analyse des infiniment petits*, 1696; *Traité analytique des sections coniques*, 1707; Voy. Marie, *Histoire des Sciences mathématiques et physiques*. — Varignon (1654-1722) et Antoine Parent (1666-1716) éclaircissent les principes de la mécanique.

5. Gassendi est rangé avec raison par les historiens comme un des ouvriers de la rénovation scientifique des temps modernes « par la part qu'il a prise, avec Hobbes et Locke, à mettre en lumière le rôle prédominant de l'expérience ». Carus, *Histoire des Sciences naturelles*, trad. fr., p. 335 sqq. — Guichard Joseph Duverney (1648-1730) fait avancer l'étude de l'anatomie comparée (travaux sur l'oreille, sur les limaçons, etc). — Claude Perrault (1613-1688) dont les *Essais de physique* parurent de 1680 à 1684, étudia l'organe de l'ouïe, le jeu mécanique des diverses parties du corps de l'homme et des animaux, la marche de la sève dans les végétaux, etc. Il établit sur ses observations personnelles, dit Carus, *Hist. des Sciences naturelles*, « tout un système comparatif de zootomie ». — Pecquet (1620-1674), médecin de Fouquet (*Dissertatio de circulatione sanguinis et chyli motu*, 1652, etc.). — Le chimiste Homberg (1652-1715) découvre le chlorure de calcium, mais son mérite consiste moins dans ses découvertes que dans une certaine « appétence de l'inconnu », qui lui fit rassembler et vulgariser une multitude d'observations, destinées à devenir des *données* pour les expériences futures. Homberg, Allemand d'origine, encou-

ment dits est maigre. L'obligation, que Voltaire s'impose de ne voir et de ne montrer que les sommets, n'explique pas qu'il soit si exclusif. Sans entrer dans le détail fastidieux de tous les peintres du temps de Louis XIV qui n'ont été que gracieux, encore y avait-il à classer parmi l'élite digne d'être mise en haute lumière d'autres noms que ceux de Poussin, de Le Brun et de Le Sueur. Philippe de Champagne, Sébastien Bourdon, Jacques Stella, Van den Meulen, Pierre Mignard, Watteau, Claude Lorrain, Rigault avaient droit à quelque chose de mieux qu'une mention, — qu'ils n'ont même pas tous, — dans le catalogue des Artistes à la fin du livre[1]. Encore ne s'étend-il pas assez sur ceux dont il parle : Le Brun, dont le talent est si caractéristique de l'« école de Versailles » et de ce que Voltaire appelle le « grand goût », est loué vaguement. De même, sur ce Versailles que Voltaire n'aime pas, mais qui fut pourtant la création artistique la plus typique et la plus significative du règne, il ne dit pas ce qu'il fallait dire. De même sur l'Académie de peinture, cette fondation capitale pour le développement de l'art

ragé par Colbert, abandonné après lui, puis rappelé en 1691 par l'abbé Bignon, travailla à l'instruction du duc d'Orléans et lui inspira un goût vif pour la chimie. Voltaire devait en avoir entendu parler de plusieurs côtés. — Mariotte (1620-1684) l'un des initiateurs les plus sérieux de la physique expérimentale en France.

Sans encombrer son livre de détails inutiles, Voltaire pouvait nommer dans le chapitre des *Sciences*, Guillaume de l'Isle dont il ne parle que dans la *Liste des Écrivains;* et nommer, dans cette liste, Roberval, Boulliau, Auzout, le P. La Louère, Saviard ; sur ces noms voir les ouvrages de Cuvier, Marie, Carus, cités dans nos notes, ou les ouvrages de vulgarisation sur l'histoire des sciences du docteur Hoefer.

Le chapitre des *Lettres* lui-même (ch. XXXII), si délicat et si juste dans l'ensemble, offre quelques lacunes dont ne suffit pas à rendre raison le propos délibéré de laisser de côté la « foule » des « génies médiocres » et des auteurs simplement agréables. Que Voltaire ne dise rien de La Calprenède et de Mme de Villedieu, soit ; mais il devait citer, au moins en passant, Mlle de Scudéry qui représente quelque chose de mauvais, mais d'important, et Mme de Lafayette, dont une des œuvres est à la fois charmante et *représentative* d'un certain état du goût français. Il fallait parler de l'hôtel de Rambouillet et insister sur l'influence des « Précieux » et « Précieuses ». — Que Voltaire omette Marsollier, Varillas et l'abbé Legendre, en histoire, il le peut, mais puisqu'il parle de Saint-Réal, il devait parler de Vertot et surtout de Mézeray. Les mentions de la *Liste des Écrivains* ne réparent pas ces omissions. — Parmi les orateurs il pouvait oublier Audiffret ou Fromentières, mais Senault, Lejeune, Fléchier, Cheminais méritaient à divers titres d'être au moins signalés. — Puisqu'il a lu les controversistes du XVIIe siècle, il aurait pu s'apercevoir qu'il y a dans Saurin et dans Jurieu autre chose que du « fatras ». — Rien sur Scarron, ni sur Furetière, ni sur Bouhours, ni sur Charles Perrault, qui peut-être, selon le goût de Voltaire, auraient fait une ombre au tableau, mais une ombre vraie. — Quelques-uns des érudits, que Voltaire a nommés presque tous dans la *Liste des Écrivains*, méritaient une place dans le chapitre XXXII. Notons encore l'omission de Malebranche, du P. Lami, de Regnard, de Crébillon. Mais contre ce dernier il y avait une raison de jalousie. Voir plus loin, p. 585, n. 1.

1. Voir pour les lectures complémentaires que réclame ce chapitre, les notes qui l'accompagnent, et celles des pages 841 à 845. Cf. aussi Dussieux, *Le château de Versailles*, Lemonnier, *L'Art français sous Richelieu et Mazarin*.

français[1], dont il se borne à jeter en passant la date de fondation. Et cependant il existait déjà des histoires spéciales, où l'auteur du *Siècle* aurait pu chercher les connaissances qui lui manquaient[2]. — Enfin, le chapitre sur les *Sciences, les Lettres et les Beaux-Arts à l'étranger* pendant le règne de Louis XIV ne répond pas du tout par son contenu à sa destination. Quelle raison d'être a-t-il; en effet, s'il ne répond pas à l'idée maîtresse de l'ouvrage, s'il n'en justifie pas le titre, s'il ne satisfait pas aux objections des étrangers qui, comme lord Hervey, protestaient contre ce nom de *Siècle de Louis XIV?* Une fois terminé le tableau de la civilisation *française* sous le grand roi, le complément nécessaire en était de nous montrer l'état de la civilisation *chez les étrangers*, et spécialement chez les voisins avec qui la France était en relation, afin d'établir exactement, d'une part, ce que notre pays avait pu recevoir d'eux, d'autre part, ce qu'il leur avait donné. C'est certainement pourquoi Voltaire a écrit ce chapitre ; mais c'est à quoi il n'a nullement réussi. Non pas seulement parce que, dans cette revue de nos voisins, il oublie de parler de la Hollande et de l'Espagne[3], dont l'une reçut beaucoup de la France au dix-septième siècle, et dont l'autre lui donna beaucoup ; mais encore parce que les renseignements fournis par Voltaire sur l'état des Sciences, des Lettres et des Arts en Angleterre, en Allemagne, en Suisse et en Italie, sont étonnamment superficiels. Il nous annonce que les progrès de la « saine philosophie », c'est-à-dire de la science, furent beaucoup plus grands en Angleterre et « à Florence » au dix-septième siècle qu'en France, et en ce qui concerne les sciences physiques et naturelles cela est vrai[4] ; mais il n'oublie que de le faire voir, et s'il parle de Newton, de Boyle, de Halley et de Bradley, il ne dit rien de Hobbes, de Glisson, de Harvey, de Swammerdam, de John Ray, de Grew[5], qui, précisément ont fait la supériorité de l'Angleterre dans les sciences positives de la nature.

1. Voir les livres cités plus loin du Cte Delaborde et de H. Jouin.

2. Félibien, entre autres, avait publié dès 1666 ses *Entretiens sur la vie et les ouvrages des peintres*. En 1745, il avait encore paru un *Abrégé de la vie des plus fameux peintres* par M..., de l'Académie royale des Sciences de Montpellier, 3 volumes in-4°.

3. Pour la Hollande, il ne parle que de Boerhaave et de l'Université de Leyde.

4. Sur le XVIIe siècle, « siècle des sciences par excellence », voir Cuvier, *Histoire des Sciences naturelles*, II, p. 272, 360, etc.

5. Sur Hobbes, voir plus haut, p. XLVI, n. 1 et G. Lyon, *La Philosophie de Hobbes*. Glisson, mort en 1677 : travaux sur la nature de la fibre et sur le foie. Harvey (1577-1657) publie en 1633 ses découvertes de la circulation du sang. Swammerdam (1637-1680) a publié touchant l'anatomie des petits animaux invertébrés, des travaux fondés sur la comparaison du développement des animaux avec le développement des plantes.

Ray (1628-1705), précurseur de Linné, introduit dans la zoologie et la botanique la notion de l'espèce, en prenant pour base principale de classification l'anatomie (Carus, *ouvrage cité*).

Grew, dont le principal ouvrage (*L'Anatomie des Plantes*) est de 1682, fut chargé par l'Académie royale de Londres, de faire des cours de physique reposant sur la seule expérience, et conformes à ce grand système de philosophie expérimentale pour lequel la Société avait été fondée. (Cuvier.) Grew est un de ceux que Voltaire devait citer d'abord, pour illustrer ce qu'il dit des

Parmi les noms italiens qu'il cite, on cherche en vain ceux de Francesco Redi et de Malpighi [1], c'est-à-dire les plus grands. Et de même pour l'Allemagne et le « Nord » : à côté de Leibniz, il ne suffisait pas de mentionner Boerhaave, Mercator et Hovel. Il eût fallu encore rappeler Georges-Ernest Stahl, et Jean Kunckel, et Joachim Becher, et Thomas Bartholin, et Olaüs Rudbeck, et Ruysch, et Leuwenhoeck [2], et bien d'autres. De telles omissions ne sauraient être reprochées à un Français du dix-septième siècle, très casanier et très fermé dans son amour-propre national; elles doivent l'être à un contemporain de Fontenelle, à un amateur actif et intelligent de la science, à un voyageur tel que Voltaire.

Et l'autre côté de la double question qui devait faire l'objet de ce chapitre, — l'influence française à l'étranger, — n'est pas plus substantiellement traité, même dans la partie littéraire [3], que Voltaire pouvait bien connaitre sans sortir de ses occupations les plus habituelles. Il s'étend sur la littérature poétique anglaise, et fait l'honneur d'une mention à quatre ou cinq de ces « poëtes agréables » qui décorèrent le règne de Charles II, mais il oublie de

services rendus à la science par la Société royale de Londres. — Sans compter les travaux corrélatifs de Mayow (1645-1679) qui établit l'analogie entre la respiration et la combustion; de Th. Willis (1622-1675) qui applique à l'économie animale les idées de Boyle, de Harwey et de Mayow; de Willoughby, collaborateur de Ray (1635-1676).

1. Malpighi (1628-1694), botaniste et zoologiste : « un des premiers qui aient appliqué le microscope, l'ébullition, la macération, à l'étude de la structure intime des parties ». « La partie la plus capitale de ses travaux a pour objet la germination ». (Cuvier.) Redi (1626-1697) : travaux d'anatomie comparée; expériences sur la génération des insectes, sur les animaux vivant dans d'autres animaux vivants. Adversaire du système de la génération spontanée (voir plus loin, p. 551, n. 3).

2. Stahl (1660-1734) donne l'impulsion à l'étude de tous les phénomènes naturels, par son hypothèse de l'*animisme* et sa théorie du *phlogistique*, laquelle lui permettait de rendre compte de tous les phénomènes de combustion et de calcination (1660-1734). Ses théories ne pénétrèrent pas en France dès le commencement du XVIII[e] siècle, mais Voltaire devait en avoir entendu parler en Allemagne. — Kunckel (mort en 1702) découvre le phosphore. De tous les chimistes de ce temps, c'est celui, dit Cuvier, qui a le plus introduit dans la science de faits nouveaux (*ouvr. cité*, t. II, p. 340). Tel est aussi le caractère des travaux de Becher (1628-1685), « esprit généralisateur et disposé à apercevoir les causes des phénomèmes ». Tous deux, du reste, étaient encore entichés des chimères alchimistes. Voir plus loin, p. 550 et 551, notes. — Olaüs Rudbeck, médecin suédois, né en 1630 et Thomas Bartholin, médecin danois, né en 1619, sont les auteurs d'une des plus grandes découvertes de cette époque : celle des vaisseaux lymphatiques. — Ruysch, né à la Haye en 1638, étudie les valvules de ces vaisseaux, et, en général, avec une habileté fort admirée de son temps, tous les vaisseaux imperceptibles de l'organisme. — Leuwenhoeck (1633-1723) applique aux fluides, aux fibres musculaires, à l'épiderme, les mêmes procédés d'observation.

3. Dans la partie scientifique, Voltaire est trop sévère à l'égard de Descartes, trop dédaigneux de Malebranche (voir la *Liste des Écrivains*) pour reconnaître l'influence de Malebranche et de Descartes sur des mathématiciens tels que les Bernouilli. Voir les ouvrages cités plus loin, p. 546-547; en outre, A. Fouillée, *Descartes*, Ollé-Laprune, *La Philosophie de Malebranche*, G. Lyon, *L'Idéalisme en Angleterre*.

nous montrer, soit déjà chez quelques-uns d'entre eux, soit chez Dryden, Pope et Addison, l'influence docilement subie des classiques français. C'est à peine enfin si, pour les arts plastiques, il laisse soupçonner cette curieuse expansion du goût français à travers toute l'Europe, due soit aux artistes étrangers qui venaient se former en France[1], soit à la dispersion de tant de nos peintres et de nos sculpteurs qui parcouraient les pays voisins de la France, travaillant pour les princes ou les villes, et quelquefois s'établissant à demeure à l'étranger[2]. Quelques indications sur cette attraction et sur ces voyages de l'art français au dix-septième siècle n'étaient-elles pas une dernière glorification, toute indiquée, du « siècle de Louis XIV »?

Donc, on le voit, les informations de Voltaire ne sont pas toujours complètes et suffisantes, et l'exactitude de son enquête historique est quelquefois tout à fait en défaut. Mais il convient de remarquer que c'est surtout, et de beaucoup plus, dans les chapitres relatifs aux beaux-arts, aux sciences, à la civilisation proprement dite que ces défaillances sont nombreuses et visibles, et il ne faut pas oublier que cette partie est la moins considérable de l'ouvrage.

Dans la partie plus purement historique, en revanche, dans la partie des guerres, des négociations, de l'histoire intérieure, les erreurs et les lacunes imputables à la négligence sont fort rares, — on en pourra juger par nos notes, — tandis qu'au contraire les questions étudiées à fond, élucidées dans le dernier détail, et dont le récit est établi par Voltaire d'une façon presque définitive, s'y rencontrent souvent.

Et il y a là une inconséquence curieuse, qu'il faut relever parce qu'on ne s'y attendrait pas quand on a lu le programme du livre et parce que Voltaire lui-même a pris soin d'égarer sur ce point, à son détriment, l'opinion des lecteurs.

A l'entendre, nous l'avons déjà dit, cette partie des faits politiques, militaires et diplomatiques, ne serait pour lui que secondaire. Il le proclame bruyamment tant à propos de l'*Essai* que du *Charles XII* et ne tarit pas sur ce chapitre. « Qu'importe si Mahomet avait deux ou trois mois à la mort de son père, s'il était né d'une branche cadette ou d'une branche aînée, si le comte de Moret, fils de Henri IV, vécut jusqu'en 1693 sous le nom de l'ermite frère saint Jean-Baptiste?» A quoi bon préciser « que la chapelle du château de Stockholm était dans l'aile nouvelle du côté nord, que les sièges étaient couverts de bleu les jours de sermon, qu'ils étaient l'un de chêne,

1. Voyez, par exemple, sur l'influence des maîtres graveurs français, H. Delaborde, *La Gravure*, p. 217.

2. Pour ne parler que de l'Italie, nous trouvons travaillant à Gênes, Simon Vouet; à Venise, Jacques Blanchard; à Florence, Jacques Stella; à Rome, Poussin, Claude Lorrain, Dughet, Pierre Mignard, Valentin, Jean Lemaire, Nicolas de Bar, Jacques Courtois, etc. : « toute une colonie de Français qui semble avoir pour mission de couvrir le dénûment de l'école italienne ». Delaborde, *Etudes sur les Beaux-Arts*, t. II, p. 26. Voir pour le détail, le substantiel ouvrage de L. Dussieux, *Les Artistes français à l'étranger*.

les autres de noyer, et qu'au lieu de lustres, il y avait de petits chandeliers plats? » « Les petits détails étouffent l'intérêt; ils doivent être anéantis sous les grands événements[1]. » Et dans le *Siècle de Louis XIV*, c'est la profession de foi que vous trouvez dès le seuil, très catégorique et méprisante.

Mais il ne faut pas se laisser tromper à ces déclarations fanfaronnes. Elles sont inspirées à Voltaire par cette ambition qu'il eut, à partir d'une certaine date, de jouer son rôle dans la campagne philosophique que nous avons signalée plus haut. Cette théorie de l'inutilité des petits faits, et de la duperie qu'il y aurait de s'amuser à les éclaircir, il a trop de bon sens pour ne pas voir qu'elle est profondément dangereuse. Quels sont, à le bien prendre, les faits *inutiles?* A quel signe les reconnaîtrez-vous? Possède-t-on jamais assez toute la série des antécécédents d'un fait pour être sûr que la circonstance que l'on est tenté d'omettre n'en forme pas l'un des chaînons essentiels à tenir? Sait-on jamais si ce détail infime, si ce fait insignifiant et négligeable en apparence ne jettera pas un jour précieux sur une vérité plus importante? Si ce dédaigné, lui-même, à un certain instant, n'apparaîtra pas comme capital?

Et en tout cas, si le mépris des petits faits est permis quelquefois, — et encore, — à un historien qui étudie à nouveau des événements depuis longtemps connus, dont le recueil est fixé et la classification établie, il ne l'est certainement pas à celui qui raconte l'un des premiers, comme Voltaire, une histoire dont les matériaux sont loin d'être tous rassemblés.

D'ailleurs, cette vérité, ce n'est pas seulement le bon sens de Voltaire qui la lui pouvait faire reconnaître; c'est cette « philosophie » même qui en d'autres instants lui fait mépriser les détails, et qui, de cette façon, se trouve être pour lui une source d'inspirations à la fois bonnes et mauvaises. Car, s'il est vrai, — comme Voltaire le croit par moments et même le croit trop[2], — que les plus grosses choses dépendent de causes misérables et que, selon le mot de Pascal, « le nez de Cléopâtre, s'il eût été plus long, la face du monde en eût été changée », — il en faut conclure que l'historien le plus sérieux et le plus « philosophe » doit avoir égard à la longueur du nez de Cléopâtre.

Au reste, on voit se trahir et paraître dans le *Siècle de Louis XIV* ces incertitudes de l'auteur tiraillé par deux tendances diverses. La

1. Voir les textes nombreux sur ce point, cités par Champion, *Voltaire*, p. 86-90. — Cf. *Fragment sur le Siècle de Louis XIV:* « Les lois, les arts, les mœurs ont été mon principal objet. Les petits faits ne doivent entrer dans ce plan que lorsqu'ils ont produit des événements considérables; il est fort indifférent que la ville de Creutznach ait été prise le 21 septembre ou le 22, en 1688; que l'épouse d'un neveu de Mme de Maintenon soit nommée sa nièce, etc ».

2. Voy. plus loin. p. 360, n. 1; p. 359, n. 1; p. 362, n. 4. Cf. Lettre à Frédéric de Prusse (5 août 1738): « Si la duchesse de Marlborough n'avait pas jeté une jatte d'eau au nez de milady Masham et quelques gouttes sur la reine Anne, la reine Anne ne se fût point jetée entre les bras des torys, et n'eût point donné à la France une paix sans laquelle la France ne pouvait plus se soutenir. » Cf. plus haut, p. XLV.

tendance dédaigneuse, elle se manifeste dans ces assez nombreux passages, où il accable de ses dégoûts la « stérile abondance » des mémoires de Dangeau[1]. Mais somme toute, c'est l'inclination la meilleure, — celle du respect de la vérité quelle qu'elle soit — et par conséquent la recherche de la vérité la plus menue, qui l'emporte chez lui. Il se moque de Dangeau, mais il rivalise avec lui d'exactitude. — Quelque insignifiantes que doivent logiquement paraître à un philosophe conséquent les circonstances banales des événements militaires, — toujours semblables, à peu de choses près, les uns aux autres, — il s'attache à faire connaître précisément le détail des opérations, les mouvements des armées, les effectifs en ligne. — Qu'il soit vrai ou faux que Potier, évêque de Beauvais, ait commencé son court et obscur ministère par intimer aux Hollandais l'ordre de se faire catholiques : voilà, certes, dans le système de l'histoire-idée, une chose fort indifférente; que peut-il importer à l'humanité « qu'un ministre imbécile ait commis, ou non, une sottise ? C'est pourtant ce que Voltaire éclaircit avec soin[2]. Il fait plus. Il prend la peine de redresser ses adversaires ou ses prédécesseurs, de corriger ce La Beaumelle qui « confond les lieux, les dates, et ignore les usages », ce La Hode, qui prétend que le carrousel de 1662 eut lieu dans la place Royale, tandis qu'il eut lieu devant les Tuileries, ce La Martinière qui appelle le complice de La Brinvilliers *La Croix* et non *Sainte-Croix*[3]. Quand il s'aperçoit de ces vétilles et qu'il tourne au bénédictin, il s'en excuse : — « Tant de détails pourraient rebuter un philosophe[4] » ; — mais au fond, il sent vivement à quel point sa distinction des choses « considérables » et « méprisables » est vaine au fond, et qu'il y a en histoire, bien peu de « méprisable ». Et il finit alors par écrire des maximes comme celle-ci : « La vérité est si précieuse qu'elle est respectable lors même qu'elle paraît inutile[5]. » Et ceci encore dans le *Siècle* : « Il n'est pas fort important de savoir en quelle année cette dame (Mme de Maintenon) fut chargée du soin des enfants naturels de Louis XIV, mais l'attention à ces petites vérités fait voir avec quel scrupule on a écrit les faits principaux de cette histoire. » — Et enfin ceci, qui est tout à fait excellent :

1. Voir plus loin, p. 441. En 1756 encore, Voltaire écrit à d'Argental (16 juillet), qu'un huissier y trouverait beaucoup à apprendre, mais qu'un historien n'y aurait pas grand profit à faire. Cf. lettre du 26 juin 1756 à Thiériot. Sur l'édition d'extraits de Dangeau, donnée par lui en 1769, voir Bengesco, *Bibliographie de Voltaire*, t. II, p. 411.

2. Cf. plus loin, p. 37.

3. Cf. plus loin, p. 283, 287, 371, 377, 407, 434. La Beaumelle, dans son édition du *Siècle de Louis XIV*, reproche souvent à Voltaire un détail « indigne de la majesté de l'histoire ». Et docile à ces critiques, Voltaire supprima dans les éditions subséquentes certaines particularités, comme celle-ci (chap. XVII) : « Il n'y avait plus à Madrid qu'un secrétaire de l'ambassade du maréchal, chargé des affaires. On le qualifie d'envoyé dans tous les journaux du temps et dans les histoires qui en sont les copies; mais il y a une grande différence entre les textes qu'on a et ceux qu'on se donne ». « Eh ! laissez à ce secrétaire le titre d'envoyé ! avait remarqué La Beaumelle ; qu'est-ce que tout cela fait à l'affaire ? »

4. Cf. plus loin, p. 487.

5. *Suppl. au Siècle*, 3e partie.

« *Ce fait est très peu important, mais il faut de la vérité même dans les plus petites choses*[1]. »

Mais de ces revirements intermittents et fréquents, il sort un résultat curieux, et trop peu remarqué. Ce soin de l'exactitude aboutit à changer le caractère projeté de l'ouvrage dans son dessein primitif. Car précisément comme Voltaire se sent moins à son aise et sur un terrain moins familier dans l'histoire des faits politiques que dans l'histoire de la civilisation et des arts, — comme il s'astreint avec une bonne volonté que, du reste, sa curiosité naturelle lui rend facile, aux méthodes les plus laborieuses, aux procédés les plus circonspects de l'enquête historique, — il advient que c'est la partie des faits *politiques* où se montre le souci le plus constant de l'exactitude, et que cette partie est la plus développée et la plus solide tout ensemble de l'ouvrage.

Et de là, une dernière anomalie, essentielle et intime, du *Siècle*, — bien aperçue, du reste, par les critiques contemporains de Voltaire[2]. — Annoncé par son auteur comme une histoire toute nouvelle[3], où le « fatras », ennuyeux « au bout d'un siècle », des faits matériels et brutaux tiendrait peu de place, où « les batailles données, les villes prises et reprises, les révolutions des empires » seraient reléguées au second plan, où les « progrès de l'esprit

1. Cf. plus loin, p. 371, 443, 452, 487. Même dans l'*Essai sur les Mœurs*, il y a de temps en temps un soin de détail précis qu'il faut reconnaître (Cf. Champion, *Voltaire*, p. 88); mais de beaucoup moins fréquent, et Colini ne se trompait guère, sans doute, en écrivant (20 mars 1756) : « On n'a jamais fait d'histoire aussi aisément et à meilleur marché [que l'*Essai sur les Mœurs*]. Vous y trouverez un grand chapitre sur Louis XIII; on ne l'a fait qu'avec le secours du seul Le Vassor dont ce chapitre est un très petit extrait fait par un homme de goût ». Dans l'*Essai*, Voltaire est beaucoup plus préoccupé des « réflexions » sur les faits que des faits mêmes.

2. « Pour remplir votre objet, écrit La Beaumelle, il fallait offrir à votre lecteur le spectacle de l'univers depuis 1640 jusqu'à 1720 et non lui présenter l'épitome du règne de Louis XIV. Il fallait à l'exemple de Bossuet fondre la statue d'un seul jet et non poser sur une base inégale et fragile une petite figure à pièces de rapport. Il fallait, à l'exemple d'un illustre moderne (Montesquieu), considérer les révolutions qui sont dérivées dans les mœurs et dans la politique et dans la religion, en établir la réalité, en rechercher les causes, en marquer les moments; en un mot peindre les hommes et non peindre quelques hommes comme vous l'avez fait ». (*Réponse au Supplément du Siècle de Louis XIV*, 1754). Et en effet, le « tableau de l'Europe » avant et pendant le règne de Louis XIV, est réduit à un minimum assez insignifiant.

3. Lettre à d'Olivet, 24 août 1735 : « ...Des escadrons et des bataillons battants et battus, des villes prises et reprises, sont l'histoire de tous les temps : le siècle de Louis XIV, en fait de guerre et de politique, n'a aucun avantage par-dessus les autres. Il est même bien moins intéressant que le temps de la Ligue et celui de Charles-Quint. Otez les arts et les progrès de l'esprit humain à ce siècle, vous n'y trouverez rien de remarquable et qui doive arrêter les regards de la postérité ». Cf. lettres à Thiériot (15 juillet 1736), au marquis d'Argenson (26 janvier 1740), à la margravine de Bayreuth (décembre 1750), au président Hénault (28 janvier 1752), à M. Bertrand (18 mars 1756) et à Levesque de Burigny (10 mai 1757) à propos de l'*Essai sur les Mœurs;* le chapitre Ier du *Siècle*, et plus haut, p. XVI-XVII.

humain », la civilisation dans l'Europe et *dans le monde entier* au temps de Louis XIV seraient l'objet principal du récit[1], le *Siècle de Louis XIV* est bien moins cela qu'une histoire comme les autres, qu'une histoire pure et simple du *règne* de Louis XIV, plus développée et plus exacte dans le récit des affaires politiques, administratives, militaires, que dans le tableau des faits littéraires et artistiques. Ainsi le mérite de l'ouvrage n'est pas où Voltaire le voulut mettre.

Il n'en est pas moins grand pour cela. Du moment que Voltaire se trouvait, par la date de sa naissance et par sa situation sociale, à même d'étudier, dans les conditions les plus favorables, la portion de notre histoire qui venait de se terminer avec la mort de Louis XIV, ce qu'il avait de mieux à faire, voulant en écrire, c'était, tout bonnement, de la raconter avec le plus d'exactitude possible en ses détails comme en son ensemble, d'en exposer la partie militaire, diplomatique, politique et administrative aussi bien que la partie artistique et littéraire, — sans négliger celle-là pour celle-ci, — sans trop se souvenir qu'il regrettait de n'y avoir pas vécu parce qu'il y eût été moins méconnu et mieux traité que de son temps, — sans, non plus, regarder cette époque avec les verres particuliers de ses « lunettes » de philosophe, ni la juger du point de vue d'un libre-penseur contemporain de Diderot et de d'Alembert. — Ce n'est pas ce qu'il voulut faire. Car il conçut le *Siècle de Louis XIV*, nous l'avons vu, à la fois comme une œuvre de revanche irritée, et comme un livre de propagande philosophique. Ce n'est pas non plus ce qu'il fit toujours en le composant : on ressent, dans plus d'une page, soit le dépit de l'homme de lettres, soit l'apostolat de l'encyclopédiste. Mais, somme toute, ces diverses influences, en se succédant et se mêlant pendant les vingt années qu'a duré l'exécution de l'ouvrage, se sont compensées et neutralisées, — et, en dernière analyse, la bonne et substantielle besogne d'historien sincère et complet que Voltaire avait les moyens de faire et que nous lui eussions demandée, il l'a faite assez souvent et assez bien pour que son ouvrage ait l'honneur le plus précieux que puisse ambitionner un historien : — celui de rester, après deux cents ans, après beaucoup de découvertes nouvelles et de documents exhumés, un livre indispensable, une « source[2] ».

A. Rébelliau.

1. Conception du reste très contestable, quelques louanges qu'on lui donne encore. Comme le remarque avec *humour* un récent biographe américain de Voltaire, l'historien, dans ce système, serait « *so much occupied with matters appartaining to the mind and the taste, that it reminds us of the amiable Philadelphian who proposed the History of the United states with the wars omitted* ».

2. A consulter : les notices de l'édition Moland des *Œuvres complètes de Voltaire;* G. Desnoiresterres, *Voltaire et la société au XVIIIe siècle*, 8 volumes in-12, spécialement les quatre premiers ; G. Bengesco, *Bibliographie de Voltaire*, 4 volumes in-8° ; E. Bourgeois, Introduction de l'édition du *Siècle de Louis XIV;* F. Brunetière, *Études critiques sur l'Histoire de la littérature française*, les articles sur le XVIIIe siècle, et spécialement, dans les 1re et 4e séries, ceux sur Voltaire ; E. Faguet, *Le XVIIIe Siècle;* E. Champion, *Voltaire.*

SIÈCLE DE LOUIS XIV

CHAPITRE PREMIER

Introduction.

Ce n'est pas seulement la vie de Louis XIV qu'on prétend écrire ; on se propose un plus grand objet. On veut essayer de peindre à la postérité, non les actions d'un seul homme, mais l'esprit des hommes dans le siècle le plus éclairé qui fut jamais.

Tous les temps ont produit des héros et des politiques : tous les peuples ont éprouvé des révolutions : toutes les histoires sont presque égales pour qui ne veut mettre que des faits dans sa mémoire[1]. Mais quiconque pense, et, ce qui est encore plus rare, quiconque a du goût, ne compte que quatre siècles dans l'histoire du monde[2]. Ces quatre âges heureux sont ceux où les arts[3] ont été perfectionnés, et qui, servant d'époque à la grandeur de l'esprit humain, sont l'exemple de la postérité.

Le premier de ces siècles, à qui la véritable gloire est

1. Nous n'aurons que trop souvent l'occasion de relever ce dédain regrettable de Voltaire pour la plus grande partie de notre histoire nationale. Ces faits que Voltaire méprise, nous attachons un prix énorme à les connaître, et nous déplorons que la rareté des documents nous en rende trop souvent la connaissance impossible.

2. Voltaire n'admet que l'étude des siècles où les lettres et les arts ont jeté un vif éclat. « Pauvres Celtes-Welches, dit-il dans le *Dictionnaire philosophique*, permettez-moi de vous dire, aussi bien qu'aux Huns, que des gens qui n'ont pas eu la moindre teinture des arts utiles et agréables ne méritent pas plus nos recherches que les porcs et les ânes qui ont habité leur pays. » Sans relever tout ce qu'il y a d'inexact dans cette conception de l'histoire (les temps réputés les plus barbares sont souvent ceux qui attirent le plus l'attention du véritable historien), il importe de remarquer qu'en se plaçant même au point de vue de Voltaire, il se montre ici un peu trop exclusif : car les lettres et les arts ont brillé bien plus longtemps et bien plus souvent qu'il ne le croit.

3. Ce mot est pris dans un sens général : il s'applique à toutes les productions de l'esprit.

attachée, est celui de Philippe et d'Alexandre, ou celui des Périclès, des Démosthène, des Aristote, des Platon, des Apelle, des Phidias, des Praxitèle; et cet honneur a été renfermé dans les limites de la Grèce; le reste de la terre alors connue était barbare [1].

Le second âge est celui de César et d'Auguste, désigné encore par les noms de Lucrèce, de Cicéron, de Tite-Live, de Virgile, d'Horace, d'Ovide, de Varron, de Vitruve.

Le troisième est celui qui suivit la prise de Constantinople par Mahomet II. Le lecteur peut se souvenir qu'on vit alors en Italie une famille de simples citoyens faire ce que devaient entreprendre les rois de l'Europe [2]. Les Médicis appelèrent à Florence les savants, que les Turcs chassaient de la Grèce : c'était le temps de la gloire de l'Italie. Les beaux-arts y avaient déjà repris une vie nouvelle; les Italiens les honorèrent du nom de vertu, comme les premiers Grecs les avaient caractérisés du nom de sagesse. Tout tendait à la perfection.

Les arts, toujours transplantés de Grèce en Italie [3], se trouvaient dans un terrain favorable, où ils fructifiaient tout à coup. La France, l'Angleterre, l'Allemagne, l'Espagne voulurent à leur tour avoir de ces fruits: mais, ou ils ne vinrent point dans ces climats, ou bien ils dégénérèrent trop vite [4].

François Ier encouragea des savants, mais qui ne furent que savants : il eut des architectes; mais il n'eut ni des

1. Périclès et Phidias au temps de Philippe et d'Alexandre! M. Bourgeois, dans son édition du *Siècle de Louis XIV*, explique avec raison cette aberration par le parti pris de l'auteur de démontrer que l'éclat de la civilisation n'est jamais aussi grand que sous des princes absolus, protecteurs des lettres et des arts. L'exemple d'Athènes au cinquième siècle gênait cette théorie : voilà pourquoi il confond le cinquième siècle et le quatrième.

2. Toujours la même théorie : aux yeux de Voltaire, les Auguste et les Mécène peuvent seuls faire les Virgile. Ici les faits se prêtent mieux au système de Voltaire, et il aurait pu ajouter à l'exemple des Médicis celui de bien d'autres princes italiens. Il convient toutefois de rappeler que la Renaissance italienne ne date ni de la chute de Constantinople, ni du temps où les villes italiennes virent le principat se substituer aux agitations de la liberté : elle est antérieure de plusieurs siècles.

3. Réminiscence du fameux vers d'Horace :

Græcia capta ferum victorem cepit et artes
Intulit agresti Latio.

4. Il faudrait, pour réfuter cette assertion hasardée, faire toute l'histoire de la Renaissance dans les quatre pays dont parle Voltaire. Elle est surtout contestable pour la France, chez laquelle les lettres et les arts ne devaient plus cesser, depuis la Renaissance, de briller d'un vif éclat.

Michel-Ange, ni des Palladio[1] : il voulut en vain établir des écoles de peinture ; les peintres italiens qu'il appela ne firent point d'élèves français. Quelques épigrammes et quelques contes libres composaient toute notre poésie[2]. Rabelais était notre seul livre de prose à la mode, du temps de Henri II[3].

En un mot, les Italiens seuls avaient tout, si vous en exceptez la musique, qui n'était pas encore perfectionnée[4], et la philosophie expérimentale[5], inconnue partout également, et qu'enfin Galilée fit connaître.

Le quatrième siècle est celui qu'on nomme le siècle de Louis XIV ; et c'est peut-être celui des quatre qui approche le plus de la perfection. Enrichi des découvertes des trois autres, il a plus fait en certains genres que les trois ensemble. Tous les arts, à la vérité, n'ont point été poussés plus loin que sous les Médicis, sous les Auguste et les Alexandre ; mais la raison humaine en général s'est perfectionnée. La saine philosophie n'a été connue que dans ce temps[6] ; et il est vrai de dire qu'à commencer depuis les dernières années du cardinal de Richelieu, jusqu'à celles qui ont suivi la mort de Louis XIV, il s'est fait dans nos arts, dans nos esprits, dans nos mœurs, comme dans notre gouvernement[7], une révolution générale qui doit servir de marque éternelle à la véritable gloire de notre patrie. Cette heureuse influence ne s'est même pas arrêtée en France ;

1. Palladio (1518-1580), le plus célèbre architecte de l'Italie au seizième siècle. Cependant, quelque grand qu'ait été son talent, ce rapprochement avec un nom comme celui de Michel-Ange étonne un peu.

2. Voltaire passe sous silence non seulement toute la poésie épique ou lyrique du moyen âge, mais aussi celle du quinzième siècle : Charles d'Orléans, Alain Chartier, Villon. Boileau du moins connaissait Villon.

3. Affirmation peu exacte. L'institution chrétienne de Calvin est de 1540 : le *Cymbalum mundi*, de Bonaventure Despériers, est de 1538 ; les *Nouvelles récréations et joyeux devis du même auteur*, de 1558 ; l'Heptaméron de la reine de Navarre, de 1558 également. De plus, rien ne nous dit que quelques prosateurs des âges précédents ne fussent pas déjà en honneur. Les Mémoires de Commines avaient été imprimés en 1523 ; les Chroniques de Froissart le furent plus d'une fois de 1500 à 1560 ; Joinville, en 1546.

4. Représentée surtout par Goudimel, qui mit en musique les psaumes traduits en français par Clément Marot. Goudimel fut en effet le maître du plus fameux compositeur italien de ce temps, Palestrina.

5. C'est-à-dire la science.

6. Voir chap. XXXI.

7. La révolution monarchique que fit Richelieu et qu'acheva Louis XIV, la centralisation complète de l'autorité, l'établissement, en un mot, de ce qu'on appelle l'*ancien régime*, n'a pas, comme on voit, de partisan plus déclaré que Voltaire.

elle s'est étendue en Angleterre ; elle a excité l'émulation dont avait alors besoin cette nation spirituelle et hardie ; elle a porté le goût en Allemagne, les sciences en Russie ; elle a même ranimé l'Italie qui languissait, et l'Europe a dû sa politesse et l'esprit de société à la cour de Louis XIV.

Il ne faut pas croire que ces quatre siècles aient été exempts de malheurs et de crimes. La perfection des arts cultivés par des citoyens paisibles n'empêche pas les princes d'être ambitieux, les peuples d'être séditieux, les prêtres et les moines d'être quelquefois remuants et fourbes. Tous les siècles se ressemblent par la méchanceté des hommes ; mais je ne connais que ces quatre âges distingués par les grands talents[1].

Avant le siècle que j'appelle de Louis XIV, et qui commence à peu près à l'établissement de l'Académie française[2], les Italiens appelaient tous les ultramontains[3] du nom de barbares ; il faut avouer que les Français méritaient en quelque sorte cette injure. Leurs pères joignaient la galanterie romanesque des Maures à la grossièreté gothique[4]. Ils n'avaient presque aucun des arts aimables, ce qui prouve que les arts utiles étaient négligés ; car, lorsqu'on a perfectionné ce qui est nécessaire, on trouve bientôt le beau et l'agréable ; et il n'est pas étonnant que la peinture, la sculpture, la poésie, l'éloquence, la philosophie fussent presque inconnues[5] à une nation qui, ayant des ports sur l'Océan et sur la Méditerranée, n'avait pourtant point de flotte, et qui, aimant le luxe à l'excès, avait à peine quelques manufactures grossières.

Les Juifs, les Génois, les Vénitiens, les Portugais, les Flamands, les Hollandais, les Anglais firent tour à tour le commerce de la France, qui en ignorait les principes[6]. Louis XIII, à son avènement à la couronne, n'avait pas un

1. Il faut donc laisser de côté le siècle de Tacite et de Pline, celui de Joinville et de Dante, celui de Pétrarque et de Boccace.

2. En 1635. Voltaire y comprend donc le *Discours de la méthode*. Cf. chap. XXXI.

3. Tous les peuples au delà des Alpes (au point de vue des Italiens).

4. Allusion à l'influence de l'Espagne sur l'esprit français au commencement du dix-septième siècle. — Le mot de gothique, toujours pris par Voltaire en mauvaise part, signifie pour lui tout ce qui vient du moyen âge.

5. Jugement sévère et peu fondé : il suffit d'y opposer les noms de Pierre Lescot, de Philibert Delorme, de Bernard Palissy, de Marot, d'Amiot, de Montaigne, etc...

6. Et Jacques Cœur ? Et les Dieppois sur les côtes d'Afrique ?

vaisseau : Paris ne contenait pas quatre cent mille hommes, et n'était pas décoré de quatre beaux édifices[1]; les autres villes du royaume ressemblaient à ces bourgs qu'on voit au delà de la Loire. Toute la noblesse cantonnée à la campagne, dans des donjons entourés de fossés, opprimait ceux qui cultivent la terre. Les grands chemins étaient presque impraticables ; les villes étaient sans police, l'État sans argent, et le gouvernement presque toujours sans crédit parmi les nations étrangères[2].

On ne doit pas se dissimuler que, depuis la décadence de la famille de Charlemagne, la France avait langui plus ou moins dans cette faiblesse, parce qu'elle n'avait presque jamais joui d'un bon gouvernement.

Il faut pour qu'un État soit puissant, ou que le peuple ait une liberté fondée sur les lois, ou que l'autorité souveraine soit affermie sans contradiction. En France, les peuples furent esclaves jusque vers le temps de Philippe-Auguste ; les seigneurs furent tyrans jusqu'à Louis XI ; et les rois, toujours occupés à soutenir leur autorité contre leurs vassaux, n'eurent jamais ni le temps de songer au bonheur de leurs sujets, ni le pouvoir de les rendre heureux[3].

Louis XI fit beaucoup pour la puissance royale, mais rien pour la félicité et la gloire de la nation[4]. François Ier fit naître le commerce, la navigation, les lettres et tous les arts;

1. Voltaire n'apprécie pas les églises gothiques, et oublie que le Louvre et les Tuileries existaient, et qu'ils venaient même d'être agrandis sous Henri IV.

2. Voltaire est revenu, p. 24, sur cette insuffisance de la police. — Quant à ce qu'il dit des exactions de la noblesse, on peut lui objecter que ce mal ne fut pas inconnu sous Louis XIV, qui dut y remédier par les Grands Jours, ni même après lui : le type du baron féodal, coupeur de bourses, rosseur de sergents et d'huissiers, terreur des paysans, n'a pas entièrement disparu au dix-huitième siècle. — C'était un mal, sans contestation possible, que l'État fût *sans argent et sans crédit* : mais Sully avait déjà commencé à faire circuler l'un et à reconstituer l'autre et Louis XIV aurait bien fait, à la fin de son règne, de s'inspirer des exemples de Sully.

3. Vue superficielle et incomplète de l'histoire de France. Les peuples ne furent peut-être jamais si heureux qu'au treizième siècle, ni la prépondérance de la France en Europe aussi solide et aussi bien acceptée.

4. Voltaire a dit plus justement dans l'*Essai sur les Mœurs*, chap. XCIV : « C'est à lui que le peuple doit le premier abaissement des grands. Environ 50 familles en ont murmuré, et plus de 500 000 ont dû s'en féliciter... De lui vient l'établissement des postes... Il voulait rendre les poids et les mesures uniformes dans ses États... Enfin il prouva qu'un méchant homme peut faire le bien public, quand son intérêt particulier n'y est pas contraire. »

mais il fut trop malheureux pour leur faire prendre racine en France, et tous périrent avec lui[1]. Henri le Grand allait retirer la France des calamités et de la barbarie où trente ans de discorde l'avaient replongée, quand il fut assassiné dans sa capitale, au milieu du peuple dont il commençait à faire le bonheur. Le cardinal de Richelieu, occupé d'abaisser la maison d'Autriche, le calvinisme et les grands, ne jouit point d'une puissance assez paisible pour réformer la nation; mais au moins il commença cet heureux ouvrage.


Richelieu (1585-1642).

Ainsi, pendant neuf cents années, le génie des Français a été presque toujours rétréci sous un gouvernement gothique, au milieu des divisions et des guerres civiles, n'ayant ni lois ni coutumes fixes, changeant de deux siècles en deux siècles un langage toujours grossier; les nobles sans discipline ne connaissant que la guerre et l'oisiveté; les ecclésiastiques vivant dans le désordre et dans l'ignorance; et les peuples sans industrie croupissant dans leur misère[2].

Les Français n'eurent part, ni aux grandes découvertes

1. Rien de plus monarchique que l'histoire telle que la conçoit Voltaire : pour lui tout dérive des rois, et surtout les progrès de la civilisation. Il a toujours persisté dans cette conception si fausse. « La nation, écrivait-il à Champfort en janvier 1764, n'est sortie de la barbarie que parce qu'il s'est trouvé trois ou quatre personnes à qui la nature avait donné du génie et du goût qu'elle refusait à tout le reste. » — On a déjà vu que Voltaire connaît mal ou comprend peu la Renaissance française : il est ici particulièrement injuste pour la seconde partie du seizième siècle : l'esprit humain ne pouvait pas, selon lui, produire de chefs-d'œuvre, et la barbarie reprenait fatalement son empire, dans un temps de guerres religieuses.

2. Voilà un tableau beaucoup trop sombre et trop chargé. Voltaire ne fait aucune différence entre la barbarie des temps mérovingiens, et la civilisation si brillante des onzième. douzième, treizième siècles. Il est impossible de réfuter ici tout ce que ce paragraphe contient de faux : disons seulement, quant à la misère populaire, qu'il faut distinguer à cet égard des époques de souffrances cruelles, comme le temps des invasions normandes et de la guerre de Cent ans, mais aussi des époques prospères, beaucoup plus prospères que le siècle de Louis XIV, le temps de saint Louis et celui des guerres d'Italie, par exemple.

ni aux inventions admirables des autres nations : l'imprimerie, la poudre, les glaces, les télescopes, le compas de proportion[1], la machine pneumatique, le vrai système de l'univers ne leur appartiennent point ; ils faisaient des tournois pendant que les Portugais et les Espagnols découvraient et conquéraient de nouveaux mondes à l'orient et à l'occident du monde connu[2]. Charles-Quint prodiguait déjà en Europe les trésors du Mexique, avant que quelques sujets de François Ier eussent découvert la contrée inculte du Canada[3]; mais par le peu même que firent les Français dans le commencement du seizième siècle, on vit de quoi ils sont capables quand ils sont conduits.

On se propose de montrer ce qu'ils ont été sous Louis XIV.

Il ne faut pas qu'on s'attende à trouver ici, plus que dans le tableau des siècles précédents[4], les détails immenses des guerres, des attaques de villes prises et reprises par les armes, données et rendues par des traités[5]. Mille circonstances intéressantes pour les contemporains se perdent aux yeux de la postérité, et disparaissent pour ne laisser voir que les grands événements qui ont fixé la destinée des empires. Tout ce qui s'est fait ne mérite pas d'être écrit. On ne s'attachera, dans cette histoire, qu'à ce qui mérite l'attention de tous les temps, à ce qui peut peindre le génie et les mœurs des hommes, à ce qui peut servir d'instruction, et conseiller l'amour de la vertu, des arts et de la patrie.

1. Instrument composé de deux règles divisées en parties égales et assemblées au moyen d'une charnière.

2. Encore une assertion peu justifiée. Dès la fin du quatorzième siècle, les navigateurs dieppois connaissaient une grande partie du littoral occidental de l'Afrique ; dès le commencement du seizième, nos marins avaient fondé des pêcheries à Terre-Neuve.

3. Nos premières découvertes dans le Canada sont à peu près contemporaines de la conquête du Mexique par Fernand Cortez : l'expédition de Verazzani est de 1524, celle de Jacques Cartier de 1535.

4. Dans l'*Essai sur les Mœurs*.

5. Voltaire a raison de protester contre les excès de l'histoire-batailles. Dans son *Siècle de Louis XIV*, il a su éviter le double écueil de la trop négliger et de lui trop sacrifier, et il a en somme bien rempli le programme qu'il se trace. Dans l'Avant-propos de l'*Essai sur les Mœurs*, il a développé davantage sa théorie sur la manière d'écrire l'histoire. « Le but de ce travail n'est pas de savoir en quelle année un prince indigne d'être connu succéda à un prince barbare chez une nation grossière... A quoi vous serviraient les détails de tant de petits intérêts qui ne subsistent plus aujourd'hui, de tant de familles éteintes qui se sont disputé des provinces, englouties ensuite dans de grands royaumes ?»

On a déjà vu[1] ce qu'étaient et la France et les autres États de l'Europe avant la naissance de Louis XIV; on décrira ici les grands événements politiques et militaires de son règne. Le gouvernement intérieur du royaume, objet plus important pour les peuples, sera traité à part. La vie privée de Louis XIV, les particularités de sa cour et de son règne tiendront une grande place. D'autres articles seront pour les arts, pour les sciences, pour les progrès de l'esprit humain dans ce siècle. Enfin on parlera de l'Église, qui depuis si longtemps est liée au gouvernement; qui tantôt l'inquiète et tantôt le fortifie; et qui, instituée pour enseigner la morale, se livre souvent à la politique et aux passions humaines.

CHAPITRE II

Des États de l'Europe avant Louis XIV.

Il y avait déjà longtemps qu'on pouvait regarder l'Europe chrétienne (à la Russie près[2]) comme une espèce de grande république partagée en plusieurs États, les uns monarchiques, les autres mixtes; ceux-ci aristocratiques, ceux-là populaires, mais tous correspondant les uns avec les autres; tous ayant un même fond de religion, quoique divisés en plusieurs sectes; tous ayant les mêmes principes de droit public et de politique, inconnus dans les autres parties du monde. C'est par ces principes que les nations européanes[3] ne font point esclaves leurs prisonniers, qu'elles respectent les ambassadeurs de leurs ennemis, qu'elles conviennent ensemble de la prééminence et de

1. Dans l'*Essai sur les Mœurs*, chap. CLXXV et suivants.

2. Au commencement du dix-septième siècle, il ne venait encore à l'esprit de personne que la Russie, barbare, sans communication avec l'Occident, dût être regardée comme partie intégrante de l'Europe. Sully, dans le fameux projet qu'il prête à Henri IV, ne la fait point entrer dans le concert des quinze grandes puissances européennes. Cependant certains signes annonçaient déjà le rôle que la Russie devait prendre : un ambassadeur russe vint en France en 1625; un ambassadeur français alla à Moscou en 1629.

3. Voltaire affectionnait et a toujours employé cette forme, qui n'a point prévalu. Il trouvait le mot Européen sec et dur. On chercherait en vain les motifs de cette préférence.

quelques droits de certains princes, comme de l'empereur, des rois, et des autres moindres potentats, et qu'elles s'accordent surtout dans la sage politique de tenir entre elles, autant qu'elles peuvent, une balance égale de pouvoir, employant sans cesse les négociations, même au milieu de la guerre, et entretenant les unes chez les autres des ambassadeurs ou des espions moins honorables, qui peuvent avertir toutes les cours des desseins d'une seule, donner à la fois l'alarme à l'Europe, et garantir les plus faibles des invasions que le plus fort est toujours prêt[1] d'entreprendre.

Depuis Charles-Quint la balance penchait du côté de la maison d'Autriche. Cette maison puissante était, vers l'an 1630, maîtresse de l'Espagne, du Portugal et des trésors de l'Amérique; les Pays-Bas, le Milanais, le royaume de Naples, la Bohême, la Hongrie, l'Allemagne même (si on peut le dire) étaient devenus son patrimoine; et si tant d'États avaient été réunis sous un seul chef de cette maison, il est à croire que l'Europe lui aurait enfin été asservie[2].

DE L'ALLEMAGNE

L'empire d'Allemagne est le plus puissant voisin qu'ait la France : il est d'une plus grande étendue; moins riche peut-être en argent, mais plus fécond en hommes robustes et patients dans le travail. La nation allemande est gouvernée, peu s'en faut, comme l'était la France sous les premiers rois *capétiens*, qui étaient des chefs, souvent mal obéis, de plusieurs grands vassaux et d'un grand nombre de petits. Aujourd'hui[3] soixante[4] villes libres, et qu'on nomme impériales, environ autant de souverains séculiers, près de quarante princes ecclésiastiques, soit abbés, soit évêques[5], neuf électeurs, parmi lesquels on peut

1. Cette tournure n'est plus usitée, mais elle était parfaitement correcte, et souvent employée, au dix-septième et au dix-huitième siècle.

2. Dans l'énumération de ces États de la maison d'Autriche, Voltaire omet deux des possessions les plus importantes de la branche espagnole, le Roussillon et la Franche-Comté.

3. Voltaire dévie un peu du programme qu'il s'est tracé. Au lieu de parler de l'Allemagne telle qu'elle était avant Louis XIV, il se laisse entraîner à décrire l'Allemagne telle qu'elle était de son temps.

4. Exactement, cinquante-deux.

5. Dans la diète, en 1789, le collège des princes comprenait 94 voix civiles (61 laïques et 33 ecclésiastiques) et 6 voix curiales, c'est-à-dire collectives. Les chiffres de Voltaire sont donc à peu près exacts.

compter aujourd'hui quatre rois[1], enfin l'empereur, chef de tous ces potentats, composent ce grand corps germanique, que le flegme allemand a fait subsister jusqu'à nos jours, avec presque autant d'ordre qu'il y avait autrefois de confusion dans le gouvernement français[2].

Chaque membre de l'Empire a ses droits, ses privilèges, ses obligations; et la connaissance difficile de tant de lois, souvent contestées, fait ce que l'on appelle en Allemagne *l'étude du droit public*, pour laquelle la nation germanique est si renommée.

L'empereur, par lui-même, ne serait guère à la vérité plus puissant ni plus riche qu'un doge de Venise. Vous savez que l'Allemagne, partagée en villes et en principautés, ne laisse au chef de tant d'États que la prééminence avec d'extrêmes honneurs, sans domaines, sans argent, et par conséquent sans pouvoir.

Il ne possède pas, à titre d'empereur, un seul village. Cependant cette dignité, souvent aussi vaine que suprême, était devenue si puissante entre les mains des Autrichiens, qu'on a craint souvent qu'ils ne convertissent en monarchie absolue cette république de princes.

Deux partis divisaient alors, et partagent encore aujourd'hui, l'Europe chrétienne, et surtout l'Allemagne.

Le premier est celui des catholiques, plus ou moins soumis au pape; le second est celui des ennemis de la domination spirituelle et temporelle du pape et des prélats catholiques. Nous appelons ceux de ce parti du nom général de protestants, quoiqu'ils soient divisés en luthériens, calvinistes et autres, qui se haïssent entre eux presque autant qu'ils haïssent Rome.

En Allemagne, la Saxe, une partie du Brandebourg, le Palatinat, une partie de la Bohême, de la Hongrie, les États de la maison de Brunsvick, le Virtemberg[3], la Hesse suivent la religion luthérienne, qu'on nomme *évangélique*. Toutes les villes libres impériales ont embrassé cette secte,

1. L'électeur de Bohême était roi de Bohême (et empereur); l'électeur de Saxe, roi de Pologne; l'électeur de Brandebourg, roi de Prusse, et l'électeur de Hanovre, roi d'Angleterre.

2. Appréciation beaucoup trop favorable à l'Allemagne d'autrefois. Le désordre de l'Allemagne impériale était au moins aussi grand qu'autrefois celui de la France féodale, et il a duré plus longtemps.

3. La forme Wirtemberg ou Virtemberg était alors usitée concurremment avec celle de Wurtemberg.

qui a semblé plus convenable que la religion catholique à des peuples jaloux de leur liberté.

Les calvinistes, répandus parmi les luthériens qui sont les plus forts, ne font qu'un parti médiocre ; les catholiques composent le reste de l'empire, et ayant à leur tête la maison d'Autriche, ils étaient sans doute les plus puissants.

Non seulement l'Allemagne, mais tous les États chrétiens, saignaient encore des plaies qu'ils avaient reçues de tant de guerres de religion, fureur particulière aux chrétiens[1], ignorée des idolâtres, et suite malheureuse de l'esprit dogmatique introduit depuis si longtemps dans toutes les conditions. Il y a peu de points de controverse qui n'aient causé une guerre civile; et les nations étrangères (peut-être notre postérité) ne pourront un jour comprendre que nos pères se soient égorgés mutuellement, pendant tant d'années, en prêchant la patience[2].

Je vous ai déjà fait voir[3] comment Ferdinand II fut près de changer l'aristocratie allemande en une monarchie absolue, et comment il fut sur le point d'être détrôné par Gustave-Adolphe. Son fils, Ferdinand III, qui hérita de sa politique, et fit comme lui la guerre de son cabinet, régna pendant la minorité de Louis XIV.

L'Allemagne n'était point alors aussi florissante qu'elle l'est devenue depuis; le luxe y était inconnu, et les commodités de la vie étaient encore très rares chez les plus grands seigneurs. Elles n'y ont été apportées que vers l'an 1686 par les réfugiés français qui allèrent y établir leurs manufactures[4]. Ce pays fertile et peuplé manquait de

1. La haine de Voltaire pour le fanatisme et l'intolérance l'entraîne dans d'énormes erreurs historiques. Les guerres de religion ne sont nullement particulières au christianisme. L'islamisme, par exemple, a eu les siennes. Cf. ch. XXXVI, au commencement.

2. Aux époques de foi vive les hommes se sont battus pour le principal intérêt qui leur tînt à cœur, celui de leur foi : ils se sont battus ou se battront encore, à d'autres époques, pour des questions politiques ou sociales, lorsque les rivalités politiques ou sociales sont leur préoccupation dominante : on peut le déplorer, mais on ne doit pas s'en étonner.

3. « Voy. l'*Essai sur les Mœurs*, chap. CLXXVIII » (Note de Voltaire).

4. C'est attribuer un peu trop d'importance à l'exode des protestants français, qui d'ailleurs ne se sont pas dispersés également à travers toutes les parties de l'Allemagne. Voltaire, qui connaît mal l'histoire de la Renaissance en France, semble ignorer tout à fait que la Renaissance s'est produite aussi en Allemagne. Le tableau qu'il trace s'applique plus exactement à l'Allemagne dévastée et ruinée par la guerre de Trente ans qu'à la période antérieure.

commerce et d'argent[1]; la gravité des mœurs et la lenteur particulière aux Allemands les privaient de ces plaisirs et de ces arts agréables que la sagacité italienne cultivait depuis tant d'années, et que l'industrie française commençait dès lors à perfectionner. Les Allemands, riches chez eux[2], étaient pauvres ailleurs; et cette pauvreté, jointe à la difficulté de réunir en peu de temps sous les mêmes étendards tant de peuples différents, les mettait à peu près, comme aujourd'hui, dans l'impossibilité de porter et de soutenir longtemps la guerre chez leurs voisins[3]. Aussi c'est presque toujours dans l'empire que les Français ont fait la guerre contre les empereurs. La différence du gouvernement et du génie[4] paraît rendre les Français plus propres pour l'attaque, et les Allemands pour la défense[5].

DE L'ESPAGNE

L'Espagne, gouvernée par la branche aînée de la maison d'Autriche, avait imprimé, après la mort de Charles-Quint, plus de terreur que la nation germanique. Les rois d'Espagne étaient incomparablement plus absolus et plus riches[6]. Les mines du Mexique et du Potosi[7] semblaient leur fournir de quoi acheter la liberté de l'Europe. Vous avez vu ce projet de la monarchie, ou plutôt de la supériorité universelle sur notre continent chrétien, commencé par Charles-Quint, et soutenu par Philippe II.

La grandeur espagnole ne fut plus, sous Philippe III,

1. Assertion inexacte, et que contredit (au moins pour les temps antérieurs à la guerre de Trente ans) l'exemple, entre autres, d'Augsbourg et des Fugger.

2. Contradiction évidente avec ce qui précède.

3. A moins que cette pauvreté précisément ne les portât à vendre leurs services comme condottiere à l'étranger, comme l'histoire des guerres de religion en France en fournit maint exemple.

4. Génie est pris ici dans le sens étymologique (*ingenium*), qualités naturelles de l'esprit et du caractère.

5 Dès le temps de Voltaire, la prédilection marquée de Frédéric II pour les guerres offensives et les succès qu'il dut à cette tactique prouvaient que les Allemands sont aussi malheureusement très propres à l'attaque.

6. C'est ce qui aurait dû être, si l'abondance des métaux précieux faisait la richesse; mais c'est ce qui n'était point, dès le commencement du dix-septième siècle : Voltaire le constate quelques lignes plus bas.

7. La ville de Potosi est située au pied du Cerro de Potosi, en Bolivie : ses mines d'argent, alors très exploitées, passaient pour les plus riches du monde, et cette ville était une des plus peuplées de l'Amérique.

qu'un vaste corps sans substance, qui avait plus de réputation que de force.

Philippe VI, héritier de la faiblesse de son père, perdit le Portugal par sa négligence, le Roussillon par la faiblesse de ses armes, et la Catalogne par l'abus du despotisme[1]. De tels rois ne pouvaient être longtemps heureux dans leurs guerres contre la France. S'ils obtenaient quelques avantages par les divisions et les fautes de leurs ennemis, ils en perdaient le fruit par leur incapacité. De plus, ils commandaient à des peuples que leurs privilèges mettaient en droit de mal servir; les Castillans avaient la prérogative de ne point combattre hors de leur patrie; les Aragonais disputaient sans cesse leur liberté contre le conseil royal; et les Catalans, qui regardaient leurs rois comme leurs ennemis, ne leur permettaient pas même de lever des milices dans leurs provinces.

L'Espagne cependant, réunie avec l'empire, mettait un poids redoutable dans la balance de l'Europe.

DU PORTUGAL

Le Portugal redevenait alors un royaume. Jean, duc de Bragance, prince qui passait pour faible[2], avait arraché cette province à un roi plus faible que lui. Les Portugais cultivaient par nécessité le commerce, que l'Espagne négligeait par fierté; ils venaient de se liguer avec la France et la Hollande, en 1641, contre l'Espagne. Cette révolution du Portugal valut à la France plus que n'eussent fait les plus signalées victoires. Le ministère français, qui n'avait contribué en rien à cet événement[3], en retira sans peine le plus grand avantage qu'on puisse avoir contre son ennemi, celui de le voir attaqué par une puissance irréconciliable.

Le Portugal, secouant le joug de l'Espagne, étendant son commerce, et augmentant sa puissance, rappelle ici l'idée

1. C'est ce prince que l'on comparait ironiquement à un fossé : plus on lui ôte, plus il est grand. La Catalogne, toutefois, qui se donna à Louis XIII en 1641, rentra sous sa domination, grâce surtout aux troubles de la Fronde.

2. On le fit roi presque malgré lui. Ce furent les instances de sa femme Louise de Guzman et de son secrétaire Pinto qui le décidèrent à accepter la direction du soulèvement national des Portugais contre l'Espagne.

3. Les intrigues de Richelieu n'y étaient nullement étrangères.

de la Hollande qui jouissait des mêmes avantages d'une manière bien différente.

DES PROVINCES-UNIES

Ce petit État des sept Provinces-Unies, pays fertile en pâturages, mais stérile en grains, malsain, et presque submergé par la mer, était, depuis environ un demi-siècle, un exemple presque unique sur la terre de ce que peuvent l'amour de la liberté et le travail infatigable. Ces peuples pauvres [1], peu nombreux, bien moins aguerris que les moindres milices espagnoles, et qui n'étaient comptés encore pour rien dans l'Europe, résistèrent à toutes les forces de leur maître et de leur tyran, Philippe II, éludèrent les desseins de plusieurs princes, qui voulaient les secourir pour les asservir [2], et fondèrent une puissance que nous avons vue balancer le pouvoir de l'Espagne même. Le désespoir qu'inspire la tyrannie les avait d'abord armés ; la liberté avait élevé leur courage, et les princes de la maison d'Orange en avaient fait d'excellents soldats. A peine vainqueurs de leurs maîtres, ils établirent une forme de gouvernement qui conserve, autant qu'il est possible, l'égalité, le droit le plus naturel des hommes [3].

Cet État, d'une espèce si nouvelle, était, depuis sa fondation, attaché intimement à la France ; l'intérêt les réunissait ; ils avaient les mêmes ennemis ; Henri le Grand et Louis XIII avaient été ses alliés et ses protecteurs.

DE L'ANGLETERRE

L'Angleterre, beaucoup plus puissante, affectait la souveraineté des mers [4], et prétendait mettre une balance entre

1. Voltaire applique évidemment cette épithète au temps où la Hollande était encore sous la domination de l'Espagne. Même alors, elle est peu exacte. Les *Gueux* de Hollande n'étaient pas si misérables que leur nom le fait supposer.

2. L'Angleterre surtout, qui sut s'arranger de manière à occuper quelque temps les ports de Flessingue et de Brielle.

3. Le patriciat bourgeois qui dominait dans les villes des Provinces-Unies n'était pas un défenseur bien ardent de l'égalité. Des conseils de ville nommés à vie et se recrutant eux-mêmes jurent avec ce que nous entendons par égalité politique.

4. Il est très contestable que l'Angleterre, alors travaillée par les révolutions, fût plus puissante que les Provinces-Unies, en pleine période ascendante. Elle prétendait en effet à la souveraineté des mers,

les dominations de l'Europe; mais Charles I[er], qui régnait depuis 1625, loin de pouvoir soutenir le poids de cette balance, sentait le sceptre échapper déjà de sa main : il avait voulu rendre son pouvoir en Angleterre indépendant des lois, et changer la religion en Écosse. Trop opiniâtre pour se désister de ses desseins, et trop faible pour les exécuter, bon mari, bon maître, bon père, honnête homme [1], mais monarque mal conseillé ; il s'engagea dans une guerre civile, qui lui fit perdre enfin, comme nous l'avons déjà dit [2], le trône et la vie sur l'échafaud, par une révolution presque inouïe.

Cette guerre civile, commencée dans la minorité de Louis XIV, empêcha pour un temps l'Angleterre d'entrer dans les intérêts de ses voisins : elle perdit sa considération avec son bonheur ; son commerce fut interrompu ; les autres nations la crurent ensevelie sous ses ruines, jusqu'au temps où elle devint tout à coup plus formidable que jamais, sous la domination de Cromwell, qui l'assujettit en portant l'Évangile dans une main, l'épée dans l'autre, le masque de la religion sur le visage, et qui, dans son gouvernement, couvrit des qualités d'un grand roi tous les crimes d'un usurpateur [3].

DE ROME

Cette balance que l'Angleterre s'était longtemps flattée de maintenir entre les rois par sa puissance, la cour de Rome essayait de la tenir par sa politique. L'Italie était divisée, comme aujourd'hui, en plusieurs souverainetés; celle que possède le pape est assez grande pour le rendre respectable comme prince, et trop petite pour le rendre redoutable. La nature du gouvernement ne sert pas à peupler son pays, qui d'ailleurs a peu d'argent et de commerce ; son autorité spirituelle, toujours un peu mêlée de temporel, est détruite

et Selden, en 1635, réfutait dans son livre, *Mare clausum*, les doctrines soutenues par Grotius dans son *Mare liberum* en 1609 ; mais le commerce et la marine de la Hollande semblaient alors devoir l'emporter.

1. En tant qu'homme privé ; mais comme roi il est incontestable que Charles I[er] a fait preuve de duplicité, de violence, de tyrannie, et parfois aussi d'une faiblesse presque criminelle.

2. Dans l'*Essai sur les Mœurs*, chap. CLXXX.

3. Voilà un portrait aussi exact et aussi complet que succinct de ce célèbre homme d'État. Il peut rivaliser avec le fameux passage de Bossuet dans l'oraison funèbre d'Henriette de France.

et abhorrée dans la moitié de la chrétienté : et si dans l'autre il est regardé comme un père, il a des enfants qui lui résistent quelquefois avec raison et avec succès [1]. La maxime de la France est de le regarder comme une personne sacrée, mais entreprenante, à laquelle il faut baiser les pieds, et lier quelquefois les mains. On voit encore, dans tous les pays catholiques, les traces des pas que la cour de Rome a faits autrefois vers la monarchie universelle. Tous les princes de la religion catholique envoient au pape, à leur avènement, des ambassadeurs qu'on nomme d'*obédience*. Chaque couronne a dans Rome un cardinal, qui prend le nom de protecteur. Le pape donne des bulles de tous les évêchés, et s'exprime dans ses bulles comme s'il conférait ces dignités de sa seule puissance. Tous les évêques italiens, espagnols, flamands, se nomment évêques par la permission divine, et *par celle du Saint-Siège*. Beaucoup de prélats français, vers l'an 1682, rejetèrent cette formule si inconnue aux premiers siècles; et nous avons vu de nos jours, en 1754, un évêque (Stuart Fitz-James, évêque de Soissons) assez courageux pour l'omettre dans un mandement qui doit passer à la postérité ; mandement, ou plutôt instruction unique, dans laquelle il est dit expressément ce que nul pontife n'avait encore osé dire, que tous les hommes, et les infidèles mêmes, sont nos frères [2].

Enfin le pape a conservé, dans tous les États catholiques, des prérogatives qu'assurément il n'obtiendrait pas si le temps ne les lui avait pas données. Il n'y a point de royaume dans lequel il n'y ait beaucoup de bénéfices à sa nomination [3] ; il reçoit en tribut les revenus de la première année des bénéfices consistoriaux [4].

1. Allusion, tant aux doctrines gallicanes, aux quatre articles de 1682, à la non-adoption en France de certains des décrets du concile de Trente, qu'aux divers conflits temporels de Richelieu et de Louis XIV avec le Saint-Siège (expédition de la Valteline, affaire des franchises, affaire de la garde corse, etc.). Voir le chap. XXXV.

2. En sa qualité d'apôtre de la tolérance religieuse, Voltaire est revenu bien souvent sur ce mandement de l'évêque de Soissons : dans le *Sermon du rabbin Akib*, dans le *Dictionnaire philosophique* (art. Tolérance), dans une lettre à d'Alembert de 1757, etc.

3. Ainsi en France, même depuis le Concordat de François Ier, les bénéfices de Provence, de Roussillon, de Bretagne, qui venaient à vaquer dans les mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre, étaient à la disposition du pape : le droit de *prévention* laissait aussi au pape la disposition de nombreux bénéfices, surtout en Dauphiné et en Provence.

4. C'est-à-dire des bénéfices dont

Les religieux, dont les chefs résident à Rome, sont encore autant de sujets immédiats du pape, répandus dans tous les États. La coutume, qui fait tout, et qui est cause que le monde est gouverné par des abus comme par des lois, n'a pas toujours permis aux princes de remédier entièrement à un danger qui tient d'ailleurs à des choses regardées comme sacrées. Prêter serment à un autre qu'à son souverain est un crime de lèse-majesté dans un laïque; c'est, dans le cloître, un acte de religion. La difficulté de savoir à quel point on doit obéir à ce souverain étranger, la facilité de se laisser séduire, le plaisir de secouer un joug naturel pour en prendre un qu'on se donne soi-même, l'esprit de trouble, le malheur des temps, n'ont que trop souvent porté des ordres entiers de religieux à servir Rome contre leur patrie [1].

L'esprit éclairé qui règne en France depuis un siècle, et qui s'est étendu dans presque toutes les conditions, a été le meilleur remède à cet abus. Les bons livres écrits sur cette matière sont de vrais services rendus aux rois et aux peuples; et un des grands changements qui se soient faits par ce moyen dans nos mœurs sous Louis XIV, c'est la persuasion dans laquelle les religieux commencent tous à être qu'ils sont sujets du roi avant que d'être serviteurs du pape. La juridiction, cette marque essentielle de la souveraineté, est encore demeurée au pontife romain. La France même, malgré toutes ses libertés de l'Église gallicane, souffre que l'on appelle au pape en dernier ressort dans quelques causes ecclésiastiques.

Si l'on veut dissoudre un mariage, épouser sa cousine ou sa nièce, se faire relever de ses vœux, c'est encore à Rome, et non à son évêque, qu'on s'adresse; les grâces y sont taxées, et les particuliers de tous les États y achètent des dispenses à tout prix [2].

les bulles s'expédient en consistoire. Le droit dont parle ici Voltaire est le droit d'*annates*. Il était loin, en fait, d'équivaloir à la première année des revenus : au dix-huitième siècle, il ne se montait qu'à une somme annuelle de 3 à 4 millions.

1. L'allusion aux jésuites est évidente : Voltaire résume ici les principaux arguments invoqués au dix-huitième siècle contre cette célèbre société. Mais il croyait peu, pour son compte, aux périls que l'existence des jésuites pouvait alors faire courir à la sécurité des États et à la stabilité des trônes, et dans le paragraphe suivant il en développe les motifs.

2. Voltaire est revenu sur cette question dans le *Cri des Nations*

Ces avantages, regardés par beaucoup de personnes comme la suite des plus grands abus, et par d'autres comme les restes des droits les plus sacrés, sont toujours soutenus avec art. Rome ménage son crédit avec autant de politique que la république romaine en mit à conquérir la moitié du monde connu.

Jamais cour ne sut mieux se conduire selon les hommes et selon les temps. Les papes sont presque toujours des Italiens blanchis dans les affaires, sans passions qui les aveuglent; leur conseil est composé de cardinaux qui leur ressemblent, et qui sont tous animés du même esprit. De ce conseil émanent des ordres qui vont jusqu'à la Chine et à l'Amérique : il embrasse en ce sens l'univers ; et on a pu dire quelquefois ce qu'avait dit autrefois un étranger du sénat de Rome : « J'ai vu un consistoire de rois. » La plupart de nos écrivains se sont élevés avec raison contre l'ambition de cette cour; mais je n'en vois point qui ait rendu assez de justice à sa prudence[1]. Je ne sais si une autre nation eût pu conserver si longtemps dans l'Europe tant de prérogatives toujours combattues ; toute autre cour les eût peut-être perdues, ou par sa fierté, ou par sa mollesse, ou par sa lenteur, ou par sa vivacité ; mais Rome employant presque toujours à propos la fermeté et la souplesse, a conservé tout ce qu'elle a pu humainement garder. On la vit rampante sous Charles-Quint, terrible au roi de France, Henri III, ennemie et amie tour à tour de Henri VI, adroite avec Louis XIII, opposée ouvertement à Louis XIV dans le temps qu'il fut à craindre, et souvent ennemie secrète des empereurs, dont elle se défiait plus que du sultan des Turcs.

Quelques droits, beaucoup de prétentions, de la politique, et de la patience, voilà ce qui reste aujourd'hui à Rome de cette ancienne puissance qui, six siècles auparavant, avait voulu soumettre l'empire et l'Europe à la tiare.

(1769) et dans le *Dictionnaire philosophique*, article *Droit canonique*, où il énumère les différents droits payés en France à la cour de Rome pour les dispenses. « N'est-ce pas, dit-il, une servitude honteuse, contraire au droit des gens, à la dignité des couronnes, à la religion, à la nature, de payer un étranger pour se marier dans sa patrie? » Avoir défendu cette coutume est la vingt et unième sottise qu'il reproche à Nonotte (Éclaircissements historiques à l'occasion d'un libelle calomnieux contre l'*Essai sur les Mœurs*).

1. Voltaire a comblé cette lacune. Tout ce passage sur l'habileté politique de la cour de Rome est remarquable et mérite d'être retenu.

Naples est un témoignage subsistant encore de ce droit que les papes surent prendre autrefois avec tant d'art et de grandeur, de créer et de donner des royaumes : mais le roi d'Espagne, possesseur de cet État, ne laissait à la cour romaine que l'honneur et le danger d'avoir un vassal trop puissant[1].

Au reste, l'État du pape était dans une paix heureuse qui n'avait été altérée que par la petite guerre dont j'ai parlé[2] entre les cardinaux Barberin, neveux du pape Urbain VIII, et le duc de Parme.

DU RESTE DE L'ITALIE

Les autres royaumes d'Italie écoutaient des intérêts divers, Venise craignait les Turcs et l'empereur; elle défendait à peine ses États de terre ferme des prétentions de l'Allemagne et de l'invasion du grand seigneur. Ce n'était plus cette Venise autrefois la maîtresse du commerce du monde, qui, cent cinquante ans auparavant, avait excité la jalousie de tant de rois. La sagesse de son gouvernement subsistait ; mais son grand commerce anéanti lui ôtait presque toute sa force, et la ville de Venise était, par sa situation, incapable d'être domptée[3], et, par sa faiblesse, incapable de faire des conquêtes.

L'État de Florence jouissait de la tranquillité et de l'abondance sous le gouvernement des Médicis : les lettres, les arts, et la politique[4], que les Médicis avaient fait naître, florissaient encore. La Toscane alors était en Italie ce qu'Athènes avait été en Grèce.

La Savoie, déchirée par une guerre civile et par les troupes

1. Depuis la fin du onzième siècle, et surtout depuis 1139, la cour de Rome était ou se prétendait suzeraine du royaume des Deux-Siciles, et l'on sait quelles luttes terribles elle a soutenues pour écarter de ce trône les princes de la maison de Souabe, qui faisaient bon marché de cette suzeraineté. Encore au dix-huitième siècle, le roi Ferdinand IV était obligé d'envoyer annuellement à Rome une haquenée blanche et une somme de 6 000 ducats en signe de vassalité.

2. Dans l'*Essai sur les Mœurs*, chap. CLXXXV. — Les cardinaux Barberini, neveux d'Urbain VIII, étaient en contestation avec le duc de Parme pour une somme d'argent due par celui-ci en raison de son duché de Castro. Voltaire a rapproché de cette petite guerre celle de la Fronde, p. 50.

3. Voltaire dit dans l'*Essai sur les Mœurs*, chap. CLXXXVI : « Venise était gardée par sa situation et les lagunes qui l'environnent. La fange de ces lagunes, que les eaux portent tantôt d'un côté et tantôt d'un autre, ne laisse jamais aux vaisseaux le même chemin ouvert. Il faut chaque jour une route nouvelle. »

4. Dans le sens général de civilisation.

françaises et espagnoles, s'était enfin réunie tout entière en faveur de la France, et contribuait en Italie à l'affaiblissement de la puissance autrichienne [1].

Les Suisses [2] conservaient, comme aujourd'hui, leur liberté, sans chercher à opprimer personne. Ils vendaient leurs troupes à leurs voisins plus riches qu'eux; ils étaient pauvres; ils ignoraient les sciences et tous les arts que le luxe a fait naître; mais ils étaient sages et heureux.

DES ÉTATS DU NORD

Les nations du nord de l'Europe, la Pologne, la Suède, le Danemark, la Russie, étaient, comme les autres puissances, toujours en défiance ou en guerre entre elles. On voyait, comme aujourd'hui, dans la Pologne, les mœurs et le gouvernement des Goths et des Francs, un roi électif, des nobles partageant sa puissance, un peuple esclave, une faible infanterie, une cavalerie composée de nobles; point de villes fortifiées; presque point de commerce [3]. Ces peuples étaient tantôt attaqués par les Suédois ou par les Moscovites, et tantôt par les Turcs. Les Suédois, nation plus libre encore par sa constitution, qui admet les paysans même dans les états généraux, mais alors plus soumise à ses rois que la Pologne, furent victorieux presque partout [4]. Le Danemark, autrefois formidable à la Suède, ne l'était plus à personne; et sa véritable grandeur n'a commencé que sous ses deux rois Frédéric III et Frédéric IV [5]. La Moscovie n'était encore que barbare.

1. Après la mort du duc Victor Amédée I[er] en 1637, sa veuve, la régente Christine de Savoie, avait été forcée par ses deux beaux-frères, Thomas de Savoie et le cardinal Maurice, de quitter l'alliance française. Les victoires du duc d'Harcourt relevèrent le parti français, et le prince Thomas combattit, à partir de 1642, pour la France. Les négociations de Richelieu et de Mazarin furent pour beaucoup dans ce changement de front.

2. Voltaire rattache la Suisse à l'Italie : les Suisses, en effet, étaient maîtres de la haute vallée du Tessin et de la Valteline, et la grande importance de ce dernier pays à ce moment de l'histoire justifie l'idée de Voltaire. — Il omet, dans son tableau, Gênes, les ducs de Parme, de Modène, de Mantoue.

3. Résumé exact du gouvernement de ce malheureux État.

4. Il s'agit de l'expédition de Charles X en Pologne et de ses victoires décisives devant Varsovie, en 1656. Le gouvernement suédois avait été absolu sous Gustave-Adolphe, et la royauté conservait encore un grand pouvoir sous la reine Christine et sous Charles X. Force sera cependant à Charles XI de travailler de nouveau à rétablir en Suède l'autorité royale absolue.

5. Ou plutôt recommencé. Le

DES TURCS

Les Turcs n'étaient pas ce qu'ils avaient été sous les Sélim, les Mahomet, et les Soliman : la mollesse corrompait le sérail, sans en bannir la cruauté. Les sultans étaient en même temps et les plus despotiques des souverains dans leur sérail, et les moins assurés de leur trône et de leur vie. Osman [1] et Ibrahim [2] venaient de mourir par le cordeau. Mustapha avait été deux fois déposé [3]. L'empire turc, ébranlé par ces secousses, était encore attaqué par les Persans ; mais, quand les Persans le laissaient respirer, et que les révolutions du sérail étaient finies, cet empire redevenait formidable à la chrétienté ; car depuis l'embouchure du Borystène [4] jusqu'aux États de Venise, on voyait la Moscovie, la Hongrie, la Grèce, les îles, tour à tour en proie aux armes des Turcs ; et dès l'an 1644, ils faisaient constamment cette guerre de Candie si funeste aux chrétiens. Tels étaient la situation, les forces, et l'intérêt des principales nations européanes vers le temps de la mort du roi de France, Louis XIII.

SITUATION DE LA FRANCE

La France, alliée à la Suède, à la Hollande, à la Savoie, au Portugal, et ayant pour elle les vœux des autres peuples demeurés dans l'inaction [5], soutenait contre l'empire et l'Espagne une guerre ruineuse aux deux partis, et funeste à

Danemark avait autrefois dominé tous les États scandinaves par l'union de Calmar : il était maître de la Suède quand Gustave Vasa délivra son pays et lui apporta la Réforme. — Frédéric III régna de 1661 à 1667 : Frédéric IV, de 1699 à 1730.

1. Osman régna de 1618 à 1622, année où il fut renversé et étranglé.

2. Ibrahim. Voltaire dit de lui dans sa *Liste des souverains contemporains* (du Siècle de Louis XIV) : « C'est lui, dont Racine dit avec juste raison :

« L'imbécile Ibrahim, sans craindre sa naissance,
Traîne, exempt de péril, une éternelle enfance. »

Tiré de sa prison pour régner après la mort d'Amurat, son frère. Tout imbécile qu'il était, les Turcs conquirent l'île de Candie sous son règne. Étranglé en 1649. » — La conquête de Candie n'a pas été achevée, mais seulement commencée, sous ce règne.

3. En 1618 et en 1632. Mustapha était un frère d'Achmet Ier.

4. Le Dniéper.

5. Ainsi, de la plupart des puissances italiennes et allemandes. La France était alors la protectrice universelle de l'indépendance des peuples contre la maison d'Autriche, de laquelle venait le principal danger. C'est cette position si glorieuse et si forte que Louis XIV perdit par sa faute.

la maison d'Autriche. Cette guerre était semblable à toutes celles qui se font depuis tant de siècles entre les princes chrétiens, dans lesquelles des millions d'hommes sont sacrifiés et des provinces ravagées pour obtenir enfin quelques petites villes frontières dont la possession vaut rarement ce qu'a coûté la conquête[1].

Les généraux de Louis XIII avaient pris le Roussillon ; les Catalans venaient de se donner à la France, protectrice de la liberté qu'ils défendaient contre leurs rois; mais ces succès n'avaient pas empêché que les ennemis n'eussent pris Corbie en 1636, et ne fussent venus jusqu'à Pontoise[2]. La peur avait chassé de Paris la moitié de ses habitants ; et le cardinal de Richelieu, au milieu de ses vastes projets d'abaisser la puissance autrichienne, avait été réduit à taxer les portes cochères de Paris à fournir chacune un laquais pour aller à la guerre, et pour repousser les ennemis des portes de la capitale.

Les Français avaient donc fait beaucoup de mal aux Espagnols et aux Allemands, et n'en avaient pas moins essuyé[3].

Forces de la France après la mort de Louis XIII et mœurs du temps.

Les guerres avaient produit des généraux illustres, tels qu'un Gustave-Adolphe, un Walstein, un duc de Weimar, Piccolomini, Jean de Wert, le maréchal de Guébriant, les princes d'Orange, le comte d'Harcourt. Des ministres d'État ne s'étaient pas moins signalés. Le chancelier Oxenstiern, le comte duc d'Olivarès, mais surtout le cardinal de Richelieu, avaient attiré sur eux l'attention de l'Europe. Il n'y a aucun siècle qui n'ait eu des hommes d'État et de guerre célèbres : la politique et les armes semblent malheureusement être les deux professions les plus naturelles à l'homme : il faut toujours négocier ou se battre. Le plus heureux passe pour

1. C'est faire fi bien légèrement de la politique de Richelieu. Les traités de Westphalie ont donné des résultats bien autrement considérables.

2. L'armée espagnole dépassa en effet la Somme. Jean de Werth remporta un avantage près de Noyon (dép. de l'Oise), et ses cavaliers parvinrent jusqu'à Pontoise.

3. Ils avaient repris ce qu'ils avaient perdu : les Espagnols et les Allemands ne furent pas si heureux dans cette guerre. Voltaire atténue beaucoup trop les grands succès que la France avait remportés, et qu'elle remporta encore.

le plus grand, et le public attribue souvent au mérite tous les succès de la fortune.

La guerre ne se faisait pas comme nous l'avons vu faire du temps de Louis XIV ; les armées n'étaient pas si nombreuses : aucun général, depuis le siège de Metz par Charles-Quint, ne s'était vu à la tête de cinquante mille hommes : on assiégeait et on défendait les places avec moins de canons qu'aujourd'hui. L'art des fortifications était encore dans son enfance. Les piques et les arquebuses étaient en usage : on se servait beaucoup de l'épée, devenue inutile aujourd'hui. Il restait encore des anciennes lois des nations, celle de déclarer la guerre par un héraut. Louis XIII fut le dernier qui observa cette coutume : il envoya un héraut d'armes à Bruxelles déclarer la guerre à l'Espagne en 1635.

Vous savez que rien n'était plus commun alors que de voir des prêtres commander des armées : le cardinal infant [1], le cardinal de Savoie [2], Richelieu, La Valette, Sourdis, archevêque de Bordeaux, le cardinal Théodore Trivulce, commandant de la cavalerie espagnole, avaient endossé la cuirasse et fait la guerre eux-mêmes. Un évêque de Mende [3] avait été souvent intendant d'armées. Les papes menacèrent quelquefois d'excommunication ces prêtres guerriers. Le pape Urbain VIII, fâché contre la France, fit dire au cardinal de La Valette qu'il le dépouillerait du cardinalat s'il ne quittait les armes ; mais, réuni avec la France, il le combla de bénédictions [4].

Les ambassadeurs, non moins ministres de paix que les ecclésiastiques, ne faisaient nulle difficulté de servir dans les armées des puissances alliées, auprès desquelles ils étaient employés. Charnacé [5], envoyé de France en Hollande, y commandait un régiment en 1637, et depuis même l'ambassadeur d'Estrades [6] fut colonel à leur service.

1. Ferdinand d'Espagne, frère de Philippe IV et gouverneur des Pays-Bas.

2. Le cardinal Maurice, frère de Victor Amédée Ier.

3. De Marsillac, ancien aumônier de la reine d'Angleterre. Il joua surtout un grand rôle au siège de La Rochelle.

4. Quand La Valette mourut, en 1639, Urbain VIII ne voulut pas cependant qu'on fît pour lui les prières publiques ordinairement dites pour les cardinaux décédés.

5. Le baron de Charnacé, auteur de la trêve d'Altmark entre la Suède et la Pologne, envoyé en Hollande, y entretenait un régiment dont il était le colonel, et une compagnie de cavalerie dont il avait le commandement comme capitaine.

6. Négociateur distingué, en Hollande, en Angleterre, en Savoie :

La France n'avait en tout qu'environ quatre-vingt mille hommes effectifs sur pied[1]. La marine anéantie depuis des siècles, rétablie un peu par le cardinal de Richelieu[2], fut ruinée sous Mazarin. Louis XIII n'avait qu'environ quarante-cinq millions réels de revenu ordinaire[3] ; mais l'argent était à vingt-six livres le marc ; ces quarante-cinq millions revenaient à environ quatre-vingt-cinq millions de notre temps, où la valeur arbitraire du marc d'argent monnayé est poussée jusqu'à quarante-neuf livres et demie ; celle de l'argent fin à cinquante-quatre livres dix-sept sous ; valeur que l'intérêt public et la justice demandent qui ne soit jamais changée[4].

Le commerce, généralement répandu aujourd'hui, était en très peu de mains ; la police du royaume était entièrement négligée, preuve certaine d'une administration peu heureuse. Le cardinal de Richelieu, occupé de sa propre grandeur attachée à celle de l'État, avait commencé à rendre la France formidable au dehors, sans avoir encore pu la rendre bien florissante au dedans[5]. Les grands chemins n'étaient ni réparés ni gardés ; les brigands les infestaient ; les rues de Paris, étroites, mal pavées, et couvertes d'immondices dégoûtantes, étaient remplies de voleurs. On voit, par les registres du Parlement, que le guet de cette ville était réduit alors à quarante-cinq hommes mal payés, et qui même ne servaient pas[6].

c'est lui qui eut à Londres, avec le baron de Vatteville, un conflit célèbre en 1661 (Voir p. 111).

1. Voltaire, assez porté à rabaisser le mérite de Richelieu, méconnait le développement que ce grand ministre sut donner à notre puissance militaire. L'armée française atteignit sous lui le chiffre de 150 000 hommes.

2. Voir p. 119, note 1.

3. Rien n'est plus difficile que d'évaluer les budgets de l'ancien régime. Voltaire veut-il parler du revenu brut ? Alors son chiffre est trop faible. Il est trop fort s'il ne veut parler que du revenu net. Quant aux dépenses annuelles, qui se montaient à environ 60 millions par an à la fin du ministère de Richelieu, elles ne peuvent donner aucune lumière sur le chiffre des revenus ordinaires : on sait qu'une trop grande partie de ces dépenses n'était couverte que grâce aux expédients désastreux qualifiés de *moyens extraordinaires*, emprunts, ventes d'offices, anticipations, retranchements arbitraires, etc.

4. Ce souhait si légitime de Voltaire était déjà réalisé de son temps : depuis la déclaration du 15 juin 1726 la valeur légale de la monnaie était fixe. Mais on avait si longtemps souffert des variations dans la valeur de la monnaie, et ces souvenirs étaient encore si récents, qu'on s'explique la phrase de Voltaire.

5. Voltaire ne tient pas assez de compte à Richelieu de ses efforts pour développer le commerce et l'industrie.

6. La sécurité ne devait un peu reparaître à Paris qu'avec la création de la lieutenance de police, en faveur de La Reynie. La violence

Depuis la mort de François II, la France avait été toujours ou déchirée par des guerres civiles, ou troublée par des factions. Jamais le joug n'avait été porté d'une manière paisible et volontaire. Les seigneurs avaient été élevés dans les conspirations; c'était l'art de la cour, comme celui de plaire au souverain l'a été depuis.

Cet esprit de discorde et de faction avait passé de la cour jusqu'aux moindres villes, et possédait toutes les communautés[1] du royaume; on se disputait tout, parce qu'il n'y avait rien de réglé[2]: il n'y avait pas jusqu'aux paroisses de Paris qui n'en vinssent aux mains; les processions se battaient les unes contre les autres pour l'honneur de leurs bannières. On avait vu souvent les chanoines de Notre-Dame avec ceux de la Sainte-Chapelle : le Parlement et la Chambre des Comptes s'étaient battus pour le pas dans l'église de Notre-Dame, le jour que Louis XIII mit son royaume sous la protection de la vierge Marie[3].

Presque toutes les communautés du royaume étaient armées; presque tous les particuliers respiraient la fureur du duel[4]. Cette barbarie gothique autorisée autrefois par les rois mêmes, et devenue le caractère de la nation, contribuait encore, autant que les guerres civiles et étrangères, à dépeupler le pays. Ce n'est pas trop dire que dans le cours de vingt années, dont dix avaient été troublées par la guerre, il était mort plus de gentilshommes français de la main des Français mêmes que de celles des ennemis.

On ne dira rien ici de la manière dont les arts et les sciences étaient cultivés; on trouvera cette partie de l'histoire de nos mœurs à sa place. On remarquera seulement que la nation française était plongée dans l'ignorance; sans excepter ceux qui croient n'être point peuple[5].

les mœurs des grands seigneurs, leur habitude d'entretenir des troupes de spadassins et de tueurs à leur service, n'était pas une des moindres causes de ce défaut général de sécurité. Il faut se reporter à l'histoire des fameuses sessions des *Grands Jours* pour avoir une idée des excès qui se commettaient journellement.

1. C'est-à-dire les communes (rurales ou urbaines).

2. Ce mot pourrait servir de résumé à toute l'histoire intérieure de l'ancien régime.

3. 10 février 1638. Voltaire a raconté cette scène dans l'*Histoire du Parlement* (chap. LIII).

4. Les édits de Richelieu pour la proscription du duel n'avaient eu que peu de succès. Il fallut les renouveler à différentes reprises.

5. Toujours le même parti pris de rapporter au siècle de Louis XIV tout l'honneur de notre civilisation. On sait aujourd'hui combien les

On consultait les astrologues, et on y croyait[1]. Tous les mémoires de ce temps-là, à commencer par l'*Histoire du président de Thou*, sont remplis de prédictions. Le grave et sévère duc de Sulli rapporte sérieusement celles qui furent faites à Henri IV. Cette crédulité, la marque la plus infaillible de l'ignorance, était si accréditée qu'on eut soin de tenir un astrologue [2] caché près de la chambre de la reine Anne d'Autriche au moment de la naissance de Louis XIV.

Ce que l'on croira à peine, et ce qui est pourtant rapporté par l'abbé Vittorio Siri, auteur contemporain très instruit [3], c'est que Louis XIII eut dès son enfance le surnom de *Juste*, parce qu'il était né sous le signe de la Balance.

La même faiblesse qui mettait en vogue cette chimère absurde de l'astrologie judiciaire, faisait croire aux possessions et sortilèges: on en faisait un point de religion: l'on ne voyait que des prêtres qui conjuraient des démons. Les tribunaux, composés de magistrats qui devaient être plus éclairés que le vulgaire, étaient occupés à juger des sorciers. On reprochera toujours à la mémoire du cardinal de Richelieu la mort de ce fameux curé de Loudun, Urbain Grandier, condamné au feu comme magicien par une commission du conseil [4]. On s'indigne que le ministre et les juges aient eu

grandeurs de Louis XIV, dans tous les genres, ont été préparées sous Louis XIII. Du reste Voltaire s'est réfuté lui-même en traçant dans l'*Essai sur les Mœurs* (chap. LXXVI), un tableau plus véridique des progrès de l'esprit français sous Louis XIII : « Le siècle de la politesse et des arts s'annonçait. Louis XIII n'y contribua en rien, mais le cardinal de Richelieu servit beaucoup à ce changement. La philosophie ne put, il est vrai, effacer la vieille scolastique : mais Corneille commença en 1636, par la tragédie du Cid, le siècle qu'on appelle celui de Louis XIV. Le Poussin égala Raphaël d'Urbin dans quelques parties de la peinture. La sculpture fut bientôt perfectionnée par Girardon, et le mausolée même du cardinal de Richelieu en est une preuve. Les Français commencèrent à se rendre recommandables, surtout par les grâces et les politesses de l'esprit ; c'était l'aurore du bon goût. » Il est vrai qu'aux yeux de Voltaire Richelieu avait plus nui que servi à ce premier développement des beaux-arts sous son ministère. (Cf. chap. XXXII.)

1. Les astronomes les plus sérieux eux-mêmes n'échappaient pas à la superstition générale. Képler, astrologue de Ferdinand II et de Wallenstein, tira des horoscopes pour des princes et composa des almanachs où il y avait des prédictions. On continua d'ailleurs à y croire pendant tout le règne de Louis XIV. (Cf. chap. XXXI.)

2. Il s'appelait Morin : V. p. 436.

3. Cet historien, né à Parme en 1608, mort en 1685, a laissé des *Memorie recondite dell' anno* 1601 *sino al* 1640 (Rome et Paris, 1676 et 1679, 8 vol. in-4°) et un *Mercurio, ovvero historia de correnti tempi*, 1644-1682, 15 vol. in-4°.

4. En 1634.

la faiblesse de croire aux diables de Loudun, ou la barbarie d'avoir fait périr un innocent dans les flammes. On se souviendra avec étonnement jusqu'à la dernière postérité que la maréchale d'Ancre fut brûlée en place de Grève comme sorcière.

On voit encore, dans une copie de quelques registres du Châtelet[1], un procès commencé en 1610, au sujet d'un cheval qu'un maître industrieux avait dressé à peu près de la manière dont nous avons vu des exemples à la foire ; on voulait faire brûler et le maître et le cheval.

En voilà assez pour faire connaître en général les mœurs et l'esprit du siècle qui précéda celui de Louis XIV[2].

Ce défaut de lumières dans tous les ordres de l'État fomentait chez les plus honnêtes gens des pratiques superstitieuses qui déshonoraient la religion[3]. Les calvinistes, confondant avec le culte raisonnable des catholiques les abus qu'on faisait de ce culte, n'en étaient que plus affermis dans leur haine contre notre Église. Ils opposaient à nos superstitions populaires, souvent remplies de débauches[4], une dureté farouche et des mœurs féroces, caractère de presque tous les réformateurs : ainsi l'esprit de parti déchirait et avilissait la France ; et l'esprit de société, qui rend aujourd'hui cette nation si célèbre et si aimable, était absolument inconnu. Point de maisons où les gens de mérite s'assemblassent pour se communiquer leurs lumières ; point d'académies, point de théâtres réguliers[5]. Enfin, les mœurs, les lois, les arts, les sociétés, la religion, la paix, et la guerre n'avaient rien de ce qu'on vit depuis dans le siècle appelé *le siècle de Louis XIV*[6].

1. Le Châtelet était le siège présidial de Paris : c'était une des plus importantes juridictions de l'ancien régime.

2. Voltaire en a fait la satire, plutôt que l'histoire. Sa partialité pour Louis XIV l'aveugle entièrement.

3. La première moitié du dix-septième siècle fut au contraire un temps de relèvement intellectuel et moral pour le clergé ; il suffit de citer les noms de Bérulle, de Bourdoise, de saint Vincent de Paul.

4. C'est peut-être une allusion aux processions de Flagellants sous Henri III.

5. Ici encore notre auteur est loin d'être dans le vrai. C'était au contraire par excellence le temps où abondaient les maisons « où les gens de mérite s'assemblaient pour se communiquer leurs lumières » ; tel l'Hôtel de Rambouillet. L'Académie française était fondée en 1635 : elle préexistait en quelque sorte dans les fameuses réunions de gens de lettres chez Conrart. Quant au théâtre, les pièces de Hardy, de Rotrou, de Mairet, de Du Ryer, de Corneille, ne manquaient ni d'acteurs, ni de public.

6. Cette prétention d'établir entre

CHAPITRE III

Minorité de Louis XIV. — Victoires des Français sous le grand Condé, alors duc d'Enghien.

Le cardinal de Richelieu et Louis XIII venaient de mourir, l'un admiré et haï, l'autre déjà oublié. Ils avaient laissé aux Français, alors très inquiets, de l'aversion pour le nom seul du ministère, et peu de respect pour le trône. Louis XIII, par son testament, établissait un conseil de régence. Ce monarque, mal obéi pendant sa vie, se flatta de l'être mieux après sa mort; mais la première démarche de sa veuve Anne d'Autriche fut de faire annuler les volontés de son mari par un arrêt du parlement de Paris[1]. Ce corps longtemps opposé à la cour, et qui avait à peine conservé sous Louis XIII la liberté de faire des remontrances, cassa le testament de son roi avec la même facilité qu'il aurait jugé la cause d'un citoyen. Anne d'Autriche s'adressa à cette compagnie pour avoir la régence illimitée, parce que Marie de Médicis s'était servie du même tribunal après la mort de Henri IV; et Marie de Médicis avait donné cet exemple, parce que toute autre voie eût été longue et incertaine; que le parlement, entouré de ses gardes [2], ne pouvait résister à ses volontés, et qu'un arrêt rendu au parlement et par les pairs semblait assurer un droit incontestable.

L'usage qui donne la régence aux mères des rois parut donc alors aux Français une loi presque aussi fondamentale que celle qui prive les femmes de la couronne. Le parlement de Paris ayant décidé deux fois cette question, c'est-à-dire ayant seul déclaré par les arrêts ce droit des mères, parut en effet avoir donné la régence : il se regarda, non sans quelque vraisemblance, comme le tuteur des rois,

le règne de Louis XIII et celui de Louis XIV une sorte de séparation infranchissable est aussi fausse que possible. Voltaire du reste semble y renoncer ailleurs (chap. XXXIII).

1. « Riencourt, dans son *Histoire de Louis XIV*, dit que le testament de Louis XIII fut vérifié au Parlement. Ce qui trompa cet écrivain, c'est qu'en effet Louis XIII avait déclaré la reine régente, ce qui fut confirmé ; mais il avait limité son autorité, ce qui fut cassé. » (Note de Voltaire.)

Cet arrêt fut rendu le 18 mai 1643.

2. Et surtout de ceux du duc d'Épernon.

et chaque conseiller crut être une partie de la souveraineté. Par le même arrêt, Gaston, duc d'Orléans, jeune oncle du roi, eut le vain titre de lieutenant-général du royaume sous la régente absolue.

Anne d'Autriche fut obligée d'abord de continuer la guerre contre le roi d'Espagne, Philippe IV, son frère, qu'elle aimait. Il est difficile de dire précisément pourquoi l'on faisait cette guerre; on ne demandait rien à l'Espagne, pas même la Navarre, qui aurait dû être le patrimoine des rois de France[1]. On se battait depuis 1635 parce que le cardinal de Richelieu l'avait voulu, et il est à croire qu'il l'avait voulu pour se rendre nécessaire[2]. Il s'était lié contre l'empereur avec la Suède, et avec le duc Bernard de Saxe-Weimar, l'un de ces généraux que les Italiens nommaient *condottieri*, c'est-à-dire qui vendaient leurs troupes. Il attaquait aussi la branche autrichienne-espagnole dans ces dix provinces que nous appelons en général du nom de Flandre et il avait partagé[3] avec les Hollandais, alors nos alliés, cette Flandre qu'on ne conquit point.

Le fort de la guerre était du côté de la Flandre; les troupes espagnoles sortirent des frontières du Hainaut au nombre de vingt-six mille hommes, sous la conduite d'un vieux général expérimenté, nommé don Francisco de Mello[4]: ils vinrent ravager les frontières de la Champagne; ils attaquèrent Rocroi, et ils crurent pénétrer bientôt jusqu'aux portes de Paris, comme ils avaient fait huit ans auparavant. La mort de Louis XIII, la faiblesse d'une minorité, relevaient leurs espérances; et quand ils virent qu'on ne leur opposait qu'une armée inférieure en nombre, commandée par un jeune homme de vingt et un ans, leur espérance se changea en sécurité.

Ce jeune homme sans expérience, qu'ils méprisaient, était

1. On demandait à la guerre l'abaissement de la maison d'Autriche et rien n'était plus légitime. — La Navarre espagnole avait été conquise par Ferdinand le Catholique en 1512 et depuis lors la maison d'Albret l'avait inutilement réclamée.

2. Il n'eût pas été au pouvoir de Richelieu lui-même d'entraîner la France dans une guerre de pur caprice : l'eût-il fait, que c'eût été le plus sûr moyen de compromettre son pouvoir. La partialité de Voltaire contre Richelieu dépasse toute mesure.

3. Par le traité de Paris, c'est-à-dire en 1635.

4. Et non pas de Mellos, comme il est dit souvent. Mello est un bourg portugais de la province de Beira, dont une branche de la maison de Bragance, à laquelle appartenait ce général, a pris le nom.

Louis de Bourbon, alors duc d'Enghien, connu depuis sous le nom de grand Condé. La plupart des grands capitaines sont devenus tels par degrés. Ce prince était né général; l'art de la guerre semblait en lui un instinct naturel; il n'y avait en Europe que lui et le Suédois Torstenson qui eussent eu à vingt ans ce génie qui peut se passer de l'expérience[1].



Le grand Condé (1621-1686).

Le duc d'Enghien avait reçu, avec la nouvelle de la mort de Louis XIII, l'ordre de ne point hasarder de bataille. Le maréchal de L'Hospital, qui lui avait été donné pour le conseiller et pour le conduire, secondait par sa circonspection ces ordres timides[2]. Le prince ne crut ni le maréchal ni la cour; il ne confia son dessein qu'à Gassion, maréchal de camp, digne d'être consulté par lui[3]; ils forcèrent le maréchal à trouver la bataille nécessaire.

(19 mai 1643). On remarque que ce prince, ayant tout réglé le soir, veille de la bataille, s'endormit si profondé-

1. « Torstenson était page de Gustave-Adolphe, en 1624. Le roi, prêt d'attaquer un corps de Lithuaniens en Livonie, et n'ayant point d'adjudant auprès de lui, envoya Torstenson porter ses ordres à un officier général, pour profiter d'un mouvement qu'il vit faire aux ennemis. Torstenson part et revient. Cependant les ennemis avaient changé leur marche; le roi était désespéré de l'ordre qu'il avait donné : « Sire, « dit Torstenson, daignez me par- « donner; voyant les ennemis faire « un mouvement contraire, j'ai « donné un ordre contraire. » Le roi ne dit mot; mais le soir, ce page servant à table, il l fit souper à côté de lui, et lui donna une enseigne aux gardes, quinze jours après une compagnie, ensuite un régiment. Torstenson fut un des grands capitaines de l'Europe. » (Note de Voltaire.)

2. François de l'Hôpital, sieur du Hallier, d'abord abbé et évêque, puis militaire et maréchal, ayant toujours conservé quelque chose de sa première condition, contenait en effet l'impatience du duc d'Enghien : mais il n'y avait point d'ordre qui interdît formellement de livrer bataille.

3. Gassion (1609-1647), fils du premier président du parlement de Pau, calviniste, ancien soldat de Gustave-Adolphe, s'était couvert de gloire à la bataille de Lutzen.

ment qu'il fallut le réveiller pour combattre. On conte la même chose d'Alexandre. Il est naturel qu'un jeune homme, épuisé des fatigues que demande l'arrangement d'un si grand jour, tombe ensuite dans le sommeil plein; il l'est aussi qu'un génie fait pour la guerre, agissant sans inquiétude, laisse au corps assez de calme pour dormir. Le prince gagna la bataille par lui-même, par un coup d'œil qui voyait à la fois le danger et la ressource, par son activité exempte de trouble, qui le portait à propos à tous les endroits. Ce fut lui qui, avec de la cavalerie, attaqua cette infanterie espagnole jusque-là invincible, aussi forte, aussi serrée que la phalange ancienne si estimée, et qui s'ouvrait avec une agilité que la phalange n'avait pas, pour laisser partir la décharge de dix-huit canons qu'elle renfermait au milieu d'elle. Le prince l'entoura et l'attaqua trois fois. A peine victorieux, il arrêta le carnage. Les officiers espagnols se jetaient à ses genoux pour trouver auprès de lui un asile contre la fureur du soldat vainqueur. Le duc d'Enghien eut autant de soin de les épargner qu'il en avait pris pour les vaincre[1].

Le vieux comte de Fontaine Fuentès[2], qui commandait cette infanterie espagnole, mourut percé de coups. Condé, en l'apprenant, dit « qu'il voudrait être mort comme lui, s'il n'avait pas vaincu ».

Le respect qu'on avait en Europe pour les armées espagnoles se tourna du côté des armées françaises, qui n'avaient point depuis cent ans gagné de bataille si célèbre[3]; car la sanglante journée de Marignan, disputée plutôt que gagnée par François Ier contre les Suisses, avait été l'ouvrage des bandes noires allemandes autant que des troupes françaises. Les journées de Pavie et de Saint-Quentin étaient encore des époques fatales à la réputation de la France. Henri IV avait eu le malheur de ne remporter des avantages mémorables que sur sa propre nation. Sous Louis XIII, le maréchal de Guébriant avait eu de petits succès, mais toujours balancés

1. Ce récit de la bataille de Rocroi est exact en général. Il ne dispense pas de recourir aux autres relations de cette journée, celle de Bossuet, celle de Cousin dans son histoire de Mme de Longueville, celle du duc d'Aumale dans son *Histoire des princes de Condé* : ce sont des morceaux classiques.

2. Fontaine, et non pas Fuentès : il avait un nom français, étant de la Franche-Comté.

3. Depuis Cérisoles (1544), où les Français battirent les Impériaux.

par des pertes. Les grandes batailles qui ébranlent les États, et qui restent à jamais dans la mémoire des hommes, n'avaient été livrées en ce temps que par Gustave-Adolphe [1].

Cette journée de Rocroi devint l'époque de la gloire française [2] et de celle de Condé. Il sut vaincre et profiter de la victoire. Ses lettres à la cour firent résoudre le siège de Thionville, que le cardinal de Richelieu n'avait pas osé hasarder; et au retour de ses courriers, tout était déjà préparé pour cette expédition.

Le prince de Condé passa à travers le pays ennemi, trompa la vigilance du général Beck, et prit enfin Thionville (8 auguste 1643) [3]. De là il courut mettre le siège devant Syrck [4], et s'en rendit maître. Il fit repasser le Rhin aux Allemands; il le passa après eux; il courut [5] réparer les pertes et les défaites que les Français avaient essuyées sur ces frontières après la mort du maréchal de Guébriant [6]. Il trouva Fribourg pris, et le général Merci sous ses murs avec une armée supérieure encore à la sienne. Condé avait sous lui deux maréchaux de France, dont l'un était Grammont [7], et l'autre ce Turenne, fait maréchal depuis peu de mois, après avoir servi heureusement en Piémont contre les Espagnols. Il jetait alors les fondements de la grande réputation qu'il eut depuis. Le prince, avec ces deux généraux, attaqua le camp de Merci, retranché sur deux éminences (31 auguste 1644). Le combat recommença trois fois, à trois jours différents [8]. On dit que le duc d'Enghien jeta son bâton de commandement dans les retranchements des ennemis, et marcha pour le reprendre, l'épée à la main, à la tête du régi-

1. Voltaire a tort de paraître ici tout subordonner aux batailles. Il oublie que les plus grands succès de Richelieu, la conquête de l'Artois et celle du Roussillon, ont été le résultat de sièges, de combats de détail, non de grandes victoires en bataille rangée. Ce dernier genre de guerre (le règne de Louis XIV l'a amplement prouvé) n'est pas toujours et surtout n'était pas alors le plus fécond.

2. Voltaire continue à méconnaître tout ce qui est antérieur à Louis XIV.

3. Le 10 août 1643.

4. Sierck, sur la Moselle, au-dessous de Thionville, un peu au sud de l'ancienne frontière française.

5. Il s'est écoulé près d'un an entre la prise de Thionville et la bataille de Fribourg.

6. Guébriant avait été tué au siège de Rottueil, et son successeur Rantzau battu à Tuttlingen (novembre 1643).

7. Antoine de Grammont (1604-1678), maréchal en 1641, plus connu comme diplomate (il remplit plusieurs missions en Allemagne et en Espagne) que comme homme de guerre, auteur de Mémoires intéressants.

8. Les 3, 5 et 9 août, et non pas le 31.

ment de Conti[1]. Il fallait peut-être des actions aussi hardies pour mener les troupes à des attaques si difficiles. Cette bataille de Fribourg, plus meurtrière que décisive[2], fut la seconde victoire de ce prince. Merci décampa quatre jours après. Philipsbourg et Mayence rendus furent la preuve et le fruit de la victoire.

Le duc d'Enghien retourne à Paris, reçoit les acclamations du peuple, et demande des récompenses à la cour; il laisse son armée au prince maréchal de Turenne. Mais ce général, tout habile qu'il est déjà, est battu à Mariendal[3] (avril 1645). Le prince revole à l'armée, reprend le commandement, et joint à la gloire de commander encore Turenne celle de réparer sa défaite. Il attaque Merci dans les plaines de Nordlingen. Il y gagne une bataille complète (4 auguste 1645), le maréchal de Grammont y est pris; mais le général Glen[4], qui commandait sous Merci, est fait prisonnier, et Merci est au nombre des morts. Ce général, regardé comme un des plus grands capitaines, fut enterré près du champ de bataille; et on grava sur sa tombe: STA, VIATOR, HEROEM CALCAS: *Arrête, voyageur, tu foules un héros.* Cette bataille mit le comble à la gloire de Condé, et fit celle de Turenne, qui eut l'honneur d'aider puissamment le prince à remporter une victoire dont il pouvait être humilié[5]. Peut-être ne fut-il jamais si grand qu'en servant ainsi celui dont il fut depuis l'émule et le vainqueur.

Le nom du duc d'Enghien éclipsait alors tous les autres

1. Ni Bossuet, ni aucun des récits contemporains, ne mentionne cette célèbre anecdote : mais tous sont d'accord pour rendre témoignage à la brillante valeur de Condé, qui entraîna ses troupes à l'assaut de ces retranchements formidables.

2. Voltaire aurait pu insister un peu davantage sur ce point, et dire que Condé se montra peu ménager du sang du soldat en attaquant de front de semblables positions.

3. Le 15 mai 1645. — Mergentheim ou Marienthal, sur la Tauber, affluent de gauche du Mein. — Cette défaite fut due surtout à l'indiscipline des troupes, mal payées, mécontentes, étrangères au sentiment du devoir et du patriotisme. La retraite de Turenne après cette défaite prouva plus en faveur de son habileté que ne l'aurait fait une victoire.

4. Son véritable nom est Huyn-Geleen.

5. Turenne commandait l'aile gauche de l'armée française, et y fit merveille. C'est à lui surtout que fut dû le succès de la journée, au témoignage de l'ambassadeur vénitien Nani, et même à celui de Condé, qui écrivait à Mazarin : « M. le maréchal de Turenne a fait des choses incroyables : sans sa capacité et son cœur tout extraordinaires, la bataille était perdue » (Mazarin à Turenne, 18 août 1645 : lettres de Mazarin, *p. p. Chéruel*, II, 211).

noms (7 octobre 1646). Il assiégea ensuite Dunkerque, à la vue de l'armée espagnole, et il fut le premier qui donna cette place à la France[1].

Tant de succès et de services, moins récompensés que suspects à la cour[2], le faisaient craindre du ministère autant que des ennemis. On le tira du théâtre de ses conquêtes et de sa gloire, et on l'envoya en Catalogne avec de mauvaises troupes mal payées[3]; il assiégea Lérida et fut obligé de lever le siège (1647). On l'accuse, dans quelques livres, de fanfaronnade, pour avoir ouvert la tranchée avec des violons. On ne savait pas que c'était l'usage en Espagne.

Bientôt les affaires chancelantes forcèrent la cour de rappeler Condé[4] en Flandre. L'archiduc Léopold, frère de l'empereur Ferdinand III, assiégeait Lens en Artois. Condé, rendu à ses troupes qui avaient toujours vaincu sous lui, le mena droit à l'archiduc. C'était pour la troisième fois qu'il donnait bataille avec le désavantage du nombre. Il dit à ses soldats ces seules paroles : « Amis, souvenez-vous de Rocroi, de Fribourg et de Nordlingen. »

(10 auguste 1648)[5]. Il dégagea lui-même le maréchal de Grammont, qui pliait avec l'aile gauche; il prit le général Beck. L'archiduc se sauva à peine avec le comte de Fuensaldagne. Les Impériaux et les Espagnols, qui composaient cette armée, furent dissipés; ils perdirent plus de cent drapeaux et trente-huit pièces de canon, ce qui était alors très considérable. On leur fit cinq mille prisonniers, on leur tua trois mille hommes, le reste déserta, et l'archiduc demeura sans armée.

Ceux qui veulent véritablement s'instruire peuvent remar-

1. Dunkerque se rendit le 11 octobre.

2. Comme dit Mme de Motteville, il désirait beaucoup (l'amirauté, une armée pour conquérir la Franche-Comté), et on lui voulait donner peu de chose.

3. Rien n'est moins prouvé que ce calcul de Mazarin. Mme de Motteville, tout en signalant les défiances du ministre à l'égard du vainqueur de Rocroi, s'exprime de façon à laisser entendre que la décision de Mazarin fut due à son désir de pousser plus vivement la conquête de la Catalogne, où le comte d'Harcourt avait médiocrement réussi, notamment au siège de Lérida. La Mothe Houdancourt y avait également échoué.

Quant à Mazarin, il protestait contre les bruits qui étaient répandus sur sa mésintelligence avec le prince de Condé (lettre à la princesse de Phalsbourg, 19 juillet 1647, II, 458).

4. Ce nom lui appartenait depuis la mort de son père, troisième des Condé, mort le 26 décembre 1646.

5. Le 20 août 1648.

quer que, depuis la fondation de la monarchie, jamais les Français n'avaient gagné de suite tant de batailles, et de si glorieuses par la conduite et par le courage.

Tandis que le prince de Condé comptait ainsi les années de sa jeunesse par des victoires, et que le duc d'Orléans, frère de Louis XIII, avait aussi soutenu la réputation d'un fils de Henri IV et celle de la France par la prise de Gravelines (juillet 1644), par celle de Courtrai et de Mardick (novembre 1644)[1], le vicomte de Turenne avait pris Landau; il avait chassé les Espagnols de Trèves, et rétabli l'électeur[2].

(Novembre 1647). Il gagna avec les Suédois la bataille de Lavingen, celle de Sommerhausen[3], et contraignit le duc de Bavière à sortir de ses États à l'âge de près de quatre-vingts ans (1645). Le comte d'Harcourt prit Balaguer, et battit les Espagnols. Ils perdirent en Italie Porto-Longone[4] (1646). Vingt vaisseaux et vingt galères de France, qui composaient presque toute la marine rétablie par Richelieu, battirent la flotte espagnole sur la côte d'Italie.

Ce n'était pas tout; les armes françaises avaient encore envahi la Lorraine sur le duc Charles IV, prince guerrier, mais inconstant, imprudent, et malheureux, qui se vit à la fois dépouillé de son État par la France, et retenu prisonnier par les Espagnols[5]. Les alliés de la France pressaient la puissance autrichienne au midi et au nord. Le duc d'Albuquerque, général des Portugais, gagna (mai 1644) contre l'Espagne la bataille de Badajoz. Torstenson défit les Impériaux près de Tabor (mars 1645), et remporta une victoire complète[6]. Le prince d'Orange[7], à la tête des Hollandais, pénétra jusque dans le Brabant.

1. Erreurs de dates. La prise de Courtrai est du 23 juin 1646 : celle de Mardick, du 25 août 1646.

2. En 1646.

3. Il n'y eut pas de bataille à Lavingen : c'est là que Turenne et le général suédois Wrangel, réunis dans la Hesse depuis le 23 mars 1648, passèrent le Danube pour aller remporter la victoire de Sommerhausen ou plutôt de Susmarshausen (sur la Susam, affluent de droite du Danube) le 17 mai 1648. Les nombreuses inexactitudes de cette fraction du récit de Voltaire se sont longtemps imposées à l'histoire.

4. Prise, ainsi que Piombino, par La Meilleraye et Duplessis-Praslin (oct. 1646). Ce succès vengea la mort du duc de Brézé, tué à la tête de la flotte française au combat d'Orbitello (14 juin).

5. Les dernières villes qu'il eût gardées, notamment Longwi, lui furent enlevées en 1646 (Voir p. 100, note 1).

6. Il venait d'abattre le Danemark, de lui imposer le traité onéreux de Bromsebro, et il avait vaincu Gallas à Juterbock et à Magdebourg.

7. Le stathouder Frédéric-Henri.

Le roi d'Espagne, battu de tous côtés, voyait le Roussillon et la Catalogne entre les mains des Français. Naples, révoltée contre lui, venait de se donner au duc de Guise, dernier prince de cette branche d'une maison si féconde en hommes illustres et dangereux. Celui-ci, qui ne passa que pour un aventurier audacieux, parce qu'il ne réussit pas, avait eu du moins la gloire d'aborder seul dans une barque au milieu de la flotte d'Espagne, et de défendre Naples sans autre secours que son courage [1].

A voir tant de malheurs qui fondaient sur la maison d'Autriche, tant de victoires accumulées par les Français, et secondées des succès de leurs alliés, on croirait que Vienne et Madrid n'attendaient que le moment d'ouvrir leurs portes, et que l'empereur et le roi d'Espagne étaient presque sans États. Cependant cinq années de gloire, à peine traversées par quelques revers, ne produisirent que très peu d'avantages réels, beaucoup de sang répandu, et nulle révolution [2]. S'il y en eut une à craindre, ce fut pour la France; elle touchait à sa ruine au milieu de ces prospérités apparentes.

CHAPITRE IV

Guerre civile.

La reine Anne d'Autriche, régente absolue, avait fait du cardinal Mazarin le maître de la France et le sien [3]. Il avait sur elle cet empire qu'un homme adroit devait avoir sur

1. Naples s'était révoltée contre les Espagnols, sous Mazaniello, puis sous Gennaro Annese, à cause de leur tyrannie et du poids des impôts (1647). Henri de Guise, petit-fils du Balafré, descendant des anciens rois de Naples de la maison d'Anjou, était alors à Rome, en instance pour obtenir la rupture d'un second mariage; il persuada aux Napolitains d'établir chez eux une république comme en Hollande, accepta pour lui la même autorité que celle des stathouders, entra à Naples en triomphe, y résista courageusement aux Espagnols et finit par tomber en leur pouvoir. C'était un aventurier, plutôt qu'un héros.

2. Voltaire n'oublie rien moins que les traités de Wesphalie. Il a exagéré dans son récit la grandeur des actions de Condé : il dissimule maintenant le profit que Mazarin a su tirer de ces victoires.

3. La fameuse question de la nature des relations de Mazarin et de la reine n'est pas susceptible d'être résolue d'une façon certaine. L'éminent historien de Mazarin, M. Chéruel, croit à un mariage secret;

une femme née avec assez de faiblesse pour être dominée, et avec assez de fermeté pour persister dans son choix.

On lit dans quelques mémoires de ces temps-là que la reine ne donna sa confiance à Mazarin qu'au défaut de Potier, évêque de Beauvais, qu'elle avait d'abord choisi pour son ministre[1]. On peint cet évêque comme un homme incapable; il est à croire qu'il l'était et que la reine ne s'en était servie quelque temps que comme d'un fantôme, pour ne pas effaroucher d'abord la nation par le choix d'un second cardinal et d'un étranger. Mais ce qu'on ne doit pas croire, c'est que Potier eût commencé son ministère passager par déclarer aux Hollandais « qu'il fallait qu'ils se fissent catholiques s'ils voulaient demeurer dans l'alliance de la France ». Il aurait donc dû faire la même proposition aux Suédois. Presque tous les historiens rapportent cette absurdité, parce qu'ils l'ont lue dans les mémoires des courtisans et des frondeurs[2]. Il n'y a que trop de traits dans ces mémoires, ou falsifiés par la passion, ou rapportés sur des bruits populaires. Le puéril ne doit pas être cité, et l'absurde ne peut être cru. Il est très vraisemblable que le cardinal Mazarin était ministre désigné depuis longtemps dans l'esprit de la reine, et même du vivant de Louis XIII. On ne peut en douter quand on a lu les *Mémoires* de La Porte, premier valet de chambre d'Anne d'Autriche[3]. Les subalternes,

pour M. Gaillardin, cette hypothèse est la seule qui puisse être faite pour sauvegarder la réputation d'Anne d'Autriche. Certainement Mazarin régna sur le cœur de la reine, et c'est là le secret de son incroyable fortune politique pendant 18 ans.

1. Ce fut le soir même du 18 mars 1643 qu'Anne d'Autriche fit proposer à Mazarin de tenir d'elle-même la place de premier ministre, que le testament de Louis XIII, cassé quelques heures plus tôt, lui avait conférée. Mazarin accepta. Potier n'eut donc pas le rôle que Voltaire lui attribue. Quelques lignes plus bas il s'exprime d'ailleurs en termes plus justes sur ce point.

2. Notamment dans les Mémoires du cardinal de Retz. Comme l'a très bien fait remarquer M. Feillet, il est douteux que la proposition ait été faite officiellement : mais elle était certainement dans la politique de ce qu'on appelait alors le parti *des dévots ou des saints :* ce parti blâmait l'alliance de la France avec tant de puissances hérétiques contre l'Espagne catholique.

3. La Porte avait été sous Richelieu l'intermédiaire des relations secrètes d'Anne d'Autriche avec l'Espagne, ce qui lui valut d'être mis à la torture et incarcéré par ordre du cardinal. Il fut nommé en 1643 premier valet de chambre de Louis XIV, et fut exilé en 1653. Ses Mémoires : *Mémoires contenant plusieurs particularités des règnes de Louis XIII et de Louis XIV*, parurent à Genève en 1756 : Voltaire put les y connaître, après avoir déjà fait deux éditions *du Siècle*.

témoins de tout l'intérieur d'une cour, savent des choses que les parlements et les chefs de parti même ignorent, ou ne font que soupçonner.

Mazarin usa d'abord avec modération de sa puissance. Il faudrait avoir vécu longtemps avec un ministre pour peindre son caractère, pour dire quel degré de courage ou de faiblesse il avait dans l'esprit, à quel point il était ou prudent ou fourbe. Ainsi, sans vouloir deviner ce qu'était Mazarin, on dira seulement ce qu'il fit[1]. Il affecta, dans les commencements de sa grandeur, autant de simplicité que Richelieu avait déployé de hauteur. Loin de prendre des gardes et de marcher avec un faste royal, il eut d'abord le train le plus modeste; il mit de l'affabilité et même de la mollesse partout où son prédécesseur avait fait paraître une fierté inflexible. La reine voulait faire aimer sa régence et sa



Mazarin (1602-1661).

1. C'est en effet la vraie manière d'écrire l'histoire. Voltaire a exprimé ses vues à cet égard dans le *Dictionnaire philosophique*, article *Histoire* (des portraits), et dans le supplément au Siècle de Louis XIV (partie II) où il répond au reproche fait par La Beaumelle de n'avoir pas assez semé de portraits dans son ouvrage : « J'ai toujours pensé que c'est une espèce de charlatanerie de peindre autrement que par les faits les hommes publics avec lesquels on n'a pu avoir de liaison. J'ai peint le siècle et non la personne de Louis XIV, ni celle de Guillaume III, ni le grand Condé, ni Marlborough... N'entend-on pas tous les jours porter des jugements différents d'un homme en place par la même personne, selon qu'elle est plus ou moins contente ? J'eus une preuve bien forte de ce que j'avance lorsqu'un jour, à Bleinheim, je suppliai Mme la duchesse de Marlborough de me montrer ses Mémoires. Elle me répondit : « Attendez quelque temps, je suis occupée actuellement à réformer le caractère de la reine Anne ; je me suis remise à l'aimer depuis que ces gens-ci gouvernent ». — Une autre difficulté pour la connaissance intime des caractères, ce sont leurs variations perpétuelles : « Ce caractère reçoit mille changements par l'âge, par les maladies, par la fortune... Ces traits principaux de l'âme s'altèrent encore tous les jours, selon qu'on a mal dormi ou mal digéré. » — N'en concluons pas qu'un historien ne doive pas s'efforcer de faire revivre les caractères, mais seulement qu'il doit surtout les faire connaître par une étude approfondie et une appréciation impartiale des actes.

personne de la cour et des peuples, et elle y réussissait[1]. Gaston, duc d'Orléans, frère de Louis XIII, et le prince de Condé appuyaient son pouvoir, et n'avaient d'émulation que pour servir l'État[2].

Il fallait des impôts pour soutenir la guerre contre l'Espagne et contre l'empereur. Les finances en France étaient, depuis la mort du grand Henri IV, aussi mal administrées qu'en Espagne et en Allemagne. La régie était un chaos; l'ignorance extrême[3], le brigandage au comble : mais ce brigandage ne s'étendait pas sur des objets aussi considérables qu'aujourd'hui[4]. L'État était huit fois moins endetté; on n'avait point des armées de deux cent mille hommes à soudoyer, point de subsides immenses à payer, point de guerre maritime à soutenir. Les revenus de l'État montaient, dans les premières années de la régence, à près de soixante et quinze millions de livres de ce temps. C'était assez s'il y avait eu de l'économie dans le ministère : mais en 1646 et 47 on eut besoin de nouveaux secours. Le surintendant était alors un paysan siennois, nommé Particelli Emeri[5], dont l'âme était plus basse que la naissance, et dont le faste et les débauches indignaient la nation. Cet homme inventait des ressources onéreuses et ridicules. Il créa des charges de contrôleurs de fagots, de jurés vendeurs de foin, de conseillers du roi crieurs de vin[6]; il vendait des lettres de noblesse. Les rentes sur l'hôtel de ville de Paris ne se montaient alors qu'à près d'onze millions. On retrancha quelques quartiers aux rentiers; on augmenta les droits d'entrée; on créa quelques charges de maître des requêtes[7];

1. Il n'y avait plus, dit Retz, que trois petits mots dans la langue française : « La reine est si bonne ! » Gui Patin écrit le 19 juin 1643 : « Nous avons une régente très libérale et qui ne refuse rien. On dit ici que depuis un mois elle a donné la valeur de six millions.

2. Singuliers serviteurs, bien plus capables d'exploiter l'État que de le servir !

3. C'est-à-dire l'ignorance des principes des finances publiques.

4. Condamnation bien sommaire des financiers du dix-huitième siècle aussi bien que de ceux du dix-septième, et que Voltaire ne pense nullement à justifier. Il oublie que les financiers « étaient faits pour être haïs » et que par conséquent les reproches à eux adressés sont toujours suspects.

5. Particelli d'Emeri ne descendait pas d'un paysan siennois, mais d'une famille italienne établie depuis longtemps à Lyon. D'abord simple intendant des finances, puis contrôleur général, il reçut en 1647 la charge de surintendant.

6. En 1645 (Forbonnais, *Recherches sur les finances*, II, 84).

7. Les maîtres des requêtes étaient chargés de faire au conseil d'État le rapport des affaires conten-

on retint environ quatre-vingt mille écus de gages aux magistrats[1].

Il est aisé de juger combien les esprits furent soulevés contre deux Italiens, venus tous deux en France sans fortune, enrichis aux dépens de la nation, et qui donnaient tant de prise sur eux. Le parlement de Paris, les maîtres des requêtes, les autres cours, les rentiers s'ameutèrent. En vain Mazarin ôta la surintendance à son confident Emeri[2], et le relégua dans une de ses terres : on s'indignait encore que cet homme eût des terres en France, et on eut le cardinal Mazarin en horreur, quoique dans ce temps-là même il consommât le grand ouvrage de la paix de Munster : car il faut bien remarquer que ce fameux traité et les barricades sont de la même année 1648.

Les guerres civiles commencèrent à Paris comme elles avaient commencé à Londres, pour un peu d'argent[3].

(1647). Le parlement de Paris, en possession de vérifier les édits de ces taxes, s'opposa vivement aux nouveaux édits;

tieuses, et de juger souverainement les affaires qui leur étaient déférées par les lettres de *committimus*. Ils achetaient leur charge, qui était et qui surtout plus tard devint le premier échelon de toute carrière administrative. Au commencement de la régence elles coûtaient environ 60 000 écus. La création de nouvelles charges, qui devait causer à ceux qui en étaient déjà pourvus une concurrence redoutable, suscita dans ce corps une vive opposition.

1. Voltaire n'est pas toujours équitable envers Particelli d'Emeri. Il a raison de blâmer les créations de charges, les suppressions de rentes, tout en négligeant d'ajouter, comme il convenait de le faire, que ces expédients déplorables n'étaient nullement particuliers à ce surintendant, qu'ils étaient malheureusement usités toutes les fois que le Trésor public était vide, c'est-à-dire presque toujours, et particulièrement en temps de guerre. Mais Particelli d'Emeri ne méconnaissait nullement ce qu'il y avait de fâcheux dans ces moyens, qu'il employait malgré lui. Dans une conférence tenue au Palais-Royal le 31 août 1647 entre le conseil du roi et le Parlement, d'Emeri développait des idées aussi élevées que justes sur la nécessité de substituer aux vieux expédients un plan de finances vraiment coordonné, sur la nécessité de ménager le petit peuple, de demander enfin aux habitants des villes leur part équitable des charges publiques. Voilà ce que Voltaire a méconnu. Il ne mentionne pas l'édit du *toisé*, dont Forbonnais a cru pouvoir faire l'apologie : l'édit du *tarif*, impôt parfaitement équitable; l'édit du *rachat*, qui, exemptant de toute redevance à l'avenir les propriétaires de maisons situées dans la censive du Roi, moyennant le paiement d'une année de leur revenu, préparait un affranchissement fort désirable.

2. Le 9 juillet 1648, il fut remplacé par La Meilleraye.

3. Et comme beaucoup de révolutions. Toutefois celle d'Angleterre eut un caractère plus religieux que financier ou politique et Voltaire, peu porté à entrer dans cet ordre d'idées, en parle peut-être trop légèrement.

il acquit la confiance des peuples par les contradictions dont il fatigua le ministère.

On ne commença pas d'abord par la révolte[1]; les esprits ne s'aigrirent et ne s'enhardirent que par degrés. La populace peut d'abord courir aux armes, et se choisir un chef, comme on avait fait à Naples : mais des magistrats, des hommes d'État procèdent avec plus de maturité, et commencent par observer les bienséances, autant que l'esprit de parti peut le permettre[2].

Le cardinal Mazarin avait cru qu'en divisant adroitement la magistrature, il préviendrait tous les troubles; mais on opposa l'inflexibilité à la souplesse. Il retranchait quatre années de gages à toutes les cours supérieures, en leur remettant la paulette, c'est-à-dire en les exemptant de payer la taxe inventée par Paulet sous Henri IV, pour s'assurer la propriété de leurs charges[3]. Ce retranchement n'était pas une lésion, mais il conservait les quatre années au parlement, pensant le désarmer par cette faveur. Le parlement méprisa cette grâce qui l'exposait au reproche de préférer son intérêt à celui des autres compagnies (1648). Il n'en donna pas moins son arrêt d'union avec les autres cours de justice[4]. Mazarin, qui n'avait jamais bien pu prononcer le

1. Le fait est inexact : il y eut des émotions populaires à Paris dès 1644 à propos de l'édit du toisé, et la maison de d'Emeri, que le peuple parlait de brûler, dut être gardée militairement : il y en eut aussi à Valence, à Montpellier.

2. Prudente restriction. Respectait-il les bienséances, ce conseiller au Parlement de Paris qui, sur l'observation que la conduite du Parlement était capable de provoquer en France une révolte générale, répondit à Olivier d'Ormesson « qu'ils le savaient bien et qu'ils le faisaient exprès ! » (Chéruel, *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, t. II, p. 91).

3. Voltaire s'est ici complètement trompé. Loin de dispenser les membres des cours souveraines du paiement de la paulette, Mazarin consentit à laisser subsister ce droit, et c'était une grâce qu'il leur faisait. En effet l'acquittement de la paulette (taxe ainsi nommée parce que Sully en la créant en 1605 l'avait affermée au traitant Paulet), c'est-à-dire d'un soixantième, annuellement, de la valeur de la charge, permettait à un officier de transmettre sa charge héréditairement : auparavant, un titulaire ne pouvait transmettre sa charge que s'il survivait quarante jours après en avoir fait résignation. La paulette n'avait été établie que temporairement, avait été plusieurs fois renouvelée et expirait en 1648. Par arrêt du conseil du 29 avril 1648, on n'accorda le renouvellement de la paulette pour neuf ans que moyennant le retranchement de quatre années de gages aux officiers des cours souveraines, à l'exception du Parlement de Paris, plus redouté. Les autres cours souveraines de Paris étaient la cour des aides, la Cour des comptes et le grand conseil.

4. Le 13 mai 1648 : cet arrêt ordonnait que deux conseillers de

français, ayant dit que cet arrêt d'*ognon* était attentatoire, et l'ayant fait casser par le conseil, ce seul mot d'*ognon* le rendit ridicule; et comme on ne cède jamais à ceux qu'on méprise, le parlement en devint plus entreprenant.

Il demanda hautement qu'on révoquât tous les intendants, regardés par le peuple comme des exacteurs, et qu'on abolit cette magistrature de nouvelle espèce, instituée sous Louis XIII sans l'appareil des formes ordinaires[1]; c'était plaire à la nation autant qu'irriter la cour. Il voulait que, selon les anciennes lois, aucun citoyen ne fût mis en prison, sans que ses juges naturels en connussent dans les vingt-quatre heures; et rien ne paraissait si juste[2].

Le parlement fit plus; il abolit (14 mai 1648)[3] les intendants par un arrêt, avec ordre aux procureurs du roi de son ressort d'informer contre eux.

Ainsi la haine contre le ministre, appuyée de l'amour du bien public[4], menaçait la cour d'une révolution. La reine céda; elle offrit de casser les intendants, et demanda seulement qu'on lui en laissât trois[5]; elle fut refusée.

chaque chambre du Parlement se réuniraient à des délégués des autres cours souveraines pour délibérer dans la chambre de saint Louis sur les maux de l'État, et, pour prévenir l'effet d'une suppression possible de la paulette, défendait de recevoir aucun officier nouveau sans le consentement de la veuve et des héritiers de l'officier décédé.

1. Les intendants étaient détestés de la magistrature parce que, centralisant entre leurs mains toute l'autorité, toute l'administration, ils tenaient en échec l'ambition tenace des cours souveraines de s'immiscer dans les fonctions administratives. De leur côté les intendants, intendants de *justice, police et finances*, comme ils s'appelaient officiellement, empiétaient sur l'autorité judiciaire. Les supprimer était bien, comme dit le cardinal de Retz, toucher la cour à la prunelle de l'œil.

2. On demandait encore la remise au peuple du quart des tailles, la défense, sous peine de mort, de lever à l'avenir aucune taxe qui n'eût été vérifiée aux cours souveraines, l'établissement d'une chambre de justice pour connaître des abus et malversations ayant eu lieu dans les finances.

3. Voltaire n'a pas distingué assez clairement les propositions de la chambre de saint Louis, qu'il vise dans le paragraphe précédent, des décisions du Parlement, dont il parle maintenant. L'arrêt par lequel les intendants étaient supprimés est non pas du 14 mai, mais du 4 juillet.

4. Le bien public n'était que le prétexte : la prétention du Parlement de s'emparer du pouvoir politique était la cause réelle de toutes ces agitations et voilà pourquoi la Fronde. tout en ayant proclamé le principe du vote de l'impôt et de la liberté individuelle, n'a laissé dans l'histoire, et à juste titre, qu'un nom méprisé et ridicule. Voltaire a le tort, dans tout ce qui précède, de trop prendre le parti des Parlements.

5. Dans le Lyonnais, la Champagne et la Picardie, à cause des nécessités de la guerre. Le Parlement, poussé par Broussel, insista et la reine dut. par déclaration du 18 juil-

(20 auguste 1648). Pendant que ces troubles commençaient, le prince de Condé remporta la célèbre victoire de Lens, qui mettait le comble à sa gloire. Le roi, qui n'avait alors que dix ans, s'écria : *Le parlement sera bien fâché*. Ces paroles faisaient voir assez que la cour ne regardait alors le parlement de Paris que comme une assemblée de rebelles[1].

Le cardinal et ses courtisans ne lui donnaient pas un autre nom. Plus les parlementaires se plaignaient d'être traités de rebelles, plus ils faisaient de résistance.

La reine et le cardinal résolurent de faire enlever trois des plus opiniâtres magistrats du parlement, Novion Blancménil[2], président qu'on appelle à mortier[3], Charton, président d'une chambre des enquêtes, et Broussel, ancien conseiller-clerc de la grand'chambre.

Ils n'étaient pas chefs de parti, mais les instruments des chefs. Charton, homme très borné, était connu par le sobriquet du président *Je dis çà*, parce qu'il ouvrait et concluait toujours ses avis par ces mots. Broussel n'avait de recommandable que ses cheveux blancs, sa haine contre le ministère, et la réputation d'élever toujours la voix contre la cour sur quelque sujet que ce fût. Ses confrères en faisaient peu de cas, mais la populace l'idolâtrait[4].

Au lieu de les enlever sans éclat dans le silence de la nuit, le cardinal crut en imposer au peuple en les faisant arrêter en plein midi, tandis qu'on chantait le *Te Deum* à Notre-Dame pour la victoire de Lens et que les suisses de la chambre apportaient dans l'église soixante-treize drapeaux pris

let, promettre que les intendants de ces provinces ne s'occuperaient nullement de la répartition et de la levée des deniers publics. On maintint également les intendants, sous la même restriction, en Languedoc, en Bourgogne et en Provence. Puis une autre déclaration du 31 juillet accorda à peu près toutes les demandes de la chambre de saint Louis.

1. « La reine, dit Mme de Motteville, proposait le châtiment comme un remède qui devait indubitablement arrêter la révolte dans sa source; et ce sentiment était tout à fait selon le bon sens et l'avis des plus habiles de la cour ».

2. Non pas Novion, mais Potier de Blancménil, neveu de l'évêque de Beauvais.

3. Il y avait neuf présidents à mortier. Le mortier était une toque ronde de velours noir, ornée de deux galons d'or. Ils portaient une fourrure d'hermine ajoutée à la robe rouge.

4. « Idolâtrait » est le mot propre. Il circula en ce temps un portrait de Broussel avec la légende suivante :

Tu, quicumque vides scultum sub imagine tali
Brussellum, dicas : non homo, sed deus est.
Nam qui pro populo vitam obtulit ipse libenter
Quis putet esse hominem ? Sit deus ergo tibi.

sur les ennemis. Ce fut précisément ce qui causa la subversion du royaume. Charton s'esquiva ; on prit Blancménil sans peine ; il n'en fut pas de même de Broussel. Une vieille servante seule, en voyant jeter son maître dans un carrosse par Comminges, lieutenant des gardes du corps, ameute le peuple ; on entoure le carrosse ; on le brise ; les gardes françaises prêtent main-forte. Le prisonnier est conduit sur le chemin de Sedan. Son enlèvement, loin d'intimider le peuple, l'irrite et l'enhardit. On ferme les boutiques, on tend les grosses chaînes de fer qui étaient alors à l'entrée des rues principales ; on fait quelques barricades, quatre cent mille voix crient : *Liberté et Broussel.*

Il est difficile de concilier tous les détails rapportés par le cardinal de Retz, Mme de Motteville, l'avocat général Talon, et tant d'autres[1] ; mais tous conviennent des principaux points. Pendant la nuit qui suivit l'émeute, la reine faisait venir environ deux mille hommes de troupes cantonnées à quelques lieues de Paris, pour soutenir la maison du roi. Le chancelier Séguier se transportait déjà au parlement, précédé d'un lieutenant et de plusieurs hoquetons [2], pour casser tous les arrêts, et même, disait-on, pour interdire ce corps. Mais, dans la nuit même, les factieux s'étaient assemblés chez le coadjuteur de Paris, si fameux sous le nom de cardinal de Retz, et tout était disposé pour mettre la ville en armes. Le peuple arrête le carrosse du chancelier et le renverse. Il put à peine s'enfuir avec sa fille, la duchesse de Sulli, qui, malgré lui, l'avait voulu accompagner ; il se retire en désordre dans l'hôtel de Luines[3], pressé et insulté par la populace. Le lieutenant civil vient le prendre dans son carrosse, et le mène au Palais-Royal, escorté de deux compagnies suisses et d'une escouade de gendarmes ; le peuple tire sur eux, quelques-uns sont tués : la duchesse de Sulli est blessée au bras (26 auguste 1648)[4]. Deux cents barricades

1. Voltaire a connu beaucoup de mémoires du temps et l'on voit qu'il les a étudiés de près.

2. Les hoquetons étaient les archers du chancelier et du grand prévôt.

3. Séguier étant l'adversaire du jansénisme et le duc de Luynes partisan déclaré de la secte, on fit à ce sujet les vers suivants :

La pauvre grâce suffisante
Toute pâle et toute tremblante
Chez l'efficace eut son recours :
Elle y fit amende honorable
Pour expier l'erreur dont elle était coupable
D'avoir cru qu'on se peut sauver sans son [secours.

4. L'aventure du chancelier eut lieu le second jour de l'émeute, c'est-à-dire le 27 août.

sont formées en un instant ; on les pousse jusqu'à cent pas du Palais-Royal. Tous les soldats, après avoir vu tomber quelques-uns des leurs, reculent et regardent faire les bourgeois. Le parlement en corps marche à pied vers la reine, à travers les barricades qui s'abaissent devant lui[1], et redemande ses membres emprisonnés. La reine est obligée de les rendre, et, par cela même, elle invite les factieux à de nouveaux outrages.

Le cardinal de Retz se vante d'avoir seul armé tout Paris dans cette journée, qui fut nommée des *barricades*, et qui était la seconde de cette espèce[2]. Cet homme singulier est le premier évêque en France qui ait fait une guerre civile sans avoir la religion pour prétexte. Il s'est peint lui-même dans ses mémoires, écrits avec un air de grandeur, une impétuosité de génie, et une inégalité, qui sont l'image de sa conduite. C'était un homme qui, du sein de la débauche, et languissant encore des suites infâmes qu'elle entraîne, prêchait le peuple et s'en faisait idolâtrer. Il respirait la faction et les complots ; il avait été, à l'âge de vingt-trois ans, l'âme d'une conspiration contre la vie de Richelieu ; il fut l'auteur des barricades : il précipita le parlement dans les cabales, et le peuple dans les séditions. Son extrême vanité lui faisait entreprendre des crimes téméraires, afin qu'on en parlât. C'est cette même vanité qui lui a fait répéter tant de fois : « Je suis d'une maison de Florence aussi ancienne que celle des plus grands princes ; » lui, dont les ancêtres avaient été des marchands, comme tant de ses compatriotes[3].

Ce qui paraît surprenant, c'est que le parlement, entraîné par lui, leva l'étendard contre la cour, avant même d'être appuyé par aucun prince[4].

1. Il n'en fut pas toujours de même. Une première démarche du Parlement n'ayant abouti qu'à une promesse de libération conditionnelle, à savoir si le Parlement s'engageait à cesser ses assemblées, la cour revint au palais pour délibérer sur cette proposition : voyant les magistrats revenir sans Broussel, le peuple le leur réclama avec insultes et menaces. C'est alors que Mathieu Molé montra cette froide intrépidité dont il est regrettable que Voltaire n'ait point parlé.

2. La première est la journée des Barricades du 12 mai 1588.

3. Le premier Gondi qui soit connu, Antoine, appelé à la cour de France lors du mariage de Catherine de Médicis, était banquier.

4. Ceci n'est pas absolument vrai. Le duc de Longueville soutenait le Parlement, et quant aux autres princes, ils laissaient faire. Mazarin se plaignait de leur mollesse à soutenir le pouvoir royal.

Cette compagnie, depuis longtemps, était regardée bien différemment par la cour et par le peuple. Si l'on en croyait la voix de tous les ministres et de la cour, le parlement de Paris était une cour de justice faite pour juger les causes des citoyens : il tenait cette prérogative de la seule volonté des rois, il n'avait sur les autres parlements du royaume d'autre prééminence que celle de l'ancienneté et d'un ressort plus considérable ; il n'était la cour des pairs que parce que la cour résidait à Paris ; il n'avait pas plus de droit de faire des remontrances que les autres corps, et ce droit était encore une pure grâce : il avait succédé à ces parlements qui représentaient autrefois la nation française ; mais il n'avait de ces anciennes assemblées rien que le seul nom ; et pour preuve incontestable, c'est qu'en effet les états généraux étaient substitués à la place des assemblées de la nation ; et le parlement de Paris ne ressemblait pas plus aux parlements tenus par nos premiers rois, qu'un consul de Smyrne ou d'Alep ne ressemble à un consul romain [1].

Cette seule erreur de nom était le prétexte des prétentions ambitieuses d'une compagnie d'hommes de loi, qui tous, pour avoir acheté leurs offices de robe, pensaient tenir la place des conquérants des Gaules, et des seigneurs des fiefs de la couronne. Ce corps, en tous les temps, avait abusé du pouvoir que s'arroge nécessairement un premier tribunal, toujours subsistant dans une capitale. Il avait osé donner un arrêt contre Charles VII et le bannir du royaume ; il avait commencé un procès criminel contre Henri III [2] : il avait en tous les temps résisté, autant qu'il l'avait pu, à ses souverains ; et dans cette minorité de Louis XIV, sous le plus doux des gouvernements et sous la plus indulgente des reines, il voulait faire la guerre civile à son prince, à l'exemple de ce parlement d'Angleterre qui tenait alors son roi prisonnier, et qui lui fit trancher la tête [3]. Tels étaient les discours et les pensées du cabinet.

1. Comparaison assez expressive et assez juste en même temps que plaisante.

2. « Voy. *Histoire du Parlement*, chap. XXX » (note de Voltaire). — Il s'agit des votes du Parlement de Paris en faveur du traité de Troyes et de Henri VI, contre Charles VII, et de la déchéance que le Parlement de la Ligue prononça contre Henri III après l'assassinat du duc de Guise.

3. Là était une des principales forces du Parlement : la confusion que l'identité de nom entraînait souvent avec le Parlement d'Angleterre, bien que ces deux institutions n'eussent que le nom seul de commun.

Mais les citoyens de Paris, et tout ce qui tenait à la robe[1], voyaient dans le parlement un corps auguste, qui avait rendu la justice avec une intégrité respectable[2], qui n'aimait que le bien de l'État[3], et qui l'aimait au péril de sa fortune, qui bornait son ambition à la gloire de réprimer l'ambition des favoris, et qui marchait d'un pas égal entre le roi et le peuple, et, sans examiner l'origine de ses droits et de son pouvoir, on lui supposait les droits les plus sacrés et le pouvoir le plus incontestable : quand on le voyait soutenir la cause du peuple contre les ministres détestés, on l'appelait *le père de l'État*, et on faisait peu de différence entre le droit qui donne la couronne aux rois, et celui qui donne au parlement le pouvoir de modérer les volontés des rois[4].

Entre ces deux extrémités, un milieu juste était impossible à trouver : car enfin il n'y avait de loi bien reconnue que celle de l'occasion et du temps[5]. Sous un gouvernement

1. C'est-à-dire une foule innombrable d'avocats, huissiers, procureurs, greffiers, officiers des présidiaux, des bailliages, des prévôtés, etc., etc. : tout un peuple qui vivait de la chicane, qui tenait à toutes les familles, pour ainsi dire, grâce à l'énorme multiplicité des charges, résultat de leur vénalité, et qui dirigeait l'opinion.

2. Point extrêmement contestable. Il était naturel que « tout ce qui tenait à la robe » pensât ainsi, car il était à peu près sans exemple, sous l'ancien régime, que le Parlement jugeât en faveur d'un profane contre un membre de la grande corporation judiciaire. « Il n'est pas absolument impossible qu'une personne qui se trouve dans une grande faveur perde un procès », dit La Bruyère.

3. On a déjà vu ce qu'on peut en penser.

4. Mme de Motteville elle-même justifie, du moins dans une certaine mesure, les prétentions parlementaires, tant le besoin d'une institution de contrôle était alors ressenti : « Dans le vrai, dit-elle, le public a besoin de cette protection contre la souveraine puissance, laquelle serait quelquefois à craindre entre les mains des ministres, si elle n'avait les bornes que les rois mêmes ont voulu y mettre par l'entremise des parlements. Si cette célèbre compagnie eût seulement pris soin d'accompagner ses actions et ses paroles d'une plus grande soumission pour les ordres du roi et de la reine, leurs intentions pouvaient être louables et leurs très humbles remontrances pouvaient trouver leur justification dans les lois de l'équité, dans celles de l'État et dans l'opinion des gens de bien. »

5. Voilà encore un résumé très juste de toute la constitution de la France sous l'ancien régime. Il nous rappelle presque involontairement le fameux passage du cardinal de Retz : « Le Parlement gronda ..... et sitôt qu'il eut seulement murmuré, tout le monde s'éveilla ; l'on chercha en s'éveillant, comme à tâtons, les lois : l'on ne les trouva plus. L'on s'effara, l'on cria, l'on se les demanda ; et dans cette agitation..... le peuple entra dans le sanctuaire ; il leva le voile qui doit toujours couvrir tout ce que l'on peut dire et ce que l'on peut croire du droit des peuples et de celui des rois, qui ne s'accordent jamais mieux ensemble que dans le silence. La salle du Palais profana ces mystères » (I, 294).

vigoureux le parlement n'était rien : il était tout sous un roi faible ; et l'on pouvait lui appliquer ce que dit M. de Guéméné, quand cette compagnie se plaignit, sous Louis XIII, d'avoir été précédée par les députés de la noblesse : « Messieurs, vous prendrez bien votre revanche dans la minorité. »

On ne veut point répéter ici tout ce qui a été écrit sur ces troubles, et copier des livres pour remettre sous les yeux tant de détails alors si chers et si importants, et aujourd'hui presque oubliés; mais on doit dire ce qui caractérise l'esprit de la nation, et moins ce qui appartient à toutes les guerres civiles, que ce qui distingue celle de la Fronde.

Deux pouvoirs établis chez les hommes uniquement pour le maintien de la paix, un archevêque et un parlement de Paris, ayant commencé les troubles [1], le peuple crut tous ses emportements justifiés. La reine ne pouvait paraître en public sans être outragée, on ne l'appelait que *Dame Anne ;* et si l'on y ajoutait quelque titre, c'était un opprobre. Le peuple lui reprochait avec fureur de sacrifier l'État à son amitié pour Mazarin ; et, ce qu'il y avait de plus insupportable, elle entendait de tous côtés ces chansons et ces vaudevilles, monuments de plaisanterie et de malignité, qui semblaient devoir éterniser le doute où l'on affectait d'être de sa vertu [2]. Madame de Motteville dit, avec sa noble et sincère naïveté, que « ces insolences faisaient honneur à la reine, et que les Parisiens trompés lui faisaient pitié ».

(6 janvier 1649) [3]. Elle s'enfuit de Paris avec ses enfants, son ministre, le duc d'Orléans, frère de Louis XIII, le grand Condé lui-même, et alla à Saint-Germain, où presque toute la cour coucha sur la paille. On fut obligé de mettre en gage chez les usuriers les pierreries de la couronne [4].

1. Voltaire a-t-il pensé, en écrivant cette phrase, aux troubles graves que causait un siècle plus tard la lutte d'un archevêque et du Parlement de Paris, à la guerre des billets de confession? On peut le supposer. En tout cas l'exactitude exigeait qu'il mît, au lieu du mot archevêque, celui de coadjuteur.

2. Les Mazarinades, qui pullulaient alors, sont en effet remplies d'attaques ordurières contre la reine et contre Mazarin.

3. Il y a ici quelques lacunes dans le récit de Voltaire. Après la journée des Barricades, la reine fut obligée de sanctionner toutes les demandes du Parlement (déclaration de Saint-Germain, 24 octobre 1648). Mais elle n'avait cédé qu'en frémissant et attendait le moment de la revanche. Puis les insultes dont elle était abreuvée la décidèrent à se réfugier hors de la capitale.

4. Les châteaux royaux étant démeublés pendant l'hiver et le départ de la cour s'étant fait de la façon la plus imprévue, il n'était pas étonnant que l'on se trouvât dans les premiers moments aux

Le roi manqua souvent du nécessaire. Les pages de sa chambre furent congédiés, parce qu'on n'avait pas de quoi les nourrir. En ce temps-là même la tante de Louis XIV, fille de Henri le Grand, femme du roi d'Angleterre, réfugiée à Paris, y était réduite aux extrémités de la pauvreté; et sa fille, depuis mariée au frère de Louis XIV, restait au lit, n'ayant pas de quoi se chauffer, sans que le peuple de Paris, enivré de ses fureurs, fît seulement attention aux afflictions de tant de personnes royales[1].

Anne d'Autriche, dont on vantait l'esprit, les grâces, la bonté, n'avait presque jamais été en France que malheureuse. Longtemps traitée comme une criminelle par son époux, persécutée par le cardinal de Richelieu, elle avait vu ses papiers saisis au Val-de-Grâce ; elle avait été obligée de signer en plein conseil qu'elle était coupable envers le roi son mari. Quand elle accoucha de Louis XIV, ce même mari ne voulut jamais l'embrasser selon l'usage, et cet affront altéra sa santé au point de mettre en danger sa vie. Enfin dans sa régence, après avoir comblé de grâces tous ceux qui l'avaient implorée, elle se voyait chassée de la capitale par un peuple volage et furieux. Elle et la reine d'Angleterre, sa belle-sœur, étaient toutes deux un mémorable exemple des révolutions que peuvent éprouver les têtes couronnées; et sa belle-mère, Marie de Médicis, avait été encore plus malheureuse.

La reine, les larmes aux yeux, pressa le prince de Condé de servir de protecteur au roi. Le vainqueur de Rocroi, de Fribourg, de Lens et de Nordlingen, ne put démentir tant de services passés : il fut flatté de l'honneur de défendre une cour qu'il croyait ingrate, contre la Fronde qui recherchait son appui[2]. Le parlement eut donc le grand Condé à combattre, et il osa soutenir la guerre.

Le prince de Conti, frère du grand Condé, aussi jaloux de son aîné qu'incapable de l'égaler[3], le duc de Longueville, le duc de Beaufort[4], le duc de Bouillon, animés par l'esprit

prises avec le plus grand dénûment. La paille renchérit subitement à Saint-Germain, tout le monde se la disputant pour le coucher de la cour. Cependant la reine, ses deux fils et Mazarin purent se procurer des lits.

1. C'est la paraphrase du mot fameux de Mme de Motteville : « L'étoile était alors terrible contre les rois. »

2. « Je m'appelle Louis de Bourbon, disait-il, et je ne veux pas ébranler la couronne. »

3. Retz a sur son compte un mot cruel : c'était, dit-il, un zéro qui ne multipliait que parce que c'était un prince du sang.

4. Enfermé à Vincennes lors du renvoi de la cabale des Importants.

remuant du coadjuteur, et avides de nouveautés, se flattant d'élever leur grandeur sur les ruines de l'État, et de faire servir à leurs desseins particuliers les mouvements aveugles du parlement, vinrent lui offrir leurs services. On nomma, dans la grand'chambre, les généraux d'une armée qu'on n'avait pas. Chacun se taxa pour lever des troupes. Il y avait vingt conseillers pourvus de charges nouvelles, créées par le cardinal de Richelieu. Leurs confrères, par une petitesse d'esprit dont toute société est susceptible, semblaient poursuivre sur eux la mémoire de Richelieu ; ils les accablaient de dégoûts et ne les regardaient pas comme membres du parlement : il fallut qu'ils donnassent chacun quinze mille livres pour les frais de la guerre, et pour acheter la tolérance de leurs confrères.

La grand'chambre, les enquêtes, les requêtes, la chambre des comptes, la cour des aides, qui avaient tant crié contre des impôts faibles et nécessaires, et surtout contre l'augmentation du tarif, laquelle n'allait qu'à deux cent mille livres, fournirent une somme de près de dix millions de notre monnaie d'aujourd'hui, pour la subversion de la patrie. On rendit un arrêt par lequel il fut ordonné de se saisir de tout l'argent des partisans de la cour[1]. On en prit pour douze cent mille de nos livres. On leva douze mille hommes par arrêt du parlement (15 février 1649) : chaque porte cochère fournit un homme et un cheval. Cette cavalerie fut appelée la *cavalerie des portes cochères*. Le coadjuteur avait un régiment à lui, qu'on nommait *régiment de Corinthe*, parce que le coadjuteur était archevêque titulaire de Corinthe.

Sans les noms de roi de France, de grand Condé, de capitale du royaume, cette guerre de la Fronde eût été aussi ridicule que celle des Barberin[2]; on ne savait pourquoi on était en armes. Le prince de Condé assiégea cent mille bourgeois avec huit mille soldats. Les Parisiens sortaient en campagne, ornés de plumes et de rubans ; leurs évolutions étaient le sujet de plaisanterie des gens du métier. Ils fuyaient dès qu'ils rencontraient deux cents hommes de l'armée royale. Tout se tournait en raillerie ; le régiment

ce turbulent personnage venait de s'évader (juin 1648).

1. Une chambre spéciale du Parlement fut instituée pour examiner les avis que donneraient les dénonciateurs et pour ordonner des perquisitions.

2. Voir p. 19, note 2.

de Corinthe ayant été battu par un petit parti, on appela cet échec *la première aux Corinthiens*[1].

Ces vingt conseillers, qui avaient fourni chacun quinze mille livres, n'eurent d'autre honneur que d'être appelés les *quinze-vingts*.

Le duc de Beaufort-Vendôme, petit-fils de Henri IV, l'idole du peuple et l'instrument dont on se servit pour le soulever[2], prince populaire, mais d'un esprit borné[3], était publiquement l'objet des railleries de la cour et de la Fronde même. On ne parlait jamais de lui que sous le nom de *roi des halles*. Une balle lui ayant fait une contusion au bras, il disait que ce n'était qu'une *confusion*.

La duchesse de Nemours[4] rapporte, dans ses Mémoires, que le prince de Condé présenta à la reine un petit nain bossu, armé de pied en cap. « Voilà, dit-il, le généralissime de l'armée parisienne. » Il voulait par là désigner son frère, le prince de Conti, qui était en effet bossu, et que les Parisiens avaient choisi pour leur général. Cependant ce même Condé fut ensuite général des mêmes troupes; et Mme de Nemours ajoute qu'il disait que toute cette guerre ne méritait d'être écrite qu'en vers burlesques. Il l'appelait aussi la guerre des pots de chambre.

Les troupes parisiennes, qui sortaient de Paris et reve-

1. Le 29 janvier 1649, du côté de Bourg-la-Reine, « ils se défendirent si vaillamment, écrivait de Lionne à Servien, qu'il n'y eut que nos coureurs, qu'on avait détachés, qui eurent la peine de donner. Un de nos cinquante cavaliers prit trente personnes; le reste se sauva à la faveur du brouillard ». La seule rencontre vraiment sérieuse de cette petite guerre fut celle de Charenton, le 8 février, où Clanleu périt en se défendant vigoureusement contre l'armée de Condé, à la vue de 40 000 Parisiens qui n'osèrent affronter le choc de l'armée régulière.

2. Voltaire se rappelle évidemment le fameux passage du cardinal de Retz : « Il me fallait un fantôme, mais il ne me fallait qu'un fantôme; et par bonheur pour moi, il se trouva que ce fantôme était le petit-fils de Henri le Grand, qu'il parlait comme on parle aux Halles, ce qui n'est pas ordinaire aux enfants de Henri le Grand, et qu'il avait de grands cheveux bien longs et bien blonds : vous ne pouvez vous imaginer le poids de ces circonstances et vous ne pouvez concevoir l'effet qu'elles firent dans le peuple ».

3. Retz, qui a souvent lancé des mots terribles à l'adresse de ses amis, dit qu'il causait comme une linotte en particulier et qu'il était muet comme un poisson en public.

4. Marie d'Orléans, fille unique du duc de Longueville, épousa en 1657 le duc de Nemours, ex-archevêque de Reims, rentré dans le monde depuis que son frère, compagnon, puis adversaire du duc de Beaufort dans la guerre de la Fronde, eut péri en 1652. Elle mourut en 1707, laissant d'intéressants Mémoires qui furent publiés en 1709.

naient toujours battues, étaient reçues avec des huées et des éclats de rire. On ne réparait tous ces petits échecs que par des couplets et des épigrammes. Les cabarets et les autres maisons de débauche étaient les tentes où l'on tenait les conseils de guerre, au milieu des plaisanteries, des chansons, et de la gaieté la plus dissolue. La licence était si effrénée,



La Justice avec la Fronde
Ont mis à bas le Mazarin,
Et du tyran de tout le monde
Elle l'en a fait le faquin.



Il sort de Paris, la grand'ville,
Fuyant la fureur des bourgeois;
Et je pense qu'à cette fois
Il ne fut pas trop mal habille



Ce grand Condé qui l'envisage
En recevant sa liberté.
Il ne peut plus (dit-il), je gage
Nous tenir en captivité



Voyez-vous ce chétif cancre
Qui laisse tomber son argent.
Et l'ombre du mareschal d'Ancre
Qui lui fait plus peur qu'un sergent

Caricatures contre Mazarin, d'après des estampes de la Bibliothèque nationale.

qu'une nuit les principaux officiers de la Fronde, ayant rencontré le saint sacrement qu'on portait à un homme qu'on soupçonnait d'être Mazarin[1], reconduisirent les prêtres à coups de plat d'épée.

Enfin on vit le coadjuteur, archevêque de Paris, venir prendre séance au parlement avec un poignard dans sa poche,

1. C'est-à-dire d'être partisan de Mazarin.

dont on apercevait la poignée, et on criait : *Voilà le bréviaire de notre archevêque* [1] !

Il vint un héraut d'armes à la porte Saint-Antoine, accompagné d'un gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, pour signifier des propositions (1649). Le parlement ne voulut point le recevoir [2], mais il admit dans la grand'chambre un envoyé de l'archiduc Léopold, qui faisait alors la guerre à la France [3].

Au milieu de tous ces troubles, la noblesse s'assembla en corps aux Augustins [4], nomma des syndics, tint publiquement des séances réglées. On eût cru que c'était pour réformer la France, et pour assembler les états généraux ; c'était pour un tabouret [5] que la reine avait accordé à Mme de Pons ; peut-être n'y a-t-il jamais eu une preuve plus sensible de la légèreté d'esprit qu'on reprochait aux Français.

Les discordes civiles qui désolaient l'Angleterre, précisément en même temps, servent bien à faire voir les caractères des deux nations. Les Anglais avaient mis dans leurs troubles civils un acharnement mélancolique et une fureur

1. Le fait se passa quelque temps plus tard, lors des scènes de violence dont le Parlement fut le théâtre en 1651 entre les gens de Condé et ceux du coadjuteur.

2. C'était le 12 février 1649. Broussel fit voter qu'on ne pourrait le recevoir, parce qu'un héraut d'armes ne s'envoyait qu'à un souverain ou à un ennemi, et que le Parlement n'était ni l'un ni l'autre. Il est vrai qu'on vota aussi l'envoi à Saint-Germain des gens du roi, pour prendre les ordres de Leurs Majestés.

3. Le 19 février ; ce fut Gondi qui fut l'auteur de ce rapprochement entre le Parlement et l'Espagne.

4. Le couvent des Grands-Augustins, situé sur la rive gauche de la Seine, en face du Parlement, près du quai qui en a gardé le nom, servit souvent aux séances du Parlement et des états généraux. C'était là que se tenaient les assemblées du clergé.

5. La guerre des tabourets, dont il est ici question, fut un peu postérieure à ces événements : elle eut lieu après la paix de Rueil, lorsque la cour était rentrée à Paris. — Le tabouret était réservé aux princes du sang, aux ducs et pairs et à leurs femmes. Mme de Longueville obtint ce privilège envié pour la princesse de Marsillac et la marquise de Pons. D'où de vives protestations de la noblesse, dont les femmes étaient obligées de se tenir debout au cercle de la reine, assemblées tumultueuses, non pas aux Augustins, mais chez le maréchal de l'Hôpital (Chéruel, t. III, appendice III), et requêtes sur requêtes à la reine pour obtenir la suppression des nouveaux tabourets. Très habilement, Mazarin et la reine accordèrent la demande de la noblesse (10 octobre 1649), et Condé qui avait vivement soutenu les protégées de Mme de Longueville, eut la mortification de se voir éconduit et le regret de se trouver brouillé avec la plus grande partie des gentilshommes. L'affaire a eu plus d'importance que Voltaire ne l'indique : c'est par de pareils moyens que Mazarin brouillait la Vieille Fronde avec la Jeune Fronde.

raisonnée : ils donnaient de sanglantes batailles ; le fer décidait tout ; les échafauds étaient dressés pour les vaincus ; leur roi pris en combattant fut amené devant une cour de justice, interrogé sur l'abus qu'on lui reprochait d'avoir fait de son pouvoir, condamné à perdre la tête et exécuté devant tout son peuple (9 février 1649), avec autant d'ordre et avec le même appareil de justice que si on avait condamné un citoyen criminel, sans que, dans le cours de ces troubles horribles, Londres se fût ressentie un moment des calamités attachées aux guerres civiles.

Les Français, au contraire, se précipitaient dans les séditions par caprice, et en riant : les femmes étaient à la tête des factions ; l'amour faisait et rompait les cabales. La duchesse de Longueville engagea Turenne, à peine maréchal de France, à faire révolter l'armée qu'il commandait pour le roi.

C'était la même armée que le célèbre duc de Saxe-Weimar avait rassemblée [1]. Elle était commandée après la mort du duc de Weimar par le comte d'Erlach, d'une ancienne maison du canton de Berne. Ce fut ce comte d'Erlach qui donna cette armée à la France, et qui lui valut la possession de l'Alsace. Le vicomte de Turenne voulut le séduire ; l'Alsace eût été perdue pour Louis XIV, mais il fut inébranlable ; il contint les troupes weimariennes dans la fidélité qu'elles devaient à leur serment [2]. Il fut même chargé par le cardinal Mazarin d'arrêter le vicomte. Ce grand homme, infidèle alors par faiblesse [3], fut obligé de quitter en fugitif l'armée dont il était général, pour plaire à une femme qui se moquait de sa passion : il devint, de général du roi de France, lieutenant de don Estevan de Gamare, avec lequel il fut battu à Rethel par le maréchal du Plessis-Praslin.

On connaît ce billet du maréchal d'Hocquincourt à la

1. Bernard de Saxe-Weimar, mort en 1639.

2. Un argument plus puissant que les lettres de Mazarin aux colonels de l'armée weimarienne et que les ordres de d'Erlach, fut l'argent abondamment fourni aux chefs de cette armée par le banquier Barthélemy Herwarth, dont l'assistance opportune avait déjà maintes fois facilité nos avantages en Allemagne. (Voir Depping, *Un banquier protestant en France*, Revue historique, juillet 1879).

3. Il convient d'ajouter que, si les beaux yeux de Mme de Longueville ont été pour quelque chose dans ce coup de tête de Turenne, l'influence de son frère, le duc de Bouillon, frondeur déterminé, qui voulait reprendre sa forteresse de Sedan, y fut pour bien davantage.

duchesse de Montbazon : *Péronne est à la belle des belles*[1]. On sait ces vers du duc de La Rochefoucauld pour la duchesse de Longueville, lorsqu'il reçut, au combat de Saint-Antoine, un coup de mousquet qui lui fit perdre pour quelque temps la vue :

Pour mériter son cœur, pour plaire à ses beaux yeux,
J'ai fait la guerre aux rois; je l'aurais faite aux dieux[2].

On voit dans les Mémoires de Mademoiselle une lettre de Gaston, duc d'Orléans, son père, dont l'adresse est : *A Mesdames les comtesses, maréchales de camp dans l'armée de ma fille contre le Mazarin.*

La guerre finit et recommença à plusieurs reprises ; il n'y eut personne qui ne changeât souvent de parti. Le prince de Condé, ayant ramené dans Paris la cour triomphante[3], se livra au plaisir de la mépriser après l'avoir défendue ; et ne trouvant pas qu'on lui donnât des récompenses proportionnées à sa gloire et à ses services, il fut le premier à tourner Mazarin en ridicule, à braver la reine et à insulter le gouvernement qu'il dédaignait. Il écrivit, à ce qu'on prétend, au cardinal, *all' illustrissimo signor Faquino*. Il lui dit un jour : *Adieu, Mars*. Il encouragea un marquis de Jarsai[4] à faire une déclaration d'amour à la reine, et trouva mauvais qu'elle osât s'en offenser. Il se ligua avec le prince de Conti, son frère, et le duc de Longueville, qui abandonnèrent le parti de la Fronde. On avait appelé la cabale du duc de Beaufort, au commencement de la régence, celle des *importants ;* on appelait celle de Condé *le parti des petits-*

1. 1649.

2. Voltaire a reconnu, dans le *Supplément au siècle de Louis XIV*, 1re partie, que ces vers ne sont pas de La Rochefoucauld, mais de du Ryer, dans une tragédie d'*Alcyonée*. Après sa rupture avec Mme de Longueville, La Rochefoucauld les parodia ainsi :

Pour ce cœur inconstant, qu'enfin je connais mieux,
J'ai fait la guerre aux rois : j'en ai perdu les yeux.

3. Par la paix de Rueil, 12 mars 1649, que Voltaire, dont le récit présente ici quelques lacunes assez graves, a passée sous silence. L'échec de Turenne et leur répulsion pour l'alliance espagnole avaient amené les modérés du Parlement, et notamment Mathieu Molé, à conclure cette transaction, qu'ils firent prévaloir, non sans de vives résistances. La reine rentra à Paris le 18 août.

4. Ou plutôt Jarzé. La reine le força à quitter la cour : Condé de son côté força la reine à l'y réadmettre de nouveau.

maîtres, parce qu'ils voulaient être les maîtres de l'État. Il n'est resté de tous ces troubles d'autres traces que ce nom de *petit-maître*, qu'on applique aujourd'hui à la jeunesse avantageuse et mal élevée, et le nom de *Frondeurs* qu'on donne aux censeurs du gouvernement.

On employa de tous côtés des moyens aussi bas qu'odieux. Joli[1], conseiller au Châtelet, depuis secrétaire du cardinal de Retz, imagina de se faire une incision au bras, et de se faire tirer un coup de pistolet dans son carrosse, pour faire accroire que la cour avait voulu l'assassiner.

Quelques jours après[2], pour diviser le parti du prince de Condé et les Frondeurs, et pour les rendre irréconciliables, on tire des coups de fusil dans les carrosses du grand Condé, et on tue un de ses valets de pied, ce qui s'appelait une *joliade renforcée*. Qui fit cette étrange entreprise? est-ce le parti du cardinal Mazarin? Il en fut très soupçonné. On en accusa le cardinal de Retz, le duc de Beaufort, et le vieux Broussel, en plein parlement, et ils furent justifiés[3].

Tous les partis se choquaient, négociaient, se trahissaient tour à tour. Chaque homme important, ou qui voulait l'être, prétendait établir sa fortune sur la ruine publique; et le bien public était dans la bouche de tout le monde. Gaston était jaloux de la gloire du grand Condé et du crédit de Mazarin. Condé ne les aimait ni ne les estimait. Le coadjuteur de l'archevêché de Paris voulait être cardinal par la nomination de la reine, et il se dévouait alors à elle pour obtenir cette dignité étrangère qui ne donnait aucune autorité, mais un grand relief. Telle était alors la force du préjugé, que le prince de Conti, frère du grand Condé, voulait aussi couvrir sa couronne de prince d'un chapeau rouge. Et tel était en même temps le pouvoir des intrigues, qu'un abbé sans naissance et sans mérite, nommé La Rivière, disputait

1. Guy Joly, auteur d'intéressants Mémoires.

2. Non pas quelques jours après, mais le même jour, 11 décembre 1649.

3. Après un scrupuleux examen des divers témoignages, M. Chéruel conclut que les Frondeurs n'ayant pu soulever le peuple, voulurent se venger sur un de leurs adversaires et firent tirer sur le carrosse du prince de Condé : que Mazarin fut assez habile pour profiter de ces événements qui brouillaient pour longtemps la Jeune et la Vieille Fronde (t. III, p. 332). Il reconnaît d'ailleurs que le récit de Lenet, de La Rochefoucauld, du cardinal de Retz, qui tous attribuent à Mazarin la responsabilité de l'attentat commis contre le carrosse de Condé, n'est pas dénué de vraisemblance.

ce chapeau romain au prince[1]. Ils ne l'eurent ni l'un ni l'autre : le prince, parce qu'enfin il sut le mépriser; La Rivière, parce qu'on se moqua de son ambition ; mais le coadjuteur l'obtint pour avoir abandonné le prince de Condé aux ressentiments de la reine.

Ces ressentiments n'avaient d'autre fondement que de petites querelles d'intérêt entre le grand Condé et Mazarin. Nul crime d'État ne pouvait être imputé à Condé[2]; cependant on l'arrêta dans le Louvre, lui, son frère de Conti, et son beau-frère de Longueville, sans aucune formalité, et uniquement parce que Mazarin le craignait (18 janvier 1650). Cette démarche était, à la vérité, contre toutes les lois; mais on ne connaissait les lois dans aucun des partis[3].

Le cardinal, pour se rendre maître de ces princes, usa d'une fourberie qu'on appela politique. Les Frondeurs étaient accusés d'avoir tenté d'assassiner le prince de Condé; Mazarin lui fait accroire qu'il s'agit d'arrêter un des conjurés, et de tromper les Frondeurs; que c'est à son altesse à signer l'ordre aux gendarmes de la garde de se tenir prêts au Louvre. Le grand Condé signe lui-même l'ordre de sa détention. On ne vit jamais mieux que la politique consiste souvent dans le mensonge, et que l'habileté est de pénétrer le menteur.

On lit dans la *Vie de la duchesse de Longueville*[4] que la reine-mère se retira dans son petit oratoire pendant qu'on

1. La Rivière, qui disposait de Gaston d'Orléans, s'était livré au prince de Condé, par lequel il espérait arriver au cardinalat, but de son ambition. Mazarin dépensa une incroyable habileté, ainsi que la reine, Mme de Chevreuse et la duchesse d'Orléans, pour décider Gaston à disgracier son favori.

2. C'est une erreur. Condé et la duchesse de Longueville avaient négocié le mariage du jeune duc de Richelieu, neveu du cardinal, gouverneur de la place du Havre, dont les Condé avaient le plus grand besoin, avec Mme de Pons, amie intime de la duchesse de Longueville (décembre 1649). La reine déclara qu'une pareille union, contractée malgré elle au mépris du droit pour les souverains d'intervenir dans les mariages des ducs et pairs, était nulle, et chercha, sans succès, à se faire rouvrir la ville du Havre. C'est alors que la pensée lui vint de faire arrêter les princes. Puis Condé passait pour méditer de dangereuses entreprises. « On m'assure de beaucoup d'endroits, écrivait Mazarin sur un de ses carnets au commencement de 1650, que M. le Prince a mandé quantité de gentilshommes de ses gouvernements et officiers de ses troupes, et que les princes de Conti et Longueville en ont fait de même. Ceux de ses domestiques qui sont plus dans sa confiance disent qu'il couve quelque grand dessein. »

3. Ainsi le Parlement se garda bien de rappeler dans la circonstance présente le fameux article des 24 heures.

4. Par M. de Villefore, Amster-

se saisissait des princes, qu'elle fit mettre à genoux le roi son fils, âgé de onze ans, et qu'ils prièrent Dieu dévotement ensemble pour l'heureux succès de cette expédition. Si Mazarin en avait usé ainsi, c'eût été une momerie atroce. Ce n'était dans Anne d'Autriche qu'une faiblesse ordinaire aux femmes. La dévotion, chez elles, s'allie avec l'amour, avec la politique, avec la cruauté même. Les femmes fortes sont au-dessus de ces petitesses.

Le prince de Condé eût pu gouverner l'État, s'il avait seulement voulu plaire[1]; mais il se contentait d'être admiré. Le peuple de Paris, qui avait fait des barricades pour un conseiller-clerc presque imbécile, fit des feux de joie lorsqu'on mena au donjon de Vincennes le défenseur et le héros de la France.

Ce qui montre encore combien les événements trompent les hommes, c'est que cette prison de trois princes, qui semblait devoir assoupir les factions, fut ce qui les releva[2]. La mère du prince de Condé[3], exilée, resta dans Paris malgré la cour, et porta sa requête au Parlement (1650)[4]. Sa femme, après mille périls, se réfugia dans la ville de Bordeaux[5]; aidée des ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld, elle souleva cette ville, et arma l'Espagne.

Toute la France redemandait le grand Condé[6]. S'il avait paru alors, la cour était perdue. Gourville, qui, de simple valet de chambre du duc de La Rochefoucauld, était devenu un homme considérable par son caractère hardi et prudent, imagina un moyen sûr de délivrer les princes enfermés alors à Vincennes. Un des conjurés eut la bêtise de se

dam, 1739. Le même fait est rapporté dans les Mémoires de Mme de Motteville (III, 144), et doit être tenu pour certain.

1. C'est le mot de la duchesse de Nemours : « Dans ce temps-là, M. le Prince aimait mieux gagner des batailles que des cœurs. Dans la vie ordinaire, il était si impraticable qu'on n'y pouvait tenir; il avait des airs si moqueurs et disait des choses si offensantes que personne ne le pouvait souffrir. »

2. Cependant les Condé échouèrent d'abord complètement dans leurs essais d'insurrection en Normandie et en Champagne.

3. Charlotte de Montmorency.

4. Le 27 avril 1650, dès cinq heures du matin. Le Parlement donna refuge à la princesse exilée dans l'enceinte privilégiée du Palais. Mais la reine lui ordonna le 3 mai de quitter Paris. Elle alla à Châtillon-sur-Loing.

5. Claire-Clémence de Maillé-Brézé alla d'abord à Chantilly, puis, sur les conseils de Lenet, à Saint-Amand-Mont-Rond, en Berry, et de là à Bordeaux, ville alors en pleine révolte contre son gouverneur, le duc d'Épernon.

6. Il s'en fallait de beaucoup : la haine contre Condé était alors plus grande que la haine contre Mazarin.

confesser à un prêtre de la Fronde[1]. Ce malheureux prêtre avertit le coadjuteur, persécuteur en ce temps-là du grand Condé. L'entreprise échoua par la révélation de la confession, si ordinaire dans les guerres civiles[2].

On voit par les Mémoires du conseiller d'État Lenet, plus curieux que connus[3], combien, dans ces temps de licence effrénée, de troubles, d'iniquités, et même d'impiétés, les prêtres avaient encore de pouvoir sur les esprits. Il rapporte qu'en Bourgogne le doyen de la Sainte-Chapelle, attaché au prince de Condé, offrit pour tout secours de faire parler en sa faveur tous les prédicateurs en chaire, et de faire manœuvrer tous les prêtres dans la confession.

Pour mieux faire connaître encore les mœurs du temps, il dit que lorsque la femme du grand Condé alla se réfugier dans Bordeaux, les ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld allèrent au-devant d'elle à la tête d'une foule de jeunes gentilshommes qui crièrent à ses oreilles, *vive Condé*, ajoutant un mot obscène pour Mazarin, et la priant de joindre sa voix aux leurs.

(13 février 1651)[4]. Un an après, les mêmes Frondeurs qui

1. Voltaire a l'habitude d'employer sans épithète cette expression un peu vague : elle signifie un prêtre de la Vieille Fronde et du parti du coadjuteur.

2. En pareille matière, le témoignage de Voltaire est particulièrement suspect. Les choses se sont passées tout différemment, d'après Gourville. « Le vendredi, dit Gourville dans ses Mémoires, un des quatre (qui avaient formé le projet de délivrer les princes), ayant été saisi de peur, fit semblant, le même jour, d'aller à confesse à l'église de Notre-Dame, au pénitencier; et, s'étant accusé d'un vol dont il voulait faire la restitution, il lui donna un paquet où il avait mis quelque argent et lui dit qu'il y trouverait le nom de la personne. Le pénitencier étant rentré chez lui ouvrit le paquet et y trouva écrit : « Dimanche, à trois heures, on doit mettre les princes en liberté; il y a une intelligence dans Vincennes pour cela. » — Le pénitencier alla aussitôt porter le billet à M. le coadjuteur et l'exécution du complot devint impossible.

3. Lenet était non pas conseiller d'État, mais procureur général au Parlement de Dijon. Il fut un serviteur tout dévoué de la maison de Condé.

4. Le récit de Voltaire n'est rien moins que complet. Il prend dans la multitude des faits ce qui l'a particulièrement frappé, mais il néglige d'en indiquer suffisamment la suite, soit par mépris pour ces agitations confuses, soit par désir secret de faire mieux ressortir le caractère puéril de ces événements, en en dissimulant l'enchaînement logique. Ainsi il ne parle pas de l'expédition de la cour contre Bordeaux et de la capitulation de cette ville, que la princesse de Condé dut quitter, de la victoire de Duplessis-Praslin sur Turenne à Rethel, le 15 décembre 1650, et de l'avantage obtenu partout, à la fin de cette année 1650, par le parti de Mazarin. Mais Mazarin refusait de faire avoir au coadjuteur ce chapeau de cardinal dont

avaient vendu le grand Condé et les princes à la vengeance timide de Mazarin, forcèrent la reine à ouvrir leurs prisons, et à chasser de royaume son premier ministre. Mazarin alla lui-même au Hâvre[1], où ils étaient détenus; il leur rendit leur liberté, et ne fut reçu d'eux qu'avec le mépris qu'il en devait attendre[2], après quoi il se retira à Liège[3]. Condé revint dans Paris aux acclamations de ce même peuple qui l'avait tant trahi[4]. Sa présence renouvela les cabales, les dissensions, et les meurtres.

Le royaume resta dans cette combustion encore quelques années. Le gouvernement ne prit presque jamais que des partis faibles et incertains : il semblait devoir succomber; mais les révoltés furent toujours désunis, et c'est ce qui sauva la cour. Le coadjuteur, tantôt ami, tantôt ennemi du prince de Condé, suscita contre lui une partie du parlement et du peuple : il osa en même temps servir la reine en tenant tête à ce prince, et l'outrager en la forçant d'éloigner le cardinal Mazarin, qui se retira à Cologne[5]. La reine,

l'espoir seul avait rapproché quelque temps Paul de Gondi de la cour. D'où le renouvellement des intrigues et des troubles. Le 30 décembre, la veille du retour de Mazarin à Paris, le coadjuteur attaquait vivement Mazarin en plein Parlement, le déclarant l'auteur de tous les maux du royaume. Le 30 janvier 1651 était conclu un traité en forme entre les deux Frondes, par lequel Gaston d'Orléans s'engageait à procurer la liberté des princes, les amis de ceux-ci à mettre en avant leur influence pour que Paul de Gondi obtînt le chapeau de cardinal et pour que le prince de Conti épousât Mlle de Chevreuse, etc. Gaston d'Orléans rompit avec Mazarin, et le Parlement fit requête (4 février 1651) pour que les princes fussent mis en liberté et Mazarin éloigné. Celui-ci dut quitter Paris le 6.

1. Ils avaient été transférés de Vincennes à Marcoussis (au sud de Versailles), puis de là au Havre, en novembre 1650.

2. Au contraire, Condé protesta de son dévouement pour la reine et de son attachement au cardinal, reçut Mazarin à sa table et but à sa santé. Les princes firent semblant d'ajouter foi aux protestations de Mazarin, que le duc d'Orléans avait été le véritable auteur de leur arrestation. C'est ainsi du moins que Priolo, secrétaire du duc de Longueville, raconte dans son *De rebus gallicis* cette entrevue, dont il fut témoin oculaire.

3. Non pas à Liège, mais d'abord à Bouillon, puis à Brühl, près de Cologne, sur les terres de l'archevêque de Cologne et évêque de Liège, son ami.

4. Mme de Motteville, III, 317 : « La presse fut grande dans les rues de Paris pour les voir arriver, et le peuple témoigna beaucoup de joie de leur retour; comme leur captivité leur en avait donné, leur liberté leur en donna aussi; mais rien n'est égal à la quantité du monde qui se trouva chez la reine, ce même jour au soir, que tous ensemble ils vinrent chez elle la saluer. »

5. C'est se débarrasser bien vite, et d'une façon bien peu intelligible, du récit de toutes les intrigues qui remplirent l'année 1651. La conduite de la Cour ne fut pas aussi faible et aussi incertaine que Voltaire le pré-

par une contradiction trop ordinaire aux gouvernements faibles, fut obligée de recevoir à la fois ses services et ses offenses, et de nommer au cardinalat [1] ce même coadjuteur, l'auteur des barricades, qui avait contraint la famille royale à sortir de la capitale et à l'assiéger.

CHAPITRE V

Suite de la guerre civile jusqu'à la fin de la rébellion en 1653.

Enfin le prince de Condé se résolut à une guerre qu'il eût dû commencer du temps de la Fronde [2], s'il avait voulu être le maître de l'État, ou qu'il n'aurait dû jamais faire s'il avait été citoyen [3]. Il part de Paris [4], il va soulever la Guienne, le Poitou et l'Anjou, et mendier contre la France le secours des Espagnols, dont il avait été le fléau le plus terrible.

Rien ne marque mieux la manie de ce temps, et le dérèglement qui déterminait toutes les démarches, que ce qui arriva alors à ce prince. La reine lui envoya un courrier de Paris avec des propositions qui devaient l'engager au retour et à la paix. Le courrier se trompa; et au lieu d'aller à Angerville, où était le prince, il alla à Augerville [5]. La lettre

tend ; elle eut un but parfaitement visible, la désunion des deux Frondes, et, habilement dirigée par Mazarin, cette politique réussit. — Non seulement Voltaire est ici laconique à l'excès, mais encore il revient mal à propos sur des faits déjà relatés plus haut : ce départ de Mazarin pour Cologne n'est autre que la retraite forcée de Mazarin après son passage au Havre.

1. Le 18 février 1652.

2. On sait que Voltaire ne désigne habituellement par ce mot que la première période de la Fronde, la Fronde parlementaire. Nous appliquons au contraire l'expression de Fronde à tout l'ensemble des troubles et des guerres civiles qui déchirèrent le royaume de 1648 à 1653.

3. C'est-à-dire bon citoyen, s'il avait aimé son pays.

4. Une première fois le 6 juillet 1651 pour se retirer à Saint-Maur, puis définitivement en septembre pour commencer la guerre civile.

5. Augerville est en Gâtinais dans le Loiret, arrondissement de Pithiviers : c'est là que Condé séjourna un instant, chez le président Perrault. Angerville est en Beauce, dans le département de Seine-et-Oise, arrondissement d'Étampes : le courrier s'y rendit par méprise. Mais attribuer à cette confusion la guerre civile qui suivit, c'est vraiment abuser du procédé assez fréquent chez Voltaire, d'expliquer les grandes choses par de petits événements. D'ailleurs Condé reçut à Bourges les propositions de la Cour, et il lui était facile de revenir. Au fond, son parti de combattre était déjà pris depuis longtemps.

vint trop tard. Condé dit que s'il l'avait reçue plus tôt, il aurait accepté les propositions de paix; mais que, puisqu'il était déjà assez loin de Paris, ce n'était pas la peine d'y retourner. Ainsi la méprise d'un courrier et le pur caprice de ce prince replongèrent la France dans la guerre civile.

(Décembre 1651). Alors le cardinal Mazarin, qui, du fond de son exil à Cologne, avait gouverné la cour, rentra dans le royaume, moins en ministre qui venait reprendre son poste, qu'en souverain qui se remettait en possession de ses États[1]; il était conduit par une petite armée de sept mille hommes levés à ses dépens, c'est-à-dire avec l'argent du royaume qu'il s'était approprié.

On fait dire au roi, dans une déclaration de ce temps-là, que le cardinal avait en effet levé ces troupes de son argent; ce qui doit confondre l'opinion de ceux qui ont écrit qu'à sa première sortie du royaume Mazarin s'était trouvé dans l'indigence. Il donna le commandement de sa petite armée au maréchal d'Hocquincourt[2]. Tous les officiers portaient des écharpes vertes; c'était la couleur des livrées du cardinal. Chaque parti avait alors son écharpe : la blanche était celle du roi; l'isabelle, celle du prince de Condé. Il était étonnant que le cardinal Mazarin, qui avait jusqu'alors affecté tant de modestie, eût la hardiesse de faire porter ses livrées à une armée, comme s'il avait un parti différent de celui de son maître; mais il ne put résister à cette vanité : c'était précisément ce qu'avait fait le maréchal d'Ancre, et ce qui contribua beaucoup à sa perte. La même témérité réussit au cardinal Mazarin : la reine l'ap-

1. Ou plutôt en sujet zélé qui venait se mettre au service de son roi dans l'embarras. Mazarin s'est fait précéder d'un manifeste, rédigé à Bouillon le 23 décembre, pour exposer les raisons de son entrée en France; le pays livré à la confusion et au désordre, les grands liés avec l'Espagne, etc. Quelque part que l'on veuille faire à l'ambition personnelle du cardinal, ou à sa passion pour la reine, il est malheureusement vrai que ces raisons n'étaient que trop fondées. D'ailleurs la reine avait elle-même pressé mainte et mainte fois Mazarin de revenir. Le roi le lui avait même ordonné formellement le 13 décembre et lui avait enjoint de mener ses troupes sur la Loire.

2. Charles de Monchy, marquis d'Hocquincourt, 1599-1658, était alors un des principaux défenseurs de la cour; il avait décidé la défaite de l'armée de Turenne à Rethel. Quelque temps après il tournera au parti de Condé et mourra en défendant Dunkerque. Le caractère n'était pas chez lui à la hauteur du courage.

prouva[1]. Le roi, déjà majeur[2], et son frère, allèrent au-devant de lui[3].

(Décembre 1651). Aux premières nouvelles de son retour, Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, qui avait demandé l'éloignement du cardinal, leva des troupes dans Paris sans savoir à quoi elles seraient employées. Le Parlement renouvela ses arrêts; il proscrivit Mazarin, et mit sa tête à prix[4]. Il fallut chercher dans les registres quel était le prix d'une tête ennemie du royaume. On trouva que sous Charles IX on avait promis, par arrêt, cinquante mille écus à celui qui représenterait l'amiral Coligni mort ou vif. On crut très sérieusement procéder en règle, en mettant ce même prix à l'assassinat d'un cardinal premier ministre.

Cette proscription ne donna à personne la tentation de mériter les cinquante mille écus, qui après tout n'eussent point été payés. Chez une autre nation, et dans un autre temps, un tel arrêt eût trouvé des exécuteurs; mais il ne servit qu'à faire de nouvelles plaisanteries. Les Blot[5] et les Marigni[6], beaux esprits, qui portaient la gaîté dans les tumultes de ces troubles, firent afficher dans Paris une répartition des cent cinquante mille livres; tant pour qui couperait le nez au cardinal, tant pour une oreille, tant pour un œil, etc[7]. Ce ridicule fut tout l'effet de la proscription contre la personne du ministre; mais ses meubles et sa bibliothèque furent vendus par un second arrêt[8]; cet argent

1. Voltaire accorde beaucoup trop d'importance à une simple question de couleur. Ces troupes étaient à Mazarin, puisqu'elles avaient été levées et étaient payées par lui; mais elles venaient, comme on l'a vu, sur la demande et pour le service du roi.

2. Louis XIV avait été déclaré majeur à 13 ans, le 7 septembre 1651.

3. A deux lieues en avant de Poitiers, où était alors la cour, et où Mazarin entra le 29 janvier 1652.

4. Le 29 décembre 1651, sur la proposition de Broussel.

5. Blot, baron de Chauvigny, gentilhomme du duc d'Orléans.

6. Marigny était un faiseur de pamphlets et de Mazarinades, redoutable par son esprit mordant.

7. Ce ton de plaisanterie n'empêchait pas que cette pièce respirât en même temps une haine à mort contre le cardinal : on y indiquait de nombreuses manières de le prendre à l'improviste, on en recommandait l'emploi à ses domestiques et à ses familiers.

8. Par le même arrêt, au contraire, qui stipulait que la vente de la bibliothèque du cardinal fournirait la somme promise à son assassin. Ce fut un acte de vandalisme aussi répugnant qu'inutile. « La désolation la plus étrange et la plus horrible que l'on ait jamais vue, disait avec raison Gabriel Naudé, le bibliothécaire de Mazarin, de laquelle on parlera éternellement dans les histoires, vu que les Goths et les Vandales n'ont rien fait de si noir, de si

était destiné à payer un assassin ; il fut dissipé par les dépositaires, comme tout l'argent qu'on levait alors. Le cardinal, de son côté, n'employait contre ses ennemis ni le poison ni l'assassinat ; et malgré l'aigreur et la manie de tant de partis et de tant de haines, on ne commit pas autant de grands crimes, les chefs de parti furent moins cruels, et les peuples moins furieux que du temps de la Ligue : car ce n'était pas une guerre de religion [1].

(Décembre 1651). L'esprit de vertige qui régnait en ce temps posséda si bien tout le corps du parlement de Paris, qu'après avoir solennellement ordonné un assassinat dont on se moquait, il rendit un arrêt [2] par lequel plusieurs conseillers devaient se transporter sur la frontière pour informer contre l'armée du cardinal Mazarin, c'est-à-dire contre l'armée royale [3].

Deux conseillers [4] furent assez imprudents pour aller avec quelques paysans faire rompre les ponts par où le cardinal devait passer : l'un d'eux, nommé Bitaut, fut fait prisonnier par les troupes du roi, relâché avec indulgence, et moqué de tous les partis.

(6 auguste 1652) [5]. Cependant le roi majeur interdit le parlement de Paris, et le transfère à Pontoise. Quatorze mem-

cruel et de si extravagant. » Mazarin parle en ces termes, dans une lettre du 17 janvier 1652, du pillage de cette bibliothèque : « Il y a 54000 volumes. L'on a envoyé par tout le monde pour avoir les plus curieux. J'ai dépensé 100000 écus pour bâtir un lieu propre à la mettre, avec un beau logis pour ceux qui étaient destinés à en avoir soin, auxquels je faisais un établissement de 6000 livres de rente. Tout cela pour en faire un présent à Paris, et on voit (ce que la postérité aura de peine à croire) que le Parlement l'a fait vendre à vil prix pour employer l'argent à faire assassiner celui qui avait tant travaillé pour la réduire à la perfection et la donner à la France. »

1. Il est entendu qu'il ne peut y avoir, pour Voltaire, de guerres civiles furieuses que les guerres de religion. Il aurait dû se rappeler la guerre des Deux-Roses, ou les luttes des Armagnacs et des Bourguignons. Au reste, l'observation de l'auteur est juste en ceci, que les masses populaires étaient étrangères à ces misérables agitations et les regardaient avec une certaine indifférence.

2. C'était ce même arrêt du 29 décembre 1651, qui ordonnait à tous de courir sus à Mazarin, aux villes de lui fermer leurs portes.

3. En effet, et c'est ce qui montre que Voltaire, un peu plus haut, n'eût pas dû représenter Mazarin comme un souverain rentrant dans ses États.

4. Ces conseillers étaient Bitaut et Geniers du Coudray.

5. Ici encore le récit de Voltaire manque de suite. Nous allons trouver tout à l'heure bien des faits antérieurs à cette translation du Parlement à Pontoise, qui serait inexplicable si elle s'était produite dès le début de l'année 1652.

bres attachés à la cour obéissent[1], les autres résistent. Voilà deux parlements qui, pour mettre le comble à la confusion, se foudroient par des arrêts réciproques, comme du temps de Henri IV et de Charles VI.

Précisément dans le temps que cette compagnie s'abandonnait à ces extrémités contre le ministre du roi, elle déclarait criminel de lèse-majesté le prince de Condé, qui n'était armé que contre le ministre[2]; et, par un renversement d'esprit que toutes les démarches précédentes rendent croyable, elle ordonna que les nouvelles troupes de Gaston, duc d'Orléans, marcheraient contre Mazarin; et elle défendit en même temps qu'on prît aucuns deniers dans les recettes publiques pour les soudoyer.

On ne pouvait attendre autre chose d'une compagnie de magistrats qui, jetée hors de sa sphère, et ne connaissant ni ses droits, ni son pouvoir réel, ni les affaires politiques, ni la guerre, s'assemblant et décidant en tumulte, prenait des partis auxquels elle n'avait pas pensé le jour d'auparavant, et dont elle-même s'étonnait ensuite[3].

Le parlement de Bordeaux servait alors le prince de Condé; mais il tint une conduite un peu plus uniforme, parce qu'étant plus éloigné de la cour, il était moins agité par des factions opposées[4]. Des objets plus considérables intéressaient toute la France.

Condé, ligué avec les Espagnols, était en campagne contre le roi; et Turenne, ayant quitté ces mêmes Espagnols, avec

1. Dix-huit conseillers, trois présidents (dont le premier président Mathieu Molé) obéirent. Ce Parlement de Pontoise rendit à Louis XIV des services signalés, et pendant tout le règne des pensions spéciales, dites pensions de Pontoise, récompensèrent ceux qui s'étaient montrés sujets fidèles dans cette circonstance décisive.

2. Le Parlement de Paris était dans une situation fausse : il ne voulait pas de Mazarin, et ne voulait pas non plus d'alliance avec l'Espagne; il blâmait hautement la conduite des princes. Il avait enregistré le 4 décembre une déclaration royale qui accusait Condé et ses adhérents du crime de lèse-majesté. — Condé n'était pas armé seulement contre ce ministre. Il importe de se rappeler qu'il avait pris les armes longtemps avant que Mazarin rentrât en France. C'était bien la cour elle-même qu'il entendait combattre.

3. Impossible de mieux caractériser la conduite du Parlement. « Nous ne savons plus ce que nous faisons », disait avec trop de raison l'avocat général Omer Talon en janvier 1652.

4. Ce Parlement fut toujours un des plus indociles et des plus frondeurs. En ce moment, non seulement il était rebelle à la Cour, mais encore il négociait auprès de Cromwell, de concert avec Condé, l'établissement à Bordeaux d'une république, et la livraison d'un port de la Garonne aux Anglais.

lesquels il avait été battu à Rethel, venait de faire sa paix avec la cour[1], et commandait l'armée royale. L'épuisement des finances ne permettait ni à l'un ni à l'autre des deux partis d'avoir de grandes armées; mais de petites ne décidaient pas moins du sort de l'État. Il y a des temps où cent mille hommes en campagne peuvent à peine prendre deux villes : il y en a d'autres où une bataille entre sept ou huit mille hommes peut renverser un trône ou l'affermir.

Louis XIV, élevé dans l'adversité, allait avec sa mère, son frère, et le cardinal Mazarin de province en province[2], n'ayant pas autant de troupes autour de sa personne, à beaucoup près, qu'il en eut depuis en temps de paix pour sa seule garde. Cinq à six mille hommes, les uns envoyés d'Espagne, les autres levés par les partisans du prince de Condé, le poursuivaient au cœur de son royaume.

Le prince de Condé courait cependant de Bordeaux à Montauban, prenait des villes, et grossissait partout son parti[3].

Toute l'espérance de la cour était dans le maréchal de Turenne. L'armée royale se trouvait auprès de Gien sur la Loire. Celle du prince de Condé était à quelques lieues sous les ordres du duc de Nemours et du duc de Beaufort. Les divisions de ces deux généraux allaient être funestes au parti du prince. Le duc de Beaufort était incapable du moindre commandement. Le duc de Nemours passait pour être plus brave et plus aimable qu'habile[4]. Tous deux ensemble ruinaient leur armée[5]. Les soldats savaient que le grand

1. Il rejoignit la cour à Poitiers le 2 février 1652. — Turenne était las de la Fronde, comprenait qu'il aurait le premier rang en revenant au service de la cour, puisque Condé était en pleine révolte, et enfin sa famille avait obtenu satisfaction pour ses griefs particuliers : Mazarin avait promis au duc de Bouillon les duchés d'Albret et de Château-Thierry, les comtés d'Évreux et d'Auvergne, des honneurs et des avantages considérables, en échange de sa renonciation définitive à la principauté de Sedan.

2. A Angers, Tours, Blois, Gien.

3. C'est présenter les choses d'une manière beaucoup trop avantageuse pour Condé. Il avait été battu par d'Harcourt vers la Charente; il avait dû lever le siège de la petite ville de Miradoux (département du Gers); il n'avait pu s'établir à Agen; ses affaires étaient dans un triste état en Guyenne.

4. Le duc de Nemours avait amené de Flandre une armée d'Allemands, de Lorrains, d'Espagnols, etc., passé la Seine à Mantes grâce à la trahison du gouverneur, duc de Sully, mais perdu à Paris, auprès du duc d'Orléans et de Mlle de Montpensier, un temps précieux en bals et en festins.

5. L'argent faisait entièrement défaut, et la désertion minait les

Condé était à cent lieues de là, et se croyaient perdus, lorsqu'au milieu de la nuit un courrier se présenta dans la forêt d'Orléans devant les grandes gardes. Les sentinelles reconnurent dans ce courrier le prince de Condé lui-même, qui venait d'Agen, à travers mille aventures, et toujours déguisé, se mettre à la tête de son armée[1].

Sa présence faisait beaucoup, et cette arrivée imprévue encore davantage. Il savait que tout ce qui est soudain et inespéré transporte les hommes. Il profita à l'instant de la confiance et de l'audace qu'il venait d'inspirer. Le grand talent de ce prince dans la guerre était de prendre en un instant les résolutions les plus hardies, et de les exécuter avec non moins de conduite et de promptitude.

(7 avril 1652). L'armée royale était séparée en deux corps, Condé fondit sur celui qui était à Bléneau[2], commandé par le maréchal d'Hocquincourt; et ce corps fut dissipé en même temps qu'attaqué. Turenne n'en put être averti. Le cardinal Mazarin effrayé courut à Gien, au milieu de la nuit, réveiller le roi qui dormait, pour lui apprendre cette nouvelle. Sa petite cour fut consternée; on proposa de sauver le roi par la fuite, et de le conduire secrètement à Bourges. Le prince de Condé victorieux approchait de Gien; la désolation et la crainte augmentaient. Turenne par sa fermeté rassura les esprits, et sauva la cour par son habileté; il fit, avec le peu qui lui restait de troupes, des mouvements si heureux, profita si bien du terrain et du temps, qu'il empêcha Condé de poursuivre son avantage. Il fut difficile alors de décider lequel avait acquis le plus d'honneur, ou de Condé victorieux, ou de Turenne qui lui avait arraché le fruit de sa victoire. Il est vrai que dans ce combat de Bléneau, si longtemps célèbre en France, il n'y avait pas eu quatre cents hommes de tués[3]; mais le prince de Condé n'en fut pas moins sur le point de se rendre maître de toute la

troupes de Nemours et de Beaufort, où les mercenaires étaient nombreux. Au commencement de mars, elles se composaient de 12000 hommes; au milieu de ce mois, elles étaient réduites à 8000. — En outre, les deux chefs, quoique beaux-frères, étaient désunis : dans un conseil tenu à Orléans, Beaufort souffleta Nemours : à grand'peine Mlle de Montpensier put leur imposer une réconciliation apparente. L'année n'était pas terminée, qu'un duel avait lieu, où Nemours succomba.

1. Le 1er avril. Il était parti d'Agen le 23 mars.

2. Sur le Loing, dans le département de l'Yonne.

3. Il semble que l'affaire ait été un peu plus sanglante que ne le dit Voltaire.

famille royale, et d'avoir entre ses mains son ennemi, le cardinal Mazarin. On ne pouvait guère voir un plus petit combat, de plus grand intérêt, et un danger plus pressant.

Condé, qui ne se flattait pas de surprendre Turenne comme il avait surpris d'Hocquincourt, fit marcher son armée vers Paris; il se hâta d'aller dans cette ville jouir de sa gloire et des dispositions favorables d'un peuple aveugle. L'admiration qu'on avait pour ce dernier combat, dont on exagérait encore toutes les circonstances, la haine qu'on portait à Mazarin, le nom et la présence du grand Condé, semblaient d'abord le rendre maître absolu de la capitale : mais dans le fond tous les esprits étaient divisés; chaque parti était subdivisé en factions, comme il arrive dans tous les troubles. Le coadjuteur, devenu cardinal de Retz, raccommodé en apparence avec la cour, qui le craignait et dont il se défiait, n'était plus le maître du peuple, et ne jouait plus le principal rôle. Il gouvernait le duc d'Orléans, et était opposé à Condé. Le parlement flottait entre la cour, le duc d'Orléans, et le prince : quoique tout le monde s'accordât à crier contre Mazarin, chacun ménageait en secret des intérêts particuliers[1] ; le peuple était une mer orageuse, dont les vagues étaient poussées au hasard par tant de vents contraires. On fit promener dans Paris la châsse de sainte Geneviève, pour obtenir l'expulsion du cardinal ministre; et la populace ne douta pas que cette sainte n'opérât ce miracle, comme elle donne la pluie[2].

On ne voyait que négociations entre les chefs de parti, députations du parlement, assemblées de chambres, séditions dans la populace, gens de guerre dans la campagne. On montait la garde à la porte des monastères. Le prince

1. Condé négociait secrètement une alliance avec la cour, à condition qu'on lui donnât la Guyenne, la Provence à Conti, l'Auvergne à Nemours, etc. Mazarin n'avait garde de laisser ignorer ces démarches de Condé au duc d'Orléans qui en était profondément irrité. La duchesse d'Orléans écrivait à son frère, le duc Charles IV, des lettres où elle s'exprimait dans les termes les plus durs sur Condé.

2. Condé, qui était connu pour son incrédulité, voulut profiter de la circonstance pour gagner le cœur du peuple de Paris, très dévot. « Quand les châsses vinrent à passer, raconte Mme de Motteville (IV, 13), M. le prince courut à toutes avec une humble et apparente dévotion, faisant baiser son chapelet; mais quand celle de sainte Geneviève vint à passer, alors, comme un forcené, après s'être mis à genoux dans la rue, il courut se jeter entre les prêtres, et baisant cent fois cette sainte châsse, il y fit baiser encore son chapelet, et se retira avec l'applaudissement du peuple » (11 juin 1652).

avait appelé les Espagnols à son secours. Charles IV, ce duc de Lorraine chassé de ses États, et à qui il restait pour tout bien une armée de huit mille hommes, qu'il vendait tous les ans au roi d'Espagne, vint auprès de Paris avec cette armée. Le cardinal Mazarin lui offrit plus d'argent pour s'en retourner que le prince de Condé ne lui en avait donné pour venir[1]. Le duc de Lorraine quitta bientôt la France[2], après l'avoir désolée sur son passage[3], emportant l'argent des deux partis.

Condé resta donc dans Paris[4], avec un pouvoir qui diminua tous les jours, et une armée plus faible encore. Turenne mena le roi et sa cour vers Paris. Le roi, à l'âge de quinze ans, vit (juillet 1652) de la hauteur de Charonne la bataille de Saint-Antoine, où ces deux généraux firent avec si peu de troupes de si grandes choses, que la réputation de l'un et de l'autre, qui semblait ne pouvoir plus croître, en fut augmentée.

Le prince de Condé, avec un petit nombre de seigneurs de son parti, suivi de peu de soldats, soutint et repoussa l'effort de l'armée royale. Le duc d'Orléans, incertain du parti qu'il devait prendre, restait dans son palais du Luxembourg. Le cardinal de Retz était cantonné dans son archevêché. Le parlement attendait l'issue de la bataille pour donner quelque arrêt. La reine en larmes était prosternée dans une chapelle aux Carmélites. Le peuple, qui craignait alors également et les troupes du roi et celles de Monsieur le Prince, avait fermé les portes de la ville, et ne laissait plus entrer ni sortir personne, pendant que ce qu'il y avait de plus grand en France s'acharnait au combat, et versait son sang dans le faubourg. Ce fut là que le duc de La Rochefoucauld, si illustre par son courage et par son esprit, reçut un coup au-dessus des yeux, qui lui fit perdre la vue pour quelque temps. Un neveu du cardinal Mazarin[5] y fut tué, et

1. Charles IV avait marché avec une extrême lenteur, négociant simultanément avec Mazarin et avec les princes.

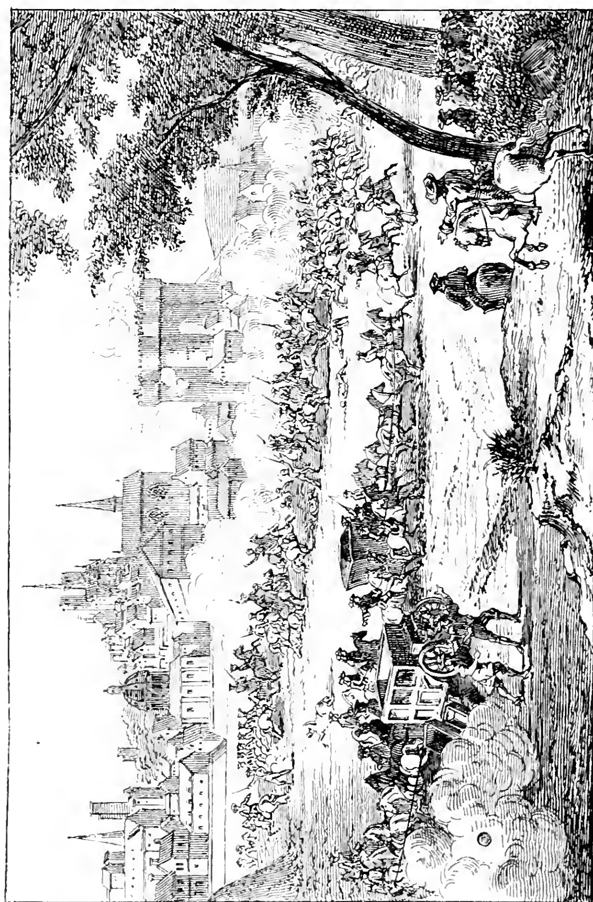
2. Le 16 juin 1652, à cause de Turenne, qui s'était approché du camp des Lorrains et menaçait de l'attaquer s'ils ne se retiraient pas immédiatement.

3. Le livre de M. Feillet, *la Misère au temps de la Fronde*, est le meilleur commentaire de cette phrase introduite ici et comme en passant par Voltaire, trop indifférent aux effroyables souffrances que ces querelles misérables infligeaient aux populations (Voir ch. XXI, p. 327 et suivantes).

4. Il y était entré le 11 avril.

5. Paul Mancini.

le peuple se crut vengé. On ne voyait que jeunes seigneurs tués ou blessés qu'on rapportait à la porte Saint-Antoine, qui ne s'ouvrait point.



Combat de la porte Saint-Antoine (1652), d'après un dessin de la collection Fontette (Bibliothèque nationale).

Enfin Mademoiselle, fille de Gaston, prenant le parti de Condé, que son père n'osa secourir, fit ouvrir les portes aux blessés, et eut la hardiesse de faire tirer sur les troupes du

roi le canon de la Bastille. L'armée royale se retira : Condé n'acquit que de la gloire; mais Mademoiselle se perdit pour jamais dans l'esprit du roi, son cousin, par cette action violente; et le cardinal Mazarin, qui savait l'extrême envie qu'avait Mademoiselle d'épouser une tête couronnée, dit alors : *Ce canon-là vient de tuer son mari.*

La plupart de nos historiens n'étalent à leurs lecteurs que ces combats et ces prodiges de courage et de politique : mais qui saurait quels ressorts honteux il fallait faire jouer, dans quelles misères on était obligé de plonger les peuples, et à quelles bassesses on était réduit, verrait la gloire des héros de ce temps-là avec plus de pitié [1] que d'admiration. On en peut juger par les seuls traits que rapporte Gourville, homme attaché à M. le Prince. Il avoue que lui-même, pour lui procurer de l'argent, vola celui d'une recette, et qu'il alla prendre dans son logis un directeur des postes, à qui il fit payer une rançon : et il rapporte ces violences comme des choses ordinaires [2].

La livre de pain valait alors à Paris vingt-quatre de nos sous. Le peuple souffrait, les aumônes ne suffisaient pas ; plusieurs provinces étaient dans la disette [3].

Y a-t-il rien de plus funeste que ce qui se passa dans cette guerre devant Bordeaux ? Un gentilhomme est pris par les troupes royales, on lui tranche la tête [4]. Le duc de La Rochefoucauld fait pendre par représailles un gentilhomme du parti du roi [5], et ce duc de La Rochefoucauld passe pourtant

1. Peut-être d'indignation.

2. Voir pour ces excès le livre de Feillet, chap. xv. Gourville n'était ni le seul coupable, ni le plus coupable.

3. *Ibid.*, chap. xvi. Toutefois les lettres de la mère Angélique, citées par M. Feillet, ne confirment pas les chiffres de Voltaire. Elle écrit le 5 juillet 1652 que le pain, même le plus noir, vaut 10 sols la livre à Paris. — Les provinces les plus atteintes étaient, entre autres, la Champagne, la Picardie, l'Ile-de-France, etc.

4. Ce fait a eu lieu pendant la guerre de 1650. La garnison du château de Vayres s'étant livrée aux troupes royales, le gouverneur Richon, qui, sommé de se rendre avait refusé de le faire, fut pendu à Libourne, ainsi que quelques transfuges de l'armée royale. « On aurait fait la même chose, écrivait Mazarin à Le Tellier, quand ce n'aurait pas été contre des rebelles, pour avoir eu l'audace de tenir devant une armée commandée par le roi. »

5. Il se nommait Canol, capitaine au régiment de Navarre : c'était un prisonnier de guerre. — Le duc de La Rochefoucauld ne fut pas le seul auteur de cette exécution; elle avait été décidée dans un conseil où siégeaient avec lui le duc de Bouillon, les chefs de l'armée rebelle, des députés du Parlement, et les jurats de Bordeaux.

pour un philosophe. Toutes ces horreurs étaient bientôt oubliées pour les grands intérêts des chefs de parti.

Mais en même temps, y a-t-il rien de plus ridicule que de voir le grand Condé baiser la châsse de sainte Geneviève dans une procession, y frotter son chapelet, le montrer au peuple, et prouver par cette facétie que les héros sacrifient souvent à la canaille?

Nulle décence, nulle bienséance, ni dans les procédés, ni dans les paroles. Omer Talon rapporte qu'il entendit des conseillers appeler, en opinant, le cardinal premier ministre *faquin*. Un conseiller, nommé Quatre-Sous, apostropha rudement le grand Condé en plein parlement; on se donna des gourmades dans le sanctuaire de la justice [1].

Il y avait eu des coups donnés à Notre-Dame pour une place que les présidents des enquêtes disputaient au doyen de la grand'chambre en 1644. On laissa entrer dans le parquet des gens du roi, en 1645, des femmes du peuple qui demandèrent à genoux que le Parlement fît révoquer les impôts.

Ce désordre en tout genre continua depuis 1644 jusqu'en 1653, d'abord sans trouble, enfin dans des séditions continuelles d'un bout du royaume à l'autre.

(1652). Le grand Condé s'oublia jusqu'à donner un soufflet au comte de Rieux, fils du prince d'Elbeuf, chez le duc d'Orléans; ce n'était pas le moyen de regagner le cœur des Parisiens [2]. Le comte de Rieux rendit le soufflet au vain-

1. Voltaire n'a pas raconté la scène fameuse du 21 août 1651 au Parlement : le coadjuteur pris par le duc de La Rochefoucauld entre les deux battants d'une porte et serré presque jusqu'à être étouffé. — Lorsque Condé fut rentré à Paris, en 1652, ces violences furent quotidiennes. L'émeute du 25 juin 1652, dans laquelle les princes ameutèrent la foule contre le Parlement, parce que celui-ci avait rejeté une proposition d'alliance avec Condé contre la Cour, est racontée en ces termes par Omer Talon : « Quatre de MM. les présidents furent attaqués de coups de fusil, coups de pierre et coups de hallebarde, et, s'ils ne furent pas blessés, c'est une espèce de merveille, parce que ceux qui étaient à leur côté ou derrière eux, furent tués avec fureur. Toutes les fenêtres et les toits des maisons étaient pleins de gens qui criaient qu'il fallait tout tuer et assommer. »

2. François de Rieux était de la maison de Lorraine : il disputait le pas, comme prince étranger, au prince de Tarente, de la maison de la Trémoille, que soutenait Condé. De Rieux dit à Condé qu'il avait toujours été l'ennemi de la maison de Lorraine, que d'ailleurs ce n'était pas lui, mais le duc d'Orléans, qu'il était venu servir, et ajouta un geste de mépris. D'où l'altercation que Voltaire raconte. Cette « journée des gifles » était le 31 juillet 1652. (Cf. Chéruel, *Histoire de France sous le ministère de Mazarin*, I, 234.)

queur de Rocroi, de Fribourg, de Nordlingen, et de Lens. Cette étrange aventure ne produisit rien ; Monsieur fit mettre pour quelques jours le fils du duc d'Elbeuf à la Bastille, et il n'en fut plus parlé.

La querelle du duc de Beaufort et du duc de Nemours, son beau-frère, fut sérieuse. Ils s'appelèrent en duel, ayant chacun quatre seconds [1]. Le duc de Nemours fut tué par le duc de Beaufort ; et le marquis de Villars, surnommé *Orondate* [2], qui secondait Nemours, tua son adversaire, Héricourt, qu'il n'avait jamais vu auparavant. De justice, il n'y en avait pas l'ombre. Les duels étaient fréquents, les déprédations continuelles, les débauches poussées jusqu'à l'impudence publique ; mais au milieu de ces désordres il régna toujours une gaîté qui les rendit moins funestes.

Après le sanglant et inutile combat de Saint-Antoine, le roi ne put rentrer dans Paris, et le prince n'y put demeurer longtemps. Une émotion populaire, et le meurtre de plusieurs citoyens dont on le crut l'auteur, le rendirent odieux au peuple [3]. Cependant il avait encore sa brigue au Parlement. (20 juillet 1652) Ce corps, peu intimidé alors par une cour errante et chassée en quelque façon de la capitale, pressé par les cabales du duc d'Orléans et du prince [4], déclare par un arrêt le duc d'Orléans lieutenant-général du royaume, quoique le roi fût majeur : c'était le même titre qu'on avait donné au duc de Mayenne du temps de la Ligue.

1. Ce fut aussi une question de préséance qui ranima leur vieille animosité. Le duel eut lieu le 30 juillet.

2. Le père du maréchal de Villars : celui dont Saint-Simon dit : « C'était un homme de grande mine, fait à peindre, tellement qu'il porta toute sa vie le nom d'Orondate, (héros du roman de *Cyrus*, dont la beauté charmait toutes les dames), galant, sage et une des meilleures épées de son temps. »

3. Il s'agit du fameux massacre de l'Hôtel de Ville, le 4 juillet 1652. Les princes avaient fait réunir une assemblée composée du gouverneur, le maréchal de l'Hôpital, de la majorité du conseil de ville, et des principaux notables de Paris. Cette assemblée ayant fait accueil assez froid aux propositions des princes, ceux-ci excitèrent la foule contre les notables : l'Hôtel de Ville fut envahi, incendié, et plusieurs de ceux que la populace traitait de Mazarins, massacrés. La culpabilité de Condé dans cette affaire, n'est pas douteuse (Chéruel, *ibid.*, p. 226). Cet événement fut bien, comme Mlle de Montpensier l'avoue, le coup de massue du parti. Les princes eux-mêmes se rendirent compte du déplorable effet que leur conduite ferait sur l'opinion publique, car ils multiplièrent les protestations contre les événements du 4 juillet.

4. Et aussi de Broussel, qui s'était fait nommer prévôt des marchands par une assemblée illégale, réunie après l'attentat du 4 juillet.

Le prince de Condé fut nommé généralissime des armées [1]. Les deux Parlements de Paris et de Pontoise, se contestant l'un à l'autre leur autorité, donnant des arrêts contraires, et qui par là se seraient rendus le mépris du peuple, s'accordaient à demander l'expulsion de Mazarin [2]: tant la haine contre ce ministre semblait alors le devoir essentiel d'un Français.

Il ne se trouva dans ce temps aucun parti qui ne fût faible : celui de la cour l'était autant que les autres ; l'argent et les forces manquaient à tous ; les factions se multipliaient, les combats n'avaient produit de chaque côté que des pertes et des regrets. La cour se vit obligée de sacrifier encore Mazarin, que tout le monde appelait la cause des troubles, et qui n'en était que le prétexte. Il sortit une seconde fois du royaume (12 auguste 1652) : pour surcroît de honte, il fallut que le roi donnât une déclaration publique, par laquelle il renvoyait son ministre, en vantant ses services et en se plaignant de son exil [3].

Charles Ier, roi d'Angleterre, venait de perdre la tête sur un échafaud, pour avoir, dans le commencement des troubles, abandonné le sang de Strafford, son ami, à son Parlement : Louis XIV, au contraire, devint le maître paisible de son royaume en souffrant l'exil de Mazarin. Ainsi les mêmes faiblesses eurent des succès bien différents [4]. Le roi d'Angleterre, en abandonnant son favori, enhardit un peuple qui respirait la guerre, et qui haïssait les rois ; et Louis XIV ou plutôt la reine-mère, en renvoyant le cardinal, ôta tout

1. Le duc de Beaufort fut nommé gouverneur de Paris : un véritable gouvernement insurrectionnel s'organisa, auquel la Cour défendit de prêter obéissance.

2. Cette demande du Parlement de Pontoise était concertée avec Mazarin lui-même : très prudemment Mazarin avait résolu de s'éloigner, afin que rien n'entravât le mouvement royaliste qui se manifestait à Paris.

3. Le mot de honte est bien fort : il s'agissait d'une manœuvre politique qui ne manquait pas d'habileté. Dans cette déclaration, Louis XIV affirmait l'innocence et les services de Mazarin, et disait qu'ayant égard aux remontrances de son Parlement de Pontoise, dont les bonnes intentions lui étaient connues, ainsi « qu'aux pressantes et réitérées instances que ledit sieur cardinal lui faisait depuis longtemps de lui permettre de se retirer, » il se privait avec regret d'un ministre qui l'avait toujours servi avec beaucoup de passion et de fidélité.

4. Comparaison essentiellement fausse. En abandonnant Strafford qu'il avait juré de défendre, Charles Ier donna la mesure de sa faiblesse et de sa duplicité : il encouragea les Communes à tout oser contre lui : mais pour Louis XIV le renvoi de Mazarin (renvoi momentané) n'était qu'une manœuvre, non un acte de faiblesse.

prétexte de révolte à un peuple las de la guerre, et qui aimait la royauté.

(28 octobre 1652). Le cardinal à peine parti pour aller à Bouillon, lieu de sa nouvelle retraite, les citoyens de Paris, de leur seul mouvement, députèrent au roi pour le supplier de revenir dans sa capitale [1]. Il y rentra [2]; et tout y fut si paisible qu'il eût été difficile d'imaginer que quelques jours auparavant tout avait été dans la confusion. Gaston d'Orléans, malheureux dans ses entreprises, qu'il ne sut jamais soutenir, fut relégué à Blois où il passa le reste de sa vie dans le repentir; et il fut le deuxième fils de Henri le Grand qui mourut sans beaucoup de gloire. Le cardinal de Retz, aussi imprudent qu'audacieux, fut arrêté dans le Louvre [3], et, après avoir été conduit de prison en prison, il mena longtemps une vie errante, qu'il finit enfin dans la retraite [4], où il acquit des vertus que son grand courage n'avait pu connaître dans les agitations de sa fortune.

Quelques conseillers qui avaient le plus abusé de leur ministère payèrent leurs démarches par l'exil [5], les autres se renfermèrent dans les bornes de la magistrature [6], et quelques-uns s'attachèrent à leur devoir par une gratification annuelle de cinq cents écus, que Fouquet, procureur général et surintendant des finances, leur fit donner sous main [7].

1. Depuis la réunion des bourgeois au Palais-Royal, le 24 septembre 1652, la réaction royaliste faisait d'énormes progrès dans Paris. Le 18 octobre, à Saint-Germain, les colonels et capitaines de la milice parisienne vinrent prier le roi de rentrer dans sa bonne ville.

2. 21 octobre : et jamais entrée de souverain ne s'accomplit au milieu d'un pareil enthousiasme.

3. La cour, qui tenait à éloigner ce turbulent personnage, lui offrit l'ambassade de Rome, qu'il refusa. Sur les instances réitérées de Mazarin, on décida alors de l'arrêter et on prit pour cela des mesures qu'il rendit inutiles en venant de lui-même, le 19 décembre 1652, au Louvre, où depuis longtemps il évitait de paraître. Dès qu'il le vit, le roi donna l'ordre au capitaine des gardes de se saisir de lui. Retz fut enfermé à Vincennes, plus tard à Nantes, d'où il s'évada.

4. Il rentra en France après la mort de Mazarin, et passa le reste de sa vie (jusqu'en 1679) à Commercy.

5. Les présidents Viole et de Thou, les conseillers Broussel, Fouquet-Croissy (Cf. p. 76, note 4), Coulon, Fleury-Machault, Martineau, Bitaut, Geniers du Coudray et Portail (Chéruel, I, p. 346).

6. Par la déclaration du 22 octobre 1652, qui défendait expressément au Parlement de prendre connaissance des affaires générales de l'État et de se mêler de la direction des finances. Elle interdisait aussi aux officiers du roi « d'avoir habitude ni fréquentation avec les princes, d'en recevoir pension, et de prendre soin de leurs affaires ».

7. « Mémoires de Gourville » (Note

Le prince de Condé cependant, abandonné en France de presque tous ses partisans, et mal secouru des Espagnols, continuait sur les frontières une guerre malheureuse. Il restait encore des factions dans Bordeaux, mais elles furent bientôt apaisées [1].

Ce calme du royaume était l'effet du bannissement du cardinal Mazarin; cependant, à peine fut-il chassé par le cri général des Français et par une déclaration du roi, que le roi le fit revenir (3 février 1653). Il fut étonné de rentrer dans Paris tout-puissant et tranquille. Louis XIV le reçut comme un père, et le peuple comme un maître. On lui fit un festin à l'hôtel de ville, au milieu des acclamations des citoyens : il jeta de l'argent à la populace ; mais on dit que, dans la joie d'un si heureux changement, il marqua du mépris pour l'inconstance, ou plutôt pour la folie des Parisiens. Les officiers du Parlement, après avoir mis sa tête à prix comme celle d'un voleur public, briguèrent presque tous l'honneur de venir lui demander sa protection; et ce même Parlement, peu de temps après, condamna par contumace le prince de Condé à perdre la vie (27 mars 1653) [2]; changement ordinaire dans de pareils temps, et d'autant plus humiliant que l'on condamnait par des arrêts celui dont on avait si longtemps partagé les fautes. On vit le cardinal, qui pressait cette condamnation de Condé, marier au prince de Conti, son frère, l'une de ses nièces (22 février 1654) [3] : preuve que le pouvoir de ce ministre allait être sans bornes.

Le roi réunit les Parlements de Paris et de Pontoise : il défendit les assemblées des Chambres. Le Parlement voulut remontrer; on mit en prison un conseiller [4], on en exila quelques autres; le Parlement se tut : tout était déjà changé.

de Voltaire). Ces pensions se montèrent quelquefois à 6 000 livres ; elles furent données aux conseillers qui avaient siégé à Pontoise.

1. C'est à Bordeaux que la Fronde dura le plus longtemps. Paris était depuis longtemps revenu à l'obéissance, qu'à Bordeaux dominait encore le gouvernement insurrectionnel de l'Ormée. Cette ville ne reconnut l'autorité royale que le 31 juillet 1653.

2. Cette sentence est du 24 mars 1654, et non 1653. Dès le 13 novembre 1652, le roi avait lu au Parlement une déclaration qui proclamait Condé et ses adhérents coupables du crime de lèse-majesté.

3. Anne-Marie Martinozzi.

4. Le conseiller Fouquet-Croissy, qui était rentré à Paris. Il dut promettre de vendre sa charge et de sortir de France.

CHAPITRE VI

État de la France jusqu'à la mort du cardinal Mazarin, en 1661.

Pendant que l'État avait été ainsi déchiré au dedans, il avait été attaqué et affaibli au dehors. Tout le fruit des batailles de Rocroi, de Lens, et de Nordlingen, fut perdu. (1651) La place importante de Dunkerque fut reprise par les Espagnols ; ils chassèrent les Français de Barcelone ; ils reprirent Casal en Italie[1].

Cependant, malgré les tumultes d'une guerre civile et le poids d'une guerre étrangère, le cardinal Mazarin avait été assez habile et assez heureux pour conclure cette célèbre paix de Westphalie par laquelle l'empereur et l'empire vendirent au roi et à la couronne de France la souveraineté de l'Alsace pour trois millions de livres payables à l'archiduc, c'est-à-dire pour environ six millions d'aujourd'hui (1648). Par ce traité, devenu pour l'avenir la base de tous les traités, un nouvel électorat fut créé pour la maison de Bavière. Les droits de tous les princes et des villes impériales, les privilèges des moindres gentilshommes allemands furent confirmés. Le pouvoir de l'empereur fut restreint dans des bornes étroites, et les Français joints aux Suédois devinrent les législateurs de l'empire. Cette gloire de la France était due au moins en partie aux armes de la Suède. Gustave-Adolphe avait commencé d'ébranler l'empire. Ses généraux avaient encore poussé assez loin leurs conquêtes sous le gouvernement de sa fille Christine. Son général Wrangel était prêt d'entrer en Autriche. Le comte de Kœnigsmarck était maître de la moitié de la ville de Prague, et assiégeait l'autre, lorsque cette paix fut conclue[2]. Pour accabler ainsi l'empereur, il n'en coûta guère à la France qu'environ un million par an donné aux Suédois.

Aussi la Suède obtint par ces traités de plus grands avantages [3] que la France ; elle eut la Poméranie, beaucoup de

1. Dunkerque succomba le 16 septembre 1652 ; Barcelone, le 13 octobre ; Casal, le 21 octobre.

2. Tous ces détails auraient été mieux placés avant le récit de la paix de Westphalie.

3. Très contestable : la Poméranie citérieure, Brême, Verden, Wismar, valaient-ils mieux que l'Alsace ? L'Alsace complétait le territoire français, les annexions suédoises faisaient entrer la Suède dans l'Empire : ce ne fut pas toujours pour son bien.

places, et de l'argent. Elle força l'empereur de faire passer entre les mains des luthériens des bénéfices qui appartenaient aux catholiques romains. Rome cria à l'impiété, et dit que la cause de Dieu était trahie. Les protestants se vantèrent qu'ils avaient sanctifié l'ouvrage de la paix, en dépouillant les papistes. L'intérêt seul fit parler tout le monde.

L'Espagne n'entra point dans cette paix, et avec assez de raison : car, voyant la France plongée dans les guerres civiles, le ministère espagnol espéra profiter des divisions de la France. Les troupes allemandes licenciées devinrent aux Espagnols un nouveau secours. L'empereur, depuis la paix de Munster, fit passer en Flandre, en quatre ans de temps, près de trente mille hommes. C'était une violation manifeste des traités ; mais ils ne sont presque jamais exécutés autrement.

Les ministres de Madrid eurent, dans le commencement de ces négociations de Westphalie, l'adresse de faire une paix particulière avec la Hollande[1]. La monarchie espagnole fut enfin trop heureuse de n'avoir plus pour ennemis, et de reconnaître pour souverains, ceux qu'elle avait traités si longtemps de rebelles indignes de pardon. Ces républicains augmentèrent leurs richesses, et affermirent leur grandeur et leur tranquillité, en traitant avec l'Espagne, sans rompre avec la France.

(1653). Ils étaient si puissants que, dans une guerre qu'ils eurent quelque temps après avec l'Angleterre, ils mirent en mer cent vaisseaux de ligne ; et la victoire demeura souvent indécise entre Blake, l'amiral anglais, et Tromp, l'amiral de Hollande, qui étaient tous deux sur mer ce que les Condé et les Turenne étaient sur terre. La France n'avait pas en ce temps dix vaisseaux de cinquante pièces de canon qu'elle pût mettre en mer ; sa marine s'anéantissait de jour en jour.

Louis XIV se trouva donc, en 1653, maître absolu d'un royaume encore ébranlé des secousses qu'il avait reçues, rempli de désordres en tout genre d'administration, mais plein de ressources, n'ayant aucun allié, excepté la Savoie,

1. Le 30 janvier 1648. Les progrès des Français dans les Pays-Bas furent pour beaucoup dans les craintes de la Hollande, qui dès cette époque préférait le voisinage des Espagnols à celui des Français.

pour faire une guerre offensive, et n'ayant plus d'ennemis étrangers que l'Espagne, qui était alors en plus mauvais état que la France. Tous les Français qui avaient fait la guerre civile étaient soumis, hors le prince de Condé et quelques-uns de ses partisans, dont un ou deux lui étaient demeurés fidèles par amitié et par grandeur d'âme, comme le comte de Coligni[1] et Bouteville[2]; et les autres, parce que la cour ne voulut pas les acheter assez chèrement.

Condé, devenu général des armées espagnoles, ne put relever un parti qu'il avait affaibli lui-même par la destruction de leur infanterie aux journées de Rocroi et de Lens. Il combattait avec des troupes nouvelles dont il n'était pas le maître[3], contre les vieux régiments français qui avaient appris à vaincre sous lui, et qui étaient commandés par Turenne.

Le sort de Turenne et de Condé fut d'être toujours vainqueurs quand ils combattirent ensemble à la tête des Français, et d'être battus quand ils commandèrent les Espagnols.

Turenne avait à peine sauvé les débris de l'armée d'Espagne à la bataille de Rethel, lorsque de général du roi de France il s'était fait le lieutenant d'un général espagnol : le prince de Condé eut le même sort devant Arras. (25 auguste 1654) L'archiduc et lui assiégeaient cette ville[4]. Turenne les assiégea dans leur camp, et força leurs lignes : les troupes de l'archiduc furent mises en fuite. Condé, avec deux régiments de Français et de Lorrains, soutint seul les efforts de l'armée de Turenne[5]; et, tandis que l'archiduc fuyait, il battit le maréchal d'Hocquincourt, il repoussa le maréchal de La Ferté, et se retira victorieux, en couvrant

1. Jean de Coligny, comte de Saligny (1617-1686). Voir p. 117, note 1.

2. Montmorency-Bouteville, plus tard maréchal de Luxembourg, fils de ce comte de Bouteville que Richelieu fit décapiter pour s'être battu en duel.

3. Les projets de Condé furent entravés plus d'une fois par les généraux espagnols, et notamment par le comte de Fuensaldagne et par l'archiduc Léopold.

4. Voltaire omet toute la campagne de Turenne et de Condé en 1653 sur la Somme.

5. Il n'avait pas été attaqué : il mit ses troupes en bataille dès le commencement de l'action, et fondit un instant sur l'armée de Turenne, que sa victoire même avait mise en désordre : mais elle se rallia bientôt, et Condé se retira en bon ordre, sans être inquiété, mais aussi sans remporter dans la retraite le succès dont Voltaire lui fait honneur. Condé rallia les débris de l'armée espagnole près de Mons.

la retraite des Espagnols vaincus. Aussi le roi d'Espagne lui écrivit ces propres paroles : « J'ai su que tout était perdu, et que vous avez tout conservé. »

Il est difficile de dire ce qui fait perdre ou gagner les batailles, mais il est certain que Condé était un des grands hommes de guerre qui eussent jamais paru, et que l'archiduc et son conseil ne voulurent rien faire dans cette journée de ce que Condé avait proposé [1].

Arras sauvé, les lignes forcées, et l'archiduc mis en fuite comblèrent Turenne de gloire ; et on observa que dans la lettre écrite au nom du roi au parlement sur cette victoire [2], on y attribua le succès de toute la campagne au cardinal Mazarin, et qu'on ne fit pas même mention du nom de Turenne. Le cardinal s'était trouvé en effet à quelques lieues d'Arras avec le roi. Il était même entré dans le camp au siège de Stenai, que Turenne avait pris avant de secourir Arras. On avait tenu devant le cardinal des conseils de guerre. Sur ce fondement il s'attribua l'honneur des événements, et cette vanité lui donna un ridicule que toute l'autorité du ministère ne put effacer [3].

Le roi ne se trouva point à la bataille d'Arras, et aurait pu y être : il était allé à la tranchée au siège de Stenai ; mais le cardinal Mazarin ne voulut pas qu'il exposât davantage sa personne, à laquelle le repos de l'État et la puissance du ministre semblaient attachés.

D'un côté Mazarin, maître absolu de la France et du jeune roi ; de l'autre don Louis de Haro, qui gouvernait l'Espagne et Philippe IV, continuaient sous le nom de leurs maîtres cette guerre peu vivement soutenue. Il n'était pas encore question dans le monde du nom de Louis XIV, et jamais on n'avait parlé du roi d'Espagne. Il n'y avait alors qu'une tête couronnée en Europe qui eût une gloire personnelle : la seule Christine, reine de Suède, gouvernait par elle-même, et soutenait l'honneur du trône, abandonné, ou flétri, ou inconnu dans les autres États.

1. Il aurait voulu attaquer les lignes de Turenne et du maréchal de La Ferté avant qu'elles aient pu être fortifiées, et il en fut empêché par les Espagnols.

2. *Écrite au nom du roi au parlement.* « Datée de Vincennes, du 11 septembre 1654 » (Note de Voltaire).

3. C'était, comme on sait, le principal défaut de Mazarin. Dans le cas présent, il faut reconnaître (Chéruel, II, 178), que Mazarin avait pris une part importante à la délivrance d'Arras.

Charles II, roi d'Angleterre, fugitif en France avec sa mère et son frère, y traînait ses malheurs et ses espérances. Un simple citoyen avait subjugué l'Angleterre, l'Écosse, et l'Irlande. Cromwell, cet usurpateur digne de régner, avait pris le nom de *protecteur*, et non celui de roi, parce que les Anglais savaient jusqu'où les droits de leurs rois devaient s'étendre, et ne connaissaient pas quelles étaient les bornes de l'autorité d'un protecteur[1].

Il affermit son pouvoir en sachant le réprimer à propos : il n'entreprit point sur les privilèges dont le peuple était jaloux[2]; il ne logea jamais des gens de guerre dans la Cité de Londres; il ne mit aucun impôt dont on pût murmurer; il n'offensa point les yeux par trop de faste; il ne se permit aucun plaisir; il n'accumula point de trésors; il eut soin que la justice fût observée avec cette impartialité impitoyable, qui ne distingue point les grands des petits[3].

Le frère de Pantaléon Sâ, ambassadeur de Portugal en Angleterre, ayant cru que sa licence serait impunie parce que la personne de son frère était sacrée, insulta des citoyens de Londres, et en fit assassiner un pour se venger de la résistance des autres; il fut condamné à être pendu. Cromwell, qui pouvait lui faire grâce, le laissa exécuter, et signa ensuite un traité avec l'ambassadeur.

Jamais le commerce ne fut si libre ni si florissant; jamais l'Angleterre n'avait été si riche. Ses flottes victorieuses faisaient respecter son nom sur toutes les mers; tandis que Mazarin, uniquement occupé de dominer et de s'enrichir, laissait languir dans la France la justice, le commerce, la marine, et même les finances. Maître de la France, comme Cromwell l'était de l'Angleterre, après une guerre civile, il

1. Cromwell a passé la fin de sa vie à ambitionner ce titre royal : il n'osa le prendre en voyant la haine de l'armée, en qui était toute sa force, pour le gouvernement monarchique, et il se contenta du titre de protecteur.

2. Ce n'était guère respecter les privilèges dont le peuple anglais était jaloux, que de mettre successivement quatre Parlements à la porte comme l'a fait Cromwell, et que d'établir le despotisme militaire, la forme de gouvernement la plus antipathique aux Anglais.

3. Le gouvernement de Cromwell a mérité tout le bien que Voltaire en dit, mais avec cette restriction que ses bienfaits, quoique réels, n'étaient nullement appréciés des Anglais. Il est contraire à la vérité de prétendre que les impôts étaient payés sans murmure : les taxes établies par les majors généraux de Cromwell excitèrent quelquefois autant de plaintes que la taxe des vaisseaux sous Charles Ier.

eût pu faire pour le pays qu'il gouvernait ce que Cromwell avait fait pour le sien; mais il était étranger, et l'âme de Mazarin, qui n'avait pas la barbarie de celle de Cromwell, n'en avait pas aussi la grandeur [1].

Toutes les nations de l'Europe qui avaient négligé l'alliance de l'Angleterre sous Jacques Ier et sous Charles Ier, la briguèrent sous le protecteur. La reine Christine elle-même, quoiqu'elle eût détesté le meurtre de Charles Ier, entra dans l'alliance d'un tyran qu'elle estimait [2].

Mazarin et don Louis de Haro prodiguèrent à l'envi leur politique pour s'unir avec le protecteur. Il goûta quelque temps la satisfaction de se voir courtisé par les deux plus puissants royaumes de la chrétienté [3].

Le ministre espagnol lui offrait de l'aider à prendre Calais; Mazarin lui proposait d'assiéger Dunkerque, et de lui remettre cette ville. Cromwell avait à choisir entre les clefs de la France et celles de la Flandre. Il fut beaucoup sollicité aussi par Condé [4]; mais il ne voulut point négocier avec un prince qui n'avait plus pour lui que son nom, et qui était sans parti en France et sans pouvoir chez les Espagnols [5].

1. Tout ce parallèle est plus spécieux que vrai. Comparer l'Angleterre débarrassée de ses guerres intestines, n'ayant rien à craindre de l'Europe, avec la France, engagée, au sortir de la guerre de Trente ans et de la Fronde, dans une grande guerre avec l'Espagne, est un simple exercice de rhétorique. On pourrait répondre à Voltaire que si Cromwell a fondé la grandeur maritime de l'Angleterre par l'acte de navigation, Mazarin a obtenu à peu près le même résultat par le droit de cinquante sous : que si Cromwell a donné à son pays la prépondérance en Europe pendant cinq ans, Mazarin l'a préparée à la France pour vingt-cinq ans : qu'il a fallu moins de génie à Cromwell pour terminer une révolution dont il avait été le héros, qu'à Mazarin pour pacifier des séditions dont il avait été la victime.

2. En 1654. Plus tard Cromwell soutint la Suède dans ses guerres contre la Pologne catholique.

3. L'Espagne fut une des premières puissances à reconnaître la République : elle était représentée à Londres par un ambassadeur, don Alonzo de Cardenas. Mazarin y envoya d'abord des agents secrets, puis, à la fin de 1652, un résident officiel, M. de Bordeaux, et le baron de Baas.

4. Condé lui envoya en 1651 le sieur de la Barrière et le marquis de Cugnac. De leur côté les Bordelais envoyaient en même temps deux députés pour acheter l'alliance anglaise, même au prix de la cession d'un port de la Gironde.

5. Cromwell eut en France un émissaire qui lui fit connaître l'état critique de la faction des princes, et surtout, — point capital pour la politique très nettement protestante de Cromwell, — que les huguenots de France n'avaient aucun grief contre Mazarin et ne songeaient point à s'unir aux Frondeurs.

Le protecteur se détermina pour la France[1], mais sans faire de traité particulier, et sans partager des conquêtes par avance : il voulait illustrer son usurpation par de plus grandes entreprises. Son dessein était d'enlever le Mexique aux Espagnols[2], mais ils furent avertis à temps. Les amiraux de Cromwell leur prirent du moins la Jamaïque (mai 1655), île que les Anglais possèdent encore, et qui assure leur commerce dans le Nouveau Monde. Ce ne fut qu'après l'expédition de la Jamaïque[3] que Cromwell signa son traité avec le roi de France, mais sans faire encore mention de Dunkerque. Le protecteur signa d'égal à égal ; il força le roi à lui donner le titre de frère dans ses lettres (8 novembre 1655)[4]. Son secrétaire signa avant le plénipotentiaire de France dans la minute du traité qui resta en Angleterre ; mais il traita véritablement en supérieur, en obligeant le roi de France de faire sortir de ses États Charles II et le duc d'York, petit-fils de Henri IV, à qui la France devait un asile. On ne pouvait faire un plus grand sacrifice de l'honneur à la fortune[5].

Tandis que Mazarin faisait ce traité, Charles II lui demandait une de ses nièces en mariage. Le mauvais état de ses affaires, qui obligeait ce prince à cette démarche, fut ce qui lui attira un refus. On a même soupçonné le cardinal d'avoir voulu marier au fils de Cromwell celle qu'il refusait au roi d'Angleterre. Ce qui est sûr, c'est que, lorsqu'il vit ensuite le chemin du trône moins fermé à Charles II, il voulut renouer ce mariage ; mais il fut refusé à son tour[6].

1. Par cette considération que la bataille d'Arras venait de révéler l'infériorité irrémédiable de l'Espagne, et aussi parce que les colonies espagnoles offraient une proie plus riche.

2. C'était Saint-Domingue que les Anglais avaient d'abord en vue.

3. Quelques jours après la prise de la Jamaïque, Cromwell écrivait encore à Louis XIV une lettre (25 mai 1655), où il se plaignait des traitements que des troupes françaises venaient d'infliger aux Vaudois, et il parlait d'arrêter les négociations.

4. Le 3 nov. 1655. Les deux nations s'y promettaient amitié et liberté de commerce (jusque-là la marine française avait été exposée aux actes de piraterie de l'Angleterre), et s'engageaient secrètement à expulser de leur territoire leurs réfugiés respectifs.

5. Il y avait déjà longtemps que Charles II s'était retiré à Cologne et que le duc d'York servait en Italie, dans l'armée du duc de Modène. De plus. Cromwell s'engageait de son côté à faire sortir d'Angleterre les émissaires de Condé. Les concessions étaient donc égales, et le traité n'avait rien de déshonorant.

6. Ce ne fut pas Mazarin qui voulut renouer ce mariage, mais au contraire Henriette de France qui

La mère de ces deux princes, Henriette de France, fille de Henri le Grand, demeurée en France sans secours, fut réduite à conjurer le cardinal d'obtenir au moins de Cromwell qu'on lui payât son douaire. C'était le comble des humiliations les plus douloureuses, de demander une subsistance à celui qui avait versé le sang de son mari sur un échafaud. Mazarin fit de faibles instances en Angleterre au nom de cette reine, et lui annonça qu'il n'avait rien obtenu. Elle resta à Paris dans la pauvreté[1], et dans la honte d'avoir imploré la pitié de Cromwell, tandis que ses enfants allaient dans l'armée de Condé et de don Juan d'Autriche apprendre le métier de la guerre contre la France qui les abandonnait[2].

Les enfants de Charles Ier, chassés de France, se réfugièrent en Espagne. Les ministres espagnols éclatèrent dans toutes les cours, et surtout à Rome, de vive voix et par écrit, contre un cardinal qui sacrifiait, disaient-ils, les lois divines et humaines, l'honneur et la religion, au meurtrier d'un roi, et qui chassait de France Charles II et le duc d'York, cousins de Louis XIV, pour plaire au bourreau de leur père[3]. Pour toute réponse aux cris des Espagnols, on produisit les offres qu'ils avaient faites eux-mêmes au protecteur.

La guerre continuait toujours en Flandre avec des succès

voulut faire contracter cette union à son fils, et cela, lorsque Charles II était déjà rétabli sur le trône. Mazarin fut toujours peu favorable à ce projet. (lettre du 17 nov. 1660; cf. Chéruel, t. III, p. 334 et suiv.). La nièce de Mazarin dont il avait été question était Hortense Mancini.

1. Il n'en est rien : le traité de Westminster, qui n'empêchait pas la cour de France d'être pleine d'ennemis de Cromwell, n'empêcha pas non plus Mazarin de se montrer généreux envers les Anglais réfugiés en France. Il porta de 6 000 à 10 000 l. par mois la pension d'Henriette de France et lui donna comme résidence le château de Madrid, dans le bois de Boulogne.

2. Charles II s'était retiré auprès des Espagnols, avec lesquels il conclut, le 12 avril 1656, un traité qui lui promettait d'importants secours pour reconquérir son royaume. Il ordonna alors au duc d'York, qui guerroyait pour la France en Italie, de le rejoindre, et celui-ci obéit, quoique n'ayant d'ailleurs aucun grief personnel contre Mazarin, dont la conduite envers sa famille avait été, comme il l'avoue dans ses Mémoires, aussi correcte que possible. Mazarin se plaignit vivement de ces procédés de Charles II « qui, écrivait-il le 19 nov. 1656, après avoir reçu, lui et toute sa famille, tant de bon accueil et de bon traitement, lorsqu'il s'est réfugié en ce royaume, *sans qu'on ait cessé de lui continuer la même assistance après qu'il s'est retiré en Flandre*, ne s'est pas seulement contenté de lier une étroite amitié avec les Espagnols... »

3. Ce n'était pas seulement en Espagne que la politique de Mazarin envers l'Angleterre rencontrait des censeurs acharnés : elle a été vivement blâmée par Mlle de Montpensier, par Mme de Motteville, etc.

divers. Turenne, ayant assiégé Valenciennes avec le maréchal de La Ferté, éprouva le même revers que Condé avait essuyé devant Arras. Le prince, secondé alors de son don Juan d'Autriche, plus digne de combattre à ses côtés que n'était l'archiduc, força les lignes du maréchal de La Ferté, le prit prisonnier[1], et délivra Valenciennes. Turenne fit ce que Condé avait fait dans une déroute pareille. (17 juillet 1656) Il sauva l'armée battue, et fit tête partout à l'ennemi ; il alla même un mois après assiéger et prendre la petite ville de La Capelle : c'était peut-être la première fois qu'une armée battue avait osé faire un siège[2].

Cette marche de Turenne, si estimée, après laquelle il prit La Capelle, fut éclipsée par une marche plus belle encore du prince de Condé (avril 1657)[3]. Turenne assiégeait à peine Cambrai, que Condé, suivi de deux mille chevaux, perça à travers l'armée des assiégeants ; et ayant renversé tout ce qui voulait l'arrêter, il se jeta dans la ville. Les citoyens reçurent à genoux leur libérateur. Ainsi ces deux hommes opposés l'un à l'autre déployaient les ressources de leur génie. On les admirait dans leurs retraites comme dans leurs victoires, dans leur bonne conduite et dans leurs fautes mêmes, qu'ils savaient toujours réparer. Leurs talents arrêtaient tour à tour les progrès de l'une et de l'autre monarchie ; mais le désordre des finances en Espagne et en France était encore un plus grand obstacle à leurs progrès.

La ligue faite avec Cromwell[4] donna enfin à la France une supériorité plus marquée ; d'un côté, l'amiral Blake alla brûler les galions d'Espagne auprès des îles Canaries, et leur fit perdre les seuls trésors avec lesquels la guerre pouvait se soutenir : de l'autre, vingt vaisseaux anglais vinrent bloquer le port de Dunkerque, et six mille vieux

1. Cette locution était fréquemment employée au dix-septième et au dix-huitième siècle.

2. C'est que Turenne venait d'être renforcé par la garnison de la place de Condé, qui avait capitulé à condition de garder armes et bagages et d'aller rejoindre l'armée française. — La Capelle est un chef-lieu de canton du département de l'Aisne.

3. Non pas en avril, mais à la fin de mai.

4. Il s'agit du nouveau traité d'alliance offensive et défensive que Mazarin venait de conclure avec Lockart, représentant de Cromwell, à Paris, le 23 mars 1657. L'Angleterre y promettait d'envoyer 6 000 hommes ; la France, de livrer Dunkerque aux Anglais. Le traité ne produisit pas d'effet en 1657, mais fut renouvelé le 28 mars 1658, et cette fois avec plus de succès.

soldats, qui avaient fait la révolution d'Angleterre, renforcèrent l'armée de Turenne.

Alors Dunkerque, la plus importante place de Flandre, fut assiégée par mer et par terre[1]. Condé et don Juan d'Autriche, ayant ramassé toutes leurs forces, se présentèrent pour la secourir. L'Europe avait les yeux sur cet événement. Le cardinal Mazarin mena Louis XIV auprès du théâtre de la guerre, sans lui permettre d'y monter, quoiqu'il eût près de vingt ans. Ce prince se tint dans Calais[2]. Ce fut là que Cromwell lui envoya une ambassade fastueuse, à la tête de laquelle était son gendre, le lord Falconbridge. Le roi lui envoya le duc de Créqui, et Mancini, duc de Nevers, neveu du cardinal, suivis de deux cents gentilhommes. Mancini présenta au protecteur une lettre du cardinal. Cette lettre est remarquable; Mazarin lui dit « qu'il est affligé de ne pouvoir lui rendre en personne les respects dus au plus grand homme du monde. » C'est ainsi qu'il parlait à l'assassin du gendre de Henri IV, et de l'oncle de Louis XIV, son maître[3].

Cependant le prince maréchal de Turenne attaqua l'armée d'Espagne, ou plutôt l'armée de Flandre, près des Dunes. Elle était commandée par don Juan d'Autriche, fils de Philippe IV et d'une comédienne, et qui devint deux ans après beau-frère de Louis XIV. Le prince de Condé était dans cette armée, mais il ne commandait pas[4]; ainsi il ne fut pas difficile à Turenne de vaincre. Les six mille Anglais contribuèrent à la victoire[5], elle fut complète (14 juin 1658). Les deux princes d'Angleterre, qui furent depuis rois, virent leurs malheurs augmentés dans cette journée par l'ascendant de Cromwell.

1. Ce siége eut lieu en mai 1658.

2. Louis XIV voulut au contraire s'approcher des opérations militaires, un peu contre le gré de Mazarin, et il vint à Mardick. Il retourna à Calais pour recevoir l'ambassade anglaise.

3. M. Chéruel (t. III, p. 148) et avant lui M. Guizot, (t. II, p. 636, de son *Histoire de la Révolution d'Angleterre et du Protectorat d'Olivier Cromwell*) ont rétabli la vérité, gravement altérée ici par Voltaire. Mazarin n'a jamais écrit de telles platitudes : ce sont ses ennemis qui les lui ont prêtées, et aujourd'hui encore leurs calomnies sont répétées par de trop nombreuses histoires. On a le texte de la lettre écrite par Mazarin, le 12 juin 1658, et rien n'y ressemble à la prétendue citation de Voltaire.

4. Condé commandait l'aile gauche de l'armée espagnole, celle qui disputa le plus énergiquement la victoire.

5. Sous le commandement de Lockart.

Le génie du grand Condé ne put rien contre les meilleures troupes de France et d'Angleterre. L'armée espagnole fut détruite. Dunkerque se rendit bientôt après. Le roi accourut avec son ministre pour voir passer la garnison[1]. Le cardinal ne laissa pas paraître Louis XIV ni comme guerrier ni comme roi ; il n'avait point d'argent à distribuer aux soldats : à peine était-il servi : il allait manger chez Mazarin ou chez le maréchal de Turenne, quand il était à l'armée. Cet oubli de la dignité royale n'était pas dans Louis XIV l'effet du mépris pour le faste, mais celui du dérangement de ses affaires, et du soin que le cardinal avait de réunir pour soi-même la splendeur et l'autorité[2].

Plusieurs personnes ont assuré que le cardinal, qui s'était attribué l'événement d'Arras, voulut engager Turenne à lui céder encore l'honneur de la bataille des Dunes[3]. Du Bec-Crépin, comte de Moret, vint, dit-on, de la part du ministre, proposer au général d'écrire une lettre par laquelle il parût que le cardinal avait arrangé lui-même tout le plan des opérations. Turenne reçut avec mépris ces insinuations, et ne voulut point donner un aveu qui eût produit la honte d'un général d'armée et le ridicule d'un homme d'église. Mazarin, qui avait eu cette faiblesse, eut celle de rester brouillé jusqu'à sa mort avec Turenne[4].

Au milieu de ce premier triomphe, le roi tomba malade

1. Le 25 juin. Quoi qu'en dise Voltaire, Louis XIV fit son entrée à Dunkerque accompagné de ses gardes et de toute une cour nombreuse.

2. Le fait est inexact, puisque Louis XIV fut constamment accompagné de sa cour pendant son séjour en Flandre, et les intentions de Mazarin étaient tout autres que celles qu'indique Voltaire : très attentif à l'approvisionnement de l'armée (ce qui lui valut nombre d'attaques, contre lesquelles proteste M. Chéruel), Mazarin se souciait peu de voir la cour s'approcher trop du théâtre des opérations militaires, parce qu'elle aurait consommé ce qui pouvait servir plus utilement pour l'armée.

3. Rien ne permet de supposer que Mazarin ait fait cette tentative.

4. Toujours défavorable à Mazarin, Voltaire s'est trop pressé de lui attribuer ce petit ridicule. M. Chéruel a prouvé de la manière la plus certaine (III, p. 158 et suiv.) que Mazarin n'a jamais songé à revendiquer pour lui l'honneur de la victoire des Dunes, et qu'il n'a pas été non plus brouillé par la suite avec Turenne. Bien au contraire, Mazarin a proclamé très haut la gloire de Turenne : « De l'avantage pourtant, écrivait-il le 15 juin à l'intendant Talon, je ne prétends aucune part, puisque toute la gloire est due à mondit sieur le maréchal, non seulement pour la résolution qu'il en a prise, mais pour le bel ordre de bataille et par la manière dont il a fait attaquer les ennemis. »

à Calais, et fut plusieurs jours à la mort[1]. Aussitôt tous les courtisans se tournèrent vers son frère Monsieur. Mazarin prodigua les ménagements, les flatteries, et les promesses, au maréchal Du Plessis-Praslin, ancien gouverneur de ce jeune prince, et au comte de Guiche, son favori. Il se forma dans Paris une cabale assez hardie pour écrire à Calais contre le cardinal. Il prit ses mesures pour sortir du royaume, et pour mettre à couvert ses richesses immenses[2]. Un empirique d'Abbeville[3] guérit le roi avec du vin émétique que les médecins de la cour regardaient comme un poison. Ce bonhomme s'asseyait sur le lit du roi et disait : « Voilà un garçon bien malade, mais il n'en mourra pas. » Dès qu'il fut convalescent, le cardinal exila tous ceux qui avaient cabalé contre lui[4].

(13 septembre 1658). Peu de mois après mourut Cromwell, à l'âge de cinquante-cinq ans[5], au milieu des projets qu'il faisait pour l'affermissement de sa puissance et pour la gloire de sa nation. Il avait humilié la Hollande, imposé les conditions d'un traité au Portugal, vaincu l'Espagne, et forcé la France à briguer son alliance. Il avait dit depuis peu, en apprenant avec quelle hauteur ses amiraux s'étaient conduits à Lisbonne : « Je veux qu'on respecte la république anglaise autant qu'on a respecté autrefois la république romaine. » Les médecins lui annoncèrent la mort. Je ne sais s'il est vrai qu'il fit dans ce moment l'enthousiaste et le prophète, et s'il leur répondit que Dieu ferait un miracle en sa faveur. Thurloe, son serviteur, prétend qu'il leur dit : *la nature peut plus que les médecins*. Ces mots ne sont point d'un prophète, mais d'un homme très sensé. Il se peut qu'étant convaincu que les médecins pouvaient se

1. Les inquiétudes furent très grandes jusqu'au 9 juillet. Le roi avait communié le 7 : on le croyait alors perdu. La population de Paris montra en cette circonstance un vif amour pour la personne du roi et pria unanimement pour sa guérison.

2. Au fond, Mazarin ne craignait rien pour lui-même. Il écrivait à Turenne, le 8 juillet : « S'il arrivait un malheur que j'appréhende plus que ma mort, je crois vous pouvoir dire, d'après tout ce que je vois, que l'état des choses ne changerait en aucune façon ; car, quoique l'inclination de la reine serait de se retirer en ce cas, je suis assuré que S. M. fera ce que j'aurai l'honneur de lui conseiller, et je crois que Monsieur serait entièrement résigné à ses volontés. »

3. Du Saussoy.

4. Mmes de Fiennes et de Choisy, le duc et la duchesse de Brissac, Jarzé, le président Perrault.

5. De 59 ans, car il était né en 1599. La date exacte de sa mort est le 13 août 1658.

tromper, il voulût, en cas qu'il en réchappât, se donner auprès du peuple la gloire d'avoir prédit sa guérison, et rendre par là sa personne plus respectable, et même plus sacrée[1].

Il fut enterré en monarque légitime, et laissa dans l'Europe la réputation d'un homme intrépide, tantôt fanatique, tantôt fourbe, et d'un usurpateur qui avait su régner[2].

Le Chevalier Temple prétend que Cromwell avait voulu, avant sa mort, s'unir avec l'Espagne contre la France, et se faire donner Calais avec le secours des Espagnols, comme il avait eu Dunkerque par les mains des Français. Rien n'était plus dans son caractère et dans sa politique. Il eût été l'idole du peuple anglais, en dépouillant ainsi l'une après l'autre deux nations que la sienne haïssait également. La mort renversa ses grands desseins, sa tyrannie, et la grandeur de l'Angleterre.

Il est à remarquer qu'on porta le deuil de Cromwell à la cour de France, et que Mademoiselle fut la seule qui ne rendit point cet hommage à la mémoire du meurtrier d'un roi son parent.

Nous avons vu déjà[3] que Richard Cromwell succéda paisiblement et sans contradiction au protectorat de son père, comme un prince de Galles aurait succédé à un roi d'Angleterre[4]. Richard fit voir que du caractère d'un seul homme dépend souvent la destinée de l'État. Il avait un génie bien contraire à celui d'Olivier Cromwell, toute la douceur des vertus civiles, et rien de cette intrépidité féroce qui sacrifie tout à ses intérêts. Il eût conservé l'héritage acquis par les travaux de son père, s'il eût voulu faire tuer trois ou quatre principaux officiers de l'armée, qui s'opposaient à son élévation[5]. Il aima mieux se démettre

1. Si ces paroles furent réellement prononcées, il serait bien plus simple et bien plus vraisemblable de les attribuer à un désir passionné de vivre, à la volonté d'espérer quand même, plutôt qu'à un calcul de cette sorte. — On racontait que les chapelains du Protecteur et tous les *saints* de sa maison s'étaient mis en prière pour le salut de Cromwell et qu'ils avaient entendu une voix d'en haut, leur criant : « Il guérira ! »

2. Cf. page 15, note 3.

3. Dans l'*Essai sur les Mœurs*, chap. CLXXXI.

4. On sait que Cromwell avait reçu le droit de désigner son successeur.

5. Ici encore Voltaire oublie la profonde antipathie du peuple anglais pour le gouvernement militaire. En faisant des victimes, Richard n'eût réussi qu'à rendre cette antipathie plus grande.

du gouvernement[1] que de régner par des assassinats; il vécut particulier, et même ignoré, jusqu'à l'âge de quatre-vingt-dix ans[2], dans le pays dont il avait été quelques jours le souverain. Après sa démission du protectorat, il voyagea en France : on sait qu'à Montpellier le prince de Conti, frère du grand Condé, en lui parlant sans le connaître, lui dit un jour : « Olivier Cromwell était un grand homme; mais son fils Richard est un misérable de n'avoir pas su jouir du fruit des crimes de son père. » Cependant ce Richard vécut heureux, et son père n'avait jamais connu le bonheur[3].

Quelque temps auparavant la France vit un autre exemple bien plus mémorable du mépris d'une couronne. Christine, reine de Suède, vint à Paris. On admira en elle une jeune reine, qui à vingt-sept ans[4] avait renoncé à la souveraineté dont elle était digne, pour vivre libre et tranquille. Il est honteux aux écrivains protestants d'avoir osé dire, sans la moindre preuve, qu'elle ne quitta sa couronne que parce qu'elle ne pouvait plus la garder. Elle avait formé ce dessein dès l'âge de vingt ans, et l'avait laissé mûrir sept années. Cette révolution, si supérieure aux idées vulgaires et si longtemps méditée, devait fermer la bouche à ceux qui lui reprochaient de la légèreté et une abdication involontaire. L'un de ces deux reproches détruisait l'autre; mais il faut toujours que ce qui est grand soit attaqué par les petits esprits.

Pour connaître le génie unique de cette reine, on n'a qu'à lire ses lettres. Elle dit dans celle qu'elle écrivit à Chanut[5], autrefois ambassadeur de France auprès d'elle : « J'ai possédé sans faste, je quitte avec facilité. Après cela ne craignez pas pour moi; mon bien n'est pas au pouvoir de la fortune. » Elle écrivit au prince de Condé : « Je me

1. Au mois de mai 1659.

2. Il mourut en 1712. Il était retourné en Angleterre en 1680.

3. Cromwell mourut désespéré de n'avoir pu gagner l'affection des Anglais, et voyant partout des poignards levés contre lui. Son fils vécut-il heureux? En tout cas, il prit gaîment son parti de la perte du pouvoir. Il aimait à se faire apporter la seule chose qui lui restât de son protectorat éphémère, deux caisses pleines de félicitations et d'adresses, dont il lisait en riant des extraits à ses amis.

4. Elle était née en 1626 : elle abdiqua en 1654, le 30 mai.

5. Chanut (1604-1667) fut ambassadeur en Suède, à Lübeck, en Hollande. Ses Mémoires parurent en 1676.

tiens autant honorée par votre estime que par la couronne que j'ai portée. Si, après l'avoir quittée, vous m'en jugez moins digne, j'avouerai que le repos que j'ai tant souhaité me coûte cher; mais je ne me repentirai pourtant point de l'avoir acheté au prix d'une couronne, et je ne noircirai jamais une action qui m'a semblé si belle par un lâche repentir; et s'il arrive que vous condamniez cette action, je vous dirai pour toute excuse que je n'aurais pas quitté les biens que la fortune m'a donnés, si je les eusse crus nécessaires à ma félicité, et que j'aurais prétendu à l'empire du monde, si j'eusse été aussi assurée d'y réussir ou de mourir, que le serait le grand Condé. »

Telle était l'âme de cette personne si singulière; tel était son style dans notre langue, qu'elle avait parlée rarement. Elle savait huit langues; elle avait été disciple et amie de Descartes, qui mourut à Stockholm[1], dans son palais, après n'avoir pu obtenir seulement une pension en France, où ses ouvrages furent même proscrits pour les seules bonnes choses qui y fussent[2]. Elle avait attiré en Suède tous ceux qui pouvaient l'éclairer[3]. Le chagrin de n'en trouver aucun parmi ses sujets l'avait dégoûtée de régner sur un peuple qui n'était que soldat. Elle crut qu'il valait mieux vivre avec des hommes qui pensent que de commander à des hommes sans lettres ou sans génie. Elle avait cultivé tous les arts dans un climat où ils étaient alors inconnus. Son dessein était d'aller se retirer au milieu d'eux en Italie. Elle ne vint en France que pour y passer, parce que ces arts ne commençaient qu'à y naître. Son goût la fixait à Rome. Dans cette vue elle avait quitté la religion luthérienne pour la catholique; indifférente pour l'une et pour l'autre, elle ne fit point scrupule de se conformer en apparence aux sentiments du peuple chez lequel elle voulut passer sa vie[4].

1. En 1650. — Il était né en 1596.

2. Cependant, Descartes reçut de Mazarin une pension de 3 000 livres. — Ce fut en 1663 seulement que sa doctrine fut condamnée par la cour de Rome et par la Congrégation de l'Index et censurée par la Sorbonne. Mais il valut mieux pour la tranquillité de Descartes qu'il vécût peu en France et séjournât plus volontiers en Hollande, puis, à la fin de sa vie, à Stockholm.

3. Parmi lesquels on peut citer les Hollandais Grotius et Vossius, les Français Urbain Chevreau, Gabriel Naudé, Samuel Bochart l'orientaliste, Saumaise, etc.

4. Mémoires de Mme de Motteville, IV, 73 : « Elle paraissait inégale, brusque et libertine en toutes ses paroles, tant sur la religion que sur les choses à quoi la

Elle avait quitté son royaume en 1654, et fait publiquement à Inspruck la cérémonie de son abjuration. Elle plut à la cour de France, quoiqu'il ne s'y trouvât pas une femme dont le génie pût atteindre au sien[1]. Le roi la vit, et lui rendit de grands honneurs; mais il lui parla à peine. Élevé dans l'ignorance, le bon sens avec lequel il était né le rendait timide[2].

La plupart des femmes et des courtisans n'observèrent autre chose dans cette reine philosophe, sinon qu'elle n'était pas coiffée à la française, et qu'elle dansait mal[3]. Les sages ne condamnèrent dans elle que le meurtre de Monaldeschi, son écuyer, qu'elle fit assassiner à Fontainebleau dans un second voyage[4]. De quelque faute qu'il fût coupable envers elle, ayant renoncé à la royauté, elle devait demander justice, et non se la faire[5]. Ce n'était pas une reine qui punissait un sujet; c'était une femme qui terminait une galanterie par un meurtre; c'est un Italien[6] qui en faisait assassiner un autre par l'ordre d'un Suédois dans un palais d'un roi de France. Nul ne doit être mis à mort que par les lois. Christine, en Suède, n'aurait eu le droit de faire assassiner personne; et certes ce qui eût été un crime à Stockholm n'était pas permis à Fontainebleau. Ceux qui ont justifié cette action méritent de servir de pareils

bienséance de son sexe l'obligeait d'être retenue : elle jurait le nom de Dieu, et son libertinage s'était répandu de son esprit dans ses actions. »

1. Aussi méprisait-elle ouvertement la société des femmes. « Elle faisait profession de mépriser toutes les femmes à cause de leur ignorance, et prenait plaisir de converser avec les hommes sur les mauvaises matières de même que sur les bonnes..... Passant à un certain bourg..... elle voulut voir une demoiselle qu'on appelait Ninon, célèbre par son vice, par son libertinage et la beauté de son esprit. Ce fut à elle seule, de toutes les femmes qu'elle vit en France, à qui elle donna quelques marques d'estime. »

2. Mme de Motteville a remarqué aussi cette timidité de Louis XIV, mais Voltaire l'a sans doute exagérée, car elle note « que dès le premier instant ils demeurèrent ensemble avec liberté et agrément de part et d'autre. »

3. Cf. les détails de Mme de Motteville sur les toilettes de la reine de Suède, sur ses mains crasseuses, etc. « Elle me parut d'abord comme une Égyptienne dévergondée qui par hasard ne serait pas trop brune. En regardant cette princesse, tout ce qui dans cet instant remplit mes yeux me fut extraordinairement étrange, et plus capable d'effrayer que de plaire. »

4. En 1657.

5. Voilà une singulière morale. Voltaire abandonne la vie des sujets à la discrétion des rois. Il est vrai qu'il atténue un peu cette opinion dans les lignes qui suivent, mais d'une manière insuffisante.

6. L'Italien Sentinelli, qui avait supplanté Monaldeschi dans les bonnes grâces de la reine.

maîtres[1]. Cette honte et cette cruauté ternirent la philosophie de Christine, qui lui avait fait quitter un trône. Elle eût été punie en Angleterre, et dans tous les pays où les lois règnent; mais la France ferma les yeux à cet attentat contre l'autorité du roi, contre le droit des nations, et contre l'humanité[2].

Après la mort de Cromwell et la déposition de son fils, l'Angleterre resta un an dans la confusion de l'anarchie. Charles-Gustave[3], à qui la reine Christine avait donné le royaume de Suède, se faisait redouter dans le Nord et dans l'Allemagne. L'empereur Ferdinand III était mort en 1657; son fils Léopold, âgé de dix-sept ans, déjà roi de Hongrie et de Bohême, n'avait point été élu roi des Romains du vivant de son père. Mazarin voulut essayer de faire Louis XIV empereur[4]. Ce dessein était chimérique; il eût fallu ou

1. « Un nommé La Beaumelle, qui falsifia le *Siècle de Louis XIV*, et qui le fit imprimer à Francfort avec des notes aussi scandaleuses que fausses dit à ce sujet que Christine était en droit de faire assassiner Monaldeschi, parce qu'elle ne voyageait pas incognito; et il ajoute que Pierre le Grand, entrant dans un café à Londres, tout écumant de colère, parce que, disait-il, un de ses généraux lui avait menti, s'écria qu'il avait été tenté de le fendre en deux d'un coup de sabre; qu'alors un marchand anglais avait dit au czar qu'on aurait condamné Sa Majesté à être pendue.

« On est obligé de relever ici l'insolence absurde d'un pareil conte. Peut-on imaginer que le czar Pierre aille dire dans un café, qu'un de ses généraux lui a menti? Fend-on aujourd'hui un homme en deux d'un coup de sabre? Un empereur va-t-il se plaindre à un marchand anglais de ce qu'un général lui a menti? En quelle langue parlait-il à ce marchand, lui qui ne savait pas l'anglais? Comment ce faiseur de notes peut-il dire que Christine, après son abdication, était en droit de faire assassiner un Italien à Fontainebleau, et ajouter, pour le prouver, qu'on aurait pendu Pierre le Grand à Londres? On sera forcé de remarquer quelquefois les absurdités de ce même éditeur. En fait d'histoire, il ne faut pas dédaigner de répondre : il n'y a que trop de lecteurs qui se laissent séduire par les mensonges d'un écrivain sans pudeur, sans retenue, sans science et sans raison. » (Note de Voltaire.)

2. Elle en fut du moins très fort scandalisée : « Les circonstances de cette action, écrivait Mazarin au chevalier de Terlon, représentant de la France en Suède, la font regarder avec horreur dans un pays où l'on n'est pas accoutumé à voir de semblables tragédies ». — Il faut savoir gré à Voltaire de n'avoir pas dissimulé l'odieux de cette conduite : car on a pu remarquer qu'il est un peu trop favorable à cette reine fantasque et dévergondée, à cause de son scepticisme religieux et de son goût pour les lettres et les arts.

3. Charles X, cousin de la reine Christine, vainqueur des Polonais en 1656 et des Danois en 1658.

4. Mazarin y pensa en effet, mais plutôt avec l'intention d'amener les électeurs à une combinaison quelconque qui écartât du trône impérial la maison d'Autriche, par exemple au profit du duc de Neubourg ou de l'électeur de Bavière. Voyant les difficultés qui s'opposeraient à la réalisation de ce projet, il se rabattit

forcer les électeurs ou les séduire. La France n'était ni assez forte pour ravir l'empire, ni assez riche pour l'acheter; aussi les premières ouvertures, faites à Francfort par le maréchal de Grammont et par Lyonne, furent-elles abandonnées aussitôt que proposées. Léopold fut élu [1]. Tout ce que put la politique de Mazarin, ce fut de faire une ligue avec des princes allemands pour l'observation des traités de Munster, et pour donner un frein à l'autorité de l'empereur sur l'empire (auguste 1658) [2].



Hugues de Lionne (1611-1671).

La France, après la bataille des Dunes, était puissante au dehors par la gloire de ses armes, et par l'état où étaient réduites les autres nations : mais le dedans souffrait ; il était épuisé d'argent ; on avait besoin de la paix.

Les nations, dans les monarchies chrétiennes, n'ont presque jamais d'intérêt aux guerres de leurs souverains. Des armées mercenaires, levées par ordre d'un ministre, et conduites par un général qui obéit en aveugle à ce ministre, font plusieurs campagnes ruineuses, sans que les rois au nom desquels elles combattent aient l'expérience ou même le dessein de ravir tout le patrimoine l'un de l'autre. Le

à l'idée de former une ligue des princes contre le futur empereur, et cette question tient beaucoup plus de place dans sa correspondance que celle des prétendants à l'empire.

1. Le 18 juillet 1658, après avoir dû promettre solennellement de ne rien faire à l'encontre des traités de Westphalie, et spécialement de ne pas intervenir dans la guerre entre la France et l'Espagne.

2. 14 août 1658. Y entrèrent les électeurs de Mayence et de Cologne, le duc de Neubourg, le roi de Suède, et les trois ducs de Brunswick et Lunebourg. La ligue du Rhin était conclue pour trois ans : un directoire siégeant à Francfort sous la présidence de l'archevêque de Mayence devait la gouverner : le contingent de chacun des princes à l'armée de la ligue était fixé. La formation de cette ligue était pour la politique française un avantage bien plus sérieux que Voltaire ne semble le croire.

peuple vainqueur ne profite jamais des dépouilles du peuple vaincu : il paie tout; il souffre dans la prospérité des armes comme dans l'adversité; et la paix lui est presque aussi nécessaire, après la plus grande victoire, que quand les ennemis ont pris ses places frontières[1].

Il fallait deux choses au cardinal pour consommer heureusement son ministère; faire la paix, et assurer le repos de l'État par le mariage du roi. Les cabales pendant sa maladie lui faisaient sentir combien un héritier du trône était nécessaire à la grandeur du ministre[2]. Toutes ces considérations le déterminèrent à marier Louis XIV promptement. Deux partis se présentaient, la fille du roi d'Espagne et la princesse de Savoie. Le cœur du roi avait pris un autre engagement; il aimait éperdument M[lle] Mancini, l'une des nièces du cardinal; né avec un cœur tendre et de la fermeté dans ses volontés, plein de passion et sans expérience, il aurait pu se résoudre à épouser sa maîtresse.

M[me] de Motteville, favorite de la reine mère, dont les Mémoires ont un grand air de vérité, prétend que Mazarin fut tenté de laisser agir l'amour du roi, et de mettre sa nièce sur le trône. Il avait déjà marié une autre nièce au prince de Conti, une au duc de Mercœur : celle que Louis XIV aimait avait été demandée en mariage par le roi d'Angleterre[3]. C'étaient autant de titres qui pouvaient justifier son ambition. Il pressentit adroitement la reine mère : « Je crains bien, lui dit-il, que le roi ne veuille trop fortement épouser ma nièce. ». La reine, qui connaissait le ministre, comprit qu'il souhaitait ce qu'il feignait de craindre. Elle lui répondit avec la hauteur d'une princesse du sang

1. Cette réflexion pourrait s'appliquer plus ou moins à n'importe quelle époque. Quant à soutenir que la nation n'avait aucun intérêt aux guerres de ses souverains, c'est, dans la plupart des cas, contester l'évidence et c'est particulièrement heurter la vérité en parlant de ces guerres contre la maison d'Autriche, qui ont si puissamment contribué à la formation territoriale de notre pays.

2. C'est encore attribuer à un calcul personnel des projets qui s'expliquent heureusement par de tout autres considérations.

3. Il y a ici une confusion. Le roi avait aimé quelque temps auparavant, en 1655, Olympe Mancini, celle qui devint plus tard comtesse de Soissons, et l'on peut affirmer avec une quasi certitude que cet amour fut partagé. Mais en 1658 et 1659 l'objet de la passion du roi était une autre Mancini, Marie, et les choses allèrent assez loin pour que celle-ci espérât devenir reine de France. Ce fut d'une autre sœur de Marie Mancini, Hortense, qu'il fut question plus tard pour Charles II.

d'Autriche, fille, femme, et mère de rois, et avec l'aigreur que lui inspirait depuis quelque temps un ministre qui affectait de ne plus dépendre d'elle. Elle lui dit : « Si le roi était capable de cette indignité, je me mettrais avec mon second fils à la tête de toute la nation contre le roi et contre vous[1] ».

Mazarin ne pardonna jamais, dit-on, cette réponse à la reine : mais il prit le parti sage de penser comme elle : il se fit lui-même un honneur et un mérite de s'opposer à la passion de Louis XIV. Son pouvoir n'avait pas besoin d'une reine de son sang pour appui. Il craignait même le caractère de sa nièce; et il crut affermir encore la puissance de son ministère, en fuyant la gloire dangereuse d'élever trop sa maison.

Dès l'année 1656 il avait envoyé Lyonne en Espagne solliciter la paix, et demander l'infante[2]; mais don Louis de Haro, persuadé que, quelque faible que fût l'Espagne, la France ne l'était pas moins, avait rejeté les offres du cardinal. L'infante, fille du premier lit, était destinée au jeune Léopold. Le roi d'Espagne, Philippe IV, n'avait alors de son second mariage qu'un fils, dont l'enfance malsaine faisait craindre pour sa vie. On voulait que l'infante, qui pouvait être héritière de tant d'États, portât ses droits dans la maison d'Autriche, et non dans une maison ennemie : mais enfin

1. M. Chéruel a tranché définitivement la question longtemps controversée du rôle joué par Mazarin dans cette affaire, et il l'a tranchée dans un sens absolument favorable au désintéressement et au patriotisme du cardinal. Mazarin ne s'occupa de la passion de Louis XIV pour Marie Mancini que pour la combattre. Le récit de Voltaire, fondé sur le témoignage suspect de Mme de Motteville, qui n'aimait pas le cardinal, doit être rejeté, et il faut s'en tenir à l'opinion de l'évêque de Valence, Daniel de Cosnac, que « l'on doit lui rendre cette justice que dans une occasion infiniment glorieuse pour lui, il (Mazarin) préféra l'honneur de son maître à ses intérêts et à ceux de sa famille » (Cf. tout le développement de M. Chéruel, III, p. 224 à 245, et notamment les lettres de Mazarin citées par lui).

2. De Lionne devait représenter à don Luis de Haro « qu'il n'y aurait condition qu'on n'embrassât volontiers pour étreindre les deux couronnes et l'amitié des deux rois par ce moyen,..... et qu'il n'y a qui que ce soit au monde qui ait souhaité et souhaite plus fortement que L.L. M.M. une succession masculine au roi d'Espagne, parce que leur désir allait à la personne de l'infante et non pas à son bien » (Mignet, *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, partie I, section I). — Don Luis de Haro prit ces assertions pour ce qu'elles valaient. Toutefois, ce fut moins encore la question du mariage, que celle du prince de Condé, qui fit rompre les négociations de 1656.

Philippe IV ayant eu un autre fils, don Philippe Prosper, et sa femme étant encore enceinte, le danger de donner l'infante au roi de France lui parut moins grand, et la bataille des Dunes lui rendit la paix nécessaire[1].

Les Espagnols promirent l'infante[2], et demandèrent une suspension d'armes. Mazarin et don Louis se rendirent sur les frontières d'Espagne et de France, dans l'île des Faisans (1659). Quoique le mariage d'un roi de France et la paix générale fussent l'objet de leurs conférences, cependant plus d'un mois se passa à arranger les difficultés sur la préséance, et à régler des cérémonies. Les cardinaux se disaient égaux aux rois, et supérieurs aux autres souverains. La France prétendait avec plus de justice la prééminence sur les autres puissances. Cependant don Louis de Haro mit une égalité parfaite entre Mazarin et lui, entre la France et l'Espagne.

Les conférences durèrent quatre mois[3]. Mazarin et don Louis y déployèrent toute leur politique : celle du cardinal était la finesse; celle de don Louis, la lenteur. Celui-ci ne donnait presque jamais de paroles, et celui-là en donnait toujours d'équivoques. Le génie du ministre italien était de vouloir surprendre; celui de l'espagnol était de s'empêcher d'être surpris. On prétend qu'il disait du cardinal : « Il a un grand défaut en politique, c'est qu'il veut toujours tromper. »

Telle est la vicissitude des choses humaines, que de ce fameux traité des Pyrénées il n'y a pas deux articles qui subsistent aujourd'hui[4]. Le roi de France garda le Roussil-

1. Philippe IV avait d'abord épousé Elisabeth de France, dont il eut l'infante Marie-Thérèse et d'autres enfants morts en bas âge. D'un second mariage avec Marie-Anne d'Autriche il eut trois fils : Philippe-Prosper, que Voltaire met par erreur à la seconde place, né en 1658, mort très jeune : Ferdinand-Thomas, né le 21 décembre 1658, mort le 23 octobre 1659 : et don Carlos (Charles II), 1661-1700.

2. Pour déterminer l'Espagne, Mazarin avait feint de négocier le mariage de Louis XIV avec la princesse Marguerite de Savoie, et fait venir la duchesse de Savoie et sa fille à Lyon (novembre 1658), où la cour se rendit de son côté. Philippe IV s'empressa alors d'envoyer à Lyon don Antonio Pimentel pour offrir la paix et l'infante.

3. Elles durèrent moins de 3 mois : elles commencèrent le 13 août et le traité fut signé le 7 novembre. Voltaire, après avoir, dans le paragraphe précédent, attribué aux questions de préséance plus d'importance qu'elles n'en eurent réellement, est entraîné par là même à exagérer la longueur des négociations.

4. Sans doute, mais de quel traité n'en pourrait-on pas dire autant ?

lon, qu'il aurait toujours conservé sans cette paix : mais à l'égard de la Flandre, la monarchie espagnole n'y a plus rien. La France était alors l'amie nécessaire du Portugal ; elle ne l'est plus : tout est changé. Mais si don Louis de Haro avait dit que le cardinal Mazarin savait tromper, on a dit depuis qu'il savait prévoir. Il méditait dès longtemps l'alliance des maisons de France et d'Espagne. On cite cette fameuse lettre de lui, écrite pendant les négociations de Munster : « Si le roi très chrétien pouvait avoir les Pays-Bas et la Franche-Comté en dot, en épousant l'infante, alors nous pourrions aspirer à la succession d'Espagne, quelque renonciation qu'on fît faire à l'infante : et ce ne serait pas une attente fort éloignée, puisqu'il n'y a que la vie du prince son frère qui l'en pût exclure[1]. » Ce prince était alors Balthasar, qui mourut en 1649.

Le cardinal se trompait évidemment en pensant qu'on pourrait donner les Pays-Bas et la Franche-Comté en mariage à l'infante. On ne stipula pas une seule ville pour sa dot. Au contraire, on rendit à la monarchie espagnole des villes considérables qu'on avait conquises, comme Saint-Omer, Ypres, Menin, Oudenarde, et d'autres places. On en garda quelques-unes[2]. Le cardinal ne se trompa point en croyant que la renonciation serait un jour inutile ; mais ceux qui lui font l'honneur de cette prédiction, lui font donc prévoir que le prince don Balthasar mourrait en 1649[3] ; qu'ensuite les trois enfants du second mariage seraient enlevés au berceau ; que Charles, le cinquième de tous ces enfants mâles, mourrait sans postérité ; et que ce roi autrichien ferait un jour un testament en faveur d'un petit-fils de Louis XIV. Mais enfin le cardinal Mazarin prévit ce que vaudraient des renonciations, en cas que la postérité mâle de Philippe IV s'éteignît ; et des événements étrangers l'ont justifié après plus de cinquante années[4].

1. La proposition venait des Espagnols eux-mêmes, qui avaient besoin d'alarmer les Provinces Unies sur les desseins de la France quant aux Pays-Bas, et qui y réussirent.

2. On garda l'Artois presque tout entier, plus Gravelines, Bourbourg, Saint-Venant, le Quesnoy, Landrecies, Avesnes, Philippeville, Marienbourg, Montmédy, Damvilliers, Thionville. C'étaient des concessions considérables, et Voltaire n'en apprécie pas assez l'importance.

3. Voltaire, dans son parti pris contre Mazarin, oublie qu'il n'est plus question de la lettre de 1646, mais de la paix de 1659.

4. Assurément le cardinal n'a pu prévoir tous ces événements tels

Marie-Thérèse, pouvant avoir pour dot les villes que la France rendait[1], n'apporta, par son contrat de mariage, que cinq cent mille écus d'or au soleil[2] ; il en coûta davantage au roi pour l'aller recevoir sur la frontière. Ces cinq cent mille écus, valant alors deux millions cinq cent mille livres, furent pourtant le sujet de beaucoup de contestations entre les deux ministres. Enfin la France n'en reçut jamais que cent mille francs[3].

Loin que ce mariage apportât aucun autre avantage, présent et réel, que celui de la paix, l'infante renonça à tous les droits qu'elle pourrait jamais avoir sur aucune des terres de son père ; et Louis XIV ratifia cette renonciation de la manière la plus solennelle, et la fit ensuite enregistrer au parlement[4].

Ces renonciations et ces cinq cent mille écus de dot semblaient être les clauses ordinaires des mariages des infantes d'Espagne avec les rois de France. La reine Anne d'Autriche, fille de Philippe III, avait été mariée à Louis XIII à ces mêmes conditions ; et quand on avait donné Isabelle, fille de Henri le Grand, à Philippe IV, roi d'Espagne, on n'avait pas stipulé plus de cinq cent mille écus d'or pour sa dot, dont même on ne lui paya jamais rien ; de sorte qu'il ne paraissait pas qu'il y eût alors aucun avantage dans ces grands mariages : on n'y voyait que des filles de rois mariées à des rois, ayant à peine un présent de noces.

Le duc de Lorraine, Charles IV, de qui la France et l'Espagne avaient beaucoup à se plaindre, ou plutôt qui avait

qu'ils se sont passés : mais le génie politique consiste à si bien prendre ses mesures, que l'on soit toujours en état de profiter des circonstances favorables qui peuvent se présenter.

1. Tout traité suppose une transaction. Les avantages considérables que le traité donnait à la France ne furent accordés par l'Espagne que moyennant certaines restitutions. De même il fallut que Mazarin reçût en grâce le prince de Condé.

2. C'est-à-dire des écus où l'écusson de France était surmonté d'un soleil, par opposition aux écus dits à la couronne. La frappe en avait commencé sous Louis XI. On disait aussi par abréviation des écus-sols.

3. Aussi n'était-ce pas la somme même que l'on avait en vue, mais la condition qui était jointe au paiement de cette somme et que Voltaire a eu le tort de passer sous silence : à savoir que la validité des renonciations de Marie-Thérèse à ses droits sur l'héritage paternel était subordonnée au paiement, dans un délai fixé, des 500 000 écus d'or. Il valait mieux pour la France que la dot ne fût pas payée.

4. Toujours la même partialité contre Mazarin : il faut dissimuler quand même les avantages que ce traité nous procurait.

beaucoup à se plaindre d'elles [1], fut compris dans le traité, mais en prince malheureux qu'on punissait, parce qu'il ne pouvait se faire craindre. La France lui rendit ses États[2], en démolissant Nancy et en lui défendant d'avoir des troupes. Don Louis de Haro obligea le cardinal Mazarin à faire recevoir en grâce le prince de Condé, en menaçant de lui laisser en souveraineté Rocroi, le Catelet, et d'autres places dont il était en possession [3]. Ainsi la France gagna à la fois ces villes et le grand Condé. Il perdit sa charge de grand maître de la maison du roi [4], qu'on donna ensuite à son fils, et ne revint presque qu'avec sa gloire.

Charles II, roi titulaire d'Angleterre, plus malheureux alors que le duc de Lorraine, vint près des Pyrénées, où l'on traitait cette paix. Il implora le secours de don Louis et de Mazarin. Il se flattait que leurs rois, ses cousins germains [5], réunis, oseraient enfin venger une cause commune à tous les souverains, puisque enfin Cromwell n'était plus ; il ne put seulement obtenir une entrevue, ni avec Mazarin, ni avec don Louis. Lockhart, cet ambassadeur de la république d'Angleterre, était à Saint-Jean-de-Luz ; il se faisait respecter encore, même après la mort du protecteur ; et les deux ministres, dans la crainte de choquer cet Anglais, refusèrent de voir Charles II. Ils pensaient que son rétablissement était impossible, et que toutes les factions anglaises, quoique divisées entre elles, conspiraient également à ne jamais reconnaître de rois [6]. Ils se trompèrent tous deux : la fortune fit, peu de mois après, ce que ces deux ministres auraient pu avoir la gloire d'entreprendre. Charles fut rappelé dans ses États par les Anglais, sans qu'un seul potentat de l'Europe se fût jamais mis en devoir, ni d'empêcher le meurtre du

1. Il avait été dépossédé par les Français, et depuis le 26 février 1654 il était prisonnier des Espagnols, irrités sans doute de ses secrètes négociations avec la France lors de son expédition vers Paris en 1652.

2. A l'exception du duché de Bar, de Clermont en Argonne, des places de Stenay, Dun et Jametz, des territoires de Marville et Moyenvic.

3. On laissa à Condé le gouvernement de la Bourgogne, mais on lui retira celui de la Champagne, du Berry, de la Guyenne.

4. Il garda ce titre, et la survivance de la charge fut assurée à son fils : mais il perdit les revenus échus pendant sa rébellion.

5. On se rappelle en effet qu'Élisabeth de France, fille de Henri IV, avait épousé Philippe IV, de même que Henriette de France avait épousé Charles Ier.

6. Cependant Mazarin souhaitait le rétablissement des Stuarts, et sa correspondance avec Turenne montre qu'il en prévoyait dès lors la possibilité.

père, ni de servir au rétablissement du fils. Il fut reçu dans les plaines de Douvres par vingt mille citoyens, qui se jetèrent à genoux devant lui. Des vieillards qui étaient de ce nombre m'ont dit que presque tout le monde fondait en larmes. Il n'y eut peut-être jamais de spectacle plus touchant ni de révolution plus subite (juin 1660). Ce changement se fit en bien moins de temps que le traité des Pyrénées ne fut conclu : et Charles II était déjà paisible possesseur de l'Angleterre, que Louis XIV n'était même pas encore marié par procureur [1].

(Auguste 1660). Enfin le cardinal Mazarin ramena le roi et la nouvelle reine à Paris. Un père qui aurait marié son fils sans lui donner l'administration de son bien, n'en eût pas usé autrement que Mazarin ; il revint plus puissant et plus jaloux de sa puissance, et même des honneurs, que jamais [2]. Il exigea et il obtint que le parlement vînt le haranguer par députés [3]. C'était une chose sans exemple dans la monarchie ; mais ce n'était pas une trop grande réparation du mal que le parlement lui avait fait. Il ne donna plus la main aux princes du sang, en lieu tiers, comme autrefois [4]. Celui qui avait traité don Louis de Haro en égal, voulut traiter le grand Condé en inférieur. Il marchait alors avec un faste royal, ayant, outre ses gardes, une compagnie de mousquetaires, qui est aujourd'hui la seconde compagnie des mousquetaires du roi [5]. On n'eut plus auprès de lui un accès libre :

1. Les deux faits furent simultanés : l'infante Marie-Thérèse fut épousée par procuration le 3 juin 1660 et ce jour-là même Charles II s'embarquait à Bréda sur le Royal-Charles, auparavant le Naseby.

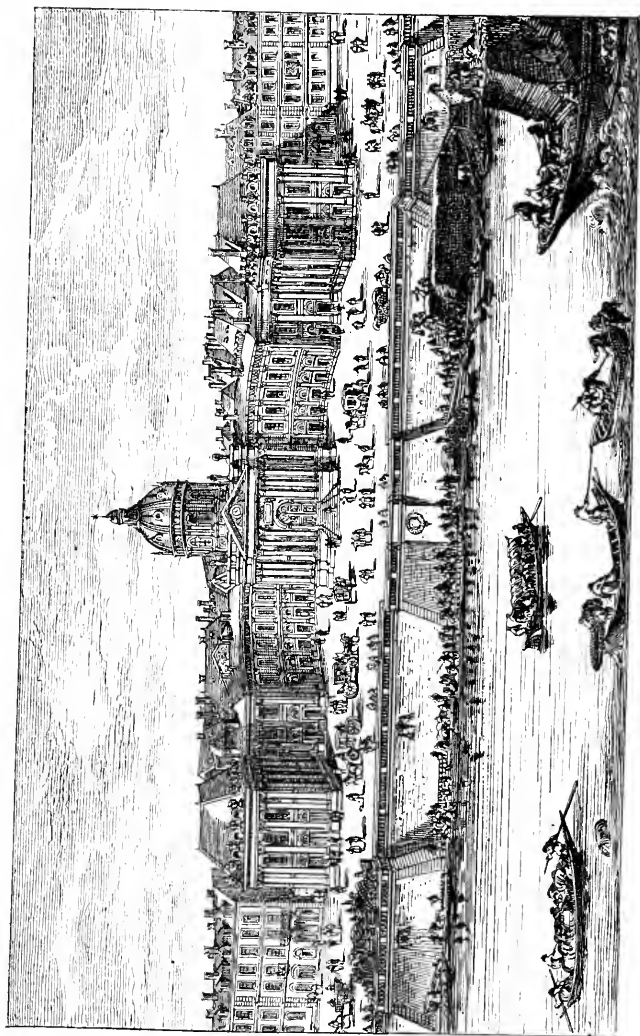
2. Ce n'était pas de la part de Mazarin un vain désir d'ostentation : il importait d'étaler le triomphe de l'autorité royale devant ces remuantes populations du Midi, qui avaient pris une part si grande à la Fronde. Mazarin voulut donc se montrer dans tout l'éclat de sa gloire d'abord à la Provence, puis à la Guyenne.

3. Il y a ici une inexactitude : ce ne fut pas Mazarin qui prit l'initiative de cette mesure, mais Fouquet. Le Parlement se rangea à l'avis de son procureur général. Il ne pouvait pas y avoir une marque plus éclatante du triomphe de l'autorité royale. La harangue du premier président au roi fut également un acte de soumission bien remarquable de la part de cette compagnie qui avait mis à prix la tête de Mazarin : « Que le Ciel conserve à V.M. ce conseil si fidèle et si clairvoyant... le seul capable...de résister à tant d'événements si étranges et de conduire ce grand ouvrage de la paix à sa perfection, après y avoir incessamment travaillé l'espace de seize ans. »

4. C'est-à-dire, il ne leur fit plus prendre la droite.

5. Les mousquetaires noirs, qui venaient d'être créés (1660). La première compagnie, créée en 1622, était celle des mousquetaires gris. Cf. p. 188, note 2.

si quelqu'un était assez mauvais courtisan pour demander



Collège des Quatre-Nations (fondé en 1661).

une grâce au roi, il était perdu. La reine mère, si longtemps

protectrice obstinée de Mazarin contre la France, resta sans crédit dès qu'il n'eut plus besoin d'elle. Le roi, son fils, élevé dans une soumission aveugle pour ce ministre, ne pouvait secouer le joug qu'elle lui avait imposé, aussi bien qu'à elle-même ; elle respectait son ouvrage, et Louis XIV n'osait pas encore régner du vivant de Mazarin [1].

Un ministre est excusable du mal qu'il fait, lorsque le gouvernail de l'État est forcé dans sa main par les tempêtes ; mais dans le calme il est coupable de tout le bien qu'il ne fait pas. Mazarin ne fit du bien qu'à lui[2], et à sa famille par rapport à lui [3]. Huit années de puissance absolue et tranquille, depuis son dernier retour jusqu'à sa mort, ne furent marquées par aucun établissement glorieux ou utile ; car le collège des Quatre-Nations ne fut que l'effet de son testament [4].

Il gouvernait les finances comme l'intendant d'un seigneur

1. La partialité ordinaire de Voltaire contre Mazarin est visible dans tout ce passage. L'effacement du roi et de la reine ne fut pas aussi grand que l'historien le prétend, et d'ailleurs, il ne faut pas oublier que la reine était peut-être unie à Mazarin par un mariage secret : que la déférence de Louis XIV envers le cardinal était plus encore le fait de la reconnaissance, et même de la politique, que de la timidité. « Il faut, dit Louis XIV dans ses *Mémoires*, II, 373, se représenter l'état des choses... un ministre rétabli malgré tant de factions, très habile, très adroit, *qui m'aimait et que j'aimais*..., que je ne pouvais contredire ni discréditer sans exciter peut être de nouveau contre lui, par cette image, quoique fausse, de disgrâce, les mêmes orages qu'on avait eu tant de peine à calmer. »

2. Voici une critique plus fondée que la plupart de celles que Voltaire adresse au cardinal. Il est certain que son avidité était extrême et que Mazarin réussit à faire scandale dans un temps où cependant l'on n'était guère scrupuleux.

3. Ceci est encore vrai, mais on a vu que Mazarin ne chercha pas à donner des alliances royales à ses nièces. Son frère fut archevêque d'Aix et cardinal : son neveu, Philippe Mancini, duc de Nivernais. Ses nièces firent pour la plupart des mariages princiers.

4. Les libéralités faites par testament cessent-elles donc pour cela d'être des libéralités? Le collège des Quatre-Nations, qui fut achevé en 1684 et qui est devenu le palais de l'Institut, était destiné à recevoir des jeunes gens du Roussillon, de l'Artois, de l'Alsace et du Piémont. Le collège devait être construit et subsister au moyen des legs faits par le cardinal. — Il convenait d'ajouter que Mazarin avait consacré ses trésors à encourager les lettres et les arts : il avait rempli ses palais des statues et des tableaux les plus beaux de l'Europe : il avait autant que possible reconstitué sa bibliothèque dispersée et détruite en 1651 : il ranima la manufacture des Gobelins : il pensionna des gens de lettres : il se fit jouer pendant sa maladie des pièces de Molière, et donna de grosses gratifications aux comédiens : il agrandit et embellit le château de Vincennes, où il se retira et où il mourut. On peut dire que Mazarin a multiplié au contraire « les établissements glorieux et utiles ».

obéré. Le roi demandait quelquefois de l'argent à Fouquet, qui lui répondait : « Sire, il n'y a rien dans les coffres de Votre Majesté ; mais M. le cardinal vous en prêtera. » Mazarin était riche d'environ deux cents millions [1], à compter comme on fait aujourd'hui. Plusieurs mémoires disent qu'il en amassa une partie par des moyens trop au-dessous de la grandeur de sa place [2]. Ils rapportent qu'il partageait avec les armateurs les profits de leurs courses : c'est ce qui ne fut jamais prouvé ; mais les Hollandais l'en soupçonnèrent, et ils n'auraient pas soupçonné le cardinal de Richelieu.

On dit qu'en mourant il eut des scrupules, quoique au dehors il montrât du courage [3]. Du moins il craignit pour ses biens, et il en fit au roi une donation entière croyant que le roi les lui rendrait. Il ne se trompa point ; le roi lui remit la donation au bout de trois jours [4]. Enfin il mourut (9 mars 1661) ; et il n'y eut que le roi qui semblât le regretter, car ce prince savait déjà dissimuler. Le joug commençait à lui peser ; il était impatient de régner [5]. Cependant il voulut

1. Il est bien difficile de fixer un chiffre : Fouquet parle de quarante à cinquante millions : même en tenant compte de la différence de la valeur de l'argent entre le dix-septième siècle et le dix-huitième siècle, le chiffre de Voltaire resterait alors assez supérieur à la réalité.

2. Il jouait avec passion, et ne se faisait pas faute de tricher : il s'était chargé à différentes reprises de diverses fournitures pour l'État : il prêtait au trésor à gros intérêts et Fouquet, dans ses Défenses, l'établit formellement sans être contredit : il n'avait pas moins de 22 abbayes. Colbert dut la faveur déclarée du cardinal au zèle qu'il mettait à faire rentrer ses revenus.

3. Des scrupules de conscience, notamment sur la manière dont il avait acquis ses immenses richesses, quoiqu'il affectât de ne rien craindre de la mort, et lui fît, comme dit Mme de Motteville, *bonne mine*. « Il peut, dit-elle, aspirer à la gloire de l'avoir regardée avec une intrépidité pareille à celle des plus grands hommes. »

4. Il fit alors un testament qui constituait pour légataire universel le mari de sa nièce Hortense Mancini, Charles-Armand de la Porte, fils du maréchal de la Meilleraye. Ce personnage, par ses excentricités et ses infortunes conjugales, fit l'amusement de la France et de l'Angleterre. Ayant des scrupules de conscience sur l'origine de la fortune du Cardinal, il les calmait en soutenant et en gagnant quantité de procès. « Je suis bien aise, disait-il, qu'on me fasse des procès sur tous les biens que j'ai eus de M. le Cardinal. Je les crois tous mal acquis : et du moins, quand j'ai un arrêt en ma faveur, c'est un titre et ma conscience est en repos. » — Mazarin avait en outre disposé de sommes considérables pour ses autres neveux et nièces, pour le roi et son frère, pour les deux reines, pour des hôpitaux et des couvents, etc.

5. Cependant Louis XIV avait pour Mazarin une affection sincère, et une idée si haute des devoirs de la royauté qu'il ne voyait pas venir le moment de gouverner lui-même sans une certaine appréhension. Cf. p. 107, note 3.

paraître sensible à une mort qui le mettait en possession de son trône.

Louis XIV et la cour portèrent le deuil du cardinal Mazarin, honneur peu ordinaire, et que Henri IV avait fait à la mémoire de Gabrielle d'Estrées.

On n'entreprendra pas ici d'examiner si le cardinal Mazarin a été un grand ministre ou non : c'est à ses actions de parler, et à la postérité de juger. Le vulgaire suppose quelquefois une étendue d'esprit prodigieuse, et un génie presque divin, dans ceux qui ont gouverné des empires avec quelque succès. Ce n'est point une pénétration supérieure qui fait les hommes d'État, c'est leur caractère. Les hommes, pour peu qu'ils aient de bon sens, voient tous à peu près leurs intérêts. Un bourgeois d'Amsterdam ou de Berne en sait sur ce point autant que Séjan, Ximénès, Buckingham, Richelieu ou Mazarin : mais notre conduite et nos entreprises dépendent uniquement de la trempe de notre âme, et nos succès dépendent de la fortune[1].

Par exemple, si un génie tel que le pape Alexandre VI ou Borgia son fils avait eu la Rochelle à prendre, il aurait invité dans son camp les principaux chefs, sous un serment sacré, et se serait défait d'eux ; Mazarin serait entré dans la ville deux ou trois ans plus tard, en gagnant et en divisant les bourgeois ; don Louis de Haro n'eût pas hasardé l'entreprise. Richelieu fit une digue sur la mer, à l'exemple d'Alexandre, et entra dans la Rochelle en conquérant ; mais une marée un peu forte, ou un peu plus de diligence de la part des Anglais, délivraient la Rochelle, et faisaient passer Richelieu pour un téméraire.

On peut juger du caractère des hommes par leurs entreprises. On peut bien assurer que l'âme de Richelieu respirait la hauteur et la vengeance ; que Mazarin était sage, souple et avide de biens[2]. Mais pour connaître à quel point un ministre a de l'esprit, il faut ou l'entendre souvent parler, ou lire ce qu'il a écrit. Il arrive souvent parmi les hommes

1. Il y a beaucoup de vrai dans cette remarque de Voltaire. Ce ne sont pas les idées justes qui manquent à la plupart des hommes d'État, mais l'énergie et l'adresse nécessaires pour les exécuter.

2. On retrouve ce même parallèle dans le chap. VII de la Henriade :

Richelieu, grand, sublime, implacable ennemi ;
Mazarin, souple, adroit et dangereux ami ;
L'un fuyant avec art et cédant à l'orage :
L'autre aux flots irrités opposant son courage.

d'État ce qu'on voit tous les jours parmi les courtisans ; celui qui a le plus d'esprit échoue, et celui qui a dans le caractère plus de patience, de force, de souplesse et de suite, réussit.

En lisant les lettres du cardinal Mazarin et les Mémoires du cardinal de Retz, on voit aisément que Retz était le génie supérieur [1]. Cependant Mazarin fut tout puissant et Retz fut accablé. Enfin il est très vrai que, pour faire un puissant ministre, il ne faut souvent qu'un esprit médiocre, du bon sens, et de la fortune ; mais pour être un bon ministre, il faut avoir pour passion dominante l'amour du bien public. Le grand homme d'État est celui dont il reste de grands monuments utiles à la patrie.

Le monument qui immortalise le cardinal Mazarin est l'acquisition de l'Alsace. Il donna cette province à la France dans le temps que la France était déchaînée contre lui ; et par une fatalité singulière, il fit plus de bien au royaume lorsqu'il y était persécuté que dans la tranquillité d'une puissance absolue [2].

CHAPITRE VII

Louis XIV gouverne par lui-même. Il force la branche d'Autriche espagnole à lui céder partout la préséance, et la cour de Rome à lui faire satisfaction. Il achète Dunkerque. Il donne des secours à l'empereur, au Portugal, aux états généraux, et rend son royaume florissant et redoutable.

Jamais il n'y eut dans une cour plus d'intrigues et d'espérances que durant l'agonie du cardinal Mazarin. Les femmes qui prétendaient à la beauté se flattaient de gouverner un prince de vingt-deux ans, que l'amour avait déjà séduit

1. Tout ceci ne se suit guère. Voltaire avait commencé à esquisser un portrait en somme assez juste du cardinal Mazarin : il s'égare maintenant dans des considérations étrangères à son sujet. Le rapprochement de Mazarin et du cardinal de Retz est au moins singulier : le premier était un homme d'État, l'autre en était la parfaite antithèse. Qu'importe, après cela, que Retz fût meilleur écrivain que Mazarin?

2. C'est oublier la paix des Pyrénées, la pacification intérieure de l'État, la préparation de ce règne magnifique pour qui Voltaire a eu tant d'enthousiasme et pour les précurseurs duquel il eût dû être plus juste. Encore est-ce seulement dans l'édition de 1752 que Voltaire a inséré ce paragraphe sur

jusqu'à lui faire offrir sa couronne à sa maîtresse[1]. Les jeunes courtisans croyaient renouveler le règne des favoris. Chaque ministre espérait la première place. Aucun d'eux ne pensait qu'un roi élevé dans l'éloignement des affaires osât prendre sur lui le fardeau du gouvernement. Mazarin avait prolongé l'enfance de ce monarque autant qu'il l'avait pu. Il ne l'instruisait que depuis fort peu de temps, et parce que le roi avait voulu être instruit[2].

On était si loin d'espérer d'être gouverné par son souverain, que de tous ceux qui avaient travaillé jusqu'alors avec le premier ministre, il n'y en eut aucun qui demandât au roi quand il voudrait les entendre. Ils lui demandèrent tous : « A qui nous adresserons-nous ? » et Louis XIV leur répondit : *A moi*[3]. On fut encore plus surpris de le voir

l'acquisition de l'Alsace. Cf. les jugements bien plus équitables et bien plus nets de MM. Mignet, Gaillardin et Chéruel sur le cardinal Mazarin : la part du bien et du mal y est faite d'une façon pour ainsi dire définitive.

1. Voir p. 95, note 3.

2. Voltaire exagère : Louis XIV n'a pas été élevé par Mazarin dans l'éloignement des affaires. Il est vrai que l'éducation qu'il reçut de son valet de chambre La Porte, puis de son précepteur Hardouin de Beaumont de Péréfixe, évêque de Rodez, plus tard archevêque de Paris, fut médiocre : mais celle qu'il se donna à lui-même, par une attention soutenue aux affaires traitées dans le conseil, le prépara excellemment à exercer son métier de roi. « Je ne laissais pas cependant, dit-il dans ses Mémoires (édit. Dreyss, II, 374), de m'éprouver en secret et sans confident, raisonnant seul et en moi-même sur tous les événements qui se présentaient, plein d'espérance et de joie quand je découvrais quelquefois que mes premières pensées étaient les mêmes où s'arrêtaient à la fin les gens habiles et consommés, et persuadé au fond que je n'avais point été mis et conservé sur le trône avec une aussi grande passion de bien faire sans en devoir trouver les moyens. » Mazarin n'apporta pas moins de soin à initier Louis XIV au gouvernement. « Il s'occupait sérieusement de l'éducation du roi, l'accoutumait à la vie des camps et à la pratique des affaires, lui enseignait la nécessité de gouverner par soi-même tout en profitant des conseils des généraux et des ministres. » (Chéruel, t. II, p. 96). En 1657, Bossuet, dans le Panégyrique de Sainte-Thérèse prononcé devant la reine mère, parlait « de cette vie agissante à laquelle il s'accoutuma dès sa jeunesse. »

3. Ce fut Harlay de Champvallon, archevêque de Rouen, président de l'assemblée du clergé, qui vint demander au jeune roi à qui il devrait désormais s'adresser, et qui reçut la réponse fameuse : « A moi, monsieur l'archevêque, et je vous expédierai bientôt. » — Sa résolution de gouverner par lui-même était depuis longtemps mûrie dans son esprit, et d'autant plus solidement qu'il en avait pesé avec soin les difficultés. Il attendait le moment de se montrer avec un mélange d'impatience et de crainte. « Enfin, dit-il dans ses Mémoires (II, 375), la paix générale, mon mariage, la mort du cardinal Mazarin m'obligèrent à ne pas différer davantage ce que je souhaitais et ce que je craignais tout ensemble depuis si longtemps. »

persévérer. Il y avait quelque temps qu'il consultait ses forces et qu'il essayait en secret son génie pour régner. Sa résolution prise une fois, il la maintint jusqu'au dernier moment de sa vie [1]. Il fixa à chacun de ses ministres les bornes de son pouvoir, se faisant rendre compte de tout par eux à des heures réglées [2], leur donnant la confiance qu'il fallait pour accréditer leur ministère, et veillant sur eux pour les empêcher d'en trop abuser [3].



Médaille représentant « le Secret des conseils du Roi ».

Mme de Motteville nous apprend que la réputation de Charles II, roi d'Angleterre, qui passait alors pour gouverner par lui-même, inspira de l'émulation à Louis XIV. Si cela

1. « Beaucoup de gens, dit-il encore (*ibid*, II, 392), se persuadaient que dans peu de temps quelqu'un de ceux qui m'approchaient s'emparerait de mon esprit et de mes affaires. La plupart considéraient l'assiduité de mon travail comme une chaleur qui devait bientôt se ralentir... Mais le temps enfin leur fit voir ce qu'ils en devaient croire, car on me vit toujours marcher constamment dans la même route, vouloir être informé de tout ce qui se faisait, écouter les prières et les plaintes de mes moindres sujets, savoir le nombre de mes troupes et l'état de mes places, traiter immédiatement avec les ministres étrangers, recevoir les dépêches, faire moi-même une partie des réponses, et donner à mes secrétaires la substance des autres : régler la recette et la dépense de mon État : me faire rendre compte à moi-même par ceux qui étaient dans les emplois importants : tenir mes affaires secrètes, distribuer les grâces par mon propre choix, conserver en moi seul toute mon autorité, et tenir ceux qui me servaient le mieux dans une modestie fort éloignée de l'élévation des premiers ministres. »

2. Mémoires de Louis XIV, II, 386 : « Je m'imposai pour loi de travailler régulièrement deux fois par jour, et deux ou trois heures chaque fois avec diverses personnes, sans compter les heures que je passais seul en particulier, ni le temps que je pouvais donner aux affaires extraordinaires, s'il en survenait. »

3. Malgré cette prétention de Louis XIV de tout conduire par lui-même, il n'a pas laissé de subir plus d'une fois l'influence de ses ministres et de ses favoris, pour peu qu'ils eussent l'art de flatter son orgueil et de lui laisser l'apparence de l'initiative : Saint-Simon a pu dire non sans vérité : « Gouverner par lui-même, qui fut la chose dont il se piqua le plus, dont on le loua et le flatta davantage, et qu'il exécuta le moins. » — Marmontel a dit également : « Celui de tous les rois qui affecta le plus la domination,

est, il surpassa beaucoup son rival, et il mérita toute sa vie ce qu'on avait dit d'abord de Charles[1].

Il commença par mettre de l'ordre dans les finances dérangées par un long brigandage[2]. La discipline fut rétablie dans les troupes, comme l'ordre dans les finances. La magnificence et la décence embellirent sa cour. Les plaisirs même eurent de l'éclat et de la grandeur. Tous les arts furent encouragés, et tous employés à la gloire du roi et de la France.

Ce n'est pas ici le lieu de le représenter dans sa vie privée ni dans l'intérieur du gouvernement; c'est ce que nous ferons à part[3]. Il suffit de dire que ses peuples, qui depuis la mort de Henri le Grand n'avaient point vu de véritable roi, et qui détestaient l'empire d'un premier ministre, furent remplis d'admiration et d'espérance quand ils virent Louis XIV faire à vingt-deux ans ce que Henri avait fait à cinquante. Si Henri IV avait eu un premier ministre il eût été perdu, parce que la haine contre un particulier eût ranimé vingt factions trop puissantes. Si Louis XIII n'en avait pas eu, ce prince, dont un corps faible et malade énervait l'âme, eût succombé sous le poids. Louis XIV pou-

Louis XIV, fut dominé toute sa vie : soit parce qu'il manquait de lumières..... soit parce que son âme avait des côtés faibles par où la complaisance et l'adulation pénétraient insensiblement, et que trop vrai pour être en défiance contre les pièges du mensonge, il se laissait aisément séduire par l'air de culte et de dévouement qu'on savait prendre devant lui. » Telle est également l'impression de Spanheim; il parle, p. 7, de « son génie naturellement assez borné », de « sa capacité assez bornée dans le fond des affaires, qui le rend aisé par là à être préoccupé par les personnes où il prend confiance et qu'il en croit aucunement instruites ».

1. Charles II est remonté sur le trône d'Angleterre en juin 1660 : le règne personnel de Louis XIV ne commença que 9 mois plus tard. Il y eut donc un temps assez long pendant lequel Louis XIV, possédé de ce désir violent d'augmenter sa réputation et de cette impatience d'agir dont il parle dans ses Mémoires, put porter envie à Charles II, qui passait alors en effet pour gouverner par lui-même. C'est en ce sens qu'il faut entendre le passage de Mme de Motteville et la phrase de Voltaire. On connait trop le mépris de Louis XIV pour les monarchies contrôlées et parlementaires pour croire qu'il ait jamais pu songer à s'inspirer du gouvernement de Charles II.

2. « C'est dans ce conseil (des finances), dit Louis XIV (Mémoires, II, 527), que j'ai travaillé continuellement depuis à démêler la terrible confusion qu'on avait mise dans mes affaires. » — Beaucoup moins lui que Colbert, alors intendant des finances et secrétaire de ce conseil, où il siégeait à la dernière place, mais où il avait en réalité le principal rôle.

3. Voir les chap. XXV-XXX.

vait sans péril avoir ou n'avoir pas de premier ministre. Il ne restait pas la moindre trace des anciennes factions; il n'y avait plus en France qu'un maître et des sujets. Il montra d'abord qu'il ambitionnait toute sorte de gloire, et qu'il voulait être aussi considéré au dehors qu'absolu au dedans.

Les anciens rois de l'Europe prétendent entre eux une entière égalité, ce qui est très naturel : mais les rois de France ont toujours réclamé la préséance que mérite l'antiquité de leur race et de leur royaume ; et s'ils ont cédé aux empereurs, c'est parce que les hommes ne sont presque jamais assez hardis pour renverser un long usage. Le chef de la république d'Allemagne, prince électif et peu puissant par lui-même, a le pas, sans contredit, sur tous les souverains, à cause de ce titre de César et d'héritier de Charlemagne. Sa chancellerie allemande ne traitait pas même alors les autres rois de majesté. Les rois de France pouvaient disputer la préséance aux empereurs, puisque la France avait fondé le véritable empire d'Occident, dont le nom seul subsiste en Allemagne. Ils avaient pour eux non seulement la supériorité d'une couronne héréditaire sur une dignité élective, mais l'avantage d'être issus, par une suite non interrompue, de souverains qui régnaient sur une grande monarchie plusieurs siècles avant que, dans le monde entier, aucune des maisons qui possèdent aujourd'hui des couronnes fût parvenue à quelque élévation[1]. Ils

1. Louis XIV s'est exprimé en termes très nets sur le néant de ces prétentions impériales à la prééminence sur les autres couronnes. « Ce trait de vanité ridicule m'oblige à vous faire ici remarquer pour votre instruction combien ces empereurs dont vous entendez parler dans nos histoires modernes sont éloignés de la grandeur de ceux dont nous tirons notre origine et par quelles voies l'empire est tombé dans un si grand abaissement (II, 411).... Et c'est pour cela qu'il s'est trouvé en divers temps des princes qui pouvant y parvenir (à la grandeur impériale) avec facilité, s'en sont volontairement abstenus, la croyant plus onéreuse qu'honorable. » Déjà, en 1650, Aubery, avocat au Parlement, dans un traité *de la prééminence de nos Roys, et de leur préséance sur l'empereur et le roy d'Espagne*, avait allégué, entre autres arguments, le refus que fit Robert d'Artois, frère de saint Louis, de la couronne impériale, parce que « le Roy de France, que l'ordre et la naissance du sang royal a promu à la couronne et au sceptre qu'il tient, est plus excellent qu'aucun empereur, que l'eslection seule esleve à la pourpre et au throsne »... Pellisson fait encore dire à Louis XIV (Mémoires, II, 451) : « Je ne vois donc pas, mon fils, par quelle raison des rois de France, rois héréditaires, et qui peuvent se vanter qu'il n'y a aujourd'hui dans le monde, sans exception, ni meilleure maison que la leur, ni puis-

voulaient au moins précéder les autres puissances de l'Europe. On alléguait en leur faveur le nom de *très chrétien*. Les rois d'Espagne opposaient le titre de *catholique ;* et depuis que Charles-Quint avait eu un roi de France prisonnier à Madrid, la fierté espagnole était bien loin de céder ce rang. Les Anglais et les Suédois, qui n'allèguent aujourd'hui aucun de ces surnoms, reconnaissent le moins qu'ils peuvent cette supériorité.

C'était à Rome que ces prétentions étaient autrefois débattues. Les papes, qui donnaient les États avec une bulle, se croyaient, à plus forte raison, en droit de décider du rang entre les couronnes. Cette cour, où tout se passe en cérémonies, était le tribunal où se jugeaient ces vanités de la grandeur. La France y avait eu toujours la supériorité quand elle était plus puissante que l'Espagne ; mais depuis le règne de Charles-Quint, l'Espagne n'avait négligé aucune occasion de se donner l'égalité. La dispute restait indécise ; un pas de plus ou de moins dans une procession, un fauteuil placé près d'un autel, ou vis-à-vis la chaire d'un prédicateur, étaient des triomphes, et établissaient des titres pour cette prééminence. La chimère du point d'honneur était extrême alors sur cet article entre les couronnes, comme la fureur des duels entre les particuliers.

(1661) Il arriva qu'à l'entrée d'un ambassadeur de Suède à Londres [1], le comte d'Estrades, ambassadeur de France, et le baron de Vatteville, ambassadeur d'Espagne, se disputèrent le pas. L'Espagnol, avec plus d'argent et une plus nombreuse suite, avait gagné la populace anglaise : il fait d'abord tuer les chevaux des carrosses français ; et bientôt

sance plus grande, ni autorité plus absolue, seraient inférieurs à ces princes électifs..... Comme je n'ai pas cru devoir rien demander de nouveau dans la chrétienté sur cette matière, j'ai cru encore moins, en l'état où je me trouvais, devoir en aucune façon du monde rien souffrir de nouveau où ces princes affectassent de prendre le moindre avantage sur moi, et je vous conseille d'en user de même, remarquant cependant combien la vertu est à estimer, puisqu'après tant de siècles celle des Romains, celle des premiers Césars, et celle de Charlemagne, font encore, malgré l'exacte raison, rendre plus d'honneur qu'on ne devrait au vain nom et à la vaine ombre de leur empire. » — Louis XIV humiliait sa mère en lui rappelant que ceux de la maison d'Autriche n'étaient encore que comtes de Habsbourg, alors que ses ancêtres étaient déjà rois de France.

1. Le 10 octobre 1661. « De Vatteville avait armé plus de 2 000 hommes et employé près de 500 000 hommes à cette belle entreprise. » (Mém. de Louis XIV, II, 545). L'escorte du comte d'Estrades n'était que de 4 à 500 hommes.

les gens du comte d'Estrades, blessés et dispersés, laissèrent les Espagnols marcher l'épée nue comme en triomphe.

Louis XIV, informé de cette insulte, rappela l'ambassadeur qu'il avait à Madrid[1], fit sortir de France celui d'Espagne, rompit les conférences qui se tenaient encore en Flandre au sujet des limites, et fit dire au roi Philippe IV, son beau-père, que s'il ne reconnaissait la supériorité de la couronne de France, et ne réparait cet affront par une satisfaction solennelle, la guerre allait recommencer. Philippe IV ne voulut pas replonger son royaume dans une guerre nouvelle pour la préséance d'un ambassadeur : il envoya le comte de Fuentès déclarer au roi, à Fontainebleau, en présence de tous les ministres étrangers qui étaient en France (24 mars 1662) « que les ministres espagnols ne concourraient plus dorénavant avec ceux de France[2] ». Ce n'en était pas assez pour reconnaître nettement la prééminence du roi ; mais c'en était assez pour un aveu authentique de la faiblesse espagnole. Cette cour, encore fière, murmura longtemps de son humiliation. Depuis, plusieurs ministres espagnols ont renouvelé leurs anciennes prétentions : ils ont obtenu l'égalité à Nimègue; mais Louis XIV acquit alors, par sa fermeté, une supériorité réelle dans l'Europe, en faisant voir combien il était à craindre.

A peine sorti de cette petite affaire avec tant de grandeur, il en marqua encore davantage dans une occasion où sa gloire semblait moins intéressée. Les jeunes Français, dans les guerres faites depuis longtemps en Italie contre l'Espagne, avaient donné aux Italiens, circonspects et jaloux, l'idée d'une nation impétueuse. L'Italie regardait toutes les nations

1. Détail inexact. L'archevêque d'Embrun, ambassadeur de France, ne quitta point Madrid, où Louis XIV le chargea d'exiger d'éclatantes réparations.

2. Ce fut le 4 mai 1662, au Louvre, en présence des représentants des diverses puissances de l'Europe, que le comte de Fuensaldagna, ambassadeur extraordinaire du roi catholique, présenta ces humiliantes excuses. Dès qu'il se fut retiré, « j'adressai la parole au nonce du pape et à tous les ambassadeurs, résidents ou envoyés qui étaient présents, et leur dis qu'ils avaient entendu la déclaration que l'ambassadeur d'Espagne m'avait faite, que je les priais de l'écrire à leurs maîtres, afin qu'ils sussent que le Roi Catholique avait donné ordre à ses ambassadeurs de céder la préséance aux miens en toutes sortes d'occasions ». (Mémoires de Louis XIV, II, 538.) Une médaille fut frappée en commémoration de cet événement, avec la légende : *Jus præcedendi Gallo assertum*, et l'exergue : *Excusatio Hispanorum coram XXX legatis principum.*

dont elle était inondée comme des barbares, et les Français comme des barbares plus gais que les autres, mais plus dangereux, qui portaient dans toutes les maisons les plaisirs avec le mépris, et la débauche avec l'insulte. Ils étaient craints partout, et surtout à Rome.

Le duc de Créqui, ambassadeur auprès du pape, avait révolté les Romains par sa hauteur : ses domestiques, gens qui poussent toujours à l'extrême les défauts de leur maître, commettaient dans Rome les mêmes désordres que la jeunesse indisciplinable de Paris, qui se faisait alors un honneur d'attaquer toutes les nuits le guet qui veille à la garde de la ville[1].



Médaille commémorative de l'affaire des Corses.

Quelques laquais du duc de Créqui s'avisèrent de charger, l'épée à la main, une escouade des Corses (ce sont des gardes du pape qui appuient les exécutions de la justice). Tout le corps des Corses offensé, et secrètement animé par don Mario Chigi, frère du pape Alexandre VII, qui haïssait le duc

1. Le duc de Créqui exécuta avec arrogance des instructions déjà hautaines et impérieuses, comme on peut en juger par cet extrait : « S'il se trouvait des difficultés à obliger les parents du pape de reprendre l'ancien ordre sur quelques mauvaises raisons qu'ils allègueront de sa discontinuation et même d'une possession contraire que toute Rome a vue à l'arrivée du dernier ambassadeur d'Espagne, *comme S. M. qui est le premier des rois peut bien donner l'exemple aux autres et n'est pas astreinte à suivre le leur si elle ne veut, elle défend audit sieur duc de visiter lesdits parents du pape séculiers s'ils n'ont été à sa rencontre à son arrivée, ou du moins qu'ils n'aient commencé les premiers dans Rome à le visiter, la raison et l'usage le voulant de la sorte*..... S. M. n'est pas, Dieu merci, dans la même nécessité que la plupart des autres princes et rois qui souffrent dans leurs intérêts des préjudices extrêmes quand ils n'ont pas la cour de Rome favorable. La France peut beaucoup mieux se passer de cette faveur que les papes ne peuvent se passer de l'affection du Roy et de son royaume, lequel en tout temps, mais particulièrement en celui-ci, est sans contredit le pôle principal sur lequel roulent tous les intérêts de la chrétienté et de tous les princes ». (*Recueil des instructions données aux ambassadeurs de France à Rome*, p. p. Hanotaux.)

de Créqui, vint en armes assiéger la maison de l'ambassadeur (20 auguste 1662). Ils tirèrent sur le carrosse de l'ambassadrice, qui rentrait alors dans son palais; ils lui tuèrent un page, et blessèrent plusieurs domestiques. Le duc de Créqui sortit de Rome, accusant les parents du pape et le pape lui-même d'avoir favorisé cet assassinat. Le pape différa tant qu'il put la réparation, persuadé qu'avec les Français il n'y a qu'à temporiser, et que tout s'oublie. Il fit pendre un Corse et un sbire au bout de quatre mois; et il fit sortir de Rome le gouverneur, soupçonné d'avoir autorisé l'attentat : mais il fut consterné d'apprendre que le roi menaçait de faire assiéger Rome, qu'il faisait déjà passer des troupes en Italie, et que le maréchal du Plessis-Praslin était nommé pour les commander. L'affaire était devenue une querelle de nation à nation, et le roi voulait faire respecter la sienne. Le pape, avant de faire la satisfaction qu'on demandait, implora la médiation de tous les princes catholiques; il fit ce qu'il put pour les animer contre Louis XIV : mais les circonstances n'étaient pas favorables au pape. L'empire était attaqué par les Turcs ; l'Espagne était embarrassée dans une guerre peu heureuse contre le Portugal.

La cour romaine ne fit qu'irriter le roi sans pouvoir lui nuire. Le parlement de Provence cita le pape, et fit saisir le comtat d'Avignon. Dans d'autres temps les excommunications de Rome auraient suivi ces outrages : mais c'étaient des armes usées et devenues ridicules : il fallut que le pape pliât; il fut forcé d'exiler de Rome son propre frère, d'envoyer son neveu, le cardinal Chigi, en qualité de légat *a latere*, faire satisfaction au roi; de casser la garde corse, et d'élever dans Rome une pyramide, avec une inscription qui contenait l'injure et la réparation[1]. Le cardinal Chigi fut le premier légat de la cour romaine qui fut jamais envoyé pour demander pardon. Les légats, auparavant, venaient donner des lois, et imposer des décimes. Le roi ne s'en tint pas à faire réparer un outrage par des cérémonies passagères et

1. Traité de Pise, 12 février 1664. — Les paroles que devait prononcer le cardinal Chigi avaient été fixées par le traité : « .... J'atteste à Votre Majesté la joie que j'ai de me voir cette entrée ouverte pour faire connaître à Votre Majesté, par les plus soumises et les plus sincères actions de mon *obéissance*, quelle est la vénération que j'ai, et toute ma maison aussi, pour le glorieux nom de Votre Majesté, avec quelle fidélité et zèle je professe toutes les plus véritables lois de *servitude* à la royale personne et maison de Votre Majesté ».

par des monuments qui le sont aussi (car il permit, quelques années après, la destruction de la pyramide); mais il força la cour de Rome à promettre de rendre Castro et Ronciglione au duc de Parme, à dédommager le duc de Modène de ses droits sur Comacchio ; et il tira ainsi d'une insulte l'honneur solide d'être le protecteur des princes d'Italie[1].

En soutenant sa dignité, il n'oubliait pas d'augmenter son pouvoir (27 octobre 1662). Ses finances, bien administrées par Colbert, le mirent en état d'acheter Dunkerque et Mardick du roi d'Angleterre, pour cinq millions de livres, à vingt-six livres dix sous le marc. Charles II, prodigue et pauvre, eut la honte de vendre le prix du sang des Anglais[2]. Son chancelier Hyde[3], accusé d'avoir ou conseillé ou souffert cette faiblesse, fut banni depuis par le parlement d'Angleterre, qui punit souvent les fautes des favoris, et qui quelquefois même juge ses rois.

(1663) Louis fit travailler trente mille hommes à fortifier Dunkerque du côté de la terre et de la mer. On creusa entre la ville et la citadelle un bassin capable de contenir trente vaisseaux de guerre, de sorte qu'à peine les Anglais eurent vendu cette ville, qu'elle devint l'objet de leur terreur.

(30 auguste 1663) Quelque temps après le roi força le duc de Lorraine à lui donner la forte ville de Marsal. Ce malheureux Charles IV, guerrier assez illustre, mais prince faible, inconstant et imprudent, venait de faire un traité par lequel il donnait la Lorraine à la France après sa mort, à condition que le roi lui permettrait de lever un million sur

1. L'affaire des Corses a été présentée par M. Chantelauze (*Le cardinal de Retz et ses missions à Rome*) d'une manière entièrement favorable à Créqui et à Louis XIV : M. Gérin au contraire, dans deux études solides et très complètes (*Revue des questions historiques*, juillet 1871 et juillet 1880) n'a pas ménagé le blâme à l'insolence de l'ambassadeur et aux exigences outrées de Louis XIV. Le récit de Voltaire est exact et impartial, et montre bien que les torts furent partagés et que Louis XIV dépassa la mesure dans cette occasion « où sa gloire semblait moins intéressée ».

2. Dunkerque et Mardick avaient été cédés à l'Angleterre comme prix du secours que Cromwell avait fourni à Turenne, et qui contribua à procurer la victoire des Dunes. Voltaire a raconté plus loin (chap. XXIX) comment Louis XIV, vers ce temps, força Charles II à abandonner ses prétentions relativement au salut.

3. Hyde, comte de Clarendon, auteur d'une histoire célèbre de *la rébellion et de la guerre civile en Angleterre*. tout dévoué à Charles II dont il fut le ministre et dont sa fille Anna épousa le frère, fut en effet sacrifié par le roi en 1667 aux rancunes de son Parlement et forcé de se réfugier en France.

l'État qu'il abandonnait, et que les princes du sang de Lorraine seraient réputés princes du sang français. Ce traité, vainement vérifié au parlement de Paris, ne servit qu'à produire de nouvelles inconstances dans le duc de Lorraine; trop heureux ensuite de donner Marsal, et de se remettre à la clémence du roi[1].

Louis augmentait ses États même pendant la paix, et se tenait toujours prêt pour la guerre, faisant fortifier ses frontières, tenant ses troupes dans la discipline, augmentant leur nombre, faisant des revues fréquentes.

Les Turcs étaient alors très redoutables en Europe; ils attaquaient à la fois l'empereur d'Allemagne et les Vénitiens. La politique des rois de France a toujours été, depuis François Ier, d'être alliés des empereurs Turcs; non seulement pour les avantages du commerce, mais pour empêcher la maison d'Autriche de trop prévaloir. Cependant, un roi chrétien ne pouvait refuser[2] du secours à l'empereur, trop en danger; et l'intérêt de la France était bien que les Turcs

1. Le récit de Voltaire est exact, mais un peu concis. Le duc Charles IV était jaloux de son neveu et héritier présomptif (qui fut Charles V), attristé de la situation misérable dans laquelle il trouvait, après tant de guerres, son duché : il était, comme dit fort bien Voltaire, faible et inconstant. De Lionne profita de ces dispositions pour lui arracher, le 16 février 1662, un traité signé à l'abbaye de Montmartre, en présence du duc de Guise et de l'abbesse sa sœur, par lequel il faisait Louis XIV héritier de ses duchés de Lorraine et de Bar, à condition que les princes de sa maison seraient considérés en France comme princes du sang, « en sorte que lesdits princes, selon leur droit d'aînesse, seraient capables d'y succéder en cas que la ligne de Bourbon vînt à manquer ». Le traité causa en Lorraine, et même en France, où la politique sans scrupules de de Lionne fut généralement jugée avec sévérité, un grand étonnement et une mauvaise impression. Le neveu de Charles IV protesta : le Parlement de Paris n'enregistra la clause relative aux princes lorrains qu'à la condition que tous adhéreraient individuellement à la clause de la réunion de la Lorraine à la France. Revenu dans son duché, Charles IV voulut retirer sa parole et implora secrètement la protection de l'empereur, tout en promettant à Louis XIV qu'il exécuterait le traité. Louis XIV, qui au fond comptait peu sur l'acquisition immédiate de la Lorraine, mit fin à ses tergiversations en venant à la tête d'une armée à Metz, d'où il força le duc à lui céder Marsal, seule place forte qui restât dans ses États (1er septembre 1663). Le traité de Montmartre fut déchiré d'un commun accord. On frappa à cette occasion une médaille où l'on voyait un vieillard renversé par un jeune athlète : au-dessous, *Marsalium captum* et autour, *Protei artes delusæ*. (Voir pour plus de détails d'Haussonville, *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, t. III, p. 143 et suivantes).

2. Louis XIV n'eut pas à refuser du secours à l'empereur : il serait plus exact de dire qu'il l'imposa.

inquiétassent la Hongrie, mais non pas qu'ils l'envahissent : enfin ses traités avec l'empire lui faisaient un devoir de cette démarche honorable. Il envoya donc six mille hommes en Hongrie, sous les ordres du comte de Coligni, seul reste de la maison de ce Coligni, autrefois si célèbre dans nos guerres civiles, et qui mérite peut-être une aussi grande renommée que cet amiral, par son courage et par sa vertu. L'amitié l'avait attaché au grand Condé, et toutes les offres du cardinal Mazarin n'avaient jamais pu l'engager à manquer à son ami[1]. Il mena avec lui l'élite de la noblesse de France, et entre autres le jeune La Feuillade, homme entreprenant et avide de gloire et de fortune. Ces Français allèrent servir en Hongrie sous le général Montecuculli, qui tenait alors tête au grand-vizir Kiuperli ou Kouprogli, et qui depuis, en servant contre la France, balança la réputation de Turenne. Il y eut un grand combat à Saint-Gothard, au bord du Raab, entre les Turcs et l'armée de l'empereur. Les Français y firent des prodiges de valeur; les Allemands mêmes, qui ne les aimaient point, furent obligés de leur rendre justice[2], mais ce n'est pas la rendre aux Allemands, de dire, comme on a fait dans tant de livres, que les Français eurent seuls l'honneur de la victoire[3].

Le roi, en mettant sa grandeur à secourir ouvertement l'empereur, et à donner de l'éclat aux armes françaises, mettait sa politique à secourir secrètement le Portugal contre l'Espagne. Le cardinal Mazarin avait abandonné formellement les Portugais, par le traité des Pyrénées; mais l'Espagnol avait fait plusieurs petites infractions tacites à la paix. Le Français en fit une hardie et décisive : le maréchal de Schomberg, étranger et huguenot, passa en Portugal avec quatre mille soldats français, qu'il payait de l'argent de Louis XIV, et qu'il feignit de soudoyer au nom du roi du

1. Voltaire se trompe. A cette époque Coligny était mortellement brouillé avec le prince de Condé. Louis XIV n'avait pas encore entièrement pardonné à ce dernier la part qu'il avait prise aux troubles de la Fronde, et il y eut une intention blessante pour lui dans le choix de Coligny pour le commandement de cette expédition, car le nom de Condé avait été mis en avant un instant (Voir Rousset, *Histoire de Louvois*, t. I, page 37 et suivantes).

2. Du moins au début : mais la reconnaissance ne tarda pas à faire place à un sentiment tout contraire (Rousset, *ibid.*, I, 55 et suiv.).

3. Quoi qu'en dise Voltaire, les Français eurent presque seuls l'honneur de la victoire, et un témoin non suspect, Montecuculli, le reconnaissait lui-même dans sa relation à l'empereur (Rousset, *ibid.*).

Portugal[1]. Ces quatre mille soldats français, joints aux troupes portugaises, remportèrent à Villa-Viciosa (17 juin 1665) une victoire complète, qui affermit le trône dans la maison de Bragance. Ainsi Louis XIV passait déjà pour un prince guerrier et politique, et l'Europe le redoutait même avant qu'il eût encore fait la guerre.

Ce fut par cette politique qu'il évita, malgré ses promesses, de joindre le peu de vaisseaux qu'il avait alors aux flottes hollandaises. Il s'était allié avec la Hollande en 1662. Cette république, environ vers ce temps-là, recommença la guerre contre l'Angleterre, au sujet du vain et bizarre honneur du pavillon, et des intérêts réels de son commerce dans les Indes[2]. Louis voyait avec plaisir ces deux puissances maritimes mettre en mer tous les ans, l'une contre l'autre, des flottes de plus de cent vaisseaux, et se détruire mutuellement par les batailles les plus opiniâtres qui se soient jamais données, dont tout le fruit était l'affaiblissement des deux partis. Il s'en donna une qui dura trois jours entiers (11, 12 et 13 juin 1666)[3]. Ce fut dans ces combats que le Hollandais Ruyter acquit la réputation du plus grand homme de mer qu'on eût vu encore. Ce fut lui qui alla brûler les plus beaux vaisseaux d'Angleterre jusque dans ses ports, à quatre lieues de Londres[4]. Il fit triompher la Hollande sur les mers, dont les Anglais avaient toujours eu l'empire, et où Louis XIV n'était rien encore.

La domination de l'Océan était partagée, depuis quelque temps, entre ces deux nations. L'art de construire les vais-

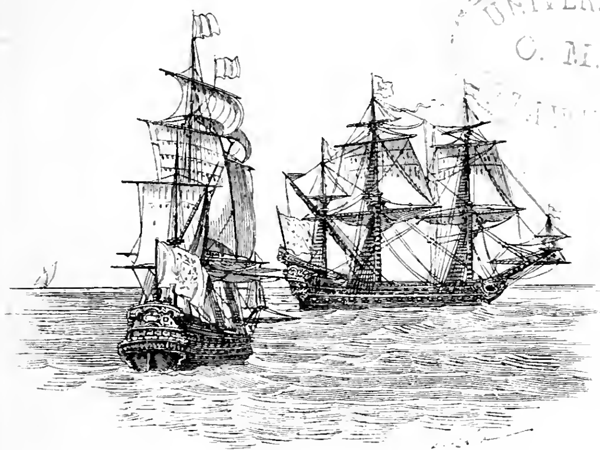
1. Louis XIV fournit au Portugal 600 000 liv. en janvier 1662, autant en 1663 et 1664, 900 000 en 1665 (Mignet, *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, I, 317). En outre, il poussa activement au mariage de Charles II avec une princesse portugaise, Catherine de Bragance. Le mariage se fit (1662), et Charles II s'engagea par contrat à fournir aux Portugais 3 000 hommes de pied, 1 000 chevaux et 8 frégates. Louis XIV voulait faire taire les reproches de sa conscience au sujet du traité violé en mettant sous le nom du roi d'Angleterre le secours qu'il fournissait réellement au Portugal.

2. La question du pavillon y eut beaucoup moins de part que la rivalité ardente du commerce anglais et du commerce hollandais dans toutes les mers, et les ressentiments personnels de Charles II contre le parti républicain hollandais. Ce fut en 1664 que Charles II commença la lutte en envoyant, sans déclaration de guerre, le capitaine Holmes prendre les établissements hollandais du cap Vert, de Gorée et la Nouvelle-Amsterdam.

3. Plus exactement, quatre jours. C'est la bataille de North-Foreland.

4. Juin 1667. Ce fut une des principales causes de la signature de la paix de Bréda, le 31 juillet 1667.

seaux, et de s'en servir pour le commerce et pour la guerre, n'était bien connu que d'elles. La France, sous le ministère de Richelieu, se croyait puissante sur mer, parce que d'environ soixante vaisseaux ronds[1] que l'on comptait dans ses ports, elle pouvait en mettre en mer environ trente, dont un seul portait soixante et dix canons. Sous Mazarin, on acheta des Hollandais le peu de vaisseaux que l'on avait. On manquait de matelots, d'officiers, de manufactures pour la construction et pour l'équipement. Le roi entreprit de réparer les ruines



Le « *Glorieux* » et le « *Soleil-Royal* », vaisseaux de guerre Louis XIV.

de la marine, et de donner à la France tout ce qui lui manquait, avec une diligence incroyable : mais, en 1664 et 1665, tandis que les Anglais et les Hollandais couvraient l'Océan de près de trois cents gros vaisseaux de guerre, il n'en avait encore que quinze ou seize du dernier rang, que le duc de

1. A la fin du ministère de Richelieu, la France possédait 80 vaisseaux et 20 galères (P. Clément, *Histoire de Colbert*, I, p. 402).— Vaisseaux ronds : c'était le terme par lequel on désignait alors les vaisseaux de guerre, à cause de leur forme arrondie et massive, ce qui avait l'inconvénient de les rendre médiocres marcheurs.— En 1661 nous n'avions plus que 18 vaisseaux et quelques bâtiments secondaires, tous en mauvais état. Mazarin n'avait pu songer qu'à la guerre de terre.

Beaufort occupait contre les pirates de Barbarie[1]; et lorsque les états généraux pressèrent Louis XIV de joindre sa flotte à la leur, il ne se trouva dans Brest qu'un seul brûlot, qu'on eut honte de faire partir, et qu'il fallut pourtant leur envoyer sur leurs instances réitérées. Ce fut une honte que Louis XIV s'empressa bien vite d'effacer[2].

(1665) Il donna aux États un secours de ses forces de terre plus essentiel et plus honorable. Il leur envoya six mille Français pour les défendre contre l'évêque de Munster, Christophe-Bernard Van Galen, prélat guerrier et ennemi implacable, soudoyé par l'Angleterre pour désoler la Hollande; mais il leur fit payer chèrement ce secours, et les traita comme un homme puissant qui vend sa protection à des marchands opulents. Colbert mit sur leur compte non seulement la solde de ses troupes, mais jusqu'aux frais d'une ambassade envoyée en Angleterre pour conclure leur paix avec Charles II. Jamais secours ne fut donné de si mauvaise grâce, ni reçu avec moins de reconnaissance.

Le roi, ayant ainsi aguerri ses troupes[3], et formé de nouveaux officiers en Hongrie, en Hollande, en Portugal, respecté et vengé dans Rome, ne voyait pas un seul potentat qu'il dût craindre. L'Angleterre ravagée par la peste, Londres réduite en cendres par un incendie attribué injustement aux catholiques, la prodigalité et l'indigence continuelle de Charles II, aussi dangereuse pour ses affaires que la contagion et l'incendie, mettait la France en sûreté du côté des Anglais[4]. L'empereur réparait à peine l'épuisement d'une

1. Voltaire a reparlé de ces entreprises de Beaufort contre les pirates barbaresques, chap. XXIX (p. 509).

2. Détail inexact. Dès 1666, lorsque Louis XIV eut, bien à contre-cœur, déclaré la guerre à Charles II (26 janvier), le duc de Beaufort se trouva à la tête d'une flotte de 34 vaisseaux, montés par 10500 hommes (Mignet, t. II, p. 48). La vérité est que Louis XIV se souciait peu d'exposer sa flotte naissante aux coups des Anglais, et les instructions qu'il donna à son amiral n'avaient d'autre but que de retarder et d'empêcher sa jonction avec la flotte hollandaise. Sous prétexte que les Anglais menaçaient d'enlever Mlle de Nemours, qu'il destinait à Alphonse VI de Portugal, il défendit au duc de Beaufort de dépasser le cap Finistère avant que la princesse fût arrivée à Lisbonne.

3. Voltaire indique ici un des principaux motifs de ces premières expéditions de Louis XIV. Il voulait se débarrasser de quelques vieilles bandes réfractaires à la discipline qu'il entendait établir, peut-être de quelques généraux suspects (le duc de Beaufort), et aguerrir ses nouvelles troupes.

4. Voltaire ne mentionne pas la paix de Bréda, qui termina la guerre entre la France et la Hollande, d'une part, et l'Angleterre de l'autre.

guerre contre les Turcs. Le roi d'Espagne, Philippe IV, mourant, et sa monarchie aussi faible que lui, laissaient Louis XIV le seul puissant et le seul redoutable. Il était jeune, riche, bien servi, obéi aveuglément, et marquait l'impatience de se signaler, et d'être conquérant.

CHAPITRE VIII

Conquête de la Flandre.

L'occasion se présenta bientôt à un roi qui la cherchait. Philippe IV, son beau-père, mourut (1665)[1] : il avait eu de sa première femme, sœur de Louis XIII[2], cette princesse Marie-Thérèse, mariée à son cousin Louis XIV ; mariage par lequel la monarchie espagnole est enfin tombée dans la maison de Bourbon, si longtemps son ennemie. De son second mariage avec Marie-Anne d'Autriche était né Charles II, enfant faible et malsain, héritier de sa couronne, et seul reste de trois enfants mâles, dont deux étaient morts en bas âge[3]. Louis XIV prétendit que la Flandre, le Brabant, et la Franche-Comté, provinces du royaume d'Espagne, devaient, selon la jurisprudence de ces provinces, revenir à sa femme, malgré sa renonciation[4]. Si les causes des rois pouvaient se juger par

Ce traité rendit à la France l'Acadie, à l'Angleterre les îles de Saint-Christophe, Antigoa et Montserrat, dont les Français s'étaient emparés. La Hollande abandonnait la Nouvelle-Amsterdam, et quelques légères modifications étaient apportées en sa faveur à l'Acte de navigation.

1. Le 17 septembre.
2. Isabelle ou Élisabeth.
3. Voir p. 97, note 1.
4. *Malgré sa renonciation.* Il ne faudrait pas conclure de cette expression que Louis XIV fût alors résigné à regarder la renonciation comme valable. La vérité est qu'il réclamait les Pays-Bas immédiatement, *malgré l'existence de Charles II*, au nom du droit de dévolution, *et parce que la renonciation de la reine à tous ses droits de succession était nulle*, et qu'il se réservait de réclamer plus tard la succession tout entière, au nom des droits de la reine et malgré sa renonciation. — Voltaire ne parle pas de ce droit de dévolution : c'était une coutume civile du duché de Brabant et de quelques autres provinces des Pays-Bas espagnols, en vertu de laquelle les enfants d'un premier lit, même les femmes, devaient recevoir tout l'héritage paternel au détriment des enfants d'un second lit, fussent-ils du sexe masculin. Les provinces que revendiqua Louis XIV, en vertu du droit de dévolution, dans le fameux *Traité des droits de la reine*, étaient le Brabant et ses annexes, les seigneuries de Malines, Anvers, Haute-Gueldre, Namur, Limbourg, les places au delà de la Meuse, le Hainaut, l'Artois, le Cambrésis, un tiers du comté de Bourgogne et un

les lois des nations à un tribunal désintéressé, l'affaire eût été un peu douteuse.

Louis fit examiner ses droits par son conseil, et par des théologiens, qui les jugèrent incontestables ; mais le conseil et le confesseur[1] de la veuve de Philippe IV les trouvaient bien mauvais. Elle avait pour elle une puissante raison, la loi expresse de Charles-Quint[2], mais les lois de Charles-Quint n'étaient guère suivies par la cour de France.

Un des prétextes que prenait le conseil du roi était que les cinq cent mille écus donnés en dot à sa femme n'avaient point été payés[3] ; mais on oubliait que la dot de la fille de Henri IV ne l'avait pas été davantage[4]. La France et l'Espagne combattirent d'abord par des écrits, où l'on étala des calculs de banquier et des raisons d'avocat ; mais la seule raison d'État était écoutée. Cette raison d'État fut bien extra-

quart du Luxembourg : autant dire tous les Pays-Bas espagnols. Il est à remarquer que les places acquises par Louis XIV dans la guerre qui va suivre furent surtout des places de Flandre, dont il n'était pas question dans le Traité des droits de la reine.

1. Le jésuite Nithard, qui exerçait sur elle une influence prépondérante.

2. C'était un édit par lequel Charles-Quint avait déclaré les Pays-Bas réunis à la couronne d'Espagne, et soumis aux mêmes lois que celle-ci. — Il est incontestable que la légitimité des prétentions de Louis XIV était plus que douteuse. Le droit de dévolution pouvait s'appliquer aux successions particulières, mais il était sans exemple, comme Jean de Witt le disait dès 1663, lors des premières ouvertures de Louis XIV a ce sujet, qu'il eût été appliqué à la succession des provinces. C'était à peu près, disait le marquis d'Aytona avec raison à l'archevêque d'Embrun, comme si l'on demandait aujourd'hui à la France « par le titre d'une fille de France, le duché de Bretagne, qui selon sa première institution pouvait tomber en quenouille » (L'archevêque d'Embrun à Louis XIV, 22 mai 1667 ; Mignet, t. I, p. 115).

3. En effet, ce paiement, auquel était subordonnée la validité des renonciations de Marie-Thérèse, n'avait jamais eu lieu, par la négligence ou par la misère de la cour d'Espagne. Louis XIV l'avait cependant vivement pressée de s'exécuter, jusqu'au mois de novembre 1661, où mourut le dernier survivant des deux fils aînés de Philippe IV. Dès qu'il reçut cette importante nouvelle, il prescrivit à son ambassadeur de changer de ton : « Quant au payement de la dot de la reine, écrivait-il à l'archevêque d'Embrun le 13 novembre 1661 (Mignet, t. I, p. 85), si on n'y a pas pourvu sur vos instances, vous n'avez qu'à en laisser présentement la poursuite, car si j'eusse pu prévoir la mort du prince ou seulement sa maladie, je n'aurais eu garde de vous ordonner d'en parler. » Il est vrai que presque aussitôt après Louis XIV apprenait la naissance (6 novembre 1661) du malheureux prince qui devait être Charles II : mais la frêle existence de cet enfant n'empêcha jamais le roi de compter que la succession d'Espagne s'ouvrirait quelque jour à son profit.

4. Peu importe : les stipulations relatives au paiement de la dot de Marie-Thérèse n'en subsistaient pas moins tout entières.

ordinaire. Louis XIV allait attaquer un enfant dont il devait être naturellement le protecteur, puisqu'il avait épousé la sœur de cet enfant. Comment pouvait-il croire que l'empereur Léopold, regardé comme le chef de la maison d'Autriche, le laisserait opprimer cette maison, et s'agrandir dans la Flandre? Qui croirait que l'empereur et le roi de France eussent déjà partagé en idée les dépouilles du jeune Charles d'Autriche, roi d'Espagne[1]? On trouve quelques traces de cette triste vérité dans les mémoires du marquis de Torci[2]; mais elles sont peu démêlées. Le temps a enfin dévoilé ce mystère, qui prouve qu'entre les rois la convenance et le droit du plus fort tiennent lieu de justice, surtout quand cette justice semble douteuse.

Tous les frères de Charles II, roi d'Espagne, étaient morts. Charles était d'une complexion faible et malsaine. Louis XIV et Léopold firent, dans son enfance, à peu près le même traité de partage qu'ils entamèrent[3] depuis à sa mort. Par ce traité, qui est actuellement dans le dépôt du Louvre[4], Léopold devait laisser Louis XIV se mettre déjà en possession de la

1. Il est vrai que Grémonville avait déjà commencé à Vienne la négociation d'un traité de partage : mais l'affaire n'était encore nullement conclue, et l'empereur eût secouru l'Espagne en 1667 si son épuisement avait été moins grand, et sans le mauvais vouloir des princes allemands à son égard. Les habiles négociations de de Lionne avaient décidé les électeurs ecclésiastiques et les princes rhénans à maintenir strictement l'article des traités de Westphalie qui excluait de la protection de l'Empire le cercle de Bourgogne (dans lequel les Pays-Bas espagnols étaient compris). Louis XIV poussa l'habileté jusqu'à demander ostensiblement à la diète le libre passage à travers l'Allemagne d'un corps d'armée de 12 à 14000 hommes qui irait combattre les Turcs, afin que le rejet de cette demande pût fournir à la diète un prétexte pour refuser également le passage aux troupes autrichiennes vers les Pays-Bas (Mignet, t. II, p. 177).

2. « Tome I, p. 16, édition supposée de La Haye » (Note de Voltaire). — Les mémoires du marquis de Torcy parurent en 1756, dix ans après la mort de l'auteur, au moment où Voltaire mettait la dernière main à son siècle de Louis XIV. Les relations qu'il avait eues avec le marquis de Torcy lui avaient d'ailleurs permis auparavant d'apprendre bien des choses alors ignorées.

3. *Entamèrent*. Voltaire eût mieux fait de dire, *déchirèrent*, et c'est le seul sens que l'on puisse attribuer à son expression, si l'on veut rester dans la vérité historique. Entamer un traité s'emploie plutôt dans une autre acception.

4. Au Louvre étaient déposés, depuis que Torcy en avait fait la demande au roi (22 décembre 1709 : *Journal du marquis de Torcy*, p. p. Masson, p. 36) tous les papiers importants de la secrétairerie des affaires étrangères. Voltaire travailla longtemps dans ces archives, et c'est ainsi qu'il eut connaissance d'une foule de détails de l'histoire diplomatique du règne de Louis XIV.

Flandre, à condition qu'à la mort de Charles, l'Espagne passerait sous la domination de l'empereur. Il n'est pas dit s'il en coûta de l'argent pour cette étrange négociation. D'ordinaire ce principal article de tant de traités demeure secret[1].

Léopold n'eut pas sitôt signé l'acte qu'il s'en repentit : il exigea au moins qu'aucune cour n'en eût connaissance, qu'on n'en fît point une double copie selon l'usage, et que le seul instrument qui devait subsister fût enfermé dans une cassette de métal, dont l'empereur aurait une clef et le roi de France l'autre. Cette cassette dut être déposée entre les mains du grand-duc de Florence. L'empereur la remit pour cet effet entre les mains de l'ambassadeur de France à Vienne et le roi envoya seize de ses gardes du corps aux portes de Vienne pour accompagner le courrier, de peur que l'empereur ne changeât d'avis et ne fît enlever la cassette sur la route[2]. Elle fut portée à Versailles, et non à Florence ; ce qui laisse soupçonner que Léopold avait reçu de l'argent, puisqu'il n'osa se plaindre.

Voilà comment l'empereur laissa dépouiller le roi d'Espagne.

1. Cette négociation, d'une importance si capitale puisqu'elle impliquait la reconnaissance des droits de Marie-Thérèse à la succession d'Espagne par la puissance qui avait le plus d'intérêt à les nier, fut commencée par Grémonville le 8 janvier 1667, parut plus d'une fois sur le point d'échouer, et aboutit le 19 janvier 1668, à la grande joie de Louis XIV, à la signature d'un traité qui partageait ainsi à l'avance la succession espagnole : à l'empereur, l'Espagne, le Milanais, les présides de la côte de Toscane, la Sardaigne, les Baléares, les Canaries, les Indes occidentales : à Louis XIV les Pays-Bas, la Franche-Comté, les Deux-Siciles, la Navarre, Rosas, les places d'Afrique et les possessions d'Océanie. C'est peut-être la plus belle victoire diplomatique que la France ait jamais remportée. Sa prépondérance en Europe et sa grandeur maritime et coloniale étaient également assurées, si ce traité eût été exécuté.

2. Telle fut la convention primitive ; mais il fut décidé lors de l'échange des ratifications, en février 1668, que chacun des deux souverains conserverait un exemplaire du traité. Louis XIV prit des précautions inusitées pour ramener en France celui qu'il devait conserver. Il envoya à cet effet, non pas seize, mais six gardes du corps et un officier : des soins minutieux furent pris pour ne pas éveiller l'attention. Les sept hommes, dirigés par des routes différentes, arrivèrent à Vienne le 14 avril et en repartirent le jour même, porteurs du précieux document. Au commencement de mai, Louis XIV l'avait en sa possession. La cour de Vienne, qui, comme dit Voltaire, se repentit de ce traité dès qu'il fût signé, n'apprit le transport de cet acte, qu'elle croyait encore à l'ambassade de France, que quand il fut en sûreté. (Mignet, partie III, section III). Voltaire est le premier à avoir eu connaissance de ce traité de partage, qui jusqu'à lui était resté rigoureusement secret.

Le roi, comptant encore plus sur ses forces que sur ses raisons, marcha en Flandre à des conquêtes assurées. (1667) Il était à la tête de trente-cinq mille hommes ; un autre corps de huit mille fut envoyé vers Dunkerque ; un de quatre mille vers Luxembourg. Turenne était sous lui le général de cette armée. Colbert avait multiplié les ressources de l'État pour fournir à ces dépenses ; Louvois, nouveau ministre de la guerre, avait fait des préparatifs immenses pour la campagne. Des magasins de toute espèce étaient distribués sur la frontière. Il introduisit le premier cette méthode avantageuse, que la faiblesse du gouvernement avait jusqu'alors rendue impraticable, de faire subsister les armées par magasins ; quelque siège que le roi voulût faire, de quelque côté qu'il tournât ses armes, les secours en tout genre étaient prêts, les logements des troupes marqués, leurs marches réglées. La discipline, rendue plus sévère de jour en jour par l'austérité inflexible du ministre, enchaînait tous les officiers à leur devoir. La présence d'un jeune roi, l'idole de son armée, leur rendait la dureté de ce devoir aisée et chère. Le grade militaire commença dès lors à être un droit beaucoup au-dessus de celui de la naissance. Les services et non les aïeux furent comptés, ce qui ne s'était guère vu encore : par là l'officier de la plus médiocre naissance fut encouragé, sans que ceux de la plus haute eussent à se plaindre. L'infanterie, sur qui tombait tout le poids de la guerre, depuis l'inutilité reconnue des lances, partagea les récompenses dont la cavalerie était en possession. Les maximes nouvelles dans le gouvernement inspiraient un nouveau courage [1].

Le roi, entre un chef et un ministre également habiles, tous deux jaloux l'un de l'autre [2], et cependant ne l'en servant que mieux, suivi des meilleures troupes de l'Europe, enfin ligué de nouveau avec le Portugal [3], attaquait avec tous ses avantages une province mal défendue d'un royaume ruiné et déchiré. Il n'avait à faire qu'à sa belle-mère, femme faible, gouvernée par un jésuite, dont l'administration méprisée et malheureuse laissait la monarchie espagnole sans défense.

1. Excellent résumé de l'œuvre de Louvois.

2. Cette jalousie ne pouvait encore se montrer au grand jour : Louvois devait encore à cette époque garder envers Turenne presque l'attitude d'un subordonné (Rousset, *Histoire de Louvois*, I, p. 112 et suivantes).

3. Le 31 mars 1667.

Le roi de France avait tout ce qui manquait à l'Espagne.



Siège de Tournai (1667).

L'art d'attaquer les places n'était pas encore perfectionné

comme aujourd'hui, parce que celui de les bien fortifier et de les bien défendre était plus ignoré. Les frontières de la Flandre espagnole étaient presque sans fortifications et sans garnisons.

Louis n'eut qu'à se présenter devant elles. (Juin 1667) Il entra dans Charleroi comme dans Paris ; Ath, Tournai, furent prises en deux jours ; Furnes, Armentières, Courtrai ne tinrent pas davantage. Il descendit dans la tranchée devant Douai, qui se rendit le lendemain (6 juillet). Lille, la plus florissante ville de ces pays, la seule bien fortifiée, et qui avait une garnison de six mille hommes, capitula (27 auguste) après neuf jours de siège. Les Espagnols n'avaient que huit mille hommes à opposer à l'armée victorieuse ; encore l'arrière-garde de cette petite armée fut-elle taillée en pièces (31 auguste) par le marquis depuis maréchal de Créqui[1]. Le reste se cacha sous Bruxelles et sous Mons, laissant le roi vaincre sans combattre.

Cette campagne, faite au milieu de la plus grande abondance, parmi des succès si faciles, parut le voyage d'une cour. La bonne chère, le luxe et les plaisirs s'introduisirent alors dans les armées, dans le temps même que la discipline s'affermissait. Les officiers faisaient leur devoir militaire beaucoup plus exactement, mais avec des commodités plus recherchées. Le maréchal de Turenne n'avait eu longtemps que des assiettes de fer en campagne. Le marquis d'Humières fut le premier, au siège d'Arras, en 1658[2], qui se fit servir en vaisselle d'argent à la tranchée, et qui fit manger des ragoûts et des entremets. Mais dans cette campagne de 1667, où un jeune roi, aimant la magnificence, étalait celle de sa cour dans les fatigues de la guerre, tout le monde se piqua de somptuosité et de goût dans la bonne chère, dans les habits, dans les équipages. Ce luxe, la marque certaine de la richesse d'un grand État, et souvent la cause de la décadence d'un petit, était cependant encore très peu de chose auprès de celui qu'on a vu depuis. Le roi, ses généraux et ses ministres allaient au rendez-vous de l'armée à cheval ; au lieu

1. Combat de cavalerie, livré non loin de Bruges. Les Espagnols y perdirent 500 morts ou blessés, et 1500 prisonniers.

2. C'est une erreur de Voltaire : il n'y eut pas de siège d'Arras en 1658. Le fait dont il s'agit doit être rapporté, soit au siège d'Arras fait par les Espagnols en 1654, soit au siège de quelqu'une des places des Pays-Bas qui furent conquises en 1658, peut-être de Dunkerque.

qu'aujourd'hui il n'y a point de capitaine de cavalerie, ni de secrétaire d'un officier général qui ne fasse ce voyage en chaise de poste avec des glaces et des ressorts, plus commodément et plus tranquillement qu'on ne faisait alors une visite dans Paris d'un quartier à un autre.

La délicatesse des officiers ne les empêchait point alors



Louis XIV au milieu des dames de la cour, d'après une gravure du temps.

d'aller à la tranchée avec le pot[1] en tête et la cuirasse sur le dos. Le roi en donnait l'exemple : il alla ainsi à la tranchée devant Douai et devant Lille[2]. Cette conduite sage conserva plus d'un grand homme. Elle a été trop négligée depuis par des jeunes gens peu robustes, pleins de valeur, mais de mollesse, et qui semblent plus craindre la fatigue que le danger.

La rapidité de ces conquêtes remplit d'alarmes Bruxelles ;

1. C'était une espèce de casque.

2. Un jour que Louis XIV, au siège de Lille, s'était avancé dans un endroit fortement battu par le feu de la place, les courtisans le pressèrent de se retirer. « Sire, lui dit tout bas de Chabrost, capitaine des gardes, le vin est tiré, il faut le boire. » Le roi acheva tranquillement la promenade commencée.

les citoyens transportaient déjà leurs effets dans Anvers. La conquête de la Flandre entière pouvait être l'ouvrage d'une campagne. Il ne manquait au roi que des troupes assez nombreuses pour garder les places, prêtes à s'ouvrir à ses armes. Louvois lui conseilla de mettre de grosses garnisons dans les villes prises, et de les fortifier. Vauban, l'un de ces grands hommes et de ces génies qui parurent dans ce siècle pour le service de Louis XIV, fut chargé de ces fortifications[1]. Il les fit suivant sa nouvelle méthode, devenue aujourd'hui la règle de tous les bons ingénieurs. On fut étonné de ne plus voir les places revêtues que d'ouvrages presque au niveau de la campagne. Les fortifications hautes et menaçantes n'en étaient que plus exposées à être foudroyées par l'artillerie : plus il les rendit rasantes, moins elles étaient en prise. Il construisit la citadelle de Lille sur ces principes (1668). On n'avait point encore en France détaché le gouvernement d'une ville de celui de la forteresse. L'exemple commença en faveur de Vauban ; il fut le premier gouverneur d'une citadelle. On peut encore observer que le premier de ces plans en relief qu'on voit dans la galerie du Louvre[2] fut celui des fortifications de Lille.

Le roi se hâta de venir jouir des acclamations des peuples, des adorations de ses courtisans et de ses maîtresses, et des fêtes qu'il donna à sa cour.

CHAPITRE IX

Conquête de la Franche-Comté. — Paix d'Aix-la-Chapelle.

(1667) On était plongé dans les divertissements à Saint-Germain, lorsqu'au cœur de l'hiver, au mois de janvier[3], o fut étonné de voir des troupes marcher de tous côtés, aller et revenir sur les chemins de la Champagne, dans les Trois-

1. Sur la recommandation de Louvois, qui alors protégeait Vauban contre les rancunes de l'intendant d'Alsace, cousin de Colbert. et contre le mauvais vouloir de celui-ci (Rousset, *Histoire de Louvois*, I, 275 et suiv.). Les plans de Vauban furent préférés à ceux du chevalier de Clerville, au grand dépit de ce dernier.

2. Aujourd'hui aux Invalides.

3. En dirigeant cette expédition pendant une saison où les opérations militaires étaient généralement suspendues, Louis XIV voulait prouver au marquis de Castel-Rodrigo que

Évêchés : des trains d'artillerie, des chariots de munitions s'arrêtaient, sous divers prétextes, dans la route qui mène de Champagne en Bourgogne. Cette partie de la France était remplie de mouvements dont on ignorait la cause. Les étrangers par intérêt, et les courtisans par curiosité, s'épuisaient en conjectures : l'Allemagne était alarmée : l'objet de ces préparatifs et de ces marches irrégulières était inconnu à tout le monde. Le secret dans les conspirations n'a jamais été mieux gardé qu'il le fut dans cette entreprise de Louis XIV[1]. Enfin le 2 février il part de Saint-Germain avec le jeune duc d'Enghien, fils du grand Condé[2], et quelques courtisans : les autres officiers étaient au rendez-vous des troupes. Il va à cheval à grandes journées, et arrive à Dijon. Vingt mille hommes assemblés de vingt routes différentes se trouvent le même jour en Franche-Comté, à quelques lieues de Besançon, et le grand Condé paraît à leur tête[3], ayant pour son principal lieutenant-général Montmorenci-

rien, même l'hiver, n'était capable de l'arrêter, aux Hollandais, qui concluaient en ce moment même (23 janvier) le fameux traité de la triple alliance, que leur attitude ne l'intimidait point. Il s'écartait cependant des Pays-Bas et menait ses armées à d'autres conquêtes, pour ne pas pousser l'Angleterre et la Hollande à des résolutions désespérées.

1. « Je trouvai moyen de faire assembler dix-huit mille hommes sans qu'eux-mêmes se pussent apercevoir de mon dessein ; car les uns étaient commandés pour aller en Catalogne avec mon frère ; les autres pour se rendre à la Marche, où s'était faite une mutinerie de peu d'importance ; les autres pour m'attendre à Metz, où je feignais de me rendre moi-même. Et leurs routes étaient tellement ajustées, qu'à considérer le lieu d'où ils partaient et celui où ils avaient ordre d'aller, la Bourgogne se trouvait naturellement dans leur passage. Je faisais même qu'ils y étaient arrêtés par M. le Prince sous prétexte d'un défaut de formalité ; car, comme il était gouverneur de province, il leur refusait son attache pour passer outre, feignant qu'il n'avait point eu avis de leur route » (*Mémoires de Louis XIV*, II, 328).

2. Henri-Jules de Condé, M. le prince (1643-1709).

3. Depuis son retour en France, en vertu de la paix des Pyrénées, Condé avait été laissé à l'écart. Il souffrait beaucoup de cet éloignement. « Il est inconcevable, écrivait de Lionne à Grémonville (septembre 1667) dans quels transports de joie fut ledit seigneur prince quand S. M. lui déclara qu'elle le faisait général d'une armée de 25 000 hommes effectifs sur le Rhin. » Condé remercia Louis XIV dans les termes les plus humbles et les plus soumis : « Je supplie très humblement V. M., écrivait-il au roi le 20 décembre 1667, de croire que je n'envisagerai jamais rien que sa gloire en toutes choses, et que mes intérêts ne me seront jamais rien au prix de son service et de la fidélité que je lui dois. Ma naissance m'y engage plus que tous les autres, mais les bontés et la confiance qu'elle daigne prendre en moi, après l'avoir si peu mérité, m'y engagent encore bien plus que ma naissance. »

Boutteville, son ami, devenu duc de Luxembourg, toujours attaché à lui dans la bonne et dans la mauvaise fortune. Luxembourg était l'élève de Condé dans l'art de la guerre ; et il obligea, à force de mérite, le roi, qui ne l'aimait pas, à l'employer.

Des intrigues eurent part à cette entreprise imprévue : le prince de Condé était jaloux de la gloire de Turenne, et Louvois de sa faveur auprès du roi ; Condé était jaloux en héros, et Louvois en ministre [1]. Le prince, gouverneur de la Bourgogne, qui touche à la Franche-Comté, avait formé le dessein de s'en rendre maître en hiver, en moins de temps que Turenne n'en avait mis l'été précédent à conquérir la Flandre française. Il communiqua d'abord son projet à Louvois, qui l'embrassa avidement, pour éloigner et rendre inutile Turenne, et pour servir en même temps son maître.

Cette province, assez pauvre alors en argent, mais très fertile, bien peuplée, étendue en long de quarante lieues et large de vingt, avait le nom de Franche, et l'était en effet. Les rois d'Espagne en étaient plutôt les protecteurs que les maîtres. Quoique ce pays fût du gouvernement de la Flandre, il n'en dépendait que peu. Toute l'administration était partagée et disputée entre le parlement et le gouverneur de la Franche-Comté. Le peuple jouissait de grands privilèges, toujours respectés par la cour de Madrid, qui ménageait une province jalouse de ses droits, et voisine de la France. Besançon même se gouvernait comme une ville impériale. Jamais peuple ne vécut sous une administration plus douce, et ne fut si attaché à ses souverains [2]. Leur amour pour la maison d'Autriche s'est conservé pendant deux générations ; mais cet amour était, au fond, celui de leur liberté. Enfin,

1. Les Le Tellier purent être satisfaits de cette occasion de rendre à Condé un commandement, pour l'opposer à Turenne, dont la supériorité les gênait : mais il est permis de croire que Louis XIV dut être heureux lui-même de prouver à Turenne qu'il pourrait toujours, le cas échéant, se passer de lui : et c'était enfin montrer à tous combien l'autorité royale était victorieuse, combien peu elle avait à craindre de ses anciens ennemis, que de confier une mission aussi importante à un des héros de la Fronde. — D'ailleurs il ne s'agissait pas, comme le dit Voltaire, de rendre Turenne inutile : Louis XIV songeait encore en ce moment à des entreprises ultérieures contre les Pays-Bas, dans lesquelles Turenne devait être employé.

2. Telle était bien en effet la situation de cette province espagnole, séparée du reste de la monarchie. Besançon se prétendait ville impériale, ne reconnaissait le roi d'Espagne que pour protecteur.

la Franche-Comté était heureuse, mais pauvre, et, puisqu'elle était une espèce de république[1], il y avait des factions. Quoi qu'en dise Pellisson[2] on ne se borna pas à employer la force.

On gagna d'abord quelques citoyens par des présents et des espérances. On s'assura de l'abbé Jean de Vatteville, frère de celui qui, ayant insulté à Londres l'ambassadeur de France, avait procuré, par cet outrage, l'humiliation de la branche d'Autriche espagnole. Cet abbé, autrefois officier, puis chartreux, puis longtemps musulman chez les Turcs, et enfin ecclésiastique, eut parole d'être grand doyen, et d'avoir d'autres bénéfices[3]. On acheta peu cher quelques magistrats, quelques officiers; et à la fin même, le marquis

1. Réflexion à noter : ce n'est pas la seule fois que Voltaire laisse percer ses préférences politiques.

2. Pellisson, rentré en grâce auprès de Louis XIV, sollicita du roi l'honneur de raconter sa guerre contre les Espagnols et particulièrement la conquête de la Franche-Comté; ce travail se trouve dans le septième volume des Mémoires de littérature de Desmolets (Cf. Dreyss, *Mémoires de Louis XIV*, introduction, I, § 11). Dans le projet qu'il avait soumis au roi, il s'exprime ainsi relativement à la conquête de la Franche-Comté : « D'ailleurs les Comtois étant si fous qu'ils s'imaginent que la plupart de leurs places ont été vendues, et les Espagnols assez glorieux peut-être pour prendre à l'avenir ce même tour dans leurs histoires, il importe qu'il y en ait une qui explique nettement jusqu'aux moindres ressorts de ces événements, à la vérité surprenants et extraordinaires. Je n'ai pas appréhendé de faire valoir la Franche-Comté ce qu'elle vaut. Car plus on l'estimera, plus je prétends que l'action est grande et héroïque de l'avoir vaincue. »

3. Rien de plus singulier que l'histoire de ce personnage (1613-1702). S'étant pris de querelle avec un gentilhomme de la reine d'Espagne à Milan, il tue son adversaire et va faire dans un couvent de Chartreux, en Franche-Comté, une pénitence austère de trois ou quatre ans. Venu en Espagne pour sollicciter sa grâce, il tue un prieur dans le couvent duquel il a été surpris, tue dans les rues de Madrid un cavalier qui l'avait insulté, tue dans une auberge un officier qui veut partager son souper, séduit une religieuse et s'enfuit avec elle à Smyrne, va ensuite à Constantinople, gagne un vizir, prend le turban et parvient à des postes élevés. Il revint en Espagne, fut pardonné grâce à son frère, reçut l'abbaye de la Baume en Franche-Comté, et dès 1661, quoi qu'en dise Voltaire, fut doyen du chapitre de Besançon; il fût devenu archevêque si les chanoines ne s'étaient ligués pour empêcher ce scandale. Il fut pourvu en 1665 d'une charge de maître des requêtes au Parlement de Dôle. Quand les États de Franche-Comté s'aperçurent (mais trop tard) des projets de Louis XIV contre leur indépendance, ils le chargèrent d'une mission en Suisse pour en tirer des secours; mais déjà Jean de Vatteville était gagné par l'or de France. Il entraîna plusieurs villes de la province dans sa défection, et fut récompensé par la charge de grand bailli d'Aumont et la coadjutorerie de l'abbaye de Luxeuil. Forcé de fuir en France après la paix d'Aix-la-Chapelle, il rentra dans la Franche-Comté lors de la deuxième conquête, et se retira dans son abbaye de la Baume.

d'Yenne, gouverneur général, devint si traitable, qu'il accepta publiquement, après la guerre, une grosse pension et le grade de lieutenant-général en France. Ces intrigues secrètes, à peine commencées, furent soutenues par vingt mille hommes. Besançon, la capitale de la province, est investie par le prince de Condé, Luxembourg court à Salins : le lendemain Besançon et Salins se rendirent. Besançon ne



Le roi devant Dôle (1668).

demanda pour capitulation que la conservation d'un saint suaire fort révéré dans cette ville ; ce qu'on lui accorda très aisément. Le roi arrivait à Dijon. Louvois, qui avait volé sur la frontière pour diriger toutes ces marches, vint lui apprendre que ces deux villes étaient assiégées et prises. Le roi courut aussitôt se montrer à la fortune qui faisait tout pour lui.

Il alla assiéger Dôle en personne. Cette place était réputée forte ; elle avait pour commandant le comte de Montrevel, homme d'un grand courage, fidèle par grandeur d'âme aux Espagnols qu'il haïssait, et au Parlement qu'il méprisait. Il n'avait pour garnison que quatre cents soldats et les citoyens, et il osa se défendre. La tranchée ne fut point poussée dans les formes. A peine l'eut-on ouverte, qu'une foule de jeunes volontaires, qui suivaient le roi, courut

attaquer la contrescarpe, et s'y logea[1] : le prince de Condé, à qui l'âge et l'expérience avaient donné un courage tranquille, les fit soutenir à propos, et partagea leur péril pour les en tirer. Ce prince était partout avec son fils, et venait ensuite rendre compte de tout au roi, comme un officier qui aurait eu sa fortune à faire. Le roi, dans son quartier, montrait plutôt la dignité d'un monarque dans sa cour qu'une ardeur impétueuse qui n'était pas nécessaire. Tout le cérémonial de Saint-Germain était observé[2]. Il avait son petit coucher, ses grandes, ses petites entrées, une salle des audiences dans sa tente. Il ne tempérait le faste du trône qu'en faisant manger à sa table ses officiers généraux et ses aides de camp. On ne lui voyait point, dans les travaux de la guerre, ce courage emporté de François Ier et de Henri IV, qui cherchaient toutes les espèces de danger. Il se contentait de ne les pas craindre, et d'engager tout le monde à s'y précipiter pour lui avec ardeur. Il entra dans Dôle (14 février 1668) au bout de quatre jours de siège, douze jours après son départ de Saint-Germain ; et enfin, en moins de trois semaines, toute la Franche-Comté lui fut soumise. Le conseil d'Espagne, étonné et indigné du peu de résistance, écrivit au gouverneur « que le roi de France aurait dû envoyer ses laquais prendre possession de ce pays, au lieu d'y aller en personne ».

Tant de fortune et tant d'ambition réveillèrent l'Europe assoupie ; l'empire commença à se remuer, et l'empereur à lever des troupes. Les Suisses, voisins des Francs-Comtois,

1. Il s'agit de la seconde compagnie de mousquetaires du roi. Louis XIV a rendu justice à leur ardeur dans ses Mémoires (II, 333) : « Je ne peux oublier la preuve que me donna de son zèle la seconde compagnie de mes mousquetaires, qui, sans avoir reçu l'ordre de moi, s'alla poster exprès en vue de la place pour attirer sur elle une partie de la mousqueterie et du canon qui venait auparavant de tous côtés sur la petite troupe qui m'accompagnait. » — Ce fut à ce siège que le marquis de Grammont s'offrit « pour prendre Dôle avec des mots ». Il représenta aux habitants « que c'était une épouvantable opération que d'être passés tout vifs au fil de l'épée », et que Besançon ne manquerait pas de se réjouir de la ruine de Dôle. Le lendemain (13 février) Dôle capitula. — Voltaire ne parle pas du siège de Gray, dont l'abbé de Watteville et le marquis d'Yenne firent ouvrir les portes à l'armée royale.

2. Louis XIV présente les choses d'une façon un peu différente. « Dans le temps de cette expédition, comme la saison était très fâcheuse, j'avais tâché d'en adoucir la rigueur aux gens de qualité, par la bonne chère que je leur faisais faire. Et, parce qu'étant à la campagne, on ne peut pas ménager tant de temps pour les affaires de cabinet, je m'entretenais plus librement avec tout le monde, tant en conversation générale qu'en particulier. »

et qui n'avaient alors d'autre bien que leur liberté, tremblèrent pour elle. Le reste de la Flandre pouvait être envahi au printemps prochain. Les Hollandais, à qui il avait toujours importé d'avoir les Français pour amis, frémissaient de les avoir pour voisins. L'Espagne alors eut recours à ces mêmes Hollandais, et fut en effet protégée par cette petite nation, qui ne lui paraissait auparavant que méprisable et rebelle.

La Hollande était gouvernée par Jean de Witt, qui dès l'âge de vingt-huit ans avait été élu grand pensionnaire[1], homme amoureux de la liberté de son pays, autant que de sa grandeur personnelle : assujetti à la frugalité et à la modestie de sa république, il n'avait qu'un laquais et une servante, et allait à pied dans La Haye, tandis que dans les négociations de l'Europe son nom était compté avec les noms des plus puissants rois : homme infatigable dans le travail, plein d'ordre, de sagesse, d'industrie dans les affaires, excellent citoyen, grand politique, et qui, cependant, fut depuis très malheureux.

Il avait contracté avec le chevalier Temple, ambassadeur d'Angleterre à la Haye, une amitié bien rare entre des ministres[2]. Temple était un philosophe qui joignait les lettres aux affaires ; homme de bien, malgré les reproches que l'évêque Burnet[3] lui a faits d'athéisme; né avec le génie d'un sage républicain, aimant la Hollande comme son propre pays, parce qu'elle était libre, et aussi jaloux de cette liberté que le grand pensionnaire lui-même. Ces deux citoyens s'unirent avec le comte de Dhona, ambassadeur de Suède, pour arrêter les progrès du roi de France.

Ce temps était marqué pour les événements rapides. La Flandre, qu'on nomme Flandre française, avait été prise

1. En 1653. — Chaque ville nommait un pensionnaire pour défendre ses intérêts aux États de la province : chaque province en nommait un également pour la représenter aux États généraux. La province de Hollande étant la plus étendue, la plus riche et la plus peuplée des Provinces-Unies, son grand pensionnaire devenait aisément le chef de la république, lorsque le stathoudérat, comme c'était le cas depuis 1650, était amoindri ou annihilé. Personne n'était plus digne de ces hautes fonctions que Jean de Witt, et les louanges que lui donne Voltaire sont entièrement justifiées (Cf. Lefèvre-Pontalis, *Vingt ans de république parlementaire : Jean de Witt*).

2. William Temple est bien l'auteur de cette politique à laquelle Charles II ne se prêta qu'à contre-cœur.

3. Gilbert Burnet, 1643-1715, historien anglais, un des auteurs de la Révolution de 1688, fit une *Histoire de la réformation en Angleterre*, et une *Histoire de son temps*.

en trois mois ; la Franche-Comté en trois semaines. Le traité entre la Hollande, l'Angleterre, et la Suède, pour tenir la balance de l'Europe et réprimer l'ambition de Louis XIV, fut proposé et conclu en cinq jours. Le conseil de l'empereur Léopold n'osa entrer dans cette intrigue. Il était lié par le traité secret qu'il avait signé avec le roi de France pour dépouiller le jeune roi d'Espagne. Il encourageait secrètement l'union de l'Angleterre, de la Suède et de la Hollande ; mais il ne prenait aucunes mesures ouvertes[1].

Louis XIV fut indigné qu'un petit État tel que la Hollande conçût l'idée de borner ses conquêtes, et d'être l'arbitre des rois, et plus encore qu'elle en fût capable. Cette entreprise des Provinces-Unies lui fut un outrage sensible qu'il fallut dévorer, et dont il médita dès lors la vengeance[2].

Tout ambitieux, tout puissant et tout irrité qu'il était, il détourna l'orage qui allait s'élever de tous les côtés de l'Europe. Il proposa lui-même la paix[3]. La France et l'Espagne choisirent Aix-la-Chapelle pour le lieu des conférences, et le nouveau pape Rospigliosi, Clément IX, pour médiateur.

La cour de Rome, pour décorer sa faiblesse d'un crédit apparent, rechercha par toutes sortes de moyens l'honneur d'être l'arbitre entre les couronnes. Elle n'avait pu l'obtenir au traité des Pyrénées : elle parut l'avoir au moins à la paix d'Aix-la-Chapelle. Un nonce fut envoyé à ce congrès pour être un fantôme d'arbitre entre des fantômes de plénipotentiaires. Les Hollandais, déjà jaloux de la gloire, ne vou-

1. Voltaire n'aurait donc pas dû dire à la page précédente que l'empereur commençait à lever des troupes. La vérité était qu'il était réduit à l'inaction.

2. « J'avoue, dit Louis XIV dans un Mémoire publié par M. Rousset (*Histoire de Louvois*, I, 519) que leur insolence me piqua au vif, et que je fus près, au risque de ce qui pourrait arriver de mes conquêtes aux Pays-Bas espagnols, de tourner toutes mes forces contre cette altière et ingrate nation. Mais ayant appelé la prudence à mon secours, et considéré que je n'avais ni le nombre de troupes, ni la qualité des alliés requis pour une pareille entreprise, je dissimulai, je conclus la paix à des conditions honorables, résolu de remettre la punition de cette perfidie à un autre temps.

3. Dès les premières réclamations des Hollandais, en septembre 1667, Louis XIV leur avait déclaré qu'il se contenterait des villes conquises par lui jusque-là, ou d'un équivalent comme la Franche-Comté. Il ne demanda pas davantage après la conquête de la Franche-Comté, mais il refusa d'accorder pour jusqu'à la fin de mai la suspension d'armes que lui demandait la Hollande pour avoir le temps d'obtenir de l'Espagne qu'elle se résignât à l'*alternative;* il n'y consentit que pour jusqu'à la fin de mars. Ce terme étant arrivé sans que l'Espagne eût consenti à ses conditions, la guerre parut imminente. Elle eût éclaté si

lurent point partager celle de conclure ce qu'ils avaient commencé. Tout se traitait en effet à Saint-Germain, par le ministère de leur ambassadeur Van Beuning. Ce qui avait été accordé en secret par lui était envoyé à Aix-la-Chapelle, pour être signé avec appareil par les ministres assemblés au congrès[1]. Qui eût dit trente ans auparavant qu'un bourgeois de Hollande obligerait la France et l'Espagne à recevoir sa médiation ?

Ce Van Beuning, échevin d'Amsterdam, avait la vivacité d'un Français et la fierté d'un Espagnol. Il se plaisait à choquer, dans toutes les occasions, la hauteur impérieuse du roi, et opposait une inflexibilité républicaine au ton de supériorité que les ministres de France commençaient à prendre. « Ne vous fiez-vous pas à la parole du roi ? » lui disait M. de Lyonne dans une conférence. « J'ignore ce que veut le roi, dit Van Beuning, je considère ce qu'il peut. » Enfin, à la cour du plus superbe monarque du monde, un bourgmestre conclut avec autorité (2 mai 1668) une paix par laquelle le roi fut obligé de rendre la Franche-Comté. Les Hollandais eussent bien mieux aimé qu'il eût rendu la Flandre, et être délivrés d'un voisin si redoutable : mais toutes les nations trouvèrent que le roi marquait assez de modération en se privant de la Franche-Comté. Cependant il gagnait davantage en retenant les villes de Flandre[2], et il s'ouvrait les portes de la Hollande, qu'il songeait à détruire dans le temps qu'il lui cédait[3].

Louis XIV n'avait montré une modération qui devait être malheureusement bien rare chez lui. Il consentit le 15 avril à proroger la trêve jusqu'à la fin de mai. La triple alliance profita de ce répit pour presser l'Espagne, plus vivement que jamais, de s'exécuter. Celle-ci finit par se résigner à l'alternative, mais mécontente de l'Angleterre et de la Hollande, elle choisit celui des deux termes de l'alternative qui devait leur être le plus désagréable et le plus avantageux à Louis XIV ; elle reprit la Franche-Comté et céda les places des Pays-Bas. — Dans un passage célèbre de ses *Mémoires*, II, 346, Louis XIV a nettement indiqué les motifs qu'il avait pour combattre encore, et ceux qu'il avait pour conclure la paix. Il se décida à faire pencher la balance du côté de ces derniers, et fit bien.

1. Cependant les Hollandais ne dictèrent pas absolument les termes du traité : on a déjà vu qu'ils eussent beaucoup préféré que le roi gardât la Franche-Comté, au lieu des villes de Flandre.

2. C'étaient Bergues et Furnes ; Armentières et Courtray ; Lille, Douai, le fort de Scarpe ; Tournai et Oudenarde ; Binch et Ath ; Charleroi ; et toute l'étendue de leurs « bailliages, châtellenies, territoires, gouvernances, prévôtés, appartenances, dépendances et annexes, de quelque nom qu'elles pussent être appelées. »

3. « Je remarquais, dit Louis XIV

CHAPITRE X

Travaux et magnificence de Louis XIV.
Aventure singulière en Portugal. — Casimir en France.
Secours en Candie. — Conquête de la Hollande.

Louis XIV, forcé de rester quelque temps en paix, continua, comme il avait commencé, à régler, à fortifier, et embellir son royaume. Il fit voir qu'un roi absolu, qui veut le bien, vient à bout de tout sans peine[1]. Il n'avait qu'à commander, et les succès dans l'administration étaient aussi rapides que l'avaient été ses conquêtes. C'était une chose véritablement admirable de voir les ports de mer, auparavant déserts, ruinés, maintenant entourés d'ouvrages qui faisaient leur ornement et leur défense, couverts de navires et de matelots, et contenant déjà près de soixante grands vaisseaux qu'il pouvait armer en guerre. De nouvelles colonies, protégées par son pavillon, partaient de tous côtés pour l'Amérique, pour les Indes orientales, pour les côtes de l'Afrique. Cependant en France, et sous ses yeux, des édifices immenses occupaient des milliers d'hommes, avec tous les arts que l'architecture entraîne après elle; et dans l'intérieur de sa cour et de sa capitale, des arts plus nobles et plus ingénieux donnaient à la France des plaisirs et une gloire dont les siècles précédents n'avaient pas eu même l'idée. Les lettres florissaient ; le bon goût et la raison pénétraient dans les écoles de la barbarie. Tous ces

(*Mémoires*, II, 350), que la Franche-Comté, que je rendais, se pouvait réduire en tel état que j'en serais le maître à toute heure, et que mes nouvelles conquêtes bien affermies *m'ouvriraient une entrée plus sûre dans le reste des Pays-Bas ;* que la paix me donnerait le loisir de me fortifier chaque jour de finances, de vaisseaux, d'intelligences, et de tout ce que peuvent ménager les soins d'un prince appliqué dans un État puissant et riche. »

1. Nouvelle expression de la prédilection de Voltaire pour le despotisme éclairé et bienfaisant. C'était d'ailleurs l'idéal politique de tout le dix-huitième siècle. L'ancienne monarchie se serait non seulement sauvée, mais encore aurait accru sa puissance, si elle avait donné satisfaction à ce besoin de réformes dont la société française, au dix-huitième siècle, était agitée, si elle avait voulu le bien (qu'elle voulut quelquefois) avec assez d'énergie pour l'imposer. Ce n'est pas l'excès de son pouvoir, ce sont sa faiblesse et son indécision qui l'ont tuée. Voltaire était en politique le moins révolutionnaire des hommes; et Voltaire, il ne faut pas l'oublier, dirigeait, ou tout au moins exprimait l'opinion générale.

détails de la gloire et de la félicité de la nation trouveront leur véritable place dans cette histoire ; il ne s'agit ici que des affaires générales et militaires.

Le Portugal donnait en ce temps un spectacle étrange à l'Europe. Don Alphonse, fils indigne de l'heureux don Jean de Bragance, y régnait[1] : il était furieux et imbécile[2]. Sa femme, fille du duc de Nemours, amoureuse de don Pèdre, frère d'Alfonse, osa concevoir le projet de détrôner son mari, et d'épouser son amant. L'abrutissement du mari justifia l'audace de la reine; elle l'accusa d'impuissance, et ayant acquis dans le royaume, par son habileté, l'autorité que son mari avait perdue par ses fureurs, elle le fit enfermer (novembre 1667)[3]. Elle obtint bientôt de Rome une bulle pour épouser son beau-frère. Il n'est pas étonnant que Rome ait accordé cette bulle; mais il l'est que des personnes puissantes en aient besoin. Ce que Jules II avait accordé sans

1. Il y régnait depuis 1656.

2. Et même pire que cela. L'ambassadeur français à Lisbonne, St-Romain, le dépeint en 1667 dans les termes suivants : « Grand mangeur, goulu et malpropre. Grossit tous les jours, prend beaucoup de tabac en poudre et en fumée, en tient jour et nuit un rouleau de feuilles dans son nez. Sent mauvais; ulcères sous de grands doubles ou replis de peau en divers endroits. Il a vingt-quatre ans, ne sait ni lire ni écrire, mais n'ignore aucune des vilaines et méchantes paroles des laquais. Il a la passion de se faire passer pour brave et de se faire craindre : de là vient que toutes les nuits il court par la ville et charge brusquement tout ce qu'il rencontre. Tous les jours il menace de tuer, tire le poignard et frappe des pieds et des mains ou de l'épée tous ceux qui le fâchent indifféremment. » Tel était l'homme, vrai monstre au physique comme au moral, auquel Louis XIV, dans l'intérêt de la politique française, unit une de ses sujettes, Mlle de Savoie-Nemours, ordinairement nommée Mlle d'Aumale, petite-fille du bâtard de Henri IV, César de Vendôme.

3. Voltaire présente ici les choses d'une manière peu exacte. Le 21 novembre 1667, la reine se sauva au couvent des religieuses de l'Espérance, pour se soustraire aux brutalités de son mari. Ce dernier incident combla la mesure : le peuple portugais était excédé des folies et des cruautés de son roi, les États s'assemblèrent et forcèrent le roi à admettre la co-régence de son frère don Pèdre. Louis XIV tenait à ce que Mlle d'Aumale restât reine de Portugal, car l'alliance portugaise lui était particulièrement précieuse, en ce moment où il était en guerre avec l'Espagne. Par ses conseils, on fit prononcer la nullité de son mariage (qui d'ailleurs n'avait jamais été consommé) par les juges ecclésiastiques de Lisbonne. Mais Mlle d'Aumale n'osait pas encore épouser don Pèdre : de Lionne lui procura un simulacre de dispense pontificale par un cardinal, envoyé comme légat à la cour de France et qui n'avait point les pouvoirs nécessaires; le mariage eut lieu alors, mars 1668. Ce fut plus tard que la reine, pour calmer certains scrupules de conscience, soumit à la cour de Rome le cas singulier dans lequel elle se trouvait; et Clément IX, après information, lui

difficulté au roi d'Angleterre Henri VIII[1], Clément IX l'accorda à l'épouse d'un roi de Portugal. La plus petite intrigue fait dans un temps ce que les plus grands ressorts ne peuvent opérer dans un autre. Il y a toujours deux poids et deux mesures pour tous les droits des rois et des peuples; et ces deux mesures étaient au Vatican depuis que les papes influèrent sur les affaires de l'Europe. Il serait impossible de comprendre comment tant de nations avaient laissé une si étrange autorité au pontife de Rome, si l'on ne savait combien l'usage a de force.

Cet événement, qui ne fut une révolution que dans la famille royale, et non dans le royaume de Portugal, n'ayant rien changé aux affaires de l'Europe[2], ne mérite d'attention que par sa singularité.

La France reçut bientôt après un roi qui descendait du trône d'une autre manière. (1668) Jean Casimir, roi de Pologne, renouvela l'exemple de la reine Christine. Fatigué des embarras du gouvernement, et voulant vivre heureux, il choisit sa retraite à Paris dans l'abbaye de Saint-Germain,

accorda toutes les dispenses nécessaires. Voir sur cette affaire, qui n'a rien que d'honorable pour la cour de Rome, un article de M. Gérin, dans la *Revue des Questions historiques*, janvier 1880. La décision de Clément IX s'imposait, il n'y eut dans sa conduite ni complaisance, ni partialité, et l'intrigue n'y eut aucune part.

1. Le cas n'était pas tout à fait le même : ce fut après la mort d'Arthur, prince de Galles, que Catherine d'Aragon épousa Henri, le second prince de Galles: dans l'affaire de Portugal il s'agissait de casser le mariage d'Alphonse VI, vivant encore, et ensuite d'autoriser le mariage de sa femme avec son frère.

2. Autre inexactitude. Un des premiers soins de don Pèdre fut de conclure la paix avec l'Espagne, qui reconnut l'indépendance portugaise (13 février 1668), et la perte de cette utile alliance fut une des considérations qui déterminèrent Louis XIV à signer la paix d'Aix-la-Chapelle. — Il est curieux de voir comment Louis XIV, dans ses Mémoires, II, 285, apprécie la chute d'Alphonse VI et l'enseignement qu'il en tire : « ..... Aventure tellement singulière, que l'histoire des siècles passés ne nous peut fournir rien de pareil..... Il faut assurément demeurer d'accord que, quelque mauvais que puisse être un prince, la révolte de ses sujets est toujours infiniment criminelle. Celui qui a donné des rois aux hommes a voulu qu'on les respectât comme ses lieutenants, se réservant à lui seul le droit d'examiner leur conduite. Sa volonté est que quiconque est né sujet obéisse sans discernement..... Mais il n'est pas juste que les souverains, qui font profession de cette sainte doctrine, se fondent sur l'innocence qu'elle inspire à leurs peuples pour vivre de leur part avec plus de dérèglement. Il faut qu'ils considèrent..... que leurs sujets, les voyant plongés dans le vice et dans le sang, ne peuvent presque rendre à leur personne le respect dû à leur dignité, ni les reconnaître pour les vivantes images de celui qui est tout saint aussi bien que tout-puissant. »

dont il fut abbé[1]. Paris, devenu depuis quelques années le séjour de tous les arts, était une demeure délicieuse pour un roi qui cherchait les douceurs de la société, et qui aimait les lettres. Il avait été jésuite et cardinal avant d'être roi; et dégoûté également de la royauté et de l'Église[2], il ne cherchait qu'à vivre en particulier et en sage, et ne voulut jamais souffrir qu'on lui donnât à Paris le titre de majesté.

Mais une affaire plus intéressante tenait tous les princes chrétiens attentifs.

Les Turcs, moins formidables à la vérité que du temps des Mahomet, des Sélim, et des Soliman, mais dangereux encore et forts de nos divisions, après avoir bloqué Candie pendant huit années, l'assiégeaient régulièrement avec toutes les forces de leur empire. On ne sait s'il était plus étonnant que les Vénitiens se fussent défendus si longtemps, ou que les rois de l'Europe les eussent abandonnés.

Les temps sont bien changés. Autrefois, lorsque l'Europe chrétienne était barbare, un pape, ou même un moine, envoyait des millions de chrétiens combattre les mahométans dans leur empire : nos états s'épuisaient d'hommes et d'argent pour aller conquérir la misérable et stérile province de Judée[3]; et maintenant que l'île de Candie, réputée le boulevard de la chrétienté, était inondée de soixante mille Turcs, les rois chrétiens regardaient cette perte avec indifférence. Quelques galères de Malte et du pape étaient le seul secours qui défendait cette république contre l'empire ottoman. Le sénat de Venise, aussi impuissant que sage, ne pouvait, avec ses soldats mercenaires et des secours si faibles, résister au grand-vizir Kiuperli, bon ministre, meilleur

1. Jean-Casimir, ou Casimir V, élu roi de Pologne en 1648 après la mort de son frère Wladislas VII, était jésuite et cardinal : il obtint dispense du pape pour épouser sa belle-sœur. Son règne fut malheureux : il fut battu par les Suédois, dut signer avec les Russes le désastreux traité d'Andrussov, ne put empêcher la noblesse polonaise de faire prévaloir la coutume funeste du *liberum veto* (1652), ni assurer l'avènement au trône de Pologne du fils du grand Condé. Il prédit aux Polonais le démembrement de leur État, et abdiqua.

2. *De l'Église*. De l'état ecclésiastique, mais non de ses bénéfices ecclésiastiques (l'abbaye de St Germain des Prés était une des plus riches de France) qu'il conserva alors même qu'il eut épousé, le 14 décembre 1672, la veuve du maréchal de l'Hôpital (dont c'était le troisième mariage). — (St-Simon, édit. Chéruel, IX, 130).

3. Toujours le même mépris injuste de Voltaire pour le moyen âge. Les croisades ont rendu à la civilisation d'immenses services : il est regrettable que Voltaire les méconnaisse.

général, maître de l'empire de la Turquie, suivi de troupes formidables, et qui même avait de bons ingénieurs.

Le roi donna inutilement aux autres princes l'exemple de secourir Candie. Ses galères et les vaisseaux nouvellement construits dans le port de Toulon y portèrent sept mille hommes commandés par le duc de Beaufort[1] : secours devenu trop faible dans un si grand danger, parce que la générosité française ne fut imitée de personne.

La Feuillade, simple gentilhomme français, fit une action qui n'avait d'exemple que dans les anciens temps de la chevalerie. Il mena près de trois cents gentilshommes à Candie à ses dépens, quoiqu'il ne fût pas riche[2]. Si quelque autre nation avait fait pour les Vénitiens à proportion de La Feuillade, il est à croire que Candie eût été délivrée. Ce secours ne servit qu'à retarder la prise de quelques jours, et à verser du sang inutilement. Le duc de Beaufort périt dans une sortie[3], et Kiuperli entra enfin par capitulation dans cette ville, qui n'était plus qu'un monceau de ruines[4] (16 septembre 1669).

Les Turcs, dans ce siège, s'étaient montrés supérieurs aux chrétiens, même dans la connaissance de l'art militaire. Les plus gros canons qu'on eût vus encore en Europe furent fondus dans leur camp. Ils firent, pour la première fois, des lignes parallèles dans les tranchées. C'est d'eux que nous avons pris cet usage; mais ils ne le tinrent que d'un ingénieur italien. Il est certain que des vainqueurs tels que les Turcs, avec de l'expérience, du courage, des richesses, et cette constance dans le travail qui faisait alors leur caractère, devaient conquérir l'Italie et prendre Rome en bien peu de temps : mais les lâches empereurs qu'ils ont eus depuis, leurs mauvais généraux, et le vice

1. 6000 hommes commandés par le duc de Navailles, et une flotte sous le commandement du duc de Beaufort. Dans la pensée de Louis XIV, il s'agissait surtout de tirer du mauvais sang à son armée. Il n'avait pas l'intention de se brouiller irrémédiablement avec les Turcs.

2. Il portait alors le titre de duc de Roannais. Parmi les volontaires qu'il emmena, on remarque le marquis de Sévigné.

3. Dès le lendemain du débarquement des troupes, le 25 juin 1669.

4. La capitulation eut lieu le 5 septembre, non le 16. Dès le 31 août le duc de Navailles, abandonnant une place qui n'était plus tenable, avait fait voile vers la France. Ses instructions le lui prescrivaient : mais le pape et les Vénitiens se plaignirent, et Louis XIV crut devoir exiler le duc de Navailles dans ses terres. C'est de ce même duc de Navailles qu'il est question, p. 191.

de leur gouvernement, ont été le salut de la chrétienté.

Le roi, peu touché de ces événements éloignés, laissait mûrir son grand dessein de conquérir tous les Pays-Bas, et de commencer par la Hollande[1]. L'occasion devenait tous les jours plus favorable. Cette petite république dominait sur les mers ; mais sur la terre rien n'était plus faible. Liée avec l'Espagne et avec l'Angleterre, en paix avec la France, elle se reposait avec trop de sécurité sur les traités et sur les avantages d'un commerce immense. Autant que ses armées navales étaient disciplinées et invincibles, autant[2] ses troupes de terre étaient mal tenues et méprisables. Leur cavalerie n'était composée que de bourgeois qui ne sortaient jamais de leurs maisons, et qui payaient des gens de la lie du peuple pour faire le service en leur place. L'infanterie était à peu près sur le même pied ; les officiers, les commandants même des places de guerre étaient les enfants ou les parents des bourgmestres, nourris dans l'inexpérience et dans l'oisiveté, regardant leurs emplois comme des prêtres regardent leurs bénéfices. Le pensionnaire Jean de Witt avait voulu corriger cet abus, mais il ne l'avait pas assez voulu, et ce fut une des grandes fautes de ce républicain[3].

(1670) Il fallait d'abord détacher l'Angleterre de la Hollande. Cet appui venant à manquer aux Provinces-Unies, leur ruine paraissait inévitable. Il ne fut pas difficile à Louis XIV d'engager Charles dans ses desseins. Le monarque anglais n'était pas, à la vérité, fort sensible à la honte que son règne et sa nation avaient reçue, lorsque ses vaisseaux furent brûlés jusque dans la rivière de la Tamise par la flotte hollandaise. Il ne respirait ni la vengeance ni les conquêtes. Il voulait vivre dans les plaisirs, et régner avec un pouvoir moins gêné ; c'est par là qu'on pouvait le

1. Impossible de montrer d'une façon plus nette les véritables causes de la guerre de Hollande. Louis XIV n'a pas fait cette guerre, qui lui a été souvent si durement reprochée, par orgueil et *pour venger sa gloire :* il l'a faite surtout parce que l'abaissement de la Hollande était devenu la condition nécessaire de la conquête des Pays-Bas espagnols.

2. *Autant que... autant :* tournure qui a vieilli.

3. Cette description de l'état de l'armée hollandaise est rigoureusement exacte : et Voltaire n'est pas moins dans le vrai quand il montre que la faute n'en est pas à Jean de Witt. Le grand pensionnaire, supérieur aux préjugés et aux passions de son parti, aurait voulu améliorer l'armée : dès 1669 il proposait de la renforcer de 50 000 hommes. Toutes les mesures qu'il proposa à cet égard furent entravées par les états généraux, et même par la faction orangiste, qui préférait la ruine de la

séduire[1]. Louis, qui n'avait qu'à parler alors pour avoir de l'argent, en promit beaucoup au roi Charles, qui n'en pouvait avoir sans son parlement. Cette liaison secrète entre les deux rois ne fut confiée en France qu'à Madame, sœur de Charles II et épouse de Monsieur, frère unique du roi, à Turenne, et à Louvois.



Henriette d'Angleterre. (1644-1670).

(Mai 1670) Une princesse de vingt-six ans fut le plénipotentiaire qui devait consommer ce traité avec le roi Charles. On prit pour prétexte du passage de Madame en Angleterre un voyage que le roi voulut faire dans ses conquêtes nouvelles vers Dunkerque et vers Lille. La pompe et la grandeur des anciens rois de l'Asie n'approchaient pas de l'éclat de ce voyage. Trente mille hommes précédèrent ou suivirent la marche du roi; les uns destinés à renforcer les garnisons des pays conquis, les autres à travailler aux fortifications, quelques-uns à aplanir les chemins. Le roi menait avec lui la reine sa femme, toutes les princesses, et les plus belles femmes de sa cour[2]. Madame brillait au milieu d'elles, et goûtait dans le fond de son cœur le plaisir et la gloire de tout cet appareil, qui couvrait son voyage. Ce fut une fête continuelle depuis Saint-Germain jusqu'à Lille[3].

Le roi, qui voulait gagner les cœurs de ses nouveaux

Hollande à son salut par les de Witt. (Cf. Lefèvre-Pontalis).

1. Il voulait aussi se faire catholique, à l'exemple de son frère, le duc d'York, et il ne croyait pas pouvoir réussir dans ce projet sans l'assistance de Louis XIV. Dès la fin de 1669, Charles II exprimait à l'ambassadeur français, Colbert de Croissy, sa volonté d'embrasser le catholicisme et de favoriser les desseins de Louis XIV contre la Hollande, et il formulait les propositions qui furent la base du traité de juin 1670.

2. Cf. chap. XXVI.

3. Tout ce passage rappelle involontairement l'oraison funèbre de Bossuet : « Je ne parlerai de ce voyage glorieux que pour dire que Madame y fut admirée plus que jamais. On ne parlait qu'avec transport de la bonté de cette princesse, qui, malgré les divisions trop ordinaires dans les cours, lui gagna d'abord tous les esprits. On ne pouvait assez louer son incroyable dex-

sujets, et éblouir ses voisins, répandait partout ses libéralités avec profusion ; l'or et les pierreries étaient prodigués à quiconque avait le moindre prétexte pour lui parler. La princesse Henriette s'embarqua à Calais, pour voir son frère qui s'était avancé jusqu'à Cantorbéry. Charles, séduit par son amitié pour sa sœur et par l'argent de la France, signa [1] tout ce que Louis XIV voulait, et prépara la ruine de la Hollande au milieu des plaisirs et des fêtes.

La perte de Madame, morte à son retour d'une manière soudaine et affreuse, jeta des soupçons injustes sur Monsieur, et ne changea rien aux résolutions des deux rois [2]. Les dépouilles de la république qu'on devait détruire, étaient déjà partagées par le traité secret entre les cours de France et d'Angleterre, comme en 1635 on avait partagé la Flandre avec les Hollandais. Ainsi on change de vues, d'alliés et d'ennemis, et on est souvent trompé dans tous ses projets. Les bruits de cette entreprise prochaine commençaient à se répandre ; mais l'Europe les écoutait en silence. L'empereur, occupé des séditions de la Hongrie ; la Suède, endormie par des négociations ; l'Espagne, toujours faible, toujours irrésolue, et toujours lente, laissaient une libre carrière à l'ambition de Louis XIV.

térité à traiter les affaires les plus délicates, à guérir ces défiances cachées qui souvent les tiennent en suspens, et à terminer tous les différends d'une manière qui conciliait les intérêts les plus opposés. »

1. Le traité signé par Charles II à Douvres, le 1er juin 1670, à l'insu de ses ministres protestants, stipulait : que le roi d'Angleterre ferait une déclaration publique de sa catholicité, que Louis XIV l'assisterait pour cela d'un secours de deux millions (Charles II en avait d'abord demandé cinq) : les deux rois déclareraient la guerre aux Provinces-Unies ; Louis XIV les attaquerait par terre avec le concours de 6000 Anglais ; Charles II armerait 50 vaisseaux de guerre et Louis XIV 30 ; le commandement des deux flottes combinées appartiendrait au duc d'York ; Louis XIV fournirait à Charles II, pendant la durée des hostilités, un subside annuel de trois millions ; l'Angleterre recevrait Walcheren, l'Écluse et Cadsand. Ce traité fut modifié le 31 décembre 1670 pour pouvoir être porté à la connaissance des ministres protestants de Charles II : il n'était plus question de catholicité, la déclaration de guerre à la Hollande était fixée au printemps de 1672, et les îles de Voorne et de Gorée devaient être ajoutées à la part de l'Angleterre.

2. Elle refroidit un instant Charles II pour la France. Mais cette impression fut passagère. Peu de temps après, Temple, l'ami des Hollandais, fut rappelé de l'ambassade de La Haye et remplacé par Downing, dont Arlington disait à l'ambassadeur français « qu'il était bon acteur et fort propre à faire querelle ». (Colbert de Croissy à Louis XIV, 2 octobre 1670 : Mignet, III, p. 229). — Sur la mort de Madame, voir chap. XXVI.

La Hollande, pour comble de malheur, était divisée en deux factions : l'une, des républicains rigides à qui toute ombre d'autorité despotique semblait un monstre contraire aux lois de l'humanité ; l'autre, des républicains mitigés, qui voulaient établir dans les charges de ses ancêtres le jeune prince d'Orange, si célèbre depuis sous le nom de Guillaume III. Le grand pensionnaire Jean de Witt, et Corneille son frère étaient à la tête des partisans austères de la liberté : mais le parti du jeune prince commençait à prévaloir [1]. La république, plus occupée de ses dissensions domestiques que de son danger, contribuait elle-même à sa ruine.

Des mœurs étonnantes, introduites depuis plus de sept cents ans chez les chrétiens, permettaient que des prêtres fussent seigneurs temporels et guerriers. Louis soudoya l'archevêque de Cologne, Maximilien de Bavière, et ce même Van Galen, évêque de Munster, abbé de Corbie en Westphalie [2], comme il soudoyait le roi d'Angleterre, Charles II. Il avait précédemment secouru les Hollandais contre cet évêque, et maintenant il le paie pour les écraser. C'était un homme singulier que l'histoire ne doit point négliger de faire connaître. Fils d'un meurtrier, et né dans la prison où son père fut enfermé quatorze ans, il était parvenu à l'évêché

1. En réalité, le parti républicain, qui ne comprenait que la bourgeoisie des villes, et particulièrement des villes de la Hollande, était de beaucoup le plus faible. Il était battu en brèche par la populace, indifférente à la liberté politique et d'ailleurs non représentée dans les municipalités et dans les États, par le parti militaire, par les six autres provinces, jalouses de la supériorité de la Hollande. Pour que le parti républicain se soit maintenu si longtemps au pouvoir, il a fallu toute l'habileté des frères de Witt et la minorité de Guillaume d'Orange, qui, né en 1650, parvenait seulement à l'âge d'homme au moment où allait commencer la guerre de Hollande. Jean de Witt venait de faire rendre par les États de Hollande et de Frise l'édit perpétuel (1667), qui déclarait incompatibles les fonctions de stathouder et celles de capitaine et d'amiral général, et l'édit d'harmonie, qui ajournait jusqu'en 1672 le moment où Guillaume recevrait la charge de capitaine et d'amiral général. Mais les autres provinces protestaient contre cette décision : et les États de Hollande, en interdisant à tous leurs membres, sous la foi du serment, de jamais rien proposer de contraire à ces deux édits, prouvaient par cette précaution même qu'ils considéraient une réaction comme inévitable.

2. Juillet 1671. — Voir le portrait tracé par M. Rousset (I, 85), de ce prélat batailleur. Bien d'autres princes furent gagnés, que Voltaire ne mentionne pas : l'électeur palatin, qui maria sa fille au duc d'Orléans ; l'électeur de Bavière, qui promit la sienne au Dauphin ; le duc de Hanovre ; l'évêque d'Osnabrück. Le duc de Lorraine, qui intriguait secrètement avec les Hollandais, vit ses États occupés par les Français (1670).

de Munster par des intrigues secondées de la fortune. A peine élu évêque, il avait voulu dépouiller la ville de ses privilèges. Elle résista, il l'assiégea; il mit à feu et à sang le pays qui l'avait choisi pour son pasteur. Il traita de même son abbaye de Corbie. On le regardait comme un brigand à gages, qui tantôt recevait de l'argent des Hollandais pour faire la guerre à ses voisins, tantôt en recevait de la France contre la république.

La Suède n'attaqua pas les Provinces-Unies ; mais elle les abandonna dès qu'elle les vit menacées, et rentra dans ses anciennes liaisons avec la France moyennant quelques subsides [1]. Tout conspirait à la destruction de la Hollande.

Il est singulier et digne de remarque que, de tous les ennemis qui allaient fondre sur ce petit État, il n'y en eût pas un qui pût alléguer un prétexte de guerre [2]. C'était une entreprise à peu près semblable à cette ligue de Louis XII, de l'empereur Maximilien et du roi d'Espagne, qui avaient autrefois conjuré la perte de la République de Venise, parce qu'elle était riche et fière [3].

Les États généraux consternés écrivirent au roi, lui demandant humblement si les grands préparatifs qu'il faisait étaient en effet destinés contre eux, ses anciens et fidèles alliés? en quoi ils l'avaient offensé? quelle réparation il exigeait ? Il répondit « qu'il ferait de ses troupes l'usage que demanderait sa dignité, dont il ne devait compte à personne ». Ses ministres alléguaient pour toute raison que le gazetier de Hollande avait été trop insolent, et qu'on disait que Van Beuning avait fait frapper une médaille injurieuse à Louis XIV. Le goût des devises régnait alors en France. On avait donné à Louis XIV la devise du soleil avec cette légende : *Nec pluribus impar*. On prétendait que Van Beuning s'était fait

1. Il en coûta au roi 400 000 écus par an avant la guerre et 600 000 pendant celle-ci. Le traité avait été négocié par Pomponne ; celui-ci ayant été rappelé en France pour recevoir la succession de de Lionne, le traité fut signé par Courtin le 4 avril 1672. La Suède y promettait de combattre tout prince d'Empire qui secourrait les Hollandais. Cette clause visait surtout le grand électeur, Frédéric-Guillaume I[er].

2. Il y avait des motifs très sérieux à cette guerre, mais des motifs qui n'étaient pas de nature à être dévoilés ouvertement : c'est pourquoi Louis XIV était obligé de ne motiver sa déclaration de guerre que sur son désir de venger sa gloire et de punir l'ingratitude et la perfidie des Provinces-Unies.

3. Les analogies sont en effet frappantes entre Venise et la Hollande, entre la ligue de Cambrai et la coalition formée par Louis XIV. Dans les deux cas, ces deux petits États commerçants devaient, à force de sagesse et de patriotisme, réduire à l'impuissance des ennemis en apparence bien supérieurs.

représenter avec un soleil, et ces mots pour âme : IN CONSPECTU MEO STETIT SOL ; *A mon aspect le soleil s'est arrêté*[1]. Cette médaille n'exista jamais. Il est vrai que les États avaient fait frapper une médaille dans laquelle ils avaient exprimé tout ce que la République avait fait de glorieux : « *Assertis legibus; emendatis sacris; adjutis, defensis, conciliatis regibus; vindicata marium libertate; stabilita orbis Europæ quiete.* » « Les lois affermies; la religion épurée; les rois secourus, défendus et réunis ; la liberté des mers vengée ; l'Europe pacifiée. »

Ils ne se vantaient en effet de rien qu'ils n'eussent fait : cependant ils firent briser le coin de cette médaille pour apaiser Louis XIV[2].

Le roi d'Angleterre, de son côté, leur reprochait que leur flotte n'avait pas baissé son pavillon devant un bateau anglais[3], et alléguait encore un certain tableau où Corneille de Witt, frère du pensionnaire, était peint avec les attributs d'un vainqueur. On voyait des vaisseaux pris et brûlés dans le fond du tableau. Ce Corneille de Witt, qui en effet avait eu beaucoup de part aux exploits maritimes contre l'Angleterre,

1. « Il est vrai que depuis on a frappé en Hollande une médaille qu'on a cru être celle de Van Beuning; mais elle ne porte point de date. Elle représente un combat avec un soleil qui culmine sur la tête des combattants. La légende est : *Stetit sol in medio cœli.* Cette médaille, que des particuliers ont fabriquée, n'a été faite que pour la bataille d'Hochstedt, en 1704, à l'occasion de ces deux vers qui coururent alors :

Alter in egregio nuper certamine Josue
Clamavit : Sta, sol Gallice! solque stetit.

« Or, Van Beuning ne s'appelait point Josué, mais Conrad. » (Note de Voltaire.)

2. Voltaire a omis de mentionner la principale cause (avec la question des Pays-Bas espagnols) de la guerre de Hollande : la rivalité commerciale de la Hollande et de la France, qui était parvenue à l'état aigu depuis le tarif ultra-protecteur établi par Colbert en 1667. Après d'inutiles efforts pour faire abaisser les tarifs français, les Hollandais mirent des droits presque prohibitifs sur les eaux-de-vie et autres produits de France. Louis XIV riposta par l'établissement de nouveaux droits sur les harengs importés en France par les Hollandais. Cette guerre de tarif était la préface de l'autre guerre. Colbert, possédé du désir ardent de détruire la supériorité commerciale de la Hollande et de la faire passer à la France, ne rêvait rien tant que la ruine de cette république : il fut, autant que Louvois, partisan de la guerre de Hollande. On le voit donc, il s'agissait dans cette guerre, non de futiles questions d'amour-propre, mais des intérêts les plus graves.

3. Depuis le traité de Bréda, les Hollandais s'étaient soumis à saluer les premiers le pavillon des navires anglais. Un yacht anglais passant au milieu d'une flotte hollandaise avait réclamé le salut, et, ne l'ayant pas obtenu, avait tiré sur les Hollandais quelques coups de canon, auxquels ceux-ci, aussi désireux d'éviter une rupture que les Anglais l'étaient de l'amener, ne répondirent pas. Encore, à la suite de cet inci-

avait souffert ce faible monument de sa gloire ; mais ce tableau presque ignoré était dans une chambre où l'on n'entrait presque jamais. Les ministres anglais qui mirent par écrit les griefs de leur roi contre la Hollande y spécifièrent des tableaux injurieux, *abusive pictures*. Les États, qui traduisaient toujours les mémoires des ministres en français, ayant traduit *abusive* par le mot *fautifs*, *trompeurs*, répondirent qu'ils ne savaient ce que c'était que ces *tableaux trompeurs*. En effet, ils ne devinèrent jamais qu'il était question de ce portrait d'un de leurs concitoyens, et ils ne purent imaginer ce prétexte de la guerre.

Tout ce que les efforts de l'ambition et de la prudence humaine peuvent préparer pour détruire une nation, Louis XIV l'avait fait [1]. Il n'y a pas chez les hommes d'exemple d'une petite entreprise formée avec des préparatifs plus formidables. De tous les conquérants qui ont envahi une partie du monde, il n'y en a pas un qui ait commencé ses conquêtes avec autant de troupes réglées et autant d'argent que Louis en employa pour subjuguer le petit État des Provinces-Unies. Cinquante millions, qui en feraient aujourd'hui quatre-vingt-dix-sept, furent consommés à cet appareil. Trente vaisseaux de cinquante pièces de canon joignirent la flotte anglaise, forte de cent voiles [2]. Le roi, avec son frère, alla sur les frontières de la Flandre espagnole et de la Hollande, vers Mastricht et Charleroi [3], avec plus de cent douze mille hommes. L'évêque de Munster et l'électeur de Cologne en avaient environ vingt mille. Les généraux de l'armée du roi étaient Condé et Turenne. Luxembourg commandait sous eux. Vauban devait conduire les sièges. Louvois était partout avec sa vigilance ordinaire. Jamais on n'avait vu une armée si magnifi-

dent, les Hollandais convinrent de rendre désormais aux yachts anglais les mêmes honneurs qu'aux vaisseaux de guerre. C'était encore dans l'espoir chimérique de désarmer le mauvais vouloir de l'Angleterre que les États nommaient Guillaume d'Orange, un peu malgré eux, capitaine général (février 1672). Un des griefs allégués par Charles II était en effet que l'on avait privé le jeune prince d'Orange des charges ordinairement conférées à sa famille.

1. Cette phrase résume admirablement toute l'histoire des années 1668-1672. Elle est, à juste titre, restée classique.

2. Voltaire omet de mentionner la déclaration de guerre envoyée à la Hollande par Louis XIV (6 avril 1672), précédée de celle de Charles II (2 mars). Celui-ci, selon la criminelle habitude de son peuple, avait même commencé la guerre avant de l'avoir déclarée.

3. Louis XIV tenait à ne fournir aux Espagnols aucun prétexte de guerre. Il passa par les terres de

que, et en même temps mieux disciplinée. C'était surtout un spectacle imposant, que la maison du roi nouvellement reformée[1]. On y voyait quatre compagnies des gardes du corps, chacune composée de trois cents gentilshommes entre lesquels il y avait beaucoup de jeunes *cadets* sans paie, assujettis comme les autres à la régularité du service ; deux cents gendarmes de la garde, deux cents chevau-légers, cinq cents mousquetaires, tous gentilshommes choisis, parés de leur jeunesse et de leur bonne mine[2] ; douze compagnies de la gendarmerie, depuis augmentées jusqu'au nombre de seize[3] ; les cent-suisses même accompagnaient le roi, et ses régiments des gardes françaises et suisses montaient la garde devant sa maison, ou devant sa tente[4]. Ces troupes, pour la plupart couvertes d'or et d'argent[5], étaient en même temps un objet de terreur et d'admiration pour des peuples chez qui toute espèce de magnificence était inconnue. Une discipline devenue encore plus exacte avait mis dans l'armée un nouvel ordre. Il n'y avait



Médaille commémorative des réformes de Louvois.

évêché de Liège, qui étaient à notre allié, l'électeur de Cologne, puis par celles de l'archevêché de Cologne, suivit ensuite le cours du Rhin, et parvint ainsi à travers un pays ami, abondamment pourvu à l'avance de vivres et de munitions, jusqu'aux frontières de la Hollande.

1. Par ordonnance de 1664. De milice de parade elle était devenue un corps aguerri, capable de donner l'exemple à tout le reste de l'armée.

2. Voltaire énumère ici les différents corps de la maison du roi dans l'ordre de la préséance. Ils n'étaient guère composés que de noblesse.

3. Exactement, 8 compagnies de gendarmes et 3 de chevau-légers. (Rousset, *Hist. de Louvois*, I, 219). On distinguait les gendarmes écossais, anglais, de Bourgogne, de Flandre, de la Reine, du Dauphin, d'Anjou et de Monsieur. Toutes les troupes, jusqu'ici énumérées par Voltaire, servaient à cheval. Leur effectif total, au début de la guerre de Hollande, se montait à 2 950 hommes ; il fut augmenté dans le courant de cette guerre.

4. Il y avait un régiment des gardes françaises, à 30 compagnies de 150 hommes chacune, et un régiment des gardes suisses, à 10 compagnies de 200 hommes.

5. L'ordonnance du 5 mars 1675, qui prescrivait à tous les officiers de cavalerie de porter la cuirasse de fer, fut presque toujours éludée.

point encore d'inspecteurs de cavalerie et d'infanterie, comme nous en avons vu depuis; mais deux hommes uniques chacun dans leur genre en faisaient les fonctions. Martinet[1] mettait alors l'infanterie sur le pied de discipline où elle est aujourd'hui. Le chevalier de Fourilles faisait la même charge dans la cavalerie. Il y avait un an que Martinet avait mis la baïonnette en usage dans quelques régiments[2]. Avant lui on ne s'en servait pas d'une manière constante et uniforme. Ce dernier effort peut-être de ce que l'art militaire a inventé de plus terrible était connu, mais peu pratiqué, parce que les piques prévalaient. Il avait imaginé des pontons de cuivre, qu'on portait aisément sur des charrettes. Le roi, avec tant d'avantages, sûr de sa fortune et de sa gloire, menait avec lui un historien qui devait écrire ses victoires; c'était Pellisson, homme dont il sera parlé dans l'article des beaux-arts, plus capable de bien écrire que de ne pas flatter.

Ce qui avançait encore la chute des Hollandais, c'est que le marquis de Louvois avait fait acheter chez eux par le comte de Bentheim[3], secrètement gagné, une grande partie des munitions qui allaient servir à les détruire, et avait ainsi dégarni beaucoup leurs magasins. Il n'est point du tout étonnant que des marchands eussent vendu ces provisions avant la déclaration de la guerre, eux qui en vendent tous les jours à leurs ennemis pendant les plus vives campagnes.

1. Voir Rousset, *Hist. de Louvois*, I, 206. — Martinet fut, quoique roturier, lieutenant-colonel, puis colonel du régiment du roi, corps créé en 1662 pour servir de modèle à l'infanterie française tout entière; il fut de plus chargé d'un service d'inspection sur toute cette partie de l'armée. Louvois écrivait à son père le 19 mai 1669 : « Si tout ce que je verrai de troupes est en aussi bon état que ce que j'ai vu jusqu'à présent, le roi a sujet d'être entièrement satisfait, et de se persuader que si les visites de M. Martinet continuent, dans trois mois il n'y aura aucune différence de toute l'infanterie à son régiment. Je ne vous dis rien de la cavalerie, je suis tellement persuadé qu'il est du service du roi de trouver quelque M. Martinet, pour ainsi dire, pour réveiller un peu les officiers qui s'endorment, autant que l'étaient les officiers d'infanterie, pendant la précédente paix. » Ce Martinet de la cavalerie fut le chevalier de Fourilles.

2. En 1671, Martinet avait introduit l'usage d'une baïonnette qui s'enfonçait dans le canon du fusil et rendait le tir impossible; l'invention était donc peu utile. Ce fut seulement en 1687 que l'invention par Vauban de la baïonnette à douille fit vraiment du fusil ce que dit Voltaire, la plus terrible chose que l'art militaire ait inventée; et désormais le fusil put prévaloir sur la pique et le mousquet.

3. Non point par le comte de Bentheim, mais par un banquier juif d'Amsterdam, nommé Sadoc. Il fit passer dans l'électorat de Cologne 400 000 livres de poudre, 160 000 de salpêtre, 12 000 de soufre, 200 de plomb, 200 de mèches.

On sait qu'un négociant de ce pays avait autrefois répondu au prince Maurice, qui le réprimandait sur un tel négoce: « Monseigneur, si on pouvait par mer faire quelque commerce avantageux avec l'enfer, je hasarderais d'y aller brûler mes voiles. » Mais ce qui est surprenant, c'est qu'on a imprimé que le marquis de Louvois alla lui-même, déguisé, conclure ses marchés en Hollande. Comment peut-on avoir imaginé une aventure si déplacée, si dangereuse, et si inutile ?

Contre Turenne, Condé, Luxembourg, Vauban, cent trente mille combattants, une artillerie prodigieuse[1], et de l'argent avec lequel on attaquait encore la fidélité des commandants des places ennemies, la Hollande n'avait à opposer qu'un jeune prince d'une constitution faible, qui n'avait vu ni sièges ni combats, et environ vingt-cinq mille mauvais soldats en quoi consistait alors toute la garde du pays. Le prince Guillaume d'Orange, âgé de vingt-deux ans, venait d'être élu capitaine-général des forces de terre par les vœux de la nation[2] : Jean de Witt, le grand pensionnaire y avait consenti par nécessité. Ce prince nourrissait, sous le flegme hollandais une ardeur d'ambition et de gloire qui éclata toujours depuis dans sa conduite, sans s'échapper jamais dans ses discours. Son humeur était froide et sévère, son génie actif et perçant; son courage, qui ne se rebutait jamais, fit supporter à son corps faible et languissant des fatigues au-dessus de ses forces. Il était valeureux sans ostentation, ambitieux, mais ennemi du faste ; né avec une opiniâtreté flegmatique faite pour combattre l'adversité, aimant les affaires et la guerre, ne connaissant ni les plaisirs attachés à la grandeur ni ceux de l'humanité, enfin presque en tout l'opposé de Louis XIV[3].

Il ne put d'abord arrêter le torrent qui se débordait[4] sur

1. 97 bouches à feu, 72 000 boulets, 600 bombes, 150 000 grenades (Rousset, I, 347).

2. Cf. p. 146, note 1, et p. 148, note 3. — Il est incontestable que cette proclamation, faite malgré le grand pensionnaire, était conforme aux vœux de la plus grande partie de la nation; la légende orangiste était le *credo* politique du petit peuple.

3. Ce portrait du prince d'Orange, net, concis, vigoureux, est peut-être un des morceaux les plus achevés du *Siècle de Louis XIV*. Il n'y manque qu'un trait; Voltaire aurait dû ajouter que l'assassin des frères de Witt et l'agresseur de Luxembourg à Saint-Denis ne reculait pas devant le crime, dans l'intérêt de son ambition.

4. On dirait maintenant : débordait.

sa patrie. Ses forces étaient trop peu de chose, son pouvoir même était limité par les États. Les armes françaises venaient fondre tout à coup sur la Hollande, que rien ne secourait. L'imprudent duc de Lorraine, qui avait voulu lever des troupes pour joindre sa fortune à celle de cette république, venait de voir toute la Lorraine saisie par les troupes françaises[1], avec la même facilité qu'on s'empare d'Avignon quand on est mécontent du pape.

Cependant le roi faisait avancer ses armées vers le Rhin, dans ces pays qui confinent à la Hollande, à Cologne, et à la Flandre[2]. Il faisait distribuer de l'argent dans tous les villages, pour payer le dommage que ses troupes pouvaient y faire. Si quelque gentilhomme des environs venait se plaindre, il était sûr d'avoir un présent. Un envoyé du gouverneur des Pays-Bas étant venu faire une représentation au roi sur quelques dégâts commis par les troupes, reçut de la main du roi son portrait enrichi de diamants, estimé plus de douze mille francs. Cette conduite attirait l'admiration des peuples, et augmentait la crainte de sa puissance.

Le roi était à la tête de sa maison et de ses plus belles troupes, qui composaient trente mille hommes : Turenne les commandait sous lui. Le prince de Condé avait une armée aussi forte. Les autres corps, conduits tantôt par Luxembourg, tantôt par Chamilli[3], faisaient dans l'occasion des armées séparées, ou se rejoignaient selon le besoin. On commença par assiéger à la fois quatre villes, dont le nom ne mérite de place dans l'histoire que par cet événement : Rhinberg, Orsoy, Wésel, Burick. Elles furent prises presque aussitôt qu'elles furent investies. Celle de Rhinberg, que le roi voulait assiéger en personne, n'essuya pas un coup de canon ; et, pour assurer encore mieux sa prise, on eut soin de corrompre le lieutenant de la place, Irlandais de nation, nommé Dosseri, qui eut la lâcheté de se vendre, et l'imprudence de se retirer ensuite à Mastricht, où le prince d'Orange le fit punir de mort.

Toutes les places qui bordent le Rhin et l'Issel[4] se ren-

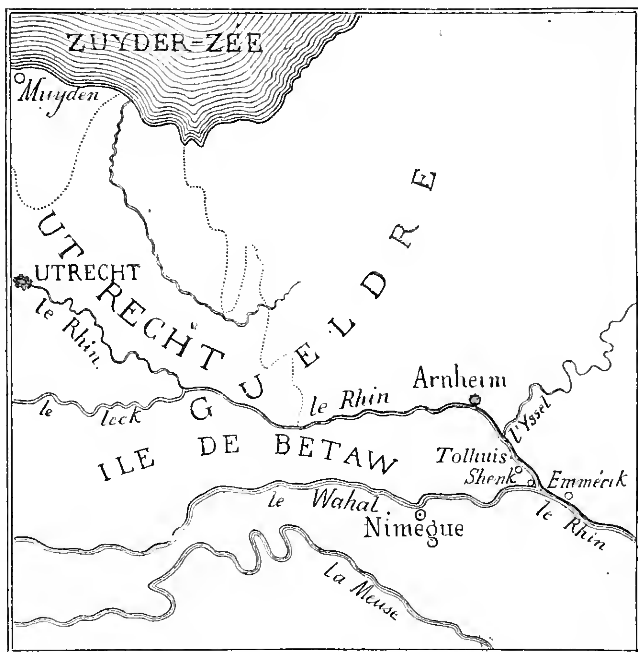
1. En 1670.

2. Il y a peu de précision dans cette indication de l'itinéraire suivi par Louis XIV. Cf. p. 149, note 3.

3. « Chamilli (Noël Bouton, marquis de) avait été au siège de Candie ; maréchal en 1703 : il s'est rendu célèbre par la défense de Grave en 1675 ; le siège de cette petite place dura quatre mois et coûta seize mille hommes à l'armée des alliés. Mort en 1715. » (Voltaire, *Liste des maréchaux de France*).

4. Voltaire devance un peu l'or

dirent. Quelques gouverneurs envoyèrent leurs clefs, dès qu'ils virent seulement passer de loin un ou deux escadrons français : plusieurs officiers s'enfuirent des villes où ils étaient en garnison, avant que l'ennemi fût dans leur terri-



La Hollande (carte du temps).

toire; la consternation était générale. Le prince d'Orange n'avait point encore assez de troupes pour paraître en campagne. Toute la Hollande s'attendait à passer sous le joug, dès que le roi serait au delà du Rhin. Le prince d'Orange

dre des temps. Le prince d'Orange était posté, avec toutes les troupes qu'il avait pu réunir, le long de l'Yssel, par lequel l'accès des Provinces-Unies semblait plus facile. Louis XIV ne fit qu'une démonstration sur l'Yssel, et franchit le Rhin au-dessous de la séparation du Wahal, ce qui rendait inutiles les mesures prises par Guillaume d'Orange et menait d'emblée les Français au cœur des Provinces-Unies. Les places de l'Yssel, Doesburg, Deventer, Zwolle, Zutphen, ne furent prises que quelques jours après le passage du Rhin.

fit faire à la hâte des lignes au delà de ce fleuve, et après les avoir faites, il connut l'impuissance de les garder. Il ne s'agissait plus que de savoir en quel endroit les Français voudraient faire un pont de bateaux, et de s'opposer, si on pouvait à ce passage. En effet, l'intention du roi était de passer le fleuve sur un pont de ces petits bateaux inventés par Martinet. Des gens du pays informèrent alors le prince de Condé que la sécheresse de la saison avait formé un gué sur un bras du Rhin, auprès d'une vieille tourelle qui sert de bureau de péage, qu'on nomme *Tollhuys, la maison du péage*, dans laquelle il y avait dix-sept soldats. Le roi fit sonder ce gué par le comte de Guiche. Il n'y avait qu'environ vingt pas à nager au milieu de ce bras du fleuve, selon ce que dit dans ses lettres Pellisson, témoin oculaire, et ce que m'ont confirmé les habitants. Cet espace n'était rien, parce que plusieurs chevaux de front rompaient le fil de l'eau très peu rapide. L'abord était aisé ; il n'y avait de l'autre côté de l'eau que quatre à cinq cents cavaliers, et deux faibles régiments d'infanterie sans canon. L'artillerie française les foudroyait en flanc. Tandis que la maison du roi et les meilleures troupes de cavalerie passèrent, sans risque, au nombre d'environ quinze mille hommes (12 juin 1672), le prince de Condé les côtoyait dans un bateau de cuivre. A peine quelques cavaliers hollandais entrèrent dans la rivière pour faire semblant de combattre, ils s'enfuirent l'instant d'après devant la multitude qui venait à eux. Leur infanterie mit aussitôt bas les armes et demanda la vie. On ne perdit dans le passage que le comte de Nogent et quelques cavaliers qui, s'étant écartés du gué, se noyèrent; et il n'y aurait eu personne de tué dans cette journée, sans l'imprudence du jeune duc de Longueville. On dit qu'ayant la tête pleine des fumées du vin, il tira un coup de pistolet sur les ennemis qui demandaient la vie à genoux, en leur criant, *point de quartier pour cette canaille*. Il tua du coup un de leurs officiers. L'infanterie hollandaise désespérée reprit à l'instant ses armes, et fit une décharge dont le duc de Longueville fut tué. Un capitaine de cavalerie nommé Ossembroek[1], qui ne s'était point enfui avec les autres, court au prince de Condé qui montait alors à cheval en sortant de la rivière, et lui

1. « On prononce Ossembrouk : l'*œ* fait *ou* chez les Hollandais. » (Note de Voltaire.)

appuie son pistolet à la tête. Le prince, par un mouvement, détourna le coup, qui lui fracassa le poignet. Condé ne reçut jamais que cette blessure dans toutes ses campagnes. Les Français irrités tirent main basse sur cette infanterie, qui se mit à fuir de tous côtés. Louis XIV passa sur un pont de bateaux avec l'infanterie, après avoir dirigé lui-même la marche.

Tel fut ce passage du Rhin, action éclatante et unique, célébrée alors comme un des grands événements qui dussent occuper la mémoire des hommes. Cet air de grandeur dont le roi relevait toutes ses actions, le bonheur rapide de ses conquêtes, la splendeur de son règne, l'idolâtrie de ses courtisans, enfin, le goût que le peuple et surtout les Parisiens ont pour l'exagération, joint à l'ignorance de la guerre où l'on est dans l'oisiveté des grandes villes ; tout cela fit regarder à Paris le passage du Rhin comme un prodige qu'on exagérait encore. L'opinion commune était que toute l'armée avait passé ce fleuve à la nage en présence d'une armée retranchée, et malgré l'artillerie d'une forteresse imprenable, appelée le *Tholus*. Il était très vrai que rien n'était plus imposant pour les ennemis que ce passage, et que s'ils avaient eu un corps de bonnes troupes à l'autre bord, l'entreprise était très périlleuse [1].

Dès qu'on eut passé le Rhin, on prit Doesbourg, Zutphen, Arnheim, Nosembourg, Nimègue [2], Schenck, Bommel, Crèvecœur, etc. Il n'y avait guère d'heures dans la journée où le roi ne reçut la nouvelle de quelque conquête. Un officier nommé Mazel mandait à M. de Turenne : « Si vous voulez m'envoyer cinquante chevaux, je pourrai prendre avec cela deux ou trois places. »

(20 juin 1672) Utrecht envoya ses clefs et capitula avec toute la province qui porte son nom. Louis fit son entrée triomphale dans cette ville (30 juin), menant avec lui son grand aumônier, son confesseur, et l'archevêque titulaire d'Utrecht. On rendit avec solennité la grande église aux catholiques. L'archevèque, qui n'en portait que le vain nom, fut pour quelque temps établi dans une dignité réelle. La

1. Rien à reprendre dans tout ce récit du passage du Rhin, modèle d'exactitude et d'intérêt : et sur l'importance de cette opération, trop célébrée alors, quelquefois trop diminuée depuis, Voltaire donne aussi la note juste.

2. Nimègue fit une certaine résistance, et ne se rendit que le 9 juillet.

religion de Louis XIV faisait des conquêtes comme ses armes. C'était un droit qu'il acquérait sur la Hollande dans l'esprit des catholiques.

Les provinces d'Utrecht, d'Over-Issel, de Gueldre étaient soumises : Amsterdam n'attendait plus que le moment de son esclavage ou de sa ruine. Les juifs qui y sont établis s'empressèrent d'offrir à Gourville, intendant et ami du prince de Condé, deux millions de florins pour se racheter du pillage [1].

Déjà Naerden, voisine d'Amsterdam, était prise. Quatre cavaliers allant en maraude s'avancèrent jusqu'aux portes de Muiden, où sont les écluses qui peuvent inonder le pays, et qui n'est qu'à une lieue d'Amsterdam [2]. Les magistrats de Muiden, éperdus de frayeur, vinrent présenter leurs clefs à ces quatre soldats ; mais enfin, voyant que les troupes ne s'avançaient point, ils reprirent leurs clefs et fermèrent les portes. Un instant de diligence eût mis Amsterdam dans les mains du roi. Cette capitale une fois prise, non seulement la république périssait, mais il n'y avait plus de nation hollandaise, et bientôt la terre même de ce pays allait disparaître. Les plus riches familles, les plus ardentes pour la liberté, se préparaient à fuir aux extrémités du monde, et à s'embarquer pour Batavia. On fit le dénombrement de tous les vaisseaux qui pouvaient faire ce voyage, et le calcul de ce qu'on pouvait embarquer. On trouva que cinquante mille familles pouvaient se réfugier dans leur nouvelle patrie. La Hollande n'eût plus existé qu'au bout des Indes orientales : ses provinces d'Europe, qui n'achètent leur blé qu'avec leurs richesses d'Asie, qui ne vivent que de leur commerce, et, si on l'ose dire, de leur liberté, auraient été presque tout à coup ruinées et dépeuplées. Amsterdam, l'entrepôt et le ma-

1. Encore aujourd'hui la colonie juive d'Amsterdam forme le dixième de la population de cette ville.

2. C'est une erreur : Muiden est située à environ 10 kilomètres d'Amsterdam. Autrement la hardiesse de ces quatre cavaliers serait à peine croyable. — Ce fut le 20 juin que ces coureurs occupèrent un instant, puis perdirent, la place de Muiden. L'importance n'en était nullement soupçonnée dans l'armée française, et le marquis de Rochefort n'avait pas d'ordres pour s'en emparer. Seul le comte d'Estrades, ancien ambassadeur en Hollande, alors gouverneur de Wesel, écrivait à Louis XIV le 18 juin pour lui signaler l'importance de Muiden, trop tard donc pour que des ordres aient pu être donnés à Rochefort en conséquence. Ceux qu'il avait reçus ne parlaient pas de Muiden. Ce général ne méritait nullement les reproches passionnés qui lui furent par la suite adressés de toutes parts.

gasin de l'Europe, où deux cent mille hommes cultivent le commerce et les arts, serait devenue bientôt un vaste marais. Toutes les terres voisines demandent des frais immenses et des milliers d'hommes pour élever leurs digues : elles eussent probablement à la fois manqué d'habitants comme de richesses, et auraient été enfin submergées, ne laissant à Louis XIV que la gloire déplorable d'avoir détruit le plus singulier et le plus beau monument de l'industrie humaine [1].

La désolation de l'État était augmentée par les divisions ordinaires aux malheureux, qui s'imputent les uns aux autres les calamités publiques. Le grand pensionnaire de Witt ne croyait pouvoir sauver ce qui restait de sa patrie qu'en demandant la paix au vainqueur. Son esprit, à la fois tout républicain et jaloux de son autorité particulière, craignait toujours l'élévation du prince d'Orange, encore plus que les conquêtes du roi de France ; il avait fait jurer à ce prince même l'observation d'un édit perpétuel [2], par lequel le prince était exclu de la charge de stathouder. L'honneur, l'autorité, l'esprit de parti, l'intérêt, lièrent de Witt à ce serment. Il aimait mieux voir sa république subjuguée par un roi vainqueur que soumise à un stathouder [3].

Le prince d'Orange, de son côté, plus ambitieux que de Witt, aussi attaché à sa patrie, plus patient dans les malheurs publics, attendant tout du temps et de l'opiniâtreté de sa constance, briguait le stathoudérat et s'opposait à la paix avec la même ardeur. Les États résolurent qu'on demanderait la paix malgré le prince ; mais le prince fut élevé au stathoudérat malgré les de Witt [4].

1. Juste témoignage rendu à l'énergie et à l'habileté de ce petit peuple.

2. Cf. p. 146, note 1.

3. On peut voir, dans l'ouvrage de M. Lefèvre-Pontalis, combien la condamnation prononcée ici contre Jean de Witt est trop sévère. Il ne fut pas l'homme de la paix à tout prix : et ce n'est pas à lui, mais plutôt à ses adversaires, que doit s'appliquer le reproche d'avoir moins haï l'étranger que l'ennemi intérieur. L'homme qui a dit : « Nous devons nous servir d'Amsterdam comme du cœur de l'État pour porter secours à tous ses membres, afin que sous la garde de Dieu, nous disputions le pays à l'ennemi jusqu'au dernier homme avec une constance batave, » et surtout qui a agi en conformité avec ce beau programme, ne peut être accusé d'avoir entravé la défense nationale.

4. Il fut stathouder le 1er juillet. « Comment La Beaumelle, dans son édition subreptice du *Siècle de Louis XIV*, a-t-il pu dire dans ses notes qu'il ne fut déclaré que capitaine et amiral ? » (Note de Voltaire). Lorsque les propositions de la Hollande eurent été rejetées par Louis XIV, un mouvement irrésistible se prononça dans toutes les

Quatre députés vinrent au camp du roi implorer sa clémence au nom d'une république qui, six mois auparavant, se croyait l'arbitre des rois. Les députés ne furent point reçus des ministres de Louis XIV avec cette politesse[1] française qui mêle la douceur de la civilité aux rigueurs mêmes du gouvernement. Louvois, dur et altier, né pour bien servir plutôt que pour faire aimer son maître, reçut les suppliants avec hauteur, et même avec l'insulte de la raillerie. On les obligea de revenir plusieurs fois[2]. Enfin le roi leur fit déclarer ses volontés. Il voulait que les États lui cédassent tout ce qu'ils avaient au delà du Rhin, Nimègue, des villes et des forts dans le sein de leur pays; qu'on lui payât vingt millions; que les Français fussent les maîtres de tous les grands chemins de la Hollande, par terre et par eau, sans qu'ils payassent



Louvois (1641-1691).

villes de la république en faveur du prince d'Orange; successivement elles le proclamèrent stathouder, en dépit de l'édit perpétuel. Les États de Hollande suivirent eux-mêmes l'impulsion, et s'accordèrent dispense du serment qu'ils avaient prêté cinq ans auparavant. Le 8 juillet, les États généraux confirmèrent au prince d'Orange la dignité de stathouder. Déjà le 21 juin la haine populaire envers les frères de Witt s'était traduite par une double tentative d'assassinat, à Dordrecht sur Corneille de Witt, à la Haye sur le grand pensionnaire : Corneille échappa, Jean fut grièvement blessé.

1. « La Beaumelle, dans ses notes, dit : « C'est un être de raison que « cette politesse ». Comment cet écrivain ose-t-il démentir ainsi l'Europe? » (Note de Voltaire.)

2. Ce fut le 15 juin que les États généraux décidèrent d'envoyer à Louis XIV des députés pour implorer la paix. Le roi refusa de les recevoir, parce qu'ils n'apportaient aucune proposition précise; et ce fut seulement le 29 juin que de Groot, revenu au camp français, put exposer les propositions des États : cession des villes du Rhin, de Maestricht, du pays de la généralité, et indemnité de guerre de 10 millions. Il est difficile de décider si cette négociation, de leur part, était sincère, ou si leur but était surtout de gagner du temps. — Voltaire a indiqué assez exactement les conditions dures et inacceptables que Louis XIV leur signifia;

jamais aucun droit ; que la religion catholique fût partout rétablie ; que la république lui envoyât tous les ans une ambassade extraordinaire avec une médaille d'or, sur laquelle il fût gravé qu'ils tenaient leur liberté de Louis XIV ; enfin, qu'à ces satisfactions ils joignissent celle qu'ils devaient au roi d'Angleterre et aux princes de l'empire, tels que ceux de Cologne et de Munster, par qui la Hollande était encore désolée.

Ces conditions d'une paix qui tenait tant de la servitude parurent intolérables, et la fierté du vainqueur inspira un courage de désespoir aux vaincus. On résolut de périr les armes à la main. Tous les cœurs et toutes les espérances se tournèrent vers le prince d'Orange. Le peuple en fureur éclata contre le grand pensionnaire, qui avait demandé la paix[1]. A ces séditions se joignirent la politique du prince et l'animosité de son parti. On attente d'abord à la vie du grand pensionnaire Jean de Witt ; ensuite on accuse Corneille son frère d'avoir attenté à celle du prince[2]. Corneille est appliqué à la question. Il récita dans les tourments le commencement de cette ode d'Horace : *Justum et tenacem, etc.*, convenable à son état et à son courage, et qu'on peut traduire ainsi pour ceux qui ignorent le latin :

Les torrents impétueux,
La mer qui gronde et s'élance,
La fureur et l'insolence
D'un peuple tumultueux,
Des fiers tyrans la vengeance,
N'ébranlent pas la constance
D'un cœur ferme et vertueux.

(26 auguste 1672) Enfin la populace effrénée massacra dans la Haye les deux frères de Witt ; l'un qui avait gou-

mais il a laissé ici encore de côté la grosse question des tarifs. Louis XIV voulait la suppression de tous les tarifs mis par les Hollandais sur les marchandises françaises, et il eût exigé encore davantage s'il eût suivi les avis de Colbert, qui en ce moment même conseillait au roi d'imposer aux Hollandais la cession de plusieurs des colonies qu'ils possédaient dans les Indes orientales et occidentales, et l'engagement de ne plus naviguer dans la Méditerranée.

1. Les dates ont ici une extrême importance : l'attentat contre les deux frères de Witt eut lieu, comme on l'a vu, le 21 juin, c'est-à-dire plusieurs jours avant que de Groot se soit trouvé en présence de Louis XIV.

2. Le dénonciateur fut un barbier, repris de justice que Corneille de Witt, en qualité de *ruard* (de bailli)

verné l'État pendant dix-neuf ans avec vertu, et l'autre qui l'avait servi de son épée. On exerça sur leurs corps sanglants toutes les fureurs dont le peuple est capable : horreurs communes à toutes les nations, et que les Français avaient fait éprouver au maréchal d'Ancre, à l'amiral Coligni, etc.; car la populace est presque partout la même. On poursuivit les amis du pensionnaire. Ruyter même, l'amiral de la République, qui seul combattait alors pour elle avec succès, se vit environné d'assassins dans Amsterdam.

Au milieu de ces désordres et de ces désolations, les magistrats montrèrent des vertus qu'on ne voit guère que dans les républiques [1]. Les particuliers qui avaient des billets de banque coururent en foule à la banque d'Amsterdam ; on craignait que l'on n'eût touché au trésor public. Chacun s'empressait de se faire payer du peu d'argent qu'on croyait pouvoir y être encore. Les magistrats firent ouvrir les caves où le trésor se conserve. On le trouva tout entier tel qu'il avait été déposé depuis soixante ans; l'argent même était encore noirci de l'impression du feu qui avait, quelques années auparavant, consumé l'hôtel de ville. Les billets de banque s'étaient toujours négociés jusqu'à ce temps, sans que jamais on eût touché au trésor. On paya alors avec cet argent tous ceux qui voulurent l'être. Tant de bonne foi et tant de ressources étaient d'autant plus admirables, que Charles II, roi d'Angleterre, pour avoir de quoi faire la guerre aux Hollandais et fournir à ses plaisirs, non content de l'argent de la France, venait de faire banqueroute à ses sujets [2]. Autant il était honteux à ce roi de violer ainsi la foi publique, autant il était glorieux aux magistrats d'Amsterdam de la garder dans un temps où il semblait permis d'y manquer.

A cette vertu républicaine ils joignirent ce courage d'esprit qui prend les partis extrêmes dans les maux sans remède. Ils firent percer les digues qui retiennent les eaux

de Putten, avait fait autrefois condamner. Voir dans Mignet, t. IV, p. 57 et suiv., l'admirable récit du procès de Corneille de Witt, des tortures qu'il subit, de la trahison qui amena Jean de Witt dans sa prison, et du massacre des deux frères par une populace ivre de haine. Les scènes les plus terribles de la Révolution française ne présentent rien de plus poignant.

1. Voltaire aurait eu quelque peine à concilier cette affirmation avec ce qu'il a dit précédemment des républiques (p. 132), et avec la prédilection qu'il a mainte fois exprimée pour la monarchie absolue.

2. En 1672.

de la mer[1]. Les maisons de campagne, qui sont innombrables autour d'Amsterdam, les villages, les villes voisines, Leyde, Delft, furent inondés. Le paysan ne murmura pas de voir ses troupeaux noyés dans les campagnes. Amsterdam fut comme une vaste forteresse au milieu des eaux, entourée de vaisseaux de guerre qui eurent assez d'eau pour se ranger autour de la ville. La disette fut grande chez ces peuples, ils manquèrent surtout d'eau douce; elle se vendait six sous la pinte; mais ces extrémités parurent moindres que l'esclavage. C'est une chose digne de l'observation de la postérité, que la Hollande ainsi accablée sur terre, et n'étant plus un État, demeurât encore redoutable sur la mer : c'était l'élément véritable de ces peuples.

Tandis que Louis XIV passait le Rhin et prenait trois provinces, l'amiral Ruyter, avec environ cent vaisseaux de guerre et plus de cinquante brûlots, alla chercher, près des côtes d'Angleterre, les flottes des deux rois. Leurs puissances réunies n'avaient pu mettre en mer une armée navale plus forte que celle de la république. Les Anglais et les Hollandais combattirent comme des nations accoutumées à se disputer l'empire de l'Océan. (7 juin 1672) Cette bataille, qu'on nomme de Solbaie[2], dura un jour entier. Ruyter, qui en donna le signal, attaqua le vaisseau amiral d'Angleterre, où était le duc d'York, frère du roi. La gloire de ce combat particulier demeura à Ruyter. Le duc d'York, obligé de changer de vaisseau, ne reparut plus devant l'amiral hollandais. Les trente vaisseaux français eurent peu de part à l'action ; et tel fut le sort de cette journée, que les côtes de la Hollande furent en sûreté.

Après cette bataille, Ruyter, malgré les craintes et les contradictions de ses compatriotes, fit entrer la flotte marchande des Indes dans le Texel; défendant ainsi et enrichissant sa patrie d'un côté, lorsqu'elle périssait de l'autre[3]. Le commerce même des Hollandais se soutenait; on ne voyait que leurs pavillons dans les mers des Indes. Un jour

1. Il est essentiel de remarquer que l'ouverture des écluses fut faite dès le 15 juin, et que l'inondation était complète le 20. Ce n'est donc pas au stathouder, mais à Jean de Witt, que revient l'honneur de cette mesure, qui sauva Amsterdam.

2. Ou de Southwold-bay. Corneille de Witt y assistait Ruyter : trois de ses gardes furent tués à ses côtés : il n'en resta pas moins calme et immobile jusqu'à la fin de la bataille.

3. C'était pour sauver cette flotte marchande que Ruyter avait attaqué les Anglo-Français à Solbay.

qu'un consul de France disait au roi de Perse que Louis XIV avait conquis presque toute la Hollande : « Comment cela peut-il être, répondit ce monarque persan, puisqu'il y a toujours au port d'Ormus vingt vaisseaux hollandais pour un français? »

Le prince d'Orange, cependant, avait l'ambition d'être un bon citoyen. Il offrit à l'État le revenu de ses charges [1] et tout son bien pour soutenir la liberté. Il couvrit d'inondations les passages par où les Français pouvaient pénétrer dans le reste du pays. Ses négociations promptes et secrètes réveillèrent de leur assoupissement l'empereur, l'empire, le conseil d'Espagne, le gouverneur de Flandre [2]. Il disposa même l'Angleterre à la paix [3]. Enfin, le roi était entré au mois de mai en Hollande, et dès le mois de juillet l'Europe commençait à être conjurée contre lui.

Monterey, gouverneur de la Flandre, fit passer secrètement quelques régiments au secours des Provinces-Unies. Le conseil de l'empereur Léopold envoya Montecuculli à la tête de près de vingt mille hommes. L'électeur de Brandebourg, qui avait à sa solde vingt-cinq mille soldats, se mit en marche.

(Juillet 1672) Alors le roi quitta son armée. Il n'y avait plus de conquêtes à faire dans un pays inondé. La garde des provinces conquises devenait difficile. Louis voulait une gloire sûre ; mais, en ne voulant pas l'acheter par un travail infatigable, il la perdit. Satisfait d'avoir pris tant de villes en deux mois, il revint à Saint-Germain au milieu de l'été ; en laissant Turenne et Luxembourg achever la guerre, il jouit du triomphe. On éleva des monuments de sa conquête, tandis que les puissances de l'Europe travaillaient à la lui ravir.

1. Néanmoins Guillaume d'Orange, au moment le plus critique de l'invasion, n'avait pas eu honte de solliciter des États une augmentation de traitement.

2. Ces négociations avaient été commencées par le grand pensionnaire. L'électeur de Brandebourg avait traité avec les Provinces-Unies dès le 26 avril 1672 ; l'empereur, avec l'électeur, pour la défense de la Hollande, le 29 juin ; avec les États généraux eux-mêmes, le 25 juillet.

3. L'avènement de Guillaume au stathoudérat ne pouvait qu'être bien vu en Angleterre. Cependant, le 16 juillet, Charles II renouvelait et resserrait son alliance avec Louis XIV par le traité d'Heeswyk.

CHAPITRE XI

Évacuation de la Hollande. — Seconde conquête de la Franche-Comté.

On croit nécessaire de dire à ceux qui pourront lire cet ouvrage, qu'ils doivent se souvenir que ce n'est point ici une simple relation de campagnes, mais plutôt une histoire des mœurs des hommes. Assez de livres sont pleins de toutes les minuties des actions de guerre, et de ces détails de la fureur et de la misère humaine. Le dessein de cet essai est de peindre les principaux caractères de ces révolutions, et d'écarter la multitude des petits faits, pour laisser voir les seuls considérables et, s'il se peut, l'esprit qui les a conduits.

La France fut alors au comble de sa gloire. Le nom de ses généraux imprimait la vénération[1]. Ses ministres étaient regardés comme des génies supérieurs aux conseillers des autres princes, et Louis était en Europe comme le seul roi. En effet, l'empereur Léopold ne paraissait pas dans ses armées; Charles II, roi d'Espagne, fils de Philippe IV, sortait à peine de l'enfance; celui d'Angleterre ne mettait d'activité dans sa vie que celle des plaisirs.

Tous ces princes et leurs ministres firent de grandes fautes. L'Angleterre agit contre les principes de la raison d'État en s'unissant avec la France pour élever une puissance que son intérêt était d'affaiblir. L'empereur, l'empire, le conseil espagnol, firent encore plus mal de ne pas s'opposer d'abord à ce torrent. Enfin Louis lui-même commit une si[2] grande faute qu'eux tous en ne poursuivant pas avec assez de rapidité des conquêtes si faciles. Condé et Turenne voulaient qu'on démolît la plupart des places hollandaises. Ils disaient que ce n'était point avec des garnisons que l'on prend des États, mais avec des armées; et qu'en conservant une ou deux places de guerre pour la retraite, on devait marcher rapidement à la conquête entière. Louvois, au contraire, voulait que tout fût place et garnison; c'était là son génie, c'était aussi le goût du roi.

1. *Terreur* serait plus exact.
2. On n'emploie plus maintenant dans ce cas que *aussi*.

Louvois avait par là plus d'emplois à sa disposition; il étendait le pouvoir de son ministère; il s'applaudissait de contredire les deux plus grands capitaines du siècle. Louis le crut, et se trompa, comme il l'avoua depuis; il manqua le moment d'entrer dans la capitale de la Hollande; il affaiblit son armée en la divisant dans trop de places; il laissa à son ennemi le temps de respirer. L'histoire des plus grands princes est souvent le récit des fautes des hommes[1].

Après le départ du roi, les affaires changèrent de face. Turenne fut obligé de marcher vers la Westphalie, pour s'opposer aux Impériaux. Le gouverneur de Flandre, Monterey, sans être avoué du conseil timide d'Espagne, renforça la petite armée du prince d'Orange d'environ dix mille hommes. Alors ce prince fit tête aux Français jusqu'à l'hiver. C'était déjà beaucoup de balancer la fortune. Enfin l'hiver vint; les glaces couvrirent les inondations de la Hollande. Luxembourg, qui commandait dans Utrecht, fit un nouveau genre de guerre inconnu aux Français, et mit la Hollande dans un nouveau danger, aussi terrible que les précédents.

Il assemble, une nuit, près de douze mille fantassins tirés des garnisons voisines. On arme leurs souliers de crampons. Il se met à leur tête, et marche sur la glace vers Leyde et vers La Haye. Un dégel survint : La Haye fut sauvée. Son armée entourée d'eau, n'ayant plus de chemin ni de vivres, était prête à périr. Il fallait, pour s'en retourner à Utrecht, marcher sur une digue étroite et fangeuse, où l'on pouvait à peine se traîner quatre de front. On ne pouvait arriver à cette digue qu'en attaquant un fort qui semblait imprenable sans artillerie[2]. Quand ce fort n'eût arrêté l'armée qu'un seul jour, elle serait morte de faim et de fatigue. Luxembourg était sans ressource; mais la fortune, qui avait sauvé La Haye, sauva son armée par la

1. M. Rousset a montré (I, p. 364 et 365) le néant des reproches adressés ici à Louvois par Voltaire (et après lui par beaucoup d'autres historiens). Outre qu'aucun document officiel ne mentionne cette opposition entre les vues de Louvois et celles de Condé et de Turenne, il est faux de dire que Louvois ait épuisé l'armée en la dispersant en de trop nombreuses garnisons. On conservait des forces amplement suffisantes pour s'emparer d'Amsterdam, si l'inondation n'avait arrêté la marche des Français. Les véritables fautes qui furent alors commises furent : 1° de n'avoir pas accepté les conditions avantageuses offertes par les États; 2° d'avoir renvoyé sans rançon 20000 prisonniers hollandais.

2. Le fort de Niwerburg.

lâcheté du commandant du fort[1], qui abandonna son poste sans aucune raison. Il y a mille événements, dans la guerre comme dans la vie civile, qui sont incompréhensibles : celui-là est de ce nombre. Tout le fruit de cette entreprise fut une cruauté qui acheva de rendre le nom français odieux dans ce pays. Bodegrave et Swammerdam, deux bourgs considérables, riches et bien peuplés, semblables à nos villes de grandeur médiocre, furent abandonnés au pillage des soldats, pour le prix de leur fatigue. Ils mirent le feu à ces deux villes; et, à la lueur des flammes, ils se livrèrent à la débauche et à la cruauté. Il est étonnant que le soldat français soit si barbare, étant commandé par ce prodigieux nombre d'officiers, qui ont avec justice la réputation d'être aussi humains que courageux[2]. Ce pillage laissa une impression si profonde que, plus de quarante ans après, j'ai vu les livres hollandais, dans lesquels on apprenait à lire aux enfants, retracer cette aventure, et inspirer la haine contre les Français à des générations nouvelles[3].

(1673) Cependant le roi agitait les cabinets de tous les princes par ses négociations. Il gagna le duc de Hanovre. L'électeur de Brandebourg, en commençant la guerre, fit un traité[4], mais qui fut bientôt rompu. Il n'y avait pas une

1. Le comte de Kœnigsmark. « C'était assurément un très beau poste, écrivait Luxembourg à Louvois le 3 janvier 1673, et je m'étonne que M. de Kœnigsmark, qui avait été capable de le choisir, ne l'ait pas été d'y faire une autre résistance. » (Rousset, I, 409). — L'expédition eut lieu du 27 décembre 1672 au 1er janvier 1673. C'était une réponse à la pointe audacieuse dirigée quelques jours auparavant par Guillaume d'Orange contre Charleroi, place d'importance capitale, parce qu'elle commandait la ligne de communications entre l'armée de Luxembourg et la France : Guillaume dut lever le siège (22 décembre).

2. Louvois et Luxembourg n'étaient guère plus humains que le soldat, à en juger par le ton sur lequel ils racontent cet épisode. « On grilla tous les Hollandais qui étaient dans le village de Swammerdam, dont on ne laissa pas sortir un des maisons », écrit Louvois, le 7 janvier. Et Luxembourg : « ..... Plusieurs officiers..... ont été tués à l'entrée du village, où j'en vis d'assez jolis tas, et consumés par les flammes, qui brûlèrent aussi bien des gens cachés dans les maisons. »

3. Ce n'est pas seulement en Hollande, on ne le sait que trop, que le souvenir des guerres de Louis XIV était exploité contre nous et qu'on élevait les jeunes générations dans la haine de la France.

4. Traité de Vossem, 11 avril 1673. Voltaire a omis de mentionner la belle campagne par laquelle Turenne avait arrêté Montecuculli et l'électeur de Brandebourg sur le Rhin, puis, prenant l'offensive malgré l'hiver et malgré les instructions plus timides de Louvois, refoulé les Brandebourgeois et les Impériaux jusqu'au delà du Weser.

cour en Allemagne où Louis n'eût des pensionnaires. Ses émissaires fomentaient en Hongrie les troubles de cette province, sévèrement traitée par le conseil de Vienne. L'argent fut prodigué au roi d'Angleterre, pour faire encore la guerre à la Hollande, malgré les cris de toute la nation anglaise, indignée de servir la grandeur de Louis XIV qu'elle eût voulu abaisser[1]. L'Europe était troublée par les armes et par les négociations de Louis. Enfin il ne put empêcher que l'empereur, l'empire et l'Espagne ne s'alliassent avec la Hollande, et ne lui déclarassent solennellement la guerre[2]. Il avait tellement changé le cours des choses, que les Hollandais, ses alliés naturels, étaient devenus les amis de la maison d'Autriche. L'empereur Léopold envoyait des secours lents; mais il montrait une grande animosité. Il est rapporté qu'allant à Égra voir les troupes qu'il rassemblait, il communia en chemin, et qu'après la communion il prit en main un crucifix, et appela Dieu à témoin de la justice de sa cause. Cette action eût été à sa place du temps des croisades: et la prière de Léopold n'empêcha point le progrès des armes du roi de France.

Il parut d'abord combien sa marine était déjà perfectionnée. Au lieu de trente vaisseaux qu'on avait joints, l'année d'auparavant, à la flotte anglaise, on en joignit quarante, sans compter les brûlots. Les officiers avaient appris les manœuvres savantes des Anglais, avec lesquels ils avaient combattu celles des Hollandais, leurs ennemis. C'était le duc d'York, depuis Jacques II, qui avait inventé l'art de faire entendre les ordres sur mer par des mouvements divers des pavillons. Avant ce temps les Français ne savaient pas ranger une armée navale en bataille. Leur expérience consistait à faire battre un vaisseau contre un vaisseau, non à en faire mouvoir plusieurs de concert, et à imiter sur la mer les évolutions des armées de terre, dont les corps séparés se soutiennent et se secourent mutuellement. Ils firent à peu près comme les Romains, qui en une année apprirent des Carthaginois l'art de combattre sur mer, et égalèrent leurs maîtres.

1. Le Parlement ne refusa pas à Charles II les subsides pour la guerre hollandaise, mais il exigea en retour la suppression de la tolérance accordée l'année précédente aux catholiques, et il fallut que Charles II sanctionnât le bill du Test, qui excluait les catholiques de toutes les fonctions civiles ou militaires.

2. Grande alliance de La Haye, 30 août 1673.

Le vice-amiral d'Estrées et son lieutenant Martel firent honneur à l'industrie militaire de la nation française, dans trois batailles navales consécutives, au mois de juin (les 7, 14 et 21 juin 1673), entre la flotte hollandaise et celle de France et d'Angleterre [1]. L'amiral Ruyter fut plus admiré que jamais dans ces trois actions. D'Estrées écrivit à Colbert : « Je voudrais avoir payé de ma vie la gloire que Ruyter vient d'acquérir. » D'Estrées méritait que Ruyter eût ainsi parlé de lui. La valeur et la conduite furent si égales de tous côtés que la victoire resta toujours indécise.

Louis, ayant fait des hommes de mer de ses Français par les soins de Colbert, perfectionna encore l'art de la guerre sur terre par l'industrie de Vauban. Il vint en personne assiéger Mastricht dans le même temps que ces trois batailles navales se donnaient. Mastricht était pour lui une clef des Pays-Bas et des Provinces-Unies ; c'était une place forte défendue par un gouverneur intrépide, nommé Fariaux, né Français, qui avait passé au service de l'Espagne, et depuis à celui de Hollande. La garnison était de cinq mille hommes. Vauban, qui conduisait ce siège, se servit, pour la première fois, des parallèles inventées par des ingénieurs italiens au service des Turcs devant Candie [2]. Il y ajouta les places d'armes que l'on fait dans les tranchées pour y mettre les troupes en bataille, et pour les mieux rallier en cas de sorties. Louis se montra, dans ce siège, plus exact et plus laborieux qu'il ne l'avait été encore. Il accoutumait, par son exemple, à la patience dans le travail, sa nation accusée jusqu'alors de n'avoir qu'un courage bouillant que la fatigue épuise bientôt. Mastricht se rendit au bout de huit jours (29 juin 1673).

Pour mieux affermir encore la discipline militaire, il usa d'une sévérité qui parut même trop grande. Le prince

1. La bataille du 7 juin, où les Français se couvrirent de gloire, se livra en vue des côtes de Zélande : elle fut indécise. Ruyter eut un avantage un peu plus signalé dans celle du 14 juin, près de Walcheren. La troisième, particulièrement acharnée, se livra, non pas le 21 juin, mais le 21 août, près de Texel : le prince Robert, commandant anglais, dut donner le signal de la retraite, mais Ruyter ne put le poursuivre. Une flotte marchande hollandaise, que les alliés voulaient capturer, fut sauvée.

2. L'ingénieur Paul, qui avait assisté au siège de Candie, fit connaître à Vauban les parallèles, mais, dit très justement M. G. Michel dans son *Histoire de Vauban* (I, 81), le mérite de Vauban n'est en rien diminué par là : car à la guerre l'art consiste autant à appliquer qu'à inventer.

d'Orange, qui n'avait eu pour opposer à ces conquêtes rapides que des officiers sans émulation et des soldats sans courage, les avait formés à force de rigueurs, en faisant passer par la main du bourreau ceux qui avaient abandonné leur poste. Le roi employa aussi les châtiments, la première fois qu'il perdit une place. Un très brave officier, nommé Du-Pas, rendit Naerden au prince d'Orange (14 septembre 1673). Il ne tint à la vérité que quatre jours; mais il ne remit sa ville qu'après un combat de cinq heures, donné sur de mauvais ouvrages, et pour éviter un assaut général, qu'une garnison faible et rebutée n'aurait point soutenu [1].

Le roi, irrité du premier affront que recevaient ses armes, fit condamner Du-Pas à être traîné dans Utrecht, une pelle à la main; et son épée fut rompue: ignominie inutile pour les officiers français, qui sont assez sensibles à la gloire pour qu'on ne les gouverne point par la crainte de la honte [2]. Il faut savoir qu'à la vérité les provisions [3] des commandants des places les obligent à soutenir trois assauts; mais ce sont de ces lois qui ne sont jamais exécutées. Du-Pas se fit tuer, un an après, au siège de la petite ville de Grave, où il servit volontaire. Son courage et sa mort durent laisser des regrets au marquis de Louvois, qui l'avait fait punir si durement. La puissance souveraine peut maltraiter un brave homme, mais non pas le déshonorer [4].

Les soins du roi, le génie de Vauban, la vigilance sévère de Louvois, l'expérience et le grand art de Turenne, l'active intrépidité du prince de Condé, tout cela ne put réparer la faute qu'on avait faite de garder trop de places, d'affaiblir l'armée, et de manquer Amsterdam [5].

1. Il avait 2200 hommes de troupe, des vivres et des munitions pour un mois. Luxembourg écrivait indigné : « Les ennemis ont trouvé la garnison de Naerden aussi coquine qu'eux.... Il a rendu sa place à la hollandaise, ce que je n'aurais jamais cru. » Et Condé : « C'est une action si vilaine et d'un si méchant exemple, qu'elle mérite un très sévère châtiment. » (Rousset, I, 482.) L'effet moral de ce premier échec des Français fut énorme.

2. Dupas fut condamné par le conseil de guerre à la dégradation et à la détention perpétuelle. Il obtint l'année suivante de prendre part au siège de Grave, et s'y fit tuer.

3. Les lettres royales qui confèrent une charge.

4. Il semble que la condamnation de Dupas ait été juste.

5. Voltaire reprend ici la même critique que plus haut. Cependant, comme Luxembourg écrivait à Louvois (15 septembre 1673) que si l'on avait quelques places de moins, on aurait plus de troupes pour garnir les autres, Louvois l'autorisait à faire raser toutes celles qu'il voudrait, et même à les brûler entière-

Le prince de Condé voulut en vain percer dans le cœur de la Hollande inondée. Turenne ne put ni mettre obstacle à la jonction de Montecuculli et du prince d'Orange[1], ni empêcher le prince d'Orange de prendre Bonn[2]. L'évêque de Munster, qui avait juré la ruine des états généraux, fut attaqué lui-même par les Hollandais.

Le parlement d'Angleterre força son roi d'entrer sérieusement dans des négociations de paix et de cesser d'être l'instrument mercenaire de la grandeur de la France. Alors il fallut abandonner les trois provinces hollandaises avec autant de promptitude qu'on les avait conquises. Ce ne fut pas sans les avoir rançonnées ; l'intendant Robert tira de la seule province d'Utrecht, en un an, seize cent soixante et huit mille florins[3]. On était si pressé d'évacuer un pays conquis avec autant de rapidité, que vingt-huit mille prisonniers hollandais furent rendus pour un écu par soldat[4]. L'arc de triomphe de la porte Saint-Denys et les autres monuments de la conquête étaient à peine achevés, que la conquête était déjà abandonnée. Les Hollandais, dans le cours de cette invasion, eurent la gloire de disputer l'empire de la mer, et l'adresse de transporter sur terre le théâtre de la guerre hors de leur pays. Louis XIV passa dans l'Europe pour avoir joui avec trop de précipitation et trop de fierté de l'éclat d'un triomphe passager. Le fruit de cette entreprise fut d'avoir

ment (Rousset, I, 484). Ce ne fut pas la dispersion des troupes dans les forteresses qui fut cause de l'inaction de l'armée de Hollande dans cette campagne : ce fut la nécessité où elle se trouva de fournir des troupes à Turenne pour sa guerre sur le Rhin, à Louis XIV pour le siège de Maestricht, bientôt après pour la conquête de la Franche-Comté.

1. A cause de la défection de l'évêque de Wurtzbourg.

2. 12 novembre 1673. Turenne, furieux de cet échec dont il rendait Louvois responsable, Condé, mécontent du rôle qu'on lui faisait jouer pendant cette campagne, revinrent à la cour très irrités contre Louvois, qui faillit être disgracié. Le Tellier sauva son fils en regagnant le prince de Condé, et Louvois s'humilia devant Turenne. « Il vint me voir hier, écrit Turenne en janvier 1674.... il m'a avoué que l'on a eu beaucoup le temps de sauver Bonn avec les 4 ou 5 000 hommes, et par là toutes les affaires. » (Rousset, I, 513).

3. On évacua Utrecht (23 novembre), et les places du Lech, du Zuiderzée et de l'Yssel : on ne conserva que Arnheim. La promptitude avec laquelle Louvois se décida à ce sacrifice, dès qu'il fut devenu nécessaire, fait honneur à son génie militaire : malheureusement le départ des Français fut accompagné, comme le dit Voltaire, de beaucoup de violences et d'exactions.

4. Le renvoi des prisonniers de guerre avait eu lieu plus tôt, dès la fin de juillet 1672.

une guerre sanglante à soutenir contre l'Espagne, l'empire, et la Hollande réunis, d'être abandonné de l'Angleterre, et enfin de Munster, de Cologne même, et de laisser dans les pays qu'il avait envahis et quittés plus de haine que d'admiration pour lui.

Le roi tint seul contre tous les ennemis qu'il s'était faits. La prévoyance de son gouvernement et la force de son État parurent bien davantage encore lorsqu'il fallut se défendre contre tant de puissances liguées et contre de grands généraux, que quand il avait pris, en voyageant, la Flandre française, la Franche-Comté, et la moitié de la Hollande, sur des ennemis sans défense.

On vit surtout quel avantage un roi absolu, dont les finances sont bien administrées, a sur les autres rois[1]. Il fournit à la fois une armée d'environ vingt-trois mille hommes à Turenne contre les Impériaux, une de quarante mille à Condé contre le prince d'Orange: un corps de troupes était sur la frontière du Roussillon ; une flotte chargée de soldats alla porter la guerre aux Espagnols jusque dans Messine; lui-même marcha pour se rendre maître une seconde fois de la Franche-Comté. Il se défendait, et il attaquait partout en même temps.

D'abord, dans sa nouvelle entreprise sur la Franche-Comté, la supériorité de son gouvernement parut tout entière. Il s'agissait de mettre dans son parti, ou du moins d'endormir les Suisses, nation aussi redoutable que pauvre, toujours armée, toujours jalouse à l'excès de sa liberté, invincible sur ses frontières, murmurant déjà, et s'effarouchant de voir Louis XIV une seconde fois dans leur voisinage. L'empereur et l'Espagne sollicitaient les treize cantons de permettre au moins un passage libre à leurs troupes, pour secourir la Franche-Comté, demeurée sans défense par la négligence du ministère espagnol. Le roi, de son côté, pressait les Suisses de refuser ce passage : mais l'empire et l'Espagne ne prodiguaient que des raisons et des prières; le roi, avec de l'argent comptant, détermina les Suisses à ce qu'il voulut[2] : le passage fut refusé. Louis, accompagné de son frère et du fils du grand Condé, assiégea Besançon. Il

1. Voir chap. XXX, p. 520.

2. Louis XIV offrit aux Suisses la neutralité de la Franche-Comté. Cette offre, et l'argent qu'il versa abondamment, paralysèrent dans la diète les efforts des ennemis de la France, et la Suisse ne s'opposa point à la conquête.

aimait la guerre de sièges, et pouvait croire l'entendre aussi bien que les Condé et les Turenne ; mais tout jaloux qu'il était de sa gloire, il avouait que ces deux grands hommes entendaient mieux que lui la guerre de campagne. D'ailleurs, il n'assiégea jamais une ville sans être moralement sûr de la prendre. Louvois faisait si bien les préparatifs, les troupes étaient si bien fournies, Vauban, qui conduisit presque tous les sièges, était un si grand maître dans l'art de prendre des villes, que la gloire du roi était en sûreté. Vauban dirigea les attaques de Besançon ; elle fut prise en neuf jours (15 mai 1674)[1] ; au bout de six semaines toute la Franche-Comté fut soumise au roi. Elle est restée à la France, et semble y être pour jamais annexée : monument de la faiblesse du ministère autrichien-espagnol, et de la force de celui de Louis XIV.

CHAPITRE XII

Belle campagne et mort du maréchal de Turenne. — Dernière bataille du grand Condé à Senef.

Tandis que le roi prenait rapidement la Franche-Comté, avec cette facilité et cet éclat attaché encore à sa destinée, Turenne, qui ne faisait que défendre les frontières du côté du Rhin[2], déployait ce que l'art de la guerre peut avoir de plus grand et de plus habile. L'estime des hommes se mesure par les difficultés surmontées, et c'est ce qui a donné une si grande réputation à cette campagne de Turenne.

(Juin 1674.) D'abord il fait une marche longue et vive ; passe le Rhin à Philipsbourg, marche toute la nuit à Sintzheim, force cette ville ; et en même temps il attaque et met

1. Il y a là une légère erreur de dates : le siège de Besançon commença le 2 mai, et la place capitula le 21. « Sire, écrivait Colbert au roi à cette nouvelle, il faut se taire, admirer, remercier Dieu tous les jours de nous avoir fait naître sous le règne d'un roi tel que V. M., qui n'aura d'autres bornes de sa puissance que celles de sa volonté. »

2. Il avait été chargé de couvrir l'expédition du roi dans la Franche-Comté. Il avait reçu plusieurs fois l'invitation d'expédier des renforts dans les Pays-Bas au prince de Condé : il refusa de se dégarnir, prévoyant que les opérations sur le Rhin auraient plus d'importance que ne pensait le ministère. Il ne se trompait pas.

en fuite Caprara, général de l'empereur[1], et le vieux duc de Lorraine, Charles IV, ce prince qui passa toute sa vie à perdre ses États et à lever des troupes, et qui venait de réunir sa petite armée avec une partie de celle de l'empereur. Turenne, après l'avoir battu, le poursuit, et bat encore sa cavalerie à Ladenbourg[2] (juillet 1674) ; de là il court à un autre général des Impériaux, le prince de Bournonville, qui n'attendait que de nouvelles troupes pour s'ouvrir le chemin de l'Alsace; il prévient la jonction de ces troupes, l'attaque, et lui fait quitter le champ de bataille (octobre 1674)[3].

L'empire rassemble contre lui toutes ses forces; soixante et dix mille Allemands sont dans l'Alsace; Brisach et Philipsbourg étaient bloqués par eux. Turenne n'avait plus que vingt mille hommes effectifs tout au plus. (Décembre) Le prince de Condé lui envoya de Flandre quelques secours de cavalerie[4]; alors il traverse par Thann et Béfort des montagnes couvertes de neige; il se trouve tout d'un coup dans la haute Alsace, au milieu des quartiers des ennemis, qui le

1. Il commandait l'armée des cercles. — Sintzheim est dans le grand-duché de Bade, sur l'Elsenz, affluent du Neckar.

2. Ladenbourg (grand-duché de Bade), sur le Neckar. La cavalerie française poursuivit les vaincus, dont le désordre était indescriptible, jusqu'aux portes de Francfort.

3. Voltaire passe beaucoup trop vite sur ces mémorables opérations. Après les victoires de Sintzheim et de Ladenbourg, et le premier incendie du Palatinat, Turenne dut, sur l'ordre de Louis XIV, repasser sur la rive gauche : consulté sur la question de savoir si la prudence ne commandait pas l'abandon de l'Alsace, il se prononça avec force pour la conservation de cette province, écrivit à Louis XIV qu'il vaudrait mieux avoir perdu une bataille que de repasser les Vosges, « parce que si l'ennemi était maître de l'Alsace, il y demeurerait tant qu'il lui plairait, porterait la guerre en Lorraine et en Champagne; » il s'y établit donc, et lorsque les Allemands, reformés et renforcés par Bournonville, mais non encore par l'électeur de Brandebourg, eurent franchi le Rhin au pont de Strasbourg (25 septembre), Turenne leur livra le 4 octobre, à Enzheim, à 10 kilomètres au sud-ouest de Strasbourg, une bataille vivement disputée, où les pertes furent grandes des deux côtés, plus graves cependant du côté des Allemands, et après laquelle l'ennemi fut forcé de chercher abri sur la rive droite de l'Ill. Un peu après arriva l'électeur de Brandebourg.

4. Il est essentiel de remarquer que ce fut sur l'ordre exprès de Louvois et de son père. Le 9 octobre Louvois écrivait à Le Tellier : « Je croirais qu'il serait fort important qu'il plût au roi d'ordonner à monseigneur le Prince d'envoyer 20 bataillons d'infanterie..... avec 30 escadrons de cavalerie outre les 50, afin d'avoir ces gens-là tout prêts pour jeter en Bourgogne ou pour soutenir la Lorraine, s'il arrivait un malheur à M. de Turenne. » Ce fut aussi pour soutenir Turenne qu'on convoqua, pour la dernière fois, le ban et l'arrière-ban.

croyaient en repos en Lorraine, et qui pensaient que la campagne était finie. Il bat à Mulhausen les quartiers qui résistent[1]; il en fait deux prisonniers. Il marche à Colmar, où l'électeur de Brandebourg, qu'on appelle le grand-électeur, alors général des armées de l'empire, avait son quartier. Il arrive dans le temps que ce prince et les autres généraux se mettaient à table ; ils n'eurent que le temps de s'échapper ; la campagne était couverte de fuyards.

Turenne, croyant n'avoir rien fait tant qu'il restait quelque chose à faire, attend encore auprès de Turkheim une partie de l'infanterie ennemie. L'avantage du poste qu'il avait choisi rendait sa victoire sûre : il défait cette infanterie (5 janvier 1675). Enfin une armée de soixante et dix mille hommes se trouve vaincue et dispersée presque sans grand combat. L'Alsace reste au roi et les généraux de l'empire sont obligés de repasser le Rhin[2].

Toutes ces actions consécutives conduites avec tant d'art, si patiemment dirigées, exécutées avec tant de promptitude, furent également admirées des Français et des ennemis. La gloire de Turenne reçut un nouvel accroissement, quand on sut que tout ce qu'il avait fait dans cette campagne, il l'avait fait malgré la cour et malgré les ordres réitérés de Louvois, donnés au nom du roi[3]. Résister à Louvois tout-puissant, et se charger de l'événement, malgré les cris de la cour, les ordres de Louis XIV et la haine du ministre, ne fut pas la moindre marque du courage de Turenne, ni le moindre exploit de la campagne.

Il faut avouer que ceux qui ont plus d'humanité que d'estime pour les exploits de guerre gémirent de cette campagne si laborieuse. Elle fut célèbre par les malheurs des peuples, autant que par les expéditions de Turenne. Après la bataille

1. Combat du 29 décembre 1674.

2. Ce récit de la fin de la campagne d'Alsace est très supérieur à celui du début.

3. Expression très exagérée. Il n'y avait pas eu d'ordres formels, mais simplement demande d'avis sur l'abandon éventuel de l'Alsace. (Voir Rousset, II, p. 77 et suivantes). — La fameuse lettre partout citée, par laquelle Turenne aurait justifié au roi sa résolution de rester en Alsace. « Je connais la force des troupes impériales, les généraux qui les commandent, le pays où je suis : je prends tout sur moi et je me charge des événements » — n'est pas authentique : elle a été fabriquée. Turenne écrivait au roi en d'autres termes : « Comme V. M. me fait l'honneur de me demander mes sentiments..... je lui dirai que je suis persuadé qu'il vaudrait mieux pour son service que j'eusse perdu une bataille que si je repassais les montagnes et quittais l'Alsace. » (8 août).

de Sintzheim, il mit à feu et à sang le Palatinat, pays uni et fertile, couvert de villes et de bourgs opulents. L'électeur palatin vit, du haut de son château de Manheim, deux villes et vingt-cinq villages embrasés. Ce prince désespéré défia Turenne à un combat singulier, par une lettre pleine de reproches[1]. Turenne ayant envoyé la lettre au roi, qui lui défendit d'accepter le cartel, ne répondit aux plaintes et au défi de l'électeur que par un compliment vague, et qui ne

1. « Pendant le cours de cette édition, M. Colini, secrétaire intime et historiographe de l'électeur palatin aujourd'hui régnant, a révoqué en doute l'histoire du cartel par des raisons très spécieuses, énoncées avec beaucoup d'esprit et de sagacité. Il montre très judicieusement que l'électeur Charles-Louis ne put écrire les lettres que Courtilz de Sandras et Ramsay ont imputées à ce prince. Plus d'un historien, en effet, attribue souvent à ses héros des écrits et des harangues de son imagination.

« On n'a jamais vu la véritable lettre de l'électeur Charles-Louis, ni la réponse du maréchal de Turenne. Il a seulement toujours passé pour constant que l'électeur, justement outré des ravages et des incendies que Turenne commettait dans son pays, lui proposa un duel par un trompette nommé Petit-Jean. J'ai vu la maison de Bouillon persuadée de cette anecdote. Le grand-prieur de Vendôme et le maréchal Villars n'en doutaient pas. Les *Mémoires* du marquis de Beauveau, contemporain, l'affirment. Cependant il se peut que le duel n'ait pas été expressément proposé dans la lettre amère que l'électeur dit lui-même avoir écrite au prince maréchal de Turenne. Plût à Dieu qu'il fût douteux que le Palatinat ait été embrasé deux fois ! Voilà ce qui n'est que trop constant, ce qui est essentiel, et ce qu'on reproche à la mémoire de Louis XIV.

« M. Colini reproche à M. le président Hénault d'avoir dit, dans son *Abrégé chronologique*, que le prince de Turenne répondit à ce cartel *avec une modération qui fit honte à l'électeur de cette bravade*. La honte était dans l'incendie, lorsqu'on n'était pas encore en guerre ouverte avec le Palatinat, et ce n'était point une bravade dans un prince justement irrité, de vouloir se battre contre l'auteur de ces cruels excès. L'électeur était très vif; l'esprit de chevalerie n'était pas encore éteint. On voit dans les *Lettres* de Pellisson que Louis XIV lui-même demanda s'il pouvait en conscience se battre contre l'empereur Léopold. » (Note de Voltaire.)

Colini se trompe : le cartel fut réellement envoyé. Turenne répondit que le feu avait été mis sans son ordre, que les Allemands avaient aussi commis bien des excès, et que les ordres du roi lui interdisaient le duel. Voici en quels termes Turenne, le 23 août, informait Louvois de cette affaire : « Quand je sortis du Palatinat delà le Rhin, je reçus une lettre de M. l'Électeur Palatin, dont le roi aura assurément ouï parler, car je la lus à ceux qui étaient dans ma chambre. J'en ai gardé l'original et n'en ai point laissé prendre de copies, de peur que cela courût, car je suis assuré que M. l'Électeur Palatin en aura été fâché une heure après. Je lui répondis que j'avais reçu la lettre qu'il m'avait fait l'honneur de m'écrire, et lui mandai, ce qui est vrai, que si les soldats avaient brûlé sans ordre quelques villages, c'étaient ceux où ils avaient trouvé des soldats tués par les paysans. (Des soldats isolés avaient été massacrés, et atrocement mutilés.) Si le roi veut, je vous enverrai copie

signifiait rien. C'était assez le style et l'usage de Turenne, de s'exprimer toujours avec modération et ambiguïté.

Il brûla avec le même sang-froid les fours, et une partie des campagnes de l'Alsace, pour empêcher les ennemis de subsister. Il permit ensuite à sa cavalerie de ravager la Lorraine. On y fit tant de désordre, que l'intendant qui, de son côté, désolait la Lorraine avec sa plume, lui écrivit et lui parla souvent pour arrêter ces excès. Il répondait froidement : « Je le ferai dire à l'ordre. » Il aimait mieux être appelé le père des soldats qui lui étaient confiés, que des peuples, qui, selon les lois de la guerre, sont toujours sacrifiés. Tout le mal qu'il faisait paraissait nécessaire; sa gloire couvrait tout : d'ailleurs, les soixante et dix mille Allemands qu'il empêcha de pénétrer en France y auraient fait beaucoup plus de mal qu'il n'en fit à l'Alsace, à la Lorraine et au Palatinat.

Telle a été depuis le commencement du seizième siècle la situation de la France, que, toutes les fois qu'elle a été en guerre, il a fallu combattre à la fois vers l'Allemagne, la Flandre, l'Espagne, l'Italie [1]. Le prince de Condé faisait tête en Flandre au jeune prince d'Orange, tandis que Turenne chassait les Allemands de l'Alsace. La campagne du maréchal de Turenne fut heureuse, et celle du prince de Condé sanglante. Les petits combats de Sintzheim et de Turkheim furent décisifs : la grande et célèbre bataille de Senef ne fut qu'un carnage. Le grand Condé qui la donna pendant les marches sourdes de Turenne en Alsace, n'en tira aucun succès, soit que les circonstances des lieux lui fussent moins favorables, soit qu'il eût pris des mesures moins justes, soit plutôt qu'il eût des généraux plus habiles et de meilleures troupes à combattre. Le marquis de Feuquières veut qu'on ne donne à la bataille de Senef que le nom de combat, parce que l'action ne se passe pas entre deux armées rangées, et que tous les corps n'agirent point; mais il paraît qu'on s'accorde à nommer *bataille* cette journée si vive et si meurtrière. Le choc de trois mille hommes rangés, dont tous les petits corps agiraient, ne serait qu'un combat. C'est toujours l'importance qui décide du nom.

de sa lettre : mais j'ai cru, à cause de Madame, qu'il fallait mieux assoupir cela. » (Rousset, II, 82). — Une grosse part de responsabilité dans ces cruautés appartient au corps auxiliaire anglais, que commandait Churchill.

1. La remarque s'applique au temps de Turenne : elle serait moins juste, appliquée à celui de Voltaire.

Le prince de Condé avait à tenir la campagne avec environ quarante-cinq mille hommes, contre le prince d'Orange, qui en avait, dit-on, soixante mille. Il attendit que l'armée ennemie passât un défilé à Senef, près de Mons. Il attaqua (11 auguste 1674) une partie de l'arrière-garde, composée d'Espagnols, et y eut un grand avantage[1]. On blâma le prince d'Orange de n'avoir pas assez pris de précaution dans le passage du défilé ; mais on admira la manière dont il rétablit le désordre, et on n'approuva pas que Condé voulût recommencer le combat contre des ennemis trop bien retranchés. On se battit à trois reprises. Les deux généraux, dans ce mélange de fautes et de grandes actions, signalèrent également leur présence d'esprit et leur courage. De tous les combats que donna le grand Condé, ce fut celui où il prodigua le plus sa vie et celle de ses soldats. Il eut trois chevaux tués sous lui. Il voulait, après trois attaques meurtrières, en hasarder encore une quatrième. Il parut, dit un officier qui y était, qu'il n'y avait plus que le prince de Condé *qui eût envie de se battre*[2]. Ce que cette action eut de plus singulier, c'est que les troupes de part et d'autre, après les mêlées les plus sanglantes et les plus acharnées, prirent la fuite le soir par une terreur panique. Le lendemain, les deux armées se retirèrent chacune de son côté, aucune n'ayant ni le champ de bataille, ni la victoire, toutes deux plutôt également affaiblies et vaincues. Il y eut près de cinq mille morts et sept mille prisonniers du côté des Français ; les ennemis firent une perte égale[3]. Tant de sang inutilement répandu empêcha l'une et l'autre armée de rien entreprendre de considérable. Il importe tant de donner de la réputation à ses armes, que le prince d'Orange, pour faire croire qu'il avait eu la victoire, assiégea Oudenarde ; mais le prince de Condé prouva qu'il n'avait pas perdu la bataille, en faisant aussitôt lever le siège et en poursuivant le prince d'Orange.

On observa également en France et chez les alliés la vaine

1. Dans les bagages pris sur l'ennemi on trouva des lettres qui révélèrent la conspiration du chevalier de Rohan.

2. Le mot est du marquis de La Fare, connu par des *Mémoires* sur Louis XIV et quelques vers agréables. » — (Voltaire, *Liste raisonnée des Écrivains français*).

3. Les chiffres donnés par Voltaire sont peu exacts. Les Français eurent à regretter plus de 3000 morts et près de 4000 blessés : les alliés perdirent de 10 à 12000 hommes, morts, blessés, ou prisonniers (Rousset, II, 51).

cérémonie de rendre grâces à Dieu d'une victoire qu'on n'avait point remportée : usage établi pour encourager les peuples, qu'il faut toujours tromper.

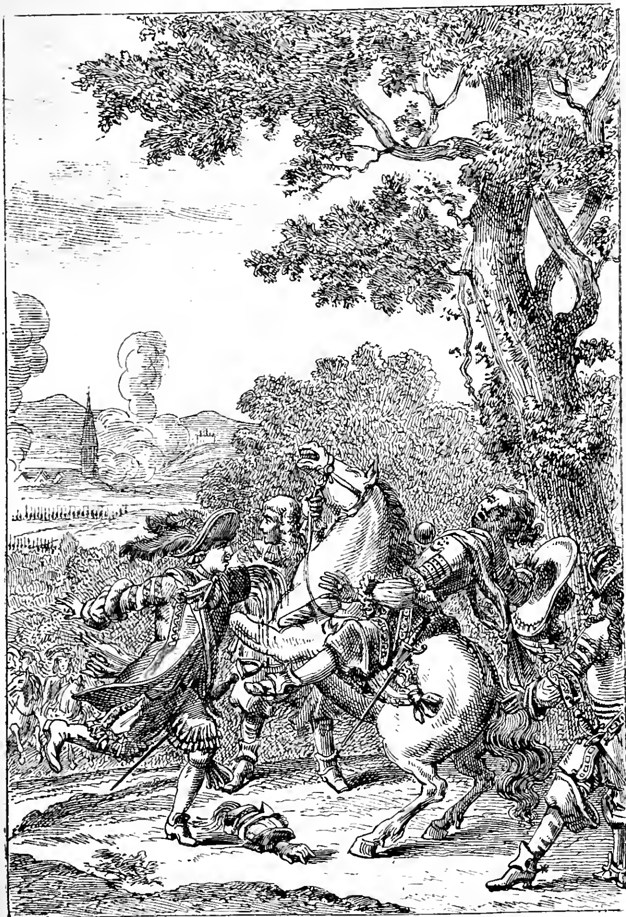
Turenne en Allemagne, avec une petite armée, continua des progrès qui étaient le fruit de son génie. Le conseil de Vienne, n'osant plus confier la fortune de l'empire à des princes qui l'avaient mal défendu, remit à la tête de ses armées le général Montecuculli, celui qui avait vaincu les Turcs à la journée de Saint-Gothard, et qui, malgré Turenne et Condé, avait joint le prince d'Orange, et avait arrêté la fortune de Louis XIV, après la conquête de trois provinces de Hollande.

On a remarqué que les plus grands généraux de l'empire ont souvent été tirés d'Italie. Ce pays, dans sa décadence et dans son esclavage, porte encore des hommes qui font souvenir de ce qu'il était autrefois. Montecuculli était seul digne d'être opposé à Turenne. Tous deux avaient réduit la guerre en art. Ils passèrent quatre mois à se suivre, à s'observer dans des marches et dans des campements plus estimés que des victoires par des officiers allemands et français. L'un et l'autre jugeait de ce que son adversaire allait tenter, par les démarches que lui-même eût voulu faire à sa place ; et ils ne se trompèrent jamais. Ils opposaient l'un à l'autre la patience, la ruse, et l'activité ; enfin, ils étaient prêts d'en venir aux mains, et de commettre leur réputation au sort d'une bataille, auprès du village de Salzbach, lorsque Turenne en allant choisir une place pour dresser une batterie, fut tué d'un coup de canon (27 juillet 1675). Il n'y a personne qui ne sache les circonstances de cette mort ; mais on ne peut se défendre d'en retracer les principales, par le même esprit qui fait qu'on en parle encore tous les jours [1].

Il semble qu'on ne puisse trop redire que le même boulet qui le tua ayant emporté le bras de Saint-Hilaire, lieutenant-général de l'artillerie, son fils, se jetant en larmes auprès de lui : « *Ce n'est pas moi,* lui dit Saint-Hilaire, *c'est ce grand homme qu'il faut pleurer :* » paroles comparables à tout ce que l'histoire a consacré de plus héroïque, et le plus digne éloge de Turenne. Il est très rare que sous un gouvernement monarchique, où les hommes ne sont occupés que de leur

1. Détail curieux et digne de remarque.

intérêt particulier, ceux qui ont servi la patrie meurent



Mort de Turenne, d'après une estampe du temps.

regrettés du public[1]. Cependant Turenne fut pleuré des

1. Il faut renoncer à enregistrer toutes les contradictions de Voltaire sur cette question des monarchies et des républiques.

soldats et des peuples [1]. Louvois fut le seul qui ne le regretta pas : la voix publique l'accusa même, lui et son frère, l'archevêque de Reims, de s'être réjouis indécemment de la perte de ce grand homme [2]. On sait les honneurs que le roi fit rendre à sa mémoire, et qu'il fut enterré à Saint-Denys comme le connétable Du Guesclin, au-dessus duquel l'opinion générale l'élève autant que le siècle de Turenne est supérieur au siècle du connétable.

Turenne n'avait pas eu toujours des succès heureux à la guerre ; il avait été battu à Mariendal, à Rethel, à Cambrai ; aussi disait-il qu'il avait fait des fautes, et il était assez grand pour l'avouer. Il ne fit jamais de conquêtes éclatantes, et ne donna point de ces grandes batailles rangées dont la décision rend quelquefois une nation maîtresse de l'autre [3] ; mais ayant toujours réparé ses défaites et fait beaucoup avec peu, il passa pour le plus habile capitaine de l'Europe, dans un temps où l'art de la guerre était plus approfondi que jamais. De même, quoiqu'on lui eût reproché sa défection dans les guerres de la Fronde, quoiqu'à l'âge de près de soixante ans l'amour lui eût fait révéler le secret de l'État [4], quoiqu'il eût exercé dans le Palatinat des cruautés qui ne semblaient pas nécessaires, il conserva la réputation d'un homme de bien, sage et modéré, parce que ses vertus et ses grands talents, qui n'étaient qu'à lui, devaient faire oublier des faiblesses et des fautes qui lui étaient communes avec tant d'autres hommes. Si on pouvait le comparer à quelqu'un, on oserait

1. Le meilleur historien de cette douleur universelle, c'est Mme de Sévigné : on ne peut que renvoyer à ses lettres si connues, du 31 juillet et du mois d'août 1675. — Le plus bel éloge de Turenne fut peut-être fait par ce paysan champenois, fermier du premier président de la cour des Aides, qui vint demander à son maître une diminution de fermage, parce que la mort de Turenne laissait la Champagne exposée à l'invasion ennemie.

2. Mme de Sévigné écrit le 12 août : « On vint éveiller M. de Reims à cinq heures du matin, pour lui dire que M. de Turenne avait été tué. Il demanda si l'armée était défaite ; on lui dit que non ; il gronda qu'on l'eût éveillé, appela son valet de chambre coquin, fit retirer le rideau et se rendormit. » Mais Louvois écrivait le 31 juillet à M. de Lorge : « Quand l'accident qui est arrivé à M. de Turenne ne serait pas aussi fâcheux qu'il l'est pour le service du roi, je ne pourrais pas m'empêcher d'en avoir en mon particulier un très grand déplaisir. »

3. Il convient cependant de rappeler que sa campagne de Bavière décida de la conclusion des traités de Westphalie, que son attitude après Bléneau sauva peut-être Louis XIV, et que ses victoires en 1674 et 1675 laissèrent la France en possession de l'Alsace : ce sont là des événements décisifs, plus décisifs que les fameuses victoires de Condé.

4. Voir chap. XXVI, p. 432.

dire que de tous les généraux des siècles passés, Gonzalve de Cordoue, surnommé *le grand capitaine*, est celui auquel il ressemblait davantage[1].

Né calviniste, il s'était fait catholique l'an 1668. Aucun protestant et même aucun philosophe ne pensa que la persuasion seule eût fait ce changement dans un homme de guerre, dans un politique âgé de cinquante années, qui avait encore des maîtresses. On sait que Louis XIV, en le créant maréchal général de ses armées[2], lui avait dit ces propres paroles rapportées dans les lettres de Pellisson et ailleurs : «Je voudrais que vous m'obligeassiez à faire quelque chose de plus pour vous. » Ces paroles (selon eux) pouvaient, avec le temps, opérer une conversion. La place de connétable pouvait tenter un cœur ambitieux[3]. Il était possible aussi que cette conversion fût sincère. Le cœur humain rassemble souvent la politique, l'ambition, les faiblesses de l'amour, les sentiments de la religion. Enfin il était très vraisemblable que Turenne ne quitta la religion de ses pères que par politique ; mais les catholiques, qui triomphèrent de ce changement, ne voulurent pas croire l'âme de Turenne capable de feindre[4].

1. Cette comparaison étonne un peu : elle est peut-être trop flatteuse pour ce général, d'après lequel « la toile de l'honneur devait être d'un tissu lâche ».

2. En avril 1660.

3. Turenne ne pouvait guère y compter : la suppression de la connétablie avait été une des principales réformes de Richelieu, et il était bien peu vraisemblable que Louis XIV consentît jamais à la rétablir.

4. Dans une lettre du 8 janvier 1752, Voltaire répond au président Hénault, qui l'accusait d'avoir parlé trop légèrement de la conversion du grand Turenne : « Si vous pouvez croire sérieusement que le vicomte de Turenne changea de religion à cinquante ans par persuasion, vous avez assurément une bonne âme. Cependant si, en faveur du préjugé, il faut adoucir ce trait, de tout mon cœur : je ne veux point choquer d'aussi grands seigneurs que les préjugés. » — Il ne paraît pas que l'auteur du *Siècle de Louis XIV* ait changé ou *adouci* son opinion dans aucune des éditions de son ouvrage. Le maréchal avait cinquante-sept ans quand il abjura le protestantisme. Nous voyons dans quelques-unes de ses lettres, publiées seulement de nos jours, que depuis longtemps déjà sa conscience n'était plus tranquille : après la mort de sa femme, la duchesse de Caumont La Force, calviniste ardente, les instances de son neveu le cardinal de Bouillon et surtout la lecture du célèbre traité de Bossuet sur l'*Exposition de la doctrine de l'Église* le décidèrent à se convertir au catholicisme. Depuis cette époque, la correspondance de Mme de Sévigné nous le montre préoccupé de ses devoirs religieux jusqu'à la dévotion ; elle écrit à sa fille, le 2 août 1675 : « Je reviens à M. de Turenne, qui, en disant adieu à M. le cardinal de Retz, lui dit : « Monsieur, je ne suis pas un *diseur* ; « mais je vous prie de croire sérieu-

Ce qui arriva en Alsace, immédiatement après la mort de Turenne, rendit sa perte encore plus sensible. Montecuculli, retenu par l'habileté du général français trois mois entiers au delà du Rhin, passa ce fleuve dès qu'il sut qu'il n'avait plus Turenne à craindre. Il tomba sur une partie de l'armée qui demeurait éperdue entre les mains de Lorges et de Vaubrun, deux lieutenants-généraux désunis et incertains [1]. Cette armée se défendant avec courage, ne put empêcher les Impériaux de pénétrer dans l'Alsace [2], dont Turenne les avait tenus écartés. Elle avait besoin d'un chef, non seulement pour la conduire, mais pour réparer la défaite récente du maréchal de Créqui, homme d'un courage entreprenant, capable des actions les plus belles et les plus téméraires, dangereux à sa patrie autant qu'aux ennemis.

Créqui venait d'être vaincu, par sa faute, à Consarbruck [3]. (11 auguste 1675) Un corps de vingt mille Allemands, qui assiégeait Trèves, tailla en pièces et mit en fuite sa petite armée. Il échappe à peine lui quatrième. Il court, à travers de nouveaux périls, se jeter dans Trèves, qu'il aurait dû secourir avec prudence, et qu'il défendit avec courage. Il voulait s'ensevelir sous les ruines de la place ; la brèche était praticable : il s'obstine à tenir encore. La garnison murmure. Le capitaine Bois-Jourdain, à la tête des séditieux, va capituler sur la brèche. On n'a point vu commettre une lâcheté

« sement que, sans ces affaires-ci « où peut-être on a besoin de moi, « je me retirerais comme vous ; et « je vous donne ma parole que, si « j'en reviens, je ne mourrai pas sur « le coffre, et je mettrai, à votre « exemple, quelque temps entre la « vie et la mort. » Et ailleurs, dans la lettre du 28 août : « Il voulait se confesser, et en se cachotant, il avait donné ses ordres pour le soir, et devait communier le lendemain dimanche, qui était le jour qu'il croyait donner sa bataille. » (Note de E. Bourgeois).

1. Le marquis de Vaubrun était le plus ancien lieutenant-général ; de Lorges était le neveu de Turenne : ce titre lui concilia les suffrages de l'armée. L'armée en retraite fut attaquée par Montecuculli au pont d'Altenheim, le 1er août ; l'affaire fut chaude et des plus honorables pour les Français, qui vengèrent Turenne par la mort de 2 ou 3000 Impériaux. Vaubrun fut tué dans l'action. — Cette retraite n'avait pas eu pour cause les discussions des deux généraux relativement au commandement ; Turenne lui-même jugeait impossible de se maintenir à droite du Rhin si les Impériaux n'étaient vaincus en bataille rangée ; mais il y avait là un grave danger, auquel Louvois voulut parer en promulguant le 1er août la fameuse ordonnance *de l'ordre du tableau*, qui donnait le commandement au plus ancien des officiers égaux en grade et supprimait l'ancien usage du roulement.

2. Par le pont de Strasbourg, le 7 août.

3. Par le duc de Lunebourg-Zell, qui commandait sous le duc Charles IV.

avec tant d'audace. Il menace le maréchal de le tuer s'il ne signe, Créqui se retire, avec quelques officiers fidèles, dans une église : il aima mieux être pris à discrétion que de capituler[1].

Pour remplacer les hommes que la France avait perdus dans tant de sièges et de combats, Louis XIV fut conseillé de ne se point tenir aux recrues de milice[2] comme à l'ordinaire, mais de faire marcher le ban et l'arrière-ban. Par une ancienne coutume, aujourd'hui hors d'usage, les possesseurs des fiefs étaient dans l'obligation d'aller à leurs dépens à la guerre pour le service de leur seigneur suzerain, et de rester armés un certain nombre de jours. Ce service composait la plus grande partie des lois de nos nations barbares. Tout est changé aujourd'hui en Europe ; il n'y a aucun État qui ne lève des soldats qu'on retient toujours sous le drapeau, et qui forment des corps disciplinés.

Louis XIII convoqua une fois la noblesse de son royaume, Louis XIV suivit alors cet exemple[3]. Le corps de la noblesse marcha sous les ordres du marquis depuis maréchal de Rochefort, sur les frontières de Flandre ; et après sur celles d'Allemagne ; mais ce corps ne fut ni considérable ni utile, et ne pouvait l'être. Les gentilshommes, aimant la guerre et

1. « Reboulet dit que le marquis de Créqui eut la faiblesse de signer la capitulation : rien n'est plus faux ; il aima mieux se laisser prendre à discrétion, et il eut ensuite le bonheur d'échapper. Qu'on lise tous les mémoires du temps, que l'on consulte l'*Abrégé chronologique* du président Hénault : « Bois-Jourdain, « dit-il, fit la capitulation à l'insu « du maréchal, etc. » (Note de Voltaire.)

Boisjourdan (et non Boisjourdain), capitaine au régiment de Navarre, fut exécuté ; deux autres officiers dégradés et punis d'amende (Louvois regretta le trop d'indulgence des juges) ; quant aux soldats qui s'étaient mutinés (cavaliers et dragons), on les divisa par groupes de vingt hommes, et on fit pendre un homme désigné par le sort dans chaque groupe.

2. Il faut entendre ici par le mot de milice, non pas la milice proprement dite, recrutée par désignation, et plus tard par tirage au sort, qui ne fut instituée qu'en 1688 ; mais l'armée de ligne, recrutée par enrôlements volontaires, par opposition au ban et à l'arrière-ban dont il va être question.

3. La convocation est du 17 août 1674 ; elle s'appliquait à la moitié de la noblesse des provinces situées à moins de cent lieues des frontières menacées par l'ennemi. Vauban conseillait sagement à Louvois de ne leur donner qu'un service de garnisons, et de faire sortir des places un nombre égal d'hommes, pour renforcer l'armée active. Louvois s'obstina à leur demander un service en campagne, sous le maréchal de Créqui (et non de Rochefort). L'expérience alors faite suffit pour dégoûter à tout jamais Louvois (et tous ses successeurs) de convoquer de nouveau pareille cohue. On les renvoya dès la fin de novembre. L'ancienne armée féodale avait vécu.

capables de bien servir, étaient officiers dans les troupes; ceux que l'âge ou le mécontentement tenait renfermés chez eux n'en sortirent point; les autres, qui s'occupaient à cultiver leurs héritages, vinrent avec répugnance au nombre d'environ quatre mille. Rien ne ressemblait moins à une troupe guerrière. Tous montés et armés inégalement, sans expérience et sans exercice, ne pouvant ni ne voulant faire un service régulier, ils ne causèrent que de l'embarras, et on fut dégoûté d'eux pour jamais. Ce fut la dernière trace, dans nos armées réglées, qu'on ait vue de l'ancienne chevalerie, qui composait autrefois ces armées, et qui, avec le courage naturel à la nation, ne fit jamais bien la guerre.

(Auguste et septembre 1675) Turenne mort, Créqui battu et prisonnier, Trèves prise, Montecuculli faisant contribuer l'Alsace, le roi crut que le prince de Condé pouvait seul ranimer la confiance des troupes, que décourageait la mort de Turenne. Condé laissa le maréchal de Luxembourg soutenir en Flandre la fortune de la France, et alla arrêter les progrès de Montecuculli. Autant il venait de montrer d'impétuosité à Senef, autant il eut alors de patience. Son génie, qui se pliait à tout, déploya le même art que Turenne. Deux seuls campements arrêtèrent les progrès de l'armée allemande, et firent lever à Montecuculli les sièges d'Haguenau [1] et de Saverne. Après cette campagne, moins éclatante que celle de Senef et plus estimée, ce prince cessa de paraître à la guerre. Il eût voulu que son fils commandât; il offrait de lui servir de conseil; mais le roi ne voulait pour généraux ni de jeunes gens, ni de princes; c'était avec quelque peine qu'il s'était servi même du prince de Condé. La jalousie de Louvois contre Turenne avait contribué, autant que le nom de Condé, à le mettre à la tête des armées [2].

Ce prince se retira à Chantilli, d'où il vint très rarement à Versailles voir sa gloire éclipsée [3] dans un lieu où le courtisan ne considère que la faveur. Il passa le reste de sa vie, tourmenté de la goutte, se consolant de ses douleurs et de sa retraite dans la conversation des hommes de génie en tout genre dont la France était alors remplie [4]. Il était digne de

1. 22 août 1675. — Les Impériaux se retirèrent près de Strasbourg, firent quelques jours après une tentative sur Saverne, qui échoua, et repassèrent le Rhin (26 septembre).

2. Cf., ch. IX, page 130, note 3.

3. Louis XIV ne cessa pas de lui témoigner les plus grands égards.

4. La Bruyère, Santeuil, Racine, La Fontaine, Boileau, Fléchier,

les entendre, et n'était étranger dans aucune des sciences ni des arts où ils brillaient. Il fut admiré encore dans sa retraite : mais enfin ce feu dévorant, qui en avait fait dans sa jeunesse un héros impétueux et plein de passions, ayant consumé les forces de son corps, né plus agile que robuste, il éprouva la caducité [1] avant le temps, et son esprit s'affaiblissant avec son corps, il ne resta rien du grand Condé les deux dernières années de sa vie ; il mourut en 1686. Montecuculli se retira du service de l'empereur, en même temps que le prince de Condé cessa de commander les armées de France.

C'est un conte bien répandu et bien méprisable que Montecuculli renonça au commandement des armées après la mort de Turenne, parce qu'il n'avait, disait-il, plus d'émule digne de lui. Il aurait dit une sottise, quand même il ne fût pas resté un Condé. Loin de dire cette sottise dont on lui fait honneur, il combattit contre les Français, et leur fit repasser le Rhin cette année. D'ailleurs, quel général d'armée aurait jamais dit à son maître : « Je ne veux plus vous servir, parce que vos ennemis sont trop faibles, et que j'ai un mérite trop supérieur [2] ? »

CHAPITRE XIII

Depuis la mort de Turenne jusqu'à la paix de Nimègue, en 1678.

Après la mort de Turenne et la retraite du prince de Condé, le roi n'en continua pas la guerre avec moins d'avantage contre l'empire, l'Espagne et la Hollande. Il avait des officiers formés par ces deux grands hommes. Il avait Louvois, qui lui valait plus qu'un général, parce que sa prévoyance mettait les généraux en état d'entreprendre tout ce qu'ils voulaient [3].

Bossuet, qui le ramena à la religion et le prépara à la mort.

1. Grande exagération. La veille de sa mort il écrivait au roi une lettre « la plus touchante qu'on puisse lire » (Dangeau), pour lui demander pardon de son ancienne rébellion.

2. « On peut s'étonner que le président Hénault ait cru à un pareil conte dans l'*Abrégé chronologique*, si exact d'ordinaire et trop peu lu aujourd'hui. » (Note de Voltaire.)

3. Et Vauban, qui traçait dès 1675 le plan de la campagne de 1676, et

Les troupes, longtemps victorieuses, étaient animées du même esprit qu'excitait encore la présence d'un roi toujours heureux.

Il prit en personne, dans le cours de cette guerre, (26 avril 1676) Condé, (11 mai 1676) Bouchain, (17 mars 1677) Valenciennes, (5 avril 1677) Cambrai[1]. On l'accusa, au siège de Bouchain, d'avoir craint de combattre le prince d'Orange, qui vint se présenter devant lui avec cinquante mille hommes pour tenter de jeter du secours dans la place. On reprocha aussi au prince d'Orange d'avoir pu livrer bataille à Louis XIV, et de ne l'avoir pas fait. Car tel est le sort des rois et des généraux, qu'on les blâme toujours de ce qu'ils font et de ce qu'ils ne font pas; mais ni lui, ni le prince d'Orange n'étaient blâmables[2]. Le prince ne donna point la bataille quoiqu'il le voulût, parce que Monterey, gouverneur des Pays-Bas, qui était dans son armée, ne voulut point exposer son gouvernement au hasard d'un événement décisif; la gloire de la campagne demeura au roi, puisqu'il fit ce qu'il voulut, et qu'il prit une ville en présence de son ennemi.

A l'égard de Valenciennes, elle fut prise d'assaut par un de ces événements singuliers qui caractérisent le courage impétueux de la nation.

Le roi faisait ce siège, ayant avec lui son frère et cinq maréchaux de France, d'Humières, Schomberg, La Feuillade, Luxembourg, et de Lorge. Les maréchaux commandaient chacun leur jour l'un après l'autre. Vauban dirigeait toutes les opérations.

On n'avait pris encore aucun des dehors de la place. Il allait d'abord attaquer deux demi-lunes[3]. Derrière ces demi-

conseillait, par la prise de plusieurs places des Pays-Bas, de faire ce *pré carré* si désirable.

1. Voltaire omet la prise d'Aire (31 juillet 1676) et celle de Saint-Omer (22 avril 1677).

2. Créqui, La Feuillade, Schomberg, Louvois surtout, avaient été unanimes à dissuader Louis XIV d'engager la bataille : seul le maréchal de Lorges se prononça pour l'attaque immédiate. Louis XIV se rendit à la pluralité des suffrages : « Comme vous avez tous plus d'expérience que moi, dit-il, je cède, mais à regret. » On voit par les lettres de Vauban et de Luxembourg qu'ils auraient opiné, s'ils avaient été là, comme la majorité : on ne pouvait pas exposer la personne du roi aux hasards avec lesquels il faut toujours compter à la guerre. Louis XIV eut beau être félicité par les courtisans de ce qu'il avait offert la bataille à ses ennemis sans qu'ils eussent osé l'accepter : il ne se consola jamais de cette occasion manquée et en conserva contre Louvois un vif ressentiment (Rousset, II, 221 et suiv.).

3. Ouvrages avancés, présentant vers la campagne un angle saillant,

lunes était un grand ouvrage à couronne [1], palissadé et fraisé [2], entouré d'un fossé coupé de plusieurs traverses [3]. Dans cet ouvrage à couronne était encore un autre ouvrage, entouré d'un autre fossé. Il fallait, après s'être rendu maître de tous ces retranchements, franchir un bras de l'Escaut. Ce bras franchi, on trouvait encore un autre ouvrage, qu'on nomme pâté [4]. Derrière ce pâté coulait le grand cours de l'Escaut, profond et rapide, qui sert de fossé à la muraille. Enfin la muraille était soutenue par de larges remparts. Tous ces ouvrages étaient couverts de canons, une garnison de trois mille hommes préparait une longue résistance.

Le roi tint conseil de guerre pour attaquer les ouvrages du dehors. C'était l'usage que ces attaques se fissent toujours la nuit, afin de marcher aux ennemis sans être aperçu, et d'épargner le sang du soldat. Vauban proposa de faire l'attaque en plein jour. Tous les maréchaux de France se récrièrent contre cette proposition. Louvois la condamna. Vauban tint ferme, avec la confiance d'un homme certain de ce qu'il avance. « Vous voulez, dit-il, ménager le sang du soldat : vous l'épargnerez bien davantage quand il combattra de jour, sans confusion et sans tumulte, sans craindre qu'une partie de nos gens tire sur l'autre, comme il n'arrive que trop souvent. Il s'agit de surprendre l'ennemi, il s'attend toujours aux attaques de nuit : nous le surprendrons en effet, lorsqu'il faudra qu'épuisé des fatigues d'une veille il soutienne les efforts de nos troupes fraîches. Ajoutez à cette raison que, s'il y a dans cette armée des soldats de peu de courage, la nuit favorise leur timidité ; mais que pendant le jour, l'œil du général inspire la valeur, et élève les hommes au-dessus d'eux-mêmes [5]. »

un peu moins élevés que le corps de la place. « Quand elles sont grandes et bien faites, dit Vauban (Michel, *Histoire de Vauban*, p. 461), ce sont de tous les dehors les plus difficiles à prendre. »

1. En forme de couronne. « Ils sont ordinairement faits pour occuper quelque grande avenue faible, pour couvrir quelque partie défectueuse d'une place, pour occuper un grand terrain, ou pour servir de clôture à quelque faubourg ou partie de place mal assurée. » (*Ibid.*, p. 465).

2. C'est-à-dire le talus extérieur garni, à mi-hauteur, d'une rangée de pieux présentant leurs pointes à l'ennemi.

3. Tranchées pratiquées dans un fossé pour en rendre le passage plus difficile.

4. Ouvrage fortifié entouré d'eau.

5. « Il n'y a que deux discours directs dans toute l'histoire du *Siècle de Louis XIV*. Ils furent tous deux prononcés en effet, l'un par le maréchal de Vauban au siége de Valenciennes, l'autre par le duc d'Orléans avant la bataille de Turin. On n'examine point ici les raisons qu'ont

Le roi se rendit aux raisons de Vauban, malgré Louvois et cinq maréchaux de France[1].

(17 mars 1677) A neuf heures du matin les deux compagnies de mousquetaires[2], une centaine de grenadiers[3], un bataillon des gardes, un du régiment de Picardie, montent de tous côtés sur ce grand ouvrage à couronne. L'ordre était simplement de s'y loger, et c'était beaucoup : mais quelques mousquetaires noirs ayant pénétré par un petit sentier jusqu'au retranchement intérieur qui était dans cette fortification, ils s'en rendent d'abord les maîtres. Dans le même temps les mousquetaires gris y abordent par un autre endroit. Les bataillons des gardes les suivent : on tue et on poursuit les assiégés : les mousquetaires baissent le pont-levis qui joint cet ouvrage aux autres : ils suivent l'ennemi de retranchement en retranchement, sur le petit bras de l'Escaut et sur le grand. Les gardes s'avancent en foule. Les mousquetaires sont déjà dans la ville, avant que le roi sache que le premier ouvrage attaqué est emporté.

Ce n'était pas encore ce qu'il y eut de plus étrange dans cette action. Il était vraisemblable que de jeunes mousquetaires, emportés par l'ardeur du succès, se jetteraient aveuglément sur les troupes et sur les bourgeois qui venaient à eux dans la rue ; qu'ils y périraient, ou que la ville allait être pillée : mais ces jeunes gens, conduits par un cornette, nommé Moissac, se mirent en bataille derrière des charrettes[4], et, tandis que les troupes qui venaient se formaient sans précipitation, d'autres mousquetaires s'emparaient des maisons voisines, pour protéger par le feu ceux qui étaient dans la rue : on donnait des otages de part et d'autre : le conseil de ville s'assemblait : on députait vers le roi : tout

eues quelques anciens de prendre une plus grande liberté ; mais on croit que dans un siècle aussi philosophe que le nôtre, et au milieu de tant de nations éclairées, l'on doit au public ce respect de ne dire que l'exacte vérité, de faire toujours disparaître l'auteur pour ne laisser voir que le héros, et de ne jamais mettre son imagination à la place des réalités. » (*Supplément au Siècle de Louis XIV*, partie II).

1. Le prince d'Orange venait récemment d'inaugurer ce système au siège de Maestricht.

2. Les mousquetaires gris et les mousquetaires noirs : ces noms venaient de la couleur de leurs chevaux.

3. On les appelait les Riotorts, du nom de leur commandant.

4. Les uns se jetèrent dans les maisons, d'autres repoussèrent à la baïonnette une charge de la cavalerie espagnole dans une rue de la ville : les chevaux abattus leur firent une sorte de retranchement. Pendant ce temps, le maréchal de Luxembourg accourait au secours des mousquetaires.

cela se faisait sans qu'il y eût rien de pillé[1], sans confusion, sans faire de fautes d'aucune espèce. Le roi fit la garnison prisonnière de guerre, et entra dans Valenciennes, étonné d'en être le maître. La singularité de l'action a engagé à entrer dans ce détail[2].

(9 mars 1678) Il eut encore la gloire de prendre Gand en quatre jours, et Ypres en sept (25 mars). Voilà ce qu'il fit par lui-même. Ses succès furent encore plus grands par ses généraux.

(Septembre 1676) Du côté de l'Allemagne, le maréchal duc de Luxembourg laissa d'abord, à la vérité, prendre Philipsbourg à sa vue, essayant en vain de la secourir avec une armée de cinquante mille hommes. Le général qui prit Philipsbourg était Charles V, nouveau duc de Lorraine, héritier de son oncle Charles IV, et dépouillé comme lui de ses États. Il avait toutes les qualités de son malheureux oncle, sans en avoir les défauts. Il commanda longtemps les armées de l'empire avec gloire : mais, malgré la prise de Philipsbourg, et quoiqu'il fût à la tête de soixante mille combattants, il ne put jamais rentrer dans ses États. En vain il mit sur ses étendards, *aut nunc, aut nunquam*, ou maintenant ou jamais[3].

Le maréchal de Créqui, racheté de sa prison, et devenu plus prudent par sa défaite de Consarbruck, lui ferma toujours les portes de la Lorraine. (7 octobre 1677) Il le battit dans le petit combat de Kochersberg en Alsace[4]. Il le harcela et le fatigua sans relâche. (14 novembre 1677) Il prit Fribourg à sa vue[5], et quelque temps après il battit encore un détachement de son armée à Rhinfeld[6]. (Juillet 1678) Il passa la rivière de Kins[7] en sa présence, le poursuivit vers Offenbourg,

1. On eut fort à faire pour empêcher la troupe de piller. Il était admis que toute ville prise d'assaut devait être abandonnée au soldat.

2. La prise de Valenciennes ne nous coûta que quarante à cinquante hommes.

3. Voltaire ne mentionne pas le nom du glorieux défenseur de Philipsbourg, Dufay. Il capitula avec tous les honneurs de la guerre après une longue résistance, qui coûta cher à l'ennemi. Louis XIV disait qu'il y avait quatre hommes que ses ennemis respecteraient dans les places : Montal (le sauveur de Charleroi en 1672 et 1677), Chamilly (le défenseur de Grave en 1674), Calvo (le défenseur de Maestricht en 1676), et Dufay.

4. Kochersberg, non loin de Saverne. — Ce fut un combat de cavalerie. Villars s'y distingua.

5. Fribourg en Brisgau. Cette importante conquête compensait la perte de Philipsbourg.

6. Le 6 juillet 1678.

7. La Kintzig, affluent de droite du Rhin, sur laquelle est situé Offen-

le chargea dans sa retraite: et ayant immédiatement après emporté le fort de Kehl, l'épée à la main, il alla brûler le pont de Strasbourg, par lequel cette ville, qui était libre encore, avait donné tant de fois passage aux armées impériales. Ainsi le maréchal de Créqui répara un jour de témérité par une suite de succès dus à sa prudence; et il eût peut-être acquis une réputation égale à celle de Turenne, s'il eût vécu[1].

Le prince d'Orange ne fut pas plus heureux en Flandre que le duc de Lorraine en Allemagne : non seulement il fut obligé de lever le siège de Mastricht et de Charleroi; mais, après avoir laissé tomber Condé, Bouchain, et Valenciennes, sous la puissance de Louis XIV, il perdit la bataille de Mont-Cassel contre Monsieur (11 avril 1677), en voulant secourir Saint-Omer. Les maréchaux de Luxembourg et d'Humières commandaient l'armée sous Monsieur. On prétend qu'une faute du prince d'Orange et un mouvement habile de Luxembourg décidèrent du gain de la bataille. Monsieur chargea avec une valeur et une présence d'esprit qu'on n'attendait pas d'un prince efféminé. Jamais on ne vit un plus grand exemple que le courage n'est point incompatible avec la mollesse. Ce prince, qui s'habillait souvent en femme, qui en avait les inclinations, agit en capitaine et en soldat[2]. Le roi, son frère, parut jaloux de sa gloire. Il parla peu à Monsieur de sa victoire. Il n'alla pas même voir le champ de bataille, quoiqu'il se trouvât tout auprès. Quelques serviteurs de Monsieur, plus pénétrants que les autres, lui prédirent alors qu'il ne commanderait plus d'armée; et ils ne se trompèrent pas[3].

bourg, et, un peu en amont, Ortenberg, où Créqui remporta sur l'ennemi un succès signalé (23 juillet). Ces brillantes opérations furent faites un peu en dépit des instructions de Louvois, qui n'avait conseillé à Créqui que la défensive : Louis XIV ne désirait alors que la paix.

1. Il mourut en 1687.

2. « Au centre... le prince d'Orange... lança sur le flanc des bataillons français une partie de la nombreuse cavalerie de sa droite. Surpris par cette brusque attaque, ils plièrent sous le choc, et se laissèrent ramener jusqu'au bord du ruisseau. A cette vue, Monsieur courut à l'infanterie de la seconde ligne, l'amena au pas de course, et rétablit le combat. Chargeant à la tête des bataillons comme un capitaine de grenadiers, il vit tomber autour de lui vingt officiers de son état-major; sa cuirasse fut faussée par une balle; mais il eut la joie de voir les Hollandais reculer à leur tour. » (Rousset, II, p. 299).

3. Voltaire suit ici les Mémoires de La Fare. Cependant, il est juste de remarquer que Louis XIV n'avait rien épargné pour donner à son frère une armée capable de vaincre;

Tant de villes prises, tant de combats gagnés en Flandre et en Allemagne, n'étaient pas les seuls succès de Louis XIV dans cette guerre. Le comte de Schomberg et le maréchal de Navailles battaient les Espagnols dans le Lampourdan, au pied des Pyrénées[1]. On les attaquait jusque dans la Sicile.

La Sicile, depuis le temps des tyrans de Syracuse, sous lesquels au moins elle avait été comptée pour quelque chose dans le monde, a toujours été subjuguée par des étrangers; asservie successivement aux Romains, aux Vandales, aux Arabes, aux Normands, sous le vasselage des papes, aux Français, aux Allemands, aux Espagnols; haïssant presque toujours ses maîtres, se révoltant contre eux, sans faire de véritables efforts dignes de la liberté, et excitant continuellement des séditions pour changer de chaînes.

Les magistrats de Messine venaient d'allumer une guerre civile contre leurs gouverneurs[2], et d'appeler la France à leur secours. Une flotte espagnole bloquait leur port. Ils étaient réduits aux extrémités de la famine.

D'abord le chevalier de Valbelle vint avec quelques frégates à travers la flotte espagnole. Il apporte à Messine des vivres, des armes, et des soldats[3]. Ensuite le duc de Vivonne arrive avec sept vaisseaux de guerre de soixante pièces de canon, deux de quatre-vingts, et plusieurs brûlots; il bat la flotte ennemie (9 février 1675)[4], et entre victorieux dans Messine.

L'Espagne est obligée d'implorer, pour la défense de la

et la lettre qu'il écrivit au prince de Condé, en réponse aux félicitations de celui-ci, ne décèle aucune arrière-pensée de jalousie ou de défiance : « Mon cousin, c'est avec justice que vous me félicitez de la bataille de Cassel. Si je l'avais gagnée en personne, je n'en serais pas plus touché, soit pour la grandeur de l'action, ou pour l'importance de la conjoncture, surtout pour l'honneur de mon frère. » (Ibid., II, 300).

1. Navailles resta inactif en 1676 : il battit le comte de Monterey au combat du col de Bagnols, en juillet 1677, et prit Puycerda en 1678.

2. L'insurrection est du 7 juillet 1674.

3. 27 septembre. — Il quitta Messine dès le mois suivant pour aller chercher à Toulon le marquis de Vallavoire et cinq compagnies d'infanterie, qui forcèrent brillamment l'entrée de la place, le 3 janvier 1675. Ce secours était insuffisant. Il fallut bientôt après envoyer une autre escadre, à la tête de laquelle fut mis le duc de Vivonne, frère de Mme de Montespan, général des galères, très calomnié de son temps et même plus tard, mais dont M. Rousset a pris la défense, avec des arguments décisifs (Cf. *Histoire de Louvois*, II, page 389 et suivantes).

4. Le 11 février 1675

Sicile, les Hollandais ses anciens ennemis, qu'on regardait toujours comme les maîtres de la mer. Ruyter vient à son secours du fond du Zuiderzée, passe le détroit, et joint à vingt vaisseaux espagnols vingt-trois grands vaisseaux de guerre.

Alors les Français qui, joints avec les Anglais, n'avaient pu battre les flottes de Hollande, l'emportèrent seuls sur les Hollandais et les Espagnols réunis (8 janvier 1676)[1]. Le duc de Vivonne obligé de rester dans Messine pour contenir le peuple déjà mécontent de ses défenseurs[2] laissa donner cette bataille par Duquesne, lieutenant général des armées navales, homme aussi singulier que Ruyter, parvenu comme lui au commandement par son seul mérite, mais n'ayant encore jamais commandé d'armée navale, et plus signalé jusqu'à ce moment dans l'art d'un armateur que dans celui d'un général[3]. Mais quiconque a le génie de son art et du commandement, passe bien vite et sans effort du petit au grand. Duquesne se montra grand général de mer contre Ruyter. C'était l'être que de remporter sur ce Hollandais un faible avantage. Il livra encore une seconde



Duquesne (Abraham) (1610-1688).

1. Entre les îles Salini et Stromboli. « Je ne me suis jamais trouvé à un plus rude combat, disait Ruyter : il a fallu passer toute la nuit en réparations. »

2. Il se tramait des complots parmi le peuple pour ouvrir la ville aux assiégeants. Le principal fut celui des frères Lipari (Cf. Rousset, *Hist. de Louvois*. II, p. 419 et suiv.).

3. Voltaire se trompe en représentant Duquesne comme un armateur, égaré par hasard dans la marine de guerre. Dès 1637, à l'âge de vingt-sept ans, Duquesne commandait un vaisseau dans la flotte qui, sous les ordres de Sourdis, reprit aux Espagnols les iles de Lérins. Il prit part à diverses autres batailles navales de la guerre de Trente ans.

bataille navale aux deux flottes ennemies près d'Agouste[1] (12 mars 1676). Ruyter, blessé dans cette bataille, y termina sa glorieuse vie[2].

C'est un des hommes dont la mémoire est encore dans la plus grande vénération en Hollande. Il avait commencé par être valet et mousse de vaisseau ; il n'en fut que plus respectable. Le nom des princes de Nassau n'est pas au-dessus du sien[3]. Le conseil d'Espagne lui donna le titre et les patentes de duc, dignité étrangère et frivole pour un républicain. Ces patentes ne vinrent qu'après sa mort. Les enfants de Ruyter, dignes de leur père, refusèrent ce titre si brigué dans nos monarchies, mais qui n'est pas préférable au nom de bon citoyen.

Louis XIV eut assez de grandeur d'âme pour être affligé de sa mort. On lui représenta qu'il était défait d'un ennemi dangereux. Il répondit « qu'on ne pouvait s'empêcher d'être sensible à la mort d'un grand homme[4] ».

Duquesne, le Ruyter de la France, attaqua une troisième fois les deux flottes après la mort du général hollandais. Il leur coula à fond, brûla et prit plusieurs vaisseaux. Le maréchal duc de Vivonne avait le commandement en chef dans cette bataille ; mais ce n'en fut pas moins Duquesne qui remporta la victoire[5]. L'Europe était étonnée que la France fût devenue en si peu de temps aussi redoutable sur mer que sur terre. Il est vrai que ces armements et ces batailles gagnées ne servirent qu'à répandre l'alarme dans tous les États. Le roi d'Angleterre, ayant commencé la guerre pour l'intérêt de la France, était prêt enfin de se liguer avec le prince d'Orange, qui venait d'épouser sa nièce[6]. De plus, la

En 1644 il était vice-amiral de la flotte suédoise, et, en cette qualité, remportait une victoire sur les Danois. Rentré en France en 1647, il arma à ses frais une escadre, avec laquelle il vainquit, en 1650, les Anglais qui voulaient s'approcher de Bordeaux, alors en pleine révolte. Il était, en 1672, dans la flotte du comte d'Estrées, et prit part à la bataille de Solbay.

1. Agosta ou Augusta, port au nord de Syracuse, fondé par l'empereur Frédéric II. La bataille eut lieu, non pas le 12 mars, mais le 22 avril, entre Agosta et Catane.

2. Il mourut huit jours après, le 29 avril.

3. Il suffit de lire l'ouvrage déjà cité de M. Lefèvre-Pontalis pour se convaincre qu'il doit être mis (au moins celui de Guillaume III d'Orange) fort au-dessous.

4. Il ordonna que, si le corps de Ruyter passait en vue des côtes de France, on lui rendît les honneurs par des salves d'artillerie.

5. Le 2 juin, près de Palerme. L'ennemi perdit 12 vaisseaux, 6 galères, 4 brûlots, 700 pièces de canon et 5 000 hommes.

6. 15 novembre 1677. Déjà, depuis

gloire acquise en Sicile coûtait trop de trésors. Enfin les Français évacuèrent Messine (8 avril 1678), dans le temps qu'on croyait qu'ils se rendraient maîtres de toute l'île[1]. On blâma beaucoup Louis XIV d'avoir fait dans cette guerre des entreprises qu'il ne soutint pas, et d'avoir abandonné Messine, ainsi que la Hollande, après des victoires inutiles.

Cependant c'était être bien redoutable de n'avoir d'autre malheur que de ne pas conserver toutes ses conquêtes. Il pressait ses ennemis d'un bout de l'Europe à l'autre. La guerre de Sicile lui avait coûté beaucoup moins qu'à l'Espagne épuisée et battue en tous lieux. Il suscitait encore de nouveaux ennemis à la maison d'Autriche. Il fomentait les troubles de Hongrie [2], et ses ambassadeurs à la Porte ottomane la pressaient de porter la guerre dans l'Allemagne, dût-il envoyer encore, par bienséance, quelques secours contre les Turcs, appelés par sa politique. Il accablait seul tous ses ennemis. Car alors la Suède, son unique alliée, ne faisait qu'une guerre malheureuse contre l'électeur de Brandebourg [3]. Cet électeur, père du premier roi de Prusse, commençait à donner à son pays une considération qui s'est bien augmentée depuis : il enlevait alors la Poméranie aux Suédois.

Il est remarquable que dans le cours de cette guerre il y eut presque toujours des conférences ouvertes pour la paix ;

plus de trois ans, c'était à grand'peine que Charles II résistait aux vœux de son peuple et aux injonctions de son Parlement, et conservait entre la Hollande et la France une neutralité précieuse pour Louis XIV. Une alliance formelle entre la Hollande et l'Angleterre fut bientôt (10 janvier 1678) la conséquence de ce mariage.

1. Louvois et Louis XIV n'y songeaient guère : la guerre de Sicile n'avait jamais été à leurs yeux qu'une diversion utile pour détourner des Pays-Bas une notable partie des forces hollandaises et espagnoles. Maintenant il importait pardessus tout à Louis XIV que l'Angleterre ne prêtât pas à la Hollande un concours sérieux, et le meilleur moyen pour éviter ce péril était de ne donner aux Anglais aucune inquiétude sur leur commerce dans la Méditerranée. Voilà pourquoi Vivonne fut brusquement rappelé (2 janvier 1678) et remplacé par La Feuillade, qui eut mission d'évacuer la Sicile.

2. Louis XIV, par sa diplomatie et par son argent, avait ménagé la paix de Zuravno (16 octobre 1676) entre la Pologne et les Turcs, ce qui laissait à ceux-ci toute liberté d'attaquer l'Autriche : il excitait contre elle les Polonais, les Turcs et les mécontents de Hongrie, Tékéli, Wesselini, etc. L'empereur fut forcé, en 1677, de rappeler une partie de son armée du Rhin.

3. Depuis leur défaite par les Brandebourgeois, à Fehrbellin, (18 juin 1675), les Suédois ne faisaient guère que marcher de désastre en désastre.

d'abord à Cologne, par la médiation inutile de la Suède ; ensuite à Nimègue, par celle de l'Angleterre[1]. La médiation anglaise fut une cérémonie presque aussi vaine que l'avait été l'arbitrage du pape au traité d'Aix-la-Chapelle. Louis XIV fut en effet le seul arbitre. Il fit ses propositions, le 9 d'avril 1678, au milieu de ses conquêtes, et donna à ses ennemis jusqu'au 10 de mai pour les accepter[2]. Il accorda ensuite un délai de six semaines aux États généraux, qui le demandèrent avec soumission[3].

Son ambition ne se tournait plus alors du côté de la Hollande. Cette république avait été assez heureuse ou assez adroite pour ne paraître plus qu'auxiliaire dans une guerre entreprise pour sa ruine. L'empire et l'Espagne, d'abord auxiliaires, étaient devenus les principales parties.

Le roi, dans les conditions qu'il imposa, favorisait le commerce des Hollandais[4]; il leur rendait Mastricht, et remettait aux Espagnols quelques villes qui devaient servir de barrières aux Provinces-Unies, comme Charleroi, Courtrai, Oudenarde, Ath, Gand, Limbourg ; mais il se réservait Bouchain, Condé, Ypres, Valenciennes, Cambrai, Maubeuge, Aire, Saint-Omer, Cassel, Charlemont, Poperinghe, Bailleul, etc. ; ce qui faisait une bonne partie de la Flandre. Il y ajoutait la Franche-Comté, qu'il avait deux fois conquise ; et ces deux provinces étaient un assez digne fruit de la guerre.

Il ne voulait en Allemagne que Fribourg ou Philipsbourg,

1. Depuis le mois de juin 1676.

2. Ces conditions étaient sages et modérées, et gagnèrent tout à fait à la paix le parti républicain en Hollande. Charles II s'offrit à Louis XIV pour médiateur, moyennant 18 millions ; Louis XIV lui en promit 6 s'il prorogeait son Parlement et faisait accepter aux alliés ses propositions ; Charles II conclut ce honteux marché.

3. Le 16 mai Louis XIV reparut en Flandre à la tête d'une magnifique armée; mais c'était plus en vue de la paix que de la guerre; il se borna à faire savoir aux Hollandais qu'il était prêt à traiter avec eux, même séparément, aux conditions déjà proposées, et qu'il n'attaquerait aucune nouvelle place dans les Pays-Bas jusqu'à la fin de juin. Cette modération donnait en Hollande une supériorité décisive au parti de la paix.

4. Il confirmait les adoucissements déjà accordés à la Hollande sur le droit de cinquante sous, substituait au tarif de 1667, conçu dans un sens très protecteur, celui de 1664, qui l'était moins, et consentait qu'à l'avenir « la liberté réciproque du commerce dans les deux pays ne pût être défendue, limitée ou restreinte par aucun privilège, octroi ou aucune concession particulière » et qu'il ne fût plus permis à l'un ou à l'autre « de concéder ou de faire à leurs sujets des immunités, bénéfices, dons gratuits ou autres avantages. »

et laissait le choix à l'empereur. Il rétablissait dans l'évêché de Strasbourg et dans leurs terres les deux frères Furstenberg[1], que l'empereur avait dépouillés, et dont l'un était en prison.

Il fut hautement le protecteur de la Suède, son alliée et alliée malheureuse, contre le roi de Danemark et l'électeur de Brandebourg. Il exigea que le Danemark rendît tout ce qu'il avait pris sur la Suède[2], qu'il modérât les droits de passage dans la mer Baltique ; que le duc de Holstein fût rétabli dans ses États ; que le Brandebourg cédât la Poméranie qu'il avait conquise ; que les traités de Westphalie fussent rétablis de point en point. Sa volonté était une loi d'un bout de l'Europe à l'autre. En vain l'électeur de Brandebourg lui écrivit la lettre la plus soumise, l'appelant *monseigneur*, selon l'usage, le conjurant de lui laisser ce qu'il avait acquis, l'assurant de son zèle et de son service[3] : ses soumissions furent aussi inutiles que sa résistance, et il fallut que le vainqueur des Suédois rendît toutes ses conquêtes[4].

Alors les ambassadeurs de France prétendaient la main sur les électeurs[5]. Celui de Brandebourg offrit tous les tempéraments pour traiter à Clèves avec le comte depuis maré-

1. C'est la première fois que Voltaire parle de cette famille, dont le rôle fut si considérable. François-Egon de Furstenberg était évêque de Strasbourg depuis 1663, et entièrement dévoué aux intérêts de la France : son frère Guillaume-Egon avait été plénipotentiaire de l'électeur de Cologne au congrès inutile qui s'était tenu dans cette ville (1673-74), avait été enlevé le 14 février 1674 par des officiers impériaux, emmené à Vienne, et retenu depuis en captivité.

2. Au traité de Fontainebleau, septembre 1679.

3. Voltaire résume ici très exactement cette lettre célèbre : « Après tout, Monseigneur, ecrivait l'électeur, je comprends bien que le parti est trop inégal des forces de V. M. aux miennes, et que je pourrais être accablé d'un roi qui a porté seul le fardeau de la guerre contre les plus grandes puissances de l'Europe, et qui s'en est démêlé avec tant de gloire et de succès. Mais V. M. trouvera-t-elle son avantage dans la ruine d'un prince qui a un désir extrême de la servir, et qui étant conservé (conservé dans une partie au moins des conquêtes faites sur la Suède : c'est ce que demandait l'électeur) pourrait apporter à son service quelque chose de plus que sa seule volonté ! Certes V. M., en me détruisant, s'en repentirait la première, puisqu'elle aurait peine à trouver dans tout le monde un prince qui fût plus véritablement que moi, et avec plus de respect et de zèle, votre serviteur. » (27 mai 1679).

4. Au traité de Saint-Germain (29 juin 1679), après une campagne victorieuse du maréchal de Créqui, qui venait de repousser les troupes brandebourgeoises jusqu'au Weser.

5. C'est-à-dire prétendaient avoir la préséance.

chal d'Estrades, ambassadeur auprès des États généraux. Le roi ne voulut jamais permettre qu'un homme qui le représentait cédât à un électeur, et le comte d'Estrades ne put traiter[1].

Charles-Quint avait mis l'égalité entre les grands d'Espagne et les électeurs. Les pairs de France par conséquent la prétendaient. On voit aujourd'hui à quel point les choses sont changées, puisque aux diètes de l'empire les ambassadeurs des électeurs sont traités comme ceux des rois.

Quant à la Lorraine, il offrait de rétablir le nouveau duc Charles V ; mais il voulait rester maître de Nanci et de tous les grands chemins.

Ces conditions furent fixées avec la hauteur d'un conquérant ; cependant elles n'étaient pas si outrées qu'elles dussent désespérer ses ennemis, et les obliger à se réunir contre lui par un dernier effort : il parlait à l'Europe en maître, et agissait en même temps en politique.

Il sut aux conférences de Nimègue semer la jalousie parmi les alliés. Les Hollandais s'empressèrent de signer, malgré le prince d'Orange, qui, à quelque prix que ce fût, voulait faire la guerre ; ils disaient que les Espagnols étaient trop faibles pour les secourir s'ils ne signaient pas.

Les Espagnols, voyant que les Hollandais avaient accepté la paix, la reçurent aussi, disant que l'empire ne faisait pas assez d'efforts pour la cause commune.

Enfin les Allemands, abandonnés de la Hollande et de l'Espagne, signèrent les derniers, en laissant Fribourg au roi, et confirmant les traités de Westphalie.

Rien ne fut changé aux conditions prescrites par Louis XIV. Ses ennemis eurent beau faire des propositions outrées pour colorer leur faiblesse, l'Europe reçut de lui des lois et la paix. Il n'y eut que le duc de Lorraine qui osa refuser l'acceptation d'un traité qui lui semblait trop odieux. Il aima mieux être un prince errant dans l'empire qu'un souverain sans pouvoir et sans considération dans ses États : il attendit sa fortune du temps et de son courage.

(10 auguste 1678[2]). Dans le temps des conférences de Nimègue, et quatre jours après que les plénipotentiaires de

1. La négociation eut lieu à Saint-Germain, par un plénipotentiaire de l'électeur.

2. Cette date est celle de la signature du traité entre la France et les Hollandais.

France et de Hollande avaient signé la paix, le prince d'Orange fit voir combien Louis XIV avait en lui un ennemi dangereux. Le maréchal de Luxembourg, qui bloquait Mons, venait de recevoir la nouvelle de la paix[1]. Il était tranquille dans le village de Saint-Denys, et dînait chez l'intendant de l'armée (14 auguste). Le prince d'Orange, avec toutes ses troupes, fond sur le quartier du maréchal, le force, et engage un combat sanglant, long et opiniâtre, dont il espérait avec raison une victoire signalée, car non seulement il attaquait, ce qui est un avantage, mais il attaquait des troupes qui se reposaient sur la foi du traité. Le maréchal de Luxembourg eut beaucoup de peine à résister ; et s'il y eut quelque avantage dans ce combat, il fut du côté du prince d'Orange, puisque son infanterie demeura maîtresse du terrain où elle avait combattu[2].

Si les hommes ambitieux comptaient pour quelque chose le sang des autres hommes, le prince d'Orange n'eût point donné ce combat. Il savait certainement que la paix était signée[3]; il savait que cette paix était avantageuse à son pays ; cependant il prodiguait sa vie et celle de plusieurs milliers d'hommes pour prémices d'une paix générale qu'il n'aurait pu empêcher, même en battant les Français. Cette action, pleine d'inhumanité non moins que de grandeur[4], et plus admirée alors que blâmée, ne produisit pas un nouvel article de paix, et coûta, sans aucun fruit, la vie à deux mille Français et à autant d'ennemis[5]. On vit dans cette paix combien les événements contredisent les projets. La

1. Le 14 août, à 9 heures du matin. Or le courrier expédié au maréchal de Luxembourg avait plus de chemin à faire que celui qui était envoyé au prince d'Orange ; toutes les apparences sont donc pour que celui-ci eût connaissance du traité, quand il attaqua.

2. Guillaume d'Orange se rendit maître de l'abbaye de Saint-Denis, qu'il évacua le soir, sans être poursuivi ; mais à l'autre aile les Espagnols ne purent s'emparer de la position de Casteau.

3. S'il faut en croire Gourville, Guillaume d'Orange aurait avoué lui-même qu'il savait la conclusion de la paix, quand il attaqua, « qu'il avait cru que ce pouvait être une raison pour que M. de Luxembourg ne fût pas sur ses gardes, et qu'il avait considéré que s'il perdait quelque monde, cela ne saurait être d'aucune conséquence, puisque aussi bien il fallait en réformer ». En France l'on crut universellement à la déloyauté du prince d'Orange. Bussy prononça le mot d'assassinat ; c'était donner son vrai nom à la conduite du prince.

4. Le mot de grandeur est ici étrangement appliqué à un crime.

5. Les pertes, en tués et blessés, furent de 3 à 4 000 hommes dans l'armée alliée, de 2 500 dans l'armée française.

Hollande, contre qui seule la guerre avait été entreprise, et qui aurait dû être détruite, n'y perdit rien ; au contraire, elle y gagna une barrière : et toutes les autres puissances qui l'avaient garantie de la destruction y perdirent.



Louis XIV.

Le roi fut en ce temps au comble de la grandeur. Victorieux depuis qu'il régnait, n'ayant assiégé aucune place qu'il n'eût prise, supérieur en tout genre à ses ennemis réunis, la terreur de l'Europe pendant six années de suite, enfin son arbitre et son pacificateur, ajoutant à ses États la Franche-Comté, Dunkerque[1] et la moitié de la Flandre ; et, ce qu'il devait compter pour le plus grand de ses avantages, roi d'une nation alors heureuse[2], et alors le modèle des autres nations. L'hôtel de ville de Paris lui déféra quelque temps après le nom de *grand* avec solennité (1680), et ordonna que dorénavant ce titre seul serait employé dans tous les monuments publics. On avait, dès 1673, frappé quelques médailles chargées de ce surnom. L'Europe, quoique jalouse, ne réclama pas contre ces honneurs. Cependant le nom de Louis XIV a prévalu dans le public sur celui de *grand*.

1. La réunion de Dunkerque n'a aucun rapport avec la guerre dont Voltaire vient de terminer le récit.

2. La lecture des rapports adressés à Colbert par les intendants pendant cette guerre, le souvenir des révoltes de Bordeaux et de la Bretagne en 1675, la décadence financière déjà sensible, ne permettent malheureusement pas d'accepter cette appréciation de Voltaire comme vraie.

L'usage est le maître de tout. Henri, qui fut surnommé le *grand* à si juste titre après sa mort, est appelé communément Henri IV; et ce nom seul en dit assez. M. le prince est toujours appelé *le grand* Condé, non seulement à cause de ses actions héroïques, mais par la facilité qui se trouve à le distinguer par ce surnom des autres princes de Condé. Si on avait nommé Condé *le grand*, ce titre ne lui fût pas demeuré. On dit *le grand* Corneille, pour le distinguer de son frère. On ne dit pas *le grand* Virgile, ni *le grand* Homère, ni *le grand* Tasse. Alexandre le Grand n'est plus connu que sous le nom d'Alexandre. On ne dit point César *le grand*. Charles-Quint, dont la fortune fut plus éclatante que celle de Louis XIV [1], n'a jamais eu le nom de *grand*; il n'est resté à Charlemagne que comme un nom propre. Les titres ne servent de rien pour la postérité, le nom d'un homme qui a fait de grandes choses impose plus de respect que toutes les épithètes.

CHAPITRE XIV

Prise de Strasbourg. — Bombardement d'Alger. — Soumission de Gênes. — Ambassade de Siam. — Le pape bravé dans Rome. — Électorat de Cologne disputé.

L'ambition de Louis XIV ne fut point retenue par cette paix générale. L'empire, l'Espagne, la Hollande, licencièrent leurs troupes extraordinaires. Il garda toutes les siennes; il fit de la paix un temps de conquêtes (1680) : il était même si sûr alors de son pouvoir, qu'il établit dans Metz et dans Brisach des juridictions [2] pour réunir à sa couronne toutes les terres qui pouvaient avoir été autrefois de la dépendance de l'Alsace ou des Trois-Évêchés, mais qui

1. Opinion très contestable : Charles-Quint n'a remporté que d'inutiles victoires et a échoué dans la plupart de ses projets.

2. Il n'y eut de chambre spécialement établie qu'au Parlement de Metz; mais des sentences de réunion furent aussi rendues par le Parlement de Besançon et par le conseil souverain de Brisach. — « Dans la compilation intitulée *Mémoires de Mme de Maintenon*, on trouve, t. III, p. 23, ces mots : « Les réunions des chambres de Metz et de Besançon. » Nous avons cru d'abord qu'il y avait eu une chambre de Besançon réunie à celle de Metz. Nous avons consulté tous les auteurs, nous avons trouvé que jamais il n'y eut à Besançon de chambre instituée

depuis un temps immémorial avaient passé sous d'autres maîtres. Beaucoup de souverains de l'empire, l'électeur palatin, le roi d'Espagne même, qui avait quelques bailliages dans ces pays, le roi de Suède, comme duc des Deux-Ponts[1], furent cités devant ces chambres pour rendre hommage au roi de France, ou pour subir la confiscation de leurs biens. Depuis Charlemagne on n'avait vu aucun prince agir ainsi en maître et en juge des souverains, et conquérir des pays par des arrêts[2].

L'électeur palatin et celui de Trèves furent dépouillés des seigneuries de Falkenbourg, de Germersheim, de Veldentz, etc[3]. Ils portèrent en vain leurs plaintes à l'empire assemblé à Ratisbonne[4], qui se contenta de faire des protestations.

Ce n'était pas assez au roi d'avoir la préfecture des dix villes libres de l'Alsace au même titre que l'avaient eue les empereurs; déjà dans aucune de ces villes on n'osait plus parler de liberté[5]. Restait Strasbourg, ville grande et riche,

pour juger quelles terres voisines pouvaient appartenir à la France. Il n'y eut, en 1680, que le conseil de Brisach et celui de Metz chargés de réunir à la France les terres qu'on croyait démembrées de l'Alsace et des Trois-Évêchés. Ce fut le parlement de Besançon qui réunit pour quelque temps Montbéliard à la France. » (Note de Voltaire.)

1. La maison royale de Suède avait des droits sur le duché de Deux-Ponts depuis que la couronne de Suède avait passé à Charles X, fils du duc de Deux-Ponts et d'une fille de Charles IX. En 1681, le duc Frédéric-Louis étant mort, Charles IX devait hériter du duché : la chambre de Metz le déclara réuni à la couronne de France, parce que le roi de Suède refusa de prêter foi et hommage à Louis XIV. — A l'énumération faite par Voltaire il convient d'ajouter l'archevêque de Trèves, le duc de Wurtemberg, etc.

2. Les exemples, au contraire, abondent dans notre histoire : Philippe-Auguste réunit par confiscation les fiefs de Jean-sans-Terre, Philippe le Bel se fit adjuger par sentence du Parlement la Marche et l'Angoumois; Charles V renouvela la guerre de Cent ans en citant à comparaître devant sa cour de Paris le prince Noir, contre la lettre du traité de Brétigny, etc.

3. Falkenberg ou Faulquemont, sur la Nied allemande, dans l'ancien département français de la Moselle; Germersheim, sur le Rhin (Bavière rhénane); Veldentz, près de Bernkastel (Prusse rhénane).

4. C'est-à-dire à la diète, qui depuis 1663 siégeait d'une façon permanente à Ratisbonne.

5. Les dix villes libres d'Alsace, Haguenau, Colmar, Schlestadt, Wissembourg, etc., ou préfecture de Haguenau, affectaient de se considérer encore comme membres du Saint-Empire. Louvois écrivait au roi le 17 septembre 1679 : « Lorsque M. le duc de Mazarin fut reçu grand bailli de la préfecture de Haguenau, les dix villes qui se prétendaient alors impériales lui prêtèrent un serment par lequel elles se réservaient l'immédiateté à l'Empire et parlaient de l'Empereur comme de leur souverain seigneur. J'ai averti M. de Monclar

maitresse du Rhin par le pont qu'elle avait sur ce fleuve ; elle formait seule une puissante république, fameuse par son arsenal qui renfermait neuf cents pièces d'artillerie.

Louvois avait formé dès longtemps le dessein de la donner à son maître. L'or, l'intrigue, et la terreur, qui lui avaient ouvert les portes de tant de villes, préparèrent l'entrée de Louvois dans Strasbourg[1] (30 septembre 1681). Les magistrats furent gagnés. Le peuple fut consterné de voir à la fois vingt mille Français autour de ses remparts ; les forts qui les défendaient près du Rhin, insultés et pris dans un moment ; Louvois aux portes et les bourgmestres parlant de se rendre : les pleurs et le désespoir des citoyens, amoureux de la liberté, n'empêchèrent point qu'en un même jour le traité de reddition ne fût proposé par les magistrats, et que Louvois ne prît possession de la ville. Vauban en a fait depuis, par les fortifications qui l'entourent, la barrière la plus forte de France.

Le roi ne ménageait pas plus l'Espagne[2] ; il demandait

(gouverneur d'Alsace) que l'état présent des affaires de V. M. ne comportait point qu'il fût parlé d'immédiateté ni d'Empire dans le serment, ni qu'il fût fait mention de l'Empereur. » Le conseil de Brisach rendit les 22 mars et 9 août 1680 des arrêts en conséquence ; et une médaille fut frappée, avec cette légende : *Alsacia in provinciam reducta*. (Rousset, *Hist. de Louvois*, III, 20.)

1. Sur cette question de l'annexion de Strasbourg, nous ne pouvons que renvoyer au savant ouvrage de M. Legrelle, *Louis XIV et Strasbourg*, 1883. M. Legrelle a démontré que ce n'est ni à la corruption ni à l'intrigue que la France dut l'annexion de Strasbourg. « Aucune trace de marché et de combinaison insidieuse, dit-il p. 528, de duplicité provoquée et consentie, d'achat de consciences en un mot, ne se rencontre, à notre connaissance, soit dans les papiers de Louvois, soit dans ceux de notre diplomatie. » De son côté M. Ranke, après avoir bien cherché pour son compte la vérité à Berlin, admet difficilement que quelques magistrats se soient laissé gagner à prix d'argent : « On a dit que quelques-uns des membres de la municipalité avaient été corrompus à prix d'argent. Le fait n'est pas prouvé, et il est difficile de croire que les magistrats d'une vieille ville libre aient pu s'avilir à ce degré. Il est possible, toutefois, que quelques conseillers, ne considérant que les dangers que courait la ville et leur sûreté personnelle, se soient laissé entraîner à des démarches dans lesquelles ils perdirent de vue leur devoir envers la patrie commune. » (Ranke, *Hist. de France au seizième et au dix-septième siècle*, trad. Porchat, V. 90.)

2. Le traité de Nimègue avait stipulé qu'un an après l'échange des ratifications, l'Espagne devrait mettre Louis XIV en possession soit de Dinant, soit de Charlemont ; Louis XIV exigea et obtint l'une et l'autre. Une conférence réunie à Courtrai pour la détermination des limites entre la France et l'Espagne avait perdu près de deux ans à des chicanes de préséance, habilement prolongées par Louvois tandis qu'il procédait à ses annexions en Lorraine et en Alsace ; puis le 4 août

dans les Pays-Bas la ville d'Alost et tout son bailliage, que les ministres avaient oublié, disait-il, d'insérer dans les conditions de la paix; et, sur les délais de l'Espagne, il fit bloquer la ville de Luxembourg (1682).

En même temps il achetait la forte ville de Casal d'un petit prince duc de Mantoue (1681), qui aurait vendu tout son État pour fournir à ses plaisirs[1].

En voyant cette puissance qui s'étendait ainsi de tous côtés, et qui acquérait pendant la paix plus que dix rois prédécesseurs de Louis XIV n'avaient acquis par leurs guerres, les alarmes de l'Europe recommencèrent. L'empire, la Hollande, la Suède même[2] mécontente du roi, firent un traité d'association. Les Anglais menacèrent[3]; les Espagnols voulurent la guerre : le prince d'Orange remua tout pour la faire commencer; mais aucune puissance n'osait alors porter les premiers coups[4].

1681, il revendiqua le bailliage d'Alost, ou bien, pour ne pas inquiéter les Hollandais, tel autre équivalent que l'Espagne jugerait à propos. Louvois pensait au duché de Luxembourg, déjà fortement entamé par des arrêts de la chambre de réunion, et dont la capitale à peu près seule avait jusque-là été à l'abri des revendications françaises. Ce ne fut pas pour longtemps.

1. Elle fut occupée le 30 septembre 1681, le même jour que Strasbourg, par le marquis de Boufflers, qui écrivait à Louvois quelque temps après : « Quel jour pour toute l'Europe que le 30 septembre! Et quel point de gloire dans toute l'éternité pour le roi et pour vous! Dans le vrai, un événement si extraordinaire servira à l'avenir d'exemple et de raison à tout le monde pour se soumettre, dès les premières semonces, à tout ce que S. M. désirera. » — Voltaire a omis de parler du secrétaire d'État du duc de Mantoue, Matthioli, qui avait fait échouer deux ans auparavant un premier projet de cession de Casal à la France, et qui fut peut-être le fameux Masque de Fer.

2. *Surtout* serait plus exact : le roi de Suède, jusque-là allié fidèle de Louis XIV, conçut un vif ressentiment de la manière dont il avait été traité par le roi de France dans l'affaire de Deux-Ponts, et ce furent ses ambassadeurs qui excitèrent le plus les différents gouvernements de l'Europe contre Louis XIV. Le 30 septembre 1681, la Suède et la Hollande signaient à La Haye un traité pour la garantie de la paix de Nimègue.

3. Dès 1680, Charles II d'Angleterre signait avec Charles II d'Espagne un traité pour le maintien de la paix de Nimègue; mais ses besoins d'argent ne tardèrent pas à le ramener du côté de Louis XIV.

4. « On a prétendu que ce fut alors que le prince d'Orange, depuis roi d'Angleterre, dit publiquement : « Je n'ai pu avoir son amitié, je « mériterai son estime. » Ce mot a été recueilli par plusieurs personnes, et l'abbé de Choisy le place vers l'année 1672. Il peut mériter quelque attention, parce qu'il annonçait de loin les ligues que forma Guillaume contre Louis XIV : mais il n'est pas vrai que ce fut à la paix de Nimègue que le prince d'Orange ait parlé ainsi; il est encore moins vrai que Louis XIV eût écrit à ce prince : « Vous me demandez mon « amitié, je vous l'accorderai quand « vous en serez digne. » On ne s'ex-

Le roi, craint partout, ne songea qu'à se faire craindre davantage (1680). Il portait enfin sa marine au delà des espérances des Français et des craintes de l'Europe : il eut soixante mille matelots (1681, 1682). Des lois aussi sévères que celles de la discipline des armées de terre retenaient tous ces hommes grossiers dans le devoir. L'Angleterre et la Hollande, ces puissances maritimes, n'avaient ni tant d'hommes de mer, ni de si bonnes lois[1].

Des compagnies de cadets dans les places frontières, et des gardes-marine dans les ports, furent instituées et composées de jeunes gens qui apprenaient tous les arts convenables à leur profession, sous des maîtres payés du trésor public.

Le port de Toulon, sur la Méditerranée, fut construit à frais immenses pour contenir cent vaisseaux de guerre, avec un arsenal et des magasins magnifiques. Sur l'Océan, le port de Brest se formait avec la même grandeur[2]. Dunkerque, le Havre-de-Grâce, se remplissaient de vaisseaux : la nature était forcée à Rochefort.

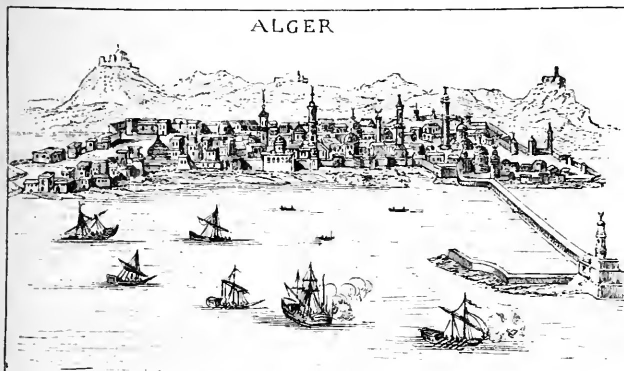
Enfin le roi avait plus de cent vaisseaux de ligne, dont plusieurs portaient cent canons, et quelques-uns davantage. Ils ne restaient pas oisifs dans les ports. Ses escadres, sous le commandement de Duquesne, nettoyaient les mers infestées par les corsaires de Tripoli et d'Alger. Il se vengea d'Alger avec le secours d'un art nouveau, dont la découverte fut due à cette attention qu'il avait d'exciter tous les génies de son siècle. Cet art funeste, mais admirable, est celui des galiotes à bombes, avec lesquelles on peut réduire des villes maritimes en cendres. Il y avait un jeune homme, nommé Bernard Renaud, connu sous le nom de *petit Renaud*, qui, sans avoir jamais servi sur les vaisseaux, était

prime ainsi qu'avec son vassal : on ne se sert point d'expressions si insultantes envers un prince avec qui on fait un traité. Cette lettre ne se trouve que dans la compilation des *Mémoires de Maintenon ;* et nous apprenons que ces *Mémoires* sont décriés par le grand nombre d'infidélités qu'ils renferment. » (Note de Voltaire.)

1. L'ordonnance de la Marine fut promulguée en 1681.

2. De grands travaux eurent lieu en effet à Toulon et à Brest dans les années qui suivirent la paix de Nimègue. A Toulon, un incendie avait détruit en 1677 la plus grande partie des arsenaux : ils furent reconstruits, deux forts s'élevèrent à l'entrée de la rade, et un second port s'ajouta au premier. Deux visites furent faites à Brest par Vauban en 1680, par Seignelay en 1681, et sur leur rapport Louis XIV arrêta un programme de travaux considérables.

un excellent marin à force de génie[1]. Colbert, qui déterrait le mérite dans l'obscurité, l'avait souvent appelé au conseil de marine, même en présence du roi. C'était par les soins et sur les lumières de Renaud que l'on suivait depuis peu une méthode plus régulière et plus facile pour la construc-



Vue d'Alger au XVII[e] siècle.

tion des vaisseaux. Il osa proposer dans le conseil de bombarder Alger avec une flotte. On n'avait pas d'idée que les mortiers à bombes pussent n'être pas posés sur un terrain solide. La proposition révolta. Il essuya les contradictions et les railleries que tout inventeur doit attendre; mais sa fermeté, et cette éloquence qu'ont d'ordinaire les hommes vivement frappés de leurs inventions, déterminèrent le roi à permettre l'essai de cette nouveauté.

Renaud fit construire cinq vaisseaux plus petits que les vaisseaux ordinaires, mais plus forts de bois, sans ponts, avec un faux tillac à fond de cale, sur lequel on maçonna des creux où l'on mit les mortiers. Il partit avec cet équi-

1. Bernard Renau d'Eliçagaray (1652-1719). — L'appréciation de Voltaire sur cet homme éminent est parfaitement exacte. Saint-Simon a parlé de lui à différentes reprises : « Il était très savant, très homme d'honneur, modeste, désintéressé, zélé citoyen, avec de l'esprit et du monde, des distractions plaisantes de géomètre, consommé dans toutes les parties de la marine, fort brave, lieutenant général des armées navales, grand'-croix de saint Louis, qui avait fait en chef diverses expéditions, fort estimé du feu Roi, dont il avait des pensions, et de ses ministres, et de tout temps aimé de M. le duc d'Orléans. » (Édition Chéruel, t. XVI, p. 297.) Bernard Renau s'est occupé aussi de philo-

page sous les ordres du vieux Duquesne, qui était chargé de l'entreprise, et n'en attendait aucun succès. Duquesne et les Algériens furent étonnés de l'effet des bombes (28 octobre 1681)[1]. Une partie de la ville fut écrasée et consumée : mais cet art, porté bientôt chez les autres nations, ne servit qu'à multiplier les calamités humaines, et fut plus d'une fois redoutable à la France, où il fut inventé.

La marine, ainsi perfectionnée en peu d'années, était le fruit des soins de Colbert. Louvois faisait à l'envi fortifier plus de cent citadelles[2]. De plus, on bâtissait Huningue, Sar-Louis[3] ; les forteresses de Strasbourg, Mont-Royal[4], etc. ; et pendant que le royaume acquérait tant de force au dehors, on ne voyait au-dedans que les arts en honneur, l'abondance[5], les plaisirs. Les étrangers venaient en foule admirer la cour de Louis XIV. Son nom pénétrait chez tous les peuples du monde.

Son bonheur et sa gloire étaient encore relevés par la faiblesse de la plupart des autres rois, et par le malheur de leurs peuples. L'empereur Léopold avait alors à craindre les Hongrois révoltés, et surtout les Turcs, qui, appelés par les Hongrois, venaient inonder l'Allemagne[6]. La politique de

sophie et de finances : à l'exemple de Vauban, il a songé à une réforme de l'impôt.

1. Non pas le 28 octobre 1681, mais du 30 août au 12 septembre 1682. Alger fut encore bombardé, à deux reprises, en 1683. — L'effet de ces bombes fut terrible, et les éditeurs de Kehl ont eu tort de dire que les frais de l'armement avaient dépassé de beaucoup le dommage souffert par les Algériens.

2. On voit, pendant ces années, Vauban courir sans cesse de Toulon à Strasbourg, à Casal, à Antibes, à Dieppe, à Luxembourg, etc.

3. La forme *Sarrelouis* est maintenant seule usitée.

4. Mont-Royal, sur la Moselle, près de Trarbach. Quand Louvois en fit commencer les fortifications, en 1687, la diète de Ratisbonne réclama, soutenant que le territoire de Trarbach n'avait pas été réuni avant le 1er août 1681, et par conséquent n'était point parmi ceux que la trêve de Ratisbonne abandonnait au roi. Louvois ordonna de lui envoyer, ou, s'ils n'existaient pas, de fabriquer des ordres et rôles d'imposition antérieurs au 1er août 1681 et établissant une prise de possession effective du territoire de Trarbach, et adressa ces documents à la diète, qui n'insista plus.

5. Voltaire, à son ordinaire, uniquement frappé du luxe de la cour, de l'éclat des lettres et des arts, oublie la terrible misère qui déjà assiégeait les classes laborieuses et l'épuisement des finances. Le mot d'*abondance* constitue ici un véritable contresens historique. Cf. p. 199, note 2. Colbert avertissait le roi, pour 1680, d'un déficit de 4 millions et demi, même en anticipant de 16 millions sur les recettes de l'année suivante : et le royaume n'était pas en meilleur état que le Trésor.

6. Tékély venait de publier les *cent griefs* de la nation hongroise contre l'empereur, et d'offrir au sultan Mahomet IV un tribut annuel

Louis persécutait les protestants en France, parce qu'il croyait devoir les mettre hors d'état de lui nuire, mais protégeait sous main les protestants et les révoltés de Hongrie, qui pouvaient le servir. Son ambassadeur à la Porte avait pressé l'armement des Turcs avant la paix de Nimègue[1]. Le divan, par une singularité bizarre, a presque toujours attendu que l'empereur fût en paix pour se déclarer contre lui. Il ne lui fit la guerre en Hongrie qu'en 1682 ; et, l'année d'après, l'armée ottomane, forte, dit-on, de plus de deux cent mille combattants, augmentée encore des troupes hongroises, ne trouvant sur son passage ni villes fortifiées, telles que la France en avait, ni corps d'armée capables de l'arrêter, pénétra jusqu'aux portes de Vienne, après avoir tout renversé sur son passage.

L'empereur Léopold quitta d'abord Vienne avec précipitation, et se retira jusqu'à Lintz, à l'approche des Turcs; et quand il sut qu'ils avaient investi Vienne, il ne prit d'autre parti que d'aller encore plus loin jusqu'à Passau, laissant le duc de Lorraine à la tête d'une petite armée, déjà entamée en chemin par les Turcs, soutenir comme il pourrait la fortune de l'empire[2].

Personne ne doutait que le grand-vizir Kara Mustapha, qui commandait l'armée ottomane, ne se rendît bientôt maître de Vienne, ville mal fortifiée, abandonnée de son maître, défendue à la vérité par une garnison dont le fonds devait être de seize mille hommes, mais dont l'effectif n'était pas de plus de huit mille. On touchait au moment de la plus terrible révolution.

Louis XIV espéra, avec beaucoup de vraisemblance, que l'Allemagne, désolée par les Turcs, et n'ayant contre eux qu'un chef dont la fuite augmentait la terreur commune, serait obligée de recourir à la protection de la France. Il avait une armée sur les frontières de l'empire, prête à le défen-

s'il voulait le reconnaître roi de Hongrie et son vassal. Les Turcs remirent à Tékély l'étendard, les queues de cheval et le diplôme qui lui conférait le titre royal.

1. Il en fut ainsi, en effet, avant la paix de Nimègue; il en fut de même après elle, malgré un grave conflit entre le gouvernement français et le gouvernement ottoman, à cause du bombardement par Duquesne, en 1681, du port de Chio où s'étaient réfugiés des corsaires de Tripoli. Louis XIV excitait les Turcs à attaquer l'Empire, et d'autre part pressait l'Empire d'accepter les secours qu'il lui offrait.

2. « Voy. les étranges particularités du siège de Vienne dans l'*Essai sur les Mœurs*, chap. CXCII, et dans les *Annales de l'Empire*, année 1683. » (Note de Voltaire.)

dre contre ces mêmes Turcs que ses précédentes négociations y avaient amenés[1]. Il pouvait ainsi devenir le protecteur de l'empire, et faire son fils roi des Romains.

Il avait joint d'abord les démarches généreuses à ses desseins politiques, dès que les Turcs avaient menacé l'Autriche ; non qu'il eût envoyé une seconde fois des secours à l'empereur, mais il avait déclaré qu'il n'attaquerait point les Pays-Bas, et qu'il laisserait ainsi à la branche d'Autriche espagnole le pouvoir d'aider la branche allemande, prête à succomber ; il voulait pour prix de son inaction qu'on le satisfît sur plusieurs points équivoques du traité de Nimègue, et principalement sur ce bailliage d'Alost, qu'on avait oublié d'insérer dans le traité. Il fit lever le blocus de Luxembourg, en 1682, sans attendre qu'on le satisfît, et il s'abstint de toute hostilité une année entière. Cette générosité se démentit enfin pendant le siège de Vienne. Le Conseil d'Espagne, au lieu de l'apaiser, l'aigrit ; et Louis XIV reprit les armes dans les Pays-Bas, précisément lorsque Vienne était près de succomber : c'était au commencement de septembre[2] ; mais, contre toute attente, Vienne fut délivrée. La présomption du grand-vizir, sa mollesse, son mépris brutal pour les chrétiens, son ignorance, sa lenteur, le perdirent : il fallait l'excès de toutes ces fautes pour que Vienne ne fût pas prise. Le roi de Pologne, Jean Sobieski, eut le temps d'arriver ; et avec le secours du duc de Lorraine il n'eut qu'à se présenter devant la multitude ottomane pour la mettre en déroute (12 septembre 1683)[3]. L'empereur revint dans sa capitale avec la douleur de l'avoir quittée. Il y rentra lorsque son libérateur sortait de l'église, où l'on avait chanté le *Te Deum*, et où le prédicateur avait pris pour son texte : « Il fut un homme envoyé de Dieu, nommé Jean[4]. » Vous avez déjà vu que le pape Pie V avait appliqué

1. Il avait toute prête une armée de 30 000 hommes, capable d'être rapidement renforcée.

2. Le 1er septembre 1683, Louis XIV fit signifier à l'Espagne que puisqu'elle refusait de répondre à ses propositions, il envoyait 35 000 hommes vivre sur ses terres.

3. Depuis le 31 mars 1683, Léopold et Jean Sobieski étaient unis par un traité d'alliance, où ils s'étaient promis mutuellement secours contre les Turcs. La diplomatie française en Pologne n'avait pu empêcher cette alliance.

4. Léopold ne vit Sobieski qu'à cheval et en pleine campagne. « Il avait délibéré sur l'étiquette qu'il devait observer avec son libérateur : et ayant assemblé son conseil, il demanda comment un empereur devait recevoir un roi électif : « A bras ouverts, s'il a sauvé l'empire », répondit le duc de Lorraine. Il fut

ces paroles à don Juan d'Autriche, après la victoire de Lépante[1]. Vous savez que ce qui paraît neuf n'est souvent qu'une redite. L'empereur Léopold fut à la fois triomphant et humilié. Le roi de France, n'ayant plus rien à ménager, fit bombarder Luxembourg. Il se saisit de Courtrai (novembre 1683), de Dixmude en Flandre[2]. Il s'empara de Trèves, et en démolit les fortifications[3]; tout cela pour remplir, disait-on, l'esprit des traités de Nimègue. Les Impériaux et les Espagnols négociaient avec lui à Ratisbonne, pendant qu'il prenait leurs villes[4]; et la paix de Nimègue enfreinte fut changée en une trêve (auguste 1684)[5] de vingt ans, par laquelle le roi garda la ville de Luxembourg et sa principauté, qu'il venait de prendre[6].

(Avril 1684) Il était encore plus redouté sur les côtes de

le seul de son avis. » (Note des éditeurs de Kehl.)

1. Dans l'*Essai sur les Mœurs*, chap. CLX. (Note de Voltaire).

2. Les instructions hautaines de Louis XIV au maréchal d'Humières (24 octobre 1683) méritent d'être citées, comme preuve de l'esprit qui animait le gouvernement français : « Parce qu'il pourrait arriver que quelque partie des troupes d'Espagne, se dérobant à la vigilance des gouverneurs des places de mon obéissance, entrerait dans les villages de ma domination pour y faire des exécutions ou y prendre des prisonniers, je désire que vous en fassiez faire vingt fois autant dans les terres de l'obéissance d'Espagne; en sorte que les sujets du Roi Catholique souffrent vingt fois plus de préjudice que les miens n'en auront reçu : si... les gouverneurs de la même domination faisaient mettre le feu à quelque maison ou village de mon obéissance, je vous ordonne de faire toujours brûler cinquante maisons ou villages pour un qui l'aurait été dans mes États. »

3. Louis XIV, mécontent de l'électeur de Trèves, lui envoya le baron d'Asfeld pour lui « conseiller » de raser les fortifications de Trèves : l'électeur refusant d'obéir, un corps détaché de l'armée qui assiégeait Luxembourg alla procéder à l'exécution (20 juin 1684).

4. Non seulement aux Pays-Bas, mais aussi en Catalogne, où le maréchal de Bellefonds se mettait en devoir de venger un échec récemment subi au siège de Girone.

5. Le congrès délibérant trop lentement « le roi, écrivait Louvois à Créqui, le 11 août 1684, fait marcher 120 escadrons en Alsace, pour obliger l'empereur à finir promptement cette négociation, sur laquelle, quoique ses ambassadeurs à Ratisbonne parlent assez, S. M. a cru qu'il ne pouvait qu'être à propos de leur montrer une armée sur le Rhin pour les obliger à conclure promptement. » (Rousset, III, p. 267.) La trêve fut conclue les 11 et 15 août : elle laissait Louis XIV en possession de toutes les réunions opérées jusqu'au 1er août 1681, de Strasbourg et de Luxembourg.

6. Ce fut un des sièges les plus brillants du règne de Louis XIV. Vauban, qui le conduisit, écrivait à Louvois : « Voici enfin ce terrible Luxembourg réduit au point que vous désiriez : je m'en réjouis de tout mon cœur pour le grand bien qui en reviendra au service du roi. C'est la plus belle et glorieuse conquête qu'il ait jamais faite en sa vie, et celle qui lui assure le mieux ses affaires de tous côtés. » (G. Michel, *Histoire de Vauban*, chap. VIII.) La reddition de la place est du 4 juin 1684.

l'Afrique, où les Français n'étaient connus, avant lui, que par les esclaves que faisaient les barbares.

Alger, deux fois bombardée, envoya des députés lui demander pardon, et recevoir la paix; ils rendirent tous les esclaves chrétiens, et payèrent encore de l'argent, ce qui est la plus grande punition des corsaires[1].

Tunis, Tripoli, firent les mêmes soumissions. Il n'est pas inutile de dire que lorsque Damfreville, capitaine de vaisseau, vint délivrer dans Alger tous les esclaves chrétiens au nom du roi de France, il se trouva parmi eux beaucoup d'Anglais qui, étant déjà à bord, soutinrent à Damfreville que c'était en considération du roi d'Angleterre qu'ils étaient mis en liberté. Alors le capitaine français fit appeler les Algériens, et remettant les Anglais à terre : « Ces gens-ci, dit-il, prétendent n'être délivrés qu'au nom de leur roi, le mien ne prend pas la liberté de leur offrir sa protection ; je vous les remets ; c'est à vous à montrer ce que vous devez au roi d'Angleterre. » Tous les Anglais furent remis aux fers. La fierté anglaise, la faiblesse du gouvernement de Charles II, et le respect des nations pour Louis XIV, se font connaître par ce trait.

Tel était ce respect universel, qu'on accordait de nouveaux honneurs à son ambassadeur à la Porte ottomane, tel que celui du sopha[2] ; tandis qu'il humiliait les peuples d'Afrique qui sont sous la protection du grand-seigneur.

La république de Gênes s'abaissa encore plus devant lui que celle d'Alger. Gênes avait vendu de la poudre et des bombes aux Algériens. Elle construisait quatre galères pour le service de l'Espagne. Le roi lui défendit par son envoyé Saint-Olon, l'un de ses gentilshommes ordinaires, de lancer à l'eau les galères, et la menaça d'un châtiment prompt si elle ne se soumettait à ses volontés. Les Génois, irrités de cette entreprise sur leur liberté, et comptant trop sur le

1. Ils promirent en outre que quand un vaisseau français viendrait mouiller dans la rade d'Alger, il serait salué d'un plus grand nombre de coups de canon que ceux des autres nations.

2. Espèce d'estrade, couverte d'un tapis, sur laquelle le grand-vizir donnait ses audiences. L'ambassadeur français Nointel avait réclamé les honneurs du sopha, c'est-à-dire que son siège fût placé sur l'estrade, au même niveau que celui du grand-vizir ; il avait été ignominieusement chassé par les Turcs (1677). Son successeur Guilleragues réclama aussi les honneurs du sopha, et ne les obtint qu'après une très longue lutte, en octobre 1684.

secours de l'Espagne, ne firent aucune satisfaction. Aussitôt quatorze gros vaisseaux, vingt galères, dix galiotes à bombes, plusieurs frégates, sortent du port de Toulon. Seignelai nouveau secrétaire de la marine [1], et à qui le fameux Colbert, son père, avait déjà fait exercer cet emploi avant sa mort, était lui-même sur la flotte. Ce jeune homme plein d'ambition, de courage, d'esprit, d'activité, voulait être à la fois guerrier et ministre, avide de toute espèce de gloire, ardent à tout ce qu'il entreprenait, et mêlant les plaisirs aux affaires sans qu'elles en souffrissent. Le vieux Duquesne commandait les vaisseaux, le duc de Mortemar les galères; mais tous deux étaient les courtisans du secrétaire d'État [2]. On arrive devant Gènes: les dix galiotes y jettent quatorze mille bombes (17 mars 1684) [3], et réduisent en cendres une partie de ces édifices de marbre, qui ont fait donner à la ville le nom de *Gênes la superbe*. Quatorze mille soldats débarqués s'élancent jusqu'aux portes, et brûlent le faubourg de Saint-Pierre d'Arène [4]. Alors, il fallut s'humilier pour prévenir une ruine totale (22 février 1685) [5]. Le roi exigea que le doge de Gênes et quatre principaux sénateurs vinssent implorer sa clémence dans son palais de Versailles ; et, de peur que les Génois n'éludassent la satisfaction et ne dérobassent quelque chose à sa gloire, il voulut que le doge qui viendrait lui demander pardon fût continué dans sa principauté, mal-

1. Seignelay arriva devant Gênes le 17 mai 1684; il exigea qu'on lui remît une des quatre galères équipées contre la volonté du roi, et qu'on envoyât quatre des principaux conseillers demander pardon à Louis XIV; il donnait un délai de cinq heures pour répondre. « Autrement, disait-il, la vaine protection de l'Espagne ne pourra empêcher que vous ne voyiez, par la désolation entière de votre ville et la ruine de votre commerce, combien sont épouvantables les effets de la colère d'un si grand roi. »

2. Le duc de Mortemart était le fils du duc de Vivonne (voir chap. XIII). — Loin de courtiser Seignelay, Duquesne manifesta un vif mécontentement de se voir privé, par sa présence, du commandement supérieur de la flotte; et ce fut sa dernière campagne.

3. Erreur de date : le bombardement de Gênes eut lieu du 18 au 27 mai 1684, tant que les Français eurent des munitions.

4. Voltaire confond ici deux épisodes distincts : pendant le bombardement, un corps d'armée de trois mille hommes débarqua et détruisit le faubourg de Saint-Pierre d'Arena; plus tard, Gênes s'obstinant à refuser les satisfactions exigées par Louis XIV, une véritable armée de 24 000 hommes fut réunie sur les Alpes, et prête, dans les premiers jours de 1685, à passer en Italie. Alors seulement Gênes céda.

5. Le 12, et non pas le 22, le traité fut conclu par la médiation du nonce du Pape.

gré la loi perpétuelle de Gênes, qui ôte cette dignité à tout doge absent un moment de la ville.

Impériale Lescaro, doge de Gênes, avec les sénateurs Lomellino, Garibaldi, Durazzo et Salvago, vinrent à Versailles faire tout ce que le roi exigeait d'eux. Le doge, en habit de cérémonie, parla, couvert d'un bonnet de velours rouge qu'il ôtait souvent ; son discours et ses marques de soumission étaient dictés par Seignelai. Le roi l'écouta, assis et couvert ; mais, comme dans toutes les actions de sa vie il joignait la politesse à la dignité, il traita Lescaro et les sénateurs avec autant de bonté que de faste [1]. Les ministres Louvois, Croissi [2], et Seignelai, lui firent sentir plus de fierté. Aussi le doge disait : « Le roi ôte à nos cœurs la liberté, par la manière dont il nous reçoit ; mais ses ministres nous la rendent. » Ce doge était un homme de beaucoup d'esprit. Tout le monde sait que le marquis de Seignelai lui ayant demandé ce qu'il trouvait de plus singulier à Versailles, il répondit : *C'est de m'y voir.*

(1684) L'extrême goût que Louis XIV avait pour les choses d'éclat fut encore bien plus flatté par l'ambassade qu'il reçut de Siam, pays où l'on avait ignoré jusqu'alors que la France existât. Il était arrivé, par une de ces singularités qui prouvent la supériorité des Européens sur les autres nations, qu'un Grec, fils d'un cabaretier de Céphalonie, Phalk Constance [3], était devenu *Barcalon*, c'est-à-dire premier ministre ou grand-vizir du royaume de Siam. Cet homme, dans le dessein de s'affermir et de s'élever encore et dans le besoin qu'il avait de secours étrangers, n'avait osé se confier ni aux Anglais ni aux Hollandais ; ce sont des voisins trop dangereux dans les Indes. Les Français venaient d'établir des comptoirs sur les côtes de Coromandel [4], et avaient porté dans ces extrémités de l'Asie la réputation de leur roi. Constance crut Louis XIV propre à être flatté par un hommage qui viendrait de si loin sans être attendu. La religion, dont les ressorts font jouer la politique du monde depuis Siam jusqu'à Paris,

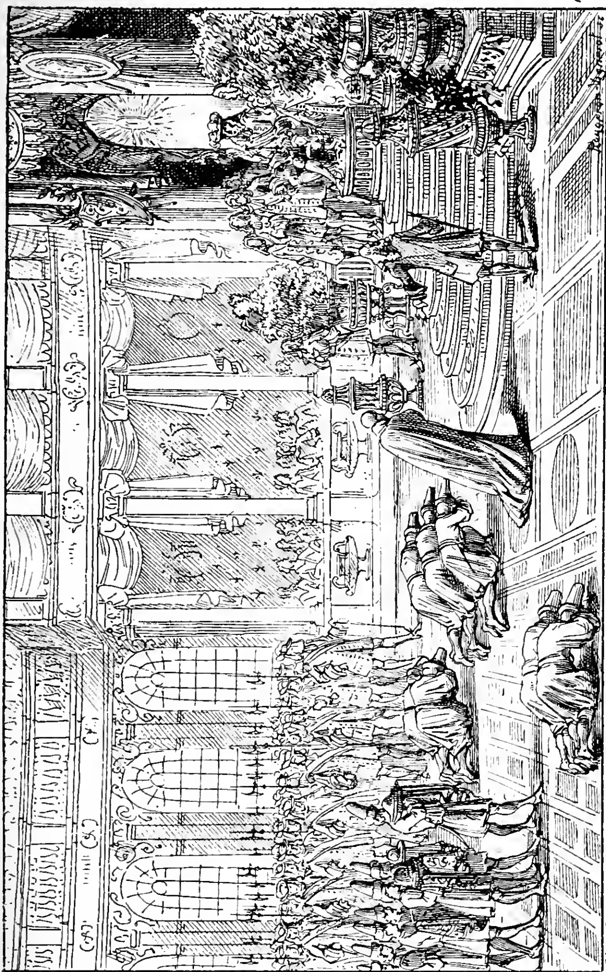
1. On ne manqua pas, selon l'habitude, de faire frapper une médaille commémorative. Louis XIV y était représenté sous les traits de Jupiter, accablant Gênes de ses foudres, avec la légende : *Vibrata in superbos fulmina. MDCLXXXIV. Genua emendata.*

2. Ou plutôt Croissy (Colbert de), frère de Colbert, ex-ambassadeur en Hollande et en Angleterre, secrétaire d'État des affaires étrangères depuis la disgrâce du marquis de Pomponne en 1679.

3. Son véritable nom était Constantin Phaulkon.

4. Pondichéry, en 1683.

servit encore à ses desseins. Il envoya, au nom du roi de



Ambassade de Siam (d'après une gravure de Sébastien Leclerc) (1684).

Siam, son maître, une solennelle ambassade avec de grands présents à Louis XIV, pour lui faire entendre que ce roi

indien, charmé de sa gloire, ne voulait faire de traité de commerce qu'avec la nation française, et qu'il n'était pas même éloigné de se faire chrétien. La grandeur du roi flattée, et sa religion trompée, l'engagèrent à envoyer au roi de Siam deux ambassadeurs et six jésuites ; et depuis il y joignit des officiers avec huit cents soldats : mais l'éclat de cette ambassade siamoise fut le seul fruit qu'on en retira. Constance périt quatre ans après, victime de son ambition : quelque peu des Français qui restèrent auprès de lui furent massacrés, d'autres obligés de fuir ; et sa veuve, après avoir été sur le point d'être reine, fut condamnée, par le successeur du roi de Siam, à servir dans la cuisine, emploi pour lequel elle était née[1].

Cette soif de gloire, qui portait Louis XIV à se distinguer en tout des autres rois, paraissait encore dans la hauteur qu'il affectait avec la cour de Rome. Odescalchi, Innocent XI, fils d'un banquier du Milanais, était sur le trône de l'Église. C'était un homme vertueux, un pontife sage, peu théologien, prince courageux, ferme et magnifique[2]. Il secourut contre les Turcs l'empire et la Pologne de son argent, et les Vénitiens de ses galères. Il condamnait avec hauteur la conduite de Louis XIV, uni contre des chrétiens avec les Turcs. On s'étonnait qu'un pape prît si vivement le parti des empereurs qui se disent rois des Romains, et qui, s'ils le pouvaient, règneraient dans Rome ; mais Odescalchi était né sous la domination autrichienne[3]. Il avait fait deux campagnes, dans les troupes du Milanais. L'habitude et l'humeur gouvernent les hommes. Sa fierté s'irritait contre celle du roi qui, de son côté, lui donnait toutes les mortifications qu'un roi de France peut donner à un pape, sans rompre de communion avec lui. Il y avait depuis longtemps dans Rome un abus difficile à déraciner, parce qu'il était fondé sur un point d'honneur dont se piquaient tous les rois catholiques.

1. Cf. l'excellente étude de M. Lanier, *Relations de la France et de Siam au dix-septième siècle* (1883).

2. Voltaire n'est pas moins louangeur sur le compte de ce pontife dans une lettre du 18 juillet 1741 : « Homme d'un très grand mérite, dit-il, et qui me semble avoir très grande raison dans ses démêlés avec Louis XIV. »

3. Réflexions assez singulières ; le temps des luttes du sacerdoce et de l'empire était passé et bien passé. Le pape était complètement dans son rôle en contribuant à la défense de la chrétienté contre les Turcs. Il réforma énergiquement les finances de l'État pontifical, pratiqua une stricte économie, et put en effet fournir d'abondants subsides à l'Autriche.

Leurs ambassadeurs à Rome étendaient le droit de franchise et d'asile, affecté à leur maison, jusqu'à une très grande distance, qu'on nomme *quartier*[1]. Ces prétentions, toujours soutenues, rendaient la moitié de Rome un asile sûr à tous les crimes. Par un autre abus, ce qui entrait dans Rome sous le nom des ambassadeurs ne payait jamais d'entrée. Le commerce en souffrait, et le fisc en était appauvri[2].

Le pape Innocent XI obtint enfin de l'empereur, du roi d'Espagne, de celui de Pologne, et du nouveau roi d'Angleterre, Jacques II, prince catholique, qu'ils renonçassent à ces droits odieux. Le nonce Ranucci proposa à Louis XIV de concourir, comme les autres rois, à la tranquillité et au bon ordre de Rome[3]. Louis, très mécontent du pape[4], répondit « qu'il ne s'était jamais réglé sur l'exemple d'autrui, et que c'était à lui de servir d'exemple ». Il envoya à Rome le marquis de Lavardin en ambassade pour braver le pape (16 novembre 1687). Lavardin entra dans Rome, malgré les défenses du pontife, escorté de quatre cents gardes de la marine, de quatre cents officiers volontaires, et de deux cents hommes de livrée, tous armés. Il prit possession de son palais, de ses quartiers et de l'église Saint-Louis, autour desquels il fit poster des sentinelles et faire la ronde comme dans une place de guerre. Le pape est le seul souverain à qui on pût envoyer une telle ambassade : car la supériorité qu'il affecte sur les têtes couronnées leur donne toujours envie de l'humilier; et la faiblesse de son État fait qu'on l'outrage toujours impunément. Tout ce qu'Innocent XI put faire, fut de se servir, contre le marquis de Lavardin, des armes usées de l'excommunication ; armes dont on ne fait pas même plus

1. Le droit de franchise s'étendait même jusqu'à un grand nombre de maisons de l'intérieur de Rome, dont les propriétaires, pourvus de *lettres de familiarité*, plaçaient sur leurs portes les armes d'un ambassadeur.

2. Il s'est trouvé en France, des personnes assez impartiales pour reconnaître que dans cette affaire des franchises le bon droit était entièrement du côté du pape. Mme de La Fayette écrivait que l'on pouvait soutenir l'attitude prise par le pape dans ce débat, et Bussy-Rabutin reconnaissait que « les franchises sont odieuses quand elles vont à rendre les crimes impunis. Il est de la gloire d'un grand pape de réformer cet abus, et même de celle d'un grand roi de ne pas trop s'en plaindre ».

3. A l'occasion de la mort de l'ambassadeur, duc d'Estrées, au commencement de 1687.

4. A cause de l'affaire de la régale, des quatre propositions de 1682, et du refus que faisait le pape d'accorder aux évêques nommés par le gouvernement français l'investiture canonique.

de cas à Rome qu'ailleurs, mais qu'on ne laisse pas d'employer comme une ancienne formule, ainsi que les soldats du pape sont armés seulement pour la forme [1].

Le cardinal d'Estrées [2], homme d'esprit mais négociateur souvent malheureux, était alors chargé des affaires de France à Rome. D'Estrées, ayant été obligé de voir souvent le marquis de Lavardin, ne put être ensuite admis à l'audience du pape sans recevoir l'absolution : en vain il s'en défendit, Innocent XI s'obstina à la lui donner, pour conserver toujours cette autorité imaginaire par les usages sur lesquels elle est fondée.

Louis, avec la même hauteur, mais toujours soutenu par les souterrains de la politique [3], voulut donner un électeur à Cologne. Occupé du soin de diviser ou de combattre l'empire, il prétendait élever à cet électorat le cardinal de Furstenberg, évêque de Strasbourg [4], sa créature et la victime de ses intérêts, ennemi irréconciliable de l'empereur, qui l'avait fait prisonnier dans la dernière guerre, comme un Allemand vendu à la France.

Le chapitre de Cologne, comme tous les autres chapitres d'Allemagne, a le droit de nommer son évêque, qui par là devient électeur. Celui qui remplissait ce siège était Ferdinand de Bavière, autrefois l'allié, et depuis l'ennemi du roi, comme tant d'autres princes. Il était malade à l'extrémité. L'argent du roi, répandu à propos parmi les chanoines, les intrigues et les promesses, firent élire le cardinal de Furstenberg comme coadjuteur [5] ; et après la mort du prince, il fut élu une seconde fois par la pluralité des suffrages [6]. Le

1. Le 23 juillet 1688, l'avocat général Denis Talon, dans un langage d'une incroyable servilité envers Louis XIV, protesta contre la bulle d'excommunication.

2. César d'Estrées, frère du duc qui venait de mourir, et de l'amiral d'Estrées, qui se distingua pendant la guerre de Hollande.

3. Expression obscure. Voltaire veut dire sans doute que malgré sa hauteur et sa confiance dans ses forces, Louis XIV ne négligeait pas les moindres ressorts de la politique et ne perdait pas de vue les moyens de se créer des auxiliaires et de nuire à ses ennemis.

4. Guillaume-Egon de Furstenberg, évêque de Strasbourg depuis la mort de son frère en 1682. Cf. p. 196, note 1.

5. Le 7 janvier 1688, par 19 voix sur 24.

6. L'électeur mourut en juin 1688. L'élection qui eut lieu le 19 juillet 1688 fut sans résultat : Furstenberg eut 13 voix, son concurrent Clément de Bavière en eut 9 ; mais tous les deux étant déjà évêques ailleurs (Clément de Bavière était évêque de Freisingen et de Ratisbonne) avaient besoin d'avoir les deux tiers des voix pour être *postulés*, c'est-à-dire désignés à l'investiture du

pape, par le concordat germanique, a le droit de conférer l'évêché à l'élu, et l'empereur a celui de confirmer à l'électorat[1]. L'empereur et le pape Innocent XI, persuadés que c'était presque la même chose, de laisser Furstenberg sur ce trône électoral et d'y mettre Louis XIV, s'unirent pour donner cette principauté au jeune Bavière, frère du dernier mort. (Octobre 1688) Le roi se vengea du pape en lui ôtant Avignon, et prépara la guerre à l'empereur. Il inquiétait en même temps l'électeur palatin[2], au sujet des droits de la princesse palatine, Madame, seconde femme de Monsieur, droits auxquels elle avait renoncé par son contrat de mariage. La guerre faite à l'Espagne, en 1667, pour les droits de Marie-Thérèse, malgré une pareille renonciation, prouve bien que les contrats sont faits pour les particuliers. Voilà comme le roi, au comble de sa grandeur, indisposa, ou dépouilla, ou humilia presque tous les princes; aussi presque tous se réunissaient contre lui.

pape; ils ne pouvaient être élus à la majorité simple que si le pape leur accordait une dispense, qui les dégageât de leur lien avec leur première église. Il dépendait d'Innocent XI de l'accorder à l'un des deux concurrents; c'est pourquoi Louis XIV sentant, mais un peu tard, le besoin de ménager la cour de Rome, y envoya en mission secrète Chamlay, pour offrir au pape satisfaction sur l'affaire des franchises, à condition que Furstenberg fût élevé au siège de Cologne et les bulles accordées aux évêques français (Cf. Rousset, IV, 73). La mission de Chamlay échoua complètement. La dispense fut accordée au prince de Bavière.

1. C'est ce qu'Innocent XI a plus amplement expliqué lui-même dans ses *Réflexions pour servir de réponse sur la lettre en forme de manifeste que M. le cardinal d'Estrées distribue :* « On ne voit pas de quel droit le roi très chrétien se rend partie à cette affaire... qui ne peut dépendre que du pape et de l'empereur, puisque, après que l'élu a été confirmé par le Saint-Siège, c'est à l'empereur à lui donner l'investiture de la principauté temporelle et à l'admettre dans le collège électoral, c'est-à-dire à le faire un de ses principaux ministres et officiers, avec l'autorité et le pouvoir, non seulement de concourir à l'élection d'un nouvel empereur, mais encore, si le cas y échet, de veiller sur la conduite même de S. M. Impériale, et d'avoir une grande part dans toutes les affaires qui concernent l'Empire. »

2. L'électeur palatin étant mort sans enfant, le 18 mai 1685, le duc de Neubourg, son plus proche parent, beau-frère de l'empereur Léopold, hérita de son électorat. Mais la duchesse d'Orléans réclama une grande partie de la succession fraternelle, alléguant que la renonciation qu'elle avait signée s'appliquait aux fiefs, non aux biens allodiaux; et Louis XIV appuya sa réclamation.

CHAPITRE XV

Le roi Jacques détrôné par son gendre Guillaume III, et protégé par Louis XIV.

Le prince d'Orange, plus ambitieux que Louis XIV, avait conçu des projets vastes qui pouvaient paraître chimériques dans un stathouder de Hollande, mais qu'il justifia par son habileté et par son courage. Il voulait abaisser le roi de France et détrôner le roi d'Angleterre. Il n'eut pas de peine à liguer petit à petit l'Europe contre la France. L'empereur, une partie de l'empire, la Hollande, le duc de Lorraine, s'étaient d'abord secrètement ligués à Augsbourg (1687); ensuite l'Espagne et la Savoie s'unirent à ces puissances [1]. Le pape, sans être expressément un des confédérés, les animait tous par ses principes. Venise les favorisait, sans se déclarer ouvertement. Tous les princes d'Italie étaient pour eux. Dans le nord, la Suède était alors du parti des Impériaux, et le Danemark était un allié inutile de la France. Plus de cinq cent mille protestants, fuyant la persécution de Louis, et emportant avec eux hors de France leur industrie et leur haine contre le roi, étaient de nouveaux ennemis qui allaient dans toute l'Europe exciter les puissances déjà animées à la guerre. (On parlera de cette fuite dans le chapitre de la religion.) Le roi était de tous côtés entouré d'ennemis, et n'avait d'ami que le roi Jacques.

Jacques, roi d'Angleterre, successeur de Charles II, son frère, était catholique comme lui; mais Charles n'avait bien voulu souffrir qu'on le fît catholique, sur la fin de sa vie, que par complaisance pour ses maîtresses et pour son frère : il n'avait en effet d'autre religion qu'un pur déisme [2]. Son

1. La ligue d'Augsbourg fut conclue le 10 juillet 1686, entre l'empereur, la Suède, l'Espagne et plusieurs princes ou cercles de l'Empire. Bientôt s'y joignirent les Provinces-Unies, puis la Savoie (1687).

2. Charles II, à son lit de mort, le 5 février 1685, avait envoyé chercher un prêtre catholique, et déclaré qu'il voulait mourir dans la communion de l'Église de Rome : mais il y avait déjà longtemps qu'il appartenait de cœur au catholicisme : le traité qu'il conclut avec Louis XIV en 1670 en est une preuve entre bien d'autres. La vérité était que, à la fois par prudence politique et par tiédeur religieuse, il avait évité de faire profession extérieure de catholicisme et ajourné jusqu'au dernier moment sa réconciliation avec Dieu.

extrême indifférence sur toutes les disputes qui partagent les hommes n'avait pas peu contribué à le faire régner paisiblement en Angleterre. Jacques, au contraire, attaché depuis sa jeunesse à la communion romaine par persuasion, joignit à sa créance l'esprit de parti et de zèle. S'il eût été mahométan, ou de la religion de Confucius, les Anglais n'eussent jamais troublé son règne [1]; mais il avait formé le dessein de rétablir dans son royaume le catholicisme [2], regardé avec horreur par ces royalistes républicains comme la religion de l'esclavage. C'est une entreprise quelquefois très aisée de rendre une religion dominante dans un pays. Constantin, Clovis, Gustave Wasa, la reine Élisabeth, firent recevoir sans danger, chacun par des moyens différents, une religion nouvelle [3]; mais pour de pareils changements deux choses sont absolument nécessaires: une profonde politique et des circonstances heureuses; l'une et l'autre manquaient à Jacques.

Il était indigné de voir que tant de rois dans l'Europe

1. C'est méconnaître la puissance énorme que le sentiment religieux avait en Angleterre au dix-septième siècle : Voltaire applique à l'Angleterre du siècle précédent ce qui était à peine vrai de son temps de la société sceptique et libre penseuse des Bolingbroke, des Locke, etc., celle qu'il y avait surtout fréquentée.

2. « On trouve, dans la compilation des *Mémoires de Maintenon*, au t. III, chap. IV, intitulé *Du roi et de la reine d'Angleterre*, un tissu étrange de faussetés. Il y est dit que les jurisconsultes proposèrent cette question : « Un peuple a-t-il le droit de se révolter contre l'autorité qui veut le forcer à croire? » Ce fut précisément le contraire. On s'opposa en Angleterre à la tolérance du roi pour la communion romaine. On agita cette question : « Si le roi pouvait dispenser du test ceux qu'il admettait aux emplois ? »

Le même auteur dit que le pape Innocent XI donna au prince d'Orange deux cent mille ducats pour aller détruire la religion catholique en Angleterre.

Le même auteur, avec la même témérité, prétend qu'Innocent XI fit dire des milliers de messes pour l'heureux succès du prince d'Orange. Il est reconnu que ce pape favorisa la ligue d'Augsbourg; mais il ne fit jamais de démarches si ridicules et si contraires aux bienséances de sa dignité. L'envoyé d'Espagne à La Haye fit des prières publiques pour l'heureux succès de la flotte hollandaise. M. d'Avaux le manda au roi.

Le même auteur fait entendre que le comte d'Avaux corrompait des membres de l'État : il se trompe, c'est le comte d'Estrades. Il se trompe encore sur le temps : c'était vingt-quatre ans auparavant. «Voyez la lettre de M. d'Estrades à M. de Lyonne, du 17 septembre 1665. » (Note de Voltaire).

3. Voltaire paraît oublier que Constantin n'a pas converti l'empire, qu'il a seulement procuré au christianisme une tolérance légale; que Gustave Vasa et que la reine Elisabeth ont simplement assuré le succès d'un mouvement religieux qui avait pour lui toutes les sympathies populaires, et non pas seulement leur propre volonté.

étaient despotiques ; que ceux de Suède et de Danemark[1] le devenaient alors ; qu'enfin il ne restait plus dans le monde que la Pologne et l'Angleterre où la liberté des peuples subsistât avec la royauté. Louis XIV l'encourageait à devenir absolu chez lui[2]; et les jésuites le pressaient de rétablir leur religion avec leur crédit. Il s'y prit si malheureusement, qu'il ne fit que révolter tous les esprits. Il agit d'abord comme s'il fût venu à bout de ce qu'il avait envie de faire, ayant publiquement à sa cour un nonce du pape, des jésuites, des capucins ; mettant en prison sept évêques anglicans, qu'il eût pu gagner[3]; ôtant les privilèges à la ville de Londres, à laquelle il devait plutôt en accorder de nouveaux ; renversant avec hauteur des lois qu'il fallait saper en silence ; enfin, se conduisant avec si peu de ménagement, que les cardinaux de Rome disaient en plaisantant « qu'il fallait l'excommunier, comme un homme qui allait perdre le peu de catholicisme qui restait en Angleterre ». Le pape Innocent XI n'espérait rien des entreprises de Jacques, et refusait constamment un chapeau de cardinal, que ce roi demandait pour son confesseur le jésuite Peters. Ce jésuite était un intrigant impétueux, qui, dévoré de l'ambition d'être cardinal et primat d'Angleterre, poussait son maître au précipice. Les principales têtes de l'État se réunirent en secret contre les desseins du roi[4]. Ils députèrent vers le prince d'Orange. Leur conspiration fut tramée avec une prudence et un secret qui endormirent la confiance de la cour.

Le prince d'Orange[5] équipa une flotte qui devait porter

1. C'était en effet le temps où Charles XI en Suède, Frédéric III en Danemark par la loi royale de 1665, ruinaient le pouvoir de la noblesse et faisaient triompher l'absolutisme.

2. La politique de Louis XIV en Angleterre consistait plutôt à entretenir les troubles qu'à donner à la royauté une prépondérance décidée.

3. Leur dévouement à la royauté était en effet au-dessus de toute contestation : mais il n'allait pas jusqu'à sacrifier à Jacques II les intérêts de leur foi. Ils refusèrent de lire dans leurs églises l'acte d'indulgence, et devinrent par là les idoles de la foule, qui salua leur acquittement (30 juin 1688) par d'unanimes acclamations.

4. Des torys aussi bien que des whigs : l'évêque de Londres Compton, Halifax, Nottingham, Danby, Henri Sydney, etc. — Voltaire ne mentionne pas la circonstance qui détermina les Anglais à faire cet appel à Guillaume d'Orange : la naissance, le 10 juin 1688, d'un prince de Galles, qui menaçait d'éterniser un régime impatiemment supporté par la nation.

5. « L'auteur des *Mémoires de Mme de Maintenon* avance que le prince d'Orange, voyant que les

quatorze à quinze mille hommes. Ce prince n'était rien autre chose qu'un particulier illustre, qui jouissait à peine de cinq cent mille florins de rente ; mais telle était sa politique heureuse, que l'argent, la flotte, les cœurs des États généraux étaient à lui. Il était roi véritablement en Hollande par sa conduite habile [1], et Jacques cessait de l'être en Angleterre par sa précipitation. On publia d'abord que cet armement était destiné contre la France. Le secret fut gardé par plus de deux cents personnes. Barillon, ambassadeur de France à Londres, homme de plaisir, plus instruit des intrigues des maîtresses de Jacques que de celles de l'Europe fut trompé le premier. Louis XIV ne le fut pas [2]; il offrit des secours à son allié, qui les refusa d'abord avec sécurité [3], et qui les demanda ensuite lorsqu'il n'était plus temps, et que la flotte du prince son gendre était à la voile. Tout lui manqua à la fois comme il se manqua à lui-même. (Octobre 1688 [4]) Il écrivit en vain à l'empereur Léopold qui lui répondit : « Il ne vous est arrivé que ce que nous vous avions prédit. » Il comptait sur sa flotte ; mais ses vaisseaux laissèrent passer ceux de

états généraux refusaient des fonds, entra dans l'assemblée, et dit ces mots : « Messieurs, il y aura guerre au printemps prochain, et je demande qu'on enregistre cette prédiction. » Il cite le comte d'Avaux. Il dit que ce ministre pénétrait toutes les mesures du prince d'Orange. Il est difficile d'entasser plus mal plus de faussetés. Les neuf mille matelots étaient prêts dès l'an 1687. Le comte d'Avaux ne dit pas un mot du prétendu discours du prince d'Orange. Il ne soupçonna le dessein de ce prince que le 20 mai 1688. V. sa lettre au roi du 20 mai. » (Note de Voltaire).

1. Il en était ainsi, en effet, malgré les efforts de l'ambassadeur de France, d'Avaux, depuis que la révocation de l'édit de Nantes avait fait perdre à Louis XIV, dans la confiance des Hollandais, tout ce que la paix de Nimègue lui avait fait gagner. Les violences de toutes sortes que Louis XIV accumula depuis ce traité firent la fortune de son rival.

2. Dès le mois de décembre 1687, Louis XIV était parfaitement instruit des desseins du prince d'Orange, grâce au cardinal d'Estrées, son représentant à Rome, qui avait enlevé la correspondance du comte Cassoni, secrétaire du pape, avec l'empereur et le duc de Lorraine.

3. En juillet 1688. Louis XIV n'en signifia pas moins aux états généraux, le 9 septembre, qu'il considérerait comme une déclaration de guerre contre lui tout acte d'hostilité qui serait commis par eux contre le roi d'Angleterre. Jacques II poussa l'aveuglement jusqu'à désavouer cette déclaration, et à rappeler de France son ambassadeur, Skelton, qu'il fit enfermer à la Tour pour n'avoir pas protesté contre cette démarche de Louis XIV. Ces événements, l'affaire de Cologne, l'attitude de la ligue d'Augsbourg, déterminèrent Louis XIV à commencer la guerre en Allemagne.

4. Ce fut en octobre 1688 que Guillaume d'Orange lança son manifeste contre son beau-père, et le 15 novembre qu'il débarqua à Torbay.

son ennemi. Il pouvait au moins se défendre sur terre : il avait une armée de vingt mille hommes; et s'il les avait menés au combat sans leur donner le temps de la réflexion, il est à croire qu'ils eussent combattu ; mais il leur laissa le loisir de se déterminer. Plusieurs officiers généraux l'abandonnèrent ; entre autres ce fameux Churchill, aussi fatal depuis à Louis qu'à Jacques, et si illustre sous le nom



Le roi Jacques débarquant à Ambleteuse (1688).

de duc de Marlborough. Il était favori de Jacques, sa créature, le frère de sa maîtresse, son lieutenant-général dans l'armée ; cependant il le quitta et passa dans le camp du prince d'Orange. Le prince de Danemark, gendre de Jacques, enfin sa propre fille, la princesse Anne, l'abandonnèrent.

Alors, se voyant attaqué et poursuivi par un de ses gendres, quitté par l'autre; ayant contre lui ses deux filles, ses propres amis ; haï des sujets mêmes qui étaient encore dans son parti, il désespéra de sa fortune : la fuite, dernière ressource d'un prince vaincu, fut le parti qu'il prit sans combattre. Enfin, après avoir été arrêté dans sa fuite par la populace, maltraité par elle, reconduit à Londres; après

avoir reçu paisiblement les ordres du prince d'Orange dans son propre palais ; après avoir vu sa garde relevée, sans coup férir, par celle du prince, chassé de sa maison, prisonnier à Rochester, il profita de la liberté qu'on lui donnait d'abandonner son royaume ; il alla chercher un asile en France.

Ce fut là l'époque de la vraie liberté de l'Angleterre. La nation, représentée par son parlement, fixa les bornes, si longtemps contestées[1], des droits du roi et de ceux du peuple ; et ayant prescrit au prince d'Orange les conditions auxquelles il devait régner, elle le choisit pour son roi, conjointement avec sa femme Marie, fille du roi Jacques. Dès lors ce prince ne fut plus connu, dans la plus grande partie de l'Europe, que sous le nom de Guillaume III, roi légitime d'Angleterre et libérateur de la nation. Mais en France il ne fut regardé que comme le prince d'Orange, usurpateur des États de son beau-père.

(Janvier 1689) Le roi fugitif vint avec sa femme, fille du duc de Modène, et le prince de Galles, encore enfant, implorer la protection de Louis XIV. La reine d'Angleterre, arrivée avant son mari, fut étonnée de la splendeur qui environnait le roi de France, de cette profusion de magnificence qu'on voyait à Versailles, et surtout de la manière dont elle fut reçue. Le roi alla au-devant d'elle jusqu'à Chatou. « Je vous rends[2], madame, lui dit-il, un triste service : mais j'espère vous en rendre bientôt de plus grands et de plus heureux. » Ce furent ses propres paroles. Il la conduisit au château de Saint-Germain, où elle trouva le même service qu'aurait eu la reine de France[3] : tout ce qui sert à la commodité et au luxe, des présents de toute espèce, en argent, en or, en vaisselle, en bijoux, en étoffes.

Il y avait parmi tous ces présents une bourse de dix mille louis d'or sur sa toilette. Les mêmes attentions furent observées pour son mari, qui arriva un jour après elle. On lui régla six cent mille francs par an pour l'entretien de sa maison, outre les présents sans nombre qu'on lui fit. Il eut

1. Par la fameuse déclaration des droits, énumération de tous les abus reprochés aux Stuarts, et des libertés publiques que Guillaume s'engageait à respecter.

2. « V. les *Lettres* de Mme de Sévigné, et les *Mémoires* de Mme de La Fayette, etc. » (Note de Voltaire.)

3. Louis XIV voulut que le roi et la reine d'Angleterre eussent préséance sur le Dauphin et sur Monsieur.

les officiers du roi et ses gardes. Toute cette réception était bien peu de chose, auprès des préparatifs qu'on faisait pour le rétablir sur son trône. Jamais le roi ne parut si grand; mais Jacques parut petit. Ceux qui, à la cour et à la ville, décident de la réputation des hommes, conçurent pour lui peu d'estime. Il ne voyait guère que des jésuites. Il alla descendre chez eux, à Paris, dans la rue Saint-Antoine. Il leur dit qu'il était jésuite lui-même; et ce qui est le plus singulier, c'est que la chose était vraie. Il s'était fait associer à cet ordre, avec de certaines cérémonies, par quatre jésuites anglais, étant encore duc d'York. Cette pusillanimité dans un prince, jointe à la manière dont il avait perdu sa couronne, l'avilit au point que les courtisans s'égayaient tous les jours à faire des chansons sur lui [1]. Chassé d'Angleterre, on s'en moquait en France. On ne lui savait nul gré d'être catholique. L'archevêque de Reims, frère de Louvois, dit tout haut à Saint-Germain, dans son antichambre : « Voilà un bonhomme qui a quitté trois royaumes pour une messe [2]. » Il ne recevait de Rome que des indulgences et des pasquinades. Enfin, dans toute cette révolution, sa religion lui rendit si peu de services, que lorsque le prince d'Orange, le chef du calvinisme, avait mis à la voile pour aller détrôner le roi son beau-père, le ministre du roi catholique à La Haye avait fait dire des messes pour l'heureux succès de ce voyage.

Au milieu des humiliations de ce roi fugitif, et des libéralités de Louis XIV envers lui, c'était un spectacle digne de quelque attention de voir Jacques toucher les écrouelles au petit couvent des Anglaises; soit que les rois anglais se soient attribué ce singulier privilège, comme prétendants à la couronne de la France, soit que cette cérémonie soit établie chez eux depuis le temps du premier Édouard.

Le roi le fit bientôt conduire en Irlande où les catholiques formaient encore un parti qui paraissait considé-

1. Mme de Maintenon seule lui était favorable : « Il est beau, écrivait-elle le 9 juin 1689, de voir un roi confesseur. »

2. On attribue le même propos à Charles II. « Mon frère, dit-il, perdra trois royaumes pour une messe, et le paradis pour une fille. » Il circula aussi ces vers attribués à Fontenelle:

Quand je veux rimer à Guillaume,
Je trouve aisément un royaume
Qu'il a su mettre sous ses lois :
Mais quand je veux rimer à Jacques,
J'ai beau rêver, mordre mes doigts,
Je trouve qu'il a fait ses Pâques.

(Note des éditeurs de Kehl.)

rable[1]. Une escadre de treize vaisseaux du premier rang était à la rade de Brest pour le transport. Tous les officiers, les courtisans, les prêtres même, qui étaient venus trouver Jacques à Saint-Germain, furent défrayés jusqu'à Brest aux dépens du roi de France. Le jésuite Innès, recteur du collège des Écossais, à Paris, était son secrétaire d'État. Un ambassadeur (c'était M. d'Avaux), était nommé auprès du roi détrôné, et le suivit avec pompe. Des armes, des munitions de toute espèce, furent embarquées sur la flotte ; on y porta jusqu'aux meubles les plus vils et jusqu'aux plus recherchés. Le roi lui alla dire adieu à Saint-Germain. Là, pour dernier présent, il lui donna sa cuirasse et lui dit en l'embrassant : « Tout ce que je peux vous souhaiter de mieux est de ne nous jamais revoir. » (12 mai 1689) A peine le roi Jacques était-il débarqué en Irlande avec cet appareil, que vingt-trois autres grands vaisseaux de guerre, sous les ordres de Château-Renaud, et une infinité de navires de transport, le suivirent. Cette flotte ayant mis en fuite et dispersé la flotte anglaise qui s'opposait à son passage[2], débarqua heureusement, et ayant pris dans son retour sept vaisseaux marchands hollandais, revint à Brest, victorieuse de l'Angleterre et chargée des dépouilles de la Hollande.

(Mars 1690) Bientôt après, un troisième secours partit encore de Brest, de Toulon, de Rochefort. Les ports d'Irlande et la mer de la Manche étaient couverts de vaisseaux français.

Enfin Tourville, vice-amiral de France, avec soixante et douze grands vaisseaux, rencontra une flotte anglaise et hollandaise d'environ soixante voiles[3]. On se battit pendant dix heures (juillet 1690) : Tourville, Château-Renaud, d'Estrées, Nemond[4], signalèrent leur courage et une habileté qui donnèrent à la France un honneur auquel elle n'était pas accoutumée[5]. Les Anglais et les Hollandais jusqu'alors maîtres de

1. Tyrconnel, gouverneur d'Irlande, était en pleine révolte contre Guillaume III.

2. C'est la victoire de Bantry, sur l'amiral Anglais Herbert, le 11 mai 1689.

3. A Beachy-Head (cap Bévéziers), sur la côte du Sussex, le 10 juillet 1690. La flotte française était en effet supérieure quant au nombre des bâtiments, mais les équipages de l'ennemi étaient plus nombreux ce qui, comme le reconnaît Macaulay (Hist. de Guillaume III, t. II, chap. I), rétablissait à peu près l'égalité.

4. Ou plutôt Nesmond.

5. La relation de Seignelay montre bien quelles espérances cette victoire fit naître en France : « La victoire que l'armée navale du roi a remportée sur les flottes d'Angleterre et de Hollande vient de décider de la supériorité que les Anglais ont si longtemps prétendue sur la

l'Océan, et de qui les Français avaient appris depuis si peu de temps à donner des batailles rangées, furent entièrement vaincus. Dix-sept de leurs vaisseaux brisés et démâtés allèrent échouer et se brûler sur leurs côtes[1]. Le reste alla se cacher vers la Tamise ou entre les bancs de la Hollande. Il n'en coûta pas une seule chaloupe aux Français. Alors ce que Louis XIV souhaitait depuis vingt années, et ce qui avait paru si peu vraisemblable, arriva; il eut l'empire de la mer, empire qui fut à la vérité de peu de durée. Les vaisseaux de guerre ennemis se cachaient devant ses flottes. Seignelai, qui osait tout, fit venir les galères de Marseille sur l'Océan. Les côtes d'Angleterre virent des galères pour la première fois. On fit par leur moyen une descente aisée à Tingmouth[2].

On brûla dans cette baie plus de trente vaisseaux marchands. Les armateurs de Saint-Malo et du nouveau port de Dunkerque s'enrichissaient, eux et l'État, de prises continuelles. Enfin, pendant près de deux années, on ne connaissait plus sur les mers que les vaisseaux français[3].

Le roi Jacques ne seconda pas en Irlande ces secours de Louis XIV. Il avait avec lui près de six mille Français et quinze mille Irlandais. Les trois quarts de ce royaume se déclaraient en sa faveur. Son concurrent Guillaume était absent; cependant il ne profita d'aucun de ses avantages[4]. Sa fortune échoua d'abord devant la petite ville de Londonderry; il la pressa par un siège opiniâtre, mais mal dirigé, pendant quatre mois. Cette ville ne fut défendue que par un prêtre presbytérien, nommé Walker. Ce prédicant s'était mis

mer et principalement dans la Manche. Pour maintenir cet empire de la mer, ils étaient soutenus par la Hollande, dont la puissance a toujours été formidable à l'Angleterre même, et qui a presque toujours remporté l'avantage dans tous les combats que ces deux nations ont donnés l'une contre l'autre. Cependant... ils ne doivent qu'à une fuite honteuse et au vent, qui a été contraire à l'armée du roi, le salut de leur flotte. » La consternation de l'autre côté de la Manche fut égale à la joie de ce côté-ci. Burnet avoue que cette victoire pouvait ouvrir aux Français l'entrée de l'Angleterre.

1. La perte tomba surtout sur les Hollandais, qui en ressentirent une profonde irritation contre les Anglais.

2. Teignmouth, entre Exeter et Torquay, dans le comté de Devon.

3. Cependant Tourville rentra à Brest après sa descente de Teignmouth, n'osa ou ne put attaquer Plymouth, malgré les sanglants reproches de Seignelay, et la victoire de Beachy-Head resta en somme complètement inutile.

4. Il fit preuve, dans cette expédition d'Irlande, de la plus déplorable incapacité. « Il montre tous les jours par sa conduite, écrit Bussy-Rabutin, 31 mai 1690, qu'il mérite ses disgrâces. »

à la tête de la milice bourgeoise. Il la menait au prêche et au combat. Il faisait braver aux habitants la famine et la mort. Enfin le prêtre contraignit le roi de lever le siège[1].

Cette première disgrâce en Irlande fut bientôt suivie d'un plus grand malheur : Guillaume arriva, et marcha à lui. La rivière de Boyne était entre eux. (11 juillet 1690) Guillaume entreprend de la franchir à la vue de l'ennemi. Elle était à peine guéable en trois endroits. La cavalerie passa à la nage, l'infanterie était dans l'eau jusqu'aux épaules ; mais à l'autre bord il fallait encore traverser un marais ; ensuite on trouvait un terrain escarpé qui formait un retranchement naturel. Le roi Guillaume fit passer son armée en trois endroits et engagea la bataille. Les Irlandais, que nous avons vus de si bons soldats en France et en Espagne, ont toujours mal combattu chez eux. Il y a des nations dont l'une semble faite pour être soumise à l'autre. Les Anglais ont toujours eu sur les Irlandais la supériorité du génie, des richesses, et des armes[2]. Jamais l'Irlande n'a pu secouer le joug de l'Angleterre, depuis qu'un simple seigneur anglais la subjugua[3]. Les Français combattirent à la journée de la Boyne, les Irlandais s'enfuirent[4]. Leur roi Jacques n'ayant paru dans l'engagement ni à la tête des Français, ni à la tête des Irlandais, se retira le premier. Il avait toujours cependant montré beaucoup de valeur ; mais il y a des occasions où l'abattement d'esprit l'emporte sur le courage. Le roi Guillaume, qui avait eu l'épaule effleurée d'un coup de canon avant la bataille, passa pour mort en France. Cette fausse nouvelle fut reçue à Paris avec une joie indécente et honteuse. Quelques magistrats subalternes encouragèrent les bourgeois et le peuple à

1. Londonderry fut délivré le 10 août 1689.

2. On lisait dans les premières éditions : « La supériorité que les blancs ont sur les nègres. » Voltaire effaça ce membre de phrase. — Il n'est pas étonnant que Voltaire ait jugé sévèrement un peuple aussi fanatique de catholicisme que les Irlandais.

3. « L'Irlande était un pays sauvage, qu'un comte de Pembroke avait déjà subjugué en partie avec douze cents hommes seulement. Ce comte de Pembroke voulait retenir sa conquête. Henri II, plus fort que lui, et muni d'une bulle du pape, s'empara aisément de tout (1174). — Ce pays est toujours resté sous la domination de l'Angleterre, mais inculte, pauvre et inutile, jusqu'à ce qu'enfin, dans le dix-huitième siècle, l'agriculture, les manufactures, les arts, les sciences, tout s'y est perfectionné ; et l'Irlande, quoique subjuguée, est devenue une des plus florissantes provinces de l'Europe. » (*Essai sur les mœurs*, chap. L). Voltaire se contente de peu quand il s'agit d'Irlandais.

4. L'infanterie irlandaise seulement ; la cavalerie, au contraire, opposa une héroïque résistance.

faire des illuminations. On sonna les cloches. On brûla dans plusieurs quartiers des figures d'osier qui représentaient le prince d'Orange, comme on brûle le pape dans Londres. On tira le canon de la Bastille, non point par ordre du roi, mais par le zèle inconsidéré d'un commandant. On croirait, sur ces marques d'allégresse et sur la foi de tant d'écrivains, que cette joie effrénée, à la mort prétendue d'un ennemi, était l'effet de la crainte extrême qu'il inspirait. Tous ceux qui ont écrit, et Français et étrangers, ont dit que ces réjouissances étaient le plus grand éloge du roi Guillaume. Cependant, si on veut faire attention aux circonstances du temps et à l'esprit qui régnait alors, on verra bien que la crainte ne produisit pas ces transports de joie. Les bourgeois et le peuple ne savent guère craindre un ennemi que quand il menace leur ville. Loin d'avoir de la terreur au nom de Guillaume, le commun des Français avait alors l'injustice de le mépriser. Il avait presque toujours été battu par les généraux français. Le vulgaire ignorait combien ce prince avait acquis de véritable gloire, même dans ses défaites. Guillaume, vainqueur de Jacques en Irlande, ne paraissait pas encore aux yeux de Français un ennemi digne de Louis XIV. Paris, idolâtre de son roi, le croyait réellement invincible. Les réjouissances ne furent donc point le fruit de la crainte, mais de la haine. La plupart des Parisiens, nés sous le règne de Louis, et façonnés au joug despotique, regardaient alors un roi comme une divinité, et un usurpateur comme un sacrilège. Le petit peuple, qui avait vu Jacques aller tous les jours à la messe, détestait Guillaume hérétique. L'image d'un gendre et d'une fille ayant chassé leur père, d'un protestant régnant à la place d'un catholique, enfin d'un ennemi de Louis XIV, transportait les Parisiens d'une espèce de fureur ; mais les gens sages pensaient modérément[1].

Jacques revint en France, laissant son rival gagner en Irlande de nouvelles batailles, et s'affermir sur le trône. Les flottes françaises furent occupées alors à ramener les Français qui avaient inutilement combattu, et les familles irlandaises catholiques qui, étant très pauvres dans leur patrie, voulurent aller subsister en France des libéralités du roi[2].

1. C'est-à-dire avec plus de modération; cette tournure a vieilli.

2. Voltaire devance ici un peu l'ordre des temps : la résistance de l'Irlande à Guillaume III ne fut nullement terminée avec la bataille de la Boyne, et ces embarquements eurent lieu surtout l'année suivante.

Il est à croire que la fortune eut peu de part à toute cette révolution depuis son commencement jusqu'à sa fin. Les caractères de Guillaume et de Jacques firent tout. Ceux qui aiment à voir dans la conduite des hommes les causes des événements remarqueront que le roi Guillaume, après sa victoire, fit publier un pardon général ; et que le roi Jacques vaincu, en passant par une petite ville nommée Galloway, fit pendre quelques citoyens qui avaient été d'avis de lui fermer les portes. De deux hommes qui se conduisaient ainsi, il était bien aisé de voir qui devait l'emporter.

Il restait à Jacques quelques villes en Irlande ; entre autres Limerick, où il y avait plus de douze mille soldats [1]. Le roi de France, soutenant toujours la fortune de Jacques, fit passer encore trois mille hommes de troupes réglées dans Limerick. Pour surcroît de libéralité, il envoya tout ce qui peut servir aux besoins d'un grand peuple et à ceux des soldats. Quarante vaisseaux de transport, escortés de douze vaisseaux de guerre, apportèrent tous les secours possibles en hommes, en ustensiles, en équipages ; des ingénieurs, des canonniers, des bombardiers, deux cents maçons ; des selles, des brides, des housses, pour plus de vingt mille chevaux ; des canons avec leurs affûts, des fusils, des pistolets, des épées, pour armer vingt-six mille hommes ; des vivres, des habits, et jusqu'à vingt-six mille paires de souliers. Limerick assiégée, mais munie de tant de secours, espérait de voir son roi combattre pour sa défense. Jacques ne vint point. Limerick se rendit [2] : les vaisseaux français retournèrent encore vers les côtes d'Irlande, et ramenèrent en France environ vingt mille Irlandais, tant soldats que citoyens fugitifs.

Ce qu'il y a peut-être de plus étonnant, c'est que Louis XIV ne se rebuta pas. Il soutenait alors une guerre difficile contre presque toute l'Europe. Cependant il tenta encore de changer la fortune de Jacques par une entreprise décisive, et de faire une descente en Angleterre avec vingt mille hommes. Il comptait sur le parti que Jacques avait conservé en Angle-

1. Le capitaine aux gardes françaises, Boisseleau, avait mis Limerick en état de défense. Un assaut de l'armée anglaise fut énergiquement repoussé le 6 septembre 1690, et Guillaume III s'empressa de lever le siège, sous le prétexte (très peu fondé en la circonstance) que des pluies torrentielles l'obligeaient à éloigner son armée des rives marécageuses du Shannon.

2. Le 29 septembre 1691. Voltaire ne mentionne pas la bataille décisive d'Aghrim ou de Kilkonnel, le 22 juillet 1691, dont le gain donna l'Irlande à Guillaume III.

terre[1]. Les troupes étaient assemblées entre Cherbourg et La Hogue. Plus de trois cents navires de transport étaient prêts à Brest. Tourville, avec quarante-quatre grands vaisseaux de guerre, les attendait aux côtes de Normandie. D'Estrées arrivait du port de Toulon avec trente autres vaisseaux. S'il y a des malheurs causés par la mauvaise conduite, il en est qu'on ne peut imputer qu'à la fortune. Le vent, d'abord favorable à l'escadre de d'Estrées, changea ; il ne put joindre Tourville, dont les quarante-quatre vaisseaux furent attaqués par les flottes d'Angleterre et de Hollande, fortes de près de cent voiles[2]. La supériorité du nombre l'emporta. Les Français cédèrent après un combat de dix heures (29 juillet 1692[3]). Russel, amiral anglais les poursuivit deux jours. Quatorze grands vaisseaux, dont deux portaient cent quatre pièces de canon, échouèrent sur la côte ; et les capitaines y firent mettre le feu, pour ne les pas laisser brûler par les ennemis. Le roi Jacques, qui du rivage avait vu ce désastre, perdit toutes ses espérances[4].

Ce fut le premier échec que reçut sur la mer la puissance de Louis XIV. Seignelai, qui après Colbert, son père, avait perfectionné la marine, était mort à la fin de 1690. Pontchartrain, élevé de la première présidence de Bretagne à l'emploi de secrétaire d'État de la marine, ne la laissa point périr. Le même esprit régnait toujours dans le gouvernement. La France eut, dès l'année qui suivit la disgrâce de La Hogue, des flottes aussi nombreuses qu'elle en avait eu déjà ; car Tourville se trouva à la tête de soixante vaisseaux de ligne, et d'Estrées en avait trente, sans compter ceux qui étaient dans les ports (1696) ; et même, quatre ans après, le

1. Le comte de Marlborough intriguait avec Jacques II, et venait pour cela d'être disgracié par Guillaume III. Les mécontents contre celui-ci étaient nombreux en Angleterre, et il est certain que sans les fautes de Jacques II, le parti jacobite aurait pu beaucoup grandir.

2. Tourville ne fut pas attaqué : il reçut de Louis XIV l'ordre formel d'attaquer la flotte ennemie, sans attendre d'Estrées davantage. Celle-ci était forte de 90 vaisseaux.

3. Le 29 mai 1692. Le premier jour, Tourville garda l'avantage et ne perdit pas un seul bâtiment. Mais la prolongation de cette lutte n'était pas possible ; il fallut songer à la retraite.

4. Douze vaisseaux (et non pas 14) s'étaient retirés dans la rade de La Hougue, où l'ennemi n'osait les attaquer ; et rien n'était encore perdu, quand Bellefonds fit prévaloir l'avis funeste de les faire échouer pour les empêcher de tomber au pouvoir des Anglais ; ceux-ci purent alors les brûler à leur aise. Jacques II assistait à ce désastre avec une impardonnable sérénité.

roi fit encore un armement plus considérable que tous les précédents, pour conduire Jacques en Angleterre à la tète de vingt mille Français ; mais cette flotte ne fit que se montrer, les mesures du parti de Jacques ayant été aussi mal concertées à Londres que celles de son protecteur avaient été bien prises en France[1].

Il ne resta de ressource au parti du roi détrôné que dans quelques conspirations contre la vie de son rival[2]. Ceux qui les tramèrent périrent presque tous du dernier supplice ; et il est à croire que, quand même elles eussent réussi, il n'eût jamais recouvré son royaume. Il passa le reste de ses jours à Saint-Germain, où il vécut des bienfaits de Louis et d'une pension de soixante-dix mille francs, qu'il eut la faiblesse de recevoir en secret de sa fille Marie, par laquelle il avait été détrôné. Il mourut en 1700[3], à Saint-Germain. Quelques jésuites irlandais prétendirent qu'il se faisait des miracles à son tombeau[4]. On parla même de faire canoniser à Rome, après sa mort, ce roi que Rome avait abandonné pendant sa vie.

Peu de princes furent plus malheureux que lui ; et il n'y a aucun exemple dans l'histoire d'une maison si longtemps infortunée. Le premier des rois d'Écosse ses aïeux, qui eut le nom de Jacques, après avoir été dix-huit ans prisonnier en Angleterre, mourut assassiné avec sa femme par la main de ses sujets[5]. Jacques II, son fils, fut tué à vingt-neuf ans, en combattant contre les Anglais[6]. Jacques III, mis en prison par son peuple, fut tué ensuite par les révoltés dans une bataille[7]. Jacques IV périt dans un combat qu'il perdit[8]. Marie Stuart, sa petite-fille, chassée de son trône, fugitive en Angleterre, ayant langui dix-huit ans en prison, se vit condamnée à mort par des juges anglais, et eut la tête tranchée. Charles Ier, petit-fils de Marie, roi d'Écosse et d'Angleterre, vendu par les Écossais, et jugé à mort par les Anglais,

1. Au mois de février 1696.

2. On ne peut imputer à Jacques II aucun projet d'assassinat contre son rival ; il y eut seulement, de la part de quelques Jacobites, la pensée de se saisir de Guillaume III, et rien de plus.

3. En 1701.

4. « On a poussé le ridicule jusqu'à dire que ses reliques avaient guéri un évêque d'Autun de la fistule. » (Note de Voltaire).

5. En 1437.

6. En 1460, dans la guerre des Deux Roses, où il fut tué devant Roxburg (bourg d'Écosse) par l'éclat d'un canon qu'il essayait.

7. Il fut tué à Bannockburn, en 1488.

8. A Flodden, en 1513.

mourut sur un échafaud dans la place publique. Jacques son fils, septième du nom et deuxième en Angleterre, dont il est ici question, fut chassé de ses trois royaumes ; et, pour comble de malheur, on contesta à son fils jusqu'à sa naissance. Ce fils ne tenta de remonter sur le trône de ses pères que pour faire périr ses amis par des bourreaux ; et nous avons vu le prince Charles-Édouard, réunissant en vain les vertus de ses pères et le courage du roi Jean Sobieski, son aïeul maternel, exécuter les exploits et essuyer les malheurs les plus incroyables. Si quelque chose justifie ceux qui croient une fatalité à laquelle rien ne peut se soustraire, c'est cette suite continuelle de malheurs qui a persécuté la maison de Stuart pendant plus de trois cents années[1].

CHAPITRE XVI

De ce qui se passait dans le continent, tandis que Guillaume III envahissait l'Angleterre, l'Écosse, et l'Irlande, jusqu'en 1697. — Nouvel embrasement du Palatinat. — Victoires des maréchaux de Catinat et de Luxembourg, etc.

N'ayant pas voulu rompre le fil des affaires d'Angleterre, je me ramène à ce qui se passait dans le continent.

Le roi, en formant ainsi une puissance maritime telle qu'aucun État n'en a jamais eu de supérieure, avait à combattre l'empereur et l'empire, l'Espagne, les deux puissances maritimes, l'Angleterre et la Hollande, devenues toutes deux plus terribles sous un seul chef; la Savoie et presque toute l'Italie. Un seul de ses ennemis, tel que l'Anglais et l'Espagnol, avait suffi autrefois à désoler la France; et tous ensemble ne purent l'entamer. Louis XIV eut presque toujours cinq corps d'armée dans le cours de cette guerre, quelquefois six, jamais moins de quatre. Les armées en Allemagne et en Flandre se montèrent plus d'une fois à cent mille combattants. Les places frontières ne furent pas cependant dégarnies. Le roi avait quatre cent

1. Cette suite de malheurs s'explique trop facilement par les fautes des Stuarts, auxquels manqua toujours l'habileté et la prudence.

cinquante mille hommes en armes, en comptant les troupes de la marine. L'empire turc, si puissant en Europe, en Asie, et en Afrique, n'en a jamais eu autant, et l'empire romain n'en eut jamais davantage, et n'eut en aucun temps autant de guerres à soutenir à la fois. Ceux qui blâmaient Louis XIV de s'être fait tant d'ennemis, l'admiraient d'avoir pris tant de mesures pour s'en défendre, et même pour les prévenir.

Ils n'étaient encore ni entièrement déclarés, ni tous réunis : le prince d'Orange n'était pas encore sorti du Texel pour aller chasser le roi son beau-père, et déjà la France avait des armées sur les frontières de la Hollande [1] et sur le Rhin. Le roi avait envoyé en Allemagne, à la tête d'une armée de cent mille hommes, son fils le Dauphin, qu'on nommait Monseigneur : prince doux dans ses mœurs [2], modeste dans sa conduite, qui paraissait tenir en tout de sa mère. Il était âgé de vingt-sept ans. C'était pour la première fois qu'on lui confiait un commandement, après s'être bien assuré, par son caractère, qu'il n'en abuserait pas [3]. Le roi lui dit publiquement à son départ (22 septembre 1688) : « Mon fils, en vous envoyant commander mes armées, je vous donne les occasions de faire connaître votre mérite : allez le montrer à toute l'Europe, afin que, quand je viendrai à mourir, on ne s'aperçoive pas que le roi soit mort [4]. »

Ce prince eut une commission spéciale pour commander, comme s'il eût été simplement l'un des généraux, que le roi

1. Il eût été à souhaiter qu'il en fût ainsi : nous croyons, quoi que dise M. Rousset (*Hist. de Louvois*, IV, p. 106 et suiv.), qu'une sérieuse entreprise militaire de Louis XIV du côté de la Hollande eût singulièrement gêné le prince d'Orange pour son débarquement en Angleterre. Malheureusement, Louis XIV avait à peine quelques troupes dans l'évêché de Liège et l'électorat de Cologne.

2. On vantait son humanité et sa libéralité. « Je ne vous fais pas compliment sur ce que vous êtes brave, lui écrivait le duc de Montausier au retour de sa campagne, c'est une vertu héréditaire dans votre maison; mais je me réjouis avec vous de ce que vous êtes libéral, généreux, humain et faisant valoir les services de ceux qui font bien. »

3. Observation pleine de justesse : on sait que Louis XIV n'aimait pas à employer les princes du sang. Spanheim remarque (p. 46) que le Dauphin aimait à assister de son argent, spontanément, des officiers et soldats qu'il savait dans le besoin, et que la popularité qu'il eut ainsi dans l'armée « n'a pas peu contribué peut-être à n'avoir pas continué à lui en donner le commandement. »

4. Ce sont les paroles mêmes que cite Dangeau, dans son journal, le 22 septembre 1688.

eût choisi. Son père lui écrivait : « A mon fils le Dauphin, mon lieutenant-général, commandant mes armées en Allemagne. »



Catinat (1637-1712).

On avait tout prévu et tout disposé pour que le fils de Louis XIV, contribuant à cette expédition de son nom et de sa présence, ne reçût pas un affront. Le maréchal de Duras commandait réellement l'armée. Boufflers avait un corps de troupes en deçà du Rhin ; le maréchal d'Humières, un autre vers Cologne, pour observer les ennemis. Heidelberg, Mayence, étaient pris. Le siège de Philipsbourg, préalable toujours nécessaire quand la France fait la guerre à l'Allemagne, était commencé. Vauban conduisait le siège. Tous les détails qui n'étaient point de son ressort roulaient sur Catinat, alors lieutenant-général, homme capable de tout, et fait pour tous les emplois[1]. Monseigneur arriva après six jours de tranchée ouverte. Il imitait la conduite de son père, s'exposant autant qu'il le fallait, jamais en téméraire, affable à tout le monde, libéral envers les soldats. Le roi goûtait une joie pure d'avoir un fils qui l'imitait sans l'effacer, et qui se faisait aimer de tout le monde sans se faire craindre de son père.

Philipsbourg fut pris en dix-neuf jours[2] ; on prit Manheim en trois jours (11 novembre 1688) ; Franckendal[3] en deux ; Spire, Trèves, Worms, et Oppenheim, se rendirent dès que les Français furent à leurs portes (15 novembre 1688).

Le roi avait résolu de faire un désert du Palatinat dès que

1. Spanheim dit bien, en 1690, dans sa *Relation de la cour de France*, p. 396 : « Son expérience pour la campagne et son savoir pour le cabinet empêchent de juger qui l'emporte en lui du général ou du ministre. »

2. Le siège avait en réalité commencé le 27 septembre ; il se termina le 29 octobre. La nouvelle en arriva à Fontainebleau, le 1er novembre, pendant que le roi était au sermon : il se leva, annonça la victoire de son fils et invita l'assistance à remercier Dieu. Le prédicateur, le P. Gaillard, improvisa un compliment pathétique, et n'oublia point que c'était à pareil jour et dans ce même palais que le Dauphin était né.

3. Frankenthal.

ces villes seraient prises[1]. Il avait la vue d'empêcher les ennemis d'y subsister, plus que celle de se venger de l'électeur palatin, qui n'avait d'autre crime que d'avoir fait son devoir, en s'unissant au reste de l'Allemagne contre la France (février 1689). Il vint à l'armée un ordre de Louis, signé Louvois, de tout réduire en cendres. Les généraux français, qui ne pouvaient qu'obéir, firent donc signifier, dans le cœur de l'hiver, aux citoyens de toutes ces villes si florissantes et si bien réparées, aux habitants des villages, aux maîtres de plus de cinquante châteaux, qu'il fallait quitter leurs demeures, et qu'on allait les détruire par le fer et par les flammes. Hommes, femmes, vieillards, enfants sortirent en hâte. Une partie fut errante dans les campagnes; une autre se réfugia dans les pays voisins[2], pendant que le soldat, qui passe toujours les ordres de rigueur, et qui n'exécute jamais ceux de clémence, brûlait et saccageait leur patrie. On commença par Manheim et par Heidelberg, séjour des électeurs: leurs palais furent détruits comme les maisons des citoyens; leurs tombeaux furent ouverts par la rapacité du soldat, qui croyait y trouver des trésors; leurs cendres furent dispersées. C'était pour la seconde fois que ce beau pays était désolé sous Louis XIV; mais les flammes dont Turenne avait brûlé deux villes et vingt villages du Palatinat n'étaient que des étincelles, en comparaison de ce dernier incendie. L'Europe en eut horreur. Les officiers qui l'exécutèrent étaient honteux d'être les instruments de ces duretés. On les rejetait sur le marquis de Louvois, devenu plus inhumain par cet endurcissement de cœur que produit un long ministère. Il avait en effet donné ces conseils; mais Louis avait été le maître de ne les

1. Le premier qui eut l'idée de ces barbares exécutions fut Chamlay: il ne pensait d'abord qu'à la démolition des fortifications qu'on ne voudrait pas garder. Toutefois il parlait aussi de « faire passer la charrue sur Manheim » et Louvois n'entra que trop complètement dans ces vues. Il écrivait, le 17 novembre: « Je vois le roi assez disposé à faire raser entièrement la ville et citadelle de Manheim, et, en ce cas, à en faire détruire entièrement les habitations, de manière qu'il n'y reste pas pierre sur pierre qui puisse tenter un électeur... ». Et le 18 décembre, à M. de Montclar : « S. M. vous recommande de faire bien ruiner tous les lieux que vous quitterez, tant sur la hauteur du Neckar que sur le bas, afin que les ennemis, n'y trouvant aucuns fourrages ni vivres, ne soient pas tentés d'en approcher. »

2. On permettait aux populations de se retirer en Alsace, avec le libre exercice du protestantisme, ou en Bourgogne.

pas suivre. Si le roi avait été témoin de ce spectacle, il aurait lui-même éteint les flammes. Il signa, au fond de son palais de Versailles et au milieu des plaisirs, la destruction de tout un pays, parce qu'il ne voyait dans cet ordre que son pouvoir et le malheureux droit de la guerre; mais de plus près, il n'en eût vu que l'horreur. Les nations, qui jusque-là n'avaient blâmé que son ambition en l'admirant, crièrent alors contre sa dureté, et blâmèrent même sa politique; car, si les ennemis avaient pénétré dans ses États, comme lui chez les ennemis, ils eussent mis les villes en cendres.

Ce danger était à craindre : Louis, en couvrant ses frontières de cent mille soldats, avait appris à l'Allemagne à faire de pareils efforts. Cette contrée, plus peuplée que la France, peut fournir de plus grandes armées. On les lève, on les assemble, on les paie plus difficilement: elles paraissent plus tard en campagne, mais la discipline, la patience dans les fatigues, les rendent sur la fin d'une campagne aussi redoutables que les Français le sont au commencement. Le duc de Lorraine, Charles V, les commandait. Ce prince, toujours dépouillé de son État par Louis XIV, ne pouvant y rentrer, avait conservé l'empire à l'empereur Léopold : il l'avait rendu vainqueur des Turcs et des Hongrois. Il vint, avec l'électeur de Brandebourg[1], balancer la fortune du roi de France. Il reprit Bonn et Mayence, villes très mal fortifiées, mais défendues d'une manière qui fut regardée comme un modèle de défense de places. Bonn ne se rendit qu'au bout de trois mois et demi de siège (12 octobre 1689), après que le baron d'Asfeld, qui y commandait, eut été blessé dans un assaut général[2].

Le marquis d'Uxelles, depuis maréchal de France, l'un des hommes les plus sages et les plus prévoyants, fit pour défendre Mayence des dispositions si bien entendues, que sa garnison n'était presque point fatiguée en servant beaucoup. Outre les soins qu'il eut au dedans, il fit vingt et une sorties sur les ennemis, et leur tua plus de cinq mille hommes. Il fit même quelquefois deux sorties en plein jour; enfin il fallut se rendre, faute de poudre, au bout de sept semaines. Cette défense mérite place dans l'histoire, et par elle-même,

1. C'était le successeur du grand électeur, Frédéric III.

2. Il mourut avant de rentrer en France.

et par la manière dont elle fut reçue dans le public[1]. Paris, cette ville immense, plein d'un peuple oisif qui veut juger de tout, et qui a tant d'oreilles et tant de langues avec si peu d'yeux, regarda d'Uxelles comme un homme timide et sans jugement. Cet homme, à qui tous les bons officiers donnaient de justes éloges, étant, au retour de la campagne, à la comédie sur le théâtre, reçut des huées du public : on lui cria, *Mayence*. Il fut obligé de se retirer, non sans mépriser, avec les gens sages, un peuple si mauvais estimateur du mérite, et dont cependant on ambitionne les hommages[2].

(Juin 1689) Environ dans le même temps, le maréchal d'Humières fut battu à Valcour sur la Sambre, aux Pays-Bas, par le prince de Waldeck: mais cet échec, qui fit tort à sa réputation, en fit peu aux armes de la France. Louvois, dont il était la créature et l'ami, fut obligé de lui ôter le commandement de cette armée. Il fallait le remplacer.

Le roi choisit le maréchal de Luxembourg, malgré son ministre, qui le haïssait, comme il avait haï Turenne. « Je vous promets, lui dit le roi, que j'aurai soin que Louvois aille droit. Je l'obligerai de sacrifier au bien de mon service la haine qu'il a pour vous : vous n'écrirez qu'à moi ; vos lettres ne passeront point par lui[3]. » Luxembourg com-

1. Elle fut en effet particulièrement brillante. Si elle se termina par la perte de Mayence, la faute en fut surtout au maréchal de Duras, qui n'exécuta pas ou qui exécuta trop lentement les ordres pressants de Louvois, de marcher au secours de la place.

2. D'Huxelles fut mieux apprécié par Mme de Sévigné, qui écrivait à sa fille : « On dit que le marquis d'Huxelles sort de ce siège avec l'estime des amis et des ennemis », et par Louis XIV lui-même, qui lui dit : « Vous avez défendu la place en homme de cœur, et vous avez capitulé en homme d'esprit. » D'Huxelles, en effet, profita d'un succès qu'il venait de remporter et qui avait coûté cher aux assiégeants, pour obtenir des conditions fort honorables, alors que la résistance ne pouvait plus se prolonger à cause du manque de poudre et de l'épuisement de la garnison.

3. Les prétendus *Mémoires* du maréchal de Luxembourg, auxquels Voltaire a emprunté ce récit, l'ont induit en erreur, ainsi que bien d'autres historiens après lui. M. Rousset a démontré la fausseté complète de cette tradition. Voici par exemple en quels termes Luxembourg écrivait à Louvois en mars 1690 : « Vous m'avez dit, Monsieur, que le roi voulait que je vous proposasse toutes les vues que je pouvais avoir, et vous me l'avez répété si souvent que je croirais manquer à l'obéissance que je dois à ses volontés, si j'y manquais. C'est pourtant avec quelque répugnance que je me détermine à vous exposer ce qui me passe par la tête, sachant bien que tout ce qu'il y aura de bon à faire ne peut venir que de vous, et ne regardant ce que j'imagine que comme de simples idées produites par l'oisiveté dans laquelle nous vivons ici. » (Rousset, t. IV, p. 398.)

manda donc en Flandre, et Catinat en Italie. On se défendit bien en Allemagne sous le maréchal de Lorges. Le duc de Noailles avait quelques succès en Catalogne; mais en Flandre sous Luxembourg, et en Italie sous Catinat, ce ne fut qu'une suite continuelle de victoires. Ces deux généraux étaient alors les plus estimés en Europe.

Le maréchal duc de Luxembourg avait dans le caractère des traits du grand Condé, dont il était l'élève; un génie ardent, une exécution prompte, un coup d'œil juste, un esprit avide de connaissances, mais vaste et peu réglé; plongé dans les intrigues des femmes; toujours amoureux, et même souvent aimé, quoique contrefait et d'un visage peu agréable, ayant plus de qualité d'un héros que d'un sage[1].

Catinat[2] avait dans l'esprit une application et une agilité qui le rendait capable de tout, sans qu'il se piquât jamais de rien. Il eût été bon ministre, bon chancelier, comme bon général. Il avait commencé par être avocat, et avait quitté cette profession à vingt-trois ans, pour avoir perdu une cause qui était juste. Il prit le parti des armes, et fut d'abord enseigne aux gardes-françaises. En 1667 il fit aux yeux du roi, à l'attaque de la contrescarpe de Lille, une action qui

1. « Voyez les *Anecdotes* à l'article de la *Chambre ardente*, chapitre XXVI. Il est aujourd'hui généralement regardé par les militaires comme le premier homme de guerre qui ait connu l'art de faire manœuvrer et combattre de grandes armées. » (Note de Voltaire.) — « Il était, dit Saint-Simon (édit. Chéruel, I, 129) d'une figure à laquelle on s'accoutumait, malgré une bosse médiocre par devant et fort pointue par derrière..... Il avait un feu, une noblesse et des grâces naturelles, qui brillaient dans toutes ses actions..... » « Rien de plus juste, dit-il encore, que le coup d'œil de M. de Luxembourg, rien de plus brillant, de plus aisé, de plus prévoyant que lui devant les ennemis, en un jour de bataille, avec une audace, et en même temps un sang-froid, qui lui laissait tout voir et tout prévoir au milieu du plus grand feu et du danger, du succès le plus imminent : et c'était là où il était grand. Pour le reste, la paresse même. »

2. « On voit, par les *Lettres de Mme de Maintenon*, qu'elle n'aimait pas le maréchal de Catinat. Elle n'espère rien de lui ; elle appelle sa modestie, *orgueil*. Il paraît que le peu de connaissance qu'avait cette dame des affaires et des hommes, et les mauvais choix qu'elle fit, contribuèrent depuis aux malheurs de la France. » (Note de Voltaire.) — Cf. le langage beaucoup moins sévère de Voltaire sur Mme de Maintenon au chap. XXVII (p. 457). — De même qu'il faut reléguer au rang des fables la prétendue haine de Louvois pour Luxembourg, de même il semble bien que celle de Mme de Maintenon pour Catinat ait été fort exagérée. Voici en quels termes Mme de Maintenon lui écrivit après Staffarde : « Vous n'avez pas de peine à croire que j'ai une grande joie de l'avantage des armées du roi en Italie : mais vous me feriez une grande injustice, si vous doutiez que je ne sentisse ce qui vous regarde... Vous rendez un grand service à l'État.

demandait de la tête et du courage. Le roi le remarqua, et ce fut le commencement de sa fortune. Il s'éleva par degrés, sans aucune brigue ; philosophe au milieu de la grandeur et de la guerre, les deux plus grands écueils de la modération ; libre de tous préjugés, et n'ayant point l'affectation de paraître trop les mépriser. La galanterie et le métier de courtisan furent ignorés de lui ; il en cultiva plus l'amitié, et en fut plus honnête homme. Il vécut aussi ennemi de l'intérêt que du faste : philosophe en tout, à sa mort comme dans sa vie[1].

Catinat commandait alors en Italie. Il avait en tête le duc de Savoie, Victor-Amédée, prince alors sage, politique, et encore plus malheureux ; guerrier plein de courage, conduisant lui-même ses armées, s'exposant en soldat, entendant aussi bien que personne cette guerre de chicane qui se fait sur des terrains occupés et montagneux, tels que son pays ; actif, vigilant, aimant l'ordre, mais faisant des fautes et comme prince et comme général. Il en fit une, à ce qu'on prétend, en disposant mal son armée devant celle de Catinat (18 auguste 1690). Le général français en profita, et gagna une pleine victoire, à la vue de Saluces, auprès de l'abbaye de Staffarde, dont cette bataille a eu le nom. Lorsqu'il y a beaucoup de morts d'un côté et presque point de l'autre, c'est une preuve incontestable que l'armée battue était dans un terrain où elle devait être nécessairement accablée[2]. L'armée française n'eut que trois cents hommes de tués[3] ; celle des alliés, commandée par le duc de Savoie, en eut quatre mille. Après cette bataille, toute la Savoie, excepté Montmélian, fut soumise au roi[4]. (1691) Catinat passe dans le Piémont[5], force les lignes des ennemis retranchés près de Suse, prend Suse, Villefranche, Montalban, Nice, réputée

Vous donnez au roi une marque très essentielle de votre reconnaissance, et vous augmentez votre gloire par ce qu'il y a de plus éclatant. »

1. A rapprocher du fameux surnom donné à Catinat par les troupes, le *Père la Pensée*.

2. Les Piémontais s'établirent en effet sur un terrain que Catinat avait étudié avec soin quelques jours auparavant et sur lequel il avait souhaité les rencontrer.

3. Dans la cavalerie : mais le reste de l'armée eut 591 tués, 1376 blessés la victoire avait été vigoureusemen disputée.

4. Non pas par l'armée de Catinat, mais par celle du lieutenant-général Saint Rhue.

5. C'est le contraire : Catinat reçut l'ordre de se replier de l'autre côté des Alpes, et ce fut sur son chemin qu'il prit Suse (13 nov.). Le peu de forces dont il disposait empêchait une campagne offensive.

imprenable[1], Veillane, Carmagnole, et revient enfin à Montmélian dont il se rend maître par un siège opiniâtre[2].

Après tant de succès, le ministère diminua l'armée qu'il commandait, et le duc de Savoie augmenta la sienne. Catinat, moins fort que l'ennemi vaincu, fut longtemps sur la défensive[3] ; mais enfin, ayant reçu des renforts, il descendit des Alpes vers la Marsaille, et là il gagna une seconde bataille rangée (4 octobre 1693)[4], d'autant plus glorieuse, que le prince Eugène de Savoie était un des généraux ennemis.

(30 juin 1690) A l'autre bout de la France, vers les Pays-Bas, le maréchal de Luxembourg gagnait la bataille de Fleurus ; et, de l'aveu de tous les officiers, cette victoire était due à la supériorité de génie que le général français avait sur le prince de Waldeck, alors général de l'armée des alliés. Huit mille prisonniers[5], six mille morts, deux cents drapeaux ou étendards, le canon, les bagages, la fuite des ennemis, furent les marques de la victoire.

Le roi Guillaume, victorieux de son beau-père, venait de repasser la mer. Ce génie fécond en ressources tirait plus d'avantage d'une défaite de son parti, que souvent les Français n'en tiraient de leurs victoires. Il lui fallait employer les intrigues, les négociations, pour avoir des troupes et de l'argent, contre un roi qui n'avait qu'à dire, *je veux*. (19 septembre 1691) Cependant, après la défaite de Fleurus, il vint opposer au maréchal de Luxembourg une armée aussi forte que la française.

Elles étaient composées chacune d'environ quatre-vingt mille hommes[6] ; (9 avril 1691) mais Mons était déjà investi par le maréchal de Luxembourg ; et le roi Guillaume ne

1. Au mois de mars 1691.

2. 21 déc. 1691. — La campagne de cette année présente cependant un revers, la levée du siège de Coni, dont Voltaire ne parle pas.

3. Le territoire français fut même envahi en 1692, par Victor-Amédée II, qui pénétra jusqu'à Gap, puis fut obligé de se retirer. (Voir p. 247.)

4. « Je ne crois pas, Sire, écrivait Catinat à Louis XIV, qu'il y ait encore eu d'action où l'on ait mieux connu de quoi l'infanterie de V. M. est capable. » C'était en effet à la baïonnette qu'était due surtout la victoire. — La Marsaille, entre Pignerol et Turin, ne doit pas être confondue avec un autre village du même nom, à quelque distance de la rive droite du Tanaro, au nord-est de Mondovi.

5. Dont 1500 réfugiés français, que Louis XIV envoya aux galères. — La date exacte de la bataille est le 1er juillet 1690.

6. Guillaume III n'en avait alors au plus que 50 000, et était dans l'impossibilité de songer à délivrer Mons.

croyait pas les troupes françaises sorties de leurs quartiers. Louis XIV vint au siège. Il entra dans la ville au bout de neuf jours de tranchée ouverte[1], en présence de l'armée ennemie. Aussitôt il reprit le chemin de Versailles, et il laissa Luxembourg disputer le terrain pendant toute la campagne[2], qui finit par le combat de Leuze (19 septembre 1691)[3]; action très singulière, où vingt-huit escadrons de la maison du roi et de la gendarmerie défirent soixante-quinze escadrons de l'armée ennemie.

Le roi reparut encore au siège de Namur, la plus forte place des Pays-Bas, par sa situation au confluent de la Sambre et de la Meuse, et par une citadelle bâtie sur des rochers. Il prit la ville en huit jours (juin 1692), et les châteaux en vingt-deux, pendant que le duc de Luxembourg empêchait le roi Guillaume de passer la Méhaigne à la tête de quatre-vingt mille hommes, et de venir faire lever le siège[4]. Louis retourna encore à Versailles après cette conquête et Luxembourg tint encore tête à toutes les forces des ennemis. Ce fut alors que se donna la bataille de Steinkerque, célèbre par l'artifice et par la valeur. Un espion que le général français avait auprès du roi Guillaume est découvert. On le force, avant de le faire mourir, d'écrire un faux avis au maréchal de Luxembourg. Sur ce faux avis, Luxembourg prend, avec raison, des mesures qui le devaient faire battre. Son armée endormie est attaquée à la pointe du jour : une brigade est déjà mise en fuite, et le général le sait à peine. Sans un excès de diligence et de bravoure, tout était perdu.

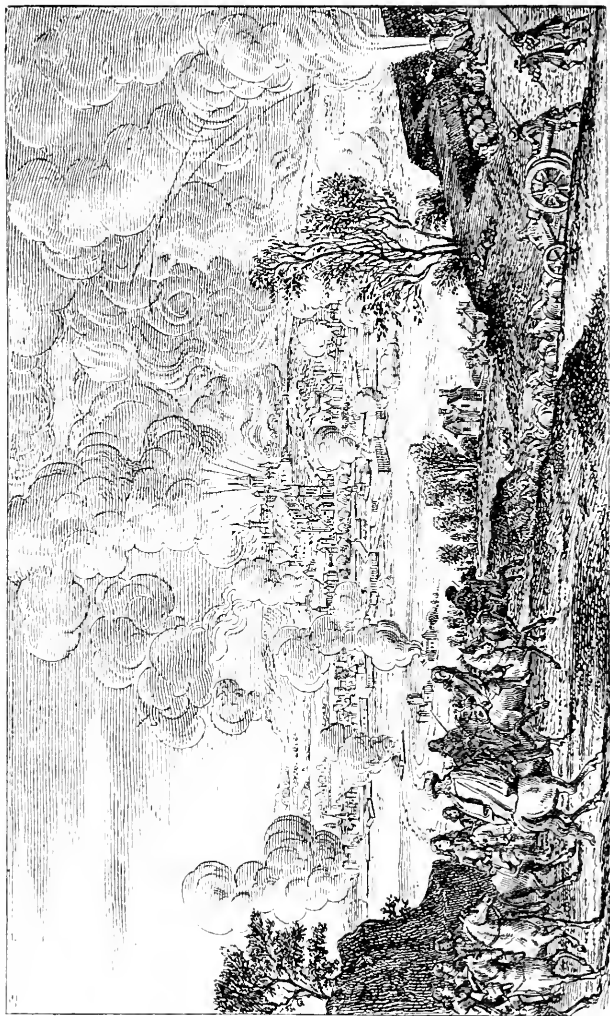
1. Le 8 avril 1691. Ce fut la dernière opération conduite par Louvois : il mourut le 16 juillet.

2. Guillaume III ne put empêcher Luxembourg de détruire Hal, près Bruxelles, ni de bombarder Liège.

3. Leuze, dans le Hainaut, entre Tournai et Ath.

4. Louis XIV fut particulièrement fier de ce succès, dont le mérite ne pouvait plus être attribué à Louvois. La *Relation officielle de ce qui s'est passé au siège de Namur* s'exprime en ces termes : « Le roi partit de son camp... d'autant plus satisfait de sa conquête, que cette grande expédition était uniquement son ouvrage, qu'il l'avait entreprise sur ses seules lumières, et exécutée pour ainsi dire, par ses propres mains, à la vue de toutes les forces de ses ennemis, que par l'étendue de sa prévoyance, il avait rompu tous leurs desseins et fait subsister ses armées. On a parlé diversement de la conduite du prince d'Orange pendant le siège... on a même allégué des raisons qui ne lui font pas honneur ; mais, à juger sans passion d'un prince en qui l'on reconnaît de la valeur, on peut dire qu'il y a eu beaucoup de sagesse dans le parti qu'il a pris. L'expérience du passé lui ayant fait connaître combien il était inutile de s'opposer à un dessein que le roi conduisait lui-même, il a jugé Namur perdu, dès qu'il a su que le roi l'assiégeait en personne. »

Ce n'était pas assez d'être grand général, pour n'être pas



Namur assiégé par Louis XIV (1692).

mis en déroute, il fallait avoir des troupes aguerries, capa-

bles de se rallier; des officiers généraux assez habiles pour rétablir le désordre, et qui eussent la bonne volonté de le faire; car un seul officier supérieur, qui eût voulu profiter de la confusion pour faire battre son général, le pouvait aisément sans se commettre.

Luxembourg était malade: circonstance funeste dans un moment qui demande une activité nouvelle (3 auguste 1692); le danger lui rendit ses forces: il fallait des prodiges pour n'être pas vaincu, et il en fit. Changer de terrain, donner un champ de bataille à son armée qui n'en avait point; rétablir la droite tout en désordre, rallier trois fois ses troupes, charger trois fois à la tête de la maison du roi, fut l'ouvrage de moins de deux heures. Il avait dans son armée Philippe duc d'Orléans, alors duc de Chartres, depuis régent du royaume, petit-fils de France, qui n'avait pas alors quinze ans [1]. Il ne pouvait être utile pour un coup décisif; mais c'était beaucoup, pour animer les soldats, qu'un petit-fils de France encore enfant, chargeant avec la maison du roi, blessé dans le combat, et revenant encore à la charge malgré sa blessure.

Un petit-fils et un petit-neveu du grand Condé servaient tous deux de lieutenants-généraux: l'un était Louis de Bourbon, nommé Monsieur le Duc; l'autre, François-Louis, prince de Conti, rivaux de courage, d'esprit, d'ambition, de réputation; Monsieur le Duc, d'un naturel plus austère, ayant peut-être des qualités plus solides [2], et le prince de Conti de plus brillantes. Appelés tous deux par la voix publique au commandement des armées, ils désiraient passionnément cette gloire: mais ils n'y parvinrent jamais, parce que Louis, qui connaissait leur ambition comme leur mérite, se souvenait toujours que le prince de Condé lui avait fait la guerre.

1. Il était né le 2 août 1674, et avait par conséquent dix-huit ans au moment de la bataille de Steinkerque.

2. Le compliment est bien exagéré : M. le Duc était d'un caractère farouche : c'est lui qui peut-être empoisonna son ami et commensal Santeul. « C'était, dit Saint-Simon, (VII, 28) un homme très considérablement plus petit que les plus petits hommes, qui sans être gras était gros de partout, la tête grosse à surprendre, et un visage qui faisait peur... Il avait de l'esprit, de la lecture, des restes d'une excellente éducation, de la politesse et des grâces même, quand il voulait, mais il le voulait très rarement... D'étranges vengeances qu'il exerça plus d'une fois, et dont un particulier se serait bien mal trouvé, lui parurent un apanage de sa grandeur. Sa férocité était extrême, et se montrait en tout. »

Le prince de Conti fut le premier qui rétablit le désordre, ralliant des brigades, en faisant avancer d'autres ; Monsieur le Duc faisant la même manœuvre, sans avoir besoin d'émulation. Le duc de Vendôme, petit-fils d'Henri IV, était aussi lieutenant-général dans cette armée. Il servait depuis l'âge de douze ans; et, quoiqu'il en eût alors quarante, il n'avait pas encore commandé en chef[1]. Son frère le grand-prieur était auprès de lui[2].

Il fallut que tous ces princes se missent à la tête de la maison du roi, avec le duc de Choiseul, pour chasser un corps d'Anglais qui gardait un poste avantageux, dont le succès de la bataille dépendait. La maison du roi et les Anglais étaient les meilleures troupes qui fussent dans le monde. Le carnage fut grand. Les Français, encouragés par cette foule de princes et de jeunes seigneurs qui combattaient autour du général, l'emportèrent enfin. Le régiment de Champagne défit les gardes anglaises du roi Guillaume : et, quand les Anglais furent vaincus, il fallut que le reste cédât.

Boufflers, depuis maréchal de France, accourait dans ce moment même de quelques lieues du champ de bataille avec des dragons, et acheva la victoire.

Le roi Guillaume, ayant perdu environ sept mille hommes, se retira avec autant d'ordre qu'il avait attaqué; et toujours vaincu, mais toujours à craindre, il tint encore la campagne. La victoire, due à la valeur de tous ces jeunes princes et de la plus florissante noblesse du royaume, fit à la cour, à Paris, et dans les provinces, un effet qu'aucune bataille gagnée n'avait fait encore.

Monsieur le Duc, le prince de Conti, MM. de Vendôme et leurs amis trouvaient, en s'en retournant, les chemins bordés de peuple. Les acclamations et la joie allaient jusqu'à la démence. Toutes les femmes s'empressaient d'attirer leurs regards. Les hommes portaient alors des cravates de dentelles, qu'on arrangeait avec assez de peine et de temps. Les princes, s'étant habillés avec précipitation pour le combat, avaient passé négligemment ces cravates autour du cou :

1. Il était né en 1654. — Son humeur frondeuse, les traits qu'il ne se privait pas de lancer contre le roi, contre Mme de Maintenon et contre les ministres, surtout le cynisme de ses mœurs, expliquent assez qu'il fût peu en faveur à la cour.

2. Grand-prieur de l'ordre de Malte, né en 1655.

les femmes portèrent des ornements faits sur ce modèle; on les appela des steinkerques. Toutes les bijouteries nouvelles étaient à la Steinkerque. Un jeune homme qui s'était trouvé à cette bataille était regardé avec empressement. Le peuple s'attroupait partout autour des princes; et on les aimait d'autant plus que leur faveur à la cour n'était pas égale à leur gloire.

Ce fut à cette bataille qu'on perdit le jeune prince de Turenne, neveu du héros tué en Allemagne : il donnait déjà des espérances d'égaler son oncle. Ses grâces et son esprit l'avaient rendu cher à la ville, à la cour, et à l'armée.

Le général, en rendant compte au roi de cette bataille mémorable, ne daigna pas seulement l'instruire qu'il était malade quand il fut attaqué.

Le même général, avec ces mêmes princes et ces mêmes troupes surprises et victorieuses à Steinkerque, alla surprendre, la campagne suivante [1], le roi Guillaume par une marche de sept lieues, et l'atteignit à Nervinde. Nervinde est un village près de la Guette[2], à quelques lieues de Bruxelles. Guillaume eut le temps de se retrancher pendant la nuit, et de se mettre en bataille [3]. On l'attaque à la pointe du jour (29 juillet 1693); on le trouve à la tête du régiment de Ruvigni, tout composé de gentilshommes français que la fatale révocation de l'édit de Nantes et les dragonnades avaient forcés de quitter et de haïr leur patrie. Ils se vengeaient sur elle des intrigues du jésuite La Chaise et des cruautés de Louvois [4]. Guillaume, suivi d'une troupe si

1. Voltaire ne parle point de la dernière campagne qu'ait faite Louis XIV dans les Pays-Bas (mai-juin 1693), campagne pompeusement annoncée par Boileau comme devant surpasser toutes les autres, et qui aboutit à un pitoyable avortement. Louis XIV n'osa assiéger Liège en présence de Guillaume III, ni attaquer celui-ci devant Louvain, et il revint à Versailles. Il est vrai que la nouvelle alors reçue de la prise d'Heidelberg par de Lorges avait fait décider de frapper les grands coups en Allemagne.

2. Ou plutôt la petite Gette, qui se réunit à la grande Gette pour arriver à la Demer. — Neerwinden est situé entre Liège et Tirlemont, non loin des villages célèbres de Landen et de Ramillies.

3. Le front de l'ennemi était couvert par des retranchements hérissés d'artillerie, et ses flancs appuyés aux deux villages de Neerwinden et Neerlanden.

4. C'est attribuer au père La Chaise une influence qu'il n'avait pas : et le mot *d'intrigue* est étrangement choisi, en parlant d'une mesure qui eut, malheureusement, le concours de l'opinion publique presque tout entière, qui fut préméditée pendant de longues années, et qui fut peut-être un des actes les plus populaires du règne de Louis XIV. — Voltaire a parlé du P. La Chaise en termes plus exacts, chap. XXXVII.

animée, renversa d'abord les escadrons qui se présentèrent contre lui : mais enfin il fut renversé lui-même sous son cheval tué. Il se releva et continua le combat avec les efforts les plus obstinés.

Luxembourg entra deux fois l'épée à la main dans le village de Nervinde. Le duc de Villeroi fut le premier qui sauta dans les retranchements des ennemis [1]. Deux fois le village fut emporté et repris.

Ce fut encore à Nervinde que ce même Philippe, duc de Chartres, se montra digne petit-fils de Henri IV. Il chargeait pour la troisième fois à la tête d'un escadron. Cette troupe étant repoussée, il se trouva dans un terrain creux, environné de tous côtés d'hommes et de chevaux tués ou blessés. Un escadron ennemi s'avance à lui, lui crie de se rendre ; on le saisit, il se défend seul, il blesse l'officier qui le retenait prisonnier, il s'en débarrasse. On revole à lui dans le moment, et on le dégage. Le prince de Condé, qu'on nommait *Monsieur le Duc*, le prince de Conti, son émule, qui s'étaient tant signalés à Steinkerque, combattaient de même à Nervinde pour leur vie comme pour leur gloire, et furent obligés de tuer des ennemis de leur main, ce qui n'arrive aujourd'hui presque jamais aux officiers généraux, depuis que le feu décide de tout dans les batailles.

Le maréchal de Luxembourg se signala et s'exposa plus que jamais : son fils, le duc de Montmorenci, se mit au devant de lui lorsqu'on le tirait, et reçut le coup porté à son père. Enfin le général et les princes reprirent le village une troisième fois, et la bataille fut gagnée [2].

Peu de journées furent plus meurtrières. Il y eut environ vingt mille morts, douze mille du côté des alliés, et huit de celui des Français. C'est à cette occasion qu'on disait qu'il fallait chanter plus de *De profundis* que de *Te Deum*.

Si quelque chose pouvait consoler des horreurs attachées à la guerre, ce serait ce que dit le comte de Salm [3], blessé et prisonnier dans Tirlemont. Le maréchal de Luxembourg lui rendait des soins assidus : « Quelle nation êtes-vous ! lui

1. Celui qui devait se signaler tristement dans la guerre de succession d'Espagne.

2. Dans son récit assez étendu de la bataille de Neerwinden, Voltaire a laissé échapper le trait le plus célèbre, le cri qu'arracha à Guillaume d'Orange l'héroïsme de la cavalerie française, restant impassible sous le feu de 80 pièces de canon : « Oh ! l'insolente nation ! »

3. Ou plutôt de Solms.

dit ce prince, il n'y a point d'ennemis plus à craindre dans une bataille, ni de plus généreux amis après la victoire. »

Toutes ces batailles produisaient beaucoup de gloire, mais peu de grands avantages[1]. Les alliés, battus à Fleurus, à Steinkerque, à Nervinde, ne l'avaient jamais été d'une manière complète. Le roi Guillaume fit toujours de belles retraites, et, quinze jours après une bataille, il eût fallu lui en livrer une autre pour être le maître de la campagne. La cathédrale de Paris était remplie des drapeaux ennemis. Le prince de Conti appelait le maréchal de Luxembourg le *Tapissier de Notre-Dame*. On ne parlait que de victoires. Cependant Louis XIV avait autrefois conquis la moitié de la Hollande et de la Flandre, toute la Franche-Comté, sans donner un seul combat; et, maintenant, après les plus grands efforts et les victoires les plus sanglantes, on ne pouvait entamer les Provinces-Unies: on ne pouvait même faire le siège de Bruxelles.

(1 et 2 septembre 1692) Le maréchal de Lorges avait aussi de son côté gagné un grand combat près de Spirebach : il avait même pris le vieux duc de Virtemberg : il avait pénétré dans son pays; mais, après l'avoir envahi par une victoire[2], il avait été contraint d'en sortir. Monseigneur vint prendre une seconde fois et saccager Heidelberg[3] que les ennemis avaient repris; et ensuite il fallut se tenir sur la défensive contre les Impériaux.

Le maréchal de Catinat ne put, après sa victoire de Staffarde et la conquête de la Savoie, garantir le Dauphiné d'une irruption de ce même duc de Savoie, ni, après sa victoire de la Marsaille, sauver l'importante ville de Casal[4].

En Espagne le maréchal de Noailles gagna aussi une bataille (27 mai 1694) sur le bord du Ter. Il prit Gironne et

1. C'est pourquoi Louis XIV et Louvois avaient toujours montré une prédilection singulière pour la guerre de sièges, et c'est ce qu'on peut encore alléguer à la décharge de Louis XIV à propos de sa conduite dans sa dernière campagne.

2. Il s'agit de la victoire de Pforzheim (sept. 1692), une des moins connues, mais une des plus éclatantes et des moins disputées de toute cette guerre : les Allemands furent mis en complète déroute et nos pertes furent insignifiantes. L'oncle du duc de Wurtemberg, administrateur de ce duché, fut au nombre des prisonniers.

3. 22 mai 1693. Les dévastations commises alors de nouveau dans cette malheureuse ville furent atroces.

4. Casal se rendit sur l'injonction même de Louis XIV, qui cherchait à détacher le duc de Savoie de la coalition.

quelques petites places ; mais il n'avait qu'une armée faible ; et il fut obligé, après sa victoire, de se retirer devant Barcelone. Les Français, vainqueurs de tous côtés, et affaiblis par leurs succès, combattaient dans les alliés une hydre toujours renaissante. Il commençait à devenir difficile en France de faire des recrues, et encore plus de trouver de l'argent. La rigueur de la saison, qui détruisit les biens de la terre en ce temps, apporta la famine[1]. On périssait de misère au bruit des *Te Deum* et parmi les réjouissances[2]. Cet esprit de confiance et de supériorité, l'âme des troupes françaises, diminuait déjà un peu. Louis XIV cessa de paraître à leur tête. Louvois était mort (16 juillet 1691); on était très mécontent de Barbesieux, son fils[3]. (Janvier 1695) Enfin la mort du maréchal de Luxembourg, sous qui les soldats se croyaient invincibles, sembla mettre un terme à la suite rapide des victoires de la France.

L'art de bombarder les villes maritimes avec des vaisseaux retomba alors sur ses inventeurs[4]. Ce n'est pas que la machine infernale avec laquelle les Anglais voulurent brûler Saint-Malo, et qui échoua sans faire d'effet, dût son origine à l'industrie des Français. Il y avait déjà longtemps qu'on avait hasardé de pareilles machines en Europe. C'était l'art de faire partir les bombes aussi juste d'une assiette mouvante que d'un terrain solide, que les Français avaient inventé; et ce fut par cet art que Dieppe, le Havre-de-Grâce, Saint-Malo, Dunkerque, et Calais, furent bombardés par les flottes anglaises[5]. (Juillet 1694 et 1695) Dieppe, dont on peut appro-

1. La récolte de 1692 fut des plus médiocres et celle de 1693 tout à fait mauvaise. La célèbre lettre anonyme que Fénelon écrivait, vers 1693, pour reprocher au roi ses fautes et lui montrer la détresse de ses peuples, peut servir de commentaire à ce passage de Voltaire. Les Mémoires des intendants sur l'état des généralités, écrits après la paix de Ryswick, contiennent aussi de navrants détails sur la misère de la France. Il ne faut pas perdre de vue toutefois, que Fénelon cherche plutôt à faire un réquisitoire qu'un exposé impartial de la situation, et que les intendants sont plutôt enclins à exagérer la détresse de leurs provinces pour prévenir les demandes d'argent et d'hommes que le gouvernement peut être tenté de leur faire.

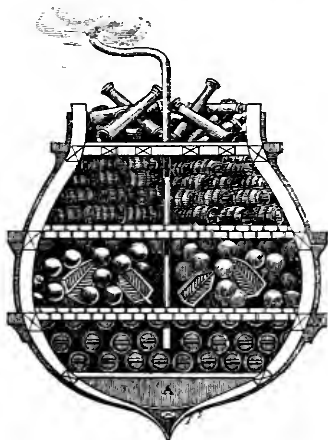
2. Résumé aussi juste que frappant de toute l'histoire de cette guerre.

3. Voir chap. XXVIII la lettre du roi à l'archevêque de Reims, frère de Louvois, sur le compte de son neveu le marquis de Barbesieux.

4. Les Hollandais firent frapper une médaille représentant Louis XIV dans le taureau de Phalaris, avec cette légende : « *Suis perit ignibus auctor.* »

5. Voltaire ne parle pas du grave échec des alliés dans leur tentative

cher plus facilement, fut la seule qui souffrit un véritable dommage. Cette ville agréable aujourd'hui par ses maisons régulières, et qui doit ses embellissements à son malheur, fut presque toute réduite en cendres [1]. Vingt maisons seulement au Havre-de-Grâce furent écrasées et brûlées par les bombes; mais les fortifications du port furent renversées. C'est en ce sens que la médaille frappée en Hollande est vraie, quoique tant d'auteurs français se soient récriés sur sa fausseté. On lit dans l'exergue en latin : *Le port du Havre brûlé et renversé, etc.* Cette inscription ne dit pas que la ville fut consumée, ce qui eût été faux; mais qu'on avait brûlé le port, ce qui était vrai.



Coupe du brûlot de Saint-Malo.

Quelque temps après, la conquête de Namur fut perdue. On avait, en France, prodigué des éloges à Louis XIV [2], pour l'avoir prise, et des railleries et des satires indécentes contre le roi Guillaume, pour ne l'avoir pu secourir avec une armée de quatre-vingt mille hommes [3]. Guillaume s'en rendit maître de la même manière qu'il l'avait vu prendre. Il l'attaqua aux yeux d'une armée encore plus forte que n'avait été la sienne, quand Louis XIV l'assiégea [4]. Il y trouva de nouvelles fortifications que Vauban avait faites. La garnison française, qui la défendit, était une armée; car, dans le temps qu'il en forma l'investissement, le maréchal de Boufflers se jeta

contre Brest (juin 1694). — Ces bombardements, qui coûtaient fort cher aux alliés, n'aboutirent, comme on l'a très bien dit, qu'à *casser des vitres avec des guinées.*

1. Dieppe était alors presque entièrement bâtie en bois.

2. La fameuse ode de Boileau.

3. La médaille consacrée à la prise de Namur avait pour légende : « *Sub oculis Germanorum, Hispanorum, Anglorum et Batavorum centum millium.* »

4. L'armée du maréchal de Villeroi, successeur de Luxembourg aux Pays-Bas, qui ne sut rien faire pour délivrer Namur.

dans la place avec sept régiments de dragons. Ainsi Namur était défendue par seize mille hommes, et prête à tout moment d'être secourue par près de cent mille.

Le maréchal de Boufflers était un homme de beaucoup de mérite, un général actif et appliqué, un bon citoyen, ne songeant qu'au bien du service, ne ménageant pas plus ses soins que sa vie. Les mémoires du marquis de Feuquières[1] lui reprochent plusieurs fautes dans la défense de la place et de la citadelle; ils lui en reprochent encore dans la défense de Lille, qui lui a fait tant d'honneur. Ceux qui ont écrit[2] l'histoire de Louis XIV ont copié servilement le marquis de Feuquières pour la guerre, ainsi que l'abbé de Choisi pour les anecdotes. Ils ne pouvaient pas savoir que Feuquières, d'ailleurs excellent officier, et connaissant la guerre par principes et par expérience, était un esprit non moins chagrin qu'éclairé, l'Aristarque et quelquefois le Zoïle des généraux; il altère des faits pour avoir le plaisir de censurer des fautes. Il se plaignait de tout le monde, et tout le monde se plaignait de lui. On disait qu'il était le plus brave homme de l'Europe, parce qu'il dormait au milieu de cent mille de ses ennemis. Sa capacité n'ayant pas été récompensée par le bâton de maréchal de France, il employa trop contre ceux qui servaient l'État des lumières qui eussent été très utiles, s'il eût eu l'esprit aussi conciliant que pénétrant, appliqué, et hardi.

Il reprocha au maréchal de Villeroi plus de fautes[3], et de plus essentielles qu'à Boufflers. Villeroi, à la tête d'environ quatre-vingt mille hommes, devait secourir Namur; mais, quand même les maréchaux de Villeroi et de Boufflers eussent fait généralement tout ce qui se pouvait faire (ce qui est bien rare), il fallait, par la situation du terrain, que

1. Antoine de Pas, marquis de Feuquières, 1648-1711, servit dans la guerre de Hollande sous Luxembourg, Condé et Turenne, dans celle de la ligue d'Augsbourg sous Catinat, puis contribua au gain de la bataille de Neerwinden. L'indépendance de son caractère et la hardiesse de ses propos le firent laisser de côté pendant la guerre de la succession d'Espagne. *Ses Mémoires et ses Maximes militaires* sont curieux et intéressants, mais ils méritent le jugement de Voltaire : ils ne doivent être consultés qu'avec défiance.

2. Par exemple de Limiers, auteur en 1720 d'une *Histoire du règne de Louis XIV*, 3 vol. in-4° : de Larrey (9 vol. in-12, 1738) : Reboulet (1746 et 1756, 9 vol. in-12), etc.

3. Il en fut de même pour tout le monde. Villeroi, écrit Mme de Coulanges à Mme de Sévigné, fut *chamarré* d'épigrammes. On répétait qu'il avait bien servi le roi..... Guillaume. Guillaume.

Namur ne fût point secourue, et se rendit tôt ou tard. Les bords de la Méhaigne, couverts d'une armée d'observation qui avait arrêté les secours du roi Guillaume, arrêtèrent nécessairement[1] ceux du maréchal de Villeroi.

Le maréchal de Boufflers, le comte de Guiscard, gouverneur de la ville, le comte du Châtelet de Lomont, commandant de l'infanterie, tous les officiers et les soldats défendirent la ville avec une opiniâtreté et une bravoure admirables, mais qui ne recula pas la prise de deux jours. Quand une ville est assiégée par une armée supérieure, que les travaux sont bien conduits, et que la saison est favorable, on sait à peu près en combien de temps elle sera prise, quelque vigoureuse que la défense puisse être. Le roi Guillaume se rendit maître de la ville et de la citadelle, qui lui coûtèrent plus de temps qu'à Louis XIV (septembre 1695)[2].

Le roi, pendant qu'il perdait Namur, fit bombarder Bruxelles : vengeance inutile, qu'il prenait sur le roi d'Espagne, de ses villes bombardées par les Anglais. Tout cela faisait une guerre ruineuse et funeste aux deux partis.

C'est, depuis deux siècles, un des effets de l'industrie et de la fureur des hommes, que les désolations de nos guerres ne se bornent pas à notre Europe. Nous nous épuisons d'hommes et d'argent pour aller nous détruire aux extrémités de l'Asie et de l'Amérique. Les Indiens, que nous avons obligés par force et par adresse à recevoir nos établissements, et les Américains, dont nous avons ensanglanté et ravi le continent, nous regardent comme des ennemis de la nature humaine, qui accourent du bout du monde pour les égorger, et pour se détruire ensuite eux-mêmes[3].

1. Nécessairement. Voltaire a toujours cherché à défendre le maréchal de Villeroi, même pour sa défaite de Ramillies. Mais il y a ici excès de zèle : Villeroi s'était laissé tromper par Guillaume III, puis avait perdu un temps précieux, avait bombardé Bruxelles au lieu de marcher sur Namur, et il est bien responsable de la chute de cette place.

2. Namur capitula le 1er septembre 1695. Louis XIV fut particulièrement affecté de la perte de cette place, sa conquête préférée.

3. Tout ce passage est à noter, comme résumant non seulement l'opinion de Voltaire, mais aussi l'opinion dominante de son temps, sur les colonies. Nous les considérons généralement comme indispensables à la grandeur matérielle et peut-être plus encore à la grandeur morale d'une nation : on était alors porté à les considérer comme un embarras plutôt que comme une ressource, et l'on supputait de préférence les frais qu'elles occasionnaient. C'est ce qu'il ne faut jamais perdre de vue, si l'on veut apprécier avec équité la conduite du gouvernement français avant et pendant cette guerre de Sept ans,

Les Français n'avaient de colonies dans les grandes Indes que celle de Pondichéri, formée par les soins de Colbert[1] avec des dépenses immenses, dont le fruit ne pouvait être recueilli qu'au bout de plusieurs années. Les Hollandais s'en saisirent aisément, et ruinèrent aux Indes le commerce de la France à peine établi[2].

(1695) Les Anglais détruisirent les plantations de la France à Saint-Domingue. (1696) Un armateur de Brest ravagea celles qu'ils avaient à Gambie[3] dans l'Afrique. Les armateurs de Saint-Malo portèrent le fer et le feu à Terre-Neuve sur la côte orientale qu'ils possédaient. Leur île de la Jamaïque fut insultée par les escadres françaises, leurs vaisseaux pris et brûlés, leurs côtes saccagées.

Pointis, chef d'escadre, à la tête de plusieurs vaisseaux du roi et de quelques corsaires de l'Amérique, alla surprendre (mai 1697) auprès de la ligne la ville de Carthagène[4], magasin et entrepôt des trésors que l'Espagne tire du Mexique. Le dommage qu'il y causa fut estimé vingt millions de nos livres, et le gain, dix millions. Il y a toujours quelque chose à rabattre de ces calculs, mais rien des calamités extrêmes que causent ces expéditions glorieuses.

Les vaisseaux marchands de Hollande et d'Angleterre étaient tous les jours la proie des armateurs de France, et surtout de Du Guay-Trouin, homme unique en son genre, auquel il ne manquait que de grandes flottes pour avoir la réputation de Dragut et de Barberousse[5].

Jean Bart se fit aussi une grande réputation parmi les corsaires. De simple matelot il devint enfin chef d'escadre, ainsi que Du Guay-Trouin. Leurs noms sont encore illustres.

Les ennemis prenaient moins de vaisseaux marchands français, parce qu'il y en avait moins. La mort de Colbert et la guerre avaient beaucoup diminué le commerce.

Le résultat des expéditions de terre et de mer était donc le malheur universel. Ceux qui ont plus d'humanité que de

au moment de laquelle précisément Voltaire mettait la dernière main au *Siècle de Louis XIV*.

1. Ou plutôt de François Martin, un précurseur de Dumas et de Dupleix, qui acquit Pondichéry vers 1683. — Chandernagor, que Voltaire oublie, date de 1688.

2. En 1693.

3. Expression incorrecte : sur les bords de la Gambie.

4. A l'ouest de l'embouchure de la Magdalena.

5. Les deux plus célèbres corsaires du seizième siècle, au service de Soliman le Magnifique, qui furent de 1520 à 1566 la terreur de la chrétienté.

politique remarqueront que, dans cette guerre, Louis XIV était armé contre son beau-frère le roi d'Espagne ; contre l'électeur de Bavière, dont il avait donné la sœur à son fils le Dauphin ; contre l'électeur palatin, dont il brûla les États après avoir marié Monsieur à la princesse palatine. Le roi Jacques fut chassé du trône par son gendre et par sa fille. Depuis même on a vu le duc de Savoie ligué encore contre la France, où l'une de ses filles était dauphine, et contre l'Espagne, où l'autre était reine. La plupart des guerres entre les princes chrétiens sont des espèces de guerres civiles.



Statue de Jean Bart,
œuvre de David d'Angers, érigée à Dunkerque.

L'entreprise la plus criminelle de toute cette guerre fut la seule véritablement heureuse. Guillaume réussit toujours pleinement en Angleterre et en Irlande. Ailleurs les succès furent balancés.

Quand j'appelle cette entreprise criminelle, je n'examine pas si la nation, après avoir répandu le sang du père, avait tort ou raison de proscrire le fils, et de défendre sa religion et ses droits ; je dis seulement que, s'il y a quelque justice sur la terre, il n'appartenait pas à la fille

et au gendre du roi Jacques de le chasser de sa maison[1].

Cette action serait horrible entre des particuliers; l'intérêt des peuples semble établir une autre morale pour les princes.

CHAPITRE XVII

Traité avec la Savoie. — Mariage du duc de Bourgogne. — Paix de Rysvick. — État de la France et de l'Europe. — Mort et Testament de Charles II, roi d'Espagne.

La France conservait encore sa supériorité sur tous ses ennemis. Elle en avait accablé quelques-uns, comme la Savoie et le Palatinat ; elle faisait la guerre sur les frontières des autres. C'était un corps puissant et robuste, fatigué d'une longue résistance, et épuisé par ses victoires. Un coup porté à propos l'eût fait chanceler. Quiconque a plusieurs ennemis à la fois ne peut avoir, à la longue, de salut que dans leur division ou dans la paix. Louis XIV obtint bientôt l'un et l'autre.

Victor-Amédée, duc de Savoie, était celui de tous les princes qui prenait le plus tôt son parti, quand il s'agissait de rompre ses engagements pour ses intérêts. Ce fut à lui que la cour de France s'adressa. Le comte de Tessé, depuis maréchal de France, homme habile et aimable, d'un génie fait pour plaire, qui est le premier talent des négociateurs, agit d'abord sourdement à Turin. Le maréchal de Catinat, aussi propre à faire la paix que la guerre, acheva la négociation. Il n'était pas besoin de deux hommes habiles pour déterminer le duc de Savoie à recevoir ses avantages. On lui rendait son pays ; on lui donnait de l'argent ; on proposait le mariage de sa fille avec le jeune duc de Bourgogne, fils de Monseigneur, héritier de la couronne de France[2]. On fut bientôt d'accord (juillet 1696) : le duc et Catinat conclurent le traité à Notre-Dame-de-Lorette, où ils allèrent sous pré-

1. Voltaire ne condamne donc pas la Révolution de 1688 : il semble même l'approuver. Son blâme ne porte que sur la conduite du prince d'Orange envers son beau-père.

2. Un article important stipulait le droit pour les ambassadeurs du duc de Savoie en France de recevoir les mêmes honneurs que ceux des souverains.

texte d'un pélerinage de dévotion qui ne fit prendre le change à personne[1]. Le pape (c'était alors Innocent XII) entrait ardemment dans cette négociation. Son but était de délivrer à la fois l'Italie, et des invasions des Français, et des taxes continuelles que l'empereur exigeait pour payer ses armées[2]. On voulait que les Impériaux laissassent l'Italie neutre. Le duc de Savoie s'engageait par le traité à obtenir cette neutralité[3]. L'empereur répondit d'abord par des refus : car la cour de Vienne ne se déterminait guère qu'à l'extrémité. Alors le duc de Savoie joignit ses troupes à l'armée française. Ce prince devint, en moins d'un mois, de généralissime de l'empereur, généralissime de Louis XIV[4]. On amena sa fille en France pour épouser, à onze ans (1697), le duc de Bourgogne qui en avait treize. Après la défection du duc de Savoie, il arriva, comme à la paix de Nimègue, que chacun des alliés prit le parti de traiter. L'empereur accepta d'abord la neutralité d'Italie. Les Hollandais proposèrent le château de Rysvick, près de la Haye, pour les conférences d'une paix générale. Quatre armées que le roi avait sur pied servirent à hâter les conclusions. Quatre-vingt mille hommes étaient en Flandre sous Villeroi. Le maréchal de Choiseul en avait quarante mille sur les bords du Rhin. Catinat en avait encore autant en Piémont[5]. Le duc de Vendôme, parvenu enfin au généralat, après avoir passé par tous les degrés depuis celui de garde du roi, comme un soldat de fortune, commandait en Catalogne, où il gagna un combat, et où il prit Barcelone (auguste 1697). Ces nouveaux efforts et ces nouveaux succès furent la médiation la plus efficace. La cour de Rome offrit encore son arbitrage, et fut refusée comme à Nimègue. Le roi de Suède, Charles XI, fut le médiateur. (Septembre, octobre 1697) Enfin la paix se fit, non plus avec cette hauteur et ces conditions avantageuses qui avaient signalé la grandeur de Louis XIV, mais avec une facilité et un relâchement de ses droits qui étonnèrent également les Français

1. Les traités furent conclus les 29 et 30 mai 1696, ratifiés le 27 juin.

2. Quand les Impériaux quittèrent l'Italie, le pape leur donna même 400 000 écus pour hâter leur départ.

3. Il obtint des généraux alliés une trêve du 12 juillet au 15 septembre. L'Autriche refusa de la prolonger.

4. Il assiégea Valenza, à la tête des Français. Mais alors les alliés consentirent à suspendre la guerre en Italie (8 octobre).

5. Catinat n'était plus dans le Piémont, mais aux Pays-Bas, où il prit le 5 juin 1697, malgré Guillaume III et l'électeur de Bavière, la place forte d'Ath.

et les alliés[1]. On a cru longtemps que cette paix avait été préparée par la plus profonde politique.

On prétendait que le grand projet du roi de France était et devait être de ne pas laisser tomber toute la succession de la vaste monarchie espagnole dans l'autre branche de la maison d'Autriche. Il espérait, disait-on, que la maison de Bourbon en arracherait au moins quelque démembrement, et que peut-être un jour elle l'aurait tout entière. Les renonciations authentiques de la femme et de la mère de Louis XIV ne paraissaient que de vaines signatures, que des conjonctures nouvelles devaient anéantir. Dans ce dessein, qui agrandissait ou la France ou la maison de Bourbon, il était nécessaire de montrer quelque modération à l'Europe, pour ne pas effaroucher tant de puissances toujours soupçonneuses. La paix donnait le temps de se faire de nouveaux alliés, de rétablir les finances, de gagner ceux dont on aurait besoin, et de laisser former dans l'État de nouvelles milices. Il fallait céder quelque chose dans l'espérance d'obtenir beaucoup plus.

On pensa que c'étaient là les motifs secrets de cette paix de Rysvick, qui en effet procura par l'événement le trône d'Espagne au petit-fils de Louis XIV. Cette idée, si vraisemblable, n'est pas vraie ; ni Louis XIV ni son conseil n'eurent ces vues qui semblaient devoir se présenter à eux[2]. C'est un grand exemple de cet enchaînement des révolutions de ce monde, qui entraînent les hommes par lesquels elles semblent conduites. L'intérêt visible de posséder bientôt l'Espagne, ou une partie de cette monarchie, n'influa en rien dans la paix de Rysvick. Le marquis de Torci en fait l'aveu dans ses Mémoires manuscrits[3]. On fit la paix par lassitude de la

1. L'opinion publique en France fut vivement froissée de cette reculade. En vain Louis XIV essayait-il de donner le change et faisait-il frapper des médailles où il était dit que son désir de soulager ses peuples l'avait déterminé non seulement à renoncer aux conquêtes déjà faites, mais encore à celles qu'il pouvait attendre d'une continuation de la guerre : au fond la paix de Ryswick était un aveu d'épuisement et de faiblesse, et fut regardée partout comme telle.

2. Quoi que dise Voltaire, il n'est pas douteux que la perspective de l'ouverture prochaine de la succession espagnole ait été un des principaux motifs qui déterminèrent Louis XIV à hâter la conclusion de la paix. Les traités de partage en sont la preuve. Louis XIV n'a pas traité à Ryswick pour se ménager le moyen d'intriguer en Espagne, mais il voulait être prêt à tout événement, et surtout séparer l'Angleterre et la Hollande de l'Autriche.

3. « Les mémoires de Torci ont

guerre, et cette guerre avait été presque sans objet : du moins elle n'avait été, du côté des alliés, que le dessein vague d'abaisser la grandeur de Louis XIV ; et dans ce monarque, que la suite de cette même grandeur qui n'avait pas voulu plier. Le roi Guillaume avait entraîné dans sa cause l'empereur, l'empire, l'Espagne, les Provinces-Unies, la Savoie. Louis XIV s'était vu trop engagé pour reculer. La plus belle partie de l'Europe avait été ravagée, parce que le roi de France avait usé avec trop de hauteur de ses avantages après la paix de Nimègue. C'était contre sa personne qu'on s'était ligué plutôt que contre la France. Le roi croyait avoir mis en sûreté la gloire que donnent les armes ; il voulut avoir celle de la modération ; et l'épuisement qui se faisait sentir dans les finances ne lui rendit pas cette modération difficile.

Les affaires politiques se traitaient dans le conseil : les résolutions s'y prenaient. Le marquis de Torci[1], encore jeune, n'était chargé que de l'exécution. Tout le conseil voulait la paix. Le duc de Beauvilliers, surtout, y représentait avec force la misère des peuples : Madame de Maintenon en était touchée ; le roi n'y était pas insensible. Cette misère faisait d'autant plus d'impression, qu'on tombait de cet état florissant où le ministre Colbert avait mis le royaume[2]. Les grands établissements en tout genre avaient prodigieusement coûté, et l'économie ne réparait pas le dérangement de ces dépenses forcées. Ce mal intérieur étonnait, parce qu'on ne l'avait jamais senti depuis que Louis XIV gouvernait par lui-même[3].

été imprimés depuis et confirment combien l'auteur du Siècle de Louis XIV était instruit de tout ce qu'il avance. » (Note de Voltaire, écrite en 1761 : les *Mémoires de Torci* venaient d'être imprimés en 1756). — Accordons à Voltaire que la conclusion de la paix de Ryswick n'a pas eu pour cause unique l'affaire de la succession espagnole : mais il est certain qu'elle y a contribué pour beaucoup.

1. Colbert de Croissi, secrétaire d'État des affaires étrangères, étant mort en 1696, son fils, le marquis de Torcy, qui avait depuis 1689 la survivance de sa charge, en prit possession. Il n'entrait pas au conseil. comme tous les secrétaires d'État non pourvus par surcroît du titre de ministres d'État. Son beau-père. Arnauld de Pomponne, disgracié en 1679 et rentré en faveur en 1691. lui servait de guide. Il faisait au Conseil le rapport des affaires : Torcy était chargé de la correspondance. Torcy fut admis au Conseil en 1699. Voltaire dit de lui : « Il joignait la dextérité à la probité, ne donna jamais de promesse qu'il ne tint, fut aimé et respecté des étrangers. Mort en 1746. »

2. Même sous Colbert, principalement à la fin de son ministère, la misère publique était déjà bien grande.

3. En réalité le désordre des finances n'avait jamais cessé, même sous Colbert, et la situation était grave dès avant la guerre de la

Voilà les causes de la paix de Rysvick[1]. Des sentiments vertueux y influèrent certainement. Ceux qui pensent que les rois et les ministres sacrifient sans cesse et sans mesure à l'ambition, ne se trompent pas moins que celui qui penserait qu'ils sacrifient toujours au bonheur du monde.

Le roi rendit donc à la branche autrichienne d'Espagne tout ce qu'il lui avait pris vers les Pyrénées, et ce qu'il venait de lui prendre en Flandre dans cette dernière guerre; Luxembourg, Mons, Ath, Courtrai. Il reconnut pour roi légitime d'Angleterre le roi Guillaume, traité jusqu'alors de prince d'Orange, d'usurpateur, et de tyran. Il promit de ne donner aucun secours à ses ennemis. Le roi Jacques, dont le nom fut omis dans le traité, resta dans Saint-Germain, avec le nom inutile de roi, et des pensions de Louis XIV. Il ne fit plus que des manifestes, sacrifié par son protecteur à la nécessité, et déjà oublié de l'Europe.

Les jugements rendus par les chambres de Brisach[2] et de Metz contre tant de souverains, et les réunions faites à l'Alsace, monuments d'une puissance et d'une fierté dangereuse, furent abolis; et les bailliages juridiquement saisis furent rendus à leurs maîtres légitimes[3].

Outre ces désistements, on restitua à l'empire Fribourg, Brisach, Kehl, Philipsbourg. On se soumit à raser les forteresses de Strasbourg sur le Rhin[4], le Fort-Louis, Trarbach, le Mont-Royal; ouvrages où Vauban avait épuisé son art, et le roi ses finances. On fut surpris dans l'Europe et mécontent en France, que Louis XIV eût fait la paix comme s'il eût été vaincu. Harlai, Créci, et Caillières, qui avaient signé cette paix, n'osaient se montrer, ni à la cour, ni à la ville; on les acca-

ligue d'Augsbourg. Voltaire a toujours été très favorable, et même trop favorable, à Colbert.

1. « Paix précipitée par le seul motif de soulager le royaume. » (*Mém. de Torci*, t. Ier, p. 50, 1re édition.) — (Note de Voltaire.) Toutes ces considérations sont justes : la paix de Ryswick était rendue nécessaire par l'état intérieur de la France. Mais la prévision des prochaines complications en Europe entrait pour quelque chose dans ce désir de soulager le royaume.

2. « Giannone, si célèbre par son utile *Histoire de Naples*, dit que ces tribunaux étaient établis à Tournai. Il se trompe souvent sur toutes les affaires qui ne sont pas celles de son pays. Il dit, par exemple, qu'à Nimègue, Louis XIV fit la paix avec la Suède. Au contraire, la Suède était son alliée. » (Note de Voltaire.)

3. Trèves, Deux-Ponts, etc.

4. Erreur étrange sur Strasbourg. Il est vrai que Louis XIV avait un moment offert de rendre Strasbourg après en avoir rasé les fortifications : mais les succès de la campagne de 1697 lui permirent de traiter à de moins dures conditions.

blait de reproches et de ridicules, comme s'ils avaient fait un seul pas qui n'eût été ordonné par le ministre. La cour de Louis XIV leur reprochait d'avoir trahi l'honneur de la France, et depuis on les loua d'avoir préparé, par ce traité, la succession à la monarchie espagnole ; mais ils ne méritèrent ni les critiques ni les louanges.

Ce fut enfin par cette paix que la France rendit la Lorraine à la maison qui la possédait depuis sept cents années. Le duc Charles V, appui de l'empire et vainqueur des Turcs, était mort[1]. Son fils Léopold prit, à la paix de Rysvick, possession de sa souveraineté ; dépouillé à la vérité de ses droits réels, car il n'était pas permis au duc d'avoir des remparts à sa capitale[2] ; mais on ne put lui ôter un droit plus beau, celui de faire du bien à ses sujets ; droit dont jamais aucun prince n'a si bien usé que lui.

Il est à souhaiter que la dernière postérité apprenne qu'un des moins grands souverains de l'Europe a été celui qui a fait le plus de bien à son peuple. Il trouva la Lorraine désolée et déserte : il la repeupla, il l'enrichit. Il l'a conservée toujours en paix, pendant que le reste de l'Europe a été ravagé par la guerre. Il a eu la prudence d'être toujours bien avec la France, et d'être aimé dans l'empire ; tenant heureusement ce juste milieu qu'un prince sans pouvoir n'a presque jamais pu garder entre deux grandes puissances. Il a procuré à ses peuples l'abondance qu'ils ne connaissaient plus. Sa noblesse, réduite à la dernière misère, a été mise dans l'opulence par ses seuls bienfaits. Voyait-il la maison d'un gentilhomme en ruine, il la faisait rebâtir à ses dépens : il payait leurs dettes ; il mariait leurs filles ; il prodiguait des présents, avec cet art de donner qui est encore au-dessus des bienfaits : il mettait dans ses dons la magnificence d'un prince et la politesse d'un ami. Les arts, en honneur dans sa petite province, produisaient une circulation nouvelle qui fait la richesse des États. Sa cour était formée sur le modèle de celle de France. On ne croyait presque pas avoir changé de lieu quand on passait de Versailles à Lunéville. A l'exemple de Louis XIV, il faisait fleurir les belles-lettres. Il a établi dans Lunéville une espèce d'université sans pédantisme, où la jeune noblesse d'Allemagne venait se former. On y apprenait de véritables sciences

1. Le duc était mort en 1690.
2. La France gardait Longwy, Marsal, Sarrelouis, et le libre passage des troupes à travers le duché.

dans des écoles où la physique était démontrée aux yeux par des machines admirables. Il a cherché les talents jusque dans les boutiques et dans les forêts, pour les mettre au jour et les encourager. Enfin, pendant tout son règne, il ne s'est occupé que du soin de procurer à sa nation de la tranquillité, des richesses, des connaissances, et des plaisirs. « Je quitterais demain ma souveraineté, disait-il, si je ne pouvais faire du bien. » Aussi a-t-il goûté le bonheur d'être aimé ; et j'ai vu, longtemps après sa mort, ses sujets verser des larmes en prononçant son nom [1]. Il a laissé, en mourant, son exemple à suivre aux plus grands rois, et il n'a pas peu servi à préparer à son fils le chemin du trône de l'empire [2].

Dans le temps que Louis XIV ménageait la paix de Rysvick, qui devait lui valoir la succession d'Espagne, la couronne de Pologne vint à vaquer. C'était la seule couronne royale au monde qui fût alors élective : citoyens et étrangers y peuvent prétendre. Il faut, pour y parvenir, ou un mérite assez éclatant et assez soutenu par les intrigues pour entraîner les suffrages, comme il était arrivé à Jean Sobieski, dernier roi ; ou bien des trésors assez grands pour acheter ce royaume, qui est presque toujours à l'enchère.

L'abbé de Polignac [3], depuis cardinal, eut d'abord l'habileté de disposer les suffrages en faveur du prince de Conti connu par les actions de valeur qu'il avait faites à Steinkerque et à Nervinde. Il n'avait jamais commandé en chef ; il n'entrait point dans les conseils du roi ; M. le Duc avait autant de réputation que lui à la guerre ; M. de Vendôme en avait davantage : cependant sa renommée effaçait alors les autres noms par le grand art de plaire et de se faire valoir, que jamais on ne posséda mieux que lui [4]. Polignac, qui avait

1. Sans doute pendant le séjour que Voltaire fit à Lunéville en 1749, 20 ans après la mort de Léopold.

2. François III de Lorraine, qui devint grand-duc de Toscane, épousa Marie-Thérèse et fut empereur sous le nom de François Ier.

3. L'abbé de Polignac, plus tard le célèbre auteur de l'*Anti-Lucrèce*, qui fut mêlé aux négociations de Gertruidemberg et aux troubles de la régence, était alors, depuis 1695, ambassadeur en Pologne.

4. Saint-Simon dit de lui : « Sa figure avait été charmante ; jusqu'aux défauts de son corps et de son esprit avaient des grâces infinies. Galant avec toutes les femmes, bien traité de beaucoup, il était encore coquet avec tous les hommes : il prenait à tâche de plaire au laquais, au porteur de chaises comme au ministre d'État, au grand seigneur, au général d'armée, et si naturellement que le succès en était certain. Il fut les constantes délices du monde, de la cour, des armées, la divinité du peuple, l'idole

celui de persuader, détermina d'abord les esprits en sa faveur. Il balança, avec de l'éloquence et des promesses, l'argent qu'Auguste, électeur de Saxe, prodiguait. Louis-François, prince de Conti, fut élu (27 juin 1697) roi par le plus grand parti, et proclamé par le primat du royaume. Auguste fut élu deux heures après par un parti beaucoup moins nombreux : mais il était prince souverain et puissant ; il avait des troupes prêtes sur les frontières de Pologne. Le prince de Conti était absent, sans argent, sans troupes, sans pouvoir ; il n'avait pour lui que son nom et le cardinal de Polignac. Il fallait, ou que Louis XIV l'empêchât de recevoir l'offre de la couronne, ou qu'il lui donnât de quoi l'emporter sur son rival. Le ministère français passa pour en avoir fait trop en envoyant le prince de Conti, et trop peu en ne lui donnant qu'une faible escadre et quelques lettres de change, avec lesquelles il arriva à la rade de Dantzick. On parut se conduire avec cette politique mitigée qui commence les affaires pour les abandonner. Le prince de Conti ne fut pas seulement reçu à Dantzick. Ses lettres de change y furent protestées. Les intrigues du pape, celles de l'empereur, l'argent et les troupes de Saxe, assuraient déjà la couronne à son rival[1]. Il revint avec la gloire d'avoir été élu. La France eut la mortification de faire voir qu'elle n'avait pas assez de force pour faire un roi de Pologne[2].

Cette disgrâce du prince de Conti ne troubla point la paix du Nord entre les chrétiens. Le midi de l'Europe fut tranquille bientôt après la paix de Rysvick. Il ne restait plus de guerre que celle que les Turcs faisaient à l'Allemagne, à la Pologne, à Venise, et à la Russie. Les chrétiens, quoique mal gouvernés et divisés entre eux, avaient dans cette guerre la supériorité (1er septembre 1697). La bataille de Zenta, où le prince Eugène battit le grand seigneur en personne, fameuse par la mort d'un grand vizir, de dix-sept bachas, et de plus de vingt mille Turcs, abaissa l'orgueil ottoman, et

des soldats, le héros des officiers, l'amour du Parlement, l'ami avec discernement des savants, et surtout l'admiration de la Sorbonne, des jurisconsultes, des astronomes, des mathématiciens les plus profonds. C'était un très bel esprit, lumineux, juste, exact, vaste, étendu, d'une lecture infinie. » (Édit. Chéruel, t. VI, p. 271.)

1. Sans parler des efforts de Pierre le Grand, alors en train de faire son premier voyage en Europe, et spectateur très attentif des événements de la Pologne, où il ne se souciait pas de laisser s'implanter l'influence française.

2. Elle devait subir semblable échec dans la guerre de 1733.

procura la paix de Carlovitz (1699), où les Turcs reçurent la loi. Les Vénitiens eurent la Morée ; les Moscovites, Azof; les Polonais, Kaminieck ; l'empereur, la Transylvanie. La chrétienté fut alors tranquille et heureuse; on n'entendait parler de guerre ni en Asie ni en Afrique. Toute la terre était en paix vers les deux dernières années du XVIIe siècle, époque d'une trop courte durée.

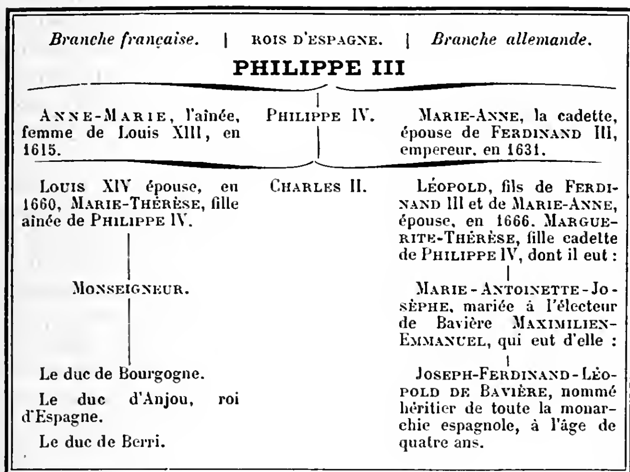
Les malheurs publics recommencèrent bientôt. Le Nord fut troublé, dès l'an 1700, par les deux hommes les plus singuliers qui fussent sur la terre. L'un était le czar Pierre Alexiovitz, empereur de Russie, et l'autre le jeune Charles XII, roi de Suède. Le czar Pierre, supérieur à son siècle et à sa nation, a été, par son génie et par ses travaux, le réformateur ou plutôt le fondateur de son empire. Charles XII, plus courageux, mais moins utile à ses sujets, fait pour commander à des soldats et non à des peuples, a été le premier des héros de son temps ; mais il est mort avec la réputation d'un roi imprudent. La désolation du Nord, dans une guerre de dix-huit années, a dû son origine à la politique ambitieuse du czar, du roi de Danemark, et du roi de Pologne, qui voulurent profiter de la jeunesse de Charles XII pour lui ravir une partie de ses états. (1700) Le roi Charles, à l'âge de seize ans[1], les vainquit tous trois. Il fut la terreur du Nord, et passa déjà pour un grand homme dans un âge où les autres hommes n'ont pas reçu encore toute leur éducation. Il fut neuf ans le roi le plus redoutable qui fût au monde, et neuf autres années le plus malheureux.

Les troubles du midi de l'Europe ont eu une autre origine. Il s'agissait de recueillir les dépouilles du roi d'Espagne, dont la mort approchait. Les puissances qui dévoraient déjà en idée cette succession immense, faisaient ce que nous voyons souvent dans la maladie d'un riche vieillard sans enfants. Sa femme, ses parents, des prêtres, des officiers préposés pour recevoir les dernières volontés des mourants, l'assiègent de tous côtés pour arracher de lui un mot favorable : quelques héritiers consentent à partager ses dépouilles; d'autres s'apprêtent à les disputer.

Louis XIV et l'empereur Léopold étaient au même degré :

1. Il était âgé, en 1700, de 18 ans. — Voltaire juge ici Charles XII d'une façon plus équitable que dans son *Histoire de Charles XII*, où il a trop surfait son héros, et que dans son *Histoire de la Russie sous le règne de Pierre le Grand*, où il l'a trop dénigré.

tous deux descendaient de Philippe III par les femmes ; mais Louis était fils de l'aînée. Le Dauphin avait un plus grand avantage encore sur les enfants de l'empereur, c'est qu'il était petit-fils de Philippe IV, et les enfants de Léopold n'en descendaient pas. Tous les droits de la nature étaient donc dans la maison de France. On n'a qu'à jeter un coup d'œil sur la table suivante[1] :



Branche française.	ROIS D'ESPAGNE.	*Branche allemande.*
	PHILIPPE III	
ANNE-MARIE, l'aînée, femme de Louis XIII, en 1615.	PHILIPPE IV.	MARIE-ANNE, la cadette, épouse de FERDINAND III, empereur, en 1631.
LOUIS XIV épouse, en 1660, MARIE-THÉRÈSE, fille aînée de PHILIPPE IV.	CHARLES II.	LÉOPOLD, fils de FERDINAND III et de MARIE-ANNE, épouse, en 1666, MARGUERITE-THÉRÈSE, fille cadette de PHILIPPE IV, dont il eut :
MONSEIGNEUR.		MARIE-ANTOINETTE-JOSÈPHE, mariée à l'électeur de Bavière MAXIMILIEN-EMMANUEL, qui eut d'elle :
Le duc de Bourgogne. Le duc d'Anjou, roi d'Espagne. Le duc de Berri.		JOSEPH-FERDINAND-LÉOPOLD DE BAVIÈRE, nommé héritier de toute la monarchie espagnole, à l'âge de quatre ans.

Mais la maison de l'empereur comptait pour ses droits, premièrement les renonciations authentiques et ratifiées de Louis XIII et de Louis XIV à la couronne d'Espagne[2], ensuite le nom d'Autriche ; le sang de Maximilien[3], dont Léopold et Charles II descendaient ; l'union presque toujours constante des deux branches autrichiennes ; la haine encore plus

1. Voltaire ne mentionne pas dans ce tableau les deux fils de l'empereur Léopold, Joseph et Charles, dont le dernier devait être le rival du duc d'Anjou pour la couronne d'Espagne. Ces deux princes ne descendaient pas d'une princesse espagnole, mais de la seconde femme de l'empereur Léopold, Éléonore de Neubourg : ils n'avaient donc d'autres droits à la succession d'Espagne que ceux que leur père tenait de sa mère Marie Anne.

2. On a déjà vu comment les renonciations de Marie-Thérèse se trouvaient frappées de nullité : et l'empereur lui-même avait montré ce qu'il en pensait au fond quand il avait signé avec la France le fameux traité de partage de 1668.

3. Maximilien Ier, l'aïeul de Charles-Quint.

constante de ces deux branches contre les Bourbons ; l'aversion que la nation espagnole avait alors pour la nation française ; enfin, les ressorts d'une politique en possession de gouverner le conseil d'Espagne.

Rien ne paraissait plus naturel alors que de perpétuer le trône d'Espagne dans la maison d'Autriche. L'Europe entière s'y attendait avant la paix de Rysvick[1]; mais la faiblesse de Charles II avait dérangé dès l'année 1696 cet ordre de succession ; et le nom autrichien avait déjà été sacrifié en secret. Le roi d'Espagne avait un petit-neveu, fils de l'électeur de Bavière Maximilien-Emmanuel. La mère du roi[2], qui vivait encore, était bisaïeule de ce jeune prince de Bavière, âgé alors de quatre ans; et quoique cette reine mère fût de la maison d'Autriche, étant fille de l'empereur Ferdinand III, elle obtint de son fils que la race impériale fût déshéritée. Elle était piquée contre la cour de Vienne. Elle jeta les yeux sur ce prince bavarois sortant du berceau pour le destiner à la monarchie d'Espagne et du Nouveau Monde. Charles II[3], alors gouverné par elle, fit un testament secret en faveur du prince électoral de Bavière, en 1696[4]. Charles, ayant depuis perdu sa mère, fut gouverné par sa femme, Marie-Anne de Bavière-Neubourg. Cette princesse bavaroise, belle-sœur de l'empereur Léopold[5], était aussi attachée à la maison d'Autriche que la reine mère autrichienne avait été affectionnée au sang de Bavière[6]. Ainsi le cours naturel des choses fut toujours interverti dans cette affaire, où il s'agissait de la plus vaste monarchie du monde. Marie-Anne de Bavière fit déchirer le testament qui appelait le jeune Bavarois à la succession, et le roi promit à sa femme qu'il n'aurait jamais d'autre héritier qu'un fils de l'empereur Léopold, et qu'il ne

1. Cependant, lorsque les coalisés renouvelèrent leur alliance en 1695, Guillaume III refusa de faire mention dans le traité des droits de l'Autriche à la succession espagnole, droits reconnus par lui en 1690.

2. Marie-Anne d'Autriche, fille de Ferdinand III.

3. « Voy. *Mém. de Torcy*, t. I, p. 52. » (Note de Voltaire.)

4. En septembre 1696 : et d'ailleurs cette décision était arrêtée depuis longtemps par le Conseil d'État espagnol, qui tenait par-dessus tout à éviter un démembrement de la monarchie. (Voir Legrelle, *La diplomatie française et la succession d'Espagne*, 1889.)

5. Elle était sœur d'Éléonore de Neubourg, que l'empereur Léopold avait épousée en 1676.

6. L'hostilité de cette reine contre la Bavière n'était pas aussi grande que le dit Voltaire. La reine mère était déjà morte (mai 1696), lorsque Charles II signa son testament en faveur du prince électoral de Bavière (septembre 1696).

ruinerait pas la maison d'Autriche[1]. Les choses étaient en ces termes à la paix de Rysvick. Les maisons de France et d'Autriche se craignaient et s'observaient, et elles avaient l'Europe à craindre. L'Angleterre, et la Hollande alors puissante, dont l'intérêt était de tenir la balance entre les souverains, ne voulaient point souffrir que la même tête pût porter avec la couronne d'Espagne celle de l'empire, ou celle de France[2].

Ce qu'il y eut de plus étrange, c'est que le roi de Portugal, Pierre II, se mit au rang des prétendants. Cela était absurde; il ne pouvait tirer son droit que d'un Jean Ier[3], fils naturel de Pierre le Justicier, au quinzième siècle, mais cette prétention chimérique était soutenue par le comte d'Oropesa de la maison de Bragance ; il était membre du Conseil. Il osa en parler; il fut disgracié et renvoyé[4].

Louis XIV ne pouvait souffrir qu'un fils de l'empereur recueillît la succession, et il ne pouvait la demander. On ne sait pas positivement quel homme imagina le premier de faire un partage prématuré et inouï[5] de la monarchie espagnole pendant la vie de Charles II. Il est très vraisemblable que ce fut le ministre de Torci ; car ce fut lui qui en fit l'ouverture au comte de Portland Bentinck, ambassadeur de Guillaume III auprès de Louis XIV[6].

(Octobre 1698). Le roi Guillaume entra vivement dans ce projet nouveau. Il disposa dans La Haye, avec le comte de Tallard[7], de la succession d'Espagne. On donnait au jeune prince de Bavière l'Espagne et les Indes occidentales, sans savoir que Charles II lui avait déjà légué auparavant tous

1. Continuation de la même méprise de Voltaire. Le parti autrichien chercha à faire annihiler le testament, mais sans succès.

2. Résumé très net et très juste de la politique des Anglais et des Hollandais dans cette question.

3. Mort en 1433 : c'était le fondateur de la dynastie d'Avis, en Portugal.

4. Il fut renvoyé par l'influence du parti autrichien à Madrid, dont il combattait les vues.

5. Voltaire oublie le traité de partage de 1668.

6. L'initiative vint en effet de la France. Pomponne et Torcy en parlèrent les premiers à l'ambassadeur anglais Bentinck, comte de Portland, l'ami préféré de Guillaume III, le 14 mars 1698. — « L'auteur du *Siècle de Louis XIV* avait écrit la plupart de ces particularités, alors aussi nouvelles qu'intéressantes, longtemps avant que les *Mémoires du marquis de Torcy* parussent, et ces Mémoires ont enfin confirmé tous les faits rapportés dans cette histoire. » (Note de Voltaire.)

7. Ambassadeur de France. — La négociation eut lieu à Londres : le traité fut signé à la Haye les 28 septembre et 13 octobre 1698.

ses États. Le dauphin, fils de Louis XIV, devait posséder Naples, Sicile, et la province de Guipuscoa, avec quelques villes[1]. On ne laissait à l'archiduc Charles, second fils de l'empereur Léopold, que le Milanais, et rien à l'archiduc Joseph, fils aîné de Léopold, héritier de l'empire.

Le sort d'une partie de l'Europe et de la moitié de l'Amérique ainsi réglé, Louis promit, par ce traité de partage, de renoncer à la succession entière de l'Espagne. Le dauphin promit et signa la même chose. La France croyait gagner des États; l'Angleterre et la Hollande croyaient affermir le repos d'une partie de l'Europe; toute cette politique fut vaine. Le roi moribond, apprenant qu'on déchirait sa monarchie de son vivant, fut indigné. On s'attendait qu'à cette nouvelle il déclarerait pour son successeur ou l'empereur Léopold, ou un fils de cet empereur; qu'il lui donnerait cette récompense de n'avoir point trempé dans ce partage; que la grandeur et l'intérêt de la maison d'Autriche lui dicteraient un testament. Il en fit un en effet; mais il déclara pour la seconde fois ce même prince de Bavière unique héritier de tous ses États (novembre 1698)[2]. La nation espagnole qui ne craignait rien tant que le démembrement de sa monarchie, applaudissait à cette disposition. La paix semblait devoir en être le fruit. Cette espérance fut encore aussi vaine que le traité de partage. Le prince de Bavière, désigné roi, mourut à Bruxelles (6 février 1699).

On accusa injustement de cette mort précipitée la maison d'Autriche, sur cette seule vraisemblance que ceux-là commettent le crime à qui le crime est utile[3]. Alors recommencèrent les intrigues à la cour de Madrid, à Vienne, à Versailles, à Londres, à La Haye, et à Rome.

1. Les présides de la côte de Toscane, la ville et le marquisat de Final. — Les Pays-Bas devaient être au prince de Bavière.

2. On sait que ce testament était déjà fait : mais alors Charles II le signa et en publia les dispositions (14 octobre 1698).

3. « Les bruits odieux répandus sur la mort du prince électoral de Bavière ne sont plus répétés aujourd'hui que par de vils écrivains sans aveu, sans pudeur et sans connaissance du monde, qui travaillent pour des libraires et qui se donnent pour des politiques. On trouve dans les prétendus *Mémoires de Mme de Maintenon*, t. V, p. 6, ces paroles : « La cour de Vienne, de tout temps « infectée des maximes de Machia- « vel, et soupçonnée de réparer par « ses empoisonneurs les fautes de « ses ministres. » Il semble, par cette phrase, que la cour de Vienne eut de tout temps des empoisonneurs en titre d'office, comme on a des huissiers et des drabans. C'est un devoir de relever des expressions

Louis XIV, le roi Guillaume, et les états généraux disposèrent encore une fois en idée de la monarchie espagnole (Mars 1700). Ils assignaient à l'archiduc Charles, fils puîné de l'empereur, la part qu'ils avaient auparavant donnée à l'enfant qui venait de mourir. Le fils de Louis XIV devait posséder Naples et la Sicile, et tout ce qu'on lui avait assigné par la première convention.

On donnait Milan au duc de Lorraine[1]; et la Lorraine, si souvent envahie, et si souvent rendue par la France, devait y être annexée pour jamais. Ce traité, qui mit en mouvement la politique de tous les princes pour le traverser ou pour le soutenir, fut tout aussi inutile que le premier. L'Europe fut encore trompée dans son attente, comme il arrive presque toujours.

L'empereur, à qui on proposait ce traité de partage à signer, n'en voulait point, parce qu'il espérait avoir toute la succession. Le roi de France, qui en avait pressé la signature, attendait les événements avec incertitude. Quand ce nouvel affront fut connu à la cour de Madrid, le roi fut sur le point de succomber à sa douleur; et la reine, sa femme, fut transportée d'une si vive colère qu'elle brisa les meubles de son appartement, et surtout les glaces et les autres ornements qui venaient de France; tant les passions sont les mêmes dans tous les rangs[2]! Ces partages imaginaires, ces intrigues, ces querelles, tout cela n'était qu'un intérêt personnel. La nation espagnole était comptée pour rien. On ne la consultait pas, on ne lui demandait pas quel roi elle voulait. On proposa d'assembler *las cortes*, les états généraux; mais Charles frémissait à ce seul nom.

Alors ce malheureux prince, qui se voyait mourir à la fleur de son âge, voulut donner tous ses États à l'archiduc Charles, neveu de sa femme, second fils de l'empereur Léopold. Il n'osait les laisser au fils aîné, tant le système de l'équilibre prévalait dans les esprits, et tant il était sûr que la crainte de voir l'Espagne, le Mexique, le Pérou, de grands établissements dans l'Inde, l'empire, la Hongrie, la

si indécentes, et de combattre des idées si calomnieuses. » (Note de Voltaire.)

1. On donnait Milan au Dauphin, mais il était convenu que cette province serait échangée soit contre la Lorraine, soit contre la Savoie et Nice.

2. La position devint si intolérable pour le duc d'Harcourt, ambassadeur de France à Madrid, qu'il dut demander son rappel.

Bohême, la Lombardie, dans les mêmes mains, armerait le reste de l'Europe! Il demandait que l'empereur Léopold envoyât son second fils Charles à Madrid, à la tête de dix mille hommes ; mais ni la France, ni l'Angleterre, ni la Hollande, ni l'Italie, ne l'auraient alors souffert : toutes voulaient le partage. L'empereur ne voulait point envoyer son fils seul à la merci du conseil d'Espagne, et ne pouvait y faire passer dix mille hommes. Il voulait seulement faire marcher des troupes en Italie, pour s'assurer cette partie des États de la monarchie autrichienne-espagnole. Il arriva, pour le plus important intérêt entre deux grands rois, ce qui arrive tous les jours entre des particuliers pour des affaires légères. On disputa, on s'aigrit : la fierté allemande révoltait la hauteur castillane. La comtesse de Perlipz[1], qui gouvernait la femme du roi mourant, aliénait les esprits qu'elle eût dû gagner à Madrid; et le conseil de Vienne les éloignait encore davantage par ses hauteurs[2].

Le jeune archiduc, qui fut depuis l'empereur Charles VI, appelait toujours les Espagnols d'un nom injurieux. Il apprit alors combien les princes doivent peser leurs paroles. Un évêque de Lérida, ambassadeur de Madrid à Vienne, mécontent des Allemands, releva ces discours, les envenima dans ses dépêches, et écrivit lui-même des choses plus injurieuses pour le conseil d'Autriche que l'archiduc n'en avait prononcé contre les Espagnols. « Les ministres de Léopold, écrivait-il, ont l'esprit fait comme les cornes des chèvres de mon pays, petit, dur, et tortu. » Cette lettre devint publique. L'évêque de Lérida fut rappelé; et à son retour à Madrid, il ne fit qu'accroître l'aversion des Espagnols contre les Allemands[3].

Autant le parti autrichien révoltait la cour de Madrid, autant le marquis depuis duc d'Harcourt, ambassadeur de France, se conciliait tous les cœurs par la profusion de sa magnificence, par sa dextérité, et par le grand art de plaire. Reçu d'abord fort mal à la cour de Madrid, il souffrit tous les dégoûts sans se plaindre; trois mois entiers s'écoulèrent

1. Ou plutôt de Perleps. La reine fut contrainte de la renvoyer en Allemagne (avril 1700).

2. Au contraire le parti français ne faisait que grandir dans la noblesse et dans le peuple.

3. C'est lui qui disait à Villars : « Conduisez-vous bien : ménagez sans éclat la cour de Madrid : elle se conduit si mal, aussi bien que celle de Vienne, que tout concourra à mettre la monarchie entière sur

sans qu'il pût avoir audience du roi[1]. Il employa ce temps à gagner les esprits. Ce fut lui qui le premier fit changer en bienveillance cette antipathie que la nation espagnole nourrissait contre la française depuis Ferdinand le Catholique; et sa prudence prépara les temps où la France et l'Espagne ont renoué les anciens nœuds qui les avaient unies avant ce Ferdinand, *de couronne à couronne, de peuple à peuple, et d'homme à homme.* Il accoutuma la cour espagnole à aimer la maison de France; ses ministres, à ne plus s'effrayer des renonciations de Marie-Thérèse et d'Anne d'Autriche; et Charles II lui-même, à balancer entre sa propre maison et celle de Bourbon. Il fut ainsi le premier mobile de la plus grande révolution dans le gouvernement et dans les esprits. Cependant ce changement était encore éloigné[2].

L'empereur priait, menaçait. Le roi de France représentait ses droits, mais sans oser jamais demander pour un de de ses petit-fils la succession entière. Il ne s'occupait qu'à flatter le malade. Les Maures assiégeaient Ceuta[3]. Aussitôt le marquis d'Harcourt offre des vaisseaux et des troupes à Charles, qui en fut sensiblement touché; mais la reine, sa femme, en fut effrayée; elle craignit que son mari n'eût trop de reconnaissance, et refusa sèchement ce secours[4].

la tête d'un de vos princes, même sans que vous fassiez aucun mouvement.

1. « Reboulet suppose que cet ambassadeur fut reçu d'abord magnifiquement. Il fait un grand éloge de sa livrée, de son beau carrosse doré, et de l'accueil tout à fait gracieux de Sa Majesté. Mais le marquis, dans ses dépêches, avoue qu'on ne lui fit nulle civilité, et qu'il ne vit le roi qu'un moment, dans une chambre très sombre, éclairée de deux bougies, de peur qu'il ne s'aperçût que ce prince était moribond. Enfin, les *Mémoires* de Torci démontrent qu'il n'y a pas un mot de vrai dans tout ce que Reboulet, Limiers et les autres historiens ont dit de cette grande affaire. » (Note de Voltaire.) C'était la reine, tout allemande de cour, qui s'était opposée pendant trois mois à sa réception officielle, sous prétexte d'une maladie du roi.

2. Tout ce passage est d'une justesse parfaite. L'auteur résume admirablement le véritable rôle du duc d'Harcourt en Espagne : il n'intrigua pas : mais il sut ramener les esprits du côté de la France. Il était naturel que son rôle fût apprécié autrement par les amis de l'Autriche, et le comte de Harrach en écrivant à sa cour signalait les prétendues intrigues de son collègue de France, tout en avouant « que les Allemands de la suite de la reine en sont en quelque sorte la cause (des succès du duc d'Harcourt), s'étant par leurs excès attiré la haine des peuples ».

3. Colonie espagnole sur la côte du Maroc.

4. Cet événement eut lieu en mai 1698. Le refus de la reine d'Espagne acheva de lui aliéner le cœur des Espagnols.

On ne savait encore quel parti prendre dans le Conseil de Madrid, et Charles II approchait du tombeau, plus incertain que jamais. L'empereur Léopold piqué rappela son ambassadeur le comte de Harrach[1]; mais bientôt après il le renvoya à Madrid, et les espérances en faveur de la maison d'Autriche se rétablirent. Le roi d'Espagne écrivit à l'empereur qu'il choisirait l'archiduc pour son successeur. Alors le roi de France, menaçant à son tour, assembla une armée vers les frontières d'Espagne; et ce même marquis d'Harcourt fut rappelé de son ambassade pour commander cette armée. Il ne resta à Madrid qu'un officier d'infanterie qui avait servi de secrétaire d'ambassade, et qui fut chargé des affaires, comme le dit le marquis de Torci[2]. Ainsi le roi moribond, menacé tour à tour par ceux qui prétendaient à sa succession, voyant que le jour de sa mort serait celui de la guerre, que ses États allaient être déchirés, tendait à sa fin sans consolation, sans résolution, et au milieu des inquiétudes.

Dans cette crise violente, le cardinal Portocarrero, archevêque de Tolède, le comte de Monterey, et d'autres grands d'Espagne, voulurent sauver la patrie. Ils se réunirent pour prévenir le démembrement de la monarchie[3]. Leur haine contre le gouvernement allemand fortifia dans leurs esprits la raison d'État, et servit la cour de France sans qu'elle le sût[4]. Ils persuadèrent à Charles II de préférer un petit-fils de Louis XIV à un prince éloigné d'eux, hors d'état de les défendre. Ce n'était point anéantir les renonciations solennelles de la mère et de la femme de Louis XIV à la couronne d'Espagne, puisqu'elles n'avaient été faites que pour empêcher les aînés de leurs descendants de réunir sous leur domination les deux royaumes, et qu'on ne choi-

1. Le fait est exact, mais mal placé : le comte de Harrach avait été rappelé par l'empereur au commencement de l'année 1699 pour être grand-maître de la cour.

2. M. de Blécourt. Il a déjà été fait allusion (p. 267, note 2) au rappel du duc d'Harcourt. Dans tout ce passage un peu confus, Voltaire revient sur des faits antérieurs au second traité de partage.

3. M. de Blécourt le constatait avec surprise : « La déclaration (du traité de partage), écrivait-il le 13 juin 1700, a produit un effet tout contraire à ce qu'on pouvait en attendre ».

4. Non pas absolument sans qu'elle le sût, puisque dès le mois de juillet Portocarrero faisait des démarches auprès du chargé d'affaires de France pour sonder les intentions de Louis XIV relativement à l'acceptation d'un testament : mais certainement sans qu'elle y poussât.

sissait point un aîné. C'était en même temps rendre justice aux droits du sang; c'était conserver la monarchie espagnole sans partage. Le roi scrupuleux fit consulter des théologiens, qui furent de l'avis de son conseil; ensuite, tout malade qu'il était, il écrivit de sa main au pape Innocent XII, et lui fit la même consultation. Le pape, qui croyait voir dans l'affaiblissement de la maison d'Autriche la liberté de l'Italie, écrivit au roi « que les lois d'Espagne et le bien de la chrétienté exigeaient de lui qu'il donnât la préférence à la maison de France. » La lettre du pape était



Le duc d'Anjou déclaré roi.

du 16 juillet 1700. Il traita ce cas de conscience d'un souverain comme une affaire d'État, tandis que le roi d'Espagne faisait de cette grande affaire d'État un cas de conscience.

Louis XIV en fut informé par le cardinal de Janson, qui résidait alors à Rome : c'est toute la part que le cabinet de Versailles eut à cet événement. Six mois s'étaient écoulés depuis qu'on n'avait plus d'ambassadeur à Madrid. C'était peut-être une faute, et ce fut peut-être encore cette faute qui valut la monarchie espagnole à la maison de France[1]

1. L'observation est juste. Plus Louis XIV montrait d'indifférence à l'égard de la succession tout entière, plus les Espagnols devaient sentir le besoin de le placer devant un fait accompli.

(2 octobre 1700). Le roi d'Espagne fit son troisième testament, qu'on crut longtemps être le seul, et donna tous ses États au duc d'Anjou[1]. On saisit un moment où sa femme n'était pas auprès de lui pour le faire signer. C'est ainsi que toute cette intrigue[2] fut terminée.

L'Europe a pensé que ce testament de Charles II avait été dicté à Versailles. Le roi mourant n'avait consulté que l'intérêt de son royaume, les vœux de ses sujets, et même leurs craintes; car le roi de France faisait avancer des troupes sur la frontière pour s'assurer une partie de l'héritage, tandis que le roi moribond se résolvait à lui tout donner. Rien n'est plus vrai que la réputation de Louis XIV et l'idée de sa puissance furent les seuls négociateurs qui consommèrent cette révolution.

Charles d'Autriche, après avoir signé la ruine de sa maison et la grandeur de celle de France, languit encore un mois, et acheva enfin, à l'âge de trente-neuf ans (1er novembre 1700), la vie obscure qu'il avait menée sur le trône. Peut-être n'est-il pas inutile, pour faire connaître l'esprit humain, de dire que, quelques mois avant sa mort, ce monarque fit ouvrir à l'Escurial les tombeaux de son père, de sa mère, et de sa première femme, Marie-Louise d'Orléans, dont il était soupçonné d'avoir souffert l'empoisonnement[3]. Il baisa ce qui restait de ces cadavres, soit qu'en cela il suivît l'exemple de quelques anciens rois d'Espagne, soit qu'il voulût s'accoutumer aux horreurs de la mort, soit qu'une secrète superstition lui fît croire que l'ouverture de ces tombes retarderait l'heure où il devait être porté dans la sienne.

Ce prince était né aussi faible d'esprit que de corps; et cette faiblesse s'était répandue sur ses États. C'est le sort des monarchies que leur prospérité dépende du caractère d'un seul homme. Telle était la profonde ignorance dans laquelle Charles II avait été élevé, que, quand les Français

1. « Quelques Mémoires disent que le cardinal Portocarrero arracha du roi mourant la signature de ce testament; ils lui font tenir un long discours pour y disposer ce monarque : mais on voit que tout était déjà préparé et réglé dès le mois de juillet. Qui pourrait d'ailleurs savoir ce que dit le cardinal Portocarrero au roi tête à tête? » (Note de Voltaire.)

2. Tout le récit de Voltaire, et particulièrement le paragraphe suivant, qui en est un résumé précis et lumineux, montre que le mot *d'intrigue* n'est nullement ici à sa place.

3. Cf. chap. XXVI, p. 440.

assiégèrent Mons, il crut que cette place appartenait au roi d'Angleterre. Il ne savait ni où était la Flandre, ni ce qui lui appartenait en Flandre[1]. Ce roi laissa au duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV, tous ses États, sans connaître ce qu'il lui laissait.

Son testament fut si secret que le comte de Harrach, ambassadeur de l'empereur, se flattait encore que l'archiduc était reconnu successeur[2]. Il attendit longtemps l'issue du grand conseil, qui se tint immédiatement après la mort du roi. Le duc d'Abrantès vint à lui les bras ouverts : l'ambassadeur ne douta plus dans ce moment que l'archiduc ne fût roi, quand le duc d'Abrantès lui dit en l'embrassant : *Vengo a despedirme de la casa de Austria.* « Je viens prendre congé de la maison d'Autriche. »

Ainsi, après deux cents ans de guerres et de négociations pour quelques frontières des États espagnols, la maison de France eut, d'un trait de plume, la monarchie entière, sans traités, sans intrigues, et sans même avoir eu l'espérance de cette succession[3]. On s'est cru obligé de faire connaître

1. « Voy. les *Mémoires de Torci*, tome Ier, page 12. » (Note de Voltaire.)

2. Toutefois Harrach constatait qu'on l'avait écarté du palais lorsque le testament se rédigeait, et que le parti français avait fait de grands progrès jusque dans l'entourage immédiat de Charles II : « *Confessorius etiam Regis inciperet gallicare* ». Il croyait cependant que le testament était en faveur de l'archiduc, et le plus curieux est que M. de Blécourt le croyait aussi et l'écrivait à Louis XIV encore le 28 septembre. La vérité ne commença à être soupçonnée que dans le courant d'octobre. La déception n'en fut pas moins grande, lors de l'ouverture du testament, chez les ennemis de Louis XIV : car il leur était resté jusqu'au dernier moment l'espoir que Charles II se rétablirait et pourrait prendre d'autres résolutions.

3. On lit dans le *Supplément au Siècle de Louis XIV* : « L'auteur du *Siècle* cite M. le marquis de Torcy, alors ministre en France..... Un La Beaumelle nie ce témoignage : il demande où il est. On répond, non à lui, mais à tous les lecteurs, que ce témoignage se trouve dans les Mémoires manuscrits de M. de Torcy, lesquels sont entre les mains de sa famille..... Un autre témoignage du marquis de Torcy se trouve encore écrit de sa main à la marge de l'*Histoire italienne de Louis XIV*, par le comte Ottieri, imprimée à Rome, et de laquelle La Beaumelle n'a jamais entendu parler. Cet ouvrage est extrêmement rare. Le cardinal de Polignac, étant à Rome, eut le crédit de le faire supprimer. M. de Voltaire procura la lecture de son exemplaire à M. le marquis de Torcy. Ottieri, comme tous les autres historiens, imputait à Louis XIV le dessein de rompre le traité de partage, et de faire tomber dans sa maison toute la monarchie d'Espagne. M. de Torcy réfute en peu de mots cette erreur si accréditée, et dit expressément que Louis XIV n'y a jamais pensé. Ce volume du comte Ottieri, précieux par sa rareté et plus encore par la note du marquis de Torcy, a été donné par M. de

la simple vérité d'un fait jusqu'à présent obscurci par tant de ministres et d'historiens séduits par leurs préjugés et par des apparences qui séduisent presque toujours. Tout ce qu'on a débité dans tant de volumes, d'argent répandu par le maréchal d'Harcourt, et des ministres espagnols gagnés pour faire signer ce testament, est au rang des mensonges politiques et des erreurs populaires. Mais le roi d'Espagne, en choisissant pour son héritier le petit-fils d'un roi si longtemps son ennemi, pensait toujours aux suites que l'idée d'un équilibre général devait entraîner. Le duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV, n'était appelé à la succession d'Espagne que parce qu'il ne devait pas espérer celle de France ; et le même testament qui, au défaut des puînés du sang de Louis XIV, rappelait l'archiduc Charles, depuis l'empereur Charles VI, portait expressément que l'empire et l'Espagne ne seraient jamais réunis sous un même souverain.

Louis XIV pouvait s'en tenir encore au traité de partage, qui était un gain pour la France. Il pouvait accepter le testament, qui était un avantage pour sa maison. Il est certain que la matière fut mise en délibération dans un conseil extraordinaire. Le chancelier de Pontchartrain [1] et le duc de Beauvilliers furent d'avis de s'en tenir au traité; ils voyaient les dangers d'une nouvelle guerre à soutenir. Louis les voyait aussi; mais il était accoutumé à ne pas les craindre [2]. Il accepta le testament (11 novembre 1700) [3]; et rencontrant, au sortir du conseil, les princesses de Conti avec Madame la duchesse : « Eh bien, leur dit-il en souriant, quel parti prendriez-vous? » Puis sans attendre leur réponse : « Quelque parti que je prenne, ajouta-t-il, je sais bien que je serai blâmé [4]. »

Voltaire à M. le maréchal de Richelieu, qui le conserve dans sa bibliothèque. »

1. Le chancelier se borna à résumer les arguments pour et contre, et ne voulut pas conclure. Torcy et le Dauphin opinèrent pour l'acceptation du testament.

2. Il les craignait réellement, et ses hésitations furent sincères.

3. La date la plus probable de ce conseil célèbre est celle que donne Dangeau, le 10 novembre. En tout cas ce ne fut que le 16 novembre que Louis XIV fit connaître sa décision. Il l'annonça au duc d'Anjou, en présence du marquis de Castel dos Rios, ambassadeur d'Espagne, et d'une foule de courtisans. Le récit que M. Mignet a fait de cette scène grandiose est dans toutes les mémoires.

4. « Malgré le mépris où sont en France les prétendus *Mémoires de Mme de Maintenon*, on est pourtant obligé d'avertir les étrangers que tout ce qu'on y dit au sujet de ce testament est faux. L'auteur prétend

Les actions des rois, tout flattés qu'ils sont, éprouvent toujours tant de critiques, que le roi d'Angleterre lui-même essuya des reproches dans son parlement; et ses ministres furent poursuivis pour avoir fait le traité de partage. Les Anglais, qui raisonnent mieux qu'aucun peuple, mais en qui la fureur de l'esprit de parti éteint quelquefois la raison, criaient à la fois, et contre Guillaume qui avait fait le traité, et contre Louis XIV qui le rompait [1].

L'Europe parut d'abord dans l'engourdissement de la surprise et de l'impuissance, quand elle vit la monarchie d'Espagne soumise à la France dont elle avait été trois cents ans la rivale. Louis XIV semblait le monarque le plus heureux et le plus puissant de la terre. Il se voyait à soixante et deux ans entouré d'une nombreuse postérité; un de ses deux petits-fils allait gouverner, sous ses ordres, l'Espagne, l'Amérique, la moitié de l'Italie, et les Pays-Bas. L'empereur n'osait encore que se plaindre.

Le roi Guillaume, à l'âge de cinquante-deux ans, devenu infirme et faible, ne paraissait plus un ennemi dangereux. Il lui fallait le consentement de son parlement pour faire la guerre; et Louis avait fait passer de l'argent en Angleterre, avec lequel il espérait disposer de plusieurs voix de ce parlement. Guillaume et la Hollande n'étant pas assez forts pour se déclarer, écrivirent à Philippe V comme au roi légitime d'Espagne (février 1701). Louis XIV était assuré de l'électeur de Bavière, père du jeune prince qui était mort désigné roi [2]. Cet électeur, gouverneur des Pays-Bas au nom

que, lorsque l'ambassadeur d'Espagne vint apporter à Louis XIV les dernières volontés de Charles II, le roi lui répondit : *Je verrai*. Certainement le roi ne fit point une réponse si étrange, puisque, de l'aveu du marquis de Torcy, l'ambassadeur d'Espagne n'eut audience de Louis XIV qu'après le conseil dans lequel le testament fut accepté.

« Le ministre qu'on avait alors en Espagne s'appelait *Blecour*, et non pas *Belcour*. Ce que le roi dit à l'ambassadeur Castel dos Rios, dans les *Mémoires de Maintenon*, n'a jamais été dit que dans ce roman. » (Note de Voltaire).

1. Cette opposition n'est pas exacte. Les traités de partage étaient mal vus en Angleterre, à cause des avantages sensibles qu'ils accordaient à la France. Le testament, qui ne donnait à la France aucune possession directe, y était de beaucoup préféré. « Vous ne sauriez croire, écrivait Guillaume III le 14 janvier 1701, combien mes ministres me pressent là-dessus (la reconnaissance de Philippe V comme roi d'Espagne). » Les dispositions étaient les mêmes en Hollande.

2. La persuasion dans laquelle était cet électeur, que la cour d'Autriche n'était pas étrangère à la mort de son enfant, n'avait pas peu con-

du dernier roi Charles II, assurait tout d'un coup à Philippe V la possession de la Flandre, et ouvrait dans son électorat le chemin de Vienne aux armées françaises, en cas que l'empereur osât faire la guerre. L'électeur de Cologne, frère de l'électeur de Bavière, était aussi intimement lié à la France que son frère; et ces deux princes semblaient avoir raison, le parti de la maison de Bourbon étant alors incomparablement le plus fort. Le duc de Savoie, déjà beau-père du duc de Bourgogne, allait l'être encore du roi d'Espagne; il devait commander les armées françaises en Italie[1]. On ne s'attendait pas que le père de la duchesse de Bourgogne et de la reine d'Espagne dût jamais faire la guerre à ses deux gendres.

Le duc de Mantoue, vendu à la France par son ministre, se vendit aussi lui-même, et reçut garnison française dans Mantoue. Le Milanais reconnut le petit-fils de Louis XIV sans balancer. Le Portugal même, ennemi naturel de l'Espagne, s'unit d'abord avec elle[2]. Enfin, de Gibraltar à Anvers, et du Danube à Naples, tout paraissait être aux Bourbons. Le roi était si fier de sa prospérité, qu'en parlant au duc de La Rochefoucauld au sujet des propositions que l'empereur lui faisait alors, il se servit de ces termes. « Vous les trouverez encore plus insolentes qu'on ne vous l'a dit[3]. »

(Septembre 1701). Le roi Guillaume, ennemi jusqu'au tombeau de la grandeur de Louis XIV, promit à l'empereur d'armer pour lui l'Angleterre et la Hollande[4]: il mit

tribué à le rapprocher de la France. Il fut un des premiers à reconnaître Philippe V, et dès le 9 mars 1701, contracta une alliance offensive et défensive avec Louis XIV.

1. Conventions de février et avril 1701.

2. Traité du 10 avril 1701, ratifié le 30 juin.

3. « Du moins c'est ce que rapportent les Mémoires manuscrits du marquis de Dangeau. Ils sont quelquefois infidèles » (Note de Voltaire.)

4. Sa duplicité, lorsqu'il reconnut Philippe V, n'est donc pas contestable. — Voltaire a complètement omis de mentionner les causes de ce revirement de la politique anglaise et hollandaise : à savoir l'occupation par des garnisons françaises, dès le 6 février, des villes de la Barrière hollandaise, le refus de Louis XIV (refus d'ailleurs parfaitement justifié et même nécessaire) d'abandonner le Milanais à l'empereur et les Pays-Bas aux Anglo-Hollandais ; les lettres patentes de décembre 1700, par lesquelles Louis XIV avait maintenu à Philippe V ses droits éventuels à la couronne de France : la décision de juin 1701 par laquelle Louis XIV se réserva l'administration des Pays-Bas; son immixtion trop grande dans l'administration de l'Espagne elle-même et des pos-

encore le Danemark dans ses intérêts[1], enfin il signa à La Haye la ligue déjà tramée contre la maison de France. Mais le roi s'en étonna peu; et comptant sur les divisions que son argent devait jeter dans le parlement anglais, et plus encore sur les forces réunies de la France et de l'Espagne, il sembla mépriser ses ennemis.

Jacques mourut alors à Saint-Germain (16 septembre 1701). Louis pouvait accorder ce qui paraissait être de la bienséance et de la politique, en ne se hâtant pas de reconnaître le prince de Galles pour roi d'Angleterre, d'Écosse, et d'Irlande, après avoir reconnu Guillaume par le traité de Rysvick. Un pur sentiment de générosité le porta d'abord à donner au fils du roi Jacques la consolation d'un honneur et d'un titre que son malheureux père avait eus jusqu'à sa mort, et que ce traité de Rysvick ne lui ôtait pas. Toutes les têtes du conseil furent d'une opinion contraire. Le duc de Beauvilliers surtout fit voir, avec une éloquence forte, tous les fléaux de la guerre qui devaient être le fruit de cette magnanimité dangereuse. Il était gouverneur du duc de Bourgogne, et pensait en tout comme le précepteur de ce prince, le célèbre archevêque de Cambrai, si connu par ses maximes humaines de gouvernement, et par la préférence qu'il donnait aux intérêts des peuples sur la grandeur des rois. Le marquis de Torci appuya, par des principes de politique, ce que le duc de Beauvilliers avait dit comme citoyen. Il représenta qu'il ne convenait pas d'irriter la nation anglaise par une démarche précipitée. Louis se rendit à l'avis unanime de son conseil, et il fut résolu de ne point reconnaître le fils de Jacques II pour roi[2].

Le jour même, Marie de Modène, veuve de Jacques, vient parler à Louis XIV dans l'appartement de Mme de Maintenon. Elle le conjure en larmes de ne point faire à son fils, à elle, à la mémoire d'un roi qu'il a protégé, l'outrage de refuser un simple titre, seul reste de tant de grandeurs : on a toujours rendu à son fils les honneurs d'un prince de Galles; on le doit donc traiter en roi après la mort de son

sessions espagnoles, et peut-être plus que tout le reste la concession à une compagnie française de l'*asiento* ou traite des nègres dans l'Amérique espagnole.

1. Par le traité d'Odensee (Fionie) du 20 janvier 1701.

2. Le duc de Bourgogne parla en faveur de la reconnaissance de Jacques III.

père : le roi Guillaume ne peut s'en plaindre, pourvu qu'on le laisse jouir de son usurpation. Elle fortifie ces raisons par l'intérêt de la gloire de Louis XIV. Qu'il reconnaisse ou non le fils de Jacques II, les Anglais ne prendront pas moins parti contre la France, et il aura seulement la douleur d'avoir sacrifié la grandeur de ses sentiments à des ménagements inutiles. Ces représentations et ces larmes furent appuyées par Mme de Maintenon. Le roi revint à son premier sentiment, et à la gloire de soutenir autant qu'il pouvait des rois opprimés. Enfin Jacques III fut reconnu le même jour qu'il avait été arrêté dans le conseil qu'on ne le reconnaîtrait pas.

Le marquis de Torci a fait souvent l'aveu de cette anecdote singulière. Il ne l'a pas insérée dans ses mémoires manuscrits, parce qu'il pensait, disait-il, qu'il n'était pas honorable à son maître que deux femmes lui eussent fait changer une résolution prise dans son conseil. Quelques Anglais[1] m'ont dit que, peut-être, sans cette démarche, leur parlement n'eût point pris de parti entre les maisons de Bourbon et d'Autriche ; mais que reconnaître ainsi pour leur roi un prince proscrit par eux, leur parut une injure à la nation, et un despotisme qu'on voulait exercer dans l'Europe. Les instructions données par la ville de Londres à ses représentants furent violentes.

« Le roi de France se donne un vice-roi en conférant le titre de notre souverain à un prétendu prince de Galles. Notre condition serait bien malheureuse, si nous devions être gouvernés au gré d'un prince qui a employé le fer, le

1. « Entre autres milord Bolingbroke, dont les Mémoires ont depuis justifié ce que l'auteur du *Siècle* avance (Voy. ses *Lettres*, tome II, page 56). C'est ainsi que pense encore M. de Torci dans ses Mémoires. Il dit, page 164 du tome Ier, première édition : « La résolution « que prit le roi de reconnaître le « prince de Galles en qualité de roi « d'Angleterre changea les disposi- « tions qu'une grande partie de la « nation témoignait à conserver « la paix, etc. ». Le lord Bolingbroke avoue dans ses *Lettres*, que Louis XIV reconnut le prétendant *par des importunités de femmes*. On voit, par ces témoignages, avec quelle exactitude l'auteur du *Siècle de Louis XIV* a cherché la vérité et avec quelle candeur il l'a dite » (Note de Voltaire). Voltaire ajoute dans le *Supplément au siècle de Louis XIV*, que lord Bolingbroke et Torcy lui ont dit maintes fois « que ce furent des femmes (et particulièrement la reine, femme de Jacques II) à qui le prétendant dut la consolation d'être reconnu roi par Louis XIV. Milord Bolingbroke ne savait cette anecdote que confusément, et M. de Torcy en était instruit dans le plus grand détail et avec la plus grande certitude ».

feu, et les galères, pour détruire les protestants de ses États : aurait-il plus d'humanité pour nous que pour ses propres sujets ? »

Guillaume s'expliqua dans le parlement avec la même force. On déclara le nouveau roi Jacques coupable de haute trahison : un bill d'*attainder*[1] fut porté contre lui, c'est-à-dire qu'il fut condamné à mort comme son grand-père ; et c'est en vertu de ce bill qu'on mit depuis sa tête à prix. Tel était le sort de cette famille infortunée, dont les malheurs n'étaient pas encore épuisés. Il faut avouer que c'était opposer de la barbarie à la générosité du roi de France.

Il paraît très vraisemblable que l'Angleterre se serait toujours déclarée contre Louis XIV, quand même il eût refusé le vain titre de roi au fils de Jacques II. La monarchie d'Espagne, entre les mains de son petit-fils, semblait devoir armer nécessairement contre lui les puissances maritimes[2]. Quelques membres du parlement gagnés n'auraient pas arrêté le torrent de la nation. C'est un problème à résoudre, si Mme de Maintenon ne pensa pas mieux que tout le conseil, et si Louis XIV n'eut pas raison de laisser agir la hauteur et la sensibilité de son âme[3].

L'empereur Léopold commença d'abord cette guerre en Italie, dès le printemps de l'année 1701. L'Italie a toujours été le pays le plus cher aux intérêts des empereurs. C'était celui où ses armes pouvaient le plus aisément pénétrer par le Tyrol et par l'État de Venise ; car Venise, quoique neutre en apparence, penchait plus cependant pour la maison d'Autriche que pour celle de France. Obligée d'ailleurs, par

1. Les bills *d'attainder* ont été inventés par Henri VIII : ce sont de véritables actes de proscription, des lois, votées et promulguées suivant les formes ordinaires, et équivalant à une condamnation capitale, non précédée de jugement. En outre le Parlement vota un bill d'abjuration, par lequel tout officier civil ou militaire, tout membre du Parlement devait jurer de renoncer, refuser et abjurer toute allégeance ou obéissance au susdit Jacques (janvier et février 1702).

2. Oui peut-être, après les fautes que Louis XIV accumula, dès avant la reconnaissance de Jacques III, mais non pas au début, puisque l'Angleterre et la Hollande avaient reconnu d'abord Philippe V et qu'il y avait dans ces deux pays un parti de la paix assez puissant. Les fonds publics avaient monté à Amsterdam à la nouvelle de l'acceptation du testament par Louis XIV.

3. Ce fut une nouvelle faute que de faciliter la tâche, en Angleterre et en Hollande, aux partisans de la guerre à outrance : et en tout cas Louis XIV n'a absolument rien gagné « à laisser agir la hauteur et la sensibilité de son âme ».

des traités, de donner passage aux troupes allemandes, elle accomplissait ces traités sans peine.

L'empereur, pour attaquer Louis XIV du côté de l'Allemagne, attendait que le corps germanique se fût ébranlé en sa faveur. Il avait des intelligences et un parti en Espagne; mais les fruits de ces intelligences ne pouvaient éclore, si l'un des fils de Léopold ne se présentait pour les recueillir; et ce fils de l'empereur ne pouvait s'y rendre qu'à l'aide des flottes d'Angleterre et de Hollande. Le roi Guillaume hâtait les préparatifs. Son esprit, plus agissant que jamais dans un corps sans force et presque sans vie[1], remuait tout, moins pour servir la maison d'Autriche que pour abaisser Louis XIV.

Il devait, au commencement de 1702, se mettre à la tête des armées. La mort le prévint dans ce dessein. Une chute de cheval acheva de déranger ses organes affaiblis; une petite fièvre l'emporta. Il mourut (16 mars 1702)[2], ne répondant rien à ce que des prêtres anglais, qui étaient auprès de son lit, lui dirent sur leur religion, et ne marquant d'autre inquiétude que celle dont le tourmentaient les affaires de l'Europe[3].

Il laissa la réputation d'un grand politique, quoiqu'il n'eût point été populaire[4]; et d'un général à craindre, quoiqu'il eût perdu beaucoup de batailles. Toujours mesuré dans sa conduite, et jamais vif que dans un jour de combat, il ne régna paisiblement en Angleterre que parce qu'il ne voulut pas y être absolu. On l'appelait, comme on sait, le stathouder

1. Son médecin lui avait annoncé qu'il n'avait pas une année à vivre, et Guillaume III avait révélé ce secret à son ami Bentinck.

2. Le 19 mars.

3. « Sa fin, dit Saint-Simon, fut aussi peu occupée de religion que l'avait été toute la suite de sa vie. Il ordonna de tout, et parla à ses ministres et à ses familiers avec une tranquillité surprenante et une présence d'esprit qui ne l'abandonna point jusqu'au dernier moment. Dans les derniers jours de sa vie, uniquement rempli des choses qui la regardaient, il se vit finir sans regret, avec la satisfaction d'avoir consommé l'affaire de la Grande Alliance, et dans l'espérance des grands coups que, par elle, il avait projetés contre la France. Cette pensée qui le flatta jusque dans la mort même, lui tint lieu de toute consolation; consolation frivole et cruellement trompeuse, qui le laissa bientôt en proie à d'éternelles vérités. »

4. Macaulay a dit de lui : « Malgré les grands services qu'il a rendus à notre pays, il ne régna jamais sur nos cœurs. » Il était plus aimé en Hollande, où on lui rendit après sa mort des honneurs inaccoutumés, tandis qu'en Angleterre, au dire de Burnet, l'enterrement fut à peine décent, sous prétexte que la grande guerre dans laquelle on entrait rendait l'économie nécessaire.

des Anglais et le roi des Hollandais. Il savait toutes les langues de l'Europe, et n'en parlait aucune avec agrément, ayant beaucoup plus de réflexion dans l'esprit que d'imagination. Son caractère était en tout l'opposé de Louis XIV : sombre, retiré, sévère, sec, silencieux autant que Louis était affable. Il haïssait les femmes autant que Louis les aimait[1]. Louis faisait la guerre en roi, et Guillaume en soldat. Il avait combattu contre le grand Condé et contre Luxembourg, laissant la victoire indécise entre Condé et lui à Senef, et réparant en peu de temps ses défaites à Fleurus[2], à Steinkerque, à Nervinde ; aussi fier que Louis XIV, mais de cette fierté triste et mélancolique qui rebute plus qu'elle n'impose. Si les beaux-arts fleurirent en France par le soin de son roi, ils furent négligés en Angleterre, où l'on ne connut plus qu'une politique dure et inquiète, conforme au génie du prince.

Ceux qui estiment plus le mérite d'avoir défendu sa patrie, et l'avantage d'avoir acquis un royaume sans aucun droit de la nature, de s'y être maintenu sans être aimé, d'avoir gouverné souverainement la Hollande sans la subjuguer, d'avoir été l'âme et le chef de la moitié de l'Europe, d'avoir eu les ressources d'un général et la valeur d'un soldat, de n'avoir jamais persécuté personne pour la religion[3], d'avoir méprisé toutes les superstitions des hommes, d'avoir été simple et modeste dans ses mœurs ; ceux-là sans doute donneront le nom de grand à Guillaume plutôt qu'à Louis. Ceux qui sont plus touchés des plaisirs et de l'éclat d'une cour brillante, de la magnificence, de la protection donnée aux arts, du zèle pour le bien public, de la passion pour la gloire, du talent de régner ; qui sont plus frappés de cette hauteur avec

1. « On a fait dire à Guillaume : « Le roi de France ne devrait point « me haïr; je l'imite en beaucoup « de choses, je le crains en plu« sieurs, et je l'admire en tout. » On cite sur cela les *Mémoires* de M. de Dangeau. Je ne me souviens point d'y avoir vu ces paroles : elles ne sont ni dans le caractère ni dans le style du roi Guillaume. Elles ne se trouvent dans aucun *Mémoire* anglais concernant ce prince, et il n'est pas possible qu'il ait dit qu'il imitait Louis XIV, lui dont les mœurs, les goûts, la conduite dans la guerre et dans la paix furent en tout l'opposé de ce monarque. » (Note de Voltaire.)

2. Voltaire semble oublier que Guillaume d'Orange n'assista point à la bataille de Fleurus.

3. Il avait fait adopter en 1689 un acte de tolérance qui assura, en pratique, la liberté de culte aux dissidents d'Angleterre (du moins aux dissidents protestants) : il s'était montré modéré envers les catholiques irlandais après la Boyne.

laquelle des ministres et des généraux ont ajouté des provinces à la France, sur un ordre de leur roi ; qui s'étonnent davantage d'avoir vu un seul État résister à tant de puissances ; ceux qui estiment plus un roi de France qui sait donner l'Espagne à son petit-fils, qu'un gendre qui détrône son beau-père ; enfin, ceux qui admirent davantage le protecteur que le persécuteur du roi Jacques, ceux-là donneront à Louis XIV la préférence[1].

CHAPITRE XVIII

Guerre mémorable pour la succession à la monarchie d'Espagne Conduite des ministres et des généraux jusqu'en 1703.

A Guillaume III succéda la princesse Anne, fille du roi Jacques et de la fille d'Hyde, avocat devenu chancelier, et l'un des grands hommes de l'Angleterre[2]. Elle était mariée au prince de Danemark, qui ne fut que son premier sujet. Dès qu'elle fut sur le trône, elle entra dans toutes les mesures du roi Guillaume, quoiqu'elle eût été ouvertement brouillée avec lui[3]. Ces mesures étaient les vœux de la nation. Un roi fait ailleurs entrer aveuglément ses peuples dans toutes ses vues ; mais à Londres un roi doit entrer dans celles de son peuple.

Ces dispositions de l'Angleterre et de la Hollande pour mettre, s'il se pouvait, sur le trône d'Espagne l'archiduc Charles, fils de l'empereur, ou du moins pour résister aux Bourbons, méritent peut-être l'attention de tous les siècles. La Hollande devait, pour sa part, entretenir cent deux mille hommes de troupes, soit dans les garnisons, soit en cam-

1. Voltaire est de ce nombre, séduit, comme toujours, par l'éclat des lettres et des arts, par la gloire des conquêtes, par le caractère incontestable de grandeur qui distingue Louis XIV de tous les autres souverains. La figure plus terne, plus froide, de Guillaume III n'était pas faite pour lui inspirer beaucoup d'admiration, bien qu'il se soit montré à son égard impartial et même plus favorable qu'on ne l'était d'ordinaire en France.

2. Voir p. 115, n. 3.

3. Marlborough, dont la femme Sarah Jennings était l'amie intime de la princesse Anne, avait conspiré pour substituer celle-ci à Guillaume III ; ces intrigues ayant été découvertes, Anne se retira avec son mari, Georges de Danemark, dans une habitation particulière.

pagne. Il s'en fallait beaucoup que la vaste monarchie espagnole pût en fournir autant dans cette conjecture. Une province de marchands presque toute subjuguée en deux mois, trente ans auparavant, pouvait plus alors que les maîtres de l'Espagne, de Naples, de la Flandre, du Pérou, et du Mexique. L'Angleterre promettait quarante mille hommes, sans compter ses flottes. Il arrive dans toutes les alliances que l'on fournit à la longue beaucoup moins qu'on n'avait promis. L'Angleterre, au contraire, donna cinquante mille hommes dans la seconde année, au lieu de quarante ; et vers la fin de la guerre elle entretint, tant de ses troupes que de celles des alliés, sur les frontières de France, en Espagne, en Italie, en Irlande, en Amérique, et sur ses flottes, près de deux cent mille soldats et matelots combattants ; dépense presque incroyable pour qui considérera que l'Angleterre proprement dite n'est que le tiers de la France, et qu'elle n'avait pas la moitié tant d'argent monnayé ; mais dépense vraisemblable aux yeux de ceux qui savent ce que peuvent le commerce et le crédit[1]. Les Anglais ont porté toujours le plus grand fardeau de cette alliance. Les Hollandais ont insensiblement diminué le leur ; car, après tout, la république des États généraux n'est qu'une illustre compagnie de commerce [2] ; et l'Angleterre est un pays fertile, rempli de négociants et de guerriers.

L'empereur devait fournir quatre-vingt-dix mille hommes, sans compter les secours de l'empire et des alliés qu'il espérait détacher de la maison de Bourbon ; et cependant le petit-fils de Louis XIV régnait déjà paisiblement dans Madrid ; et Louis, au commencement du siècle, était au comble de sa puissance et de sa gloire ; mais ceux qui pénétraient dans les ressorts des cours de l'Europe, et surtout de celle de France, commençaient à craindre quelques revers. L'Espagne, affaiblie sous les derniers rois du sang de Charles-Quint, l'était encore davantage dans les premiers jours du règne d'un Bourbon. La maison d'Autriche avait des partisans dans plus d'une province de cette monarchie. La Catalogne semblait prête à secouer le nouveau joug, et à se donner à l'archiduc Charles. Il était impossible que le Portugal ne se rangeât tôt

1. La fondation de la Banque d'Angleterre (1694), avait révélé dans ce pays la puissance du crédit et facilité la réussite des emprunts d'État.

2. Telle était, en effet, la Hollande au dix-huitième siècle.

ou tard du côté de la maison d'Autriche. Son intérêt visible était de nourrir chez les Espagnols, ses ennemis naturels, une guerre civile, dont Lisbonne ne pouvait que profiter. Le duc de Savoie, à peine beau-père du nouveau roi d'Espagne, et lié aux Bourbons par le sang et par les traités, paraissait déjà mécontent de ses gendres. Cinquante mille écus par mois, poussés depuis jusqu'à deux cent mille francs, ne paraissaient pas un avantage assez grand pour le retenir dans leur parti [1]. Il lui fallait au moins le Montferrat-Mantouan, et une partie du Milanais. Les hauteurs qu'il essuyait des généraux français et du ministère de Versailles [2] lui faisaient craindre avec raison d'être bientôt compté pour rien par ses deux gendres, qui tenaient resserrés ses États de tous côtés. Il avait déjà quitté brusquement le parti de l'empire pour la France. Il était vraisemblable qu'étant si peu ménagé par la France, il s'en détacherait à la première occasion.

Quant à la cour de Louis XIV et à son royaume, les esprits fins y apercevaient déjà un changement que les grossiers ne voient que quand la décadence est arrivée. Le roi, âgé de plus de soixante ans, devenu plus retiré, ne pouvait plus si bien connaître les hommes ; il voyait les choses dans un trop grand éloignement, avec des yeux moins appliqués, et fascinés par une longue prospérité. Mme de Maintenon, avec toutes les qualités estimables qu'elle possédait, n'avait ni la force, ni le courage, ni la grandeur d'esprit nécessaire pour soutenir la gloire d'un État. Elle contribua à faire donner le ministère des finances en 1699, et celui de la guerre en 1701, à sa créature Chamillart [3], plus honnête homme que ministre, et qui avait plu au roi par la modestie de sa conduite,

1. En vertu d'un traité du 16 avril 1701, qui lui assurait de plus le commandement des armées françaises et espagnoles en Italie.

2. Cependant ce ne fut pas à lui, bien qu'il eût le commandement suprême, mais à Catinat, que le roi s'en prit des disgrâces subies par les Français dans la campagne de 1701. On tolérait de la part de Victor-Amédée II bien des lenteurs, bien de la mauvaise volonté : devant sa répugnance à laisser passer par ses États les troupes françaises, Louis XIV les avait fait transporter par mer.

3. Madame de Maintenon écrivait le 2 mars 1701 : « M. de Chamillart est un honnête homme. S'il gouverne les finances du royaume comme celles de Saint-Cyr, nous ne trouverons pas à dire : Monsieur Colbert. Madame la duchesse de Bourgogne a pris de l'affection pour lui, et il travaille quelquefois avec M. le duc de Bourgogne pour le former. Ses manières honnêtes lui ont gagné tous les cœurs. Il emploiera nos amis et ne se fera pas un chagrin, comme M. de Louvois et son fils, de travailler avec le roi en bonne compagnie. »

lorsqu'il était chargé de Saint-Cyr[1]. Malgré cette modestie extérieure, il eut le malheur de se croire la force de supporter ces deux fardeaux, que Colbert et Louvois avaient à peine soutenus[2]. Le roi, comptant sur sa propre expérience, croyait pouvoir diriger heureusement ses ministres. Il avait dit, après la mort de Louvois, au roi Jacques : « J'ai perdu un bon ministre, mais vos affaires et les miennes n'en iront pas plus mal. » Lorsqu'il choisit Barbesieux pour succéder à Louvois dans le ministère de la guerre : « J'ai formé votre père, lui dit-il, je vous formerai de même[3]. » Il en dit à peu près autant à Chamillart. Un roi, qui avait travaillé si longtemps et si heureusement, semblait avoir droit de parler ainsi ; mais sa confiance en ses lumières le trompait.

A l'égard des généraux qu'il employait, ils étaient souvent gênés par des ordres précis, comme des ambassadeurs qui ne devaient pas s'écarter de leurs instructions. Il dirigeait avec Chamillart, dans le cabinet de Mme de Maintenon, les opérations de la campagne. Si le général voulait faire quel-

1. Il avait été successivement conseiller au Parlement de Paris, maître des requêtes, intendant de Rouen, intendant des finances, administrateur des revenus de Saint-Cyr.

2. Au contraire, il avait le vif sentiment de son insuffisance et résistait tout le premier aux faveurs dont le roi l'accablait. L'idée de Louis XIV de réunir dans les mêmes mains les deux ministères naturellement rivaux l'un de l'autre, au moment où allait s'ouvrir la guerre la plus redoutable de son règne, était d'ailleurs parfaitement juste : il importait plus que jamais que la finance trouvât, coûte que coûte, le moyen de soutenir la lutte, et que la guerre ne perdît pas de vue la nécessité de désarmer le plus tôt possible, à cause de la pénurie des finances. Le malheur fut que le choix de Louis XIV fut mauvais. Ajoutons que, du moins quant aux finances, la situation était si critique qu'il eût été difficile à n'importe quel ministre d'agir autrement que Chamillart. — Si sévère que Voltaire se soit montré dans ses appréciations sur Chamillart, il l'a encore beaucoup ménagé, s'il faut croire ce qu'il écrivait le 28 juillet 1752 au maréchal de Noailles : « J'ai vu des dépêches de M. de Chamillart qui, en vérité, étaient le comble du ridicule, et qui seraient capables de déshonorer absolument le ministère, depuis 1701 jusqu'à 1709. J'ai eu la discrétion de n'en faire aucun usage, plus occupé de ce qui peut être glorieux et utile à une nation que de dire des vérités désagréables. » — Il est heureux pour sa réputation d'historien que Voltaire n'ait pas eu souvent de ces scrupules.

3. « Voy. les *Mémoires* manuscrits de Dangeau ; on les cite ici parce que ce fait rapporté par eux a été souvent confirmé par le maréchal de La Feuillade, gendre du secrétaire d'État Chamillart. Louis XIV n'avait que trois ans de plus que Louvois ; à la mort de Mazarin, le roi avait vingt-trois ans ; Louvois en avait vingt, et était, depuis plusieurs années, adjoint de son père dans la place du ministre de la guerre. » (Note de Voltaire.)

que grande entreprise, il fallait qu'il en demandât la permission par un courrier qui trouvait, à son retour, ou l'occasion manquée, ou le général battu[1].

Les dignités et les récompenses militaires furent prodiguées sous le ministère de Chamillart. On donna la permission à trop de jeunes gens d'acheter des régiments presque au sortir de l'enfance; tandis que, chez les ennemis, un régiment était le prix de vingt ans de service. Cette différence ne fut ensuite que trop sensible dans plus d'une occasion, où un colonel expérimenté eût pu empêcher une déroute. Les croix de chevalier de Saint-Louis, récompense inventée par le roi en 1693, et qui étaient l'objet de l'émulation des officiers, se vendirent dès le commencement du ministère de Chamillart. On les achetait cinquante écus dans les bureaux de la guerre.

La discipline militaire, l'âme du service, si rigidement soutenue par Louvois, tomba dans un relâchement funeste : ni le nombre des soldats ne fut complet dans les compagnies, ni même celui des officiers dans les régiments. La facilité de s'entendre avec les commissaires et l'inattention du ministre produisaient ce désordre. De là naissait un inconvénient qui devait, toutes choses égales d'ailleurs, faire perdre nécessairement des batailles. Car, pour avoir un front aussi étendu que celui de l'ennemi, on était obligé d'opposer des bataillons faibles à des bataillons nombreux. Les magasins ne furent plus ni assez grands, ni assez tôt prêts. Les armes ne furent plus d'une assez bonne trempe. Ceux donc qui voyaient ces défauts du gouvernement, et qui savaient à quels généraux la France aurait affaire, craignirent pour elle, même au milieu des premiers avantages, qui promettaient à la France de plus grandes prospérités que jamais[2].

Le premier général qui balança la supériorité de la France fut un Français ; car on doit appeler de ce nom le prince

1. C'était en effet, une cause de grave péril, et la perte de la bataille de Turin ne fut pas due à autre chose. Mais on oublie trop que ce mal n'était point spécial à la France, et que Marlborough, par exemple, fut plus d'une fois gêné par l'opposition des états généraux à ses desseins.

2. « Le compilateur des *Mémoires de Mme de Maintenon* dit que, vers la fin de la guerre précédente, le marquis de Nangis, colonel du régiment du roi, lui disait qu'on ne pourrait empêcher la désertion de ses soldats qu'en faisant casser la tête aux déserteurs. Remarquez que le marquis, depuis le maréchal de Nangis, ne fut colonel de ce régiment qu'en 1711. » (Note de Voltaire.)

Eugène, quoiqu'il fût petit-fils[1] de Charles-Emmanuel, duc de Savoie. Son père, le comte de Soissons, établi en France, lieutenant-général des armées et gouverneur de Champagne, avait épousé Olimpe Mancini, l'une des nièces du cardinal Mazarin. (18 octobre 1663) De ce mariage, d'ailleurs malheureux, naquit à Paris ce prince si dangereux depuis à Louis XIV, et si peu connu de lui dans sa jeunesse. On le nomma d'abord en France le chevalier de Carignan. Il prit ensuite le petit collet[2] : on l'appelait l'abbé de Savoie. On prétend qu'il demanda un régiment au roi, et qu'il essuya la mortification d'un refus accompagné de reproches. Ne pouvant réussir auprès de Louis XIV, il était allé servir l'empereur contre les Turcs dès l'an 1683. Les deux princes de Conti allèrent le joindre en 1685. Le roi fit ordonner aux princes de Conti, et à tous ceux qui faisaient avec eux le voyage, de revenir. L'abbé de Savoie fut le seul qui n'obéit point[3]. Il avait déjà déclaré qu'il renonçait à la France. Le roi, quand il l'apprit, dit à ses courtisans : « Ne trouvez-vous pas que j'ai fait là une grande perte ? » et les courtisans assurèrent que l'abbé de Savoie serait toujours un esprit dérangé, un homme incapable de tout[4]. On en jugeait par quelques emportements de jeunesse, sur lesquels il ne faut jamais juger les hommes. Ce

1. Il était petit-fils de Thomas-François de Savoie, et fils d'Eugène-Maurice de Savoie, comte de Soissons(1633-1673)et d'Olympe Mancini.

2. Sorte de rabat que portaient les ecclésiastiques.

3. « Par les instructions à moi envoyées, et puisées dans le dépôt des affaires étrangères, il est évident que le prince Eugène était déjà parti en 1683, et que le marquis de La Fare s'est mépris dans ses *Mémoires*, quand il fait partir les deux princes de Conti avec le prince Eugène ; ce qui a induit les historiens en erreur.

« Il y eut alors plusieurs jeunes seigneurs de la cour qui écrivirent aux princes de Conti des lettres indécentes, dans lesquelles ils manquaient de respect au roi et d'égards pour Mme de Maintenon, qui n'était encore que favorite. Les lettres furent interceptées, et ces jeunes gens disgraciés pour quelque temps.

« Le compilateur des *Mémoires de Maintenon* est le seul qui avance que le duc de La Roche-Guyon dit à son frère, le marquis de Liancourt : « Mon frère, si on intercepte votre lettre, vous méritez la mort. » Premièrement, on ne mérite point la mort parce qu'une lettre coupable est interceptée, mais parce qu'on l'a écrite ; secondement, on ne mérite point la mort pour avoir écrit des plaisanteries. Il parut bien que ces seigneurs, qui tous rentrèrent en grâce, ne méritaient point la mort. Tous ces prétendus discours qu'on débite avec légèreté dans le monde, et qui sont ensuite recueillis par les écrivains obscurs et mercenaires, sont indignes de croyances.» (Note de Voltaire.)

4. Louvois ayant fait prononcer l'exil contre les Français qui n'étaient point revenus dans leur pays, le prince Eugène s'écria qu'il y rentrerait, mais en vainqueur.

prince, trop méprisé à la cour de France, était né avec les qualités qui font un héros dans la guerre, et un grand homme dans la paix; un esprit plein de justesse et de hauteur, ayant le courage nécessaire et dans les armées et dans le cabinet. Il a fait des fautes comme tous les généraux ; mais elles ont été cachées sous le nombre de ses grandes actions. Il a ébranlé la grandeur de Louis XIV et la puissance ottomane ; il a gouverné l'empire ; et, dans le cours de ses victoires et de son ministère, il a méprisé également le faste et les richesses. Il a même cultivé les lettres, et les a protégées autant qu'on le pouvait à la cour de Vienne[1]. Agé alors de trente-sept ans, il avait l'expérience de ses victoires remportées sur les Turcs, et des fautes commises par les Impériaux dans les dernières guerres, où il avait servi contre la France.

Il descendit en Italie par le Trentin sur les terres de Venise avec trente mille hommes, et la liberté entière de s'en servir comme il le voudrait. Le roi de France défendit d'abord au maréchal de Catinat de s'opposer au passage du prince Eugène, soit pour ne point commettre le premier acte d'hostilité, ce qui est une mauvaise politique quand on a les armes à la main ; soit pour ménager les Vénitiens, qui étaient pourtant moins dangereux que l'armée allemande.

Cette faute de la cour en fit commettre d'autres à Catinat. Rarement réussit-on quand on suit un plan qui n'est pas le sien. On sait d'ailleurs combien il est difficile, dans ce pays tout coupé de rivières et de ruisseaux, d'empêcher un ennemi habile de les passer. Le prince Eugène joignait à une grande profondeur de desseins une vivacité prompte d'exécution. La nature du terrain aux bords de l'Adige faisait encore que l'armée ennemie était plus ramassée, et la française plus étendue[2]. Catinat voulait aller à l'ennemi ; mais quelques lieutenant-généraux firent des difficultés et formèrent des cabales contre lui. Il eut la faiblesse de ne pas se faire obéir. La modération de son esprit lui fit commettre cette grande faute. Eugène força d'abord le poste de Carpi, auprès du canal Blanc, défendu par Saint-Frémont, qui ne

1. Il a protégé notamment Jean-Baptiste Rousseau, qui avait dû se retirer aux Pays-Bas. Il recherchait les manuscrits, les éditions précieuses et s'était constitué une riche bibliothèque à Vienne.

2. En effet l'armée française, se trouvant sur la rive droite de l'Adige, avait à défendre un arc dont le prince Eugène tenait la corde.

suivit pas en tout les ordres du général, et qui se fit battre[1]. Après ce succès, l'armée allemande fut maîtresse du pays entre l'Adige et l'Adda ; elle pénétra dans le Bressan, et Catinat recula jusque derrière l'Oglio. Beaucoup de bons officiers approuvaient cette retraite qui leur paraissait sage, et il faut encore ajouter que le défaut des munitions promises par le ministre la rendait nécessaire. Les courtisans, et surtout ceux qui espéraient de commander à la place de Catinat, firent regarder sa conduite comme l'opprobre du nom français[2]. Le maréchal de Villeroi persuada qu'il réparerait l'honneur de la nation[3]. La confiance avec laquelle il parla, et le goût que le roi avait pour lui, obtinrent à ce général le commandement en Italie. Le maréchal de Catinat, malgré les victoires de Staffarde et de la Marsaille, fut obligé de servir sous lui.

Le maréchal duc de Villeroi, fils du gouverneur du roi, élevé avec lui[4], avait eu toujours sa faveur : il avait été de

1. 9 juillet 1701. — Quoique malheureux, le combat de Carpi fut un de ceux qui firent le plus d'honneur aux troupes : le corps détaché de Saint-Frémont, celui de Tessé qui campait à quelque distance, ne cédèrent la place que devant des forces accablantes et après une résistance héroïque.

2. Louis XIV écrivit à Catinat, le 10 août 1701, une lettre très dure, où il lui reprochait d'avoir cédé tant de terrain sans combattre et lui enjoignait de marcher à l'ennemi. Il ne savait pas que l'armée française comprenait beaucoup de recrues, tandis que celle du prince Eugène ne comptait que de vieux soldats, et que le commandement était aussi désuni dans la première qu'il était ferme dans la seconde (Pelet, *Guerre de la Succession d'Espagne*, t. III, p. 399).

3. « Le maréchal de Villeroi fut quelque temps chez Mme de Maintenon avec le roi : Chamillart y vint ensuite, et comme le roi sortit suivi du maréchal pour se mettre à table, on sut qu'il allait commander l'armée d'Italie. Jamais on ne l'eût pris pour le réparateur des fautes de Catinat. La surprise fut donc complète, et, quoique ce choix fût peu approuvé, le génie courtisan se déborda en compliments et en louanges. A la fin du souper, M. de Duras, qui était en quartier, vint à l'ordinaire se mettre derrière le roi. Un instant après, un brouhaha qui se fit dans le salon annonça le maréchal de Villeroi, qui avait été manger un morceau et revenait voir le roi sortir de table. Il arriva donc auprès de M. de Duras, avec cette pompe dans laquelle on le voyait baigné. Le maréchal de Duras, qui ne l'aimait point et ne l'estimait guère, et qui ne se contraignait pas même pour le roi, écoute un instant le bourdon des applaudissements, puis se tournant brusquement au maréchal de Villeroi, et lui prenant le bras : « Monsieur le maréchal, lui dit-il tout haut, tout le monde vous fait des compliments d'aller en Italie, moi j'attends à votre retour à vous faire les miens. » Villeroi demeura confus sans proférer un seul mot, et tout le monde sourit et baissa les yeux. Le roi ne sourcilla pas. » (Saint-Simon, chap. XCVI.)

4. Villeroi était né en 1643 ; il avait donc très peu de différence d'âge avec Louis XIV. Il mourut en 1730

toutes ses campagnes et de tous ses plaisirs: c'était un homme d'une figure agréable et imposante, très brave, très honnête homme, bon ami, vrai dans la société, magnifique en tout[1]. Mais ses ennemis disent qu'il était plus occupé, étant général d'armée, de l'honneur et du plaisir de commander, que des desseins d'un grand capitaine. Ils lui reprochaient un attachement à ses opinions qui ne déférait aux avis de personne.

Il vint en Italie donner des ordres au maréchal de Catinat, et des dégoûts au duc de Savoie[2]. Il faisait sentir qu'il pensait en effet qu'un favori de Louis XIV, à la tête d'une puissante armée, était fort au-dessus d'un prince : il ne l'appelait que *Mons de Savoie :* il le traitait comme un général à la solde de la France, et non comme un souverain, maître des barrières que la nature a mises entre la France et l'Italie. L'amitié de ce souverain ne fut pas aussi ménagée qu'elle était nécessaire. La cour pensa que la crainte serait le seul nœud qui le retiendrait, et qu'une armée française, dont environ six à sept mille soldats piémontais étaient sans cesse environnés, répondait de sa fidélité. Le maréchal de Villeroi agit avec lui comme son égal dans le commerce ordinaire, et comme son supérieur dans le commandement. Le duc de

1. « L'auteur, qui dans sa jeunesse eut l'honneur de le voir souvent, a droit d'assurer que c'était là son caractère. La Beaumelle, qui insulte les maréchaux de Villeroi et de Villars et tant d'autres, dans ses notes du *Siècle de Louis XIV*, parle ainsi de feu M. le maréchal de Villeroi, p. 102, t. III, des *Mémoires de Mme de Maintenon :* « Villeroi le « fastueux, qui amusait les femmes « avec tant de légèreté, et qui disait « à ses gens avec tant d'arrogance : « A-t-on mis de l'or dans mes « poches ? » « Comment peut-il attribuer, je ne dis pas à un grand seigneur, mais à un homme bien élevé, ces paroles qu'on attribuait autrefois à un financier ridicule ? Comment peut-il parler de tant d'hommes du siècle passé du ton d'un homme qui les aurait vus ? et comment peut-on écrire si insolemment de telles indécences, de telles faussetés et de telles sottises ? » (Note de Voltaire.)

2. Villeroi au contraire s'honora en témoignant beaucoup d'égards à Catinat, et il chercha plutôt à ménager le duc de Savoie, dont les trahisons auraient mérité un autre traitement. — Rapportons toutefois une anecdote racontée par Saint-Simon : « Les grands airs de familiarité que le maréchal de Villeroi se donnait avec M. de Savoie lui attirèrent un cruel dégoût, pour ne pas dire un affront. M. de Savoie, étant au milieu de tous les généraux et de la fleur de l'armée, ouvrit sa tabatière en causant, et allant prendre une pincée de tabac, le maréchal qui se trouva auprès de lui allonge la main et prend dans la tabatière sans mot dire. M. de Savoie rougit, et à l'instant renverse sa tabatière par terre, puis la donne à un de ses gens à qui il dit de lui rapporter du tabac. Le maréchal ne sut que devenir et but sa honte sans oser proférer une parole. »

Savoie avait le vain titre de généralissime ; mais le maréchal de Villeroi l'était. Il ordonna d'abord que l'on attaquât le prince Eugène au poste de Chiari, près de l'Oglio (11 septembre 1701)[1]. Les officiers généraux jugeaient qu'il était contre toutes les règles de la guerre d'attaquer ce poste, pour des raisons décisives ; c'est qu'il n'était d'aucune conséquence, et que les retranchements en étaient inabordables ; qu'on n'y gagnerait rien en le prenant, et que, si on le manquait, on perdait la réputation de la campagne. Villeroi dit au duc de Savoie qu'il fallait marcher, et envoya un aide de camp ordonner de sa part au maréchal de Catinat d'attaquer[2]. Catinat se fit répéter l'ordre trois fois, puis se tournant vers les officiers qu'il commandait : « Allons donc, dit-il, messieurs, il faut obéir. » On marcha aux retranchements. Le duc de Savoie, à la tête de ses troupes, combattit comme un homme qui aurait été content de la France. Catinat chercha à se faire tuer. Il fut blessé ; mais tout blessé qu'il était, voyant les troupes du roi rebutées, et le maréchal de Villeroi ne donnant point d'ordre, il fit la retraite ; après quoi il quitta l'armée, et vint à Versailles rendre compte de sa conduite au roi, sans se plaindre de personne.

(2 février 1702) Le prince Eugène conserva toujours sa supériorité sur le maréchal de Villeroi. Enfin, au cœur de l'hiver, un jour que ce maréchal dormait avec sécurité dans Crémone, ville assez forte, et munie d'une très grande garnison, il est réveillé au bruit des décharges de mousqueterie. Il se lève en hâte, monte à cheval : la première chose qu'il rencontre, c'est un escadron ennemi. Le maréchal aussitôt est fait prisonnier et conduit hors de la ville, sans savoir ce qui s'y passait, et sans pouvoir imaginer la cause d'un événement si étrange. Le prince Eugène était déjà dans Crémone. Un prêtre, nommé Bozzoli, prévôt de Sainte-Marie-la-Neuve, avait introduit les troupes allemandes par un égout. Quatre cents soldats, entrés par cet égout dans la maison du prêtre, avaient sur-le-champ égorgé la garde des deux portes ; les deux portes ouvertes, le prince Eugène entre avec quatre mille hommes. Tout cela s'était fait avant

1. Le 1er septembre 1701.

2. Villeroi ne faisait qu'appliquer les instructions de Louis XIV qui prescrivaient « de passer les rivières, de chercher l'ennemi, de faire l'impossible pour combattre, plutôt que d'avoir la honte de voir les Impériaux hiverner en Italie ». (*Lettres de Villeroi à Louis XIV*, 2 et 19 sept. ; Pelet, I, 320 et 609.)

que le gouverneur, qui était Espagnol, s'en fût douté, et avant que le maréchal de Villeroi fût éveillé. Le secret, l'ordre, la diligence, toutes les précautions possibles, avaient préparé l'entreprise. Le gouverneur espagnol se montre d'abord dans les rues avec quelques soldats ; il est tué d'un coup de fusil : tous les officiers généraux sont ou tués ou pris, à la réserve du comte de Revel, lieutenant-général, et du marquis de Praslin. Le hasard confondit la prudence du prince Eugène.

Le chevalier d'Entragues devait faire ce jour-là, dans la ville, une revue du régiment des vaisseaux, dont il était colonel ; et déjà les soldats s'assemblaient à quatre heures du matin, à une extrémité de la ville, précisément dans le temps que le prince Eugène entrait par l'autre. D'Entragues commence à courir par les rues avec ses soldats. Il résiste aux Allemands qu'il rencontre. Il donne le temps au reste de la garnison d'accourir. Les officiers, les soldats, pêle-mêle, les uns armés, les autres presque nus, sans commandement, sans ordre, remplissent les rues, les places publiques. On combat en confusion ; on se retranche de rue en rue, de place en place. Deux régiments irlandais, qui faisaient partie de la garnison arrêtent les efforts des Impériaux. Jamais ville n'avait été surprise avec plus de sagesse, ni défendue avec tant de valeur. La garnison était d'environ cinq mille hommes. Le prince Eugène n'en avait pas encore introduit plus de quatre mille. Un gros détachement de son armée devait arriver par le pont du Pô : les mesures étaient bien prises. Un autre hasard les dérangea toutes. Ce pont du Pô, mal gardé par environ cent soldats français, devait d'abord être saisi par les cuirassiers allemands, qui, dans l'instant que le prince Eugène entra dans la ville, furent commandés pour aller s'en emparer. Il fallait pour cet effet qu'étant entrés par la porte du midi, voisine de l'égout, ils sortissent sur-le-champ de Crémone, du côté du nord, par la porte du Pô, et qu'ils courussent au pont. Ils y allaient ; le guide qui les conduisait est tué d'un coup de fusil tiré d'une fenêtre ; les cuirassiers prennent une rue pour une autre : ils allongent leur chemin. Dans ce petit intervalle de temps, les Irlandais se jettent à la porte du Pô ; ils combattent et repoussent les cuirassiers : le marquis de Praslin profite du moment ; il fait couper le pont : alors le secours que l'ennemi attendait ne peut arriver, et la ville est sauvée.

Le prince Eugène, après avoir combattu tout le jour, toujours maître de la porte par laquelle il était entré, se retire enfin, emmenant le maréchal de Villeroi et plusieurs officiers généraux, prisonniers, mais ayant manqué Crémone, que son activité et sa prudence, jointes à la négligence du gouverneur, lui avaient donnée, et que le hasard et la valeur des Français et des Irlandais lui ôtèrent[1].

Le maréchal de Villeroi, extrêmement malheureux en cette occasion, fut condamné à Versailles par les courtisans avec toute la rigueur et l'amertume qu'inspiraient sa faveur et son caractère, dont l'élévation leur paraissait trop approcher de la vanité[2]. Le roi, qui le plaignait sans le condamner, irrité qu'on blâmât si hautement son choix, s'échappa à dire : « On se déchaîne contre lui, parce qu'il est mon favori » : terme dont il ne se servit jamais pour personne que cette seule fois en sa vie[3]. Le duc de Vendôme fut aussitôt nommé pour aller commander en Italie.

Le duc de Vendôme[4], petit-fils de Henri IV, était intrépide comme lui, doux, bienfaisant, sans faste, ne connaissant ni l'envie, ni la vengeance. Il n'était fier qu'avec des princes; il se rendait l'égal de tout le reste. C'était le seul général sous lequel le devoir du service, et cet instinct de fureur purement animal et mécanique qui obéit à la voix des officiers, ne menassent point des soldats au combat : ils combattaient pour le duc de Vendôme ; ils auraient donné leur vie pour le tirer d'un mauvais pas, où la précipitation de son

1. Et aussi le manque de munitions : ce fut du moins ce que le prince Eugène écrivit à l'empereur.

2. « Voy. les *Mémoires* de Dangeau.

« On chantait à la cour, à Paris et dans l'armée :

« Français, rendez grâce à Bellone,
Votre bonheur est sans égal :
Vous avez conservé Crémone,
Et perdu votre général. »

(Note de Voltaire).

3. « Apprenez, dit Voltaire à La Beaumelle (*Supplément au Siècle de Louis XIV*, partie I), que c'est dans les *Mémoires* manuscrits du marquis de Dangeau que se trouvent ces paroles de Louis XIV sur le maréchal de Villeroi. Ce n'est pas assez que je les aie lues dans ces *Mémoires* pour les rapporter : elles m'ont été confirmées par d'autres personnes, et surtout par le cardinal de Fleury. Ce n'est que sur plusieurs témoignages unanimes qu'il est permis d'écrire l'histoire. Le rapport d'un témoin considérable donne de la probabilité, le rapport de plusieurs peut faire la certitude historique, et la négation de La Beaumelle fait une impertinence. »

4. Sur le duc de Vendôme et son frère, voir ci-dessus, p. 244. — Le portrait que Voltaire a fait de ces deux personnages est tracé de main de maître; il méritait de rester populaire, et l'est, en effet, resté.

génie l'engageait quelquefois. Il ne passait pas pour méditer ses desseins avec la même profondeur que le prince Eugène[1], et pour entendre comme lui l'art de faire subsister les armées. Il négligeait trop les détails; il laissait périr la discipline militaire; la table et le sommeil lui dérobaient trop de temps, aussi bien qu'à son frère. Cette mollesse le mit plus d'une fois en danger d'être enlevé; mais, un jour d'action, il réparait tout par une présence d'esprit et par des lumières que le péril rendait plus vives, et ces jours d'action, il les cherchait toujours; moins fait, à ce qu'on disait pour une guerre défensive et aussi propre à l'offensive que le prince Eugène.

Ce désordre et cette négligence qu'il portait dans les armées, il l'avait à un excès surprenant dans sa maison et même sur sa personne: à force de haïr le faste, il en vint à une malpropreté cynique dont il n'y a point d'exemple[2]; et son désintéressement, la plus noble des vertus, devint en lui un défaut qui lui fit perdre, par son dérangement, beaucoup plus qu'il n'eût dépensé en bienfaits. On l'a vu manquer souvent du nécessaire. Son frère, le grand prieur, qui commanda sous lui en Italie, avait les mêmes défauts, qu'il poussait encore plus loin, et qu'il ne rachetait que par la même valeur. Il était étonnant de voir deux généraux ne sortir souvent de leur lit qu'à quatre heures après midi, et deux princes, petits-fils de Henri IV, plongés dans une négligence de leurs personnes dont les plus vils des hommes auraient eu honte.

Ce qui est plus surprenant encore, c'est ce mélange d'activité et d'indolence, avec lequel Vendôme fit contre Eugène une guerre vive d'artifice, de surprises, de marches, de passages de rivières, de petits combats souvent aussi inutiles que meurtriers, de batailles sanglantes où les deux partis s'attribuaient la victoire: (15 auguste 1702) telle fut celle de Luzara, pour laquelle les *Te Deum* furent chantés à

1. Le prince Eugène, fils d'Olympe Mancini, était cousin germain du duc de Vendôme, fils de Laure Mancini.

2. Il donnait audience à des ambassadeurs étant assis sur sa chaise percée; c'est là, suivant Saint-Simon, qu'Albéroni lui fit sa première visite. On voudrait pouvoir douter de la vérité de ce trait; mais cela n'est guère possible, étant donnée cette lettre de Mme de Maintenon, 18 mars 1709: « M. le maréchal de Boufflers dit qu'on ne commande point une armée de dessus une chaise percée; c'est sa situation (du duc de Vendôme) la plus ordinaire. »

Vienne et à Paris[1]. Vendôme était vainqueur toutes les fois qu'il n'avait pas affaire au prince Eugène en personne; mais, dès qu'il le retrouvait en tête, la France n'avait plus aucun avantage.

(Janvier 1703) Au milieu de ces combats et des sièges de tant de châteaux et de petites villes, des nouvelles secrètes arrivent à Versailles que le duc de Savoie, petit-fils d'une sœur de Louis XIII[2], beau-père du duc de Bourgogne, beau-père de Philippe V, va quitter les Bourbons, et marchande l'appui de l'empereur. Tout le monde est surpris qu'il abandonne à la fois ses deux gendres, et même, à ce qu'on croit, ses véritables intérêts[3]. Mais l'empereur lui promettait tout ce que ses gendres lui avaient refusé[4] : le Montferrat-Mantouan, Alexandrie, Valence[5], les pays entre le Pô et le Tanaro, et plus d'argent que la France ne lui en donnait. Cet argent devait être fourni par l'Angleterre ; car l'empereur en avait à peine pour soudoyer ses armées. L'Angleterre, la plus riche des alliés, contribuait plus qu'eux tous pour la cause commune. Si le duc de Savoie consulta peu les lois des nations et celles de la nature, c'est une question de morale, laquelle se mêle peu de la conduite des souverains. L'événement seul a fait voir à la fin qu'il ne manqua pas, au moins dans son traité, aux lois de la politique : mais il y manqua dans un autre point bien essentiel ; ce fut en laissant ses troupes à la merci des Français, tandis qu'il traitait avec l'empereur (19 auguste 1703). Le duc de Vendôme les fit désarmer. Elles n'étaient à la vérité que de cinq mille hommes ; mais ce n'était pas un petit objet pour le duc de Savoie.

A peine la maison de Bourbon a-t-elle perdu cet allié, qu'elle apprend que le Portugal est déclaré contre elle.

1. Et auparavant à Santa-Vittoria (26 juillet). — Dans ces deux batailles célèbres par l'héroïsme qu'y déploya Philippe V, alors venu en Italie pour se montrer à ses sujets, l'avantage fut bien en faveur des Français, surtout dans la première affaire. On prit Guastalla et on refoula les Autrichiens jusqu'au delà du Mincio.

2. Christine de France.

3. La surprise ne put être que pour ceux qui ne voulaient pas se rendre compte de la position exacte du duc de Savoie. Il était impossible qu'un prince aussi ambitieux, aussi désireux de s'agrandir, se résignât à voir ses États bloqués, pour ainsi dire, des deux côtés, par des possessions de la maison de Bourbon.

4. N'oublions pas que l'acceptation du testament avait fait une loi de ne rien démembrer de la monarchie espagnole.

5. Valenza.

Pierre, roi de Portugal, reconnaît l'archiduc Charles pour roi d'Espagne. Le conseil impérial, au nom de cet archiduc, démembrait, en faveur de Pierre II, une monarchie dans laquelle il n'avait pas encore une ville : il lui cédait, par un de ces traités qui n'ont point eu d'exécution, Vigo, Bayonne[1], Alcantara, Badajoz, une partie de l'Estramadoure, tous les pays situés à l'occident de la rivière de la Plata en Amérique; en un mot, il partageait ce qu'il n'avait pas, pour acquérir ce qu'il pourrait en Espagne[2].

Le roi de Portugal, le prince de Darmstadt[3], ministre de l'archiduc, l'amirante de Castille, son partisan[4], implorèrent même le secours du roi de Maroc. Non seulement ils firent des traités avec ce barbare pour avoir des chevaux et du blé, mais ils demandèrent des troupes. L'empereur de Maroc, Muley Ismaël[5], le tyran le plus guerrier et le plus politique qui fût alors chez les nations mahométanes, ne voulut envoyer ses troupes qu'à des conditions dangereuses pour la chrétienté et honteuses pour le roi de Portugal : il demandait en otage un fils de ce roi, et des villes. Le traité n'eut point lieu. Les chrétiens se déchirèrent de leurs propres mains, sans y joindre celles des barbares. Ce secours d'Afrique ne valait pas, pour la maison d'Autriche, celui d'Angleterre et de Hollande.

Churchill, comte et ensuite duc de Marlborough, déclaré général des troupes anglaises et hollandaises dès l'an 1702, fut l'homme le plus fatal à la grandeur de la France qu'on eût vu depuis plusieurs siècles. Il n'était pas comme ces généraux auxquels un ministre donne par écrit le projet d'une campagne et qui, après avoir suivi à la tête d'une armée les ordres du cabinet, reviennent briguer l'honneur de servir

1. Bayona, petit port à l'entrée de la baie de Vigo.

2. Le traité est du 13 mai 1703. Il ne faut pas le confondre avec le célèbre traité de lord Methuen, qui en fut d'ailleurs une conséquence (décembre 1703).

3. Georges de Darmstadt était vice-roi de Catalogne. Cousin germain de la dernière reine d'Espagne, Marie-Anne de Neubourg, et par conséquent apparenté à la famille impériale, il était chaud partisan de l'Autriche. Un des premiers soins du gouvernement de Philippe V avait dû être de le révoquer; mais on s'était créé par là un ennemi implacable.

4. L'amirante de Castille avait été disgrâcié pour la même raison, était allé en Portugal, et nul n'avait contribué plus puissamment à la défection de Pierre II.

5. Muley-Ismaël régna de 1672 à 1727. Il avait demandé en mariage une fille de Louis XIV et de Mlle de la Vallière, qui devint princesse de Conti.

encore. Il gouvernait alors la reine d'Angleterre, et par le besoin qu'on avait de lui, et par l'autorité que sa femme avait sur l'esprit de cette reine. Il menait le parlement par son crédit, et par celui de Godolphin, grand trésorier, dont le fils épousa sa fille. Ainsi, maître de la cour, du parlement, de la guerre, et des finances, plus roi que n'avait été Guillaume, aussi politique que lui, et beaucoup plus grand capitaine, il fit plus que les alliés n'osaient espérer. Il avait par-dessus tous les généraux de son temps, cette tranquillité de courage au milieu du tumulte, et cette sérénité d'âme dans le péril, que les Anglais appellent *cold head, tête froide*. C'est peut-être cette qualité, le premier don de la nature pour le commandement, qui a donné autrefois tant d'avantages aux Anglais sur les Français dans les plaines de Poitiers, de Crécy et d'Azincourt [1].

Marlborough, guerrier infatigable pendant la campagne, devenait un négociateur aussi agissant pendant l'hiver. Il allait à La Haye et dans toutes les cours d'Allemagne. Il persuadait les Hollandais de s'épuiser pour abaisser la France. Il excitait les ressentiments de l'électeur palatin. Il allait flatter la fierté de l'électeur de Brandebourg, lorsque ce prince voulut être roi. Il lui présentait la serviette à table pour en tirer un secours de sept à huit mille soldats. Le prince Eugène, de son côté, ne finissait une campagne que pour aller faire lui-même à Vienne les préparatifs de l'autre. On sait si les armées en sont mieux pourvues quand le général est le ministre. Ces deux hommes, tantôt commandant ensemble, tantôt séparément, furent toujours d'intelligence : ils conféraient souvent à La Haye avec le grand pensionnaire Heinsius [2] et le greffier Fagel, qui gouvernaient

1. Voltaire avait déjà donné le portrait de Marlborough dans son *Histoire de Charles XII :* « Cet homme qui n'a jamais assiégé de ville qu'il n'ait prise, ni donné de bataille qu'il n'ait gagnée, était à Saint-James un adroit courtisan, dans le Parlement un chef de parti, dans les pays étrangers le plus habile négociateur de son siècle. Il avait fait autant de mal à la France par son esprit que par ses armes. On a entendu dire au secrétaire des États généraux, M. Fagel, homme d'un très grand mérite, que plus d'une fois les États généraux ayant résolu de s'opposer à ce que le duc de Marlborough devait leur proposer, le duc arrivait, leur parlait en français, langue dans laquelle il s'exprimait mal, et les persuadait tous : c'est ce que lord Bolingbroke m'a confirmé. »

2. Heinsius (1640-1720) grand pensionnaire de Hollande depuis 1689, réélu régulièrement tous les cinq ans. — Quoique ce que dit Voltaire de sa bonne entente avec Marlbo-

les Provinces-Unies[1] avec autant de lumières que les Barnevelt et les de Witt, et avec plus de bonheur. Ils faisaient toujours de concert mouvoir la moitié des ressorts de l'Europe contre la maison de Bourbon; et le ministère de France était alors bien faible pour résister longtemps à ces forces réunies. Le secret de leur projet de campagne fut toujours gardé entre eux. Ils arrangeaient eux-mêmes leurs desseins, et ne les confiaient à ceux qui devaient les seconder qu'au point de l'exécution. Chamillart, au contraire, n'étant ni politique, ni guerrier, ni même homme de finance, et jouant cependant le rôle d'un premier ministre, dans l'impuissance où il était de faire des arrangements par lui-même, les recevait de plusieurs mains subalternes. Son secret était quelquefois divulgué, avant même qu'il sût précisément ce qu'on devait faire. C'est ce que le marquis de Feuquières lui reproche avec raison ; et Mme de Maintenon avoue dans ses lettres que cet homme qu'elle avait choisi était un ministre incapable. Ce fut là une des principales causes du malheur de la France.

Dès que Marlborough eut le commandement des armées confédérées en Flandre, il fit voir qu'il avait appris l'art de la guerre sous Turenne. Il avait fait autrefois ses premières campagnes, volontaire sous ce général[2]. On ne l'appelait dans l'armée que le *bel Anglais;* mais le vicomte de Turenne avait jugé que le bel Anglais serait un jour un grand homme. Il commença par élever des officiers subalternes et jusqu'alors inconnus, dont il démêlait le mérite, sans s'assujettir à l'ordre du grade militaire, que nous appelons en France l'*ordre du tableau*. Il savait que, quand les grades ne sont que la suite de l'ancienneté, l'émulation périt ; et qu'un officier, pour être plus ancien, n'est pas toujours meilleur[3] (1702). Il forma d'abord des hommes. Il gagna du terrain sur les Français, sans combattre. Le premier mois,

rough soit en général vrai, il y eut cependant parfois quelques désaccords entre eux sur la manière de conduire les opérations, principalement pour la campagne de 1703 aux Pays-Bas.

1. François-Nicolas Fagel, neveu de Gaspard Fagel qui était grand pensionnaire en 1688 et qui rédigea le manifeste de Guillaume III au moment de son départ pour l'Angleterre.

2. Dans le corps d'Anglais fourni par Charles II à Louis XIV en 1672.

3. Réflexion juste dans bien des cas, mais qui n'enlève rien à l'utilité, à la nécessité même, d'une création comme celle de l'ordre du tableau, d'ailleurs formellement louée par Voltaire lui-même au chap. VIII.

le comte d'Athlone[1], général hollandais, lui disputait le commandement ; et dès le second, il fut obligé de lui déférer en tout. Le roi de France avait envoyé contre lui son petit-fils, le duc de Bourgogne, prince sage et juste, né pour rendre les hommes heureux[2]. Le maréchal de Boufflers, homme d'un courage infatigable, commandait l'armée sous ce jeune prince. Mais le duc de Bourgogne, après avoir vu prendre plusieurs places, après avoir été forcé de reculer par les marches savantes de l'Anglais, revint à Versailles au milieu de la campagne[3] (septembre et octobre 1702). Boufflers resta seul témoin des succès de Marlborough, qui prit Venloo, Ruremonde, Liège, avançant toujours et ne perdant pas un moment la supériorité.

Marlborough, de retour à Londres après cette campagne, reçut les honneurs dont on peut jouir dans une monarchie et dans une république[4]; créé duc par la reine, et, ce qui est plus flatteur, remercié par les deux chambres du parlement, dont les députés vinrent le complimenter dans sa maison[5].

Il s'élevait cependant un homme qui semblait devoir rassurer la fortune de la France : c'était le maréchal duc de Villars, alors lieutenant-général, et que nous avons vu depuis[6] généralissime des armées de France, d'Espagne et de Sardaigne, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, officier plein d'audace et de confiance. Il avait été l'artisan de sa fortune, par son opiniâtreté à faire au delà de son devoir. Il déplut quelquefois à Louis XIV, et ce qui était plus dangereux, à Louvois, parce qu'il leur parlait avec la même hardiesse qu'il servait. On lui reprochait de n'avoir pas une modestie

1. Ginckel, le vainqueur des Irlandais à Kilkonnel, en 1691.

2. Appréciation conforme à l'opinion courante encore au moment où écrivait Voltaire; mais quelque excellentes que fussent les intentions du duc de Bourgogne, il est extrêmement douteux que la France se fût bien trouvée de leur réalisation.

3. Il avait vaincu l'ennemi à Nimègue le 11 juin 1702. Ensuite il avait laissé Marlborough faire la conquête de la Gueldre et s'était borné à couvrir le Brabant. On avait malheureusement donné à cette résolution, prise de l'avis de tous les officiers généraux, une publicité qui permit à Marlborough d'enlever tranquillement et à loisir les places de la Gueldre espagnole.

4. Il passa par La Haye avant d'aller à Londres et y fut reçu avec des honneurs extraordinaires.

5. Il reçut une pension annuelle de 5000 livres sterling. — On sait que Marlborough se montrait particulièrement sensible à ce genre de cadeaux.

6. Dans la campagne de 1734. — Villars était né en 1653.

digne de sa valeur : mais enfin on s'était aperçu qu'il avait un génie fait pour la guerre, et fait pour conduire des Français. On l'avait avancé en peu d'années, après l'avoir fait languir longtemps.

Il n'y a guère eu d'hommes dont la fortune ait fait plus de jaloux, et qui ait dû moins en faire. Il a été maréchal de France, duc et pair, gouverneur de province ; mais aussi il a sauvé l'État : et d'autres, qui l'ont perdu, ou qui n'ont été que des courtisans, ont eu à peu près les mêmes récompenses. On lui a reproché jusqu'à ses richesses, quoique médiocres, acquises par des contributions dans le pays ennemi, prix légitime de sa valeur et de sa conduite ; pendant que ceux qui ont élevé des fortunes dix fois plus considérables par des voies honteuses les ont possédées avec l'approbation universelle. Il n'a guère commencé à jouir de sa renommée que vers l'âge de quatre-vingts ans. Il fallait qu'il survécût à toute la cour pour goûter pleinement sa gloire.

Il n'est pas inutile qu'on sache quelle a été la raison de cette injustice dans les hommes : c'est que le maréchal de Villars n'avait point d'art. Il n'avait ni celui de se faire des amis avec de la probité et de l'esprit, ni celui de se faire valoir, quoiqu'il parlât de lui-même comme il méritait que les autres en parlassent [1].

Il dit un jour au roi devant toute la cour, lorsqu'il prenait congé pour aller commander l'armée : « Sire, je vais combattre les ennemis de Votre Majesté, et je vous laisse au milieu des miens [2] ». Il dit aux courtisans du duc d'Orléans, régent du royaume, devenus riches par ce bouleversement de l'État appelé *système* [3] : « Pour moi, je n'ai jamais rien gagné que sur les ennemis. » Ces discours, où il mettait le

1. Voltaire, qui avait vécu dans la familiarité du maréchal de Villars, a raison de le défendre contre les attaques passionnées et injustes de Saint-Simon. Il est certain que Villars était fanfaron et cupide. Cependant, s'il a bien fait ses affaires personnelles, il a encore mieux fait celles de l'État.

2. Voltaire a mis en vers ces paroles dans le troisième *Discours sur l'Homme :*

J'ai vu des courtisans, ivres de fausse gloire,
Détester dans Villars l'éclat de la victoire.
Ils haïssaient le bras qui faisait leur appui :
Il combattait pour eux ; ils parlaient contre lui.
Ce héros eut raison, quand cherchant les batailles,
Il disait à Louis : « Je ne crains que Versailles ;
Contre vos ennemis je marche sans effroi ;
Défendez-moi des miens : ils sont près de mon roi. »

(Note de E. Bourgeois.)

3. Le système de Law.

même courage que dans ses actions, rabaissaient trop les autres hommes, déjà assez irrités par son bonheur.

Il était, en ces commencements de la guerre, l'un des lieutenants-généraux qui commandaient des détachements dans l'Alsace[1]. Le prince de Bade, à la tête de l'armée impériale, venait de prendre Landau, défendue par Mélac[2] pendant quatre mois. Ce prince faisait des progrès. Il avait les avantages du nombre, du terrain, et d'un commencement de campagne heureux. Son armée était dans ces montagnes du Brisgaw qui touchent à la forêt Noire : et cette forêt immense séparait les troupes bavaroises des françaises. Catinat commandait dans Strasbourg. Sa circonspection l'empêcha d'entreprendre d'aller attaquer le prince de Bade avec tant de désavantages : l'armée de France eût été perdue sans ressource, et l'Alsace eût été ouverte par un mauvais succès. Villars, qui avait résolu d'être maréchal de France ou de périr, hasarda ce que Catinat n'osait faire. Il en obtint permission de la cour[3]. Il marcha aux Impériaux avec une armée inférieure vers Fridlingen[4], et donna la bataille qui porte ce nom.

(14 octobre 1702) La cavalerie se battait dans la plaine : l'infanterie française gravit au haut de la montagne, et attaqua l'infanterie allemande retranchée dans des bois. J'ai entendu dire plus d'une fois au maréchal de Villars, que, la bataille étant gagnée, comme il marchait à la tête de son infanterie, une voix cria : *Nous sommes coupés!* A ce mot, tous ces régiments s'enfuirent. Il court à eux et leur crie : *Allons, mes amis, la victoire est à nous! vive le roi!* Les soldats répondent *vive le roi!* en tremblant, et recommencent à fuir. La plus grande peine qu'eut le général, ce fut de rallier les vainqueurs. Si deux régiments ennemis avaient paru dans le

1. Il venait de quitter l'ambassade de Vienne, et avait été un moment en 1701 à l'armée d'Italie.

2. Maréchal de camp célèbre par la part qu'il avait prise à l'incendie du Palatinat. Il avait tout fait pour rendre son nom terrible à l'ennemi. Il se faisait passer pour sorcier et, s'il faut en croire Villars, couchait avec deux loups. Sa belle défense de Landau, du 19 juin au 9 septembre 1702, est son principal titre de gloire. Il sortit de la place avec les honneurs de la guerre, conservant canons, drapeaux et bagages.

3. Ou plutôt l'ordre. Louis XIV attachait un tel prix à l'alliance de l'électeur de Bavière que, laissant de côté toute autre considération, il détacha, sous Villars, les 30 bataillons et 40 escadrons dont l'électeur réclamait l'envoi avec instance.

4. Friedlingen, à droite du Rhin, à la hauteur de Huningue, où Villars franchit le fleuve.

moment de cette terreur panique, les Français étaient battus: tant la fortune décide souvent du gain des batailles[1].

Le prince de Bade, après avoir perdu trois mille hommes, son canon, son champ de bataille, après avoir été poursuivi deux lieues à travers les bois et les défilés, tandis que, pour preuve de sa défaite, le fort de Fridlingen capitulait, manda cependant à Vienne qu'il avait remporté la victoire, et fit chanter un *Te Deum*, plus honteux pour lui que la bataille perdue.

Les Français, remis de leur terreur panique, proclamèrent Villars maréchal de France sur le champ de bataille; et le roi, quinze jours après, confirma ce que la voix des soldats lui avait donné.

(Avril 1703) Le maréchal de Villars joint enfin l'électeur de Bavière avec ses troupes victorieuses[2] ; il le trouve vainqueur de son côté, gagnant du terrain, et maître de la ville impériale de Ratisbonne, où l'empire assemblé venait de conjurer sa perte.

Villars était plus fait pour bien servir l'État en ne suivant que son génie, que pour agir de concert avec un prince. Il mena, ou plutôt il entraina l'électeur au-delà du Danube; et quand le fleuve fut passé, l'électeur se repentit, voyant que le moindre échec laisserait ses États à la merci de l'empereur. Le comte de Styrum, à la tête d'un corps d'environ vingt mille hommes[3], allait se joindre à la grande armée du prince de Bade, auprès de Donavert. *Il faut les prévenir*, dit le maréchal au prince ; *il faut tomber sur Styrum, et marcher tout à l'heure.* L'électeur temporisait[4] : il répondait qu'il en

1. Magnac, avec la cavalerie française, qu'il lança à propos contre la masse de la cavalerie allemande, repoussa celle-ci en désordre : à ce moment, Villars et l'infanterie étaient vainqueurs dans les bois et les vignes qui couvraient les flancs des collines, lorsque se produisit un retour offensif du comte Furstenberg, qui mit l'armée française en grave danger : Villars rallia les fuyards, reprit possession du bois : l'armée allemande ne gagna à cet incident que de pouvoir se retirer sans être poursuivie. Mais la possession du champ de bataille, la prise de 11 canons, de 60 drapeaux, prouvaient suffisamment la victoire de Villars, malgré les forfanteries du prince de Bade, qui se vantait d'avoir repoussé les Français jusqu'à Huningue.

2. Tel était le but de la bataille de Friedlingen : l'approche de l'hiver, la timidité ou la mauvaise volonté de l'électeur, qui après la victoire de Villars, au lieu de venir vers lui, s'était retiré vers Ingolstadt, avaient empêché ce succès de porter ses fruits immédiatement. La jonction eut lieu le 8 mai 1703, à Villingen. L'électeur, qui cependant n'aimait pas Villars, l'embrassa avec des larmes de joie.

3. L'armée des cercles.

4. Villars ne songeait qu'à mar-

devait conférer avec ses généraux et ses ministres. « C'est moi qui suis votre ministre et votre général, lui répliquait Villars. Vous faut-il d'autre conseil que moi, quand il s'agit de donner bataille? » Le prince, occupé du danger de ses États, reculait encore ; il se fâchait contre le général : « Eh bien! lui dit Villars, si Votre Altesse Électorale ne veut pas saisir l'occasion avec ses Bavarois, je vais combattre avec les Français; » et aussitôt il donna ordre de l'attaque. Le prince, indigné[1], et ne voyant dans ce Français qu'un téméraire, fut obligé de combattre malgré lui. C'était dans les plaines d'Hochstedt, auprès de Donavert.

(20 septembre 1703) Après la première charge, on vit encore un effet de ce que peut la fortune dans les combats. L'armée ennemie et la française, saisies d'une terreur panique, prirent la fuite toutes deux en même temps, et le maréchal de Villars se vit presque seul quelques minutes sur le champ de bataille : il rallia les troupes, les ramena au

cher sur Vienne, en descendant le Danube : la prise de cette ville semblait devoir terminer la guerre. L'électeur, auquel la France avait promis de faire reconnaître la possession des pays qu'il aurait conquis, ne pensait qu'à l'agrandissement de ses États particuliers. Villars eut beaucoup de peine à lui faire abandonner le projet absurde d'une marche sur Nuremberg : il ne put le faire renoncer à celui d'une expédition dans le Tyrol, qui eut peu de succès et qui fit perdre un temps précieux. Villars soupçonnait la fidélité de l'électeur. « Ou il traite secrètement avec l'empereur, écrivait Villars à Chamillart le 13 septembre 1703, ou il se conduit comme un homme qui a perdu l'esprit. Le mien n'est pas assez libre pour écouter tranquillement sa musique... Il n'y a pas de malheur comparable à celui de commander une armée sous lui... Au nom de Dieu, tirez-moi de cette galère! » La situation était en effet des plus critiques : l'armée de Stirum avait reçu des renforts du prince de Bade et du margrave de Bayreuth, qui amenait des Brandebourgeois : l'armée de Tallard était restée dans le voisinage du Rhin, malgré les appels pressants de Villars ; l'électeur avait laissé Augsbourg tomber aux mains des Allemands : aussi Louis XIV se décida-t-il à écrire à Villars le 25 septembre d'abandonner l'électeur et de sauver son armée par une prompte retraite. A ce moment il ignorait encore la victoire d'Hochstett.

1. « Tout ceci doit se trouver dans les *Mémoires* du maréchal de Villars, manuscrits ; j'y ai lu ces détails. Le premier tome imprimé de ces *Mémoires* est absolument de lui ; les deux autres sont d'une main étrangère et un peu différente.

« On voit, par les dépêches du maréchal, combien il avait à souffrir de la cour de Bavière : « Peut-être valait-il mieux lui plaire que de le bien servir. Ses gens en usent ainsi. Les Bavarois, les étrangers, tous ceux qui l'ont volé, friponné au jeu, livré à l'empereur, ont fait avec lui leur fortune, etc. »

« Il entend par ces mots, *livré à l'empereur*, une intrigue que les ministres de l'électeur de Bavière formaient alors pour faire sa paix avec l'Autriche, dans le temps que la France combattait pour lui. » (Note de Voltaire.)

combat, et remporta la victoire. On tua trois mille Impériaux : on en prit quatre mille : ils perdirent leur canon et leur bagage[1]. L'électeur se rendit maître d'Augsbourg. Le chemin de Vienne était ouvert. Il fut agité dans le conseil de l'empereur s'il sortirait de sa capitale.

La terreur de l'empereur était excusable : il était alors battu partout[2] (6 septembre). Le duc de Bourgogne, ayant sous lui les maréchaux de Tallard et de Vauban, venait de prendre le vieux Brisach. (14 novembre 1703) Tallard venait non seulement de reprendre Landau, mais il avait encore défait auprès de Spire le prince de Hesse, depuis roi de Suède[3], qui voulait secourir la ville. Si l'on en croit le marquis de Feuquières, cet officier et ce juge si instruit dans l'art militaire, mais si sévère dans ses jugements[4], le maréchal de Tallard ne gagna cette bataille que par une faute et par une méprise. Mais enfin il écrivit du champ de bataille au roi : « Sire, votre armée a pris plus d'étendards et de drapeaux qu'elle n'a perdu de simples soldats. »

Cette action fut celle de toute la guerre où la baïonnette fit le plus de carnage. Les Français, par leur impétuosité, avaient un grand avantage en se servant de cette arme. Elle est devenue depuis plus menaçante que meurtrière. Le feu soutenu et roulant a prévalu. Les Allemands et les Anglais s'accoutumèrent à tirer par divisions avec plus d'ordre et de promptitude que les Français. Les Prussiens furent les premiers qui chargèrent leurs fusils avec des baguettes de fer. Le second roi de Prusse les disciplina, de sorte qu'ils pouvaient tirer six coups à la minute très aisément. Trois rangs tirant à la fois, et avançant ensuite rapidement, décident aujourd'hui du sort des batailles. Les canons de campagne

1. Le récit de Voltaire ne donne pas une idée très nette de la véritable importance de la bataille d'Hochstedt : il semble d'après ce récit que la victoire ait été fortement disputée et peu décisive. En réalité, le maréchal de Villars ne cessa d'avoir l'avantage, sa cavalerie força toute l'armée allemande à reculer vers les hauteurs boisées qui étaient à sa gauche, où l'infanterie française parvint à la rejoindre et lui fit subir des pertes énormes. Le prince de Bade avouait (il est vrai que la défaite n'était pas sienne, mais celle d'un collègue) 4 000 à 4 500 hommes hors de combat, et autant de prisonniers.

2. Une des principales causes de sa terreur était que la Hongrie, sous Ragoczi, était alors en pleine révolte : Vienne pouvait craindre d'être prise entre deux feux.

3. Frédéric de Hesse-Cassel, qui devint roi de Suède en 1718, par son mariage avec Ulrique-Eléonore, sœur et héritière de Charles XII.

4. Voir p. 250.

font un effet non moins redoutable. Les bataillons que ce feu ébranle n'attendent pas l'attaque des baïonnettes, et la cavalerie achève de les rompre. Ainsi la baïonnette effraye plus qu'elle ne tue, et l'épée est devenue absolument inutile à l'infanterie. La force du corps, l'adresse, le courage d'un combattant ne lui servent plus de rien. Les bataillons sont devenus de grandes machines, dont la mieux montée dérange nécessairement celle qui lui est opposée[1]. C'est précisément par cette raison que le prince Eugène a gagné contre les Turcs les célèbres batailles de Témesvar et de Belgrade[2], où les Turcs auraient eu probablement l'avantage par leur nombre supérieur, s'il y avait eu ce qu'on appelle une mêlée. Ainsi l'art de se détruire est non seulement tout autre de ce qu'il était avant l'invention de la poudre, mais de ce qu'il était il y a cent ans.

Cependant, la fortune de la France se soutenant d'abord si heureusement du côté de l'Allemagne, on présumait que le maréchal de Villars la pousserait encore plus loin avec cette impétuosité qui déconcertait la lenteur allemande : mais ce même caractère, qui en faisait un chef redoutable, le rendait incompatible avec l'électeur de Bavière. Le roi voulait qu'un général ne fût fier qu'avec l'ennemi ; et l'électeur de Bavière fut assez malheureux de demander un autre maréchal de France.

Villars lui-même, fatigué des petites intrigues d'une cour orageuse et intéressée, des irrésolutions de l'électeur, et plus encore des lettres du ministre d'État, Chamillart, plein de prévention contre lui comme d'ignorance, demanda au roi sa retraite[3]. Ce fut la seule récompense qu'il eut des opé-

1. Il est piquant de voir déjà exprimées dans Voltaire des réflexions analogues à celles que nous inspire l'histoire militaire de la seconde moitié de ce siècle. Elles sont plus justes aujourd'hui qu'au XVIIIe siècle, où le tir n'avait pas encore acquis assez de rapidité et de puissance pour enlever à l'arme blanche autant d'importance que le dit Voltaire.

2. Temesvar fut enlevée aux Turcs par le prince Eugène en 1716 : Belgrade fut le théâtre d'une de ses plus grandes victoires, en 1717.

3. Les tiraillements avaient recommencé plus que jamais après la victoire d'Hochstett. L'électeur envoya à Versailles M. de Monasterol pour se plaindre de Villars ; celui-ci, de son côté, y envoya M. de Fretteville pour se justifier. Le rappel de Villars était devenu nécessaire : Louis XIV lui écrivit qu'il lui accordait « la permission qu'il avait demandée de rentrer en France, se réservant, lorsqu'il serait auprès de lui, de lui faire connaître toute sa satisfaction pour les services importants qu'il lui avait rendus. » En attendant, le roi ne disait pas un

rations de guerre les plus savantes, et d'une bataille gagnée. Chamillart, pour le malheur de la France, l'envoya dans le fond des Cévennes réprimer des paysans fanatiques, et il ôta aux armées françaises le seul général qui pût alors, ainsi que le duc de Vendôme, leur inspirer un courage invincible. On parlera de ces fanatiques dans le chapitre de la religion. Louis XIV avait alors des ennemis plus terribles, plus heureux, et plus irréconciliables que ces habitants des Cévennes.

CHAPITRE XIX

Perte de la bataille de Bleinheim, ou d'Hochstedt, et ses suites.

Le duc de Marlborough était revenu vers les Pays-Bas au commencement de 1703, avec la même conduite et la même fortune. Il avait pris Bonn, résidence de l'électeur de Cologne[1]. De là il avait repris Huy, Limbourg, et s'était rendu maître de tout le Bas-Rhin. Le maréchal de Villeroi, au sortir de sa prison, commandait en Flandre, et n'était pas plus heureux contre Marlborough qu'il l'avait été contre le prince Eugène. En vain le maréchal de Boufflers venait de remporter, avec un détachement de l'armée, un petit avantage au combat d'Eckeren[2], contre Obdam, général hollandais. Un succès qui n'a point de suite n'est rien.

Cependant, si le général anglais ne marchait pas au secours de l'empereur, la maison d'Autriche semblait perdue. L'électeur de Bavière était maître de Passau[3]. Trente mille Français, sous les ordres du maréchal de Marsin[4], qui avait succédé à Villars, inondaient le pays au delà du Danube. Des partis couraient dans l'Autriche. Vienne était menacée d'un côté par les Français et les Bavarois, de l'autre par le prince Ragotski, à la tête des Hongrois combattant pour leur liberté et secourus de l'argent de la France et de celui des Turcs. Alors le prince Eugène accourt d'Italie ; il vient prendre le commandement des armées d'Allemagne : il voit à

mot à Villars de la victoire d'Hochstedt, dont il félicitait l'électeur.

1. 15 mai 1703.

2. Près d'Anvers, 30 juin 1703.

3. — 7 et 8 janvier 1704.

4. C'était le fils de ce Marsin qui avait pris part à la rébellion de Condé lors de la Fronde.

Heilbron le duc de Marlborough. Ce général anglais, que rien ne gênait dans sa conduite, et que sa reine et les Hollandais laissaient maître de ses desseins[1], marche au secours du centre de l'empire. Il prend d'abord avec lui dix mille Anglais d'infanterie et vingt-trois escadrons. Il hâte sa marche : il arrive vers le Danube, auprès de Donavert, vis-à-vis les lignes de l'électeur de Bavière, dans lesquelles environ huit mille Français et autant de Bavarois retranchés gardaient les pays conquis par eux. Après deux heures de combat (2 juillet 1704)[2], Marlborough perce à la tête de trois bataillons anglais, renverse les Bavarois et les Français. On dit qu'il tua six mille hommes, et qu'il en perdit presque autant. Peu importe à un général le nombre des morts, quant il vient à bout de son entreprise. Il prend Donavert, il passe le Danube : il met la Bavière à contribution[3].

Le maréchal de Villeroi, qui l'avait voulu suivre dans ses premières marches, l'avait tout d'un coup perdu de vue, et n'apprit où il était qu'en apprenant cette victoire de Donavert[4].

Le maréchal de Tallard, avec un corps d'environ trente mille hommes, vient pour s'opposer à Marlborough par un autre chemin, et se joint à l'électeur; dans le même temps le prince Eugène arrive, et se joint à Marlborough.

Enfin les deux armées se rencontrent assez près de ce même Donavert, et dans les mêmes campagnes où le maréchal de Villars avait remporté une victoire un an auparavant. Il était alors dans les Cévennes. Je sais qu'ayant reçu une lettre de l'armée de Tallard, écrite la veille de la bataille, par laquelle on lui mandait la disposition des deux armées, et la manière dont le maréchal de Tallard voulait combattre, il écrivit au président de Maisons, son beau-frère, que si le maréchal de Tallard donnait bataille en gardant cette position, il serait infailliblement défait. On montra la lettre à Louis XIV; elle a été publique.

(13 auguste 1704) L'armée de France, en comptant les

1. On sait qu'il n'en fut pas toujours ainsi.

2. C'est le combat de Shellenberg, près de Donauwerth. Il coûta, en effet, 6000 hommes à Marlborough, mais lui donna le passage du Danube et du Lech.

3. « Ils y exercèrent des cruautés que les Turcs ne voudraient pas commettre », écrivait Tallard à Louis XIV (Cité par Pelet, IV, 547).

4. Villeroi s'était porté, en effet sur la Moselle, parallèlement à Marlborough, mais il ne sut pas l'y retenir.

Bavarois, était de quatre-vingt-deux bataillons et de cent soixante escadrons, ce qui faisait à peu près soixante mille combattants, parce que les corps n'étaient pas complets. Soixante-quatre bataillons et cent cinquante-deux escadrons composaient l'armée ennemie, qui n'était forte que d'environ cinquante-deux mille hommes, car on fait toujours les armées plus nombreuses qu'elles ne le sont. Cette journée si sanglante et si décisive mérite une attention particulière. On a reproché bien des fautes aux généraux français : la première était de s'être mis dans la nécessité de recevoir la bataille, au lieu de laisser l'armée ennemie se consumer faute de fourrage, et de donner au maréchal de Villeroi le temps de tomber sur les Pays-Bas dégarnis, ou de s'avancer en Allemagne[1]. Mais il faut considérer, pour réponse à ce reproche, que l'armée française, étant un peu plus forte que celle des alliés, pouvait espérer de la défaire, et que la victoire eût détrôné l'empereur. Le marquis de Feuquières compte douze fautes capitales que firent l'électeur, Marsin et Tallard, avant et après la bataille. Une des plus considérables était de n'avoir point un gros corps d'infanterie à leur centre, et d'avoir séparé leurs deux corps d'armée[2]. J'ai entendu souvent de la bouche du maréchal de Villars que cette disposition était inexcusable.

Le maréchal de Tallard était à l'aile droite, l'électeur avec Marsin à la gauche. Le maréchal de Tallard avait dans le courage toute l'ardeur et la vivacité françaises, un esprit actif, perçant, fécond en expédients et en ressources. C'était lui qui avait conclu les traités de partage. Il était allé à la gloire et à la fortune par toutes les voies d'un homme d'esprit et de cœur. La bataille de Spire lui avait fait un très grand honneur, malgré les critiques de Feuquières; car un général victorieux n'a point fait de fautes aux yeux du public; de même que le général battu a toujours tort, quelque sage conduite qu'il ait eue.

Mais le maréchal de Tallard avait un malheur bien dangereux pour un général; sa vue était si faible qu'il ne distinguait pas les objets à vingt pas de lui. Ceux qui l'ont bien

1. Les vivres, d'ailleurs, manquaient à l'ennemi, qui ravageait les campagnes, mais qui n'était pas maître des villes, où étaient concentrées toutes les ressources.

2. La raison en était que la cavalerie de Tallard était décimée par une épizootie, et qu'on voulait éviter que la contagion se mît dans l'armée de Marsin.

connu m'ont dit encore que son courage ardent, tout contraire à celui de Marlborough, s'enflammant dans la chaleur de l'action, ne laissait pas à son esprit une liberté assez entière. Ce défaut lui venait d'un sang sec et allumé. On sait assez que notre tempérament fait toutes les qualités de notre âme.

Le maréchal de Marsin n'avait jusque-là jamais commandé en chef; et, avec beaucoup d'esprit et un sens droit, il avait, disait-on, l'expérience d'un bon officier plus que d'un général.

Pour l'électeur de Bavière, on le regardait moins comme un grand capitaine que comme un prince vaillant, aimable, chéri de ses sujets, ayant dans l'esprit plus de magnanimité que d'application.

Enfin la bataille commença entre midi et une heure. Marlborough et ses Anglais, ayant passé un ruisseau, chargeaient déjà la cavalerie de Tallard. Ce général, un peu avant ce temps-là, venait de passer à la gauche pour voir comment elle était disposée. C'était déjà un assez grand désavantage que l'armée de Tallard combattît sans que son général fût à sa tête. L'armée de l'électeur et de Marsin n'était point encore attaquée par le prince Eugène. Marlborough entama l'aile droite française près d'une heure avant qu'Eugène eût pu arriver vers l'électeur à la gauche.

Sitôt que le maréchal de Tallard apprend que Marlborough attaque son aile, il y court : il trouve une action furieuse engagée ; la cavalerie française trois fois ralliée, et trois fois poussée. Il va vers le village de Bleinheim, où il avait posté vingt-sept bataillons et douze escadrons [1]. C'était une petite armée séparée : elle faisait un feu continuel sur celle de Marlborough [2]. De ce village, où il donne ses ordres, il revole à l'endroit où Marlborough, avec de la cavalerie et des bataillons entre les escadrons, poussait la cavalerie française.

M. de Feuquières se trompe assurément, quand il dit que le maréchal de Tallard n'y était pas, et qu'il fut pris pri-

1. Tout le récit de Voltaire est exact, sauf ce dernier détail : il est malheureusement trop certain que Tallard oublia entièrement les 15000 hommes laissés par lui à Blenheim. Il s'obstina à demander des renforts à Marsin, qui ne pouvait en envoyer, au lieu de songer à ce corps d'armée de Blenheim, qui eût pu changer le sort de la bataille.

2. Elle resta entièrement inactive.

sonnier en revenant de l'aile de Marsin à la sienne. Toutes les relations conviennent, et il ne fut que trop vrai pour lui, qu'il y était présent. Il y fut blessé; son fils y reçut un coup mortel auprès de lui. Toute sa cavalerie est mise en déroute en sa présence. Marlborough, vainqueur, perce d'un côté entre les deux armées françaises, de l'autre ses officiers généraux percent aussi entre ce village de Bleinheim et l'armée de Tallard, séparée encore de la petite armée qui est dans Bleinheim.

Le maréchal de Tallard, dans cette cruelle situation, court pour rallier quelques escadrons. La faiblesse de sa vue lui fait prendre un escadron ennemi pour un français. Il est fait prisonnier par les troupes de Hesse, qui étaient à la solde de l'Angleterre. Au moment que le général était pris, le prince Eugène, trois fois repoussé, gagnait enfin l'avantage[1]. La déroute était déjà totale, et la fuite précipitée dans le corps d'armée du maréchal de Tallard. La consternation et l'aveuglement de toute cette droite étaient au point qu'officiers et soldats se jetaient dans le Danube, sans savoir où ils allaient. Aucun officier général ne donnait d'ordre pour la retraite; aucun ne pensait ou à sauver ces vingt-cinq bataillons et ces douze escadrons des meilleures troupes de France, enfermés si malheureusement dans Bleinheim, ou à les faire combattre. Le maréchal de Marsin fit alors la retraite. Le comte du Bourg, depuis maréchal de France[2], sauva une petite partie de l'infanterie, en se retirant par les marais d'Hochstedt; mais ni lui, ni Marsin, ni personne ne songea à cette armée qui restait encore dans Bleinheim, attendant des ordres, et n'en recevant point. Elle était de onze mille hommes effectifs; c'étaient les plus anciens corps[3]. Il y a plusieurs exemples de moindres armées qui ont battu des armées de cinquante mille hommes, ou qui ont fait des retraites glorieuses; mais l'endroit où on se trouve posté décide de tout. Ils ne pouvaient sortir des rues étroites d'un village, pour se mettre d'eux-mêmes en

1. Voltaire suit ici la relation des alliés, qui fut publiée à La Haye. Les relations françaises parlent au contraire de cinq attaques du prince Eugène vigoureusement repoussées par Marsin : seul, le désastre de l'aile droite française détermina Marsin à la retraite. Il emportait 8 canons et 30 drapeaux pris à l'ennemi.

2. En 1723. C'est lui qui remporta en 1709 la victoire de Rumersheim.

3. Le chiffre de Voltaire est un peu inférieur à la vérité.

ordre de bataille devant une armée victorieuse, qui les eût à chaque instant accablés par un plus grand front, par son artillerie, et par les canons mêmes de l'armée vaincue, qui étaient déjà au pouvoir du vainqueur. L'officier général qui devait les commander, le marquis de Clérembault, fils du maréchal de Clérembault[1], courut pour demander les ordres au maréchal de Tallard : il apprend qu'il est pris : il ne voit que des fuyards : il fuit avec eux, et va se noyer dans le Danube.

Sivières, brigadier[2], qui était posté dans ce village, tente alors un coup hardi : il crie aux officiers d'Artois et de Provence de marcher avec lui : plusieurs officiers même des autres régiments y accourent; ils fondent sur l'ennemi, comme on fait une sortie d'une place assiégée ; mais, après la sortie, il faut rentrer dans la place. Un de ces officiers, nommé Des Nonvilles[3], revint à cheval un moment après dans le village avec milord Orkney du nom d'Hamilton. « Est-ce un Anglais prisonnier que vous nous amenez? lui dirent les officiers en l'entourant. — Non, Messieurs, je suis prisonnier moi-même, et je viens vous dire qu'il n'y a d'autre parti pour vous que de vous rendre prisonniers de guerre. Voilà le comte d'Orkney qui vous offre la capitulation. » Toutes ces vieilles bandes frémirent ; Navarre[4] déchira et enterra ses drapeaux, mais enfin il fallut plier sous la nécessité ; et cette armée se rendit sans combattre. Milord Orkney m'a dit que ce corps de troupes ne pouvait faire autrement dans sa situation gênée. L'Europe fut étonnée que les meilleures troupes françaises eussent subi en corps cette ignominie. On imputait leur malheur à la lâcheté : mais quelques années après, quatorze mille Suédois se rendant à discrétion aux Russes en rase campagne ont justifié les Français[5].

Telle fut la célèbre bataille qui en France a le nom d'Hochstedt, en Allemagne de Pleintheim, et en Angleterre de Bleinheim. Les vainqueurs y eurent près de cinq mille morts, et près de huit mille blessés, et le plus grand nombre du côté du prince Eugène. L'armée française y fut presque entièrement détruite. De soixante mille hommes, si longtemps victorieux, on n'en rassembla pas plus de vingt mille effectifs.

1. Maréchal en 1653, mort en 1665.
2. Grade correspondant à général de brigade.
3. Ou plutôt Denonville, colonel du Royal-Infanterie.
4. Le régiment de Navarre.
5. Après la bataille de Pultava.

Environ douze mille morts, quatorze mille prisonniers, tout le canon, un nombre prodigieux d'étendards et de drapeaux, les tentes, les équipages, le général de l'armée, et douze cents officiers de marque au pouvoir du vainqueur signalèrent cette journée. Les fuyards se dispersèrent; près de cent lieues de pays furent perdues en moins d'un mois, La Bavière entière, passée sous le joug de l'empereur, éprouva tout ce que le gouvernement autrichien irrité avait de rigueur et ce que le soldat vainqueur a de rapacité et de barbarie. L'électeur se réfugiant à Bruxelles, rencontra sur le chemin son frère l'électeur de Cologne, chassé comme lui de ses États; ils s'embrassèrent en versant des larmes. L'étonnement et la consternation saisirent la cour de Versailles, accoutumée à la prospérité. La nouvelle de la défaite vint au milieu des réjouissances pour la naissance d'un arrière-petit-fils de Louis XIV [1]. Personne n'osait apprendre au roi une vérité si cruelle. Il fallut que Mme de Maintenon se chargeât de lui dire qu'il n'était plus invincible [2].

On a dit, et on a écrit, et toutes les histoires ont répété que l'empereur fit ériger dans les plaines de Bleinheim un monument de cette défaite, avec une inscription flétrissante [3] pour le roi de France: mais ce monument n'exista jamais. Il n'y a eu que l'Angleterre qui en ait érigé un à la gloire du duc de Marlborough. La reine et le Parlement lui ont fait bâtir dans sa principale terre un palais immense qui porte le nom de Bleinheim. Cette bataille y est représentée dans les tableaux et sur les tapisseries. Les remerciments des

1. Le duc de Bretagne, fils aîné du duc de Bourgogne.

2. « J'ai eu un terrible orage à essuyer, écrivit-elle : je ne me mêlerai plus d'aucune affaire. Si les trois maréchaux savaient combien cette bataille nous a coûté de consternation, ils répareraient bien vite leur faute. »

3. « Reboulet assure que l'empereur Léopold fit ériger cette pyramide : on le crut en effet en France; le maréchal de Villars, en 1707, envoya cinquante maîtres pour la détruire: on ne trouva rien. Le continuateur de Thoyras, qui n'a écrit que d'après les journaux de La Haye, suppose cette inscription, et propose même de la changer en faveur des Anglais. Elle fut imaginée en effet par des Français réfugiés oisifs. Il était très commun alors, et il l'est encore aujourd'hui, de donner ses imaginations ou des contes populaires pour des vérités certaines. Autrefois, les *Mémoires* manquaient à l'histoire, aujourd'hui la multiplicité des *Mémoires* lui nuit. Le vrai est noyé dans un océan de brochures. » (Note de Voltaire.) Le texte de cette inscription supposée était : « *Agnoscat tandem Ludovicus XIV neminem debere ante obitum aut felicem aut magnum vocari* ». — Le continuateur de Thoyras, dont parle Voltaire, est David Durand, qui ajouta à l'ouvrage de Thoyras un onzième et un douzième volume.

Chambres du Parlement[1], ceux des villes et des bourgades, les acclamations de l'Angleterre, furent le premier prix qu'il reçut de sa victoire. Le poëme du célèbre Addison[2], monument plus durable que le palais de Bleinheim, est compté par cette nation guerrière et savante parmi les récompenses les plus honorables du duc de Marlborough. L'empereur le fit prince de l'empire, en lui donnant la principauté de Mindelheim[3], qui fut depuis échangée contre une autre; mais il n'a jamais été connu sous ce titre, le nom de Marlborough étant devenu le plus beau qu'il pût porter.

L'armée de France dispersée laisse aux alliés une carrière ouverte du Danube au Rhin. Ils passent le Rhin: ils entrent en Alsace. Le prince Louis de Bade, général célèbre pour les campements et pour les marches, investit Landau, que les Français avaient repris. Le roi des Romains, Joseph, fils aîné de l'empereur Léopold, vient à ce siège. On prend Landau; on prend Trarbach (19 et 23 novembre 1704).

Cent lieues de pays perdues n'empêchent pas que les frontières de la France ne fussent encore reculées. Louis XIV soutenait son petit-fils en Espagne, et était victorieux en Italie. Il fallait de grands efforts en Allemagne pour résister à Marlborough; et on les fit. On rassembla les débris de l'armée; on épuisa les garnisons, on fit marcher des milices. Le ministère emprunta de l'argent de tous côtés. Enfin on eut une armée; et on rappela du fond des Cévennes le maréchal de Villars pour la commander. Il vint, et se trouva près de Trèves, avec des forces inférieures, vis-à-vis le général anglais. Tous deux voulaient donner une nouvelle bataille[4]. Mais le prince de Bade n'étant pas venu assez tôt joindre ses troupes aux Anglais[5], Villars eut au moins l'honneur de faire décamper Marlborough (mai 1705)[6]. C'était

1. Une députation de la Chambre des communes apporta à Marlborough, à son retour à Londres, les félicitations de l'Angleterre.

2. Addison, 1672-1719 : son ode sur la bataille de Bleinheim, dont il s'était chargé sur l'offre de Godolphin, lui valut la place de commissaire des appels, et bientôt après celle de sous-secrétaire d'État.

3. En Souabe.

4. L'anxiété était grande à Versailles, car la situation de Villars n'était pas sans danger, et, après lui, il n'y avait plus rien entre la Moselle et Paris. Villars réclamait instamment des renforts que Villeroi et Marsin durent lui envoyer.

5. Le prince de Bade voulait attaquer Sarrelouis : Marlborough, Thionville et Metz. Villars s'était habilement posté entre la Moselle et la Sarre, en position de se porter sur le point qui serait attaqué.

6. 16 et 17 juin 1705. Saint-Simon lui-même est forcé de reconnaître

beaucoup alors. Le duc de Marlborough, qui estimait assez le maréchal de Villars pour vouloir en être estimé, lui écrivit en décampant : « Rendez-moi la justice de croire que ma retraite est la faute du prince de Bade, et que je vous estime encore plus que je ne suis fâché contre lui. »

Les Français avaient donc encore des barrières en Allemagne. La Flandre, où commandait le maréchal de Villeroi délivré de sa prison, n'était pas entamée. En Espagne, le roi Philippe V et l'archiduc Charles attendaient tous deux la couronne : le premier, de la puissance de son grand-père, et de la bonne volonté de la plupart des Espagnols ; le second, du secours des Anglais, et des partisans qu'il avait en Catalogne et en Aragon. Cet archiduc, depuis empereur, et alors second fils de l'empereur Léopold, n'ayant rien que ce titre, était allé sur la fin de 1703, presque sans suite, à Londres, implorer l'appui de la reine Anne.

Alors parut toute la puissance des Anglais. Cette nation, si étrangère dans cette querelle, fournit au prince autrichien deux cents vaisseaux de transport, trente vaisseaux de guerre joints à dix vaisseaux hollandais, neuf mille hommes de troupes, et de l'argent pour aller conquérir un royaume. Mais cette supériorité que donnent le pouvoir et les bienfaits n'empêchait pas que l'empereur, dans sa lettre à la reine Anne, présentée par l'archiduc, ne refusât à cette souveraine sa bienfaitrice le titre de *Majesté ;* on ne la traitait que de *Sérénité* [1], selon le style de la cour de Vienne, que l'usage seul pouvait justifier, et que la raison a fait changer depuis, quand la fierté a plié sous la nécessité.

CHAPITRE XX

Pertes en Espagne : pertes des batailles de Ramillies et de Turin, et leurs suites.

Un des premiers exploits de ces troupes anglaises [2] fut de prendre Gibraltar, qui passait avec raison pour imprenable. Une longue chaîne de rochers escarpés en défendent toute

que Villars fit cette année « une campagne digne des plus grands généraux ».

1. « Reboulet dit que la chancellerie allemande donnait aux rois le titre de *Dilection ;* mais c'est celui des électeurs. » (Note de Voltaire.)

2. L'archiduc venait de débarquer

approche du côté de terre : il n'y a point de port. Une baie longue, mal sûre, et orageuse, y laisse les vaisseaux exposés aux tempêtes et à l'artillerie de la forteresse et du môle : les bourgeois seuls de cette ville la défendraient contre mille vaisseaux et cent mille hommes ; mais cette force même fut la cause de la prise. Il n'y avait que cent hommes de garnison : c'en était assez ; mais ils négligeaient un service qu'ils croyaient inutile. Le prince de Hesse avait débarqué avec dix-huit cents soldats dans l'isthme qui est au nord derrière la ville ; mais de ce côté-là un rocher escarpé rend la ville inattaquable. La flotte tira en vain quinze mille coups de canon. Enfin, des matelots, dans une de leurs réjouissances, s'approchèrent dans des barques, sous le môle dont l'artillerie devait les foudroyer ; elle ne joua point. Ils montent sur le môle ; ils s'en rendent maîtres ; les troupes y accourent ; il fallut que cette ville imprenable se rendît (4 auguste 1704). Elle est encore aux Anglais dans le temps que j'écris [1]. L'Espagne, redevenue une puissance sous le gouvernement de la princesse de Parme, seconde femme de Philippe V, et victorieuse depuis en Afrique et en Italie [2], voit encore, avec une douleur impuissante, Gibraltar aux mains d'une nation septentrionale, dont les vaisseaux fréquentaient à peine, il y a deux siècles, la mer Méditerranée.

Immédiatement après la prise de Gibraltar, la flotte anglaise, maîtresse de la mer, attaqua, à la vue de Malaga, le comte de Toulouse, amiral de France : bataille indécise à la vérité, mais dernière époque de la puissance de Louis XIV. Son fils naturel, le comte de Toulouse, amiral du royaume, y commandait cinquante vaisseaux de ligne et vingt-quatre galères. Il se retira avec gloire et sans perte [3]. (Mars 1705)

à Lisbonne (9 mars 1704) pour envahir l'Espagne, invasion qui fut au contraire prévenue par une incursion de Berwick en Portugal ; et l'amiral Rooke avait paru (mai 1704) devant Barcelone, sans aucun succès.

1. « En 1740 » (Note de Voltaire). — Un siège célèbre devait être tenté en 1782 par les Français et les Espagnols, sans résultat. — A remarquer la hâte de l'amiral Rooke à planter le drapeau anglais sur les murs de Gibraltar : l'archiduc, au nom duquel on combattait, fut complètement oublié dans la circonstance.

2. En Afrique : allusion à la reprise d'Oran et de Mers-el-Kébir sur les Maures en 1732. — En Italie : allusion aux traités de 1720, 1721, 1738 et à la victoire de Bitonto en 1734.

3. Le 24 août 1704. — Ce ne fut pas le comte de Toulouse, mais bien l'amiral Rooke, qui se retira, et qui y fut forcé. On aurait pu l'accabler le lendemain : malheureusement le comte d'O, donné

Mais depuis, le roi ayant envoyé treize vaisseaux pour attaquer Gibraltar, tandis que le maréchal de Tessé l'assiégeait par terre, cette double témérité perdit à la fois et l'armée et la flotte [1]. Une partie des vaisseaux fut brisée par la tempête ; une autre prise par les Anglais à l'abordage, après une résistance admirable ; une autre brûlée sur les côtes d'Espagne [2]. Depuis ce jour, on ne vit plus de grandes flottes françaises, ni sur l'Océan, ni sur la Méditerranée. La marine rentra presque dans l'état dont Louis XIV l'avait tirée, ainsi que tant d'autres choses éclatantes, qui ont eu sous lui leur orient et leur couchant.

Ces mêmes Anglais, qui avaient pris pour eux Gibraltar, conquirent en six semaines le royaume de Valence et de Catalogne pour l'archiduc Charles. Ils prirent Barcelone, par un hasard qui fut l'effet de la témérité des assiégeants.

Les Anglais étaient sous les ordres d'un des plus singuliers hommes qu'ait jamais portés ce pays si fertile en esprits fiers, courageux, et bizarres. C'était le comte Péterborough, homme qui ressemblait en tout à ces héros dont l'imagination des Espagnols a rempli tant de livres [3]. A quinze ans, il était parti de Londres pour aller faire la guerre aux Maures en Afrique : il avait à vingt ans commencé la révolution d'Angleterre, et s'était rendu le premier en Hollande, auprès du prince d'Orange : mais, de peur qu'on ne soupçonnât la raison de son voyage, il s'était embarqué pour l'Amérique, et de là, il était allé à La Haye sur un vaisseau hollandais. Il perdit, il donna tout son bien, et rétablit sa fortune plus d'une fois. Il faisait alors la guerre en Espagne, presque à ses dépens, et nourrissait l'archiduc et toute sa maison. C'était lui qui assiégeait Barcelone avec le prince de Darmstadt [4]. Il lui propose une attaque soudaine aux retranchements qui couvrent le fort Mont-Joui et la ville. Ces retranchements, où le prince de

comme guide au comte de Toulouse. s'opposa à ce que l'attaque fût recommencée.

1. Pointis était accouru à Madrid pour obtenir le retrait de l'ordre de combattre, et n'avait pu persuader le ministère.

2. Elle fut brûlée par le chef de l'escadre française, Pointis, pour dérober ces trophées à l'ennemi (21 mars 1705).

3. Charles Mordaunt, comte de Péterborough, 1662-1735. Voltaire résume bien en ces quelques lignes la vie de ce chevalier errant, comme il s'appelait lui-même. Il disait qu'il était l'homme du monde qui avait vu le plus de postillons et de rois.

4. « L'histoire de Reboulet appelle ce prince chef des factieux, comme s'il eût été un Espagnol révolté contre Philippe V. » (Note de Voltaire.)

Darmstadt périt, sont emportés l'épée à la main. Une bombe crève dans le fort sur le magasin des poudres, et le fait sauter; le fort est pris; la ville capitule [1]. Le vice-roi parle à Péterborough, à la porte de cette ville. Les articles n'étaient pas encore signés, quand on entend tout à coup des cris et des hurlements. « Vous nous trahissez, dit le vice-roi à Péterborough : nous capitulons avec bonne foi, et voilà vos Anglais qui sont entrés dans la ville par les remparts. Ils égorgent, ils pillent. — Vous vous méprenez, répondit le comte Péterborough : il faut que ce soit des troupes du prince de Darmstadt. Il n'y a qu'un moyen de sauver votre ville : c'est de me laisser entrer sur-le-champ avec mes Anglais : j'apaiserai tout, et je reviendrai à la porte achever la capitulation. » Il parlait d'un ton de vérité et de grandeur qui, joint au danger présent, persuada le gouverneur : on le laisse entrer. Il court avec ses officiers ; il trouve des Allemands et des Catalans, qui, joints à la populace de la ville, saccageaient les maisons des principaux citoyens ; il les chasse ; il leur fait quitter le butin qu'ils enlevaient; il rencontre la duchesse de Popoli entre les mains des soldats, prête à être déshonorée; il la rend à son mari. Enfin, ayant tout apaisé, il retourne à cette porte, et signe la capitulation. Les Espagnols étaient confondus de voir tant de magnanimité dans les Anglais, que la populace avait pris pour des barbares impitoyables, parce qu'ils étaient hérétiques [2].

A la perte de Barcelone se joignit encore l'humiliation de vouloir inutilement la reprendre. Philippe V, qui avait pour lui la plus grande partie de l'Espagne, n'avait ni généraux, ni ingénieurs, ni presque de soldats. La France fournissait tout. Le comte de Toulouse revient bloquer le port avec vingt-cinq vaisseaux qui restaient à la France. Le maréchal de Tessé forme le siège, avec trente et un escadrons et trente-sept bataillons [3] : mais la flotte anglaise arrive ; la française

1. Elle capitula le 9 octobre 1705.

2. Péterborough eut encore la gloire de sauver, après la capitulation, plusieurs Espagnols partisans de Philippe V, que la foule voulait massacrer, et notamment le gouverneur Velasco, qui avait eu fort à faire, pendant le siège, pour contenir la populace, toute disposée à passer du côté des assiégeants.

3. Il fallut pour cette entreprise téméraire, que Tessé blâmait et dont il représentait vainement les dangers à Louis XIV, dégarnir la frontière portugaise et ouvrir aux Anglo-Portugais la route de Madrid. La lettre suivante de Tessé à Torcy, le 1er janvier 1706, peint trop exactement la situation presque désespérée des affaires de Phi-

se retire[1]; le maréchal de Tessé lève le siège avec précipitation. Il laisse dans son camp des provisions immenses : il fuit, et abandonne quinze cents blessés à l'humanité du comte Péterborough. Toutes ces pertes étaient grandes : on ne savait s'il en avait plus coûté auparavant à la France pour vaincre l'Espagne qu'il lui en coûtait alors pour la secourir. Toutefois, le petit-fils de Louis XIV se soutenait par l'affection de la nation castillane, qui met son orgueil à être fidèle, et qui persistait dans son choix.

Les affaires allaient bien en Italie. Louis XIV était vengé du duc de Savoie. Le duc de Vendôme avait d'abord repoussé avec gloire le prince Eugène, à la journée de Cassano, près de l'Adda (16 auguste 1705) : journée sanglante, et l'une de ces batailles indécises pour lesquelles on chante des deux côtés des *Te Deum*, mais qui ne servent qu'à la destruction des hommes, sans avancer les affaires d'aucun parti[2]. (19 avril 1706) Après la bataille de Cassano, il avait gagné pleinement celle de Calcinato[3], en l'absence du prince Eu-

lippe V : « Me voici sur l'Èbre, ayant des quartiers sur la Cinca, et à plus de 100 lieues de la frontière de Portugal tout ouverte et où les ennemis ont une grande armée, que j'ai bien vue et comptée, et à laquelle pourtant on n'a pas voulu avoir de foi. J'ai devant moi la Catalogne, en adoration du petit souverain qu'elle s'est fait : sur ma droite le royaume de Valence totalement révolté, et au milieu celui d'Aragon qui ne demande pas mieux que de l'être, qui refuse tout et qui nous assomme. » — Et à Chamillart : « Regardez l'Espagne comme un pays où il faut quasi une armée dans chaque province, et vous ne vous tromperez pas. » (Cité par Baudrillart, *Philippe V et la Cour de France*, t. I, p. 249.)

1. Le 10 mai 1706. — Le maréchal de Tessé leva précipitamment le siège dans la nuit du 11 au 12. Voltaire qui a, en général, parlé un peu trop brièvement des événements militaires en Espagne, ne mentionne pas la désastreuse retraite que Philippe V fut obligé de faire, non à travers l'Aragon, qui s'était soulevé contre lui, mais par le territoire français, au delà des Pyrénées.

2. La bataille de Cassano fut au contraire un triomphe signalé. Elle eût pu nous être fatale, grâce à la paresse et à la négligence du grand-prieur : mais Vendôme arriva à temps pour réparer les fautes de son frère. « Je ne crois point exagérer, écrivit Vendôme à Louis XIV, en disant à V. M. que les ennemis ont eu au moins 12000 hommes hors de combat. » Ce fut à cette bataille de Cassano que le marquis de Mirabeau, l'aïeul du grand orateur, fut tellement criblé de blessures qu'il disait plus tard en parlant de cette journée : « Le jour où je fus tué. »

3. « C'était à la vérité un comte de Reventlau, né en Danemark, qui commandait au combat de Calcinato; mais il n'y avait que des troupes impériales. »

« La Beaumelle dit à ce sujet, dans ses *Notes sur l'Histoire du Siècle de Louis XIV* « que les Danois ne valent pas mieux ailleurs que chez eux ». Il faut avouer que c'est une chose rare de voir un tel homme outrager ainsi toutes les nations. (Note de Voltaire.)

gène ; et ce prince, étant arrivé le lendemain de la bataille, avait vu encore un détachement de ses troupes entièrement défait. Enfin les alliés étaient obligés de céder tout le terrain au duc de Vendôme. Il ne restait plus guère que Turin à prendre. On allait l'investir : il ne paraissait pas possible qu'on le secourût. Le maréchal de Villars, vers l'Allemagne, poussait le prince de Bade. Villeroi commandait en Flandre une armée de quatre-vingt mille hommes, et il se flattait de réparer contre Marlborough le malheur qu'il avait essuyé en combattant le prince Eugène. Son trop de confiance en ses propres lumières fut plus que jamais funeste à la France.

Près de la Méhaigne, et vers les sources de la petite Ghette, le maréchal de Villeroi avait campé son armée. Le centre était à Ramillies, village devenu aussi fameux qu'Hochstedt. Il eût pu éviter la bataille. Les officiers-généraux lui conseillaient ce parti ; mais le désir aveugle de la gloire l'emporta. (23 mai 1706) Il fit, à ce qu'on prétend, la disposition de manière qu'il n'y avait pas un homme d'expérience qui ne prévît le mauvais succès. Des troupes de recrue, ni disciplinées, ni complètes, étaient au centre : il laissa des bagages entre les lignes de son armée ; il posta sa gauche derrière un marais, comme s'il eût voulu l'empêcher d'aller à l'ennemi[1].

Marlborough, qui remarquait toutes ces fautes, arrange son armée pour en profiter. Il voit que la gauche de l'armée française ne peut aller attaquer sa droite ; il dégarnit aussitôt cette droite, pour fondre vers Ramillies avec un nombre supérieur. M. de Gassion, lieutenant-général, qui voit ce mouvement des ennemis, crie au maréchal : « Vous êtes perdu, si vous ne changez votre ordre de bataille. Dégarnissez votre gauche, pour vous opposer à l'ennemi à nombre égal. Faites rapprocher vos lignes davantage. Si vous tardez un moment, il n'y a plus de ressources. » Plusieurs officiers appuyèrent ce conseil salutaire. Le maréchal ne les crut pas. Marlborough attaque. Il avait affaire à des ennemis rangés en bataille, comme il les eût voulu poster lui-même pour les vaincre. Voilà ce que toute la France a dit ; et l'histoire est en partie le récit des opinions des hommes : mais ne devait-on pas dire aussi que les troupes des alliés étaient mieux disciplinées, que leur confiance en leurs chefs et en

1. « Voy. les *Mémoires* de Feuquières. » (Note de Voltaire.)

leurs succès passés leur inspirait plus d'audace ? N'y eut-il pas des régiments français qui firent mal leur devoir[1] ? Et les bataillons les plus inébranlables au feu ne font-ils pas la destinée des États ? L'armée française ne résista pas une demi-heure. On s'était battu près de huit heures à Hochstedt, et on avait tué près de huit mille hommes aux vainqueurs ; mais à la journée de Ramillies, on ne leur en tua pas deux mille cinq cents : ce fut une déroute totale : les Français y perdirent vingt mille hommes, la gloire de la nation, et l'espérance de reprendre l'avantage. La Bavière, Cologne, avaient été perdus par la bataille d'Hochstedt ; toute la Flandre espagnole le fut par celle de Ramillies. Marlborough entra victorieux dans Anvers, dans Bruxelles ; il prit Ostende : Menin se rendit à lui.

Le maréchal de Villeroi, au désespoir, n'osait écrire au roi cette défaite. Il resta cinq jours sans envoyer de courriers. Enfin il écrivit la confirmation de cette nouvelle qui consternait déjà la cour de France. Et quand il reparut devant le roi, ce monarque, au lieu de lui faire des reproches, lui dit : « Monsieur le maréchal, on n'est pas heureux à notre âge[2] ».

Le roi tire aussitôt le duc de Vendôme d'Italie, où il ne le croyait pas nécessaire, pour l'envoyer en Flandre réparer, s'il est possible, ce malheur. Il espérait du moins, avec apparence de raison, que la prise de Turin le consolerait de tant de pertes. Le prince Eugène n'était pas à portée de paraître pour secourir cette ville. Il était au delà de l'Adige ; et ce fleuve, bordé en deçà d'une longue chaîne de retranchements, semblait rendre le passage impraticable. Cette grande ville était assiégée par quarante-six escadrons et cent bataillons.

1. Il y en eut surtout qui firent admirablement le leur, et notamment la Maison du Roi.

2. Le mot a fait fortune et il est encore aujourd'hui cité presque partout. Le malheur est qu'aucun des récits contemporains ne le mentionne, et que tous s'accordent même à présenter les choses d'une manière entièrement différente. Louis XIV annonça à Villeroi qu'il ne pouvait lui laisser son commandement, et lui demanda sa démission. Villeroi l'ayant refusée avec hauteur, Louis XIV n'en appela pas moins Vendôme au commandement de l'armée des Pays-Bas, par la raison qu'il fallait à cette armée « un chef qui s'attirât la confiance des chefs et des soldats, et redonnât aux troupes cet esprit de force et d'audace si naturel à la nation française ». Quand ensuite Villeroi revint à Versailles et vit le roi « cela, dit Saint-Simon, fut court et sec ». Comme la plupart des mots historiques, le mot prêté à Louis XIV a sans doute été fabriqué après coup.

Le duc de La Feuillade, qui les commandait, était l'homme le plus brillant et le plus aimable du royaume ; et quoique gendre du ministre, il avait pour lui la faveur publique. Il était fils de ce maréchal de La Feuillade qui érigea la statue de Louis XIV dans la place des Victoires. On voyait en lui le courage de son père, la même ambition, le même éclat, avec plus d'esprit[1]. Il attendait, pour récompense de la conquête de Turin, le bâton de maréchal de France. Chamillart, son beau-père, qui l'aimait tendrement, avait tout prodigué pour lui assurer le succès. L'imagination est effrayée du détail des préparatifs de ce siège. Les lecteurs qui ne sont point à portée d'entrer dans ces discussions seront peut-être bien aises de trouver ici quel fut cet immense et inutile appareil.

On avait fait venir cent quarante pièces de canon ; et il est à remarquer que chaque gros canon monté revient à environ deux mille écus. Il y avait cent dix mille boulets, cent six mille cartouches d'une façon et trois cent mille d'une autre, vingt et un mille bombes, vingt-sept mille sept cents grenades, quinze mille sacs à terre, trente mille instruments pour le pionnage, douze cent mille livres de poudre.

Ajoutez à ces munitions, le plomb, le fer, et le fer-blanc, les cordages, tout ce qui sert aux mineurs, le soufre, le salpêtre, les outils de toute espèce. Il est certain que les frais de tous ces préparatifs de destruction suffiraient pour fonder et pour faire fleurir la plus nombreuse colonie. Tout siège de grande ville exige ces frais immenses ; et, quand il faut réparer chez soi un village ruiné, on le néglige[2].

Le duc de La Feuillade, plein d'ardeur et d'activité, plus capable que personne des entreprises qui ne demandaient que du courage, mais incapable de celles qui exigeaient de l'art, de la méditation, et du temps, pressait ce siège contre toutes les règles. Le maréchal de Vauban, le seul général peut-être qui aimât mieux l'État que soi-même, avait proposé au duc de La Feuillade de venir diriger le siège comme

1. Voltaire montre ici une partialité exagérée pour La Feuillade, responsable plus que personne des désastres de la campagne de 1706. Voltaire avait connu personnellement le duc de La Feuillade

2. Le matériel de siège était en effet immense : toutefois il convient d'ajouter que Vauban estimait à 55 000 hommes l'armée nécessaire pour ce siège, et que La Feuillade n'en avait que 35 000.

ingénieur, et de servir dans son armée comme volontaire[1]; mais la fierté de La Feuillade prit les offres de Vauban pour de l'orgueil caché sous de la modestie. Il fut piqué que le meilleur ingénieur de l'Europe lui voulût donner des avis. Il manda, dans une lettre que j'ai vue : *J'espère prendre Turin à la Cohorn.* Ce Cohorn[2] était le Vauban des alliés, bon ingénieur, bon général, et qui avait pris plus d'une fois des places fortifiées par Vauban. Après une telle lettre, il fallait prendre Turin; mais l'ayant attaqué par la citadelle[3], qui était le côté le plus fort, et n'ayant pas même entouré toute la ville, des secours, des vivres, pouvaient y entrer; le duc de Savoie pouvait en sortir; et plus le duc de La Feuillade mettait d'impétuosité, dans des attaques réitérées et infructueuses, plus le siège traînait en longueur.



Vauban (1633-1707).

1. Louis XIV s'était laissé arracher la nomination de La Feuillade, mais il aurait voulu qu'il se laissât conduire par Vauban, et il demanda au maréchal un mémoire sur les opérations à entreprendre devant Turin. (G. Michel, *Histoire de Vauban*, p. 357). Vauban rédigea en effet un mémoire dont Chamillart le remercia vivement et dont il recommanda l'emploi à son gendre : mais celui-ci refusa d'en tenir compte et envoya un programme détaillé de ce qu'il entendait faire devant Turin. Vauban eut l'abnégation encore une fois de corriger ce mémoire et de faire un contre-projet, aussi mal accueilli que le premier. C'est plus tard, lorsque le siège traînait déjà depuis longtemps et que l'on commençait à s'alarmer, que Louis XIV fit appeler Vauban pour le consulter et Vauban offrit de servir sous La Feuillade « en laissant le bâton de maréchal à la porte ». Le présomptueux général préféra « prendre Turin à la Cohorn ».

2. Menno, baron de Cohorn, 1641-1704, célèbre ingénieur hollandais, rival quelquefois heureux de Vauban dans les guerres de Louis XIV, auteur d'un traité de la *Nouvelle fortification* (Leeuwarden, 1685). Il s'est distingué surtout à la défense de Namur en 1692 et à la reprise de cette même ville en 1695. Il fut l'inventeur de mortiers qui pouvaient être maniés par un seul homme et qu'on appela *Mortiers à la Cohorn*.

3. Là fut la plus lourde faute de

Le duc de Savoie sortit de la ville avec quelques troupes de cavalerie, pour donner le change au duc de La Feuillade. Celui-ci se détacha du siège pour courir après le prince, qui, connaissant mieux le terrain, échappe à ses poursuites. La Feuillade manque le duc de Savoie, et la conduite du siège en souffre.

Presque tous les historiens ont assuré que le duc de La Feuillade ne voulait point prendre Turin : ils prétendent qu'il avait juré à Mme la duchesse de Bourgogne de respecter la capitale de son père; ils débitent que cette princesse engagea Mme de Maintenon à faire prendre toutes les mesures qui furent le salut de cette ville. Il est vrai que presque tous les officiers de cette armée en ont été longtemps persuadés : mais c'était un de ces bruits populaires qui décréditent le jugement des nouvellistes, et qui déshonorent les histoires. Il eût été d'ailleurs bien contradictoire que le même général eût voulu manquer Turin, et prendre le duc de Savoie[1].

Depuis le 13 mai jusqu'au 30 juin, le duc de Vendôme, au bord de l'Adige, favorisait ce siège; et il comptait, avec soixante-dix bataillons et soixante escadrons, fermer tous les passages au prince Eugène[2].

Le général des Impériaux manquait d'hommes et d'argent. Les merciers de Londres lui prêtèrent environ six millions de nos livres: il fit venir enfin des troupes des cercles de l'empire. La lenteur de ces secours eût pu perdre l'Italie ; mais la lenteur du siège de Turin était encore plus grande.

Vendôme était déjà nommé pour aller réparer les pertes de la Flandre. Mais avant de quitter l'Italie, il souffre que le prince Eugène passe l'Adige[3]: il lui laisse traverser le canal

La Feuillade. Vauban aurait voulu qu'on prît d'abord la colline fortifiée des Capucins, à droite du Pô, dont la conquête aurait singulièrement facilité la prise de la ville, puis de la citadelle.

1. Voltaire a bien raison de rejeter entièrement ce racontar. Les lettres de Mme de Maintenon pendant l'été de 1706 sont pleines d'allusions au siège de Turin : elle exprime à plusieurs reprises ses regrets de le voir aller trop lentement.

2. Vendôme commit une lourde faute en s'obstinant à garder la ligne de l'Adige, trop longue et facile à forcer, comme le prouvait la campagne de 1701, au lieu de se retirer sur celle du Mincio, comme tous ses généraux le lui conseillaient, et comme Chamillart lui écrivait de le faire, le 29 juin 1706.

3. A Legnago, le 12 juillet. L'armée française dut se retirer derrière le Mincio. En ce moment Vendôme était appelé dans les Pays-Bas et était remplacé en Italie par le duc

Blanc, enfin le Pô même, fleuve plus large et en quelques endroits plus difficile que le Rhône. Le général français ne quitta les bords du Pô qu'après avoir vu le prince Eugène en état de pénétrer jusqu'auprès de Turin. Ainsi il laissa les affaires dans une grande crise en Italie, tandis qu'elles paraissaient désespérées en Flandre, en Allemagne, et en Espagne.

Le duc de Vendôme va donc rassembler vers Mons les débris de l'armée de Villeroi ; et le duc d'Orléans, neveu de Louis XIV, vient commander vers le Pô les troupes du duc de Vendôme. Ces troupes étaient en désordre, comme si elles avaient été battues. Eugène avait passé le Pô à la vue de Vendôme ; il passe le Tanaro aux yeux du duc d'Orléans ; il prend Carpi, Correggio, Reggio[1] ; il dérobe une marche aux Français ; enfin il joint le duc de Savoie auprès d'Asti. Tout ce que put faire le duc d'Orléans, ce fut de venir joindre le duc de La Feuillade au camp devant Turin. Le prince Eugène le suit en diligence. Il y avait alors deux partis à prendre : celui d'attendre le prince Eugène dans les lignes de circonvallation, ou celui de marcher à lui, lorsqu'il était encore auprès de Veillane[2]. Le duc d'Orléans assemble un conseil de guerre : ceux qui le composaient étaient le maréchal de Marsin, celui-là même qui avait perdu la bataille d'Hochstedt, le duc de La Feuillade, Albergotti, Saint-Frémont, et d'autres lieutenants-généraux. « Messieurs, leur dit le duc d'Orléans, si nous restons dans nos lignes, nous perdrons la bataille. Notre circonvallation est de cinq lieues d'étendue : nous ne pouvons border tous ces retranchements. Vous voyez ici le régiment de la marine qui n'est que sur deux hommes de hauteur : là, vous voyez des endroits entièrement dégarnis. La Doire, qui passe dans notre camp, empêchera nos troupes de se porter mutuellement de prompts

d'Orléans et par Marsin. Vendôme se flattait de pouvoir encore tenir sur les lignes du Mincio, ou tout au moins de l'Oglio, ou de l'Adda ; mais le prince Eugène avait franchi le Pô, et il ne lui était pas difficile de remonter le fleuve par la rive droite.

1. Il s'agit ici non pas de Carpi sur l'Adige, théâtre du combat de 1701, mais de Carpi près de Modène. — Correggio, un peu à l'ouest de Carpi. — Reggio, au S.-O. de Correggio, sur le Crostolo. — Le récit de Voltaire manque ici de netteté : il va de soi que l'occupation de ces trois villes devait être mentionnée (si elle devait l'être) avant le passage du Tanaro.

2. Vegliana, sur la Doria Riparia, en amont de Turin, théâtre en 1630 de la victoire de Montmorency sur les Espagnols.

secours. Quand le Français attend qu'on l'attaque, il perd le plus grand de ses avantages, cette impétuosité, et ces premiers mouvements d'ardeur qui décident si souvent du gain des batailles. Croyez-moi, il faut marcher à l'ennemi. » Tous les lieutenants-généraux répondirent : *Il faut marcher.* Alors le maréchal de Marsin tire de sa poche un ordre du roi, par lequel on devait déférer à son avis en cas d'action ; et son avis fut de rester dans les lignes [1].

Le duc d'Orléans, indigné, vit qu'on ne l'avait envoyé à l'armée que comme prince de sang, et non comme un général ; et, forcé de suivre le conseil du maréchal de Marsin, il se prépara à ce combat si désavantageux.

Les ennemis paraissaient vouloir former à la fois plusieurs attaques. Leurs mouvements jetaient l'incertitude dans le camp des Français. Le duc d'Orléans voulait une chose, Marsin et La Feuillade une autre ; on disputait, on ne concluait rien. Enfin on laisse les ennemis passer la Doire. Ils avancent sur huit colonnes de vingt-cinq hommes de profondeur. Il faut dans l'instant leur opposer des bataillons d'une épaisseur assez forte.

Albergotti, placé loin de l'armée sur la montagne des Capucins, avait avec lui vingt mille hommes, et n'avait en tête que des milices qui n'osaient l'attaquer. On lui envoie demander douze mille hommes. Il répond qu'il ne peut se dégarnir ; il donne des raisons spécieuses ; on les écoute : le temps se perd. (7 septembre 1706) Le prince Eugène attaque les retranchements, et au bout de deux heures il les force. Le duc d'Orléans, blessé, s'était retiré pour se faire panser. A peine était-il entre les mains des chirurgiens qu'on lui apprend que tout est perdu, que les ennemis sont maîtres du camp, et que la déroute est générale. Aussitôt il faut fuir ; les lignes, les tranchées sont abandonnées, l'armée dispersée. Tous les bagages, les provisions, les munitions, la caisse militaire, tombent dans les mains du vainqueur [2].

1. Marsin n'était pas seulement lié par les ordres positifs du roi : il avait en outre l'esprit affaibli et le courage abattu par le pressentiment d'une mort prochaine. Il écrivait à Chamillart le 6 septembre : « Depuis que j'ai reçu les ordres du roi que vous m'avez envoyés en Italie, je n'ai pu gagner sur mon esprit que je ne sois tué dans cette campagne, et la mort se présente à moi à chaque moment et m'occupe le jour et la nuit. »

2. Le récit de la bataille de Turin est généralement exact : mais Voltaire a eu tort de passer complètement sous silence le rôle de Victor Amédée II, à qui surtout a été due

Le maréchal de Marsin, blessé à la cuisse, est fait prisonnier. Un chirurgien du duc de Savoie lui coupe la cuisse, et le maréchal mourut quelques moments après l'opération. Le chevalier Méthuin, ambassadeur d'Angleterre auprès du duc de Savoie [1], le plus généreux, le plus franc, et le plus brave homme de son pays qu'on ait jamais employé dans les ambassades, avait toujours combattu à côté de ce souverain. Il avait vu prendre le maréchal de Marsin, et il fut témoin de ses derniers moments. Il m'a raconté que Marsin lui dit ces propres mots : « Croyez au moins, Monsieur, que ç'a été contre mon avis que nous vous avons attendu dans nos lignes. » Ces paroles semblaient contredire formellement ce qui s'était passé dans le conseil de guerre, et elles étaient pourtant vraies ; c'est que le maréchal de Marsin, en prenant congé à Versailles, avait représenté au roi qu'il fallait aller aux ennemis, en cas qu'ils parussent pour secourir Turin ; mais Chamillart, intimidé par les défaites précédentes, avait fait décider qu'on devait attendre, et non présenter la bataille; et cet ordre, donné dans Versailles, fut cause que soixante mille hommes furent dispersés. Les Français n'avaient pas eu plus de deux mille hommes tués dans cette bataille : mais on a déjà vu que le carnage fait moins que la consternation. L'impossibilité de subsister, qui ferait retirer une armée après la victoire, ramena vers le Dauphiné les troupes après la défaite [2]. Tout était si en désordre que le comte de Médavi-Grancei, qui était alors dans le Mantouan avec un corps de troupes (9 septembre 1706), et qui battit à Castiglione les Impériaux commandés par le landgrave de Hesse, depuis roi de Suède [3], ne remporta qu'une victoire inutile, quoique complète. On perdit en peu de temps le Milanais, le Mantouan, le Piémont [4], et enfin le royaume de Naples.

la victoire. C'est lui qui enfonça la droite de l'armée française, entre la Doria et la Stura, partie la plus faible de notre ligne, et qui décida du sort de la journée, jusque-là incertaine.

1. C'est lui qui, après avoir conclu avec le Portugal le traité qui a gardé son nom, avait décidé le duc de Savoie à faire défection.

2. Le duc d'Orléans aurait voulu reprendre l'offensive, aller rejoindre dans le Milanais les 20 000 hommes du comte de Médavi-Grancei : ses desseins furent contrecarrés par La Feuillade : les convois de vivres et de munitions furent dirigés sur la France et l'abandon de l'Italie devint une nécessité.

3. V. p. 304, note 3.

4. Par suite d'une convention militaire de mars 1707, en vertu de la-

CHAPITRE XXI

Suite des disgrâces de la France et de l'Espagne. — Louis XIV envoie son principal ministre demander en vain la paix. — Bataille de Malplaquet perdue, etc.

La bataille d'Hochstedt avait coûté à Louis XIV la plus florissante armée, et tout le pays du Danube au Rhin ; elle avait coûté à la maison de Bavière tous ses États. La journée de Ramillies avait fait perdre toute la Flandre jusqu'aux portes de Lille. La déroute de Turin avait chassé les Français d'Italie, ainsi qu'ils l'ont toujours été dans toutes les guerres depuis Charlemagne. Il restait des troupes dans le Milanais, et cette petite armée victorieuse sous le comte de Médavi. On occupait encore quelques places. On proposa de céder tout à l'empereur, pourvu qu'il laissât retirer ces troupes, qui montaient à près de quinze mille hommes. L'empereur accepta cette capitulation. Le duc de Savoie y consentit. Ainsi l'empereur, d'un trait de plume, devint le maître paisible en Italie. La conquête du royaume de Naples et de Sicile lui fut assurée[1]. Tout ce qu'on avait regardé en Italie comme feudataire, fut traité comme sujet. Il taxa la Toscane à cent cinquante mille pistoles, Mantoue à quarante mille. Parme, Modène, Lucques, Gênes, malgré leur liberté, furent comprises dans ces impositions.

L'empereur qui jouit de tous ces avantages n'était pas ce Léopold, ancien rival de Louis XIV, qui, sous les apparences de la modération, avait nourri sans éclat une ambition profonde. C'était son fils aîné Joseph[2], vif, fier, emporté, et qui cependant ne fut pas plus grand guerrier que son père. Si jamais empereur parut fait pour asservir l'Allemagne et l'Italie, c'était Joseph Ier. Il domina delà les monts : il rançonna le pape : il fit mettre de sa seule autorité, en 1706, les électeurs de Bavière et de Cologne au ban de l'empire[3] : il les

quelle les garnisons françaises évacuèrent les places encore occupées par elles dans la haute Italie. (V. au chap. suivant).

1. Malgré des demandes réitérées de Philippe V, Louis XIV avait refusé, et avec raison, de faire aucun envoi de troupes dans le royaume de Naples. Les Impériaux le conquirent sans difficulté en août 1707.

2. Joseph Ier régna du 6 mai 1705 au 17 avril 1711.

3. Par lettres patentes du 29 avril 1706.

dépouilla de leur électorat : il retint en prison les enfants du Bavarois, et leur ôta jusqu'à leur nom[1]. Leur père n'eut d'autre ressource que d'aller traîner sa disgrâce en France, et dans les Pays-Bas. Philippe V lui céda depuis toute la Flandre espagnole, en 1712[2]. S'il avait gardé cette province, c'était un établissement qui valait mieux que la Bavière, et qui le délivrait de l'assujettissement à la maison d'Autriche : mais il ne put jouir que des villes de Luxembourg, de Namur, et de Charleroi ; le reste était aux vainqueurs.

Tout semblait déjà menacer ce Louis XIV qui avait auparavant menacé l'Europe. Le duc de Savoie pouvait entrer en France. L'Angleterre et l'Écosse se réunissaient pour ne plus composer qu'un seul royaume ; ou plutôt l'Écosse, devenue province de l'Angleterre, contribuait à la puissance de son ancienne rivale[3]. Tous les ennemis de la France semblaient, vers la fin de 1706 et au commencement de 1707, acquérir des forces nouvelles, et la France touchait à sa ruine. Elle était pressée de tous côtés, et sur mer et sur terre. De ces flottes formidables que Louis XIV avait formées, il restait à peine trente-cinq vaisseaux. En Allemagne, Strasbourg était encore frontière, mais Landau perdu laissait toujours l'Alsace exposée. La Provence était menacée d'une invasion par terre et par mer. Ce qu'on avait perdu en Flandre faisait craindre pour le reste. Cependant, malgré tant de désastres, le corps de la France n'était point encore entamé ; et, dans une guerre si malheureuse, elle n'avait encore perdu que des conquêtes.

Louis XIV fit face partout. Quoique partout affaibli, il résistait, ou protégeait, ou attaquait encore de tous côtés. Mais on fut aussi malheureux en Espagne qu'en Italie, en Allemagne, et en Flandre. On prétend que le siège de Barcelone avait été encore plus mal conduit que celui de Turin.

1. L'aîné de ces enfants était Charles-Albert, plus tard empereur sous le nom de Charles VII. Il ne devait pas oublier comment l'Autriche avait traité sa famille.

2. « Dans l'histoire de Reboulet, il est dit qu'il eut cette souveraineté dès l'an 1700 ; mais alors il n'avait que la vice-royauté. » (Note de Voltaire.)

3. Par l'acte d'union de 1706, en vertu duquel les deux royaumes d'Angleterre et d'Écosse étaient réunis en un seul, sous le nom de royaume de Grande-Bretagne. Des représentants de l'Écosse devaient venir siéger à la Chambre des communes et à la Chambre des lords. L'acte d'union fut ratifié par le Parlement écossais en janvier 1707, malgré le mécontentement des jacobites et les craintes des presbytériens.

Le comte de Toulouse n'avait paru que pour ramener sa flotte à Toulon. Barcelone secourue, le siège abandonné, l'armée française, diminuée de moitié, s'était retirée sans munitions dans la Navarre, petit royaume qu'on conservait aux Espagnols, et dont nos rois ajoutent encore le titre à celui de France, par un usage qui semble au-dessous de leur grandeur[1].

A ces désastres s'en joignait un autre, qui parut décisif. Les Portugais, avec quelques Anglais, prirent toutes les places devant lesquelles ils se présentèrent, et s'avancèrent jusque dans l'Estramadoure espagnole, différente de celle du Portugal. C'était un Français devenu pair d'Angleterre qui les commandait, milord Galloway[2], autrefois comte de Ruvigny; tandis que le duc de Berwick, Anglais et neveu de Marlborough, était à la tête des troupes de France et d'Espagne, qui ne pouvaient plus arrêter les victorieux[3].

Philippe V, incertain de sa destinée, était dans Pampelune. Charles, son compétiteur, grossissait son parti et ses forces en Catalogne: il était maître de l'Aragon, de la province de Valence, de Carthagène, d'une partie de la province de Grenade. Les Anglais avaient pris Gibraltar pour eux, et lui avaient donné Minorque, Iviça, et Alicante. Les chemins d'ailleurs lui étaient ouverts jusqu'à Madrid. (26 juin 1706)[4] Galloway y entra sans résistance, et fit proclamer roi l'archiduc Charles. Un simple détachement le fit aussi proclamer à Tolède.

Tout parut alors si désespéré pour Philippe V, que le maréchal de Vauban, le premier des ingénieurs, le meilleur des citoyens, homme toujours occupé de projets, les uns utiles, les autres peu praticables, et tous singuliers, proposa à la cour de France d'envoyer Philippe V régner en Amérique ; ce prince y consentit. On l'eût fait embarquer avec les

1. Voir chap. III, page 29.
2. Ou Gallway. Les Portugais avaient à leur tête Las Minas.
3. Berwick (1670-1734) était fils naturel du duc d'York, depuis Jacques II et d'Arabella Churchill, sœur de Marlborough. Il avait été envoyé dans l'Estramadure avec des forces complètement insuffisantes pour arrêter l'invasion, et il n'était pas obéi des généraux et des gouverneurs espagnols, comme de Gasco, gouverneur d'Alcantara, qui livra la place dès les premiers coups de canon. Berwick déclarait qu'il avait mérité la mort.
4. Philippe V était rentré dans cette ville le 6 juin 1706, aux acclamations frénétiques des habitants, dont l'amour pour lui était renforcé de toute la haine qu'ils portaient aux Aragonais et aux protestants : mais il dut bientôt abandonner sa capitale et se réfugier à Burgos.

Espagnols attachés à son parti. L'Espagne eût été abandonnée aux factions civiles. Le commerce du Pérou et du Mexique n'eût plus été que pour les Français ; et, dans ce revers de la famille de Louis XIV, la France eût encore trouvé sa grandeur. On délibéra sur ce projet à Versailles[1] : mais la constance des Castillans et les fautes des ennemis conservèrent la couronne à Philippe V. Les peuples aimaient dans Philippe le choix qu'ils avaient fait, et dans sa femme, fille du duc de Savoie, le soin qu'elle prenait de leur plaire, une intrépidité au-dessus de son sexe, et une constance agissante dans le malheur[2]. Elle allait elle-même de ville en ville animer les cœurs, exciter le zèle, et recevoir les dons que lui apportaient les peuples. Elle fournit ainsi à son mari plus de deux cent mille écus en trois semaines. Aucun des grands qui avaient juré d'être fidèles ne fut traître[3]. Quand Galloway fit proclamer l'archiduc dans Madrid, on cria : *Vive Philippe !* et à Tolède, le peuple ému chassa ceux qui avaient proclamé l'archiduc.

Les Espagnols avaient jusque-là fait peu d'efforts pour soutenir leur roi ; ils en firent de prodigieux quand ils le virent abattu, et montrèrent en cette occasion une espèce de courage contraire à celui des autres peuples, qui commencent par de grands efforts, et qui se rebutent[4]. Il est difficile de donner un roi à une nation malgré elle. Les Portugais,

1. Cette partie du récit de Voltaire semble bien suspecte : aucune trace de ce projet ne se trouve dans les documents contemporains. Mais il n'a rien de précisément invraisemblable et Philippe V n'eût fait alors que ce que fit un siècle plus tard la cour de Portugal, quand elle abandonna son pays à l'invasion française pour aller régner au Brésil. — Ce qui est vrai, c'est que, après le désastre de Turin, Louis XIV comprit la nécessité de traiter et qu'il écrivit à Amelot, le 24 octobre, que « après les malheurs arrivés, le roi d'Espagne devait s'attendre à de grands démembrements de la monarchie ». (Baudrillart, *Philippe V et la Cour de France,* I, 273). Mais la confiance, à la cour de Philippe V, était plus grande qu'à celle de Versailles : « Nous sommes prêts à tout événement, écrivait la reine d'Espagne à Mme de Maintenon le 25 avril 1706, nous prendrons les partis qui seront nécessaires, mais il ne faut pas croire pour cela que l'Espagne soit perdue. » (*Ibid.* p. 257). Et le 6 août : « Espérons en la bonté de Dieu, et ne désespérons de rien. »

2. Marie-Louise de Savoie. L'éloge qu'en fait ici Voltaire est amplement justifié.

3. Il y eut quelques défections, notamment celle du cardinal Porto-Carrero, à Tolède.

4. Il faut voir dans Moret, *Quinze ans du règne de Louis XIV*, t. II, p. 186 et suiv., ou dans Baudrillart (t. I, p. 270 et suiv.) les marques quelquefois touchantes, quelquefois terribles, de ce dévouement passionné de la Castille à Philippe V. Voltaire aurait pu dire que s'il est toujours difficile de donner

les Anglais, les Autrichiens, qui étaient en Espagne, furent harcelés partout, manquèrent de vivres, firent des fautes presque toujours inévitables dans un pays étranger, et furent battus en détail. (22 septembre 1706) Enfin Philippe V, trois mois après être sorti de Madrid en fugitif, y rentra triomphant[1], et fut reçu avec autant d'acclamations que son rival avait éprouvé de froideur et de répugnance.

Louis XIV redoubla ses efforts quand il vit que les Espagnols en faisaient[2] ; et tandis qu'il veillait à la sûreté de toutes les côtes sur l'Océan et sur la Méditerranée, en y plaçant des milices, tandis qu'il avait une armée en Flandre, une auprès de Strasbourg, un corps dans la Navarre, un dans le Roussillon, il envoyait encore de nouvelles troupes au maréchal de Berwick dans la Castille.

(25 avril 1707) Ce fut avec ces troupes, secondées des Espagnols, que Berwick gagna la bataille importante d'Almanza sur Galloway[3]. Almanza, ville bâtie par les Maures, est sur la frontière de Valence[4] : cette belle province fut le prix de la victoire[5]. Ni Philippe V, ni l'archiduc ne furent présents à cette journée ; et c'est sur quoi le fameux comte Péterborough, singulier en tout, s'écria « qu'on était bien bon de se battre pour eux ». C'est ce qu'il manda au maréchal de Tessé, et c'est ce que je tiens de sa bouche. Il ajoutait qu'il n'y avait que des esclaves qui combattissent pour un homme, et qu'il fallait combattre pour une nation. Le duc d'Orléans, qui voulait être à cette action et qui devait commander en Espagne, n'arriva que le lendemain ; mais il profita de la

un roi à une nation malgré elle, c'est surtout quand il s'agit du peuple espagnol.

1. Le 5 août 1706.

2. Par la lettre citée plus haut, du 24 octobre 1706, on a vu que Louis XIV au contraire ne désirait que la paix et aurait sacrifié pour cela une très grande partie de l'héritage de Charles II. Mais les Anglais et les Hollandais rejetèrent ses ouvertures pacifiques.

3. Après l'évacuation de Madrid, les alliés s'étaient portés vers le royaume de Valence, qui leur appartenait, et ils se trouvèrent ainsi avoir pendant la campagne traversé l'Espagne d'un bout à l'autre.

4. Almanza est situé dans la province d'Albacete (royaume de Murcie), non loin en effet des frontières de la province de Valence.

5. Cette bataille fut plus décisive que Voltaire ne l'indique. Elle fut marquée par un acharnement extraordinaire dans les deux partis et coûta aux vaincus des pertes énormes. Non seulement elle remit le royaume de Valence sous l'autorité de Philippe V, mais aussi l'Aragon, et l'on peut dire qu'elle affermit la couronne d'Espagne sur la tête du petit-fils de Louis XIV, « *Adapertum Philippo V Hispaniarum regnum* » portait avec raison la médaille frappée à l'occasion de ce succès.

victoire ; il prit plusieurs places, et entre autres Lérida, l'écueil du grand Condé[1].

(22 mai 1707) D'un autre côté, le maréchal de Villars, remis en France à la tête des armées, uniquement parce qu'on avait besoin de lui, réparait en Allemagne le malheur de la journée d'Hochstedt. Il avait forcé les lignes de Stolhoffen au delà du Rhin, dissipé toutes les troupes ennemies, étendu les contributions à cinquante lieues à la ronde[2], pénétré jusqu'au Danube. Ce succès passager faisait respirer sur les frontières de l'Allemagne ; mais en Italie tout était perdu. Le royaume de Naples sans défense, et accoutumé à changer de maître, était sous le joug des victorieux ; et le pape, qui n'avait pu empêcher que les troupes allemandes passassent par son territoire, voyait, sans oser murmurer, que l'empereur se fît son vassal malgré lui. C'est un grand exemple de la force des opinions reçues, et du pouvoir de la coutume, qu'on puisse toujours s'emparer de Naples sans consulter le pape, et qu'on n'ose jamais lui en refuser l'hommage.

Pendant que le petit-fils de Louis XIV perdait Naples, l'aïeul était sur le point de perdre la Provence et le Dauphiné. Déjà le duc de Savoie et le prince Eugène y étaient entrés par le col de Tende. Ces frontières n'étaient pas défendues comme le sont la Flandre et l'Alsace, théâtre éternel de la guerre, hérissées de citadelles que le danger avait averti d'élever. Point de pareilles précautions vers le Var, point de ces fortes places qui arrêtent l'ennemi, et qui donnent le temps d'assembler des armées[3]. Cette frontière a été négligée jusqu'à nos jours, sans que peut-être on puisse en alléguer d'autre raison, sinon que les hommes étendent rarement leurs soins de tous les côtés. Le roi de France voyait, avec

1. Lérida fut prise le 13 oct. 1707.

2. On l'accusa de ne pas s'oublier, et Villars a donné raison à ses accusateurs par l'aveu cynique qu'il a fait dans ses Mémoires : « Je les avais divisées en trois parts : la première servit à payer l'armée... avec la seconde je retirai les billets de subsistance qu'on avait donnés l'an dernier aux officiers, faute d'argent... je destinai la troisième à engraisser mon veau ; c'est ainsi que je l'écrivis au roi, qui eut la bonté de me répondre qu'il approuvait cette destination. et qu'il y aurait pourvu lui-même, si je l'avais oublié. »

3. Voltaire oublie l'attention singulière que Colbert accorda à Toulon, les immenses travaux qu'y accomplit Vauban, la construction d'un port à Antibes, les fortifications construites à Casal, commencées à Briançon. Au surplus il est certain que la frontière Sud-Est fut plus négligée que les autres, et avec raison : elle était beaucoup moins vulnérable.

une indignation douloureuse, que ce même duc de Savoie, qui un an auparavant n'avait presque plus que sa capitale, et le prince Eugène qui avait été élevé dans sa cour, fussent prêts de lui enlever Toulon et Marseille.

(Auguste 1707) Toulon était assiégé et pressé : une flotte anglaise, maîtresse de la mer, était devant le port, et le bombardait. Un peu plus de diligence, de précautions et de concert aurait fait tomber Toulon. Marseille sans défense n'aurait pas tenu ; et il était vraisemblable que la France allait perdre deux provinces. Mais le vraisemblable n'arrive pas toujours. On eut le temps d'envoyer des secours. On avait détaché des troupes de l'armée du maréchal de Villars, dès que ces provinces avaient été menacées ; et on sacrifia les avantages qu'on avait en Allemagne pour sauver une partie de la France. Le pays par où les ennemis pénétraient est sec, stérile, hérissé de montagnes ; les vivres rares ; la retraite difficile. Les maladies, qui désolèrent l'armée ennemie, combattirent encore pour Louis XIV. (22 auguste 1707) Le siège de Toulon fut levé, et bientôt la Provence délivrée, et le Dauphiné hors de danger : tant le succès d'une invasion est rare, quand on n'a pas de grandes intelligences dans le pays[1]. Charles-Quint y avait échoué[2], et de nos jours[3], les troupes de la reine de Hongrie y échouèrent encore[4].

Cependant cette irruption, qui avait coûté beaucoup aux alliés, ne coûtait pas moins aux Français : elle avait ravagé une grande étendue de terrain, et divisé les forces.

L'Europe ne s'attendait pas que dans un temps d'épuisement, et lorsque la France comptait pour un grand succès d'être échappée à une invasion, Louis XIV aurait assez de grandeur et de ressources pour tenter lui-même une invasion

1. Voltaire omet, dans son récit, de mentionner le nom du libérateur de Toulon : ce fut le maréchal de Tessé.

2. En 1524 et en 1536.

3. En 1746.

4. « Le respect pour la vérité dans les plus petites choses oblige encore de relever le discours que le compilateur des *Mémoires de Mme de Maintenon* fait tenir par le roi de Suède, Charles XII, au duc de Marlborough : « Si Toulon est pris, je l'irai reprendre. » Ce général anglais n'était point auprès du roi de Suède dans le temps du siège. Il le vit dans Alt-Ranstadt en avril 1707, et le siège de Toulon fut levé au mois d'auguste. Charles XII, d'ailleurs, ne se mêla jamais de cette guerre; il refusa constamment de voir tous les Français qu'on lui députa. On ne trouve, dans les *Mémoires de Maintenon*, que des discours qu'on n'a ni tenus ni pu tenir; et on ne peut regarder ce livre que comme un roman mal digéré. » (Note de Voltaire).

dans la Grande-Bretagne, malgré le dépérissement de ses forces maritimes, et malgré les flottes des Anglais, qui couvraient la mer. Ce projet fut proposé par des Écossais attachés au fils de Jacques II[1]. Le succès était douteux; mais Louis XIV envisagea une gloire certaine dans la seule entreprise. Il a dit lui-même que ce motif l'avait déterminé, autant que l'intérêt politique[2].

Porter la guerre dans la Grande-Bretagne, tandis qu'on en soutenait le fardeau si difficilement en tant d'autres endroits, et tenter de rétablir du moins sur le trône d'Écosse le fils de Jacques II, pendant qu'on pouvait à peine maintenir Philippe V sur celui d'Espagne, c'était une idée pleine de grandeur, et qui, après tout, n'était pas destituée de vraisemblance.

Parmi les Écossais, tous ceux qui ne s'étaient pas vendus à la cour de Londres gémissaient d'être dans la dépendance des Anglais. Leurs vœux secrets appelaient unanimement le descendant de leurs anciens rois, chassé au berceau des trônes d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, et à qui on avait disputé jusqu'à sa naissance[3]. On lui promit qu'il trouverait trente mille hommes en armes qui combattraient pour lui, s'il pouvait seulement débarquer vers Édimbourg avec quelques secours de la France.

Louis XIV, qui dans ses prospérités passées avait fait tant d'efforts pour le père, en fit autant pour le fils dans le temps même de ses revers. Huit vaisseaux de guerre, soixante et dix bâtiments de transport furent préparés à Dunkerque. (Mars 1708) Six mille hommes furent embarqués. Le comte de Gacé, depuis maréchal de Matignon, commandait les troupes[4]. Le chevalier de Forbin Janson, l'un des plus grands hommes de mer, conduisait la flotte. La conjoncture paraissait favorable; il n'y avait en Écosse que trois mille hommes de troupes réglées. L'Angleterre était dégarnie. Ses soldats étaient occupés en Flandre sous le duc de Marlborough. Mais

1. Berwick principalement appuya ce projet : il croyait à la force du parti jacobite en Écosse.

2. L'intérêt immense qu'avait Louis XIV à occuper les Anglais chez eux et à les empêcher de soutenir la coalition de leurs troupes et de leurs subsides, est la seule raison sérieuse de cette entreprise.

3. Allusion aux bruits accrédités en 1688 par les ennemis de Jacques II, que le prince de Galles n'était pas le fils de ce prince.

4. On eût fait un meilleur choix en appelant à ce commandement Berwick, au lieu du comte de Gacé. Berwick avait foi dans le succès de l'expédition.

il fallait arriver; et les Anglais avaient en mer une flotte de près de cinquante vaisseaux de guerre[1]. Cette entreprise fut entièrement semblable à celle que nous avons vue, en 1744[2], en faveur du petit-fils de Jacques II. Elle fut prévenue par les Anglais. Des contre-temps la dérangèrent. Le ministère de Londres eut même le temps de faire revenir douze bataillons de Flandre. On se saisit dans Édimbourg des hommes les plus suspects. Enfin, le prétendant s'étant présenté aux côtes d'Écosse, et n'ayant point vu les signaux convenus, tout ce que put faire le chevalier de Forbin, ce fut de le ramener à Dunkerque. Il sauva la flotte[3], mais tout le fruit de l'entreprise fut perdu. Il n'y a que Matignon qui y gagna. Ayant ouvert les ordres de la cour en pleine mer, il y vit les provisions de maréchal de France; récompense de ce qu'il voulut et qu'il ne put faire.

Quelques historiens[4] ont supposé que la reine Anne était d'intelligence avec son frère. C'est une trop grande simplicité de penser qu'elle invitât son compétiteur à la venir détrôner. On a confondu les temps : on a cru qu'elle le favorisait alors, parce que depuis elle le regarda en secret comme son héritier. Mais qui peut jamais vouloir être chassé par son successeur?

Tandis que les affaires de la France devenaient de jour en jour plus mauvaises, le roi crut qu'en faisant paraître le duc de Bourgogne, son petit-fils, à la tête des armées de Flandre, la présence de l'héritier présomptif de la couronne ranimerait l'émulation, qui commençait trop à se perdre. Ce prince d'un esprit ferme et intrépide, était pieux, juste et philosophe. Il était fait pour commander à des sages[5]. Élève de

1. Et ils étaient sur leurs gardes. « Le secret a été gardé longtemps, écrivait Mme de Maintenon le 4 mars 1708, mais enfin il s'est découvert par tant de sortes de préparatifs qu'il a fallu faire. »

2. C'est-à-dire en 1745 : le chevalier de Saint-Georges quitta les côtes de France le 12 juin 1745.

3. Forbin n'avait pas voulu risquer une bataille navale en vue d'Édimbourg.

4. « Entre autres Reboulet, page 233 du tome VIII. Il fonde ses soupçons sur ceux du chevalier de Forbin. Celui qui a donné au public tant de mensonges, sous le titre de *Mémoires de Mme de Maintenon*, et qui fit imprimer, en 1752, à Francfort, une édition frauduleuse du *Siècle de Louis XIV*, demande, dans une des notes, qui sont ces historiens qui ont prétendu que la reine Anne était d'intelligence avec son frère? C'est un fantôme, dit-il. Mais on voit ici clairement que ce n'est point un fantôme, et que l'auteur du *Siècle de Louis XIV* n'avait rien avancé que la preuve en main : il n'est pas permis d'écrire l'histoire autrement. » (Note de Voltaire.)

5. Voltaire a déjà exprimé, p. 299,

Fénelon, archevêque de Cambrai, il aimait ses devoirs : il aimait les hommes; il voulait les rendre heureux. Instruit dans l'art de la guerre, il regardait cet art plutôt comme le fléau du genre humain et comme une nécessité malheureuse, que comme une source de véritable gloire. On opposa ce prince philosophe au duc de Marlborough : on lui donna pour l'aider le duc de Vendôme. Il arriva ce qu'on ne voit que trop souvent : le grand capitaine ne fut pas assez écouté, et le conseil du prince balança souvent les raisons du général. Il se forma deux partis[1], et dans l'armée des alliés il n'y en avait qu'un, celui de la cause commune. Le prince Eugène était alors sur le Rhin[2]; mais toutes les fois qu'il fut avec Marlborough, ils n'eurent jamais qu'un sentiment.


Le duc de Bourgogne (1682-1712).

d'une manière plus concise, mais tout aussi élogieuse, son appréciation sur le compte du duc de Bourgogne. Il est curieux de voir combien l'opinion générale sur ce prince s'imposait même à des esprits aussi indépendants, aussi ennemis du convenu, que Voltaire. Voltaire cependant se fût bien mal trouvé, lui plus que personne, du régime étroit, intolérant et bigot que selon toute vraisemblance le duc de Bourgogne eût fait prévaloir.

1. Les Vendômistes et les Bourguignons. Nul n'a montré plus nettement que Saint-Simon quelle faute on commit en partageant le commandement entre deux hommes aussi antipathiques l'un à l'autre. « Le feu et l'eau, dit-il (V. 441), n'étaient pas plus différents ni plus incompatibles que l'étaient Monseigneur le duc de Bourgogne et M. de Vendôme, l'un dévot, timide, mesuré à l'excès, renfermé, raisonnant, pesant et compassant toutes choses, vif néanmoins et absolu, connaissant peu ceux à qui il avait affaire, quelquefois incertain, ordinairement distrait et trop porté aux minuties : l'autre au contraire hardi, audacieux, avantageux, imprudent, méprisant tout, abondant en son sens avec une confiance dont nulle expérience ne l'avait pu déprendre, incapable de contrainte, de retenue, de respect, surtout de joug, orgueilleux au comble en toutes les sortes de genres, âcre et intraitable à la dispute..... »

2. Il ne tarda pas à venir dans les Pays-Bas.

Le duc de Bourgogne était supérieur en forces : la France, que l'Europe croyait épuisée, lui avait fourni une armée de près de cent mille hommes, et les alliés n'en avaient alors que quatre-vingt mille. Il avait encore l'avantage des négociations dans un pays si longtemps espagnol, fatigué de garnisons hollandaises, et où beaucoup de citoyens penchaient pour Philippe V. Des intelligences lui ouvrirent les portes de Gand et d'Ypres : mais les manœuvres de guerre firent évanouir le fruit des manœuvres de politique. La division, qui mettait de l'incertitude dans le conseil de guerre, fit que d'abord on marcha vers la Dandre[1], et que deux heures après on rebroussa vers l'Escaut, à Oudenarde : ainsi on perdit du temps[2]. On trouva le prince Eugène et Marlborough qui n'en perdaient point, et qui étaient unis. (11 juillet 1708) On fut mis en déroute vers Oudenarde : ce n'était pas une grande bataille, mais ce fut une fatale retraite. Les fautes se multiplièrent. Les régiments allaient où ils pouvaient, sans recevoir aucun ordre[3]. Il y eut même plus de quatre mille hommes qui furent pris en chemin par l'armée ennemie, à quelques milles du champ de bataille[4].

L'armée, découragée[5], se retira sans ordre sous Gand, sous Tournai, sous Ypres, et laissa tranquillement le prince Eugène, maître du terrain, assiéger Lille avec une armée moins nombreuse.

Mettre le siège devant une ville aussi grande et aussi fortifiée que Lille, sans être maître de Gand, sans pouvoir tirer ses convois que d'Ostende, sans les pouvoir conduire que par une chaussée étroite, au hasard d'être à tout moment surpris, c'est ce que l'Europe appela une action téméraire, mais

1. La rivière de la Dender.

2. Surtout par la faute de Vendôme, qui perdit trois jours à boire et à dormir.

3. « ... Tout devint combats particuliers sans nulle correspondance des uns avec les autres..... Je ne pouvais deviner, écrivait Vendôme au roi le 19 juillet, que cinquante bataillons et cent quatre-vingts escadrons des meilleurs de cette armée se contenteraient de nous voir combattre pendant six heures et regarderaient cela comme on regarde l'opéra des troisièmes loges. »

4. Grâce à une ruse de guerre de l'ennemi : il faisait crier les noms des principaux régiments de l'armée française, Champagne, Piémont, Navarre, etc., et nos soldats, débandés, attirés par ces cris trompeurs, allaient se faire prendre sans coup férir.

5. Vendôme voulait le lendemain recommencer le combat et promettait de vaincre : le duc de Bourgogne fit prévaloir le parti de la retraite. « Aussi bien, Monseigneur, dit-il bien en face au duc de Bourgogne, il y a longtemps que vous en avez envie. »

que la mésintelligence et l'esprit d'incertitude qui régnaient dans l'armée française rendirent excusable; c'est enfin ce que le succès justifia. Leurs grands convois, qui pouvaient être enlevés, ne le furent point. Les troupes qui les escortaient, et qui devaient être battues par un nombre supérieur, furent victorieuses. L'armée du duc de Bourgogne, qui pouvait attaquer les retranchements de l'armée ennemie encore imparfaits, ne les attaqua pas[1]. (23 octobre 1708) Lille fut prise au grand étonnement de toute l'Europe, qui croyait le duc de Bourgogne plus en état d'assiéger Eugène et Marlborough, que ces généraux en état d'assiéger Lille. Le maréchal de Boufflers la défendit pendant près de quatre mois.

Les habitants s'accoutumèrent tellement au fracas du canon, et à toutes les horreurs qui suivent un siège, qu'on donnait dans la ville des spectacles aussi fréquentés qu'en temps de paix, et qu'une bombe qui tomba près de la salle de la comédie n'interrompit point le spectacle.

Le maréchal de Boufflers avait mis si bon ordre à tout, que les habitants de cette grande ville étaient tranquilles, sur la foi de ses fatigues. Sa défense lui mérita l'estime des ennemis, les cœurs des citoyens, et les récompenses du roi[2]. Les historiens, ou plutôt les écrivains de Hollande qui ont affecté de le blâmer, auraient dû se souvenir que, quand on contredit la voix publique, il faut avoir été témoin, et témoin éclairé, ou prouver ce qu'on avance[3].

1. Toujours à cause des divisions dans le commandement. Le duc de Bourgogne avait d'abord voulu marcher à l'ennemi, et Vendôme s'y était opposé : en dernier lieu, ce fut Vendôme qui voulait l'attaquer, le duc de Bourgogne et Berwick qui s'y refusèrent, malgré les ordres de Louis XIV, qui écrivait à son petit-fils : « Ce mauvais succès serait moins déshonorant pour votre personne et pour l'armée que la démarche de ne vous être approché des ennemis que pour leur voir prendre Lille. »

2. La ville ayant dû capituler le 23 octobre, Boufflers se retira dans la citadelle et y résista jusqu'au 9 décembre. — Boufflers fut d'abord traité par le prince Eugène avec une déférence extraordinaire : puis, quand il fut de retour à Versailles, le roi le fit pair, lui donna ses grandes entrées, et à son fils la survivance du gouvernement de Flandre.

3. « Telle est l'histoire qu'un libraire, nommé Van Duren, fit écrire par le jésuite La Motte, réfugié en Hollande sous le nom de La Hode, continuée par La Martinière ; le tout sur les prétendus Mémoires d'un comte de..., secrétaire d'État. Les *Mémoires de Mme de Maintenon*, encore plus remplis de mensonges, disent, tome IV, page 119, que les assiégeants jetaient dans la ville des billets conçus en ces termes : « Rassurez-vous, Français, « la Maintenon ne sera pas votre

Cependant l'armée qui avait regardé faire le siège de Lille se fondait peu à peu; elle laissa prendre ensuite Gand, Bruges[1], et tous ses postes, l'un après l'autre. Peu de campagnes furent aussi fatales. Les officiers attachés au duc de Vendôme reprochaient toutes ces fautes au conseil du duc de Bourgogne, et ce conseil rejetait tout sur le duc de Vendôme[2]. Les esprits s'aigrissaient par le malheur. Un courtisan[3] du duc de Bourgogne dit un jour au duc de Vendôme: « Voilà ce que c'est que de n'aller jamais à la messe; aussi vous voyez quelles sont nos disgrâces. — Croyez-vous, lui répondit le duc de Vendôme, que Marlborough y aille plus souvent que moi? » Les succès rapides des alliés enflaient le cœur de l'empereur Joseph. Despotique dans l'empire, maître de Landau, il voyait le chemin de Paris presque ouvert par la prise de Lille. Déjà même un parti hollandais avait eu la hardiesse de pénétrer de Courtrai jusqu'auprès de Versailles, et avait enlevé sur le pont de Sèvres le premier écuyer du roi, croyant se saisir de la personne du Dauphin, père du duc de Bourgogne[4]. La terreur était dans Paris.

« reine; nous ne lèverons pas le « siège. — On croira, ajoute-t-il, « que Louis, dans la ferveur du « plaisir que lui donnait la certi- « tude d'une victoire inattendue, « offrit ou promit le trône à Mme de « Maintenon. » Comment, dans la *ferveur* de l'impertinence, peut-on mettre sur le papier ces nouvelles et ces discours des halles? Comment cet insensé a-t-il pu pousser l'effronterie jusqu'à dire que le duc de Bourgogne trahit le roi son grand-père, et fit prendre Lille par le prince Eugène, de peur que Mme de Maintenon ne fût déclarée reine? » (Note de Voltaire.)

1. Les 30 décembre 1708 et 2 janvier 1709.

2. Que la principale — non pas la seule — responsabilité de ces revers incombât au duc de Bourgogne, c'est ce qu'on peut prouver par les lettres mêmes de l'homme qui lui était le plus attaché, Fénelon, en septembre et octobre 1708. Villars aussi donnait tort au duc de Bourgogne: « Je ne balancerai point à vous dire, écrivait-il le 23 août à Mme de Maintenon, qu'il faut donner une bataille pour sauver Lille... Et c'est ici que la grande maxime de M. de Turenne a lieu: « Qu'il faut combattre pour sauver les places importantes, puisque si vous ne combattez pas pour les premières, il faut, malgré que l'on en ait, combattre pour les secondes. » J'ajouterai que pour une bataille je croirais une aile très bien menée par M. de Vendôme; l'autre par M. le maréchal de Berwick. Je le dis avec peine, mais je suis forcé de l'avouer, après ces généraux, ma confiance n'est point du tout entière pour la plupart de tout ce qui leur est subalterne. »

3. « Le marquis d'O. » (Note de Voltaire.)

4. « Ce furent des officiers au service de Hollande qui firent ce coup hardi. Presque tous étaient des Français que la révocation fatale de l'édit de Nantes avait forcés de choisir une nouvelle patrie; ils prirent la chaise du marquis de Beringhen pour celle du Dauphin, parce qu'elle avait l'écusson de

L'empereur avait autant d'espérance au moins d'établir son frère Charles en Espagne, que Louis XIV d'y conserver son petit-fils. Déjà cette succession, que les Espagnols avaient voulu rendre indivisible, était partagée entre trois têtes. L'empereur avait pris pour lui la Lombardie et le royaume de Naples. Charles, son frère, avait encore la Catalogne et une partie de l'Aragon. L'empereur força alors le pape Clément XI à reconnaître l'archiduc pour roi d'Espagne. Ce pape, dont on disait qu'il ressemblait à saint Pierre, parce qu'il affirmait, niait, se repentait, et pleurait, avait toujours reconnu Philippe V, à l'exemple de son prédécesseur ; et il était attaché à la maison de Bourbon[1]. L'empereur l'en punit, en déclarant dépendants de l'empire beaucoup de fiefs qui relevaient jusqu'alors des papes, et surtout Parme et Plaisance, en ravageant quelques terres ecclésiastiques, en se saisissant de la ville de Comacchio[2].

Autrefois un pape eût excommunié tout empereur qui lui aurait disputé le droit le plus léger ; et cette excommunication eût fait tomber l'empereur du trône : mais la puissance des clefs étant réduite à peu près au point où elle doit l'être, Clément XI, animé par la France, avait osé un moment se servir de la puissance du glaive. Il arma, et s'en repentit bientôt[3]. Il vit que les Romains, sous un gouvernement tout sacerdotal, n'étaient pas faits pour manier l'épée. Il désarma ; il laissa Comacchio en dépôt à l'empereur ; il consentit à écrire à l'archiduc : *A notre très cher fils, roi catholique en Espagne*. Une flotte anglaise dans la Méditerranée et des troupes allemandes sur ses terres le forcèrent bientôt d'écrire : *A notre très cher fils, roi des Espagnes*. Ce suffrage du pape, qui n'était rien dans l'empire d'Allemagne, pouvait quelque

France. L'ayant enlevé, ils le firent monter à cheval ; mais, comme il était âgé et infirme, ils eurent la politesse en chemin de lui chercher eux-mêmes une chaise de poste. Cela consuma du temps. Les pages du roi coururent après eux, le premier écuyer fut délivré ; et ceux qui l'avaient enlevé furent prisonniers eux-mêmes ; quelques minutes plus tard, ils auraient pris le Dauphin, qui arrivait après Béringhen avec un seul garde. » (Note de Voltaire.)

1. Il n'était donc pas aussi inconstant que le dit Voltaire : mais il fut parfois obligé de céder à la force.

2. Dans les lagunes de ce nom, au sud de l'embouchure du Pô.

3. En 1708 le pape fit quelques levées de troupes et songea à liguer les princes italiens contre l'empereur : il obtint de Louis XIV que Tessé fût envoyé à cet effet en Italie. — La mission de Tessé échoua, sauf à Gênes ; les États italiens intimidés par le marquis de Prié, agent de l'empereur, gardèrent la neutralité, et le pape dut subir toutes les conditions qu'il plut à l'Autriche de lui imposer.

chose sur le peuple espagnol, à qui on avait fait accroire que l'archiduc était indigne de régner, parce qu'il était protégé par des hérétiques qui s'étaient emparés de Gibraltar[1].

(Auguste 1708) Restait à la monarchie espagnole, au delà du continent, l'île de Sardaigne avec celle de Sicile. Une flotte anglaise donna la Sardaigne à l'empereur Joseph; car les Anglais voulaient que l'archiduc son frère n'eût que l'Espagne. Leurs armes faisaient alors les traités de partage. Ils réservèrent la conquête de la Sicile pour un autre temps, et aimèrent mieux employer leurs vaisseaux à chercher sur les mers les galions de l'Amérique, dont ils prirent quelques-uns, qu'à donner à l'empereur de nouvelles terres.

La France était aussi humiliée que Rome, et plus en danger; les ressources s'épuisaient; le crédit était anéanti; les peuples, qui avaient idolâtré leur roi dans ses prospérités murmuraient contre Louis XIV malheureux.

Des partisans[2], à qui le ministère avait vendu la nation[3] pour quelque argent comptant dans ses besoins pressants, s'engraissaient du malheur public, et insultaient à ce malheur par leur luxe. Ce qu'ils avaient prêté était dissipé. Sans l'industrie hardie de quelques négociants et surtout de ceux de Saint-Malo, qui allèrent au Pérou et rapportèrent trente millions, dont ils prêtèrent la moitié à l'État, Louis XIV n'aurait pas eu de quoi payer ses troupes. La guerre avait ruiné la France, et des marchands la sauvèrent. Il en fut de même en Espagne. Les galions qui ne furent pas pris par les Anglais servirent à défendre Philippe. Mais cette ressource de quelques mois ne rendait pas les recrues de soldats plus faciles. Chamillart, élevé au ministère des finances et de la guerre, se démit en 1708 des finances, qu'il laissa dans un désordre que rien ne put réparer sous ce règne; et, en 1709, il quitta le ministère de la guerre, devenu non moins difficile que l'autre. On lui reprochait beaucoup de fautes. Le public, d'autant plus sévère qu'il souffrait, ne songeait pas qu'il y a des temps malheureux où les fautes

1. C'était en effet une des choses qui avaient le plus nui à l'archiduc dans l'esprit des Espagnols que d'avoir l'appui de deux puissances protestantes. « Charles III, par la grâce des hérétiques, roi catholique, » disaient de lui, en se raillant, les partisans de Philippe V.

2. Le mot est synonyme de celui de traitants : ceux qui prenaient à forfait, à traité, la levée des diverses taxes inventées par le gouvernement.

3. Expression singulièrement exagérée.

sont inévitables[1]. Voisin, qui après lui gouverna l'état militaire, et Desmarets, qui administra les finances, ne purent, ni faire des plans de guerre plus heureux, ni rétablir un crédit anéanti [2].

(1709) Le cruel hiver de 1709 acheva de désespérer la nation[3]. Les oliviers, qui sont une grande ressource dans le midi de la France, périrent. Presque tous les arbres fruitiers gelèrent. Il n'y eut point d'espérance de récolte[4]. On avait très peu de magasins. Les grains, qu'on pouvait faire venir à grands frais des Échelles du Levant et de l'Afrique, pouvaient être pris par les flottes ennemies, auxquelles on n'avait presque plus de vaisseaux de guerre à opposer. Le fléau de cet hiver était général en Europe ; mais les ennemis avaient plus de ressources. Les Hollandais surtout, qui ont été si longtemps les facteurs des nations, avaient assez de magasins pour mettre les armées florissantes des alliés dans l'abondance, tandis que les troupes de France, diminuées et découragées, semblaient devoir périr de misère [5].

1. « L'histoire de l'ex-jésuite La Motte, rédigée par La Martinière, dit que Chamillart fut destitué du ministère des finances en 1703, et que la voix publique y appela le maréchal d'Harcourt. Les fautes de cet historien sont sans nombre. » (Note de Voltaire.)

2. Desmaretz avait une réputation, d'ailleurs méritée, de financier habile et il sut encore trouver de l'argent, lorsque Chamillart était à bout de ressources. « Il était, dit Voltaire, dans la liste des secrétaires d'État, zélé, intelligent..... Démis après la mort de Louis XIV. En quittant sa place il donna au régent une apologie de son administration qu'on a imprimée depuis. Il y parle avec franchise des opérations injustes en elles-mêmes auxquelles il a été forcé, par le malheur des temps, pour prévenir de nouveaux malheurs et de plus grandes injustices. Ce mémoire prouve qu'il avait des talents, une grande modestie et des intentions droites. On peut le regarder comme un modèle de la manière simple, noble, respectueuse et ferme qui convient à un ministre obligé de rendre compte de son administration. Il fut immolé à la haine publique et ses successeurs le firent regretter. Mort en 1721. — Il n'y a qu'à souscrire à ce jugement de Voltaire.

3. A partir du 5 janvier jusqu'au 26 mars.

4. Un faux dégel s'était produit pendant quelques heures, puis le froid avait repris avec une nouvelle intensité. Ces alternatives sont ce qu'il y a de plus défavorable aux blés. Nous avons vu pendant l'hiver 1890-91 (quoique avec beaucoup moins de rigueur) la même succession de dégels et de regels, nous avons vu naître les mêmes inquiétudes sur le sort des céréales. Les résultats de la récolte de 1891 ont montré, quoi qu'on en ait dit, que la peur avait été beaucoup plus grande que le mal : nul doute qu'il n'en ait été de même en 1709. En général il faut singulièrement se défier, surtout sous l'ancien régime, des doléances des populations relativement à la famine.

5. Une étude approfondie de cette famine et de cette misère de 1709 ferait très probablement reconnaître que le mal, d'ailleurs très

Le roi vendit pour quatre cent mille francs de vaisselle d'or. Les plus grands seigneurs envoyèrent leur vaisselle d'argent à la Monnaie. On ne mangea dans Paris que du pain bis pendant quelques mois. Plusieurs familles, à Versailles même, se nourrirent de pain d'avoine. Mme de Maintenon en donna l'exemple [1].

Louis XIV, qui avait déjà fait quelques avances pour la paix [2], n'hésita pas, dans ces circonstances funestes, à la demander à ces mêmes Hollandais, autrefois si maltraités par lui.

Les états généraux n'avaient plus de stathouder depuis la mort du roi Guillaume, et les magistrats hollandais, qui appelaient déjà leurs familles *les familles patriciennes*, étaient autant de rois. Les quatre commissaires hollandais députés à l'armée traitaient avec fierté trente princes d'Allemagne à leur solde. *Qu'on fasse venir Holstein*, disaient-ils ; *qu'on dise à Hesse de nous venir parler* [3]. Ainsi s'expliquaient des marchands qui, dans la simplicité de leurs vêtements et dans la frugalité de leurs repas, se plaisaient à écraser à la fois l'orgueil allemand qui était à leurs gages et la fierté d'un grand roi autrefois leur vainqueur.

On les avait vus vendre à bas prix leur attachement à Louis XIV en 1665 ; soutenir leurs malheurs en 1672, et les réparer avec un courage intrépide ; et alors ils voulaient user de leur fortune. Ils étaient bien loin de s'en tenir à faire voir aux hommes, par de simples démonstrations de supériorité, qu'il n'y a de vraie grandeur que la puissance :

réel, a été quelque peu exagéré. Villars écrivait à Mme de Maintenon le 3 avril 1709 qu'il était sans doute inquiet pour les vivres, mais il ajoutait : « Je trouve les troupes, généralement parlant, dans un état bien différent de ce que l'on publie à la cour et à Paris, et j'ose vous assurer, Madame, que le Roy aura une bonne armée à opposer aux ennemis; et si leur orgueil les aveugle au point de ne pas vouloir une paix non seulement raisonnable, mais avantageuse pour eux, j'espère que Dieu me fera la grâce de contribuer à les punir..... » Le 29 mai : « Je m'assure des vivres, et quoique tous ceux sur lesquels je comptais en partant de Marly m'aient manqué, j'en ai trouvé de nouveaux et j'en ai jusqu'au 10 juillet..... L'on trouvera dans les troupes le zèle et l'ardeur qu'elles doivent à leur maître et à leur patrie..... »

1. « Je mange du pain d'avoine, écrivait-elle le 27 mai, ce ménage n'est pas considérable, mais cela épargne l'espèce du froment. »

2. En 1706.

3. « C'est ce que l'auteur tient de la bouche de vingt personnes qui les entendirent parler ainsi à Lille, après la prise de cette ville. Cependant, il se peut que ces expressions fussent moins l'effet d'une fierté grossière que d'un style laconique assez en usage dans les armées. » (Note de Voltaire.)

ils voulaient que leur État eût en souveraineté dix villes en Flandre, entre autres Lille qui était entre leurs mains, et Tournai qui n'y était pas encore. Ainsi, les Hollandais prétendaient retirer le fruit de la guerre, non seulement aux dépens de la France, mais encore aux dépens de l'Autriche, pour laquelle ils combattaient, comme Venise avait autrefois augmenté son territoire des terres de tous ses voisins. L'esprit républicain est au fond aussi ambitieux que l'esprit monarchique[1].

Il y parut bien quelques mois après ; car, lorsque ce fantôme de négociation fut évanoui, lorsque les armes des alliés eurent encore de nouveaux avantages, le duc de Marlborough, plus maître alors que sa souveraine en Angleterre, et gagné par la Hollande, fit conclure avec les états généraux, en 1709, ce célèbre traité de la Barrière[2], par lequel ils resteraient maîtres de toutes les villes frontières qu'on prendrait sur la France, auraient garnison dans vingt places de la Flandre aux dépens du pays, dans Huy, dans Liège, et dans Bonn ; et auraient en toute souveraineté la Haute-Gueldre. Ils seraient devenus en effet souverains des dix-sept provinces des Pays-Bas ; ils auraient dominé dans Liège et dans Cologne. C'est ainsi qu'ils voulaient s'agrandir sur les ruines mêmes de leurs alliés. Ils nourrissaient déjà ces projets élevés, quand le roi leur envoya secrètement le président Rouillé[3] pour essayer de traiter avec eux.

Ce négociateur vit d'abord dans Anvers deux magistrats d'Amsterdam, Bruys[4], et Vanderdussen, qui parlèrent en vainqueurs, et qui déployèrent, avec l'envoyé du plus fier des rois, toute la hauteur dont ils avaient été accablés en 1672.

1. Tout cela est vrai, mais il faut remarquer cependant l'existence en Hollande, comme toujours, d'un parti de la paix : ce parti jugeait Louis XIV suffisamment abaissé, pensait que la continuation de la guerre ne profiterait qu'à l'Angleterre et à l'Autriche et serait pour la Hollande une duperie et une cause de ruine.

2. Du 29 octobre 1709 : Voltaire en indique exactement les conditions. Marlborough avait évidemment voulu par cette négociation engager davantage les Hollandais à continuer la guerre. En réalité, ce traité donnait la Belgique à la Hollande. « Souvenez-vous, messieurs, que vous avez été conquis », disait Heinsius à des députés belges en 1712.

3. Rouillé de Marbeuf, président au grand conseil, ancien ambassadeur à Lisbonne. — L'intermédiaire de ce rapprochement fut Petkum, ministre de Holstein en Hollande : c'est lui que Heinsius chargea d'écrire secrètement à Louis XIV qu'il pouvait envoyer un négociateur en Hollande.

4. Ou plutôt Buys, pensionnaire de Rotterdam.

On affecta ensuite de négocier quelque temps avec lui dans un de ces villages que les généraux de Louis XIV avaient mis autrefois à feu et à sang[1]. Quand on l'eut joué assez longtemps, on lui déclara qu'il fallait que le roi de France forçât le roi son petit-fils à descendre du trône sans aucun dédommagement; que l'électeur de Bavière François-Marie, et son frère l'électeur de Cologne, demandassent grâce, ou que le sort des armes ferait les traités[2].

Les dépêches désespérantes du président de Rouillé arrivaient coup sur coup au conseil, dans le temps de la plus déplorable misère où le royaume eût été réduit dans les temps les plus funestes. L'hiver de 1709 laissait des traces affreuses; le peuple périssait de famine. Les troupes n'étaient point payées; la désolation était partout. Les gémissements et les terreurs du public augmentaient encore le mal.

Le conseil était composé du dauphin, du duc de Bourgogne son fils, du chancelier de France Pontchartrain, du duc de Beauvilliers, du marquis de Torci, du secrétaire d'État de la guerre Chamillart, et du contrôleur général Desmarets. Le duc de Beauvilliers fit une peinture si touchante de l'état où la France en était réduite, que le duc de Bourgogne en versa des larmes, et tout le conseil y mêla les siennes. Le chancelier conclut à faire la paix, à quelque prix que ce pût être. Les ministres de la guerre et des finances avouèrent qu'ils étaient sans ressource. « Une scène si triste, dit le marquis de Torci, serait difficile à décrire, quand même il serait permis de révéler le secret de ce qu'elle eut de plus touchant. » Ce secret n'était que celui des pleurs qui coulèrent[3].

Le marquis de Torci, dans cette crise, proposa d'aller lui-même partager les outrages qu'on faisait au roi dans la personne du président Rouillé : mais comment pouvait-il espérer d'obtenir ce que les vainqueurs avaient déjà refusé ? il ne devait s'attendre qu'à des conditions plus dures[4].

1. Bodegrave (Voir p. 166).

2. La négociation n'avait pas tardé à être connue de l'Angleterre et de l'Autriche, et Marlborough et le prince Eugène décidèrent les Hollandais à formuler les exigences les plus inacceptables. Heinsius fit déclarer que le renversement de Philippe V était le préliminaire indispensable de tout traité : or Philippe V affirmait son intention formelle de ne pas céder.

3. Cette scène pathétique est presque exactement transcrite dans les *Mémoires* du marquis de Torcy.

4. Alors fut rédigée la célèbre dépêche du 28 avril : Louis XIV s'y déclarait prêt à subir toutes les

Les alliés commençaient déjà la campagne. Torci va, sous un nom emprunté, jusque dans La Haye (22 mai 1709)[1]. Le grand pensionnaire Heinsius est bien étonné quand on lui annonce que celui qui est regardé chez les étrangers comme le principal ministre de France est dans son antichambre. Heinsius avait été autrefois envoyé en France par le roi Guillaume, pour y discuter ses droits sur la principauté d'Orange. Il s'était adressé à Louvois, secrétaire d'État ayant le département du Dauphiné, sur la frontière duquel Orange est située. Le ministre de Guillaume parla vivement, non seulement pour son maître, mais pour les réformés d'Orange. Croirait-on que Louvois lui répondit *qu'il le ferait mettre à la Bastille*[2] ? Un tel discours tenu à un sujet eût été odieux; tenu à un ministre étranger, c'était un insolent outrage au droit des nations. On peut juger s'il avait laissé des impressions profondes dans le cœur du magistrat d'un peuple libre.

Il y a peu d'exemples de tant d'orgueil, suivi de tant d'humiliations. Le marquis de Torci, suppliant dans La Haye, au nom de Louis XIV, s'adressa au prince Eugène et au duc de Marlborough, après avoir perdu son temps avec Heinsius. Tous trois voulaient la continuation de la guerre. Le prince y trouvait sa grandeur et sa vengeance; le duc, sa gloire et une fortune immense qu'il aimait également; le troisième, gouverné par les deux autres[3], se regardait comme un Spartiate qui abaissait un roi de Perse. Ils proposèrent non pas une paix, mais une trêve; et, pendant cette trêve, une satisfaction entière pour tous leurs alliés, et aucune pour les alliés du roi ; à condition que le roi se joindrait à ses ennemis pour chasser d'Espagne son propre petit-fils dans l'espace de deux mois, et que pour sûreté il commencerait par céder à jamais dix villes aux Hollandais dans la Flandre, par rendre Strasbourg et Brisach, et par renoncer à la souveraineté de

exigences des alliés, notamment à abandonner Tournai, Lille, Dunkerque. Puis Torcy partit pour assister Rouillé, lui confirmer de nouveau l'état lamentable auquel la France était réduite, et au besoin, étant dépositaire de la véritable pensée de Louis XIV, consentir à des sacrifices encore plus étendus.

1. 6 mai 1709.

2. « Voy. les *Mémoires* de Torcy, t. II, p. 2 ; ils ont confirmé tout ce qui est avancé ici. » (Note de Voltaire.)

3. Observation très juste : Eugène et Marlborough flattaient son orgueil et ses ressentiments, lui prodiguaient des égards affectés, et le dirigeaient souverainement. Quand Torcy arriva à La Haye, Eugène était à Bruxelles, Marlborough à Londres : on ne voulut pas négocier avant leur retour.

l'Alsace. Louis XIV ne s'était pas attendu, quand il refusait autrefois un régiment au prince Eugène, quand Churchill n'était pas encore colonel en Angleterre, et qu'à peine le nom de Heinsius lui était connu, qu'un jour ces trois hommes lui imposeraient de pareilles lois. En vain Torci voulut tenter Marlborough par l'offre de quatre millions[1]. Le duc qui aimait autant la gloire que l'argent, et qui, par ses gains immenses produits par des victoires, était au-dessus de quatre millions, laissa au ministre de France la douleur d'une proposition honteuse et inutile. Torci rapporta au roi les ordres de ses ennemis[2]. Louis XIV fit alors ce qu'il n'avait jamais fait avec ses sujets. Il se justifia devant eux; il adressa aux gouverneurs des provinces, aux communautés des villes[3], une lettre circulaire[4], par laquelle en rendant compte à ses peuples du fardeau qu'il était obligé de leur faire encore soutenir, il excitait leur indignation[5], leur honneur, et même leur pitié[6]. Les politiques dirent que Torci

1. Deux millions s'il conservait à Philippe V les Deux-Siciles, deux autres millions si Dunkerque et Strasbourg restaient à la France. Marlborough éluda ces offres.

2. Torcy demanda et obtint que les alliés exprimassent par écrit toute l'étendue de leurs exigences. Ce sont les fameux préliminaires de La Haye du 29 mai 1709. Ils peuvent se résumer ainsi : restitution de Strasbourg, de Lille, démolition de Dunkerque, renonciation de Philippe V à toute la succession espagnole, obligation pour la France de ménager la soumission de ce prince dans le délai de deux mois, faute de quoi la guerre recommencerait.

3. Aux corps municipaux.

4. Le texte s'en trouve dans les *Mémoires* de Torcy et dans le *Journal* de Dangeau : « Que ceux qui depuis tant d'années me donnent des marques de leur zèle en contribuant de leurs peines, de leur bien et de leur sang à soutenir une guerre aussi pesante, connaissent le prix que mes ennemis prétendent mettre à une suspension d'armes de deux mois !..... Il est contre l'humanité qu'ils aient seulement eu la pensée de m'engager à former avec eux une pareille alliance; mais quoique ma tendresse pour mes peuples ne soit pas moins vive que celle que j'ai pour mes propres enfants, quoique je partage tous les maux que la guerre fait souffrir à des sujets aussi fidèles, et que j'aie fait voir à toute l'Europe que je désirais sincèrement les faire jouir de la paix, je suis persuadé qu'ils s'opposeraient eux-mêmes à la recevoir à des conditions également contraires à la justice et à l'honneur du nom français. »

5. Les exigences des alliés eurent en effet pour résultat de rendre la guerre populaire en France et d'exalter la nation jusqu'à la fureur. « Cela, écrit Mme de Maintenon le 3 juin, a donné de l'indignation à tout ce qui a une goutte de sang français. » Et le 10 juin : « Quand on a su que le roi refusait les indignes propositions de paix que les ennemis ont faites à M. de Torcy, tout le monde a applaudi et demandé la guerre. » Elle ajoute, il est vrai : « Mais ce mouvement n'a pas duré et l'on est bien vite retombé dans cet abattement que vous avez vu. »

6. « L'auteur des *Mémoires* de Mme de Maintenon dit, pages 92 et 93

n'était allé s'humilier à La Haye que pour mettre ses ennemis dans leur tort, pour justifier Louis XIV aux yeux de l'Europe, et pour animer les Français par le ressentiment de l'outrage fait en sa personne à la nation ; mais il n'y était allé réellement que pour demander la paix. On laissa même encore quelques jours le président Rouillé à La Haye, pour tâcher d'obtenir des conditions moins accablantes: et, pour toute réponse, les états ordonnèrent à Rouillé de partir dans vingt-quatre heures [1].

Louis XIV, à qui l'on rapporta des réponses si dures, dit en plein conseil : « Puisqu'il faut faire la guerre, j'aime mieux la faire à mes ennemis qu'à mes enfants [2]. » Il se prépara donc à tenter encore la fortune en Flandre. La famine, qui désolait les campagnes, fut une ressource pour la guerre. Ceux qui manquaient de pain se firent soldats. Beaucoup de terres restèrent en friche ; mais on eut une armée. Le maréchal de Villars, qu'on avait envoyé commander l'année précédente en Savoie quelques troupes dont il avait réveillé l'ardeur, et qui avait eu quelques petits succès, fut rappelé en Flandre, comme celui en qui l'État mettait son espérance.

Déjà Marlborough avait pris Tournai (20 juillet 1709), dont Eugène avait couvert le siège. Déjà ces deux généraux marchaient pour investir Mons. Le maréchal de Villars s'avança pour les en empêcher. Il avait avec lui le maréchal de Boufflers, son ancien, qui avait demandé à servir sous lui. Boufflers aimait véritablement le roi et la patrie. Il prouva, en cette occasion (malgré la maxime d'un homme de beaucoup d'esprit) que dans un État monarchique, et surtout sous un bon maître, il y a des vertus. Il y en a sans doute tout

du tome V, que « le duc de Marlborough et le prince Eugène gagnèrent Heinsius », comme si Heinsius avait eu besoin d'être gagné. Il met dans la bouche de Louis XIV, au lieu des belles paroles qu'il prononça en plein conseil, ces mots bas et plats : *Alors comme alors*. Il cite l'auteur du *Siècle de Louis XIV*, et le reprend d'avoir dit que « Louis XIV fit afficher sa lettre circulaire dans les rues de Paris ». Nous avons confronté toutes les éditions du *Siècle de Louis XIV*, il n'y a pas un seul mot de ce que cite cet homme, pas même dans l'édition subreptice qu'il fit à Francfort en 1752. » (Note de Voltaire.)

1. Ce fut Louis XIV qui envoya à son plénipotentiaire, le 2 juin, l'ordre de revenir en France, les Hollandais ayant décidément refusé de se relâcher en rien de leurs conditions.

2. Ces paroles célèbres furent prononcées l'année suivante, après la rupture des conférences de Gertruidenberg.

autant que dans les républiques, avec moins d'enthousiasme peut-être, mais avec plus de ce qu'on appelle honneur[1].

Dès que les Français s'avancèrent pour s'opposer à l'investissement de Mons, les alliés vinrent les attaquer près des bois de Blangies et du village de Malplaquet.

L'armée des alliés était d'environ quatre-vingt mille combattants, et celle du maréchal de Villars d'environ soixante

1. Cf. p. 161, note 1. « L'auteur célèbre de l'*Esprit des lois* (Montesquieu) dit que l'honneur est le principe des gouvernements monarchiques, et la vertu le principe des gouvernements républicains. Ce sont là des idées vagues et confuses qu'on a attaquées d'une manière aussi vague, parce que rarement on convient de la valeur des termes, rarement on s'entend. L'honneur est le désir d'être honoré, d'être estimé : de là vient l'habitude de ne rien faire dont on puisse rougir. La vertu est l'accomplissement des devoirs, indépendamment du désir de l'estime ; de là vient que l'honneur est commun, la vertu rare.

« Le principe d'une monarchie ou d'une république n'est ni l'honneur, ni la vertu. Une monarchie est fondée sur le pouvoir d'un seul ; une république est fondée sur le pouvoir que plusieurs ont d'empêcher le pouvoir d'un seul. La plupart des monarchies ont été établies par des chefs d'armée, les républiques par des citoyens assemblés. L'honneur est commun à tous les hommes, et la vertu rare dans tout gouvernement. L'amour-propre de chaque membre d'une république veille sur l'amour-propre des autres ; chacun voulant être maître, personne ne l'est; l'ambition de chaque particulier est un frein public, et l'égalité règne. Dans une monarchie affermie l'ambition ne peut s'élever qu'en plaisant au maître, ou à ceux qui gouvernent sous le maître. Il n'y a dans ces premiers ressorts ni honneur, ni vertu de part ni d'autre : il n'y a que de l'intérêt. La vertu est dans tout pays le fruit de l'éducation et du caractère. Il est dit dans l'*Esprit des lois* qu'il faut plus de vertu dans une république ; c'est, en un sens, tout le contraire : il faut beaucoup plus de vertu dans une cour pour résister à tant de séductions. Le duc de Montausier, le duc de Beauvilliers, étaient des hommes d'une vertu très austère. Le maréchal de Villeroi joignit les mœurs les plus douces à une probité non moins incorruptible. Le marquis de Torci a été un des plus honnêtes hommes de l'Europe, dans une place où la politique permet le relâchement dans la morale. Les contrôleurs généraux Le Pelletier et Chamillart passèrent pour être moins habiles que vertueux. Il faut avouer que Louis XIV, dans cette guerre malheureuse, ne fut guère entouré que d'hommes irréprochables : c'est une observation très vraie et très importante dans une histoire où les mœurs ont tant de part. » (Note de Voltaire.) Voltaire a parfaitement raison : peut-être seulement fait-il trop d'honneur à la théorie de Montesquieu en la discutant si longuement.

Il est revenu sur cette question dans deux passages importants du Supplément au *Siècle de Louis XIV*, 1re et 3e partie, trop longs pour être reproduits ici. Dans le premier, Voltaire conteste la possibilité d'un gouvernement despotique dans le sens où l'a entendu Montesquieu, celui « où il n'y a d'autre loi, d'autre justice, que le caprice d'un seul homme », et reproche à Montesquieu de s'être formé ce fantôme hideux pour le combattre, et « en faisant la satire de ce gouvernement despotique qui n'est que le droit des brigands » d'avoir fait « celle du

et dix mille[1]. Les Français traînaient avec eux quatre-vingts pièces de canon, les alliés cent quarante. Le duc de Marlborough commandait l'aile droite, où étaient les Anglais et les troupes allemandes à la solde d'Angleterre. Le prince Eugène était au centre : Tilli[2] et un comte de Nassau à la gauche, avec les Hollandais.

(11 septembre 1709) Le maréchal de Villars prit pour lui la gauche et laissa la droite au maréchal de Boufflers. Il avait retranché son armée à la hâte, manœuvre probablement convenable à des troupes inférieures en nombre, longtemps malheureuses, dont la moitié était composée de nouvelles recrues, et convenable encore à la situation de la France, qu'une défaite entière eût mise aux derniers abois[3]. Quelques historiens ont blâmé le général dans sa disposition. *Il devait*, disaient-ils, *passer une large trouée au lieu de la laisser devant lui.* Ceux qui de leur cabinet jugent ainsi ce qui se passe sur un champ de bataille, ne sont-ils pas trop habiles ?

Tout ce que je sais, c'est que le maréchal dit lui-même que les soldats, qui, ayant manqué de pain un jour entier, venaient de le recevoir, en jetèrent une partie pour courir plus légèrement au combat. Il y a eu, depuis plusieurs siècles, peu de batailles plus disputées et plus longues, aucune plus meurtrière. Je ne dirai autre chose de cette bataille que ce qui fut avoué de tout le monde. La gauche des ennemis, où combattaient les Hollandais, fut presque toute détruite, et même poursuivie la baïonnette au bout du fusil. Marlborough, à la droite[4], faisait et soutenait les plus grands efforts. Le maréchal de Villars dégarnit un peu

monarchique qui est celui des pères de famille. » Dans le second, Voltaire s'élève de nouveau contre cette idée, que la vertu est plus naturelle dans un gouvernement républicain que dans un gouvernement monarchique : « Dans une monarchie tempérée par les lois, et surtout par les mœurs, il y a plus de vertu que l'auteur ne croit, et plus d'hommes qui lui ressemblent. » Voltaire n'aime pas que l'on dise du mal des monarchies. Il est par excellence *un conservateur* en politique.

1. Villars avait environ 90 000 hommes et l'ennemi 105 à 110 000.

2. Tilli, général hollandais.

3. Cette tactique précautionneuse, très convenable en effet à la situation de l'armée et à la situation de la France, était plutôt contraire au génie de Villars, et ce ne fut pas un mince mérite pour lui que de s'être plié à un système de guerre qu'il n'aimait pas, mais dont il comprit la nécessité.

4. A la droite des Français : Voltaire s'est trompé sur la position des corps dans l'armée ennemie. Le prince Eugène commandait l'aile droite des ennemis et emporta le bois du Sart. Ce fut de son côté que

son centre, pour s'opposer à Marlborough, et alors même ce centre fut attaqué. Les retranchements qui le couvraient furent emportés. Le régiment des gardes, qui les défendait, ne put résister. Le maréchal, en accourant de sa gauche à son centre, fut blessé, et la bataille fut perdue. Le champ était jonché de trente mille morts ou mourants[1].

On marchait sur les cadavres entassés, surtout au quartier des Hollandais. La France ne perdit guère plus de huit mille hommes dans cette journée. Ses ennemis en laissèrent environ vingt et un mille tués ou blessés[2]; mais, le centre étant forcé, les deux ailes coupées, ceux qui avaient fait le plus grand carnage furent les vaincus[3].

Le maréchal de Boufflers fit la retraite en bon ordre, aidé du prince de Tingri-Montmorenci, depuis maréchal de Luxembourg, héritier du courage de ses pères. L'armée se retira entre le Quesnoi et Valenciennes, emportant plusieurs drapeaux et étendards pris sur les ennemis. Ces dépouilles consolèrent Louis XIV : et on compta pour une victoire l'honneur de l'avoir disputée si longtemps, et de n'avoir perdu que le champ de bataille. Le maréchal de Villars, en revenant à la cour, assura le roi que sans sa blessure, il aurait remporté la victoire. J'en ai vu ce général persuadé, mais j'ai vu peu de personnes qui le crussent[4].

les alliés eurent l'avantage le plus marqué : Marlborough subit au contraire des pertes énormes.

1. M. le marquis de Vogüé a fait dans son ouvrage sur Villars (Plon, 1888, 2 vol. in-8°; t. I, p. 362 et suiv.) un brillant récit de cette glorieuse bataille : c'est celui qu'il faut lire pour corriger les inexactitudes et suppléer à l'insuffisance du récit de Voltaire.

2. M. de Vogüé admet le chiffre de 11 000 hommes pour les pertes de l'armée française et de près de 23 000 pour celles de l'armée ennemie.

3. « Dans le livre intitulé *Mémoires du maréchal de Berwick*, il est dit que le maréchal de Berwick fit cette retraite. C'est ainsi que tant de Mémoires sont écrits. On trouve dans ceux de Mme de Maintenon, par la Beaumelle, t. V, p. 90, que les alliés accusèrent le maréchal de Villars « de s'être blessé lui-même et que les Français lui reprochèrent de s'être retiré trop tôt ». Ce sont deux impostures ridicules. Ce général avait reçu un coup de carabine au-dessous du genou, qui lui fracassa l'os, et qui le fit boîter toute sa vie. Le roi lui envoya le sieur Maréchal, son premier chirurgien, qui seul empêcha qu'on lui coupât la cuisse. C'est ce que je tiens de la bouche de M. le maréchal de Villars et de ce chirurgien célèbre; c'est ce que tous les officiers ont su; c'est ce que M. le duc de Villars daigne me confirmer par ses lettres. Il n'oppose que le mépris aux sottises insolentes et calomnieuses de La Beaumelle. » (Note de Voltaire.)

4. Sans sa blessure, Villars eût sans doute exécuté le mouvement que plusieurs des officiers généraux réclamaient : à savoir que la droite

On peut s'étonner qu'une armée qui avait tué aux ennemis deux tiers plus de monde qu'elle n'en avait perdu, n'essayât pas d'empêcher que ceux qui n'avaient eu d'autre avantage que celui de coucher au milieu de leurs morts allassent faire le siège de Mons. Les Hollandais craignirent pour cette entreprise : ils hésitèrent. Mais le nom de bataille perdue impose aux vaincus, et les décourage. Les hommes ne font jamais tout ce qu'ils peuvent faire ; et le soldat à qui on dit qu'il a été battu craint de l'être encore. Ainsi, Mons fut assiégé et pris (20 octobre 1709), et toujours pour les Hollandais, qui le gardèrent ainsi que Tournai et Lille.

CHAPITRE XXII

Louis XIV continue à demander la paix et à se défendre. Le duc de Vendôme affermit le roi d'Espagne sur le trône.

Non seulement les ennemis avançaient ainsi pied à pied, et faisaient tomber de ce côté toutes les barrières de la France ; mais ils prétendaient, aidés du duc de Savoie, aller surprendre la Franche-Comté, et pénétrer par les deux bouts dans le cœur du royaume. Le général Merci [1], chargé de faciliter cette entreprise en entrant dans la Haute-Alsace par Bâle, fut heureusement arrêté, près de l'île de Neubourg, sur le Rhin, par le comte, depuis maréchal Du Bourg (26 auguste 1709) [2]. Je ne sais par quelle fatalité ceux qui ont porté le nom de Merci ont toujours été aussi malheureux qu'estimés. Celui-ci fut vaincu de la manière la plus complète. Rien ne fut entrepris du côté de la Savoie [3], mais on n'en

française, jusque-là victorieuse, sortit de ses retranchements et prit l'offensive. Et d'ailleurs, comme Villars l'écrivait au Roi, « les ennemis peuvent dire avoir gagné la bataille puisqu'ils sont demeurés maîtres du champ de bataille, mais l'armée de Votre Majesté l'a véritablement gagnée, par le nombre prodigieux de morts qu'il y a chez les ennemis ». Et Mme de Maintenon, après avoir parlé dans ses lettres d'une défaite glorieuse, mais d'une défaite, écrivait le 16 septembre : « Plus on démêle l'action qui se passa le 11 de ce mois, moins on peut dire qui a eu l'avantage. »

1. Petit-fils du général qui avait été tué à Nordlingen.

2. C'est le glorieux combat de Rumersheim.

3. Voltaire omet ici de mentionner les brillantes campagnes de Berwick sur les Alpes contre le duc de Savoie. C'était d'ailleurs pour

craignait pas moins du côté de la Flandre ; et l'intérieur du royaume était dans un état si languissant, que le roi demanda encore la paix en suppliant [1]. Il offrait de reconnaître l'archiduc pour roi d'Espagne, de ne donner aucun secours à son petit-fils, et de l'abandonner à sa fortune ; de donner quatre places en otage ; de rendre Strasbourg et Brisach ; de renoncer à la souveraineté de l'Alsace et de n'en garder que la préfecture [2]; de raser toutes ses places, depuis Bâle jusqu'à Philipsbourg ; de combler le port si longtemps redoutable de Dunkerque, et d'en raser les fortifications ; de laisser aux états généraux Lille, Tournai, Ypres, Menin, Furnes, Condé, Maubeuge. Voilà les points principaux qui devaient servir de fondement à la paix qu'il implorait.

Les alliés voulurent encore goûter le triomphe de discuter les soumissions de Louis XIV. On permit à ses plénipotentiaires de venir, au commencement de 1710, porter dans la petite ville de Gertruidenberg [3] les prières de ce monarque. Il choisit le maréchal d'Uxelles, homme froid, taciturne, d'un esprit plus sage qu'élevé et hardi, et l'abbé, depuis cardinal, de Polignac [4], l'un des plus beaux esprits et des plus éloquents de son siècle, qui imposait par sa figure et par ses grâces. L'esprit, la sagesse, l'éloquence, ne sont rien dans des ministres, lorsque le prince n'est pas heureux. Ce

la coalition, depuis l'échec du prince Eugène en Provence, un point d'attaque très secondaire.

1. Sur de nouvelles ouvertures faites le 21 janvier par le même Petkum. « Il résultait de ces lettres, dit Torcy dans son journal, que si le Roi voulait passer les articles préliminaires à l'exception du 37e et traiter sur ce dernier, on enverrait de Hollande les passeports nécessaires pour le ou pour les ministres que S. M. nommerait. » L'article 37 était celui qui stipulait que toutes les restitutions promises par Louis XIV devraient être effectuées dans le délai de deux mois, sous peine de renouvellement des hostilités. Au conseil du 29 janvier, Louis XIV résolut d'accepter tous les autres articles des préliminaires, et de charger ses plénipotentiaires de trouver quelque moyen pour lever les difficultés de l'article 37.

2. Voir chap. XIV, page 201, n. 5.

3. Sur le Biesboch.

4. Cf. p. 260. Saint-Simon, qui ne l'aimait pas (Polignac soutint sous la Régence la cause des princes légitimés) l'appelle « une sirène enchanteresse ». Voltaire a encore parlé de lui avec éloge dans le Temple du Goût (*Œuvres*, t. XII, p. 297).

Ce cardinal qui sur un nouveau ton
En vers latins fait parler la sagesse,
Réunissant Virgile avec Platon,
Vengeur du ciel et vainqueur de Lucrèce.

Toutefois, Voltaire changea plus tard d'opinion : « Je pris, écrit-il le 13 octobre 1759 à la marquise du Deffand, le cardinal de Polignac pour un ancien Romain, et pour un homme supérieur à Virgile : mais quand son poème fut imprimé, je le pris pour ce qu'il est : poème sans poésie, et philosophie sans raison. »

sont les victoires qui font les traités. Les ambassadeurs de Louis XIV furent plutôt confinés qu'admis à Gertruidenberg[1]. Les députés venaient entendre leurs offres et les rapportaient à La Haye, au prince Eugène, au duc de Marlborough, au comte de Zinzendorf, ambassadeur de l'empereur; et ces offres étaient toujours reçues avec mépris. On leur insultait par des libelles outrageants, tous composés par des réfugiés français, devenus plus ennemis de la gloire de Louis XIV que Marlborough et Eugène.

Les plénipotentiaires de France poussèrent l'humiliation jusqu'à promettre que le roi donnerait de l'argent pour détrôner Philippe V, et ne furent point écoutés. On exigea que Louis XIV, pour préliminaires, s'engageât seul à chasser d'Espagne son petit-fils, dans deux mois, par la voie des armes. Cette inhumanité absurde, beaucoup plus outrageante qu'un refus, était inspirée par de nouveaux succès[2].

Tandis que les alliés parlaient ainsi en maîtres irrités contre la grandeur et la fierté de Louis XIV également abaissées, ils prenaient la ville de Douai (juin 1710). Ils s'emparèrent bientôt après de Béthune, d'Aire, de Saint-Venant[3]; et le lord Stair proposa d'envoyer des partis jusqu'à Paris.

Presque dans le même temps, l'armée de l'archiduc, commandée en Espagne par Gui de Staremberg, le général allemand qui avait le plus de réputation après le prince Eugène, remporta, près de Saragosse (20 auguste 1710)[4], une

1. Ils auraient voulu être admis à La Haye : on ne toléra leur présence qu'à Gertruidemberg, d'où l'on ne pouvait communiquer avec La Haye qu'avec de longs délais.

2. Les alliés se refusèrent donc à tout adoucissement sur l'article 37. « L'injustice de ces propositions, écrit Torcy, irritait : mais lorsqu'on jetait les yeux sur les moyens de faire la guerre, tout persuadait de la nécessité de la paix. Généraux, officiers, soldats, qui que ce soit qui eût rapport aux troupes, disait également qu'il était impossible d'entrer en campagne. » Torcy inclinait même à accepter l'article 37; néanmoins, le 30 mars, le conseil décida de continuer la guerre si cet article subsistait. Les conférences, cependant, continuèrent; le 29 juin, Beauvilliers et Torcy firent décider d'offrir à la coalition une somme de un million par mois pour détrôner Philippe V. Mais, dit Torcy, le 16 juillet « les députés de Hollande avaient déclaré nettement qu'il n'y avait point de paix à faire si le Roi ne promettait d'obliger avec ses seules forces le Roi son petit-fils à céder l'Espagne et les Indes dans le terme de deux mois ». Le rappel des plénipotentiaires français fut alors décidé.

3. Comme à Malplaquet, ces victoires coûtaient cher aux alliés. Albergotti fit une défense magnifique à Douai. Ces quatre sièges coûtèrent aux alliés un tiers de leur armée.

4. Et auparavant à Almenara, le 27 juillet.

victoire complète sur l'armée en qui le parti de Philippe V avait mis son espérance, à la tête de laquelle était le marquis de Bay, général malheureux. On remarqua encore que les deux princes, qui se disputaient l'Espagne, et qui étaient l'un et l'autre à portée de leur armée, ne se trouvèrent pas à cette bataille. De tous les princes pour qui on combattait en Europe, il n'y avait alors que le duc de Savoie qui fît la guerre par lui-même. Il était triste qu'il n'acquît cette gloire qu'en combattant contre ses deux filles, dont il voulait détrôner l'une pour acquérir en Lombardie un peu de terrain, sur lequel l'empereur Joseph lui faisait déjà des difficultés, et dont on l'aurait dépouillé à la première occasion.

Cet empereur était heureux partout, et n'était nulle part modéré dans son bonheur. Il démembrait de sa seule autorité la Bavière; il en donnait les fiefs à ses parents et à ses créatures. Il dépouillait le jeune duc de la Mirandole en Italie; et les princes de l'empire lui entretenaient une armée vers le Rhin, sans penser qu'ils travaillaient à cimenter un pouvoir qu'ils craignaient : tant était encore dominante dans les esprits de la vieille haine contre le nom de Louis XIV, qui semblait le premier des intérêts. La fortune de Joseph le fit encore triompher des mécontents de Hongrie. La France avait suscité contre lui le prince Ragotski[1], armé pour ses prétentions, et pour celles de son pays. Ragotski fut battu[2], ses villes prises, son parti ruiné. Ainsi Louis XIV était également malheureux au dedans, sur mer et sur terre, dans les négociations publiques, et dans les intrigues secrètes.

Toute l'Europe croyait alors que l'archiduc Charles, frère de l'heureux Joseph, régnerait sans concurrent en Espagne. L'Europe était menacée d'une puissance plus terrible que celle de Charles-Quint; et c'était l'Angleterre, longtemps ennemie de la branche d'Autriche espagnole, et la Hollande, son esclave révoltée, qui s'épuisaient pour l'établir. Philippe V, réfugié à Madrid, en sortit encore, et se retira à

1. Depuis 1703, la Hongrie était en pleine révolte contre l'Autriche, et Louis XIV comptait bien sur cette diversion lorsqu'il avait caressé l'espérance, avant Hochstett, de conquérir la paix dans Vienne même.

2. Notamment à Trencsen, en juillet 1708. Quelque temps après, Ragotzki dut s'enfuir, d'abord en Pologne, puis en France, enfin à Constantinople. La soumission de la Hongrie était achevée dès 1711. Les Habsbourg surent regagner l'affection du pays.

Valladolid; tandis que l'archiduc Charles fit son entrée en vainqueur dans la capitale[1].

Le roi de France ne pouvait plus secourir son petit-fils; il avait été obligé de faire en partie ce que ses ennemis exigeaient à Gertruidenberg, d'abandonner la cause de Philippe, en faisant revenir, pour sa propre défense, quelques troupes demeurées en Espagne[2]. Lui-même à peine pouvait résister vers la Savoie, vers le Rhin, et surtout en Flandre, où se portaient les plus grands coups.

L'Espagne était encore bien plus à plaindre que la France. Presque toutes ses provinces avaient été ravagées par leurs ennemis et par leurs défenseurs. Elle était attaquée par le Portugal. Son commerce périssait, la disette était générale; mais cette disette fut plus funeste aux vainqueurs qu'aux vaincus, parce que dans une grande étendue de pays l'affection des peuples refusait tout aux Autrichiens, et donnait tout à Philippe. Ce monarque n'avait plus ni troupes, ni général de la part de la France. Le duc d'Orléans, par qui s'était un peu rétablie sa fortune chancelante, loin de continuer de commander ses armées, était regardé alors comme son ennemi. Il est certain que, malgré l'affection de la ville de Madrid pour Philippe, malgré la fidélité de beaucoup de grands et de toute la Castille, il y avait contre Philippe V un grand parti en Espagne. Tous les Catalans, nation belliqueuse et opiniâtre, tenaient obstinément pour son concurrent. La moitié de l'Aragon était aussi gagnée. Une partie des peuples attendait alors l'événement; une autre haïssait plus l'archiduc qu'elle n'aimait Philippe. Le duc d'Orléans, du même nom de Philippe, mécontent d'ailleurs des ministres espagnols, et plus mécontent de la princesse des Ursins qui gouvernait, crut entrevoir qu'il pouvait gagner pour lui le pays qu'il était venu défendre; et, lorsque Louis XIV avait proposé lui-même d'abandonner son petit-fils, et qu'on parlait déjà en Espagne d'une abdication, le duc d'Orléans se crut digne de remplir la place que Philippe V semblait devoir quitter[3]. Il avait à cette couronne

1. Il y entra le 28 septembre 1710.

2. Il l'avait fait dès les premières négociations, en 1709, n'avait consenti à y prolonger leur présence pendant quelques mois encore que sur les instantes prières de son petit-fils, et finalement avait enjoint au maréchal de Bezons de rentrer en France (octobre 1709), avec les dernières troupes qu'il eût encore en Espagne.

3. Voir sur cette affaire Baudril-

des droits que le testament du feu roi d'Espagne avait négligés[1], et que son père avait maintenus par une protestation[2].

Il fit par ses agents[3] une ligue avec quelques grands d'Espagne, par laquelle ils s'engageaient à le mettre sur le trône en cas que Philippe V en descendît. Il aurait en ce cas trouvé beaucoup d'Espagnols empressés à se ranger sous les drapeaux d'un prince qui savait combattre. Cette entreprise, si elle eût réussi, pouvait ne pas déplaire aux puissances maritimes, qui auraient moins redouté alors de voir l'Espagne et la France réunies dans une même main; et elle aurait apporté moins d'obstacles à la paix. Le projet fut découvert à Madrid, vers le commencement de 1709, tandis que le duc d'Orléans était à Versailles. Ses agents furent emprisonnés en Espagne. Philippe V ne pardonna pas à son parent d'avoir cru qu'il pouvait abdiquer, et d'avoir eu la pensée de lui succéder. La France cria contre le duc d'Orléans. Monseigneur, père de Philippe V, opina dans le conseil qu'on fît le procès à celui qu'il regardait comme coupable : mais le roi aima mieux ensevelir dans le silence un projet informe et excusable[4] que de punir son neveu dans le temps qu'il voyait son petit-fils toucher à sa ruine.

Enfin, vers le temps de la bataille de Saragosse, le conseil du roi d'Espagne et la plupart des grands, voyant qu'ils n'avaient aucun capitaine à opposer à Staremberg, qu'on

lart, *Les intrigues du duc d'Orléans en Espagne*, Revue historique, juillet 1890. Les conclusions de ce savant article sont : 1° que le duc d'Orléans pensa en effet à prendre la place de Philippe V, mais seulement dans le cas où Philippe V serait forcé d'abandonner son royaume ; 2° que la première pensée en vint non au duc d'Orléans lui-même, mais à l'Anglais Stanhope, et aussi à quelques seigneurs espagnols qui ne voulaient ni de l'archiduc ni de Philippe V.

1. Comme petit-fils d'Anne d'Autriche.

2. Le 1er décembre 1700, le duc d'Orléans avait fait dresser pardevant notaires cette protestation contre l'omission que Charles II avait faite dans son testament des droits éventuels de la maison d'Orléans, en cas d'extinction des branches d'Anjou et de Berry. Certains soutenaient même que lorsqu'il y avait deux filles, les héritiers de la première aînée (Anne d'Autriche) devaient être préférés à ceux de la seconde aînée (Marie-Thérèse).

3. Regnaut et Flotte.

4. Louis XIV le voyait même d'un œil assez favorable. Si Philippe V avait dû quitter l'Espagne, mieux valait pour ses intérêts que ce royaume passât à son neveu, plutôt qu'à un archiduc autrichien. — Tout ce passage sur les intrigues prétendues du duc d'Orléans en Espagne peut être cité comme un exemple du soin avec lequel Voltaire a composé son livre : ses assertions sont précisément celles que la critique moderne a confirmées.

regardait comme un autre Eugène, écrivirent en corps à Louis XIV pour lui demander le duc de Vendôme[1]. Ce prince, retiré dans Anet[2], partit alors, et sa présence valut une armée. La grande réputation qu'il s'était faite en Italie, et que la malheureuse campagne de Lille n'avait pu lui faire perdre, frappait les Espagnols ; sa popularité, sa libéralité qui allait jusqu'à la profusion, sa franchise, son amour pour les soldats, lui gagnaient les cœurs. Dès qu'il mit les pieds en Espagne, il lui arriva ce qui était arrivé autrefois à Bertrand Du Guesclin. Son nom seul attira une foule de volontaires. Il n'avait point d'argent : les communautés des villes, des villages, et des religieux en donnèrent. Un esprit d'enthousiasme saisit la nation. (Auguste 1710)[3] Les débris de la bataille de Saragosse se rejoignirent sous lui à Valladolid. Tout s'empressa de fournir des recrues. Le duc de Vendôme, sans laisser ralentir un moment cette nouvelle ardeur, poursuit les vainqueurs, ramène le roi à Madrid, oblige l'ennemi à se retirer vers le Portugal[4], le suit, passe le Tage à la nage; fait prisonnier dans Brihuega Stanhope avec cinq mille Anglais (9 décembre); atteint le général Staremberg et le lendemain lui livre la bataille de Villa-Viciosa. Philippe V, qui n'avait point encore combattu avec ses autres généraux, animé de l'esprit du duc de Vendôme, se met à la tête de l'aile droite. Le général prend la gauche. Il remporte une victoire entière[5]; de sorte qu'en quatre mois de temps, ce prince, qui était arrivé quand tout était désespéré, rétablit tout, et affermit pour jamais la couronne d'Espagne sur la tête de Philippe[6].

1. Ce fut la reine d'Espagne qui désigna spécialement Vendôme dans une lettre du 1er août 1710.

2. Où il vivait disgracié, depuis 1708.

3. Ce fut le 20 septembre que Vendôme arriva à Valladolid. Il y trouva les ressources militaires de Philippe V plus grandes qu'il ne le pensait. Voltaire a raison d'insister sur l'extrême dévouement des Espagnols à la cause de Philippe V, mais exagère en attribuant toute leur ardeur à la présence de Vendôme.

4. Charles III attendait en effet une armée portugaise, qui ne vint pas : il quitta Madrid pour Tolède et se disposait à marcher à la rencontre des Portugais, quand il fut forcé de revenir en Catalogne.

5. Très grande par ses conséquences, la bataille de Villa-Viciosa ne fut pas, au point de vue militaire, une grande journée. Le succès fut vivement disputé, resta à peu près incertain, et Vendôme s'attendait à voir la bataille recommencer le lendemain. Dans la nuit, Stahremberg se déroba. L'archiduc Charles fit chanter un *Te Deum* à Barcelone.

6. « On assure qu'après la bataille, Philippe V n'ayant point de lit, le

Tandis que cette révolution éclatante étonnait les alliés, une autre, plus sourde et non moins décisive, se préparait en Angleterre. Une Allemande avait, par sa mauvaise conduite, fait perdre à la maison d'Autriche toute la succession de Charles-Quint, et avait été ainsi le premier mobile de la guerre[1]; une Anglaise par ses imprudences procura la paix. Sarah Jennings, duchesse de Marlborough, gouvernait la reine Anne, et le duc gouvernait l'état. Il avait en ses mains les finances, par le grand trésorier Godolphin, beau-père d'une de ses filles. Sunderland, secrétaire d'état, son gendre, lui soumettait le cabinet. Toute la maison de la reine, où commandait sa femme, était à ses ordres. Il était maître de l'armée, dont il donnait tous les emplois. Si deux partis, les *Whigs* et les *Torys*[2], divisaient l'Angleterre, les Whigs, à la tête desquels il était, faisaient tout pour sa grandeur; et les Torys avaient été forcés à l'admirer et à se taire. Il n'est pas indigne de l'histoire d'ajouter que le duc et la duchesse étaient les plus belles personnes de leur temps, et que cet avantage séduit encore la multitude, quand il est joint aux dignités et à la gloire[3].

Il avait plus de crédit à La Haye que le grand pensionnaire, et il influait beaucoup en Allemagne. Négociateur et général toujours heureux, nul particulier n'eut jamais une puissance et une gloire si étendues. Il pouvait encore affermir son pouvoir par ses richesses immenses, acquises

duc de Vendôme lui dit : « Je vais « vous faire donner le plus beau lit « sur lequel jamais roi ait couché. » et il fit faire un matelas des étendards et des drapeaux pris sur les ennemis. » (Note de Voltaire.) — Voltaire eut dû ajouter que l'entrée en ligne de l'armée du duc de Noailles et la diversion qu'elle fit en Catalogne contribuèrent aussi à rétablir les affaires de Philippe V.

1. La princesse de Neubourg, femme de Charles II. Voltaire exagère étrangement en attribuant à sa conduite l'échec du parti autrichien à Madrid. Cf. p. 264 et suiv.

2. Les whigs étaient plus portés pour les libertés publiques, les torys pour la prérogative royale. Il faudrait se garder d'ailleurs d'attribuer à l'opposition de ces deux partis plus d'importance qu'elle n'en avait réellement. Whigs et torys avaient fait en commun la révolution de 1688, parce que leur haine du catholicisme et leur amour pour l'Église établie était égal. Il n'y avait pas dans le Parlement anglais d'opposition anti-constitutionnelle. Les Whigs représentaient *le moneyed interest* (intérêt des capitalistes) et voulaient la guerre qui procurait à leurs fonds un débouché avantageux avec les emprunts d'État : les torys étaient surtout de grands propriétaires fonciers (*landed interest*) qui souhaitaient la fin de la guerre, contraire à leurs intérêts.

3. Sarah Jennings était si pleine de charme que Marlborough, le plus avide des hommes, l'avait épousée pauvre.

dans le commandement. J'ai entendu dire à sa veuve, qu'après les partages faits à quatre enfants, il lui restait, sans aucune grâce de la cour, soixante et dix mille pièces de revenu, qui font plus de quinze cent cinquante mille livres de notre monnaie d'aujourd'hui. S'il n'avait pas eu autant d'économie que de grandeur, il pouvait se faire un parti que la reine Anne n'aurait pu détruire; et si sa femme avait eu plus de complaisance, jamais la reine n'eût brisé ses liens. Mais le duc ne put jamais triompher de son goût pour les richesses, ni la duchesse de son humeur. La reine l'avait aimée avec une tendresse qui allait jusqu'à la soumission et à l'abandonnement de toute volonté.

Dans de pareilles liaisons, c'est d'ordinaire du côté des souverains que vient le dégoût, le caprice, la hauteur, l'abus de la supériorité; ce sont eux qui font sentir le joug, et c'était la duchesse de Marlborough qui l'appesantissait. Il fallait une favorite à la reine Anne; elle se tourna du côté de mylady Masham, sa dame d'atour. Les jalousies de la duchesse éclatèrent. Quelques paires de gants d'une façon singulière qu'elle refusa à la reine, une jatte d'eau qu'elle laissa tomber en sa présence, par une méprise affectée, sur la robe de Mme Masham, changèrent la face de l'Europe [1]. Les esprits s'aigrirent. Le frère de la nouvelle favorite demande au duc un régiment; le duc le refuse, et la reine le donne [2]. Les Torys saisirent cette conjoncture pour tirer la reine de cet esclavage domestique, pour abaisser la puissance du duc de Marlborough, changer le ministère, faire la paix, et rappeler, s'il le pouvait, la maison de Stuart sur le trône d'Angleterre. Si le caractère de la duchesse eût pu admettre quelque souplesse, elle eût régné encore [3]. La reine et elle étaient dans l'habitude de s'écrire tous les jours sous des noms empruntés [4]. Ce mystère et cette familiarité laissaient

1. Cette prétention d'attribuer les événements les plus graves à des causes futiles, et encore, insuffisamment établies (car l'histoire du verre d'eau renversé, dont Scribe a fait le sujet d'une de ses comédies, doit inspirer de grands doutes) est un pur artifice de rhétorique. La paix fut faite lorsque l'Angleterre eut recueilli de la guerre les résultats qu'elle pouvait souhaiter, et qu'elle jugea inutile de continuer les hostilités plus longtemps : et les whigs tombèrent du pouvoir, parce que la paix était devenue nécessaire.

2. Inexact : la reine ne lui accorda qu'une pension annuelle de mille livres sterling.

3. C'est ce que dit formellement Bolingbroke, de qui Voltaire a pu le tenir.

4. Mme Mortey était le nom de la reine, Mme Freemann celui de la duchesse.

toujours la voie ouverte à la réconciliation ; mais la duchesse n'employa cette ressource que pour tout gâter. Elle écrivit impérieusement. Elle disait dans sa lettre : « Rendez-moi justice, et ne me faites point de réponse[1]. » Elle s'en repentit ensuite : elle vint demander pardon; elle pleura; et la reine ne lui répondit autre chose, sinon : « Vous m'avez ordonné de ne point vous répondre, et je ne vous répondrai pas. » Alors, la rupture fut sans retour. La duchesse ne parut plus à la cour; et quelque temps après on commença par ôter le ministère au gendre de Marlborough, Sunderland, pour déposséder ensuite Godolphin et le duc lui-même. Dans d'autres États cela s'appelle une disgrâce : en Angleterre, c'est une révolution dans les affaires; et la révolution était encore très difficile à opérer[2].

Les Torys, maitres alors de la reine, ne l'étaient pas du royaume[3]. Ils furent obligés d'avoir recours à la religion. Il n'y en a guère aujourd'hui, dans la Grande-Bretagne, que le peu qu'il en faut pour distinguer les factions[4]. Les Whigs penchaient pour le presbytérianisme. C'était la faction qui avait détrôné Jacques II, persécuté Charles II, et immolé Charles Ier. Les Torys étaient pour les épiscopaux, qui favorisaient la maison de Stuart[5], et qui voulaient établir l'obéissance passive envers les rois, parce que les évêques en espéraient plus d'obéissance pour eux-mêmes. Ils excitèrent un prédicateur à prêcher dans la cathédrale de Saint-Paul

1. Il s'agissait d'un propos des plus grossiers, que la duchesse était accusée d'avoir tenu en parlant de la reine, et dont elle voulait se disculper. — La scène se passe le 6 avril 1710. — Peu de temps après, la reine renvoya successivement tous ses ministres whigs, les remplaça par Harley, Bolingbroke, les ducs d'Ormond et de Shrewsbury, et exigea de la duchesse de Marlborough qu'elle lui rendît les clefs d'or, insigne de sa charge de surintendante. Harley était cousin de la nouvelle favorite, Mme Masham.

2. Réflexion singulière : dans tous les États et dans tous les temps le renvoi d'un ministre et son remplacement par des hommes imbus d'idées toutes contraires est une révolution. Cette révolution n'était pas si difficile à opérer en Angleterre, puisque le ministère tory s'empressa de dissoudre la Chambre des communes, et que les élections nouvelles amenèrent une majorité nettement hostile aux whigs.

3. On vient de voir qu'il n'en était rien. Cette erreur a entraîné Voltaire dans une autre : l'histoire du pasteur Sacheverel, qu'il raconte ensuite, est de la fin de l'année 1709, sa condamnation est de mars 1710, antérieure par conséquent à la révolution ministérielle.

4. Erreur déjà signalée, p. 219, note 1.

5. Les torys avaient été les auteurs de la chute de Jacques II peut-être autant que les whigs : le catholicisme leur était odieux.

cette doctrine, et à désigner d'une manière odieuse l'administration de Marlborough, et le parti qui avait donné la couronne au roi Guillaume[1]. Mais la reine, qui favorisait ce prêtre, ne fut pas assez puissante pour empêcher qu'il ne fût interdit pour trois ans par les deux chambres, dans la salle de Westminster, et que son sermon ne fût brûlé[2]. Elle sentit encore plus sa faiblesse, en n'osant jamais, malgré ses secrètes inclinations pour son sang, lui rouvrir le chemin du trône, fermé à son frère par le parti des Whigs[3]. Les écrivains qui disent que Marlborough et son parti tombèrent quand la faveur de la reine ne les soutint plus, ne connaissent pas l'Angleterre[4]. La reine, qui dès lors voulait la paix, n'osait pas même ôter à Marlborough le commandement des armées; et, au printemps de 1711, Marlborough pressait encore la France, tandis qu'il était disgracié dans sa cour[5].

Sur la fin de janvier de cette même année 1711, arrive à Versailles un prêtre inconnu, nommé l'abbé Gautier, qui avait été autrefois aide de l'aumônier du maréchal de Tallard dans son ambassade auprès du roi Guillaume. Il avait depuis

1. « Le marquis de Torci l'appelle, dans ses Mémoires, *ministre prédicant :* il se trompe; c'est un titre qu'on ne donne qu'aux presbytériens. Henri Sacheverel, dont il est question, était docteur d'Oxford, et du parti épiscopal. Il avait prêché dans la cathédrale de Saint-Paul l'obéissance absolue aux rois et l'intolérance. Ses maximes furent condamnées par le parlement. » (Note de Voltaire). — Dans ce fameux sermon, Sacheverel attaquait vigoureusement les whigs comme républicains dans l'État et athées dans l'Église, flétrissait leurs opinions sur le droit des peuples de choisir et de déposer les rois, et faisait une critique acerbe des ministres, particulièrement du trésorier Godolphin.

2. Par la chambre des lords seulement, et à une faible majorité. Le procès passionna l'Angleterre, et la popularité extrême de l'accusé montra combien l'opinion publique était devenue défavorable aux whigs. Le sermon proscrit se vendit à plus de 40 000 exemplaires et Sacheverel se vit accueilli dans toutes les villes d'Angleterre avec des transports d'enthousiasme.

3. La reine Anne avait en effet des sentiments jacobites, et si Jacques III avait consenti alors à se faire protestant, les destinées de l'Angleterre eussent pu être singulièrement changées.

4. Voltaire est ici dans le vrai, mais il est facile de voir qu'il détruit lui-même son assertion précédente « qu'une Anglaise par ses imprudences procura la paix ». Les dissentiments de la reine Anne et de la duchesse de Marlborough auraient été sans conséquence, si des motifs plus graves n'avaient amené un changement dans la politique anglaise.

5. Il avait encore, en effet, le commandement de l'armée des Pays-Bas, mais il n'avait plus la même autorité qu'autrefois : on lui retira une partie de ses forces sous prétexte d'une expédition contre le Canada, et on entrava le plus possible ses opérations.

ce temps demeuré toujours à Londres, n'ayant d'autre emploi que celui de dire la messe dans la chapelle privée du comte de Gallas, ambassadeur de l'empereur en Angleterre. Le hasard l'avait introduit dans la confidence d'un lord ami du nouveau ministère opposé au duc de Marlborough. Cet inconnu se rend chez le marquis de Torci, et lui dit sans autre préambule : Voulez-vous faire la paix, monsieur? Je viens vous apporter les moyens de la traiter. C'était, dit M. de Torci, demander à un mourant s'il voulait guérir[1].

On entama bientôt une négociation secrète avec le comte d'Oxford, grand trésorier d'Angleterre[2], et Saint-Jean, secrétaire d'État, depuis lord Bolingbroke[3]. Ces deux hommes n'avaient d'autre intérêt de donner la paix à la France, quê celui d'ôter au duc de Marlborough le commandement des armées, et d'élever leur crédit sur les ruines du sien. Le pas était dangereux ; c'était trahir la cause commune des alliés ; c'était rompre tous ses engagements, et s'exposer sans aucun prétexte à la haine de la plus grande partie de la nation, et aux recherches du parlement, qui auraient pu leur coûter la tête[4]. Il est fort douteux qu'ils eussent pu réussir : mais un événement imprévu facilita ce grand ouvrage. (17 avril 1711) L'empereur Joseph I[er] mourut, et laissa les États de la maison d'Autriche, l'empire d'Allemagne, et les prétentions sur l'Espagne et sur l'Amérique, à son frère Charles, qui fut élu empereur quelques mois après[5].

1. « *Mémoires de Torci*, t. III, p.33. » (Note de Voltaire.)

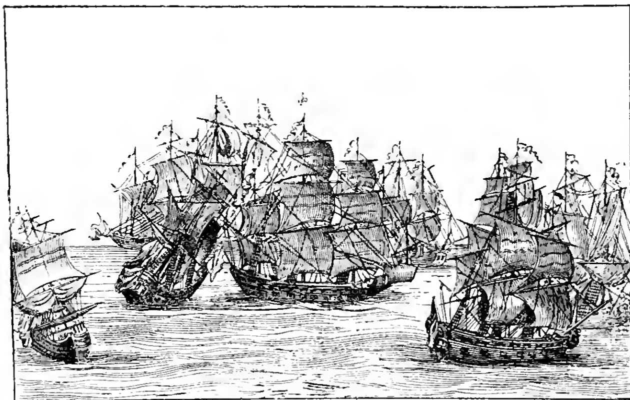
2. Harley, comte d'Oxford, qui passait pour le plus habile financier du temps: ami et protecteur des plus illustres écrivains de l'Angleterre, Swift, Pope, Prior, même d'Addison, le poète du parti whig.

3. Saint John, créé vicomte de Bolingbroke en 1712, orateur éminent et grand homme d'État, que Voltaire a beaucoup connu personnellement.

4. Les ministres étaient jalousement surveillés par le parti whig, et ils avaient à tenir compte de la loi qui défendait, sous peine de mort, de traiter avec un prince ayant le prétendant dans ses États. Mais Voltaire se trompe en présentant la conduite des ministres torys comme inspirée uniquement par de vulgaires considérations personnelles et comme opposée aux vœux de la majorité de l'Angleterre.

5. « Le lord Bolingbroke rapporte dans ses lettres qu'alors il y avait de grandes cabales à la cour de Louis XIV; il ne doute pas (t. II, p. 244) « qu'il ne se formât dans sa « cour d'étranges projets d'ambition « particulière »; il en juge par un discours que lui tinrent depuis, à souper, les ducs de La Feuillade et de Mortemar : « Vous auriez pu « nous écraser; pourquoi ne l'avez-« vous pas fait? » Bolingbroke, malgré ses lumières et sa philosophie, tombe ici dans le défaut de quelques ministres, qui croient que tous les mots qu'on leur dit signi-

Au premier bruit de cette mort, les préjugés qui armaient tant de nations commencèrent à se dissiper en Angleterre par les soins du nouveau ministère. On avait voulu empêcher que Louis XIV ne gouvernât l'Espagne, l'Amérique, la Lombardie, le royaume de Naples et la Sicile sous le nom de son petit-fils. Pourquoi vouloir réunir tant d'États dans la main de l'empereur Charles VI? pourquoi la nation anglaise aurait-elle épuisé ses trésors? Elle payait plus que l'Allemagne et la Hollande ensemble. Les frais de la présente année allaient à sept millions de livres sterling. Fallait-il



Duguay-Trouin sur le *Jason*, attaqué par l'escadre anglaise.

qu'elle se ruinât pour une cause qui lui était étrangère, et pour donner une partie de la Flandre aux Provinces-Unies, rivales de son commerce? Toutes ces raisons qui enhardissaient la reine ouvrirent les yeux à une grande partie de la nation ; et, un nouveau parlement étant convoqué [1], la reine eut la liberté de préparer la paix de l'Europe [2].

fient quelque chose. On connaît assez l'état de la cour de France et celui de ces deux ducs pour savoir qu'il n'y avait, du temps de la paix d'Utrecht, ni desseins, ni factions, ni aucun homme en situation de rien entreprendre. » (Note de Voltaire.)

1. C'était dès 1710 que cette nouvelle Chambre des communes avait été réunie. Au commencement de 1712, le ministère tory, par la création de nouveaux pairs, changea la majorité de la Chambre des lords, où quelques voix lui manquaient pour l'emporter.

2. Prior vint à Paris exposer les prétentions anglaises ; pour accélé-

Mais, en la préparant en secret, elle ne pouvait pas encore se séparer publiquement de ses alliés; et quand le cabinet négociait, Marlborough était en campagne. Il avançait toujours en Flandre; (auguste 1711) il forçait les lignes que le maréchal de Villars avait tirées de Montreuil jusqu'à Valenciennes; (septembre) il prenait Bouchain[1], il s'avançait au Quesnoi, et de là vers Paris, il y avait à peine un rempart à lui opposer.

Ce fut dans ce temps malheureux que le célèbre Du Guay-Trouin, aidé de son courage et de l'argent de quelques marchands[2], n'ayant encore aucun grade dans la marine, et devant tout à lui-même, équipa une petite flotte, et alla prendre une des principales villes du Brésil, Saint-Sébastien de Rio-Janeiro. (Septembre et octobre 1711) Son équipage revint chargé de richesses; et les Portugais perdirent beaucoup plus qu'il ne gagna[3]. Mais le mal qu'on faisait au Brésil ne soulageait pas les maux de la France.

CHAPITRE XXIII

Victoire du maréchal de Villars à Denain. — Rétablissement des affaires. — Paix générale.

Les négociations qu'on entama enfin ouvertement à Londres furent plus salutaires. La reine envoya le comte de Strafford, ambassadeur en Hollande, communiquer les propositions de Louis XIV. Ce n'était plus alors à Marlborough

rer la négociation, Louis XIV prit le parti de la transporter à Londres, en chargea Ménager, bourgeois de Rouen, député au Conseil du commerce et fort au courant des affaires commerciales; les pourparlers s'engagèrent le 26 août 1711 et aboutirent le 8 octobre à la signature des préliminaires de Londres.

1. Ce fut son seul succès, chèrement acheté. Quand il revint à Londres, les ministres lui reprochèrent amèrement d'avoir employé une armée considérable et des sommes immenses uniquement « à la prise d'un colombier. »

2. Le roi fournit les soldats et les vaisseaux : des souscripteurs versèrent les fonds nécessaires. Il s'agissait surtout de délivrer les soldats de Duclerc, qui avaient dû se rendre aux Portugais en 1710, et qui avaient été entassés dans d'affreuses prisons, où beaucoup moururent de faim et de misère.

3. C'est peut-être une allusion à certains reproches qui accueillirent Duguay-Trouin à son retour en

qu'on demandait grâce. Le comte de Strafford obligea les Hollandais à nommer des plénipotentiaires, et à recevoir ceux de la France.

Trois particuliers s'opposaient toujours à cette paix. Marlborough, le prince Eugène, et Heinsius, persistaient à vouloir accabler Louis XIV. Mais quand le général anglais retourna dans Londres, à la fin de 1711, on lui ôta tous ses emplois. Il trouva une nouvelle chambre basse et n'eut pas



Les députés français à Utrecht.

pour lui la pluralité de la haute. La reine, en créant de nouveaux pairs, avait affaibli le parti du duc, et fortifié celui de la couronne. Il fut accusé, comme Scipion, d'avoir malversé : mais il se tira d'affaire, à peu près de même, par sa gloire et par la retraite[1]. Il était encore puissant dans sa disgrâce. Le prince Eugène n'hésita pas à passer à Londres pour seconder sa faction[2]. Ce prince reçut l'accueil qu'on devait à

France : il aurait privé ses officiers de quelques bénéfices qui leur revenaient, etc. Les plaintes des envieux ne donnèrent pas le change à l'opinion publique : Duguay-Trouin fut reçu avec enthousiasme. Quand il vint à Versailles, une grande dame se précipita sur son passage, à travers la foule, en criant avec force : « Laissez-moi voir un héros en vie ! »

1. Il fut reconnu par la Chambre des communes (janvier 1712) qu'il avait fait « une chose illégitime et insoutenable », et il se retira en Hollande.

2. Le 16 janvier 1712. — Déjà auparavant le Hollandais Buys avait été envoyé en Angleterre au mois d'octobre, et il avait fait avec le comte de Gallas, ambassadeur autrichien, et le baron de Bothmar, représentant de l'électeur de

son nom et à sa renommée, et les refus qu'on devait à ses propositions. La cour prévalut; le prince Eugène retourna seul achever la guerre ; et c'était encore un nouvel aiguillon pour lui d'espérer de nouvelles victoires, sans compagnon qui en partageât l'honneur.

Tandis qu'on s'assemble à Utrecht, tandis que les ministres de France, tant maltraités à Gertruidenberg, viennent négocier avec plus d'égalité, le maréchal de Villars, retiré derrière des lignes, couvrait encore Arras et Cambrai. Le prince Eugène prenait la ville du Quesnoi (6 juillet 1712), et il étendait dans le pays une armée d'environ cent mille combattants. Les Hollandais avaient fait un effort; et n'ayant jamais encore fourni à toutes les dépenses qu'ils étaient obligés de faire pour la guerre, ils avaient été au delà de leur contingent cette année. La reine Anne ne pouvait encore se dégager ouvertement ; elle avait envoyé à l'armée du prince Eugène le duc d'Ormond [1] avec douze mille Anglais, et payait encore beaucoup de troupes allemandes. Le prince Eugène, ayant brûlé le faubourg d'Arras, s'avançait sur l'armée française. Il proposa au duc d'Ormond de livrer bataille. Le général anglais avait été envoyé pour ne point combattre. Les négociations particulières entre l'Angleterre et la France avançaient. Une suspension d'armes fut publiée entre les deux couronnes. Louis XIV fit remettre aux Anglais



Le maréchal de Villars (1653-1734).

Hanovre, d'inutiles efforts pour empêcher la défection de l'Angleterre.

1. Le duc d'Ormond, membre du ministère tory, avait pour le parti jacobite des sympathies non déguisées, qui le firent condamner comme traître à l'avènement de Georges Ier.

la ville de Dunkerque pour sûreté de ses engagements (19 juillet 1712). Le duc d'Ormond se retira vers Gand. Il voulut emmener, avec les troupes de sa nation, celles qui étaient à la solde de sa reine ; mais il ne put se faire suivre que de quatre escadrons de Holstein et d'un régiment liégeois. Les troupes du Brandebourg, du Palatinat, de Saxe, de Hesse, de Danemark, restèrent sous les drapeaux du prince Eugène, et furent payées par les Hollandais. L'électeur de Hanovre même, qui devait succéder à la reine Anne, laissa malgré elle ses troupes aux alliés, et fit voir que, si sa famille attendait la couronne d'Angleterre, ce n'était pas sur la faveur de la reine Anne qu'elle comptait.

Le prince Eugène, privé des Anglais, était encore supérieur de vingt mille hommes à l'armée française; il l'était par sa position, par l'abondance de ses magasins, et par neuf ans de victoires.

Le maréchal de Villars ne put l'empêcher de faire le siège de Landrecies. La France, épuisée d'hommes et d'argent, était dans la consternation. Les esprits ne se rassuraient point par les conférences d'Utrecht, que les succès du prince Eugène pouvaient rendre infructueuses. Déjà même des détachements considérables avaient ravagé une partie de la Champagne, et pénétré jusqu'aux portes de Reims.

Déjà l'alarme était à Versailles comme dans le reste du royaume. La mort du fils unique du roi, arrivée depuis un an[1]; le duc de Bourgogne, la duchesse de Bourgogne (février 1712), leur fils aîné (mars), enlevés rapidement depuis quelques mois, et portés dans le même tombeau; le dernier de leurs enfants moribond; toutes ces infortunes domestiques, jointes aux étrangères et à la misère publique, faisaient regarder la fin du règne de Louis XIV comme un temps marqué pour la calamité; et l'on s'attendait à plus de désastres, que l'on n'avait vu auparavant de grandeur et de gloire.

(11 juin 1712) Précisément dans ce temps-là mourut en Espagne le duc de Vendôme. L'esprit de découragement, généralement répandu en France, et que je me souviens d'avoir vu, faisait encore redouter que l'Espagne, soutenue par le duc de Vendôme, ne retombât par sa perte.

Landrecies ne pouvait pas tenir longtemps. Il fut agité dans Versailles si le roi se retirerait à Chambord sur la

1. Le 14 avril 1711.

Loire. Il dit au maréchal d'Harcourt qu'en cas d'un nouveau malheur, il convoquerait toute la noblesse de son royaume, qu'il la conduirait à l'ennemi malgré son âge de soixante et quatorze ans, et qu'il périrait à la tête[1].

Une faute que fit le prince Eugène délivra le roi et la France de tant d'inquiétudes. On prétend que ses lignes étaient trop étendues; que le dépôt de ses magasins dans Marchiennes était trop éloigné; que le général Albemarle[2], posté à Denain, entre Marchiennes et le camp du prince[3], n'était pas à portée d'être secouru assez tôt s'il était attaqué. On m'a assuré qu'une Italienne fort belle que je vis quelque temps après à La Haye, et qui était alors entretenue par le prince Eugène, était dans Marchiennes, et qu'elle avait été cause qu'on avait choisi ce lieu pour servir d'entrepôt. Ce n'était pas rendre justice au prince Eugène de penser qu'une femme pût avoir part à ses arrangements de guerre[4].

Ceux qui savent qu'un curé, et un conseiller de Douai, nommé Le Fèvre d'Orval, se promenant ensemble vers ces quartiers, imaginèrent les premiers qu'on pouvait aisément attaquer Denain et Marchiennes, serviront mieux à prouver par quels secrets et faibles ressorts les grandes affaires de ce monde sont souvent dirigées[5]. Le Fèvre donna son avis à

1. C'est à Villars, dans la mémorable entrevue qu'il eut avec lui le 12 avril 1712, à Marly, que Louis XIV tint ce beau langage : « Dieu me punit, je l'ai bien mérité ; j'en souffrirai moins dans l'autre monde. Mais voyons ce qui peut se faire pour prévenir les malheurs du royaume..... S'il arrivait malheur à l'armée que vous commandez..... je compterais me rendre à Péronne ou à Saint-Quentin, y ramener tout ce que j'aurais de troupes, faire un dernier effort avec vous et périr ensemble ou sauver l'État, car je ne consentirais jamais à laisser l'ennemi approcher de ma capitale.»

2. Général hollandais, qui commandait le contingent hollandais de l'armée du prince Eugène. Il était le fils du célèbre Monk.

3. A Bermerain, sur l'Écaillon, affluent de droite de l'Escaut, à l'ouest du Quesnoy.

4. L'opinion la plus vraisemblable est que le prince Eugène fut forcé par la parcimonie des Hollandais, qui reculèrent devant les frais d'un pareil déplacement, de laisser ses magasins à Marchiennes, où il les avait établis lors du siège du Quesnoy, mais qui ne se trouvaient plus suffisamment à sa portée lorsqu'il faisait le siège de Landrecies.

5. Ils n'étaient pas les premiers à en avoir l'idée. Le 17 juillet, Louis XIV écrivait à Villars : « Ma première pensée, dans l'éloignement où se trouve Landrecies de toutes les autres places d'où les ennemis peuvent tirer leurs munitions et convois, a été d'interrompre leur communication en faisant attaquer les lignes de Marchiennes », et le ministre Voysin écrivait, le même jour, au comte de Broglie : « S'il était possible... d'attaquer les lignes de Denain pour couper la communication, ce moyen paraîtrait le plus assuré et le moins hasardeux pour

l'intendant de la province; celui-ci, au maréchal de Montesquiou, qui commandait sous le maréchal de Villars; le général l'approuva et l'exécuta[1]. Cette action fut en effet le salut de la France, plus encore que la paix avec l'Angleterre. Le maréchal de Villars donna le change au prince Eugène. Un corps de dragons s'avança à la vue du camp ennemi, comme si on se préparait à l'attaquer; et, tandis que ces dragons se retirent ensuite vers Guise, le maréchal marche à Denain, avec son armée, sur cinq colonnes[2]. (24 juillet 1712) On force les retranchements du général Albemarle, défendus par dix-sept bataillons; tout est tué ou pris. Le général se rend prisonnier avec deux princes de Nassau, un prince de Holstein, un prince d'Anhalt, et tous les officiers. Le prince Eugène arrive à la hâte, mais à la fin de l'action, avec ce qu'il peut amener de troupes ; il veut attaquer un pont qui conduisait à Denain, et dont les Français étaient maîtres; il y perd du monde, et retourne à son camp après avoir été témoin de cette défaite[3].

Tous les postes vers Marchiennes, le long de la Scarpe, sont emportés l'un après l'autre avec rapidité (30 juillet 1712). On pousse à Marchiennes, défendue par quatre mille hommes; on en presse le siège avec tant de vivacité, qu'au bout de trois jours[4] on les fait prisonniers, et qu'on se rend maître de toutes les munitions de guerre et de bouche amassées par les ennemis pour la campagne. Alors toute la supériorité est du côté du maréchal de Villars. (Septembre et octobre 1712) L'ennemi déconcerté lève le siège de Landrecies, et voit reprendre Douai, le Quesnoi, Bouchain. Les frontières sont en sûreté. L'armée du prince Eugène se retire, diminuée de près de cinquante bataillons, dont quarante furent pris, depuis le combat de Denain jusqu'à la fin

les obliger à lever le siège, et vous feriez bien d'en écrire vous-même à M. le maréchal de Villars. » Mais ce projet fut formé et abandonné à plusieurs reprises. Le 21 juillet, la cour blâmait formellement Villars de songer de nouveau à la marche sur Denain.

1. Montesquiou a pu affermir Villars dans sa résolution de marcher sur Denain (après toutefois s'être formellement opposé à ce plan dans un conseil de guerre du 3 juillet), mais cette résolution était déjà prise et le mérite en appartient réellement à Villars (Vogüé, II, p. 32 et 33).

2. Pendant la nuit du 23 au 24 juillet, et dans le plus grand secret.

3. Le pont de Prouvy, un peu au-dessous de Denain. Il était occupé par la garnison française de Valenciennes, qui avait fait une sortie.

4. De six jours, comme Voltaire lui-même l'indique en mettant la date du 30 juillet.

de la campagne. La victoire la plus signalée n'aurait pas produit de plus grands avantages[1].

Si le maréchal de Villars avait eu cette faveur populaire qu'ont eue quelques autres généraux, on l'eût appelé à haute voix *le restaurateur de la France*[2]; mais on avouait à peine les obligations qu'on lui avait, et, dans la joie publique d'un succès inespéré, l'envie prédominait encore[3].

Chaque progrès du maréchal de Villars hâtait la paix d'Utrecht. Le ministère de la reine Anne, responsable à sa patrie et à l'Europe, ne négligea ni les intérêts de l'Angleterre, ni ceux des alliés, ni la sûreté publique. Il exigea

1. Denain n'était pas en effet, au point de vue militaire, une grande bataille. La prise par les Français des retranchements de Denain laissait intacte la principale masse des forces du prince Eugène, à droite de l'Escaut. La journée fut importante surtout par ses conséquences morales.

2. Saint-Simon, extrêmement sévère pour Villars, à son ordinaire, attribue uniquement à Montesquiou non seulement l'honneur de la conception, mais encore celui de l'exécution : « Villars arriva avec le reste de l'armée, comme tout était fait, enfonça son chapeau, et dit merveilles aux tués et aux ennemis delà l'eau qui se retiraient, et dépêcha Nangis au roi. » (IX. 326). Or il résulte de la relation même que Montesquiou rédigeait, douze ans après, de la bataille, relation écrite tout à son avantage, que Villars franchit l'Escaut en même temps que lui et dirigea l'attaque contre les retranchements de Denain (Vogüé, t. II, p. 31). Villars chargea ensuite Montesquiou du siège de Marchiennes : c'était pour reconnaitre et récompenser la part de son lieutenant dans la victoire du 24 juillet. — Dans une lettre au maréchal de Richelieu du 1er octobre 1775, Voltaire tourne en ridicule les critiques qui veulent refuser à Villars l'honneur de la victoire de Denain : « Cela, dit-il, me fait souvenir de M. Folard qui, dans ses *Commentaires sur Polybe*, dit : « Le maréchal de Villars, après avoir donné le change aux ennemis, attaqua le corps qui était dans Denain, le fit tout entier prisonnier de guerre, s'empara de Marchiennes et prit cinq villes en deux mois. Je n'aurais rien fait de tout cela. »

3. « Le maréchal de Villars eut à Versailles une partie de l'appartement qu'avait occupé Monseigneur, et le roi vint l'y voir. L'auteur des *Mémoires de Maintenon*, qui confond tous les temps, dit t. V, page 119 de ces *Mémoires*, que le maréchal de Villars arriva dans les jardins de Marli, et que le roi lui ayant dit « qu'il était très content de lui » le maréchal, se tournant vers les courtisans, leur dit : « Messieurs, au moins vous l'entendez. » Ce conte, rapporté dans cette occasion, ferait tort à un homme qui venait de rendre de si grands services. Ce n'est pas dans ces moments de gloire qu'on fait ainsi remarquer aux courtisans que le roi est content. Cette anecdote défigurée est de l'année 1711. Le roi lui avait ordonné de ne point attaquer le duc de Marlborough. Les Anglais prirent Bouchain. On murmurait contre le maréchal de Villars. Ce fut après cette campagne de 1711 que le roi lui dit qu'il était content : et c'est alors qu'il pouvait convenir à un général d'imposer silence aux reproches des courtisans, en leur disant que son souverain était satisfait de sa conduite, quoique malheureuse. Ce fait est très peu important; mais il faut de la vérité dans les plus petites choses. » (Note de Voltaire.)

d'abord[1] que Philippe V, affermi en Espagne, renonçât à ses droits sur la couronne de France, qu'il avait toujours conservés[2], et que le duc de Berri, son frère, héritier présomptif de la France après l'unique arrière-petit-fils qui restait à Louis XIV, renonçât aussi à la couronne d'Espagne, en cas qu'il devînt roi de France. On voulut que le duc d'Orléans fît la même renonciation. On venait d'éprouver par douze ans de guerre combien de tels actes lient peu les hommes. Il n'y a point encore de loi reconnue, qui oblige les descendants à se priver du droit de régner auquel auront renoncé les pères[3].

Ces renonciations ne sont efficaces que lorsque l'intérêt commun continue de s'accorder avec elles[4]. Mais enfin elles calmaient pour le moment présent une tempête de douze années : il était probable qu'un jour plus d'une nation réunie soutiendrait ces renonciations devenues la base de l'équilibre et de la tranquillité de l'Europe[5].

On donnait, par ce traité, au duc de Savoie l'île de Sicile, avec le titre de roi ; et dans le continent, Fénestrelle, Exilles, et la vallée de Pragelas. Ainsi on prenait, pour l'agrandir, sur la maison de Bourbon[6].

On donnait aux Hollandais une barrière considérable qu'ils avaient toujours désirée ; et, si l'on dépouillait la maison de France de quelques domaines en faveur du duc de Savoie, on prenait en effet sur la maison d'Autriche de quoi satisfaire les Hollandais, qui devaient devenir, à ses dépens, les conservateurs et les maîtres des plus fortes villes de la Flandre[7]. On avait égard aux intérêts de la Hol-

1. Les plénipotentiaires anglais exigèrent cette renonciation le 2 avril. Philippe V, après quelque hésitation, accepta (juin 1712) et publia sa renonciation à Madrid, le 8 juillet, dans les termes les plus formels.

2. Par les lettres patentes de Louis XIV en décembre 1700.

3. « Ces renonciations ne peuvent devenir obligatoires que par la sanction des seuls vrais intéressés, les peuples » disent en note les éditeurs de Kehl.

4. Sans doute : mais la même observation peut s'appliquer à tous les traités, quels qu'ils soient.

5. Il faut remarquer cette approbation anticipée donnée par Voltaire à la politique que devaient suivre plus tard le régent et l'abbé Dubois.

6. Exilles sur la Doria Riparia : Pragelas et Fénestrelles, sur le Clusone. En revanche, Victor-Amédée II cédait à Louis XIV la vallée de Barcelonnette. La crête des Alpes devint frontière.

7. La Hollande eût souhaité d'avoir la pleine propriété de ces villes : elle dut se contenter du droit d'y tenir garnison. Ce furent Namur, Tournai, Menin, Warneton, Ypres, Furnes, Knocque. L'empereur de-

lande dans le commerce [1]; on stipulait ceux du Portugal [2].

On réservait à l'empereur la souveraineté des huit provinces et demie de la Flandre espagnole, et le domaine utile des villes de la barrière. On lui assurait le royaume de Naples et la Sardaigne, avec tout ce qu'il possédait en Lombardie, et les quatre ports sur les côtes de la Toscane. Mais le conseil de Vienne se croyait trop lésé, et ne pouvait souscrire à ces conditions.

A l'égard de l'Angleterre, sa gloire et ses intérêts étaient en sûreté. Elle faisait démolir et combler le port de Dunkerque, objet de tant de jalousie. L'Espagne la laissait en possession de Gibraltar et de l'île de Minorque. La France lui abandonnait la baie d'Hudson, l'île de Terre-Neuve [3], et l'Acadie. Elle obtenait, pour le commerce en Amérique, des droits qu'on ne donnait pas aux Français, qui avaient placé Philippe V sur le trône [4]. Il faut encore compter parmi les articles glorieux au ministère anglais, d'avoir fait consentir Louis XIV à faire sortir de prison ceux de ses propres sujets qui étaient retenus pour leur religion [5]. C'était dicter des lois, mais des lois bien respectables.

Enfin la reine Anne, sacrifiant à sa patrie les droits de son sang et les secrètes inclinaisons de son cœur, faisait assurer et garantir sa succession à la maison de Hanovre.

Quant aux électeurs de Bavière et de Cologne, le duc de Bavière devait retenir le duché de Luxembourg et le comté

vait fournir 500 000 florins pour la solde de ces garnisons.

1. On confirma l'abolition du droit de cinquante sous, et on remplaça le tarif de 1699 par le tarif plus modéré de 1664, sauf pour quatre classes de marchandises, celles où la concurrence hollandaise eût pu être ruineuse pour la France : les sucres, les draps, les baleines et les salaisons. Les Hollandais firent d'inutiles efforts pour faire abolir ces quatre restrictions : Louis XIV fut inflexible et les Anglais forcèrent la Hollande à se soumettre.

2. Il s'agissait d'un article reconnaissant au roi de Portugal la souveraineté des deux bords du fleuve des Amazones, et interdisant au commerce français l'entrée de ce fleuve, au commerce portugais l'entrée de Cayenne.

3. Sauf la réserve pour les Français du droit de pêcher et de sécher le poisson sur une certaine étendue des côtes.

4. Notamment l'*asiento*, c'est-à-dire le privilège, pour 30 ans, de l'introduction des nègres dans les colonies espagnoles. Plus tard, en 1721, fut accordé le fameux *vaisseau de permission*.

5. Il s'agissait, non pas d'une mesure générale, mais d'une mesure particulière en faveur de 136 protestants retenus au bagne : encore la promesse de Louis XIV fut-elle très mal tenue. Les instances de Basnage auprès des souverains protestants, pour qu'ils intervinssent en faveur des huguenots français, avaient été bien peu écoutées.

de Namur, jusqu'à ce que son frère et lui fussent rétablis dans leurs électorats ; car l'Espagne avait cédé ces deux souverainetés au Bavarois en dédommagement de ses pertes, et les alliés n'avaient pris ni Namur ni Luxembourg.

Pour la France, qui démolissait Dunkerque, et qui abandonnait tant de places en Flandre, autrefois conquises par ses armes, et assurées par les traités de Nimègue et de Ryswick[1], on lui rendait Lille, Aire, Béthune, et Saint-Venant.

Ainsi, il paraissait que le ministère anglais rendait justice à toutes les puissances[2]. Mais les Whigs ne la lui rendirent pas ; et la moitié de la nation persécuta bientôt la mémoire de la reine Anne, pour avoir fait le plus grand bien qu'un souverain puisse jamais faire, pour avoir donné le repos à tant de nations. On lui reprocha d'avoir pu démembrer la France et de ne l'avoir pas fait[3].

Tous ces traités furent signés l'un après l'autre, dans le cours de l'année 1713[4]. Soit opiniâtreté du prince Eugène, soit mauvaise politique du conseil de l'empereur, ce monarque n'entra dans aucune de ces négociations. Il aurait eu certainement Landau, et peut-être Strasbourg[5], s'il s'était d'abord prêté aux vues de la reine Anne. Il s'obstina à la guerre, et il n'eut rien. Le maréchal de Villars, ayant mis

1. De Ryswick. Expression peu exacte : la frontière de la France du côté de la Flandre restait par le traité d'Utrecht à peu près telle qu'elle avait été fixée par le traité de Ryswick.

2. Singulière expression, si l'on se rappelle la démolition des fortifications de Dunkerque et l'âpreté de l'Angleterre à défendre *per fas et nefas* ses intérêts particuliers. Ce jugement est évidemment inspiré à Voltaire par ses prédilections pour l'Angleterre et notamment par sa partialité pour Bolingbroke.

3. « La reine Anne envoya au mois d'auguste son secrétaire d'État, le vicomte de Bolingbroke, consommer la négociation. Le marquis de Torci fait un très grand éloge de ce ministre, et dit que Louis XIV lui fit l'accueil qu'il lui devait. En effet, il fut reçu à la cour comme un homme qui venait donner la paix ; et, lorsqu'il vint à l'Opéra, tout le monde se leva pour lui faire honneur : c'est donc une grande calomnie, dans les *Mémoires de Maintenon*, de dire, p. 115 du t. V : « Le mépris que Louis XIV témoi- « gna pour milord Bolingbroke ne « prouve point qu'il l'ait eu au « nombre de ses pensionnaires. » Il est plaisant de voir un tel homme parler ainsi des plus grands hommes. » (Note de Voltaire).

4. Le 11 avril, entre la France d'une part, l'Angleterre, le Portugal, la Savoie, la Hollande, la Prusse (Voltaire a omis cette dernière puissance, dont le titre de royaume fut reconnu par Louis XIV) d'autre part : le 10 juillet, entre l'Espagne et l'Angleterre : le 13 août, entre l'Espagne et le duc de Savoie.

5. Assertion bien hasardée : les circonstances avaient singulièrement changé depuis le moment où Louis XIV se serait résigné à la restitution de Strasbourg.

ce qui restait de la Flandre française en sûreté, alla vers le Rhin; et, après s'être rendu maître de Spire, de Worms, de tous les pays d'alentour, (22 auguste 1713) il prend ce même Landau que l'empereur eût pu conserver par la paix; il force les lignes que le prince Eugène avait fait tirer dans le Brisgau; (20 septembre) défait dans ces lignes le maréchal Vaubonne; (30 octobre) assiège et prend Fribourg, la capitale de l'Autriche antérieure [1].

Le conseil de Vienne pressait de tous côtés les secours qu'avaient promis les cercles de l'empire [2], et ces secours ne venaient point. Il comprit alors que l'empereur, sans l'Angleterre et la Hollande, ne pouvait prévaloir contre la France et il se résolut trop tard à la paix.

Le maréchal de Villars, après avoir ainsi terminé la guerre, eut encore la gloire de conclure cette paix à Rastadt [3], avec le prince Eugène. C'était peut-être la première fois qu'on avait vu deux généraux opposés, au sortir d'une campagne, traiter au nom de leurs maîtres [4]. J'ai ouï conter au maréchal de Villars qu'un des premiers discours qu'il tint au prince Eugène fut celui-ci : « Monsieur, nous ne sommes point ennemis; vos ennemis sont à Vienne, et les miens à Versailles. » En effet, l'un et l'autre eurent toujours dans leurs cours des cabales à combattre.

Il ne fut point question dans ce traité des droits que l'empereur réclamait toujours sur la monarchie d'Espagne, ni du vain titre de roi catholique, que Charles VI prit toujours, tandis que le royaume restait assuré à Philippe V. Louis XIV garda Strasbourg et Landau, qu'il avait offert de céder auparavant; Huningue et le nouveau Brisach, qu'il avait proposé lui-même de raser; la souveraineté de l'Alsace, à

1. Après avoir dû abandonner la ville, la garnison se retira dans les forts où elle tint encore jusqu'au 16 novembre.

2. La diète germanique, pressée par l'Autriche, avait voté 100000 hommes et 4 millions de thalers pour la campagne de 1713, mais les secours promis arrivèrent peu ou n'arrivèrent point.

3. Rastadt, sur la Murg, grand-duché de Bade : théâtre du massacre des plénipotentiaires français en 1799.

4. Malheureusement Villars y porta aussi ce que son historien, M. le marquis de Vogüé, appelle (t. II, p. 58 et 59) sa mise en scène gasconne, sa prolixité débordante, sa vanité inquiète. Le prince Eugène, qui tenait de son origine un esprit de ruse et de finesse tout italien, était un diplomate d'une autre trempe que Villars. Il pénétra bien vite que Villars, ne redoutant rien tant qu'une rupture des négociations et son remplacement par un autre plénipotentiaire, ferait de nombreux sacrifices pour la conclusion de la paix.

laquelle il avait offert de renoncer. Mais, ce qu'il y eut de plus honorable, il fit rétablir dans leurs États et dans leurs rangs les électeurs de Bavière et de Cologne[1].

C'est une chose très remarquable que la France, dans tous ses traités avec les empereurs, a toujours protégé les droits des princes et des États de l'empire. Elle posa les fondements de la liberté germanique à Munster, et fit ériger un huitième électorat pour cette même maison de Bavière. Le traité de Nimègue confirma celui de Westphalie. Elle fit rendre, par le traité de Rysvick, tous les biens du cardinal Furstemberg. Enfin, par la paix d'Utrecht, elle rétablit deux électeurs. Il faut avouer que, dans toute la négociation qui termina cette longue querelle, la France reçut la loi de l'Angleterre, et la fit à l'empire.

Les mémoires historiques du temps, sur lesquels on a formé les compilations de tant d'histoires de Louis XIV, disent que le prince Eugène, en finissant les conférences, pria le duc de Villars d'embrasser pour lui les genoux de Louis XIV, et de présenter à ce monarque les assurances du plus profond respect *d'un sujet envers son souverain*[2]. Premièrement, il n'est pas vrai qu'un prince, petit-fils d'un souverain, demeure le sujet d'un autre prince pour être né dans ses États. Secondement, il est encore moins vrai que le prince Eugène, vicaire général de l'empire, pût se dire sujet du roi de France.

Cependant chaque État se mit en possession de ses nouveaux droits. Le duc de Savoie se fit reconnaître en Sicile[3],

1. Le traité fut signé le 7 mars 1714. Le 7 septembre, à Baden, en Argovie, était signé entre les mêmes plénipotentiaires le traité qui, aux mêmes conditions, rétablissait la paix entre la France et l'Empire. L'Empereur acquérait les Pays-Bas, la Sardaigne, le Milanais et le Mantouan, Naples, les présides de Toscane. La France rendait Kehl, Vieux-Brisach et Fribourg. Le besoin de la paix était si grand à Vienne que, si la campagne diplomatique avait été aussi bien conduite que la campagne militaire, la France eût pu obtenir mieux : « J'ose espérer, écrivait le prince Eugène à l'empereur, que V. M. daignera approuver ma conduite ; me conformant à ses ordres, soutenu par son admirable fermeté, j'ai la confiance d'avoir obtenu, malgré la supériorité militaire de l'ennemi et la défection de presque tous nos alliés, des conditions de paix plus avantageuses et plus glorieuses que celles que la médiation étrangère eût pu nous procurer à Utrecht. »

2. Voltaire a été ici trompé par la publication apocryphe faite en 1736, sous le nom de *Mémoires de Villars*, par l'abbé Montgon. Le prince Eugène ne pouvait ni ne voulait tenir un pareil langage à Louis XIV.

3. Il s'empressa d'aller se faire couronner à Palerme, dès 1713.

sans consulter l'empereur, qui s'en plaignit en vain. Louis XIV fit recevoir ses troupes dans Lille. Les Hollandais se saisirent des villes de leur barrière ; et la Flandre leur a payé toujours douze cent cinquante mille florins par an, pour être les maîtres chez elle [1]. Louis XIV fit combler le port de Dunkerque, raser la citadelle, et démolir toutes les fortifications du côté de la mer, sous les yeux d'un commissaire anglais. Les Dunkerquois, qui voyaient par là tout leur commerce périr, députèrent à Londres, pour implorer la clémence de la reine Anne. Il était triste pour Louis XIV que ses sujets allassent demander grâce à une reine d'Angleterre ; mais il fut encore plus triste pour eux que la reine Anne fût obligée de les refuser.

Le roi, quelque temps après, fit élargir le canal de Mardick ; et, au moyen des écluses, on fit un port qu'on disait déjà égaler celui de Dunkerque. Le comte de Stair, ambassadeur d'Angleterre, s'en plaignit vivement à ce monarque. Il est dit, dans un des meilleurs livres que nous ayons [2], que Louis XIV répondit au lord Stair : « Monsieur l'ambassàdeur, j'ai toujours été le maître chez moi, quelquefois chez les autres ; ne m'en faites pas souvenir. » Je sais de science certaine que jamais Louis XIV ne fit une réponse si peu convenable [3]. Il n'avait jamais été le maître chez les Anglais : il s'en fallait beaucoup. Il l'était chez lui ; mais il s'agissait de savoir s'il était le maître d'éluder un traité auquel il devait son repos, et, peut-être, une grande partie de son royaume [4].

1. « L'empereur Joseph II vient de s'affranchir de ce ridicule tribut (en 1782), et de faire démolir les fortifications de presque toutes les places de la barrière. » (Note des éditeurs de Kehl).

2. L'*Abrégé chronologique* du président Hénault, « la plus courte et la meilleure histoire de France », dit ailleurs Voltaire (*Liste des écrivains français*).

3. « Jamais le lord Stair ne parla au roi qu'en présence du secrétaire d'État Torci, qui a dit n'avoir jamais entendu un discours si déplacé. Ce discours aurait été bien humiliant pour Louis XIV, quand il fit cesser les ouvrages de Mardick. » (Note de Voltaire). Voltaire consulta le président Hénault lui-même sur la vérité de cette anecdote, et celui-ci dut convenir que M. de Torcy niait que Louis XIV eût jamais prononcé ces paroles, qu'il avait rapporté ce récit « sur la foi des hommes les plus considérables de la cour » et que dans sa prochaine édition il devrait mettre un petit correctif et présenter l'anecdote seulement comme un ouï-dire. Le président Hénault n'a pas rempli cette promesse (V. *Supplément du Siècle de Louis XIV*, Ire partie, et *Dictionnaire philosophique*, *art. Anecdotes*).

4. Il est étrange de voir Voltaire prendre parti pour l'Angleterre contre Louis XIV. — L'acrimonie des réclamations anglaises s'expli-

La clause du traité qui portait la démolition du port de Dunkerque et de ses écluses, ne stipulait pas qu'on ne ferait point de port à Mardick. On a osé imprimer que le lord Bolingbroke, qui rédigea le traité, fit cette omission, gagné par un présent d'un million. On trouve cette lâche calomnie dans l'*Histoire de Louis XIV*, sous le nom de La Martinière; et ce n'est pas la seule qui déshonore cet ouvrage [1]. Louis XIV paraissait être en droit de profiter de la négligence des ministres anglais, et de s'en tenir à la lettre du traité; mais il aima mieux en remplir l'esprit, uniquement pour le bien de la paix; et loin de dire au lord Stair *qu'il ne le fît pas souvenir qu'il avait été autrefois le maître chez les autres*, il voulut bien céder à ses représentations, auxquelles il pouvait résister.

Il fit discontinuer les travaux de Mardick au mois d'avril 1715. Les ouvrages furent démolis bientôt après dans la régence [2], et le traité accompli dans tous ses points.

Après cette paix d'Utrecht et de Rastadt, Philippe V ne jouit pas encore de toute l'Espagne; il lui resta la Catalogne à soumettre, ainsi que les îles de Majorque et d'Iviça.

Il faut savoir que l'empereur Charles VI, ayant laissé sa femme à Barcelone, ne pouvant soutenir la guerre d'Espagne, et ne voulant ni céder ses droits, ni accepter la paix d'Utrecht, était cependant convenu alors avec la reine Anne que l'impératrice et ses troupes, devenues inutiles en Catalogne, seraient transportées sur des vaisseaux anglais. En effet, la Catalogne avait été évacuée; et Staremberg, en partant, s'était démis de son titre de vice-roi. Mais il laissa toutes les semences d'une guerre civile, et l'espérance d'un prompt secours de la part de l'empereur, et même de l'An-

que par ce fait que depuis la mort de la reine Anne (12 août 1714) et l'avènement de Georges Ier, les whigs étaient revenus au pouvoir : Stair était un des leurs. Les whigs soutenaient le parti du duc d'Orléans, dont Louis XIV cherchait alors à restreindre le pouvoir : Louis XIV soutenait les jacobites. Les deux gouvernements étaient en opposition d'intérêts de toutes parts.

1. Cet ouvrage a pour titre : *Histoire de la vie et du règne de Louis le Grand*, rédigée sur les Mémoires de M. le comte D***, par Bruzen de la Martinière, La Haye, 1740-41, 5 volumes in-4°. Quand il parut, il fut généralement attribué à La Motte, qui s'était retiré en Hollande, où il avait pris le nom de La Hode. Toutefois, en tête du tome IV, La Martinière « déclare que l'histoire dont il est l'éditeur est non de La Hode, mais d'une personne qui ne veut pas être connue ». (Note des éditeurs de Kehl).

2. En 1717.

gleterre [1]. Ceux qui avaient alors le plus de crédit dans cette province se flattèrent qu'ils pourraient former une république sous une protection étrangère, et que le roi d'Espagne ne serait pas assez fort pour les conquérir. Ils déployèrent alors ce caractère que Tacite leur attribuait, il y a si longtemps : « Nation intrépide, dit-il, qui compte la vie pour rien, quand elle ne l'emploie pas à combattre. »

La Catalogne est un des pays les plus fertiles de la terre, et des plus heureusement situés. Autant arrosée de belles rivières, de ruisseaux, et de fontaines, que la vieille et la nouvelle Castille en sont dénuées, elle produit tout ce qui est nécessaire aux besoins de l'homme, et tout ce qui peut flatter ses désirs, en arbres, en blés, en fruits, en légumes de toute espèce. Barcelone est un des beaux ports de l'Europe, et le pays fournit tout pour la construction des navires. Ses montagnes sont remplies de carrières de marbre, de jaspe, de cristal de roche ; on y trouve même beaucoup de pierres précieuses. Les mines de fer, d'étain, de plomb, d'alun, de vitriol, y sont abondantes ; la côte orientale produit du corail. La Catalogne, enfin, peut se passer de l'univers entier, et ses voisins ne peuvent se passer d'elle [2].

Loin que l'abondance et les délices aient amolli les habitants, ils ont toujours été guerriers, et les montagnards surtout ont été féroces. Mais malgré leur valeur et leur amour extrême pour la liberté, ils ont été subjugués dans tous les temps : les Romains, les Goths, les Vandales, les Sarrasins les conquirent.

Ils secouèrent le joug des Sarrasins, et se mirent sous la protection de Charlemagne. Ils appartinrent à la maison d'Aragon, et ensuite à celle d'Autriche.

Nous avons vu [3] que sous Philippe IV, poussés à bout par le comte-duc d'Olivarès, premier ministre, ils se donnèrent à Louis XIII en 1640. On leur conserva tous leurs privilèges ;

1. On spéculait sur la mort prochaine de Louis XIV et de la reine Anne, et les rebelles osèrent envoyer à Philippe V une déclaration de guerre dans toutes les formes (30 juillet 1713). Stahremberg avait laissé les miquelets occuper Barcelone, le Montjoui et d'autres places fortes.

2. Cette description de la Catalogne est un peu trop enthousiaste. Il est fort exagéré de représenter « comme un des pays plus fertiles de la terre » cette région montagneuse et peu agricole, quoique plus active et plus industrieuse que le reste de l'Espagne, surtout au dix-huitième siècle.

3. « Dans l'*Essai sur les Mœurs*, chap. CLXXVII. » (Note de Voltaire.)

ils furent plutôt protégés que sujets. Ils rentrèrent sous la domination autrichienne en 1652; et, dans la guerre de la succession, ils prirent le parti de l'archiduc Charles contre Philippe V. Leur opiniâtre résistance prouva que Philippe V, délivré lui-même de son compétiteur, ne pouvait seul les réduire. Louis XIV, qui dans les derniers temps de la guerre n'avait pu fournir ni soldats, ni vaisseaux à son petit-fils contre Charles, son concurrent, lui en envoya alors contre ses sujets révoltés. Une escadre française bloqua le port de Barcelone [1]; et le maréchal de Berwick l'assiégea par terre.

La reine d'Angleterre, plus fidèle à ses traités qu'aux intérêts de son pays, ne secourut point cette ville. Les Anglais en furent indignés. Ils se faisaient le reproche que s'étaient fait les Romains d'avoir laissé détruire Sagonte [2]. L'empereur d'Allemagne promit de vains secours. Les assiégés se défendirent avec un courage fortifié par le fanatisme. Les prêtres, les moines, coururent aux armes sur les brèches, comme s'il s'était agi d'une guerre de religion. Un fantôme de liberté les rendit sourds à toutes les avances qu'ils reçurent de leur maître. Plus de cinq cents ecclésiastiques moururent dans ce siège, les armes à la main. On peut juger si leurs discours et leur exemple avaient animé les peuples.

Ils arborèrent sur la brèche un drapeau noir, et soutinrent plus d'un assaut. Enfin, les assiégeants ayant pénétré, les assiégés se battirent encore de rue en rue; et, retirés dans la ville neuve, tandis que l'ancienne était prise, ils demandèrent en capitulant qu'on leur conservât tous leurs privilèges (12 septembre 1714) [3]. Ils n'obtinrent que la vie et leurs biens. La plupart de leurs privilèges leur furent ôtés; et de tous les moines qui avaient soulevé le peuple et combattu contre leur roi, il n'y en eut que soixante de punis : on eut même l'indulgence de ne les condamner qu'aux galères [4]. Philippe V avait traité plus rudement la petite ville de

1. Louis XIV envoya des troupes, mais point d'escadre.

2. Ils intervinrent sous le règne de Georges Ier. Vers la fin d'août 1714, Prior vint proposer à Louis XIV une médiation en faveur des Catalans. Louis XIV rejeta nettement cette proposition, et fit entendre que si l'on poussait Philippe V à bout, ce prince pourrait de son côté se considérer comme dégagé de la clause relative à la renonciation.

3. L'armée de Berwick perdit 10 000 hommes, les assiégés 6 000.

4. Philippe V eût voulu montrer plus de rigueur : ce fut Louis XIV qui s'honora en le détournant d'une politique de vengeance.

Xativa[1], dans le cours de la guerre : on l'avait détruite de fond en comble, pour faire un exemple ; mais, si l'on rase une petite ville de peu d'importance, on n'en rase point une grande, qui a un port de mer, et dont le maintien est utile à l'État[2].

Cette fureur des Catalans, qui ne les avait pas animés quand Charles VI était parmi eux, et qui les transporta quand ils furent sans secours, fut la dernière flamme de l'incendie qui avait ravagé si longtemps la plus belle partie de l'Europe, pour le testament de Charles II, roi d'Espagne[3].

CHAPITRE XXIV

Tableau de l'Europe depuis la paix d'Utrecht jusqu'à la mort de Louis XIV.

J'ose appeler encore cette longue guerre une guerre civile[4]. Le duc de Savoie y fut armé contre ses deux filles[5]. Le prince de Vaudemont, qui avait pris le parti de l'archiduc Charles, avait été sur le point de faire prisonnier dans la Lombardie son propre père, qui tenait pour Philippe V[6]. L'Espagne avait été réellement partagée en factions. Des

1. Cette ville de Xativa fut rasée en 1707, après la bataille d'Almanza : « Philippe V fit bâtir sur ses ruines une autre ville qu'on nomme à présent *San-Felipe.* » (Note de Voltaire.) Xativa est une petite ville de la province de Valence.

2. Les Catalans furent dépouillés de leurs privilèges : « heureusement ces prétendus privilèges n'étaient que des droits accordés aux villes et aux riches aux dépens des campagnes et du peuple. Depuis leur destruction, l'industrie de cette nation s'est ranimée : l'agriculture, les manufactures, le commerce ont fleuri, et l'orgueil de la victoire a ordonné ce que, dans un temps plus éclairé, un gouvernement paternel eût voulu faire. » (Note des éditeurs de Kehl).

3. Il restait encore à soumettre Majorque et Iviça : d'Asfeld les occupa en 1715 presque sans résistance.

4. Voltaire a déjà employé cette expression, p. 253.

5. L'une mariée au duc de Bourgogne, l'autre à Philippe V.

6. Le prince de Vaudemont, fils naturel du duc de Lorraine Charles IV, était gouverneur général du Milanais pour le compte de Philippe V : ce fut à l'affaire de Crémone qu'il faillit être pris par son fils, Thomas de Vaudemont, général au service de l'archiduc et du prince Eugène.

régiments entiers de calvinistes français avaient servi contre leur patrie. C'était enfin pour une succession entre parents que la guerre générale avait commencé : et l'on peut ajouter que la reine d'Angleterre excluait du trône son frère que Louis XIV protégeait, et qu'elle fut obligée de le proscrire.

Les espérances et la prudence humaines furent trompées dans cette guerre, comme elles le sont toujours. Charles VI, deux fois reconnu dans Madrid, fut chassé d'Espagne ; Louis XIV, près de succomber, se releva par les brouilleries imprévues de l'Angleterre. Le conseil d'Espagne, qui n'avait appelé le duc d'Anjou au trône que dans le dessein de ne jamais démembrer la monarchie, en vit beaucoup de parties séparées. La Lombardie, la Flandre[1], restèrent à la maison d'Autriche : la maison de Prusse eut une petite partie de cette même Flandre[2], et les Hollandais dominèrent dans une autre; une quatrième partie demeura à la France. Ainsi l'héritage de la maison de Bourgogne resta partagé entre quatre puissances; et celle qui semblait le plus y avoir de droit n'y conserva pas une métairie. La Sardaigne, inutile à l'empereur, lui resta pour un temps. Il jouit quelques années de Naples, ce grand fief de Rome, qu'on s'est arraché si souvent, et si aisément[3]. Le duc de Savoie eut quatre ans la Sicile, et ne l'eut que pour soutenir contre le pape le droit singulier, mais ancien, d'être pape lui-même dans cette île, c'est-à-dire d'être, au dogme près, souverain absolu dans les affaires ecclésiastiques[4].

1. « On appelle généralement du nom de Flandre les provinces des Pays-Bas qui appartiennent à la maison d'Autriche, comme on appelle les sept Provinces-Unies la Hollande. » (Note de Voltaire.)

2. La Gueldre espagnole, sauf Venloo et Ruremonde, que les Hollandais gardèrent.

3. Sans remonter plus haut que le seizième siècle, on avait vu ce royaume être à l'Espagne pendant 200 ans, puis à l'Autriche, puis à des Bourbons d'Espagne. Notre siècle y a vu bien d'autres vicissitudes.

4. Il s'agit des privilèges reconnus par Urbain II au frère de Robert Guiscard, Roger, le grand comte de Sicile, qui avait conquis cette île sur les Sarrasins. Voltaire en a parlé plus longuement dans les *Annales de l'Empire*, à propos de Philippe de Souabe. « Le pape Urbain II lui accorda solennellement le pouvoir des légats *a latere* et des légats nés du Saint-Siège. Ces légats jugeaient en dernier ressort toutes les causes ecclésiastiques, conféraient les bénéfices, levaient les décimes. Depuis ce temps, les rois de Sicile étaient en effet légats, vicaires du Saint-Siège dans le royaume, et vraiment papes chez eux. Ils avaient véritablement les deux glaives ».

La vanité de la politique parut encore plus après la paix d'Utrecht que pendant la guerre. Il est indubitable que le nouveau ministère de la reine Anne voulait préparer en secret le rétablissement du fils de Jacques II sur le trône. La reine Anne elle-même commençait à écouter la voix de la nature par celle de ses ministres ; et elle était dans le dessein de laisser sa succession à ce frère dont elle avait mis la tête à prix malgré elle.

Attendrie par les discours de Mme Masham, sa favorite, intimidée par les représentations des prélats torys qui l'environnaient, elle se reprochait cette proscription dénaturée. J'ai vu la duchesse de Marlborough persuadée que la reine avait fait venir son frère en secret, qu'elle l'avait embrassé, et que, s'il avait voulu renoncer à la religion romaine, qu'on regarde en Angleterre et chez tous les protestants comme la mère de la tyrannie, elle l'aurait fait désigner pour son successeur. Son aversion pour la maison de Hanovre augmentait encore son inclination pour le sang des Stuarts. On a prétendu que la veille de sa mort elle s'écria plusieurs fois : Ah, mon frère ! mon cher frère ! Elle mourut d'apoplexie à l'âge de quarante-neuf ans, le 12 auguste 1714.

Ses partisans et ses ennemis convenaient que c'était une femme fort médiocre. Cependant, depuis les Édouard III et les Henri V, il n'y eut point de règne si glorieux ; jamais de plus grands capitaines, ni sur terre, ni sur mer, jamais plus de ministres supérieurs, ni de parlements plus instruits, ni d'orateurs plus éloquents.

Sa mort prévint tous ses desseins. La maison de Hanovre, qu'elle regardait comme étrangère et qu'elle n'aimait pas, lui succéda ; ses ministres furent persécutés.

Le vicomte de Bolingbroke, qui était venu donner la paix à Louis XIV avec une grandeur égale à celle de ce monarque, fut obligé de venir chercher un asile en France, et d'y reparaître en suppliant. Le duc d'Ormond, l'âme du parti du prétendant, choisit le même refuge. Harlay, comte d'Oxford, eut plus de courage. C'était à lui qu'on en voulait ; il resta fièrement dans sa patrie ; il y brava la prison où il fut enfermé[1], et la mort dont on le menaçait. C'était une âme sereine, inaccessible à l'envie, à l'amour des richesses,

1. Il passa deux ans à la Tour de Londres.

et à la crainte du supplice. Son courage même le sauva, et ses ennemis dans le parlement l'estimèrent trop pour prononcer son arrêt.

Louis XIV touchait alors à sa fin. Il est difficile de croire qu'à son âge de soixante et dix-sept ans, dans la détresse où était son royaume, il osât s'exposer à une nouvelle guerre contre l'Angleterre, en faveur du prétendant, reconnu par lui pour roi, et qu'on appelait alors le chevalier de Saint-George; cependant le fait est très certain [1]. Il faut avouer que Louis eut toujours dans l'âme une élévation qui le portait aux grandes choses en tout genre. Le comte de Stair, ambassadeur d'Angleterre, l'avait bravé [2]. Il avait été forcé de renvoyer de France Jacques III, comme dans sa jeunesse on avait chassé Charles II et son frère. Ce prince était caché en Lorraine, à Commerci. Le duc d'Ormond et le vicomte de Bolingbroke intéressèrent la gloire du roi de France; ils le flattèrent d'un soulèvement en Angleterre, et surtout en Écosse, contre George Ier. Le prétendant n'avait qu'à paraître : on ne demandait qu'un vaisseau, quelques officiers et un peu d'argent. Le vaisseau et les officiers furent accordés sans délibérer; ce ne pouvait être un vaisseau de guerre; les traités ne le permettaient pas. L'Épine d'Anican, célèbre armateur, fournit le navire de transport, du canon, et des armes. A l'égard de l'argent, le roi n'en avait point. On ne demandait que quatre cent mille écus, et ils ne se trouvèrent pas. Louis XIV écrivit de sa main au roi d'Espagne Philippe V, son petit-fils, qui les prêta. Ce fut avec ce secours que le prétendant passa secrètement en Écosse. Il y trouva en effet un parti considérable; mais il venait d'être défait par l'armée anglaise du roi George [3].

Louis était déjà mort; le prétendant revint cacher dans Commerci la destinée qui le poursuivit toute sa vie, pendant que le sang de ses partisans coulait en Angleterre sur les échafauds.

Nous verrons dans les chapitres réservés à la vie privée et aux anecdotes comment mourut Louis XIV au milieu des cabales odieuses de son confesseur, et des plus méprisables querelles théologiques qui aient jamais troublé des esprits ignorants et

1. Louis XIV se borna à des encouragements : il ne pouvait affronter une nouvelle guerre avec l'Angleterre.

2. Cf. même chapitre, page 377.

3. A Sheriffmuir (comté de Perth), le 30 novembre 1715, par le duc d'Argyle.

inquiets[1]. Mais je considère ici l'état où il laissa l'Europe.

La puissance de la Russie s'affermissait chaque jour dans le Nord, et cette création d'un nouveau peuple et d'un nouvel empire était encore trop ignorée en France[2], en Italie, et en Espagne.

La Suède, ancienne alliée de la France, et autrefois la terreur de la maison d'Autriche, ne pouvait plus se défendre contre les Russes, et il ne restait à Charles XII que de la gloire.

Un simple électorat d'Allemagne commençait à devenir une puissance prépondérante. Le second roi de Prusse, électeur de Brandebourg[3], avec de l'économie et une armée, jetait les fondements d'une puissance jusque-là inconnue.

La Hollande jouissait encore de la considération qu'elle avait acquise dans la dernière guerre contre Louis XIV : mais le poids qu'elle mettait dans la balance devint toujours moins considérable. L'Angleterre, agitée de troubles dans les premières années du règne d'un électeur de Hanovre, conserva toute sa force et toute son influence. Les États de la maison d'Autriche languirent sous Charles VI ; mais la plupart des princes de l'empire firent fleurir leurs États. L'Espagne respira sous Philippe V, qui devait son trône à Louis XIV. L'Italie fut tranquille jusqu'à l'année 1717. Il n'y eut aucune querelle ecclésiastique en Europe qui pût donner au pape un prétexte de faire valoir ses prétentions, ou qui pût le priver des prérogatives qu'il a conservées. Le jansénisme seul troubla la France, mais sans faire de schisme, sans exciter la guerre civile.

CHAPITRE XXV

Particularités et anecdotes du règne de Louis XIV.

Les anecdotes sont un champ resserré où l'on glane après la vaste moisson de l'histoire; ce sont de petits détails longtemps cachés, et de là vient le nom d'*anecdotes*[4]; ils

1. Les querelles de la bulle Unigenitus.

2. Observation très juste : le gouvernement français resta longtemps sans se rendre compte des transformations que subissait la Russie, et conserva pour ce pays un mépris funeste.

3. Frédéric-Guillaume Ier, le roi-sergent.

4. Anecdote : du grec ἀνέκδοτος, non publié, inédit.

intéressent le public quand ils concernent des personnages illustres.

Les *Vies des grands hommes*, dans Plutarque, sont un recueil d'anecdotes plus agréables que certaines : comment aurait-il eu des mémoires fidèles de la vie privée de Thésée et de Lycurgue? Il y a, dans la plupart des maximes qu'il met dans la bouche de ses héros, plus d'utilité morale que de vérité historique[1].

L'*Histoire secrète de Justinien* par Procope est une satire dictée par la vengeance; et, quoique la vengeance puisse dire la vérité, cette satire, qui contredit l'histoire publique de Procope, ne paraît pas toujours vraie[2].

Il n'est pas permis aujourd'hui d'imiter Plutarque, encore moins Procope. Nous n'admettons pour vérités historiques que celles qui sont garanties[3]. Quand des contemporains, comme le cardinal de Retz et le duc de La Rochefoucauld, ennemis l'un de l'autre, confirment le même fait dans leurs Mémoires, ce fait est indubitable ; quand ils se contredisent, il faut douter : ce qui n'est point vraisemblable ne doit point être cru, à moins que plusieurs contemporains dignes de foi ne déposent unanimement[4].

Les anecdotes les plus utiles et les plus précieuses sont les écrits secrets que laissent les grands princes, quand la candeur de leur âme se manifeste dans ces monuments ; tels sont ceux que je rapporte de Louis XIV[5].

Les détails domestiques amusent seulement la curiosité ; les faiblesses qu'on met au grand jour ne plaisent qu'à la

1. Cette condamnation est trop sévère : même comme historien, Plutarque a plus d'autorité que Voltaire ne le pense.

2. Procope, préfet de Constantinople sous le règne de Justinien, a élevé aux nues ce prince dans son Histoire, et dans son ouvrage sur les édifices construits sous ce règne ; il l'a déchiré sans pitié dans ses *Anecdotes*, histoire prudemment tenue secrète, et qui ne fut connue qu'après sa mort.

3. On voit que Voltaire avait déjà une idée nette de la critique et de la méthode historiques, et qu'il était plus difficile à contenter qu'on ne l'était d'ordinaire de son temps.

4. Voltaire dit dans le *Dictionnaire philosophique*, art. *Histoire :* « Toute certitude qui n'est pas démonstration mathématique n'est qu'une extrême probabilité; il n'y a pas d'autre certitude historique. Si deux ou trois historiens seulement avaient écrit l'aventure du roi Charles XII, j'aurais suspendu mon jugement; mais ayant parlé à des témoins oculaires, et n'ayant jamais entendu révoquer cette action en doute, il a bien fallu la croire, parce qu'après tout, si elle n'est ni sage, ni ordinaire, elle n'est contraire ni aux lois de la nature, ni au caractère du héros. »

5. « Voyez les deux *Mémoires* de Louis XIV rapportés dans ce volume, au chap. XXVIII. » (Note de Voltaire.)

malignité, à moins que ces mêmes faiblesses n'instruisent, ou par les malheurs qui les ont suivies, ou par les vertus qui les ont réparées.

Les mémoires secrets des contemporains sont suspects de partialité ; ceux qui écrivent une ou deux générations après doivent user de la plus grande circonspection, écarter le frivole, réduire l'exagéré et combattre la satire[1].

Louis XIV mit dans sa cour, comme dans son règne, tant d'éclat et de magnificence, que les moindres détails de sa vie semblent intéresser la postérité, ainsi qu'ils étaient l'objet de la curiosité de toutes les cours de l'Europe et de tous les contemporains. La splendeur de son gouvernement s'est répandue sur ses moindres actions. On est plus avide, surtout en France, de savoir les particularités de sa cour que les révolutions de quelques autres États. Tel est l'effet de la grande réputation. On aime mieux apprendre ce qui se passait dans le cabinet et dans la cour d'Auguste, que le détail des conquêtes d'Attila ou de Tamerlan.

Voilà pourquoi il n'y a guère d'historiens qui n'aient publié les premiers goûts de Louis XIV pour la baronne de Beauvais, pour Mlle d'Argencourt[2], pour la nièce du cardinal Mazarin[3], qui fut mariée au comte de Soissons, père du prince Eugène, surtout pour Marie Mancini, sa sœur, qui épousa ensuite le connétable Colonne.

Il ne régnait pas encore quand ces amusements occupaient l'oisiveté où le cardinal Mazarin, qui gouvernait despotiquement, le laissait languir[4]. L'attachement seul pour Marie Mancini fut une affaire importante, parce qu'il l'aima assez pour être tenté de l'épouser, et fut assez maître de lui-même pour s'en séparer[5]. Cette victoire qu'il remporta sur sa passion commença à faire connaître qu'il était né avec une grande âme. Il en remporta une plus forte, et plus difficile en laissant le cardinal Mazarin maître absolu[6]. La

1. Tel est précisément le cas où se trouve Voltaire pour le règne de Louis XIV. Le programme qu'il expose est excellent. L'exécution l'a été aussi généralement ; mais on a vu que Voltaire n'a pas toujours assez *combattu la satire*, notamment en ce qui concerne Mazarin.

2. Mlle de la Motte-Argencourt, demoiselle d'honneur de la reine-mère, avait été distinguée par Louis XIV dès 1657 ; Anne d'Autriche arrêta cette intrigue dès le début. Plus tard, et pour de tout autres motifs, la reine la décida à s'enfermer dans le couvent de Sainte-Marie de Chaillot.

3. Olympe Mancini.

4. Cette opinion a été combattue, p. 103, note 1.

5. Cf. p. 96, note 1.

6. Cf. p. 104, note 5.

reconnaissance l'empêcha de secouer le joug qui commençait à lui peser. C'était une anecdote très connue à la cour, qu'il avait dit après la mort du cardinal : « Je ne sais pas ce que j'aurais fait, s'il avait vécu plus longtemps[1]. »

Il s'occupa à lire des livres d'agrément dans ce loisir; il lisait surtout avec la connétable Colonne, qui avait de l'esprit, ainsi que toutes ses sœurs[2]. Il se plaisait aux vers et aux romans qui, en peignant la galanterie et la grandeur, flattaient en secret son caractère. Il lisait les tragédies de Corneille, et se formait le goût, qui n'est que la suite d'un sens droit, et le sentiment prompt d'un esprit bien fait. La conversation de sa mère et des dames de sa cour ne contribua pas peu à lui faire goûter cette fleur d'esprit, et à le former à cette politesse singulière qui commençaient dès lors à caractériser la cour. Anne d'Autriche y avait apporté une certaine galanterie noble et fière, qui tenait du génie espagnol de ces temps-là, et y avait joint les grâces, la douceur, et une liberté décente qui n'étaient qu'en France. Le roi fit plus de progrès dans cette école d'agréments, depuis dix-huit ans jusqu'à vingt, qu'il n'en avait fait dans les sciences sous son précepteur, l'abbé de Beaumont, depuis archevêque de Paris[3]. On ne lui avait presque rien appris. Il eût été à désirer qu'au moins on l'eût instruit de l'histoire, et surtout de l'histoire moderne ; mais ce qu'on en avait alors était trop mal écrit[4]. Il était triste qu'on n'eût encore réussi que dans les romans inutiles, et que ce qui était nécessaire fût rebutant. On fit imprimer sous son nom une *Traduction*

1. « Cette anecdote est accréditée par les *Mémoires* de La Porte, (page 255 et suivantes). On y voit que le roi avait de l'aversion pour le cardinal; que ce ministre, son parrain et surintendant de son éducation, l'avait très mal élevé, et qu'il le laissa souvent manquer du nécessaire. » (Note de Voltaire). Cf., en sens contraire, p. 104, note 5. Voltaire est souvent revenu sur cette assertion, que Louis XIV attendait avec impatience la mort de Mazarin ; rien ne prouve que le roi ait éprouvé ce sentiment.

2. Il continua à fréquenter Olympe Mancini après qu'elle fut devenue comtesse de Soissons (en 1657) : mais il n'eut plus de relations avec Marie Mancini après la fameuse rupture de 1659. Le cardinal s'opposa à ce que sa nièce fût logée au Louvre, en 1660, quand le roi revint à Paris avec Marie-Thérèse. Le mariage de Marie Mancini eut lieu en 1661.

3. Cf. p. 107, note 2.

4. Le compliment n'est pas à l'adresse de l'*Histoire de Henri IV*, par Hardouin de Beaumont de Péréfixe, qui parut en 1661, et que de Beaumont avait composée pour son élève. Voltaire appréciait assez cette Histoire ; il en dit, dans sa *Liste des Écrivains français du Siècle de Louis XIV*, qu'elle fait aimer ce grand prince, et qu'elle est propre à former un bon roi.

des Commentaires de César, et une de *Florus* sous le nom de son frère : mais ces princes n'y eurent d'autre part que celle d'avoir eu inutilement pour leurs thèmes quelques endroits de ces auteurs.

Celui qui présidait à l'éducation du roi, sous le premier maréchal de Villeroi, son gouverneur [1], était tel qu'il le fallait, savant et aimable : mais les guerres civiles nuisirent à cette éducation, et le cardinal Mazarin souffrait volontiers qu'on donnât au roi peu de lumières. Lorsqu'il s'attacha à Marie Mancini, il apprit aisément l'italien pour elle ; et, dans le temps de son mariage, il s'appliqua à l'espagnol moins heureusement. L'étude, qu'il avait trop négligée avec ses précepteurs au sortir de l'enfance, une timidité qui venait de la crainte de se compromettre, et l'ignorance où le tenait le cardinal Mazarin, firent penser à toute la cour qu'il serait toujours gouverné comme Louis XIII, son père [2].

Il n'y eut qu'une occasion où ceux qui savent juger de loin prévirent ce qu'il devait être ; ce fut lorsqu'en 1655, après l'extinction des guerres civiles, après sa première campagne [3] et son sacre [4], le parlement voulut encore s'assembler au sujet de quelques édits ; le roi partit de Vincennes, en habit de chasse, suivi de toute sa cour, entra au parlement en grosses bottes, le fouet à la main, et prononça ces propres mots : « On sait les malheurs qu'ont produits vos assemblées ; j'ordonne qu'on cesse celles qui sont commencées sur mes édits. Monsieur le premier président, je vous défends de souffrir des assemblées, et à pas un de vous de les demander [5]. »

1. Nicolas de Neufville, marquis puis duc de Villeroi (1597-1685), père du maréchal de Villeroi qui perdit la bataille de Ramillies.

2. Toujours la même idée fausse sur le peu de soin donné par Mazarin à l'éducation du roi.

3. Qui eut lieu en 1654, et qui fut marquée par le siège de Stenay.

4. Le 7 juin 1654.

5. « Ces paroles, fidèlement recueillies, sont dans tous les *Mémoires* authentiques de ce temps-là ; il n'est permis ni de les omettre, ni d'y rien changer dans aucune histoire de France. L'auteur des *Mémoires de Maintenon* s'avise de dire au hasard dans sa note : « Son « discours ne fut pas tout à fait si « beau, et ses yeux en dirent plus « que sa bouche. » Où a-t-il pris que le discours de Louis XIV ne fut pas tout à fait si beau, puisque ce furent là ses propres paroles ? Il ne fut ni plus ni moins beau : il fut tel qu'on le rapporte. » (Note de Voltaire). Cette scène célèbre se passa le 13 avril 1655. Le récit de Voltaire est assez exact ; toutefois il faut en retrancher le fouet et le costume de chasse ; le roi était en justaucorps rouge et en chapeau gris. De plus son entrée dans le Parlement n'était pas inopinée ; il

Sa taille déjà majestueuse, la noblesse de ses traits, le ton et l'air de maître dont il parla, imposèrent plus que l'autorité de son rang, qu'on avait jusque-là peu respectée[1]. Mais ces prémices de sa grandeur semblèrent se perdre le moment d'après ; et les fruits n'en parurent qu'après la mort du cardinal.

La cour, depuis le retour triomphant de Mazarin, s'occupait de jeu, de ballets, de la comédie, qui, à peine née en France, n'était pas encore un art, et de la tragédie qui était devenue un art sublime entre les mains de Pierre Corneille. Un curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui penchait vers les idées rigoureuses des jansénistes, avait écrit souvent à la reine contre ces spectacles dès les premières années de la régence. Il prétendit que l'on était damné pour y assister ; il fit même signer cet anathème par sept docteurs de Sorbonne ; mais l'abbé de Beaumont, précepteur du roi, se munit de plus d'approbations de docteurs que le rigoureux curé n'avait apporté de condamnations. Il calma ainsi les scrupules de la reine ; et, quand il fut archevêque de Paris, il autorisa le sentiment qu'il avait défendu étant abbé. Vous trouverez ce fait dans les *Mémoires* de la sincère Mme de Motteville[2].

Il faut observer que, depuis que le cardinal de Richelieu

avait fait régulièrement convoquer l'assemblée pour y tenir un lit de justice.

1. Cependant le Parlement continua ses représentations et voulut soumettre les édits à un nouvel examen ; et ce ne fut pas par l'emploi de l'autorité, mais par des négociations avec les principaux membres de l'opposition, que la volonté royale triompha. Ainsi la légende a attribué à la fameuse entrée de Louis XIV dans son Parlement une importance qu'en réalité elle n'eut pas, sinon comme indice des dispositions du roi, dès sa première jeunesse, envers les compagnies qui osaient marchander leur obéissance. — Mme de Motteville dépeint le roi presque dans les mêmes termes : « Depuis la paix et son glorieux retour à Paris, il était augmenté en toutes choses ; sa belle taille et sa bonne mine se faisaient admirer, et il portait dans les yeux et dans l'air de toute sa personne le caractère de la majesté, qui par sa couronne était essentiellement en lui. »

2. Édit. Petitot, II, 207. La reine avait consulté également des évêques, qui l'assurèrent « que les courtisans avaient besoin de ces sortes d'occupations pour en éviter de plus mauvaises, que la dévotion des rois devait être différente de celle des particuliers, et qu'étant des personnes publiques, ils devaient autoriser les divertissements quand ils étaient au rang des choses indifférentes ». Mme de Motteville, qui n'aimait pas l'opéra, désapprouvait, quant à elle, cette tolérance : « Malheur à nous, dit-elle, d'avoir dégénéré de la vertu de nos pères, et malheur à nous d'être devenus ainsi des infirmes dans notre zèle et notre fidélité ! »

avait introduit à la cour les spectacles réguliers, qui ont enfin rendu Paris la rivale d'Athènes, non seulement il y eut toujours un banc pour l'Académie, qui possédait plusieurs ecclésiastiques dans son corps, mais qu'il y en eut un particulier pour les évêques.

Le cardinal Mazarin, en 1646 et en 1654, fit représenter sur le théâtre du Palais-Royal et du Petit-Bourbon, près du Louvre, des opéras italiens, exécutés par des voix qu'il fit venir d'Italie[1]. Ce spectacle nouveau était né depuis peu à Florence, contrée alors favorisée de la fortune comme de la nature, et à laquelle on doit la reproduction de plusieurs arts anéantis pendant des siècles, et la création de quelques-uns. C'était en France un reste de l'ancienne barbarie, de s'opposer à l'établissement de ces arts.

Les jansénistes, que les cardinaux de Richelieu et de Mazarin voulurent réprimer, s'en vengèrent contre les plaisirs que ces deux ministres procuraient à la nation. Les luthériens et les calvinistes en avaient usé ainsi du temps du pape Léon X. Il suffit d'ailleurs d'être novateur pour être austère. Les mêmes esprits qui bouleverseraient un État pour établir une opinion souvent absurde, anathématisent les plaisirs innocents nécessaires à une grande ville, et des arts qui contribuent à la splendeur d'une nation. L'abolition des spectacles serait une idée plus digne du siècle d'Attila que du siècle de Louis XIV.

La danse, qui peut encore se compter parmi les arts[2], parce qu'elle est asservie à des règles, et qu'elle donne de la grâce au corps, était un des plus grands amusements de la cour. Louis XIII n'avait dansé qu'une fois dans un ballet, en 1625[3]; et ce ballet était d'un goût grossier, qui n'annon-

1. Mme de Motteville (II, 168) y assista et s'en applaudit peu. « Pour divertir la Reine et toute la cour, il fit faire des machines à la mode d'Italie, et en fit venir des comédiens qui chantaient leurs comédies en musique. Ceux qui les connaissent les estiment fort; pour moi, je trouve que la longueur du spectacle en diminue fort le plaisir, et que les vers répétés naïvement représentent plus aisément la conversation, et touchent plus les esprits, que le chant ne délecte les oreilles. »

2. « Le cardinal de Richelieu avait déjà donné des ballets, mais ils étaient sans goût, comme tout ce qu'on avait eu de spectacles avant lui. Les Français, qui ont aujourd'hui porté la danse à la perfection, n'avaient dans la jeunesse de Louis XIV que des danses espagnoles, comme la sarabande, la courante, la pavane, etc. » (Note de Voltaire.)

3. Il avait dansé dès 1614 un ballet, *la Délivrance de Renaud*. (Cf. page 422).

çait pas ce que les arts furent en France trente ans après. Louis XIV excellait dans les danses graves, qui convenaient à la majesté de sa figure, et qui ne blessaient pas celle de son rang. Les courses de bagues[1] qu'on faisait quelquefois, et où l'on étalait déjà une grande magnificence, faisaient paraître avec éclat son adresse à tous les exercices. Tout respirait les plaisirs et la magnificence qu'on connaissait alors. C'était peu de chose en comparaison de ce qu'on vit quand le roi régna par lui-même; mais c'était de quoi étonner, après les horreurs d'une guerre civile, et après la tristesse de la vie sombre et retirée de Louis XIII. Ce prince malade et chagrin n'avait été ni servi, ni logé, ni meublé en roi. Il n'y avait pas pour cent mille écus de pierreries appartenantes à la couronne. Le cardinal Mazarin n'en laissa que pour douze cent mille; et aujourd'hui, il y en a pour vingt millions de livres.

(1660) Tout prit au mariage de Louis XIV un caractère plus grand de magnificence et de goût qui augmenta toujours depuis. Quand il fit son entrée avec la reine son épouse, Paris vit avec une admiration respectueuse et tendre cette jeune reine, qui avait de la beauté, portée dans un char superbe, d'une invention nouvelle; le roi, à cheval à côté d'elle, paré de tout ce que l'art avait pu ajouter à sa beauté mâle et héroïque qui arrêtait tous les regards[2].

On prépara au bout des allées de Vincennes un arc de triomphe dont la base était de pierre; mais le temps, qui pressait, ne permit pas qu'on l'achevât d'une matière durable : il ne fut élevé qu'en plâtre, et il a été depuis totalement démoli[3]. Claude Perrault en avait donné le dessin. La porte Saint-Antoine fut rebâtie pour la même cérémonie; monument d'un goût moins noble, mais orné d'assez beaux morceaux de sculpture. Tous ceux qui avaient vu, le jour de la bataille de Saint-Antoine, rapporter à Paris, par cette

1. Jeu qui consistait à enlever à cheval, avec la pointe d'une lance, des bagues suspendues à un poteau.

2. Une relation curieuse de cette entrée du roi à Paris, le 26 août 1660, a été faite par celle qui devait devenir plus tard Mme de Maintenon, dans une lettre à Mme de Villarceaux, le 27 août : « Ni moi ni personne ne saurions vous en faire comprendre toute la magnificence. Je ne crois pas qu'il se puisse rien voir de si beau, et la reine dut se coucher hier au soir assez contente du mari qu'elle a choisi..... A peine puis-je démêler tout ce que je vis hier dix ou douze heures durant. » — L'ode de Racine, *la Nymphe de la Seine*, et un morceau célèbre de La Fontaine ont immortalisé cette entrée.

3. En 1716.

porte alors garnie d'une herse, les corps morts ou mourants de tant de citoyens, et qui voyaient cette entrée si différente, bénissaient le ciel, et rendaient grâces d'un si heureux changement.

Le cardinal Mazarin, pour solenniser ce mariage, fit représenter au Louvre l'opéra italien intitulé *Ercole amante*. Il ne plut pas aux Français. Ils n'y virent avec plaisir que le roi et la reine qui y dansèrent [1]. Le cardinal voulut se signaler par un spectacle plus au goût de la nation. Le secrétaire d'État de Lyonne se chargea de faire composer une espèce de tragédie allégorique, dans le goût de celle de l'*Europe*, à laquelle le cardinal de Richelieu avait travaillé. Ce fut un bonheur pour le grand Corneille qu'il ne fût pas choisi pour remplir ce mauvais canevas. Le sujet était *Lysis* et *Hespérie*. *Lysis* signifiait la France, et *Hespérie* l'Espagne. Quinault [2] fut chargé d'y travailler. Il venait de se faire une grande réputation par la pièce du *Faux Tiberinus*, qui, quoique mauvaise, avait eu un prodigieux succès. Il n'en fut pas de même de *Lysis*. On l'exécuta au Louvre. Il n'y eut de beau que les machines. Le marquis de Sourdéac, du nom de Rieux, à qui l'on dut depuis l'établissement de l'Opéra en France [3], fit exécuter dans ce temps-là même, à ses dépens, dans son château de Neubourg, la *Toison d'or* de Pierre Corneille, avec des machines [4]. Quinault, jeune et d'une figure agréable, avait pour lui la cour : Corneille avait son nom et la France. Il en résulte que nous devons en France l'opéra et la comédie à deux cardinaux [5].

Ce ne fut qu'un enchaînement de fêtes, de plaisirs, de galanteries, depuis le mariage du roi. Elles redoublèrent à celui de Monsieur, frère du roi, avec Henriette d'Angleterre, sœur de Charles II [6]; et elles n'avaient été interrompues qu'en 1661, par la mort du cardinal Mazarin.

1. Le roi y dansa le rôle du Soleil.

2. Voir chap. XXXII.

3. Sourdéac ne fut pas le seul introducteur de l'opéra en France : il doit partager cet honneur avec ses deux associés, l'abbé Perrin, grand faiseur de livrets, et Cambert, compositeur. Lui-même avait la spécialité des machines. En 1659, une Pastorale, œuvre de Perrin et de Cambert, obtint un grand succès. Tous deux prirent en 1660 un privilège, et s'associèrent Sourdéac.

4. Fouquet, dans son château de Vaux, faisait également représenter, avec un luxe inouï, une autre *Toison d'Or*.

5. Le trait est plus piquant que juste, puisque si Mazarin fut réellement l'introducteur de l'opéra en France, Richelieu ne fut pas le créateur de la comédie.

6. Le 30 mars 1661.

Quelques mois après la mort de ce ministre, il arriva un événement qui n'a point d'exemple ; et ce qui est non moins étrange, c'est que tous les historiens l'ont ignoré[1]. On envoya dans le plus grand secret, au château de l'île Sainte-Marguerite, dans la mer de Provence, un prisonnier inconnu, d'une taille au-dessus de l'ordinaire, jeune, et de la figure la plus belle et la plus noble. Ce prisonnier, dans la route, portait un masque dont la mentonnière avait des ressorts d'acier qui lui laissaient la liberté de manger avec le masque sur son visage. On avait ordre de le tuer, s'il se découvrait. Il resta dans l'île jusqu'à ce qu'un officier de confiance nommé Saint-Mars, gouverneur de Pignerol, ayant été fait gouverneur de la Bastille, l'an 1690, l'alla prendre à l'île Sainte-Marguerite, et le conduisit à la Bastille, toujours masqué. Le marquis de Louvois alla le voir dans cette île avant la translation, et lui parla debout et avec une considération qui tenait du respect. Cet inconnu fut mené à la Bastille, où il fut logé aussi bien qu'on peut l'être dans ce château. On ne lui refusait rien de ce qu'il demandait. Son plus grand goût était pour le linge d'une finesse extraordinaire, et pour les dentelles. Il jouait de la guitare. On lui faisait la plus grande chère, et le gouverneur s'asseyait rarement devant lui. Un vieux médecin de la Bastille[2], qui avait souvent traité cet homme singulier dans ses maladies, a dit qu'il n'avait jamais vu son visage, quoiqu'il eût souvent examiné sa langue et le reste de son corps. Il était admirablement bien fait, disait ce médecin : sa peau était un peu brune ; il intéressait par le seul ton de sa voix, ne se plaignant jamais de son état, et ne laissant point entrevoir ce qu'il pouvait être.

Cet inconnu mourut en 1703, et fut enterré la nuit à la paroisse de Saint-Paul. Ce qui redouble l'étonnement, c'est que, quand on l'envoya dans l'île de Sainte-Marguerite, il ne disparut dans l'Europe aucun homme considérable. Ce prisonnier l'était sans doute, car voici ce qui arriva les premiers jours qu'il était dans l'île. Le gouverneur mettait lui-

1. Le premier livre qui en parla fut *les Mémoires secrets pour servir à l'histoire de Perse*, parus en 1745, qui racontent, sous des noms persans, l'histoire de la cour de Louis XV jusqu'en 1744.

2. « Un fameux chirurgien, gendre du médecin dont je parle, et qui a appartenu au maréchal de Richelieu, est témoin de ce que j'avance ; et M. de Bernaville, successeur de Saint-Mars, me l'a souvent confirmé. » (Note de Voltaire.)

même les plats sur la table, et ensuite se retirait après l'avoir enfermé. Un jour, le prisonnier écrivit avec un couteau sur une assiette d'argent, et jeta l'assiette par la fenêtre vers un bateau qui était au rivage, presque au pied de la tour. Un pêcheur, à qui ce bateau appartenait, ramassa l'assiette et la rapporta au gouverneur. Celui-ci étonné demanda au pêcheur : « Avez-vous lu ce qui est écrit sur cette assiette, et quelqu'un l'a-t-il vue entre vos mains ? — Je ne sais pas lire, répondit le pêcheur. Je viens de la trouver, personne ne l'a vue. » Ce paysan fut retenu jusqu'à ce que le gouverneur fût bien informé qu'il n'avait jamais lu, et que l'assiette n'avait été vue de personne. « Allez, lui dit-il, vous êtes bien heureux de ne savoir pas lire[1]. » Parmi les personnes qui ont eu une connaissance immédiate de ce fait, il y en a une très digne de foi qui vit encore[2]. M. de Chamillart fut le dernier ministre qui eut cet étrange secret. Le second maréchal de La Feuillade, son gendre, m'a dit qu'à la mort de son beau-père il le conjura à genoux de lui apprendre ce que c'était que cet homme, qu'on ne connut jamais que sous le nom de *l'homme au masque de fer*. Chamillart lui répondit que c'était le secret de l'État, et qu'il avait fait serment de ne le révéler jamais. Enfin, il reste encore beaucoup de mes contemporains qui déposent de la vérité de ce que j'avance, et je ne connais point de fait ni plus extraordinaire, ni mieux constaté[3].

1. L'anecdote du pêcheur se trouve dans les *Mémoires pour servir dans l'histoire de Perse* : Voltaire l'inséra dans ses éditions du Siècle à partir de 1752.

2. « Ceci a été écrit en 1750. » (Note de Voltaire.) Il s'agit de Riousse, ancien commissaire des guerres à Cannes.

3. Il serait trop long de rappeler toutes les discussions auxquelles a donné lieu l'identité de ce célèbre personnage : trop célèbre sans doute, car l'hypothèse que le Masque de Fer ait été un homme d'une grande importance est exclue par ce que Voltaire remarque lui-même, quelque enclin qu'il soit à dramatiser ce récit, que personne de considérable ne disparut en Europe. Rien n'empêche aussi de penser qu'on ait réuni sur le compte d'un seul personnage différentes circonstances relatives à plusieurs. Ce ne fut ni Fouquet, ni le duc de Beaufort, ni le duc de Vermandois, ni le duc de Monmouth : il est bien difficile de croire que ç'ait été un frère de Louis XIV : il n'est pas impossible d'admettre que ç'ait été Matthioli, ministre du duc de Mantoue, qui servit d'abord la France, puis la trahit, et qui était dépositaire de secrets d'État importants : ou, selon l'opinion de M. Lair dans son ouvrage sur Fouquet, un simple valet, Étienne Dauger. — Les dates sont peu exactes dans le récit de Voltaire. Il semble notamment que l'arrestation du mystérieux prisonnier (ou du moins son transfert aux îles Sainte-Marguerite) ait eu lieu

Louis XIV, cependant, partageait son temps entre les plaisirs qui étaient de son âge, et les affaires qui étaient de son devoir. Il tenait conseil tous les jours, et travaillait ensuite secrètement avec Colbert. Ce travail secret fut l'origine de la catastrophe du célèbre Fouquet, dans laquelle furent enveloppés le secrétaire d'État Guénégaud [1], Pellisson, Gourville, et tant d'autres. La chute de ce ministre, à qui on avait bien moins de reproches à faire qu'au cardinal Mazarin [2], fit voir qu'il n'appartient pas à tout le monde de faire les mêmes fautes. Sa perte était déjà résolue quand le roi accepta la fête magnifique que ce ministre lui donna dans sa maison de Vaux [3]. Ce palais et les jardins lui avaient coûté dix-huit millions [4], qui en valent aujourd'hui environ trente-cinq. Il avait bâti le palais deux fois, et acheté trois hameaux, dont le terrain fut enfermé dans ces jardins immenses, plantés en partie par Le Nostre, et regardés alors comme les plus beaux



Fouquet (1615-1680).

seulement vers 1669 et non pas quelques mois après la mort de Mazarin.

1. Cf. p. 404, note 3.

2. Voilà une affirmation bien hasardée, et que rend encore plus suspecte le parti pris habituel de Voltaire contre Mazarin. Des deux fortunes de Mazarin et de Fouquet, laquelle a été la plus considérable et la plus mal acquise ? Il est bien difficile à l'histoire de se prononcer.

3. Le 17 août 1661. L'arrestation de Fouquet devait avoir lieu le 5 septembre. Elle aurait eu lieu dès la fête elle-même, en présence de tous les invités de Fouquet, si Anne d'Autriche n'avait retenu son fils.

4. On estime généralement à moitié moins les dépenses faites par Fouquet dans son château de Vaux. Voltaire a insisté cependant sur son évaluation, sans la prouver : « Les comptes qui le prouvent, dit-il en note, étaient à Vaux, aujourd'hui en 1718, et doivent y être encore. M. le duc de Villars, fils du maréchal, confirme ce fait. Il est moins singulier qu'on ne pense. Vous voyez, dans les *Mémoires* de l'abbé de Choisy, que le marquis de Louvois lui disait, en lui parlant de

de l'Europe[1]. Les eaux jaillissantes de Vaux, qui parurent depuis au-dessous du médiocre après celles de Versailles, de Marli et de Saint-Cloud, étaient alors des prodiges. Mais, quelque belle que soit cette maison, cette dépense de dix-huit millions, dont les comptes existent encore, prouve qu'il avait été servi avec aussi peu d'économie qu'il servait le roi. Il est vrai qu'il s'en fallait beaucoup que Saint-Germain et Fontainebleau, les seules maisons de plaisance habitées par le roi, approchassent de la beauté de Vaux. Louis XIV le sentit, et en fut irrité. On voit partout, dans cette maison, les armes et la devise de Fouquet. C'est un écureuil avec ces paroles : *Quo non ascendam? Où ne monterai-je point?* Le roi se les fit expliquer. L'ambition de cette devise ne servit pas à apaiser le monarque. Les courtisans remarquèrent que l'écureuil était peint partout, poursuivi par une couleuvre, qui était les armes de Colbert. La fête fut au-dessus de celles que le cardinal Mazarin avait données, non seulement pour la magnificence, mais pour le goût. On y représenta pour la première fois les *Fâcheux* de Molière. Pellisson avait fait le prologue que l'on admira. Les plaisirs publics cachent ou préparent si souvent à la cour des désastres particuliers, que sans la reine-mère, le surintendant et Pellisson auraient été arrêtés dans Vaux le jour de la fête. Ce qui augmentait le ressentiment du roi, c'est que Mlle de La Vallière, pour qui le prince commençait à sentir une vraie passion, avait été un des objets des goûts passagers du surintendant, qui ne ménageait rien pour les satisfaire. Il avait offert à Mlle de La Vallière deux cent mille livres[2]; et cette offre avait été reçue avec indignation, avant qu'elle eût aucun dessein sur le cœur du roi. Le surintendant, s'étant aperçu depuis quel puissant rival il avait, voulut être le confident de celle dont il n'avait pu être le possesseur, et cela même irritait encore[3].

Meudon : « Je suis sur le quatorzième million. » — Vaux est situé dans le département de Seine-et-Marne, près du village de Maincy, au N.-E. de Melun.

1. Lebrun, Levau, furent les collaborateurs de Le Nostre pour la construction ou la décoration de ce magnifique palais.

2. Par Madame Duplessis-Bellière, entremetteuse habituelle des plaisirs du surintendant Fouquet.

3. Pour le dernier historien de Fouquet, M. Lair, ce fut là la véritable cause de la disgrâce du surintendant. En tout cas l'orgueil de Louis XIV fut plus froissé que son amour ne fut inquiété, puisqu'il fut averti par Mlle de La Vallière elle-même de tout ce qui s'était passé, et que Fouquet s'était hâté de se retirer. — Ce n'est pas naturelle-

Le roi, qui, dans un premier mouvement d'indignation, avait été tenté de faire arrêter le surintendant au milieu même de la fête qu'il en recevait, usa ensuite d'une dissimulation peu nécessaire [1]. On eût dit que ce monarque, déjà tout puissant, eût craint le parti que Fouquet s'était fait.

Il était procureur général du parlement, et cette charge lui donnait le privilège d'être jugé par les chambres assemblées; mais, après que tant de princes, de maréchaux et de ducs, avaient été jugés par des commissaires, on eût pu traiter comme eux un magistrat, puisqu'on voulait se servir de ces voies extraordinaires qui, sans être injustes, laissent toujours un soupçon d'injustice.

Colbert l'engagea, par un artifice peu honorable, à vendre sa charge [2]. On lui en offrit jusqu'à dix-huit cent mille livres, qui vaudraient trois millions et demi de nos jours; et, par un malentendu, il ne la vendit que quatorze cent mille francs [3]. Le prix excessif des places au Parlement, si diminué depuis [4], prouve quel reste de considération ce corps avait

ment cette raison, mais d'autres non moins puissantes, que Louis XIV a développées dans ses *Mémoires* (II, 524) : « La vue des vastes établissements que cet homme avait projetés, et les insolentes acquisitions qu'il avait faites, ne pouvaient qu'elles ne convainquissent mon esprit du dérèglement de son ambition : et la calamité générale de tous mes peuples sollicitait sans cesse ma justice contre lui. Mais ce qui le rendait plus coupable envers moi était que bien loin de profiter de la bonté que je lui avais témoignée en le retenant dans mes conseils, il en avait pris une nouvelle espérance de me tromper, et bien loin d'en devenir plus sage, il tâchait seulement d'en être plus adroit. Mais quelque artifice qu'il pût pratiquer, je ne fus pas longtemps sans reconnaître sa mauvaise foi. Car il ne pouvait s'empêcher de continuer ses dépenses excessives, *de fortifier des places, d'orner des palais, de former des cabales, et de mettre sous le nom de ses amis des charges importantes qu'il leur achetait à mes dépens, dans l'espoir de se rendre bientôt l'arbitre souverain de l'État.* »

1. Plus utile, du moins, que Voltaire ne le dit, et Louis XIV en donne les motifs dans la suite du même passage de ses *Mémoires*. « D'une part, je voyais que la déposition du surintendant avait une liaison nécessaire avec le changement des fermes; et d'autre côté je savais que l'été où nous étions était celle des saisons où ces innovations se faisaient avec le plus de désavantage, outre que je voulais avant toutes choses avoir un fonds en mes mains de 4 millions, pour les besoins qui pourraient survenir. »

2. Il fit représenter à Fouquet que le roi désirait abaisser le Parlement, que la chancellerie serait sa récompense, s'il abandonnait cette compagnie : et le désir de plaire au roi, de désarmer le mauvais vouloir qu'il pressentait, acheva de le déterminer.

3. 1 500 000 fr. et non 1 400 000, à Achille de Harlay, plus tard premier président.

4. En janvier 1752, les offices de conseiller au Parlement étaient tombés, d'après Barbier, à 34 ou 35 000 livres, et d'Argenson prévoyait qu'ils tomberaient à 20 000.

conservé dans son abaissement même. Le duc de Guise, grand chambellan du roi, n'avait vendu cette charge de la couronne au duc de Bouillon, que huit cent mille livres.

C'était la Fronde, c'était la guerre de Paris qui avait mis ce prix aux charges de judicature. Si c'était un des grands défauts et un des grands malheurs d'un gouvernement longtemps obéré, que la France fût l'unique pays de la terre où les places de juges fussent vénales[1], c'était une suite du levain de la sédition, et c'était une espèce d'insulte faite au trône, qu'une place de procureur du roi coûtât plus que les premières dignités de la couronne.

Fouquet, pour avoir dissipé les finances de l'État, et pour en avoir usé comme des siennes propres, n'en avait pas moins de grandeur dans l'âme. Ses déprédations n'avaient été que des magnificences et des libéralités[2]. (1661) Il fit porter à l'épargne[3] le prix de sa charge, et cette belle action ne le sauva pas. On attira avec adresse à Nantes un homme qu'un exempt et deux gardes pouvaient arrêter à Paris. Le roi lui fit des caresses avant sa disgrâce. Je ne sais pourquoi la plupart des princes affectent d'ordinaire de tromper par de fausses bontés ceux de leurs sujets qu'ils veulent perdre. La dissimulation alors est l'opposé de la grandeur. Elle n'est

La suppression des dispenses d'âge pour les charges du Parlement, les fréquentes interruptions de service, l'empressement plus général vers les charges de finances étaient les causes de cette baisse.

1. C'est un grand honneur pour Voltaire d'avoir su se mettre assez au-dessus des préjugés les plus répandus pour prononcer cette condamnation sévère de la vénalité des charges judiciaires, un des plus grands abus de son temps, mais des moins remarqués, car les Parlements étaient très populaires, sans mériter de l'être. Il s'est expliqué plus d'une fois sur les mauvais côtés de la vénalité des charges. « Plaignons Montesquieu, disait-il, (*Dictionnaire philosophique*, art. Lois), d'avoir déshonoré son ouvrage par de tels paradoxes (l'apologie de la vénalité); mais pardonnons-lui. Son oncle avait acheté une charge de président en province, et la lui laissa. On retrouve l'homme partout. Nul de nous n'est sans faiblesse. »

2. Il faut avouer que cette manière d'excuser le vol, parce que les produits de ce vol étaient destinés à fournir des pensions à des gens de lettres, est au moins singulière. Voltaire oublie d'ailleurs qu'une bonne part des millions de Fouquet était destinée à de tout autres libéralités :

« Jamais surintendant ne trouva de cruelles. »

La seule excuse raisonnable à faire valoir en faveur de Fouquet est l'entraînement de l'exemple, et le niveau très bas de la moralité publique à cette époque.

3. C'est-à-dire au Trésor royal. Fouquet y fit porter un million, qui fut déposé dans les caves du donjon de Vincennes.

jamais une vertu, et ne peut devenir un talent estimable que quand elle est absolument nécessaire[1]. Louis XIV parut sortir de son caractère; mais on lui avait fait entendre que Fouquet faisait de grandes fortifications à Belle-Isle, et qu'il pouvait avoir trop de liaisons au dehors et au-dedans du royaume. Il parut bien, quand il fut arrêté et conduit à la Bastille et à Vincennes, que son parti n'était autre chose que l'avidité de quelques courtisans et de quelques femmes, qui recevaient de lui des pensions, et qui l'oublièrent dès qu'il ne fut plus en état d'en donner. Il lui resta d'autres amis, et cela prouve qu'il en méritait. L'illustre Mme de Sévigné, Pellisson, Gourville, Mlle Scudéri[2], plusieurs gens de lettres, se déclarèrent hautement pour lui, et le servirent avec tant de chaleur qu'ils lui sauvèrent la vie.

On connaît ces vers de Hesnault[3], le traducteur de Lucrèce, contre Colbert le persécuteur de Fouquet :

Ministre avare et lâche, esclave malheureux,
Qui gémis sous le poids des affaires publiques;
Victime dévouée aux chagrins politiques,
Fantôme révéré sous un titre onéreux;

Vois combien des grandeurs le comble est dangereux;
Contemple de Fouquet les funestes reliques,
Et, tandis qu'à sa perte en secret tu t'appliques,
Crains qu'on ne te prépare un destin plus affreux:

Sa chute quelque jour te peut être commune.
Crains ton poste, ton rang, la cour, et la fortune.
Nul ne tombe innocent d'où l'on te voit monté.

Cesse donc d'animer ton prince à son supplice;
Et, près d'avoir besoin de toute sa bonté,
Ne le fais pas user de toute sa justice.

M. Colbert, à qui l'on parla de ce sonnet injurieux, demanda si le roi y était offensé. On lui dit que non. « Je ne le suis donc pas, » répondit le ministre.

1. Il est difficile d'admettre, qu'en écrivant ces lignes, Voltaire n'ait pas eu en vue Louis XV, le plus dissimulé des hommes, surtout quand il s'agissait d'exiler un ministre : le duc de Bourbon, Machault, le comte d'Argenson, bien d'autres encore, l'apprirent à leurs dépens.

2. Ajoutons à cette liste les noms de La Fontaine et de Corneille. En somme, la plupart de ceux qui avaient été attachés à Fouquet lui restèrent fidèles et même l'opinion publique lui fut plutôt favorable.

3. Jean Hesnault, poète, mort en 1682. On n'a que le début de sa traduction de Lucrèce. Voltaire

Il ne faut jamais être la dupe de ces réponses méditées, de ces discours publics que le cœur désavoue. Colbert paraissait modéré, mais il poursuivait la mort de Fouquet avec acharnement. On peut être bon ministre, et vindicatif. Il est triste qu'il n'ait pas su être aussi généreux que vigilant.

Un des plus implacables de ses persécuteurs était Michel Le Tellier, alors secrétaire d'État, et son rival en crédit[1]. C'est celui-là même qui fut depuis chancelier. Quand on lit son oraison funèbre[2] et qu'on la compare avec sa conduite, que peut-on penser, sinon qu'une oraison funèbre n'est qu'une déclamation[3] ? Mais le chancelier Séguier, président de la commission, fut celui des juges de Fouquet qui poursuivit sa mort avec le plus d'acharnement, et qui le traita avec le plus de dureté[4].

Il est vrai que faire le procès du surintendant, c'était accuser la mémoire du cardinal Mazarin. Les plus grandes déprédations dans les finances étaient son ouvrage. Il s'était approprié en souverain plusieurs branches des revenus de l'État. Il avait traité en son nom et à son profit des munitions des armées[5]. « Il imposait, dit Fouquet dans ses

avertit dans sa *Liste des écrivains français du siècle de Louis XIV* de ne pas le confondre avec le président Hénault « homme d'un mérite supérieur, à qui nous devons la plus courte et la meilleure histoire de France, et peut-être la seule manière dont il faudra écrire toutes les grandes histoires ».

1. Michel Le Tellier, 1603-1685, maître des requêtes, intendant en 1640, secrétaire d'État de la guerre en 1643 : ce fut dans ses bureaux que débuta Colbert. Michel Le Tellier résigna sa charge en 1666 pour son fils le marquis de Louvois. et devint chancelier en 1677. Ses rapports avec Fouquet furent bien tels que dit Voltaire : il ne l'aima jamais et fut de bonne heure en rivalité d'influence avec lui.

2. Par Bossuet, 25 janvier 1686, et aussi par Fléchier.

3. « Il excellait, dit Saint-Hilaire dans ses *Mémoires*, en patelinage, et était dangereux et vindicatif comme un Italien. » L'abbé de Choisy n'est guère moins sévère : « Génie médiocre, vues bornées, peu propre à tenir les premières places... régulier et civil dans le commerce de la vie, où il ne jetoit jamais que les fleurs (c'étoit aussi tout ce qu'on pouvoit espérer de son amitié), mais ennemi dangereux, cherchant à frapper sur celui qui l'avoit offensé, et frappant toujours en secret, par la peur de se faire des ennemis, qu'il ne méprisoit pas, quelque petits qu'ils fussent. »

4. Pierre Séguier, 1588-1672, chancelier en 1635, connu par sa rigueur impitoyable, avait réprimé cruellement la révolte des Va-nu-pieds sous Richelieu; il se signala en effet par son acharnement contre Fouquet, qui ne laissa pas de l'embarrasser en lui rappelant son passé pendant la Fronde. Mme de Sévigné l'attaque vivement dans ses lettres, et y parle de *Pierrot* (Pierre Séguier) *métamorphosé en Tartuffe*.

5. Fouquet parle dans ses défenses de 50 millions dont Mazarin se serait

défenses, par lettres de cachet, des sommes extraordinaires sur les généralités[1] ; ce qui ne s'était jamais fait que par lui et pour lui, et ce qui est punissable de mort par les ordonnances. » C'est ainsi que le cardinal avait amassé des biens immenses, que lui-même ne connaissait plus[2].

J'ai entendu conter à feu M. de Caumartin, intendant des finances, que, dans sa jeunesse, quelques années après la mort du cardinal, il avait été au palais Mazarin, où logeaient le duc son héritier, et la duchesse Hortense ; qu'il y vit une grande armoire de marqueterie, fort profonde, qui tenait du haut jusqu'en bas tout le fond d'un cabinet. Les clefs en avaient été perdues depuis longtemps, et l'on avait négligé d'ouvrir les tiroirs. M. de Caumartin étonné de cette négligence, dit à la duchesse de Mazarin qu'on trouverait peut être des curiosités dans cette armoire.

On l'ouvrit : elle était toute remplie de quadruples[3], de jetons et de médailles d'or. Mme de Mazarin en jeta au peuple des poignées par les fenêtres pendant plus de huit jours[4].

L'abus que le cardinal Mazarin avait fait de sa puissance despotique ne justifiait pas le surintendant ; mais l'irrégu-

enrichi, et le cardinal était certainement de ces personnes devenues extrêmement riches dont Gourville assure dans ses *Mémoires* que l'exemple ne fut pas perdu pour lui. Non seulement Mazarin donnait à Fouquet le mauvais exemple, mais même il se fit en quelque sorte son complice, en l'encourageant formellement dans cette voie néfaste, et en rejetant les avis de Colbert qui dès 1659 lui dévoilait les rapines du surintendant.

1. Les généralités étaient par excellence les circonscriptions administratives de la France sous l'ancien régime : leur nom venait des généraux des finances qui, au début de l'institution (1577), réunis aux trésoriers de France, formaient le bureau des finances chargé d'administrer la circonscription ; mais à partir de Louis XIV la seule autorité réelle qui s'y exerçât fut celle de l'intendant. L'appellation de généralités était réservée ordinairement aux pays d'élection (c'est-à-dire ceux où des *élus* étaient chargés de la répartition et de la levée des impôts). Les circonscriptions des pays d'États étaient plutôt désignées sous le nom d'intendances. Aussi était-il facile au pouvoir de lever sur les généralités des surcroîts d'impôt arbitraires : ces provinces n'avaient aucun organe commun, aucun corps, qui pût leur permettre d'opposer la moindre résistance.

2. Le fait est parfaitement exact, et, d'après l'abbé de Choisy, Colbert aurait mis à la disposition de Louis XIV, après la mort de Mazarin, une réserve de 15 millions, oubliée par celui-ci dans son testament: ç'aurait été la principale cause de la faveur de Colbert.

3. *Quadruples* : pièces d'or de 20 fr. ayant d'un côté l'effigie royale, de l'autre une croix surmontée de quatre couronnes.

4. « J'ai retrouvé depuis cette même particularité dans Saint-Evremond. » (Note de Voltaire.)

larité des procédures faites contre lui[1], la longueur de son procès, l'acharnement odieux du chancelier Séguier contre lui, le temps qui éteint l'envie publique et qui inspire la compassion pour les malheureux, enfin les sollicitations, toujours plus vives en faveur d'un infortuné que les manœuvres pour le perdre ne sont pressantes[2], tout cela lui sauva la vie. Le procès ne fut jugé qu'au bout de trois ans, en 1664. De vingt-deux juges qui opinèrent, il n'y en eut que neuf qui conclurent à la mort; et les treize autres, parmi lesquels il y en avait à qui Gourville avait fait accepter des présents[3], opinèrent à un bannissement perpétuel. Le roi commua la peine en une plus dure[4]. Cette sévérité n'était conforme ni aux anciennes lois du royaume, ni à celles de l'humanité[5]. Ce qui révolta le plus l'esprit des citoyens, c'est que le chancelier fit exiler l'un des juges, nommé Roquesante, qui avait le plus déterminé la chambre de justice à l'indulgence[6]. Fouquet fut enfermé au château de Pignerol. Tous les historiens disent qu'il y mourut en 1680; mais Gourville assure, dans ses *Mémoires*, qu'il sortit de prison quelque temps avant sa mort. La comtesse de Vaux, sa belle-fille, m'avait déjà confirmé ce fait[7]; cependant on croit le contraire dans sa

1. Comme par exemple le soin que l'on prit de faire trier par des commissaires les papiers de Fouquet, à huis clos, pour supprimer les preuves de la culpabilité de Mazarin.

2. Ces manœuvres étaient cependant bien pressantes : le roi intervint lui-même auprès des juges et Colbert, Le Tellier, ne reculèrent devant aucune démarche. D'autre part, Fouquet bénéficia du mécontentement que certaines mesures de Colbert, notamment les réductions de rentes, suscitaient alors parmi les juges eux-mêmes.

3. « Voyez les mémoires de Gourville. » (Note de Voltaire.) On remarqua surtout le vote d'Olivier d'Ormesson, qui se prononça pour le bannissement et la confiscation des biens, et mérita par cet acte d'indépendance d'être révoqué de l'intendance qu'il occupait.

4. « Racine assure dans ses *Fragments historiques* que le roi dit chez Mlle de la Vallière : « S'il avait été condamné à mort, je l'aurais laissé mourir. » S'il prononça ces paroles on ne peut les excuser : elles paraissent trop dures et trop ridicules. » (Note de Voltaire.)

5. On a dit, pour expliquer cette conduite inqualifiable du roi, que Fouquet possédait des secrets d'État, qu'il importait de ne pas divulguer, On a dit aussi que la peine de la prison perpétuelle était considérée comme inférieure à celle du bannissement perpétuel.

6. *Le divin Roquesante*, comme l'appelle Mme de Sévigné, conseiller au Parlement de Provence, fut exilé à Quimper.

7. Voltaire avait connu personnellement cette belle-fille de Fouquet, mariée en secondes noces avec le duc de Sully, son ami. C'était chez le duc de Sully que Voltaire dînait le 4 février 1726, quand il fut mandé à la porte, assailli et bâtonné par le chevalier de Rohan-Chabot et ses acolytes.

famille[1]. Ainsi on ne sait pas où est mort cet infortuné, dont les moindres actions avaient de l'éclat quand il était puissant[2].

Le secrétaire d'État Guénégaud, qui vendit sa charge à Colbert, n'en fut pas moins poursuivi par la Chambre de justice, qui lui ôta la plus grande partie de sa fortune[3]. Ce qu'il y eut de plus de singulier dans les arrêts de cette chambre, c'est qu'un évêque d'Avranches fut condamné à une amende de douze mille francs. Il s'appelait Boislève, c'était le frère d'un partisan dont il avait partagé les concussions[4].

Saint-Évremond, attaché au surintendant, fut enveloppé dans sa disgrâce. Colbert, qui cherchait partout des preuves contre celui qu'il voulait perdre, fit saisir des papiers confiés à Mme du Plessis-Bellière[5] ; et dans ces papiers on trouva la lettre manuscrite de Saint-Évremond sur la paix des Pyrénées[6]. On lut au roi cette plaisanterie, qu'on fit passer pour un crime d'État. Colbert, qui dédaignait de se venger de Hesnault, homme obscur, persécuta dans Saint-Évremond l'ami de Fouquet qu'il haïssait, et le bel esprit qu'il craignait[7].

1. Représentée au temps de Voltaire par ses deux petits-fils, le comte (qui fut maréchal) et le chevalier de Belle-Isle, célèbres dans la guerre de succession d'Autriche.

2. Il n'est pas possible de douter que Fouquet soit mort à Pignerol le 23 mars 1680.

3. Henri de Guénégaud avait été secrétaire d'État de la maison du roi, puis garde des sceaux en 1656. Ce ne fut qu'en 1669 qu'il fut disgracié et que sa secrétairerie d'État passa à Colbert. Comme à la page 396, Voltaire le confond avec son frère, Claude du Plessis Guénégaud, trésorier de l'épargne, qui figure pour une somme de 573 540 l. sur la liste des taxes imposées par la Chambre de justice.

4. « Voyez Guy Patin et les Mémoires du temps. » (Note de Voltaire.) Ces Mémoires de Guy Patin montrent précisément que Voltaire n'a pas été ici très exact. Voici ce qu'ils contiennent au 7 février 1662 : « La Chambre de justice a donné un arrêt considérable contre un partisan nommé Boislève, ci-devant intendant des finances ; on avait sais ses beaux meubles, et on avait avis d'une bonne somme d'argent qui lui appartenait. Un sien frère, ci-devant conseiller de la cour, aujourd'hui évêque d'Avranches et, de plus, grand fourbe, est intervenu, prétendant revendiquer lesdits meubles, et l'argent aussi, comme s'ils lui appartenaient ; il en a fait un serment, dont la fausseté fut aussitôt découverte par M. Talon : en suite de quoi les meubles et l'argent furent trouvés, et déclarés bien saisis, et l'évêque condamné à une amende de 12 000 l. parisis. »

5. Voir p. 397, note 2.

6. Saint-Évremond y disait ironiquement que le cardinal avait épargné les Espagnols par charité chrétienne et par scrupule religieux.

7. C'est peut-être bien sévère. Plus tard, comme Saint-Évremond sollicitait la fin de son exil, voici ce qu'écrivait Colbert : « A l'égard du retour de M. de Saint-Évremond, cette affaire n'étant pas de mon département, je ne puis en parler au roi ; mais si, dans la suite, je

Le roi eut l'extrême sévérité de punir une raillerie innocente, faite il y avait longtemps contre le cardinal Mazarin qu'il ne regrettait pas, et que toute la cour avait outragé, calomnié et proscrit impunément pendant plusieurs années. De mille écrits faits contre ce ministre, le moins mordant fut le seul puni, et le fut après sa mort.



Jeton commémoratif de la Chambre de justice

Saint-Évremond, retiré en Angleterre, vécut et mourut en homme libre et philosophe. Le marquis de Miremond, son ami, me disait autrefois à Londres qu'il y avait une autre cause de sa disgrâce, et que Saint-Évremond n'avait jamais voulu s'en expliquer. Lorsque Louis XIV permit à Saint-Évremond de revenir dans sa patrie, sur la fin de ses jours, ce philosophe dédaigna de regarder cette permission comme une grâce; il éprouva que la patrie est où l'on vit heureux, et il l'était à Londres[1].

Le nouveau ministre des finances, sous le simple titre de contrôleur général[2], justifia la sévérité de ses poursuites, en rétablissant l'ordre que ses prédécesseurs avaient troublé, et en travaillant sans relâche à la grandeur de l'État.

La cour devint le centre des plaisirs et le modèle des autres cours. Le roi se piqua de donner des fêtes qui fissent oublier celles de Vaux.

Il semblait que la nature prît plaisir alors à produire en France les plus grands hommes dans tous les arts, et à rassembler à la cour ce qu'il y avait jamais eu de plus beau et de mieux fait, en hommes et en femmes. Le roi l'empor-

pouvois quelque chose à sa satisfaction, non seulement je ne m'y opposerois pas, mais même je tâcherois d'y contribuer en tout ce qui dépendroit de moi. » (P. Clément, *Hist. de Colbert*, II, 285.)

1. Il ne quitta pas l'Angleterre depuis 1661 jusqu'à sa mort, en 1703. Charles II, Guillaume III, et surtout la duchesse de Mazarin, Hortense Mancini, lui avaient fait oublier Versailles.

2. Qu'il reçut en 1665, et qui désigna désormais les ministres des finances.

tait sur tous ses courtisans par la richesse de sa taille et par la beauté majestueuse de ses traits. Le son de sa voix, noble et touchant, gagnait les cœurs qu'intimidait sa présence. Il avait une démarche qui ne pouvait convenir qu'à lui et à son rang, et qui eût été ridicule en tout autre. L'embarras qu'il inspirait à ceux qui lui parlaient flattait en secret sa complaisance avec laquelle il sentait sa supériorité. Ce vieil officier, qui se troublait, qui bégayait en lui demandant une grâce, et qui, ne pouvant achever son discours, lui dit : « Sire, je ne tremble pas ainsi devant vos ennemis, » n'eut pas de peine à obtenir ce qu'il demandait.

Le goût de la société n'avait pas encore reçu toute sa perfection à la cour. La reine mère, Anne d'Autriche, commençait à aimer la retraite. La reine régnante savait à peine le français, et la bonté faisait son seul mérite. La princesse d'Angleterre, belle-sœur du roi, apporta à la cour les agréments d'une conversation douce et animée, soutenue bientôt par la lecture des bons ouvrages, et par un goût sûr et délicat. Elle se perfectionna dans la connaissance de la langue, qu'elle écrivait mal encore au temps de son mariage. Elle inspira une émulation d'esprit nouvelle, et introduisit à la cour une politesse et des grâces dont à peine le reste de l'Europe avait l'idée. Madame avait tout l'esprit de Charles II, son frère, embelli par les charmes de son sexe, par le don, et par le désir de plaire.

La cour de Louis XIV respirait une galanterie que la décence rendait plus piquante. Celle qui régnait à la cour de Charles II était plus hardie, et trop de grossièreté en déshonorait les plaisirs.

Il y eut d'abord entre Madame et le roi beaucoup de ces coquetteries d'esprit et de cette intelligence secrète qui se remarquèrent dans de petites fêtes souvent répétées. Le roi lui envoyait des vers ; elle y répondait. Il arriva que le même homme fut à la fois le confident du roi et de Madame dans ce commerce ingénieux. C'était le marquis de Dangeau. Le roi le chargeait d'écrire pour lui ; et la princesse l'engageait à répondre au roi[1]. Il les servit ainsi tous deux, sans laisser soupçonner à l'un qu'il fût employé par l'autre ; et ce fut une des causes de sa fortune.

1. L'anecdote se rapporte, non Madame, mais à Mlle de la Vallière, au témoignage de l'abbé de Choisy.

Cette intelligence jeta les alarmes dans la famille royale[1]. Le roi réduisit l'éclat de ce commerce à un fonds d'estime et d'amitié qui ne s'altéra jamais. Lorsque Madame fit depuis travailler Racine et Corneille à la tragédie de *Bérénice*, elle avait en vue non seulement la rupture du roi avec la connétable Colonne, mais le frein qu'elle-même avait mis à son propre penchant, de peur qu'il ne devînt dangereux. Louis XIV est assez désigné dans ces deux vers de la *Bérénice* de Racine :

Qu'en quelque obscurité que le sort l'eût fait naître,
Le monde, en le voyant, eût reconnu son maître.

Ces amusements firent place à la passion plus sérieuse et plus suivie qu'il eut pour M[lle] de La Vallière, fille d'honneur de Madame. Il goûta avec elle le bonheur rare d'être aimé uniquement pour lui-même. Elle fut deux ans l'objet caché de tous les amusements galants, et de toutes les fêtes que le roi donnait. Un jeune valet de chambre du roi, nommé Belloc, composa plusieurs récits qu'on mêlait à des danses, tantôt chez la reine, tantôt chez Madame ; et ces récits exprimaient avec mystère le secret de leurs cœurs, qui cessa bientôt d'être un secret.

Tous les divertissements publics que le roi donnait étaient autant d'hommages à sa maîtresse. On fit, en 1662, un carrousel vis-à-vis les Tuileries[2], dans une vaste enceinte, qui en a retenu le nom de *place du Carrousel*. Il y eut cinq quadrilles. Le roi était à la tête des Romains ; son frère, des Persans ; le prince de Condé, des Turcs ; le duc d'Enghien, son fils, des Indiens ; le duc de Guise, des Américains. Ce duc de Guise était petit-fils du Balafré. Il était célèbre dans le monde par l'audace malheureuse avec laquelle il avait entrepris de se rendre maître de Naples. Sa prison, ses duels, ses amours romanesques, ses profusions, ses aventures, le rendaient singulier en tout. Il semblait être d'un autre siècle. On disait de lui, en le voyant courir avec le grand Condé : « Voilà les héros de l'histoire et de la fable. »

La reine-mère, la reine régnante, la reine d'Angleterre, veuve de Charles I[er], oubliant alors ses malheurs, étaient sous

1. Notamment dans l'esprit de la reine-mère. Elle chargea M[me] de Motteville de mettre fin aux promenades prolongées du roi en tête à tête avec Madame, et elle obtint satisfaction.

2. « Non dans la Place Royale, comme le dit l'Histoire de la Hode,

un dais à ce spectacle. Le comte de Sault, fils du duc de Lesdiguières, remporta le prix, et le reçut des mains de la reine mère. Ces fêtes ranimèrent plus que jamais le goût des devises et des emblèmes que les tournois avaient mis autrefois à la mode, et qui avaient subsisté après eux[1].

Un antiquaire, nommé Douvrier, imagina dès lors pour Louis XIV l'emblème d'un soleil dardant ses rayons sur un globe, avec ces mots: *Nec pluribus impar*. L'idée était un peu imitée d'une devise espagnole faite pour Philippe II, et plus convenable à ce roi qui possédait la plus belle partie du Nouveau Monde, et tant d'États dans l'ancien, qu'à un jeune roi de France qui ne donnait encore que des espérances. Cette devise eut un succès prodigieux. Les armoiries du roi, les meubles de la couronne, les tapisseries, les sculptures, en furent ornées. Le roi ne la porta jamais dans ses carrousels. On a reproché injustement à Louis XIV le faste de cette devise, comme s'il l'avait choisie lui-même; et elle a été peut-être plus justement critiquée pour le fond. Le corps ne représente pas ce que la légende signifie, et cette légende n'a pas un sens assez clair et assez déterminé[2]. Ce qu'on peut expliquer de plusieurs manières ne mérite d'être expliqué d'aucune. Les devises, ce reste de l'ancienne chevalerie, peu-

sous le nom de La Martinière. » (Note de Voltaire.)

1. Sur ce carrousel de 1662 le duc de Luynes dans ses *Mémoires sur la cour de Louis XV* (II, 333), raconte une curieuse anecdote. L'affluence des étrangers à Paris fut telle que grâce à l'augmentation des droits d'entrée la fête valut au roi, tous frais déduits, un million de bénéfice.

2. Louis XIV en est convenu lui-même, tout en approuvant fort l'emblème et la devise en question. « On choisit pour corps le soleil, lit-on dans ses *Mémoires* (II, 570), qui... par sa qualité d'unique, par l'éclat qui l'environne, par la lumière qu'il communique aux autres astres qui lui composent comme une espèce de cour, par le partage égal et juste qu'il fait de cette même lumière à tous les divers climats du monde, par le bien qu'il fait en tous lieux, produisant sans cesse de tous côtés la vie, la joie et l'action, par son mouvement sans relâche, où il paraît néanmoins toujours tranquille, par cette course constante et invariable, dont il ne s'écarte et ne se détourne jamais, est assurément la plus vive et la plus belle image d'un grand monarque. Ceux qui me voyaient gouverner avec assez de tranquillité et sans être embarrassé de rien, dans ce nombre de soins que la royauté exige, me persuadèrent d'ajouter le globe de la terre, et pour âme *nec pluribus impar;* par où ils entendaient, ce qui flattait agréablement l'ambition d'un jeune roi, que suffisant seul à tant de choses, je suffirais sans doute encore à gouverner d'autres empires, comme le soleil à éclairer d'autres mondes, s'ils étaient également exposés à ses regards. Je sais qu'on a trouvé quelque obscurité dans ces paroles, et je ne doute pas que

vent convenir à des fêtes, et ont de l'agrément quand les allusions sont justes, nouvelles, et piquantes. Il vaut mieux n'en point avoir que d'en souffrir de mauvaises et de basses, comme celle de Louis XII ; c'était un porc-épic avec ces paroles : « Qui s'y frotte s'y pique[1]. » Les devises sont, par rapport aux inscriptions, ce que sont des mascarades en comparaison des cérémonies augustes.

La fête de Versailles, en 1665, surpassa celle du carrousel par sa singularité, par sa magnificence, et les plaisirs de l'esprit qui, se mêlant à la splendeur de ces divertissements, y ajoutaient un goût et des grâces dont aucune fête n'avait encore été embellie. Versailles commençait à être un séjour délicieux, sans approcher de la grandeur dont il fut depuis.

(1664) Le 5 mai, le roi y vint avec la cour, composée de six cents personnes, qui furent défrayées avec leur suite, aussi bien que tous ceux qui servirent aux apprêts de ces enchantements. Il ne manqua jamais à ces fêtes que des monuments construits exprès pour les donner, tels qu'en élevèrent les Grecs et les Romains : mais la promptitude avec laquelle on construisit des théâtres, des amphithéâtres, des portiques, ornés avec autant de magnificence que de goût, était une merveille qui ajoutait à l'illusion, et qui, diversifiée depuis en mille manières, augmentait encore le charme de ces spectacles.

Il y eut d'abord une espèce de carrousel. Ceux qui devaient courir parurent le premier jour comme dans une revue ; ils étaient précédés de hérauts d'armes, de pages, d'écuyers, qui portaient leurs devises et leurs boucliers ; et sur ces boucliers étaient écrits en lettres d'or des vers composés par Perigni et par Benserade[2]. Ce dernier surtout avait un talent singulier pour ces pièces galantes, dans lesquelles il faisait toujours des allusions délicates et piquantes aux caractères

ce même corps n'en pût fournir de plus heureuses. Il y en a même qui m'ont été présentées depuis ; mais celle-là étant déjà employée dans mes bâtiments et en une infinité d'autres choses, je n'ai pas jugé à propos de la changer. »

1. C'était un souvenir de l'ordre du Camail ou du Porc-Épic, fondé en 1394 par son aïeul Louis d'Orléans ; le récipiendaire recevait une bague sur laquelle était gravé un porc-épic.

2. Périgny, président au Parlement, un des rédacteurs des *Mémoires de Louis XIV*. — Isaac de Benserade (1612-1691), poète courtisan, connu surtout pour avoir mis en rondeaux les *Métamorphoses d'Ovide*, très en faveur auprès de

des personnes, aux personnages de l'antiquité ou de la fable qu'on représentait, et aux passions qui animaient la cour. Le roi représentait Roger[1] : tous les diamants de la couronne brillaient sur son habit, et sur le cheval qu'il montait. Les reines et trois cents dames, sous des arcs de triomphe, voyaient cette entrée.

Le roi, parmi tous les regards attachés sur lui, ne distinguait que ceux de Mlle de La Vallière. La fête était pour elle seule ; elle en jouissait confondue dans la foule.

La cavalcade était suivie d'un char doré de dix-huit pieds de haut, de quinze de large, de vingt-quatre de long, représentant le char du Soleil. Les quatre Ages d'or, d'argent, d'airain, et de fer : les signes célestes, les Saisons, les Heures, suivaient à pied ce char. Tout était caractérisé[2]. Des bergers portaient les pièces de la barrière qu'on ajustait au son des trompettes, auxquelles succédaient par intervalles les musettes et les violons. Quelques personnages, qui suivaient le char d'Apollon, vinrent d'abord réciter aux reines des vers convenables au lieu, au temps, au roi, et aux dames. Les courses finies et la nuit venue, quatre mille gros flambeaux éclairèrent l'espace où se donnaient les fêtes. Des tables y furent servies par deux cents personnages qui représentaient les Saisons, les Faunes, les Sylvains, les Dryades, avec des pasteurs, des vendangeurs, des moissonneurs. Pan et Diane avançaient sur une montagne mouvante, et en descendirent pour faire poser sur les tables ce que les campagnes et les forêts produisent de plus délicieux. Derrière les tables, en demi-cercle, s'éleva tout d'un coup un théâtre chargé de concertants. Les arcades qui entouraient la table et le théâtre étaient ornées de cinq cents girandoles vertes et argent, qui portaient des bougies ; et une balustrade dorée fermait cette vaste enceinte.

Ces fêtes, si supérieures à celles qu'on invente dans les romans, durèrent sept jours. Le roi emporta quatre fois le

Louis XIV pour son talent sans égal dans sa composition des vers pour les ballets et les divertissements de la cour.

1. Roger et ses chevaliers étaient captifs des charmes d'Alcine, et mis par elle à la disposition des deux reines. Les nymphes de la magicienne Alcine récitèrent des vers à la louange de la reine-mère qui

« Des flots les plus mutins méprisa l'insolence, »

et remit l'autorité à son fils.

2. Ainsi le Printemps était sur un cheval d'Espagne, l'Été sur un éléphant, l'Automne sur un chameau, l'Hiver sur un ours.

prix des jeux, et laissa disputer ensuite aux autres chevaliers les prix qu'il avait gagnés, et qu'il leur abandonnait[1].

La comédie de *la Princesse d'Élide*, quoiqu'elle ne soit pas une des meilleures de Molière, fut un des plus agréables ornements de ces jeux, par une infinité d'allégories fines sur les mœurs du temps, et par des à-propos qui font l'agrément de ces fêtes, mais qui sont perdus pour la postérité. On était encore très entêté, à la cour, de l'astrologie judiciaire : plusieurs princes pensaient, par une superstition orgueilleuse, que la nature les distinguait jusqu'à écrire leur destinée dans les astres. Le duc de Savoie, Victor-Amédée, père de la duchesse de Bourgogne, eut un astrologue auprès de lui, même après son abdication. Molière osa attaquer cette illusion dans *les Amants magnifiques*, joués dans une autre fête, en 1670.

On y voit aussi un fou de cour, ainsi que dans *la Princesse d'Élide*[2]. Ces misérables étaient encore fort à la mode[3]. C'était un reste de barbarie, qui a duré plus longtemps en Allemagne qu'ailleurs. Le besoin des amusements, l'impuissance de s'en procurer d'agréables et d'honnêtes dans les temps d'ignorance et de mauvais goût, avaient fait imaginer ce triste plaisir, qui dégrade l'esprit humain. Le fou qui était alors auprès de Louis XIV avait appartenu au prince de Condé : il s'appelait l'Angeli. Le comte de Grammont disait que, de tous les fous qui avaient suivi Monsieur le Prince, il n'y avait que l'Angeli qui eût fait fortune[4]. Ce bouffon ne manquait pas d'esprit. C'est lui qui dit « qu'il n'allait pas au

1. Il s'agissait de « courre les têtes. » — « Les chevaliers, dit le narrateur officiel des Plaisirs de l'île enchantée, entrent en lice l'un après l'autre... et après que l'un d'eux a couru et emporté une tête de gros carton peint et de la forme de celle d'un Turc, il donne sa lance à un page, et faisant la demi-volte, il revient à toute bride à la seconde tête, qui a la couleur et la forme d'un More, et l'emporte avec le dard qu'il rejette en passant, puis reprenant une javeline peu différente de la forme du dard, dans une troisième passade, il la darde dans un bouclier où est peinte une tête de Méduse, et achevant la demi-volte, il tire l'épée dont il emporte, en passant toujours à toute bride, une tête élevée à un demi-pied de terre ; alors il fait place à un autre. Celui qui en ces courses en a emporté le plus gagne le prix. »

2. Le rôle du fou de la princesse d'Élide, Moron, était joué par Molière lui-même.

3. La reine avait encore le sien en 1671. Il se nommait Bricmini.

4. Il avait eu en effet l'adresse d'amasser 25 000 l. et Boileau a pu dire avec dépit (*Satire I*) :

« Et l'esprit le plus beau, l'auteur le plus [poli
N'y parviendra jamais (à la cour) au sort [de l'Angeli. »

sermon, parce qu'il n'aimait pas le *brailler*, et qu'il n'entendait pas le *raisonner* ».

(1664) La farce du *Mariage forcé* fut aussi jouée à cette fête. Mais ce qu'il y eut de véritablement admirable, ce fut la première représentation des trois premiers actes du *Tartufe*[1]. Le roi voulut voir ce chef-d'œuvre, avant même qu'il fût achevé. Il le protégea depuis contre les faux dévots[2], qui voulurent intéresser la terre et le ciel pour le supprimer; et il subsistera, comme on l'a déjà dit ailleurs, tant qu'il y aura en France du goût et des hypocrites.

La plupart de ces solennités brillantes ne sont souvent que pour les yeux et les oreilles. Ce qui n'est que pompe et magnificence passe en un jour; mais quand les chefs-d'œuvre de l'art, comme le *Tartufe*, font l'ornement de ces fêtes, elles laissent après elles une éternelle mémoire.

On se souvient encore de plusieurs traits de ces allégories de Benserade, qui ornaient les ballets de ce temps-là. Je ne citerai que ces vers pour le roi représentant le Soleil :

> Je doute qu'on le prenne avec vous sur le ton
> De Daphné ni de Phaéton,
> Lui trop ambitieux, elle trop inhumaine.
> Il n'est point là de piège où vous puissiez donner:
> Le moyen de s'imaginer
> Qu'une femme vous fuie, et qu'un homme vous mène?

La principale gloire de ces amusements qui perfectionnaient en France le goût, la politesse, et les talents, venait de ce qu'ils ne dérobaient rien aux travaux continuels du monarque. Sans ces travaux, il n'aurait su que tenir une cour, il n'aurait pas su régner; et si les plaisirs magnifiques de cette cour avaient insulté à la misère du peuple, ils n'eussent été qu'odieux : mais le même homme qui avait donné ces fêtes avait donné du pain au peuple dans la disette de 1662. Il avait fait venir des grains, que les riches achetèrent à vil prix, et dont il fit des dons aux pauvres familles à la porte du Louvre[3] : il avait remis au peuple trois millions

1. Le 12 mai 1664.

2. Représenté en entier devant le prince de Condé, à la fin de 1664 et en 1665, le *Tartufe* fut donné au public le 5 août 1667, interdit le lendemain, et Louis XIV accorda enfin la permission définitive de le représenter le 5 février 1669.

3. Cf. des détails navrants sur cette famine de 1662 dans Fernand

de tailles : nulle partie de l'administration intérieure n'était négligée; son gouvernement était respecté au dehors. Le roi d'Espagne, obligé de lui céder la préséance; le pape forcé de



Le peuple se disputant « le pain du roi » au Louvre (1662).

lui faire satisfaction; Dunkerque ajouté à la France par un marché glorieux à l'acquéreur et honteux pour le vendeur; enfin, toutes ses démarches, depuis qu'il tenait les rênes, avaient été ou nobles ou utiles; il était beau, après cela, de donner des fêtes[1].

Bournon : *La misère dans le Blésois en* 1662. — Le roi fit venir des grains de Pologne, de Hollande, d'Afrique ou de provinces françaises ayant peu souffert, comme la Bretagne et la Guyenne.

1. Il eût été encore plus beau d'y renoncer, comme déjà le prévoyant

(1664) Le légat *a latere*, Chigi, neveu du pape Alexandre VII, venant, au milieu de toutes les réjouissances de Versailles, faire satisfaction au roi de l'attentat des gardes du pape, étala à la cour un spectacle nouveau. Ces grandes cérémonies sont des fêtes pour le public. Les honneurs qu'on lui fit rendaient la satisfaction plus éclatante. Il reçut, sous un dais, les respects des cours supérieures, du corps de ville, du clergé. Il entra dans Paris au bruit du canon, ayant le grand Condé à sa droite et le fils de ce prince à sa gauche, et vint dans cet appareil s'humilier, lui, Rome et le pape, devant un roi qui n'avait pas encore tiré l'épée. Il dîna avec Louis XIV après l'audience, et on ne fut occupé que de le traiter avec magnificence, et de lui procurer des plaisirs. On traita depuis le doge de Gênes avec moins d'honneurs, mais avec ce même empressement de plaire, que le roi concilia toujours avec ses démarches altières[1].

Tout cela donnait à la cour de Louis XIV un air de grandeur qui effaçait toutes les autres cours de l'Europe. Il voulait que cet éclat, attaché à sa personne, rejaillît sur tout ce qui l'environnait; que tous les grands fussent honorés et qu'aucun ne fût puissant, à commencer par son frère et par Monsieur le Prince. C'est dans cette vue qu'il jugea en faveur des pairs leur ancienne querelle avec les présidents du parlement. Ceux-ci prétendaient devoir opiner avant les pairs, et s'étaient mis en possession de ce droit. Il régla dans un conseil extraordinaire que les pairs opineraient aux lits de justice, en présence du roi, avant les présidents, comme s'ils ne devaient cette prérogative qu'à sa présence; et il laissa subsister l'ancien usage dans les assemblées qui ne sont pas des lits de justice.

Pour distinguer ses principaux courtisans, il avait inventé des casaques bleues, brodées d'or et d'argent[2]. La permission de les porter était une grande grâce pour des hommes que la vanité mène. On les demandait presque comme le

Colbert l'y engageait dans un Mémoire du 28 septembre 1665 : « Si Votre Majesté considère son jeu, celui de la reine, toutes les fêtes, repas extraordinaires, elle trouvera que cet article monte encore à plus de 300 000 l., et que les rois ses prédécesseurs n'ont jamais fait cette dépense, et qu'elle n'est pas du tout nécessaire. »

1. Cf. sur l'affaire de Chigi, p. 113 et suivantes.

2. C'est ce qu'on appelait justaucorps à brevet.

collier de l'ordre[1]. On peut remarquer, puisqu'il est ici question de petits détails, qu'on portait alors des casaques par-dessus un pourpoint orné de rubans, et sur cette casaque passait un baudrier, auquel pendait l'épée. On avait une espèce de rabat à dentelles, et un chapeau orné de deux



Gentilhomme sous Louis XIV.



Garde du corps du roi.

rangs de plumes. Cette mode, qui dura jusqu'à l'année 1684, devint celle de toute l'Europe, excepté de l'Espagne et de la Pologne. On se piquait déjà presque partout d'imiter la cour de Louis XIV.

Il établit dans sa maison un ordre qui dure encore; régla les rangs et les fonctions; créa de nouvelles charges auprès de sa personne, comme celle de grand-maître de sa garde-robe. Il rétablit les tables instituées par François Ier, et les augmenta. Il y en eut douze pour les officiers commensaux, servies avec autant de propreté et de profusion que celles de beaucoup de souverains : il voulait que les étrangers y fussent tous invités : cette attention dura tout son règne[2]. Il en eut

1. L'ordre par excellence, l'ordre du Saint-Esprit.

2. Nous avons déjà relevé bien des fois l'indulgence extrême de Voltaire pour tout ce faste monarchique dont Louis XIV fut si épris. Ayant été lui-même pourvu de charges importantes à la cour de Louis XV, il ne songe pas un instant à blâmer l'exagération de ce

une autre plus recherchée et plus polie encore. Lorsqu'il eut fait bâtir les pavillons de Marli en 1679, toutes les dames trouvaient dans leur appartement une toilette complète : rien de ce qui appartient à un luxe commode n'était oublié ; quiconque était du voyage pouvait donner des repas dans son appartement : on y était servi avec la même délicatesse que le maître. Ces petites choses n'acquièrent du prix que quand elles sont soutenues par les grandes. Dans tout ce qu'il faisait, on voyait de la splendeur et de la générosité. Il faisait présent de deux cent mille francs aux filles de ses ministres, à leur mariage.

Ce qui lui donna dans l'Europe le plus d'éclat, ce fut une libéralité qui n'avait point d'exemple. L'idée lui en vint d'un discours du duc de Saint-Aignan[1], qui lui conta que le cardinal de Richelieu avait envoyé des présents à quelques savants étrangers, qui avaient fait son éloge. Le roi n'attendit pas qu'il fût loué ; mais, sûr de mériter de l'être, il recommanda à ses ministres, Lyonne[2] et Colbert, de choisir un nombre de Français et d'étrangers distingués dans la littérature, auxquels il donnerait des marques de sa générosité. Lyonne ayant écrit dans les pays étrangers, et s'étant fait instruire autant qu'on le peut dans cette matière si délicate, où il s'agit de donner des préférences aux contemporains, on fit d'abord une liste de soixante personnes[3] : les unes eurent des présents ; les autres des pensions, selon leur rang, leurs besoins, et leur mérite. (1663) Le bibliothécaire du Vatican, Allacci[4] ; le comte Graziani, secrétaire d'État du duc

luxe et les frais de cette magnificence. Les éditeurs de Kehl, moins complaisants, annotèrent ainsi ce passage : « Ces profusions faites avec l'argent du peuple étaient une véritable injustice, et certes un beaucoup plus grand péché, excepté aux yeux des jésuites, que ceux qu'il pouvait commettre avec ses maîtresses. Cette foule de charges inutiles, d'abus de tout genre, a fait un mal plus durable. Une grande partie de ces abus a subsisté longtemps, et subsiste même encore, quoiqu'aucun des princes qui lui ont succédé n'ait hérité de son goût pour le faste ».

1. François-Honorat de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan, 1607-1687, père de ce duc de Beauvilliers qui joua un si grand rôle à la fin du règne, était un grand ami des lettres ; il fut membre de l'Académie française.

2. Non pas de Lyonne, mais Chapelain.

3. 45 Français et 15 étrangers.

4. Ou plutôt Allatius, Grec d'origine et de religion, et cependant ennemi déclaré de ses coreligionnaires, contre lesquels il fournissait volontiers des arguments : auteur de nombreux ouvrages de théologie, de philologie ou d'érudition, d'un poème grec sur la naissance de Louis XIV, etc.

de Modène[1]; le célèbre Viviani, mathématicien du grand-duc de Florence; Vossius, l'historiographe des Provinces-Unies; l'illustre mathématicien Huygens; un résident hollandais en Suède[2]; enfin jusqu'à des professeurs d'Altorf et de Helmstadt[3], ville presque inconnue des Français, furent étonnés de recevoir des lettres de M. Colbert, par lesquelles il leur mandait que si le roi n'était pas leur souverain, il les priait d'agréer qu'il fût leur bienfaiteur. Les expressions de ces lettres étaient mesurées sur la dignité des personnes; et toutes étaient accompagnées, ou de gratifications considérables, ou de pensions[4].

Parmi les Français, on sut distinguer Racine[5], Quinault, Fléchier, depuis évêque de Nîmes, encore fort jeune : ils eurent des présents. Il est vrai que Chapelain et Cotin[6] eurent des pensions; mais c'était principalement Chapelain que le ministre Colbert avait consulté. Ces deux hommes, d'ailleurs si décriés pour la poésie, n'étaient pas sans mérite. Chapelain avait une littérature immense; et, ce qui peut surprendre, c'est qu'il avait du goût, et qu'il était un des critiques les plus éclairés[7]. Il y a une grande distance de tout cela au génie. La science et l'esprit conduisent un artiste, mais ne le forment en aucun genre. Personne en France n'eut plus de réputation de son temps que Ronsard et Chapelain. C'est qu'on était barbare dans le temps de Ronsard, et qu'à peine on sortait de la barbarie dans celui de Chape-

1. Graziani (1604-1675) avait publié un éloge emphatique du cardinal Mazarin, qui ne lui rapporta point la récompense espérée : il fut plus heureux en célébrant Louis XIV, et reçut une pension « comme bien versé dans les lettres et excellant dans la poésie italienne ».

2. Heinsius « grand poète et grand orateur latin », 1620-1681, éditeur d'Ovide, de Claudien, de Virgile, qu'il travailla pendant trente ans. C'était à la même famille qu'appartenait le fameux grand pensionnaire de Hollande.

3. Altorf, en Bavière, près de Nuremberg : Helmstadt, dans le duché de Brunswick : toutes deux avaient alors des Universités. La fameuse lettre dont Voltaire cite un passage fut adressée à Vossius.

4. Il faut ajouter à cette liste Conringius, Hevelius, Bœklerus, Wagenseil, Carlo Dati, qui composa en italien un panégyrique de Louis XIV, etc. : au fond, le but principal de ces gratifications était en effet d'avoir partout « des trompettes de la gloire du roi », comme Chapelain l'écrivait en 1663.

5. Il débuta à 600 livres et s'éleva par degrés jusqu'au chiffre de 2000, qu'il atteignit en 1679.

6. 3000 l. à Chapelain, comme « le plus grand poète français qui ait jamais été et du plus solide jugement », 1200 à l'abbé Cotin « poète et orateur français ».

7. Ce jugement de l'auteur de *la Pucelle* sur son prédécesseur dans le même sujet ne manque pas d'un certain piquant. Il contient d'ailleurs

lain. Costar, le compagnon d'étude de Balzac et de Voiture appelle Chapelain le premier des poètes héroïques[1].

Boileau n'eut point de part à ces libéralités; il n'avait encore fait que des satires, et l'on sait que ses satires attaquaient les mêmes savants que le ministre avait consultés. Le roi le distingua, quelques années après, sans consulter personne[2].

Les présents faits dans les pays étrangers furent si considérables, que Viviani fit bâtir à Florence une maison des libéralités de Louis XIV. Il mit en lettres d'or sur le frontispice : *Ædes a Deo datæ ;* allusion au surnom de *Dieu-Donné*, dont la voix publique avait nommé ce prince à sa naissance.

On se figure aisément l'effet qu'eut dans l'Europe cette magnificence extraordinaire[3]; et si l'on considère tout ce que le roi fit après de mémorable, les esprits les plus sévères et les plus difficiles doivent souffrir les éloges immodérés qu'on lui prodigua. Les Français ne furent pas les seuls qui le louèrent. On prononça douze panégyriques de Louis XIV, en diverses villes d'Italie; hommage qui n'était rendu ni par la crainte, ni par l'espérance[4], et que le marquis Zampieri envoya au roi.

Il continua toujours à répandre ses bienfaits sur les lettres et sur les arts. Des gratifications d'environ quatre mille louis à Racine, la fortune de Despréaux, celle de Quinault, surtout celle de Lulli et de tous les artistes qui lui consacrèrent leurs travaux, en sont des preuves. Il donna même mille louis à Benserade, pour faire graver les tailles-douces de ses *Métamorphoses d'Ovide en rondeaux :* libéralité mal appliquée, qui prouve seulement la générosité du souverain. Il récom-

beaucoup de vrai. Chapelain avait du goût, de la science, il connaissait beaucoup les littératures espagnole et italienne : il n'a eu que le tort de se croire poète.

1. Costar aussi avait été chargé par Mazarin de lui dresser une liste des écrivains dignes d'être encouragés par des pensions.

2. En 1665 et 1666, il figure pour une pension de 1 200 livres : son nom disparaît ensuite, et il faut attendre la mort de Chapelain pour retrouver Boileau jouissant, en 1676, d'une pension de 2 000 livres. — Ajoutons à cette liste Mézeray, Corneille, Molière, Conrart, Huet, etc., etc., et remarquons l'absence de La Fontaine.

3. Il est bon cependant de rappeler que Louis XIV n'était pas le premier souverain à agir ainsi : la reine Christine de Suède avait déjà donné l'exemple.

4. C'est véritablement se moquer que de vouloir faire passer ces louanges pour désintéressées. Il était sous-entendu, et quelquefois dit expressément, que les pensionnaires du roi devaient s'acquitter en panégyriques. Chapelain « coulait de son mieux aux gratifiés ce qu'ils

pensait dans Benserade le petit mérite qu'il avait dans ses ballets.

Plusieurs écrivains ont attribué uniquement à Colbert cette protection donnée aux arts, et cette magnificence de Louis XIV; mais il n'eut d'autre mérite en cela que de seconder la magnanimité et le goût de son maître. Ce ministre, qui avait un très grand génie pour les finances, le commerce, la navigation, la police générale, n'avait pas dans l'esprit ce goût et cette élévation du roi; il s'y prêtait avec zèle, et était loin de lui inspirer ce que la nature donne[1].

On ne voit pas après cela, sur quel fondement quelques écrivains ont reproché l'avarice à ce monarque. Un prince, qui a des domaines absolument séparés des revenus de l'État, peut être avare comme un particulier; mais un roi de France, qui n'est réellement que le dispensateur de l'argent de ses sujets[2], ne peut guère être atteint de ce vice. L'attention et la volonté de récompenser peuvent lui manquer; mais c'est ce qu'on ne peut reprocher à Louis XIV.

Dans le temps même qu'il commençait à encourager les talents par tant de bienfaits, l'usage que le comte de Bussi fit des siens fut rigoureusement puni. On le mit à la Bastille en 1665. Les *Amours des Gaules* furent le prétexte de sa prison. La véritable cause était cette chanson où le roi était trop compromis, et dont alors on renouvela le souvenir, pour perdre Bussi, à qui on l'imputait :

Que Déodatus est heureux
De baiser ce bec amoureux,
Qui d'une oreille à l'autre va!
Alleluia.

Ses ouvrages n'étaient pas assez bons pour compenser le mal qu'ils lui firent. Il parlait purement sa langue : il avait du mérite, mais plus d'amour-propre encore, et il ne se

avaient à faire, et le ressentiment public qu'une libéralité si grande et si extraordinaire exigeait d'eux ».

1. C'est ce que Lemontey a très bien exprimé, en disant que : « si Colbert éclaira l'esprit de Louis XIV, Louis XIV éleva l'âme de Colbert. »

2. Telle était la pure théorie monarchique, encore au temps où Voltaire écrivait : et l'abbé Terray pouvait dire avec vérité : « Apprenez, Monsieur, que les biens des citoyens sont ceux du roi, et que les dettes du roi sont celles de l'État. » — « Les rois, dit Louis XIV dans ses *Mémoires*, sont seigneurs

servit guère de ce mérite que pour se faire des ennemis. Louis XIV aurait agi généreusement, s'il lui avait pardonné; il vengea son injure personnelle en paraissant céder au cri public. Cependant le comte de Bussi[1] fut relâché au bout de dix-huit mois; mais il fut privé de ses charges, et resta dans la disgrâce tout le reste de sa vie, protestant en vain à Louis XIV une tendresse que ni le roi, ni personne ne croyait sincère[2].

CHAPITRE XXVI

Suite des particularités et anecdotes.

A la gloire, aux plaisirs, à la grandeur, à la galanterie, qui occupaient les premières années de ce gouvernement, Louis XIV voulut joindre les douceurs de l'amitié; mais il est difficile à un roi de faire des choix heureux. De deux hommes auxquels il marqua le plus de confiance, l'un le trahit indignement, l'autre abusa de sa faveur. Le premier était le marquis de Vardes, confident du goût du roi pour Mme de La Vallière. On sait que des intrigues de cour le firent chercher à perdre Mme de La Vallière, qui par sa place devait avoir des jalouses, et qui par son caractère ne devait point avoir d'ennemis. On sait qu'il osa, de concert avec le comte de Guiche[3], et la comtesse de Soissons[4], écrire à la reine

absolus et ont naturellement la disposition pleine et entière de tous les biens qui sont possédés aussi bien par les gens d'église que par les séculiers. » La France n'était qu'un vaste domaine dont le roi était non seulement le maître, mais le propriétaire.

1. Bussy-Rabutin, 1618-1693, cousin de Mme de Sévigné, auteur de Lettres, de Mémoires, et surtout d'une *Histoire amoureuse des Gaules*, pleine de récits peu favorables à la vertu des dames de la cour.

2. Il fut exilé dans ses terres, et dut y rester 17 ans, malgré une *Histoire de Louis le Grand* où l'adulation dépassait toutes limites.

3. Armand de Gramont, comte de Guiche, 1638-1673. Déjà exilé une fois pour avoir poursuivi Madame de ses assiduités, il allait l'être encore pour avoir trempé dans cette intrigue contre Mlle de La Vallière. (Voir p. 155 le rôle de ce personnage dans le passage du Rhin.)

4. Olympe Mancini, autrefois remarquée du roi (voir p. 387), et qui était bien aise de reconquérir les bonnes grâces de la reine en détournant ses soupçons d'un autre côté : encore plus sans doute de brouiller le Roi avec sa maîtresse et de prétendre de nouveau à cette place. Spanheim place cet épisode

régnante une lettre contrefaite, au nom du roi d'Espagne, son père. Cette lettre apprenait à la reine ce qu'elle devait ignorer, et ce qui ne pouvait que troubler la paix de la maison royale. Il ajouta à cette perfidie la méchanceté de faire tomber les soupçons sur les plus honnêtes gens de la cour, le duc et la duchesse de Navailles[1]. (1665) Ces deux personnes innocentes furent sacrifiées au ressentiment du monarque trompé. L'atrocité de la conduite de Vardes fut trop connue; et Vardes, tout criminel qu'il était, ne fut guère plus puni que les innocents qu'il avait accusés, et qui furent obligés de se défaire de leurs charges et de quitter la cour[2].



Le roi en costume de ballet.

L'autre favori était le comte depuis duc de Lauzun, tantôt rival du roi dans ses amours passagers, tantôt son confident, et si connu depuis, par ce mariage qu'il voulait contracter trop publiquement avec Mademoiselle, et qu'il fit ensuite secrètement malgré sa parole donnée à son maître[3].

Le roi, trompé dans ses choix, dit qu'il avait cherché des

en 1668 : il eut lieu en 1663. (Lair, *Louise de La Vallière et la jeunesse de Louis XIV*, chap. VI.)

1. Mme de Navailles, dame d'honneur de la reine, était déjà odieuse à Louis XIV pour avoir veillé avec trop de soin sur la vertu des demoiselles d'honneur et avoir mis à leurs appartements des grilles solides que le roi s'empressa de faire enlever. Le duc de Navailles était gouverneur du Havre et commandant des chevau-légers. Tous deux furent exilés en 1664. Plus tard, le duc de Navailles, sans être rappelé à la cour, reçut le gouvernement de l'Aunis.

2. Il fut mis à la Bastille : encore fut-ce moins pour son rôle dans cette affaire que pour un propos insolent qu'il avait tenu contre Madame : le chevalier de Lorraine courtisant sans succès une fille d'honneur d'Henriette, Vardes aurait dit qu'il eût été plus heureux en courtisant la maîtresse ellemême.

3. Puy-Guilhem ou Péguilin, comte, puis duc de Lauzun, 1633-1723, cadet de Gascogne, célèbre par ses aventures extraordinaires. Il s'éprit de sa cousine, Mme de Monaco, qui recherchait les faveurs de Louis XIV, parla au roi avec hau-

amis, et qu'il n'avait trouvé que des intrigants. Cette connaissance malheureuse des hommes, qu'on acquiert trop tard, lui faisait dire aussi : « Toutes les fois que je donne une place vacante, je fais cent mécontents et un ingrat. »

Ni les plaisirs, ni les embellissements des maisons royales et de Paris, ni les soins de la police du royaume, ne discontinuèrent pendant la guerre de 1667.

Le roi dansa dans les ballets jusqu'en 1670. Il avait alors trente-deux ans. On joua devant lui à Saint-Germain la tragédie de *Britannicus* ; il fut frappé de ces vers :

Pour toute ambition, pour vertu singulière,
Il excelle à conduire un char dans la carrière;
A disputer des prix indignes de ses mains:
A se donner lui-même en spectacle aux Romains.

Dès lors il ne dansa plus en public, et le poète réforma le monarque. Son union avec Mme la duchesse de La Vallière subsistait toujours, malgré les infidélités fréquentes qu'il lui faisait. Ces infidélités lui coûtaient peu de soins. Il ne trouvait guère de femmes qui lui résistassent, et revenait toujours à celle qui, par la douceur et par la bonté de son caractère, par un amour vrai, et même par les chaînes de l'habitude, l'avait subjugué sans art ; mais, dès l'an 1669, elle s'aperçut que Mme de Montespan prenait de l'ascendant; elle combattit avec sa douceur ordinaire ; elle supporta le chagrin d'être témoin longtemps du triomphe de sa rivale,

teur, et fut mis à la Bastille. Il avait reçu promesse de la charge de grand maître de l'artillerie, et l'effet de cette promesse se faisant attendre, il réclama en termes tels que le roi jeta sa canne par la fenêtre, pour ne point frapper un gentilhomme. Lauzun eut bientôt reconquis la faveur du maître ; mais il la reperdit par ses attaques, « ses injures atroces (dit Spanheim, p. 34), » contre Mme de Montespan, fut mis de nouveau en prison, puis exilé, alla ensuite en Angleterre auprès de Jacques II, et fut reçu de nouveau à la cour en ramenant en France la reine d'Angleterre et son fils, ce qui faisait dire à Mme de Sévigné que Lauzun avait trouvé le chemin de Versailles en passant par Londres. Son mariage secret avec Mlle de Montpensier est affirmé par Saint-Simon (XIX, 191) qui donne là-dessus de curieux détails : « M. de Lauzun vint passer quelque temps à Eu, avec Mademoiselle, et ne put s'empêcher d'y courir des filles ; Mademoiselle le sut, s'emporta, l'égratigna, et le chassa de sa présence. La comtesse de Fiesque fit le raccommodement : Mademoiselle parut au bout d'une galerie ; il était à l'autre bout, et il en fit toute la longueur sur ses genoux jusqu'aux pieds de Mademoiselle..... Il se lassa d'être battu, et à son tour battit bel et bien Mademoiselle, et cela arriva plusieurs fois, tant qu'à la fin, lassés l'un de l'autre, ils se brouillèrent une bonne fois pour toutes, et ne se revirent jamais depuis. »

et sans presque se plaindre; elle se crut encore heureuse, dans sa douleur, d'être considérée du roi qu'elle aimait toujours, et de le voir sans en être aimée.

Enfin, en 1675[1], elle embrassa la ressource des âmes tendres, auxquelles il faut des sentiments vifs et profonds qui les subjuguent. Elle crut que Dieu seul pouvait succéder dans son cœur à son amant. Sa conversion fut aussi célèbre que sa tendresse. Elle se fit carmélite à Paris, et persévéra. Se couvrir d'un cilice, marcher pieds nus, jeûner rigoureusement, chanter la nuit au chœur dans une langue inconnue, tout cela ne rebuta point la délicatesse d'une femme accoutumée à tant de gloire, de mollesse, et de plaisirs. Elle vécut dans ces austérités, depuis 1675 jusqu'en 1710, sous le nom seul de sœur Louise de la Miséricorde. Un roi qui punirait ainsi une femme coupable serait un tyran; et c'est ainsi que tant de femmes se sont punies d'avoir aimé. Il n'y a presque point d'exemple de politiques qui aient pris ce parti rigoureux. Les crimes de la politique sembleraient cependant exiger plus d'expiations que les faiblesses de l'amour; mais ceux qui gouvernent les âmes n'ont guère d'empire que sur les faibles[2].

On sait que, quand on annonça à sœur Louise de la Miséricorde la mort du duc de Vermandois, qu'elle avait eu du roi, elle dit : « Je dois pleurer sa naissance encore plus que sa mort. » Il lui resta une fille, qui fut de tous les enfants du roi la plus ressemblante à son père, et qui épousa le prince Armand de Conti, neveu du grand Condé.

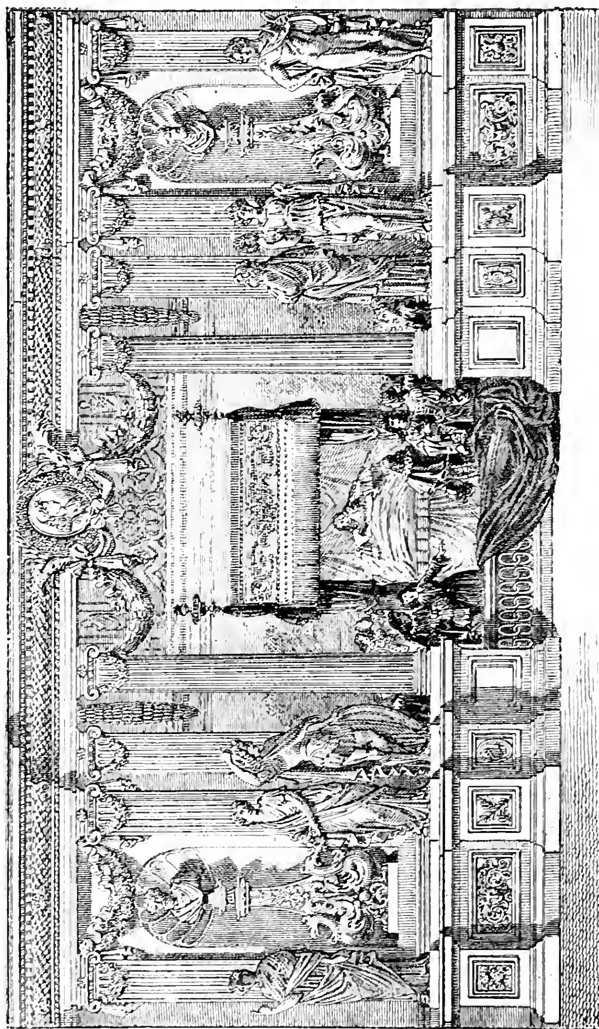
Cependant la marquise de Montespan[3] jouissait de sa faveur avec autant d'éclat et d'empire que Mme de La Vallière avait eu de modestie.

1. Dès le mois de février 1671, elle s'était retirée brusquement au couvent de Sainte-Marie de Chaillot : le roi envoya Colbert pour la rappeler. Elle revint à la cour, où elle fut traitée sur le même pied que Mme de Montespan : dans le voyage de Flandre, en 1671, les populations virent passer ensemble, à côté du roi, les *trois reines*, Marie-Thérèse, La Vallière, et Mme de Montespan. — La retraite définitive de Mlle de La Vallière eut lieu non en 1675, mais en avril 1674 : le 3 juin 1675, elle fit profession chez les Carmélites du faubourg Saint-Jacques.

2. Ce parallèle est étrange : pourquoi se figurer *a priori* le crime comme l'accompagnement nécessaire d'une carrière politique? Et sied-il bien d'appeler faiblesse une conduite comme celle de Mlle de La Vallière, dans laquelle des yeux moins prévenus verraient au contraire une preuve de force?

3. Ce fut pendant l'été de 1667, à Avesnes, que commencèrent les amours de Louis XIV et de Mme de Montespan.

Tandis que Mme de La Vallière et Mme de Montespan se



Une ruelle au dix-septième siècle, d'après une gravure de Le Pautre.

disputaient encore la première place dans le cœur du roi,

toute la cour était occupée d'intrigues d'amour. Louvois même était sensible. Parmi plusieurs maîtresses qu'eut ce ministre, dont le caractère dur semblait si peu fait pour l'amour, il y eut une Mme Dufresnoi, femme d'un de ses commis[1], pour laquelle il eut depuis le crédit de faire ériger une charge chez la reine. On la fit dame du lit : elle eut les grandes entrées. Le roi, en favorisant ainsi jusqu'aux goûts de ses ministres, voulait justifier les siens.

C'est un grand exemple du pouvoir des préjugés et de la coutume, qu'il fût permis à toutes les femmes mariées d'avoir des amants, et qu'il ne le fût pas à la petite-fille de Henri IV d'avoir un mari. Mademoiselle, après avoir refusé tant de souverains[2], après avoir eu l'espérance d'épouser Louis XIV[3], voulut faire à quarante-quatre ans la fortune d'un gentilhomme. Elle obtint la permission d'épouser *Péguilin*, du nom de Caumont, comte de Lauzun[4], le dernier qui fut capitaine d'une des deux compagnies de cent gentilshommes au bec-de-corbin, qui ne subsistent plus, et le premier pour qui le roi avait créé la charge de colonel-général des dragons. Il y avait cent exemples de princesses qui avaient épousé des gentilshommes : les empereurs romains donnaient leurs filles à des sénateurs : les filles des souverains de l'Asie, plus puissants et plus despotiques qu'un roi de France, n'épousent jamais que des esclaves de leurs pères.

Mademoiselle donnait tous ses biens, estimés vingt millions, au comte de Lauzun[5]; quatre duchés, la souveraineté de Dombes, le comté d'Eu, le palais d'Orléans qu'on nomme le Luxembourg. (1669) Elle ne se réservait rien, aban-

1. Femme d'un commis et fille d'un apothicaire, qui n'en fut pas moins courtisée par tout ce qu'il y avait de plus noble à la cour. « Je soupe ce soir chez Mme de Richelieu avec Mme Dufresnoy, écrivait Mme de Sévigné à sa fille le 29 janvier 1672 : il y a grande presse de cette dernière à la cour : il ne se fait rien de considérable dans l'État où elle n'ait part. »

2. Elle n'eut pas à les refuser : on avait simplement formé pour elle d'ambitieux projets d'alliance dont aucun ne réussit : avec le comte de Soissons, mort à la Marfée, avec Philippe IV, avec l'empereur Ferdinand III, avec le duc de Savoie, avec le duc de Lorraine, le roi de Portugal, etc.

3. Elle se berça pendant près de vingt ans de cette espérance trompeuse.

4. Voir page 421. — Les compagnies de gentilshommes au bec-de-corbin étaient ainsi nommées du bec de corbeau en forme duquel était leur hallebarde. Louis XI les avait établies, Louis XIII les avait supprimées : Louis XIV venait de les rétablir.

5. Elle le fit duc de Montpensier,

donnée tout entière à l'idée flatteuse de faire à ce qu'elle aimait une plus grande fortune qu'aucun roi n'en a fait à aucun sujet. Le contrat était dressé[1] : Lauzun fut un jour duc de Montpensier. Il ne manquait plus que la signature. Tout était prêt, lorsque le roi, assailli par les représentations des princes, des ministres, des ennemis d'un homme trop heureux, retira sa parole et défendit cette alliance. Il avait écrit aux cours étrangères pour annoncer le mariage; il écrivit la rupture. On le blâma de l'avoir permis ; on le blâma de l'avoir défendu. Il pleura de rendre Mademoiselle malheureuse ; mais ce même prince, qui s'était attendri en lui manquant de parole, fit enfermer Lauzun, en novembre 1670, au château de Pignerol, pour avoir épousé en secret la princesse qu'il lui avait permis, quelques mois auparavant, d'épouser en public[2]. Il fut enfermé dix années entières. Il y a plus d'un royaume où un monarque n'a pas cette puissance : ceux qui l'ont sont plus chéris quand ils n'en font pas d'usage. Le citoyen qui n'offense point les lois de l'État doit-il être puni si sévèrement par celui qui représente l'État ? N'y a-t-il pas une très grande différence entre déplaire à son souverain, et trahir son souverain? Un roi doit-il traiter un homme plus durement que la loi ne le traiterait ?

Ceux qui ont écrit[3] que Mme de Montespan, après avoir empêché le mariage, irritée contre le comte de Lauzun qui éclatait en reproches violents, exigea de Louis XIV cette vengeance, ont fait bien plus de tort à ce monarque. Il y aurait eu à la fois de la tyrannie et de la pusillanimité à sacrifier à la colère d'une femme un brave homme, un favori qui, privé par lui de la plus grande fortune, n'aurait fait

de Saint-Fargeau, de Châtellerault et d'Aumale.

1. Le 15 décembre 1670 : la permission du roi fut retirée trois jours après.

2. Lauzun accepta sans murmure la rupture de son projet de mariage, et la cause de sa détention ne fut pas son mariage secret, qui n'eut lieu au contraire que dix ans plus tard, au sortir de sa captivité. Il fut enfermé pour la hauteur avec laquelle il répondit au roi et pour les propos qu'il s'était permis contre Mme de Montespan. Le projet de mariage de Lauzun et de Mlle de Montpensier est, comme on l'a vu, de 1670, et non de 1669 : sa détention à Pignerol, de 1671.

3. L'origine de cette imputation, qu'on trouve dans tant d'historiens, vient du *Ségraisiana*. C'est un recueil posthume de quelques observations de Ségrais, presque toutes falsifiées. Il est plein de contradictions, et l'on sait qu'aucun de ces *ana* ne mérite de créance ». (Note de Voltaire).

d'autre faute que de s'être trop plaint de Mme de Montespan. Qu'on pardonne ces réflexions, les droits de l'humanité les arrachent. Mais, en même temps, l'équité veut que Louis XIV n'ayant fait dans tout son règne aucune action de cette nature, on ne l'accuse pas d'une injustice si cruelle. C'est bien assez qu'il ait puni avec tant de sévérité un mariage clandestin, une liaison innocente qu'il eût mieux fait d'ignorer. Retirer sa faveur était très juste, la prison était trop dure.

Ceux qui ont douté de ce mariage secret n'ont qu'à lire attentivement les *Mémoires de Mademoiselle*. Ces Mémoires apprennent ce qu'elle ne dit pas. On voit que cette même princesse, qui s'était plainte si amèrement au roi de la rupture de son mariage, n'osa se plaindre de la prison de son mari. Elle avoue qu'on la croyait mariée ; elle ne dit point qu'elle ne l'était pas : et quand il n'y aurait que ces paroles : *Je ne peux ni ne dois changer pour lui*, elles seraient décisives.

Lauzun et Fouquet furent étonnés de se rencontrer dans la même prison ; mais Fouquet surtout, qui, dans sa gloire et dans sa puissance, avait vu de loin Péguilin dans la foule, comme un gentilhomme de province sans fortune, le crut fou, quand celui-ci lui conta qu'il avait été favori du roi, et qu'il avait eu la permission d'épouser la petite-fille de Henri IV, avec tous les biens et les titres de la maison de Montpensier.

Après avoir langui dix ans en prison, il en sortit enfin ; mais ce ne fut qu'après que Mme de Montespan eut engagé Mademoiselle à donner la souveraineté de Dombes et le comté d'Eu au duc du Maine encore enfant[1], qui les posséda après la mort de cette princesse. Elle ne fit cette donation que dans l'espérance que M. de Lauzun serait reconnu pour son époux ; elle se trompa[2] : le roi lui promit seulement de donner à ce mari secret et infortuné les terres de Saint-Fargeau et de Thiers, avec d'autres revenus considérables que Lauzun ne trouva pas suffisants. Elle fut réduite à être secrètement sa femme, et à n'en être pas bien traitée en public[3]. Malheureuse à la cour, malheureuse chez elle, ordinaire effet des passions ; elle mourut en 1693[4].

1. Fils de Louis XIV et de Mme de Montespan, né en 1670.
2. Elle obtint du moins la libération de Lauzun.
3. Voir même chap. p. 421, note 3.
4. « On a imprimé, à la fin de ses *Mémoires*, une *Histoire des amours d. Mademoiselle et de M. de Lauzun*.

Pour le comte de Lauzun, il passa en Angleterre en 1688. Toujours destiné aux aventures extraordinaires, il conduisit en France la reine, épouse de Jacques II, et son fils au berceau. Il fut donc duc. Il commanda en Irlande avec peu de succès[1] et revint avec plus de réputation attachée à ses aventures que de considération personnelle. Nous l'avons vu mourir fort âgé et oublié, comme il arrive à tous ceux qui n'ont eu que de grands événements sans avoir fait de grandes choses.

Cependant Mme de Montespan était toute-puissante dès le commencement des intrigues dont on vient de parler.

Athénaïs de Mortemar, femme du marquis de Montespan; sa sœur aînée, la marquise de Thianges, et sa cadette, pour qui elle obtint l'abbaye de Fontevrault, étaient les plus belles femmes de leur temps, et toutes trois joignaient à cet avantage des agréments singuliers dans l'esprit[2]. Le duc de Vivonne, leur frère, maréchal de France, était aussi un des hommes de la cour qui avaient le plus de goût et de lecture. C'était lui à qui le roi disait un jour : « Mais à quoi sert de lire ? » Le duc de Vivonne, qui avait de l'embonpoint et de belles couleurs, répondit : « La lecture fait à l'esprit ce que vos perdrix font à mes joues. »

Ces quatre personnes plaisaient universellement par un tour singulier de conversation mêlée de plaisanterie, de naïveté et de finesse, qu'on appelait l'esprit des Mortemar[3].

C'est l'ouvrage de quelque valet de chambre. On y a joint des vers dignes de l'histoire et de toutes les inepties qu'on était en possession d'imprimer en Hollande. On doit mettre au même rang la plupart des contes qui se trouvent dans les *Mémoires de Mme de Maintenon*, faits par le nommé La Beaumelle : il y est dit qu'en 1681 un des ministres du duc de Lorraine vint, déguisé en mendiant, se présenter dans une église à Mademoiselle, lui montra une paire d'heures sur lesquelles il était écrit : « De la part du duc de Lorraine »; et qu'ensuite il négocia avec elle pour l'engager à déclarer le duc son héritier (t. II, p. 204). Cette fable est prise de l'aventure vraie ou fausse de la reine Clotilde. Mademoiselle n'en parle point dans ses *Mémoires*, où elle n'omet pas les petits faits. Le duc de Lorraine n'avait aucun droit à la succession de Mademoiselle; de plus, elle avait fait en 1679 le duc du Maine et le comte de Toulouse ses héritiers. » (Note de Voltaire.)

1. Son rôle notamment fut des moins glorieux à la bataille de la Boyne.

2. M. Lair (*Louis XIV et Mlle de La Vallière*, p. 149) caractérise ainsi les trois sœurs : « l'une (l'abbesse de Fontevrault), strictement vertueuse, l'autre (Mme de Thianges) vertueuse et coquette, la troisième (Mme de Montespan) spirituelle, coquette et de nulle vertu ». Saint-Simon a fait un pittoresque portrait des trois sœurs (t. XII, chap. v). Voir aussi P. Clément, *l'Abbesse de Fontevrault*.

3. « Toutes trois, dit Saint-Simon

Elles écrivaient toutes avec une légèreté et une grâce particulières. On voit par là combien est ridicule ce conte que j'ai entendu encore renouveler, que Mme de Montespan était obligée de faire écrire ses lettres au roi par Mme Scarron ; et que c'est là ce qui en fit sa rivale, et sa rivale heureuse.


Madame de Maintenon (1635-1719).

Mme Scarron, depuis Mme de Maintenon, avait à la vérité plus de lumières acquises par la lecture ; sa conversation était plus douce, plus insinuante. Il y a des lettres d'elle où l'art embellit le naturel, et dont le style est très élégant. Mais Mme de Montespan n'avait besoin d'emprunter l'esprit de personne et elle fut longtemps favorite avant que Mme de Maintenon lui fût présentée.

Le triomphe de Mme de Montespan éclata au voyage que le roi fit en Flandre en 1670. La ruine des Hollandais fut préparée dans ce voyage au milieu des plaisirs: ce fut une fête continuelle dans l'appareil le plus pompeux.

Le roi, qui fit tous ses voyages de guerre à cheval, fit celui-ci pour la première fois dans un carrosse à glaces ; les chaises de poste n'étaient point encore inventées. La reine, Madame, sa belle-sœur, la marquise de Montespan, étaient dans cet équipage superbe, suivi de beaucoup d'autres ; et quand Mme de Montespan allait seule, elle avait quatre garde-du-corps aux portières de son carrosse. Le Dauphin arriva ensuite avec sa cour, Mademoiselle avec la sienne : c'était avant la fatale aventure de son mariage[1] : elle parta-

avaient infiniment d'esprit et avaient l'art d'en donner aux autres. On sent encore avec plaisir ce ton charmant et simple dans ce qui reste des personnes qu'elles ont élevées chez elles et qu'elles s'étaient attachées : entre mille autres, on les distinguerait dans les conversations les plus communes ».

1. Voir page 425, note 5.

geait en paix tous ces triomphes, et voyait avec complaisance son amant, favori du roi, à la tète de sa compagnie des gardes. On faisait porter dans les villes où l'on couchait les plus beaux meubles de la couronne. On trouvait dans chaque ville un bal masqué ou paré, ou des feux d'artifices. Toute la maison de guerre accompagnait le roi, et toute la maison de service précédait ou suivait. Les tables étaient tenues comme à Saint-Germain. La cour visita dans cette pompe toutes les villes conquises. Les principales dames de Bruxelles, de Gand, venaient voir cette magnificence. Le roi les invitait à sa table; il leur faisait des présents pleins de galanterie. Tous les officiers des troupes en garnison recevaient des gratifications. Il en coùta plusieurs fois quinze cents louis d'or par jour en libéralités[1].

Tous les honneurs, tous les hommages étaient pour Mme de Montespan, excepté ce que le devoir donnait à la reine. Cependant cette dame n'était pas du secret. Le roi savait distinguer les affaires d'État des plaisirs[2].

Madame, chargée seule de l'union des deux rois et de la destruction de la Hollande, s'embarqua à Dunkerque sur la flotte du roi d'Angleterre, Charles II, son frère, avec une partie de la cour de France. Elle menait avec elle Mlle de Kéroual, depuis duchesse de Portsmouth, dont la beauté égalait celle de Mme de Montespan. Elle fut depuis[3], en

1. Voltaire a déjà parlé des splendeurs de ce célèbre voyage, p. 144 et 145.

2. Bien différent en cela de Louis XV, Louis XIV voulait en effet et savait tenir ses maîtresses à distance des affaires politiques. Il a fait sa profession de foi à cet égard dans un curieux passage de ses Mémoires (II, 314) : « Comme le prince devrait être un parfait modèle de vertu, il serait bon qu'il se garantît des faiblesses communes au reste des hommes..... Et néanmoins s'il arrive que nous tombions malgré nous dans quelqu'un de ces égarements, il faut du moins, pour en diminuer la conséquence, observer deux précautions que j'ai toujours pratiquées : la première, que le temps que nous donnons à notre amour ne soit jamais au préjudice de nos affaires..... la seconde, qui est la plus délicate et la plus difficile à pratiquer, c'est qu'en abandonnant notre cœur, il faut demeurer maître absolu de notre esprit; que nous séparions les tendresses d'amant d'avec les résolutions du souverain; que la beauté qui fait nos plaisirs n'ait jamais la liberté de nous parler de nos affaires ni des gens qui nous y servent, et que ce soient deux choses absolument séparées ».

3. Ce ne fut pas Henriette d'Angleterre qui l'introduisit comme demoiselle d'honneur à la cour de Charles II : elle la refusa même au roi, qui avait été frappé de sa beauté : ce fut quelque temps après la mort d'Henriette d'Angleterre que Louise de Kéroualle repartit pour Douvres, chargée par le gouvernement français de maintenir Charles II dans notre alliance.

Angleterre, ce que Mme de Montespan était en France, mais avec plus de crédit. Le roi Charles fut gouverné par elle jusqu'au dernier moment de sa vie; et, quoique souvent infidèle, il fut toujours maîtrisé. Jamais femme n'a conservé plus longtemps sa beauté; nous lui avons vu, à l'âge de près de soixante et dix ans, une figure encore noble et agréable, que les années n'avaient point flétrie[1].

Madame alla voir son frère à Cantorbéry[2], et revint avec la gloire du succès. Elle en jouissait, lorsqu'une mort subite et douloureuse l'enleva à l'âge de vingt-six ans, le 30 juin 1670. La cour fut dans une douleur et dans une consternation que le genre de mort augmentait. Cette princesse s'était crue empoisonnée. L'ambassadeur d'Angleterre, Montaigu, en était persuadé; la cour n'en doutait pas, et toute l'Europe le disait. Un des anciens domestiques de la maison de son mari m'a nommé celui qui (selon lui) donna le poison. « Cet homme, me disait-il, qui n'était pas riche, se retira immédiatement après en Normandie, où il acheta une terre dans laquelle il vécut longtemps avec opulence. Le poison, ajoutait-il, était de la poudre de diamant mise au lieu de sucre dans des fraises. » La cour et la ville pensèrent que Madame avait été empoisonnée dans un verre d'eau de chicorée[3], après lequel elle éprouva d'horribles douleurs, et bientôt les convulsions de la mort. Mais la malignité humaine et l'amour de l'extraordinaire furent les seules raisons de cette persuasion générale. Le verre d'eau ne pouvait être empoisonné, puisque Mme de La Fayette et une autre personne burent le reste, sans ressentir la plus légère incommodité[4]. La poudre de

1. Elle mourut en 1725 : elle était née vers 1652. — Voir sur cette personne célèbre l'étude de M. Forneron, *Louise de Kéroualle, duchesse de Portsmouth* (Revue historique, mai et juillet 1885).

2. Les négociations avaient eu lieu à Douvres, puis Henriette avait suivi son frère à Cantorbéry, au milieu des fêtes.

3. « Voy. l'*Histoire de Madame Henriette d'Angleterre*, par Mme la comtesse de La Fayette, p. 187, édit. de 1742. » (Note de Voltaire.)

4. Mme de La Fayette était à côté de la duchesse d'Orléans dans cette heure terrible, lorsque Madame s'écria qu'elle était empoisonnée, et que le poison était dans l'eau qu'elle avait bue : « J'étais dans la ruelle auprès de Monsieur, dit Mme de La Fayette, et quoique je le crusse fort incapable d'un pareil crime, un sentiment ordinaire à la malignité humaine me le fit observer avec attention. Il ne fut ni ému ni embarrassé de l'opinion de Madame : il dit qu'il fallait donner de cette eau à un chien : il opina comme Madame, qu'on allât quérir de l'huile et du contre-poison, pour lui ôter une pensée si fâcheuse. » Ce ne fut pas

diamant n'est pas plus un venin[1] que la poudre de corail. Il y avait longtemps que Madame était malade d'un abcès qui se formait dans le foie. Elle était très malsaine, et même avait accouché d'un enfant absolument pourri. Son mari, trop soupçonné dans l'Europe, ne fut, ni avant ni après cet événement, accusé d'aucune action qui eût de la noirceur; et on trouve rarement des criminels qui n'aient fait qu'un crime. Le genre humain serait trop malheureux, s'il était aussi commun de commettre des choses atroces que de les croire[2].

On prétendit que le chevalier de Lorraine, favori de Monsieur, pour se venger d'un exil et d'une prison que sa conduite coupable auprès de Madame lui avait attirés[3], s'était porté à cette horrible vengeance. On ne fait pas attention que le chevalier de Lorraine était alors à Rome, et qu'il est bien difficile à un chevalier de Malte de vingt ans, qui est à Rome, d'acheter à Paris la mort d'une grande princesse.

Il n'est que trop vrai qu'une faiblesse et une indiscrétion du vicomte de Turenne avaient été la première cause de toutes ces rumeurs odieuses qu'on se plaît encore à réveiller. Il était à soixante ans l'amant de Mme de Coëtquen[4], et sa dupe, comme il l'avait été de Mme de Longueville. Il révéla à cette dame le secret de l'État[5], qu'on cachait au frère du

Mme de La Fayette qui but le reste de cette eau, mais une femme de chambre de Madame, et Mme de Meckelbourg.

1. « Des fragments de diamant et de verre pourraient par leurs pointes percer une tunique des entrailles et la déchirer; mais aussi on ne pourrait les avaler, et on serait averti tout d'un coup du danger par l'excoriation du palais et du gosier. La poudre impalpable ne peut nuire. Les médecins qui ont rangé le diamant au nombre des poisons auraient dû distinguer le diamant réduit en poudre impalpable du diamant grossièrement pilé. » (Note de Voltaire.)

2. L'autopsie démontra que tous les organes étaient dans un état déplorable, sauf précisément l'estomac où le poison n'aurait cependant pas manqué de laisser des traces, et que la vie ne s'était conservée dans ce corps que par une sorte de miracle.

3. L'abbé de Choisy dit de ce personnage : « Fait comme on peint les anges, il se donna à Monsieur, et devint bientôt le favori, le maître, disposant des grâces, et plus absolu chez Monsieur qu'il n'est permis de l'être quand on ne peut pas passer pour le maître ou la maîtresse de la maison. » Le chevalier de Lorraine venait d'être enfermé à Pierre-Encise, puis exilé en Italie, sur l'ordre exprès de Louis XIV.

4. Marguerite de Rohan-Chabot, sœur de la princesse de Soubise, femme de Malo, marquis de Coëtquen, gouverneur de la ville de Saint-Malo.

5. C'est-à-dire le but du voyage qu'Henriette d'Angleterre devait faire à Douvres.

roi. Mme de Coëtquen, qui aimait le chevalier de Lorraine, le dit à son amant : celui-ci en avertit Monsieur. L'intérieur de la maison de ce prince fut en proie à tout ce qu'ont de plus amer les reproches et les jalousies. Ces troubles éclatèrent avant le voyage de Madame. L'amertume redoubla à son retour. Les emportements de Monsieur, les querelles de ses favoris avec les amis de Madame remplirent sa maison de confusion et de douleur. Madame, quelque temps avant sa mort, reprochait avec des plaintes douces et attendrissantes à la marquise de Coëtquen les malheurs dont elle était cause. Cette dame, à genoux auprès de son lit, et arrosant ses mains de larmes, ne lui répondit que par ces vers de *Venceslas*[1] :

J'allais.... j'étais.... l'amour a sur moi tant d'empire...
Je me confonds, *madame*, et ne vous puis rien dire.

Le chevalier de Lorraine, auteur de ces dissensions, fut d'abord envoyé par le roi à Pierre-Encise[2] ; le comte de Marsan, de la Maison de Lorraine, et le marquis depuis maréchal de Villeroi, furent exilés. Enfin on regarda comme la suite coupable de ces démêlés la mort naturelle de cette malheureuse princesse.

Ce qui confirma le public dans le soupçon de poison, c'est que vers ce temps on commença à connaître ce crime en France. On n'avait point employé cette vengeance des lâches dans les horreurs de la guerre civile. Ce crime, par une fatalité singulière, infecta la France dans le temps de la gloire et des plaisirs qui adoucissaient les mœurs, ainsi qu'il se glissa dans l'ancienne Rome aux plus beaux jours de la république.

Deux Italiens, dont l'un s'appelait Exili, travaillèrent longtemps avec un apothicaire allemand, nommé Glaser, à rechercher ce qu'on appelle la *pierre philosophale*. Les deux Italiens y perdirent le peu qu'ils avaient, et voulurent par le crime réparer le tort de leur folie. Ils vendirent secrètement des poisons. La confession, le plus grand frein de la méchanceté humaine, mais dont on abuse en croyant pouvoir faire des crimes qu'on croit expier ; la confession, dis-je, fit connaître au grand pénitencier de Paris, que

1. *Venceslas* est une tragédie de Rotrou (1647).

2. Puis au château d'If, puis exilé en Italie.

quelques personnes étaient mortes empoisonnées. Il en donna avis au gouvernement. Les deux Italiens soupçonnés furent mis à la Bastille; l'un des deux y mourut. Exili y resta sans être convaincu; et, du fond de sa prison, il répandit dans Paris ces funestes secrets qui coûtèrent la vie au lieutenant civil d'Aubrai et à sa famille, et qui firent enfin ériger la chambre des poisons, qu'on nomma *la chambre ardente.*

L'amour fut la première source de ces horribles aventures. Le marquis de Brinvilliers[1], gendre du lieutenant civil[2] d'Aubrai, logea chez lui Sainte-Croix[3], capitaine de son régiment, d'une trop belle figure. Sa femme lui en fit craindre les conséquences. Le mari s'obstina à faire demeurer ce jeune homme avec sa femme, jeune, belle et sensible. Ce qui devait arriver arriva : ils s'aimèrent. Le lieutenant civil, père de la marquise, fut assez sévère et assez imprudent pour solliciter une lettre de cachet, et pour faire envoyer à la Bastille le capitaine, qu'il ne fallait envoyer qu'à son régiment. Sainte-Croix fut mis malheureusement dans la chambre où était Exili. Cet Italien lui apprit à se venger : on en sait les suites qui font frémir. La marquise n'attenta point à la vie de son mari, qui avait eu de l'indulgence pour un amour dont lui-même était la cause[4]; mais la fureur de la vengeance la porta à empoisonner son père, ses deux frères et sa sœur[5]. Au milieu de tant de crimes elle avait de la religion; elle allait souvent à confesse, et même, lorsqu'on l'arrêta dans Liège, on trouva une confession générale écrite de sa main, qui servit non pas de preuve contre elle, mais de présomption. Il est faux qu'elle eût essayé ses poisons dans les hôpitaux, comme le disait le peuple, et comme il est écrit dans les *Causes célèbres*, ouvrage d'un avocat sans causes[6], et fait pour le peuple;

1. Il était mestre de camp du régiment de Normandie.

2. C'était un des lieutenants du prévôt de Paris, chargé du jugement de certaines affaires civiles, et qui avait comme le prévôt de Paris séance au Châtelet.

3. Gaudin de Sainte-Croix. — « L'*Histoire de Louis XIV*, sous le nom de La Martinière, le nomme l'abbé de la Croix. Cette histoire, fautive en tout, confond les noms, les dates, et les événements. » (Note de Voltaire.)

4. La tradition rapporte au contraire que la marquise attenta à la vie de son mari, mais Sainte-Croix, qui craignait d'avoir à épouser sa complice, sauva la vie de celui-ci par des contrepoisons.

5. Sa sœur ne fut pas empoisonnée.

6. François Gayot de Pitaval 20 vol., 1738-1743.

mais il est vrai qu'elle eut, ainsi que Sainte-Croix, des liaisons secrètes avec des personnes accusées depuis des mêmes crimes. Elle fut brûlée en 1676, après avoir eu la tête tranchée[1]. Mais depuis 1670 qu'Exili avait commencé à faire des poisons, jusqu'en 1680, ce crime infecta Paris. On ne peut dissimuler que Penautier, le receveur général du clergé[2], ami de cette femme, fut accusé quelque temps après d'avoir mis ses secrets en usage, et qu'il lui en coûta la moitié de son bien pour supprimer les accusations.

La Voisin[3], la Vigoureux, un prêtre nommé Le Sage et d'autres, trafiquèrent des secrets d'Exili, sous prétexte d'amuser les âmes curieuses et faibles par des apparitions d'esprits. On crut le crime plus répandu qu'il n'était en effet. La chambre ardente fut établie à l'Arsenal, près de la Bastille, en 1680. Les plus grands seigneurs y furent cités, entre autres deux nièces du cardinal Mazarin, la duchesse de Bouillon[4] et la comtesse de Soissons, mère du prince Eugène.

La duchesse de Bouillon ne fut décrétée que d'ajournement personnel[5], et n'était accusée que d'une curiosité ridicule, trop ordinaire alors, mais qui n'est pas du ressort de la justice. L'ancienne habitude de consulter des devins,

1. Elle fut brûlée le 16 juillet 1676.

2. Penautier de Reich était en même temps trésorier des États de Languedoc et receveur général du clergé. Cet office était un des plus importants du royaume : le receveur général du clergé centralisait toutes les recettes et pourvoyait à toutes les dépenses du clergé de France. — On saisit une lettre dans laquelle la Brinvilliers disait à Penautier qu'elle avait tout nié, et qu'il tentât tout pour la sauver. Un paquet à son adresse fut également découvert dans la cassette de Sainte-Croix. Enfin, chose plus grave, le 15 juin 1676, quand on vint pour l'arrêter, il écrivait un billet qu'il voulut avaler : on l'en empêcha, et il ne put en expliquer le sens. La rumeur générale était qu'il avait hâté la fin de son prédécesseur, trop lent à lui céder la place. Il ne fallut pas moins que la protection très énergique de Colbert et de l'archevêque de Paris Harlay pour le tirer d'affaire. « Tout le monde croit comme vous qu'il n'y aura pas de presse à la table de Penautier », écrit Mme de Sévigné à sa fille le 24 juillet 1676.

3. C'était une sage-femme, exerçant par surcroît d'autres métiers : elle faisait des avortements, disait la bonne aventure, donnait des recettes pour réconcilier les amants, pour gagner au jeu, vendait des poisons, etc.

4. Marie-Anne Mancini.

5. « L'*Histoire de Reboulet* dit « que la duchesse de Bouillon fut « décrétée de prise de corps, et « qu'elle parut devant les juges « avec tant d'amis, qu'elle n'avait « rien à craindre, quand même elle « eût été coupable. » Tout cela est très faux ; il n'y eut point de décret de prise de corps contre elle, et alors nuls amis n'auraient pu la soustraire à la justice. » (Note de Voltaire.)

de faire tirer son horoscope, de chercher des secrets pour se faire aimer, subsistait encore parmi le peuple, et même chez les premiers du royaume.

Nous avons déjà remarqué qu'à la naissance de Louis XIV on avait fait entrer l'astrologue Morin dans la chambre même de la reine-mère, pour tirer l'horoscope de l'héritier de la couronne. Nous avons vu même le duc d'Orléans, régent du royaume, curieux de cette charlatanerie qui séduisit toute l'antiquité[1], et toute la philosophie du célèbre comte de Boulainvilliers ne put jamais le guérir de cette chimère[2]. Elle était bien pardonnable à la duchesse de Bouillon, et à toutes les dames qui eurent les mêmes faiblesses. Le prêtre Le Sage, la Voisin, et la Vigoureux s'étaient fait un revenu de la curiosité des ignorants qui étaient en très grand nombre. Ils prédisaient l'avenir; ils faisaient voir le diable. S'ils s'en étaient tenus là, il n'y aurait eu que du ridicule dans eux et dans la chambre ardente.

La Reynie[3], l'un des présidents de cette chambre, fut assez mal avisé pour demander à la duchesse de Bouillon si elle avait vu le diable; elle répondit qu'elle le voyait dans ce moment, qu'il était fort laid et fort vilain et qu'il était déguisé en conseiller d'État. L'interrogatoire ne fut guère poussé plus loin[4].

L'affaire de la comtesse de Soissons et du maréchal de Luxembourg fut plus sérieuse. Le Sage, la Voisin, la Vigoureux, et d'autres complices encore, étaient en prison, accusés d'avoir vendu des poisons qu'on appelait *la poudre de succession;* ils chargèrent tous ceux qui les étaient venu consulter. La comtesse de Soissons fut du nombre. Le roi

1. Il évoquait le diable à Vaugirard : il étudiait la chimie, c'est-à-dire, pour le vulgaire, l'art de faire de l'or ou de faire des poisons : sa passion bien connue pour les sciences occultes ne contribua pas peu aux terribles accusations portées contre lui lors des morts qui attristèrent la famille royale en 1711 et 1712.

2. L'auteur des célèbres travaux historiques, *État de la France*, *Mémoires historiques sur les anciens gouvernements de la France*, etc. Quand, en octobre 1811, on fit la vente de la bibliothèque de M. Jariel de Forge, dont le fonds provenait de celle du comte de Boulainvilliers, on y trouva plus de 2 000 volumes sur les sciences occultes. Boulainvilliers écrivit lui-même une *Pratique abrégée des jugements astronomiques*, et une *Pratique abrégée des jugements astrologiques sur les nativités*.

3. Celui qui venait d'être créé lieutenant de police en 1667.

4. La duchesse de Bouillon fut exilée par lettre de cachet à Nérac.

eut la condescendance de dire à cette princesse que, si elle se sentait coupable, il lui conseillait de se retirer[1]. Elle répondit qu'elle était très innocente, mais qu'elle n'aimait pas à être interrogée par la justice. Ensuite elle se retira à Bruxelles, où elle est morte sur la fin de 1708, lorsque le prince Eugène, son fils, la vengeait par tant de victoires, et triomphait de Louis XIV.

François-Henri de Montmorenci-Boutteville[2], duc, pair et maréchal de France, qui unissait le grand nom de Montmorenci à celui de la maison impériale de Luxembourg, déjà célèbre en Europe par des actions de grand capitaine, fut dénoncé à la chambre ardente. Un de ses gens d'affaires, nommé Bonard, voulant recouvrer des papiers importants qui étaient perdus, s'adressa au prêtre Le Sage pour les lui faire retrouver[3]. Le Sage commença par exiger de lui qu'il se confessât, et qu'il allât ensuite pendant neuf jours en trois différentes églises, où il réciterait trois psaumes.

Malgré la confession et les psaumes, les papiers ne se retrouvèrent point; ils étaient entre les mains d'une fille nommée Dupin. Bonard, sous les yeux de Le Sage, fit, au nom du maréchal de Luxembourg, une espèce de conjuration : la Dupin ne rendit rien. Bonard, désespéré, se fit donner un nouveau plein-pouvoir par le maréchal ; et, entre ce plein pouvoir et la signature, il se trouva deux lignes d'une écriture différente par lesquelles le maréchal se donnait au diable.

Le Sage, Bonard, la Voisin, la Vigoureux, et plus de quarante accusés ayant été enfermés à la Bastille, Le Sage déposa que le maréchal s'était adressé au diable et à lui pour faire mourir cette Dupin qui n'avait pas voulu rendre les papiers[4]; leurs complices ajoutaient qu'ils avaient assas-

1. « J'ai bien voulu, dit Louis XIV, que Mme la comtesse se soit sauvée : peut-être en rendrai-je compte à Dieu et à mes peuples. » On sait ce que la comtesse de Soissons avait à demander à la Voisin : elle avait été autrefois aimée de Louis XIV et prétendait bien l'être encore.

2. Né en 1628, fils posthume de ce Montmorenci-Boutteville que Richelieu fit décapiter pour infraction à la loi sur les duels.

3. Bonard était clerc de son procureur : les papiers en question avaient une grande importance pour le gain d'un procès. Faire retrouver les objets perdus était une des industries de la bande Voisin-Vigoureux-Le Sage, qu'un quatrain du temps résume ainsi :

« Perdoit-on un chiffon, avait-on un amant
Un mari criant trop, au gré de son épouse,
Une mère fâcheuse, une femme jalouse,
Chez la devineresse on couroit. »

4. Ce n'était pas le seul chef d'accusation contre Luxembourg. On

siné la Dupin par son ordre, qu'ils l'avaient coupée en quartiers et jetée dans la rivière.

Ces accusations étaient aussi improbables qu'atroces. Le maréchal devait comparaître devant la cour des pairs ; le parlement et les pairs devaient revendiquer le droit de le juger : ils ne le firent pas. L'accusé se rendit lui-même à la Bastille : démarche qui prouvait son innocence sur cet assassinat prétendu.

(1679) Le secrétaire d'État Louvois, qui ne l'aimait pas, le fit enfermer dans un espèce de cachot de six pas et demi de long, où il tomba très malade. On l'interrogea le second jour, et on le laissa ensuite cinq semaines entières sans continuer son procès : injustice cruelle envers tout particulier, et plus condamnable encore envers un pair du royaume. Il voulut écrire au marquis de Louvois pour s'en plaindre ; on ne le lui permit pas : il fut enfin interrogé. On lui demanda s'il n'avait pas donné des bouteilles de vin empoisonnées pour faire mourir le frère de la Dupin, et une fille qu'il entretenait.

Il paraissait bien absurde qu'un maréchal de France, qui avait commandé des armées, eût voulu empoisonner un malheureux bourgeois et sa maîtresse, sans pouvoir tirer aucun avantage d'un si grand crime.

Enfin, on lui confronta Le Sage, et un autre prêtre nommé d'Avaux, avec lesquels on l'accusait d'avoir fait des sortilèges pour faire périr plus d'une personne.

Tout son malheur venait d'avoir vu une fois Le Sage, et de lui avoir demandé des horoscopes.

Parmi les imputations horribles qui faisaient la base du procès, Le Sage dit que le maréchal, duc de Luxembourg, avait fait un pacte avec le diable, afin de pouvoir marier son fils à la fille du marquis de Louvois. L'accusé répondit : « Quand Matthieu de Montmorenci épousa la veuve de Louis le Gros, il ne s'adressa point au diable, mais aux États généraux[1], qui déclarèrent que pour acquérir au roi mineur l'appui des Montmorencis il fallait faire ce mariage. »

lui imputait aussi d'avoir demandé la mort de sa femme, celle de Créqui, le mariage de son fils avec la fille de Louvois, la restitution de son duché de Montmorency, et de faire d'assez belles choses à la guerre pour faire oublier à S. M. sa faute au siège de Philipsbourg. (Lettre de Louvois à Louis XIV, 8 octobre 1679.)

1. Les États généraux n'existaient point à cette époque. Adélaïde

Cette réponse était fière, et n'était pas d'un coupable. Le procès dura quatorze mois : il n'y eut de jugement, ni pour, ni contre lui[1]. La Voisin, la Vigoureux, et son frère, le prêtre qui s'appelait aussi Vigoureux, furent brûlés avec Le Sage à la Grève[2]. Le maréchal de Luxembourg alla quelques jours à la campagne, et revint ensuite à la cour faire les fonctions de capitaine des gardes, sans voir Louvois, et sans que le roi lui parlât de tout ce qui s'était passé.

Nous avons vu comment il eut depuis le commandement des armées, qu'il ne demanda pas, et par combien de victoires il imposa silence à ses ennemis.

On peut juger quelles rumeurs affreuses toutes ces accusations excitaient dans Paris. Le supplice du feu, dont la Voisin et ses complices furent punis, mit fin aux recherches et aux crimes. Cette abomination ne fut que le partage de quelques particuliers, et ne corrompit point les mœurs douces de la nation ; mais elle laissa dans les esprits un penchant funeste à soupçonner des morts naturelles d'avoir été violentes.

Ce qu'on avait cru de la destinée malheureuse de Madame Henriette d'Angleterre, on le crut ensuite de sa fille, Marie-Louise, qu'on maria en 1679 au roi d'Espagne, Charles II. Cette jeune princesse partit à regret pour Madrid. Mademoiselle avait souvent dit à Monsieur, frère du roi : « Ne menez

de Maurienne, veuve de Louis VI, épousa en effet Mathieu, seigneur de Montmorenci : mais ce n'était pas pour acquérir à Louis VII l'appui de cette famille : elle cessa depuis ce mariage de prendre part aux affaires du règne de son fils.

1. Luxembourg avait été en somme uniquement compromis par les manœuvres de Bonard : c'est ce que constate l'arrêt de la Chambre ardente du 14 mai 1680, qui le mit hors de cause et condamna Bonard aux galères à vie. Luxembourg fut cependant exilé pendant un an : il ne put revenir à la cour qu'en juin 1681.

2. La Voisin fut brûlée le 22 février 1680; l'exécution de sa fille et de ses autres complices eut lieu plus tard. C'est après le supplice de la Voisin que furent faites par sa fille et par les prêtres Guibourd et Le Sage les fameuses révélations touchant les relations secrètes de Mme de Montespan avec l'empoisonneuse par l'intermédiaire d'une demoiselle Désœillets. La Voisin lui aurait donné des poudres pour l'amour à faire prendre au roi, et lui aurait procuré les moyens de se débarrasser de Mlle de Fontange. Effrayé de l'abîme d'iniquités qu'on pouvait trouver en scrutant ces mystères et du scandale qui en devait résulter, Louis XIV, et Louvois et Colbert d'accord avec lui, ne voulut pas que les recherches fussent poussées trop loin. Quand Mlle de Fontanges mourut, le 28 juin 1681, l'autopsie n'eut pas lieu. Le bruit courait toutefois (Spanheim, p. 16) que la maladie de Mlle de Fontange avait eu pour cause un breuvage qui lui avait été donné par les ordres secrets de Mme de Montespan.

pas si souvent votre fille à la cour ; elle sera trop malheureuse ailleurs. » Cette jeune princesse voulait épouser Monseigneur[1]. « Je vous fais reine d'Espagne, lui dit le roi ; que pourrais-je de plus pour ma fille ? — Ah ! répondit-elle, vous pourriez plus pour votre nièce. » Elle fut enlevée au monde en 1689, au même âge que sa mère[2]. Il passa pour constant que le conseil autrichien de Charles II voulait se défaire d'elle, parce qu'elle aimait son pays, et qu'elle pouvait empêcher le roi son mari de se déclarer pour les alliés contre la France[3]. On lui envoya même de Versailles de ce qu'on croit du contrepoison : précaution très incertaine, puisque ce qui peut guérir une espèce de mal peut envenimer l'autre, et qu'il n'y a point d'antidote général ; le contrepoison prétendu arriva après sa mort. Ceux qui ont lu les Mémoires compilés par le marquis de Dangeau trouveront que le roi dit en soupant : « La reine d'Espagne est morte empoisonnée dans une tourte d'anguille : la comtesse de Pernits, les caméristes Zapata et Nina, qui en ont mangé après elle, sont mortes du même poison[4]. »

Après avoir lu cette étrange anecdote dans ces Mémoires manuscrits, qu'on dit faits avec soin par un courtisan qui

1. C'est-à-dire le Grand Dauphin.

2. Le 12 février 1689, après deux jours de maladie.

3. On était alors à la veille de la guerre de la Ligue d'Augsbourg. Saint-Simon dit dans ses *Additions au Journal de Dangeau :* « La reine d'Espagne fut empoisonnée par un résultat du conseil de Vienne, qui voyant le crédit qu'elle prenait sur le roi son mari, avait causé un grand éclat pour les brouiller. » Rien n'est plus douteux que cette affirmation. La reine d'Espagne avait une conduite des plus singulières : sa santé était délabrée, au dire du duc de Montalto, « par les saletés qu'elle mangeait à toute heure du jour. » M. Morel-Fatio (*Revue historique*, novembre 1889) se prononce nettement contre la tradition de l'empoisonnement.

4. Voici le texte exact de ce passage de Dangeau, dont la date est à remarquer : — 4 septembre 1696 : « il vient des nouvelles de tous côtés que la reine d'Espagne est morte, non sans soupçon de poison, après avoir mangé un pâté d'anguilles ; trois personnes qu'elle aimait et qui en ont mangé avec elle sont mortes aussi : on dit même qu'elle a dit en mourant : et de deux » ! — 5 septembre 1696 : « Le roi nous a dit à son souper que M. de Vendôme lui mandait qu'en Catalogne on parlait publiquement de la funeste mort de la reine d'Espagne, et que la comtesse de Pernits, la Sapata et la Nina, trois personnes pour qui la reine avait beaucoup d'amitié, étaient mortes aussi. » Il s'agit donc de traditions populaires, recueillies par Vendôme dans son expédition en Catalogne, sept ans après l'événement, et auxquelles le roi fit allusion, comme à un simple ouï-dire, dans une conversation. Voltaire présente les choses sous une forme trop affirmative. Le fait des propos tenus par le roi peut être considéré comme certain, mais il n'avait pas cette portée qui provoquait l'étonnement de Voltaire.

n'avait presque point quitté Louis XIV pendant quarante ans, je ne laissai pas d'être encore en doute : je m'informai à d'anciens domestiques du roi s'il était vrai que ce monarque, toujours retenu dans ses discours, eût jamais prononcé des paroles si imprudentes. Ils m'assurèrent tous que rien n'était plus faux. Je demandai à Mme la duchesse de Saint-Pierre[1], qui arrivait d'Espagne, s'il était vrai que ces trois personnes fussent mortes avec la reine ; elle me donna des attestations que toutes trois avaient survécu longtemps à leur maîtresse[2]. Enfin je sus que ces mémoires du marquis de Dangeau, qu'on regarde comme un monument précieux, n'étaient que des *nouvelles à la main*, écrites quelquefois par un de ses domestiques ; et je puis répondre qu'on s'en aperçoit souvent au style, aux inutilités, et aux faussetés dont ce recueil est rempli[3]. Après toutes ces idées funestes, où la mort de Henriette d'Angleterre nous a conduits, il faut revenir aux événements de la cour qui suivirent sa perte.

La princesse palatine lui succéda un an après, et fut mère du duc d'Orléans, régent du royaume. Il fallut qu'elle renonçât au calvinisme pour épouser Monsieur ; mais elle conserva toujours pour son ancienne religion un respect secret qu'il

1. Sœur du marquis de Torcy, née en 1682, morte en 1769 : ce fut une des correspondantes de Voltaire : elle vécut longtemps à Madrid où elle était dame du palais.

2. Il est probable que cette comtesse de Pernitz est la même que la comtesse de Perlips (ou de Perleps) dont Voltaire parle page 268 et qui fut mêlée aux affaires du testament de Charles II.

3. La postérité (et même la plupart des contemporains) n'a pas ratifié ce jugement sévère de Voltaire sur la valeur du *Journal de Dangeau*, notamment au point de vue de l'exactitude des faits et des dates. Ce journal était bien l'œuvre de Dangeau lui-même, et Saint-Simon s'étonnait qu'un homme eût pu avoir la patience et la persévérance d'écrire un pareil ouvrage tous les jours, pendant plus de cinquante ans. Si par hasard il s'absentait de la cour, il se faisait écrire, de source sûre, les événements survenus en son absence, et les vérifiait avec soin à son retour. On ne peut avoir de guide plus sûr que Dangeau pour la connaissance et la chronologie de tout ce qui s'est passé à la cour de Louis XIV depuis 1684. Saint-Simon a apprécié plus justement que Voltaire l'autorité de ces *Mémoires :* « Ils représentent, avec la plus désirable précision, le tableau extérieur de la cour, des journées, de tout ce qui la compose, les occupations, les amusements, le partage de la vie du roi, le gros de celle de tout le monde : en sorte que rien ne serait plus désirable pour l'histoire que d'avoir de semblables Mémoires de tous les règnes, s'il était possible. » (XVII, 143.)

Le *Journal de Dangeau* n'était pas encore imprimé au temps de Voltaire : il était entre les mains du duc de Luynes : il en circulait seulement quelques copies. Voltaire a publié en 1769 un extrait du *Journal de Dangeau*, avec des *Réflexions* fort critiques. (*Œuvres*, t. XXVIII, p. 249.)

est difficile de secouer quand l'enfance l'a imprimé dans le cœur.

L'aventure infortunée d'une fille d'honneur de la reine, en 1673, donna lieu à un nouvel établissement. Ce malheur est connu par le sonnet de l'*Avorton*, dont les vers ont été tant cités[1] :

> Toi que l'amour fit par un crime
> Et que l'honneur défait par un crime à son tour,
> Funeste ouvrage de l'amour,
> De l'honneur funeste victime..., etc.

Les dangers attachés à l'état de fille, dans une cour galante et voluptueuse, déterminèrent à substituer aux douze filles d'honneur qui embellissaient la cour de la reine, douze dames du palais ; et depuis la maison des reines fut ainsi composée. Cet établissement rendait la cour plus nombreuse et plus magnifique, en y fixant les maris et les parents de ces dames ; ce qui augmentait la société et répandait plus d'opulence.

La princesse de Bavière, épouse de Monseigneur[2], ajouta, dans les commencements, de l'éclat et de la vivacité à cette cour. La marquise de Montespan attirait toujours l'attention principale ; mais enfin elle cessait de plaire, et les emportements altiers de sa douleur ne ramenaient pas un cœur qui s'éloignait[3]. Cependant elle tenait toujours à la cour par une grande charge, étant surintendante de la maison de la reine ; et au roi par ses enfants, par l'habitude et par son ascendant.

On lui conservait tout l'extérieur de la considération et de l'amitié, qui ne la consolait pas ; et le roi, affligé de lui causer des chagrins violents, et entraîné par d'autres goûts, trouvait déjà dans la conversation de Mme de Maintenon une douceur qu'il ne goûtait plus auprès de son ancienne maîtresse. Il se sentait à la fois partagé entre Mme de Montespan qu'il ne pouvait quitter, Mlle de Fontange qu'il aimait[4], et Mme de Maintenon de qui l'entretien devenait nécessaire à

1. Ces vers sont de Jean Hesnault. (Voir p. 400.)

2. Au commencement de 1680. Le duc de Bourgogne, leur fils, naquit en août 1682.

3. Le dernier des enfants qu'elle eut du roi, le comte de Toulouse, naquit en 1678.

4. Sa faveur date de 1679 et parvint à son apogée en 1680. « On ne pouvait rien voir de plus merveilleux, » dit la duchesse d'Orléans.

son âme tourmentée[1]. Ces trois rivales de faveur tenaient toute la cour en suspens. Il paraît assez honorable pour Louis XIV qu'aucune de ces intrigues n'influât sur les affaires générales, et que l'amour, qui troublait la cour, n'ait jamais mis le moindre trouble dans le gouvernement[2]. Rien ne prouve mieux, ce me semble, que Louis XIV avait une âme aussi grande que sensible.

Je croirais même que ces intrigues de cour, étrangères à l'État, ne devraient point entrer dans l'histoire, si le grand siècle de Louis XIV ne rendait tout intéressant, et si le voile de ces mystères n'avait été levé par tant d'historiens, qui, pour la plupart, les ont défigurés.

CHAPITRE XXVII

Suite des particularités et anecdotes.

La jeunesse, la beauté de M[lle] de Fontange, un fils qu'elle donna au roi en 1680, le titre de duchesse dont elle fut décorée[3], écartaient M[me] de Maintenon de la première place, qu'elle n'osait espérer, et qu'elle eut depuis : mais la duchesse de Fontange et son fils moururent en 1681.

La marquise de Montespan, n'ayant plus de rivale déclarée, n'en posséda pas plus un cœur fatigué d'elle et de ses murmures. Quand les hommes ne sont plus dans leur jeunesse, ils ont presque tous besoin de la société d'une femme complaisante ; le poids des affaires rend surtout cette consolation nécessaire. La nouvelle favorite[4], M[me] de Maintenon, qui sentait le pouvoir secret qu'elle acquérait tous les jours, se conduisait avec cet art qui est si naturel aux femmes, et qui

S'il faut en croire Choisy, l'esprit, chez M[lle] de Fontanges, n'était pas à la hauteur de la beauté. « Belle comme un ange, dit-il, mais sotte comme un panier. »

1. Tourmentée de quelques remords, et fatiguée des emportements, des querelles de M[me] de Montespan, ainsi que des sarcasmes qu'elle lançait contre tout le monde.

2. Cf. p. 430, note 2. On pourrait presque, en effet, écrire l'histoire du règne de Louis XIV sans parler de ses maîtresses : ce serait impossible pour le règne de Louis XV.

3. En avril 1680.

4. Est-il besoin d'avertir que ce mot doit être pris ici dans un sens tout différent de celui qu'il a, appliqué à M[lle] de La Vallière ou à M[me] de Montespan ? Que l'on attribue la conduite de M[me] de Maintenon à des calculs intéressés, ou non, il est certain que c'était à un tout autre

ne déplaît pas aux hommes. Elle écrivit un jour à Mme de Frontenac, sa cousine[1], en qui elle avait une entière confiance : « Je le renvoie toujours affligé, et jamais désespéré[2]. » Dans ce temps où sa faveur croissait, où Mme de Montespan touchait à sa chute, ces deux rivales se voyaient tous les jours, tantôt avec une aigreur secrète, tantôt avec une confiance passagère, que la nécessité de se parler et la lassitude de la contrainte mettaient quelquefois dans leurs entretiens[3]. Elles convinrent de faire, chacune de leur côté, des Mémoires de tout ce qui se passait à la cour. L'ouvrage ne fut pas poussé fort loin. Mme de Montespan se plaisait à lire quelque chose de ses mémoires à ses amis, dans les dernières années de sa vie. La dévotion, qui se mêlait à toutes ces intrigues secrètes, affermissait encore la faveur de Mme de Maintenon, et éloignait Mme de Montespan. Le roi se reprochait son attachement pour une femme mariée[4], et sentait surtout ce scrupule depuis qu'il ne sentait plus d'amour. Cette situation embarrassante subsista jusqu'en 1685, année mémorable par la révocation de l'édit de Nantes[5]. On voyait alors des scènes bien différentes : d'un côté, le désespoir et la fuite d'une partie de la nation ; de l'autre, de nouvelles fêtes à

genre de séduction qu'elle avait recours. En 1681, elle avait d'ailleurs 46 ans.

1. Femme de ce marquis de Frontenac qui gouvernait avec tant d'éclat le Canada français.

2. Cette lettre, très souvent citée, n'est pas authentique : elle a été fabriquée par La Beaumelle, comme M. Geffroy l'a établi (*Mme de Maintenon, sa correspondance*, introduction, p. XII). Voltaire a cru, comme ses contemporains, à l'authenticité des lettres publiées par La Beaumelle.

3. « Les *Mémoires* donnés sous le nom de *Mme de Maintenon* rapportent qu'elle dit à Mme de Montespan, en parlant de ses rêves : « J'ai rêvé « que nous étions sur le grand esca« lier de Versailles : je montais, « vous descendiez ; je m'élevais « jusqu'aux nues; vous allâtes à « Fontevrault. » Ce conte est renouvelé d'après le fameux duc d'Épernon, qui rencontra le cardinal de Richelieu sur l'escalier du Louvre, l'année 1624. Le cardinal lui demanda s'il n'y avait rien de nouveau. « Non, lui dit le duc, sinon « que vous montez et que je des« cends. » Ce conte est gâté, en ajoutant que d'un escalier on s'éleva jusqu'aux nues. Il faut remarquer que dans presque tous les livres d'anecdotes, dans les *ana*, on attribue presque toujours à ceux qu'on fait parler des choses dites un siècle et même plusieurs siècles auparavant. » (Note de Voltaire.)

4. Un jour, assistant à une revue de mousquetaires, Mme de Maintenon disait à Louis XIV : « Que feriez-vous, Sire, si on vous apprenait qu'un de ces jeunes gens vit publiquement avec la femme d'un autre comme si c'était la sienne ? »

5. Encore le 5 avril 1685, le roi concédait à Mme de Montespan la propriété (au lieu de l'usufruit) de Clagny et de Glatigny, avec réversibilité au duc du Maine. — Mme de Montespan resta encore longtemps à la cour après avoir cessé d'être la maîtresse du roi.

Versailles; Trianon et Marli bâtis; la nature forcée dans tous ces lieux de délices, et des jardins où l'art était épuisé. Le mariage du petit-fils du grand Condé avec Mlle de Nantes, fille du roi et de Mme de Montespan, fut le dernier triomphe de cette maîtresse[1], qui commençait à se retirer de la cour.

Le roi maria depuis deux enfants qu'il avait eus d'elle : Mademoiselle de Blois avec le duc de Chartres, que nous avons vu depuis régent du royaume; et le duc du Maine à Louise-Bénédicte de Bourbon, petite-fille du grand Condé et sœur de Monsieur le Duc, princesse célèbre par son esprit et par le goût des arts. Ceux qui ont seulement approché du Palais-Royal et de Sceaux savent combien sont faux tous les bruits populaires recueillis dans tant d'histoires concernant ces mariages[2].

(1685) Avant la célébration du mariage de Monsieur le Duc avec Mlle de Nantes, le marquis de Seignelai, à cette occasion, donna au roi une fête digne de ce monarque, dans les jardins de Sceaux, plantés par Le Nôtre avec autant de goût

1. Le 23 juillet 1685. Le mariage fut célébré au milieu de fêtes splendides. Le grand Condé et son fils, (M. le Prince) « n'oubliaient rien pour témoigner leur joie, comme ils n'avaient rien oublié pour faire réussir ce mariage. » (Souvenirs de Mme de Caylus.)

2. « Il y a plus de vingt volumes dans lesquels vous verrez que la maison d'Orléans et la maison de Condé s'indignèrent de ces propositions; vous lirez que la princesse mère du duc de Chartres menaça son fils; vous lirez même qu'elle le frappa. Les *Anecdotes de la Constitution* rapportent sérieusement que, le roi, s'étant servi de l'abbé Dubois, sous-précepteur du duc de Chartres, pour faire réussir la négociation, cet abbé n'en vint à bout qu'avec peine, et qu'il demanda pour récompense le chapeau de cardinal. Tout ce qui regarde la cour est écrit ainsi dans beaucoup d'histoires. » (Note de Voltaire.) — Quoi qu'en dise Voltaire, il est impossible de rejeter ici le témoignage de Saint-Simon, en contradiction complète avec lui. Si les Condé acceptèrent volontiers et même recherchèrent des alliances avec les bâtards du roi, considérant des unions de cette sorte comme des honneurs incomparables pour leur maison, les d'Orléans, ou tout au moins Madame, montrèrent des sentiments fort différents. Cf. dans Saint-Simon tout le récit du mariage du duc de Chartres avec Mlle de Blois (I, 22 et suiv.) et surtout la scène célèbre du soufflet donné par la duchesse d'Orléans à son fils, lorsqu'il eut accepté d'épouser Mlle de Blois : « On alla ensuite attendre à l'ordinaire la levée du conseil dans la galerie et la messe du Roi. Madame y vint. Monsieur son fils s'approcha d'elle comme il faisait tous les jours pour lui baiser la main. En ce moment Madame lui appliqua un soufflet si sonore qu'il fut entendu de quelques pas, et qui, en présence de toute la cour, couvrit de confusion ce pauvre prince, et combla les infinis spectateurs, dont j'étois, d'un prodigieux étonnement. Ce même jour, l'immense dot fut déclarée, et le jour suivant, le roi alla rendre visite à Monsieur et à Madame, qui se passa fort tristement. » (I, 24.)

que ceux de Versailles[1]. On y exécuta l'idylle de la Paix, composée par Racine[2]. Il y eut dans Versailles un nouveau carrousel, et, après le mariage, le roi étala une magnificence singulière, dont le cardinal Mazarin avait donné la première idée en 1656. On établit dans le salon de Marli quatre boutiques remplies de ce que l'industrie des ouvriers de Paris avait produit de plus riche et de plus recherché. Ces quatre boutiques étaient autant de décorations superbes, qui représentaient les quatre saisons de l'année. Mme de Montespan en tenait une avec Monseigneur. Sa rivale, Mme de Maintenon, en tenait une autre avec le duc du Maine. Les deux nouveaux mariés avaient chacun la leur : Monsieur le Duc avec Mme de Thiange; et Madame la Duchesse, à qui la bienséance ne permettait pas d'en tenir une avec un homme, à cause de sa grande jeunesse, était avec la duchesse de Chevreuse. Les dames et les hommes nommés du voyage tiraient au sort les bijoux dont ces boutiques étaient garnies. Ainsi, le roi fit des présents à toute la cour, d'une manière digne d'un roi. La loterie du cardinal Mazarin fut moins ingénieuse, et moins brillante. Ces loteries avaient été mises en usage autrefois par les empereurs romains; mais aucun d'eux n'en releva la magnificence par tant de galanterie.

Après le mariage de sa fille, Mme de Montespan ne reparut plus à la cour. Elle vécut à Paris avec beaucoup de dignité[3]. Elle avait un grand revenu, mais viager; et le roi lui fit payer toujours une pension de mille louis d'or par mois. Elle allait prendre tous les ans les eaux à Bourbon[4], et y mariait des filles du voisinage, qu'elle dotait. Elle n'était plus dans l'âge où l'imagination, frappée par de vives impressions, envoie aux carmélites[5]. Elle mourut à Bourbon, en 1707.

1. Beaucoup de relations de ces fêtes de Sceaux ont été faites : la plus complète est celle du *Mercure galant* du mois de juillet 1685.

2. C'était une célébration de la trêve de Ratisbonne, et une manière d'exprimer le vœu que Louis XIV s'arrêtât enfin dans sa politique de violence : expression bien timide toutefois, car on y lisait :

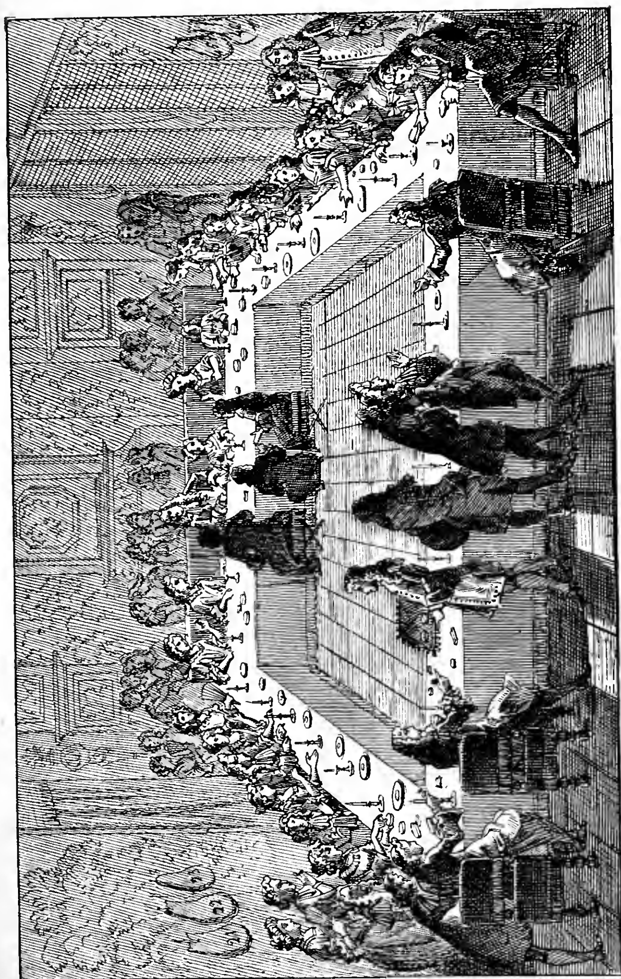
Qu'il règne, ce héros, qu'il triomphe toujours!
Qu'avec lui soit toujours la paix *ou* la victoire.

3. Elle continua encore quelque temps à vivre près de la cour. Sa retraite définitive n'eut lieu qu'en 1691.

4. Bourbon-l'Archambault, près de Moulins.

5. Elle avait cinquante ans en 1691 : Mlle de La Vallière n'en avait que trente lorsqu'elle entra au Carmel. Si Mme de Montespan n'imita point cet exemple, du moins elle égala presque les austérités des Carmélites pendant plus de vingt ans, et édifia ses contemporains, après les avoir tant scandalisés, par la rigueur de ses jeûnes et de ses macérations.

Un an après le mariage de Mlle de Nantes avec Monsieur le Duc mourut à Fontainebleau le prince de Condé, à l'âge



La loterie royale.

de soixante-six ans, d'une maladie qui empira par l'effort qu'il fit d'aller voir Madame la Duchesse, qui avait la petite

vérole. On peut juger par cet empressement, qui lui coûta la vie, s'il avait eu de la répugnance au mariage de son petit-fils avec cette fille du roi et de Mme de Montespan, comme l'ont écrit tous ces gazetiers de mensonges, dont la Hollande était alors infectée[1]. On trouve encore dans une *Histoire du prince de Condé*[2], sortie de ces mêmes bureaux d'ignorance et d'imposture, que le roi se plaisait en toute occasion à mortifier ce prince, et qu'au mariage de la princesse de Conti, fille de Mme de La Vallière, le secrétaire d'État lui refusa le titre de *haut et puissant seigneur*, comme si ce titre était celui qu'on donne aux princes du sang[3]. L'écrivain qui a composé l'*Histoire de Louis XIV*[4], dans Avignon, en partie sur ces malheureux mémoires, pouvait-il assez ignorer le monde et les usages de notre cour pour rapporter des faussetés pareilles?

Cependant, après le mariage de Mme la Duchesse, après l'éclipse totale de la mère, Mme de Maintenon, victorieuse, prit un tel ascendant, et inspira à Louis XIV tant de tendresse et de scrupule, que le roi, par le conseil du P. La Chaise, l'épousa secrètement, au mois de janvier 1686[5], dans une petite chapelle qui était au bout de l'appartement occupé depuis par le duc de Bourgogne. Il n'y eut aucun contrat, aucune stipulation. L'archevêque de Paris, Harlai de Chanvalon, leur donna la bénédiction; le confesseur y assista[6]; Montchevreuil et Bontems, premiers valets de chambre, y furent comme témoins[7]. Il n'est plus permis de supprimer

1. Cf. p. 445, note 2.

2. Œuvre probable de Pierre Coste (1668-1747), protestant français réfugié en Hollande, auteur de plusieurs traductions d'ouvrages philosophiques, et d'éditions de Montaigne, La Bruyère, etc.

3. C'eût été lui faire injure que de lui donner ce titre : car les princes du sang devaient être qualifiés de *très hauts et très puissants princes*, tandis que le titre de *très haut et puissant seigneur* s'appliquait aux personnages les plus considérables après les princes du sang.

4. Reboulet, en 1744.

5. Erreur de date. Ce mariage eut lieu certainement en 1684, et très probablement au mois de janvier. Saint-Simon le place au milieu de l'hiver qui suivit la mort de la reine. (Geffroy, *Mme de Maintenon*, I, 155.)

6. Le confesseur du roi, le P. La Chaise.

7. « Et non pas le chevalier de Forbin, comme le disent les *Mémoires* de Choisy. On ne prend pour confidents d'un tel secret que des domestiques affidés, et des hommes attachés par leur service à la personne du roi. Il n'y eut point d'acte de célébration : on n'en fait que pour constater un état; et il ne s'agissait ici que de ce qu'on appelle un mariage de conscience. Comment peut-on rapporter qu'après la mort de l'archevêque de Paris, Harlay, en 1695, près de dix

ce fait, rapporté dans tous les auteurs, qui d'ailleurs se sont trompés sur les noms, sur le lieu, et sur les dates. Louis XIV était alors dans sa quarante-huitième année, et la personne qu'il épousait dans sa cinquante-deuxième. Ce prince, comblé de gloire, voulait mêler aux fatigues du gouvernement les douceurs innocentes d'une vie privée : ce mariage ne l'engageait à rien d'indigne de son rang. Il fut toujours problématique à la cour si Mme de Maintenon était mariée [1]; on respectait en elle le choix du roi, sans la traiter en reine [2].

La destinée de cette dame parait parmi nous fort étrange, quoique l'histoire fournisse beaucoup d'exemples de fortunes plus grandes et plus marquées, qui ont eu des commencements plus petits. La marquise de Saint-Sébastien, que le roi de Sardaigne, Victor-Amédée [3], épousa, n'était pas au-dessus de Mme de Maintenon; l'impératrice de Russie, Catherine, était fort au-dessous [4]; et la première femme de Jacques II, roi d'Angleterre, lui était bien inférieure [5], selon les préjugés de l'Europe, inconnus dans le reste du monde.

ans après le mariage, « ses laquais « trouvèrent dans ses vieilles cu- « lottes l'acte de célébration » ? Ce conte, qui n'est pas même fait pour des laquais, ne se trouve que dans les *Mémoires de Maintenon*. » (Note de Voltaire.)

1. On était beaucoup plus instruit que Voltaire ne le pense. Dangeau raconte dans son journal, à la date du 12 août 1684, qu'une comtesse ayant perdu un procès contre son second mari, le roi dit à son souper que tout d'une voix on avait décidé dans le conseil que les secondes noces n'étaient pas heureuses : un courtisan répliqua aussitôt : « Sire, ce n'est que pour les particuliers. » Et Mme de Sévigné écrivait le 27 septembre 1684 : « La place de Mme de Maintenon est unique dans le monde: il n'y en a jamais eu, il n'y en aura jamais. »

2. Elle aurait pu être déclarée reine si elle l'avait voulu : Saint-Simon a tort de lui en imputer le désir : M. Geffroy a démontré (Introduction, V) combien elle a été étrangère à toute pensée d'ambition personnelle.

3. Victor-Amédée II, premier roi de Sardaigne « imagina, dit Voltaire dans une longue note au chapitre III du *Siècle de Louis XV*, qu'il coulerait des jours tranquilles dans sa retraite avec la marquise de Saint-Sébastien, dame d'honneur de la princesse de Piémont, qu'il prit la résolution d'épouser. Il n'avait jamais été son amant, et elle avait quarante-cinq ans; mais souvent trompé par des femmes, il avait des preuves de la vertu de Saint-Sébastien, et avait pris insensiblement du goût pour elle dans de fréquents tête-à-tête..... Il ne mit point Mme de Saint-Sébastien dans la confidence de son abdication, l'épousa en secret le 12 auguste 1730 et abdiqua le 3 septembre. »

4. Catherine Ire était fille naturelle, veuve d'un soldat suédois, lorsqu'en 1702, à la prise de Marienbourg, elle tomba au pouvoir des Russes : elle fut concubine de Menschikoff, en attendant que Pierre le Grand l'épousât et la fît impératrice.

5. C'était la fille de Anna Hyde, comte de Clarendon, créé comte et pair lors de la Restauration, en 1660, à cause de sa fidélité envers Charles Ier et Charles II.

Elle était d'une ancienne maison, petite-fille de Théodore-Agrippa d'Aubigné, gentilhomme ordinaire de la chambre de Henri IV[1]. Son père, Constant d'Aubigné, ayant voulu faire un établissement à la Caroline, et s'étant adressé aux Anglais, fut mis en prison au château Trompette, et en fut délivré par la fille du gouverneur, nommé Cardillac, gentilhomme bordelais. Constant d'Aubigné épousa sa bienfaitrice en 1627, et la mena à la Caroline. De retour en France avec elle au bout de quelques années, tous deux furent enfermés à Niort en Poitou par ordre de la cour[2]. Ce fut dans cette prison de Niort que naquit, en 1635, Françoise d'Aubigné, destinée à éprouver toutes les rigueurs et toutes les faveurs de la fortune. Menée à l'âge de trois ans en Amérique[3], laissée par la négligence d'un domestique sur le rivage, prête à y être dévorée d'un serpent, ramenée orpheline[4], à l'âge de douze ans, élevée avec la plus grande dureté chez Mme de Neuillant, mère de la duchesse de Navailles sa parente[5], elle fut trop heureuse d'épouser, en 1651[6], Paul Scarron, qui logeait auprès d'elle dans la rue d'Enfer. Scarron était d'une ancienne famille du parlement, illustrée par de grandes alliances; mais le burlesque dont il faisait profession l'avilissait en le faisant aimer[7]. Ce fut pourtant une fortune pour Mlle d'Aubigné d'épouser cet homme disgracié de la nature, impotent, et qui n'avait qu'un bien très médiocre. Elle fit, avant ce mariage, abjuration de la religion calviniste, qui était la sienne comme celle de ses ancêtres. Sa beauté et son

1. L'auteur des *Tragiques* et de l'*Histoire universelle*.

2. Constant d'Aubigné, qui n'avait pas réussi à faire fortune dans sa vie d'aventures, s'était affilié à une bande de faux monnayeurs : ce fut le motif de sa seconde détention. Sa femme obtint de le rejoindre en prison, à Bordeaux, puis à Poitiers, et enfin à Niort, où naquit celle qui devait être Mme de Maintenon.

3. Un peu plus tard que ne le dit Voltaire : Constant d'Aubigné redevint libre en 1642, obtint trois ans après de la Compagnie des îles d'Amérique un petit emploi à la Martinique, et c'est là qu'arriva l'aventure dont il est question à la ligne suivante : Mme de Maintenon l'avait racontée elle-même à Segrais.

4. Son père mourut le 31 août 1647.

5. Elle avait d'abord été recueillie chez sa tante, Mme de Villette, qui était protestante. Sur l'ordre d'Anne d'Autriche, elle lui fut enlevée pour être confiée à Mme de Neuillant. Elle fut mise ensuite au couvent des Ursulines de la rue Saint-Jacques, où l'on réussit à lui faire abjurer le protestantisme.

6. En mai 1652. Scarron avait alors 42 ans : elle-même en avait 16 et demi.

7. Phrase peu claire et surtout peu juste : Scarron était si peu avili par le genre burlesque que sa maison était le rendez-vous des hommes les plus considérables du temps.

esprit la firent bientôt distinguer. Elle fut recherchée avec empressement de la meilleure compagnie de Paris[1] : et ce temps de sa jeunesse fut sans doute le plus heureux de sa vie[2]. Après la mort de son mari, arrivée en 1660, elle fit longtemps solliciter auprès du roi une petite pension de quinze cents livres, dont Scarron avait joui. Enfin au bout de quelques années, le roi lui en donna une de deux mille, en lui disant : « Madame, je vous ai fait attendre longtemps ; mais vous avez tant d'amis que j'ai voulu avoir seul ce mérite auprès de vous. »

Ce fait m'a été conté par le cardinal de Fleury, qui se plaisait à le rapporter souvent, parce qu'il disait que Louis XIV lui avait fait le même compliment, en lui donnant l'évêché de Fréjus.

Cependant il est prouvé par les lettres mêmes de Mme de Maintenon qu'elle dut à Mme de Montespan ce léger secours qui la tira de la misère[3]. On se ressouvint d'elle quelques années après, lorsqu'il fallut élever en secret le duc du Maine, que le roi avait eu, en 1670, de la marquise de Montespan. Ce ne fut certainement qu'en 1672 qu'elle fut choisie pour présider à cette éducation secrète[4] : elle dit dans une de ses lettres : « Si les enfants sont au roi, je le veux bien ; car je ne me chargerais pas sans scrupule de

1. Le surintendant Fouquet, le maréchal d'Albret, dont Voltaire dit, à l'article des maréchaux, qu'il fut l'amant de Mme de Maintenon, Villarceaux, dont les assiduités firent aussi courir sur le compte de la femme de Scarron des bruits entièrement calomnieux, Barillon, Guilleragues, etc.

2. « Il est dit, dans les prétendus *Mémoires de Maintenon*, tome I, page 216, « qu'elle n'eut longtemps « qu'un même lit avec la célèbre Ni- « non Lenclos, sur les ouï-dire de « l'abbé de Châteauneuf et de l'au- « teur du *Siècle de Louis XIV* ». Mais il ne se trouve pas un mot de cette anecdote chez l'auteur du *Siècle de Louis XIV*, ni dans tout ce qui nous reste de M. l'abbé de Châteauneuf. L'auteur des *Mémoires de Maintenon* ne cite jamais qu'au hasard. Ce fait n'est rapporté que dans les *Mémoires* du marquis de La Fare, page 190, édition de Rotterdam. C'était encore la mode de partager son lit avec ses amis ; et cette mode, qui ne subsiste plus, était très ancienne, même à la cour. On voit dans l'histoire de France que Charles IX, pour sauver le comte de La Rochefoucauld des massacres de la Saint-Barthélemy, lui proposa de coucher au Louvre dans son lit, et que le duc de Guise et le prince de Condé avaient longtemps couché ensemble. » (Note de Voltaire.)

3. Elle dut sa pension à la reine mère : et quand la mort de celle-ci, en 1666, la lui eut fait supprimer, elle tomba dans la misère, comme lors de son retour d'Amérique. C'est alors que Mme de Montespan lui fit rétablir sa pension.

4. C'est en 1669 qu'elle commença ses fonctions auprès des enfants de Mme de Montespan.

ceux de Mme de Montespan : ainsi il faut que le roi me l'ordonne; voilà mon dernier mot. » Mme de Montespan n'avait deux enfants qu'en 1672, le duc du Maine et le comte de Vexin[1]. Les dates des lettres de Mme de Maintenon, de 1670, dans lesquelles elle parle de ces deux enfants, dont l'un n'était pas encore né, sont donc évidemment fausses. Presque toutes les dates de ces lettres imprimées sont erronées. Cette infidélité pourrait donner de violents soupçons sur l'authenticité de ces lettres, si d'ailleurs on n'y reconnaissait pas un caractère de naturel et de vérité qu'il est presque impossible de contrefaire.

Il n'est pas fort important de savoir en quelle année cette dame fut chargée du soin des enfants naturels de Louis XIV; mais l'attention à ces petites vérités fait voir avec quel scrupule on a écrit les faits principaux de cette histoire[2].

Le duc du Maine était né avec un pied difforme. Le premier médecin, d'Aquin, qui était dans la confidence, jugea qu'il fallait envoyer l'enfant aux eaux de Barèges. On chercha une personne de confiance qui pût se charger de ce dépôt[3]. Le roi se souvint de Mme Scarron. M. de Louvois alla secrètement à Paris lui proposer ce voyage. Elle eut soin depuis ce temps-là de l'éducation du duc du Maine, nommée à cet emploi par le roi et non point par Mme de Montespan, comme on l'a dit[4]. Elle écrivait au roi directement; ses lettres plurent beaucoup. Voilà l'origine de sa fortune ; son mérite fit tout le reste[5].

1. Une fille, dont la naissance avait précédé celle du duc du Maine, mourut en 1672.

2. Scrupule trop bien fondé, et qui fait honneur à l'attention avec laquelle Voltaire examinait les matériaux employés par lui à l'édification du Siècle de Louis XIV. Malheureusement ce soupçon passager n'a pas empêché l'auteur d'être entièrement dupe de La Beaumelle, dont la publication paraissait en 1752.

3. « L'auteur du roman des *Mémoires de Mme de Maintenon* lui fait dire à la vue du château de Trompette : « Voilà où j'ai été élevée, etc. » Cela est évidemment faux : elle avait été élevée à Niort. » (Note de Voltaire.)

4. On avait raison de le dire. Si ce fut le roi qui nomma, ce fut Mme de Montespan qui décida cette nomination. Mme de Maintenon elle-même l'a déclaré formellement : « Si Mme de Montespan ne m'avait pas connue de ce caractère..... elle ne m'aurait pas choisie pour l'emploi que le Roi me confia sous le dernier secret. » (Geffroy, I, 33.)

5. Il n'est pas exact de faire remonter à ce voyage (qui eut lieu en 1675) l'origine première des faveurs du roi pour Mme de Maintenon. Dès 1674, elle avait reçu du roi 200 000 francs qui lui servirent à faire l'acquisition de la terre de Maintenon. Mais il est vrai que Mme de Montespan s'interposait entre elle et Louis XIV. « Je n'ose parler au Roi directement, écrit

Le roi, qui ne pouvait d'abord s'accoutumer à elle, passa de l'aversion à la confiance, et de la confiance à l'amour. Les lettres que nous avons d'elle sont un monument bien plus précieux qu'on ne pense : elles découvrent ce mélange de religion et de galanterie, de dignité et de faiblesse, qui se trouve si souvent dans le cœur humain, et qui était dans celui de Louis XIV. Celui de Mme de Maintenon paraît à la fois plein d'une ambition et d'une dévotion qui ne se combattent jamais. Son confesseur Gobelin approuve également l'une et l'autre ; il est directeur et courtisan ; sa pénitente, devenue ingrate envers Mme de Montespan, se dissimule toujours son tort[1]. Le confesseur nourrit cette illusion : elle fait venir de bonne foi la religion au secours de ses charmes usés, pour supplanter sa bienfaitrice devenue sa rivale[2].

Ce commerce étrange de tendresse et de scrupule de la part du roi, d'ambition et de dévotion de la part de la nouvelle maîtresse, paraît durer depuis 1681 jusqu'à 1686, qui fut l'époque de leur mariage[3].

Mme de Maintenon à l'abbé Gobelin le 13 septembre 1674, parce qu'elle ne me le pardonnerait jamais ; et quand je lui parlerais, ce que je dois à Mme de Montespan ne me peut permettre de parler contre elle ; ainsi, je ne puis jamais mettre aucun remède à ce que je souffre. » (Geffroy, I, 49.) — Il en fut autrement pendant le voyage de Barèges, qui amena une correspondance directe entre le roi et Mme de Maintenon au sujet du duc du Maine : malheureusement cette correspondance ne nous est point parvenue. (*Ibid.*, p. 68.)

1. « Vous entendrez dire, écrit-elle à Gobelin en 1675, que je vis hier le Roi : ne craignez rien ; il me semble que je lui parlai en chrétienne et en véritable amie de Mme de Montespan. » On peut en douter, si l'on se rapporte à de nombreux passages de ses lettres au même abbé Gobelin, comme celui-ci (février 1675) : « Il se passe ici des choses terribles entre Mme de Montespan et moi ; le Roi en fut hier témoin, et ces démêlés-là, joints aux maux continuels de ces enfants, me mettent dans un état que je ne pourrai soutenir longtemps. »

2. Voltaire ne tient pas compte des efforts très réels, et parfois heureux, de Mme de Maintenon pour rapprocher Louis XIV de la reine, pendant le temps qui sépara la retraite de Mlle de Fontanges de la mort de Marie-Thérèse. Si Mme de Maintenon avait écarté Mme de Montespan, ce n'était pas pour supplanter la reine à son tour. « La Reine, écrit Mme de Caylus dans ses *Souvenirs*, perdit la vie dans le temps que les années et la piété du Roi la lui rendaient heureuse. Il avait pour elle des attentions auxquelles elle n'était pas accoutumée ; il la voyait plus souvent, et cherchait à l'amuser ; et comme elle attribuait cet heureux changement à Mme de Maintenon, elle l'aima et lui donna toutes les marques de considération qu'elle pouvait imaginer..... (Quand elle mourut) la douleur de Mme de Maintenon, que je voyais de près, me parut sincère et fondée sur l'estime et la reconnoissance. »

3. Cf. p. 148, note 5.

Son élévation ne fut pour elle qu'une retraite. Renfermée dans son appartement qui était de plain pied à[1] celui du roi, elle se bornait à une société de deux ou trois dames, retirées comme elle; encore les voyait-elle rarement. Le roi venait tous les jours chez elle après son dîner, avant et après le souper, et y demeurait jusqu'à minuit. Il y travaillait avec ses ministres, pendant que Mme de Maintenon s'occupait à la lecture, ou à quelque ouvrage des mains, ne s'empressant jamais de parler d'affaires d'État, paraissant souvent les ignorer, rejetant bien loin tout ce qui avait la plus légère apparence d'intrigue et de cabale; beaucoup plus occupée de complaire à celui qui gouvernait que de gouverner[2], et ménageant son crédit en ne l'employant qu'avec une circonspection extrême[3]. Elle ne profita point de sa place pour faire tomber toutes les dignités et tous les grands emplois dans sa famille. Son frère, le comte d'Aubigné, ancien lieutenant-général, ne fut pas même maréchal de France. Un cordon bleu[4], et quelques parts secrètes dans les fermes générales, furent sa seule fortune[5] : aussi disait-il au maréchal de Vivonne, frère de Mme de Montespan, « qu'il avait eu son bâton de maréchal en argent comptant »[6].

Le marquis de Villette, son neveu, ou son cousin, ne fut que chef d'escadre[7]. Mme de Caylus, fille de ce marquis de

1. On dirait aujourd'hui : de plain pied avec.

2. Ce mot mériterait de servir de résumé à toute l'histoire des rapports du roi et de Mme de Maintenon. Cf. Geffroy, Introduction, p. XLIV. Spanheim, p. 23, remarque lui aussi « son entière résignation aux volontés et à l'engagement du roi. »

3. Elle n'en avait que plus d'influence, et les solliciteurs ne quittaient plus sa chambre. « Il reste toujours, dit-elle (4 avril 1705), quelqu'une de ces dames qui veut me parler en particulier. Elle me prend par la main, me mène dans une chambre pour me dire souvent des choses désagréables et très ennuyantes, car vous jugez bien que ce n'est jamais de mes affaires qu'elles veulent m'entretenir : c'est de celles de leur famille..... C'est à moi qu'il faut s'adresser, par qui tout passe ! » (Geffroy, II, 47.)

4. C'est-à-dire qu'il fut fait chevalier de l'ordre du Saint-Esprit.

5. « Voyez les lettres à son frère : « Je vous conjure de vivre commo- « dément, et de manger les dix-huit « mille francs de l'affaire que nous « avons faite : nous en ferons d'au- « tres. » (Note de Voltaire.)

6. Il mourut le 22 mai 1703 : sa fin fut plus édifiante que sa vie. « Il avait vécu dans de si grands désordres, écrit Mme de Maintenon au comte d'Ayen, que je puis dire qu'il ne m'a donné de joie que dans la manière dont il est mort. » Saint-Simon raconte qu'il était fort osé dans ses propos, qu'il disait son avis fort librement sur sa sœur, et de tout, et qu'il parlait volontiers du *beau-frère*.

7. Son cousin. Le marquis de Villette était fils d'Artémise d'Aubigné,

Villette, n'eut en mariage qu'une pension modique donnée par Louis XIV[1]. Mme de Maintenon, en mariant sa nièce d'Aubigné au fils du premier maréchal de Noailles[2], ne lui donna que deux cent mille francs : le roi fit le reste. Elle n'avait elle-même que la terre de Maintenon, qu'elle avait achetée des bienfaits du roi. Elle voulut que le public lui pardonnât son élévation en faveur de son désintéressement. La seconde femme du marquis de Villette[3], depuis Mme de Bolingbroke, ne put jamais rien obtenir d'elle. Je lui ai souvent entendu dire qu'elle avait reproché à sa cousine le peu qu'elle faisait pour sa famille, et qu'elle lui avait dit en colère : « Vous voulez jouir de votre modération, et que votre famille en soit la victime[4]. » Mme de Maintenon

tante de Mme de Maintenon. Il se distingua dans les combats de Sicile en 1676. Né protestant, il se convertit au catholicisme. Ses *Mémoires*. importants pour l'histoire maritime du dix-septième siècle, ont été publiés par M. Monmerqué dans la collection de la Société de l'histoire de France.

1. Mlle de Villette-Mursay fut livrée à Mme de Maintenon par une de ses tantes pour être convertie au catholicisme. Elle ne fit pas longue résistance : « Je pleurais d'abord beaucoup, dit-elle dans ses *Souvenirs*, si importants pour l'histoire de Mme de Maintenon ; mais je trouvais le lendemain la messe du roi si belle que je consentis à me faire catholique, à condition que je l'entendrais tous les jours, et que l'on me garantirait du fouet. C'est là toute la controverse qu'on employa, et la seule abjuration que je fis. » Elle fut recherchée en mariage par le marquis, plus tard maréchal de Boufflers : Mme de Maintenon refusa cette alliance comme trop élevée, et eut le tort de la marier au comte de Caylus, un vicieux blasé, dit Saint-Simon, hébété de vin et d'eau-de-vie, qu'il fallut bientôt séparer de sa jeune femme et envoyer sur la frontière avec défense d'approcher d'elle et de la cour.

2. « Le compilateur des *Mémoires de Mme de Maintenon* dit, tome IV, p. 200 : « Rousseau, vipère acharnée « contre ses bienfaiteurs, fit des « couplets satiriques contre le maré- « chal de Noailles. » Cela n'est pas vrai : il ne faut calomnier personne. Rousseau, très jeune alors, ne connaissait pas le premier maréchal de Noailles. Les chansons satiriques dont il parle étaient d'un gentilhomme nommé de Cabanac, qui les avouait hautement. » (Note de Voltaire.) Le premier maréchal de Noailles, fait maréchal en 1673, mourut en 1708. Son fils, dont il est ici question, vécut de 1678 à 1766 ; c'est lui que connut Voltaire et qui joua un rôle important à la cour de Louis XV. Son mariage avec Mlle d'Aubigné eut lieu en 1698. Si Mlle d'Aubigné n'eut en dot que 200 000 l., il convient d'ajouter que Mme de Maintenon lui assura 200 000 écus après sa mort, et que le roi lui donna 800 000 l., ainsi qu'au mari les survivances des gouvernements du Roussillon et du Berry, valant ensemble 68 000 livres.

3. Claire-Isabelle Deschamps de Marsilly, que le marquis de Villette avait épousée en secondes noces en 1691.

4. Mme de Maintenon écrivait à Mme de Caylus, en avril 1705, qu'elle était résolue à ne plus rien demander pour ses proches : « Je les prie d'en user comme ils feront après ma mort. Ils s'adresseront aux ministres ; ils feront agir leurs amis..... Considérez, ma chère nièce, avec un

oubliait tout, quand elle craignait de choquer les sentiments de Louis XIV. Elle n'osa pas même soutenir le cardinal de Noailles contre le P. Le Tellier. Elle avait beaucoup d'amitié pour Racine ; mais cette amitié ne fut pas assez courageuse pour le protéger contre un léger ressentiment du roi. Un jour, touchée de l'éloquence avec laquelle il lui avait parlé de la misère du peuple, en 1698, misère toujours exagérée, mais qui fut portée réellement depuis jusqu'à une extrémité déplorable, elle engagea son ami à faire un mémoire, qui montrât le mal et le remède. Le roi le lut ; et en ayant témoigné du chagrin, elle eut la faiblesse d'en nommer l'auteur, et celle de ne pas le défendre. Racine, plus faible encore, fut pénétré d'une douleur qui le mit depuis au tombeau[1].

Du même fonds de caractère dont elle était incapable de rendre service, elle l'était aussi de nuire. L'abbé de Choisi rapporte que le ministre Louvois s'était jeté aux pieds de Louis XIV pour l'empêcher d'épouser la veuve Scarron. Si l'abbé de Choisi savait ce fait, Mme de Maintenon en était instruite, et non seulement elle pardonna à ce ministre, mais elle apaisa le roi dans les mouvements de colère que l'humeur brusque du marquis de Louvois inspirait quelquefois à son maître[2].

peu de raison et d'équité, ce que ce serait que mon personnage auprès du roi, ayant tous les jours de nouvelles grâces à lui demander. » (Geffroy, II, 54.)

1. « Ce fait a été rapporté par le fils de l'illustre Racine, dans la Vie de son père. » (Note de Voltaire). — S'il y eut quelque refroidissement dans les rapports de Louis XIV et de Racine, ce ne fut nullement à cause de ce mémoire, qui n'était autre chose qu'un placet de Racine pour être exempté d'une taxe extraordinaire imposée aux officiers de finance (il avait la charge de trésorier de France à Moulins) : ce fut plutôt à cause du soupçon de jansénisme, ayant été accusé auprès du roi d'attachement à Port-Royal. Il se justifia d'ailleurs de cette accusation (lettre à Mme de Maintenon du 4 mars 1698), et retrouva aussitôt, à supposer qu'il les ait jamais perdues, les bonnes grâces du roi : car il était en avril et en juin 1698 des voyages de Marly ; en août il était invité à aller au camp de Compiègne ; il ne cessa pas jusqu'à sa mort, le 22 avril 1699, d'être en pleine faveur. Le roi donna une pension à sa veuve et à ses enfants, et Mme de Maintenon s'exprimait sur son compte, encore en 1702, dans des termes absolument incompatibles avec le récit de Voltaire (II, 9). La tradition de la disgrâce de Racine, de sa mort par suite de cette disgrâce, est une de ces nombreuses légendes qui encombrent l'histoire de Louis XIV et auxquelles il faut absolument renoncer. Nous aurions à faire une observation analogue à propos de la mort de Vauban.

2. « Qui croirait que, dans les *Mémoires de Mme de Maintenon*, t. III, page 273, il est dit que ce ministre craignait que le roi ne l'empoison-

Louis XIV, en épousant Mme de Maintenon ne se donna donc qu'une compagne agréable et soumise. La seule distinction publique qui faisait sentir son élévation secrète, c'est qu'à la messe elle occupait une de ces petites tribunes ou lanternes dorées, qui ne semblaient faites que pour le roi et la reine. D'ailleurs, nul extérieur de grandeur. La dévotion qu'elle avait inspirée au roi, et qui avait servi à son mariage, devint peu à peu un sentiment vrai et profond, que l'âge et l'ennui fortifièrent. Elle s'était déjà donné, à la cour et auprès du roi, la considération d'une fondatrice, en rassemblant à Noisi plusieurs filles de qualité; et le roi avait affecté déjà les revenus de l'abbaye de Saint-Denys à

nât? Il est bien étrange qu'on débite à Paris des horreurs si insensées, à la suite de tant de contes ridicules. Cette sottise atroce est fondée sur un bruit populaire qui courut à la mort du marquis de Louvois. Ce ministre prenait des eaux (de Balaruc) que Séron, son médecin, lui avait ordonnées, et que La Ligerie, son chirurgien, lui faisait boire. C'est ce même La Ligerie qui a donné au public le remède qu'on nomme aujourd'hui *la poudre des Chartreux*. Ce La Ligerie m'a souvent dit qu'il avait averti M. de Louvois qu'il risquait sa vie s'il travaillait en prenant des eaux. Le ministre continua son travail; il mourut presque subitement, le 16 juillet 1691, et non pas en 1692, comme le dit l'auteur des *faux Mémoires*. La Ligerie l'ouvrit, et ne trouva d'autre cause de sa mort que celle qu'il avait prédite. On s'avisa de soupçonner le médecin Séron d'avoir empoisonné une bouteille de ces eaux. Nous avons vu combien ces funestes soupçons étaient alors communs. On prétendit qu'un prince voisin (Victor-Amédée, duc de Savoie), que Louvois avait extrêmement irrité et maltraité, avait gagné le médecin Séron. On trouve une partie de ces anecdotes dans les *Mémoires* du marquis de La Fare, chap. x. La famille même de Louvois fit mettre en prison un Savoyard qui frottait dans la maison; mais ce pauvre homme très innocent fut bientôt relâché. Or, si l'on soupçonna, quoique très mal à propos, un prince ennemi de la France d'avoir voulu attenter à la vie d'un ministre de Louis XIV, ce n'était certainement pas une raison pour en soupçonner Louis XIV lui-même.

« Le même auteur qui, dans les *Mémoires de Maintenon*, a rassemblé tant de faussetés, prétend, au même endroit, que le roi dit « qu'il avait « été défait la même année de trois « hommes qu'il ne pouvait plus souf- « frir, le maréchal de La Feuillade, « le marquis de Seignelay et le mar- « quis de Louvois ». Premièrement, M. de Seignelai ne mourut point la même année 1691, mais en 1690. En second lieu, à qui Louis XIV, qui s'exprimait toujours avec circonspection et en honnête homme, a-t-il dit des paroles si imprudentes et si odieuses? à qui a-t-il développé une âme si ingrate et si dure? à qui a-t-il pu dire qu'il était bien aise d'être défait de trois hommes qui l'avaient servi avec le plus grand zèle? Est-il permis de calomnier ainsi, sans la plus légère preuve, sans la moindre vraisemblance, la mémoire d'un roi connu pour avoir toujours parlé sagement? Tout lecteur sensé ne voit qu'avec indignation ces recueils d'impostures, dont le public est surchargé; et l'auteur des *Mémoires de Maintenon* mériterait d'être châtié, si le mépris dont il abuse ne le sauvait de la punition. » (Note de Voltaire.)

cette communauté naissante[1]. Saint-Cyr fut bâti au bout du parc de Versailles, en 1686. Elle donna alors à cet établissement toute sa forme, en fit les règlements avec Godet-Desmarets, évêque de Chartres[2], et fut elle-même supérieure de ce couvent[3]. Elle y allait souvent passer quelques heures; et, quand je dis que l'ennui la déterminait à ces occupations, je ne parle que d'après elle. Qu'on lise ce qu'elle écrivait à Mme de La Maisonfort, dont il est parlé dans le chapitre du Quiétisme :

« Que ne puis-je vous donner mon expérience! que ne puis-je vous faire voir l'ennui qui dévore les grands, et la peine qu'ils ont à remplir leurs journées! Ne voyez-vous pas que je meurs de tristesse, dans une fortune qu'on aurait eu peine à imaginer? J'ai été jeune et jolie; j'ai goûté les plaisirs; j'ai été aimée partout. Dans un âge plus avancé, j'ai passé des années dans le commerce de l'esprit; je suis venue à la faveur, et je vous proteste, ma chère fille, que tous les états laissent un vide affreux[4]. »

Si quelque chose pouvait détromper de l'ambition, ce serait assurément cette lettre. Mme de Maintenon, qui pourtant n'avait d'autre chagrin que l'uniformité de sa vie auprès d'un grand roi, disait un jour au comte d'Aubigné son frère : « Je n'y peux plus tenir, je voudrais être morte[5]. » On sait quelle réponse il lui fit : « Vous avez donc parole d'épouser Dieu le père? »

A la mort du roi, elle se retira entièrement à Saint-Cyr. Ce qui peut surprendre, c'est que le roi ne lui avait presque

1. Noisy, près de Versailles. Mme de Maintenon y établit, en 1684, une maison d'éducation pour cent jeunes filles pauvres, de naissance noble. Dans une visite à Noisy le roi fut si satisfait, qu'il résolut de donner à cet établissement des proportions plus considérables, et d'y recevoir 250 demoiselles : Noisy ne pouvait plus convenir à une population aussi nombreuse, et telle fut la raison de la fondation de Saint-Cyr.

2. Qu'elle prit pour confesseur, après l'abbé Gobelin, trop ébloui du rang auquel était montée sa pénitente.

3. Le mot doit être pris à la lettre. La réforme de 1692 fit de Saint-Cyr un couvent, et des maîtresses des religieuses de l'ordre de Saint-Augustin. La supérieure gouvernait sous la surveillance de l'évêque de Chartres pour le spirituel.

4. « Cette lettre est authentique, et l'auteur l'avait déjà vue en manuscrit, avant même que le fils du grand Racine l'eût fait imprimer. » (Note de Voltaire.)

5. Un mot non moins connu est celui qu'elle dit à Mme de Bolingbroke : « Ah! ma nièce, si vous saviez ce que c'est que d'avoir à amuser tous les jours un homme qui n'est plus amusable! » — « Il n'y a pas de milieu dans mon état, écrivait-elle au duc de Noailles le 22 octobre 1705 : il faut en être enivrée ou accablée. »

rien assuré. Il la recommanda seulement au duc d'Orléans[1]. Elle ne voulut qu'une pension de quatre-vingt mille livres, qui lui fut exactement payée jusqu'à sa mort, arrivée en 1719, le 15 d'avril. On a trop affecté d'oublier dans son épitaphe le nom de Scarron : ce nom n'est point avilissant, et l'omission ne sert qu'à faire penser qu'il peut l'être[2].

La cour fut moins vive et plus sérieuse, depuis que le roi commença à mener avec Mme de Maintenon une vie plus retirée; et la maladie considérable qu'il eut en 1686 contribua encore à lui ôter le goût de ces fêtes galantes qui avaient jusque-là signalé presque toutes ses années. Il fut attaqué d'une fistule dans le dernier des intestins. L'art de la chirurgie, qui fit sous ce règne plus de progrès en France que dans tout le reste de l'Europe, n'était pas encore familiarisé avec cette maladie. Le cardinal de Richelieu en était mort, faute d'avoir été bien traité. Le danger du roi émut toute la France. Les églises furent remplies d'un peuple innombrable, qui demandait la guérison de son roi, les larmes aux yeux. Ce mouvement d'un attendrissement général fut presque semblable à ce que nous avons vu, lorsque son successeur fut en danger de mort à Metz, en 1744. Ces deux époques apprendront à jamais aux rois ce qu'ils doivent à une nation qui sait aimer ainsi.

Dès que Louis XIV ressentit les premières atteintes de ce

1. Ce qui prouve (indépendamment de ses lettres) qu'elle n'avait pas pour le duc d'Orléans les sentiments haineux que Saint-Simon lui a prêtés.

2. Le jugement de Voltaire sur Mme de Maintenon est des plus remarquables : il est à peu de chose près celui que l'histoire impartiale, dégagée des passions contemporaines, éclairée par des documents que Voltaire ne connaissait pas, doit adopter. Il fait d'autant plus d'honneur à Voltaire que Mme de Maintenon était, au temps où il écrivait, plus calomniée et plus attaquée, que le public était sous l'influence des récits de Saint-Simon, des *Mémoires* de la Fare, des inventions de La Beaumelle, malveillantes pour sa mémoire. Voltaire s'est expliqué plus complètement sur ce point dans le *Supplément au Siècle de Louis XIV*, 3e partie : « Quelques personnes m'ont reproché d'avoir ménagé la mémoire de Mme de Mainnon, ainsi que La Beaumelle a osé me reprocher dans ses notes d'avoir pu dire plus de mal de M. le maréchal de Villeroi et de M. de Chamillart, et de ne l'avoir pas dit. Je sais combien la loi que Cicéron impose aux historiens est respectable : ils ne doivent oser rien dire de faux; ils ne doivent rien cacher de vrai. Mais cette loi ordonne-t-elle que l'histoire soit une satire? A qui Mme de Maintenon fit-elle du mal? Qui persécuta-t-elle? Elle fit servir les charmes de son esprit et de sa dévotion même à sa grandeur; elle dompta son caractère pour dompter Louis XIV. Mais quel abus odieux fit-elle de son pouvoir? »

mal, son premier chirurgien Félix alla dans les hôpitaux chercher des malades qui fussent dans le même péril : il consulta les meilleurs chirurgiens ; il inventa avec eux des instruments qui abrégeaient l'opération, et qui la rendaient moins douloureuse. Le roi la souffrit sans se plaindre[1]. Il fit travailler ses ministres auprès de son lit le jour même ; et, afin que la nouvelle de son danger ne fît aucun changement dans les cours de l'Europe, il donna audience le lendemain aux ambassadeurs. A ce courage d'esprit se joignait la magnanimité avec laquelle il récompensa Félix ; il lui donna une terre qui valait alors plus de cinquante mille écus.

Depuis ce temps, le roi n'alla plus aux spectacles. La Dauphine de Bavière, devenue mélancolique et attaquée d'une maladie de langueur qui la fit enfin mourir en 1690, se refusa à tous les plaisirs, et resta obstinément dans son appartement. Elle aimait les lettres ; elle avait même fait des vers ; mais, dans sa mélancolie, elle n'aimait plus que la solitude.

Ce fut le couvent de Saint-Cyr qui ranima le goût des choses d'esprit. Mme de Maintenon pria Racine, qui avait renoncé au théâtre pour le jansénisme et pour la cour[2], de faire une tragédie qui pût être représentée par ses élèves[3]. Elle voulut un sujet tiré de la *Bible :* Racine composa *Esther*. Cette pièce, ayant d'abord été jouée dans la maison de Saint-Cyr[4], le fut ensuite plusieurs fois à Versailles devant le roi, dans l'hiver de 1689. Des prélats, des jésuites, s'empressaient d'obtenir la permission de voir ce singulier spectacle. Il paraît remarquable que cette pièce eut alors un succès universel ; et que deux ans après, *Athalie*, jouée par les mêmes personnes, n'en eut aucun. Ce fut tout le

1. Le récit en a été fait par Louvois et envoyé à tous les intendants, gouverneurs, évêques, etc. (Rousset, *Histoire de Louvois*, III, 402 et suiv.) L'opération eut lieu le 18 novembre 1686. Elle dut être renouvelée plusieurs fois, et ce ne fut qu'à la fin de décembre que le mal eut définitivement disparu. Encore le 11 décembre, Mme de Maintenon écrivait à Mme de Brinon : « Le roi a souffert aujourd'hui sept heures durant comme s'il avait été sur la roue, et je crains bien que ses douleurs ne recommencent demain. »

2. Depuis l'échec relatif de *Phèdre*, en 1677, Racine avait renoncé au théâtre, d'une part à cause de scrupules religieux, de l'autre par lassitude et par dégoût des attaques très vives élevées contre lui. Louis XIV le nomma alors son historiographe avec Boileau.

3. Avec moins de danger qu'*Andromaque*, que les élèves avaient jouée avec tant de feu et de passion que Mme de Maintenon en avait été inquiète.

4. Le 26 janvier 1689.

contraire quand on joua ces pièces à Paris, longtemps après la mort de l'auteur, et après le temps des partialités. *Athalie*, représentée en 1717, fut reçue comme elle devait l'être, avec transport; et *Esther*, en 1721, n'inspira que de la froideur, et ne reparut plus. Mais alors, il n'y avait plus de courtisans qui reconnussent avec flatterie Esther dans Mme de Maintenon, et avec malignité Vasthi dans Mme de Montespan, Aman dans M. de Louvois, et surtout les huguenots persécutés par ce ministre dans la proscription des Hébreux. Le public impartial ne vit qu'une aventure sans intérêt et sans vraisemblance; un roi insensé, qui a passé six mois avec sa femme sans savoir, sans s'informer même qui elle est; un ministre assez ridiculement barbare pour demander au roi qu'il extermine toute une nation, vieillards, femmes, enfants, parce qu'on ne lui a pas fait la révérence; ce même ministre, assez bête pour signifier l'ordre de tuer tous les Juifs dans onze mois, afin de leur donner apparemment le temps d'échapper, ou de se défendre; un roi imbécile, qui, sans prétexte, signe cet ordre ridicule, et qui, sans prétexte, fait pendre subitement son favori : tout cela, sans intrigue, sans action, sans intérêt, déplut beaucoup à quiconque avait du sens et du goût [1]. Mais, malgré le vice du sujet, trente vers d'*Esther* valent mieux que beaucoup de tragédies qui ont eu de grands succès [2].

1. « Il est dit, dans les *Mémoires de Maintenon*, que Racine, voyant le mauvais succès d'*Esther* dans le public, s'écria : « Pourquoi m'y suis-« je exposé? pourquoi m'a-t-on dé-« tourné de me faire chartreux? » Mille louis le consolèrent.

« 1° Il est faux qu'*Esther* fût alors mal reçue.

« 2° Il est faux et impossible que Racine ait dit qu'on l'avait empêché alors de se faire chartreux, puisque sa femme vivait. L'auteur, qui a tout écrit au hasard et tout confondu, devait consulter les *Mémoires sur la vie de Jean Racine*, par Louis Racine, son fils; il y aurait vu que Jean Racine voulait se faire chartreux avant son mariage.

« 3° Il est faux que le roi lui eût donné alors mille louis. Cette fausseté est encore prouvée par les mêmes *Mémoires*. Le roi lui fit présent d'une charge de gentilhomme ordinaire de sa chambre en 1690, après la représentation d'*Athalie* à Versailles. Ces minuties acquièrent quelque importance quand il s'agit d'un aussi grand homme que Racine. Les fausses anecdotes sur ceux qui illustrèrent le beau siècle de Louis XIV sont répétées dans tant de livres ridicules, et ces livres sont en si grand nombre, tant de lecteurs oisifs et mal instruits prennent ces contes pour des vérités, qu'on ne peut trop les prémunir contre tous ces mensonges. Et, si l'on dément souvent l'auteur des *Mémoires de Maintenon*, c'est que jamais auteur n'a plus menti que lui. » (Note de Voltaire.)

2. On connaît l'opinion, sur cette tragédie, de Mme de Sévigné, cependant d'ordinaire peu amie de Racine: elle concorde avec celle de Voltaire.

Ces amusements ingénieux recommencèrent pour l'éducation d'Adélaïde de Savoie, duchesse de Bourgogne, amenée en France à l'âge de onze ans.

C'est une des contradictions de nos mœurs, que, d'un côté, on ait laissé un reste d'infamie attaché aux spectacles publics, et que, de l'autre, on ait regardé ces représentations comme l'exercice le plus noble et le plus digne des personnes royales. On éleva un petit théâtre dans l'appartement de Mme de Maintenon. La duchesse de Bourgogne, le duc d'Orléans, y jouaient avec les personnes de la cour qui avaient le plus de talents. Le fameux acteur Baron[1] leur donnait des leçons, et jouait avec eux. La plupart des tragédies de Duché[2], valet de chambre du roi furent composées pour ce théâtre; et l'abbé Genest[3], aumônier de la duchesse d'Orléans, en faisait pour la duchesse du Maine, que cette princesse et sa cour représentaient.

Ces occupations formaient l'esprit et animaient la société[4].

Mme de Sévigné avait été admise à assister à une représentation d'*Esther* à Saint-Cyr, et le roi lui avait fait l'honneur insigne de lui adresser publiquement la parole après la pièce. Tout enthousiasmée, elle écrit à sa fille le 21 février 1689 : « Je ne puis vous dire l'excès de l'agrément de cette pièce : c'est une chose qui n'est pas aisée à représenter et qui ne sera jamais imitée ; c'est un rapport de la musique, des vers, des chants, des personnes, si parfait et si complet qu'on n'y souhaite rien. Les filles qui font des rois et des personnages sont faites exprès ; on est attentif et on n'a point d'autre peine que celle de voir finir une si aimable pièce : tout y est simple, tout y est innocent, tout y est sublime et touchant ; cette fidélité de l'histoire sainte donne du respect ; tous les chants, convenables aux paroles qui sont tirées des *Psaumes* et de la *Sagesse*, et mis dans le sujet, sont d'une beauté qu'on ne soutient pas sans larmes. »

1. Baron, 1653-1729, élève et ami de Molière : il abandonna le théâtre en 1691 et y reparut avec un éclatant succès en 1720.

2. Duché de Vancy, 1668-1704, auteur de tragédies religieuses, ainsi que de poésies sacrées et d'histoires édifiantes, composées pour Saint-Cyr.

3. Genest, 1635-1719, auteur de quelques tragédies, notamment d'une *Pénélope*, et d'un *Traité sur la philosophie de Descartes*, dont Voltaire a dit qu'il était en rimes plutôt qu'en vers, et qu'il prouvait de la part de l'auteur plus de patience que de génie.

4. Comment le marquis de La Fare peut-il dire dans ses *Mémoires* que « depuis la mort de Madame, « ce ne fut que jeu, confusion et « impolitesse » ? On jouait beaucoup dans les voyages de Marli et de Fontainebleau, mais jamais chez Mme de Maintenon ; et la cour fut en tout temps le modèle de la plus parfaite politesse. La duchesse d'Orléans, alors duchesse de Chartres, la princesse de Conti, Madame la Duchesse, démentaient bien ce que le marquis de La Fare avance. Cet homme, qui dans le commerce était de la plus grande indulgence, n'a presque écrit qu'une satire. Il était mécontent du gouvernement ; il passait sa vie dans une société qui se faisait un mérite de condamner la

Aucun de ceux qui ont trop censuré Louis XIV ne peut disconvenir qu'il ne fût, jusqu'à la journée d'Hochstedt, le seul puissant, le seul magnifique, le seul grand, presque en tout genre. Car, quoiqu'il y eût des héros, comme Jean Sobieski, et des rois de Suède qui effaçassent en lui le guerrier, personne n'effaça le monarque. Il faut avouer encore qu'il soutint ses malheurs, et qu'il les répara. Il a eu des défauts, il a fait de grandes fautes ; mais ceux qui le condamnent l'auraient-ils égalé, s'ils avaient été à sa place[1] ?

La duchesse de Bourgogne[2] croissait en grâces et en mérite. Les éloges qu'on donnait à sa sœur, en Espagne, lui inspirèrent une émulation qui redoubla en elle le talent de plaire. Ce n'était pas une beauté parfaite ; mais elle avait le regard tel que son fils, un grand air, une taille noble[3]. Ces avantages étaient embellis par son esprit, et plus encore par l'envie extrême de mériter les suffrages de tout le monde[4]. Elle était, comme Henriette d'Angleterre, l'idole et le modèle de la cour, avec un plus haut rang : elle touchait au trône : la France attendait du duc de Bourgogne un gouvernement tel que les sages de l'antiquité en imaginèrent, mais dont l'austérité serait tempérée par les grâces de cette princesse, plus faite encore pour être senties que la philosophie de son époux[5]. Le monde sait comme toutes ces espérances furent trompées. Ce fut le sort de Louis XIV, de voir périr en

cour ; et cette société fit d'un homme très aimable un historien quelquefois injuste. » (Note de Voltaire.)

1. Il est difficile de porter sur Louis XIV un jugement plus équitable et de mieux discerner la qualité essentielle de ce prince : personne, dit très bien Voltaire, n'effaça en lui le monarque. Voilà une de ces formules nettes et expressives, comme on en rencontre un grand nombre dans le *Siècle de Louis XIV*.

2. Marie-Adélaïde de Savoie.

3. Saint-Simon la dépeint ainsi (IX, 195) : « Régulièrement laide, les joues pendantes, le front trop avancé....., mais..... le plus beau teint et la plus belle peau, un port de tête galant, gracieux, majestueux et le regard de même, le sourire le plus expressif, une taille longue, ronde, menue, aisée, parfaitement coupée ; une marche de déesse sur les nuées : elle plaisait au dernier point. Les grâces naissaient d'elles-mêmes de tous ses pas, de toutes ses manières, et de ses discours les plus communs..... Sa gaieté jeune, vive, active, animait tout, et sa légèreté de nymphe la portait partout comme un tourbillon qui remplit plusieurs lieux à la fois, et qui y donne le mouvement et la vie. »

4. *Ibid.* : « Elle voulait plaire même aux personnes les plus inutiles et les plus médiocres, sans qu'elle parût le rechercher. On était tenté de la croire toute et uniquement à celles avec qui elle se trouvait. »

5. On a déjà vu ce qu'il faut penser des projets de gouvernement du duc de Bourgogne.

France toute sa famille, par des morts prématurées; sa femme à quarante-cinq ans; son fils unique à cinquante[1]; et un an après que nous eûmes perdu son fils, nous vîmes son petit-fils, le dauphin, duc de Bourgogne, la dauphine sa femme, leur fils aîné, le duc de Bretagne, portés à Saint-Denys, au même tombeau, au mois d'avril 1712; tandis que le dernier de leurs enfants, monté depuis sur le trône, était dans son berceau aux portes de la mort. Le duc de Berri, frère du duc de Bourgogne, les suivit deux ans après; et sa fille, dans le même temps, passa du berceau au cercueil.

Ce temps de désolation laissa dans les cœurs une impression si profonde, que, dans la minorité de Louis XV, j'ai vu plusieurs personnes qui ne parlaient de ces pertes qu'en versant des larmes. Le plus à plaindre de tous ces hommes, au milieu de tant de morts précipitées, était celui qui semblait devoir hériter bientôt du royaume.

Ces mêmes soupçons qu'on avait eus à la mort de Madame et à celle de Marie-Louise, reine d'Espagne, se réveillèrent avec une fureur singulière. L'excès de la douleur publique aurait presque excusé la calomnie, si elle avait été excusable. Il y avait du délire à penser qu'on eût pu faire périr par un crime tant de personnes royales, en laissant vivre le seul qui pouvait les venger. La maladie qui emporta le dauphin duc de Bourgogne, sa femme et son fils, était une rougeole pourprée épidémique. Ce mal fit périr à Paris, en moins d'un mois, plus de cinq cents personnes. M. le duc de Bourbon, petit-fils du prince de Condé, le duc de La Trimouille,

1. Le 14 avril 1711. « L'auteur des *Mémoires de Mme de Maintenon*, t. IV, dans un chapitre intitulé : *Mademoiselle Chouin*, dit que « Monseigneur fut amoureux d'une de « ses propres sœurs (Mlle de Nantes, « duchesse de Bourbon) et qu'il « épousa ensuite Mlle Chouin. » Ces contes populaires sont reconnus pour faux chez tous les honnêtes gens. Il faudrait être non seulement contemporain, mais être muni de preuves, pour avancer de telles anecdotes. Il n'y a jamais eu le moindre indice que Monseigneur eût épousé Mlle Chouin. Renouveler ainsi, au bout de soixante ans, des bruits de ville si vagues, si peu vraisemblables, si décriés, ce n'est point écrire l'histoire, c'est compiler au hasard des scandales pour gagner de l'argent. Sur quel fondement cet écrivain a-t-il le front d'avancer, p. 244, que Mme la duchesse de Bourgogne dit au prince son époux : « Si j'étais morte, auriez-vous fait le troisième tome de votre famille? » Il fait parler Louis XIV, tous les princes, tous les ministres, comme s'il les avait écoutés. On trouve peu de pages dans ces *Mémoires* qui ne soient remplies de ces mensonges hardis qui soulèvent tous les honnêtes gens. (Note de Voltaire.) — Contrairement à ce que dit Voltaire, il semble bien que le Dauphin se soit uni à Mlle Chouin par mariage secret.

Mme de La Vrillière, Mme de Listenai, en furent attaqués à la cour. Le marquis de Gondrin, fils du duc d'Antin, mourut en deux jours. Sa femme, depuis comtesse de Toulouse, fut à l'agonie[1]. Cette maladie parcourut toute la France. Elle fit périr en Lorraine les aînés de ce duc de Lorraine, François, destiné à être un jour empereur, et à relever la maison d'Autriche[2].

Cependant, ce fut assez qu'un médecin, nommé Boudin, homme de plaisir, hardi et ignorant, eût proféré ces paroles : « Nous n'entendons rien à de pareilles maladies » ; c'en fut assez, dis-je, pour que la calomnie n'eût point de frein.

Philippe, duc d'Orléans, neveu de Louis XIV, avait un laboratoire, et étudiait la chimie ainsi que beaucoup d'autres arts[3] : c'était une preuve sans réplique. Le cri public était affreux[4] ; il faut en avoir été témoin pour le croire. Plusieurs écrits et quelques malheureuses histoires de Louis XIV éterniseraient les soupçons, si des hommes instruits ne prenaient soin de les détruire. J'ose dire que, frappé de tout temps de l'injustice des hommes, j'ai fait bien des recherches pour savoir la vérité. Voici ce que m'a répété plusieurs fois le marquis de Canillac, l'un des plus honnêtes hommes du royaume, intimement attaché à ce prince soupçonné, dont il eut depuis beaucoup à se plaindre[5]. Le marquis de Canillac, au milieu de cette clameur publique, va le voir dans son palais. Il le trouve étendu à terre, versant des larmes, aliéné par le désespoir. Son chimiste, Homberg[6], court

1. Les personnes dont parle ici Voltaire sont mentionnées pour la plupart dans les lettres écrites en ce moment-là même par Mme de Maintenon, lettres pleines de détails sur la terrible épidémie qui plongeait alors la France dans le deuil. Cf. surtout la lettre du 7 février 1712 à Mme des Ursins (Geffroy, II, 298).

2. François-Étienne, mari de Marie-Thérèse, empereur en 1745.

3. Cf. p. 436, note 1.

4. Il fut accueilli à Paris par des huées et des injures, quelques jours après la mort du duc de Bourgogne.

5. Parce que le marquis de Canillac, après avoir été mis dans le conseil des affaires étrangères en 1715, fut écarté en 1718. — La Beaumelle annote ainsi ce passage du *Siècle de Louis XIV* : « Le récit du marquis de Canillac ne prouve ni de près ni de loin l'innocence du duc d'Orléans. » Quand La Beaumelle revint à Paris, en 1753, il fut arrêté, pour cette phrase, sur les plaintes de la famille d'Orléans, et mis pour six mois à la Bastille.

6. Guillaume Homberg, né à Batavia en 1652, mort à Paris en 1715, était un chimiste très distingué : amené en France par Colbert en 1682, il se fit catholique et entra à l'Académie des sciences.

se rendre à la Bastille pour se constituer prisonnier; mais on n'avait point d'ordre de le recevoir ; on le refuse. Le prince (qui le croirait ?) demande lui-même, dans l'excès de sa douleur, à être mis en prison; il veut que des formes juridiques éclaircissent son innocence; sa mère demande avec lui cette justification cruelle. La lettre de cachet s'expédie, mais elle n'est point signée; et le marquis de Canillac, dans cette émotion d'esprit, conserva seul assez de sang-froid pour sentir les conséquences d'une démarche si désespérée. Il fit que la mère du prince s'opposa à cette lettre de cachet ignominieuse[1]. Le monarque qui l'accordait, et son neveu, qui la demandait, étaient également malheureux[2].

1. Les choses ne se passèrent pas tout à fait ainsi. Le roi eut la magnanimité de ne pas consentir à expédier la lettre de cachet que son neveu lui faisait demander. Il consentit seulement à l'incarcération de Homberg : encore fut-ce pour le remettre en liberté dès le lendemain, sur les conseils de son chirurgien Maréchal. Maréchal avait fait l'autopsie du duc de Bourgogne et affirmé que la mort était naturelle.

2. « L'auteur de la *Vie du duc d'Orléans* est le premier qui ait parlé de ces soupçons atroces : c'était un jésuite nommé La Motte, le même qui prêcha à Rouen contre ce prince pendant sa régence, et qui se réfugia ensuite en Hollande sous le nom de La Hode. Il était instruit de quelques faits publics. Il dit, t. I, p. 112, que « le prince, « si injustement soupçonné, de- « manda à se constituer prison- « nier »; et ce fait est très vrai. Ce jésuite n'était pas à portée de savoir comment M. de Canillac s'opposa à cette démarche trop injurieuse à l'innocence du prince. Toutes les autres anecdotes qu'il rapporte sont fausses. Reboulet, qui l'a copié, dit après lui, p. 143. t. VIII, que « le dernier enfant du « duc et de la duchesse de Bour- « gogne fut sauvé par du contre- « poison de Venise ». Il n'y a point de contrepoison de Venise qu'on donne ainsi au hasard. La médecine ne connaît point d'antidotes généraux qui puissent guérir un mal dont on ne connait point la source. Tous les contes qu'on a répandus dans le public en ces temps malheureux ne sont qu'un amas d'erreurs populaires.

« C'est une fausseté de peu de conséquence dans le compilateur des *Mémoires de Mme de Maintenon* de dire que « le duc du Maine fut « alors à l'agonie » ; c'est une calomnie puérile de dire que « l'auteur « du *Siècle de Louis XIV* accré- « dite ces bruits plus qu'il ne les « détruit ».

« Jamais l'histoire n'a été déshonorée par de plus absurdes mensonges que dans ces prétendus *Mémoires*. L'auteur feint de les écrire en 1753. Il s'avise d'imaginer que le duc et la duchesse de Bourgogne et leur fils aîné moururent de la petite vérole; il avance cette fausseté pour se donner un prétexte de parler de l'inoculation qu'on a faite au mois de mai 1756. Ainsi, dans la même page, il se trouve qu'il parle, en 1753, de ce qui est arrivé en 1756. La littérature a été infectée de tant de sortes d'écrits calomnieux, on a débité en Hollande tant de faux *Mémoires*, tant d'impostures sur le gouvernement et sur les citoyens, que c'est un devoir de précautionner les lecteurs contre cette foule de libelles. » (Note de Voltaire.)

CHAPITRE XXVIII

Suite des anecdotes.

Louis XIV dévorait sa douleur en public; il se laissa voir à l'ordinaire; mais, en secret, les ressentiments de tant de malheurs le pénétraient, et lui donnaient des convulsions[1]. Il éprouvait toutes ces pertes domestiques à la suite d'une guerre malheureuse, avant qu'il fût assuré de la paix, et dans un temps où la misère désolait le royaume. On ne le vit pas succomber un moment à ses afflictions[2].

Le reste de sa vie fut triste. Le dérangement des finances, auquel il ne put remédier, aliéna les cœurs. Sa confiance entière pour le jésuite Le Tellier, homme trop violent, acheva de les révolter. C'est une chose très remarquable que le public, qui lui pardonna toutes ses maîtresses, ne lui pardonna pas son confesseur. Il perdit, les trois dernières années de sa vie, dans l'esprit de la plupart de ses sujets, tout ce qu'il avait fait de grand et de mémorable.

Privé de presque tous ses enfants, sa tendresse, qui redoublait pour le duc du Maine et pour le comte de Toulouse, ses fils légitimés[3], le porta à les déclarer héritiers de la couronne, eux et leurs descendants, au défaut des princes du sang, par un édit qui fut enregistré sans aucune remontrance, en 1714[4]. Il tempérait ainsi par la loi naturelle la sévérité

1. Il y a quelque exagération dans ce dernier trait. Mme de Maintenon écrit à la princesse des Ursins le 27 mars 1712 : « Le Roi fait tout ce qui lui est possible pour se consoler, et retombe toujours dans ses premières douleurs..... Cependant sa santé se soutient et il ne manque aucun travail. »

2. Saint-Simon, XII, 152 : « Déchiré au dedans par les catastrophes les plus intimes et les plus poignantes..... Cette constance, cette fermeté d'âme, cette égalité extérieure, ce soin, toujours le même, de tenir tant qu'il pouvait le timon, cette espérance contre toute espérance, par courage, par sagesse, non par aveuglement....., c'est ce dont peu d'hommes auraient été capables, c'est ce qui aurait pu lui mériter le nom de grand qui lui avait été si prématuré. Ce fut aussi ce qui lui acquit la véritable admiration de toute l'Europe, celle de ceux de ses sujets qui en furent témoins, et ce qui lui rappela tant de cœurs qu'un règne si long et si dur lui avait aliénés. Il sut s'humilier en secret sous la main de Dieu, en reconnaître la justice, en implorer la miséricorde, sans avilir aux yeux des hommes sa personne ni sa couronne : il les toucha au contraire par le sentiment de sa magnanimité, en adorant la main qui le frappait. »

3. Légitimés par édit de décembre 1673.

4. Juillet 1714. Le Parlement l'enregistra le 2 août « avec un silence

des lois de convention, qui privent les enfants nés hors du mariage de tous droits à la succession paternelle. Les rois dispensent de cette loi. Il crut pouvoir faire pour son rang ce qu'il avait fait en faveur de plusieurs de ses sujets. Il crut surtout pouvoir établir pour deux de ses enfants ce qu'il avait fait passer au Parlement, sans opposition, pour les princes de la maison de Lorraine[1]. Il égala ensuite le rang de ses bâtards à celui des princes du sang, en 1715[2]. Le procès que les princes du sang intentèrent depuis aux princes légitimés est connu. Ceux-ci ont conservé, pour leurs personnes et pour leurs enfants, les honneurs donnés par Louis XIV[3]. Ce qui regarde leur postérité dépendra du temps, du mérite, et de la fortune.

Louis XIV fut attaqué, vers le milieu du mois d'auguste 1715, au retour de Marli, de la maladie qui termina ses jours. Ses jambes s'enflèrent; la gangrène commença à se manifester. Le comte de Stair, ambassadeur d'Angleterre, paria, selon le génie de sa nation, que le roi ne passerait pas le mois de septembre. Le duc d'Orléans, qui, au voyage de Marli, avait été absolument seul, eut alors toute la cour auprès de sa personne. Un empirique[4], dans les derniers jours de la maladie du roi, lui donna un élixir qui ranima ses forces. Il mangea, et l'empirique assura qu'il guérirait. La foule qui entourait le duc d'Orléans diminua dans le moment. « Si le roi mange une seconde fois, dit le duc d'Orléans, nous n'aurons plus personne. » Mais la maladie était mortelle. Les mesures étaient prises pour donner la régence absolue au duc d'Orléans[5]. Le roi ne la lui avait laissée que très limitée par son testament, déposé au Parlement; ou plutôt il ne l'avait établi que chef d'un conseil de régence, dans lequel il n'aurait eu que la voix prépondérante. Cependant il lui dit : « Je vous ai conservé tous les droits que vous donne votre naissance[6]. » C'est qu'il ne croyait pas qu'il y

farouche, dit Saint-Simon, rarement interrompu par quelques ondulations de murmures sourds et contenus avec violence ».

1. Cf. p. 116, note 1.

2. Par déclaration du 23 mai 1715.

3. Un édit de 1717 retira aux princes légitimés leur droit éventuel de succéder à la couronne : et une déclaration du 26 août 1718 retira au duc du Maine (à lui seulement, pour que l'affront lui fût plus sensible) le rang et les honneurs de prince du sang.

4. Un paysan provençal nommé Brun.

5. C'est-à-dire que les partisans du duc d'Orléans étaient prêts, s'il le fallait, à faire annuler le testament de Louis XIV.

6. « Les *Mémoires de Mme de Maintenon*, t. V, p. 194, disent que

ût de loi fondamentale qui donnât, dans une minorité, n pouvoir sans bornes à l'héritier présomptif du royaume. elte autorité suprême, dont on peut abuser, est dangereuse; iais l'autorité partagée l'est encore davantage. Il crut u'ayant été si bien obéi pendant sa vie, il le serait après sa iort, et ne se souvenait pas qu'on avait cassé le testament de on père[1].

(1er septembre 1715) D'ailleurs, personne n'ignore avec uelle grandeur d'âme il vit approcher la mort, disant à me de Maintenon: « J'avais cru qu'il était plus difficile de iourir; » et à ses domestiques: « Pourquoi pleurez-vous? i'avez-vous cru immortel? » donnant tranquillement ses rdres sur beaucoup de choses, et même sur sa pompe inèbre. Quiconque a beaucoup de témoins de sa mort meurt oujours avec courage. Louis XIII, dans sa dernière maladie, vait mis en musique le *De profundis* qu'on devait chanter our lui. Le courage d'esprit avec lequel Louis XIV vit sa fin, it dépouillé de cette ostentation répandue sur toute sa vie. e courage alla jusqu'à avouer ses fautes. Son successeur a oujours conservé, écrites au chevet de son lit, les paroles emarquables que ce monarque lui dit, en le tenant sur son t entre ses bras: ces paroles ne sont point telles qu'elles ont rapportées dans toutes les histoires. Les voici fidèement copiées[2]:

« Vous allez être bientôt roi d'un grand royaume. Ce que

ouis XIV voulut faire le duc du laine lieutenant-général du royauie. Il faut avoir des garants authenques pour avancer une chose aussi xtraordinaire et aussi importante. e duc du Maine eût été au-dessus u duc d'Orléans; c'eût été tout ouleverser: aussi le fait est-il aux. » (Note de Voltaire.) — 'oltaire a entièrement raison: ouis XIV avait maintenu ses droits u duc d'Orléans; mais, pour éviter es conflits toujours à craindre endant une régence, il lui avait ssocié tous les princes du sang t légitimés. (Note de E. Bourjeois.) — Louis XIV avait si peu ensé à léser les droits du duc d'Oréans qu'il disait à son lit de mort ux officiers qui l'entouraient: Suivez les ordres que mon neveu vous donnera. Il va gouverner le royaume, j'espère qu'il le fera bien. » (Mémoire de Dangeau sur la mort du roi.)

1. Il s'en souvenait très bien, au contraire; il le rappela, en présence de Mme de Maintenon, à la veuve de Jacques II, qui était venue lui rendre visite (Saint-Simon, X, 262).

2. Ces paroles ont été souvent reproduites d'une manière un peu différente. Dangeau, dans son Mémoire sur la mort de Louis XIV, donne un autre texte. En sa qualité d'historiographe de Louis XV et de gentilhomme ordinaire de la chambre, Voltaire a dû connaître cette inscription placée sur le chevet du lit du roi, et sa relation a par conséquent sur ce point une autorité particulièrement grande.

je vous recommande plus fortement est de n'oublier jamais les obligations que vous avez à Dieu. Souvenez-vous que vous lui devez tout ce que vous êtes. Tâchez de conserver la paix avec vos voisins. J'ai trop aimé la guerre; ne m'imitez pas en cela, non plus que dans les trop grandes dépenses que j'ai faites. Prenez conseil en toutes choses, et cherchez à connaître le meilleur pour le suivre toujours. Soulagez vos peuples le plus tôt que vous le pourrez, et faites ce que j'ai eu le malheur de ne pouvoir faire moi-même, etc. »

Ce discours est très éloigné de la petitesse d'esprit qu'on lui impute dans quelques mémoires [1].

On lui a reproché d'avoir porté sur lui des reliques, les dernières années de sa vie. Ses sentiments étaient grands; mais son confesseur, qui ne l'était pas, l'avait assujetti à ces pratiques peu convenables, et aujourd'hui désusitées, pour l'assujettir plus pleinement à ses insinuations; et d'ailleurs ces reliques, qu'il avait la faiblesse de porter, lui avaient été données par Mme de Maintenon.

Quoique la vie et la mort de Louis XIV eussent été glorieuses, il ne fut pas aussi regretté qu'il le méritait. L'amour de la nouveauté, l'approche d'un temps de minorité, où chacun se figurait une fortune, la querelle de la *Constitution* [2] qui aigrissait les esprits, tout fit recevoir la nouvelle de sa mort avec un sentiment qui allait plus loin que l'indifférence. Nous avons vu ce même peuple qui, en 1686, avait demandé au ciel avec larmes la guérison de son roi malade, suivre son convoi funèbre avec des démonstrations bien différentes [3]. On prétend que la reine, sa mère, lui avait dit un jour dans sa grande jeunesse : « Mon fils, ressemblez à votre grand-père et non pas à votre père. » Le roi en ayant demandé la raison : « C'est, dit-elle, qu'à la mort de

1. Dans les premières éditions, au lieu de cet alinéa et du suivant, on lisait : « Il est à croire que ces paroles n'ont pas peu contribué, trente ans après, à cette paix que Louis XV a donnée à ses ennemis, dans laquelle on a vu un roi victorieux rendre toutes ses conquêtes pour tenir sa parole, rétablir tous ses alliés, et devenir l'arbitre de l'Europe par son désintéressement plus encore que par ses victoires. » Quand il eut quitté définitivement la cour de France, Voltaire n'eut plus besoin d'adresser au roi de pareilles flagorneries.

2. La Constitution *Unigenitus*.

3. « J'ai vu de petites tentes dressées sur le chemin de Saint-Denys. On y buvait, on y chantait, on riait. Les sentiments des citoyens de Paris avaient passé jusqu'à la populace. Le jésuite Le Tellier était la principale cause de cette joie universelle. J'entendis plusieurs spectateurs dire qu'il fallait mettre le

Henri IV on pleurait, et qu'on a ri à celle de Louis XIII [1]. »

Quoiqu'on lui ait reproché des petitesses, des duretés dans son zèle contre le jansénisme, trop de hauteur avec les étrangers dans ses succès, de la faiblesse pour plusieurs femmes, de trop grandes sévérités dans des choses personnelles, des guerres légèrement entreprises, l'embrasement du Palatinat, les persécutions contre les réformés, cependant ses grandes qualités et ses actions, mises enfin dans la balance, l'ont emporté sur ses fautes. Le temps, qui mûrit les opinions des hommes, a mis le sceau à sa réputation ; et, malgré tout ce qu'on a écrit contre lui, on ne prononcera point son nom sans respect, et sans concevoir à ce nom l'idée d'un siècle éternellement mémorable. Si l'on considère ce prince dans sa vie privée, on le voit, à la vérité, trop plein de sa grandeur, mais affable, ne donnant point à sa mère de part au gouvernement, mais remplissant avec elle tous les devoirs d'un fils, et observant avec son épouse tous les dehors de la bienséance : bon père, bon maître, toujours décent en public, laborieux dans le cabinet, exact dans les affaires, pensant juste, parlant bien et aimable avec dignité [2].

J'ai déjà remarqué ailleurs [3] qu'il ne prononça jamais les paroles qu'on lui fait dire, lorsque le premier gentilhomme de la Chambre et le grand-maître de la garde-robe se disputaient l'honneur de le servir : « Qu'importe lequel de mes valets me serve? » Un discours si grossier ne pouvait partir d'un homme aussi poli et aussi attentif qu'il était, et ne s'accordait guère avec ce qu'il dit un jour au duc de La Rochefoucauld [4] au sujet de ses dettes : « Que ne parlez-vous à

feu aux maisons des jésuites avec les flambeaux qui éclairaient la pompe funèbre. » (Note de Voltaire.)

1. Le fait est vrai : « Il fut peu regretté, dit Monglat de Louis XIII, et il tardait à tout le monde qu'il ne fût mort..... Aussi durant sa maladie, qui fut fort longue, on connaissait dans le visage des courtisans l'état de sa santé : car tout le monde était triste quand il se portait mieux, et dès qu'il empirait, la joie se remarquait dans les yeux d'un chacun. »

2. Voici encore un des morceaux les plus achevés du *Siècle de Louis XIV*. Voltaire fait équitablement la part du bien et du mal et, quoique bien rapproché encore du temps dont il raconte l'histoire, parle déjà le langage de la postérité. Il se place dans ce passage presque uniquement au point de vue de l'homme privé : il eût eu plus de titres encore à faire valoir en l'honneur de Louis XIV s'il eût fait allusion aussi à l'éclat et à la grandeur de son gouvernement.

3. Dans les *Anecdotes sur Louis XIV*, que Voltaire publia en 1748.

4. Il s'agit de François VII de La Rochefoucauld (1634-1714), fils de l'auteur des *Maximes*, grand-maître de la garde-robe, le type par excel-

vos amis? » Mot bien différent, qui, par lui-même, valait beaucoup, et qui fut accompagné d'un don de cinquante mille écus.

Il n'est même pas vrai qu'il ait écrit au duc de La Rochefoucauld : « Je vous fais mon compliment, comme votre ami, sur la charge de grand-maître de la garde-robe, que je vous donne comme votre roi ». Les historiens lui font honneur de cette lettre. Ce n'est pas sentir combien il est peu délicat, combien même il est dur de dire à celui dont on est le maître, qu'on est son maître. Cela serait à sa place, si on écrivait à un sujet qui aurait été rebelle : c'est ce que Henri IV aurait pu dire au duc de Mayenne avant l'entière réconciliation. Le secrétaire du cabinet, Rose [1], écrivit cette lettre; et le roi avait trop de bon goût pour l'envoyer. C'est ce bon goût qui lui fit supprimer les inscriptions fastueuses dont Charpentier, de l'Académie française, avait chargé les tableaux de Lebrun, dans la galerie de Versailles : *l'Incroyable passage du Rhin, la Merveilleuse prise de Valenciennes*, etc. Le roi sentit que *la Prise de Valenciennes, le Passage du Rhin*, disaient davantage. Charpentier avait eu raison d'orner d'inscriptions, en notre langue, les monuments de sa patrie; la flatterie seule avait nui à l'exécution [2].

On a recueilli quelques réponses, quelques mots de ce prince, qui se réduisent à très peu de chose. On prétend que, quand il résolut d'abolir en France le calvinisme, il dit : « Mon grand-père aimait les huguenots, et ne les craignait pas; mon père ne les aimait point, et les craignait; moi je ne les aime, ni ne les crains. »

lence du parfait courtisan. « Jamais, dit Saint-Simon, valet ne le fut de personne avec tant d'assiduité et de bassesse, il faut lâcher le mot, avec tant d'esclavage, et il n'est pas aisé de comprendre qu'il s'en pût trouver un second à soutenir plus de quarante ans une semblable vie... En plus de quarante ans il n'a jamais couché vingt fois à Paris. »

1. Toussaint Rose (1611-1701), secrétaire particulier de Mazarin, puis de Louis XIV, président à la Cour des comptes, membre de l'Académie française. Il imitait parfaitement l'écriture de Louis XIV et c'est pour cela *qu'il eut la plume*. « Avoir la plume, dit Saint-Simon, c'est imiter si exactement l'écriture du roi qu'elle ne se puisse distinguer de celle que la plume contrefait, et écrire en cette sorte toutes les lettres que le roi doit ou veut écrire de sa main. et toutefois n'en veut pas prendre la peine..... Il n'est pas possible de faire parler un grand roi avec plus de dignité que faisait Rose, ni plus convenablement à chacun, ni sur chaque matière, que les lettres qu'il écrivait ainsi, et que le roi signait toutes de sa main. »

2. Voir ce que Voltaire dit de Charpentier dans la *Liste des écrivains français*.

Ayant donné, en 1658, la place de premier président du Parlement de Paris à M. de Lamoignon, alors maître des requêtes, il lui dit : « Si j'avais connu un plus homme de bien et un plus digne sujet, je l'aurais choisi. » Il usa à peu près des mêmes termes avec le cardinal de Noailles, lorsqu'il lui donna l'archevêché de Paris. Ce qui fait le mérite de ces paroles, c'est qu'elles étaient vraies, et qu'elles inspiraient la vertu.

On prétend qu'un prédicateur indiscret le désigna un jour à Versailles : témérité qui n'est pas permise envers un particulier, encore moins envers un roi. On assure que Louis XIV se contenta de lui dire : « Mon père, j'aime bien à prendre ma part d'un sermon, mais je n'aime pas qu'on me la fasse. » Que ce mot ait été dit ou non, il peut servir de leçon.

Il s'exprimait toujours noblement et avec précision, s'étudiant en public à parler comme à agir en souverain [1]. Lorsque le duc d'Anjou partit pour aller régner en Espagne, il lui dit, pour marquer l'union qui allait désormais joindre les deux nations : « Il n'y a plus de Pyrénées [2] ».

Rien ne peut, assurément, faire mieux connaître son caractère que le Mémoire suivant, qu'on a tout entier écrit de sa main [3] :

« Les rois sont souvent obligés à faire des choses contre leur inclination, et qui blessent leur bon naturel. Ils doivent aimer à faire plaisir, et il faut qu'ils châtient souvent, et perdent des gens à qui naturellement ils veulent du bien.

1. Les témoignages des contemporains, Saint-Simon, Spanheim, La Bruyère, Mme de Caylus, l'abbé de Choisy, sont unanimes à reconnaître à Louis XIV cette qualité si précieuse chez un souverain. « Il parlait parfaitement bien, dit Mme de Caylus, il pensait juste, s'exprimait noblement, et ses réponses les moins préparées renfermaient en peu de mots tout ce qu'il y avait de mieux à dire, selon les temps, les lieux et les personnes. »

2. Ce mot fameux n'est pas de Louis XIV. Lorsque Louis XIV se fut décidé à accepter le testament et qu'il eut présenté son petit-fils comme roi d'Espagne, l'ambassadeur espagnol s'écria que le voyage était désormais aisé, et que les Pyrénées étaient fondues. Le *Mercure*, en racontant cette scène, prêta à cet ambassadeur la phrase devenue historique, et bientôt après se forma la tradition qui l'attribua au roi lui-même. Voltaire n'est pas tombé dans la même erreur, p. 274, note 4.

3. « Il est déposé à la bibliothèque du roi depuis plusieurs années. » (Note de Voltaire, dans l'édition de 1756.) — Auparavant ce mémoire était la propriété du maréchal de Noailles, duquel Voltaire en obtint communication. Le texte en a été publié dans les *Mémoires de Louis XIV*, II, 521.

L'intérêt de l'État doit marcher le premier. On doit forcer son inclination et ne pas se mettre en état de se reprocher, dans quelque chose d'importance, qu'on pouvait faire mieux; mais quelques intérêts particuliers m'en ont empêché, et ont détourné les vues que je devais avoir pour la grandeur, le bien et la puissance de l'État. Souvent il y a des endroits qui font peine; il y en a de délicats qu'il est difficile de démêler; on a des idées confuses. Tant que cela est, on peut demeurer sans se déterminer; mais, dès que l'on se fixe l'esprit à quelque chose, et qu'on croit voir le meilleur parti, il faut le prendre. C'est ce qui m'a fait réussir souvent dans ce que j'ai entrepris. Les fautes que j'ai faites, et qui m'ont donné des peines infinies, ont été par complaisance, et pour me laisser aller trop nonchalamment aux avis des autres. Rien n'est si dangereux que la faiblesse, de quelque nature qu'elle soit. Pour commander aux autres, il faut s'élever au-dessus d'eux; et après avoir entendu ce qui vient de tous les endroits, on se doit déterminer par le jugement, qu'on doit faire sans préoccupation, et pensant toujours à ne rien ordonner ni exécuter qui soit indigne de soi, du caractère qu'on porte, ni de la grandeur de l'État. Les princes qui ont de bonnes intentions et quelque connaissance de leurs affaires, soit par expérience, soit par étude, et une grande application à se rendre capables, trouvent tant de différentes choses par lesquelles ils se peuvent faire connaître, qu'ils doivent avoir un soin particulier et une application universelle à tout. Il faut se garder contre soi-même, prendre garde à son inclination et être toujours en garde contre son naturel. Le métier de roi est grand, noble et flatteur[1], quand on se sent digne de bien s'acquitter de toutes les choses auxquelles il engage; mais il n'est pas exempt de peines, de fatigues, d'inquiétudes. L'incertitude désespère quelquefois; et quand on a passé un temps raisonnable à examiner une affaire, il faut se déterminer et prendre le parti qu'on croit le meilleur[2].

1. Le manuscrit de Louis XIV porte : grand, noble et *délicieux*.

2. « L'abbé Castel de Saint-Pierre, connu par plusieurs ouvrages singuliers, dans lesquels on trouve beaucoup de vues philosophiques et très peu de praticables, a laissé des *Annales politiques* depuis 1658 jusqu'à 1739. Il condamne sévèrement en plusieurs endroits l'administration de Louis XIV. Il ne veut pas surtout qu'on l'appelle Louis le Grand. Si *grand* signifie *parfait*, il est sûr que ce titre ne lui convient pas ; mais par ces *Mémoires* écrits de la main de ce monarque, il paraît qu'il

« Quand on a l'État en vue, on travaille pour soi ; le bien de l'un fait la gloire de l'autre : quand le premier est heureux, élevé et puissant, celui qui en est cause en est glorieux, et, par conséquent, doit plus goûter que ses sujets, par rapport à lui et à eux, tout ce qu'il y a de plus agréable dans la vie. Quand on s'est mépris, il faut réparer sa faute le plus tôt qu'il est possible, et que nulle considération n'en empêche, pas même la bonté.

« En 1671, un homme mourut[1], qui avait la charge de secrétaire d'État, ayant le département des étrangers. Il était homme capable, mais non pas sans défauts : il ne laissait pas de bien remplir ce poste, qui est très important.

« Je fus quelque temps à penser à qui je ferais avoir cette charge ; et après avoir bien examiné, je trouvai qu'un homme qui avait longtemps servi dans les ambassades, était celui qui la remplirait le mieux[2].

« Je lui fis mander de venir. Mon choix fut approuvé de tout le monde, ce qui n'arrive pas toujours. Je le mis en possession de cette charge à son retour. Je ne le connaissais que de réputation, et par les commissions dont je l'avais chargé, et qu'il avait bien exécutées ; mais l'emploi que je lui ai donné s'est trouvé trop grand et trop étendu pour lui. Je n'ai pas profité de tous les avantages que je pouvais avoir, et tout cela par complaisance et bonté. Enfin il a fallu que je lui ordonne de se retirer, parce que tout ce qui passait par lui perdait de la grandeur et de la force qu'on doit avoir en exécutant les ordres d'un roi de France[3]. Si

avait d'aussi bons principes de gouvernement, pour le moins, que l'abbé de Saint-Pierre. Ces *Mémoires* de l'abbé de Saint-Pierre n'ont rien de curieux que la bonne foi grossière avec laquelle cet homme se croit fait pour gouverner. » (Note de Voltaire.)

1. Hugues de Lionne.

2. « M. de Pomponne. » (Note de Voltaire.) Pomponne était alors ambassadeur en Suède, et préparait la réconciliation de ce royaume avec la France.

3. Le manuscrit de Louis XIV porte après les mots : *d'un roi de France*, ceux-ci : « qui n'est pas malheureux. » Quelles ont été les véritables causes de cette disgrâce d'Arnauld de Pomponne (18 novembre 1679) ? On a dit qu'une absence de Pomponne avait amené un retard de quelques heures dans le déchiffrement des lettres de Bavière qui annonçaient le consentement de l'Électeur au mariage de sa sœur avec le dauphin, et que le roi aurait été très froissé de cette négligence : on a parlé aussi des relations et de la parenté de Pomponne avec les chefs du parti janséniste. Dans une étude très approfondie (*Revue des questions historiques*, janvier 1878), M. Gérin démontre que la trop grande modération du caractère et de la politique de Pomponne envers les puissances étrangères, et particulièrement envers la cour de Rome,

j'avais pris le parti de l'éloigner plus tôt, j'aurais évité les inconvénients qui me sont arrivés, et je ne me reprocherais pas que ma complaisance pour lui a pu nuire à l'État. J'ai fait ce détail pour faire voir un exemple de ce que j'ai dit ci-devant[1]. »

Ce monument si précieux, et jusqu'à présent inconnu, dépose à la postérité en faveur de la droiture et de la magnanimité de son âme. On peut même dire qu'il se juge trop sévèrement, qu'il n'avait nul reproche à se faire sur M. de Pomponne, puisque les services de ce ministre et sa réputation avaient déterminé le choix de ce prince, confirmé par l'approbation universelle; et, s'il se condamne sur le choix de M. de Pomponne, qui eut au moins le bonheur de servir dans les temps les plus glorieux, que ne devait-il pas se dire sur M. de Chamillart, dont le ministère fut si infortuné, et condamné si universellement?

Il avait écrit plusieurs mémoires dans ce goût, soit pour se rendre compte à lui-même, soit pour l'instruction du dauphin, duc de Bourgogne. Ces réflexions vinrent après les événements. Il eût approché davantage de la perfection où il avait le mérite d'aspirer, s'il eût pu se former une philosophie supérieure à la politique ordinaire et aux préjugés; philosophie que dans le cours de tant de siècles on voit pratiquée par si peu de souverains, et qu'il est bien pardonnable aux rois de ne pas connaître puisque tant d'hommes privés l'ignorent.

Voici une partie des instructions[2] qu'il donna à son petit-

fut ce qui nuisit à ce ministre auprès du roi, déjà alors résolu à faire les annexions violentes de 1680 et 1681, et la campagne gallicane de 1682. En outre, Pomponne avait contre lui Colbert et Louvois « ce certain homme qui avait donné de grands coups depuis un an » (Mme de Sévigné, 13 décembre 1679), tous les deux désireux d'obtenir sa succession: Colbert la fit avoir à son frère, Colbert de Croissy.

1. Louis XIV aurait dû se repentir de l'avoir éloigné des affaires, plutôt que de l'y avoir appelé; il le fit d'ailleurs rentrer dans son conseil dès le lendemain de la mort de Louvois.

2. Les préceptes que Voltaire a omis sont au nombre de six. Les voici :

« Ne manquez à aucun de vos devoirs, surtout envers Dieu.

« Conservez-vous dans la pureté de votre éducation.

« Faites honorer Dieu partout où vous aurez du pouvoir : procurez sa gloire; donnez-en l'exemple : c'est un des plus grands biens que les rois puissent faire.

« Déclarez-vous en toute occasion pour la vertu et contre le vice.

« N'ayez jamais d'attachement pour personne. — (C'est-à-dire pour aucun favori, pour aucune coterie : la suite montre qu'on ne saurait at-

fils, Philippe V, partant pour l'Espagne. Il les écrivit à la hâte, avec une négligence qui découvre bien mieux l'âme qu'un discours étudié. On y voit le père et le roi.

« Aimez les Espagnols et tous vos sujets attachés à vos couronnes et à votre personne. Ne préférez pas ceux qui vous flatteront le plus; estimez ceux qui, pour le bien, hasarderont de vous déplaire. Ce sont là vos véritables amis.

« Faites le bonheur de vos sujets ; et dans cette vue n'ayez de guerre que lorsque vous y serez forcé, et que vous en aurez bien considéré et bien pesé les raisons dans votre conseil.

« Essayez de remettre vos finances; veillez aux Indes et à vos flottes; pensez au commerce; vivez dans une grande union avec la France ; rien n'étant si bon pour nos deux puissances que cette union à laquelle rien ne pourra résister[1].

« Si vous êtes contraint de faire la guerre, mettez-vous à la tête de vos armées.

« Songez à rétablir vos troupes partout, et commencez par celles de Flandre.

« Ne quittez jamais vos affaires pour votre plaisir; mais faites-vous une sorte de règle qui vous donne des temps de liberté et de divertissement.

« Il n'y en a guère de plus innocents que la chasse et le goût de quelque maison de campagne, pourvu que vous n'y fassiez pas trop de dépense.

« Donnez une grande attention aux affaires quand on vous en parle; écoutez beaucoup dans les commencements, sans rien décider.

« Quand vous aurez plus de connaissance, souvenez-vous que c'est à vous à décider; mais quelque expérience que vous ayez, écoutez toujours tous les avis et tous les raisonnements de votre conseil, avant que de faire cette décision.

« Faites tout ce qui vous sera possible pour bien connaître les gens les plus importants, afin de vous en servir à propos.

« Tâchez que vos vice-rois et gouverneurs soient toujours espagnols.

« Traitez bien tout le monde; ne dites jamais rien de

tribuer d'autre sens à cette phrase).

« Aimez votre femme; vivez bien avec elle; demandez-en une à Dieu qui vous convienne. Je ne crois pas que vous deviez prendre une Autrichienne.

1. « On voit qu'il se trompa dans cette conjecture.» (Note de Voltaire.)

fâcheux à personne : mais distinguez les gens de qualité et de mérite.

« Témoignez de la reconnaissance pour le feu roi, et pour tous ceux qui ont été d'avis de vous choisir pour lui succéder.

« Ayez une grande confiance au cardinal Porto-Carrero, et lui marquez le gré que vous lui savez de la conduite qu'il a tenue.

« Je crois que vous devez faire quelque chose de considérable pour l'ambassadeur qui a été assez heureux pour vous demander, et pour vous saluer le premier en qualité de sujet.

« N'oubliez pas Bedmar, qui a du mérite, et qui est capable de vous servir.

« Ayez une entière créance au duc d'Harcourt; il est habile homme, et honnête homme, et ne vous donnera des conseils que par rapport à vous.

« Tenez tous les Français dans l'ordre.

« Traitez bien vos domestiques; mais ne leur donnez pas trop de familiarité, et encore moins de créance. Servez-vous d'eux tant qu'ils seront sages : renvoyez-les à la moindre faute qu'ils feront, et ne les soutenez jamais contre les Espagnols.

« N'ayez de commerce avec la reine douairière que celui dont vous ne pouvez vous dispenser. Faites en sorte qu'elle quitte Madrid, et qu'elle ne sorte pas d'Espagne. En quelque lieu qu'elle soit, observez sa conduite, et empêchez qu'elle ne se mêle d'aucune affaire. Ayez pour suspects ceux qui auront trop de commerce avec elle.

« Aimez toujours vos parents. Souvenez-vous de la peine qu'ils ont eue à vous quitter. Conservez un grand commerce avec eux dans les grandes choses et dans les petites. Demandez-nous ce que vous aurez besoin ou envie d'avoir, qui ne se trouve pas chez vous ; nous en userons de même avec vous.

« N'oubliez jamais que vous êtes Français, et ce qui peut vous arriver[1]. Quand vous aurez assuré la succession d'Espagne par des enfants, visitez vos royaumes, allez à Naples et en Sicile : passez à Milan, et venez en Flandre[2]; ce sera

1. Trace évidente de l'arrière-pensée de Louis XIV, que son petit-fils pourrait être appelé un jour au trône de France.

2. « Cela peut servir à confondre tant d'historiens qui, sur la foi des *Mémoires infidèles* écrits en Hollande, ont rapporté un prétendu traité, signé par Philippe V avant son départ, par lequel traité ce

une occasion de nous revoir; en attendant, visitez la Catalogne, l'Aragon, et autres lieux. Voyez ce qu'il y aura à faire pour Ceuta.

« Jetez quelque argent au peuple quand vous serez en Espagne, et surtout en entrant dans Madrid.

« Ne paraissez pas choqué des figures extraordinaires que vous trouverez. Ne vous en moquez point. Chaque pays a ses manières particulières; et vous serez bientôt accoutumé à ce qui vous paraîtra d'abord le plus surprenant.

« Évitez, autant que vous pourrez, de faire des grâces à ceux qui donnent de l'argent pour les obtenir. Donnez à propos et libéralement; et ne recevez guère de présents, à moins que ce soient des bagatelles. Si quelquefois vous ne pouvez éviter d'en recevoir, faites-en à ceux qui vous en auront donné de plus considérables, après avoir laissé passer quelques jours.

« Ayez une cassette pour mettre ce que vous aurez de particulier, dont vous aurez seul la clef.

« Je finis par un des plus importants avis que je puisse vous donner. Ne vous laissez point gouverner. Soyez le maître; n'ayez jamais de favori. ni de premier ministre. Écoutez, consultez votre conseil, mais décidez. Dieu, qui vous a fait roi, vous donnera les lumières qui vous sont nécessaires, tant que vous aurez de bonnes intentions [1]. »

Louis XIV avait dans l'esprit plus de justesse et de dignité que de saillie; et d'ailleurs on n'exige pas qu'un roi dise des choses mémorables, mais qu'il en fasse. Ce qui est nécessaire à tout homme en place, c'est de ne laisser sortir personne mécontent de sa présence, et de se rendre agréable à tous ceux qui l'approchent. On ne peut faire du bien à tout moment; mais on peut toujours dire des choses qui plaisent.

prince cédait à son grand-père la Flandre et le Milanais. » (Note de Voltaire.)

1. « Le roi d'Espagne profita de ces conseils : c'était un prince vertueux.

« L'auteur des *Mémoires de Maintenon*, t. V, p. 200 et suiv., l'accuse d'avoir fait « un souper scandaleux « avec la princesse des Ursins le « lendemain de la mort de sa pre« mière femme, et d'avoir voulu « épouser cette dame, » qu'il charge d'opprobres. Remarquez que Anne-Marie de la Trimouille, princesse des Ursins, dame d'honneur de la feue reine, avait alors plus de soixante-dix ans, et que c'était cinquante ans après son premier mariage, et quarante après le second. Ces contes populaires, qui ne méritent que l'oubli, deviennent des calomnies punissables, quand on les imprime, et qu'on veut flétrir les noms les plus respectés, sans apporter la plus légère preuve. » (Note de Voltaire.)

Il s'en était fait une heureuse habitude. C'était entre lui et sa cour un commerce continuel de tout ce que la majesté peut avoir de grâces, sans jamais se dégrader, et de tout ce que l'empressement de servir et de plaire peut avoir de finesse, sans l'air de la bassesse [1]. Il était, surtout avec les femmes, d'une attention et d'une politesse qui augmentait encore celle de ses courtisans [2]; et il ne perdit jamais l'occasion de dire aux hommes de ces choses qui flattent l'amour-propre en excitant l'émulation, et qui laissent un long souvenir.

Un jour, Madame la duchesse de Bourgogne, encore fort jeune, voyant à souper un officier qui était très laid, plaisanta beaucoup et très haut sur sa laideur. « Je le trouve, Madame, dit le roi encore plus haut, un des plus beaux hommes de mon royaume, car c'est un des plus braves. »

Un officier général [3], homme un peu brusque, et qui n'avait pas adouci son caractère dans la cour même de Louis XIV, avait perdu un bras dans une action, et se plaignait au roi, qui l'avait pourtant récompensé autant qu'on le peut faire pour un bras cassé : « Je voudrais avoir perdu aussi l'autre, dit-il, et ne plus servir Votre Majesté. — J'en serais bien fâché pour vous, et pour moi, » lui répondit le roi; et ce discours fut suivi d'une grâce qu'il lui accorda. Il était si éloigné de dire des choses désagréables, qui sont des traits mortels dans la bouche d'un prince, qu'il ne se permettait pas même les plus innocentes et les plus douces railleries, tandis que des particuliers en font tous les jours de si cruelles et de si funestes.

Il se plaisait et se connaissait à ces choses ingénieuses aux impromptus, aux chansons agréables; et quelquefois

1. Louis XIV était intimement convaincu de cette nécessité de plaire, partie si importante de l'art de régner. « Il est agréable assurément, dit-il dans ses *Mémoires*, II, 230, de recevoir de pareilles marques de l'estime et de l'affection de ses sujets : tous les princes demeurent d'accord que c'est le trésor le plus précieux qu'ils puissent jamais posséder : tous l'estiment, tous le désirent, mais tous ne recherchent pas assez les moyens de l'acquérir. » Il évitait avec soin la raillerie : « Il n'est naturellement ni chagrin, ni emporté, ni railleur, ni même qui prenne plaisir qu'on raille en sa présence aux dépens du prochain; ce qui est d'autant plus rare dans une cour et nation pleine d'ailleurs de gens de ce caractère. » (Spanheim, p. 4.)

2. « Jamais, dit Saint-Simon, il n'a passé devant la moindre coiffe sans ôter son chapeau : je dis aux femmes de chambres et qu'il connaissait pour telles. »

3. Voltaire le nommait dans les premières éditions du *Siècle* : c'était le comte de Marivault, lieutenant général.

même, il faisait sur-le-champ de petites parodies sur les airs qui étaient en vogue, comme celle-ci :

Chez mon cadet de frère,
Le chancelier Serrant
N'est pas trop nécessaire;
Et le sage Boifranc
Est celui qui sait plaire.

Et cette autre qu'il fit en congédiant un jour le conseil :

Le conseil à ses yeux a beau se présenter,
Sitôt qu'il voit sa chienne il quitte tout pour elle;
Rien ne peut l'arrêter
Quant la chasse l'appelle [1].

Ces bagatelles servent au moins à faire voir que les agréments de l'esprit faisaient un des plaisirs de sa cour, qu'il entrait dans ces plaisirs, et qu'il savait dans le particulier vivre en homme, aussi bien que représenter en monarque sur le théâtre du monde.

Sa lettre à l'archevêque de Reims [2] au sujet du marquis de Barbesieux [3], quoique écrite d'un style extrêmement négligé, fait plus d'honneur à son caractère que les pensées les plus ingénieuses n'en auraient fait à son esprit. Il avait donné à ce jeune homme la place de secrétaire d'État de la guerre, qu'avait eue le marquis de Louvois, son père. Bientôt mécontent de la conduite de son nouveau secrétaire d'État, il veut le corriger, sans trop le mortifier. Dans cette vue, il s'adresse à son oncle, l'archevêque de Reims ; il le prie d'avertir son neveu. C'est un maître instruit de tout ; c'est un père qui parle.

« Je sais, dit-il, ce que je dois à la mémoire de M. de Louvois [4] ; mais, si votre neveu ne change de conduite, je

1. C'est une parodie du prologue d'Atys, déjà rapportée par Voltaire dans ses *Anecdotes sur Louis XIV*, en 1748.

2. Le Tellier, frère de Louvois.

3. Le marquis de Barbezieux, fils de Louvois (1668-1701), mena une vie de plaisirs qui l'épuisa rapidement. Il eut après la mort de son père l'administration matérielle de la guerre, mais non la direction des armées.

4. « Ces mots démentent bien l'infâme calomnie de La Beaumelle, qui ose dire que « le marquis de « Louvois avait craint que Louis XIV « ne l'empoisonnât ». Au reste, cette lettre doit être encore parmi les manuscrits laissés par M. le garde des sceaux, Chauvelin. » (Note de

serai forcé de prendre un parti. J'en serai fâché; mais il en faudra prendre un. Il a des talents; mais il n'en fait pas un bon usage. Il donne trop souvent à souper aux princes, au lieu de travailler; il néglige les affaires pour ses plaisirs; il fait attendre trop longtemps les officiers dans son antichambre; il leur parle avec hauteur, et quelquefois avec dureté. »

Voilà ce que ma mémoire me fournit de cette lettre, que j'ai vue autrefois en original. Elle fait bien voir que Louis XIV n'était pas gouverné par ses ministres, comme on l'a cru; et qu'il savait gouverner ses ministres.

Il aimait les louanges; et il est à souhaiter qu'un roi les aime, parce qu'alors il s'efforce de les mériter[1]. Mais Louis XIV ne les recevait pas toujours, quand elles étaient trop fortes. Lorsque notre académie, qui lui rendait toujours compte des sujets qu'elle proposait pour ses prix, lui fit voir celui-ci : *Quelle est de toutes les vertus du roi celle qui mérite la préférence?* le roi rougit, et ne voulut pas qu'un tel sujet fût traité. Il souffrit les prologues de Quinault[2] mais, c'était dans

Voltaire.) — Voltaire a eu entre les mains un extrait de cette lettre. (Lettre à l'abbé Dubos, 30 octobre 1738.)

1. Louis XIV a cherché dans ses *Mémoires* à justifier cet amour désordonné de la gloire, qui était sa passion dominante : « C'est, dit-il (II, 394), une chose fort délicate que la louange, il est bien malaisé de ne pas s'en laisser éblouir, et il faut beaucoup de lumières au rang que nous tenons pour savoir discerner au vrai ceux qui nous flattent de ceux qui nous admirent. Mais quelque obscures que puissent être en cela les intentions de nos courtisans, il y a cependant un moyen assuré pour profiter de tout ce qu'ils disent à notre avantage, et ce moyen n'est autre chose que de nous examiner secrètement nous-mêmes sur chacune des louanges que les autres nous donnent. Car lorsque nous en entendrons quelqu'une que nous ne méritons pas en effet, nous la considérerons aussitôt..... ou comme un reproche malin de quelque défaut dont nous tâcherons de nous corriger, ou comme une secrète exhortation à la vertu que nous ne sentons pas en nous. » Tout ce passage a bien l'air d'une apologie, et Voltaire l'a acceptée avec trop de complaisance à notre gré. Saint-Simon a été plus sévère (*Parallèle des trois premiers Bourbons*) : « Une vanité qui porta l'orgueil au comble, qui s'étendit sur tout, qui le persuada que nul ne l'approcherait en vertus militaires, en projets, en gouvernement : de là ces tableaux et ces inscriptions de la galerie de Versailles qui révoltèrent les nations, ces prologues d'opéras qu'il chantonnait lui-même, cette inondation de vers et de prose à sa louange dont il était insatiable, ces dédicaces de statues renouvelées des païens, et les fadeurs les plus vomitives qui lui étaient sans cesse dites à lui-même et qu'il avalait avec délectation..... » Spanheim est aussi davantage dans le vrai quand il représente « la démesurée passion du Roi pour la gloire » comme « son grand faible, fatal au repos de l'Europe ». (Spanheim, p. 25 et 26.)

2. Un jour qu'en présence de

les plus beaux jours de sa gloire, dans le temps où l'ivresse de la nation excusait la sienne. Virgile et Horace, par reconnaissance, et Ovide, par une indigne faiblesse, prodiguèrent à Auguste des éloges plus forts, et, si on songe aux proscriptions, bien moins mérités[1].

Si Corneille avait dit dans la chambre du cardinal de Richelieu à quelqu'un des courtisans : « Dites à M. le cardinal que je me connais mieux en vers que lui, » jamais ce ministre ne lui eût pardonné ; c'est pourtant ce que Despréaux dit tout haut du roi, dans une dispute qui s'éleva sur quelques vers que le roi trouvait bons, et que Despréaux condamnait. « Il a raison, dit le roi ; il s'y connaît mieux que moi. » Le duc de Vendôme avait auprès de lui Villiers, un de ces hommes de plaisir, qui se font un mérite d'une liberté cynique. Il le logeait à Versailles dans son appartement. On l'appelait communément Villiers-Vendôme. Cet homme condamnait hautement tous les goûts de Louis XIV, en musique, en peinture, en architecture, en jardins. Le roi plantait-il un bosquet, meublait-il un appartement, construisait-il une fontaine, Villiers trouvait tout mal entendu, et s'exprimait en termes peu mesurés. « Il est étrange, disait le roi, que Villiers ait choisi ma maison pour venir s'y moquer de tout ce que je fais. » L'ayant rencontré un jour dans les jardins : « Eh bien ! lui dit-il en lui montrant un de ses nouveaux ouvrages, cela n'a donc pas le bonheur de vous plaire ? — Non, répondit Villiers. — Cependant, reprit le roi, il y a bien des gens qui n'en sont pas si mécontents. — Cela peut être, repartit Villiers, chacun a son avis. » Le roi, en riant, répondit : « On ne peut pas plaire à tout le monde. »

Un jour, Louis XIV jouant au trictrac, il y eut un coup douteux. On disputait ; les courtisans demeuraient dans le silence. Le comte de Grammont arrive. « Jugez-nous, lui dit le roi. — Sire, c'est vous qui avez tort, dit le comte. — Et comment pouvez-vous me donner le tort, avant de savoir ce dont il s'agit ? — Eh ! sire, ne voyez-vous pas que, pour peu que la chose eût été seulement douteuse, tous ces messieurs vous auraient donné gain de cause ? »

Guillaume III un comédien récitait sur le théâtre des vers à sa louange : « Qu'on me chasse ce coquin-là, s'écria le roi ; me prend-il pour le roi de France ? »

1. Il est difficile d'adopter en cela l'opinion de Voltaire. Auguste ne fit pas de fautes comme Louis XIV et la louange ne l'égara point comme elle égara le roi de France.

Le duc d'Antin[1] se distingua dans ce siècle par un art singulier, non pas de dire des choses flatteuses, mais d'en faire. Le roi va coucher à Petit-Bourg; il y critique une grande allée d'arbres qui cachait la vue de la rivière. Le duc d'Antin la fait abattre pendant la nuit. Le roi, à son réveil, est étonné de ne plus voir ces arbres qu'il avait condamnés. « C'est parce que Votre Majesté les a condamnés qu'elle ne les voit plus, » répond le duc.

Nous avons aussi rapporté ailleurs[2] que le même homme ayant remarqué qu'un bois assez grand, au bout du canal de Fontainebleau, déplaisait au roi, prit le moment d'une promenade ; et, tout étant préparé, il se fit donner un ordre de couper ce bois, et on le vit dans l'instant abattu tout entier. Ces traits sont d'un courtisan ingénieux, et non pas d'un flatteur.

On a accusé Louis XIV d'un orgueil insupportable, parce que la base de sa statue, à la place des Victoires, est entourée d'esclaves enchaînés. Mais ce n'est point lui qui fit ériger cette statue, ni celle qu'on voit à la place de Vendôme. Celle de la place des Victoires est le monument de la grandeur d'âme et de la reconnaissance du premier maréchal de La Feuillade pour son souverain[3]. Il y dépensa cinq cent mille livres, qui font près d'un million aujourd'hui ; et la ville en ajouta autant pour rendre la place régulière. Il paraît qu'on a eu tort d'imputer à Louis XIV le faste de cette statue, et de ne voir que de la vanité et de la flatterie dans la magnanimité du maréchal.

1. Le seul fils de M. et Mme de Montespan, 1665-1736 : le type accompli du parfait courtisan. Il fut menin du Dauphin, puis directeur général des bâtiments royaux. L'anecdote que raconte Voltaire se place en 1707.

2. Dans les *Anecdotes sur Louis XIV*.

3. La Feuillade (1632-1691), le héros de la guerre d'Allemagne en 1664 et de celle de Candie. Il fit construire, sur l'emplacement d'un hôtel qu'il possédait, la place dite des Victoires, en l'honneur des victoires de Louis XIV pendant la guerre de Hollande, et y érigea cette fameuse statue de Louis XIV, où le roi était représenté couronné par la victoire, et foulant aux pieds un cerbère, symbole de la coalition. Quatre esclaves de bronze étaient enchaînés aux quatre angles du piédestal. Le jour de l'inauguration, 28 mars 1686, le duc de La Feuillade défila trois fois autour du monument à la tête de son régiment, des archers de Paris, du corps municipal, en présence de toute la cour. Si le roi ne l'avait défendu, il aurait établi des luminaires pour brûler jour et nuit devant l'idole. Cette statue (ainsi que celle de la place Vendôme) a été détruite en 1792. La statue actuelle de la place des Victoires, œuvre du sculpteur Bosio, a été érigée en 1821.

On ne parlait que de ces quatre esclaves; mais ils figurent des vices domptés, aussi bien que des nations vaincues; le duel aboli, l'hérésie détruite; les inscriptions le témoignent assez. Elles célèbrent aussi la jonction des mers, la paix de Nimègue; elles parlent de bienfaits plus que d'exploits guerriers. D'ailleurs, c'est un ancien usage des sculpteurs de mettre des esclaves aux pieds des statues des rois. Il vaudrait mieux y représenter des citoyens libres et heureux; mais enfin, on voit des esclaves aux pieds du clément Henri IV et de Louis XIII, à Paris; on en voit à Livourne sous la statue de Ferdinand de Médicis, qui n'enchaîna assurément aucune nation; on en voit à Berlin sous la statue d'un électeur[1] qui repoussa les Suédois, mais qui ne fit point de conquêtes.

Les voisins de la France, et les Français eux-mêmes, ont rendu très injustement Louis XIV responsable de cet usage. L'inscription : *Viro immortali*, *A l'homme immortel*, a été traitée d'idolâtrie[2]; comme si ce mot signifiait autre chose que l'immortalité de sa gloire. L'inscription de Viviani, à sa maison de Florence, *Ædes a deo datæ*, *Maison donnée par un dieu*, serait bien plus idolâtre : elle n'est pourtant qu'une allusion au surnom de *Dieu-donné*, et au vers de Virgile, *deus nobis hæc otia fecit* (Egl. I, v, 6).

A l'égard de la statue de la place de Vendôme, c'est la ville qui l'a érigée[3]. Les inscriptions latines qui remplissent les quatre faces de la base sont des flatteries plus grossières que celles de la place des Victoires. On y lit que Louis XIV ne prit jamais les armes que malgré lui. Il démentit bien solennellement cette adulation au lit de la mort, par des paroles dont on se souviendra plus longtemps que de ces inscriptions ignorées de lui, et qui ne sont que l'ouvrage de la bassesse de quelques gens de lettres.

Le roi avait destiné les bâtiments de cette place pour sa

1. Frédéric-Guillaume I[er], le grand électeur.

2. Il faut avouer que ce n'était pas sans raison, et il est regrettable de voir Voltaire faire l'apologie d'adulations aussi répugnantes. Il eût mieux fait de blâmer l'excès de ces flatteries qui firent tant de mal à Louis XIV, et dont le roi ne peut pas ne pas être en partie responsable, car on ne se serait pas ingénié à l'aduler ainsi, si l'on n'avait espéré gagner par là la faveur du maître.

3. En août 1699. Le duc de Gesvres, gouverneur de Paris, avec le prévôt des marchands et les échevins « y fit les tours, les révérences et les autres cérémonies » en usage pour les empereurs romains. (Saint-Simon, II, 216.)

bibliothèque publique[1]. La place était plus vaste ; elle avait d'abord trois faces, qui étaient celles d'un palais immense dont les murs étaient déjà élevés, lorsque le malheur des temps, en 1701, força la ville de bâtir des maisons de particuliers sur les ruines de ce palais commencé. Ainsi le Louvre n'a point été fini ; ainsi la fontaine et l'obélisque que Colbert voulait faire élever vis-à-vis le portail de Perrault, n'ont paru que dans les dessins ; ainsi le beau portail de Saint-Gervais est demeuré offusqué ; et la plupart des monuments de Paris laissent des regrets.

La nation désirait que Louis XIV eût préféré son Louvre et sa capitale au palais de Versailles, que le duc de Créqui appelait un favori sans mérite. La postérité admire avec reconnaissance ce qu'on a fait de grand pour le public ; mais la critique se joint à l'admiration, quand on voit ce que Louis XIV a fait de superbe et de défectueux pour sa maison de campagne[2].

Il résulte de tout ce qu'on vient de rapporter, que ce monarque aimait en tout la grandeur et la gloire. Un prince qui, ayant fait d'aussi grandes choses que lui, serait encore simple et modeste, serait le premier des rois, et Louis XIV le second.

S'il se repentit en mourant d'avoir entrepris légèrement des guerres, il faut convenir qu'il ne jugeait pas par les événements ; car de toutes ses guerres, la plus juste et la plus indispensable, celle de 1701, fut la seule malheureuse[3].

Il eut de son mariage, outre Monseigneur, deux fils et trois filles morts dans l'enfance. Ses amours furent plus heureux : il n'y eut que deux de ses enfants naturels qui moururent au

1. Quand la maison de Vendôme fut réduite à vendre son hôtel au roi, en 1685, Louis XIV voulait en faire une place immense, la plus grandiose de l'Europe, qui s'appellerait place des Conquêtes, et autour de laquelle s'élèveraient des bâtiments pour la bibliothèque du roi, les Académies, la Monnaie, etc. Des sommes considérables furent dépensées : ce plan ne put être exécuté : le roi dut abandonner la place et les bâtiments déjà construits à la Ville de Paris, en 1699, et ce furent des maisons particulières qui s'élevèrent autour de la place Vendôme.

2. On voit que Voltaire partageait l'opinion de Saint-Simon et celle de Colbert sur Versailles. « Cette maison, écrivait Colbert au roi, regarde bien davantage le plaisir et le divertissement de Votre Majesté que sa gloire. »

3. Louis XIV a certainement sa lourde part de responsabilité dans la guerre de succession d'Espagne. On ne doit pas lui reprocher l'acceptation du testament, qui était bien, comme dit Voltaire, juste et indispensable, mais les fautes qui suivirent et qui amenèrent nécessairement la guerre.

berceau : huit autres vécurent, furent légitimés, et cinq eurent postérité. Il eut encore d'une demoiselle, attachée à Mme de Montespan, une fille non reconnue, qu'il maria à un gentilhomme d'auprès de Versailles, nommée de La Queue.

On soupçonna, avec beaucoup de vraisemblance, une religieuse de l'abbaye de Moret d'être sa fille. Elle était extrêmement basanée, et d'ailleurs lui ressemblait[1]. Le roi lui donna vingt mille écus de dot, en la plaçant dans ce couvent. L'opinion qu'elle avait de sa naissance lui donnait un orgueil dont ses supérieures se plaignirent. Mme de Maintenon, dans un voyage de Fontainebleau, alla au couvent de Moret ; et voulant inspirer plus de modestie à cette religieuse, elle fit ce qu'elle put pour lui ôter l'idée qui nourrissait sa fierté. « Madame, lui dit cette personne, la peine que prend une dame de votre élévation, de venir exprès ici me dire que je ne suis pas fille du roi, me persuade que je le suis. » Le couvent de Moret se souvient encore de cette anecdote.

Tant de détails pourraient rebuter un philosophe ; mais la curiosité, cette faiblesse si commune aux hommes, cesse presque d'en être une, quand elle a pour objet des temps et des hommes qui attirent les regards de la postérité.

CHAPITRE XXIX

Gouvernement intérieur. — Justice. — Commerce. — Police. — Lois. — Discipline militaire. — Marine, etc.

On doit cette justice aux hommes publics qui ont fait du bien à leur siècle, de regarder le point dont ils sont partis, pour mieux voir les changements qu'ils ont faits dans leur patrie. La postérité leur doit une éternelle reconnaissance des exemples qu'ils ont donnés, lors même qu'ils sont surpassés. Cette juste gloire est leur unique récompense. Il est certain que l'amour de cette gloire anima Louis XIV, lorsque commençant à gouverner par lui-même, il voulut réformer son royaume, embellir sa cour, et perfectionner les arts.

1. « L'auteur l'a vue avec M. de Caumartin, l'intendant des finances, qui avait le droit d'entrer dans l'intérieur du couvent. » (Note de Voltaire.) — Sur cette religieuse, connue sous le nom de la Mauresse, cf. un Mémoire de M. Sollier (Sorbonne, 1866).

Non seulement il s'imposa la loi de travailler régulièrement avec chacun de ses ministres, mais tout homme connu pouvait obtenir de lui une audience particulière, et tout citoyen avait la liberté de lui présenter des requêtes et des projets[1]. Les placets étaient reçus d'abord par un maître des requêtes qui les rendait apostillés ; ils furent dans la suite renvoyés aux bureaux des ministres. Les projets étaient examinés dans le conseil quand ils méritaient de l'être, et leurs auteurs furent admis plus d'une fois à discuter leurs propositions avec les ministres en présence du roi. Ainsi on vit entre le trône et la nation une correspondance qui subsista malgré le pouvoir absolu.

Louis XIV se forma et s'accoutuma lui-même au travail ; et ce travail était d'autant plus pénible qu'il était nouveau pour lui, et que la séduction des plaisirs pouvait aisément le distraire[2]. Il écrivit les premières dépêches à ses ambassadeurs. Les lettres les plus importantes furent souvent depuis minutées de sa main, et il n'y en eut aucune écrite en son nom qu'il ne se fît lire.

1. *Mémoires de Louis XIV*, II, 226 : « Comme la plupart des gens qui ont des demandes ou des plaintes à me faire ne sont pas de condition à obtenir des entrées particulières auprès de moi, ils avaient peine à trouver une heure propre pour me parler, et demeuraient souvent plusieurs jours à ma suite, éloignés de leurs familles et de leurs fonctions. C'est pourquoi je déterminai un jour de chaque semaine auquel tous ceux qui avaient à me parler ou à me donner des mémoires avaient la liberté de venir dans mon cabinet, et m'y trouvaient précisément appliqué à écouter ce qu'ils désiraient me dire. » Ailleurs, dans un passage curieux, Louis XIV indique que la principale utilité de la plupart de ces placets ou de ces audiences était de mettre obstacle à l'oppression des peuples par les officiers de justice (II, 430) : « Je m'instruisais par là en détail de l'état de mes peuples ; ils voyaient que je pensais à eux, et rien ne me gagnait tant leur cœur. L'oppression pouvait m'être représentée de telle sorte aux juridictions ordinaires, que je trouvais à propos de m'en faire informer davantage, pour y pourvoir extraordinairement au besoin. Un exemple ou deux de cette nature empêchaient mille maux semblables, et les plaintes, même injustes et fausses, retenaient mes officiers de donner lieu à de plus justes et de plus véritables. »

2. « Je vous avoue franchement, disait-il à Colbert, que j'ai un fort grand penchant pour les plaisirs : mais si vous vous apercevez qu'ils me fassent négliger mes affaires, je vous ordonne de m'en avertir. » La loi du travail régulier qu'il s'imposa, cessa d'ailleurs très vite de lui être pénible, et il eut l'âme assez élevée, une assez haute idée de ses devoirs de roi, pour que le travail lui-même devînt pour lui un plaisir : « J'éprouvai enfin une douceur difficile à exprimer..... Nulle satisfaction n'égale celle de remarquer chaque jour quelque progrès à des entreprises glorieuses et hautes, et à la félicité des peuples dont on a soi-même formé le plan et le dessin..... Je ne sais quel autre plaisir nous ne quitterions pas pour celui-là. » (II, 428, 429).

A peine Colbert, après la chute de Fouquet, eut-il rétabli l'ordre dans les finances, que le roi remit aux peuples tout ce qui était dû d'impôts depuis 1647 jusqu'en 1656[1], et surtout trois millions de tailles[2]. On abolit pour cinq cent mille écus par an de droits onéreux[3]. Ainsi l'abbé de Choisi paraît ou bien mal instruit, ou bien injuste, quand il dit qu'on ne diminua point la recette. Il est certain qu'elle fut diminuée par ces remises, et augmentée par le bon ordre.

Les soins du premier président de Bellièvre, aidés des libéralités de la duchesse d'Aiguillon, et de plusieurs citoyens, avaient établi l'hôpital général[4]. Le roi l'augmenta, et en fit élever dans toutes les villes principales du royaume[5].

Les grands chemins, jusqu'alors impraticables, ne furent plus négligés, et peu à peu devinrent ce qu'ils sont aujourd'hui sous Louis XV, l'admiration des étrangers. De quelque côté qu'on sorte de Paris, on voyage à présent environ cinquante à soixante lieues, à quelques endroits près, dans des allées fermes, bordées d'arbres. Les chemins construits par les anciens Romains étaient plus durables, mais non pas si spacieux et si beaux[6].

1. Il n'y a peut-être pas lieu de féliciter Colbert de cette mesure. Ces remises d'arriéré, toujours escomptées à l'avance, favorisaient le contribuable négligent ou de mauvaise volonté, beaucoup plus qu'elles ne soulageaient la misère. Colbert ne la prit d'ailleurs que malgré lui, à l'occasion de la naissance du dauphin.

2. La taille des pays d'élection tomba de 40 969 000 l. en 1662 à 37 991 000 en 1663. Le chiffre le plus bas, 32 904 000, devait être atteint en 1680. Colbert ne put jamais faire descendre la taille, comme il l'aurait voulu, à 25 millions.

3. Comme par exemple l'arrêt du 13 septembre 1663 qui diminua d'un écu le prix du minot dans les pays de grandes gabelles.

4. Le roi fit donation pour cela de la Salpêtrière (1656). L'année suivante, la maison était prête à recevoir un grand nombre de malheureux. Sous le nom d'Hôpital général on comprenait les cinq maisons hospitalières de la Pitié, de la Savonnerie, de Scipion, de Bicêtre et de la Salpêtrière. Saint Vincent de Paul avait été le véritable fondateur de cet établissement important, dont il refusa la direction.

5. Certaines villes en étaient déjà pourvues : Rouen, Château-Thierry, Soissons, etc. Ce fut un édit de 1676 qui généralisa cette institution. Chacune des grandes villes du royaume eut bientôt son hôpital général, lieu de refuge pour la misère réelle, de détention pour la fainéantise et la mendicité valide. « Il faut, disait l'ordonnance de 1680, pourvoir à l'entretien des véritables pauvres et à la punition des gueux vagabonds que l'oisiveté plonge dans un nombre infini de dérèglements, et rend des membres inutiles et onéreux à l'État.

6. Tout ce passage de Voltaire est à remarquer, moins encore pour l'histoire de Colbert que pour celle du dix-huitième siècle. C'est en effet de l'administration d'Orry (1730-

Le génie de Colbert se tourna principalement vers le commerce, qui était faiblement cultivé, et dont les grands principes n'étaient pas connus. Les Anglais, et encore plus les Hollandais, faisaient par leurs vaisseaux presque tout le commerce de la France. Les Hollandais surtout chargeaient dans nos ports nos denrées, et les distribuaient dans l'Europe. Le roi commença, dès 1662, à exempter ses sujets d'une imposition nommée *le droit de fret*[1] que payaient tous les vaisseaux étrangers; et il donna aux Français toutes les facilités de transporter eux-mêmes leurs marchandises à moins de frais. Alors le commerce maritime naquit. Le conseil de commerce, qui subsiste aujourd'hui, fut établi, et le roi y présidait tous les quinze jours[2].



Médaille des Armateurs français.

Les ports de Dunkerque et de Marseille furent déclarés francs, et bientôt cet avantage attira le commerce du Levant à Marseille, et celui du Nord à Dunkerque.

On forma une compagnie des Indes occidentales en 1664, et celle des grandes Indes fut établie la même année. Avant ce temps, il fallait que le luxe de la France fût tribu-

1745) que date surtout le grand développement de la vicinalité française. Cette admiration que d'après Voltaire la vue de nos routes excitait chez les étrangers, nul ne l'a plus ressentie qu'Arthur Young. Dans maint endroit de ses *Voyages en France*, le grand agronome anglais exprime l'étonnement que lui causa le spectacle de routes aussi belles, aussi larges, aussi bien entretenues, et cela, pour une circulation des plus médiocres. « Nous n'avons pas en Angleterre l'idée d'une telle route, écrit-il en juillet 1787 à propos d'une route du Languedoc : la circulation n'exigeait cependant pas de semblables efforts, un tiers de la largeur est battu, l'autre sert à peine, il pousse de l'herbe sur le reste..... Pourquoi cette prodigalité? »

1. C'était le droit de cinquante sous par tonneau sur tout navire étranger entrant ou sortant, que Fouquet avait établi en 1659.

2. Ce conseil fut établi le 3 août 1664. Colbert ouvrit la première séance par un discours où il louait le roi de sacrifier « à une matière assez désagréable en soi le temps qu'il pouvait donner à ses divertissements : c'étaient là des marques infinies de son amour pour ses peuples, des titres à leur vénération et à l'admiration des étrangers. »

taire de l'industrie hollandaise[1]. Les partisans de l'ancienne économie, timide, ignorante, et resserrée, déclamèrent en vain contre un commerce dans lequel on échange sans cesse de l'argent qui ne périrait pas, contre des effets qui se consomment. Ils ne faisaient pas réflexion que ces marchandises de l'Inde, devenues nécessaires, auraient été payées plus chèrement à l'étranger. Il est vrai qu'on porte aux Indes orientales plus d'espèces qu'on n'en retire, et que par là l'Europe s'appauvrit. Mais ces espèces viennent du Pérou et du Mexique; elles sont le prix de nos denrées portées à Cadix, et il reste plus de cet argent en France que les Indes orientales n'en absorbent[2].

Le roi donna plus de six millions de notre monnaie d'aujourd'hui à la compagnie. Il invita les personnes riches à s'y intéresser. Les reines, les princes, et toute la cour, fournirent deux millions numéraires de ce temps-là. Les cours supérieures donnèrent douze cent mille livres; les financiers, deux millions; le corps des marchands, six cent cinquante mille livres. Toute la nation secondait son maître[3].

Cette compagnie a toujours subsisté; car encore que les Hollandais eussent pris Pondichéri en 1694[4], et que le

1. Le mot de *commerce* serait ici plus exact. Voltaire veut parler, non pas de produits manufacturés en Hollande, mais des produits manufacturés d'autres nations dont les Hollandais, à force d'activité et de soin, se faisaient les transporteurs presque uniques.

2. L'opinion que Voltaire combat ici n'était pas particulière à *l'ancienne économie, timide, ignorante et resserrée*, dont il parle : elle était aussi fort répandue au dix-huitième siècle, et professée par des maîtres dans l'économie politique, comme Dupont de Nemours. Il considère le commerce de l'Inde comme ruineux en soi, parce que l'importation y dépasse de beaucoup en valeur l'exportation, et à cette objection que les denrées de l'Inde sont devenues pour nous une nécessité, répond que nous les paierions encore moins cher en les achetant à des étrangers qu'en allant les y chercher nous-mêmes. (*Du commerce et de la Compagnie des Indes*, 1769.) Chose plus remarquable, Dupleix lui-même partait de ce principe que le commerce de l'Inde est nécessairement ruineux en soi, pour démontrer que les puissances européennes devaient ne pas se borner à ce commerce et y joindre la propriété du territoire (Cf. son Mémoire contre la Compagnie des Indes). — Discuter pareille question serait excéder les limites d'une note. Disons seulement que Voltaire la tranche trop facilement, et que l'argument qu'il donne a peu de valeur : qu'il restât en France, même avec le commerce de l'Inde, de l'argent tiré d'Amérique, la chose était certaine, mais la question était de savoir s'il n'en serait pas resté davantage, ce commerce n'ayant pas lieu.

3. La pression exercée par le gouvernement sur les corps constitués, sur les municipalités, pour trouver des souscripteurs, fut extrême, et cependant ne réussit que médiocrement.

4. En 1693. Mais, dès avant ce

commerce des Indes languît depuis ce temps, il reprit une force nouvelle sous la régence du duc d'Orléans. Pondichéri devint alors la rivale de Batavia; et cette compagnie des Indes, fondée avec des peines extrêmes par le grand Colbert, reproduite de nos jours par des secousses singulières[1], fut, pendant quelques années, une des plus grandes ressources du royaume. Le roi forma encore une compagnie du Nord en 1669 : il y mit des fonds comme dans celle des Indes[2]. Il parut bien alors que le commerce ne déroge pas, puisque les plus grandes maisons s'intéressaient à ces établissements, à l'exemple du monarque.

La compagnie des Indes occidentales ne fut pas moins encouragée que les autres : le roi fournit le dixième de tous les fonds.

Il donna trente francs par tonneau[3] d'exportation, et quarante d'importation. Tous ceux qui firent construire des vaisseaux dans les ports du royaume reçurent cinq livres pour chaque tonneau que leur navire pouvait contenir[4].

On ne peut encore trop s'étonner que l'abbé de Choisi ait censuré ces établissements dans ses Mémoires, qu'il faut lire avec défiance. Nous sentons aujourd'hui tout ce que le ministre Colbert fit pour le bien du royaume[5]; mais alors on ne le sentait pas : il travaillait pour des ingrats[6]. On lui

temps, la Compagnie était entièrement tombée, et en 1682 il avait fallu autoriser les particuliers à trafiquer dans l'Inde, à condition de se servir des vaisseaux de la Compagnie et de lui payer un droit.

1. Elle fut réorganisée en 1723 après la crise du système de Law et bornée alors aux spéculations coloniales et au débit du tabac. Les années 1730-1745 furent pour elle un temps de grande prospérité : mais il y a exagération à comparer Pondichéry à Batavia. Jamais la Compagnie française ne connut la fortune extraordinaire de la Compagnie hollandaise.

2. Il s'engagea à verser pour son compte le tiers de la somme que les souscripteurs particuliers auraient versée.

3. Par tonneau de fret, c'est-à-dire par poids de 1 000 kilog.

4. Par arrêt du Conseil du commerce du 5 décembre 1664. Cette prime était réservée aux constructeurs de navires jaugeant cent tonneaux et au-dessus.

5. Voltaire le sentait, mais beaucoup de ses contemporains ne le voyaient pas ou ne voulaient pas le voir. Colbert a été très attaqué au dix-huitième siècle, pour avoir trop sacrifié l'agriculture à l'industrie, l'industrie grossière à l'industrie de luxe, et surtout pour n'avoir pas décrété la liberté absolue du commerce des grains. Les physiocrates lui ont été extrêmement hostiles.

6. « L'abbé Castel de Saint-Pierre s'exprime ainsi, page 105 de son manuscrit intitulé *Annales politiques :* « Colbert, grand travailleur, « en négligeant les compagnies de « commerce maritime pour avoir « plus de soin des sciences curieuses « et des beaux-arts, prit l'ombre

sut à Paris beaucoup plus mauvais gré de la suppression de quelques rentes sur l'hôtel de ville acquises à vil prix depuis 1656, et du décri où tombèrent les billets de l'épargne prodigués sous le précédent ministère, qu'on ne fut sensible au bien général qu'il faisait[1]. Il y avait plus de bourgeois que de citoyens. Peu de personnes portaient leurs vues sur l'avantage public. On sait combien l'intérêt particulier fascine les yeux et rétrécit l'esprit; je ne dis pas seulement l'intérêt d'un commerçant, mais d'une compagnie, mais d'une ville. La réponse grossière d'un marchand nommé Hazon, qui, consulté par ce ministre, lui dit: « Vous avez trouvé la voiture renversée d'un côté, et vous l'avez renversée de l'autre, » était encore citée avec complaisance dans ma jeunesse[2]; et cette anecdote se retrouve dans

pour le corps. » Mais Colbert fut si loin de négliger le commerce maritime, que ce fut lui seul qui l'établit : jamais ministre ne prit moins l'ombre pour le corps. C'est contredire une vérité reconnue de toute la France et de l'Europe. » (Note de Voltaire).

1. Ce ne furent pas seulement les rentes sur l'Hôtel de Ville qui furent supprimées (3 avril 1663), mais beaucoup d'autres rentes sur les gabelles, sur les cinq grosses fermes, etc., (ordonnances de 1660 à 1664), qui furent ou supprimées, ou réduites, ou remboursées obligatoirement au prix d'achat. A l'appui d'une pareille mesure, qui est une banqueroute, on ne peut guère alléguer qu'une seule raison : l'inflexible nécessité. Le mécontentement des Parisiens se conçoit. Nicolas Foucault lui-même, une des principales créatures de Colbert, trouvait que le ministre avait été un peu vite et un peu loin.

2. L'anecdote est relatée dans les *Mémoires historiques* d'Amelot de la Houssaye, t. II, p. 99. Cet Hazon était un commerçant d'Orléans. Il blâmait évidemment le trop d'ingérence du gouvernement dans les affaires commerciales, la tutelle trop lourde que le ministre faisait peser sur le travail national, et rapprochait ce travers de trop gouverner de l'indifférence témoignée à l'industrie et au commerce par le ministère qui avait précédé celui de Colbert. — Les éditeurs de Kehl ont mis à ce passage une longue note qui résume bien les griefs du dix-huitième siècle contre le colbertisme : « Un autre négociant consulté par Colbert sur ce qu'il devait faire pour encourager le commerce, lui répondit : « Laisser faire et laisser passer; » et il avait raison. Colbert fit précisément le contraire : il multiplia les droits de toute espèce, prodigua les règlements en tout genre. Quelques artistes instruits lui ayant donné des mémoires sur la méthode de fabriquer différentes espèces de tissus, sur l'art de la teinture, etc., il s'imagina d'ériger en lois ce qui n'était que la description des procédés usités dans les meilleures manufactures; comme s'il n'était pas de la nature des arts de perfectionner sans cesse leurs procédés; comme si le génie d'invention pouvait attendre pour agir la permission du législateur; comme si les produits des manufactures ne devaient pas changer, suivant les différentes modes de se vêtir, de se meubler. On condamnait à des peines infamantes les ouvriers qui s'écarteraient des règlements établis pour fixer la largeur d'une étoffe, le nombre des fils de la chaîne, la nature de la soie, du fil qu'on de-

Moréri[1]. Il a fallu que l'esprit philosophique, introduit fort tard en France, ait réformé les préjugés du peuple, pour qu'on rendît enfin une justice entière à la mémoire de ce grand homme. Il avait la même exactitude que le duc de Sulli, et des vues beaucoup plus étendues. L'un ne savait que ménager, l'autre savait faire de grands établissements. Sulli, depuis la paix de Vervins, n'eut d'autre embarras que celui de maintenir une économie exacte et sévère; et il fallut que Colbert trouvât des ressources promptes et immenses pour la guerre de 1667, et pour celle de 1672. Henri IV secondait l'économie de Sulli : les magnificences de Louis XIV contrarièrent toujours le système de Colbert[2].

Cependant presque tout fut réparé, ou créé de son temps. La réduction de l'intérèt au denier vingt[3] des emprunts du roi et des particuliers fut la preuve sensible, en 1665, d'une abondante circulation. Il voulait enrichir la France et la peupler. Les mariages dans les campagnes furent encouragés par une exemption de tailles pendant cinq années, pour ceux qui s'établiraient à l'âge de vingt ans; et tout père de famille qui avait dix enfants était exempt pour toute sa vie, parce qu'il donnait plus à l'état par le travail de ses enfants qu'il n'eût pu donner en payant la taille[4].

Ce règlement aurait dû demeurer à jamais sans atteinte.

Depuis l'an 1663 jusqu'en 1672, chaque année de ce ministère fut marquée par l'établissement de quelque manufacture. Les draps fins, qu'on tirait auparavant d'An-

vait employer, et on a longtemps appelé ces règlements ridicules et tyranniques, une protection accordée aux arts. On doit pardonner à Colbert d'avoir ignoré des principes inconnus de son temps et même longtemps après lui : mais ces condamnations rigoureuses, cette tyrannie qui érige en crimes des actions légitimes en elles-mêmes, ne peuvent être excusées. »

1. Louis Moréri, 1643-1680, fit paraître en 1673 la première édition de son grand *Dictionnaire historique*. Plusieurs autres éditions suivirent : la principale est celle de 1759, pourvue des additions et corrections de Leclerc, Goujet, etc., qui ont presque entièrement changé le dictionnaire primitif. Voir ce que Voltaire dit de Moréri dans la *Liste des écrivains français*.

2. Ce parallèle presque obligé de Sully et de Colbert a été fait bien des fois au dix-huitième siècle, pas toujours dans le même sens que celui de Voltaire, Colbert étant, comme nous l'avons déjà dit, peu apprécié des économistes. Bois-Guillebert s'est fait remarquer par son antipathie contre Colbert et sa prédilection pour Sully : aussi Voltaire l'a-t-il souvent tourné en ridicule. Les considérations présentées par Voltaire dans ce paragraphe sont d'ailleurs très justes.

3. C'est-à-dire à 5 p. 100.

4. En novembre 1666.

gleterre, de Hollande, furent fabriqués dans Abbeville[1]. Le roi avançait au manufacturier deux mille livres par chaque métier battant, outre des gratifications considérables. On compta, dans l'année 1669, quarante-quatre mille deux cents métiers en laine dans le royaume. Les manufactures de soie perfectionnées produisirent un commerce de plus de cinquante millions de ce temps-là; et non seulement l'avantage qu'on en tirait était beaucoup au-dessus de l'achat des soies nécessaires, mais la culture des mûriers mit les fabricants en état de se passer des soies étrangères pour la trame des étoffes.

On commença dès 1666 à faire d'aussi belles glaces qu'à Venise, qui en avait toujours fourni toute l'Europe; et bientôt on en fit dont la grandeur et la beauté n'ont pu jamais être imitées ailleurs[2]. Les tapis de Turquie et de Perse furent surpassés à la Savonnerie[3]. Les tapisseries de Flandre cédèrent à celles des Gobelins. Ce vaste enclos des Gobelins était rempli alors de plus de huit cents ouvriers; il y en avait trois cents qu'on y logeait : les meilleurs peintres dirigeaient l'ouvrage, ou sur leurs propres dessins, ou sur ceux des anciens maîtres d'Italie. C'est dans cette enceinte des Gobelins qu'on fabriquait encore des ouvrages de rapport, espèce de mosaïque admirable; et l'art de la marqueterie fut poussé à sa perfection[4].

Outre cette belle manufacture de tapisseries aux Gobelins, on en établit une autre à Beauvais. Le premier manufacturier eut six cents ouvriers dans cette ville; et le roi lui fit présent de soixante mille livres[5].

1. Depuis l'établissement dans cette ville, en 1665, du fameux Van Robais, fabricant de draps de Middelbourg, avec cinquante ouvriers hollandais.

2. Ce fut, avec les dentelles, une des industries favorites de Colbert. Il fonda pour cela un établissement privilégié à Paris dès 1665 : des ouvriers vénitiens furent introduits en France. D'autres privilèges ayant été demandés, Colbert pouvait répondre (6 janvier 1673) qu'ils ne seraient accordés qu'à condition de faire des glaces plus grandes que celles de Venise.

3. La manufacture de la Savonnerie, qui datait de 1604, fut réorganisée par Colbert (31 mars 1664). Elle était établie à Chaillot.

4. L'établissement des Gobelins fut définitivement organisé par édit de 1667, sous le nom de manufacture royale des meubles de la couronne ; Lebrun en fut l'administrateur. Le nom de Gobelins venait des deux frères Gobelin, teinturiers, qui s'étaient établis dans cet endroit, sur les bords de la Bièvre, au seizième siècle, et y avaient fondé une importante teinturerie.

5. « La manufacture royale de tapisserie » de Beauvais fut établie en août 1664. Des exemptions d'im-

Seize cents filles furent occupées aux ouvrages de dentelles[1]: on fit venir trente principales ouvrières de Venise, et deux cents de Flandre, et on leur donna trente-six mille livres pour les encourager.

Les fabriques des draps de Sedan, celles des tapisseries d'Aubusson, dégénérées et tombées, furent rétablies. Les riches étoffes, où la soie se mêle avec l'or et l'argent, se fabriquèrent à Lyon, à Tours, avec une industrie nouvelle.

On sait que le ministère acheta en Angleterre le secret de cette machine ingénieuse avec laquelle on fait les bas dix fois plus promptement qu'à l'aiguille. Le fer-blanc[2], l'acier, la belle faïence[3], les cuirs maroquinés, qu'on avait toujours fait venir de loin, furent travaillés en France. Mais des calvinistes, qui avaient le secret du fer-blanc et de l'acier, emportèrent, en 1686, ce secret avec eux, et firent partager cet avantage et beaucoup d'autres à des nations étrangères.

Le roi achetait tous les ans pour environ cent mille de nos livres de tous les ouvrages de goût qu'on fabriquait dans son royaume, et il en faisait des présents[4].

Il s'en fallait beaucoup que la ville de Paris fût ce qu'elle est aujourd'hui. Il n'y avait ni clarté, ni sûreté, ni propreté[5]. Il fallut pourvoir à ce nettoiement continuel des rues; à cette illumination que cinq mille fanaux forment toutes les nuits[6], paver la ville tout entière[7], y construire deux nouveaux ports, rétablir les anciens, faire veiller une garde continuelle, à pied et à cheval, pour la sûreté des citoyens. Le roi se chargea de tout, en affectant des fonds à ces dépenses nécessaires. Il créa, en 1667, un magistrat uniquement pour veiller à la police[8]. La plupart des grandes

pôts, des indemnités de voyage pour les ouvriers étrangers, etc., furent accordées par le roi pour y attirer la main-d'œuvre.

1. A Alençon, à Chantilly, à Reims, à Auxerre, etc. Marie Colbert, religieuse, nièce du ministre, avait la surveillance de l'atelier privilégié de Reims.

2. A Beaumont, dans le Nivernais.

3. A Nevers.

4. Colbert, dans des notes pour les *Mémoires* destinés au Dauphin, constate en 1664 que le roi s'habillait d'étoffes fabriquées en France, et en donnait à toutes les personnes de la cour.

5. Cf. p. 5, note 2, et les passages bien connus de Boileau dans la satire sur les Embarras de Paris.

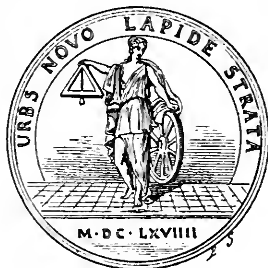
6. En 1666, règlement pour les boues et lanternes de Paris; une médaille est frappée avec cette légende : *Urbs mundata et nocturnis facibus illustrata.*

7. En 1667 : *Urbs novo lapide strata.* — En 1670, tout l'ensemble de ces travaux est rappelé par une autre médaille, avec cette légende : *Ornata et amplificata urbe.*

8. Le lieutenant général de po-

villes de l'Europe ont à peine imité ces exemples longtemps après, et aucune ne les a égalés. Il n'y a point de ville pavée comme Paris, et Rome même n'est pas éclairée.

Tout commençait à tendre tellement à la perfection, que le second lieutenant de police [1] qu'eut Paris acquit dans cette place une réputation qui le mit au rang de ceux qui ont fait honneur à ce siècle : aussi était-ce un homme capable de tout. Il fut depuis dans le ministère; et il eût été bon général d'armée. La place de lieutenant de police était au-dessous de sa naissance et de son mérite; et cependant cette place lui fit un bien plus grand nom que le ministère gêné et passager qu'il obtint sur la fin de sa vie [2].



Médaille commémorative des embellissements de Paris.

On doit observer ici que M. d'Argenson ne fut pas le seul, à beaucoup près, de l'ancienne chevalerie [3], qui eût exercé la magistrature. La France est presque l'unique pays de l'Europe où l'ancienne noblesse ait pris souvent le parti de

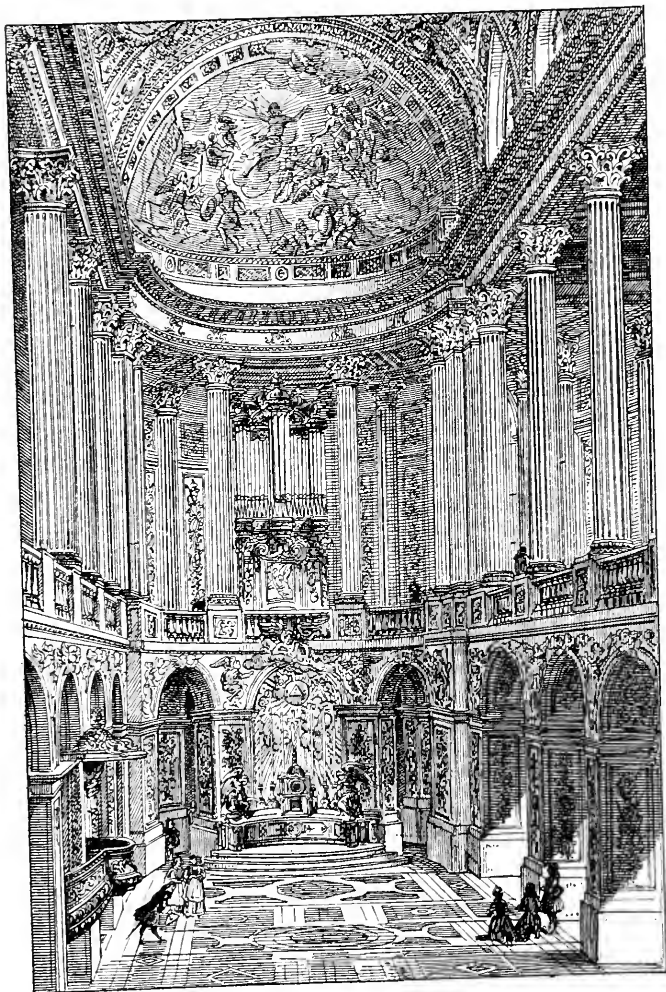
lice, La Reynie (mars 1667). Cette charge fut détachée de celle de lieutenant civil, qui resta exclusivement judiciaire : le lieutenant général de police eut sous sa direction tout ce qui concernait la mendicité, la santé et la sécurité publique, les approvisionnements, les hôtels, la distribution des libelles, etc. Le choix de La Reynie fut des plus heureux.

1. Marc-René de Voyer d'Argenson (1652-1721), le père des deux ministres de Louis XV, le marquis et le comte d'Argenson. Il fut garde des sceaux et président du conseil des finances de 1718 à 1720. Il était lieutenant général de police depuis 1697.

2. En effet, si pendant son ministère d'Argenson eut la joie d'humilier le Parlement, qu'il haïssait, il fut constamment humilié lui-même par Law, son ennemi, et finalement dut lui céder la place. — Voltaire se montre très favorable à d'Argenson : il avait été en effet camarade de collège de ses fils et fut toujours en bons rapports avec la famille d'Argenson. D'Argenson était en outre beau-frère de M. de Caumartin, l'ami de Voltaire.

3. Les d'Argenson prétendaient descendre d'un chevalier grec établi en Touraine du temps de Charles le Chauve : mais rien n'était plus douteux que cette généalogie : la famille d'Argenson était beaucoup plutôt une de ces familles de noblesse de robe que le système de la vénalité des charges avait contribué à mettre en évidence depuis le seizième siècle. On trouverait moins d'exemples que Voltaire ne semble le dire de familles de l'ancienne chevalerie ayant pris des carrières de robe, car la noblesse de robe était généralement méprisée de la noblesse d'épée.

la robe. Presque tous les autres États, par un reste de bar-



La chapelle de Versailles.

barie gothique, ignorent encore qu'il y ait de la grandeur dans cette profession.

Le roi ne cessa de bâtir au Louvre, à Saint-Germain, à Versailles, depuis 1661. Les particuliers, à son exemple, élevèrent dans Paris mille édifices superbes et commodes. Le nombre s'en est accru tellement que, depuis les environs du Palais-Royal et ceux de Saint-Sulpice, il se forma dans Paris deux villes nouvelles, fort supérieures à l'ancienne[1]. Ce fut en ce temps-là qu'on inventa la commodité magnifique de ces carrosses ornés de glaces et suspendus par des ressorts[2]; de sorte qu'un citoyen de Paris se promenait dans cette grande ville avec plus de luxe que les premiers triomphateurs romains n'allaient autrefois au Capitole[3]. Cet usage, qui a commencé dans Paris, fut bientôt reçu dans toute l'Europe; et, devenu commun, il n'est plus un luxe.

Louis XIV avait du goût pour l'architecture, pour les jardins, pour la sculpture; et ce goût était en tout dans le grand et dans le noble. Dès que le contrôleur-général Colbert eut, en 1664[4], la direction des bâtiments, qui est proprement le ministère des arts[5], il s'appliqua à seconder les projets de son maître. Il fallut d'abord travailler à achever

1. Construction de quais, de boulevards, des quartiers du Luxembourg, de Saint-Germain et des Invalides, etc.

2. Les carrosses étaient inventés dès le seizième siècle, mais ils étaient encore lourds, énormes, mal suspendus, circulant avec peine dans les rues étroites et mal pavées. Les carrosses n'étaient guère qu'à l'usage des dames : les hommes allaient à cheval. De grandes améliorations furent peu à peu réalisées dans la construction de ces carrosses.

3. Et cela, quand même il n'avait pas son carrosse à lui : car il existait depuis 1661 *des carrosses à cinq sols,* allant d'un point déterminé à un autre, origine de nos omnibus, et *Fiacre* avait inventé quelque temps auparavant de petits carrosses, loués à la journée ou à la course, qui devaient garder son nom.

4. 1er janvier 1664.

5. « L'abbé de Saint-Pierre, dans ses *Annales politiques*, page 104 de son manuscrit, dit que « ces « choses prouvent le nombre des « fainéants; leur goût pour la fai- « néantise, qui suffit à entretenir « et à nourrir d'autres espèces de « fainéants...; que c'est présente- « ment ce qu'est la nation italienne, « où ces arts sont portés à une « haute perfection ; ils sont gueux, « fainéants, paresseux, vains, oc- « cupés de niaiseries, etc. »

Ces réflexions grossières et écrites grossièrement n'en sont pas plus justes. Lorsque les Italiens réussirent le plus dans ces arts, c'était sous les Médicis, pendant que Venise était la plus guerrière et la plus opulente des républiques. C'était le temps où l'Italie produisit de grands hommes de guerre et des artistes illustres en tout genre; et c'est de même, dans les années florissantes de Louis XIV, que les arts ont été le plus perfectionnés. L'abbé de Saint-Pierre s'est trompé dans beaucoup de choses, et a fait regretter que la raison n'ait pas secondé en lui les bonnes intentions. » (Note de Voltaire.)

le Louvre. François Mansard[1], l'un des plus grands architectes qu'ait eus la France, fut choisi pour construire les vastes édifices qu'on projetait. Il ne voulut pas s'en charger, sans avoir la liberté de refaire ce qui lui paraîtrait défectueux dans l'exécution. Cette défiance de lui-même, qui eût entraîné trop de dépenses, le fit exclure. On appela de Rome le cavalier Bernini, dont le nom était célèbre par la colonnade qui entoure le parvis de Saint-Pierre, par la statue de Constantin, et par la fontaine Navonne [2]. Des équipages lui furent fournis pour son voyage. Il fut conduit à Paris en homme qui venait honorer la France. Il reçut, outre cinq louis par jour pendant huit mois qu'il y resta, un présent de cinquante mille écus, avec une pension de deux mille, et une de cinq cents pour son fils. Cette générosité de Louis XIV envers le Bernin fut encore plus grande que la magnificence de François Ier pour Raphaël. Le Bernin, par reconnaissance, fit depuis à Rome la statue équestre du roi, qu'on voit à Versailles[3]. Mais quand il arriva à Paris avec tant d'appareil, comme le seul homme digne de travailler pour Louis XIV, il fut bien surpris de voir le dessin de la façade du Louvre, du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui devint bientôt après dans l'exécution un des plus augustes monuments d'architecture qui soient au monde. Claude Perrault avait donné ce dessin[4], exécuté par Louis Levau et

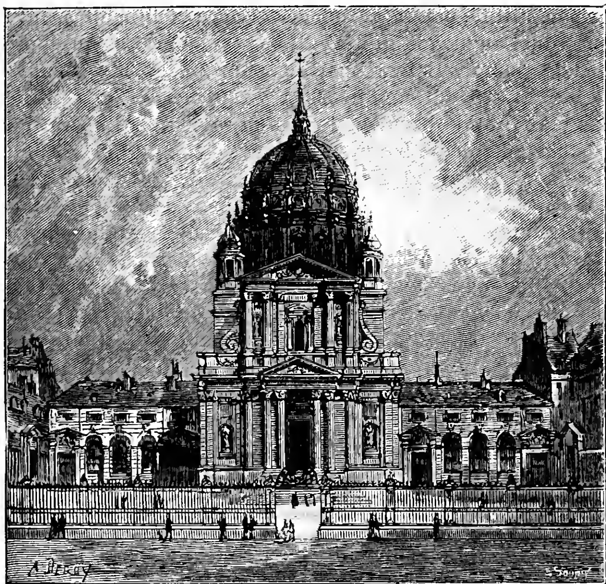
1. François Mansard, 1598-1666, moins célèbre que son neveu Jules-Hardouin Mansard, fut aussi moins puissant, ne fut pas un architecte aussi officiel. Ses ennemis purent lui faire enlever la construction du Val-de-Grâce, qu'il avait commencé. Son chef-d'œuvre fut le château de Maisons, près de Saint-Germain-en-Laye.

2. La fontaine de la place de Navone, à Rome. Le cavalier Bernin (1598-1680), peintre, sculpteur et architecte, avait alors une immense réputation. Cependant on lui reconnaît plus d'habileté dans l'exécution que de génie dans la conception. — Le 11 avril 1665 Louis XIV lui écrivit qu'il désirait le voir et l'entretenir de ses beaux dessins pour le bâtiment du Louvre, et Bernin se décida à venir en France, malgré les Romains, qui craignaient de perdre à tout jamais le plus populaire et le plus admiré de leurs artistes.

3. Ici, comme dans ses plans pour la colonnade du Louvre, Bernin fut fort au-dessous de sa réputation : le roi ordonna de changer la tête de la statue, et la fit remplacer par celle de Marcus Curtius. Elle fut placée près de la pièce d'eau des Suisses.

4. Claude Perrault avait tracé dès 1660 un plan de la fameuse Colonnade, que Colbert préféra beaucoup à celui du cavalier Bernin. Cependant, le 17 octobre 1665, on posait solennellement la première pierre du nouveau Louvre selon le plan de Bernin : mais il fallut peu après l'abandonner, et Bernin repartit pour Rome, où ses concitoyens le désiraient. On exécuta alors (de 1666 à 1676) les plans de Claude Perrault.

Dorbay[1]. Il inventa les machines avec lesquelles on transporta des pierres de cinquante-deux pieds de long, qui forment le fronton de ce majestueux édifice. On va chercher quelquefois bien loin ce qu'on a chez soi. Aucun palais de Rome n'a une entrée comparable à celle du Louvre, dont on



Le Val-de-Grâce (commencé en 1645, achevé en 1665).

est redevable à ce Perrault que Boileau osa rendre ridicule. Ces vignes[2] si renommées sont, de l'aveu des voyageurs, très inférieures au seul château de Maisons, qu'avait bâti François Mansard à si peu de frais. Bernini fut magnifiquement récompensé, et ne mérita pas ses récompenses ; il donna seulement des dessins qui ne furent pas exécutés.

1. Dorbay, architecte, 1624-1697, élève de Levau, et membre de l'Académie d'architecture dès sa fondation, en 1671.

2. *Vignes*, terme d'architecture à peu près synonyme de galerie ; ce nom vient de ce qu'en fortification les galeries d'approche étaient souvent faites à jour et recouvertes d'un fort treillis ou charpente qui les faisait ressembler à un berceau de verdure.

Le roi, en faisant bâtir ce Louvre dont l'achèvement est tant désiré[1], en faisant une ville de Versailles, près de ce château qui a coûté tant de millions[2], en bâtissant Trianon, Marli, et en faisant embellir tant d'édifices, fit élever l'Observatoire, commencé en 1676, dès le temps qu'il établit l'Académie des Sciences [3]. Mais le monument le plus glorieux par son utilité, par sa grandeur, et par ses difficultés, fut le canal du Languedoc qui joint les deux mers, et qui tombe dans le port de Cette, construit pour recevoir ses eaux [4]. Tout ce travail fut commencé dès 1664 ; et on le continua sans interruption jusqu'en 1681 [5]. La fondation des Invalides et la chapelle de ce bâtiment, la plus belle de Paris[6], l'établissement de Saint-Cyr, le dernier de tant d'ouvrages construits par ce monarque, suffiraient seuls pour faire bénir sa mémoire [7]. Quatre mille soldats et un grand nombre d'officiers, qui trouvent dans l'un de ces grands asiles une consolation dans leur vieillesse, et des secours pour leurs blessures et pour leurs besoins, deux cent cinquante filles nobles, qui reçoivent dans l'autre une éducation digne d'elles, sont autant de voix qui célèbrent Louis XIV. L'établissement de Saint-Cyr sera surpassé par celui que Louis XV vient de former pour élever cinq cents gentilshommes[8] ; mais loin de faire oublier Saint-Cyr, il en fait souvenir : c'est l'art de faire du bien qui s'est perfectionné.

1. Cet achèvement ne devait être fait que sous le second Empire, en 1853.

2. Beaucoup de millions, en effet, mais beaucoup moins que ne l'a dit Voltaire (*Embellissements de Paris*, *Œuvres*, t. XIII, p. 13) quand il a évalué à plus de 400 millions le total de la dépense faite à Versailles, et que beaucoup d'écrivains, qui ont encore porté plus haut leurs évaluations. D'après des documents officiels, Eckard (*Coup d'œil sur l'ouvrage de M. Vatout, intitulé : Souvenirs historiques du palais de Versailles*) estime la dépense totale de Versailles, avec ses dépendances, à 116 millions du temps, et ce chiffre paraît devoir être adopté.

3. Œuvre de Claude Perrault, assez discutée de son vivant et après lui.

4. Construit en 1666.

5. Sous la direction de Pierre-Paul Riquet, seigneur de Bonrepos, qui mourut en 1680, avant l'achèvement de l'œuvre à laquelle il avait consacré sa fortune, et après avoir été attristé par de vifs démêlés avec Colbert.

6. L'hôtel des Invalides, œuvre de Libéral Bruand, s'éleva de 1670 à 1674 : le dôme de la chapelle appartient à Jules-Hardouin Mansard.

7. La maison de Saint-Cyr fut commencée en 1685, terminée l'année suivante, et le 27 juillet 1686 avait lieu la transmigration de Noisy à Saint-Cyr. — « L'abbé de Saint-Pierre critique cet établissement que presque toutes les nations ont imité. » (Note de Voltaire.)

8. C'est-à-dire l'École militaire, fondée en 1751 pour l'instruction de cinq cents jeunes gentilshommes.

Louis XIV voulut en même temps faire des choses plus



Fondation des Invalides (1670).

grandes et d'une utilité plus générale, mais d'une exécution

plus difficile ; c'était de réformer les lois. Il fit travailler le chancelier Séguier, les Lamoignon, les Talon, les Bignon, et surtout le conseiller d'État Pussort [1]. Il assistait quelquefois à leurs assemblées. L'année 1667 fut à la fois l'époque de ses premières lois et de ses conquêtes. L'ordonnance civile parut d'abord [2]; ensuite le code des eaux et forêts [3], puis des statuts pour toutes les manufactures [4], l'ordonnance criminelle [5], le code du commerce [6], celui de la marine [7], tout cela se suivit presque d'année en année. Il y eut même une jurisprudence nouvelle, établie en faveur des nègres de nos colonies, espèce d'hommes qui n'avait pas encore joui des droits de l'humanité [8].

Une connaissance approfondie de la jurisprudence n'est pas le partage d'un souverain ; mais le roi était instruit des lois principales : il en possédait l'esprit et savait ou les soutenir ou les mitiger à propos. Il jugeait souvent les causes de ses sujets, non seulement dans le conseil des secrétaires d'État, mais dans celui qu'on appelle *le conseil des parties* [9]. Il y a de lui deux jugements célèbres, dans lesquels sa voix décida contre lui-même.

1. L'oncle de la femme de Colbert, célèbre par la rigidité de son caractère. Il l'emporta le plus souvent, dans les conférences préparatoires à la rédaction du Code Louis, sur son adversaire Lamoignon, représentant des traditions anciennes et des vieux abus chers à la magistrature.

2. L'*Ordonnance civile* ou *Code Louis*, du 20 avril 1667, réglait la procédure, s'efforçait de diminuer le nombre des procès, de restreindre l'abus des épices, de spécifier la compétence des diverses cours de justice, etc. — Malheureusement elle fut mal observée.

3. Août 1669. Elle souleva aussi des résistances dans les Parlements, conservateurs des vieux abus, et il fallut la faire enregistrer en lit de justice.

4. Cf. p. 493, note 2.

5. En 1670. L'influence de Pussort l'emporta ici encore sur celle de Lamoignon : de là les rigueurs excessives qui entachent ce code de procédure criminelle (ainsi le refus d'un conseil aux accusés), en progrès cependant sur la législation précédente. Il fallut aussi exiler ou interdire plusieurs magistrats pour forcer les divers Parlements à se conformer à cette ordonnance.

6. Mars 1673. — C'est là que se trouvaient ces règlements barbares qui condamnaient au carcan et au pilori les manufacturiers coupables d'avoir employé d'autres procédés que les procédés officiels. Beaucoup d'articles de ce Code sont cependant passés dans celui de 1807. Les véritables auteurs en furent encore Pussort, et un habile commerçant, Jacques Savary.

7. Août 1681.

8. Le *Code noir*, de 1685, appartient bien, malgré la date, à Colbert, qui l'avait préparé. Il constituait un progrès notable dans la condition des esclaves. Ainsi, il défendait, dans une vente d'esclaves, de séparer le mari de la femme, ou les parents des enfants au-dessous d'un certain âge.

9. Certaines affaires contentieu-

Dans le premier, en 1680, il s'agissait d'un procès entre lui et des particuliers de Paris qui avaient bâti sur son fonds. Il voulut que les maisons leur demeurassent avec le fonds qui lui appartenait, et qu'il leur céda.

L'autre regardait un Persan, nommé Roupli, dont les marchandises avaient été saisies par les commis de ses fermes en 1687. Il opina que tout lui fût rendu, et y ajouta un présent de trois mille écus. Roupli porta dans sa patrie son admiration et sa reconnaissance. Lorsque nous avons vu depuis à Paris l'ambassadeur persan, Méhémet Rizabeg, nous l'avons trouvé instruit dès longtemps de ce fait par la renommée.

L'abolition des duels fut un des plus grands services rendus à la patrie. Ces combats avaient été autorisés autrefois par les rois, par les parlements mêmes, et par l'Église ; et, quoiqu'ils fussent défendus depuis Henri IV, cette funeste coutume subsistait plus que jamais. Le fameux combat des La Frette, de quatre contre quatre, en 1663, fut ce qui détermina Louis XIV à ne plus pardonner[1]. Son heureuse sévérité corrigea peu à peu notre nation, et même les nations voisines, qui se conformèrent à nos sages coutumes, après avoir pris nos mauvaises. Il y a dans l'Europe cent fois moins de duels aujourd'hui que du temps de Louis XIII.

Législateur de ses peuples, il le fut de ses armées. Il est étrange qu'avant lui on ne connût point les habits uniformes dans les troupes. Ce fut lui qui, la première année de son administration, ordonna que chaque régiment fût distingué par la couleur des habits, ou par différentes marques; réglement adopté bientôt par toutes les nations[2].

ses étaient portées au conseil des dépêches, plus ordinairement occupé d'administration proprement dite : les secrétaires d'État y entraient : c'est ce que Voltaire désigne par le mot de conseil des secrétaires d'État. Quant au conseil des parties, il était essentiellement composé de conseillers d'État (à la différence des autres conseils) et avait une compétence tout spécialement judiciaire. Il était très rare que le roi assistât au conseil des parties, malgré la formule usuelle toujours transcrite dans les arrêts de cette assemblée, *le roi étant en son conseil.* Aussi les deux faits que cite Voltaire sont-ils en effet des exceptions dignes de remarque.

1. Un édit d'août 1679 interdit absolument le duel, sous peine de mort, et de perte de la noblesse pour la postérité. Aucune prescription ne devait plus couvrir le crime de duel

2. C'est une erreur : jusqu'à la paix de Nimègue il n'y a eu aucune ordonnance prescrivant un habillement uniforme pour les troupes. L'uniforme s'introduisit peu à peu, plus par la volonté des colonels que par ordonnance royale, et cela, grâce à l'exemple des régiments

Ce fut lui qui institua les brigadiers[1], et qui mit les corps dont la maison du roi est formée sur le pied où ils sont aujourd'hui. Il fit une compagnie de mousquetaires des gardes du cardinal Mazarin, et fixa à cinq cents hommes le nombre des deux compagnies, auxquelles il donna l'habit qu'elles portent encore[2].

Sous lui, plus de connétable ; et, après la mort du duc d'Épernon, plus de colonel-général de l'infanterie ; ils étaient trop maîtres ; il voulait l'être et le devait. Le maréchal de Grammont, simple mestre de camp des gardes françaises, sous le duc d'Épernon, et prenant l'ordre de ce colonel-général, ne le prit plus que du roi, et fut le premier qui eut le nom de colonel des gardes. Il installait lui-même ces colonels à la tête du régiment, en leur donnant de sa main un hausse-col doré avec une pique, et ensuite un esponton[3], quand l'usage des piques fut aboli. Il institua des grenadiers, d'abord au nombre de quatre par compagnie, dans le régiment du roi, qui est de sa création[4] ; ensuite il forma une compagnie de grenadiers dans chaque régiment d'infanterie[5] ; il en donna deux aux gardes-françaises ; maintenant il y en a dans toute l'infanterie une par bataillon. Il augmenta beaucoup le corps des dragons[6], et leur donna un colonel-général. Il ne faut pas oublier l'établissement des haras en 1667. Ils étaient absolument abandonnés auparavant, et ils furent d'une grande ressource pour remonter la cavalerie : ressource importante, depuis trop négligée.

L'usage de la baïonnette au bout du fusil est de son institution[7]. Avant lui, on s'en servait quelquefois, mais il n'y

étrangers au service de la France et des corps de la maison du roi.

1. « L'abbé de Saint-Pierre, dans ses *Annales*, ne parle que de cette institution des brigadiers, et oublie tout ce que Louis XIV fit pour la discipline militaire. » (Note de Voltaire.) Le grade de brigadier fut créé en 1667 dans la cavalerie, en 1668 dans l'infanterie. Comme il n'était pas nécessaire d'avoir été colonel pour devenir brigadier (ainsi Martinet, Catinat, Vauban, eurent le grade de brigadiers sans avoir jamais été colonels), ce nouveau grade permettait l'accès dans la hiérarchie des officiers généraux à des hommes qui n'auraient pas eu les moyens d'acheter un régiment.

2. Cf. p. 150.

3. L'esponton était une demi-pique, longue de 2 mètres et demi.

4. En 1662. Cf. p. 150.

5. En 1672.

6. Troupe destinée à combattre, tantôt à pied, tantôt à cheval. On les appelait alors arquebusiers à cheval, puis mousquetaires à cheval. Il y eut quatorze régiments de dragons en 1678.

7. La baïonnette à douille, invention de Vauban en 1687, fut définitivement adoptée dans l'armée française, amenant le triomphe du fusil

avait que quelques compagnies qui combattissent avec cette arme. Point d'usage uniforme, point d'exercice : tout était abandonné à la volonté du général. Les piques passaient pour l'arme la plus redoutable. Le premier régiment qui eut des baïonnettes, et qu'on forma à cet exercice, fut celui des fusiliers, établi en 1671.

La manière dont l'artillerie est servie aujourd'hui lui est due tout entière. Il en fonda des écoles à Douai, puis à Metz et à Strasbourg ; et le régiment d'artillerie s'est vu, enfin, rempli d'officiers presque tous capables de bien conduire un siège [1]. Tous les magasins du royaume étaient pourvus et on y distribuait tous les ans huit cents milliers de poudre. Il arma un régiment de bombardiers [2] et un de houssards [3] : avant lui on ne connaissait les houssards que chez les ennemis.

Il établit, en 1688, trente régiments de milice, fournis et équipés par les communautés [4]. Ces milices s'exerçaient à la guerre, sans abandonner la culture des campagnes.

Des compagnies de cadets furent entretenues dans la plu-

sur la pique et sur le mousquet quelques années après. La pique disparut à partir de 1699. — Il est assez étrange que Voltaire attribue à Louis XIV personnellement toutes ces réformes militaires et que dans tout le passage précédent le nom de Louvois ne soit pas même cité. Voltaire a été plus juste, p. 150.

1. Jusqu'à Louvois, l'artillerie était plutôt un service civil annexé à l'armée qu'une partie intégrante de l'armée elle-même. Les officiers d'artillerie, qui achetaient leur charge du grand maître de l'artillerie, n'avaient pour ainsi dire rien de militaire, et bien des non-valeurs pouvaient se trouver parmi eux. — Le régiment dont il est ici question est le Royal-Artillerie, organisé en 1694, avec un effectif de 5 000 hommes : l'ancien grand maître en fut le colonel ; mais c'était plutôt un corps tout entier qu'un régiment. A cette époque, il y avait déjà dix ans que des écoles de cadets d'artillerie avaient été organisées, et les grades dans cette arme purent être donnés à des hommes au fait de leur métier.

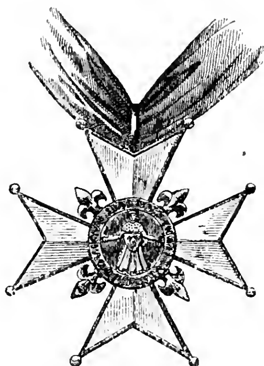
2. Dès 1676 sont créées des compagnies de bombardiers : en 1684 apparaît le régiment des fusiliers-bombardiers.

3. En 1691.

4. C'est-à-dire par les paroisses. Les miliciens s'exerçaient au maniement des armes les dimanches et jours de fête. Voltaire a parlé en termes favorables de cette institution de la milice. « Apprenez, dit-il à La Beaumelle dans le *Supplément au Siècle de Louis XIV*, Ire partie, que l'établissement des milices n'est point le malheur de la France, comme vous avez l'impudence de le dire : que ces milices, qui sont la pépinière des armées, contribuèrent à sauver la France dans les dernières campagnes du maréchal de Villars, et à la rendre victorieuse dans les campagnes de Louis XV... »

La milice entraînait toutefois nombre d'abus, dont Voltaire ne s'est pas inquiété, parce qu'il n'en souffrait point. Dans une longue note les éditeurs de Kehl le lui ont reproché.

part des places frontières : ils y apprenaient les mathématiques, le dessin et tous les exercices, et faisaient les fonctions de soldats. Cette institution dura dix années [1]. On se lassa enfin de cette jeunesse trop difficile à discipliner; mais le corps des Ingénieurs, que le roi forma [2] et auquel il donna les règlements qu'il suit encore, est un établissement à jamais durable. Sous lui, l'art de fortifier les places fut porté à la perfection par le maréchal de Vauban et ses élèves, qui surpassèrent le comte de Pagan [3]. Il construisit ou répara cent cinquante places de guerre.


Croix de Saint-Louis.

Pour soutenir la discipline militaire, il créa des inspecteurs généraux, ensuite des directeurs, qui rendirent compte de l'état des troupes; et on voyait, par leur rapport, si les commissaires des guerres avaient fait leur devoir.

Il institua l'ordre de Saint-Louis [4], récompense honorable, briguée plus souvent que la fortune. L'hôtel des Invalides mit le comble aux soins qu'il prit pour mériter d'être bien servi.

C'est par de tels soins que, dès l'an 1672, il eut cent quatre-vingt mille hommes de troupes réglées, et qu'augmentant ses forces à mesure que le nombre et la puissance de ses ennemis augmentaient, il eut enfin jusqu'à quatre cent cinquante mille hommes en armes, en comptant les troupes de la marine.

1. Les compagnies de cadets, organisées d'une façon distincte, durèrent en effet dix ans, de 1682 à 1692 : mais, avant comme après, il y eut des cadets recevant l'instruction militaire dans les régiments, auxquels ils étaient mêlés.

2. Jusqu'à Louvois, il n'existait point de troupes du génie, et les officiers ingénieurs étaient, comme Vauban, des officiers d'infanterie momentanément détachés pour le service des places. Louvois créa des ingénieurs ordinaires, habituellement employés à la construction des places, auxquels continuèrent à s'adjoindre, selon les besoins du service, des ingénieurs extraordinaires, tirés des régiments d'infanterie.

3. Blaise-François, comte de Pagan, 1604-1665, auteur en 1645 d'un *Traité des fortifications* alors extrêmement apprécié.

4. Le 10 mai 1693. Il fallait pour l'obtenir dix ans de service.

Avant lui, on n'avait point vu de si fortes armées. Ses ennemis lui en opposèrent à peine d'aussi considérables; mais il fallait qu'ils fussent réunis. Il montra ce que la France seule pouvait: et il eut toujours ou de grands succès, ou de grandes ressources.

Il fut le premier qui, en temps de paix, donna une image et une leçon complète de la guerre. Il assembla à Compiègne soixante-dix mille hommes, en 1698. On y fit toutes les opérations d'une campagne. C'était pour l'instruction de ses trois petits-fils. Le luxe fit une fête somptueuse de cette école militaire[1].

Cette même attention qu'il eut à former des armées de terre nombreuses et bien disciplinées, même avant d'être en guerre, il l'eut à se donner l'empire de la mer. D'abord, le peu de vaisseaux que le cardinal Mazarin avait laissés pourrir dans les ports sont réparés. On en fait acheter en Hollande, en Suède; et, dès la troisième année de son gouvernement, il envoie ses forces maritimes s'essayer à Gigeri, sur la côte d'Afrique. Le duc de Beaufort purge les mers de pirates, dès l'an 1665; et, deux ans après, la France a dans ses ports soixante vaisseaux de guerre. Ce n'est là qu'un commencement: mais tandis qu'on fait de nouveaux règlements et de nouveaux efforts, il sent déjà toute sa force. Il ne veut pas consentir que ses vaisseaux baissent leur pavillon devant celui d'Angleterre[2]. En vain le conseil du roi Charles II insiste sur ce droit, que la force, l'industrie et le temps, avaient donné aux Anglais. Louis XIV écrivit au comte d'Estrades, son ambassadeur: « Le roi d'Angleterre et son chancelier peuvent voir quelles sont mes forces; mais ils ne voient pas mon cœur. Tout ne m'est rien à l'égard de l'honneur[3] ».

Il ne disait que ce qu'il était résolu de soutenir; et en effet l'usurpation des Anglais céda au droit naturel et à la

1. Il faut lire dans le *Mercure*, ou dans le *Journal de Dangeau*, ou dans Saint-Simon, les détails de ces prodigalités, de ces banquets monstrueux prolongés pendant trente jours, du faste incomparable des uniformes.

2. Voir p. 115, note 2.

3. Voici le texte exact de cette lettre fameuse : « Le roi mon frère et ceux dont il prend conseil ne me connaissent pas bien quand ils prennent avec moi des voies de hauteur et d'une certaine fermeté qui sent la menace. Je ne connais personne sous le ciel qui soit capable de me faire avancer un pas par un chemin de cette sorte..... Tout ne m'est rien à l'égal d'un point d'honneur où je croirais la réputation de ma couronne tant soit peu blessée. »

fermeté de Louis XIV. Tout fut égal entre les deux nations sur la mer. Mais tandis qu'il veut l'égalité avec l'Angleterre, il soutient sa supériorité avec l'Espagne. Il fait baisser le pavillon aux amiraux espagnols devant le sien, en vertu de cette préséance solennelle accordée en 1662.

Cependant on travaille de tous côtés à l'établissement d'une marine capable de justifier ces sentiments de hauteur. On bâtit la ville et le port de Rochefort, à l'embouchure de la Charente. On enrôle, on enclasse des matelots, qui doivent servir, tantôt sur les vaisseaux marchands, tantôt sur les flottes royales [1]. Il s'en trouve bientôt soixante mille d'enclassés.

Des conseils de construction sont établis dans les ports pour donner aux vaisseaux la forme la plus avantageuse. Cinq arsenaux de marine sont bâtis à Brest, à Rochefort, à Toulon, à Dunkerque, au Havre-de-Grâce. L'année 1672, on a soixante vaisseaux de ligne et quarante frégates [2]. Dans l'année 1681, il se trouve cent quatre-vingt-dix-huit vaisseaux de guerre, en comptant les allèges [3]; et trente galères sont dans le port de Toulon, ou armées, ou prêtes à l'être. Onze mille hommes de troupes réglées servent sur les vaisseaux [4]; les galères en ont trois mille. Il y a cent soixante-six mille hommes d'enclassés pour tous les services divers de la marine. On compta, les années suivantes, dans ce service, mille gentilshommes ou enfants de famille, faisant la fonction de soldats sur les vaisseaux, et apprenant dans les ports tout ce qui prépare à l'art de la navigation et à la manœuvre : ce sont les gardes-marines; ils étaient sur mer ce que les cadets étaient sur terre.

On les avait institués en 1672 [5], mais en petit nombre. Ce corps a été l'école d'où sont sortis les meilleurs officiers de vaisseaux.

Il n'y avait point eu encore de maréchaux de France dans le corps de la marine; et c'est une preuve combien cette partie essentielle des forces de la France avait été négligée.

1. Une année sur trois ou sur quatre.

2. On eut même 196 vaisseaux de guerre de tout rang.

3. Petits bâtiments destinés à porter une partie de la charge des grands. En 1683 le nombre de 276 bâtiments fut atteint.

4. Plus de 12 500 hommes en 1671.

5. C'est en 1668 qu'avait été formée à Rochefort une compagnie d'élèves de la marine, du nom de Vermandois. Les autres ports reçurent successivement des écoles semblables, Brest en 1669, Saint-Malo, Marseille, Toulon, etc.

Jean d'Estrées fut le premier maréchal, en 1681 [1]. Il paraît qu'une des grandes attentions de Louis XIV était d'animer, dans tous les genres, cette émulation sans laquelle tout languit.

Dans toutes les batailles navales que les flottes françaises livrèrent, l'avantage leur demeura toujours, jusqu'à la journée de La Hogue, en 1692, lorsque le comte de Tourville, suivant les ordres de la cour, attaqua avec quarante-quatre voiles une flotte de quatre-vingt-dix vaisseaux anglais et hollandais ; il fallut céder au nombre : on perdit quatorze vaisseaux du premier rang, qui échouèrent, et qu'on brûla pour ne les pas laisser au pouvoir des ennemis [2]. Malgré cet échec, les forces maritimes se soutinrent toujours; mais elles déclinèrent dans la guerre de la succession. Le cardinal de Fleury les négligea depuis dans le loisir d'une heureuse paix, seul temps propice pour les rétablir.



Médaille commémorative de la colonisation de Madagascar.

Ces forces navales servaient à protéger le commerce. Les colonies de la Martinique, de Saint-Domingue, du Canada, auparavant languissantes, fleurirent, mais avec un avantage qu'on n'avait point espéré jusqu'alors ; car, depuis 1635 jusqu'à 1665, ces établissements avaient été à charge.

En 1664, le roi envoie une colonie à Cayenne [3] ; bientôt après une autre à Madagascar [4]. Il tente toutes les voies de réparer le tort et le malheur qu'avait eus si longtemps la

1. Jean, comte d'Estrées, 1628-1707, chef d'escadre en 1666, vice-amiral en 1670, maréchal en 1681. Le duc de Vivonne, général des galères, avait été fait maréchal en 1675; mais Voltaire avertit dans son catalogue des maréchaux de France sous Louis XIV qu'on ne le compte point comme le premier maréchal de la marine, parce qu'il servit longtemps sur terre.

2. Cf. chapitre xv, page 230.

3. Dès 1663, une compagnie particulière, conduite par un sieur de Labarre, avait entrepris de coloniser la Guyane : Colbert concéda bientôt après ce domaine à la Compagnie des Indes occidentales.

4. C'était surtout cette terre qu'on avait en vue lors de la création de la Compagnie des Indes orientales.

France de négliger la mer, tandis que ses voisins s'étaient formé des empires aux extrémités du monde.

On voit, par ce seul coup d'œil, quels changements Louis XIV fit dans l'État; changements utiles, puisqu'ils subsistent. Ses ministres le secondèrent à l'envi. On leur



Ile de Madagascar.

doit sans doute tout le détail, toute l'exécution ; mais on lui doit l'arrangement général. Il est certain que les magistrats n'eussent pas réformé les lois, que l'ordre n'eût pas été remis dans les finances, la discipline introduite dans les armées, la police générale dans le royaume; qu'on n'eût point eu de flottes, que les arts n'eussent point été encouragés, tout cela de concert et en même temps, et avec persévérance, et sous différents ministres, s'il ne se fût trouvé un maître qui eût en général toutes ces grandes vues, avec une volonté ferme de les remplir[1].

1. C'est se souvenir un peu tard de Colbert et de Louvois, après un développement où leur nom devait revenir si fréquemment. Au surplus, Voltaire dit vrai en attribuant à Louis XIV l'honneur de l'arrangement général, de la direction suprême du gouvernement, et il est certain qu'il a eu sa large part dans cette série de réformes fécondes qui remplissent la première moitié de son règne. Mais Voltaire semble

Il ne sépara point sa propre gloire de l'avantage de la France, et il ne regarda pas le royaume du même œil dont un seigneur regarde sa terre, de laquelle il tire tout ce qu'il peut, pour ne vivre que dans les plaisirs. Tout roi qui aime la gloire aime le bien public [1]; il n'avait plus ni Colbert, ni Louvois, lorsque, vers l'an 1698, il ordonna [2], pour l'instruction du duc de Bourgogne, que chaque intendant fît une description détaillée de sa province. Par là on pouvait avoir une notice exacte du royaume, et un dénombrement juste des peuples. L'ouvrage fut utile, quoique tous les intendants n'eussent pas la capacité et l'attention de M. de Lamoignon de Bâville [3]. Si on avait rempli les vues du roi sur chaque province, comme elles le furent par ce magistrat dans le dénombrement du Languedoc, ce recueil de mémoires eût été un des plus beaux monuments du siècle. Il y en a quelques-uns de bien faits; mais on manqua le plan, en n'assujettissant pas tous les intendants au même ordre [4]. Il eût été à désirer que chacun eût donné par colonnes un état du nombre des habitants de chaque élection [5]; des nobles, des citoyens, des laboureurs, des artisans, des manœuvres, des bestiaux de toute espèce, des bonnes, des médiocres et des mauvaises terres, de tout le clergé régulier et séculier, de leurs revenus, de ceux des villes, de ceux des communautés.

Tous ces objets sont confondus dans la plupart des Mémoires qu'on a donnés : les matières y sont peu approfondies et peu exactes [6]; il faut y chercher, souvent avec peine, les

diminuer à l'excès celle des ministres. Il n'eût pas dû oublier (lui-même l'a dit plus haut) que les meilleures vues de Colbert furent quelquefois contrariées par Louis XIV.

1. C'est-à-dire qu'il croit l'aimer : mais il arrive aisément, surtout lorsqu'il est adulé comme Louis XIV, qu'il confonde, même de la meilleure foi du monde, le bien public avec la satisfaction de ses passions personnelles.

2. Ce fut le duc de Beauvilliers, gouverneur des Enfants de France, qui adressa aux intendants le questionnaire auquel ils devaient répondre.

3. Lamoignon de Basville, second fils du premier président Lamoignon, 1648-1724, intendant du Languedoc de 1685 à 1718. Cf. Monin, *Essai sur l'intendance de Lamoignon de Basville*.

4. La plupart ne suivirent pas dans leurs *Mémoires* l'ordre qui leur était indiqué dans le questionnaire.

5. L'élection était la subdivision de la généralité. Le nom venait des *élus* chargés de la répartition et de la levée de la taille et dont les fonctions avaient d'ailleurs beaucoup perdu de leur importance depuis la prédominance des intendants.

6. Voilà, beaucoup plus qu'un défaut de plan, ce qu'on peut reprocher aux *Mémoires*, d'ailleurs très intéressants et très importants, *sur l'état des généralités*. L'impression qui se dégage de cette lecture est

connaissances dont on a besoin et qu'un ministre doit trouver sous sa main et embrasser d'un coup d'œil, pour découvrir aisément les forces, les besoins et les ressources. Le projet était excellent et une exécution uniforme serait de la plus grande utilité [1].

Voilà, en général, ce que Louis XIV fit et essaya pour rendre sa nation plus florissante. Il me semble qu'on ne peut guère voir tous ces travaux et tous ces efforts sans quelque reconnaissance, et sans être animé de l'amour du bien public qui les inspira. Qu'on se représente ce qu'était le royaume du temps de la Fronde, et ce qu'il est de nos jours. Louis XIV fit plus de bien à sa nation que vingt de ses prédécesseurs ensemble [2]; et il s'en faut beaucoup qu'il fît ce qu'il aurait pu [3]. La guerre qui finit par la paix de Rysvick commença la ruine de ce grand commerce que son ministre Colbert avait établi ; et la guerre de la succession l'acheva.

S'il avait employé à embellir Paris, à finir le Louvre, les sommes immenses que coûtèrent les aqueducs et les travaux de Maintenon, pour conduire des eaux à Versailles, travaux interrompus et devenus inutiles [4]; s'il avait dépensé à Paris la cinquième partie de ce qu'il en a coûté pour forcer la nature à Versailles [5], Paris serait, dans toute son étendue, aussi beau qu'il l'est du côté des Tuileries et du Pont-Royal, et serait devenu la plus magnifique ville de l'univers.

profondément triste. On a dit souvent que les intendants avaient plutôt cherché à atténuer qu'à exagérer la misère populaire : nous serions tenté de croire que c'est le contraire qui est vrai, les intendants ayant surtout été guidés par la pensée de prévenir les demandes d'argent que le gouvernement pourrait être tenté de leur faire. En général, l'optimisme dont les documents officiels sont plus ou moins suspects ne se trouve pas dans les lettres, mémoires et autres documents émanés des intendants.

1. Sur ces *Mémoires* des intendants, cf. Picot, *Rapport sur les Mémoires des intendants, dressés en 1698 pour l'instruction du duc de Bourgogne*, dans les *Travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, et de Boislisle, *Mémoire sur l'état de la généralité de Paris*, dans les *Documents inédits*. Au dix-huitième siècle, Boulainvilliers avait publié des extraits de ces *Mémoires* dans son *État de la France* (1727).

2. Voltaire est véritablement fasciné par l'éclat du règne de Louis XIV, comme notre siècle a été longtemps fasciné par la gloire de l'Empire.

3. L'historien ici reprend ses droits. Voici maintenant la série des fautes de Louis XIV : sachons gré à Voltaire de ne les avoir pas dissimulées.

4. Pour conduire à Versailles les eaux de l'Eure. Les maladies qui se mirent parmi les troupes occupées à ce travail forcèrent à le suspendre en 1686 : il en fut encore de même l'année suivante : et la guerre de la ligue d'Augsbourg fit définitivement abandonner ce projet. Les dépenses avaient atteint près de 9 millions.

5. C'est exactement le mot de

C'est beaucoup d'avoir réformé les lois, mais la chicane n'a pu être écrasée par la justice. On pensa à rendre la jurisprudence uniforme; elle l'est dans les affaires criminelles, dans celles du commerce, dans la procédure: elle pourrait l'être dans les lois qui règlent les fortunes des citoyens. C'est un très grand inconvénient qu'un même tribunal ait à prononcer sur plus de cent coutumes différentes[1]. Des droits de terre, ou équivoques[2], ou onéreux, ou qui gênent la société, subsistent encore comme des restes du gouvernement féodal, qui ne subsiste plus[3] : ce sont des décombres d'un bâtiment gothique ruiné.

Ce n'est pas qu'on prétende que les différents ordres de l'État doivent être assujettis à la même loi. On sent bien que les usages de la noblesse, du clergé, des magistrats, des cultivateurs, doivent être différents[4]; mais il est à souhaiter, sans doute, que chaque ordre ait sa loi uniforme dans tout le royaume; que ce qui est juste ou vrai dans la Champagne ne soit pas réputé faux ou injuste en Normandie. L'uniformité en tout genre d'administration est une vertu; mais les difficultés de ce grand ouvrage ont effrayé.

Louis XIV aurait pu se passer plus aisément de la ressource dangereuse des traitants, à laquelle le réduisit l'anticipation qu'il fit presque toujours sur ses revenus, comme on le verra dans le chapitre des finances.

S'il n'eût pas cru qu'il suffisait de sa volonté pour faire changer de religion à un million d'hommes[5], la France n'eût pas perdu tant de citoyens. Ce pays, cependant, malgré ses secousses et ses pertes, est encore un des plus florissants de la terre[6], parce que tout le bien qu'a fait

Saint-Simon, XII, 80 : « Il se plut à tyranniser la nature, à la dompter à force d'arts et de trésors. »

1. 364 coutumes différentes en France en 1789.

2. C'est-à-dire douteux, contestés. Les droits seigneuriaux, que Voltaire appelle des droits de terre, entraînaient d'innombrables procès, soit entre seigneurs voisins et rivaux, soit entre seigneurs et censitaires.

3. Rien de plus exact: la noblesse française, sous l'ancien régime, avait perdu sa puissance et conservé cependant ses privilèges.

4. Opinion à remarquer. L'égalité ne comptait point Voltaire parmi ses adeptes.

5. Voyez ci-après le chap. XXXVI, du *Calvinisme*. » (Note de Voltaire.)

6. Ce n'est pas la seule fois que Voltaire se soit exprimé en termes aussi catégoriques sur l'état florissant de la France. Voilà une condamnation formelle de cette croyance, encore trop répandue, que le peuple, avant la Révolution, était livré à la plus hideuse misère. Non pas du reste que l'affirmation de Voltaire, volontiers optimiste et très peu

Louis XIV subsiste, et que le mal, qu'il était difficile de ne pas faire dans des temps orageux, a été réparé[1]? Enfin la postérité, qui juge les rois, et dont ils doivent avoir toujours le jugement devant les yeux, avouera, en pesant les vertus et les faiblesses de ce monarque, que quoiqu'il eût été trop loué pendant sa vie, il mérita de l'être à jamais, et qu'il fut digne de la statue qu'on lui a érigée à Montpellier, avec une inscription latine, dont le sens est : *A Louis le Grand, après sa mort*[2]. Don Ustariz, homme d'État, qui a écrit sur les finances et le commerce d'Espagne[3], appelle Louis XIV *un homme prodigieux*.

Tous les changements qu'on vient de voir dans le gouvernement, et dans tous les ordres de l'État, en produisirent nécessairement un très grand dans les mœurs. L'esprit de faction, de fureur et de rébellion, qui possédait les citoyens depuis le temps de François II, devint une émulation de servir le prince. Les seigneurs des grandes terres n'étant plus cantonnés chez eux, les gouverneurs des provinces n'ayant plus de postes importants à donner, chacun songea à ne mériter de grâces que celles du souverain ; et l'État devint un tout régulier dont chaque ligne aboutit au centre[4].

C'est là ce qui délivra la cour des factions et des conspirations qui avaient troublé l'État pendant tant d'années. Il n'y eut sous l'administration de Louis XIV qu'une seule conjuration, en 1674, imaginée par La Truaumont, gentilhomme normand perdu de débauches et de dettes, et embrassée par un homme de la maison de Rohan, grand veneur

préoccupé des classes populaires, n'appelle aussi quelques observations. Mais pour juger sainement les choses il faut comparer la richesse de la France sous l'ancien régime, non à ce qu'elle est aujourd'hui, mais à ce qu'elle était alors dans les autres nations de l'Europe, et cette comparaison est entièrement favorable à la France.

1. Notamment sous l'administration un peu terne, mais très réparatrice, du cardinal Fleury.

2. Voltaire s'est mépris sur la teneur de l'inscription dont il parle. Elle signifie que la statue, votée pendant le règne de Louis XIV par les États do Languedoc, ne fut érigée qu'après sa mort :

Ludovico magno
Comitia occitaniæ
Incolumi vovere,
Ex oculis sublato
Posuere.

Elle avait été décidée en 1683, et fut érigée en 1718.

3. Ustariz était un économiste espagnol, auteur, en 1724, d'une *Théorie et pratique du commerce et de la marine*, qui fut traduite en français par Forbonnais, en 1753, et dédiée par lui au contrôleur général Machault.

4. Résumé exact et très net d'un des plus grands résultats du règne de Louis XIV.

de France, qui avait beaucoup de courage, et peu de prudence[1]. La hauteur et la dureté du marquis de Louvois l'avaient irrité au point qu'en sortant de son audience il entra tout ému et hors de lui-même chez M. de Caumartin, et se jetant sur un lit de repos : « Il faudra, dit-il, que ce.... Louvois meure, ou moi. » Caumartin ne prit cet emportement que pour une colère passagère ; mais le lendemain ce même jeune homme lui ayant demandé s'il croyait les peuples de Normandie affectionnés au gouvernement, il entrevit des desseins dangereux. « Les temps de la Fronde sont passés, lui dit-il ; croyez-moi, vous vous perdrez, et vous ne serez regretté de personne. » Le chevalier ne le crut pas ; il se jeta à corps perdu dans la conspiration de La Truaumont. Il n'entra dans ce complot qu'un chevalier de Préaux, neveu de La Truaumont, qui, séduit par son oncle, séduisit sa maîtresse, la marquise de Villiers[2]. Leur but et leur espérance n'étaient pas et ne pouvaient être de se faire un parti dans le royaume : ils prétendaient seulement vendre et livrer Quillebœuf aux Hollandais, et introduire les ennemis en Normandie. Ce fut plutôt une lâche trahison mal ourdie qu'une conspiration. Le supplice de tous les coupables fut le seul événement que produisit ce crime insensé et inutile, dont à peine on se souvient aujourd'hui[3].

S'il y eut quelques séditions dans les provinces, ce ne furent que de faibles émeutes populaires aisément réprimées[4]. Les huguenots mêmes furent toujours tranquilles jusqu'au temps où l'on démolit leurs temples. Enfin, le roi parvint à faire d'une nation jusque-là turbulente un peuple paisible qui ne fut dangereux qu'aux ennemis, après l'avoir été à lui-même pendant plus de cent années. Les mœurs s'adoucirent sans faire tort au courage.

Les maisons que tous les seigneurs bâtirent ou achetèrent

1. Le chevalier de Rohan (1635-1674) s'était ruiné par son luxe excessif, et s'était fait priver de ses charges à cause de ses aventures scandaleuses : il avait enlevé la duchesse de Mazarin.

2. Il s'y joignit aussi un maître d'école hollandais, Van den Euden, chassé de son pays pour son athéisme, et qui composa quelques écrits séditieux, distribués en Normandie par les soins de La Truaumont.

3. La Truaumont mourut d'une blessure reçue lorsqu'on l'arrêta et qu'il voulut se défendre : Rohan et ses complices furent décapités, excepté Van den Euden, qui, étant roturier, fut pendu.

4. Il y en eut d'assez nombreuses, toutes à l'occasion de quelques impôts : en Roussillon, en Berry, dans les Landes, etc., mais surtout à Bordeaux et en Bretagne, en 1675.

dans Paris, et leurs femmes qui y vécurent avec dignité, formèrent des écoles de politesse, qui retirèrent peu à peu les jeunes gens de cette vie de cabaret qui fut encore longtemps à la mode, et qui n'inspirait qu'une débauche hardie. Les mœurs tiennent à si peu de chose, que la coutume d'aller à cheval dans Paris entretenait une disposition aux querelles fréquentes, qui cessèrent quand cet usage fut aboli. La décence, dont on fut redevable principalement aux femmes qui rassemblèrent la société chez elles, rendit les esprits plus agréables et la lecture les rendit à la longue plus solides. Les trahisons et les grands crimes, qui ne déshonorent point les hommes dans les temps de faction et de trouble, ne furent presque plus connus. Les horreurs des Brinvilliers et des Voisin ne furent que des orages passagers, sous un ciel d'ailleurs serein; et il serait aussi déraisonnable de condamner une nation sur les crimes éclatants de quelques particuliers, que de la canoniser sur la réforme de la Trappe[1].

Tous les différents états de la vie étaient auparavant reconnaissables par des défauts qui les caractérisaient. Les militaires et les jeunes gens qui se destinaient à la profession des armes avaient une vivacité emportée; les gens de justice une gravité rebutante, à quoi ne contribuait pas peu l'usage d'aller toujours en robe, même à la cour. Il en était de même des universités[2] et des médecins. Les marchands portaient encore de petites robes lorsqu'ils s'assemblaient, et qu'ils allaient chez les ministres, et les plus grands commerçants étaient alors des hommes grossiers; mais les maisons, les spectacles, les promenades publiques où l'on commençait à se rassembler pour goûter une vie plus douce, rendirent peu à peu l'extérieur de tous les citoyens presque semblable. On s'aperçoit aujourd'hui, jusque dans le fond d'une boutique, que la politesse a gagné toutes les conditions. Les provinces se sont ressenties avec le temps de tous ces changements.

On est parvenu enfin à ne plus mettre le luxe que dans

1. L'abbaye de Trappe, près de Mortagne, était tombée dans un grand relâchement de mœurs lorsque de Rancé (1626-1700) y introduisi en 1664 cette réforme que Voltaire, dans sa *Liste des écrivains français*, qualifie d'effrayante, et qui poussa en effet l'austérité aussi loin qu'il est possible à l'homme de la porter.

2. C'est-à-dire des membres des universités.

le goût et la commodité. La foule de pages et de domestiques de livrée a disparu, pour mettre plus d'aisance dans l'intérieur des maisons. On a laissé la vaine pompe et le faste extérieur aux nations chez lesquelles on ne sait encore que se montrer en public et où l'on ignore l'art de vivre.

L'extrême facilité introduite dans le commerce du monde, l'affabilité, la simplicité, la culture de l'esprit, ont fait de Paris une ville qui, pour la douceur de la vie, l'emporte probablement de beaucoup sur Rome et sur Athènes dans le temps de leur splendeur.

Cette foule de secours toujours prompts, toujours ouverts pour toutes les sciences, pour tous les arts, les goûts et les besoins; tant d'utilités solides réunies avec tant de choses agréables, jointes à cette franchise particulière aux Parisiens, tout cela engage un grand nombre d'étrangers à voyager, ou à faire leur séjour dans cette patrie de la société. Si quelques natifs en sortent, ce sont ceux qui, appelés ailleurs par leurs talents, sont un témoignage honorable à leur pays, ou c'est le rebut de la nation qui essaye de profiter de la considération qu'elle inspire ; ou bien ce sont des émigrants qui préfèrent encore leur religion à leur patrie et qui vont ailleurs chercher la misère ou la fortune, à l'exemple de leurs pères chassés de France par la fatale injure faite aux cendres du grand Henri IV, lorsqu'on anéantit sa loi perpétuelle appelée l'*Édit de Nantes;* ou, enfin, ce sont des officiers mécontents du ministère, des accusés qui ont échappé aux formes rigoureuses d'une justice quelquefois mal administrée; et c'est ce qui arrive dans tous les pays de la terre [1].

On s'est plaint de ne plus voir à la cour autant de hauteur dans les esprits qu'autrefois. Il n'y a plus, en effet, de petits tyrans, comme du temps de la Fronde, et sous Louis XIII, et dans les siècles précédents; mais la véritable grandeur s'est retrouvée dans cette foule de noblesse si longtemps avilie à servir auparavant des sujets trop puissants [2]. On voit des gentilshommes, des citoyens, qui se

1. Tout ce passage jette une grande lumière sur l'état social au milieu du dix-huitième siècle, car il est à remarquer que Voltaire parle partout au présent. Cette heureuse transformation des mœurs, dont il se réjouit à juste titre, s'était en effet produite sous le règne de Louis XIV. Ce qu'il dit de Paris, *patrie de la société*, mérite particulièrement d'être remarqué.

2. Gentilhomme de la chambre de Louis XV, historiographe du roi, longtemps courtisan assidu, Voltaire est vraiment trop indulgent pour cet incontestable abais-

seraient crus honorés autrefois d'être domestiques de ces seigneurs, devenus leurs égaux, et très souvent leurs supérieurs dans le service militaire; et plus le service en tout genre prévaut sur les titres, plus un État est florissant [1].

On a comparé le siècle de Louis XIV à celui d'Auguste. Ce n'est pas que la puissance et les événements personnels soient comparables. Rome et Auguste étaient dix fois plus considérables dans le monde que Louis XIV et Paris ; mais il faut se souvenir qu'Athènes a été égale à l'empire romain, dans toutes les choses qui ne tirent pas leur prix de la force et de la puissance. Il faut encore songer que, s'il n'y a rien aujourd'hui dans le monde tel que l'ancienne Rome et qu'Auguste, cependant toute l'Europe ensemble est très supérieure à tout l'empire romain. Il n'y avait du temps d'Auguste qu'une seule nation, et il y en a aujourd'hui plusieurs, policées, guerrières, éclairées, qui possèdent des arts que les Grecs et les Romains ignorèrent; et de ces nations il n'y en a aucune qui ait eu plus d'éclat en tout genre, depuis environ un siècle, que la nation formée en quelque sorte par Louis XIV [2].

CHAPITRE XXX

Finances et réglements.

Si l'on compare l'administration de Colbert à toutes les administrations précédentes, la postérité chérira cet homme dont le peuple insensé voulut déchirer le corps après sa mort [3]. Les Français lui doivent certainement leur industrie

sement des caractères que produisit dans la noblesse française le désir, le besoin de tout obtenir de la faveur du maître. Le mot de grandeur est ici appliqué assez mal à propos. Tous les courtisans sont égaux, et c'est ce qui séduit notre auteur, fils d'un simple trésorier de la Chambre des comptes : mais c'est que tous sont également abaissés.

1. L'idée devient ici plus juste : Voltaire a raison de se réjouir de la préférence donnée aux services sur la naissance. Mais, comme toujours, un peu trop favorable à Louis XIV, il ne veut pas voir le mal à côté du bien, et le véritable mérite sacrifié si souvent à l'art de flatter et de plaire.

2. Il n'y aurait rien à reprendre dans ce parallèle, sans cette assertion sans cesse répétée que Louis XIV a *formé* la nation française.

3. Le fait est attesté par l'ambassadeur vénitien en France. Il rapporte que l'enterrement dut être fait la nuit et protégé par des gardes.

et leur commerce, et, par conséquent, cette opulence dont les sources diminuent quelquefois dans la guerre, mais qui se rouvrent toujours avec abondance dans la paix. Cependant, en 1702, on avait encore l'ingratitude de rejeter sur Colbert la langueur qui commençait à se faire sentir dans les nerfs de l'État. Un Bois-Guillebert [1], lieutenant-général au bailliage de Rouen, fit imprimer dans ce temps-là [2] le *Détail de la France*, en deux petits volumes, et prétendit que tout avait été en décadence depuis 1660. C'était précisément le contraire. La France n'avait jamais été si florissante que depuis la mort du cardinal Mazarin jusqu'à la guerre de 1689 ; et, même dans cette guerre, le corps de l'État, commençant à être malade, se soutint par la vigueur que Colbert avait répandue dans tous ses membres. L'auteur du *Détail* prétendit que, depuis 1660, les biens-fonds du royaume avaient diminué de quinze cents millions [3]. Rien n'était ni plus faux, ni moins



Colbert (1619-1683).

1. Pierre le Pesant de Bois-Guillebert (1646-1714) a été, comme on l'a déjà vu, un ennemi déclaré de Colbert, auquel il ne pardonnait pas d'avoir subordonné à l'industrie l'agriculture, seule vraie richesse, selon lui, de la France, et d'avoir fait consister la richesse dans l'accumulation de la plus grande quantité possible de métaux précieux, tandis qu'avec beaucoup plus de raison il la mettait dans la circulation et dans la consommation des denrées. Précurseur des économistes du dix-huitième siècle, Bois-Guillebert a des idées souvent plus élevées et plus justes que Colbert. Son hostilité contre Colbert, et aussi ses graves défauts comme écrivain, lui ont attiré les sarcasmes de Voltaire : mais ils ne sont mérités qu'en partie. Voltaire a mal connu ce personnage, dont il n'a parlé à diverses reprises que pour commettre sur lui de grossières erreurs. Il s'est obstiné par exemple à lui attribuer la *Dîme royale*, dont il niait que Vauban fût l'auteur. (*Dictionnaire philosophique*, art. AGRICULTURE.)

2. Le *Détail de la France* parut en 1697.

3. Ce n'est pas exactement ce que dit Bois-Guillebert. Dans le *Détail de la France* il soutient que les re-

vraisemblable. Cependant ces arguments captieux persuadèrent ce paradoxe ridicule à ceux qui voulurent être persuadés. C'est ainsi qu'en Angleterre, dans les temps les plus florissants, on voit cent papiers publics qui démontrent que l'État est ruiné[1].

Il était plus aisé, en France qu'ailleurs, de décrier le ministère des finances dans l'esprit des peuples. Ce ministère est le plus odieux, parce que les impôts le sont toujours : il régnait d'ailleurs en général dans la finance autant de préjugés et d'ignorance que dans la philosophie.

On s'est instruit si tard, que de nos jours même on a entendu, en 1718, le Parlement en corps dire au duc d'Orléans que « la valeur intrinsèque du marc d'argent est de vingt-cinq livres »; comme s'il y avait une autre valeur réelle intrinsèque que celle du poids et du titre : et le duc d'Orléans, tout éclairé qu'il était, ne le fut pas assez pour relever cette méprise du Parlement[2].

Colbert arriva au maniement des finances avec de la science et du génie. Il commença, comme le duc de Sulli, par arrêter les abus et les pillages, qui étaient énormes[3].

venus industriels et fonciers du royaume ont diminué depuis 1660 de 5 à 600 millions : dans le *Factum de la France*, en 1707, il parle de 1500 millions. Il faut se garder d'accepter ces évaluations : Bois-Guillebert se laisse facilement entraîner au paradoxe par sa haine contre Colbert et contre les financiers en général : mais il faut aussi se garder de croire que la situation sous Colbert ait été aussi favorable qu'on le pense généralement : les preuves de misère abondent même dans ces années relativement privilégiées du règne de Louis XIV. Vauban confirme d'ailleurs le témoignage de Bois-Guillebert sur la baisse de la valeur des biens-fonds.

1. Le reproche pourrait facilement se retourner contre l'auteur, qui ne prouve rien de ce qu'il avance. Bois-Guillebert apportait au contraire à l'appui de ses allégations des arguments sérieux : les abus extrêmes dans la perception des aides, l'injustice et l'incertitude dans la répartition de la taille, et l'extrême avilissement des grains « que l'on a cru devoir établir et maintenir par des efforts continuels d'une prétendue très fine politique, à être en perte au laboureur, le prix ne pouvant atteindre aux frais de la culture dans quantité d'endroits ».

2. Le marc d'argent pesait une demi-livre (livre de poids) et on en tirait 40 livres d'argent (livre de compte). Un édit de mai 1718 porta cette valeur de 40 livres à 60. De là une vive agitation dans le Parlement, moins encore pour la mesure elle-même que parce que l'édit avait été présenté à la Cour des monnaies, et non à lui, pour l'enregistrement, remontrances, plusieurs fois réitérées, et enfin lit de justice, le 26 août 1718, où se passa l'événement auquel Voltaire fait allusion. La véritable cause de ces débats était l'opposition passionnée du Parlement aux projets de Law : le lit de justice du 26 août annonça la défaite du Parlement et le triomphe momentané de l'Écossais.

3. Usurpations de titres de no-

La recette fut simplifiée autant qu'il était possible ; et, par une économie qui tient du prodige, il augmenta le trésor du roi en diminuant les tailles [1]. On voit, par l'édit mémorable de 1664 [2], qu'il y avait tous les ans un million de ce temps-là destiné à l'encouragement des manufactures et du commerce maritime. Il négligea si peu les campagnes, abandonnées jusqu'à lui à la rapacité des traitants [3], que des négociants anglais s'étant adressés à M. Colbert de Croissi, son frère, ambassadeur à Londres, pour fournir en France des bestiaux d'Irlande et des salaisons pour les colonies, en 1667, le contrôleur général répondit que depuis quatre ans on en avait à revendre aux étrangers.

Pour parvenir à cette heureuse administration, il avait fallu une chambre de justice [4] et de grandes réformes. Il fut obligé de retrancher huit millions et plus de rentes sur la ville, acquises à vil prix, que l'on remboursa sur le pied de l'achat [5]. Ces divers changements exigèrent des édits [6]. Le Parlement était en possession de les vérifier depuis François Ier [7]. Il fut proposé de les enregistrer seulement à la Chambre des comptes ; mais l'usage ancien prévalut. Le roi

blesse, empiétements sur les domaines du roi, particulièrement sur les forêts, désordre extrême dans la comptabilité, etc.

1. En effet, parce que le produit des autres impôts s'accrut dans une proportion plus forte.

2. Le préambule de l'édit de 1664 sur les douanes intérieures était une sorte de manifeste à propos des finances et rappelait dans quel état le roi les avait trouvées et tout ce qu'il avait fait pour les améliorer. Voltaire, assez superficiel et peu complet dans tout ce chapitre, n'a point parlé davantage de cet édit de 1664 sur les tarifs, qui n'a pas eu autant de portée qu'on l'a quelquefois prétendu, mais qui n'en a pas moins été une des heureuses réformes de Colbert. (Cf. l'article de Callery, *Les douanes avant Colbert et l'ordonnance de* 1664, *Revue historique*, janvier 1882.)

3. Allusion au règlement sur les tailles, du 12 janvier 1663, qui défendait la saisie des bêtes de labour, à celui de 1664 qui défendait également la saisie de la plus grande partie des autres bestiaux. Il la défendit fréquemment aussi pour dettes privées. La préoccupation de protéger les taillables contre la violence des saisies est une de celles qui reviennent le plus souvent dans les instructions de Colbert.

4. Créée en novembre 1661, et composée de membres du Parlement, de la chambre des comptes, du grand conseil, et présidée par le chancelier Séguier. Elle dura jusqu'en 1669 et ne fit rentrer qu'une somme relativement faible, 110 millions.

5. Cf. p. 493, note 1.

6. 13 mars 1662, décision de la Chambre de justice : arrêts du conseil des 18 mars, 3 juin, 30 août 1663, 24 mai 1664 : déclaration du 9 décembre 1664. Ce fut cette dernière qu'il fallut faire enregistrer au Parlement.

7. Et même bien plus tôt : le droit d'enregistrement était en réalité aussi ancien que le Parlement lui-même, c'est-à-dire aussi ancien que

alla lui-même au Parlement faire vérifier ses édits, en 1664[1].

Il se souvenait toujours de la Fronde, de l'arrêt de proscription contre un cardinal, son premier ministre, des autres arrêts par lesquels on avait saisi les deniers royaux, pillé les meubles et l'argent des citoyens attachés à la couronne. Tous ces excès ayant commencé par des remontrances sur des édits concernant les revenus de l'État, il ordonna, en 1667, que le Parlement ne fît jamais de représentation que dans la huitaine, après avoir enregistré avec obéissance. Cet édit fut encore renouvelé en 1673[2]. Aussi, dans tout le cours de son administration, il n'essuya aucune remontrance d'aucune cour de judicature, excepté dans la fatale année de 1709, où le Parlement de Paris représenta inutilement le tort que le ministre des finances faisait à l'État par la variation du prix de l'or et de l'argent[3].

Presque tous les citoyens ont été persuadés que si le Parlement s'était toujours borné à faire sentir au souverain, en connaissance de cause, les malheurs et les besoins du peuple, les dangers des impôts, les périls encore plus grands

la monarchie. Il y a des exemples d'édits non enregistrés sous Charles VII, Louis XI, etc.

1. Les éditeurs de Kehl ont mis ici une note qu'il est intéressant de rappeler, tant parce qu'elle mentionne une omission de Voltaire, que parce qu'elle montre une fois de plus l'opinion la plus répandue au dix-huitième siècle sur le compte de Colbert : « Ce fut vers ce temps que Colbert fit achever le cadastre dans quelques provinces. On ignorait tellement la manière de faire ces opérations avec exactitude que l'impôt d'un très grand nombre de terres en surpassait le produit. Les propriétaires étaient forcés de les abandonner au fisc. Colbert fit rendre un édit qui défendait aux propriétaires d'abandonner une terre, à moins qu'ils ne renonçassent en même temps à toutes leurs autres possessions. Des villages entiers laissèrent leurs terres en friche, et l'on fut obligé de leur accorder des gratifications extraordinaires pour les engager à reprendre la culture. M. de Voltaire ignorait sûrement ces détails, puisqu'il parle ici de la science et du génie de Colbert. » — La visite de Louis XIV au Parlement eut lieu le 22 décembre 1664. Les déclarations furent enregistrées en sa présence. Quelques jours après, des conseillers ayant réclamé l'assemblée des chambres pour examiner s'il n'y avait pas quelques réformes à y apporter, le roi fit signifier sèchement au premier président qu'il n'entendait pas qu'on remît en question les édits vérifiés en sa présence. Le Parlement se sépara sans mot dire : il était dompté pour un demi-siècle.

2. Voltaire eût pu citer aussi l'arrêt de 1665 qui substituait au titre, presque séditieux aux yeux de Louis XIV, de cours souveraines, celui, très différent, de cours supérieures.

3. L'opération en question, si souvent renouvelée pendant cette guerre, était infiniment plus onéreuse au public que profitable au Trésor. Le Trésor reçut en espèces ou en billets d'État une somme de 326 millions : par suite de la refonte

de la vente de ces impôts à des traitants qui trompaient le roi et opprimaient le peuple, cet usage des remontrances aurait été une ressource sacrée de l'État, un frein à l'avidité des financiers et une leçon continuelle aux ministres. Mais les étranges abus d'un remède si salutaire avaient tellement irrité Louis XIV, qu'il ne vit que les abus, et proscrivit le remède[1]. L'indignation qu'il conserva toujours dans son cœur fut portée si loin, qu'en 1669 (13 auguste)[2] il alla encore lui-même au Parlement, pour y révoquer les privilèges de noblesse qu'il avait accordés dans sa minorité, en 1644, à toutes les cours supérieures.

Mais, malgré cet édit, enregistré en présence du roi, l'usage a subsisté de laisser jouir de la noblesse tous ceux dont les pères ont exercé vingt ans une charge de judicature dans une cour supérieure, ou qui sont morts dans leurs emplois.

En mortifiant ainsi une compagnie de magistrats[3], il voulut encourager la noblesse qui défend la patrie, et les agriculteurs qui la nourrissent. Déjà, par son édit de 1666, il avait accordé deux mille francs de pension, qui en font près de quatre aujourd'hui, à tout gentilhomme qui aurait eu douze enfants et mille à qui en aurait eu dix. La moitié de cette gratification était assurée à tous les habitants des villes exemptes de tailles; et, parmi les taillables, tout père de famille qui avait ou qui avait eu dix enfants était à l'abri de toute imposition[4].

il rendit 341 millions. La différence (moins les frais de fabrication) était son bénéfice.

1. « L'élévation des Parlements en général, dit Louis XIV dans ses *Mémoires*, II, 442, avait été dangereuse à tout le royaume durant ma minorité : il fallait les abaisser, moins pour le mal qu'ils avaient fait, que pour celui qu'ils pourraient faire à l'avenir. Leur autorité, tant qu'on la regardait comme opposée à la mienne, quelque bonnes que fussent leurs intentions, produisait de très méchants effets dans l'État, et traversait tout ce que je pouvais entreprendre de plus grand et de plus utile. Il était juste que cette utilité l'emportât sur tout le reste, et de réduire toutes choses dans leur ordre légitime et naturel. »

2. L'édit du 13 août 1669 n'est pas ce que dit Voltaire : il réglait le prix des charges, l'âge d'admission à ces charges, les évocations, l'usage des lettres de répit et de *committimus*.

3. Louis XIV s'est toujours défendu d'avoir eu la moindre pensée de vengeance contre l'ordre judiciaire. « J'ai pour eux (II, 443), dit-il, l'affection et la considération que je dois..... (Ces compagnies) sont rentrées d'elles-mêmes et sans violence dans le devoir. Les bons serviteurs ont ramené les mauvais. Pourquoi imputer à tout le corps les fautes d'une partie, plutôt que les services qui ont prévalu, et par où l'on a fini ? »

4. L'édit (novembre 1666) accordait l'exemption de la taille au père de douze enfants, et l'exemption de

Il est vrai que le ministre Colbert ne fit pas tout ce qu'il pouvait faire, encore moins ce qu'il voulait. Les hommes n'étaient pas alors assez éclairés; et dans un grand royaume il y a toujours de grands abus. La taille arbitraire, la multiplicité des droits, les douanes de province à province, qui rendent une partie de la France étrangère à l'autre et même ennemie, l'inégalité des mesures d'une ville à l'autre, vingt autres maladies du corps politique ne purent être guéries [1].

La plus grande faute qu'on reproche à ce ministre est de n'avoir pas osé encourager l'exportation des blés [2]. Il y avait longtemps qu'on n'en portait plus à l'étranger. La culture avait été négligée dans les orages du ministère de Richelieu; elle le fut davantage dans les guerres civiles de la Fronde. Une famine, en 1661, acheva la ruine des campagnes, ruine pourtant que la nature, secondée du travail, est toujours prête à réparer. Le Parlement de Paris rendit, dans cette année malheureuse, un arrêt [3] qui paraissait juste dans son

collecte, curatelle, guet et garde au père de dix enfants dont aucun ne serait entré dans les ordres.

1. Voltaire est ici tout à fait d'accord avec Bois-Guillebert, qu'il contredisait un peu plus haut. — Les éditeurs de Kehl s'expriment ainsi à propos de ces lacunes fâcheuses de l'œuvre de Colbert : « Si Colbert eût été assez éclairé sur ces objets, s'il eût proposé à Louis XIV de détruire ces abus, l'amour de ce prince pour la gloire ne lui eût point permis d'hésiter. Mais Colbert ne connaissait point assez ni ces abus, ni les moyens d'y remédier, ni surtout ceux d'y remédier sans causer au Trésor royal une perte momentanée : les guerres continuelles et la magnificence de la cour rendaient ce sacrifice bien difficile. Cette cause est la seule qui, sous un gouvernement ferme, empêche de faire dans l'administration des finances des changements utiles. Sous un gouvernement faible, il en existe une autre, la crainte des hommes puissants à qui la destruction des abus peut nuire, et qui se réunissent pour les protéger. » Il est certain que pendant ces belles années du règne de Louis XIV, où toute résistance avait disparu, les circonstances étaient éminemment favorables pour détruire une foule d'abus, dont plusieurs, en effet, furent abolis ou atténués, mais dont beaucoup malheureusement subsistèrent, et que Colbert est jusqu'à un certain point responsable du bien qu'il n'a pas fait.

2. Voici la grande question du dix-huitième siècle, le principal grief des économistes et des physiocrates contre Colbert. Voltaire, qui l'a défendu pour tout le reste contre les attaques de ses contemporains, partage ici, avec grande raison, l'opinion favorite des économistes et donne tort à Colbert. N'avoir pas accordé la liberté du commerce des grains a été au contraire le principal titre de Colbert à l'admiration de Necker, hostile à cette liberté. L'éloge de Colbert, qu'il prononça en 1773, était une attaque contre la doctrine de la liberté d'exportation.

3. 19 août 1661. Forbonnais a très justement caractérisé cet arrêt (*Essai sur les finances de France*, III, 159). « Le commerce des grains, dit-il, s'y trouvait en quelque façon in-

principe, mais qui fut presque aussi funeste dans les conséquences que tous les arrêts arrachés à cette compagnie pendant la guerre civile. Il fut défendu aux marchands, sous les peines les plus graves, de contracter aucune association pour ce commerce, et à tous particuliers de faire un amas de grains. Ce qui était bon dans une disette passagère devenait pernicieux à la longue, et décourageait tous les agriculteurs. Casser un tel arrêt, dans un temps de crise et de préjugés, c'eût été soulever les peuples [1].

Le ministre n'eut d'autres ressources que d'acheter chèrement chez les étrangers les mêmes blés que les Français leur avaient précédemment vendus dans les années d'abondance. Le peuple fut nourri, mais il en coûta beaucoup à l'État; et l'ordre que M. Colbert avait déjà remis dans les finances rendit cette perte légère [2].

La crainte de retomber dans la disette ferma nos ports à l'exportation du blé [3]. Chaque intendant, dans sa province,

terdit: car il était défendu aux marchands de contracter aucune société pour ce commerce et de faire aucun amas de grains. L'État pourvut à la disette par ses moyens ordinaires, en faisant venir à grands frais des étrangers ce que nous leur avions peut-être vendu à bon marché, faute d'avoir la permission de le garder. » Arrêter la circulation quand il eût fallu l'activer, décourager le commerce, et par conséquent l'agriculture, quand il eût fallu exciter le paysan à cultiver davantage, faire peser sur tout marchand de blé d'affreux soupçons, quand il eût fallu combattre énergiquement les préjugés populaires, tel a toujours été le funeste résultat de l'intervention du Parlement dans les questions d'approvisionnement.

1. En effet, l'aveuglement du peuple était tel que le gouvernement était obligé de compter avec lui. Peu de réformes ont été aussi difficiles à faire prévaloir que la liberté du commerce des grains. Telle était la situation au dix-huitième siècle : telle elle était à plus forte raison au temps de Colbert, et c'est le meilleur argument à faire valoir en sa faveur. D'après Voltaire, si Colbert eût vécu cent ans plus tard, il aurait été partisan de la liberté du commerce des grains. (Lettre à Roubaud, 1er juillet 1769.)

2. C'est presque toujours ainsi que les choses se passèrent sous l'ancien régime : le gouvernement nourrissait à grands frais le peuple, qui accusait le gouvernement de l'affamer à plaisir. Seulement ces bruits sinistres ne circulaient pas encore sous Louis XIV et une médaille (*Fames pietate principis sublevata*) transmit le souvenir des distributions de pain faites au Louvre aux habitants de Paris et des environs.

3. La législation de Colbert sur l'exportation des grains est confuse et contradictoire : tantôt l'exportation fut permise, tantôt elle fut défendue. Si l'on réfléchit qu'en pareille matière des interdictions fréquemment renouvelées, toujours imminentes, équivalent en fait à une interdiction constante, si l'on tient compte en outre des préjugés populaires, nettement hostiles à toute exportation de grains, on trouvera, comme les économistes du dix-huitième siècle, que l'absence de liberté caractérise l'administra-

se fit même un mérite de s'opposer au transport des grains dans la province voisine. On ne put dans les bonnes années vendre ses grains que par une requête au conseil. Cette fatale administration semblait excusable par l'expérience du passé.

Tout le conseil craignait que le commerce du blé ne le forçât de racheter encore à grands frais des autres nations une denrée si nécessaire, que l'intérêt et l'imprévoyance des cultivateurs auraient vendue à vil prix.

Le laboureur alors, plus timide que le conseil, craignit de se ruiner à créer une denrée dont il ne pouvait espérer un grand profit[1], et les terres ne furent pas aussi bien cultivées qu'elles auraient dû l'être. Toutes les autres branches de l'administration, étant florissantes, empêchèrent Colbert de remédier au défaut de la principale.

C'est la seule tache de son ministère : elle est grande; mais, ce qui l'excuse, ce qui prouve combien il est malaisé de détruire les préjugés dans l'administration française, et comme il est difficile de faire le bien, c'est que cette faute, sentie par tous les citoyens habiles, n'a été réparée par aucun ministre[2], pendant cent années entières, jusqu'à l'époque mémorable de 1764, où un contrôleur-général[3] plus éclairé a tiré la France d'une misère profonde en rendant le commerce des grains libre, avec des restrictions à peu près semblables à celles dont on use en Angleterre.

Colbert, pour fournir à la fois aux dépenses des guerres, des bâtiments et des plaisirs, fut obligé de rétablir, vers l'an 1672, ce qu'il avait voulu d'abord abolir pour jamais; impôts

tion de Colbert (et aussi de ses successeurs). Quant à la circulation intérieure, libre en principe, elle était aussi très souvent interrompue par des arrêts du conseil, et constamment paralysée par les égoïsmes locaux et les répugnances populaires.

1. Sur ce trop bas prix des grains au temps de Colbert, cf. Forbonnais. *Recherches sur les finances de France.* Vers 1668, le setier de froment valait en moyenne 9^{l} 15^{s} et tombait parfois entre 6 et 8 l. Au temps de Voltaire, Quesnay en estimait la valeur moyenne 15^{l} 9^{s}, et déplorait qu'elle ne fût pas plus élevée. Le setier de Paris équivaut à peu près à un hectolitre et demi.

2. Elle a même été aggravée par des ordonnances de 1693, 1699, etc., sur la police des grains, qui s'inspirent de tous les préjugés les plus funestes.

3. Le contrôleur général Laverdy. Dix ans plus tôt M. de Séchelles avait permis l'exportation des grains par deux ports du Midi. En juillet 1764 la liberté d'exporter fut accordée, ou plutôt imposée, sauf si dans trois marchés consécutifs le prix du quintal de blé était monté à 12^{l} 10^{s}. — Ce paragraphe a été ajouté par Voltaire dans l'édition de 1768.

en parti[1], rentes, charges nouvelles[2]; augmentations de gages[3]; enfin, ce qui soutient l'État quelque temps, et l'obère pour des siècles.

Il fut emporté hors de ses mesures[4]; car, par toutes les instructions qui restent de lui, on voit qu'il était persuadé que la richesse d'un pays ne consiste que dans le nombre des habitants, la culture des terres, le travail industrieux et le commerce : on voit que le roi, possédant très peu de domaines particuliers, et n'étant que l'administrateur des biens de ses sujets, ne peut être véritablement riche que par des impôts aisés à percevoir et également répartis.

Il craignait tellement de livrer l'État aux traitants que, quelque temps après la dissolution de la Chambre de justice qu'il avait fait ériger contre eux, il fit rendre un arrêt du conseil, qui établissait la peine de mort contre ceux qui avanceraient de l'argent sur de nouveaux impôts[5]. Il voulait, par cet arrêt comminatoire, qui ne fut jamais imprimé, effrayer la cupidité des gens d'affaires. Mais bientôt après, il fut obligé de se servir d'eux, sans même révoquer l'arrêt : le roi pressait et il fallait des moyens prompts.

Cette invention, apportée d'Italie en France par Catherine de Médicis[6], avait tellement corrompu le gouvernement, par la facilité funeste qu'elle donne, qu'après avoir été supprimée dans les belles années de Henri IV, elle reparut dans tout le règne de Louis XIII et infecta surtout les derniers temps de Louis XIV.

1. C'est-à-dire des impôts dont on aliénait la perception à des *partisans* ou *traitants*, moyennant une somme une fois payée ou une redevance annuelle. Ce fut toujours un des expédients les plus usités sous l'ancien régime.

2. C'est-à-dire création de nouveaux offices.

3. L'État devait servir aux acquéreurs d'offices une somme annuelle représentant moins la rétribution des services rendus que l'intérêt de la finance de l'office : quand il accordait ou plutôt imposait une augmentation de gages, c'était contre versement d'un nouveau capital correspondant à cette augmentation. L'expédient équivalait à un emprunt forcé dans toute sa rigueur. Autant il serait difficile aujourd'hui de trouver un fonctionnaire qui se plaignît d'une augmentation de traitement, autant il était difficile sous l'ancien régime d'en trouver un qui se réjouît d'une augmentation de gages.

4. Hors des mesures qu'il aurait voulu prendre, des principes qu'il aurait voulu appliquer.

5. Ce fait, qui n'est rapporté que dans les *Mémoires de Gourville*, III, 592, doit être tenu pour très douteux. Voltaire lui-même doit constater que l'arrêt en question ne fut jamais imprimé : il est probable qu'il ne fut même jamais rendu.

6. La phrase n'est pas claire. Voltaire veut parler de la coutume d'inventer des taxes pour en vendre

Enfin, Sulli enrichit l'État par une économie sage, que secondait un roi aussi parcimonieux que vaillant, un roi soldat à la tête de son armée, et père de famille avec son peuple. Colbert soutint l'État, malgré le luxe d'un maître fastueux, qui prodiguait tout pour rendre son règne éclatant[1].

On sait qu'après la mort de Colbert, lorsque le roi se proposa de mettre Le Pelletier[2] à la tête des finances, Le Tellier lui dit : « Sire, il n'est pas propre à cet emploi. — Pourquoi ? dit le roi. — Il n'a pas l'âme assez dure, dit Le Tellier. — Mais vraiment, reprit le roi, je ne veux pas qu'on traite durement mon peuple. » En effet, ce nouveau ministre était bon et juste ; mais, lorsqu'en 1688 on fut replongé dans la guerre, et qu'il fallut se soutenir contre la ligue d'Augsbourg, c'est-à-dire contre presque toute l'Europe, il se vit chargé d'un fardeau que Colbert avait trouvé trop lourd : le facile et malheureux expédient d'emprunter et de créer des rentes fut sa première ressource. Ensuite on voulut diminuer le luxe, ce qui, dans un royaume rempli de manufactures, est diminuer l'industrie et la circulation, et ce qui n'est convenable qu'à une nation qui paye son luxe à l'étranger.

Il fut ordonné que tous les meubles d'argent massif, qu'on voyait alors en assez grand nombre chez les grands seigneurs, et qui étaient une preuve de l'abondance, seraient portés à la Monnaie[3]. Le roi donna l'exemple : il se priva de toutes ces tables d'argent, de ces candélabres, de ces grands canapés d'argent massif et de tous ces autres meubles qui

le produit à des traitants. La coutume ne date pas de Catherine de Médicis : c'est bien plus tôt que la royauté française commença à recourir à la coûteuse assistance des banquiers dont la plupart furent, en effet, Italiens.

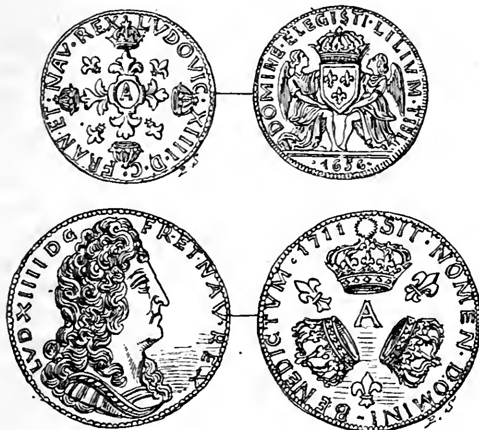
1. Cf. p. 494, note 2. — Il manque bien des choses à cet exposé de la gestion financière sous Colbert : Voltaire n'a point parlé notamment de l'administration des impôts indirects et des ordonnances importantes de 1680.

2. Claude Le Pelletier, 1630-1711, président au Parlement de Paris, prévôt des marchands. Les Le Tellier, dont il était parent, furent précisément les auteurs de son élévation, quoi qu'en dise Voltaire. Homme honnête, aux prises avec des difficultés trop fortes pour lui, et dont l'administration ne présente rien de saillant.

3. L'édit est de décembre 1689, et par conséquent n'appartient pas à l'administration de Le Pelletier, qui avait quitté les finances le 20 septembre 1689, mais à celle de son successeur Pontchartrain. Dans le préambule, le roi condamnait l'usage qu'on avait fait pour le luxe des matières d'or et d'argent introduites dans le royaume « par ses soins et son application pour le bien de ses sujets ».

étaient des chefs-d'œuvre de ciselure des mains de Ballin[1], homme unique en son genre, et tous exécutés sur les dessins de Lebrun. Ils avaient coûté dix millions : on en retira trois. Les meubles d'argent orfévri des particuliers produisirent trois autres millions. La ressource était faible[2].

On fit ensuite une de ces énormes fautes dont le ministère ne s'est corrigé que dans nos derniers temps ; ce fut d'al-



Monnaies de Louis XIV.

térer les monnaies, de faire des refontes inégales[3], de donner aux écus une valeur non proportionnée à celle des quarts : il arriva que, les quarts étant plus forts et les écus plus faibles[4], tous les quarts furent portés dans les pays étrangers ; ils y furent frappés en écus, sur lesquels il y avait à gagner

1. Orfèvre de mérite mort en 1678, dont Voltaire dit, dans sa liste des artistes célèbres du siècle de Louis XIV, qu'il a mérité d'être mis au rang des plus célèbres artistes par la beauté de son dessin et l'élégance de son exécution.

2. Bien entendu, 3 millions de bénéfice. Cf. p. 540, où Voltaire attribue une valeur de 400 millions aux matières d'or et d'argent travaillées. — Il faut y ajouter le produit de la fonte d'une grande quantité d'ornements d'église et d'objets consacrés au culte, que plusieurs évêques s'empressèrent d'envoyer à la Monnaie sur l'invitation du roi.

3. *Des refontes inégales :* c'est-à-dire que la valeur d'un sol, par exemple, pouvait cesser d'être la vingtième partie du franc, le franc ayant haussé ou baissé de valeur selon les vicissitudes des édits, et le sou n'ayant pas été altéré dans la même proportion.

4. C'est l'explication des mots précédemment employés, *refontes inégales*.

en les reversant en France [1]. Il faut qu'un pays soit bien bon par lui-même, pour subsister encore avec force, après avoir essuyé si souvent de pareilles secousses. On n'était pas encore instruit : la finance était alors, comme la physique, une science de vaines conjectures. Les traitants étaient des charlatans qui trompaient le ministère ; il en coûta quatre-vingts millions à l'État. Il faut vingt ans de peines pour réparer de pareilles brèches.

Vers les années 1691 et 1692, les finances de l'État parurent donc sensiblement dérangées. Ceux qui attribuaient l'affaiblissement des sources de l'abondance aux profusions de Louis XIV dans ses bâtiments, dans les arts et dans les plaisirs, ne savaient pas qu'au contraire les dépenses qui encouragent l'industrie enrichissent un État [2]. C'est la guerre qui appauvrit nécessairement le trésor public, à moins que les dépouilles des vaincus ne le remplissent. Depuis les anciens Romains, je ne connais aucune nation qui se soit enrichie par des victoires. L'Italie, au seizième siècle, n'était riche que par le commerce. La Hollande n'eût pas subsisté longtemps, si elle se fût bornée à enlever la flotte d'argent des Espagnols [3], et si les grandes Indes n'avaient pas été l'aliment de sa puissance. L'Angleterre s'est toujours appauvrie par la guerre, même en détruisant les flottes françaises ; et le commerce seul l'a enrichie. Les Algériens, qui n'ont guère que ce qu'ils gagnent par les pirateries, sont un peuple très misérable.

Parmi les nations de l'Europe, la guerre, au bout de quelques années, rend le vainqueur presque aussi malheureux que le vaincu. C'est un gouffre où tous les canaux de l'abondance s'engloutissent. L'argent comptant, ce principe de tous les biens et de tous les maux, levé avec tant de peine dans

1. Tel est en effet le résultat infaillible de semblables mesures. — L'écu d'argent valait 3 l. : il fut porté en janvier 1690 à 3l 6s ; le louis d'or passa de 11l 12s à 12l 10s. Cette modification n'était que le prélude d'un grand nombre d'autres. Cf. Vuitry, *Un chapitre de l'histoire financière de la France* (Revue des Deux Mondes, décembre 1883).

2. Cela fait penser au fameux mot de Louis XIV à Colbert : « Un roi fait l'aumône en dépensant beaucoup. » Voltaire a exprimé plus d'une fois cette opinion sur l'utilité des dépenses. Elle est optimiste à l'excès. Des dépenses improductives peuvent rendre florissante quelque industrie de luxe, procurer du travail à des ouvriers : elles n'en sont pas moins à charge au corps général de l'État et peuvent rapidement amener sa ruine.

3. Les galions qui amenaient d'Amérique les métaux précieux, et qui tombèrent souvent entre les mains des ennemis de l'Espagne.

les provinces, se rend dans les coffres de cent entrepreneurs, dans ceux de cent partisans, qui avancent les fonds, et qui achètent, par ces avances, le droit de dépouiller la nation au nom du souverain. Les particuliers alors,



La taxe par tête ou capitation (1695).

regardant le gouvernement comme leur ennemi, enfouissent leur argent; et le défaut de circulation fait languir le royaume.

Nul remède précipité ne peut suppléer à un arrangement fixe et stable, établi de longue main, et qui pourvoit de loin aux besoins imprévus[1]. On établit la capitation en 1695[2].

1. La suite des idées n'est pas ici très claire. Après avoir montré pourquoi les finances de l'État étaient dérangées vers 1691 et 1692, Voltaire continue le même développement et montre qu'on n'a eu recours qu'à de misérables expédients, qu'on n'avait pas de ces ressources calculées de longue date, qui permettent de faire face à des besoins multipliés et imprévus. L'auteur met au nombre de ces expédients regrettables la capitation, qui aurait cependant mérité un jugement plus favorable.

2. « Au tome IV, p. 136, des *Mémoires de Mme de Maintenon*, on trouve que la capitation « rendit au delà des espérances des fermiers ». Jamais il n'y a eu de ferme de la

Elle fut supprimée à la paix de Rysvick et rétablie ensuite [1]. Le contrôleur-général, Pontchartrain, vendit des lettres de noblesse pour deux mille écus en 1696 : cinq cents particuliers en achetèrent ; mais la ressource fut passagère et la honte durable [2]. On obligea tous les nobles, anciens et nouveaux, de faire enregistrer leurs armoiries et de payer la permission de cacheter leurs lettres avec leurs armes. Des maltôtiers [3] traitèrent de cette affaire et avancèrent l'argent. Le ministère n'eut presque jamais recours qu'à ces petites ressources, dans un pays qui en eût pu fournir de plus grandes.

On n'osa imposer le dixième que dans l'année 1710 [4]. Mais

capitation. Il est dit que « les laquais de Paris allèrent à l'hôtel de ville prier qu'on les imposât à la capitation ». Ce conte ridicule se détruit de lui-même : « les maîtres payèrent toujours pour leurs domestiques. » (Note de Voltaire.) — Ce fut après beaucoup d'hésitations que le ministre Pontchartrain se décida à établir cette taxe, si préférable à toutes celles que l'imagination fiscale inventait tous les jours, parce qu'elle contenait un principe d'égalité : tous les Français, sans autre exception que d'une part le roi, de l'autre les gens réduits à la mendicité, étaient divisés en 22 classes, et les contribuables de chacune de ces classes taxés à une somme fixe. Dans l'application, le nouvel impôt fut très différent de ce qu'il était en théorie. L'exemption du clergé, les abonnements accordés, en réduisirent le produit à une vingtaine de millions. — Voltaire a raison de remarquer que la capitation des domestiques fut payée par leurs maîtres, mais sauf recours contre eux.

1. En 1701.

2. Le préambule de l'édit de la capitation avait promis, grâce à cette imposition, la suppression à l'avenir des affaires extraordinaires : jamais promesse, on le voit, ne fut aussi mal tenue. Les considérants de l'édit de 1696 sur la vente de la noblesse sont des plus curieux : « ..... Le zèle se signale de plus d'une manière, et il est des occasions où, en sacrifiant son bien pour l'entretien des troupes qui défendent l'État on mérite en quelque sorte la même récompense que ceux qui prodiguent leur sang pour le défendre. C'est ce qui nous a fait prendre la résolution d'accorder cinq cents lettres de noblesse pour servir de récompense à ceux de nos sujets qui en les acquérant par une finance modérée (chaque lettre de noblesse était vendue 2000 écus), contribueront à nous fournir les secours dont nous avons besoin pour repousser les efforts de nos ennemis. » Il avait fallu se rabattre à 6 000 livres pour que la marchandise trouvât acheteurs : on avait d'abord voulu en tirer 10 000 livres.

3. Le mot est synonyme de traitants, avec une nuance particulièrement défavorable. Une maltôte était un mauvais impôt, un impôt levé illégalement, et par extension, le mot désigna toute espèce d'impôts.

4. Le récit manque de suite. Après quelques mots à peine consacrés à Pontchartrain, l'on passe rapidement par-dessus l'administration de Chamillart à l'un des actes les plus importants de celle de Desmaretz. — Voltaire, qui a vivement et fréquemment critiqué la *Dîme royale*, semble ici regretter qu'on n'ait pas eu recours plus tôt à l'impôt du dixième qui en était, en

ce dixième, levé à la suite de tant d'autres impôts onéreux, parut si dur, qu'on n'osa pas l'exiger avec rigueur[1]. Le gouvernement n'en retira pas vingt-cinq millions annuels, à quarante francs le marc.

Colbert avait peu changé la valeur numéraire des monnaies. Il vaut mieux ne la point changer du tout. L'argent et l'or, ces gages d'échange, doivent être des mesures invariables[2]. Il n'avait poussé la valeur numéraire du marc d'argent, de vingt-six francs où il l'avait trouvée, qu'à vingt-sept et à vingt-huit; et après lui, dans les dernières années de Louis XIV, on étendit cette dénomination jusqu'à quarante livres idéales : ressource fatale, par laquelle le roi était soulagé un moment, pour être ruiné ensuite; car, au lieu d'un marc d'argent, on ne lui en donnait presque plus que la moitié. Celui qui devait vingt-six livres en 1668 donnait un marc, et qui devait quarante livres ne donnait qu'à peu près ce même marc en 1710. Les diminutions qui suivirent dérangèrent le peu qui restait de commerce autant qu'avait fait l'augmentation[3].

On aurait trouvé une ressource dans un papier de crédit; mais ce papier doit être établi dans un temps de prospérité, pour se soutenir dans un temps malheureux.

Le ministre Chamillart commença, en 1706, à payer en billets de monnaie[4], en billets de subsistance, d'ustensiles[5];

partie du moins, l'application : et ce regret est entièrement justifié.

1. Rien n'est plus exact, et si cette phrase de Voltaire avait été remarquée comme elle aurait dû l'être, elle aurait épargné à beaucoup de nos historiens nombre de déclamations sur l'énergie désespérée que montra la France dans ces temps désastreux. Jamais impôt ne mérita moins son nom que le dixième. On se tromperait du tout au tout en prenant au sérieux les pages que Saint-Simon a consacrées à cette « exaction monstrueuse ».

2. Vérité évidente, et que l'on s'étonne presque de voir encore méconnue au siècle de Louis XIV. Comme le dit très bien Forbonnais, « les échanges diminuent dans les États à mesure que le moyen terme qui sert à les évaluer devient incertain; les uns gardent leur argent, les autres leurs denrées et ce sont les plus sages. »

3. De 1689 à 1715 la valeur des espèces (bien entendu la valeur officielle) varia 43 fois. (Cf. Vuitry, *Un chapitre de l'histoire financière de la France*.)

4. Une refonte des monnaies ayant été décrétée, l'État paya les espèces qui furent présentées à la refonte en *billets de monnaie*, c'est-à-dire en billets qui devaient être payés à vue en espèces nouvelles, lorsque la refonte aurait eu lieu. Ils furent d'abord payés très exactement, mais ensuite l'abus que l'on fit de cette ressource les discrédita complètement. Ce fut dès 1701, et non pas en 1706, qu'ils commencèrent à être émis.

5. Les subsistances et ustensiles étaient des impositions militaires :

et, comme cette monnaie de papier n'était pas reçue dans les coffres du roi, elle fut décriée presque aussitôt qu'elle parut[1]. On fut réduit à continuer de faire des emprunts onéreux, à consommer d'avance quatre années des revenus de la couronne[2].

On fit toujours ce qu'on appelle des affaires extraordinaires: on créa des charges ridicules, toujours achetées par ceux qui veulent se mettre à l'abri de la taille; car l'impôt de la taille étant avilissant en France, et les hommes étant nés vains, l'appât qui les décharge de cette honte fait toujours des dupes[3], et les gages considérables attachés à ces nouvelles charges invitent à les acheter dans des temps difficiles, parce qu'on ne fait pas réflexion qu'elles seront supprimées dans des temps moins fâcheux[4]. Ainsi, en 1707, on inventa la dignité des conseillers du roi rouleurs et courtiers de vin, et cela produisit cent quatre-vingt mille livres. On imagina des greffiers royaux, des subdélégués des intendants des provinces[5]. On inventa des conseillers du roi contrôleurs aux

les populations étaient astreintes à fournir aux troupes de passage des vivres, des fourrages, etc. Ces impositions étaient rattachées à la caisse du trésorier de l'extraordinaire des guerres. Les billets en question furent émis par ce trésorier, ainsi que par celui de la marine, pour payer certaines de ces fournitures. Il y eut pendant la guerre de la succession d'Espagne bien d'autres papiers d'État en circulation : billets des fermiers généraux et receveurs généraux, billets de la caisse des emprunts, billets de la caisse Legendre, etc. (Voir Vuitry, même ouvrage.)

1. La plupart de ces billets purent être employés en acquisition de charges ou de rentes.

2. « Il est dit dans l'histoire écrite par La Hode, et rédigée sous le nom de La Martinière, qu'il en coûtait 72 pour 100 pour le change dans les guerres d'Italie. C'est une absurdité. Le fait est que M. Chamillart, pour payer les armées, se servait du crédit du *chevalier Bernard*. Ce ministre croyait, par un ancien préjugé, qu'il ne fallait pas que l'argent sortît du royaume, comme si l'on donnait cet argent pour rien, et comme s'il était possible qu'une nation débitrice à une autre, et qui ne s'acquitte pas en effets commerçables, ne payât point en argent comptant : ce ministre donnait au banquier 8 pour 100 de profit, à condition qu'on payât l'étranger sans faire sortir de l'argent de France. Il payait outre cela le change, qui allait à 5 ou 6 pour 100 de perte; et le banquier était obligé, malgré sa promesse, de solder son compte en argent avec l'étranger, ce qui produisait une perte considérable. » (Note de Voltaire.) Ce chevalier Bernard est le fameux Samuel Bernard, que le roi courtisa si bien à Marly.

3. C'est presque le fameux mot de Pontchartrain à Louis XIV : « Toutes les fois que Votre Majesté crée une charge, Dieu crée un sot pour l'acheter. »

4. D'ailleurs elles n'étaient guère supprimées que moyennant rachat : le placement pouvait en somme être considéré comme sûr.

5. Cette institution était nécessaire, et elle a subsisté. Seulement en 1704 les subdélégués étaient des

empilements des bois, des conseillers de police, des charges de barbiers-perruquiers[1], des contrôleurs-visiteurs de beurre frais, des essayeurs de beurre salé. Ces extravagances font rire aujourd'hui ; mais alors elles faisaient pleurer[2].

Le contrôleur-général Desmarets, neveu de l'illustre Colbert, ayant, en 1708[3], succédé à Chamillart, ne put guérir un mal que tout rendait incurable.

La nature conspira avec la fortune pour accabler l'État. Le cruel hiver de 1709 força le roi de remettre aux peuples neuf millions de tailles[4] dans le temps qu'il n'avait pas de quoi payer ses soldats. La disette des denrées fut si excessive, qu'il en coûta quarante-cinq millions pour les vivres de l'armée. La dépense de cette année 1709 montait à deux cent vingt et un millions, et le revenu ordinaire du roi n'en produisit pas quarante-neuf[5]. Il fallut donc ruiner l'État pour que les ennemis ne s'en rendissent pas les maîtres. Le désordre s'accrut tellement et fut si peu réparé que, longtemps après la paix, au commencement de l'année 1715, le roi fut obligé de faire négocier trente-deux millions de billets, pour en avoir huit en espèces. Enfin, il laissa à sa mort deux milliards six cents millions de dettes[6], à vingt-huit livres le marc, à quoi les espèces se trouvèrent alors réduites,

officiers, acquéreurs de leurs charges : les offices furent supprimés en 1715, et les subdélégués exercèrent dorénavant leurs fonctions en vertu d'une simple commission des intendants.

1. Ou plutôt des contrôleurs de perruques, créés par édit de janvier 1706 avec les considérants suivants : « L'usage des perruques..... ne contribuant pas moins à l'ornement de l'homme qu'à sa santé, nous avons créé des lettres de maîtrise..... afin que le public pût être mieux servi et avec fidélité : mais comme nous sommes informés que plusieurs particuliers, sans expérience et sans titres, s'ingèrent à faire des perruques et ôtent aux maîtres l'avantage qu'ils ont espéré tirer de leurs lettres, nous croyons que le moyen le plus sûr pour empêcher ces abus... est de faire marquer à l'avenir toutes les coiffes des perruques qui seront faites par les perruquiers, et de les faire *exercer*... »

2. Parmi les charges alors créées, celles des inspecteurs aux boucheries et aux boissons, dont il est souvent question au dix-huitième siècle, furent, non les moins absurdes, mais les plus importantes et les plus durables.

3. Le 20 février 1708.

4. 6 200 000 livres en 1709, 8 millions en 1710.

5. Cela doit s'entendre du revenu net. Ce chiffre est lui-même plutôt trop fort. De 1708 à 1714 Desmaretz a dépensé 1564 millions, et le revenu net ne lui en a fourni que 269.

6. Vuitry donne les chiffres suivants : capital des rentes perpétuelles et viagères, 941 millions : arriéré, 300 millions : anticipations, 300 millions : effets royaux, 600 millions : offices et augmentations de gages, 200 millions : divers, 41 millions : en tout, 2382 millions. Les évaluations ont toujours varié de 2 milliards à 2 800 millions, valeur du temps.

ce qui fait environ quatre milliards cinq cents millions de notre monnaie courante en 1760[1].

Il est étonnant, mais il est vrai que cette immense dette n'aurait point été un fardeau impossible à soutenir, s'il y avait eu alors un commerce florissant, un papier de crédit établi et des compagnies solides qui eussent répondu de ce papier, comme en Suède, en Angleterre, à Venise et en Hollande ; car, lorsqu'un État puissant ne doit qu'à lui-même, la confiance et la circulation suffisent pour payer; mais il s'en fallait beaucoup que la France eût alors assez de ressources pour faire mouvoir une machine si vaste et si compliquée, dont le poids l'écrasait.

Louis XIV, dans son règne, dépensa dix-huit milliards; ce qui revient, année commune, à trois cent trente millions d'aujourd'hui, en compensant l'une par l'autre les augmentations et les diminutions numéraires des monnaies.

Sous l'administration du grand Colbert, les revenus ordinaires de la couronne n'allaient qu'à cent dix-sept millions à vingt-sept livres et puis à vingt-huit livres le marc d'argent.

Ainsi tout le surplus fut toujours fourni en affaires extraordinaires. Colbert, le plus grand ennemi de cette funeste ressource, fut obligé d'y avoir recours pour servir promptement. Il emprunta huit cents millions, valeur de notre temps, dans la guerre de 1672. Il restait au roi très peu d'anciens domaines de la couronne. Ils sont déclarés inaliénables par tous les parlements du royaume et, cependant, ils sont presque tous aliénés. Le revenu du roi consiste aujourd'hui dans celui de ses sujets; c'est une circulation perpétuelle de dettes et de paiements. Le roi doit aux citoyens plus de millions numéraires par an, sous le nom de rentes de l'Hôtel de ville, qu'aucun roi n'en a jamais retiré des domaines de la couronne.

Pour se faire une idée de ce prodigieux accroissement de taxes, de richesses, de circulation et en même temps d'embarras et de peines, qu'on a éprouvés en France et dans les autres pays, on peut considérer qu'à la mort de François Ier, l'État devait environ trente mille livres de rentes perpétuelles

1. Voltaire a toujours soin de mentionner la différence de la valeur de l'argent aux différentes époques. Autrement, en effet, les chiffres ne peuvent éveiller aucune idée précise.

sur l'Hôtel de ville[1], et qu'à présent il en doit plus de quarante-cinq millions.

Ceux qui ont voulu comparer les revenus de Louis XIV avec ceux de Louis XV ont trouvé, en ne s'arrêtant qu'au revenu fixe et courant, que Louis XIV était beaucoup plus riche en 1683, époque de la mort de Colbert, avec cent dix-sept millions de revenu, que son successeur ne l'était, en 1730, avec près de deux cents millions; et cela est très vrai, en ne considérant que les rentes fixes et ordinaires de la couronne; car cent dix-sept millions numéraires au marc de vingt-huit livres sont une somme plus forte que deux cents millions à quarante-neuf livres, à quoi se montait le revenu du roi en 1730; et, de plus, il faut compter les charges augmentées par les emprunts de la couronne; mais aussi les revenus du roi, c'est-à-dire de l'État, sont accrus depuis, et l'intelligence des finances s'est perfectionnée au point que, dans la guerre ruineuse de 1741[2], il n'y a pas eu un moment de discrédit. On a pris le parti de faire des fonds d'amortissement[3], comme chez les Anglais: il a fallu adopter une partie de leur système de finances, ainsi que leur philosophie; et si, dans un État purement monarchique, on pouvait introduire ces papiers circulants qui doublent au moins la richesse de l'Angleterre, l'administration de la France acquerrait son dernier degré de perfection, mais perfection trop voisine de l'abus dans une monarchie[4].

Il y avait environ cinq cents millions numéraires d'argent monnayé dans le royaume en 1683; et il y en avait environ douze cents en 1730, de la manière dont on compte aujourd'hui. Mais le numéraire, sous le ministère du cardinal de Fleury, fut presque le double du numéraire du temps de

1. 75 000 livres d'après Forbonnais.

2. La guerre de la succession d'Autriche.

3. Le contrôleur général Machault, en 1749. Voltaire a très énergiquement approuvé la création par ce ministre, en 1749, de la caisse d'amortissement et de l'impôt du vingtième qui devait l'alimenter. (Lettre sur l'impôt du vingtième, 16 mai 1749.)

4. C'est une idée fréquemment exprimée au dix-huitième siècle, notamment par d'Argenson, et inspirée évidemment par le souvenir des complaisances auxquelles Law dut se prêter envers le régent et les roués du régent : la prospérité d'une banque est impossible dans une monarchie absolue. — « L'abbé de Saint-Pierre, dans son *Journal politique*, à l'article du *Système*, dit qu'en Angleterre et en Hollande, il n'y a de papiers qu'autant qu'il y a d'espèces; mais il est avéré que le papier l'emporte de beaucoup et ne subsiste que par la confiance. » (Note de Voltaire.)

Colbert[1]. Il paraît donc que la France n'était environ que d'un sixième plus riche en espèces circulantes depuis la mort de Colbert. Elle l'est beaucoup davantage en matières d'argent et d'or travaillées et mises en œuvre pour le service et pour le luxe. Il n'y en avait pas pour quatre cents millions de notre monnaie d'aujourd'hui, en 1690; et vers l'an 1730, on en possédait autant que d'espèces circulantes[2]. Rien ne fait voir plus évidemment combien le commerce, dont Colbert ouvrit les sources, s'est accru, lorsque ses canaux, fermés par les guerres, ont été débouchés. L'industrie s'est perfectionnée, malgré l'émigration de tant d'artistes que dispersa la révocation de l'édit de Nantes; et cette industrie augmente encore tous les jours. La nation est capable d'aussi grandes choses et de plus grandes encore que sous Louis XIV, parce que le génie et le commerce se fortifient quand on les encourage.

A voir l'aisance des particuliers, ce nombre prodigieux de maisons agréables bâties dans Paris et dans les provinces, quantité d'équipages, ces commodités, ces recherches qu'on nomme *luxe*, on croirait que l'opulence est vingt fois plus grande qu'autrefois[3]. Tout cela est le fruit d'un travail ingénieux, encore plus que de la richesse. Il n'en coûte guère plus aujourd'hui pour être agréablement logé, qu'il n'en coûtait pour être mal sous Henri IV. Une belle glace de nos manufactures orne nos maisons à bien moins de frais que les petites glaces qu'on tirait de Venise. Nos belles et parantes

1. La phrase n'est pas très claire. Elle signifie que l'argent étant à 28 livres le marc sous Colbert et à 49 livres sous Orry, 1 200 millions en argent monnayé du temps de Fleury ne faisaient pas une quantité de métal beaucoup plus grande que 500 millions d'argent monnayé du temps de Colbert.

2. Voltaire en est-il sûr? Sur la foi de qui ou de quoi parle-t-il? Des statistiques de cette sorte présentent peu d'intérêt: il est aussi impossible de les contester que de les confirmer.

3. Toute la fin de ce chapitre est un document des plus importants pour l'histoire économique du dix-huitième siècle. Sur le développement de la richesse en France, sur l'aisance générale, sur l'agrément de la vie, Voltaire donne la note optimiste, presque toujours oubliée par les historiens, qui ont en général représenté la situation de la France à cette époque sous les couleurs les plus sombres. Il est certain que pour se faire une idée exacte des conditions ordinaires de la vie (même dans les classes populaires) vers la fin de l'ancien régime, le témoignage de Voltaire doit être pris en très sérieuse considération, bien qu'il ne faille pas non plus l'accepter entièrement: Voltaire est un millionnaire, et par conséquent un satisfait. Dans sa lettre à l'occasion de l'impôt du vingtième, Voltaire dit la même chose des maisons superbes, des équipages et des meubles somptueux qui se sont

étoffes sont moins chères que celles de l'étranger, qui ne les valaient pas.

Ce n'est point, en effet, l'argent et l'or qui procurent une vie commode, c'est le génie. Un peuple qui n'aurait que ces métaux serait très misérable : un peuple qui, sans ces métaux, mettrait heureusement en œuvre toutes les productions de la terre, serait véritablement le peuple riche. La France a cet avantage, avec beaucoup plus d'espèces qu'il n'en faut pour la circulation[1].

L'industrie[2] s'étant perfectionnée dans les villes, s'est accrue dans les campagnes. Il s'élèvera toujours des plaintes sur le sort des cultivateurs. On les entend dans tous les pays du monde, et ces murmures sont presque partout ceux des oisifs opulents, qui condamnent le gouvernement, beaucoup plus qu'ils ne plaignent les peuples[3]. Il est vrai que presque en tout pays, si ceux qui passent leurs jours dans les travaux rustiques avaient le loisir de murmurer, ils s'élèveraient contre les exactions qui leur enlèvent une partie de leur substance. Ils détesteraient la nécessité de payer des taxes qu'ils ne se sont point imposées et de porter le fardeau de l'État sans participer aux avantages des autres citoyens. Il n'est pas du ressort de l'histoire d'examiner comment le peuple doit contribuer sans être foulé, et de marquer le point précis, si difficile à trouver, entre l'exécution des lois et l'abus des lois, entre les impôts et les rapines; mais l'histoire doit faire voir qu'il est impossible qu'une ville soit florissante sans que les campagnes d'alentour soient dans l'abondance; car, certainement, ce sont ces campagnes qui la nourrissent. On entend, à des jours réglés, dans toutes les villes de France, des reproches de ceux à qui leur profession

multipliés depuis quelques années, non seulement à Paris, mais même dans les villes de province.

1. Dans la même lettre, Voltaire affirme que la France a plus de 1 200 millions d'argent orfévré, et qu'il n'y a pas de petite ville où il ne se trouve au moins un orfèvre.

2. Le mot est pris dans le sens général de travail ingénieux, bien entendu.

3. Aussi faut-il bien se garder d'ajouter foi aveuglément à ces doléances. « On dit toujours, dit Voltaire dans sa lettre sur le vingtième, que la campagne est désolée : on ne cessait de s'en plaindre du temps du grand Colbert, et c'est surtout à Paris qu'on le dit... depuis le temps qu'on étale si gaiement cette pitié, le royaume devrait avoir péri cent fois. Mais je vous demande dans quel temps vous pensez que les habitants de la campagne aient joui d'un sort plus heureux, aient eu plus de facilités dans le débit de leurs denrées, aient été mieux nourris et mieux vêtus? »

permet de déclamer en public [1] contre toutes les différentes branches de consommation auxquelles on donne le nom de *luxe*. Il est évident que les aliments de ce luxe ne sont fournis que par le travail industrieux des cultivateurs; travail toujours chèrement payé.

On a planté plus de vignes et on les a mieux travaillées: on a fait de nouveaux vins qu'on ne connaissait pas auparavant, tels que ceux de Champagne, auxquels on a su donner la couleur, la sève et la force de ceux de Bourgogne, et qu'on débite chez l'étranger avec un grand avantage: cette augmentation des vins a produit celle des eaux-de-vie. La culture des jardins, des légumes, des fruits, a reçu de prodigieux accroissements et le commerce des comestibles avec les colonies de l'Amérique en a été augmenté: les plaintes qu'on a de tout temps fait éclater sur la misère de la campagne ont cessé alors d'être fondées [2]. D'ailleurs dans ces plaintes vagues on ne distingue pas les cultivateurs, les fermiers, d'avec les manœuvres. Ceux-ci ne vivent que du travail de leurs mains; et cela est ainsi dans tous les pays du monde, où le grand nombre doit vivre de sa peine [3]. Mais il n'y a guère de royaume dans l'univers où le cultivateur, le fermier, soit plus à son aise que dans quelques provinces de France; et l'Angleterre seule peut lui disputer cet avantage [4]. La taille proportionnelle, substituée à l'arbitraire dans quelques provinces, a contribué encore à rendre plus solides les fortunes des cultivateurs qui possèdent des charrues, des vignobles, des jardins [5]. Le manœuvre, l'ouvrier, doit être

1. C'est une attaque contre les prédicateurs. Voltaire se fait contre eux l'apologiste du luxe. Comme rien n'est plus relatif que le luxe, des deux côtés on peut avoir raison.

2. Voltaire penche ici dans l'excès contraire à celui qu'il reproche à ces *oisifs opulents* désireux de *condamner le gouvernement beaucoup plus que de plaindre les peuples*. Ces plaintes étaient le plus souvent fort exagérées (ainsi dans d'Argenson): elles peuvent avoir été parfois fondées.

3. Encore faut-il qu'il puisse en vivre.

4. Nous voilà bien loin de l'opinion courante sur la misère rurale au dix-huitième siècle.

5. La taille proportionnelle ou tarifée était celle qui n'était pas répartie au caprice des collecteurs, mais sur une estimation des biens-fonds d'une paroisse, ou de la valeur moyenne des journées de travail des journaliers; cette valeur une fois établie, la taille était répartie à proportion sur chaque habitant roturier, non certes sans erreurs, mais avec une moindre part d'injustice que dans les pays de taille arbitraire. Cependant, si la taille tarifée fut dans certaines provinces considérée comme un grand bienfait, dans d'autres au contraire elle souleva plus de plaintes que la taille arbitraire.

réduit au nécessaire pour travailler ; telle est la nature de l'homme[1]. Il faut que ce grand nombre d'hommes soit pauvre, mais il ne faut pas qu'il soit misérable.

Le moyen ordre s'est enrichi par l'industrie. Les ministres et les courtisans ont été moins opulents, parce que l'argent ayant augmenté numériquement de près de moitié, les appointements et les pensions sont restés les mêmes, et le prix des denrées est monté à plus du double : c'est ce qui est arrivé dans tous les pays de l'Europe[2]. Les droits, les honoraires, sont partout restés sur l'ancien pied. Un électeur, qui reçoit l'investiture de ses États, ne paie que ce que ses prédécesseurs payaient du temps de l'empereur Charles IV, au quatorzième siècle ; et il n'est dû qu'un écu au secrétaire de l'empereur dans cette cérémonie.

Ce qui est bien plus étrange, c'est que tout ayant augmenté, valeur numéraire des monnaies, quantité des matières d'or et d'argent, prix des denrées, cependant la paie du soldat est restée au même taux qu'elle était il y a deux cents ans : on donne cinq sous numéraires aux fantassins, comme on les donnait du temps de Henri IV. Aucun de ce grand nombre d'hommes ignorants, qui vendent leur vie à si bon marché[3], ne sait qu'attendu le surhaussement des espèces et la cherté des denrées, il reçoit environ deux tiers moins que les soldats de Henri IV[4]. S'il le savait, s'il demandait une paie de deux tiers plus haute, il faudrait bien

1. C'est en prendre son parti bien cavalièrement.

2. C'est ce qui est arrivé encore de nos jours ; c'est ce qui était arrivé au seizième siècle lors de la découverte des métaux précieux du Mexique et du Pérou. Aucune révolution sociale n'a d'effets aussi grands que cette diminution insensible du pouvoir de l'argent.

3. Voltaire est revenu souvent sur ce point : l'idée que des hommes, des Alexandre à quatre sols, comme il les appelle, aillent se faire tuer, moyennant un faible salaire, pour des causes qui leur sont étrangères, lui était insupportable.

4. Les éditeurs de Kehl annotent ainsi ce passage : « Quant à la paye des soldats, quoiqu'elle paraisse la même à l'exception d'une augmentation d'un sou, établie en France dans ces dernières années, il y a eu des augmentations réelles par des fournitures faites en nature, ou gratuitement, ou à un prix au-dessous de leur valeur. La vie du soldat est non seulement plus assurée, mais plus douce que celle du cultivateur, et même que celle de beaucoup d'artisans. L'usage de les faire coucher deux dans un lit étroit, et de ne leur payer l'année que sur le pied de 365 jours, sont peut-être les seules choses dont ils aient réellement à se plaindre. Mais les paysans, les artisans, n'ont pas toujours chacun un lit, et ils ne gagnent rien les jours de fête. » — Il n'en reste pas moins vrai que la condition du soldat était alors très dure.

la lui donner : il arriverait alors que chaque puissance de l'Europe entretiendrait les deux tiers moins de troupes ; les forces se balanceraient de même ; la culture de la terre et les manufactures en profiteraient[1].

Il faut encore observer que les gains du commerce ayant augmenté, et les appointements de toutes les grandes charges ayant diminué de valeur réelle, il s'est trouvé moins d'opulence qu'autrefois chez les grands, et plus dans le moyen ordre ; et cela même a mis moins de distance entre les hommes. Il n'y avait autrefois de ressource pour les petits que de servir les grands : aujourd'hui l'industrie a ouvert mille chemins qu'on ne connaissait pas il y a cent ans. Enfin, de quelque manière que les finances de l'État soient administrées, la France possède dans le travail d'environ vingt millions d'habitants un trésor inestimable[2].

CHAPITRE XXXI

Des sciences.

Ce siècle heureux, qui vit naître une révolution dans l'esprit humain, n'y semblait pas destiné ; car, à commencer par la philosophie[3], il n'y avait pas d'apparence, du temps de Louis XIII, qu'elle se tirât du chaos où elle était plongée[4].

1. Dans le *Dictionnaire philosophique*, art. *Soldats*, Voltaire exprime la même espérance, si peu réalisée.

2. Sans doute, mais il ne s'ensuit nullement que la manière dont les finances de l'État sont administrées soit indifférente : plus même le travail d'une nation est développé, plus les transactions sont actives, plus il importe que les finances de l'État soient en bon ordre : autrement la prospérité générale ferait place à un épuisement rapide.

3. Voltaire entend par ce terme *les sciences de la nature.* Dans l'antiquité, du reste, le sens du mot *philosophie* fut toujours très large. Tout savant était dit philosophe. Au moyen âge aussi, et jusqu'au commencement de notre siècle, l'étude de la nature organique et inorganique était désignée sous le nom de *philosophie naturelle ;* aujourd'hui encore, dans plusieurs Universités d'Allemagne, la faculté des sciences est comprise dans la *faculté philosophique*.

4. On trouvera dans ce que dit plus loin Voltaire lui-même sur le commencement du dix-septième siècle, et surtout dans les notes par lesquelles nous essaierons de le compléter, le correctif nécessaire de cette assertion beaucoup trop tranchante.

L'inquisition d'Italie, d'Espagne, de Portugal, avait lié les erreurs philosophiques aux dogmes de la religion : les guerres civiles en France et les querelles du calvinisme n'étaient pas plus propres à cultiver la raison humaine que ne le fut le fanatisme du temps de Cromwell en Angleterre[1]. Si un chanoine de Thorn[2] avait renouvelé l'ancien système planétaire des Chaldéens[3], oublié depuis si longtemps, cette vérité était condamnée à Rome ; et la congrégation du Saint-Office, composée de sept cardinaux[4], ayant déclaré non seulement hérétique, mais absurde, le mouvement de la terre[5], sans lequel il n'y a point de véritable astronomie, le grand Galilée[6] ayant demandé pardon, à l'âge de soixante-dix ans, d'avoir eu raison[7], il n'y avait pas d'apparence que la vérité pût être reçue sur la terre.

Le chancelier Bacon[8] avait montré de loin la route qu'on

1. Les querelles religieuses n'ont certes pas contribué aux progrès de la physique, mais il est d'autres sciences qu'elles ont servi à développer : la *théologie*, la *morale*, l'*histoire*.

2. Copernic, né à Thorn (Prusse), en 1473, mort en 1543.

3. On désignait ainsi dans l'antiquité une caste sacerdotale du peuple babylonien, occupée d'astronomie, de mathématiques, et qui prédisait l'avenir d'après l'observation des astres.

4. La Congrégation du Saint-Office ou Congrégation universelle de l'Inquisition : tribunal ecclésiastique, siégeant à Rome, et connaissant de tous les cas d'hérésie manifeste ou présumable. Sixte-Quint, qui la réorganisa, porta le nombre des cardinaux à douze, en leur adjoignant plusieurs juges enquêteurs ou assesseurs, plusieurs théologiens et canonistes.

5. Le décret de la *Congrégation de l'Index* — (commission qui dresse l'*index* des livres dont la lecture est interdite aux catholiques) — aux termes duquel cette doctrine fut condamnée sous Paul V, est de 1616, c'est-à-dire postérieur aux découvertes de Galilée qui avait travaillé sur les données de Copernic. Le pape Paul III avait précédemment accepté la dédicace des *Révolutions des Corps célestes* de Copernic.

6. Né à Pise (1564), mort en 1642.

7. C'est le 20 juin 1633 que Galilée fut obligé de se rétracter publiquement.

8. François Bacon (1560-1626), grand-chancelier du roi d'Angleterre Jacques Ier : auteur de plusieurs ouvrages, parmi lesquels le *Novum Organum* (c'est-à-dire le Nouvel Instrument) et l'*Instauratio magna scientiarum* (c'est-à-dire la Grande Réformation des Sciences). Il travailla à établir la recherche scientifique, non plus sur les conceptions abstraites et les préjugés *a priori* de la philosophie scolastique asservie aux idées d'Aristote, mais sur l'*observation* des phénomènes et l'*expérimentation*, qui permettent ensuite au savant, par l'*induction* et l'*hypothèse*, de s'élever à la détermination des *lois* de la nature et des *causes* des phénomènes. Bacon a été très en faveur auprès des philosophes du dix-huitième siècle, qu le considéraient « comme le précurseur de Newton et de Locke » e qui le préféraient à Descartes. (Voy. Ch. Adam, *Philosophie de François Bacon*.)

pouvait tenir ; Galilée avait découvert les lois de la chute des corps ; Torricelli[1] commençait à connaître la pesanteur de l'air qui nous environne ; on avait fait quelques expériences à Magdebourg[2]. Avec ces faibles essais[3], toutes les écoles restaient dans l'absurdité et le monde dans l'ignorance. Descartes[4] parut alors ; il fit le contraire de ce qu'on devait faire ; au lieu d'étudier la nature, il voulut la deviner[5]. Il était le plus grand géomètre de son siècle[6] ; mais la géo-

1. Né à Faenza en 1608, mort en 1647 ; élève de Galilée, comme Galilée était disciple de Copernic.

2. Les expériences d'Otto de Guericke (1602-1686), — surtout celle des hémisphères retenus en contact par la seule pression de l'air, — frappèrent beaucoup l'imagination des gens du dix-septième siècle. Elles furent publiées en 1672, sous ce titre : *Experimenta nova, ut vocant, Magdeburgica.*

3. Voltaire aurait dû mentionner ici les travaux si remarquables de Vésale, Aselli, Ambroise Paré, Viète, qui sont animés du même esprit que ceux des Bacon, des Galilée et des Torricelli.

4. Né à La Haye en Touraine (1596), mort en 1650. (Voir la *Liste des écrivains.*)

5. Cette appréciation des recherches physiques et naturelles de Descartes est incomplète et injuste. Les savants modernes ne la partagent pas. Il est vrai que ses doctrines d'astronomie et de physique ont été de bonne heure dépassées et rendues inutiles par les découvertes de Newton et d'autres chercheurs ; mais même au point de vue où Voltaire se place, l'œuvre de Descartes a été plus sérieuse qu'il ne le dit. Il y a, dans les *Météores* de Descartes, une explication exacte de l'arc-en-ciel (Marie, *Histoire des Sciences physiques et mathématiques*) ; il y a, dans ses théories cosmologiques, deux idées fécondes : — car « le premier, il a considéré tous les phénomènes célestes comme des déductions des lois de la Mécanique », et il a émis, pour expliquer les révolutions du globe, l'hypothèse de l'état incandescent originel et du refroidissement progressif. (Daubrée, *Journal des Savants,* 1880.) — Quant à sa théorie des « tourbillons », sur laquelle Voltaire plaisante souvent, il est évident que « Descartes a fait tort à sa gloire en se chargeant prématurément de résoudre tous les problèmes qui résultaient des découvertes de Copernic, de Tycho-Brahé et Képler, mais qui pourrait dire que le bruit immense qui se fit autour des questions qu'il avait soulevées ne servit pas à fixer la destinée de Newton ? » (Marie, *ouvr. cité.*) De plus, il ne faut pas méconnaître l'importance et l'utilité scientifique de l' « invention », dût-elle parfois paraître « romanesque » aux générations suivantes. Bacon, le dieu de Voltaire, a eu lui-même le sentiment du rôle de l'*imagination* dans la science. Comme on l'a dit avec raison, « les théories rendent au moins le service, en passionnant les uns et en irritant les autres, de stimuler le zèle de tout le monde. » Et « c'est une chimère d'espérer que les esprits actifs, après avoir réduit en théorie les questions accessibles, résisteront à la tentation de faire des théories sur les questions inaccessibles. Le cerveau humain a horreur du vide ». (Marie, *ouvr. cité.*)

6. C'est diminuer Descartes que de n'en faire qu' « un grand géomètre ». Si Descartes l'a été, c'est pour ainsi dire, sans le vouloir. S'il a réformé la géométrie, c'était moins pour l'amour de la géométrie elle-même qu'en vue d'instituer une espèce de « mathématique universelle », supérieure à l'arithmétique,

métrie laisse l'esprit comme elle le trouve. Celui de Descartes était trop porté à l'invention. Le premier des mathématiciens ne fit guère que des romans de philosophie. Un homme qui dédaigna les expériences, qui ne cita jamais Galilée, qui voulait bâtir sans matériaux, ne pouvait élever qu'un édifice imaginaire.


René Descartes (1596-1650).

Ce qu'il y avait de romanesque réussit; et le peu de vérités mêlé à ces chimères nouvelles fut d'abord combattu. Mais enfin ce peu de vérités perça, à l'aide de la méthode qu'il avait introduite : car avant lui on n'avait point de fil dans ce labyrinthe, et du moins il en donna un, dont on se servit, après qu'il se fût égaré [1]. C'était

à la géométrie, à la mécanique, à l'astronomie, à l'acoustique, et qui dégageant *les rapports* de leur union avec les nombres, figures, mouvements, forces, astres et sons, traitât « *les rapports en eux-mêmes* comme un genre au-dessus des espèces ». (Liard.) C'est pour appeler l'imagination au secours de l'entendement qu'il appelle la géométrie au secours de l'algèbre. Mais cette *représentation*, — au moyen de *lignes*, — des *rapports* entre les grandeurs a renouvelé la géométrie, qui y a trouvé, outre la solution de problèmes jusqu'alors insolubles, l'indication de problèmes nouveaux. Sur l'invention par Descartes de la *géométrie analytique*, de la théorie des *coordonnées*, etc., voir Marie, *Histoire des Sciences mathématiques et physiques*, P. Tannery, article *Géométrie de Descartes* dans la *Grande Encyclopédie*.)

1. Cet immense bienfait de Descartes mériterait d'être expliqué autrement que par une métaphore. Voici, d'après un philosophe contemporain, le résumé de ce qu'on a appelé la *révolution cartésienne :* L'idée maîtresse d'où part Descartes, c'est celle de l'« unité de la science » et de l'« universalité de la méthode » à appliquer dans tous les ordres de recherches quels qu'ils soient. Or « cette méthode universelle, elle a, selon lui, pour *principe*, l'évidence des notions simples, et pour *procédés* : 1° la réduction des choses composées aux éléments simples et irréductibles qu'elles renferment; 2° la composition graduelle de ces éléments en systèmes de plus en plus compliqués, suivant l'ordre même de la complexité des choses ». (Liard, *Descartes*, 1882, et article *Descartes*, dans la *Grande Encyclopédie*.) Ce n'est donc pas, il est

beaucoup de détruire les chimères du péripatétisme [1], quoique par d'autres chimères. Ces deux fantômes se combattirent. Ils tombèrent l'un après l'autre, et la raison [2] s'éleva enfin sur leurs ruines [3]. Il y avait à Florence une académie d'expériences, sous le nom *del Cimento*, établie par le cardinal Léopold de Médicis vers l'an 1655 [4]. On sentait déjà, dans cette patrie des arts, qu'on ne pouvait comprendre quelque chose du grand édifice de la nature, qu'en l'examinant pièce à pièce. Cette académie [5], après les jours de Galilée, et dès le temps de Torricelli, rendit de grands services.

Quelques philosophes, en Angleterre, sous la sombre administration de Cromwell, s'assemblèrent [6] pour chercher en paix des vérités, tandis que le fanatisme opprimait toute vérité. Charles II, rappelé sur le trône de ses ancêtres par le repentir et par l'inconstance de sa nation, donna des

vrai, une méthode d'observation et d'expérience; c'est une méthode de *raisonnement* et de *logique;* mais ne faut-il pas que le savant raisonne avant, pendant et après l'observation? Et de plus, le *principe* comme les *procédés* de la méthode cartésienne peuvent s'appliquer aussi bien à la recherche purement observatrice et expérimentale qu'à la recherche rationnelle et inductive. C'est pour ces deux raisons que, d'après un zoologiste de notre siècle, « on retrouve dans tous les travaux scientifiques ultérieurs l'influence vivifiante du scepticisme [c'est-à-dire de la *méthode d'examen*] de Descartes. » (Carus, *Histoire de la Zoologie.*) Et de même on a pu dire aussi (Liard, *ouvr. cité*) que Descartes était en quelque façon « un précurseur du positivisme moderne ».

1. Le système des disciples d'Aristote fut ainsi nommé de l'habitude qu'avait, dit-on, le philosophe grec d'enseigner en se promenant (περιπατῶν).

2. Tenons compte de l'illusion qui fait croire à Voltaire, comme à plusieurs penseurs du XVIIIe siècle, que la « raison » date de leur temps.

3. Non pas sur leurs *ruines*, mais sur les *matériaux* que ces deux systèmes avaient apportés à l'édifice, toujours en construction, de la science.

4. En 1657.

5. Il n'y a pas eu en Italie au seizième siècle que l'*Accademia del Cimento;* il faudrait encore citer l'Académie des Sciences de Padoue (1520), celle *della Crusca* de Florence (fondée vers 1547), l'*Academia secretorum naturæ* (1560); puis celles des *Umoristi*, des *Arcades*, des *Lincei*, etc.

6. Il est exact que, dès 1645, des réunions hebdomadaires étaient tenues à Londres par diverses personnes, s'occupant de « philosophie naturelle », et en particulier de celle qu'on appelait « philosophie nouvelle ou expérimentale ». Boyle (voy. plus loin, chap. XXXIV) parle en 1646 et 1647 d'une réunion qui s'appelait l'*Invisible College*. Mais ce fut seulement à la fin de 1660 que les membres de cette réunion décidèrent de fonder « *a College for the promoting of physico-mathematical-experimental Learning* » que le roi Charles II approuva dès ce moment, et qu'il reconnut officiellement en 1662. C'est en 1664 que commencèrent de paraître sous le nom de *Philosophical Transactions* les travaux et les correspondances de cette Académie.

lettres patentes à cette académie naissante ; mais c'est tout ce que le gouvernement donna. La Société royale, ou plutôt la Société libre de Londres, travailla pour l'honneur de travailler. C'est de son sein que sortirent, de nos jours, les découvertes sur la lumière, sur le principe de la gravitation, sur l'aberration des étoiles fixes, sur la géométrie transcendante et cent autres inventions, qui pourraient, à cet égard, faire appeler ce siècle le *siècle des Anglais*, aussi bien que celui de Louis XIV[1].



Dominique Cassini (1625-1712).

En 1666, M. Colbert, jaloux de cette nouvelle gloire, voulut que les Français la partageassent ; et, à la prière de quelques savants, il fit agréer à Louis XIV l'établissement d'une Académie des sciences[2]. Elle fut libre jusqu'en 1699[3], comme celle d'Angleterre et comme l'Académie française. Col-

1. Voilà qui est juste, mais ce que Voltaire dit ailleurs (dans la lettre de 1740 à mylord Hervey, où il justifie le *titre* de son ouvrage) est juste aussi : « ...Songez, mylord, que sans le voyage et les expériences de ceux que Louis XIV envoya en 1672 et sans les mesures de M. Picard, jamais Newton n'eût fait ses découvertes sur l'attraction. » Voy. plus loin, ch. XXXIV, au début.

2. Comme la Société royale de Londres, l'Académie des Sciences a préexisté à son établissement officiel. Un certain nombre de savants se réunissaient déjà régulièrement, avant 1666, d'abord chez le Père Mersenne, mathématicien ami de Descartes, puis chez le maître des requêtes Montmort, puis chez le savant linguiste et voyageur Melchissédec Thévenot, garde de la Bibliothèque du Roi. En décembre 1666, Colbert donna à cette petite compagnie l'approbation royale, l'état civil et un lieu de réunion à la Bibliothèque royale.

3. Une somme de 12 000 livres avait été mise à la disposition de la Compagnie pour construire des machines utiles, exécuter des expériences et entretenir des laboratoires. Mais il semble que le ministère et le public s'attendissent à ce que les travaux de la nouvelle Académie auraient tout de suite des résultats pratiques et utilisables. Louvois, successeur de Colbert, témoigna même à ce sujet son mécontentement aux savants pensionnés par lui, et qui s'occupaient surtout à des matières spéculatives. En 1699 l'abbé Bignon, qui s'était fait donner la direction de l'Académie,

bert attira d'Italie Dominique Cassini[1], Huygens de Hollande[2] et Roëmer de Danemark[3], par de fortes pensions. Roëmer détermina la vitesse des rayons solaires; Huygens découvrit l'anneau et un des satellites de Saturne, et Cassini les quatre autres[4]. On doit à Huygens, sinon la première invention des horloges à pendule, du moins les vrais principes de la régularité de leurs mouvements, principes qu'il déduisit d'une géométrie sublime. On acquit peu à peu des connaissances de toutes les parties de la vraie physique, en rejetant tout système[5]. Le public fut étonné de voir une chimie dans laquelle on ne cherchait[6] ni le grand œuvre, ni l'art de

obtint pour elle du roi un règlement qui organisait le recrutement électif et imposait aux membres l'assiduité aux séances et une activité aussi exacte que possible. Si une telle surveillance avait ses inconvénients, du moins elle assurait désormais aux académiciens la sécurité de leurs travaux.

1. Dominique Cassini, né à Périnaldo (comté de Nice), en 1625, mort en 1712, était à Bologne au service du pape qui le céda à Louis XIV. Gratifié d'une pension de 9000 livres et nommé directeur de l'Observatoire de Paris, Cassini étudia la loi du mouvement du soleil et l'obliquité de l'Écliptique, la libration de la lune, la lumière zodiacale, etc. Mais malgré la renommée dont il jouit au dix-septième siècle, Cassini, qui était un pur observateur, n'avait pas la valeur de Huyghens ou de Rœmer, ou même de Picard.

2. Huyghens, né à La Haye en 1629, mort en 1695, reçut de Colbert un emploi et un logement à la bibliothèque du Louvre. Protestant, il quitta la France en 1681. Voltaire ne parle que d'une toute petite partie de ses travaux; les autres découvertes de Huyghens sont nombreuses : en *algèbre*, règle pour trouver les maximums ou minimums d'une fonction entière et du quotient de deux polynômes ; en *géométrie*, théorie des développées et calcul de l'expression du rayon de courbure d'une courbe en un de ses points ; en *astronomie :* hypothèse de l'aplatissement de la terre, emploi des montres à la détermination des longitudes ; en *mécanique :* détermination du mouvement rectiligne et uniformément accéléré d'un point matériel soumis à l'action d'une force constante de grandeur et de direction ; isochronisme des oscillations du pendule cycloïdal ; théorie mathématique du pendule composé, etc. ; en *physique* enfin, lois de la double réfraction dans les cristaux à un axe, polarisation de la lumière, etc. Huyghens a été « l'un des plus puissants génies qui aient existé, l'un des plus féconds et des plus universels ». (Marie, *Histoire des Sciences mathématiques et physiques*.)

3. Rœmer, né à Aarhuus en 1644, mort en 1710. Il fut ramené en France par l'astronome Picard, devint professeur de mathématiques du Dauphin, et, comme Cassini et Huyghens, membre de l'Académie des sciences. Il retourna en 1681 en Danemark. « Ses principaux titres sont l'invention de la lunette méridienne et la découverte de la vitesse de propagation de la lumière, découverte qui influe sur toutes les données astronomiques. » (Marie, *ouvrage cité*).

4. En outre de ces cinq satellites, on en a découvert, depuis la date où Voltaire écrivait, trois nouveaux.

5. Voir p. 548, notes 2 et 3.

6. Cette appréciation sur les progrès de la chimie au dix-septième siècle est indulgente. Nicolas Lémery, le plus célèbre chimiste fran-

prolonger[1] la vie au delà des bornes de la nature : une astronomie qui ne prédisait pas les événements du monde, une médecine indépendante des phases de la lune[2]. La corruption ne fut plus la mère des animaux et des plantes[3]. Il n'y eut plus de prodiges, dès que la nature fut mieux connue. On l'étudia dans toutes ses productions.



Médaille commémorative de la fondation de l'Observatoire de Paris.

La géographie reçut des accroissements étonnants. A peine Louis XIV a-t-il fait bâtir l'Observatoire qu'il fait commencer, en 1669, une méridienne par Dominique Cassini et par

çais de la fin du dix-septième siècle, croyait encore à la possibilité du « grand œuvre ». Il est vrai seulement qu'il a eu le mérite après Glaser et avec Homberg (deux chimistes allemands fixés en France dans la seconde moitié du dix-septième siècle) de débarrasser le langage de la chimie de cet appareil énigmatique et baroque dont Paracelse et les alchimistes l'avaient revêtu.

1. *Le Grand œuvre* ou la pierre philosophale, était la prétendue transmutation, cherchée par les alchimistes, des métaux en or.

2. L'ancienne médecine croyait, avec les astrologues, qu'il « s'écoulait du corps des astres ou de l'effet de leur chaleur et de leur lumière » une certaine « qualité » à laquelle on attribuait les événements ou les maladies. Hippocrate ne voulait pas qu'un malade se confiât à un ignorant de l'astronomie. La lune, en particulier, était censée avoir une grande *influence*. « On ne devait se faire vomir ou se saigner que dans le temps de sa croissance ou de son plein, ne se purger que dans son déclin. » On ne pouvait même « préparer ou choisir un médicament qu'à un certain aspect de la lune ou des étoiles ». Toute la médecine était astronomique ; « ...chaque plante, chaque minéral avait sa *sympathie* avec quelque astre, comme l'or avec le soleil et l'argent avec la lune ; et le corps humain était soumis tout entier aux douze constellations zodiacales. » (*Abrégé du Dictionnaire de Trévoux*, 1762, et *Dictionnaire des Sciences médicales*, 1818.)

3. Tout être vivant, animal ou plante, est engendré par des parents, et descend d'autres animaux ou d'autres plantes. Dans quelques circonstances cependant, dit Milne Edwards (*Leçons sur la Physiologie*, t. VIII, p. 238), cette filiation n'est pas évidente; dans de certains cas, des animaux apparaissent à qui l'on ne connaît pas de mères et sans même qu'il existe d'animaux de leur espèce dans les lieux où ils naissent. « Pour rendre compte de faits de cet ordre, les philosophes de l'antiquité imaginèrent que le limon de la terre, les chairs corrompues et d'autres substances privées de vie pouvaient, sous l'influence de la chaleur, de l'air et de l'eau, se constituer en corps organisés (hypothèse de la *génération* dite *spontanée*). » On sait la fable que Virgile raconte (*Géorgiques*, chant IV) au sujet de la production des abeilles au moyen du cadavre d'un bœuf. Pline le naturaliste l'accepte comme une vérité. Plutarque assure que le sol de

Picard[1]. Elle est continuée vers le nord, en 1683, par Lahire[2]; et, enfin, Cassini la prolonge en 1700 jusqu'à l'extrémité du Roussillon[3]. C'est le plus beau monument de l'astronomie et il suffit pour éterniser ce siècle.

On envoie, en 1672, des physiciens à Cayenne, faire des observations utiles. Ce voyage a été la première origine de la connaissance de l'aplatissement de la terre, démontré depuis par le grand Newton; et il a préparé à ces voyages plus fameux, qui, depuis, ont illustré le règne de Louis XV[4].

On fait partir, en 1700, Tournefort[5] pour le Levant. Il y va

l'Égypte produisait de lui-même une sorte de rats; Aristote dit que les puces naissent de la fermentation des ordures. Et au dix-septième siècle encore, le Père Kircher prétendait « que la chair d'un serpent desséchée et réduite en poudre, puis semée dans la terre et arrosée par la pluie, donne naissance à des vers qui se transforment bientôt en serpents ». Ces théories, ébranlées à partir de 1638, par un médecin de Florence, François Redi, et ses disciples, puis par Leeuwenhoek, qui découvrit dans l'eau pluviale les animalcules microscopiques nommés *infusoires*, furent ressuscitées au dix-huitième siècle par Buffon dans son système de la *molécule organique*, par le naturaliste anglais Needham et par la plupart des micrographes du dix-huitième siècle. Spallanzani (1765) et Voltaire, avec son ardeur ordinaire, les combattirent vivement, et, de nos jours, les expériences de Pasteur touchant l'influence de l'atmosphère sur la production des infusoires ont ruiné presque complètement la doctrine, encore soutenue, toutefois, par quelques savants, de l'*origine agénésique* des animaux.

1. Picard, né à La Flèche en 1620, mort en 1682. Ce fut lui qui conseilla à Colbert d'appeler en France Rœmer et Cassini. Ce dernier ne l'en récompensa qu'en le rabaissant à toute occasion et en entravant ses recherches. Les titres scientifiques de Picard, que Voltaire sacrifie trop à Cassini, sont : 1° l'application des lunettes à la mesure des angles; 2° la mesure de la terre exécutée d'après ses méthodes, très méticuleuses, et ses instruments très précis. (Cf. Marie, *ouvrage cité*.) C'est la mesure du degré terrestre exécutée par Picard, qui permit à Newton de vérifier l'exactitude de son hypothèse de l'*attraction*, qu'il était disposé à abandonner parce que la longueur du degré, telle qu'elle était admise avant Picard, ne concordait pas avec ses prévisions.

2. La Hire, né à Paris en 1640, mort en 1718. Astronome, géomètre, physicien, peintre et naturaliste, il formait à lui seul, dit Fontenelle, une académie tout entière. Ce n'était néanmoins qu'un très bon observateur, sans initiative scientifique. (Cf. Marie, *ouvrage cité*.)

3. Ces opérations ne furent terminées qu'en 1718.

4. Parmi les voyages scientifiques du règne de Louis XIV, on peut encore citer ceux du P. Feuillée en 1708 et de Frézier en 1712 en Patagonie et au Chili; — et, sous Louis XV, les voyages de Clairaut et de Maupertuis (1735-1737) dans le Nord, pour la continuation de la mesure du méridien terrestre et la vérification de la théorie newtonienne de l'aplatissement des pôles; — de La Condamine, Godin et Bouguer à l'Équateur (1735-1739) pour le même motif; — et le voyage astronomique de La Caille (1750) au cap de Bonne-Espérance.

5. Né à Aix-en-Provence en 1656, mort en 1708; professeur de botanique au Jardin des Plantes en

cueillir des plantes qui enrichissent le Jardin royal[1], autrefois abandonné, remis alors en honneur; et aujourd'hui devenu digne de la curiosité de l'Europe. La Bibliothèque royale, déjà nombreuse, s'enrichit sous Louis XIV de plus de trente mille volumes[2]; et cet exemple est si bien suivi de nos jours, qu'elle en contient déjà plus de cent quatre-vingt mille. Il fait rouvrir l'École de Droit, fermée depuis cent ans[3]. Il établit dans toutes les universités de France un professeur de droit français[4]. Il semble qu'il ne devrait pas y en avoir d'autres[5], et que les bonnes lois romaines, incor-

1683. Sa méthode de classification des plantes (*Institutiones rei herbariæ*, 1700), fondée sur lés *corolles* de la *fleur* comme principe de distinction des *genres*, s'imposa aux naturalistes du temps par sa clarté, et aussi parce que Tournefort joignit à son ouvrage des figures de fleurs et de fruits qui faisaient reconnaitre distinctement chacun de ces genres. Elle ne fut détrônée que vers 1760 par le système de Linné. (Cuvier, *Histoire des Sciences naturelles*.)

1. Tournefort était accompagné par un peintre nommé Aubrier. Son voyage est très intéressant, non seulement pour les botanistes, mais encore sous le rapport des observations des mœurs et de l'érudition (Cuvier.) Avant Aubrier, un autre peintre, nommé Robert, avait travaillé sous la direction de plusieurs des membres de la première Académie des Sciences à un recueil dit des *Plantes du roi*.

2. Évaluation inexacte et inférieure à la réalité. « Les catalogues de 1645, rédigés par les frères Dupuy, accusent en effet un nombre de 5000 volumes; à la mort de Louis XIV, la Bibliothèque en possédait plus de 70000, sans compter les médailles et les estampes qui entrent pour une part importante dans les acquisitions de ce règne. » (Mortreuil, *la Bibliothèque nationale*.) L'État ne fut pas seul, sous Louis XIV, à accroître la bibliothèque; elle s'augmenta principalement par les libéralités du savant Jacques Dupuy, de Gaston d'Orléans, de l'archevêque Maurice Le Tellier, du collectionneur Gaignières, et enfin de Colbert, qui mit à l'enrichir le plus grand zèle, faisant rechercher partout et achetant souvent à ses propres frais, livres, manuscrits, médailles.

3. Assertion vague et exagérée. Voltaire veut dire sans doute que par l'ordonnance de Blois de 1579, l'étude du *droit romain* ou *droit civil*, déjà interdite, sous Philippe Auguste et à sa prière, par le pape Honorius III, dans l'Université de Paris, y fut de nouveau abolie. Le seul *droit*, officiellement et régulièrement enseigné, était le *droit canon*. Mais en fait et sous une forme plus ou moins détournée, le droit romain fut toujours enseigné, même à Paris; il l'était publiquement dans les autres universités françaises. L'édit de Saint-Germain, d'avril 1679, leva définitivement la prohibition de 1579.

4. Les professeurs royaux de droit français furent nommés par le chancelier sur une liste de trois candidats présentés par les avocats généraux et le procureur général du Parlement (Édit de 1682).

5. Voltaire est, par accès, un partisan bien radical des « modernes ». A raisonner comme lui, toute archéologie, toute histoire serait une curiosité superflue. Pourtant l'étude du droit romain mérite, moins que toute autre, d'être ainsi considérée dans les pays de l'Europe occidentale. — L'édit d'avril et la déclaration du 31 août 1679 tendaient au contraire à « relever et fortifier » l'étude du Droit romain.

porées à celles du pays, devraient former un seul corps des lois de la nation.

Sous lui, les journaux s'établissent[1]. On n'ignore pas que le *Journal des Savants*, qui commença en 1665, est le père de tous les ouvrages de ce genre[2], dont l'Europe est aujourd'hui remplie, et dans lesquels trop d'abus se sont glissés[3], comme dans les choses les plus utiles.

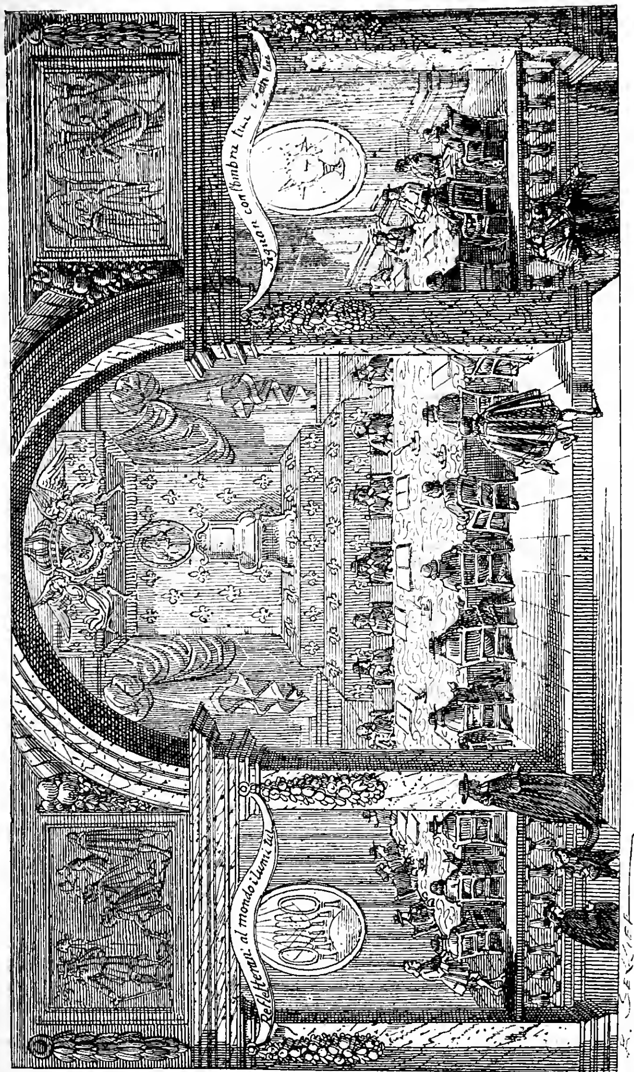
L'Académie des Belles-lettres, formée d'abord, en 1663, de quelques membres de l'Académie française, pour transmettre à la postérité, par des médailles, les actions de Louis XIV[4], devint utile au public, dès qu'elle ne fut plus

1. Les journaux *scientifiques*, car les gazettes *nouvellistes* et *politiques* existaient déjà. La *Gazette de France* date de 1631 et le *Mercure galant* de 1672.

2. Le *Journal des Savants*, le premier des journaux littéraires d'Europe, fondé en 1665 par le conseiller au Parlement de Paris, Denis de Sallo, se proposait de « donner le catalogue critique des principales publications contemporaines, la biographie et la liste des œuvres des savants décédés, de faire connaître les principales décisions des tribunaux civils et ecclésiastiques »; mais surtout de publier « les expériences de physique et de chimie..., les nouvelles découvertes..., les machines et les inventions utiles ou curieuses..., les observations du ciel..., et ce que l'anatomie pourra trouver de nouveau dans les animaux ».

3. Voltaire, qui eut souvent maille à partir avec les journalistes de son temps (les jésuites de Trévoux, Desfontaines, Fréron) et qui était très sensible à leurs attaques, n'aurait pas voulu que tant de liberté fût laissée à la presse. Voyez les avertissements pessimistes qu'il donne en 1732 à un jeune auteur : « ... Votre ouvrage s'imprime : c'est alors qu'il faut ou assoupir les Cerbères de la littérature, ou les faire aboyer en votre faveur. Il y a toujours trois ou quatre *Gazettes littéraires* en France et autant en Hollande : ce sont des factions différentes. Les libraires de ces journaux ont intérêt qu'ils soient satiriques ; ceux qui y travaillent servent aisément l'avarice du libraire et la malignité du public. Vous cherchez à faire sonner ces trompettes de la Renommée; vous courtisez les écrivains, les protecteurs, les abbés, les docteurs, les colporteurs : tous vos soins n'empêchent pas que quelque journaliste ne vous déchire. Vous lui répondez, il réplique : vous avez un procès par écrit devant le public qui condamne les deux parties au ridicule. » Dans l'intimité, il est encore plus dur; il appelle les journalistes « ces petits regrattiers de la littérature, cette canaille, qui en barbouillant du papier pour vivre, ose avoir de l'amour-propre et juge avec tant d'insolence ce qu'elle n'entend pas ». Lettre du 18 juillet 1774 au marquis de Condorcet. (Cf. à la *Liste des écrivains*, l'art. Sallo.)

4. Voltaire met l'Académie des Inscriptions dans le chapitre des Sciences, et il a raison; mais cet honneur légitime qu'il fait aux études d'érudition est en contradiction avec ce qu'il disait tout à l'heure du droit romain. — L'Académie des Inscriptions, fondée en 1663, n'eut d'abord pour but que de préparer les *inscriptions* des monuments et des médailles, les *dessins* des tapisseries du roi, la mise en scène des tragédies lyriques de Quinault, enfin l' « histoire métallique » (c'est-à-dire l'histoire par les médailles) du



L'Académie au Louvre, d'après une gravure de P.-P. Sévin.

règne. Chapelain, Charpentier, Racine, Boileau, etc., en furent membres dans cette première époque. En 1701, l'abbé Bignon obtint

uniquement occupée du monarque, et qu'elle s'appliqua aux recherches de l'antiquité, et à une critique judicieuse des opinions et des faits. Elle fit à peu près dans l'histoire ce que l'Académie des Sciences faisait dans la physique; elle dissipa des erreurs.

L'esprit de sagesse et de critique, qui se communiquait de proche en proche, détruisit insensiblement beaucoup de superstitions. C'est à cette raison naissante qu'on dut la déclaration du roi de 1672[1], qui défendit aux tribunaux d'admettre les simples accusations de sorcellerie. On ne l'eût pas osé sous Henri IV et sous Louis XIII; et si, depuis 1672, il y a eu encore des accusations de maléfices, les juges n'ont condamné, d'ordinaire, les accusés que comme des profanateurs, qui d'ailleurs employaient le poison[2].

Il était très commun auparavant d'éprouver les sorciers en les plongeant dans l'eau, liés de cordes : s'ils surnageaient, ils étaient convaincus. Plusieurs juges de province avaient ordonné ces épreuves, et elles continuèrent encore longtemps parmi le peuple. Tout berger était sorcier; et les amulettes, les anneaux constellés[3], étaient en usage dans les villes. Les effets de la baguette de coudrier, avec laquelle on croit découvrir les sources, les trésors et les voleurs,

pour elle, comme pour l'Académie des Sciences, la protection officielle du roi et un règlement à perpétuité, qui enjoignait à la nouvelle Académie de « faire des médailles sur les principaux événements », d' « expliquer les médailles, pierres et raretés du Cabinet du Roi », et enfin d'étudier les « monuments et antiquités de la France ». Ce dernier objet devint bientôt et resta la plus importante occupation de l'Académie dont les mémoires et publications commencèrent en 1717 et se continuent toujours.

1. En 1675. (E. Bourgeois.)

2. « En 1609, six cents sorciers furent condamnés, dans le ressort du Parlement de Bordeaux, et la plupart brûlés. Nicolas Remi, dans sa *Demonolâtrie*, rapporte neuf cents arrêts rendus en 15 ans contre des sorciers dans la seule Lorraine. Le fameux curé Louis Gauffridi, brûlé à Aix en 1611, avait avoué qu'il était sorcier et les juges l'avaient cru. C'est une chose honteuse que le Père Lebrun, dans son *Traité des pratiques superstitieuses*, admette encore de vrais sortilèges : il va même jusqu'à dire, page 524, que *le Parlement de Paris reconnaît des sortilèges;* il se trompe; le Parlement reconnaît des profanations, des maléfices, mais non des effets surnaturels opérés par le diable. Le livre de dom Calmet sur les vampires et les apparitions a passé pour un délire; mais il fait voir combien l'esprit humain est porté à la superstition. » (Note de Voltaire.) — Ce livre de dom Calmet est de 1746. En 1680, l'empoisonneuse Voisin (cf. plus haut, p. 435-439), en 1691, des bergers de Pacy-en-Brie, et en 1731, le jésuite J.-B. Girard furent encore accusés de sortilège.

3. Anneaux fabriqués sous telle ou telle constellation du Zodiaque dont l'influence était censée conférer de certaines propriétés aux choses. (Voyez plus haut, p. 551, n. 2.

passaient pour certains, et ont encore beaucoup de crédit dans plus d'une province d'Allemagne. Il n'y avait presque personne qui ne se fît tirer son horoscope[1]. On n'entendait parler que de secrets magiques; presque tout était illusion. Des savants, des magistrats avaient écrit sérieusement sur ces matières[2]. On distinguait parmi les auteurs une classe de démonographes. Il y avait des règles pour discerner les



Comète de 1682.

vrais magiciens, les vrais possédés d'avec les faux : enfin, jusque vers ces temps-là, on n'avait guère adopté de l'antiquité que des erreurs en tout genre.

Les idées superstitieuses étaient tellement enracinées chez les hommes, que les comètes les effrayaient encore en 1680. On osait à peine combattre cette crainte populaire. Jacques Bernouilli[3], l'un des grands mathématiciens de l'Eu-

1. On appelle *horoscope* l'état du ciel, ou simplement « l'astre qui monte sur l'horizon au moment qu'on veut observer pour prédire quelque événement, comme la qualité du temps qu'il fera ou surtout la fortune d'un homme qui vient au monde ». *Abrégé du Dictionnaire de Trévoux*, 1762.

2. Citons seulement la *Démonomanie* du célèbre jurisconsulte français Jean Bodin (1580) et la *Démonologie* du roi Jacques Ier d'Angleterre.

3. Jacques Ier Bernouilli, né en 1654 à Bâle, mort en 1705, partage

rope, en répondant, à propos de cette comète, aux partisans du préjugé, dit que la chevelure de la comète ne peut être un signe de la colère divine, parce que cette chevelure est éternelle; mais que la queue pourrait bien en être un[1]. Cependant, ni la tête ni la queue ne sont éternelles. Il fallut que Bayle écrivît contre le préjugé vulgaire un livre fameux, que les progrès de la raison ont rendu aujourd'hui moins piquant qu'il ne l'était alors[2].

On ne croirait pas que les souverains eussent obligation aux philosophes. Cependant il est vrai que cet esprit philosophique, qui a gagné presque toutes les conditions, excepté le bas peuple, a beaucoup contribué à faire valoir les droits des souverains. Des querelles, qui auraient produit autrefois des excommunications, des interdits [3], des schismes, n'en ont point causé. Si on a dit que les peuples seraient heureux quand ils auraient des philosophes pour rois, il est très vrai de dire que les rois en sont plus heureux quand il y a beaucoup de leurs sujets philosophes[4].

Il faut avouer que cet esprit raisonnable, qui commence à présider à l'éducation dans les grandes villes, n'a pu empêcher les fureurs des fanatiques des Cévennes[5], ni prévenir la démence du petit peuple de Paris autour d'un tombeau à Saint-Médard[6], ni calmer des disputes aussi acharnées que frivoles entre des hommes qui auraient dû être sages; mais, avant ce siècle, ces disputes eussent causé des

en effet avec les autres membres de cette famille célèbre la gloire d'avoir fondé, à la suite de Leibnitz, qui venait d'en fonder la méthode, l'analyse infinitésimale. (Voyez plus loin, ch. XXXIV.)

1. « Les comètes jouent un grand rôle dans toutes les théories géologiques de cette époque. W. Whiston attribuait le déluge universel à la queue d'une comète qui bouleversa la terre. » (Cuvier, *Histoire des sciences naturelles*, t. II).

2. Les *Pensées diverses sur la comète écrites à un docteur de Sorbonne* (Amsterdam, 1681, 2 vol.) eurent beaucoup de succès. A propos de la superstition qu'il combattait avec ironie, Bayle touchait très librement à plusieurs des questions de religion, de morale ou de politique qui passionnaient les contemporains.

3. « *Interdit :* censure ecclésiastique qui suspend les prêtres de leurs fonctions et qui prive le peuple de l'usage des sacrements et de la sépulture en terre sainte; ....excommunication générale contre une province ou une ville. » (*Abrégé du Dictionnaire de Trévoux.*)

4. Ces conclusions de Voltaire sont curieuses dans leur sincérité.— Quant à sa sympathie pour la monarchie absolue, elle s'explique aisément : un pouvoir unique et fort, c'est la paix, l'ordre, la sécurité d'une civilisation aimable et polie, c'est enfin le moment, pour les gens de lettres, de briller.

5. Voir la fin du chap. XVIII et le chap. XXXVI avec les notes.

6. Voir le chap. XXXVII et les notes.

troubles dans l'État; les miracles de Saint-Médard eussent été accrédités[1] par les plus considérables citoyens, et le fanatisme, renfermé dans les montagnes des Cévennes, se fût répandu dans les villes.

Tous les genres de science et de littérature ont été épuisés dans ce siècle; et tant d'écrivains ont étendu les lumières de l'esprit humain, que ceux qui, en d'autres temps, auraient passé pour des prodiges, ont été confondus dans la foule. Leur gloire est peu de chose à cause de leur nombre, et la gloire du siècle est plus grande[2].

CHAPITRE XXXII

Des beaux-arts[3].

La saine philosophie[4] ne fit pas en France d'aussi grands progrès qu'en Angleterre et à Florence; et si l'Académie des sciences rendit des services à l'esprit humain, elle ne mit pas la France au-dessus des autres nations[5]. Toutes les grandes inventions et les grandes vérités vinrent d'ailleurs.

Mais, dans l'éloquence, dans la poésie, dans la littérature[6], dans les livres de morale et d'agrément, les Français furent les législateurs de l'Europe. Il n'y avait plus de goût en Italie[7]. La véritable éloquence était partout ignorée, la

1. Sens étymologique : désignés, recommandés à la croyance, au *crédit* public.

2. Sur les mérites et les défauts, et surtout les lacunes, de ce chapitre, voir notre *Introduction*. — C'est au chap. XXXIII que Voltaire parle de la médecine et de la chirurgie, qu'on pourrait s'étonner de ne pas trouver ici.

3. Voltaire entend par ce mot les *lettres* aussi bien que les *arts* qui s'adressent à l'œil et à l'oreille.

4. Sur le sens du mot *philosophie*, voy. plus haut, p. 544, n. 3. — La *philosophie saine*, c'est, selon Voltaire, l'étude purement expérimentale et positive de la nature, indépendamment de tout principe religieux, de tout système métaphysique.

5. Ceci est juste ; mais en dehors de l'Académie des Sciences, il y a des hommes qui mirent la France « au niveau » et, sur de certains points, « au-dessus des autres nations ». Voir les notes du chapitre précédent.

6. « Ce mot, dit Voltaire (*Dictionnaire philosophique*), désigne une connaissance des ouvrages de goût, une teinture d'histoire, de poésie, d'éloquence, de critique. Ce n'est pas un art particulier : c'est une lumière acquise sur les Beaux-Arts. »

7. Voir plus loin, chap. XXXIV, une appréciation contradictoire. Celle-ci est la vraie. « Cette période de la littérature italienne, dit l'historien anglais Hallam, a été en général placée plus bas dans l'opi-

religion[1] enseignée ridiculement en chaire, et les causes plaidées de même dans le barreau.

Les prédicateurs citaient Virgile et Ovide; les avocats, saint Augustin et saint Jérôme[2]. Il ne s'était point encore trouvé de génie qui eût donné à la langue française le tour, le nombre[3], la propriété du style, et la dignité. Quelques vers de Malherbe faisaient sentir seulement qu'elle était capable de grandeur et de force; mais c'était tout[4]. Les mêmes génies qui avaient écrit très bien en latin, comme un président de Thou, un chancelier de L'Hospital, n'étaient plus les mêmes quand ils maniaient leur propre langage, rebelle entre leurs mains. Le français n'était encore recommandable que par une certaine naïveté, qui avait fait le seul mérite de Joinville, d'Amyot, de Marot, de Montaigne, de Régnier, de la *satire Ménippée*. Cette naïveté tenait beaucoup à l'irrégularité, à la grossièreté[5].

Jean de Lingendes, évêque de Mâcon[6], aujourd'hui inconnu, parce qu'il ne fit point imprimer ses ouvrages, fut le premier orateur qui parla dans le grand goût. Ses sermons et

nion des âges suivants que toute autre époque depuis la Renaissance des Lettres. Les *seicentisti*, ou écrivains italiens du XVIIe siècle, ont été stigmatisés par la critique moderne, jusqu'au point que ce mot est devenu en quelque sorte synonyme de faux goût, et de tout ce qui doit être évité et méprisé. »

1. Ici, pour comprendre la suite, très elliptique et décousue, des idées de Voltaire, il faut, comme l'a remarqué avec raison M. E. Bourgeois, suppléer ces mots : « en France même... »

2. Exact. Cf. Jacquinet, *les Prédicateurs du dix-septième siècle avant Bossuet;* Lezat, *la Prédication sous Henri IV;* Labitte, *Les Prédicateurs de la Ligue*. Il en était de même, du reste, dans les autres pays.

3. L'harmonie.

4. Voltaire, avec grande raison, réduit à peu de chose l'influence de l'exemple donné par Malherbe, chez qui la lourdeur, la dureté, l'incohérence, l'impropriété, le mauvais goût sont encore des défauts trop fréquents.

5. Puisque Voltaire remonte ici au seizième siècle, il devrait se rappeler aussi Calvin, Henri Estienne, Étienne Pasquier, La Noue, Monluc, Charron, d'Aubigné, sous la plume de qui le français a déjà d'autres mérites que celui de la *naïveté*. — Quant à ce reproche de « grossièreté » et d' « irrégularité », il faut se rappeler ici que Voltaire ne connaît guère la littérature du seizième siècle, entend mal sa langue, et qu'il le dédaigne *a priori* d'après sa théorie des « quatre grands siècles ». Voir le chapitre premier.

6. 1595-1665. — Voltaire n'a point fait ici de confusion — comme on le lui a reproché parfois — entre Jean de Lingendes et le jésuite Claude de Lingendes (1591-1660). Celui qui parla « dans le grand goût », c'est-à-dire sur un ton noble et pompeux, fut en effet l'évêque de Mâcon. Le jésuite Claude fut également célèbre et goûté des contemporains, mais c'est en latin qu'il écrivait, improvisant en chaire sa forme française qui se distinguait plutôt par une verve énergique. (Cf. l'abbé Hurel, *les Orateurs sacrés sous le règne de Louis XIV*, t. I.)

ses oraisons funèbres, quoique mêlés encore de la rouille de son temps, furent le modèle des orateurs qui l'imitèrent et le surpassèrent. L'oraison funèbre de Charles-Emmanuel[1], duc de Savoie, surnommé *le Grand* dans son pays, prononcée par Lingendes, en 1630, était pleine de si grands traits d'éloquence, que Fléchier, longtemps après, en prit l'exorde tout entier aussi bien que le texte et plusieurs passages considérables[2], pour en orner sa fameuse oraison funèbre du vicomte de Turenne.

Balzac[3], en ce temps-là, donnait du nombre et de l'harmonie à la prose. Il est vrai que ses lettres étaient des harangues ampoulées; il écrivait au premier cardinal de Retz : « Vous venez de prendre le sceptre des rois et la livrée des roses. » Il écrivait de Rome à Boisrobert[4], en parlant des eaux de senteur : « Je me sauve à la nage dans ma chambre, au milieu des parfums. » Avec tous ces défauts, il charmait l'oreille. L'éloquence[5] a tant de pouvoir sur les hommes, qu'on admira Balzac dans son temps, pour avoir trouvé cette petite partie de l'art ignorée et nécessaire, qui consiste dans le choix harmonieux des paroles[6], et même pour l'avoir employée souvent hors de sa place.

Voiture[7] donna quelque idée des grâces légères de ce style épistolaire, qui n'est pas le meilleur, puisqu'il ne consiste que dans la plaisanterie. C'est un baladinage[8] que deux tomes de lettres, dans lesquelles il n'y en a pas une seule instructive, pas une qui parte du cœur, qui peigne les mœurs du temps et les caractères des hommes, c'est plutôt un abus qu'un usage de l'esprit[9].

1. Erreur. C'est l'oraison funèbre de Victor-Amédée, fils de Charles Emmanuel et mort en 1627.

2. Selon le cardinal Maury (*Éloquence de la Chaire*) et Jacquinet (*ouvrage cité*), cette imitation se réduit à peu de chose. Le *texte* en tout cas n'est pas le même.

3. Voir la *Liste des écrivains*.

4. Auteur dramatique du temps.

5. Le dix-septième et le dix-huitième siècles n'ont pas appliqué ce mot seulement à la perfection du discours *parlé*. « L'éloquence, dit La Bruyère, peut se trouver dans les entretiens et dans tout genre d'écrire. » Le dédain de Buffon, dans son *Discours sur le style*, pour l'éloquence orale, est le dernier mot de cette théorie.

6. « Le *choix harmonieux* des paroles » n'est pas le seul mérite de Balzac. Il a commencé d'enseigner par son exemple aux écrivains la nécessité — dans les grands sujets — de la noblesse et de l'éclat, et — en tous sujets — d'une construction, très rigoureuse et très logique, de la phrase et du paragraphe.

7. Voir la *Liste des écrivains*.

8. Ce mot ne se trouve pas dans les anciens dictionnaires de l'Académie. Il a peut-être été introduit dans la langue écrite par Voltaire.

9. Il faut dire cependant, pour être juste, qu'il y a aussi chez Voiture

La langue commençait à s'épurer, et à prendre une forme constante[1]. On en était redevable à l'Académie française, et surtout à Vaugelas[2]. Sa *Traduction de Quinte-Curce*, qui parut en 1646[3], fut le premier bon livre écrit purement; et il s'y trouve peu d'expressions et de tours qui aient vieilli.

Olivier Patru[4], qui le suivit de près, contribua beaucoup à régler, à épurer le langage; et, quoiqu'il ne passât pas pour un avocat profond, on lui dut néanmoins[5] l'ordre, la clarté, la bienséance, l'élégance du discours, mérites absolument inconnus avant lui au barreau[6].

Un des ouvrages qui contribuèrent le plus à former le goût de la nation, et à lui donner un esprit de justesse et de précision, fut le petit recueil des *Maximes* de François, duc dè La Rochefoucauld[7]. Quoiqu'il n'y ait presque qu'une vérité dans le livre, qui est que *l'amour-propre est le mobile de tout*, cependant cette pensée se présente sous tant d'as-

« quelques morceaux sérieux, écrits avec âme et vigueur ». (Petit de Julleville, *Leçons d'Histoire de la Littérature française.*)

1. Fixe, uniforme.

2. Voir la *Liste des écrivains*.

3. Erreur. Cette traduction, longtemps élaborée (trente ans, dit-on), ne parut qu'après la mort de son auteur, par les soins de Courart et de Chapelain, en 1653. Une copie plus « parfaite », retrouvée par Pellisson, fut publiée par lui en 1659. Voltaire devrait parler plutôt ici des *Remarques sur la langue française* (1647), ouvrage capital dans lequel Vaugelas cherche à déterminer le « bon usage » de son temps en fait de langue, et qui fut étudié avec le plus grand soin, obéi avec la plus grande déférence par les générations suivantes du dix-septième siècle.

4. Voir la *Liste des écrivains*. Patru collabora aux deux grands dictionnaires de l'Académie et de Richelet, et fit sur les *Remarques* de Vaugelas des observations qui furent publiées plus tard. Traducteur du *Pro Archia*, de Cicéron, il mit, dit-on, quatre ans à traduire la première phrase et y revint encore à la seconde édition, trente-deux ans après. Il fut avec Balzac, Vaugelas, d'Ablancourt, Pellisson, Fléchier, un des « professeurs de grammaire et de rhétorique du dix-septième siècle ». (Sainte-Beuve.)

5. Voltaire aurait dû citer ici le célèbre Antoine Lemaistre (1608-1658), à qui Perrault, dans ses *Hommes illustres*, attribue autant qu'à Patru, une salutaire influence sur le goût dans l'éloquence.

6. C'est l'avis de Vigneul-Marville, un contemporain : « De mon temps, il ne passait pas pour un grand jurisconsulte ni pour un avocat utile. » Mais les critiques étrangers ont fait souvent plus de cas de Patru que les Français. « Les plaidoyers de Patru, dit l'Anglais Hallam, me paraissent d'excellents modèles d'éloquence du barreau. Ils ressemblent beaucoup à ce qu'on appelle les discours privés de Démosthène, de Lysias et d'Isée, surtout de ce dernier. »

7. Pas absolument juste. Le genre des « maximes », déjà connu dans l'antiquité, n'a pas été réinventé en France par La Rochefoucauld. C'était un divertissement de salon

pects variés, qu'elle est presque toujours piquante. C'est moins un livre que des matériaux pour orner un livre. On lut avidement ce petit recueil; il accoutuma à penser et à renfermer ses pensées dans un tour vif, précis et délicat. C'était un mérite que personne n'avait eu avant lui en Europe, depuis la renaissance des lettres.



Blaise Pascal (1623-1662).

Mais le premier livre de génie qu'on vit en prose fut le recueil des *Lettres provinciales*, en 1656[1]. Toutes les sortes d'éloquence y sont renfermées. Il n'y a pas un seul mot qui, depuis cent ans, se soit ressenti du changement qui altère souvent les langues vivantes. Il faut rapporter à cet ouvrage l'époque de la fixation du langage. L'évêque de Luçon, fils du célèbre Bussi, m'a dit qu'ayant demandé à M. de Meaux quel ouvrage il eût mieux aimé avoir fait, s'il n'avait pas fait les siens, Bossuet lui répondit : *Les Lettres provinciales*. Elles ont beaucoup perdu de leur piquant lorsque les Jésuites ont été abolis, et les objets de leurs disputes méprisés[2].

Le bon goût qui règne d'un bout à l'autre dans ce livre et la vigueur des dernières lettres ne corrigèrent pas d'abord le style lâche, diffus, incorrect et décousu, qui depuis longtemps était celui de presque tous les écrivains, des prédicateurs et des avocats.

Un des premiers, qui étala dans la chaire une raison tou-

très goûté de la société polie du dix-septième siècle. Sur l'omission, faite ici par Voltaire, de l'influence exercée par l'hôtel de Rambouillet, voir notre *Introduction*.

1. Les *Provinciales*, qui sont de 1656-1657, auraient dû par conséquent être placées avant les *Maximes* qui sont de 1665.

2. Ces dernières lignes sont donc postérieures à l'année 1764. On remarquera que Voltaire ne dit rien des *Pensées*. Cf. la *Liste des écrivains* et notre *Introduction*.

jours éloquente, fut le P. Bourdaloue[1], vers l'an 1668[2]. Ce fut une lumière nouvelle[3]. Il y a eu, après lui, d'autres orateurs de la chaire, comme le P. Massillon[4], évêque de Clermont, qui ont répandu dans leurs discours plus de grâces, des peintures plus fines et plus pénétrantes des mœurs du siècle; mais aucun ne l'a fait oublier. Dans son style plus nerveux que fleuri, sans aucune imagination dans l'expression, il paraît vouloir plutôt convaincre que toucher, et jamais il ne songe à plaire.



Jacques-Bénigne Bossuet (1627-1704).

Peut-être serait-il à souhaiter qu'en bannissant de la chaire le mauvais goût qui l'avilissait, il en eût banni aussi cette coutume de prêcher sur un texte[5]. En effet, parler longtemps sur une citation d'une ligne ou deux, se fatiguer à compasser tout son discours sur cette ligne, un tel travail paraît un jeu peu digne de la gravité de ce ministère. Le texte devient une espèce de devise, ou plutôt d'énigme, que le discours développe. Jamais les Grecs et les Romains ne connurent cet usage. C'est dans la décadence des lettres qu'il commença, et le temps l'a consacré.

L'habitude de diviser toujours en deux ou trois points des

1. Voir la *Liste des écrivains*.

2. En 1669.

3. Bossuet prêchait pourtant déjà depuis quelques années. Mais il semble qu'en effet son succès mondain ait été moindre que celui de Bourdaloue. (Voir l'introduction de notre édition de *Sermons choisis de Bossuet*.)

4. Voir la *Liste des écrivains*.

5. Cette habitude de prêcher sur un texte, commune aux catholiques et aux protestants, vient de l'idée qui fait le fond de la prédication chrétienne : développer l'enseignement donné par les Livres Saints et en particulier par le Nouveau Testament. Les inconvénients que Voltaire signale ici sont réels : on peut dire cependant que cette coutume n'a jamais gêné beaucoup les orateurs intelligents. Il s'agit pour eux, d'abord, de choisir dans les textes désignés par les circonstances liturgiques un texte fécond; et s'ils n'en trouvent pas, il leur est facile de rattacher et de subordonner celui qu'ils sont forcés de prendre à une idée générale voisine, et plus suggestive.

choses qui, comme la morale, n'exigent aucune division[1], ou qui en demanderaient davantage, comme la controverse, est encore une coutume gênante[2], que le P. Bourdaloue trouva introduite et à laquelle il se conforma.

Il avait été précédé par Bossuet[3], depuis évêque de Meaux. Celui-ci, qui devint un si grand homme, s'était engagé dans sa grande jeunesse à épouser Mlle Desvieux, fille d'un rare mérite[4]. Ses talents pour la théologie, et pour cette espèce

1. Opinion très contestable.

2. Des *divisions* très exactes sont indispensables à quiconque, parlant en public, veut être suivi de son auditoire. Il est vrai que Bourdaloue insiste parfois avec lourdeur sur l'indication des étapes et des chemins de son discours. (Voir Fénelon, *Dialogues sur l'éloquence.*)

3. Bossuet avait commencé de prêcher vers 1652 en province, et il prêcha habituellement à Paris depuis 1660. (Voir la *Liste des écrivains.*)

4. Ce prétendu projet de mariage, est, dit M. F. Brunetière (art. *Bossuet*, de la *Grande Encyclopédie*), une pure *fable.* « Imaginée ou inventée pour la première fois par un certain J.-B. Denis, mauvais prêtre du diocèse de Meaux, dans un pamphlet intitulé *Mémoires et anecdotes de la cour et du clergé de France*, accueillie par Voltaire — qui, sans doute, n'en croyait pas un mot, — elle a été mise à néant par M. A. Floquet, au t. I (p. 555-585) de ses *Études sur la vie de Bossuet* (Paris, 1855). » Comme, toutefois, elle revient encore au jour de temps en temps, il est encore utile d'en expliquer la formation et d'en montrer l'inanité.

Or, nous savons, premièrement, que ce Denis, né à Toul en 1676, ordonné prêtre à Rome, fut aumônier et secrétaire de Henri de Thiard, depuis cardinal de Bissy, successeur de Bossuet dans le siège épiscopal de Meaux, qu'il s'enfuit en 1706 en Suisse pour abjurer le catholicisme, dont il était, disait-il lui-même, détaché *avant* même de devenir prêtre. Après avoir subsisté pendant plusieurs années des secours des protestants réfugiés, il alla essayer en Angleterre de vivre de sa plume. C'est alors (1712) qu'il composa le recueil cité plus haut, un de ces ouvrages qui, en flattant la curiosité du public pour les racontars de l'histoire, sont plus « alimentaires » que les livres sérieux. Ces *Mémoires*, outre la calomnie dont il s'agit ici, en contiennent plusieurs autres contre Bissy et les prélats français que Denis avait connus et approchés. C'est ainsi qu'il appelle le cardinal de Noailles — dont on a pu critiquer l'intelligence mais non la probité — « le plus malhonnête des hommes ». « Quelques années après, » du reste, disent les auteurs de la *France protestante* (t. V, p. 236), le besoigneux pamphlétaire « se décela publiquement comme un homme peu sensé » en publiant un appel violent « à la nation anglaise », à l'occasion d'« un banc qu'on disputait à sa femme et à lui dans l'église française de Spitalfields ».

Ce n'est pas naturellement d'un historien aussi peu autorisé que Voltaire avoue qu'il a emprunté son récit. Il a indiqué ailleurs d'où il le prétendait tenir. Un historien de Bossuet au dix-huitième siècle, Levesque de Burigny, érudit de valeur, membre de l'Académie des Inscriptions, auteur d'une *Vie de Bossuet* publiée en 1761 et de divers ouvrages « d'histoire dans lesquels il porta l'esprit critique de la philosophie de son temps », s'était sans doute étonné de l'anecdote rapportée par Voltaire. « Tout ce que je puis vous dire, Monsieur,

d'éloquence qui le caractérise, se montrèrent de si bonne heure, que ses parents et ses amis le déterminèrent à ne se donner qu'à l'Église. Mlle Desvieux l'y engagea elle-même, préférant la gloire qu'il devait acquérir au bonheur de vivre avec lui. Il avait prêché assez jeune devant le roi et la reine-mère en 1662, longtemps avant[1] que le P. Bourdaloue fût connu. Ses discours, soutenus d'une action noble et touchante, les premiers qu'on eût encore entendus à la cour qui approchassent du sublime, eurent un si grand succès, que le roi fit écrire, en son nom, à son père, intendant de Soissons, pour le féliciter d'avoir un tel fils[2].

Cependant, quand Bourdaloue parut, Bossuet ne passa plus pour le premier prédicateur[3]. Il s'était déjà donné aux oraisons funèbres, genre d'éloquence qui demande de l'imagination et une grandeur majestueuse qui tient un peu à la poésie, dont il faut toujours emprunter quelque chose, quoique avec discrétion, quand on tend au sublime. L'oraison funèbre de

lui répond en juillet 1761 l'auteur du *Siècle*, c'est que M. Secousse m'écrivit il y a quelques années, à Berlin, que son oncle avait réglé les droits et les reprises de Mlle Desvieux fondées sur son contrat avec M. Bossuet. » Mais qu'était-ce que ce *contrat*, dont Secousse, avec une légèreté un peu forte pour un érudit qu'il était, a fait, sur la foi de son oncle, un contrat de mariage ? C'était un *cautionnement* consenti par Bossuet à Mlle Desvieux pour la somme de 45 000 francs qu'elle empruntait. Et Bossuet lui rendait ce service parce qu'il avait eu quelques obligations vers 1665 à la tante de cette demoiselle. C'est ce qu'a solidement démontré le cardinal de Bausset, livre I, appendice I, de son *Histoire de Bossuet*, — faisant observer du reste que, dès l'âge de 21 ans (1648), Bossuet était engagé dans l'Église; 2° qu'à cette date Mlle Desvieux n'était pas née; elle naquit en 1654; 3° qu'à l'époque où Bossuet se trouva en relations avec sa tante, c'est-à-dire vers 1665, elle pouvait avoir dix ou onze ans. — De plus, les passages du *Journal* de l'abbé Le Dieu, secrétaire de Bossuet, relatifs aux services financiers rendus par Bossuet à Mlle Desvieux, sont formels (édit. Guettée, t. I, p. 117, note, et p. 382); de plus, ils ont été écrits en 1704 et 1706, c'est-à-dire six et huit ans *avant* la publication du factum de Denis, et par conséquent sans aucune arrière-pensée de réfutation et d'apologie.

D'ailleurs Voltaire a senti qu'il s'était beaucoup avancé en produisant comme un fait avéré cette histoire. C'est pourquoi il y revient longuement dans l'article *Bossuet* de la *Liste des écrivains*, en compliquant son récit de circonstances qui sont évidemment inventées après coup pour l'accréditer.

1. Six ans seulement.

2. Erreur. C'est l'oncle de Bossuet, qui fut, mais plus tard, intendant de Soissons; son père était conseiller au Parlement de Metz. — Le fait de la lettre du roi est d'ailleurs exact.

3. Exact. Entre autres témoignages contemporains, Mme de Sévigné écrit (25 décembre 1671) : « On dit qu'il (Bourdaloue) passe toutes les merveilles et que personne n'a prêché jusqu'ici ». Le talent de Bourdaloue pour les *portraits* semble avoir

la reine-mère, qu'il prononça en 1667[1] lui valut l'évêché de Condom[2]: mais ce discours n'était pas encore digne de lui[3]; et il ne fut pas imprimé, non plus que ses sermons[4]. L'éloge funèbre de la reine d'Angleterre, veuve de Charles Ier, qu'il fit en 1669, parut presque en tout un chef-d'œuvre. Les sujets de ces pièces d'éloquence sont heureux à proportion des malheurs que les morts ont éprouvés. C'est en quelque façon comme dans les tragédies, où les grandes infortunes des principaux personnages sont ce qui intéresse davantage. L'éloge funèbre de Madame, enlevée à la fleur de son âge, et morte entre ses bras, eut le plus grand et le plus rare des succès, celui de faire verser des larmes à la cour. Il fut obligé de s'arrêter après ces paroles : « O nuit désastreuse ! ô nuit effroyable, où retentit tout à coup, comme un éclat de tonnerre, cette étonnante nouvelle : Madame se meurt, Madame est morte, etc. » L'auditoire éclata en sanglots ; et la voix de l'orateur fut interrompue par ses soupirs et par ses pleurs[5].

Les Français furent les seuls qui réussirent dans ce genre d'éloquence. Le même homme, quelque temps après, en inventa un nouveau, qui ne pouvait guère avoir de succès qu'entre ses mains. Il appliqua l'art oratoire à l'histoire même[6], qui semble l'exclure. Son *Discours sur l'histoire universelle*, composé pour l'éducation du Dauphin, n'a eu ni modèle, ni imitateurs[7]. Si le système qu'il adopte pour con-

été un des éléments de son succès (Cf. La Bruyère, chapitre *de la Chaire*).—Voir ci-dessus, p. 564, n. 3.

1. Le 18 janvier.

2. Il lui fallut encore, ce semble, d'autres titres, car il ne fut nommé à l'évêché de Condom que le 13 septembre 1669, après qu'il eut été désigné pour être précepteur du Dauphin.

3. Voltaire n'en sait rien, ni nous non plus, mais nous savons que les Carêmes de 1662 et de 1666 et l'Avent de 1665, prêchés par Bossuet, contiennent plusieurs chefs-d'œuvre. Dès 1662, le génie oratoire de Bossuet avait atteint, du moins dans le genre du sermon, son point culminant.

4. Non pas, comme Voltaire semble l'insinuer ici, qu'ils soient indignes de lui ; mais c'est que Bossuet fut toujours très exempt d'amour-propre littéraire et qu'il ne publiait rien sans une nécessité évidente.

5. « Il est peu vraisemblable, dit avec raison M. Jacquinet (*Oraisons funèbres de Bossuet*), que l'auditoire (un auditoire de cour) en un tel lieu et dans une telle solennité, ait éclaté en sanglots. Peut-être l'anecdote était-elle parvenue à Voltaire un peu amplifiée déjà, ou bien quelque exagération s'y est glissée sous sa plume. »

6. Le *Discours sur l'Histoire universelle* n'est pas à proprement parler un *discours*, mais un résumé raisonné de l'histoire ancienne, une histoire philosophique de la civilisation antique.

7. Les *Considérations* de Montesquieu *sur la Grandeur et la Décadence des Romains* (1734) paraissent bien

cilier la chronologie des Juifs avec celle des autres nations a trouvé des contradicteurs chez les savants, son style n'a trouvé que des admirateurs. On fut étonné de cette force majestueuse dont[1] il décrit les mœurs, le gouvernement, l'accroissement et la chute des grands empires ; et de ces traits rapides, d'une vérité énergique, dont il peint et dont il juge les nations.

Presque tous les ouvrages[2] qui honorèrent ce siècle étaient dans un genre inconnu à l'antiquité. Le *Télémaque* est de ce nombre. Fénelon, le disciple, l'ami de Bossuet, et depuis devenu malgré lui[3] son rival et son ennemi, composa ce livre singulier, qui tient à la fois du roman et du poème, et qui substitue une prose cadencée à la versification. Il semble qu'il ait voulu traiter le roman comme M. de Meaux avait traité l'histoire[4], en lui donnant une dignité et des charmes inconnus, et surtout en tirant de ces fictions une morale utile au genre humain, morale entièrement négligée dans presque toutes les inventions fabuleuses. On a cru qu'il avait composé ce livre pour servir de thèmes et d'instruction au duc de Bourgogne et aux autres enfants de France[5], dont il fut le précepteur ; ainsi que Bossuet avait fait son *Histoire universelle* pour l'éducation de Monseigneur. Mais son neveu, le marquis de Fénelon, héritier de la vertu de cet homme célèbre, et qui a été tué à la bataille de Rocoux, m'a assuré le contraire. En effet, il n'eût pas été convenable que les amours de Calypso et d'Eucharis eussent été les premières leçons qu'un prêtre eût données aux enfants de France[6].

pourtant inspirées de la troisième partie du *Discours sur l'Histoire universelle.*

1. Avec laquelle. Tournure fréquente chez tous les écrivains du dix-septième siècle.

2. Exagération d'un admirateur excessif du dix-septième siècle.

3. Contestable. Voir plus loin les notes du chapitre sur le *Quiétisme.* — Voir aussi la *Liste des écrivains.*

4. Ce rapprochement est assez superficiel.

5. « C'étaient, dit Saint-Simon, les thèmes de son pupille » et Fénelon dit lui-même (lettre au Père Le Tellier, confesseur du roi, 1710) : « Je n'ai jamais songé qu'à amuser M. le duc de Bourgogne par ces aventures et qu'à l'instruire en l'amusant, sans jamais vouloir donner cet ouvrage au public. » Mais la dernière partie de cette assertion est contestable. Fénelon tenait assez à ses idées politiques et sociales pour désirer que le *Télémaque*, où il les met en lumière sous une forme dramatique, vît tôt ou tard le jour. Il n'était pas rare, du reste, que l'on publiât, une fois l'éducation d'un prince terminée, les ouvrages qui y avaient servi.

6. Voltaire se rapproche ici de Bossuet qui considérait le *Télémaque* comme un « ouvrage peu sérieux et peu digne d'un prêtre ». On peut

Il ne fit cet ouvrage que lorsqu'il fut relégué dans son archevêché de Cambrai[1]. Plein de la lecture des anciens, et né avec une imagination vive et tendre, il s'était fait un style qui n'était qu'à lui, et qui coulait de source avec abondance. J'ai vu son manuscrit original[2] : il n'y a pas dix ratures. Il le composa en trois mois, au milieu de ses malheureuses disputes sur le Quiétisme, ne se doutant pas combien ce délassement était supérieur à ses occupations. On prétend qu'un domestique lui en déroba une copie qu'il fit imprimer[3]. Si cela est, l'archevêque de Cambrai dut à cette infidélité toute la réputation qu'il eut en Europe ; mais il lui dut aussi d'être perdu pour jamais à la cour[4]. On crut voir dans le *Télémaque* une critique indirecte du gouvernement de Louis XIV[5]. Sésostris, qui triomphait avec trop de faste, Idoménée, qui établissait le luxe dans Salente et qui oubliait le nécessaire, parurent des portraits du roi, quoique, après tout, il soit impossible d'avoir chez soi le superflu que par la surabondance des arts de la première nécessité[6]. Le marquis de Louvois semblait, aux yeux des mécontents, représenté sous

trouver le jugement de Bossuet bien sévère, et le scrupule de Voltaire bien outré. Fénelon n'a jamais manqué à la décence, et puis il écrit pour un jeune prince, vivant dans une cour où les Eucharis n'étaient pas rares, où les Calypsos abondaient, et il était d'un sage précepteur de le prévenir contre les séductions de ce genre.

1. Inexact. Le *Télémaque* fut composé en 1695, deux ans avant cette « relégation ».

2. « Entre les mains du marquis de Fénelon, son neveu, que Voltaire connut à La Haye, ambassadeur de France en Hollande. » E. Bourgeois. « M. E.-A. Lequien, qui a consulté ce manuscrit pour l'édition qu'il a donnée du *Télémaque* en 1819, y a compté plus de 400 ratures. » (Note de l'édit. Moland).

3. Fénelon l'affirme (lettre citée plus haut) et Saint-Simon le confirme.

4. Exagéré. La publication du *Télémaque* a contribué sans nul doute à la disgrâce de Fénelon, mais elle n'en fut pas la seule cause. Voyez plus loin les notes du chapitre XXXVIII sur le *Quiétisme*.

5. En quoi on eut raison. Cette critique n'était pas seulement dans le *Télémaque ;* elle était dans les *Dialogues des morts* et dans les nombreux *mémoires* de politique que Fénelon faisait circuler parmi ses amis. Très vivement touché des maux de la nation, Fénelon, comme tant d'autres esprits éminents de son temps (le duc de Beauvilliers, Saint-Simon, Bois-Guillebert, Vauban, La Bruyère, etc.), en cherchait les remèdes. Il les voyait dans une modération du pouvoir royal et dans une politique plus pacifique, et il tendait, autant qu'il le pouvait, à détourner le duc de Bourgogne de prendre Louis XIV pour modèle.

6. C'est l'opinion de Voltaire (voir la satire du *Mondain*, publiée vers 1736, la *Défense du Mondain ou l'Apologie du Luxe*, 1739, et les *Observations sur MM. Jean Lass, et Melon Dutot*, financiers et économistes du temps, 1738). Sur la valeur économique de cette théorie, voir Baudrillart, *Histoire du Luxe*.

le nom de Protésilas, vain, dur, hautain, ennemi des grands capitaines qui servaient l'État, et non le ministre[1].

Les alliés qui, dans la guerre de 1688, s'unirent contre Louis XIV, qui depuis ébranlèrent son trône dans la guerre de 1701, se firent une joie de le reconnaître dans ce même Idoménée, dont la hauteur révolte tous ses voisins. Ces allusions firent des impressions profondes, à la faveur de ce style harmonieux qui insinue d'une manière si tendre la modération et la concorde. Les étrangers et les Français même, lassés de tant de guerres, virent avec une consolation maligne une satire dans un livre fait pour enseigner la vertu. Les éditions en furent innombrables. J'en ai vu quatorze en langue anglaise. Il est vrai qu'après la mort de ce monarque si craint, si envié, si respecté de tous, et si haï de quelques-uns, quand la malignité humaine a cessé de s'assouvir des allusions prétendues qui censuraient sa conduite, les juges d'un goût sévère ont traité le *Télémaque* avec quelque rigueur[2]. Ils ont blâmé les longueurs, les détails, les aventures trop peu liées, les descriptions trop répétées et trop uniformes de la vie champêtre ; mais ce livre a toujours été regardé comme un des beaux monuments d'un siècle florissant[3].

On peut compter parmi les productions d'un genre unique les *Caractères* de La Bruyère. Il n'y avait pas chez les anciens plus d'exemples d'un tel ouvrage[4] que du *Télémaque*. Un style rapide, concis, nerveux, des expressions pittoresques, un usage tout nouveau de la langue, mais qui n'en blesse pas les règles, frappèrent le public ; et les allusions qu'on y trouvait en foule achevèrent le succès. Quand La Bruyère[5] montra son ouvrage manuscrit à M. de Malézieu[6], celui-ci lui dit : « Voilà de quoi vous attirer beaucoup de lecteurs et beaucoup d'ennemis. » Ce livre baissa dans l'esprit des hommes quand une génération entière, attaquée dans l'ouvrage, fut passée[7].

1. Cela aussi est assez probable.

2. Voyez plus loin l'article *Fénelon* dans la *Liste des écrivains*.

3. Voltaire s'étend bien longuement sur le *Télémaque* qui « n'est pas une œuvre de premier ordre, car ce n'est pas une œuvre de création et d'invention » (Paul Janet, *Fénelon*), mais plutôt, au moins dans la forme, « une suite d'imitations et de souvenirs » de la poésie grecque ou latine.

4. Exagéré. Les *Caractères* du philosophe grec Théophraste sont moins intéressants que ceux de La Bruyère, mais ils en sont le type.

5. Voir sur lui plus loin la *Liste des écrivains*.

6. Voir la *Liste des écrivains*. Voltaire l'avait connu.

7. Remarquons cependant qu'au commencement du dix-huitième siècle — en outre des imitations et des contrefaçons dont Voltaire parle,

Cependant, comme il y a des choses de tous les temps et de tous les lieux, il est à croire qu'il ne sera jamais oublié. Le *Télémaque* a fait quelques imitateurs, les *Caractères* de La Bruyère en ont produit davantage. Il est plus aisé de faire de courtes peintures des choses qui nous frappent, que d'écrire un long ouvrage d'imagination, qui plaise et qui instruise à la fois.

L'art délicat de répandre des grâces jusque sur la philosophie[1] fut encore une chose nouvelle, dont le livre des *Mondes*[2] fut le premier exemple, mais exemple dangereux, parce que la véritable parure de la philosophie est l'ordre, la clarté, et surtout la vérité. Ce qui pourrait empêcher cet ouvrage ingénieux d'être mis par la postérité au rang de nos livres classiques, c'est qu'il est fondé en partie sur la chimère[3] des tourbillons de Descartes[4].

Il faut ajouter à ces nouveautés celles que produisit Bayle[5] en donnant un espèce de dictionnaire de raisonnement[6]. C'est le premier ouvrage de ce genre où l'on puisse apprendre à penser[7]. Il faut abandonner à la destinée des livres ordinaires les articles de ce recueil qui ne contiennent que de petits faits indignes à la fois de Bayle, d'un lecteur grave, et de la postérité[8]. Au reste, en plaçant ici Bayle parmi les auteurs qui ont honoré le siècle de Louis XIV, quoiqu'il fût réfugié en Hollande, je ne fais en cela que me conformer à l'arrêt du Parlement de Toulouse, qui, en déclarant son

du reste, plus bas — l'ouvrage de La Bruyère a exercé une influence visible sur des esprits distingués comme Duclos, ou de grands penseurs, comme Montesquieu (qui, dans les *Lettres persanes*, se souvient plus d'une fois des *Caractères*).

1. Sur le sens de ce mot, voir plus haut, p. 544, n. 3.

2. La *Pluralité des Mondes habitables* (1686), par Fontenelle, dont Voltaire parle davantage dans la *Liste des écrivains*.

3. C'est surtout parce que le style des *Mondes* est d'une ingéniosité bien affectée.

4. Descartes supposait que les révolutions des corps célestes étaient produites par un fluide qui transportait ces corps, fluide dont le mouvement était animé d'une force centrifuge. Voir p. 546-547.

5. Voir la *Liste des écrivains*.

6. *Dictionnaire historique et critique* (1697).

7. N'oublions pas que *penser*, pour Voltaire, signifie souvent : rejeter tout ce qu'ont pu croire autrefois les croyants des religions anciennes et modernes. Il est de fait qu'à ce point de vue, le *Dictionnaire* de Bayle est une école d'incrédulité et de scepticisme (Cf. Brunetière, *Revue des Deux Mondes*, juillet 1892). Les philosophes du dix-huitième siècle ont puisé chez Bayle à pleines mains.

8. Voltaire entend sans doute parler des « commérages » et des « obscénités » que Bayle se plaît à mêler aux sujets les plus sérieux. (Voyez E. Faguet, *Le dix-huitième siècle*.) Mais Voltaire sur ce point n'avait guère le droit de censurer autrui.

testament valide en France, malgré la rigueur des lois, dit expressément « qu'un tel homme ne peut être regardé comme un étranger ».

On ne s'appesantira point ici sur la foule des bons livres que ce siècle a fait naître[1] ; on ne s'arrête qu'aux productions de génie singulières[2] ou neuves qui le caractérisent, et qui le distinguent des autres siècles. L'éloquence de Bossuet et de Bourdaloue, par exemple, n'était et ne pouvait être celle de Cicéron : c'était un genre et un mérite tout nouveaux[3]. Si quelque chose approche de l'orateur romain, ce sont les trois mémoires que Pellisson[4] composa pour Fouquet. Ils sont dans le même genre que plusieurs oraisons[5] de Cicéron, un mélange d'affaires judiciaires et d'affaires d'État, traité solidement avec un art qui paraît peu, et orné d'une éloquence touchante[6].

Nous avons eu des historiens, mais point de Tive-Live[7]. Le style de la *Conjuration de Venise*[8] est comparable à celui de Salluste[9]. On voit que l'abbé de Saint-Réal[10] l'avait pris pour modèle, et peut-être l'a-t-il surpassé. Tous les autres écrits dont on vient de parler semblent être d'une création nouvelle[11]. C'est là surtout ce qui distingue cet âge illustre ; car pour des savants et des commentateurs[12], le seizième et le

1. Voir les renseignements supplémentaires que contient la *Liste des écrivains*.

2. Nous dirions à présent « originales ».

3. Par rapport à l'antiquité classique, oui, mais non par rapport au moyen âge, qui a connu, sinon ce degré d'éloquence, au moins ce *genre* d'éloquence.

4. Voir la *Liste des écrivains*.

5. Au sens étymologique : « discours ».

6. L'élégance trop apprêtée du style y nuit souvent à l'expression d'une émotion d'ailleurs sincère.

7. On aurait pu s'en consoler si l'on avait eu un Thucydide. Voltaire ne connaît que les Latins. Comme historien, Thucydide paraît supérieur à Tite-Live. (Voir Taine, *Essai sur Tite-Live*, et l'introduction de l'édition de Thucydide de A. Croiset.)

8. *Histoire de la conjuration que les Espagnols formèrent en* 1618 *contre la République de Venise* (1674). Les ouvrages de Saint-Réal eurent un vif succès à la fin du dix-septième siècle. La conjuration des Espagnols contre Venise n'a été éclaircie qu'en ce siècle par les recherches de l'historien allemand Ranke.

9. Très exagéré. Saint-Réal a imité en effet, avec succès, la forme sentencieuse de La Rochefoucauld et les portraits étudiés de Salluste, mais il est loin d'égaler la substantielle et pittoresque énergie de l'historien latin ou même l'élégante concision du moraliste français. Quant au fond, il tient du romancier plus que de l'historien.

10. Voir la *Liste des écrivains*.

11. Sur cette assertion, voir plus haut, p. 570, n. 4 ; 568, n. 2 ; 562, n. 7.

12. Il eût été bon de parler un peu de ces « savants » et « commentateurs » dont les utiles travaux, très appréciés aujourd'hui, ont ouvert la voie et servi de modèle aux

dix-septième[1] siècle en avaient beaucoup produit; mais le vrai génie en aucun genre n'était encore développé.

Qui croirait que tous ces bons ouvrages en prose n'auraient probablement jamais existé, s'ils n'avaient été précédés par la poésie? C'est pourtant la destinée de l'esprit humain dans toutes les nations : les vers furent partout les premiers enfants du génie et les premiers maîtres d'éloquence.



Pierre Corneille (1606-1684).

Les peuples sont ce qu'est chaque homme en particulier. Platon et Cicéron commencèrent par faire des vers. On ne pouvait encore citer un passage noble et sublime de prose française, quand on savait par cœur le peu de belles stances que laissa Malherbe[2]; et il y a grande apparence que, sans Pierre Corneille[3], le génie des prosateurs ne se serait pas développé.

Cet homme est d'autant plus admirable, qu'il n'était environné que de très mauvais modèles quand il commença à donner des tragédies[4]. Ce qui devait encore lui fermer le bon chemin, c'est que ces mauvais modèles étaient estimés; et, pour comble de découragement, ils étaient favorisés par le cardinal de Richelieu, le protecteur des gens de lettres, et non pas du bon goût. Il récompensait de misérables écrivains qui d'ordinaire sont rampants; et, par une hauteur d'esprit

écoles d'érudition anglaise, italienne, allemande, si justement admirées aujourd'hui, surtout la dernière. Voir quelques noms dans la *Liste des écrivains :* D'Achery, Bochart, Boulainvilliers, Chevreau, Chifflet, Cordemoy, Dacier, Danet, Doujat, Du Cange, Du Chesne, Dupuy, Fraguier, Godefroy, etc.

1. Par moments, Voltaire semble insinuer que le « siècle de Louis XIV » et le « dix-septième siècle » sont différents. Ces inadvertances déroutent le lecteur.

2. Voir plus haut, p. 560, note 4.

3. Voir la *Liste des écrivains.*

4. Exagéré. Montchrestien, don Corneille se souvient quelquefois a été « une première ébauche de Racine ». (Petit de Julleville, *Le Théâtre en France.*) Mairet marque l'avènement du théâtre régulier. Et Hardy, très « irrégulier » au contraire, avait une fécondité d'idées très suggestive et l' « instinct dramatique ». (Voir E. Rigal, *Alexandre Hardy.*) Corneille aurait pu avoir de pires modèles.

si bien placée ailleurs, il voulait abaisser ceux en qui il sentait avec quelque dépit un vrai génie, qui rarement se plie à la dépendance. Il est bien rare qu'un homme puissant, quand il est lui-même artiste, protège sincèrement les bons artistes.

Corneille eut à combattre son siècle[1], ses rivaux[2], et le cardinal de Richelieu. Je ne répéterai point ici ce qui a été écrit sur *le Cid*[3]. Je remarquerai seulement que l'Académie, dans ses judicieuses décisions[4] entre Corneille et Scudéri, eut trop de complaisance pour le cardinal de Richelieu, en condamnant l'amour de Chimène. Aimer le meurtrier de son père et poursuivre la vengeance de ce meurtre était une chose admirable. Vaincre son amour eût été un défaut capital dans l'art tragique, qui consiste principalement dans les combats du cœur; mais l'art était inconnu alors à tout le monde, hors à l'auteur.

Le Cid ne fut pas le seul ouvrage de Corneille que le cardinal de Richelieu voulut rabaisser. L'abbé d'Aubignac[5] nous apprend que ce ministre désapprouva *Polyeucte*[6].

Le Cid, après tout, était une imitation très embellie de Guillem de Castro[7], et en plusieurs endroits une traduction[8].

1. Inexact. Corneille a dû précisément son succès à l'adaptation merveilleuse de son génie aux penchants de sa génération, penchants qu'il idéalisa dans ses drames.

2. En particulier Mairet, Scudéry, Claveret, Boisrobert, d'Aubignac.

3. La « querelle du *Cid* » occupa toute l'année 1637, et la plupart des critiques du dix-septième siècle (La Bruyère, Saint-Évremond, Fénelon, etc.) sont revenus sur la question.

4. Les *Sentiments de l'Académie sur le Cid* furent rédigés par Chapelain avec un effort méritoire d'impartialité et de convenance. Mais le grand défaut de cette étude est la critique vétilleuse du détail insignifiant et l'inintelligence des beautés vraiment neuves. On s'explique mal l'enthousiasme de La Bruyère (chapitre des *Ouvrages de l'Esprit*), de Pellisson (*Hist. de l'Académie française*) et de Voltaire pour cet écrit.

5. Voir la *Liste des écrivains* et Petit de Julleville (*Histoire du Théâtre en France*).

6. Corneille feignait d'ailleurs de ne pas s'apercevoir de cette hostilité, dont il ne se plaignit librement qu'après la mort du cardinal.

7. Guilhem (1567-1630) avait composé une pièce en 3 « journées » et 8 tableaux intitulée l'*Enfance du Cid.* Sainte-Beuve a dit le mot décisif sur la dette de Corneille : « Partout Corneille a rationalisé, intellectualisé la pièce espagnole, variée, amusante, éparse, bigarrée; il a mis les seuls sentiments aux prises. »

8. Note de Voltaire : « Il y avait deux tragédies espagnoles sur ce sujet : le *Cid* de Guilhem de Castro et *el Honrador de su padre* de Jean-Baptiste Diamante. Corneille imita autant de scènes de Diamante que de Castro. » Voltaire a découvert le *Cid* de Diamante vers 1762, quand il achevait ce *Commentaire sur Corneille* où il cède parfois à la tentation de diminuer par tous moyens son auteur; mais il n'a pas pris garde que Diamante était né en 1626, qu'il n'avait donc que dix ans quand le

Cinna, qui le suivit, était unique[1]. J'ai connu un ancien domestique de la maison de Condé, qui disait que le grand Condé, à l'âge de vingt ans, étant à la première représentation de *Cinna*, versa des larmes à ces paroles d'Auguste :

> Je suis maître de moi comme de l'univers;
> Je le suis, je veux l'être. O siècles! ô mémoire!
> Conservez à jamais ma dernière victoire.
> Je triomphe aujourd'hui du plus juste courroux
> De qui le souvenir puisse aller jusqu à vous:
> Soyons amis, Cinna; c'est moi qui t'en convie.

C'étaient là des larmes de héros. Le grand Corneille faisant pleurer le grand Condé d'admiration est une époque bien célèbre dans l'histoire de l'esprit humain.

La quantité de pièces indignes de lui qu'il fit plusieurs années après[2] n'empêcha pas la nation de le regarder comme un grand homme, ainsi que les fautes considérables d'Homère n'ont jamais empêché qu'il ne fût sublime. C'est le privilège du vrai génie, et surtout du génie qui ouvre une carrière, de faire impunément de grandes fautes.

Corneille s'était formé tout seul ; mais Louis XIV, Colbert[3], Sophocle et Euripide contribuèrent tous à former Racine[4]. Une ode qu'il composa à l'âge de dix-huit ans, pour le mariage du roi, lui attira un présent qu'il n'attendait pas, et le détermina à la poésie. Sa réputation s'est accrue de jour en jour, et celle des ouvrages de Corneille a un peu diminué. La raison en est que Racine, dans tous ses ouvrages, depuis

Cid triompha. C'est lui qui a imité et « en plusieurs endroits » traduit le *Cid* de Corneille, dont il se rapproche plus que du *Cid* des vieilles romances espagnoles ou du héros de Guilhem de Castro.

1. Plus tard, Voltaire devait parler plus froidement de *Cinna*. C'est une pièce, — écrit-il le 25 décembre 1761, — qui *occupe* et *élève* l'âme, mais elle « n'a pas ce tragique qui *transporte* et qui *déchire* ». Elle n'est que « *régulière* » avec « des *morceaux sublimes* ». Voir la note précédente et la suivante.

2. Cf. le même jugement injuste et étroit dans la *Liste des écrivains*. *Pompée* (1643), *Nicomède* (1651), sont très dignes de l'auteur du *Cid; Rodogune*, *Héraclius*, *Don Sanche d'Aragon*, *Sertorius*, *Attila* même (1667) contiennent de très belles parties. Voltaire, en lisant Corneille, a été surtout préoccupé de sa *langue* et de son *style*, prenant souvent pour des barbarismes des mots et des tours très corrects au milieu du dix-septième siècle. Cf. (p. 560-562) ce qu'il dit de la première moitié du dix-septième siècle.

3. Allusion à la gratification de cent louis que Chapelain, qui était alors une espèce de « grand prévôt de la poésie et du bel esprit », fit accorder à Racine par Colbert.

4. Voir la *Liste des écrivains*.

son *Alexandre*, est toujours élégant, toujours correct, toujours vrai[1], qu'il parle au cœur, et que l'autre manque trop souvent à tous ces devoirs. Racine passa de bien loin et les Grecs et Corneille[2] dans l'intelligence des passions, et porta la douce harmonie de la poésie, ainsi que les grâces de la parole, au plus haut point où elles puissent parvenir. Ces hommes enseignèrent à la nation[3] à penser, à sentir et à s'exprimer. Leurs auditeurs, instruits par eux seuls[4], devinrent enfin des juges sévères pour ceux mêmes qui les avaient éclairés.



Jean Racine (1639-1699).

Il y avait très peu de personnes en France, du temps du cardinal de Richelieu, capables de discerner les défauts du *Cid*[5]; et en 1702, quand *Athalie*, le chef-d'œuvre de la scène[6], fut représentée chez Mme la duchesse de Bourgogne, les courtisans se crurent assez habiles pour la condamner. Le temps a vengé l'auteur; mais ce grand homme est mort sans jouir du succès de son plus admirable ouvrage. Un nombreux parti se piqua toujours de ne pas rendre justice à Racine. Mme de Sévigné, la première personne de son siècle pour le

1. Voyez sur cette « vérité » de Racine, Petit de Julleville, *Le Théâtre en France*, p. 151.

2. Corriger ces appréciations par le parallèle de Corneille avec Racine dans le chapitre des *Ouvrages de l'Esprit* de La Bruyère, et par les observations de Saint-Évremond sur Corneille.

3. Disons au *public*. Le dix-huitième siècle a employé à tort ce terme de *nation*.

4. Inexact. Dans les classes supérieures de la société parisienne, et même provinciale (en certaines villes), le goût était très éveillé, et déjà même très cultivé à cette époque. Voltaire devrait ici rendre justice à l'*hôtel de Rambouillet*.

5. Erreur et contradiction. Voir plus haut, p. 574 et les notes.

6. « La pièce, dit Petit de Julleville (*Théâtre de Racine*), parut froide et ennuyeuse. » De notre temps, au contraire, chaque reprise d'*Athalie* à la Comédie-Française est un nouveau triomphe pour la gloire de Racine et pour les acteurs interprètes de ce drame « *prodigieux* », comme l'appelait Victor Hugo.

style épistolaire, et surtout pour conter des bagatelles avec grâce, croit toujours que Racine *n'ira pas loin*. Elle en jugeait comme du café, dont elle dit *qu'on se désabusera bientôt*[1]. Il faut du temps pour que les réputations mûrissent.

La singulière destinée de ce siècle rendit Molière[2] contemporain de Corneille et de Racine. Il n'est pas vrai que Molière quand il parut, eût trouvé le théâtre absolument dénué de bonnes comédies[3]. Corneille lui-même avait donné *le Menteur*, pièce de caractère et d'intrigue, prise du théâtre espagnol, comme *le Cid;* et Molière n'avait encore fait paraître que deux de ses chefs-d'œuvre, lorsque le public avait *la Mère Coquette* de Quinault, pièce à la fois de caractère et d'intrigue, et même modèle d'intrigue. Elle est de 1664[4]; c'est la première comédie où l'on ait peint ceux que l'on a appelés depuis les *marquis*. La plupart des grands seigneurs de la cour de Louis XIV voulaient imiter cet air de grandeur, d'éclat et de dignité qu'avait leur maître. Ceux d'un ordre inférieur copiaient la hauteur des premiers; et il y en avait enfin, et même en grand nombre, qui poussaient cet air avantageux, et cette envie dominante de se faire valoir, jusqu'au plus haut ridicule.



Mme de Sévigné (1626-1696).

Ce défaut dura longtemps; Molière l'attaqua souvent et il contribua à défaire le public de ces importants subalternes,

1. Ce mot ne se trouve pas dans la correspondance de Mme de Sévigné. Mais il est très vrai que Racine lui parut toujours de beaucoup inférieur à Corneille. Voir en particulier la lettre du 16 mars 1672 à propos de *Bajazet*.

2. Voir la *Liste des écrivains*.

3. Voltaire dit le contraire dans la *Liste des écrivains*. C'est ici qu'il a raison. « La comédie, pendant la première moitié du dix-septième siècle, n'avait pas été sans mérite et sans beauté » (Petit de Julleville, *Le Théâtre en France*), comme le montrent, même avant Quinault, les pièces amusantes de Scarron, de Cyrano de Bergerac, de Du Ryer, de Desmarets. On sait que Molière a largement profité de ses devanciers français ou étrangers.

4. Outre le *Menteur* et la *Mère Coquette*, il eût été juste de rappeler ici la *Suite du Menteur* où Corneille n'a pas été inférieur à lui-même.

ainsi que de l'affectation des *précieuses*, du pédantisme des *femmes savantes*, de la robe et du latin des médecins. Molière fut, si on ose le dire, un législateur des bienséances du monde. Je ne parle ici que de ce service rendu à son siècle : on sait assez ses autres mérites[1].



Molière (1622-1673).

C'était un temps digne de l'attention des temps à venir que celui où les héros de Corneille et de Racine, les personnages de Molière, les symphonies[2] de Lulli[3], toutes nouvelles pour la nation, et (puisqu'il ne s'agit ici que des arts) les voix des Bossuet et des Bourdaloue se faisaient entendre à Louis XIV, à Madame, si célèbre par son goût, à un Condé, à un Turenne, à un Colbert, et à cette foule d'hommes supérieurs qui parurent en tout genre. Ce temps ne se retrouvera plus, où un duc de La Rochefoucauld, l'auteur des *Maximes*, au sortir de la conversation d'un Pascal et d'un Arnauld, allait au théâtre de Corneille.

Despréaux[4] s'élevait au niveau de tant de grands hommes, non point par ses premières satires, car les regards de la postérité ne s'arrêteront point sur les *Embarras de Paris*, et sur les noms des Cassaigne et des Cotin; mais il instruisait cette postérité par ses belles épîtres, et surtout par son *Art poétique*, où Corneille eût trouvé beaucoup à apprendre[5].

1. Ce jugement est juste, mais il est à compléter par ce que dit Voltaire dans la *Liste des écrivains*.

2. « Ce mot, dit J.-J. Rousseau, dans son *Dictionnaire de musique*, s'applique à toute musique instrumentale, tant des pièces qui ne sont destinées que pour les instruments, comme des *sonates* et des *concertos*, que de celles où les instruments se trouvent mêlés avec les voix, comme dans nos *opéras*. »

3. Voir au début du chapitre suivant, pages 587 et 588.

4. Voir la *Liste des écrivains*.

5. Oui, si le seul idéal du théâtre est la tragédie classique, telle que l'a décrite Boileau et pratiquée Racine.

La Fontaine[1], bien moins châtié dans son style, bien moins correct dans son langage[2], mais unique dans sa naïveté et dans les grâces qui lui sont propres, se mit, par les choses les plus simples[3], presque à côté de ces hommes sublimes.



Boileau-Despréaux (1636-1711).

Quinault[4], dans un genre tout nouveau[5] et d'autant plus difficile qu'il paraît plus aisé, fut digne d'être placé avec tous ces illustres contemporains. On sait avec quelle injustice Boileau voulut le décrier. Il manquait à Boileau d'avoir sacrifié aux grâces : il chercha en vain toute sa vie

Mais il y a d'autres façons plus libres d'entendre le drame sérieux, et ce sont quelques-unes d'entre elles que Corneille a eu le mérite d'essayer. Il n'a déjà été que trop gêné par les « règles » dites « d'Aristote », dont la nécessité indispensable commençait à être prônée comme un dogme par les critiques de son temps.

1. Voir la *Liste des écrivains*.

2. Le *langage* de La Fontaine est aussi *correct* que celui de ses plus grands contemporains. Il en diffère en ceci que l'auteur des *Fables* a pris dans Marot, dans Rabelais, dans les fabliaux et contes du moyen âge, un grand nombre de termes très colorés, très expressifs et très français, que la langue du dix-septième siècle avait le tort de laisser en dehors de l'usage. Voltaire prenait pour fautives toutes les locutions, pour barbares tous les mots qu'il ne trouvait pas dans Racine. — Quant au *style* de La Fontaine, il n'est sans doute pas *châtié* en ce sens que l'imagination et le sentiment n'y sont pas subordonnés à une correction froide et guindée, mais si le naturel y domine toujours l'art, l'art y est toujours cependant — très habile et souvent exquis. — Les juges les plus divers, — La Bruyère et Mme de Sévigné, Bussy-Rabutin et Fénelon, Bernardin de Saint-Pierre et Champfort, Mme de Staël et Chateaubriand, Béranger et Lamennais, Nisard et Sainte-Beuve, — sont unanimes à réfuter par leur admiration cette étrange appréciation de Voltaire.

3. Qu'il *élève* parfois jusqu'au *sublime*, suivant le mot de La Bruyère. « La fable, dit Sainte-Beuve, n'était chez La Fontaine que la forme préférée d'un génie bien plus vaste que ce genre de poésie. »

4. Voir la *Liste des écrivains*.

5. En France, car en Italie le

à humilier un homme qui n'était connu que par elles. Le véritable éloge d'un poète, c'est qu'on retienne ses vers. On sait par cœur des scènes entières de Quinault; c'est un avantage qu'aucun opéra d'Italie ne pourrait obtenir. La musique française est demeurée dans une simplicité qui n'est plus du goût d'aucune nation; mais la simple et belle nature, qui se montre souvent dans Quinault avec tant de charmes[1], plaît encore dans toute l'Europe à ceux qui possèdent notre langue, et qui ont le goût cultivé. Si l'on trouvait dans l'antiquité un poème comme *Armide* ou comme *Atys*, avec quelle idolâtrie il serait reçu! Mais Quinault était moderne.



Jean La Fontaine (1621-1695).

Tous ces grands hommes furent connus et protégés de Louis XIV, excepté La Fontaine. Son extrême simplicité, poussée jusqu'à l'oubli de soi-même, l'écartait d'une cour qu'il ne cherchait pas; mais le duc de Bourgogne l'accueillit, et il reçut dans sa vieillesse quelques bienfaits de ce prince. Il était, malgré son génie, presque aussi simple que les héros de ses fables[2]. Un prêtre de l'Oratoire, nommé Pouget,

genre était florissant. Et, même en France, avant Quinault, l'abbé Perrin avait composé quelques opéras en collaboration avec le musicien Cambert.

1. Ce jugement de Voltaire est juste, si l'on ne l'applique qu'aux *opéras* de Quinault : *Alceste* (1674), *Atys* (1676), *Proserpine* (1680), *Armide* (1686). Car les tragédies qu'il fit jouer, avec le plus grand succès, de 1653 à 1663 environ, sont plus que médiocres, sauf *Astrate* (1663). — Voltaire est revenu à plusieurs reprises sur cette réhabilitation de Quinault qui lui tenait au cœur.

2. Il y a quelque chose d'injurieux dans cette insistance avec laquelle Voltaire s'étudie à réduire La Fontaine au rang des bêtes qu'il mit en scène. Mais cette insistance est sincère. Voltaire considère bien La Fontaine comme un niais de génie. Vauvenargues lui ayant reproché ce mot d'*instinct* appliqué au grand fabuliste, il le maintint en l'aggravant : « La Fontaine n'était guère au-dessus des animaux qu'il faisait parler » (lettre du 7 janvier 1745); il « pensait et parlait en enfant sur toutes les choses de la vie », il était surtout très « loin d'être philosophe » (lettre du 3 avril); peut-être même comme artiste, n'avait-il pas conscience de son talent et ne savait-il pas « distinguer ses mauvaises

se fit un grand mérite[1] d'avoir traité cet homme, de mœurs si innocentes, comme s'il eût parlé à la Brinvilliers et à la Voisin. Ses contes ne sont que ceux du Pogge[2], de l'Arioste[3] et de la reine de Navarre[4]. Si la volupté est dangereuse, ce ne sont pas des plaisanteries qui inspirent cette volupté[5]. On pourrait appliquer à la Fontaine son admirable fable des *Animaux malades de la peste*, qui s'accusent de leurs fautes : on y pardonne tout aux lions, aux loups et aux ours ; et un animal innocent est dévoué[6] pour avoir mangé un peu d'herbe.

Dans l'école de ces génies, qui seront les délices et l'instruction des siècles à venir, il se forma une foule d'esprits agréables[7], dont on a une infinité de petits ouvrages délicats[8] qui font l'amusement des honnêtes gens, ainsi que nous avons eu beaucoup de peintres gracieux, qu'on ne met pas à côté des Poussin, des Lesueur, des Lebrun, des Lemoine et des Vanloo[9].

Cependant, vers la fin du règne de Louis XIV, deux hommes percèrent la foule des génies médiocres et eurent beaucoup de réputation. L'un était La Motte Houdard[10], homme d'un esprit plus sage et plus étendu que sublime, écrivain délicat et méthodique en prose, mais manquant souvent de feu et d'élégance dans sa poésie, et même de cette exactitude qu'il n'est permis de négliger qu'en faveur du sublime. Il

fables des bonnes » (*Dict. philos.*, art. *Fable*). Jusqu'à la fin de sa vie, Voltaire se refusera à égaler La Fontaine aux « grands hommes de son siècle ». (Lettre de 1776 *au secrétaire perpétuel de l'Académie de Pau.*)

1. Ce pauvre vicaire de Saint-Roch s'était borné à confesser La Fontaine et à lui faire dire qu'il *détestait* ses Contes. Dans la relation qu'il publia des derniers moments de son pénitent, il n'y a point d'injures.

2. Pogge, littérateur italien (1380-1459), a écrit en latin un recueil d'historiettes satiriques et licencieuses.

3. Arioste, poète italien (1474-1533), auteur de l'*Orlando furioso* qui contient des passages du même genre que les *facéties* de Pogge.

4. La reine de Navarre, Marguerite de Valois (1492-1549), sœur de François Ier, a composé sous le nom d'*Heptaméron* un recueil de nouvelles en prose, analogues à celles de Pogge et de Boccace.

5. « Voltaire, dit avec raison E. Bourgeois, se défend lui-même » en réhabilitant la littérature licencieuse.

6. Dévoué à la mort, sacrifié. Sens étymologique.

7. Voltaire n'a pas voulu encombrer son chapitre de cette « foule d'esprits agréables » qu'il nomme, en donnant sur eux quelques renseignements, dans la *Liste des écrivains;* il aurait pu cependant être moins sobre et plus complet, sans se départir de la discrétion nécessaire.

8. Tels que la *Princesse de Clèves* de Mme de La Fayette.

9. Voir le chapitre XXXIII.

10. Voir la *Liste des écrivains.*

donna d'abord de belles stances plutôt que de belles odes. Son talent déclina bientôt après; mais beaucoup de beaux morceaux qui nous restent de lui en plus d'un genre[1], empêcheront toujours qu'on ne le mette au rang des auteurs méprisables. Il prouva que, dans l'art d'écrire, on peut être encore quelque chose au second rang.

L'autre était Rousseau[2], qui, avec moins d'esprit, moins de finesse et de facilité que La Motte, eut beaucoup plus de talent pour l'art des vers. Il ne fit des odes qu'après La Motte; mais il les fit plus belles, plus variées, plus remplies d'images[3]. Il égala dans ses psaumes l'onction et l'harmonie qu'on remarque dans les cantiques de Racine[4]. Ses épigrammes sont mieux travaillées[5] que celles de Marot. Il réussit bien moins dans les opéras qui demandent de la sensibilité, dans les comédies qui veulent de la gaîté, et dans les épîtres morales qui veulent de la vérité : tout cela lui manquait. Ainsi il échoua dans ces genres, qui lui étaient étrangers.

Il aurait corrompu la langue française si le style marotique[6] qu'il employa dans des ouvrages sérieux avait été imité. Mais heureusement ce mélange de la pureté de notre langue avec la difformité de celle qu'on parlait il y a deux cents ans n'a été qu'une mode passagère. Quelques-unes de ses épîtres sont des imitations un peu forcées de Despréaux et ne sont

1. Voltaire, sur qui La Motte a eu assez d'influence comme sur beaucoup d'écrivains du dix-huitième siècle, est trop généreux pour lui. Si le nom de La Motte doit subsister dans l'histoire littéraire, ce sera plutôt pour les idées, fécondes ou étranges, qu'il a mises en circulation. Sa théorie de la supériorité de la prose sur la poésie, sa tentative pour abréger et corriger l'*Iliade* selon le goût du temps sont plus connues que son drame, du reste pathétique, d'*Inès de Castro*.

2. Voir la *Liste des écrivains* (articles *Rousseau, La Motte* et Joseph *Saurin*). — Voltaire, après avoir été assez intime avec Rousseau, se brouilla avec lui en 1722, et cette brouille, causée surtout par une jalousie littéraire mutuelle, dura toujours. Il fait effort ici, et dans la *Liste des écrivains*, pour parler de son ennemi avec équité.

3. Souvent même il y a trop d'images, surtout qu'elles sont empruntées aux *Dictionnaires de mythologie* bien plus souvent qu'à la nature. Voir les *Odes au comte du Luc*, au *prince Eugène*.

4. Très exagéré. Racine a senti la Bible; Rousseau l'a interprétée en rhéteur adroit plutôt qu'en poète ému et sincère.

5. Mais parfois moins naturelles.

6. Ce style consiste surtout dans l'imitation de ce laisser-aller de la construction que Marot affectionne : — Suppression du sujet : Ce que *ne puis* vous dire sans tristesse..... — Suppression de l'article : Ennui, pour vrai, n'est pas la pire chose..... — Répétition des adverbes narratifs : *Adonc* le Rat, sans serpe ni couteau..... *Lors* le Lion ses deux grands yeux vertit.... *Puis* mit à terre

pas fondées sur des idées aussi claires et sur des vérités reconnues : *le vrai seul est aimable.*

Il dégénéra beaucoup dans les pays étrangers : soit que l'âge et les malheurs eussent affaibli son génie ; soit que, son principal mérite consistant dans le choix des mots et dans les tours heureux, mérite plus nécessaire et plus rare qu'on ne pense, il ne fût plus à portée des mêmes secours. Il pouvait, loin de sa patrie, compter parmi ses malheurs celui de n'avoir plus de critiques sévères.

Ses longues infortunes eurent leur source dans un amour-propre indomptable et trop mêlé de jalousie et d'animosité. Son exemple doit être une leçon frappante pour tout homme à talents ; mais on ne le considère ici que comme un écrivain qui n'a pas peu contribué à l'honneur des lettres [1].

Il ne s'éleva guère de grands génies depuis les beaux jours de ces artistes illustres; et, à peu près vers le temps de la mort de Louis XIV, la nature sembla se reposer.

La route était difficile au commencement du siècle, parce que personne n'y avait marché ; elle l'est aujourd'hui, parce qu'elle a été battue. Les grands hommes du siècle passé ont enseigné à penser et à parler ; ils ont dit ce qu'on ne savait pas. Ceux qui leur succèdent ne peuvent guère dire que ce qu'on sait [2]. Enfin une espèce de dégoût est venue de la multitude des chefs-d'œuvre.

Le siècle de Louis XIV a donc en tout la destinée des siècles de Léon X, d'Auguste, d'Alexandre. Les terres qui firent naître, dans ces temps illustres, tant de fruits du génie avaient été longtemps préparées auparavant. On a cherché en vain dans les causes morales et dans les causes physiques [3] la raison de cette tardive fécondité, suivie d'une longue stérilité. La véritable raison est que, chez les peuples

un genou gentement. » — Ces gentillesses, même dans Marot, sont vite fastidieuses.

1. Déjà c'était beaucoup qu'une douzaine de lignes sur la poésie de La Motte. C'est trop d'une page sur J.-B. Rousseau. Il est vrai que cette page est une réparation. Voir sur leur querelle, les passages cités p. 582, n. 2, et beaucoup de lettres où Voltaire déclare qu'il *haïssait* (14 août 1733) et *méprisait* (18 février 1737) Rousseau comme homme, sans l'estimer beaucoup comme poète.

2. Comparer le premier chapitre des *Caractères* de La Bruyère.

3. Il semble que Voltaire touche ici la théorie des *climats* de Montesquieu et la critique en passant. On ne saurait, pourtant, contester que les causes extra-littéraires sont d'un grand poids sur la littérature (causes sociales, politiques, économiques, religieuses ; — décadence ou relèvement physique de certaines générations).

qui cultivent les beaux-arts, il faut beaucoup d'années pour épurer la langue et le goût. Quand les premiers pas sont faits, alors les génies se développent; l'émulation, la faveur publique prodiguée à ces nouveaux efforts, excitent tous les talents. Chaque artiste saisit en son genre les beautés naturelles que ce genre comporte. Quiconque approfondit la théorie des arts purement de génie, doit, s'il a quelque génie lui-même, savoir que ces premières beautés, ces grands traits naturels qui appartiennent à ces arts, et qui conviennent à la nation pour laquelle on travaille, sont en petit nombre. Les sujets et les embellissements propres aux sujets ont des bornes bien plus resserrées qu'on ne pense [1]. L'abbé Dubos, homme d'un très grand sens [2], qui écrivait son traité sur la poésie et sur la peinture vers l'an 1714 [3], trouva que, dans toute l'histoire de France, il n'y avait de vrai sujet de poème épique [4] que la destruction de la Ligue par Henri le Grand [5]. Il devait ajouter que les embellissements de l'épopée convenables aux Grecs, aux Romains, aux Italiens du quinzième et du seizième siècle, étant proscrits parmi les Français, les dieux de la Fable, les oracles, les héros invulnérables, les monstres, les sortilèges, les métamorphoses, les aventures romanesques n'étant plus de saison, les beautés propres au poème épique sont renfermées dans un cercle très étroit [6]. Si donc il se trouve jamais quelque artiste qui s'empare des seuls ornements convenables au temps, au sujet, à la nation et qui exécute ce qu'on a tenté, ceux qui viendront après lui trouveront la carrière remplie [7].

1. Cette doctrine, trop inspirée de l'esthétique de Boileau, est très contestable. Sans doute, à les considérer en soi, les *idées* sont en petit nombre, mais les points de vue d'où les voient les générations successives, les biais par où elles les abordent, les nuances dont leur entendement les colore sont assez variables pour alimenter l'art indéfiniment.

2. C'était sans doute un homme « d'un grand sens », comme le prouve la prédiction politique dont Voltaire parle à son article dans la *Liste des écrivains;* mais aussi d'une certaine bizarrerie d'idées. Il composa trois volumes — « mortels » dit Montesquieu — pour démontrer que l'établissement de la monarchie franque en Gaule s'était fait sans conquête et d'une façon pacifique.

3. En 1719.

4. Le malheur est que les Français n'avaient pas attendu la naissance d'Henri IV pour faire des poèmes épiques.

5. Traitée, comme on sait, par Voltaire qui était ami de Dubos et le consultait.

6. Théorie contestable. Voir l'*Essai* de Voltaire *sur la poésie épique* (1728), qui servit de préface à la *Henriade.*

7. Il est possible que cela signifie qu'après la *Henriade*, il n'y a plus rien à faire, en France, pour un poète épique.

Il en est de même dans l'art de la tragédie. Il ne faut pas croire que les grandes passions tragiques et les grands sentiments puissent se varier à l'infini d'une manière neuve et frappante[1]. Tout a ses bornes.

La haute comédie a les siennes. Il n'y a dans la nature humaine qu'une douzaine, tout au plus, de caractères vraiment comiques et marqués de grands traits[2]. L'abbé Dubos, faute de génie[3], croit que les hommes de génie peuvent encore trouver une foule de nouveaux caractères; mais il faudrait que la nature en fît. Il s'imagine que ces petites différences qui sont dans les caractères des hommes peuvent être maniées aussi heureusement que les grands sujets. Les nuances, à la vérité, sont innombrables, mais les couleurs éclatantes sont en petit nombre; et ce sont ces couleurs primitives qu'un grand artiste ne manque pas d'employer[4].

L'éloquence de la chaire et surtout celle des oraisons funèbres sont dans ce cas. Les vérités morales une fois annoncées avec éloquence, les tableaux des misères et des faiblesses humaines, des vanités de la grandeur, des ravages de la mort, étant faits par des mains habiles, tout cela devient lieu commun[5]. On est réduit ou à imiter ou à s'égarer. Un nombre suffisant de fables étant composé par un La Fontaine, tout ce qu'on y ajoute rentre dans la même morale et presque dans les mêmes aventures. Ainsi donc le génie n'a qu'un siècle, après quoi il faut qu'il dégénère[6].

1. Même avertissement donné aux poètes tragiques. Voltaire venait, en 1750, au moment où il terminait le *Siècle*, de redoubler d'efforts pour s'assurer le premier rang sur la scène tragique; mais sa *Sémiramis* (1748), sa *Rome sauvée* et son *Oreste*, qu'il voulait apposer au *Catilina* et à l'*Électre* de Crébillon (1749-1750), n'avaient eu que des succès douteux, dont il était fort dépité.

2. Il y a grande chance pour que ceci encore veuille dire : « Si je n'ai rien fait de bon dans la comédie, comme je m'en rends bien compte, c'est qu'on ne m'avait rien laissé à faire. » En 1736, dans l'*Enfant prodigue*, en 1748, dans *Nanine*, Voltaire avait essayé, avec un succès médiocre, de renouveler la comédie.

3. Voltaire est quelquefois un ami un peu sévère.

4. Voltaire goûtait peu le genre de Marivaux.

5. Nullement. Les conditions de la civilisation changeant, les idées et le style doivent changer aussi. Les « tableaux de misères humaines » ne seront pas identiques dans la bouche d'un orateur du dix-septième siècle et d'un orateur de nos jours. Voltaire dit ailleurs, beaucoup plus justement : « Il sera difficile désormais qu'il s'élève des genres nouveaux, *à moins que* d'autres mœurs, une autre sorte de gouvernement ne donnent un tour nouveau aux esprits. »

6. Ce qui peut *n'avoir qu'un siècle*, c'est telle ou telle *forme expressive* du « génie », tel ou tel moule de l'œuvre d'art.

Les genres dont les sujets se renouvellent sans cesse, comme l'histoire [1], les observations physiques, et qui ne demandent que du travail, du jugement et un esprit commun [2], peuvent plus aisément se soutenir; et les arts de la main, comme la peinture, la sculpture, peuvent ne pas dégénérer [3], quand ceux qui gouvernent ont, à l'exemple de Louis XIV, l'attention de n'employer que les meilleurs artistes. Car on peut, en peinture et en sculpture, traiter cent fois les mêmes sujets: on peint encore la Sainte Famille, quoique Raphaël ait déployé dans ce sujet toute la supériorité de son art; mais on ne serait pas reçu à traiter *Cinna*, *Andromaque*, *l'Art poétique*, *le Tartufe*.

Il faut encore observer que, le siècle passé ayant instruit le siècle présent, il est devenu si facile d'écrire des choses médiocres qu'on a été inondé de livres frivoles [4], et, ce qui est encore pis, de livres sérieux inutiles [5]; mais parmi cette multitude de médiocres écrits, mal devenu nécessaire dans une ville immense, opulente et oisive, où une partie des citoyens s'occupe sans cesse à amuser l'autre, il se trouve de temps en temps d'excellents ouvrages, ou d'histoire, ou de réflexions, ou de cette littérature légère qui délasse toutes sortes d'esprits [6].

La nation française est de toutes les nations celle qui a produit le plus de ces ouvrages. Sa langue est devenue la langue de l'Europe [7]; tout y a contribué: les grands auteurs du siècle de Louis XIV, ceux qui les ont suivis, les pasteurs calvinistes réfugiés, qui ont porté l'éloquence, la méthode

1. Encore que la science du passé soit, en *fait*, une mine inépuisable, c'est d'elle qu'on pourrait soutenir plus logiquement qu'elle est forcément limitée.

2. Inutile d'insister sur l'injustice de cette opinion, surprenante chez un homme qui se piquait, avec raison du reste, de se connaître en science. Voir plus haut, p. 546-7, sur Descartes et la Géométrie.

3. Il n'y en aurait pas plus de raison que pour la tragédie, si ce que Voltaire dit de la tragédie est vrai.

4. Ceci est juste. Le talent de la composition régulière, claire, intéressante, s'est vulgarisé en France après le XVIIe siècle, et il est devenu facile d'apprendre à dire avec ordre et avec agrément, des riens.

5. Serait-ce une allusion maligne à Montesquieu. dont Voltaire feignait quelquefois de méconnaître la profondeur?

6. Ce sont précisément les genres où Voltaire lui-même a travaillé le plus.

7. Voir les *Mémoires* du comte d'Avaux et ceux du chevalier Temple (à propos de la paix de Nimègue, 1678); le discours de Rivarol sur l'*universalité de la langue française* (1784), et, de Voltaire même, l'article *France*, *François*, *Français* du *Dictionnaire philosophique*, les lettres du 5 janvier 1767 à d'Olivet, et du 14 janvier 1768 à Beauzée. Cf. L. Vernier, *Voltaire grammairien*.

dans les pays étrangers[1], un Bayle surtout, qui, écrivant en Hollande, s'est fait lire de toutes les nations; un Rapin de Thoyras, qui a donné en français la seule bonne histoire d'Angleterre[2]; un Saint-Évremond[3], dont toute la cour de Londres recherchait le commerce; la duchesse de Mazarin[4], à qui l'on ambitionnait de plaire; Mme d'Olbreuse[5], devenue duchesse de Zell, qui porta en Allemagne toutes les grâces de sa patrie. L'esprit de société est le partage naturel des Français : c'est un mérite et un plaisir dont les autres peuples ont senti le besoin. La langue française est de toutes les langues celle qui exprime avec le plus de facilité, de netteté et de délicatesse tous les objets de la conversation des honnêtes gens; et par là elle contribue, dans toute l'Europe, à un des plus grands agréments de la vie.

CHAPITRE XXXIII

Suite des arts.

A l'égard des arts qui ne dépendent pas uniquement de l'esprit, comme la musique, la peinture, la sculpture, l'architecture, ils n'avaient fait que de faibles progrès en France, avant le temps qu'on nomme le siècle de Louis XIV[6]. La musique était au berceau[7] : quelques chansons languissantes,

1. Voir A. Sayous, *La Littérature française à l'étranger au dix-septième et au dix-huitième siècle.*

2. Cette histoire est de 1721. — Voir la *Liste des écrivains* qui corrige ce passage.

3. Voir la *Liste des écrivains.*

4. Hortense Mancini, duchesse de Mazarin, après une vie assez aventureuse, était venue se fixer en 1676 à Londres. Elle y tint un salon fameux où se réunissaient tous les beaux esprits de l'Angleterre d'alors, et dont Saint-Évremond fut le « chancelier ».

5. Éléonore Desmier, d'Olbreuse en Poitou, d'une famille protestante, demoiselle de compagnie de la duchesse de la Trémoille, épousa, en Allemagne, en 1665, le prince George Guillaume de Brunswick, duc de Zell, et mourut à Nimègue en 1722, laissant une fille, Sophie, qui devint la seconde femme de George Ier d'Angleterre et fut mère de George II. Elle accueillit dans les États de son mari un grand nombre de réfugiés français.

6. Assertion très contestable. C'est toujours la théorie exposée dans le chapitre Ier du *Siècle.*

7. Vrai, en ce sens que, dans le commencement du dix-septième siècle, la France « ne prit pas part au grand mouvement musical dont l'Italie avait donné le signal », mais au seizième siècle, Josquin des Prés, Claude Jannequin, Claude Goudimel avaient été des maîtres de valeur, soit par « génie » naturel

quelques airs de violon, de guitare et de téorbe [1], la plupart même composés en Espagne [2], étaient tout ce qu'on connaissait. Lulli étonna par son goût et par sa science [3]. Il fut le premier en France qui fit des basses, des milieux [4] et des fugues [5]. On avait d'abord quelque peine à exécuter ses compositions, qui paraissent aujourd'hui si simples et si aisées. Il y a de nos jours mille personnes qui savent la musique, pour une qui la savait du temps de Louis XIII; et l'art s'est perfectionné dans cette progression. Il n'y a point

soit par leur science. Le célèbre Palestrina fut élève de Goudimel. (Voyez H. Lavoix, *Histoire de la musique*.)

1. Le *téorbe* est, comme le *luth*, un instrument à cordes destinées à être pincées; il comprenait 24 cordes. L'usage en date du commencement du dix-septième siècle.

2. Sous Mazarin, l'influence italienne se substitua à l'influence espagnole.

3. « Par sa haute et noble expression, par sa grande intelligence dramatique, » dit avec plus de précision un historien moderne (H. Lavoix, *ouvrage cité*). — Lulli (voir la *Liste des musiciens*) débuta en France vers 1660. Protégé par Mme de Montespan, il parvint à soustraire à l'abbé Perrin, librettiste, au musicien Cambert et au marquis de Sourdéac, leur associé administratif et financier, le privilège qu'ils venaient d'obtenir (1669) pour établir à Paris une « Académie de musique », destinée à représenter des opéras. Perrin et Cambert en avaient déjà fait quelques-uns. Lulli se substitua à eux et parvint, de concert avec Quinault (v. p. 579-580), à établir définitivement en France le règne de la musique dramatique, ou, comme on disait autrefois, de la « tragédie lyrique ». La première œuvre qu'il composa sur un livret de Quinault fut *Cadmus et Hermione*, représentés en 1673. Ses deux chefs-d'œuvre les plus incontestés sont *Alceste* (1674) et *Armide* (1686).

4. Voici — d'après M. Lavoix — le sens de ce mot, que Littré, dans son *Dictionnaire*, déclare ne pas comprendre : « Les *milieux* sont *la* partie ou *les* parties qui se trouvent entre la *basse* et le *chant* (ou *dessus*). En attribuer l'invention à Lulli est une erreur. Il y a eu des *milieux* du moment où l'on a écrit trois parties ensemble, c'est-à-dire dès le neuvième siècle, où le *milieu*, placé entre le *bassus* et le *supernus*, s'appelait *altus*. En outre, Voltaire oublie que Lulli — comme la plupart des anciens auteurs de musique dramatique — n'accordait que peu d'importance à ces *milieux*, considérés volontiers par lui comme des remplissages. Il les laissait généralement composer par ses élèves, Lallouette et Collasse, se bornant pour sa part à écrire sur la partition qu'il leur livrait le *dessus* et la *basse*. C'était à eux de réaliser l'*harmonie* en faisant les *milieux*. Grétry suivit ces traditions. Ses *milieux* sont d'ordinaire assez faibles et c'est sans doute ce que signifie ce mot d'une dame du temps, disant que l'on ferait aisément passer un carrosse à quatre chevaux entre la basse et le dessus de sa musique. »

5. « *Fugue :* morceau de musique dont les différentes parties se succèdent en répétant un même motif avec des variations adaptées à chaque instrument et à chaque voix. » (*Dictionnaire Gazier*.) Il est également inexact d'attribuer à Lulli l'introduction en France de la *fugue*, qu'il connaissait d'ailleurs médiocrement et dont il a peu usé. Le style dramatique s'oppose en général à l'emploi de cette forme sévère qui demande de longs développements. Plusieurs contempo-

de grande ville qui n'ait des concerts publics ; et Paris même alors n'en avait pas [1] : vingt-quatre violons du roi étaient toute la musique de la France.

Les connaissances qui appartiennent à la musique et aux arts qui en dépendent ont fait tant de progrès que, sur la



Porte Saint-Denis, construite en 1672, en souvenir de la conquête de la Franche-Comté.

fin du règne de Louis XIV, on a inventé l'art de noter la danse ; de sorte qu'aujourd'hui il est vrai de dire qu'on danse à livre ouvert.

Nous avions eu de très grands architectes du temps de la régence de Marie de Médicis [2]. Elle fit élever le palais du Luxembourg [3] dans le goût toscan [4], pour honorer sa patrie

rains de Lulli — comme Charpentier — étaient plus forts que lui sur la *fugue.* » (D'après H. Lavoix.)

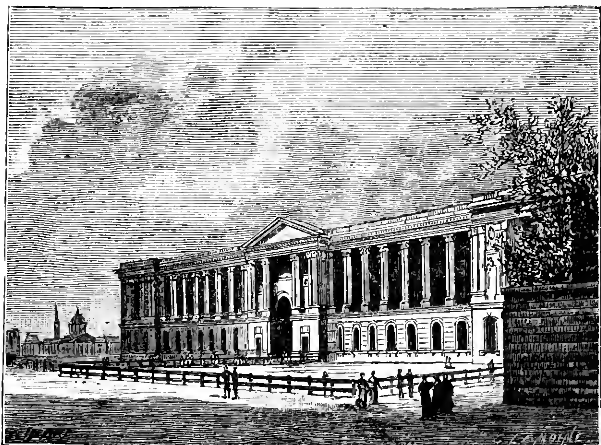
1. « A Paris, le premier concert public fut donné en 1655, au Palais-Royal. » (Note de l'édition Bourgeois.)

2. Et avant? Toujours l'omission des temps anciens de l'art français. Sans remonter à l'architecture ogivale, dont Paris et l'Ile-de-France ont été le berceau, et qui peupla tout le nord-ouest de la France de chefs-d'œuvre — (église de Saint-Denis, Notre-Dame de Paris, cathédrales de Chartres, de Reims, d'Amiens, de Bayeux, de Rouen, Sainte-Chapelle) — Voltaire aurait pu rappeler ici les monuments de l'architecture de la Renaissance française dans ses diverses manifestations (Chambord, Blois, Fontainebleau, La Muette, Chenonceaux, Chanteloup, Écouen, le vieux Louvre, Anet, les Tuileries, Verneuil, etc.). Il connaissait plusieurs de ces châteaux.

3. 1615-1620.

4. Si par *goût toscan*, Voltaire entend parler du style des artistes

et pour embellir la nôtre. Le même de Brosse[1], dont nous avons le portail de Saint-Gervais[2], bâtit le palais de cette reine, qui n'en jouit jamais. Il s'en fallut beaucoup que le



Colonnade du Louvre (construite de 1665 à 1670).

cardinal de Richelieu, avec autant de grandeur dans l'esprit, eût autant de goût qu'elle. Le Palais-Cardinal[3], qui est aujourd'hui le Palais-Royal, en est la preuve[4]. Nous conçûmes les

florentins du quinzième et du seizième siècle, on ne peut dire que de Brosse s'en soit inspiré dans le Luxembourg ; il a reproduit bien plutôt la manière des architectes des Écoles romaine et vénitienne du seizième siècle (palais Bevilaqua à Vérone, palais Farnèse à Rome, palais Pesaro à Venise).

1. Salomon de Brosse, neveu du célèbre Jacques Androuet du Cerceau (théoricien et historien de l'architecture au seizième siècle), bâtit aussi le temple protestant de Charenton.

2. Cette façade (1616), qui fut en France le premier modèle de l'architecture religieuse composé d'ordres régulièrement superposés » (Lübke et Koella, *Essai d'Histoire de l'Art*), était très goûtée de Voltaire. Il l'avait déjà louée dans le *Temple du Goût* et il était allé, en 1733, se loger en face, rue du Long-Pont.

3. Le Palais-Cardinal est l'œuvre de Jacques Lemercier qui fut (1639-1654) le premier architecte du roi, travailla aussi au Pavillon de l'Horloge (Louvre), et construisit en 1635 l'église de la Sorbonne.

4. « L'avènement des Bourbons inaugure une ère bien différente de celle des Valois : ère de maturité qui préfère l'utile au beau; ère de décadence aussi, qui fait de l'art un moyen plutôt qu'un but. La libre inspiration, la fantaisie faisant défaut, on y supplée par la recherche de l'effet pittoresque et du grandiose.

plus grandes espérances quand nous vîmes[1] élever cette belle façade du Louvre qui fait tant désirer l'achèvement de ce palais. Beaucoup de citoyens ont construit des édifices magnifiques, mais plus recherchés pour l'intérieur que recommandables par des dehors dans le grand goût, et qui satisfont le luxe des particuliers encore plus qu'ils n'embellissent la ville[2].

Colbert, le Mécène de tous les arts, forma une académie d'architecture en 1671[3]. C'est peu d'avoir des Vitruves, il faut que les Augustes les emploient.

Il faut aussi que les magistrats municipaux soient animés par le zèle, et éclairés par le goût. S'il y avait eu deux ou trois prévôts des marchands comme le président Turgot[4], on ne reprocherait pas à la ville de Paris cet Hôtel de ville mal construit[5] et mal situé ; cette place si petite et si irrégulière[6] qui n'est célèbre que par des gibets et de petits feux de joie; ces rues étroites dans les quartiers les plus

On emprunte aux Italiens et leurs *ordres colossaux* qui franchissent es étages sans souci de la division intérieure des bâtiments ; leurs bossages vigoureux, peu compatibles avec une architecture à colonnes et à pilastres, et même leurs appareils mélangés de briques et de moellons. » (Lübke et Koella, *ouvrage cité.*)

1. « Nous » signifie ici les Français, car cette belle façade du Louvre sur la Seine fut entreprise sous Henri IV et continuée par Jacques Lemercier. A moins que Voltaire ne veuille ici parler de la *colonnade*, œuvre de Claude Perrault, et construite de 1665 à 1670... Mais il ne l'a pas *vue élever* plus que la façade.

2. On remarque, au dix-septième siècle, dans les entreprises privées « la recherche de la symétrie, de l'air, de la lumière, et surtout cette unité remarquable de toutes les branches de la construction, qui leur tient lieu à la fois de style et de goût. Ainsi l'hôtel de La Vrillière (aujourd'hui la Banque de France), les châteaux de Maisons-sur-Seine, de Dampierre, etc. » (Lübke, *ouvrage cité.*) On peut voir les dessins des constructions de ce temps dans le Recueil intitulé l'*Architecture française*, Paris, Jean Mariette, 1727.

3. Les plus connus des premiers membres furent Levau, qui reconstruisit le château de Versailles (dont Voltaire ne dit rien ici), Lepautre, Pierre Mignard, Dorbay, Blondel, Félibien (l'historien des arts du dessin au dix-septième siècle). — Cf. la *Liste des artistes.*

4. Prévôt des marchands sous Louis XV, père du ministre de Louis XVI. « Il faudrait, écrivait Voltaire au comte de Caylus en 1739, que M. Turgot fût notre édile et notre préteur perpétuel. »

5. Commencé, en 1533, sur les dessins de Dominico Boccador de Cortone et sous la direction de Pierre Chambiges, l'Hôtel de Ville de Paris ne fut terminé qu'en 1628, après avoir été continué par plusieurs architectes (André du Cerceau, Pierre Guillain, etc.) et décoré par les sculpteurs Pierre Biart et Thomas Boudin, et peut-être par Jean Goujon. Les critiques modernes louaient dans cet édifice (brûlé en 1871) le « charme du style », pur Renaissance, et le « goût délicat du détail ». (G. Lafenestre, *Maîtres anciens.*)

6. La place de Grève.

fréquentés, et enfin un reste de barbarie, au milieu de la grandeur et dans le sein de tous les arts[1].

La peinture commença sous Louis XIII[2] avec le Poussin[3]. Il ne faut point compter les peintres médiocres qui l'ont précédé. Nous avons eu toujours depuis lui de grands peintres; non pas dans cette profusion qui fait une des richesses de l'Italie, mais sans nous arrêter à un Lesueur qui n'eut d'autre maître que lui-même[4], à un Lebrun, qui égala les Italiens dans le dessin et dans la composition[5], nous avons eu plus de trente peintres[6] qui ont laissé des morceaux très dignes de recherche. Les étrangers commencent à nous les enlever. J'ai vu chez un grand roi[7] des galeries et des appar-

1. La question des monuments et de la voirie parisienne a fort préoccupé l'opinion au dix-huitième siècle. Voltaire — qui, en 1739, écrivait au comte de Caylus : « Paris est comme la statue de Nabuchodonosor, en partie or et en partie fange » — en a traité dans plusieurs ouvrages : *Le monde comme il va, vision de Babouc*, 1748 ; — *des Embellissements de Paris*, 1750 ; — *des Embellissements de la ville de Cachemire*, 1761.

2. Toujours l'omission de ce qui a précédé la seconde moitié du dix-septième siècle. La France a eu, dès le moyen âge, des peintres déjà dignes de ce nom : les *miniatures* des manuscrits, les *vitraux* des vieilles églises, les *émaux* de Limoges, les *tapisseries* d'Arras, et quelques peintures à fresques, ou sur toile, ou sur bois, du quatorzième et du quinzième siècle, l'attestent. Le seizième siècle a produit, entre autres, François Clouet (1500-1572) et Jean Cousin (1501-1589), et le commencement du dix-septième siècle, Simon Vouet (mort en 1641) et les frères Le Nain, dont l'histoire de l'art tient compte aujourd'hui. L'épithète de « peintre médiocre » ne peut guère s'appliquer, parmi les peintres de cette période dont le nom a survécu, qu'à Martin Fréminet, peintre de Henri IV, qui oubliait dans l'imitation des Italiens les traditions de l'école française. — Voir, sur les questions si légèrement résolues dans ces pages, les *Études sur les Beaux-Arts*, du V[te] Delaborde, t. II.

3. Voir la *Liste des peintres*, qui ne complète pas du reste la mention, bien insuffisante, jetée ici du plus grand des anciens maîtres français. Sur les artistes du siècle de Louis XIV, voir au moins les principaux ouvrages modernes indiqués dans notre *Introduction*.

4. Cf. la *Liste des artistes*, où Voltaire dit le contraire, et avec raison. Malgré son originalité, Le Sueur a dû à Simon Vouet, comme les principaux peintres sortis de son atelier, cette science de la composition, cette correction impeccable du dessin, cette sobriété de draperies, traits communs, quoique à des degrés divers, aux principaux peintres français du dix-septième siècle.

5. Cf. la *Liste des artistes*, et le *Temple du Goût*, avec les notes de l'édition de 1733.

6. Voir la *Liste des artistes*.

7. Chez Frédéric II. Voir dans *les Artistes français à l'étranger*, de L. Dussieux, p. 220, une longue liste des « tableaux et sculptures d'artistes français, qui se trouvaient en 1773, sous Frédéric le Grand, dans les châteaux de Sans-Souci, de Postdam et de Charlottenbourg ». C'était un peintre français, Antoine Pesne, qui avait à Berlin les emplois de peintre du roi et de directeur de l'Académie royale de peinture. Il eut pour successeur en cette double charge Nicolas-Blaise Lesueur. Ce

tements qui ne sont ornés que de nos tableaux, dont peut-être nous ne voulions pas connaître assez le mérite. J'ai vu en France refuser douze mille livres d'un tableau de Santerre[1]. Il n'y a guère dans l'Europe de plus vaste ouvrage de peinture que le plafond de Lemoine[2] à Versailles; et je ne sais s'il y en a de plus beaux[3]. Nous avons eu depuis Vanloo[4] qui, chez les étrangers mêmes, passait pour le premier de son temps[5].

fut le peintre Amédée Vanloo (voir plus loin, n. 4 et 5) qui peignit les plafonds de Sans-Souci, — palais dont un architecte français, nommé Le Geay, dressa les plans, lesquels ne furent acceptés qu'en partie.— Frédéric II eut aussi à son service plusieurs sculpteurs français (Gaspard Adam, entre autres).

1. Santerre méritait-il d'être nommé ici, quand Philippe de Champaigne, Pierre Mignard, Rigaud, Mignard, Van der Meulen ne le sont pas? « Artiste correct, mais froid, châtié mais précieux, qui fut avec Antoine et Charles Coypel le vrai précurseur de Boucher. » (Lübke, *ouvr. cité.*)

2. Cette mention est plus méritée. Lemoine est « le plus sérieux de tous ces peintres qui ont tenté de faire de la grande peinture avec les éléments du *genre* ». (Lübke, *ibid.*) — Cf. la *Liste des artistes.*

3. Lemoine appartient plutôt au règne de Louis XV. C'est après avoir peint, de 1729 à 1736, le plafond du Salon d'Hercule, lequel représente l'apothéose de ce demi-dieu, qu'il se suicida. « Un homme instruit me contait — écrit à ce propos le duc de Luynes dans ses *Mémoires* — que, lorsque Lemoine entreprit le Salon d'Hercule, il s'attacha à *finir* sa peinture avec autant d'exactitude et de perfection qu'il aurait pu en employer pour un tableau à portée d'être examiné en détail. » Mais lorsqu'il voulut en voir l'effet, « il remarqua que la corniche dorée coupait ses dessins et ses figures... Il effaça tout » et « refit ensuite le même ouvrage, mais à grands traits, et quoiqu'il n'y ait pas mis la même perfection que dans le premier ouvrage, il se trouva qu'il avait fort bien réussi. M. d'Antin le fit premier peintre du roi et lui donna 100 000 écus.. Mais il se trouva que ses déboursés seuls allaient à 29 000 livres; il y avait pour 24 000 livres d'outre-mer Ce calcul tourna la tête à Lemoine et fut la cause de sa fin tragique. » Voy. L. Dussieux, *Le Château de Versailles*, t. I. — Dans le *Temple du Goût*, comme dans la *Liste des écrivains*, Voltaire attribue le suicide de Lemoine aux jalousies des confrères qui l'enviaient.

4. Jean-Baptiste Vanloo — que Voltaire semble avoir en vue ici — appartient plutôt, comme Lemoine, au dix-huitième siècle (1684-1745). Mais il y a eu, sous le règne de Louis XIV, plusieurs peintres du même nom et de la même famille : Jacob (1614-1670), membre de l'Académie de peinture en 1663; Louis (1641-1713) qui vécut à Aix; — et au dix-huitième siècle, Carle Vanloo (1705-1765), fils de Louis, neveu de Jean-Baptiste, et Amédée Vanloo (né en 1715, on ignore la date de sa mort), qui fut peintre du roi de Prusse et résida à Berlin de 1748 à 1769.

5. Si c'est de Jean-Baptiste qu'il s'agit ici, il travailla d'abord à Toulon, à Aix, puis à Nice, Monaco, Gênes et Turin, pour le duc de Savoie et le prince de Carignan. Ce dernier l'envoya à Rome. De retour à Paris — après avoir peint en passant à Turin deux plafonds pour Victor-Amédée — Vanloo fut employé par le Régent et par Louis XV et reçu à l'Académie. — Carle Vanloo, avec un talent plus précoce

Non seulement Colbert donna à l'Académie de peinture[1] la forme qu'elle a aujourd'hui, mais, en 1667[2], il engagea Louis XIV à en établir une à Rome[3]. On acheta dans cette métropole un palais, où loge le directeur. On y envoie les élèves qui ont remporté des prix à l'Académie de Paris[4]. Ils y sont conduits et entretenus aux frais du roi : ils y dessinent les antiques; ils étudient Raphaël et Michel-Ange. C'est un noble hommage que rendit à Rome ancienne et nouvelle le désir de l'imiter; et on n'a pas même cessé de rendre cet hommage, depuis que les immenses collections de tableaux d'Italie, amassées par le roi et par le duc d'Orléans[5], et les chefs-d'œuvre de sculpture que la France a produits, nous ont mis en état de ne point chercher ailleurs des maîtres.

C'est principalement dans la sculpture que nous avons excellé, et dans l'art de jeter en fonte d'un seul jet des figures équestres colossales[6].

Si l'on trouvait[7] un jour, sous des ruines, des morceaux tels

eut une carrière analogue. Lauréat de l'Académie en 1724, il alla peindre à Rome. fut chargé au retour de travaux considérables par Victor-Amédée, et, revenu à Paris, fut sollicité par Frédéric II d'aller s'établir à sa cour. — Sur Amédée, voir note précédente, et plus haut, p. 592 n. 7. — Ce que dit Voltaire peut donc s'appliquer à peu près également à trois Vanloo.

1. L'Académie de peinture avait été fondée en 1648, sur l'initiative de Le Brun et de M. de Charmois. sous les auspices d'Anne d'Autriche et de Mazarin. malgré l'opposition très vive de la corporation des ouvriers peintres, soutenus d'abord par le Parlement. Mazarin et Séguier l'organisèrent définitivement en 1654. — Cette fondation, que Colbert encouragea à son tour, fut un des événements les plus importants dans l'histoire de l'art au dix-septième siècle. Il eût été nécessaire d'y insister ici bien davantage.

2. Dès avant 1666, Colbert, à l'instigation de Charles Errard et de Le Brun, envoyait étudier à Rome de jeunes artistes. En 1666, il régularisa cette pratique par la fondation d'une *École* durable, composée alors de douze élèves (peintres, sculpteurs et architectes), et qui devait être administrée d'après des statuts minutieux.

3. On a beaucoup discuté sur l'utilité de ce « noble hommage » rendu à Rome, surtout à « Rome ancienne », et sur l'influence qu'a eue cette institution sur la direction de l'art français. On s'est demandé, en particulier, si cette éducation italienne n'a pas trop détaché nos peintres et nos sculpteurs du passé artistique de la France et de son génie propre, si elle n'a pas entravé grandement leur originalité nationale. Cf. Bayet, *Précis d'histoire de l'Art;* O. Rayet, *Gazette des Beaux-Arts*, 2e *pér.*, t. XXI; H. Jouin, *Le Brun*, etc.

4. Voyez plus haut, p. 593, notes 4 et 5, sur Carle Vanloo. — Il y avait, à l'Académie de peinture, depuis sa fondation, des cours réguliers sur les arts du dessin.

5. Le Régent.

6. En 1770, Voltaire eut une controverse avec un de ses contradicteurs, l'abbé Guénée, sur le temps qu'il fallait pour faire en fonte des figures considérables d'or ou de bronze. Voir l'art. *Fonte* du *Dictionnaire philosophique*.

7. Aujourd'hui, on s'accorde à

que les Bains d'Apollon[1], exposés aux injures de l'air dans les bosquets de Versailles; le tombeau du cardinal de Riche-



Tombeau de Richelieu, œuvre du sculpteur Girardon. (Chapelle de la Sorbonne.)

lieu, trop peu montré au public, dans la chapelle de Sorbonne; la statue équestre de Louis XIV, faite à Paris pour décorer Bordeaux[2]; le Mercure dont Louis XV a fait présent

considérer la sculpture française du dix-septième siècle, dans son ensemble, comme beaucoup moins originale et intéressante que celle du seizième siècle (Ecole florentine de Fontainebleau : Jean Goujon, Germain Pilon, — écoles provinciales, et d'inspiration plus nationale : Nicolas Bachelier, François Gentil, Jacques Ligier, Jean Cousin, dont les œuvres sont à Toulouse, Langres, Bar-le-Duc, Saint-Mihiel, Paris, etc.), ou même que celle du quinzième siècle (Jean Texier, Michel Columbe, Jean Juste, etc.). « Les sculpteurs français » du siècle de Louis XIV, « dont la plupart allaient étudier en Italie, en rapportèrent ce goût de l'effet théâtral, cette élégance correcte et bien apprise qui étaient du reste la monnaie courante à Versailles aussi bien qu'à Rome. » (Lübke, *ouvr. cité.*)

1. Sur les Bains d'Apollon, voir L. Dussieux, le *Château de Versailles*, t. II. « C'est dans les jardins de Versailles, dit cet auteur, que l'on peut trouver ce groupe d'œuvres de sculpture qui constitue dans l'histoire de l'art ce que l'on devrait appeler l'école de Versailles. » — Le mausolée de Richelieu dans l'église de la Sorbonne est également de Girardon. Mais pourquoi ne pas parler en outre de Jacques Sarrazin, des Anguier, de Ch. Antoine Coysevox, des frères Coustou, — et surtout de Pierre Puget? — Voir le peu qu'en dit Voltaire dans la *Liste des artistes.*

2. On ne sait de quelle statue Voltaire veut parler ici. Il fut bien question d'élever à Bordeaux une statue à Louis XIV, mais le projet n'eut pas de suites. Peut-être la statue resta-t-elle à Paris. Mais peut-être aussi Voltaire se trompe-t-il et a-t-il dans l'esprit la statue *équestre* de Louis XV, votée par le conseil d'État en 1730, sculptée *à Paris* par J.-B. Lemoine, fondue *à Paris* par Warin, et inaugurée à

au roi de Prusse[1], et tant d'autres ouvrages égaux à ceux que je cite, il est à croire que ces productions de nos jours seraient mises à côté de la plus belle antiquité grecque.

Nous avons égalé les anciens dans les médailles. Warin[2] fut le premier qui tira cet art de la médiocrité sur la fin du règne de Louis XIII[3]. C'est maintenant une chose admirable que ces poinçons et ces carrés, qu'on voit rangés par ordre historique dans l'endroit de la galerie du Louvre occupé par les artistes[4]. Il y en a pour deux millions, et la plupart sont des chefs-d'œuvre.

On n'a pas moins réussi dans l'art de graver les pierres précieuses. Celui de multiplier les tableaux, de les éterniser par le moyen des planches en cuivre, de transmettre facile-

Bordeaux en 1742. Elle passa durant tout le dix-huitième siècle pour un chef-d'œuvre; elle fut détruite en 1792.

1. Cette très belle statue est du sculpteur Pigalle (1714-1785). Louis XV l'offrit à Frédéric II en 1748, avec une *Vénus* du même auteur. On raconte que Pigalle, ayant fait le voyage de Berlin uniquement pour voir Frédéric II, crut bien faire en se faisant annoncer à lui comme *l'auteur du Mercure*. Sur quoi le roi de Prusse, comprenant qu'il s'agissait de « M. de La Place », rédacteur du journal le *Mercure de France*, qu'il n'aimait pas, répondit qu'il n'avait que faire, ni de son *Mercure* ni de lui. » Thiébault, *Vingt ans de séjour à Berlin*. — Louis XV fit don en même temps à Frédéric de deux groupes du sculpteur nancéen Lambert Adam (l'*Air* et l'*Eau*).

2. Même observation que, tout à l'heure, pour Vanloo. Il aurait fallu dire ici de quel Warin il s'agissait. Si c'est de Jean Warin, — né à Sedan, protégé de Richelieu, qui, à la fois graveur, sculpteur et mécanicien, devint en 1628 « maître ouvrier, garde et conducteur du Balancier du Louvre (atelier royal de médailles), » en 1646, graveur général des monnaies, en 1648, contrôleur général des effigies, — ce ne fut pas lui qui fut chargé de l'exécution de la célèbre *Suite des médailles historiques du règne*, entreprise sous la direction de l'Académie des Inscriptions. Ce furent François Warin, Joseph et Norbert Roettiers, ses successeurs.

3. Encore sur ce point, le dédain de Voltaire pour les temps antérieurs l'induit en erreur. Il reste du seizième siècle une suite de grands médaillons représentant les princes Valois, suite qu'on peut attribuer sans doute à Germain Pilon, « sculpteur, conducteur et contrôleur général en l'art de sculpture sur le fait des Monnaies du roi et revers d'icelles ». Puis sous Henri IV et Louis XIII apparaît le plus grand des médailleurs français, Guillaume Dupré, qui mieux qu'aucun autre, a su « donner au portrait numismatique un accent vivant et vrai ». « La galerie iconographique de son temps », qu'il a laissée, « égale en beauté et en intérêt les œuvres analogues de la Renaissance italienne ». Voy. Lenormant, *Monnaies et Médailles*.

4. Henri IV avait déjà institué, pour encourager la numismatique, un « tailleur général des monnaies en France » et un « contrôleur général des effigies ». Là, comme dans tous les arts, la protection royale était nécessaire, parce qu'il y avait, partout, une guerre acharnée des corporations, vouées à la routine mercantile, contre les artistes épris de progrès. C'est ainsi que la « Cour des Monnaies » réussit à

ment à la postérité toutes les représentations de la nature et de l'art, était encore très informe en France avant ce siècle[1]. C'est un des arts les plus agréables et les plus utiles. On le doit aux Florentins, qui l'inventèrent vers le milieu du quinzième siècle; et il a été poussé plus loin en France que dans le lieu même de sa naissance, parce qu'on y a fait un plus grand nombre d'ouvrages en ce genre[2]. Les recueils des estampes du roi ont été souvent un des plus magnifiques présents qu'il ait fait aux ambassadeurs[3]. La ciselure en or et en argent, qui dépend du dessin et du goût, a été portée à la plus grande perfection dont la main de l'homme soit capable[4].

Après avoir ainsi parcouru tous ces arts, qui contribuent aux délices des particuliers et à la gloire de l'État, ne pas-

retarder, un siècle durant, la substitution du « monnayage au balancier » à l'ancienne et grossière « frappe au marteau ». Cf. Lenormant, *ouvr. cité*.

1. Voir la *Liste des graveurs*, où les noms se trouvent. Ici, de nouveau, il eût été juste de dire, en passant, que les Audran, les Nanteuil, les Edelinck eurent des précurseurs : Jacques Callot, par exemple.

2. Et parce que Louis XIV encouragea l'art de la gravure par une mesure décisive : l'édit de Saint-Jean-de-Luz (1660) qui le déclara *libéral*. Il était, dès lors, permis de l'exercer sans être soumis à la *maîtrise*. Aux Gobelins furent réunis un certain nombre de graveurs qui travaillèrent, sous la direction de Sébastien Le Clerc, à la reproduction des tableaux ou des dessins de Le Brun : reproduction parfois plus parfaite que les modèles. Gérard Audran, « le plus puissant des graveurs français et peut-être des graveurs de toutes les écoles » (V[te] Delaborde), corrigea, plus d'une fois, heureusement, les œuvres de Le Brun qu'il copiait. La gravure « transforma souvent en chefs-d'œuvre » les tableaux contemporains, et « à la vue des *Batailles* de Le Brun gravées par Audran, les Italiens croyaient — à tort — que la France avait aussi son Raphaël. » (V[te] H. Delaborde, *La Gravure*.)

3. Les calendriers même, imprimés sous Louis XIV sur des feuilles de grand format, étaient accompagnés de figures allégoriques et de grands dessins, souvent exécutés avec beaucoup d'art. « Le commerce des estampes devint, sous Louis XIV, une des branches les plus florissantes de notre industrie. Les portraits gravés, les scènes de mœurs, les sujets de modes sortaient de France par milliers. » Delaborde, *ouvr. cité*.

4. La ciselure et l'orfèvrerie avaient, elles aussi, été protégées et encouragées par les prédécesseurs de Louis XIV. Voir pour les noms des ciseleurs du grand règne, la *Liste des artistes*. — Des Gobelins, où Le Brun avait sous sa direction plusieurs orfèvres, sortirent des œuvres admirables : vases, tables, torchères, bassins, miroirs, caisses d'orangers, toilettes, balustrades, destinées à la décoration de Versailles, et dont il ne reste presque plus rien aujourd'hui. C'est qu'en 1688-1689, Louis XIV, forcé par les besoins du Trésor, fit fondre son argenterie et ordonna à tous ses sujets d'en faire autant. Du reste, auparavant même, il ne protégea qu'incomplètement cet art. Car, tandis qu'il faisait exécuter pour son compte tant de merveilles

sons pas sous silence le plus utile de tous les arts[1], dans lequel les Français surpassent toutes les nations du monde : je veux parler de la chirurgie, dont les progrès furent si rapides et si célèbres dans ce siècle, qu'on venait à Paris des bouts de l'Europe pour toutes les cures et pour toutes les opérations qui demandaient une dextérité non commune. Non seulement il n'y avait guère d'excellents chirurgiens qu'en France[2], mais c'était dans ce seul pays qu'on fabriquait parfaitement les instruments nécessaires ; il en fournissait tous ses voisins ; et je tiens du célèbre Cheselden, le plus grand chirurgien de Londres[3], que ce fut lui qui commença à faire fabriquer à Londres, en 1715, les instruments de son art. La médecine, qui servait à perfectionner la chirurgie, ne s'éleva pas en France au-dessus de ce qu'elle était en Angleterre[4], et sous le fameux Bourhave[5], en Hollande ; mais il arriva à la médecine, comme à la philosophie, d'atteindre à la perfection dont elle est capable en profitant des lumières de nos voisins.

Voilà en général un tableau fidèle[6] des progrès de l'esprit humain chez les Français dans ce siècle qui commença au temps du cardinal de Richelieu et qui finit de nos jours. Il sera difficile qu'il soit surpassé ; et, s'il l'est en quelques genres, il restera le modèle des âges encore plus fortunés qu'il aura fait naître.

somptueuses, il défendait, par lettres patentes du 26 avril 1672, à « tous orfèvres autres que les siens, de faire aucune pièce d'argenterie de table du poids de 8 à 12 marcs », et interdisait absolument la fabrication de la « vaisselle d'or, et de tous objets d'argent massif pour l'ameublement ». — Voyez F. de Lasteyrie, *Histoire de l'orfèvrerie.*

1. Voltaire prend ici le mot d'*art* dans son sens originaire : tout ce qui est œuvre, exécution, — et c'est pourquoi il y range la chirurgie et la médecine.

2. L'Académie de chirurgie fut fondée en 1731 seulement par Maréchal et La Peyronie. Les chirurgiens avaient eu fort à lutter, depuis deux siècles environ, pour être admis dans l'Université, dont les médecins voulaient les exclure, et pour se distinguer des « barbiers, » avec lesquels on les confondait au moyen âge. Malgré cette situation défavorable, il y eut, au dix-septième siècle, plusieurs chirurgiens de talent : Saviard, Pecquet, Dionis, Duverney, Félix, ce dernier chirurgien de Louis XIV.

3. Cheselden, né dans le Leicestershire en 1688, mort en 1752, écrivit sur l'anatomie des os, inventa un procédé nouveau pour l'opération de la taille, etc. Son opération la plus célèbre fut celle qu'il pratiqua en 1728 sur un aveugle-né de quinze ans en lui faisant une pupille artificielle.

4. Et personne ne reprochera à Voltaire d'avoir omis de parler ici de Dodart et de Fagon, quelque célébrité qu'attache à leurs noms le souvenir de leurs illustres malades.

5. Voir plus loin, p. 611.

6. Avec les restrictions que nous avons essayé d'indiquer dans nos *Notes* et notre *Introduction.*

CHAPITRE XXXIV

Des beaux-arts en Europe du temps de Louis XIV.

Nous avons assez insinué dans tout le cours de cette histoire[1] que les désastres publics dont elle est composée, et qui se succèdent les uns aux autres presque sans relâche, sont à la longue effacés des registres des temps. Les détails et les ressorts de la politique tombent dans l'oubli[2] : les bonnes lois, les instituts[3], les monuments produits par les sciences et par les arts subsistent à jamais.

La foule des étrangers qui voyagent aujourd'hui à Rome[4], non en pèlerins, mais en hommes de goût, s'informent peu de Grégoire VII et de Boniface VIII ; ils admirent les temples que les Bramante[5] et les Michel-Ange ont élevés, les tableaux des Raphael, les sculptures des Bernini[6] ; s'ils ont de l'esprit, ils lisent l'Arioste et le Tasse, et ils respectent[7] la cendre de Galilée. En Angleterre, on parle un moment de Cromwell ; on ne s'entretient plus de la guerre de la *rose blanche*[8], mais on étudie Newton des années entières[9] ; on n'est point étonné

1. Voyez le début du chapitre I.

2. Inutile de démontrer combien ce dédain absolu de l'histoire politique est excessif. (Voir le chapitre I avec les notes et notre *Introduction*, sur la part de l'histoire politique dans l'ouvrage de Voltaire.)

3. Chose instituée, fondation : sens étymologique. Cet emploi du mot, qui se trouve ailleurs dans Voltaire, était rare même dans l'ancien français et est tombé aujourd'hui en désuétude.

4. « Si ces propositions vous convenaient — écrit Voltaire à Mme Denis, sa nièce, le 24 août 1750 — j'irais vers la fin de cet automne faire mon pèlerinage d'Italie, voir Saint-Pierre de Rome, le Pape, la Vénus de Médicis et la Ville souterraine. J'ai toujours sur le cœur de mourir sans voir l'Italie. »

5. Donato Lazzari Bramante (1444-1514) fondateur de l'École romaine d'architecture.

6. Lorenzo Bernini ne mérite point d'être placé auprès des grands noms qui précèdent. L'enflure, la recherche de l'effet, la préciosité luxueuse sont les traits distinctifs de son œuvre, qui marque l'épanouissement en Italie de ce que l'on a nommé le *style baroque*. V. p. 500, n. 2 et 3.

7. Cette sensibilité louable, mais emphatique, devait redoubler d'intensité dans la fin du dix-huitième siècle. Un contemporain de J.-J. Rousseau, de Greuze, de Robespierre ne se bornera pas à « respecter » la cendre des philosophes, il la « baignera de ses pleurs ».

8. Même observation que plus haut, note 2.

9. C'est bien ce que Voltaire a fait. Après s'être épris d'enthousiasme pour Newton, en Angleterre même (1726-1728), il l'étudia de plus près, de retour en France, avec l'aide du savant Maupertuis — le premier « apôtre » de Newton et de Locke en France — du physicien hollandais S'Gravesande, et de concert avec Mme du Châtelet, « la docte Émilie ». En 1734, dans les *Lettres*

de lire dans son épitaphe qu'*il a été la gloire du genre humain*, et on le serait beaucoup, si on voyait en ce pays les cendres d'aucun homme d'État honorées d'un pareil titre.

Je voudrais ici pouvoir rendre justice à tous les grands hommes qui ont, comme lui, illustré leur patrie dans le dernier siècle. J'ai appelé ce siècle celui de Louis XIV, non seulement parce que ce monarque a protégé les arts beaucoup plus que tous les rois ses contemporains ensemble, mais encore parce qu'il a vu renouveler trois fois toutes les générations des princes de l'Europe[1]. J'ai fixé cette époque à quelques années avant Louis XIV, et à quelques années après lui ; c'est en effet dans cet espace de temps que l'esprit humain a fait les plus grands progrès.

Les Anglais ont plus avancé vers la perfection, presque en tous les genres, depuis 1660 jusqu'à nos jours, que dans tous les siècles précédents[2]. Je ne répéterai point ici ce que j'ai

philosophiques (lettres XIV à XVII), il exposait le système de Newton, comparé, et préféré, à celui de Descartes, tâchant « d'égayer la sécheresse de ces matières et de les accommoder au goût de la nation ». En 1736, il adressait à Mme du Châtelet une belle *épître* en vers sur Newton. En 1738, il publia ses *Éléments de la philosophie de Newton mis à portée de tout le monde ;* — la même année, des *Éclaircissements nécessaires* sur ce livre ; — l'année suivante une *Défense du Newtonianisme*. Il l'étudia donc assidûment. Cependant Fréron raconte que Fontenelle dit un jour, assez malignement, à l'auteur de *Zaïre*, qu'après avoir lu ses *Éléments de la philosophie de Newton*, il pensait avoir encore besoin de trois ans d'étude pour comprendre le savant anglais (Voy. Desnoiresterres, *Voltaire à Cirey*.)

1. Les raisons de ce choix sont expliquées avec plus de détails dans la célèbre lettre de Voltaire (1740) à mylord Hervey, garde des sceaux d'Angleterre, que nous avons eu l'occasion de citer déjà :«... Soyez un peu moins fâché contre moi de ce que j'appelle le siècle dernier le *Siècle de Louis XIV*... Quel roi a rendu à l'humanité [en encourageant les arts], plus de services que Louis XIV ? Quel roi a répandu plus de bienfaits, a marqué plus de goût, s'est signalé par de plus beaux établissements ? Il n'a pas fait tout ce qu'il pouvait faire, sans doute, parce qu'il était homme : mais il a fait plus qu'un autre parce qu'il était un grand homme ; ma plus forte raison pour l'estimer beaucoup, c'est qu'avec des fautes connues il a plus de réputation qu'aucun de ses contemporains ; c'est que, malgré un million d'hommes dont il a privé la France, et qui tous ont été intéressés à le décrier, toute l'Europe l'estime et le met au rang des plus grands et des meilleurs monarques... Nommez-moi donc, mylord, un souverain qui ait attiré chez lui plus d'étrangers habiles et qui ait plus encouragé le mérite chez ses sujets... Non seulement il s'est fait de grandes choses sous son règne, mais c'est lui qui les faisait. Souffrez donc, mylord, que je tâche d'élever à sa gloire un monument que je consacre encore à l'utilité du genre humain. Je ne considère pas seulement Louis XIV par ce qu'il a fait du bien aux Français, mais par ce qu'il a fait du bien aux hommes. »

2. Si les appréciations de Voltaire sur le progrès chez les diffé-

dit ailleurs[1] de Milton. Il est vrai que plusieurs critiques lui reprochent de la bizarrerie dans ses peintures[2], son paradis des sots, ses murailles d'albâtre qui entourent le paradis terrestre ; ses diables qui, de géants qu'ils étaient, se transforment en pygmées pour tenir moins de place au conseil, dans une grande salle toute d'or bâtie en enfer, les canons qu'on tire dans le ciel, les montagnes qu'on s'y jette à la tête ; des anges à cheval, des anges qu'on coupe en deux, et dont les parties se rejoignent soudain. On se plaint de ses longueurs, de ses répétitions ; on dit qu'il n'a égalé ni Ovide ni Hésiode, dans sa longue description de la manière dont la terre, les animaux, et l'homme furent formés. On censure ses dissertations sur l'astronomie qu'on croit trop sèches, et ses inventions qu'on croit plus extravagantes que merveilleuses, plus dégoûtantes que fortes : telles sont une longue chaussée sur le chaos ; le Péché et la Mort amoureux l'un de l'autre, qui ont des enfants de leur inceste ; et la Mort « qui lève le nez pour renifler à travers l'immensité du chaos le changement arrivé à la terre, comme un corbeau qui sent les cadavres ; » cette Mort qui flaire l'odeur du Péché, qui frappe de sa massue pétrifique sur le froid et sur le sec ; ce froid et ce sec avec le chaud et l'humide qui, devenus quatre braves généraux d'armée, conduisent en bataille des embryons d'atomes armés à la légère. Enfin on s'est épuisé sur les critiques, mais on ne s'épuise pas sur les louanges[3]. Milton

rentes nations étaient toujours exprimées avec cette prudence, elles seraient beaucoup plus acceptables.

1. Par exemple dans l'*Essai sur la poésie épique*, ch. IX (1728) et dans les *Lettres philosophiques* (1731). Malgré ces précautions oratoires, l'énumération des défauts du *Paradis perdu* est trop longue ; elle donne du génie de Milton une idée fausse et elle est disproportionnée avec l'étendue totale du chapitre, qui est plutôt un résumé rapide. Voir aussi, pour l'opinion de Voltaire sur Milton, l'art. *Épopée* (1771) du *Dictionnaire philosophique*.

2. Le *Paradis perdu* de Milton (1608-1674) parut en 1665 ; son *Paradis regagné* en 1671. Il avait déjà publié en 1645 un recueil de petits poèmes anglais et latins, et il fit paraître, à diverses dates, des traités et des pamphlets nombreux de politique ou de religion.

3. « Voltaire, remarque avec raison E. Bourgeois, ne dit guère pourquoi. » Il ne le dit même pas du tout. Ailleurs (*Essai sur la poésie épique*) il écrit qu'il y a *deux causes* de ce succès : « la première, c'est l'intérêt qu'on prend [dans le *Paradis perdu*] à deux créatures innocentes et fortunées qu'un être puissant et jaloux rend, par sa séduction, coupables et malheureuses ; la seconde est la beauté des détails. » Au fond, il est étonné de cette admiration des Anglais pour un poète aussi bizarre dans son imagination et dans son mysticisme, et il dirait volontiers de lui ce qu'il dit ailleurs de

reste la gloire et l'admiration de l'Angleterre[1] : on le compare à Homère, dont les défauts sont aussi grands; et on le met au-dessus du Dante, dont les imaginations sont encore plus bizarres.

Dans le grand nombre des poètes agréables qui décorèrent le règne de Charles II[2], comme les Waller[3], les comtes de Dorset[4] et de Rochester[5], le duc de Buckingham[6], etc., on distingue le célèbre Dryden[7], qui s'est signalé dans tous les genres de poésie[8] : ses ouvrages sont pleins de détails naturels à la fois et brillants, animés, vigoureux, hardis, passionnés, mérite qu'aucun poète de sa nation n'égale[9] et qu'aucun ancien n'a surpassé[10]. Si Pope[11], qui est venu après lui,

Dante : « les Italiens l'appellent *divin*, mais c'est une divinité cachée. »

1. Samuel Johnson, l'historien des poètes anglais, rapporte à ce sujet une anecdote du séjour de Voltaire en Angleterre : « Un jour l'entretien roulait sur Milton » dans la société de gens de lettres où Voltaire fréquentait; « il ne put se taire sur ce qu'il pensait de l'allégorie du Péché et de la Mort, qu'il n'a pas craint de taxer [ailleurs] de *dégoûtante et abominable histoire.* Young, qui faisait partie de l'assemblée, frappé à la fois de cette verve, de cette audace et de cette grimace satanique improvisa les deux vers suivants : *You are so witty, so profligate and thin, At once we think you Milton, Death and Sin.* » (Desnoiresterres, *Jeunesse de Voltaire*, p. 381.)

2. « Cette dernière moitié du dix-septième siècle, » à laquelle Voltaire fait la part si belle, « est singulièrement stérile, » dit un critique anglais, Hallam, « en génie poétique..... » L'objet de ces versificateurs du temps de Charles II et de Guillaume était d'écrire en hommes du monde, avec facilité, esprit, sens et verve, mais en redoutant tout essor d'imagination, toute ardeur d'émotion morale, comme un sujet probable de ridicule pour les lecteurs. » — Voltaire avait déjà parlé de la plupart de ces auteurs dans les *Lettres philosophiques* (1731).

3. Poète de cour, imitateur des beaux esprits français (1605-1687). Sa pièce la plus connue est l'*Éloge de Cromwell.*

4. Charles Sackeville, comte de Dorset (1637-1706).

5. (1647-1680.) Rochester avait peut-être un « talent plus étendu et plus varié » que les autres poètes nommés ici.

6. John Sheffield, duc de Buckingham (1649-1721).

7. (1631-1700.)

8. Lyrique, satirique, narrative, didactique, dramatique ; fables et contes; traductions en vers.

9. Cet éloge de Dryden est presque complètement juste. Bien que son goût ne fût pas aussi sûr et aussi naturel que Voltaire le donne à entendre — (c'est lui qui représente les anges tirant les rideaux du ciel et allumant des comètes pour mieux voir les Anglais battre les Hollandais) ; — bien que, dans ses odes officielles, son lyrisme se rapproche parfois de celui de J.-B. Rousseau, avec plus d'éclat du reste et de précision, il est en définitive un poète, et le seul poète vraiment personnel et inspiré, d'une époque « de mollesse et de corruption littéraires ». (Voir Aug. Filon, *Histoire de la Littérature anglaise* ou H. Dietz, *les Littératures étrangères : Angleterre-Allemagne.*)

10. Ailleurs, c'est Pope que Voltaire appelle « Sir Pope-Homère ». Cf. plus loin, p. 603, n. 2.

11. (1688-1744.)

n'avait pas, sur la fin de sa vie, fait son *Essai sur l'homme*[1], il ne serait pas comparable à Dryden[2].

Nulle nation n'a traité la morale en vers avec plus d'énergie et de profondeur que la nation anglaise ; c'est là, ce me semble, le plus grand mérite de ses poètes[3].

Il y a une autre sorte de littérature variée[4], qui demande un esprit encore plus cultivé et plus universel ; c'est celle qu'Addison[5] a possédée : non seulement il s'est immortalisé par son *Caton*, la seule tragédie anglaise[6] écrite avec une élégance et une noblesse continue[7], mais ses autres ouvrages de morale et de critique respirent le goût : on y voit partout le bon sens paré des fleurs de l'imagination ; sa manière d'écrire est un excellent modèle en tout pays. Il y a du doyen Swift[8] plusieurs morceaux dont on ne trouve aucun exemple dans l'antiquité : c'est Rabelais perfectionné[9].

Les Anglais n'ont guère connu les oraisons funèbres[10] ; ce n'est pas la coutume chez eux de louer des rois et des reines dans les églises ; mais l'éloquence de la chaire, qui

1. Qui est de 1733. Jusque-là, Pope avait fait des poésies satiriques, descriptives, didactiques, pastorales, sentimentales. L'*Essai sur l'homme* est un poème de philosophie religieuse inclinant vers l'idéalisme panthéiste, et composé par Pope sous l'influence de lord Bolingbroke, l'orateur et l'homme d'État libre-penseur qui protégea aussi Voltaire.

2. Pope, dit ailleurs Voltaire, est « le poète le plus élégant, le plus correct et le plus harmonieux qu'il y ait eu en Angleterre ». Ce qui ne signifie pas, selon lui, qu'il faille le préférer, ou même seulement le comparer, à Virgile (lettre à M[me] du Deffand, 19 mai 1754).

3. Ils en ont eu d'autres depuis ; mais ils ont toujours conservé celui-là, que Voltaire a bien vu.

4. Sur l'*Essayism*, v. Taine, *Hist. de la Littérature anglaise*, t. IV, ou Dietz, ou Aug. Filon, *ouvr. cités*.

5. (1672-1719.) — Le *Caton d'Utique* est de 1713. (Voir sur cette pièce la *Littérature au dix-huitième siècle* de Villemain.)

6. Déjà, avant Addison, quelques pièces de Dryden (*l'Empereur indien*, 1665 ; *Tout pour l'amour*, 1678) ne sacrifiaient que trop, sous l'influence des goûts français, à l'*élégance* et à la *noblesse*.

7. Voltaire laisse ainsi échapper parfois la formule exacte de ses goûts littéraires. Celle-ci condamne évidemment beaucoup d'auteurs dramatiques, à commencer par Corneille et Shakespeare.

8. Swift (1667-1745) devint — après ses succès de journaliste, champion du parti tory — doyen de Saint-Patrick de Dublin.

9. Voltaire goûte beaucoup Swift, qu'il connut en Angleterre pendant son exil (1726-1729 ; voir les *Lettres philosophiques*, lettre XXII, et le *Temple du Goût*, 1733). Il en a imité avec succès, dans plusieurs de ses romans, l'*humour* froidement incisive. L'éloge qu'il lui donne ici est discutable et a été discuté chez les Anglais même. Si le *Conte du Tonneau*, pamplet religieux, paraît à Hallam égal à ce que Rabelais a écrit de meilleur, Samuel Taylor Coleridge appelait Swift un « Rabelais à sec » (*anima Rabelaesi habitans in sicco*).

10. Voyez plus haut, p. 567.

était très grossière à Londres avant Charles II[1], se forma tout d'un coup. L'évêque Burnet[2] avoue dans ses mémoires que ce fut en imitant les Français. Peut-être ont-ils surpassé leurs maîtres : leurs sermons sont moins compassés, moins affectés, moins déclamateurs qu'en France[3].

Il est encore remarquable que ces insulaires, séparés du reste du monde, et instruits si tard[4], aient acquis pour le moins autant de connaissances de l'antiquité qu'on en a pu rassembler dans Rome, qui a été si longtemps le centre des nations. Marsham a percé dans les ténèbres de l'ancienne Égypte[5]. Il n'y a point de Persan qui ait connu la religion de Zoroastre comme le savant Hyde[6]. L'histoire de Mahomet et des temps qui le précèdent était ignorée des Turcs, et a été développée par l'Anglais Sale, qui a voyagé si utilement en Arabie[7].

Il n'y a point de pays au monde où la religion chrétienne ait été si fortement combattue, et défendue si savamment

1. Il fallait excepter le célèbre prédicateur Jeremy Taylor (mort en 1667) dont l'éloquence, souvent encore pédante et affétée, est pleine d'imagination et d'ingéniosité.

2. Gilbert Burnet, évêque anglican et homme politique très connu dans la fin du dix-septième siècle, a écrit, entre autres nombreux ouvrages de controverse, de théologie, de politique et d'histoire, une *Histoire de la Réformation en Angleterre* et une *Histoire de son propre temps.*

3. Jugement très exagéré. Il est vrai que le prédicateur Barrow (1630-1677) — égalé à Bossuet par certains critiques anglais — et l'archevêque Tillotson (1630-1694) insistent beaucoup, ce qui n'est pas pour déplaire à Voltaire, sur « les motifs moraux, rationnels et même temporels » de la vertu (Hallam); — de même les sermons de South (1631-1716), alors très goûtés, présentent assez souvent les caractères de vivacité populaire que Voltaire indique ici ; — mais le défaut ordinaire et commun de tous ces orateurs est une verbosité généralement vide, qui passe trop aisément de la pompe à la trivialité. L'Angleterre, dans la seconde moitié du dix-septième siècle, n'a eu ni un Bossuet, ni un Bourdaloue.

4. Pas si tard que Voltaire le croit. A côté et indépendamment de la culture romaine, il y eut, en Angleterre, une littérature gaélique et kymrique et, avant la conquête normande, une littérature anglo-saxonne.

5. Marsham (1602-1685) « émit, dit-on, le premier, cette idée, que les antiques dynasties égyptiennes n'étaient pas successives, mais collatérales ». (Hallam.) Dans son *Chronicus canon ægyptiacus*, *ebraicus*, *græcus* (1672), il s'efforçait de faire concorder l'antiquité égyptienne et l'histoire biblique.

6. Hyde (1636-1703) s'occupait d'histoire et d'archéologie arabe et persane dans le même esprit que Marsham. Son *Historia religionis Persarum*, « par la variété et la nouveauté de son contenu, eut beaucoup de succès au dix-huitième siècle, » d'autant plus, qu' « il présentait la religion de Zoroastre sous des couleurs favorables ». (Hallam.)

7. Sale, arabisant, mort en 1736, traita l'histoire ancienne dans un esprit contraire à la tradition biblique. Il traduisit aussi le *Coran*, dont il était l'ardent apologiste.

qu'en Angleterre[1]. Depuis Henri VIII jusqu'à Cromwell, on avait disputé et combattu comme cette ancienne espèce de gladiateurs qui descendaient dans l'arène un cimeterre à la main et un bandeau sur les yeux. Quelques légères différences dans le culte et dans le dogme avaient produit des guerres horribles[2]; et quand, depuis la restauration jusqu'à nos jours, on a attaqué tout le christianisme presque chaque année, ces disputes n'ont pas excité le moindre trouble; on n'a répondu qu'avec la science : autrefois c'était avec le fer et la flamme[3].

C'est surtout en philosophie[4] que les Anglais ont été les maîtres des autres nations. Il ne s'agissait plus de systèmes ingénieux. Les fables des Grecs devaient disparaître depuis longtemps, et les fables[5] des modernes ne devaient jamais paraître. Le chancelier Bacon[6] avait commencé par dire

1. Parmi les adversaires plus ou moins décidés du christianisme, en Angleterre, à la fin du dix-septième siècle, il faut citer les philosophes Hobbes, Toland, Tindal, Collins, l'homme d'État et littérateur Bolingbroke (1678-1751); (*Essai sur les connaissances humaines*, 1753); le voyageur et érudit Mandeville; — parmi ses défenseurs, les théologiens Pearson (*Exposé du Symbole des Apôtres*, 1659), Bull (*Defensio fidei Nicenae*, 1685), Charles Leslie (*Courte et facile méthode contre les Déistes*, 1694), Tillotson Butler (*Analogie de la religion naturelle et révélée*, 1734), et Warburton (*Divine Mission de Moïse*, 1738-65); — parmi les conciliateurs de la philosophie rationaliste et du dogme, mentionnons les philosophes Cudworth et Locke (*le Christianisme raisonnable*, 1695).

2. « La religion, dans les guerres civiles de l'Angleterre, au dix-septième siècle, n'a pas été l'affaire essentielle; elle n'a guère été qu'une arme. » (E. Bourgeois.)

3. Cet esprit de tolérance est dû, en effet, en Angleterre, aux exemples et aux doctrines de Jeremy Taylor (*The Liberty of prophesying*, 1641), de Glanvil (*Plus ultra*, 1668), et surtout de Locke (*Letters concerning Toleration*, 1689); mais il faut ajouter que des théologiens hollandais, tels qu'Episcopius et Limborch, ou suisses, comme Jean Le Clerc, ou français, comme Bayle (*Commentaire philosophique sur ces paroles de l'Évangile :* COMPELLE EOS INTRARE, 1689), y contribuèrent fortement. Voyez Frank Puaux, *les Précurseurs français de la tolérance au dix-septième siècle*.

4. Voyez p. 544, n. 3, le sens de ce mot sous la plume de Voltaire.

5. C'est-à-dire les *systèmes*. — « M. de Voltaire attaqua la manie des systèmes et c'est un service important qu'il a rendu aux sciences.... Cet esprit de système nuit à leurs progrès, en présentant à la jeunesse des routes fausses où elle s'égare, en enlevant aux vrais savants une partie de la gloire qui doit être réservée aux travaux utiles et solides.... (Il) nuit enfin aux progrès de la raison en général, qu'il corrompt, en apprenant aux hommes à se contenter de mots, à prendre des hypothèses pour des découvertes, des phrases pour des preuves et des rêves pour des vérités ». Préface du tome des œuvres de *Physique* de Voltaire dans l'édition de Kehl (1784). — Sur l'utilité des hypothèses et des constructions systématiques, voy. plus haut, p. 546, n. 5.

6. Voir plus haut, p. 545, n. 8.

qu'on devait interroger la nature d'une manière nouvelle, qu'il fallait faire des expériences : Boyle[1] passa sa vie à en faire. Ce n'est pas ici le lieu d'une dissertation physique ; il suffit de dire qu'après trois mille ans de vaines recherches, Newton[2] est le premier qui ait découvert et démontré la grande loi de la nature par laquelle tous les éléments de la matière s'attirent réciproquement, loi par laquelle tous les astres sont retenus dans leur cours. Il est le premier qui ait vu en effet la lumière[3] ; avant lui, on ne la connaissait pas.

Ses principes mathématiques, où règne une physique toute nouvelle et toute vraie, sont fondés sur la découverte du calcul qu'on appelle mal à propos de *l'infini*, dernier effort de la géométrie, et effort qu'il avait fait à vingt-quatre ans[4]. C'est ce qui a fait dire à un grand philosophe, au savant Halley[5], « qu'il n'est pas permis à un mortel d'atteindre de plus près à la divinité[6] ».

Une foule de bons géomètres, de bons physiciens, fut éclairée par ses découvertes et animée par lui. Bradley[7] trouva enfin l'aberration de la lumière des étoiles fixes, pla-

1. Né à Lismore (Irlande), 1627, mort en 1691. « Il ouvre la série des chimistes modernes et fut également un physicien très distingué. C'est chez lui que se forma le premier noyau de la Société Royale de Londres sous Charles II... Il attribuait à l'action des ferments dans les phénomènes vitaux une importance à laquelle on n'a ajouté foi que beaucoup plus tard... Il attira vivement l'attention sur le rôle de l'air atmosphérique dans les réactions chimiques.... Il enseigna le premier à recueillir les gaz dans des cloches sur la cuve à eau, apprit à distinguer les acides des alcalis par l'usage du sirop de violettes, découvrit les mélanges réfrigérants, etc. » (Marie, *ouvrage cité*.) C'était un savant *positiviste* au premier chef : « Sa devise était : faire des expériences, recueillir des observations sans chercher à établir aucune théorie. On prétend qu'il ne voulait pas même lire les ouvrages où les systèmes hypothétiques de Descartes étaient consignés ». Le titre seul de l'un de ses premiers livres est caractéristique : *Sceptical chymist or chymico-physical doubts and paradoxes* (Oxford, 1661).

2. Né à Woolstrope (Lincolnshire) en 1642, mort en 1727.

3. C'est-à-dire qu'il a analysé exactement la lumière solaire.

4. On trouvera un exposé plus précis et plus sûr des travaux de Newton en astronomie, physique, mécanique, arithmétique, analyse, géométrie, dans l'ouvrage de M. Marie, *Histoire des Sciences mathématiques et physiques* (t. V, p. 158 et *passim*).

5. Voir plus loin, p. 607, note 1.

6. Voltaire s'est rappelé souvent cette *divinité* de Newton : « Votre première lettre, écrit-il à Maupertuis le 8 novembre 1732, m'a baptisé dans la *religion newtonienne ;* votre seconde m'a donné la confirmation. En vous remerciant de vos sacrements... ».

7. Né en 1692 (comté de Glocester), mort en 1762. Il appartient donc plutôt au dix-huitième siècle.

cées au moins à douze millions de millions de lieues loin de notre petit globe.

Ce même Halley[1] que je viens de citer eut, quoique simple astronome, le commandement d'un vaisseau du roi, en 1698. C'est sur ce vaisseau qu'il détermina la position des étoiles du pôle antarctique, et qu'il marqua toutes les variations de la boussole dans toutes les parties du globe connu. Le voyage des Argonautes n'était, en comparaison, que le passage d'une barque d'un bord de rivière à l'autre[2]. A peine a-t-on parlé en Europe du voyage de Halley.

Cette indifférence que nous avons pour les grandes choses, devenues trop familières, et cette admiration des anciens Grecs pour les petites[3] est encore une preuve de la prodigieuse supériorité de notre siècle sur les anciens[4]. Boileau en France[5], le chevalier Temple[6] en Angleterre, s'obstinaient à ne pas reconnaître cette supériorité : ils voulaient dépriser[7] leur siècle pour se mettre eux-mêmes au-dessus de lui[8]. Cette dispute entre les anciens et les modernes est

1. Né en 1656, mort en 1742, fut avec Roemer et Newton l'un des plus grands astronomes du siècle ; il trouva, dès l'âge de dix-neuf ans, une méthode pour déterminer les aphélies et les excentricités des planètes, dressa, dans un voyage à Sainte-Hélène, le catalogue des étoiles australes, éclaircit la théorie des éclipses, etc. Il était, de plus, physicien : ses travaux sur les brouillards, sur le baromètre, sur les marées, sur la pesanteur, sont importants. Il s'occupa aussi des lois statistiques de la mortalité humaine, des moyens pratiques de « vivre sous l'eau », etc. Professeur à Oxford, astronome à Greenwich, il eut plusieurs fois à commander des expéditions maritimes en pays lointains.

2. Cette comparaison, même sous la forme d'une préférence, est bien frivole ici. C'est un ornement bon pour une ode (voir l'*Ode à messieurs de l'Académie des Sciences qui ont été sous l'équateur et au cercle polaire*, 1735, 5ᵉ, 6ᵉ et 7ᵉ strophes avec une note de Voltaire), mais ce n'est pas une idée d'historien.

3. La poésie des anciens Grecs, comme toute poésie, a embelli des fictions et amplifié de petits faits. Leur philosophie, depuis Thalès, prouve qu'ils eurent, de bonne heure, le sentiment des « grandes choses » et l'inquiétude des sérieux problèmes.

4. Voltaire, qui a souvent parlé des grands auteurs de l'antiquité en homme qui les comprenait, se souvient trop parfois qu'il a été l'ami de La Motte. La « supériorité » du dix-huitième siècle sur les anciens n'a rien à faire ici.

5. Voir sur ce point H. Rigault, *Histoire de la querelle des Anciens et des Modernes*, et G. Lanson, *Boileau*.

6. Né à Londres (1628), mort en 1699. — Homme d'État et bon écrivain de prose, il prit, dans un de ses *Essais* (1692), la défense de l'antiquité contre Perrault et Fontenelle « avec autant de crédulité, dit Hallam, et d'une manière aussi superficielle qu'eût pu le faire un pédant du seizième siècle. C'est dans la science, tout autant que dans les œuvres de génie, qu'il prétend que les anciens n'ont pas été surpassés ».

7. Bon mot, que *déprécier* n'aurait pas dû faire tomber en désuétude.

8. Est-ce vrai de William Tem-

enfin décidée, du moins en philosophie[1]. Il n'y a pas un ancien philosophe qui serve aujourd'hui à l'instruction de la jeunesse chez les nations éclairées[2].

Locke[3] seul serait un grand exemple de cet avantage que notre siècle a eu sur les plus beaux âges de la Grèce. Depuis Platon jusqu'à lui, il n'y a rien[4] : personne, dans cet intervalle, n'a développé[5] les opérations de notre âme; et un homme qui saurait tout Platon, et qui ne saurait que Platon, saurait peu et saurait mal.

C'était, à la vérité, un Grec éloquent[6]; son apologie de Socrate est un service rendu aux sages de toutes les nations; il est juste de le respecter, puisqu'il a rendu si respectable la vertu malheureuse, et les persécuteurs si odieux. On crut longtemps que sa belle morale ne pouvait être accompagnée d'une mauvaise métaphysique; on en fit presque un père de l'Église, à cause de son *Ternaire*[7], que personne

ple? Ce ne l'est pas, assurément, de Boileau.

1. En science (cf. p. 544, n. 3.). — C'est ce que soutenait Guillaume Wotton dans ses *Réflexions sur la science des Anciens et des Modernes* (1694), réponse à W. Temple.

2. Cette appréciation, injuste et inexacte, est fréquente chez Voltaire. Dans ses lettres à l'abbé d'Olivet, par exemple, qui était un érudit, il se plaît à écraser de son *mépris* les anciens. « Il faut avouer, mon cher abbé, que quelqu'un qui a lu Locke ou plutôt qui est son Locke à soi-même, doit trouver les Platon des discoureurs et rien de plus. J'avoue qu'en fait de philosophie, un chapitre de Locke ou de Clarke est, par rapport au bavardage de l'antiquité, ce que l'optique de Newton est par rapport à celle de Descartes. » (12 février 1736.)

3. Né en 1632 (comté de Somerset), mort en 1704.

4. Voir l'avant-dernière note. Pour comprendre cette assertion prodigieuse, il faut se rappeler de quels yeux Voltaire a vu le moyen âge, et que toute la science scolastique, par exemple, est, selon lui, « pire que la plus honteuse ignorance ».

5. Montré leurs causes et leur enchaînement....

6. Sur ce « Grec éloquent », on fera bien de consulter les ouvrages du dix-neuvième siècle. C'est un compatriote de Locke, homme d'État comme lui, Grote, qui a l'un des premiers restitué avec exactitude le tableau de l'école et de l'œuvre platonicienne. (*Plato and other companions of Socrat*, Londres, 1864, 3 vol.) Voir aussi les ouvrages de Fouillée (*Philosophie de Platon*), et de Chaignet (*Vie et écrits de Platon*).

7. « On ne peut nier que les *Ternaires* alexandrins [c'est-à-dire les *trinités divines* enseignées par les philosophes de l'École d'Alexandrie] ne se trouvent en germe dans Platon, nourri lui-même des idées de Pythagore [lequel attachait un caractère sacré au nombre 3]. » Les rapports ternaires que l'on peut trouver dans sa philosophie sont nombreux; par exemple, l'*Idée des Idées*, qui est, selon lui, le premier principe des choses, contient trois termes : l'Unité, — la Multiplicité, — et le Rapport intime qui les relie; *Dieu* est : 1° le Bien, 2° l'Intelligence, 3° l'Ame; les *facultés* de l'homme sont : 1° la Raison, 2° l'Ap-

n'a jamais compris. Mais que penserait-on aujourd'hui d'un philosophe qui nous dirait qu'une matière est l'*autre;* que le monde est une figure de douze pentagones; que le feu, qui est une pyramide, est lié à la terre par des nombres? Serait-on bien reçu à prouver l'immortalité et les métempsycoses de l'âme, en disant que le sommeil naît de la veille, la veille du sommeil, le vivant du mort, et le mort du vivant? Ce sont là les raisonnements[1] qu'on a admirés pendant tant de siècles; et des idées plus extravagantes encore ont été employées depuis à l'éducation des hommes.

Locke seul a développé l'*entendement humain* dans un livre où il n'y a que des vérités[2]; et, ce qui rend l'ouvrage parfait, toutes ces vérités sont claires[3].

Si l'on veut achever de voir en quoi ce dernier siècle l'emporte sur tous les autres, on peut jeter les yeux sur l'Allemagne et sur le Nord. Un Hevelius[4], à Dantzick, est le

pétit, 3° le θυμός, sorte de génie intermédiaire; la *Justice* se compose : 1° de la Sagesse, 2° de la Tempérance, 3° du Courage; le *Monde* est formé : 1° de la Terre, 2° du Feu, entre lesquels il y a 3° l'Air et l'Eau..., etc. » Sur ces idées, voir Fouillée, *ouvrage cité.*

1. Sur le sens de ces idées, qui sont parfois des symboles et des paraboles, voir les ouvrages modernes mentionnés plus haut.

2. Comment un « libre-penseur » peut-il dire cela d'une œuvre, si parfaite qu'elle soit? — Il s'agit ici de l'*Essay on the human understanding* (1690), où Locke se proposa de réfuter la théorie des idées innées et de démontrer que toutes nos idées viennent des données des sens. — Leibniz discuta et combattit souvent ces doctrines dans ses *Nouveaux Essais sur l'entendement humain* (composés en 1704, mais qui ne parurent qu'après sa mort.) — Cette adhésion de Voltaire aux doctrines de Locke a toujours été aussi absolue. Voyez ses lettres de 1733, à Formont : « Y a-t-il un être raisonnable qui ... puisse sérieusement s'élever contre M. Locke? Plus je [le] relis, plus je me confirme dans l'opinion que Locke [est] l'homme le plus sage..... » Son livre est un chef-d'œuvre de patience et de sagesse. » — Consulter H. Marion, *J. Locke, sa vie et son œuvre*, 1878.

3. Ce serait peut-être une raison d'en douter. Dans les choses très complexes, la vérité a le droit de n'être pas si claire. — Du reste, tout le monde n'est pas d'accord sur cette clarté de Locke. L'Anglais Hallam avoue qu'il « n'avait pas cette lumineuse perspicacité de langage qu'on trouve dans Descartes et dans Malebranche », que « son style manque de précision philosophique », qu' « on y cherche en vain la simplicité et la transparence de ses grands prédécesseurs français ». Le philosophe Dugald Stewart l'accuse aussi d'être « vague ». Ce qui est vrai, c'est que Locke a voulu se faire comprendre sans peine des gens du monde. Voltaire l'a trop imité en cela.

4. Hovel, né en 1611 (à Dantzig), mort en 1687, auteur d'une *Sélénographie* ou description de la Lune (1647), avec cartes; d'une *Cométographie* (1668) qu'il dédia à Louis XIV et de la *Machine céleste* (1673-1679), description des observations qu'il avait faites et des instruments qu'il employait. C'était lui-même qui fa-

premier astronome qui ait bien connu la planète de la lune; aucun homme, avant lui, n'avait mieux examiné le ciel. Parmi les grands hommes que cet âge a produits, nul ne fait mieux voir que ce siècle peut être appelé celui de Louis XIV. Hevelius perdit par un incendie une immense bibliothèque : le monarque de France gratifia l'astronome de Dantzick d'un présent fort au-dessus de sa perte.

Mercator[1], dans le Holstein, fut, en géométrie, le précurseur de Newton; les Bernouilli, en Suisse, ont été les dignes disciples de ce grand homme[2]. Leibnitz[3] passa quelque temps pour son rival[4].

Ce fameux Leibnitz naquit à Leipsick; il mourut en sage à Hanovre, adorant un dieu comme Newton, sans consulter les hommes. C'était peut-être le savant le plus universel[5]

briquait ces instruments. (Voir Marie, *Histoire des sciences mathématiques et physiques*.)

1. Nicolas Kauffmann (en latin *Mercator*) né dans le Holstein en 1620, mort à Paris en 1687. Eût été mieux placé dans le chapitre XXXI, à côté de Cassini, car il vint comme lui s'établir en France et travailler aux embellissements de Versailles. Il ne faut pas le confondre avec Gérard Mercator, géographe hollandais du seizième siècle.

2. Les frères Bernouilli (Jacques, 1654-1705; Jean, 1667-1748, tous deux de Bâle) étaient, comme beaucoup de savants de leur temps, adonnés à des études très diverses. Aujourd'hui on les connaît surtout par leurs nombreux et féconds travaux en analyse et en mécanique. Après Leibniz et Newton, ce sont eux qui ont le plus contribué à implanter dans la science le calcul différentiel et l'analyse infinitésimale. Jean, surtout, perfectionna cette « arithmétique des infinis », comme on disait alors. Les Universités les plus fameuses se disputaient son concours (Utrecht, Leyde, Groningue, etc.). Il enseigna longtemps à Groningue, puis revint à Bâle, où l'on accourait de tous les points d'Europe à ses leçons.

3. 1649-1719.

4. Leibniz et Newton se sont disputé la priorité de l'invention de l'analyse infinitésimale qui paraît appartenir, en effet, à Leibniz. « Newton, dit Marie, t. V, p. 159, en avait antérieurement constitué — par une méthode plus pénible, simple prolongement de celle de Barrow, — le chapitre équivalent à ce que nous appelons aujourd'hui la théorie des dérivées des fonctions algébriques, avec retour aux fonctions primitives dans quelques cas simples. »

5. Ce portrait de Leibniz est juste, sauf quelques omissions : 1° celle de ses travaux *géologiques*. Dans sa *Protogæa*, publiée seulement en 1749, il émit sur le refroidissement de la terre, sur la dépression ou l'exhaussement des différentes parties du globe, sur le dépôt de couches sédimentaires, etc., des idées qui, pour la plupart, ont été reprises par les savants modernes. — 2° Celle de ses travaux de *politique contemporaine* tels que son *Specimen demonstrationum politicarum pro rege Polononum eligendo* (1669) et son *Consilium aegyptiacum* (1672), où il proposait à Louis XIV de détourner contre l'Égypte ses projets de conquête. — 3° Celle de ses travaux *philologiques*, en particulier sur les langues de l'Extrême-Orient (*Collectanea etymologica*, 1717), *Projet de Langue universelle*.

de l'Europe : historien[1] infatigable dans ses recherches, jurisconsulte profond, éclairant l'étude du droit par la philosophie, tout étrangère qu'elle paraît à cette étude[2] : métaphysicien assez délié pour vouloir réconcilier la théologie avec la métaphysique[3]; poète latin même, et enfin mathématicien assez bon pour disputer au grand Newton l'invention du calcul de *l'infini*, et pour faire douter quelque temps entre Newton et lui[4].

C'était alors le bel âge de la géométrie : les mathématiciens s'envoyaient alors des défis, c'est-à-dire des problèmes à résoudre[5], à peu près comme on dit que les anciens rois de l'Égypte et de l'Asie s'envoyaient réciproquement des énigmes à deviner. Les problèmes que se proposaient les géomètres étaient plus difficiles que ces énigmes; il n'y en eut aucun qui demeurât sans solution en Allemagne, en Angleterre, en Italie, en France. Jamais la correspondance entre les philosophes ne fut plus universelle; Leibnitz servait à l'animer. On a vu une république littéraire établie insensiblement dans l'Europe, malgré les guerres et malgré les religions différentes[6]. Toutes les sciences, tous les arts, ont reçu ainsi des secours mutuels; les Académies ont formé cette république. L'Italie et la Russie ont été unies par les lettres. L'Anglais, l'Allemand, le Français, allaient étudier à Leyde[7]. Le célèbre médecin Bourhave était consulté à la

1. Leibniz s'est surtout occupé de l'histoire de l'empire d'Allemagne et de la maison de Brunswick.

2. Cette observation paraît assez étrange, après Grotius, Puffendorf, Domat (voir la *Liste des écrivains*) et Montesquieu.

3. Leibniz pensait pouvoir démontrer « la possibilité rationnelle de tous les mystères, y compris celui de la présence réelle ».

4. Voir p. 610, n. 4. Outre ses découvertes d'*analyse infinitésimale*, Leibniz a résolu quelques problèmes de *mécanique*. Il s'occupa aussi de physique et de chimie. Voltaire peut bien avoir ignoré quelques parties de cette activité encyclopédique, dont toutes les œuvres étaient loin d'être connues au moment où il publia le *Siècle*. Une édition absolument complète des écrits de Leibniz est encore à faire à l'heure qu'il est.

5. Voir Marie, *ouvrage cité*, ou le *Journal des Savants* et les *Acta Eruditorum Lipsiensia* de cette époque (par exemple, en 1687-1698).

6. Tous les savants étaient alors dans les mêmes dispositions. Un archéologue hollandais, le calviniste Grævius, écrivait, vers 1690, en latin à un Français érudit, l'abbé Nicaise : « Nous autres, amants de la science, nous détestons autant que les mères de famille ces guerres horribles où l'homme de lettres est méprisé au bénéfice de l'âpre soldatesque. Et rien ne nous est plus à cœur que de voir rendue au monde une paix si désirée, non seulement pour faire cesser les autres incommodités que la guerre amène, mais pour que les relations littéraires renaissent et refleurissent. »

7. L'Université de Leyde, dont

fois[1] par le pape et par le czar. Ses plus grands élèves ont attiré ainsi les étrangers et sont devenus en quelque sorte les médecins des nations ; les véritables savants dans chaque genre ont resserré les liens de cette grande société des esprits, répandue partout, et partout indépendante. Cette correspondance dure encore ; elle est une des consolations des maux que l'ambition et la politique répandent sur la terre.

L'Italie, dans ce siècle, a conservé son ancienne gloire[2], quoiqu'elle n'ait eu ni de nouveaux Tasses, ni de nouveaux Raphaëls : c'est assez de les avoir produits une fois. Les Chiabrera[3], et ensuite les Zappi[4], les Filicaia[5], ont fait voir

les théologiens avaient été pourtant des premiers à condamner Descartes, fut pendant le dix-septième siècle très florissante. La bibliothèque y était riche de livres et de manuscrits ; l'arabe, le persan y avaient des chaires ; Jacques Gronovius, l'auteur du *Trésor des antiquités grecques*, y professait les belles-lettres, Frédéric Spanheim la théologie, etc.

1. Hermann Boerhaave (1668-1738) (dont il a été déjà question plus haut, p. 598), esprit encyclopédique, était à Leyde professeur à la fois de médecine, de chimie et de botanique. Il a rendu de grands services à la médecine en donnant l'exemple de l'enseignement clinique dans les hôpitaux. Mathématicien, il chercha à introduire dans la physiologie et la pathologie les lois de la mécanique et les formules du calcul.

2. Inexact. Voyez précédemment (p. 559, n. 7). — En prose, les Italiens du dix-septième siècle sont audessous de leurs prédécesseurs. Cremonini et Campanella sont des penseurs plus originaux par le fond qu'intéressants par la forme. Fra Paolo Sarpi et Pallavicini ne valent pas, comme historiens, Machiavel et Guichardin ; Boccalini, Francesco Redi, Bentivoglio ne sont que des épistoliers beaux-esprits, et les *Proses florentines* de Dati, « recueil des morceaux considérés comme les meilleurs spécimens de l'éloquence italienne au dix-septième siècle, n'ont guère servi, disent Hallam et Tiraboschi, qu'à en faire voir la médiocrité ». Cf. H. Dietz, *Les Littératures étrangères; Italie.* Même décadence en art. En architecture et en sculpture, le cavalier Bernin (voir plus haut, page 599, note 6) est le type du goût de cette époque, plus éprise de la masse et du luxe que de la pureté des formes. La peinture — dont Voltaire ne dit rien ici — fut plus personnelle, plus sincère, avec le Dominiquin, le Caravage, l'Albane, Guido Reni, le Guerchin, encore que ces trois derniers finissent par verser dans l' « afféterie doucereuse ». (Lübke.) Voltaire dit ailleurs (lettre à M[lle] ***, 20 juin 1756), avec plus d'exactitude, que les Italiens ont dégénéré après le Tasse et l'Arioste « parce qu'ils ont voulu avoir trop d'esprit ».

3. Chiabrera (1552-1637) appartient autant au seizième siècle qu'au dix-septième siècle. Ce fut, par ses ambitions, une espèce de Ronsard italien. Il voulut réagir contre les copistes de Pétrarque et précipiter la poésie de son pays dans l'imitation des anciens. De ses nombreux ouvrages, les moins oubliés sont ses essais lyriques. Il reproduit assez heureusement la grâce d'Anacréon ; il contrefait avec maladresse le prétendu « désordre » de Pindare et se gorge de mythologie. Il eut de nombreux imitateurs.

4. (1667-1719) ; versificateur gracieux, ingénieux, badin, dans les genres secondaires.

5. Vincent Filicaia, né à Florence

que la délicatesse est toujours le partage de cette nation. La *Mérope* de Maffei[1] et les ouvrages dramatiques de Metastasio[2] sont de beaux monuments du siècle.

L'étude de la vraie physique, établie par Gallilée[3], s'est toujours soutenue, malgré les contradictions d'une ancienne philosophie trop consacrée[4]. Les Cassini[5], les Viviani[6], les Manfredi[7], les Bianchini[8], les Zanotti[9], et tant d'autres

en 1642, mort en 1707, continue avec plus d'originalité et de succès la réaction commencée par Chiabrera, dont il était l'élève, contre les disciples fades et alambiqués de Pétrarque et de Marini. Poète lyrique, il cherche et trouve dans les événements politiques contemporains (délivrance de Vienne par Sobieski, 1683), ou dans ses malheurs personnels, ou dans sa religion et son patriotisme, une inspiration généralement sincère, mais trop mêlée encore de rhétorique et d'hyperboles.

1. Le marquis Scipion Maffei, né en 1676 à Vérone, mort en 1755. Sa *Mérope* (1713) eut un succès européen. On sait que Voltaire la refit et essaya de la perfectionner. Ses ouvrages d'érudition (épigraphie et archéologie), d'histoire littéraire et diplomatique, et de critique littéraire sont également remarquables.

2. Voltaire n'avait rien à dire ici de Métastase, qui, mort en 1782, appartient au dix-huitième siècle et non au siècle de Louis XIV.

3. Voir plus haut, p. 545. C'est en effet dans les sciences que l'Italie a le mieux conservé son ancienne gloire. Et Voltaire n'énumère pas ici tous les savants qui l'ont illustrée au dix-septième siècle.

4. Pour ne citer qu'un exemple de ces résistances, rappelons seulement les difficultés que les découvertes de Harvey et de Pecquet en anatomie rencontrèrent de la part des savants attachés aux doctrines traditionnelles. La cause des modernes et de la possibilité d'un progrès universel était d'ailleurs très vivement soutenue en Italie. On cite, par exemple, les ouvrages d'un ecclésiastique savant, Lancilotti, l'*Hoggidi* (*Aujourd'hui*), destiné à prouver que les facultés intellectuelles du genre humain n'avaient pas dégénéré (1623-1658).

5. Voir plus haut, p. 550-551.

6. Viviani, florentin (1622-1703), élève de Galilée, géomètre remarquable. La restitution conjecturale qu'il fit de plusieurs livres perdus de géomètres anciens (Aristée et Apollonius de Pergame) le rendit fort célèbre. Ce fut, dit-on, à son instigation que Ferdinand II et Léopold de Médicis fondèrent à Florence, en 1657, la célèbre Académie *del Cimento* qui avait pour règle fondamentale le rejet de tout système et la recherche de la vérité par l'observation seule et l'expérience. Il s'occupait aussi d'applications de la géométrie aux arts, et en particulier à l'architecture; et même d'archéologie. (Voyez plus haut p. 417, 418, 485.)

7. Né à Bologne en 1674, m. en 1739; philosophe, poète, jurisconsulte et mathématicien, il s'occupa beaucoup d'astronomie, d'hydrostatique et aussi d'histoire des sciences. On lui doit la vie du célèbre Malpighi dont Voltaire devrait parler ici.

8. Bianchini (1662-1729), né à Vérone, fut employé à tracer une méridienne en Italie et travailla à la réforme du calendrier. Bibliothécaire du cardinal Ottoboni, il s'occupa aussi d'histoire et d'archéologie, édita les *Vies des Papes*, d'Anastase, etc.

9. Zanotti (François-Marie), frère d'un peintre et d'un théologien tous deux connus. Il était lui-même poète, philosophe, esthéticien et mathématicien. Il a beaucoup écrit. Né en 1692, mort en 1777, il n'appartient pas au dix-septième siècle.

ont répandu sur l'Italie la même lumière qui éclairait les autres pays; et, quoique les principaux rayons de cette lumière vinssent de l'Angleterre, les écoles italiennes n'en ont point enfin détourné les yeux.

Tous les genres de littérature ont été cultivés dans cette ancienne patrie des arts autant qu'ailleurs[1], excepté dans les matières où la liberté de penser donne plus d'essor à l'esprit chez d'autres nations. Ce siècle surtout a mieux connu l'antiquité que les précédents. L'Italie fournit plus de monuments que toute l'Europe ensemble; et plus on a déterré de ces monuments, plus la science s'est étendue[2].

On doit ces progrès à quelques sages, à quelques génies répandus en petit nombre dans quelques parties de l'Europe, presque tous longtemps obscurs, et souvent persécutés : ils ont éclairé et consolé la terre pendant que les guerres la désolaient. On peut trouver ailleurs des listes de tous ceux qui ont illustré l'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie. Un étranger serait peut-être trop peu propre à apprécier le mérite de tous ces hommes illustres[3]. Il suffit ici d'avoir fait voir que, dans le siècle passé, les hommes ont acquis plus de lumières, d'un bout de l'Europe à l'autre, que dans tous les âges précédents.

CHAPITRE XXXV

Affaires ecclésiastiques. — Disputes mémorables.

Des trois ordres de l'État, le moins nombreux est l'Église; et ce n'est que dans le royaume de France que le clergé est devenu un ordre de l'État[4]. C'est une chose aussi vraie

1. Voir plus haut, p. 612, note 2.

2. Idée juste, qui corrige ce que Voltaire a dit, p. 553, à propos du droit. — Parmi les travaux d'archéologie publiés en Italie, on peut rappeler d'abord ceux du marquis Polani, savant Vénitien, mort en 1761, qui écrivit sur Vitruve et l'architecture ancienne et publia des suppléments aux grandes Encyclopédies de Grævius et de Gronovius; — d'Ugholini, auteur lui aussi d'un *Thesaurus antiquitatum*, — et de Muratori (1672-1750), auteur, entre autres grands ouvrages, des *Antiquitates italicae medii aevi* (1738-1743) et du *Novus thesaurus veterum inscriptionum* (1739-1742).

3. Sans donner ici cette liste entière, Voltaire aurait pu être moins incomplet. Sur les lacunes et les défauts de ce chapitre, voir notre *Introduction*.

4. Inexact. En Angleterre, le

qu'étonnante : on l'a déjà dit, et rien ne démontre plus le pouvoir de la coutume. Le clergé donc, reconnu pour ordre de l'État, est celui qui a toujours exigé du souverain la conduite la plus délicate et la plus ménagée[1]. Conserver à la fois l'union avec le siège de Rome, et soutenir les libertés de l'Église gallicane, qui sont les droits de l'ancienne Église[2]; savoir faire obéir les évêques comme sujets, sans toucher aux droits de l'épiscopat; les soumettre en beaucoup de choses à la juridiction séculière, et les laisser juges en d'autres; les faire contribuer aux besoins de l'État, et ne pas choquer leurs privilèges, tout cela demande un mélange de dextérité et de fermeté que Louis XIV eut presque toujours[3].

Le clergé en France fut remis peu à peu dans un ordre et dans une décence dont les guerres civiles et la licence des temps l'avaient écarté. Le roi ne souffrit plus enfin, ni que les séculiers possédassent des bénéfices sous le nom de confidentiaires[4], ni que ceux qui n'étaient pas prêtres eussent des évêchés, comme le cardinal Mazarin qui avait possédé l'évêché de Metz n'étant pas même sous-diacre, et le duc de Verneuil qui en avait aussi joui, étant séculier.

Ce que payait au roi le clergé de France et des villes conquises[5] allait, année commune, à environ deux millions

clergé était aussi « un ordre », dont la richesse fut enviée et l'influence combattue par le pouvoir royal jusqu'au temps de la réformation anglicane. Le schisme d'Henri VIII marque la victoire de la monarchie dans cette lutte. — En Allemagne, le clergé séculier était aussi très puissant : il y avait des « Électeurs » ecclésiastiques dans le conseil suprême de l'Empire.

1. La plus prudente. Mot fréquent dans la langue du dix-septième siècle.

2. C'est la théorie des anciens Gallicans sous l'ancien régime. Ils soutenaient que les « libertés gallicanes » consistaient simplement dans le maintien, au profit des prélats français, du *droit commun* de toute l'Église, droit établi et consacré par les canons des Conciles généraux et les institutions des Papes. Voyez le commentaire donné par Bossuet, dans le fameux sermon sur l'*Unité de l'Église* (2e point) des doctrines gallicanes de saint Bernard et de la pseudo-Pragmatique de saint Louis : « Ne demandez plus ce que c'est que les libertés de l'Église gallicane! Les voilà toutes... Nous mettons notre liberté à être sujets aux canons. » Sur le détail de ces « libertés gallicanes », voir plus loin.

3. La fermeté domina. Louis XIV considéra toujours qu'il avait le droit d'être le maître absolu de son clergé. Il « se croyait un apôtre », dit Saint-Simon, ou tout au moins, à l'instar des Constantin et des Théodose, il pensait être « *in Ecclesia plus quam sacerdos* ».

4. C'est-à-dire de dépositaires, à charge de les remettre à d'autres au bout d'un certain temps.

5. Le clergé de *France* est celui des provinces faisant partie du royaume en 1561 et représentées à l'assemblée de Poissy; le clergé des

cinq cent mille livres; et depuis, la valeur des espèces ayant augmenté numériquement, ils ont secouru l'État d'environ quatre millions par année sous le nom de décimes, de subvention extraordinaire, de don gratuit. Ce mot et ce privilège de *don gratuit*[1] se sont conservés comme une trace de l'ancien usage où étaient tous les seigneurs de fiefs d'accorder des dons gratuits aux rois dans les besoins de l'État. Les évêques et les abbés, étant seigneurs de fiefs par un ancien abus, ne devaient que des soldats dans le temps de l'anarchie féodale. Les rois alors n'avaient que leurs domaines, comme les autres seigneurs. Lorsque tout changea depuis, le clergé ne changea pas; il conserva l'usage d'aider l'État par des dons gratuits.

A cette ancienne coutume qu'un corps qui s'assemble souvent conserve, et qu'un corps qui ne s'assemble point perd nécessairement, se joint l'immunité toujours réclamée par l'Église, et cette maxime, que *son bien est le bien des pauvres :* non qu'elle prétende ne devoir rien à l'État dont elle tient tout[2], car le royaume, quand il a des besoins, est le premier pauvre, mais elle allègue, pour elle, le droit de ne donner que des secours volontaires; et Louis XIV exigea toujours ces secours de manière à n'être pas refusé.

On s'étonne, dans l'Europe et en France, que le clergé paie si peu; on se figure qu'il jouit du tiers du royaume. S'il possédait ce tiers, il est indubitable qu'il devrait payer le tiers des charges, ce qui se monterait, année commune, à plus de cinquante millions, indépendamment des droits sur les consommations qu'il paie comme les autres sujets; mais on se fait des idées vagues et des préjugés sur tout.

Il est incontestable que l'Église de France est, de toutes les

villes conquises, ou, plus exactement, des *provinces conquises*, est le clergé de toutes les provinces acquises depuis 1561.

1. Cette théorie de Voltaire sur l'origine du *don gratuit* n'est pas exacte. Même au moyen âge, l'État féodal ne renonça jamais à son droit d'imposition pécuniaire sur les terres d'Église. Mais les églises obtenaient du souverain de prélever elles-mêmes l'impôt qui prenait ainsi la forme et le nom de *don gratuit*. (Gasquet, *Institutions de l'ancienne France.*) Quant aux contributions extraordinaires, elles étaient fixées très arbitrairement par le roi. Le contrat de Poissy (1561) régularisa cette situation. Des assemblées quinquennales du clergé furent chargées, à partir de cette époque, de s'entendre avec le pouvoir royal pour fixer le chiffre des subsides demandés par celui-ci aux ecclésiastiques. Mais le clergé les percevait toujours lui-même, au moyen d'agents à son service.

2. Les parlementaires gallicans soutenaient que « le clergé était incapable, par les lois fondamentales du royaume, d'acquérir et de posséder aucuns biens immeubles en icelui » ;

Églises catholiques, celle qui a le moins accumulé de richesses. Non seulement il n'y a point d'évêque qui se soit emparé, comme celui de Rome, d'une grande souveraineté, mais il n'y a point d'abbés qui jouisse des droits régaliens[1], comme l'abbé du Mont-Cassin[2] et les abbés d'Allemagne. En général, les évêchés de France ne sont pas d'un revenu trop immense. Ceux de Strasbourg et de Cambrai[3] sont les plus forts ; mais c'est qu'ils appartenaient originairement à l'Allemagne, et que l'Église d'Allemagne était beaucoup plus riche que l'Empire.

Giannone[4], dans son *Histoire de Naples*, assure que les ecclésiastiques ont les deux tiers du revenu du pays. Cet abus énorme n'afflige point la France. On dit que l'Église possède le tiers du royaume, comme on dit au hasard qu'il y a un million d'habitants dans Paris. Si on se donnait seulement la peine de supputer le revenu des évêchés, on verrait, par le prix des baux faits il y a environ cinquante ans, que tous les évêchés n'étaient évalués alors que sur le pied d'un revenu annuel de quatre millions[5] ; et les abbayes commendataires[6]

qu'il n'était point « vrai propriétaire des biens temporels de l'Église, mais usufruitier seulement d'un tiers d'iceux et simple dépositaire et dispensateur des deux autres tiers ». *Remontrance de François Paumier à S. M., touchant le temporel de l'Église* (1650). « Tout ce que l'Église a, elle l'a reçue de J.-C. ou de l'État. Elle tient de J.-C. son autorité sur le spirituel, et de l'État tout ce qui regarde le temporel. » *Recueil* ms. *de droit civil et canonique*, du même temps, cité par Gérin. (*L'Assemblée de* 1682, p. 86.)

1. Droits régaliens : « ceux qui indiquaient la plénitude de la souveraineté : droit de battre monnaie, de lever des impôts, de faire la guerre, de rendre justice ». (Chéruel, *Dictionnaire des Institutions*.)

2. Célèbre abbaye d'Italie, dans la Terre de Labour (royaume de Naples), bâtie et habitée par le patriarche des moines d'Occident, saint Benoit.

3. Où Fénelon fut nommé en 1695. D'après l'*Almanach royal* de 1789, il valait 200 000 livres.

4. Giannone (1676-1748), historien italien, qui s'étant fait excommunier, se retira en Autriche, puis à Genève. « Son *Histoire civile du royaume de Naples* (1723) est conçue en vue de soutenir la monarchie contre le pouvoir temporel des papes... Il a fourni et fournit encore des arguments aux adversaires de la Papauté. » (Vapereau, *Dictionnaire des Littératures*.) On prétend qu'attiré dans un guet-apens sur la frontière sarde, il fut arrêté et forcé de se rétracter. Son histoire fut traduite en français en 1742.

5. L'abbé Le Gendre, secrétaire de l'archevêque de Harlay et historien assez sérieux, mort en 1733, donne, dans ses *Mémoires*, le chiffre de *trois millions et demi*. L'évaluation de Voltaire, très modérée et remarquablement exacte, allait à l'encontre des préjugés de son temps. L'opinion courante au dix-huitième siècle était que le clergé possédait au moins le cinquième des revenus du royaume, ce qui était exagéré.

6. « La plupart des abbayes, dit

allaient à quatre millions cinq cent mille livres. Il est vrai que l'énoncé de ce prix des baux fut un tiers au-dessous de la valeur; et si on ajoute encore l'augmentation des revenus en terre, la somme totale des rentes de tous les bénéfices consistoriaux[1] sera portée à environ seize millions. Il ne faut pas oublier que de cet argent il en va tous les ans à Rome une somme considérable qui ne revient jamais, et qui est en pure perte[2]. C'est une grande libéralité du roi envers le Saint-Siège : elle dépouille l'État, dans l'espace d'un siècle, de plus de quatre cent mille marcs d'argent; ce qui, dans la suite des temps, appauvrirait le royaume, si le commerce ne réparait pas abondamment cette perte.

A ces bénéfices qui paient des annates[3] à Rome, il faut joindre les cures, les couvents, les collégiales[4], les communautés, et tous les autres bénéfices ensemble ; mais, s'ils sont évalués à cinquante millions par année dans toute l'étendue actuelle du royaume, on ne s'éloigne pas beaucoup de la vérité.

Ceux qui ont examiné cette matière avec des yeux aussi sévères qu'attentifs n'ont pu porter les revenus de toute l'Église gallicane, séculière et régulière, au delà de quatre-vingt-dix millions[5]. Ce n'est pas une somme exorbitante pour l'entretien de quatre-vingt-dix mille personnes religieuses et environ cent soixante mille ecclésiastiques, que l'on comptait en 1700. Et sur ces quatre-vingt-dix mille moines, il y en a plus d'un tiers qui vivent de quêtes et de messes. Beaucoup de moines conventuels[6] ne coûtent pas deux cents livres par an à leur monastère : il y a des moines abbés réguliers qui jouissent de deux cent mille livres de

e *Dictionnaire de Moréri* (édit. de 1759), sont en commende, c'est-à-dire qu'un ecclésiastique *séculier* a le titre d'*abbé* et possède les deux tiers des revenus de l'abbaye, comme tenant la place de l'abbé *régulier*, sans avoir néanmoins aucune autorité ou juridiction sur les moines. Suivant le concordat de François I[er] et de Léon X, les abbés commendataires sont nommés par le roi et pourvus des abbayes en commende par les bulles des papes. »

1. « Ainsi appelés, parce que le pape en donne les provisions [c'est-à-dire en pourvoit canoniquement le titulaire nommé par le roi] après une délibération dans le consistoire des cardinaux. » *Dictionnaire de Moréri.*

2. Voir la note suivante.

3. Revenus d'un an, ou taxe sur le revenu d'un an des bénéfices consistoriaux vacants.

4. Églises desservies et dirigées par un chapitre de chanoines.

5. On voit que Voltaire ne les évalue qu'à 66 millions.

6. Vivant, dans un couvent, sous une règle monastique.

rentes. C'est cette énorme disproportion qui frappe et qui excite les murmures. On plaint un curé de campagne, dont les travaux pénibles ne lui procurent que sa portion congrue[1] de trois cents livres de droit en rigueur, et de quatre à cinq cents livres par libéralités[2], tandis qu'un religieux oisif, devenu abbé, et non moins oisif, possède une somme immense, et qu'il reçoit des titres fastueux de ceux qui lui sont soumis[3]. Ces abus vont beaucoup plus loin en Flandre, en Espagne, et surtout dans les États catholiques d'Allemagne, où l'on voit des moines princes.

Les abus servent de lois dans presque toute la terre ; et, si les plus sages des hommes s'assemblaient pour faire des lois, où est l'état dont la forme subsistât entière ?

Le clergé de France observe toujours un usage onéreux pour lui, quand il paie au roi un don gratuit de plusieurs millions pour quelques années. Il emprunte ; et après en avoir payé les intérêts, il rembourse le capital aux créanciers : ainsi il paie deux fois. Il eût été plus avantageux pour l'État et pour le clergé en général, et plus conforme à la raison, que ce corps eût subvenu aux besoins de la patrie par des contributions proportionnées à la valeur de chaque bénéfice. Mais les hommes sont toujours attachés à leurs anciens usages. C'est par le même esprit que le clergé, en s'assemblant tous les cinq ans, n'a jamais eu ni une salle d'assemblée, ni un meuble qui lui appartînt. Il est clair qu'il eût pu, en dépensant moins, aider le roi davantage, et se bâtir dans Paris un palais qui eût été un nouvel ornement de cette capitale.

Les maximes du clergé de France n'étaient pas encore entièrement épurées, dans la minorité de Louis XIV, du mélange que la Ligue y avait apporté[4]. On avait vu dans la jeunesse de Louis XIII, et dans les derniers États, tenus en 1614, la plus nombreuse partie de la nation, qu'on appelle le Tiers-

1. Pension que le percepteur épiscopal des dîmes était obligé de payer au curé de chaque paroisse pour sa subsistance. Elle fut élevée à six cents livres sous Louis XVI.

2. « Pension supplémentaire que le gouvernement engageait les évêques à laisser aux curés sans les y obliger. » E. Bourgeois. — Peut-être Voltaire entend-il aussi parler ici des *libéralités* des fidèles à l'égard de leurs pasteurs. Il est revenu sur ces questions dans l'art. *Curé de campagne* du *Dict. philosophique*.

3. C'est ce qui explique l'attitude du bas clergé à la Révolution.

4. La Ligue était dirigée par des fauteurs ardents de la toute-puissance du siège de Rome. Voir les instructions des députés de Mayenne et de la Ligue auprès du Saint-Père, en mai 1589.

État, et qui est le fonds de l'État, demander en vain avec le Parlement qu'on posât pour loi fondamentale « qu'aucune puissance spirituelle ne peut priver les rois de leurs droits sacrés, qu'ils ne tiennent que de Dieu seul; et que c'est un crime de lèse-majesté au premier chef d'enseigner qu'on peut déposer et tuer les rois ». C'est la substance en propres paroles de la demande de la nation. Elle fut faite dans un temps où le sang de Henri le Grand fumait encore. Cependant un évêque de France, né en France, le cardinal Duperron [1], s'opposa violemment à cette proposition, sous prétexte que ce n'était pas au Tiers-État à proposer des lois sur ce qui peut concerner l'Église. Que ne faisait-il donc avec le clergé ce que le Tiers-État voulait faire? mais il en était si loin qu'il s'emporta jusqu'à dire « que la puissance du pape était pleine, plénissime, directe au spirituel, indirecte au temporel, et qu'il avait charge du clergé de dire qu'on excommunierait ceux qui avanceraient que le pape ne peut déposer les rois ». On gagna la noblesse, on fit taire le Tiers-État [2]. Le Parlement renouvela ses anciens arrêts pour déclarer la couronne indépendante et la personne des rois sacrée. La chambre ecclésiastique [3], en avouant que la personne était sacrée, persista à soutenir que la couronne était dépendante. C'était le même esprit qui avait autrefois déposé Louis le Débonnaire. Cet esprit prévalut au point que la cour, subjuguée, fut obligée de faire mettre en prison l'imprimeur qui avait publié l'arrêt du Parlement sous le titre de *loi fondamentale*. C'était, disait-on, pour le bien de la paix; mais c'était punir ceux qui fournissaient des armes défensives à

1. Du Perron (Jacques Davy), né en 1556 à Saint-Lô, mort en 1618, évêque d'Évreux, fut deux fois ambassadeur à Rome où il contribua par son influence à faire élire des papes favorables à la France. Il fut aussi controversiste et poète.

2. Ce qui explique cet appui donné par la noblesse au clergé « ultramontain » de cette époque, c'est que les nobles, très désireux de s'opposer aux progrès incessants de la monarchie, avaient besoin du concours des gens d'église. Quant au Tiers État, on ne le *fit* pas *taire* si facilement que Voltaire le prétend. « Il eut l'honneur, en cette circonstance, de prendre la défense des libertés de l'Église gallicane, de protester contre les théories ligueuses qui allaient jusqu'à permettre l'assassinat d'un prince hérétique ou sa déposition par la puissance spirituelle; enfin dans les dernières séances des États, il refusa obstinément d'admettre, malgré le cardinal du Perron et l'évêque de Luçon (Richelieu), l'application en France des canons disciplinaires du concile de Trente. » Gasquet, *ouvr. cité*. Robert Miron releva en termes très vifs la faiblesse de la noblesse et du clergé à défendre « l'indépendance de la royauté ».

3. L'assemblée du clergé.

la couronne. De telles scènes ne se passaient point à Vienne ; c'est qu'alors la France craignait Rome, et que Rome craignait la maison d'Autriche.

La cause qui succomba était tellement la cause de tous les rois, que Jacques Ier, roi d'Angleterre[1], écrivit contre le cardinal Duperron ; et c'est le meilleur ouvrage de ce monarque. C'était aussi la cause des peuples, dont le repos exige que leurs souverains ne dépendent pas d'une puissance étrangère. Peu à peu la raison a prévalu, et Louis XIV n'eut pas de peine à faire écouter cette raison, soutenue du poids de sa puissance.

Antonio Perez[2] avait recommandé trois choses à Henri IV : *Roma, Consejo, Pielago*[3]. Louis XIV eut les deux dernières avec tant de supériorité qu'il n'eut pas besoin de la première. Il fut attentif à conserver l'usage de l'appel comme d'abus[4] au Parlement des ordonnances ecclésiastiques, dans tous les cas où ces ordonnances intéressent la juridiction royale.

Le clergé s'en plaignit souvent, et s'en loua quelquefois ; car si d'un côté ces appels soutiennent les droits de l'État contre l'autorité épiscopale, ils assurent de l'autre cette autorité même, en maintenant les privilèges de l'Église gallicane contre les prétentions de la cour de Rome : de sorte que les évêques ont regardé les parlements comme leurs adversaires, et comme leurs défenseurs ; et le gouvernement eut soin que, malgré les querelles de religion, les bornes aisées à franchir ne fussent passées de part ni d'autre. Il en est de la puissance des corps et des compagnies comme des intérêts des villes commerçantes ; c'est au législateur à les balancer.

1. Jacques Ier fut un théologien fécond, et ardent champion de l'Église anglicane. C'est sous son règne que la *conspiration des Poudres* (1605), dans laquelle furent impliqués les catholiques, fit voter par le Parlement le serment d'*allégeance*. Son livre a pour titre : *Declaratio pro jure regio sceptrorumque immunitate*, Londres, 1616.

2. Antonio Perez (1539-1611), secrétaire d'État de Philippe II et son favori, fut disgrâcié en 1579. Réfugié en France et accueilli par Henri IV, il mourut en 1611, laissant plusieurs ouvrages de politique, des *Mémoires* et des *Lettres*.

3. Rome, — Prudence, — Mer.

4. L'*appel comme d'abus*, qui succéda aux « appels au Concile futur », usités dans les premiers temps de la monarchie, avait pour effet de *déclarer nulles* et de *rendre illusoires* sur le territoire français les Bulles pontificales et toutes ordonnances ecclésiastiques jugées contraires « aux saints Décrets ou aux libertés du royaume ». L'*appel comme d'abus* existe encore et se porte devant le Conseil d'État.

DES LIBERTÉS DE L'ÉGLISE GALLICANE

Ce mot de *libertés* suppose l'assujettissement. Des libertés, des privilèges sont des exemptions de la servitude générale. Il fallait dire les droits, et non les libertés de l'Église gallicane[1]. Ces droits sont ceux de toutes les anciennes Églises. Les évêques de Rome n'ont jamais eu la moindre juridiction sur les sociétés chrétiennes de l'empire d'Orient : mais dans les ruines de l'empire d'Occident, tout fut envahi par eux. L'Église de France fut longtemps la seule qui disputa contre le siège de Rome les anciens droits que chaque évêque s'était donnés, lorsque, après le premier concile de Nicée, l'administration ecclésiastique et purement spirituelle se modela sur le gouvernement civil[2], et que chaque évêque eut son diocèse, comme chaque district impérial avait le sien. Certainement aucun évangile n'a dit qu'un évêque de la ville de Rome[3] pourrait envoyer en France des légats *a latere*[4] avec pouvoir de juger, réformer, dispenser, et lever de l'argent sur les peuples;

1. Voir plus haut, p. 615, et n. 2.

2. Voltaire, qui parle généralement du moyen âge d'une façon erronée, a ici raison. Le premier concile de Nicée est de 325 ; or, vers l'an 400, « les cent douze *cités* des Gaules énumérées dans la *Notitia provinciarum et civitatum Galliæ*, avaient chacune leur évêque ; le concile d'Antioche, de l'an 341, marque déjà que l'évêque qui préside à la métropole [civile] a aussi le soin de toute la province; et, quelles qu'aient été, à cet égard, les fluctuations ou même les résistances de la papauté ou du clergé, l'Église se moula sur l'État romain ». S. Berger, *Encyclopédie des Sciences religieuses*, article *Gaule*.

3. Les Gallicans ont toujours eu soin de rappeler au pape son origine. Voyez Bossuet commentant (Sermon *sur l'Unité de l'Église*, 2e point) saint Bernard (Traité *de Consideratione*, livre IV) : « ... *Vous êtes, non pas le Seigneur des évêques, mais l'un d'eux :* paroles que ce saint homme n'a pas proférées pour affaiblir une autorité qu'il a fait révérer à toute la terre; mais afin de rappeler en la mémoire du successeur de saint Pierre cette excellente doctrine, que *Jésus-Christ, qui l'a élevé à une si grande puissance, n'a pas voulu néanmoins lui donner un caractère supérieur à celui de l'épiscopat*, afin que, dans cette haute élévation, il prît soin de conserver dans tous les évêques la dignité d'un caractère qui lui est commun avec eux. »

4. « Anciennement ce titre signifiait seulement un homme dont le pape se servait et qui était envoyé de sa part pour quelque commission que ce fût. Maintenant ce titre ne se donne qu'aux cardinaux qui sont envoyés par le pape comme ambassadeurs extraordinaires aux têtes couronnées, avec autorité et juridiction dans les lieux de légation sur plusieurs choses dont la connaissance leur est attribuée. En France, on ne reconnaît point les légats, que les bulles de leur légation n'aient été enregistrées au Parlement. Ils sont contraints de renoncer à celles de leurs préroga-

D'ordonner aux prélats français de venir plaider à Rome ;

D'imposer des taxes sur les bénéfices du royaume, sous les noms de vacances, dépouilles, successions, déports, incompatibilités, commendes, neuvièmes, décimes, annates[1] ;

D'excommunier les officiers du roi, pour les empêcher d'exercer les fonctions de leurs charges ;

De rendre les bâtards capables de succéder ;

De casser les testaments de ceux qui sont morts sans donner une partie de leurs biens à l'Église ;

De permettre aux ecclésiastiques français d'aliéner leurs biens immeubles ;

De déléguer des juges pour connaître de la légitimité des mariages ;

Enfin, l'on compte plus de soixante et dix usurpations, contre lesquelles les parlements du royaume ont toujours maintenu la liberté naturelle de la nation et la dignité de la couronne[2].

Quelque crédit qu'aient eu les jésuites sous Louis XIV, et

tives qui sont contraires aux privilèges de l'Église gallicane. » *Dictionnaire de Moreri* (éd. de 1759). — D'après l'article XIV des *Libertés de l'Eglise gallicane* du jurisconsulte Pierre Pithou, le pape ne pouvait lever de deniers en France, et les quêtes devaient être réglées par l'autorité temporelle.

1. Le droit de *dépouille* conférait au pape, en de certains cas, l'héritage de certains meubles d'un bénéficiaire ecclésiastique. Le droit de *dépouille* existait aussi au profit des évêques et des archidiacres auxquels il donnait « le lit, la soutane, le bréviaire et le cheval du curé décédé ». Le droit de *déport*, ou de vacances, était le droit de percevoir le revenu des églises paroissiales après le décès du titulaire, pendant tout le temps de la vacance. En quelques lieux, le *déport* s'étendait à toute l'année. Le *neuvième* et le *décime* du revenu annuel des Églises étaient les *deniers* perçus extraordinairement au profit du pape. L'*incompatibilité* était une maxime de droit canon qui interdisait à la même personne la jouissance de plusieurs bénéfices dans des circonstances particulières, à moins d'en solliciter la permission du Saint-Siège à prix d'argent. L'usage de la *commende* (voir plus haut, p. 617, n. 6) ne pouvant être aboli — parce qu'il servait aux princes à récompenser leurs favoris laïques ou ecclésiastiques séculiers — mais d'autre part étant évidemment contraire à la discipline ecclésiastique et au bon ordre de la vie monastique, il fallait sans doute payer un droit à Rome pour obtenir qu'une *commende* temporaire devînt perpétuelle ; c'est probablement à cet impôt que Voltaire fait allusion ici. Quant au droit d'*annate*, qui était une forme du droit de *déport*, voir plus haut, p. 16, n. 4.

2. Le traité capital sur la matière est celui de Pierre Pithou (*Libertés de l'Église gallicane*, 1594), rédigé pour Henri IV dont ces libertés venaient précisément de fonder le pouvoir. Les principaux théoriciens du gallicanisme sous les règnes de Henri IV, de Louis XIII et de Louis XIV, sont Guy Coquille, Pithou, Duchesne, Savaron, Edmond Richer, Saint-Cyran, Pierre Dupuy, l'abbé Fleury ;

quelque frein que ce monarque eût mis aux remontrances des parlements, depuis qu'il régna par lui-même, cependant aucun de ces grands corps ne perdit jamais une occasion de réprimer les prétentions de la cour de Rome; et le roi approuva toujours cette vigilance, parce qu'en cela les droits essentiels de la nation étaient les droits du prince.

L'affaire de ce genre la plus importante et la plus délicate fut celle de la régale[1]. C'est un droit qu'ont les rois de France de pourvoir à tous les bénéfices simples[2] d'un diocèse, pendant la vacance du siège, et d'économiser à leur gré les revenus de l'évêché. Cette prérogative est particulière aujourd'hui aux rois de France; mais chaque État a les siennes. Les rois de Portugal jouissent du tiers du revenu des évêchés de leur royaume. L'Empereur a le droit des premières prières[3]; il a toujours conféré tous les premiers bénéfices qui vaquent. Les rois de Naples et de Sicile ont de plus grands droits[4]. Ceux de Rome sont, pour la plupart, fondés sur l'usage, plutôt que sur des titres primitifs.

Les rois de la race de Mérovée conféraient de leur seule autorité les évêchés et toutes les prélatures. On voit qu'en 742 Carloman créa archevêque de Mayence ce même Boniface qui, depuis, sacra Pépin par reconnaissance. Il reste encore beaucoup de monuments[5] du pouvoir qu'avaient les rois de disposer de ces places importantes; plus elles le sont, plus elles doivent dépendre du chef de l'État. Le concours d'un évêque étranger paraissait dangereux; et la nomination réservée à

André Duval et Du Perron soutinrent les prétentions ultramontaines; Pierre de Marca essaya de concilier les deux partis. On trouvera un exposé sommaire des principales franchises gallicanes dans l'*Introduction* de G. Hanotaux aux *Instructions données aux Ambassadeurs à Rome*, t. I, p. c.

1. Le *droit de régale* consiste, selon les auteurs du temps, dans « la jouissance des fruits des évêchés vacants et la collation des dignités et des prébendes qui vaquent dans les églises, jusqu'à ce que les sièges en soient remplis et jusqu'à ce que le pourvu ait prêté le serment de fidélité et l'ait fait enregistrer à la Chambre des Comptes de Paris ». — « Ce droit était le signe visible de la souveraineté exercée par le roi sur les biens du diocèse. » Gasquet, (*ouvrage cité*).

2. Les *bénéfices simples* ou « bénéfices qui n'ont point de charge d'âmes », n'obligeaient ni à la *résidence* ni à aucune fonction particulière, ni même à prendre les ordres; mais seulement à recevoir la tonsure.

3. Le droit des *premières prières* est « le droit dont jouit l'Empereur [d'Allemagne] de nommer, d'abord qu'il est monté sur le trône, un sujet dans toutes les églises d'Allemagne pour y pouvoir posséder le premier bénéfice qui vaquera ». Durand-Maillane, *Dict. de droit canonique*.

4. Voir plus haut, p. 382.

5. « *Talis episcopus ordinatus est*

cet évêque étranger a souvent passé pour une usurpation plus dangereuse encore. Elle a plus d'une fois excité une guerre civile. Puisque les rois conféraient les évêchés, il semblait juste qu'ils conservassent le faible privilège de disposer du revenu et de nommer à quelques bénéfices simples, dans le court espace qui s'écoule entre la mort d'un évêque et le serment de fidélité enregistré de son successeur[1]. Plusieurs évêques de villes réunies à la couronne, sous la troisième race[2], ne voulurent pas reconnaître ce droit, que des seigneurs particuliers, trop faibles, n'avaient pu faire valoir. Les papes se déclarèrent pour les évêques; et ces prétentions restèrent toujours enveloppées d'un nuage. Le Parlement, en 1608, sous Henri IV, déclara que la régale avait lieu dans tout le royaume[3]; le clergé se plaignit, et ce prince, qui ménageait les évêques et Rome, évoqua l'affaire à son conseil, et se garda bien de la décider.

Les cardinaux de Richelieu et de Mazarin firent rendre plusieurs arrêtés du conseil, par lesquels les évêques qui se disaient exempts étaient tenus de montrer leurs titres. Tout resta indécis jusqu'en 1673; et le roi n'osait pas alors donner un seul bénéfice, dans presque tous les diocèses situés au delà de la Loire, pendant la vacance d'un siège.

jussu regis, » ou « *assensu regis* » ou « *decreto regis* », disent les chroniqueurs.

1. Quant à l'origine du droit spécial de *régale*, « quelques-uns l'ont dérivée, dit Ellies du Pin, des *fiefs* que possédaient les Évêques, qui, de leur nature, venaient à tomber entre les mains du roi, quand ils venaient à vaquer. D'autres prétendaient que ce droit fut attribué à Clovis dans un concile d'Orléans en reconnaissance de la victoire sur les Wisigoths ennemis de l'Église. Il y en a qui disent qu'il a commencé en la personne de Charlemagne à qui le pape Adrien Ier, dans un concile tenu à Rome, accorda les investitures des évêchés ». Un auteur du seizième siècle compare la régale « au Nil dont le cours est d'autant plus noble que la source en est cachée ».

2. Dès le règne de Clotaire Ier, un évêque de Tours protesta contre l'édit du roi qui ordonnait que « toutes les églises du royaume paieraient à son domaine la troisième partie de leurs revenus ». Et il appert des Capitulaires de Charles le Chauve qu' « après la mort d'un évêque, le métropolitain devait nommer un *visiteur* à l'église vacante, lequel, conjointement avec le comte, prendrait soin de ses biens et de ses revenus » pour être remis à l'évêque successeur. Les origines ne sont donc pas aussi conformes que le prétend Voltaire aux prétentions du pouvoir royal.

3. Le concile de Lyon de 1274 autorisa la *régale* dans les églises où elle était établie par le titre de fondation ou par une ancienne coutume, avec défense de l'introduire dans les églises où elle n'était pas reçue. Philippe le Bel, Philippe de Valois, Charles VII, Louis XII, Henri IV paraissent accepter ce compromis dans les documents où ils règlent la

Enfin, en 1673, le chancelier Étienne d'Aligre[1] scella un édit par lequel tous les évêchés du royaume étaient soumis à la régale. Deux évêques, qui étaient malheureusement les deux plus vertueux hommes du royaume, refusèrent opiniâtrement de se soumettre; c'étaient Pavillon[2], évêque d'Aleth[3], et Caulet[4], évêque de Pamiers. Ils se défendirent d'abord par des raisons plausibles : on leur en opposa d'aussi fortes. Quand des hommes éclairés disputent longtemps, il y a grande apparence que la question n'est pas claire : elle était très obscure; mais il était évident que ni la religion, ni le bon ordre n'étaient intéressés à empêcher un roi de faire dans deux diocèses ce qu'il faisait dans tous les autres. Cependant les deux évêques furent inflexibles. Ni l'un ni l'autre n'avait fait enregistrer son serment de fidélité, et le roi se croyait en droit de pourvoir aux canonicats de leurs églises[5].

Les deux prélats excommunièrent les pourvus en régale[6].

matière. Le Parlement, dès le milieu du seizième siècle, jugea au contraire que toutes les églises du royaume y devaient être sujettes « à l'exception de celles qui en avaient acquis la décharge à titre onéreux ». (Arrêt de 1596.) L'arrêt dont parle ici Voltaire est celui du 24 avril 1608, à propos de l'église de Belley.

1. « D'Aligre (Étienne), chancelier en 1674, fils d'un autre Étienne, chancelier sous Louis XIII, mort en 1677. » (Voltaire, *Liste des Ministres*, etc.) D'Aligre eut pour prédécesseur Mathieu Molé, pour successeur Michel Le Tellier.

2. Nicolas Pavillon (1597-1677) fut, dit Sainte-Beuve, une « de ces figures d'évêques primitifs, assises sur le roc et plus immuables que Pierre ». Jeune prêtre, il avait été « le bras droit » de saint Vincent de Paul. Très désintéressé, il n'aspirait qu'à être « un curé des champs », et son ambition évangélique avait été en quelque manière exaucée quand il fut, en 1637, appelé par Richelieu au siège épiscopal du pauvre et rude diocèse d'Aleth (près de Limoux, dans l'Aude actuelle). Il y resta trente-huit ans, à évangéliser, à civiliser son troupeau. Il avait pour maxime, dit son biographe, qu' « un évêque est le soleil de son diocèse et doit en éclairer et réchauffer tous les endroits ». Avec cela, aussi pénétré des droits que des devoirs de l'épiscopat, il croyait que « la clef de la science et du discernement est jointe essentiellement au caractère d'évêque » et agissait en conséquence. Quand l'Assemblée du clergé de 1660 prescrivit aux évêques de signer le « Formulaire » (voir le chapitre XXXVII), il refusa, estimant que cette assemblée avait « excédé ses droits en imposant aux évêques une déférence aveugle à ses décrets ». Et il ne céda jamais.

3. L'évêché d'Aleth a été supprimé par le Concordat.

4. François de Caulet, abbé de Foix, puis évêque de Pamiers, était comme Pavillon, élève de saint Vincent de Paul. Comme lui, il fut l'un des quatre évêques patrons, et immuables patrons, de Port-Royal, dans l'affaire de la signature du Formulaire.

5. Voir plus haut, p. 624, n. 1. — « Quoiqu'ils fussent à la tête de leurs diocèses, l'un depuis trente-six ans et l'autre depuis trente-deux, le roi prétendit que la régale n'y était pas encore close. » Gérin.

6. Ceux qui tenaient leurs béné-

Tous deux étaient suspects de jansénisme[1]. Ils avaient eu contre eux le pape Innocent X ; mais quand ils se déclarèrent contre les prétentions du roi, ils eurent pour eux Innocent XI Odescalchi : ce pape, vertueux et opiniâtre comme eux, prit entièrement leur parti.

Le roi se contenta d'abord d'exiler les principaux officiers de ces évêques. Il montra plus de modération que deux hommes qui se piquaient de sainteté. On laissa mourir paisiblement[2] l'évêque d'Aleth, dont on respectait la grande vieillesse[3]. L'évêque de Pamiers restait seul, et n'était point ébranlé. Il redoubla ses excommunications, et persista de plus à ne point faire enregistrer son serment de fidélité, persuadé que dans ce serment on soumet trop l'Église à la monarchie. Le roi saisit son temporel[4]. Le pape et les jansénistes le dédommagèrent[5]. Il gagna à être privé de ses revenus, et il mourut en 1680, convaincu qu'il avait soutenu la cause de Dieu contre le roi. Sa mort n'éteignit pas la querelle : des chanoines, nommés par le roi, viennent pour prendre possession ; des religieux, qui se prétendaient chanoines et grands-vicaires, les font sortir de l'église et les excommunient. Le métropolitain Montpezat, archevêque de Toulouse, à qui cette affaire ressortit de droit, donne en vain des sentences contre ces prétendus grands-vicaires ; ils en appellent à Rome[6], selon l'usage de porter à la cour de Rome les causes ecclésiastiques jugées par les archevêques de France ; usage qui contredit les libertés gallicanes, mais tous les

fices de l'application du droit de régale.

1. Pavillon n'était en relations sérieuses avec le groupe des docteurs jansénistes que depuis 1664 environ. Caulet le devint, comme lui, vers cette date. Ce fait, que les adversaires des droits régaliens étaient en même temps fauteurs des doctrines de Port-Royal, dut contribuer à aigrir Louis XIV contre le Jansénisme. Voyez le chap. XXXVII.

2. En 1677.

3. Et l'autorité. Sa popularité était grande. « Toute l'Église de France », dit Sainte-Beuve, « avait les yeux sur lui, » au moins en de certains moments. « On disait : que fera M. Pavillon ? » Un *mandement* de lui, en 1665, à propos de l'affaire du Formulaire, atteignait en peu de jours *trois éditions*. On le considérait comme un *saint*. De même pour Caulet, que le grand Arnauld qualifiait de *bienheureux* et dont une dame chrétienne implorait l'intercession, écrit Arnauld (26 août 1683), « dans la même vue que la mère de Samuel ».

4. Ce fut l'intendant de Montauban, le célèbre Foucault (voir plus loin le chapitre XXXVI : du *Calvinisme*) qui opéra rigoureusement la saisie.

5. Un des solitaires de l'abbaye de Saint-Cyran. Le Pelletier des Touches, lui fit passer en une fois six mille livres. (Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. V.)

6. Qui jusque-là n'était pas intervenue dans la querelle.

gouvernements des hommes sont des contradictions[1]. Le Parlement donne des arrêts. Un moine, nommé Cerle, qui était l'un de ces grands-vicaires, casse, et les sentences du métropolitain, et les arrêts du Parlement[2]. Ce tribunal le condamne par contumace à perdre la tête, et à être traîné sur la claie. On l'exécute en effigie. Il insulte du fond de sa retraite à l'archevêque et au roi, et le pape le soutient. Ce pontife fait plus : persuadé comme l'évêque de Pamiers, que le droit de régale est un abus dans l'Église, et que le roi n'a aucun droit dans Pamiers, il casse les ordonnances de l'archevêque de Toulouse ; il excommunie les nouveaux grands-vicaires que ce prélat a nommés, et les pourvus en régale, et leurs fauteurs[3].

Le roi convoque une assemblée du clergé, composée de trente-cinq évêques, et d'autant de députés du second ordre[4]. Les jansénistes prenaient pour la première fois le parti du pape ; et ce pape, ennemi du roi[5], les favorisait sans les aimer. Il se fit toujours un honneur de résister à ce monarque dans toutes les occasions ; et depuis même, en 1689, il s'unit avec les alliés contre le roi Jacques, parce que Louis XIV protégeait ce prince : de sorte qu'alors on dit que, pour mettre fin aux troubles de l'Europe et de l'Église, il fallait que le roi Jacques se fît huguenot, et le pape catholique[6].

Cependant l'assemblée du clergé de 1681 et 1682[7], d'une

1. C'était même une contradiction de la part de Caulet, étant donné la persuasion où il était, avec Pavillon, de l'indépendance des évêques en ces matières.

2. De Toulouse. — L'exécution en effigie se fit à Toulouse, à Pamiers et dans toutes les bourgades du diocèse.

3. Toute cette guerre remplit l'année 1680. Le dernier bref du pape est du 1er janvier 1681. — Voir sur ces faits de curieux détails dans les histoires ecclésiastiques du temps ou dans l'ouvrage moderne, — souvent partial du reste en faveur des prétentions ultramontaines, — de M. Ch. Gérin (*Recherches historiques sur l'assemblée du Clergé de 1682*.)

4. Voltaire parle ici de l'« Assemblée générale » du Clergé de novembre 1681. — Les députés de « second ordre » ne devaient avoir que voix consultative.

5. Sur la politique du Saint-Siège à l'égard de Louis XIV, voir Michaud, *Louis XIV et Innocent XI*.

6. Ce bon mot a été attribué au chevalier de Sillery.

7. Trois assemblées du clergé s'occupèrent de ces affaires : l'une en 1680, l'assemblée quinquennale ordinaire tenue régulièrement pour le vote des subsides au roi ; — l'autre, *extraordinaire*, de mars et mai 1681, dite la « *petite assemblée* » composée de 52 prélats présents, plus ou moins accidentellement, à Paris ; — la troisième, la « *grande assemblée* » ou « Assemblée *générale* », composée d'environ 70 membres, qui siégea du 1er novembre 1681 au 28 juin 1682. Toutes les trois se déclarèrent pour le roi contre le pape. La première disait, dans une

voix unanime, se déclare pour le roi. Il s'agissait encore d'une autre petite querelle devenue importante : l'élection d'un prieuré, dans un faubourg de Paris [1], commettait ensemble le roi et le pape. Le pontife romain avait cassé une ordonnance de l'archevêque de Paris, et annulé sa nomination à ce prieuré. Le Parlement avait jugé la procédure de Rome abusive. Le pape avait ordonné, par une bulle, que l'Inquisition fît brûler l'arrêt du Parlement, et le Parlement avait ordonné la suppression de la bulle. Ces combats sont depuis longtemps les effets ordinaires et inévitables de cet ancien mélange de la liberté naturelle de se gouverner soi-même dans son pays, et de la soumission à une puissance étrangère.

L'assemblée du clergé prit un parti qui montre que des hommes sages peuvent céder avec dignité à leur souverain, sans l'intervention d'un autre pouvoir. Elle consentit à l'extension du droit de régale à tout le royaume; mais ce fut autant une concession de la part du clergé, qui se relâchait de ses prétentions, par reconnaissance pour son protecteur [2], qu'un aveu formel du droit absolu de la couronne.

lettre collective adressée, en se séparant, à Louis XIV : « Nous souffrons avec une peine extraordinaire que l'on menace le fils aîné de l'Église et le protecteur de l'Église, comme on a fait, en d'autres rencontres, les princes qui ont usurpé ses droits. Nous regardons avec douleur cette procédure extraordinaire, qui, bien loin de soutenir l'honneur de la religion et la gloire du Saint-Siège, serait capable de les diminuer et de produire de très mauvais effets. Nous sommes si étroitement attachés à Votre Majesté que rien n'est capable de nous en séparer. »

1. Les « chanoinesses régulières Augustines » de la communauté de Charonne (au faubourg Saint-Antoine), étaient en usage d'élire leur supérieure tous les trois ans. La dernière supérieure élue étant morte, le roi nomma comme prieure une religieuse de l'ordre de Saint-Bernard qui fut établie « après avoir brisé les portes de la maison », en vertu d'une Commission de l'archevêque de Paris du 8 novembre 1679. Les religieuses mécontentes firent écrire à Innocent XI qui leur donna raison par un bref du 7 août 1680. L'intervention du roi et de l'archevêque avait été motivée par la mauvaise administration des biens temporels du couvent. Sur cette affaire, la Petite Assemblée décida que, « sans entrer au fond, » il fallait « blâmer la conduite de la cour de Rome qui avait procédé sans entendre M. de Paris et sur la simple relation des religieuses ».

2. Qui signalait de plus en plus son zèle pour la « réunion » des protestants. Cet échange de complaisances est bien marqué par la déclaration faite par les Agents du clergé à la « Petite Assemblée » de 1681. Ils rappelaient « que la dernière assemblée s'était trouvée dans une heureuse nécessité de changer en de très humbles *actions de grâces* les remontrances que les assemblées précédentes faisaient autrefois pour obtenir de S. M. qu'il lui plût de contenir ceux de la

L'assemblée se justifia[1] auprès du pape par une lettre dans laquelle on trouve un passage qui, seul, devrait servir de règle éternelle dans toutes les disputes : c'est « qu'il vaut mieux sacrifier quelque chose de ses droits que de troubler la paix ». Le roi, l'Église gallicane, les parlements furent contents. Les jansénistes écrivirent quelques libelles. Le pape fut inflexible : il cassa par un bref toutes les résolutions de l'assemblée, et manda aux évêques de se rétracter. Il y avait de quoi séparer à jamais l'Église de France de celle de Rome.

On avait parlé, sous le cardinal de Richelieu et sous Mazarin, de faire un patriarche. Le vœu de tous les magistrats était qu'on ne payât plus à Rome le tribut des annates; que Rome ne nommât plus, pendant six mois de l'année, aux bénéfices de Bretagne; que les évêques de France ne s'appelassent plus évêques *par la permission du Saint-Siège*. Si le roi l'avait voulu, il n'avait qu'à dire un mot : il était maître de l'assemblée du

R. P. R. dans les bornes des Édits et les empêcher d'y contrevenir.....» et que, « pour tant de témoignages publics de sa piété (un nombre presque infini de temples abattus, d'*exercices* de la R. P. R. interdits, d'hérétiques convertis, de missions soutenues), *l'Église ne pouvait assez lui marquer sa reconnaissance* ».

1. Bossuet, dans une lettre du 6 février 1682, disait qu'il ne pouvait *aller jusqu'à trouver bon le droit du Roi*. Et c'était l'avis de la majorité des prélats. « Nous avons toujours été persuadés, — disait la Petite Assemblée de 1681, — que le droit de régale est une servitude qui, principalement en ce qui regarde la collation des bénéfices, ne peut être imposée que par l'Église même; » que, jusqu'à la déclaration de 1673, les églises exemptes de la régale « ont eu raison de se défendre », et que, s'il faut se soumettre à cette déclaration, c'est 1° pour l'amour de la paix; 2° par confiance en « la modération et la piété de nos rois »; 3° parce que si l'on voulait rétablir en son exacte pureté « l'ancienne discipline de l'Église » et rejeter toutes les choses contraires aux canons « que nous sommes obligés de tolérer », on serait mené très loin; 4° parce que, pendant ces contestations du roi et du pape, fondées sur des principes directement opposés et en soi inconciliables, on verra « s'effacer insensiblement de l'esprit des peuples le respect qu'ils ont pour leurs pasteurs. Les désordres qui accompagneront cette division ne peuvent jamais être comparés avec les privilèges des églises des quatre provinces (exemptes de la régale) qu'on veut sauver..... » Les paroles par lesquelles l'archevêque de Reims termine son rapport sur cette question sont caractéristiques; il « ne croit pouvoir mieux finir qu'en citant » ces mots d'Yves de Chartres : « Des hommes plus courageux diront peut-être là-dessus des choses plus courageuses..... Pour nous, voilà ce que, dans notre médiocrité, nous pensons, sans vouloir prescrire une loi pour l'avenir en la matière, mais comprenant qu'il faut céder à la nécessité des temps, *cedendum esse intelligentes*, pour éviter de plus grands périls à l'Église. » Voir Ranke, *Histoire de France*, traduction Porchat, tome V.

clergé[1], et il avait pour lui la nation[2]. Rome eût tout perdu par l'inflexibilité d'un pontife vertueux, qui, seul de tous les papes de ce siècle, ne savait pas s'accommoder aux temps; mais il y a d'anciennes bornes qu'on ne remue pas sans de violentes secousses. Il fallait de plus grands intérêts, de plus grandes passions, et plus d'effervescence dans les esprits, pour rompre tout d'un coup avec Rome; et il était bien difficile de faire cette scission[3], tandis qu'on voulait extirper le

1. Ceci est très juste. (V. plus haut, p. 629, n. 2.) — La désignation des députés avait été dictée ou faite par le pouvoir royal. « Monsieur, écrit Colbert à l'évêque d'Avranches, le 27 septembre 1681, le roi ayant estimé que vous pourrez servir plus utilement qu'aucun autre pour le bien de son service et l'avantage de l'Église à l'Assemblée générale du clergé..... S. M. m'a ordonné de vous écrire qu'elle *a fait choix* de vous. » Et le 21 septembre, à l'archevêque de Rouen : « Monsieur, le roi étant persuadé que M. l'évêque de Lisieux peut convenir davantage dans la prochaine assemblée du clergé qu'aucun des évêques vos suffragants, S. M. m'a ordonné de vous écrire que vous lui ferez plaisir *de faire en sorte qu'il soit nommé pour député*..... » Ajoutons que l'archevêque de Paris, Harlay n'eût pas été fâché, sans doute, d'une scission où son ambition de « pape d'en deçà des monts », — comme dit son secrétaire, l'abbé Legendre, — eût trouvé son compte. Dans cette vue, il ne faisait « que flatter la cour, écouter les ministres et suivre à l'aveugle leurs volontés, comme un valet ». (*Journal* de l'abbé Le Dieu, secrétaire de Bossuet.)

2. Il est toujours très difficile, surtout dans l'histoire d'une monarchie absolue, de dire quel a été, dans telle occasion, le sentiment national et même s'il y en a eu un. En 1680 et dans les années suivantes, nous voyons que, même dans les classes supérieures, la conduite du roi et celle des prélats de France trouvaient des critiques, celle du pape des admirateurs. « On improuve fort cette lettre du clergé, » écrit Mme de Sévigné à sa fille (24 juillet 1680). Et le 31 : « Votre comparaison est divine de cette femme qui veut être battue (avec le clergé français). Oui, disent-ils, je veux que l'on me batte ! De quoi vous mêlez-vous, Saint-Père ? Nous voulons être battus. » « Il courut, dit M. Gérin, une foule d'*Observations*, de *Réflexions*, de *Considérations* manuscrites, » où la cause de Rome était défendue avec ardeur.

3. On en parlait cependant. L'ambassadeur d'Angleterre répétait que, sous peu, les deux pays seraient de la même religion. Louis XIV, avec l'idée qu'il se faisait de sa puissance, devait craindre le pape, et haïr ces doctrines ultramontaines, d'après lesquelles le pontife de Rome aurait eu le droit de lui ôter la couronne de la tête. En tous cas, Colbert entretenait en lui ces sentiments. Héritier des traditions de Mazarin, nourri des idées des Légistes et des Parlementaires, il ambitionnait, dans son zèle monarchique, de faire pour son maître ce que le Tiers État, en 1614, avait essayé vainement; il voulait protester avec éclat contre la théorie de la suprématie papale sur le pouvoir temporel. « La France, dit l'historien protestant Ranke, était sans doute encore dans l'Église catholique, mais elle était sur le seuil pour en sortir. » C'est ce qui explique le sermon de Bossuet *sur l'Unité de l'Église*, prononcé à l'ouverture de l'Assemblée générale du Clergé, où il s'applique si fortement à établir, comme base indiscutable de tout ce qui pourrait se faire dans

Calvinisme[1]. On crut même faire un coup hardi lorsqu'on publia les quatre fameuses décisions de la même assemblée du clergé, en 1682, dont voici la substance:

1. Dieu n'a donné à Pierre et à ses successeurs aucune puissance, ni directe, ni indirecte, sur les choses temporelles[2].

2. L'Église gallicane approuve le concile de Constance[3], qui déclare les conciles généraux supérieurs au pape dans le spirituel[4].

3. Les règles, les usages, les pratiques reçus dans le royaume et dans l'Église gallicane doivent demeurer inébranlables[5].

4. Les décisions du pape, en matière de foi, ne sont sûres qu'après que l'Église les a acceptées[6].

Tous les tribunaux[7] et toutes les facultés de théologie enregistrèrent ces quatre propositions dans toute leur étendue[8] ; et il fut défendu par un édit de rien enseigner jamais de contraire. Cette fermeté fut regardée à Rome comme un attentat de rebelles, et par tous les protestants de l'Europe

une assemblée dont il y avait « tout à craindre », la nécessité de rester attaché à l'Église romaine.

1. Voir plus loin, ch. XXXVI.

2. Le texte ajoute que les rois ne sont soumis à aucune puissance ecclésiastique dans les choses qui concernent le temporel ; qu'ils ne peuvent être déposés par l'autorité des chefs de l'Église; que leurs sujets ne peuvent être exemptés de la soumission qu'ils leur doivent.

3. « Le saint Concile œcuménique de Constance » dont les ultramontains contestaient l'autorité.

4. Déclaration portée dans les sessions IV et V dudit Concile.

5. Le texte ajoute « qu'il faut régler l'usage de la Puissance apostolique par les canons faits par l'Esprit de Dieu et consacrés par le respect général de tout l'univers ».

6. Exactement : « Quoique le pape ait la principale part dans les questions de foi et que ses décrets regardent toutes les Églises et chaque Église en particulier, son jugement n'est pas irréformable, si le consentement de l'Église n'intervient. » Ce 4e article ordonne aussi, dans le texte original, l'envoi de ces décisions à toutes les églises françaises « afin que nous disions et pensions tous la même chose ».

7. Il est curieux qu'au Parlement de Paris, le procureur général de Harlay, tout en requérant au nom du roi l'enregistrement des « quatre articles », eut soin de stipuler que « si l'aveu fait par les députés du clergé dans le premier des articles était conçu en forme de *décision* », il y aurait lieu de déclarer « que cette vérité *incontestable* [de l'indépendance du roi à l'égard du pape] ne peut être la matière d'une délibération, ni de la part des députés du clergé, ni même de l'Église universelle assemblée ». (Voy. Gérin, *ouvr. cité*, p. 334.)

8. Cet enregistrement ne se fit pas sans difficultés, et l'ordre d'enseigner les doctrines gallicanes ne fut pas exécuté sans résistance. Cinq ans après, Seignelay écrivait qu' « avant de payer les appointements des professeurs en théologie de Sorbonne et [du collège] de

comme un faible effort d'une Église née libre, qui ne rompait que quatre chaînons de ses fers[1].

Ces quatre maximes furent d'abord soutenues avec enthousiasme dans la nation[2], ensuite avec moins de vivacité. Sur la fin du règne de Louis XIV, elles commencèrent à devenir problématiques[3] ; et le cardinal de Fleury[4] les fit depuis désavouer, en partie, par une assemblée du clergé, sans que ce désaveu causât le moindre bruit, parce que les esprits n'étaient pas alors échauffés, et que, dans le ministère du cardinal de Fleury, rien n'eut de l'éclat[5]. Elles ont repris enfin une grande vigueur[6].

Cependant Innocent XI s'aigrit plus que jamais : il refusa des bulles à tous les évêques et à tous les abbés commendataires[7] que le roi nomma[8] : de sorte qu'à la mort de ce pape,

Navarre », le Roi voulait « savoir s'ils enseignent conformément à la Déclaration. »

1. En effet, cette déclaration de principes, — qui satisfaisait les jalousies ombrageuses des théoriciens de la monarchie absolue ou de ses hommes d'État, — avait aussi pour but, à une époque où beaucoup de catholiques sincères espéraient de bonne foi la réunion des protestants, de dissiper leurs préjugés sur l'asservissement des Églises nationales à la cour de Rome. « Quelle espérance peut-on avoir, — écrivait Bossuet en 1682, — de ramener jamais les princes du Nord et de convertir les rois infidèles, s'ils ne peuvent se faire catholiques sans se donner un maître qui puisse les déposséder quand il lui plaira ? » Tout ce que nous disons en France « prépare les esprits au respect dû au Saint-Siège ; c'est servir l'Église et le Saint-Siège que de dire ces choses avec modération ». Telle fut réellement son ambition, dans la part qu'il prit aux travaux de l'Assemblée et à la rédaction des Quatre Articles. Voltaire, qui avait lu certainement le sermon sur l'*Unité de l'Église*, aurait pu rappeler ici ce rôle de Bossuet.

2. Voir plus haut, p. 631, n. 2. Il y eut du moins, à Paris, de nombreuses chansons contre l'Assemblée du Clergé, et qui obtinrent assez de succès pour que les ministres s'en inquiétassent. Les jansénistes, dont les adhérents étaient nombreux dans la société cultivée, soutenaient en cela le pape (V. p. 627, n. 1).

3. Voyez un peu plus loin.

4. « Il croyait, dit Voltaire (*Histoire du Parlement*), que l'ordre consistait dans l'obéissance au pape » et il fit cette concession « par une politique qu'il jugea nécessaire ».

5. Cette appréciation, un peu trop sévère, est fréquente chez Voltaire. Selon lui, Fleury a bien ranimé « la France languissante », mais en la faisant « vivre de régime », et « si Fleury fut sage, il n'eut rien de sublime ». (*Ép. à Boileau.*) Voir notre *Introduction* sur les sentiments de Voltaire à l'égard du gouvernement français.

6. Au milieu du dix-huitième siècle, lors de l'expulsion des jésuites. Ce regain de gallicanisme inspira, vingt ans après, l'œuvre religieuse de la Constituante et de l'Assemblée Législative.

7. Voyez plus haut, p. 617, n. 6.

8. Inexact. Le pape refusait seulement d'instituer les ecclésiastiques de second ordre, ayant appartenu à l'Assemblée de 1682, que le roi nommait évêques. Mais, par représailles, le roi défendit, même aux autres évêques nouvellement

en 1689, il y avait vingt-neuf diocèses[1] en France dépourvus d'évêques. Ces prélats n'en touchaient pas moins leurs revenus; mais ils n'osaient se faire sacrer, ni faire les fonctions épiscopales. L'idée de créer un patriarche se renouvela[2]. La querelle des franchises des ambassadeurs à Rome[3], qui acheva d'envenimer les plaies, fit penser qu'enfin le temps était venu d'établir en France une Église *catholique-apostolique*, qui ne serait point *romaine*. Le procureur-général de Harlai et l'avocat-général Talon le firent assez entendre quand ils appelèrent, comme d'abus, en 1687, de la bulle contre les franchises, et qu'ils éclatèrent contre l'opiniâtreté du pape, qui laissait tant d'églises sans pasteurs; mais jamais le roi ne voulut consentir à cette démarche, qui était plus aisée qu'elle ne paraissait hardie.



Jean Mabillon, de la Congrégation des Bénédictins de Saint-Maur (1632-1707).

La cause d'Innocent XI devint cependant la cause du Saint-Siège[4]. Les quatre propositions du clergé de France atta-

nommés, de demander à Rome l'institution canonique.

1. D'après l'avocat général Omer Talon, il y avait, en janvier 1688, 35 églises cathédrales destituées de pasteurs.

2. Sinon de créer un patriarche, au moins de restituer aux métropolitains de chaque province ecclésiastique le droit de sacrer les évêques. (Voyez l'Instruction donnée par le roi au marquis de Lavardin, ambassadeur à Rome, en 1687, dans Hanotaux, *ouvr. cité*.) Mais il est probable que Louis XIV voulait surtout intimider le pape. Quelques parlementaires allaient plus loin et n'auraient pas demandé mieux que de faire de Louis XIV un Henri VIII. Le lieutenant général du présidial de Poitiers appelait le roi, en 1688, *le chef visible de l'Église gallicane*. — L'idée d'un patriarche des Gaules, qui se fit jour en France pendant le grand schisme d'Occident, avait reparu en 1597 sous Henri IV et perça de nouveau chez Richelieu. Elle devait renaître encore pendant la Révolution et le premier Empire.

3. Voir plus haut, p. 214 et 215.

4. La vertu et le désintéressement d'Innocent XI étaient en effet universellement reconnus. « Il est fâcheux, écrivait Bussy-Rabutin

quaient le fantôme de l'infaillibilité (qu'on ne croit pas à Rome, mais qu'on y soutient) et le pouvoir réel attaché à ce fantôme. Alexandre VIII[1] et Innocent XII[2] suivirent les traces du fier Odescalchi, quoique d'une manière moins dure: ils confirmèrent la condamnation portée contre l'assemblée du clergé; ils refusèrent les bulles aux évêques[3]; enfin, ils en firent trop, parce que Louis XIV n'en avait pas fait assez. Les évêques, lassés de n'être que nommés par le roi et de se voir sans fonctions, demandèrent à la cour de France la permission d'apaiser la cour de Rome.

Le roi, dont la fermeté était fatiguée[4], le permit[5]. Chacun d'eux écrivit[6] séparément qu'il « était douloureusement affligé des procédés de l'assemblée »; chacun déclare dans sa lettre qu'il ne reçoit point comme décidé ce qu'on y a décidé, ni comme ordonné ce qu'on y a ordonné. Pignatelli (Innocent XII), plus conciliant qu'Odescalchi, se contenta[7] de cette démarche[8]. Les quatre propositions n'en furent pas moins enseignées en France de temps en temps[9]; mais ces armes

de trouver en son chemin un de ces saints opiniâtres. »

1. Pape de 1689 à 1690.

2. Pape de 1691 à 1700.

3. Qui avaient assisté à l'Assemblée de 1682, à moins qu'ils ne consentissent à rétracter leur approbation des décrets de cette assemblée.

4. Une chanson du temps (1690) s'exprime ainsi :

> Qu'a-t-on gagné à se moquer
> De Rome et du Saint-Père?
> Il faut maintenant lui céder
> Et l'on craint sa colère.

5. Louis XIV commença par accepter que les évêques qui n'avaient pas assisté à l'assemblée demandassent et reçussent leurs bulles.

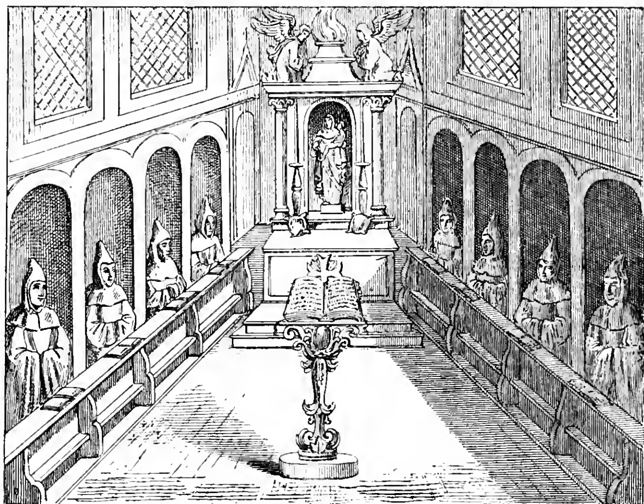
6. En 1693.

7. Voltaire oublie de dire que Louis XIV céda à son tour en écrivant, le 14 septembre 1693, au pape : « J'ai donné les ordres nécessaires pour que les choses contenues dans mon édit du 22e mars 1682 touchant la Déclaration du Clergé de France, à quoi les conjonctures passées m'avaient obligé, ne soient pas observées. » L'historien protestant Larrey avait donc raison de dire que « cette affaire fut terminée à la satisfaction de la cour de Rome beaucoup plus qu'à l'avantage de celle de France ».

8. Qui d'ailleurs était assez nette comme désaveu — (voir le texte dans les *Nouveaux Opuscules* de l'abbé Fleury, p. 257, ou dans l'*Histoire ecclésiastique du dix-huitième siècle*, d'Ellies du Pin, t. III, p. 724) — et qui fut considérée dans toute l'Europe comme une « abjuration expresse ». (*Mémoires de l'abbé* Le Gendre.)

9. Car, — disent les théoriciens du Gallicanisme, — la lettre de désaveu des membres de l'Assemblée de 1682 nommés par Louis XIV aux évêchés, « ne touche pas au fond de la doctrine et elle n'a aucun effet, puisqu'elle n'est que de quelques particuliers contre une délibération prise dans une assemblée générale du Clergé et envoyée par toutes les Églises » (paroles de Bossuet, dans son *Histoire*, par le cardinal de Bausset, l. VI), et en réalité « il n'y a eu aucune rétractation générale et positive du Clergé en corps de la Déclaration de 1682 qui subsiste encore

se rouillèrent quand on ne combattit plus, et la dispute resta couverte d'un voile sans être décidée, comme il arrive presque toujours dans un État qui n'a pas sur ces matières des principes invariables et reconnus. Ainsi, tantôt on s'élève contre



Les Trappistes au chœur.

Rome, tantôt on lui cède, suivant les caractères de ceux qui gouvernent et suivant les intérêts particuliers de ceux par qui les principaux de l'État sont gouvernés.

Louis XIV, d'ailleurs, n'eut point d'autre démêlé ecclésiastique avec Rome et n'essuya aucune opposition du clergé [1] dans les affaires temporelles.

Sous lui, ce clergé devint respectable [2] par une décence

dans sa force. (Ellies du Pin, *ouvr. cité*, 1714, p. 724.)

1. Il y eut bien quelques dissentiments particuliers, mais qui n'eurent pas de publicité. Aussi Bossuet dut lutter vers la fin de sa vie, contre le chancelier Pontchartrain, qui prétendait obliger les évêques à soumettre leurs instructions pastorales au contrôle de l'autorité civile.

2. Ce relèvement du clergé est antérieur à Louis XIV. L'abbé Bourdoise avait fondé en 1612 la communauté de prêtres de Saint-Nicolas-du-Chardonnet; M. de Bérulle, l'*Oratoire* en 1611; Saint Vincent de Paul organisa ses *missions* en 1626; César de Bus, fondateur des *Frères de la doctrine chrétienne*, mourut en 1607; Mme de Chantal institua la Visitation en 1610. Le

ignorée dans la barbarie des deux premières races, dans le temps encore plus barbare du gouvernement féodal, absolument inconnue pendant les guerres civiles et dans les agitations du règne de Louis XIII, et surtout pendant la Fronde, à quelques exceptions près, qu'il faut toujours faire dans les vices comme dans les vertus qui dominent[1].

Ce fut alors seulement que l'on commença à dessiller les yeux du peuple sur les superstitions qu'il mêle toujours à sa religion. Il fut permis, malgré le parlement d'Aix et malgré les Carmes, de savoir que Lazare et Magdeleine n'étaient point venus en Provence[2]. Les bénédictins ne purent faire croire que Denys l'Aréopagite eût gouverné l'Église de Paris[3]. Les saints supposés, les faux miracles, les fausses reliques, commencèrent à être décriés. La saine raison qui éclairait les philosophes pénétrait partout, mais lentement et avec difficulté.

L'évêque de Châlons-sur-Marne, Gaston-Louis de Noailles, frère du cardinal[4], eut une piété assez éclairée pour enlever,

P. de Condren, continuateur de Bérulle et réformateur actif de la société cléricale, mourut en 1641; l'abbé Olier, fondateur de la congrégation et du séminaire de Saint-Sulpice, en 1657. C'est en 1618 que la *réforme de Saint-Maur* fut introduite chez les Bénédictins de France; c'est vers 1630 que les hautes études commencent à se développer chez eux sous l'impulsion de dom Tarisse. C'est de 1626 à 1652 que paraissent les ouvrages principaux de l'abbé de Saint-Cyran (1581-1643). Saint Ignace de Loyola et saint François de Sales avaient déjà mis en train cette entreprise de réformation, dont tout le monde en France sentait la nécessité devant les progrès du Protestantisme et après les excès de la Ligue. Ce que dit ici Voltaire ne s'applique guère qu'à l'abbé de La Trappe, Rancé, mort en 1700.

1. Il y avait encore, en effet, beaucoup de mondanité dans les mœurs du haut clergé sous Louis XIV : témoin l'archevêque Harlay de Chanvallon, trop fameux par ses mœurs; — ou cet évêque de Saint-Malo, Sébastien de Guémadeuc, « linotte mitrée », qui, à ce que raconte Mme de Sévigné, donnait des bals et soupers aux dames de Bretagne; — ou ce « freluquet » d'évêque d'Aleth, Alphonse de Valbelle, qui menait à Paris la vie la plus frivole.

2. Voir, sur ces légendes, les écrits de Jean de Launoy, théologien du collège de Navarre. (Sur Launoy, consulter la *Liste des écrivains*.) Le jésuite Sirmond, l'évêque du Bosquet, le janséniste Tillemont ont avec lui battu en brèche, au dix-septième siècle, les anciennes légendes relatives à l'origine apostolique des Églises de France.

3. Voir également ce qu'en a écrit Launoy. — La légende identifiait à tort Denys l'Aréopagite, converti par saint Paul au premier siècle de l'ère chrétienne, avec saint Denis, premier évêque de Paris, qui vivait au milieu du troisième siècle. Tous ces points d'histoire religieuse primitive ont été éclaircis de nos jours, grâce surtout aux découvertes de l'épigraphie. (Travaux de MM. Aubé, abbé Duchesne, Le Blanc, de Rossi.)

4. Gaston-Louis de Noailles, évê-

en 1702, et faire jeter une relique conservée précieusement depuis plusieurs siècles dans l'église de Notre-Dame, et adorée sous le nom du nombril de Jésus-Christ. Tout Châlons murmura contre l'évêque. Présidents, conseillers, gens du roi, trésoriers de France, marchands, notables, chanoines, curés protestèrent unanimement, par un acte juridique, contre l'entreprise de l'évêque, réclamant le saint nombril et alléguant la robe de Jésus-Christ conservée à Argenteuil; son mouchoir à Turin et à Laon; un des clous de la croix à Saint-Denys; et tant d'autres reliques que l'on conserve et que l'on méprise, et qui font tant de tort à une religion qu'on révère. Mais la sage fermeté de l'évêque l'emporta à la fin sur la crédulité du peuple.

Quelques autres superstitions, attachées à des usages respectables, ont subsisté. Les protestants en ont triomphé: mais ils sont obligés de convenir qu'il n'y a pas d'église catholique où ces abus soient moins communs et plus méprisés qu'en France[1].

L'esprit vraiment philosophique, qui n'a pris racine que vers le milieu de ce siècle, n'éteignit point les anciennes ou nouvelles querelles théologiques qui n'étaient pas de son ressort. On va parler de ces dissensions qui font la honte de la raison humaine[2].

que de Châlons-sur-Marne, frère du cardinal archevêque de Paris, était d'un caractère impétueux et ferme. Il soutint son frère dans sa lutte contre les jésuites, le pape et Louis XIV.

1. L'*Exposition de la doctrine catholique*, publiée par Bossuet en 1670, donne sur ces dévotions une idée exacte de la piété éclairée du dix-septième siècle.

2. Pas plus que les discussions sur des matières philosophiques ou scientifiques. — Voltaire n'essaie pas assez de comprendre et de respecter les croyances qu'il ne partage pas. S'il avait moins étudié Locke et plus étudié Leibnitz, il se serait convaincu que, dans l'ordre des phénomènes moraux comme dans la nature, « tout ce qui est a une raison ». — Sur les mérites et les défauts de ce chapitre et des suivants, voir notre *Introduction*.

CHAPITRE XXXVI

Du calvinisme au temps de Louis XIV.

Il est affreux sans doute que l'Église chrétienne ait toujours été déchirée par ses querelles[1], et que le sang ait coulé pendant tant de siècles par des mains qui portaient le Dieu de la paix. Cette fureur fut inconnue au paganisme. Il couvrit la terre de ténèbres, mais il ne l'arrosa guère que du sang des animaux; et si quelquefois, chez les Juifs et chez les païens, on dévoua[2] des victimes humaines, ces dévouements, tout horribles qu'ils étaient, ne causèrent point de guerres civiles. La religion des païens ne consistait que dans la morale et dans les fêtes[3]. La morale, qui est commune aux hommes de tous les temps et de tous les lieux, et les fêtes, qui n'étaient que des réjouissances, ne pouvaient troubler le genre humain.

L'esprit dogmatique apporta chez les hommes la fureur des guerres de religion. J'ai recherché longtemps comment et pourquoi cet esprit dogmatique, qui divisa les écoles de l'antiquité païenne sans causer le moindre trouble, en a produit parmi nous de si horribles[4]. Ce n'est pas le seul fanatisme qui en est cause; car les gymnosophistes[5] et les bramins[6], les plus fanatiques des hommes, ne firent jamais

1. Les autres religions modernes dont nous connaissons l'histoire, n'ont pas été plus innocentes ou plus heureuses. Le fanatisme est la conséquence mauvaise de deux choses bonnes : la foi ardente et le droit à la liberté de la pensée. Si le paganisme grec et romain n'a pas causé de troubles, c'est d'abord que la piété antique, qui ne connaissait ni l' « amour » de Dieu, ni le désir du « salut », et se bornait à l'accomplissement exact des rites, devait être forcément plus calme que la religiosité moderne ; — c'est ensuite que la religion ancienne était plus intolérante que jamais n'a pu l'être aucune religion moderne. Dans la société hellénique ou latine, la religion et l'État se soutenaient et se confondaient, « formant une puissance presque surhumaine à laquelle l'âme et le corps étaient également asservis, » sans possibilité, sans idée même d'affranchissement. (Voir sur ces questions la *Cité antique* de Fustel de Coulanges, l. III, ch. XVII.)

2. A la mort.

3. Dans les fêtes, oui; dans la morale, non. La morale était prêchée par les philosophes, non par les prêtres.

4. C'est parce que les philosophes anciens discutaient platoniquement; ils n'avaient pas le pouvoir d'agir. Les prêtres l'ont eu et en ont usé et abusé.

5. Philosophes indiens qui rejetaient l'usage des vêtements.

6. Membres de la caste sacerdotale chez les Indiens.

de mal qu'à eux-mêmes. Ne pourrait-on pas trouver l'origine de cette nouvelle peste qui a ravagé la terre, dans ce combat naturel de l'esprit républicain qui anima les premières églises contre l'autorité qui hait la résistance en tout genre? Les assemblées secrètes, qui bravaient d'abord dans des caves et dans des grottes les lois de quelques empereurs romains, formèrent peu à peu un État dans l'État : c'était une république cachée au milieu de l'Empire. Constantin la tira de dessous terre pour la mettre à côté du trône. Bientôt l'autorité attachée aux grands sièges[1] se trouva en opposition avec l'esprit populaire, qui avait inspiré jusqu'alors toutes les assemblées des chrétiens. Souvent, dès que l'évêque d'une métropole faisait valoir un sentiment, un évêque suffragant, un prêtre, un diacre, en avaient un contraire[2]. Toute autorité blesse en secret les hommes, d'autant plus que toute autorité veut toujours s'accroître. Lorsqu'on trouve, pour lui résister, un prétexte qu'on croit sacré, on se fait bientôt un devoir de la révolte. Ainsi les uns deviennent persécuteurs, les autres rebelles, en attestant Dieu des deux côtés.

Nous avons vu[3] combien, depuis les disputes du prêtre Arius[4] contre un évêque, la fureur de dominer sur les âmes a troublé la terre. Donner son sentiment pour la volonté de Dieu, commander de croire sous peine de la mort du corps et des tourments éternels de l'âme, a été le dernier période du despotisme de l'esprit dans quelques hommes ; et résister à ces deux menaces a été dans d'autres le dernier effort de la liberté naturelle. Cet *Essai sur les Mœurs*, que vous avez parcouru, vous a fait voir depuis Théodose une lutte perpétuelle entre la juridiction séculière et l'ecclésiastique, et, depuis Charlemagne, les efforts réitérés des grands fiefs contre les souverains, les évêques élevés souvent contre les rois, les papes aux prises avec les rois et les évêques[5].

On disputait peu dans l'Église latine aux premiers siècles[6].

1. Aux sièges épiscopaux.

2. Il y avait, dans l'Église primitive, des polémiques d'évêque à évêque aussi bien que de prêtre à évêque. Il n'y eut point de « démocratie » dans ces querelles.

3. Dans l'*Essai sur les Mœurs* (ch. x sqq.) dont le *Siècle de Louis XIV* était, aux yeux de Voltaire, la continuation.

4. Prêtre d'Alexandrie en Égypte, originaire de Libye, mort en 336. Il fut condamné au Concile de Nicée de 325 pour avoir nié la divinité de Jésus-Christ.

5. Voltaire confond ici l'histoire politique avec l'histoire religieuse et les luttes féodales avec les hérésies.

6. Grosse erreur. Les ouvrages des Pères latins (saint Justin, Tertullien, Minucius Félix, saint

Les invasions continuelles des barbares permettaient à peine de penser; et il y avait peu de dogmes qu'on eût assez développés pour fixer la croyance universelle. Presque tout l'Occident rejeta le culte des images au siècle de Charlemagne[1]. Un évêque de Turin, nommé Claude[2], les proscrivit avec chaleur et retint plusieurs dogmes qui font encore aujourd'hui le fondement de la religion des protestants. Ces opinions se perpétuèrent[3] dans les vallées du Piémont, du Dauphiné, de la Provence, du Languedoc : elles éclatèrent au douzième siècle : elles produisirent bientôt après la guerre des Albigeois; et ayant passé ensuite dans l'université de Prague, elles excitèrent la guerre des Hussites. Il n'y eut qu'environ cent ans d'intervalle entre la fin des troubles qui naquirent de la cendre de Jean Huss et de Jérôme de Prague, et ceux que la vente des indulgences fit renaître[4]. Les anciens dogmes embrassés par les Vaudois, les Albigeois, les Hussites, renouvelés et différemment expliqués par Luther et Zwingle[5], furent reçus avec avidité dans l'Allemagne, comme un prétexte pour s'emparer de tant de terres dont les évêques et les abbés s'étaient mis en possession, et pour résister aux empereurs, qui alors marchaient à grands pas

Ambroise, saint Jérôme, Arnobe, Lactance, saint Augustin) ne sont qu'une « dispute » continuelle pour maintenir, éclaircir ou déterminer, contre des hérésies multiples, la croyance orthodoxe.

1. Ce qu'on sait, c'est qu'au huitième et au neuvième siècle, une secte combattit, surtout en Orient, l'emploi, dans le culte, des images des saints ou de Dieu. Charlemagne et Louis le Débonnaire, sollicités à la fois par les Orientaux *iconoclastes* et par la papauté qui les réprouvait, s'efforcèrent de faire établir par leurs théologiens les limites raisonnables de la vénération due aux images, qui, à condition de n'être pas adorées pour elles-mêmes, étaient utiles, selon eux, à l'instruction religieuse des illettrés. L'Occident chrétien adopta leur sentiment.

2. Mort vers 840. Il contesta l'intercession des saints, le mérite de la vie monastique et des pèlerinages, et le pouvoir suprême du Pontife de Rome. Il fut seulement blâmé par le pape Pascal Ier.

3. Il n'est point du tout prouvé, ni probable, que les Vaudois du Piémont et du midi de la France aient hérité des opinions de Claude de Turin. Il est sûr que les Albigeois n'ont pas professé les doctrines des Vaudois, mais une religion à part, très voisine du Manichéisme. Il est sûr aussi que les Hussites n'ont point reçu leurs croyances des Albigeois, mais que les Vaudois ont eu sur eux de l'influence. On sait enfin que ni Luther ni Zwingle n'ont aucun lien de filiation réelle avec ces diverses sectes.

4. En 1516, en Suisse et en Allemagne.

5. La révolution religieuse accomplie par Zwingle et Luther est ici bien vaguement caractérisée. Elle ne l'est guère mieux, du reste, dans l'*Essai sur les Mœurs* (ch. CXXVIII-CXXXIV).

au pouvoir despotique[1]. Ces dogmes triomphèrent en Suède et en Danemark, pays où les peuples étaient libres sous des rois[2].

Les Anglais, dans qui la nature a mis l'esprit d'indépendance, les adoptèrent, les mitigèrent et en composèrent une religion pour eux seuls[3]. Le Presbytérianisme[4] établit en Écosse, dans les temps malheureux[5], une espèce de république, dont le pédantisme et la dureté étaient beaucoup plus intolérables que la rigueur du climat et même que la tyrannie des évêques qui avait excité tant de plaintes[6]. Il n'a cessé d'être dangereux en Écosse que quand la raison, les lois et la force l'ont réprimé. La Réforme pénétra en Pologne et y fit beaucoup de progrès dans les seules villes où le peuple n'est point esclave[7]. La plus grande et la plus riche partie de la République helvétique n'eut pas de peine à la recevoir[8]. Elle fut sur le point d'être établie à Venise par la même raison; et elle y eût pris racine[9], si Venise n'eût

1. Dans cette « avidité » de l'Allemagne et de la Suisse à recevoir la Réforme, il y a eu autre chose qu'une question de sécularisation des biens du Clergé ou de résistance politique à l'autorité impériale. Il y a eu aussi un besoin profond de rénovation morale et religieuse, qui existait depuis longtemps en Europe et dont quelques historiens catholiques eux-mêmes ont reconnu la légitimité. Bossuet, au début de son *Histoire des Variations des Églises protestantes*, est plus complet et plus juste que Voltaire.

2. Si le raisonnement précédent de Voltaire était juste, la Réforme, en Suède et en Danemark, n'aurait pas eu de raison d'être.

3. L'*Anglicanisme* a été « composé », d'Henri VIII jusqu'à Élisabeth, par le pouvoir royal, qui a vu dans le schisme avec Rome un moyen d'établir l'absolutisme monarchique; — et modifié, surtout à partir d'Élisabeth, par le peuple, en vue de satisfaire aux tendances particulières du tempérament national. De ces deux causes résulte le caractère de l'*Église établie*, sorte d'intermédiaire entre le Catholicisme, — dont elle garda la hiérarchie sacerdotale et en partie le culte, — et le Calvinisme, — dont elle adopta, en gros, les doctrines théologiques.

4. Dont le culte est très ennemi des symboles et des cérémonies; la morale, très austère; le dogme, calviniste, et l'organisation démocratique.

5. De 1560 environ jusqu'en 1590. où la majorité des Écossais, attachée à la doctrine de Knox, eut à défendre ses croyances, d'abord contre la noblesse *catholique*, puis contre les Anglais *anglicans*. Cette époque est restée célèbre en Écosse sous le nom de *the killing time*.

6. C'est donc qu'il y avait d'autres raisons au succès du Presbytérianisme.

7. Voir plus haut, n. 2.

8. Voltaire, dans l'*Essai sur les Mœurs* (chap. CXXIX), s'en étonne et se demande pourquoi. Selon lui, la cause, qu'il n'indique pas ici, fut la haine que le peuple conçut contre les moines de l'ordre de Saint-Dominique et leurs supercheries scandaleuses.

9. La conduite du Sénat vénitien à l'égard des novateurs fut d'abord,

pas été voisine de Rome et, peut-être, si le gouvernement n'eût pas craint la démocratie, à laquelle le peuple aspire naturellement dans toute république et qui était alors le grand but de la plupart des prédicants [1]. Les Hollandais ne prirent cette religion que quand ils secouèrent le joug de l'Espagne [2]. Genève devint un état entièrement républicain en devenant calviniste [3].

Toute la maison d'Autriche écarta ces religions de ses États autant qu'il lui fut possible. Elles n'approchèrent presque point de l'Espagne. Elles ont été extirpées par le fer et par le feu dans les États du duc de Savoie, qui ont été leur berceau [4]. Les habitants des vallées piémontaises ont éprouvé, en 1655, ce que les peuples de Mérindol et de Cabrières éprouvèrent en France sous François Ier. Le duc de Savoie absolu a exterminé chez lui la secte dès qu'elle lui a paru dangereuse : il n'en reste que quelques faibles rejetons, ignorés dans les rochers qui les renferment. On ne vit point les luthériens et les calvinistes causer de grands troubles en France sous le gouvernement ferme de François Ier et de Henri II : mais, dès que le gouvernement fut faible et partagé, les querelles de religion furent violentes [5]. Les Condé et les Coligny, devenus calvinistes, parce que les Guises étaient catholiques [6], bouleversèrent l'État à l'envi.

en effet, assez versatile. A partir de 1549, il prêta complaisamment à l'Église, contre eux, l'appui du bras séculier, mais plutôt par calcul politique que par zèle religieux.

1. C'est beaucoup dire. La Réforme s'est fort bien accommodée de la monarchie dans les pays où la monarchie l'a favorisée. Si, en France, il y eut, surtout de 1573 à 1621, des essais de gouvernement représentatif tentés par le parti protestant, c'est que bien des éléments politiques se mêlaient alors à l'insurrection religieuse et y prédominaient presque complètement sur les motifs d'ordre mystique.

2. Il est vrai que le soulèvement des Pays-Bas espagnols date de 1566, époque à laquelle le Calvinisme s'y établit définitivement. Mais il y avait déjà pénétré; les premières églises wallonnes eurent leurs synodes à partir de 1563 au plus tard; depuis 1520, les idées luthériennes ou anabaptistes trouvaient dans la Hollande bon nombre d'adeptes, et auparavant même. diverses tentatives de réforme catholique y avaient eu lieu. (Voyez Altmayer, *Les Précurseurs de la Réforme aux Pays-Bas*.)

3. L'affranchissement de Genève de la tutelle des ducs de Savoie (1517-1526) est antérieur à l'établissement du Protestantisme dans cette ville, où le prédicant G. Farel ne vint qu'en 1532.

4. Voir plus haut sur les Vaudois et la Réforme, p. 641, n. 3.

5. C'est presque en ces termes que Bossuet commence, dans l'*Histoire des Variations des Églises protestantes*, le récit des troubles de la France au seizième siècle.

6. Ceci est vrai pour le premier prince de Condé; c'est faux pour l'amiral de Coligny, chez qui la

La légèreté et l'impétuosité de la nation, la fureur de la nouveauté et l'enthousiasme firent, pendant quarante ans, du peuple le plus poli un peuple de barbares.

Henri IV, né dans cette secte qu'il aimait sans être entêté d'aucune, ne put, malgré ses victoires et ses vertus, régner sans abandonner le calvinisme : devenu catholique, il ne fut pas assez ingrat pour vouloir détruire un parti si longtemps ennemi des rois, mais auquel il devait en partie sa couronne; et s'il avait voulu détruire cette faction, il ne l'aurait pas pu. Il la chérit, la protégea et la réprima.

Les huguenots en France faisaient alors à peu près la douzième partie de la nation. Il y avait parmi eux des seigneurs puissants : des villes entières étaient protestantes. Ils avaient fait la guerre aux rois : on avait été contraint de leur donner des places de sûreté : Henri III leur en avait accordé quatorze dans le seul Dauphiné, Montauban, Nîmes, dans le Languedoc, Saumur, et surtout La Rochelle, qui faisait une république à part, et que le commerce et la faveur de l'Angleterre pouvaient rendre puissante. Enfin Henri IV sembla satisfaire son goût, sa politique et même son devoir, en accordant au parti le célèbre édit de Nantes, en 1598. Cet édit n'était au fond que la confirmation des privilèges que les protestants de France avaient obtenus des rois précédents les armes à la main [1], et que Henri le Grand, affermi sur le trône, leur laissa par bonne volonté.

Par cet édit de Nantes, que le nom de Henri IV rendit plus célèbre que tous les autres, tout seigneur de fief haut justicier [2] pouvait avoir dans son château plein exercice de la religion prétendue réformée; tout seigneur sans haute justice pouvait admettre trente personnes à son prêche. L'entier exercice de cette religion était autorisé dans tous les lieux qui ressortissaient immédiatement à [3] un parlement.

conviction religieuse fut vive, réfléchie et sincère.

1. Peu importe, si ces concessions étaient justes en soi, et, de plus, utiles à l'État. Voltaire parle ici comme les pamphlétaires catholiques, qui, sous Louis XIV, dans les années qui précédèrent la Révocation, s'efforçaient de donner à l'Édit de Nantes un caractère d'illégitimité odieuse.

2. Fief dont la possession conférait au seigneur, « dans l'étendue de ses domaines, le droit de connaître de *toutes* les causes civiles ou criminelles ». La *basse* justice ne donnait le droit de connaître que de la *police*, des dégâts matériels et des injures légères. (Cf. Chéruel, *Dictionnaire des Institutions*.)

3. Qui dépendaient immédiatement de...

Les calvinistes pouvaient faire imprimer, sans s'adresser aux supérieurs[1], tous leurs livres, dans les villes où leur religion était permise.

Ils étaient déclarés capables de toutes les charges et dignités de l'État ; et il y parut bien en effet, puisque le roi fit ducs et pairs les seigneurs de la Trémouille et de Rosny.

On créa une chambre exprès au Parlement de Paris, composée d'un président et de seize conseillers, laquelle jugea tous les procès des réformés, non seulement dans le district immense du ressort de Paris, mais dans celui de Normandie et de Bretagne. Elle fut nommée *la Chambre de l'Édit*. Il n'y eut jamais, à la vérité, qu'un seul calviniste admis de droit parmi les conseillers de cette juridiction. Cependant, comme elle était destinée à empêcher les vexations dont le parti se plaignait, et que les hommes se piquent toujours de remplir un devoir qui les distingue, cette chambre, composée de catholiques, rendit toujours aux huguenots, de leur aveu même, la justice la plus impartiale.

Ils avaient une espèce de petit parlement à Castres, indépendant de celui de Toulouse. Il y eut à Grenoble et à Bordeaux des chambres mi-parties catholiques et calvinistes. Leurs Églises s'assemblaient en synodes, comme l'Église gallicane. Ces privilèges et beaucoup d'autres incorporèrent ainsi les calvinistes au reste de la nation[2]. C'était à la vérité attacher des ennemis ensemble[3] ; mais l'autorité, la bonté et l'adresse de ce grand roi les continrent pendant sa vie.

Après la mort à jamais effrayante et déplorable de Henri IV, dans la faiblesse d'une minorité et sous une cour divisée, il était bien difficile que l'esprit républicain des réformés n'abusât de ses privilèges, et que la cour, toute faible qu'elle était, ne voulût les restreindre. Les huguenots avaient déjà établi en France des *cercles*[4], à l'imitation de l'Allemagne.

1. C'est-à-dire à l'autorité civile.

2. Ceci corrige l'insinuation injuste signalée ci-dessus (p. 644, n. 1).

3. Cette animosité mutuelle des huguenots et des catholiques durait encore dans les premières années de Louis XIII. Elle ne tarda pas à diminuer et à s'éteindre, surtout au nord de la Loire et dans les classes éclairées. Voyez plus loin.

4. « La division du royaume en huit *cercles*, formant 18 ou 19 provinces qui obéissaient à un conseil central, fut élaborée en 1611 à Saumur et définitivement promulguée en 1621. Mais cette organisation, qualifiée par les publicistes contemporains de « loi fondamentale de la République des prétendus Réformés » resta à peu près platonique. Dès 1622, la paix de Montpellier interdisait, sous peine de lèse-

Les députés de ces cercles étaient souvent séditieux; et il y avait dans le parti des seigneurs pleins d'ambition. Le duc de Bouillon, et surtout le duc de Rohan, le chef le plus accrédité des huguenots, précipitèrent bientôt dans la révolte l'esprit remuant des prédicants et le zèle aveugle des peuples[1]. L'assemblée générale du parti osa, dès 1615, présenter à la cour un cahier par lequel, entre autres articles injurieux, elle demandait qu'on réformât le conseil du roi. Ils prirent les armes en quelques endroits dès l'an 1616; et l'audace des huguenots se joignant aux divisions de la cour, à la haine contre les favoris, à l'inquiétude de la nation, tout fut longtemps dans le trouble. C'était[2] des séditions, des intrigues, des menaces, des prises d'armes, des paix faites à la hâte et rompues de même; c'est ce qui faisait dire au célèbre cardinal Bentivoglio[3], alors nonce en France, qu'il n'y avait vu que des orages.

Dans l'année 1621, les Églises réformées de France offrirent à Lesdiguières, devenu depuis connétable, le généralat de leurs armées, et cent mille écus par mois. Mais Lesdiguières, plus éclairé dans son ambition qu'eux dans leurs factions, et qui les connaissait pour les avoir commandés, aima mieux alors les combattre que d'être à leur tête; et pour réponse à leurs offres, il se fit catholique. Les huguenots s'adressèrent ensuite au maréchal duc de Bouillon, qui dit qu'il était trop vieux; enfin ils donnèrent cette malheu-

majesté, toutes assemblées générales ou particulières et en particulier les *cercles* et *conseils*. Et ce plan servit moins la faction protestante que le gouvernement qui en usa comme d'un épouvantail aux yeux des populations tranquilles. » (D'Avenel, *Richelieu et la monarchie absolue*, et Anquez, dans l'*Encycl. des Sc. religieuses*, t. V, p. 117.)

1. Ce « zèle aveugle » était bien attiédi quand il s'agissait de prendre les armes. Tout compte fait, on peut croire, avec un historien catholique (D'Avenel, *ouvr. cité*), que « la majorité des huguenots étaient citoyens paisibles ». « Aujourd'hui, disait Rohan, on a plus de peine à combattre la lâcheté et l'irréligion des Réformés que la mauvaise volonté de leurs ennemis. » Les guerres civiles, depuis très longtemps déjà, n'étaient plus des *guerres de religion*, mais des *révoltes d'ambitieux* ou de *mécontents politiques*. (Cf. p. 643, n. 1.)

2. Les écrivains français du dix-septième et du dix-huitième siècles, dans les phrases de ce genre, mettent le plus souvent le verbe au singulier, considérant *ce* comme le sujet, et le substantif, ou les substantifs, au pluriel qui suivent, comme l'attribut.

3. Bentivoglio (1579-1644), nonce en Flandre, puis en France, puis cardinal et chargé par Louis XIII à Rome de la protection des intérêts français. Diplomate habile, il a laissé une vaste correspondance et de nombreux mémoires sur la politique européenne de cette époque.

reuse place au duc de Rohan [1], qui, conjointement avec son frère Soubise, osa faire la guerre au roi de France.

La même année, le connétable de Luynes mena Louis XIII de province en province. Il soumit plus de cinquante villes, presque sans résistance; mais il échoua devant Montauban; le roi eut l'affront de décamper. On assiégea en vain La Rochelle : elle résistait par elle-même et par le secours de l'Angleterre; et le duc de Rohan, coupable du crime de lèse-majesté, traita de la paix avec son roi, presque de couronne à couronne.

Après cette paix et après la mort du connétable de Luynes, il fallut encore recommencer la guerre et assiéger de nouveau La Rochelle, toujours liguée contre son souverain avec l'Angleterre et avec les calvinistes du royaume. Une femme [2] (c'était la mère du duc de Rohan) défendit cette ville pendant un an contre l'armée royale, contre l'activité du cardinal de Richelieu, et contre l'intrépidité de Louis XIII, qui affronta plusieurs fois la mort à ce siège. La ville souffrit toutes les extrémités de la faim; et on ne dut la reddition de la place qu'à cette digue de cinq cents pieds de long que le cardinal de Richelieu fit construire, à l'exemple de celle qu'Alexandre fit autrefois élever devant Tyr. Elle dompta la mer et les Rochellois. Le maire Guiton, qui voulait s'ensevelir sous les ruines de La Rochelle, eut l'audace, après s'être rendu à discrétion, de paraître avec ses gardes devan le cardinal de Richelieu. Les maires des principales villes des huguenots en avaient. On ôta les siens à Guiton, et les privilèges à la ville. Le duc de Rohan, chef des hérétiques rebelles, continuait toujours la guerre pour son parti; et abandonné des Anglais, quoique protestants, il se liguait avec les Espagnols, quoique catholiques. Mais la conduite ferme du cardinal de Richelieu força les huguenots, battus de tous côtés, à se soumettre.

Tous les édits qu'on leur avait accordés jusqu'alors avaient été des traités avec les rois. Richelieu voulut que celui qu'il fit rendre fût appelé *l'édit de grâce*. Le roi y parla en souverain qui pardonne [3]. On ôta l'exercice de la nouvelle religion à La Rochelle, à l'île de Ré, à Oléron, à Privas, à

1. Voy. A. Laugel, *Rohan, son rôle polit. et militaire*, 1889.

2. Voir Arcère, *Histoire de la Rochelle*. « Ce ne fut pas la mère de Rohan qui dirigea la défense; elle y contribua seulement. » E. Bourgeois.

3. La paix d'Alais (juin 1629), si-

Pamiers; du reste, on laissa subsister l'édit de Nantes, que les calvinistes regardèrent toujours comme leur loi fondamentale.

Il paraît étrange que le cardinal de Richelieu, si absolu et si audacieux, n'abolît pas ce fameux édit[1] : il eut alors une autre vue, plus difficile peut-être à remplir, mais non moins conforme à l'étendue de son ambition et à la hauteur de ses pensées. Il rechercha la gloire de subjuguer les esprits: il s'en croyait capable par ses lumières, par sa puissance et par sa politique. Son projet était de gagner quelques prédicants que les réformés appelaient alors *ministres*, et qu'on nomme aujourd'hui *pasteurs;* de leur faire d'abord avouer que le culte catholique n'était pas un crime devant Dieu, de les mener ensuite par degrés, de leur accorder quelques points peu importants[2], et de paraître aux yeux de la cour de Rome ne leur avoir rien accordé. Il comptait éblouir une partie des réformés, séduire l'autre par les présents et par les grâces, et avoir enfin toutes les apparences de les avoir réunis à l'Église, laissant au temps à faire le reste, et n'envisageant que la gloire d'avoir ou fait ou préparé ce grand ouvrage, et de passer pour l'avoir fait. Le fameux capucin Joseph[3], d'un côté, et deux ministres[4] gagnés, de l'autre, entamèrent cette négociation. Mais il parut que le cardinal de Richelieu avait trop présumé, et qu'il est plus difficile d'accorder des théologiens que faire des digues sur l'Océan.

gnée après la paix de Privas et la soumission des Cévennes, « biffa de l'Édit de Nantes les concessions *politiques*, » mais respecta les concessions *religieuses*.

1. Richelieu était un politique assez intelligent et assez patriote pour être tolérant. Il jugeait que « les remèdes violents ne faisaient qu'aigrir les maladies de l'esprit »; que la conversion était « un ouvrage qu'il fallait attendre du ciel sans y apporter aucune violence que celle de la bonne vie et du bon exemple » ; que « la diversité des religions pouvait bien créer de la division dans l'autre monde, mais non dans celui-ci » ; et il déclare au roi qu' « en combattant les protestants, il avait voulu *seulement ôter la faction du milieu de ses sujets* ». Ces idées étaient également celles du P. Joseph qui proclamait, au besoin, que l'autorité du prince sur les consciences était nulle. — Voyez plus loin, p. 649, n. 1.

2. Richelieu fit demander à la cour de Rome des concessions sur quelques points, tels que les Indulgences et l'autorité des Conciles.

3. Le confesseur de Richelieu, Lescot, travailla aussi à ce « grand dessein ». — Le capucin Joseph du Tremblay (1577-1638), mêlé tout jeune à la vie active et à la diplomatie, avait, dès 1616, entretenu le pape Paul V du projet de *réunir* les protestants français.

4. L'un des ministres gagnés (on prétend qu'il y en avait non pas *deux*,

Richelieu, rebuté, se proposa d'écraser les calvinistes[1]. D'autres soins l'en empêchèrent. Il avait à combattre à la fois les grands du royaume, la maison royale, toute la maison d'Autriche, et souvent Louis XIII lui-même. Il mourut enfin, au milieu de tous ces orages, d'une mort prématurée. Il laissa tous ses desseins encore imparfaits, et un nom plus éclatant que cher et vénérable.

Cependant, après la prise de La Rochelle et l'édit de grâce, les guerres civiles cessèrent, et il n'y eut plus que des disputes[2]. On imprimait de part et d'autre de ces gros livres qu'on ne lit plus. Le clergé et surtout les jésuites[3] cherchaient à convertir des huguenots. Les ministres tâchaient d'attirer quelques catholiques à leurs opinions. Le conseil du roi était occupé à rendre des arrêts pour un cimetière que les deux religions se disputaient dans un village, pour un temple bâti sur un fonds appartenant autrefois à l'Église, pour des écoles, pour des droits de châteaux, pour des enterrements, pour des cloches; et rarement les réformés gagnaient leurs procès[4]. Il n'y eut plus, après tant de dévastations et de saccagements, que ces petites épines. Les huguenots n'eurent plus de chef, depuis que le duc de Rohan cessa de l'être et que la maison de Bouillon n'eut plus Sedan. Ils se firent

mais plus de quatre-vingts), Brachet de la Milletière publia, pour préparer cette *paix chrétienne*, divers ouvrages qui firent du bruit, mais furent condamnés à la fois par la Sorbonne catholique et par les Synodes protestants.

1. C'est ce qu'on a souvent dit dans la suite du dix-septième siècle (voy. C. Rousset, *Louvois*, t. III, p. 432). Mais rien ne prouve que Richelieu ait conçu un tel dessein. Il protégea presque toujours les Réformés, les admit aux emplois, respecta leurs temples, subventionna leur culte, autorisa, tout en les surveillant, leurs assemblées religieuses. S'il y eut parfois — rarement — des rigueurs contre eux sous son ministère, il semble que le zèle des officiers royaux et des cours de justice en soit principalement responsable. Le cardinal avait pour principe qu' « il ne fallait pas étendre ce qui est porté par l'Édit » [de Nantes,] « mais aussi » ne rien retrancher des « grâces qui y sont accordées. » — Voy. p. 648, n. 1.

2. Les disputes mêmes devinrent de moins en moins fréquentes. Il y eut, vers cette date, jusqu'en 1650 environ, une sorte de trêve dans la polémique des deux religions.

3. « L'hérésie attendra en vain que la Compagnie [de Jésus] la tolère même tacitement, » lit-on dans un document publié par un jésuite en 1640.

4. Le Conseil du Roi était encore plus impartial en pareille matière que les Parlements, et ceux-ci plus que les tribunaux inférieurs, dominés sans doute par les influences du clergé local. Ces persécutions périodiques paraissent vers 1630; elles redoublèrent à partir de 1656; mais à dater de 1661, elles se multiplient avec l'encouragement plus ou moins tacite du pouvoir central.

même un mérite de rester tranquilles au milieu des factions de la Fronde et des guerres civiles[1] que des princes, des parlements et des évêques excitèrent, en prétendant servir le roi contre le cardinal Mazarin.

Il ne fut presque point question de religion pendant la vie de ce ministre[2]. Il ne fit nulle difficulté de donner la place de contrôleur-général des finances à un calviniste étranger, nommé Hervart[3]. Tous les réformés entrèrent, dans les fermes[4], dans les sous-fermes, dans toutes les places qui en dépendent.

Colbert, qui ranima l'industrie de la nation, et qu'on peut regarder comme le fondateur du commerce, employa beaucoup de huguenots dans les arts, dans les manufactures, dans la marine. Tous ces objets utiles, qui les occupaient, adoucirent peu à peu dans eux la fureur épidémique de la controverse; et la gloire qui environna cinquante ans Louis XIV, sa puissance, son gouvernement ferme et vigoureux, ôtèrent au parti réformé, comme à tous les ordres de l'État, toute idée de résistance. Les fêtes magnifiques d'une cour galante jetaient même du ridicule sur le pédantisme des huguenots. A mesure que le bon goût se perfectionnait, les psaumes[5] de Marot et de Bèze ne pouvaient plus insensiblement inspirer que du dégoût[6]. Ces psaumes, qui avaient charmé la cour

1. Voyez la déclaration royale de Saint-Germain du 21 mai 1652, une lettre de Mazarin, en 1657, au Synode de Loudun, une de Louis XIV au duc de Saint-Aignan, du 1er août 1666.

2. Les Assemblées du Clergé ne cessaient cependant de protester contre la tolérance accordée à la « religion prétendue réformée »; (Voy. plus loin, p. 651, n. 3), mais ce qui est vrai, c'est que Mazarin se souciait peu de toutes ces querelles.

3. Calviniste d'Augsbourg, banquier du cardinal. « Ce fut lui qui, après la mort du duc Bernard de Saxe Weimar, donna son armée à la France en avançant tout l'argent nécessaire; qui retint cette même armée et d'autres régiments dans le service du roi, lorsque le vicomte de Turenne voulut la faire révolter en 1649. Lorsqu'on arrêta Fouquet, Hervart prêta encore au roi deux millions. Il jouait un jeu prodigieux et perdit souvent cent mille écus dans une séance. » Cette profusion lui fit préférer Colbert. « Sa famille quitta le royaume après la Révocation et porta ses biens immenses dans les pays étrangers. » (Voltaire, *Liste des surintendants des finances*).

4. On sait que sous l'ancien régime, la perception des impôts était *affermée* à des financiers.

5. Vers 1533, pour donner au nouveau culte les chants religieux qu'il n'avait pas encore, Marot, à l'instigation de Marguerite de Valois, se mit à traduire une cinquantaine des *Psaumes* de l'Ancien Testament. Vingt ans après, Théodore de Bèze, à la demande de Calvin, continua cette traduction.

6. Il est difficile de ne pas approuver ce jugement au point de vue littéraire. Ni la nature du talent de Marot,—fait surtout d'une spirituelle

de François II, n'étaient plus faits que pour la populace sous Louis XIV. La saine philosophie, qui commença vers le milieu de ce siècle à percer un peu dans le monde, devait encore dégoûter à la longue les honnêtes gens[1] des disputes de controverse[2].

Mais, en attendant que la raison se fît peu à peu écouter des hommes, l'esprit même de dispute pouvait servir à entretenir la tranquillité de l'État; car, les jansénistes commençant alors à paraître avec quelque réputation, ils partageaient les suffrages de ceux qui se nourrissent de ces subtilités : ils écrivaient contre les jésuites et contre les huguenots ; ceux-ci répondaient aux jansénistes et aux jésuites ; les luthériens de la province d'Alsace écrivaient contre eux tous. Une guerre de plume entre tant de partis, pendant que l'État était occupé de grandes choses et que le gouvernement était tout-puissant, ne pouvait devenir en peu d'années qu'une occupation de gens oisifs, qui dégénère tôt ou tard en indifférence.

Louis XIV était animé contre les réformés par les remontrances continuelles de son clergé, par les insinuations des jésuites, par la cour de Rome, et enfin par le chancelier Le Tellier et Louvois son fils, tous deux ennemis de Colbert[3], et

gentillesse, — ni sa versification préférée, — légère et sautillante qu'elle est, — ni enfin la langue encore puérile et indécise du seizième siècle commençant ne lui permettaient de rendre décemment la grandeur de l'original. En voici un échantillon (*Paraphr. du Ps.* XXXIII) :

Chantez de Dieu par mélodie ‖ nouveau vers, nouvelle chanson, ‖ Et que bien on la psalmodie ‖ à haute voix et plaisant son. ‖ Car ce que Dieu mande ‖ qu'il dit et commande ‖ est juste et parfait : ‖ Tout ce qu'il propose, ‖ qu'il fait et dispose ‖ à fiance est fait.

Quant à Bèze, dans sa traduction, il est, dit A. Sayous (*Écriv. français de la Réformation*), « bien au-dessous de Marot ».

1. Les gens du monde, les gens « bien élevés ».

2. Sans partager le mépris de Voltaire ni pour le « pédantisme » des huguenots, — qui n'était le plus souvent que le sérieux d'une vie plus régulière, — ni pour les disputes de controverse, — qui attestent chez ceux qui s'y livrent une ardeur de conviction respectable, — il faut reconnaître la réalité des résultats constatés par l'historien du *Siècle de Louis XIV*.

3. Telles furent bien, en effet, les influences principales qui pesèrent sur Louis XIV. L'action continue du clergé, dans ses assemblées quinquennales, et, dans l'intervalle, par le moyen de ses « agents généraux », a été très bien mise en lumière par N. Weiss (*Encycl. des sc relig.*, art. *France protestante*), par F. Puaux (*Rev. hist.*, 1885, t. XXIX). Cf. C. Rousset, *Louvois*, t. III, et, sur les motifs qui permirent au clergé de se faire écouter, plus haut, p. 629, n. 2. « En 1661, l'assemblée du Clergé accorde au roi deux millions en échange de treize arrêts et déclarations [contre les protestants]... En 1665, quatre millions sont votés en échange de près de 60 articles contre les huguenots publiés en 1666. » N. Weiss. — Quant à l'influence des jésuites

qui voulaient perdre les réformés comme rebelles, parce que Colbert les protégeait comme des sujets utiles. Louis XIV, nullement instruit d'ailleurs du fond de leur doctrine, les regardait, non sans quelque raison, comme d'anciens révoltés soumis avec peine[1]. Il s'appliqua d'abord à miner par degrés, de tous côtés, l'édifice de leur religion: on leur ôtait un temple sur le moindre prétexte ; on leur défendit d'épouser des filles catholiques ; et, en cela, on ne fut pas peut-être assez politique : c'était ignorer le pouvoir d'un sexe que la cour, pourtant, connaissait si bien. Les intendants et les évêques tâchaient, par les moyens les plus plausibles, d'enlever aux huguenots leurs enfants[2]. Colbert eut ordre, en 1681, de ne plus recevoir aucun homme de cette religion dans les fermes. On les exclut autant qu'on le put, des communautés des *arts et métiers*. Le roi, en les tenant ainsi sous le joug, ne l'appesantissait pas toujours. On défendit par des arrêts toute violence contre eux[3]. On mêla les insinuations aux sévérités, et il n'y eut alors de rigueur qu'avec les formalités de la justice.

On employa surtout un moyen souvent efficace de conversion : ce fut l'argent ; mais on ne fit pas assez d'usage de ce ressort[4]. Pellisson fut chargé de ce ministère secret. C'est ce même Pellisson, longtemps calviniste, si connu par ses ouvrages, par une éloquence pleine d'abondance, par son attachement au surintendant Fouquet, dont il avait été le premier commis, le favori, et la victime. Il eut le bonheur d'être éclairé et de changer de religion, dans un temps où ce

voir plus haut, p.649, n. 3. La part de la cour de Rome, et surtout de Le Tellier et de son fils, furent infiniment moindres. Bien que Mme de Maintenon n'ait pas eu dans cette affaire une action prépondérante, elle fut néanmoins l'auxiliaire des Jésuites et des agents du clergé, elle fit sans scrupules le métier de convertisseuse, et à cause de son influence sur le roi, elle devrait, elle aussi, être nommée ici.

1. C'est du moins ce que les publicistes catholiques s'efforçaient d'enraciner dans son esprit. Cf. sur la polémique relative à ces matières, notre ouvrage sur *Bossuet historien du Protestantisme*, l. III, chap. II et IV. — Il est évident que, *si l'on admet* avec Voltaire que toute résistance des sujets contre le prince, en matière de conscience, est interdite, les huguenots ont été des *révoltés*. Mais la majeure de ce raisonnement n'est pas incontestable.

2. Ce qu'avait expressément défendu l'article 18 de l'Édit de Nantes.

3. Exact. En 1682, Louis XIV recommande encore aux intendants « de n'employer que la force des raisons ». Le malheur est que dès l'année précédente les *dragonnades* (voir p. 656), avaient commencé.

4. En Dauphiné le prix d'une conscience n'était que de sept ou huit livres, en Aunis de douze ou treize ; Pellisson ne voulait le porter à cent livres que dans les cas exceptionnels.

changement pouvait le mener aux dignités et à la fortune[1]. Il prit l'habit ecclésiastique, obtint des bénéfices et une place de maître des requêtes. Le roi lui confia le revenu des abbayes de Saint-Germain-des-Prés et de Cluny, vers l'année 1677, avec les revenus du tiers des économats[2], pour être distribués à ceux qui voudraient se convertir. Le cardinal Lecamus[3], évêque de Grenoble, s'était déjà servi de cette méthode. Pellisson, chargé de ce département, envoyait l'argent dans les provinces. On tâchait d'opérer beaucoup de conversions pour peu d'argent. De petites sommes, distribuées à des indigents, enflaient la liste que Pellisson présentait au roi tous les trois mois, en lui persuadant que tout cédait dans le monde à sa puissance ou à ses bienfaits.

Le conseil[4], encouragé par ces petits succès, que le temps eût rendus plus considérables, s'enhardit, en 1681, à donner une déclaration par laquelle les enfants étaient reçus à renoncer à leur religion à l'âge de sept ans[5]; et à l'appui de cette déclaration, on prit dans les provinces beaucoup d'enfants pour les faire abjurer, et on logea des gens de guerre chez les parents[6].

Ce fut cette précipitation du chancelier Le Tellier et de

1. Voir la *Liste des écrivains*.

2. On appelait ainsi, sous l'ancien régime, l'administration des biens temporels d'un évêché, exercée, pendant la vacance du siège épiscopal, par un agent nommé par le roi en vertu du droit de régale. (Chéruel, *ouvrage cité*). — Voir plus haut, p. 624, n. 1.

3. Étienne Le Camus, mort en 1707, fut, dit Sainte-Beuve, « l'un des plus grands convertis du dix-septième siècle. » Devenu, après une vie dissipée, évêque de Grenoble, il se signala par sa piété et ses vertus. Ami des Jansénistes et de la cour de Rome, il était peu en faveur à Versailles. On a de lui une lettre à Louvois où il proteste contre les « logements de guerre (v. plus loin) » et autres vexations dont les huguenots ou les « nouveaux catholiques » étaient les victimes.

4. Il s'agit ici, non pas du *Conseil de conscience*, spécialement chargé des affaires ecclésiastiques et qui se composait, avec le Roi, de l'archevêque de Paris et du confesseur de Louis XIV (alors le père La Chaise); — mais du *Conseil du Roi*.

5. Arrêt du 17 juin. — Déjà en 1678, un arrêt donnait des tuteurs catholiques, — le père et la mère étant encore vivants, — aux enfants qui abjuraient.

6. « Jusqu'à la fin du dix-septième siècle, les soldats étaient logés soit dans des forteresses, soit dans les maisons des bourgeois. Ce n'est qu'en 1692 que l'on se mit à construire des casernes à Paris : ce qui sera, dit Dangeau, un grand soulagement pour les habitants. » (Chéruel, *ouvrage cité*). A plus forte raison, l'obligation du logement était-elle une plaie quand l'autorité l'imposait à titre de punition : car alors il devait être fourni « en pure perte », c'est-à-dire sans qu'il y eût une répartition régulière des troupes chez les habitants de la ville punie, ni d'indemnité pour les frais qu'elles faisaient.

Louvois, son fils[1], qui fit d'abord déserter, en 1681, beaucoup de familles du Poitou, de la Saintonge et des provinces voisines. Les étrangers se hâtèrent d'en profiter[2].

Les rois d'Angleterre et de Danemark, et surtout la ville d'Amsterdam, invitèrent les calvinistes de France à se réfugier dans leurs États, et leur assurèrent une subsistance. Amsterdam s'engagea même à bâtir mille maisons pour les fugitifs[3].

Le conseil vit les suites dangereuses de l'usage trop prompt de l'autorité, et crut y remédier par l'autorité même. On sentait combien étaient nécessaires les artisans dans un pays où le commerce florissait, et les gens de mer dans un temps où l'on établissait une puissante marine. On ordonna la peine des galères contre ceux de ces professions qui tenteraient de s'échapper.

On remarqua que plusieurs familles calvinistes vendaient leurs immeubles. Aussitôt parut une déclaration qui confisqua tous ces immeubles, en cas que les vendeurs sortissent dans un an du royaume. Alors la sévérité redoubla contre les ministres. On interdisait leurs temples sur la plus légère contravention. Toutes les rentes laissées par testament aux consistoires furent appliquées aux hôpitaux du royaume.

On défendit aux maîtres d'école calvinistes de recevoir des pensionnaires. On mit les ministres à la taille[4]; on ôta la noblesse aux maires protestants. Les officiers de la maison du roi, les secrétaires du roi qui étaient protestants, eurent ordre de se défaire de leurs charges. On n'admit plus ceux de cette religion, ni parmi les notaires, les avocats, ni même dans la fonction de procureurs.

Il était enjoint à tout le clergé de faire des prosélytes, et

1. Aux noms de Le Tellier et de Louvois, il faut ajouter ceux de Châteauneuf et de Marillac. Châteauneuf, secrétaire d'État, n'avait que les affaires des huguenots dans son département. Il semble avoir rivalisé de zèle avec Louvois dont le pouvoir était plus grand que le sien. — Quant à Marillac, intendant du Poitou, que Louvois avait sous ses ordres, c'est lui qui contribua surtout à entraîner le secrétaire d'État de la Guerre dans la voie des violences. En 1681, il prit sur lui de faire loger les dragons chez *les seuls religionnaires* de sa province, avec gratuité de nourriture, et même avec l'obligation pour les logeurs de fournir « trente sols par place et aux officiers à proportion ». C'était le pillage organisé.

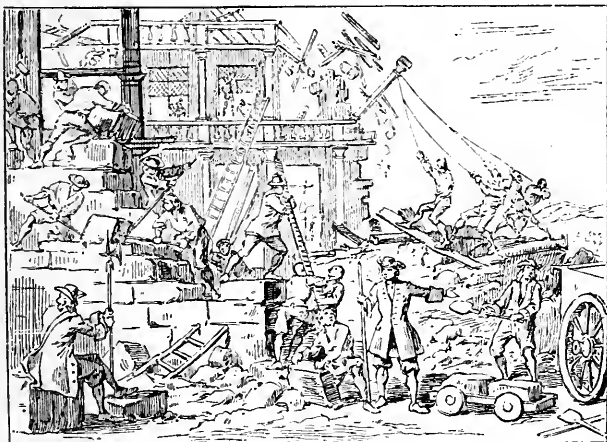
2. Et sans doute aussi les Français, d'une autre façon. Mme de Maintenon écrivait à son frère, en 1681, pour l'engager à acheter des terres dans ces provinces qui devenaient désertes.

3. Voir, pour plus de détails, Ch. Weiss, *Histoire des réfugiés protestants*.

4. Ils en étaient exempts, comme les ecclésiastiques catholiques.

il était défendu aux pasteurs réformés d'en faire, sous peine de bannissement perpétuel. Tous ces arrêts étaient publiquement sollicités par le clergé de France. C'était, après tout, les enfants de la maison[1], qui ne voulaient point de partage avec des étrangers introduits par force.

Pellisson continuait d'acheter des convertis; mais Mme Hervart, veuve du contrôleur-général des finances, animée de ce



Démolition en 1685 du temple de Charenton construit sur les dessins de Debrosse.

zèle de religion qu'on a remarqué de tout temps dans les femmes, envoyait autant d'argent pour empêcher les conversions, que Pellisson pour en faire.

(1682) Enfin, les huguenots osèrent désobéir en quelques endroits. Ils s'assemblèrent dans le Vivarais et dans le Dauphiné, près des lieux où l'on avait démoli leurs temples. On les attaqua ; ils se défendirent. Ce n'était qu'une très légère étincelle du feu des anciennes guerres civiles. Deux ou trois cents malheureux, sans chefs, sans places, et même sans desseins, furent dispersés en un quart d'heure : les supplices suivirent leur défaite. L'intendant du Dauphiné fit rouer le petit-fils du pasteur Chamier[2], qui avait dressé l'édit de

1. Pour cette appréciation, voir plus haut, page 652, note 1.

2. Daniel Chamier, savant ministre protestant (1565-1621), auteur de

Nantes. Il est au rang des plus fameux martyrs de la secte, et ce nom de Chamier a été longtemps en vénération chez les protestants.

(1683) L'intendant du Languedoc[1] fit rouer vif le prédicant Chomel[2]. On condamna trois autres au même supplice, et dix à être pendus ; la fuite qu'ils avaient prise les sauva, et ils ne furent exécutés qu'en effigie.

Tout cela inspirait la terreur, et en même temps augmentait l'opiniâtreté. On sait trop que les hommes s'attachent à leur religion à mesure qu'ils souffrent pour elle.

Ce fut alors qu'on persuada au roi qu'après avoir envoyé des missionnaires dans toutes les provinces, il fallait y envoyer des dragons[3]. Ces violences parurent faites à contretemps; elles étaient les suites de l'esprit qui régnait alors à la cour, que tout devait fléchir au nom de Louis XIV. On ne songeait pas que les huguenots n'étaient plus ceux de Jarnac, de Moncontour et de Coutras; que la rage des guerres civiles était éteinte; que cette longue maladie était dégénérée en langueur; que tout n'a qu'un temps chez les hommes ; que si les pères avaient été rebelles sous Louis XIII, les enfants étaient soumis sous Louis XIV. On voyait en

plusieurs ouvrages de controverse. Il fut de la commission chargée d'établir l'Édit. Son petit-fils s'appelait Moïse ou Antoine.

1. Henri Daguesseau, père du célèbre chancelier Henri-François Daguesseau. Il n'exécutait qu'à contrecœur et à demi les ordres de Louvois. Rappelé à Paris en 1685, il devint plus tard, directeur général du commerce et des manufactures.

2. « Son vrai nom est Isaac Homel. » E. Bourgeois.

3. On a vu précédemment que l'intendant du Poitou, Marillac, fut le premier à pratiquer ce moyen de conversion. Au milieu de 1685, Louvois envoya de nouveau des dragons à Lamoignon de Bâville, successeur de Marillac, en Poitou; au marquis de Boufflers en Guyenne; à Nicolas Foucault, intendant de Béarn. Ce dernier, qui « se ruait tête baissée sur le Calvinisme, comme un taureau qui voit du rouge », employait déjà contre les huguenots « le corps d'armée que Louvois avait rassemblé sur la frontière d'Espagne pour dissuader le gouvernement espagnol de disposer des Pays-Bas en faveur de l'Électeur de Bavière (voir plus haut, p. 265-266) » (C. Rousset, *Louvois*). Il y eut aussi des dragons en Normandie, Champagne et Bourgogne. Sous le nom de *logements*, c'était le régime de l'état de siège en pays conquis. Dans la généralité de Soissons, écrit Louvois le 23 novembre, « les gens de guerre, pendant qu'ils seront chez les gens de la R. P. R., » devront « à l'égard du fourrage, subsister à leurs dépens, être nourris grassement par eux, et outre ce, toucher vingt sols ». Et dans les généralités de Bordeaux et de Montauban, avait-il écrit le 8 septembre précédent, ils devront « éplucher » les religionnaires, c'est-à-dire, comme il l'explique, emprisonner les opiniâtres, « dissiper » les assemblées, « pendre les récalcitrants ».

Angleterre, en Hollande, en Allemagne, plusieurs sectes, qui s'étaient mutuellement égorgées le siècle passé, vivre maintenant en paix dans les mêmes villes. Tout prouvait qu'un roi absolu pouvait être également bien servi par des catholiques et par des protestants. Les luthériens d'Alsace en étaient un témoignage authentique. Il parut enfin que la reine Christine avait eu raison de dire dans une de ses lettres, à l'occasion de ces violences et de ces émigrations : « Je considère la France comme un malade à qui l'on coupe bras et jambes, pour le traiter d'un mal que la douceur et la patience auraient entièrement guéri. »

Louis XIV, qui, en se saisissant de Strasbourg, en 1681, y protégeait le Luthéranisme [1], pouvait tolérer dans ses États le Calvinisme, que le temps aurait pu abolir, comme il diminue un peu, chaque jour, le nombre des luthériens en Alsace. Pouvait-on imaginer qu'en forçant un grand nombre de sujets, on n'en perdrait pas un plus grand nombre, qui, malgré les édits et les gardes, échapperait par la fuite à une violence regardée comme une horrible persécution? Pourquoi, enfin, vouloir faire haïr à plus d'un million d'hommes un nom cher et précieux, auquel, et protestants et catholiques, et Français et étrangers, avaient alors joint celui de *grand?* La politique même semblait pouvoir engager à conserver les calvinistes, pour les opposer aux prétentions continuelles de la cour de Rome. C'était en ce temps même que le roi avait ouvertement rompu avec Innocent XI, ennemi de la France. Mais Louis XIV, conciliant les intérêts de sa religion et ceux de sa grandeur, voulut à la fois humilier le pape d'une main, et écraser le Calvinisme de l'autre.

Il envisageait, dans ces deux entreprises, cet éclat de gloire

1. Ceci n'est qu'à demi vrai. Sans doute « par la capitulation de Strasbourg (1681), il avait été stipulé que la ville garderait le libre exercice de sa religion et la propriété de ses biens ecclésiastiques ; la cathédrale seule devait être rendue aux catholiques ». Et « en 1684, le roi s'engagea de nouveau à laisser aux luthériens et aux réformés d'Alsace leur entière liberté ». Mais « ses agents n'en continuèrent pas moins à protéger le catholicisme » aux dépens des églises rivales. Dès 1684, l'intendant Lagrange avait exempté de toute charge de guerre, pendant trois ans, ceux qui se convertiraient ; une ordonnance de 1685 leur accorda aussi trois ans pour l'acquittement de leurs dettes. Enfin, « par une violation flagrante de la capitulation », une déclaration de 1687 établit « que les charges et emplois qui donnaient accès à l'administration municipale ou qui en dépendaient, seraient remplis alternativement par des protestants et des catholiques ». (Ch. Schmidt, *Encyclopédie des sciences religieuses*, art. *Alsace*.)

dont il était idolâtre en toutes choses[1]. Les évêques, plusieurs intendants, tout le conseil, lui persuadèrent que ses soldats, en se montrant seulement, achèveraient ce que ses bienfaits et les missions avaient commencé. Il crut n'user que d'autorité; mais ceux à qui cette autorité fut commise usèrent d'une extrême rigueur.

Vers la fin de 1684, et au commencement de 1685, tandis que Louis XIV, toujours puissamment armé, ne craignait aucun de ses voisins, les troupes furent envoyées dans toutes les villes et dans tous les châteaux où il y avait le plus de protestants[2]; et comme les dragons, assez mal disciplinés dans ce temps-là, furent ceux qui commirent le plus d'excès, on appela cette exécution *la dragonnade*.

Les frontières étaient aussi soigneusement gardées qu'on le pouvait, pour prévenir la fuite de ceux qu'on voulait réunir à l'Église. C'était une espèce de chasse qu'on faisait dans une grande enceinte.

Un évêque[3], un intendant, ou un subdélégué, ou un curé, ou quelqu'un d'autorisé marchait à la tête des soldats. On assemblait les principales familles calvinistes, surtout celles

1. Très juste. Sur ce trait du caractère de Louis XIV, Saint-Simon (confirmé en ceci par tous les contemporains) est inépuisable. Voyez dans les *Scènes et Portraits* tirés de ses Mémoires, par E. de Lanneau, t. I, pages 13 à 15, 21, 77, etc. — Mais il faut tenir compte aussi de trois autres motifs : 1° la dévotion. « Il ne s'était jamais vu, dit Saint-Simon, si grand devant les hommes, *ni si avancé devant Dieu dans la réparation de ses péchés et du scandale de sa vie ;* » 2° la politique à l'égard de Rome; c'était, dit Dareste (*Hist. de France*), donner « des gages de son orthodoxie au clergé et aux catholiques scrupuleux que pouvait inquiéter l'affaire de la Régale »; 3° l'action secrète et inconsciemment subie de cette tendance à l'*unité* qui, depuis plusieurs siècles, dirigeait et animait la politique intérieure de la France. (Voir, sur ce point, C. Rousset, *ouvrage cité*, t. III, p. 429-433, et A. Sorel, *l'Europe et la Révolution*, t. I, p. 190-192.)

2. Louvois écrit à son père le 7 septembre 1685 que, d'après des lettres de Boufflers, « depuis le 15 août jusqu'à ce jour, il s'est fait 50 000 *conversions* dans la généralité de Bordeaux et 20 000 dans celle de Montauban ». Il assure le roi que la rapidité dont cela va est telle qu'avant la fin du mois, il ne restera pas 100 000 religionnaires dans toute la généralité de Bordeaux, « où il y en avait 150 000 le 15e du mois passé ». (Voir les documents cités dans le *Bulletin historique du protestantisme français* de 1885.)

3. Les évêques, — sauf, peut-être, dans quelques diocèses du midi de la France où les passions religieuses étaient fort surexcitées, — eurent infiniment moins de part que les intendants à cette triste besogne. (Cf. Rousset, *ouvrage cité*, t. III, p. 478.) C'étaient les intendants qui se transportaient sur les lieux, menaçaient, maltraitaient, « confessaient » les huguenots intimidés, et recevaient les abjurations. Les évêques avaient pour mission ou d'aller prêcher les masses récalci-

qu'on croyait les plus faciles. Elles renonçaient à leur religion au nom des autres, et les obstinés étaient livrés aux soldats, qui eurent toute licence, excepté celle de tuer. Il y eut pourtant plusieurs personnes si cruellement maltraitées, qu'elles en moururent. Les enfants des réfugiés, dans les pays étrangers, jettent encore des cris sur cette persécution de leurs pères : ils la comparent aux plus violentes que souffrit l'Église dans les premiers temps.

C'était un étrange contraste que du sein d'une cour voluptueuse, où régnaient la douceur des mœurs, les grâces, les charmes de la société, il partît des ordres si durs et si impitoyables. Le marquis de Louvois porta dans cette affaire l'inflexibilité de son caractère[1]; on y reconnut le même génie[2] qui avait voulu ensevelir la Hollande sous les eaux, et qui, depuis, mit le Palatinat en cendres. Il y a encore des lettres de sa main, de cette année, 1685, conçues en ces termes : « Sa Majesté veut qu'on fasse éprouver les dernières rigueurs à ceux qui ne voudront pas se faire de sa religion ; et ceux qui auront la sotte gloire de vouloir demeurer les derniers doivent être poussés jusqu'à la dernière extrémité. »

Paris ne fut point exposé à ces vexations; les cris se seraient fait entendre au trône de trop près[3]. On veut bien faire des malheureux, mais on souffre d'entendre leurs clameurs.

(1685) Tandis qu'on faisait ainsi tomber partout les temples[4] et qu'on demandait dans les provinces des abjurations à main armée, l'édit de Nantes fut enfin cassé au mois d'octobre 1685[5]; et on acheva de ruiner l'édifice qui était déjà miné de toutes parts.

trantes, ou d' « instruire » les particuliers qu'on leur amenait de gré ou de force.

1. Voir sur ce point l'*Histoire* déjà citée, de Camille Rousset.

2. Tempérament, caractère; sens fréquent au dix-septième siècle.

3. Il y eut cependant des dragons dans les environs de Paris, où les maisons de campagne des notables protestants furent pillées, par exemple à Villiers-le-Bel. Dans Paris même, les vexations furent plutôt clandestines.

4. En 1660, il y avait en France 813 temples; en 1685, il n'en restait plus que 243. Pendant les trente jours du mois de septembre 1685, le Conseil prononça ou les intendants exécutèrent la fermeture ou la destruction de 31 temples.

5. Cet acte fut signé par le roi le 17 octobre et enregistré au Parlement de Paris le 22. Il est exposé, dans le préambule, que l'Édit de Nantes a été donné par Henri IV « pour maintenir la tranquillité dans son royaume et pour être plus en état de travailler à réunir à l'Église ceux qui s'en étaient si facilement

La Chambre de l'édit[1] avait déjà été supprimée. Il fut ordonné aux conseillers calvinistes du Parlement de se défaire de leurs charges. Une foule d'arrêts du conseil parut coup sur coup, pour extirper les restes de la religion proscrite. Celui qui paraissait le plus fatal fut l'ordre d'arracher les enfants aux prétendus réformés, pour les remettre entre les mains des plus proches catholiques: ordre contre lequel la nature réclamait à si haute voix qu'il ne fut pas exécuté[2].



Médaille commémorative de la révocation de l'Édit de Nantes.

Mais dans ce célèbre édit qui révoqua celui de Nantes, il

éloignés ». Or, ce dessein de réunion qui n'a pu être accompli, pour des raisons majeures, ni par Henri IV ni par Louis XIII, a été repris par Louis XIV, et avec un tel succès dit le texte, que « la meilleure et la plus grande partie » des P. R. « ont embrassé la religion catholique ». Par conséquent, la double raison qui a donné naissance à l'Édit, ne subsiste plus; « l'exécution de l'Édit de Nantes et de tout ce qui a été ordonné en faveur de la R. P. R. demeure inutile, » et « nous avons jugé que nous ne pouvions rien faire de mieux pour effacer entièrement la mémoire des troubles, de la confusion et des maux que le progrès de cette fausse religion a causés dans notre royaume et qui ont donné lieu audit Édit, ... que de [le] révoquer entièrement ».

1. Tribunal exceptionnel, qui avait pour mission de juger les conflits soulevés par l'application de l'Édit de Nantes.

2. Cet arrêt ne fut peut-être exécuté que rarement, quand le père et la mère étaient vivants, mais quand l'un et l'autre étaient décédés, et qu'il ne restait que des grands-parents ou des collatéraux, on profitait assez souvent des rivalités qui s'élevaient entre les parents protestants et les parents catholiques pour s'emparer des enfants. C'est ainsi que, dans l'évêché de Meaux, nous voyons, en 1700, Bossuet demander au ministre l'internement dans le couvent des *Nouvelles Catholiques* des demoiselles de Chalendos demeurant *chez leur frère*, et des demoiselles de Neuville « sans père et sans mère et dont le frère est en Angleterre ». C'est du reste un des *très rares* actes de persécution avé-

paraît[1] qu'on prépara un événement tout contraire au but qu'on s'était proposé. On voulait la réunion des calvinistes à l'Église dans le royaume. Gourville, homme très judicieux[2], consulté par Louvois, lui avait proposé, comme on sait, de faire enfermer tous les ministres et de ne relâcher que ceux qui, gagnés par des pensions secrètes, abjureraient en public et serviraient à la réunion plus que des missionnaires et des soldats. Au lieu de suivre cet avis politique, il fut ordonné, par l'édit, à tous les ministres qui ne voulaient pas se convertir, de sortir du royaume dans quinze jours. C'était s'aveugler que de penser qu'en chassant les pasteurs, une grande partie du troupeau ne suivrait pas. C'était bien présumer de sa puissance et mal connaître les hommes, de croire que tant de cœurs ulcérés et tant d'imaginations échauffées par l'idée du martyre, surtout dans les pays méridionaux de la France, ne s'exposeraient pas à tout, pour aller chez les étrangers publier leur constance et la gloire de leur exil, parmi tant de nations envieuses de Louis XIV, qui tendaient les bras à ces troupes fugitives.

Le vieux chancelier Le Tellier, en signant l'édit, s'écria plein de joie : « *Nunc dimittis servum tuum, Domine.... quia viderunt oculi mei salutare tuum* ». Il ne savait pas qu'il signait un des grands malheurs de la France[3].

Louvois, son fils, se trompait encore, en croyant qu'il suf-

rée que l'on ait le regret de trouver dans l'histoire de l'épiscopat de Bossuet.

1. Il est évident maintenant.

2. Voir sur lui la *Liste des écrivains* et Sainte-Beuve, *Lundis*, t. V.

3. Note de Voltaire : « Si vous lisez l'*oraison funèbre* de Le Tellier par Bossuet, ce chancelier est un juste et un grand homme. Si vous lisez les *Annales* de l'abbé de Saint-Pierre, c'est un lâche et dangereux courtisan, un calomniateur adroit dont le comte de Grammont disait, en le voyant sortir d'un entretien particulier avec le roi : « Je crois voir une fouine qui vient d'égorger des poulets en se léchant le museau plein de leur sang ». (Cf. plus haut, p. 651.) Les paroles du comte de Grammont étaient excessives : Gourville se contente d'accuser Le Tellier d'avoir eu « un peu de penchant à la rancune ». Encore n'est-il pas prouvé que Le Tellier, en « frappant » ou en contribuant à « frapper » Fouquet et le directeur des finances Desmarets, ait obéi à des ressentiments personnels. En effet, Mme de Sévigné, amie de Fouquet, ne l'accuse de rien de tel; non plus que le protestant Ezéchiel Spanheim (*Relation de la cour de France*), ni Saint-Simon lui-même, si impitoyable pour les ministres de Louis XIV. Toutefois, l'épithète de *juste* ne convient pas plus à Le Tellier qu'à la grande majorité des hommes politiques, chez qui l'ambition se mêle toujours plus ou moins avec l'amour désintéressé d'une cause supérieure. Quant à l'appeler « grand homme », Bossuet l'a pu en forçant à peine la note de l'éloge obligé. Voir P. Jacquinet, notice et notes de l'*oraison funèbre de Le Tellier*.

firait d'un ordre de sa main pour garder toutes les frontières et toutes les côtes contre ceux qui se faisaient un devoir de la fuite. L'industrie[1] occupée à tromper la loi est toujours plus forte que l'autorité. Il suffisait de quelques gardes gagnés pour favoriser la foule des réfugiés. Près de cinquante mille familles, en trois ans de temps, sortirent du royaume et furent après suivies par d'autres[2]. Elles allèrent porter chez les étrangers les arts, les manufactures, la richesse[3]. Presque tout le nord de l'Allemagne, pays encore agreste et dénué d'industrie, reçut une nouvelle face de ces multitudes transplantées. Elles peuplèrent des villes entières. Les étoffes, les galons, les chapeaux, les bas, qu'on achetait auparavant de la France, furent fabriqués par eux. Un faubourg entier de Londres fut peuplé d'ouvriers français en soie ; d'autres y portèrent l'art de donner la perfection aux cristaux, qui fut alors perdu en France. On trouve encore très communément dans l'Allemagne l'or que les réfugiés y répandirent[4]. Ainsi la France perdit environ cinq cent mille habitants, une quantité prodigieuse d'espèces, et surtout des arts dont ses ennemis s'enrichirent. La Hollande y gagna d'excellents officiers et des soldats. Le prince d'Orange et le duc de Savoie eurent des régiments entiers de réfugiés. Ces mêmes souverains de Savoie et de Piémont, qui avaient exercé tant de cruautés contre les réformés de leur pays, soudoyaient ceux de France ; et ce n'était pas assurément par zèle de religion que le prince d'Orange les enrôlait. Il y en eut qui s'établirent jusque vers le cap de Bonne-Espérance. Le neveu

1. L'activité, l'habileté (sens latin).

2. Ch. Weiss évalue à 250 000 ou 300 000 personnes le nombre des protestants qui s'expatrièrent pendant les quinze dernières années du dix-septième siècle. D'autres auteurs à 6 ou 800 000.

3. « Qu'on lise, dit un historien contemporain, non les pamphlets qu'ont écrits les calvinistes réfugiés en Hollande, en Angleterre, en Allemagne ou en Suisse, mais les mémoires que les Intendants ont rédigés en 1698 pour l'instruction du duc de Bourgogne, et l'on verra qu'à la suite du départ des protestants la population de plusieurs généralités avait baissé d'un tiers et que certaines industries avaient disparu dans l'Angoumois, la Touraine, le Lyonnais, la Normandie, la Champagne et le Maine. La marine marchande déclinait, non seulement parce que les Réformés, dans la main desquels elle avait été presque exclusivement, avaient émigré, mais encore parce que les Hollandais et les Anglais avaient mis, par esprit de religion, le commerce français en interdit. » L. Auquez.

4. Note de Voltaire : « Le comte d'Avaux, dans ses *Lettres*, dit qu'on lui rapporta qu'à Londres on frappa 60 000 guinées de l'or que les réfugiés y avaient fait passer : on lui avait fait un rapport trop exagéré. »

du célèbre Duquesne, lieutenant-général de la marine, fonda une petite colonie à cette extrémité de la terre ; elle n'a pas prospéré ; ceux qui s'embarquèrent périrent pour la plupart. Mais, enfin, il y a encore des restes de cette colonie voisine des Hottentots[1]. Les Français ont été dispersés plus loin que les Juifs[2].

Ce fut en vain qu'on remplit les prisons et les galères de ceux qu'on arrêta dans leur fuite. Que faire de tant de malheureux, affermis dans leur croyance par les tourments? Comment laisser aux galères des gens de loi, des vieillards infirmes? On en fit embarquer quelques centaines pour l'Amérique. Enfin le conseil imagina que, quand la sortie du royaume ne serait plus défendue, les esprits n'étant plus animés par le plaisir secret de désobéir, il y aurait moins de désertions. On se trompa encore; et après avoir ouvert les passages, on les referma inutilement une seconde fois.

On défendit aux calvinistes, en 1685, de se faire servir par des catholiques, de peur que les maîtres ne pervertissent les domestiques ; et, l'année d'après, un autre édit leur ordonna de se défaire des domestiques huguenots, afin de pouvoir les arrêter comme vagabonds. Il n'y avait rien de stable dans la manière de les persécuter, que le dessein de les opprimer pour les convertir[3].

1. Ces « restes » furent plus nombreux et plus prospères que Voltaire ne le croit. En 1739, les Hollandais, en imposant à ces réfugiés leur langue, les gardèrent néanmoins dans la colonie.— L'Amérique du Nord (Virginie, Massachusetts, Connecticut) reçut également un assez grand nombre d'émigrés français.

2. Ce tableau des conséquences *matérielles* de la Révocation est exact. On peut le compléter par l'ouvrage très substantiel de M. Weiss (cité plus haut), par le *Louvois*, de C. Rousset, par l'article *Refuge* dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses* et par les histoires particulières des divers États où les protestants français se retirèrent. — Les conséquences *politiques* ont paru dans les chapitres précédents (dépossession facile des Stuarts, amis de la France, par Guillaume d'Orange ; ligue de toutes les puissances protestantes à Augsbourg; aliénation de l'amitié des petits États). — Les conséquences *intellectuelles* et *morales* sont plus malaisées à déterminer. Il est cependant évident « qu'un pays abandonné par des hommes tels que Jurieu, Bayle, Claude, Basnage, Ancillon, Denis Papin, a été diminué » (Anquez), et que la persécution des protestants, en faisant détester le catholicisme et l'intolérance, en encourageant l'hypocrisie dans les masses, en privant la population française d'une de ses parties les plus saines, a préparé le scepticisme matérialiste et l'abaissement de la moralité qui sont visibles au dix-huitième siècle.

3. Ajoutons qu'il y eut des relâchements dans la persécution : par exemple, après la paix de Ryswick, en 1698 (sauf toutefois dans le Midi), et surtout quand on eut cons-

Tous les temples détruits, tous les ministres bannis, il s'agissait de retenir dans la communion romaine tous ceux qui avaient changé par persuasion ou par crainte. Il en restait plus de quatre cent mille dans le royaume[1]. Ils étaient obligés d'aller à la messe et de communier[2]. Quelques-uns, qui rejetèrent l'hostie après l'avoir reçue, furent condamnés à être brûlés vifs. Les corps de ceux qui ne voulaient pas recevoir les sacrements à la mort étaient traînés sur la claie et jetés à la voirie[3].

Toute persécution fait des prosélytes, quand elle frappe pendant la chaleur de l'enthousiasme. Les calvinistes s'assemblèrent partout pour chanter leurs psaumes, malgré la peine de mort décernée contre ceux qui tiendraient des assemblées. Il y avait aussi peine de mort contre les ministres qui rentreraient dans le royaume, et cinq mille cinq cents livres de récompense pour qui les dénoncerait. Il en revint plusieurs[4] qu'on fit périr par la corde ou par la roue.

taté qu'un très grand nombre de « nouveaux catholiques », après avoir abjuré plus ou moins sincèrement « ne faisaient aucune assemblée, ne donnaient aucune prise sur eux, » mais vivaient à leur guise sans avoir aucun culte, du moins public. Voy. Jobez, *La France sous Louis XV*, t. I. — Il y eut à cette époque (1698) une espèce de consultation des Intendants et des évêques sur les mesures à prendre, et sur le genre et le degré de contrainte qu'il y avait lieu d'exercer. Bossuet, à cette occasion, se déclara partisan des mesures les plus douces et, pour l'époque, les plus tolérantes.

1. Note de Voltaire : « On a imprimé plusieurs fois qu'il y a encore en France trois millions de réformés. Cette exagération est intolérable. M. de Bâville n'en comptait pas 100000 en Languedoc et il était exact; il n'y en a pas 15000 dans Paris; beaucoup de villes et des provinces entières n'en ont point. »

2. « Presque tous les évêques, dit Saint-Simon, se prêtèrent à cette pratique subite et impie des abjurations et communions forcées. Beaucoup y forcèrent : la plupart animèrent les bourreaux, forcèrent les conversions et ces étranges convertis à la participation des divins mystères, pour grossir le nombre de leurs conquêtes dont ils envoyaient les états à la cour, pour en être d'autant plus considérés et approchés des récompenses. » — Il y eut cependant des exceptions. Si Fléchier, évêque de Nîmes, pensait avec plusieurs prélats, surtout dans le Midi, et avec Lamoignon de Bâville, intendant du Languedoc, qu'il était légitime d'obliger les « nouveaux catholiques » à la messe et à la communion, Bossuet et quelques autres considéraient cette contrainte comme une impiété sacrilège.

3. Le « procès des cadavres » est en effet établi par ordonnance du 24 mai 1686, et on en connaît quelques exemples; mais la mention d'exécutions aussi odieuses est assez rare dans l'histoire de ce temps, soit parce que les sentences de ce genre étaient rendues par les tribunaux inférieurs et ne recevaient pas d'application, soit parce qu'en effet ces atrocités répugnantes étaient réprouvées par l'opinion publique. La correspondance des Intendants prouve qu'à la plupart d'entre eux, du moins, ce châtiment ne plaisait guère.

4. « En 1700, trente-trois pasteurs

La secte subsista, en paraissant écrasée. Elle espéra [1] en vain, dans la guerre de 1689, que le roi Guillaume, ayant détrôné son beau-père catholique, soutiendrait en France le Calvinisme. Mais, dans la guerre de 1701, la rébellion et le fanatisme éclatèrent en Languedoc et dans les contrées voisines.

Cette rébellion fut excitée [2] par des prophéties. Les prédictions ont été de tout temps un moyen dont on s'est servi pour séduire les simples et pour enflammer les fanatiques. De cent événements que la fourberie ose prédire, si la fortune en amène un seul, les autres sont oubliés, et celui-là reste comme un gage de la faveur de Dieu et comme la preuve d'un prodige. Si aucune prédiction ne s'accomplit, on les explique, on leur donne un nouveau sens; les enthousiastes l'adoptent et les imbéciles le croient.

Le ministre Jurieu fut un des plus ardents prophètes [3]. Il commença par se mettre au-dessus d'un Cotterus, de je ne sais quelle Christine, d'un Justus Velsius, d'un Drabitius [4],

ou prédicateurs avaient été pendus ou roués depuis 1685. » N. Weiss.

1. Cette espérance était entretenue chez les « fidèles sous la croix » par les *écrits* du ministre Jurieu. Voir plus bas, n. 3. — Plus tard, en 1697, les Réformés crurent que les États protestants de l'Europe imposeraient à Louis XIV, comme condition de paix, le rétablissement de l'Édit.

2. Soutenue, oui; excitée, non. Les phénomènes d'*illuminisme* qui eurent lieu alors dans les Cévennes ne furent que les résultats naturels et particuliers de l'exaltation générale des populations persécutées. Cet état violent durait depuis longtemps. Dès 1682, le bruit s'étant répandu que la Cour renonçait à convertir de force les huguenots et s'avouait vaincue, un soulèvement s'était produit dans le Vivarais, les Cévennes et le Bas-Languedoc. En 1686, non seulement on édicta la peine de mort, des galères ou de la déportation contre les « prédicants », mais on l'appliqua aux fidèles qui assistaient aux assemblées religieuses. Et sous ce prétexte que « la rudesse du climat et la température de l'air » inspiraient à ces chauds montagnards « un esprit sauvage », on ne les ménagea pas, surtout après la paix de Ryswick qui laissait plus de troupes disponibles. Bâville était impitoyable et ses agents féroces. Destitués des conseils de leurs pasteurs au moment même où ils étaient le plus violemment poussés à bout, les paysans du Midi n'eurent pas de peine à croire et à suivre les plus enflammés d'entre eux.

3. Pour réduire aux proportions de la vérité le rôle que Voltaire attribue ici à Jurieu, il suffit de rappeler que le célèbre ministre était depuis 1681 en Hollande, que jamais il ne parut dans les Cévennes, et que, seuls, ses écrits (*Lettres pastorales*, 1686-1689, *L'Accomplissement des prophéties et la délivrance prochaine de l'Église*, 1686) portaient aux « fidèles gémissants sous la captivité de Babylone » les idées que Voltaire expose en cet endroit. Il est vrai que les *Pastorales* eurent un immense succès; les Intendants se plaignent à plusieurs reprises, dans leurs rapports, de l'effet qu'elles font.

4. Kotter et Christine Poniatowia étaient deux illuminés qui vécurent

qu'il regarde comme gens inspirés de Dieu. Ensuite il se mit presque à côté de l'auteur de l'*Apocalypse*[1] et de saint Paul; ses partisans, ou plutôt ses ennemis, firent frapper une médaille en Hollande avec cet exergue, *Jurius propheta*. Il promit la délivrance du peuple de Dieu pendant huit années. Son école de prophétie[2] s'était établie dans les montagnes du Dauphiné, du Vivarais et des Cévennes, pays tout propre aux prédictions, peuplé d'ignorants et de cervelles chaudes, échauffées par la chaleur du climat et plus encore par leurs prédicants.



Le ministre Pierre Jurieu (1637-1713).

La première école de prophétie fut établie dans une verrerie, sur une montagne du Dauphiné, appelée Peira; un vieil huguenot, nommé de Serre, y annonça la ruine de Babylone[3] et le rétablissement de Jérusalem. Il montrait aux enfants les paroles de l'Écriture qui disent: « Quand trois ou quatre sont assemblés en mon nom, mon esprit est parmi eux; et avec un grain de foi on transportera des montagnes. »

en Pologne dans la première moitié du dix-septième siècle. Jean Amos Comenius publia en 1656, sous le titre de *Lux in tenebris*, leurs révélations qui furent plusieurs fois réimprimées. Justus Velsius (ou Welsens) et le ministre morave Nicolas Drabicius moururent, — ce dernier décapité, — dans la seconde moitié du siècle.

1. L'*Apocalypse* est le livre qui clôt le recueil du Nouveau Testament. La date en est incertaine; la composition en est attribuée à apôtre saint Jean. L'objet du livre est la révélation, à l'usage des églises chrétiennes, des « choses dernières ». Rédigé sous une forme très poétique et très hardie, l'*Apocalypse* contient toute une série de symboles (les *Sceaux*, les *Trompettes*, la *Bête* ou *Antechrist*) dont le sens a été discuté dans d'innombrables livres. Au dix-septième siècle, les esprits les plus distingués ont été préoccupés de ces mystérieuses prédictions. Jurieu, et avec lui Bossuet, les ont étudiées et interprétées à leur tour.

2. Voir plus haut, p. 665, n. 3.

3. Nom sous lequel les protestants désignaient l'Église romaine.

Ensuite il recevait l'esprit : on le lui conférait en lui soufflant dans la bouche, parce qu'il est dit dans saint Mathieu que Jésus souffla sur ses disciples avant sa mort : il était hors de lui-même ; il avait des convulsions ; il changeait de voix ; il restait immobile, égaré, les cheveux hérissés, selon l'ancien usage de toutes les nations et selon ces règles de démence transmises de siècle en siècle. Les enfants recevaient ainsi le don de prophétie ; et, s'ils ne transportaient pas des montagnes, c'est qu'ils avaient assez de foi pour recevoir l'esprit et pas assez pour faire des miracles : ainsi ils redoublaient de ferveur pour obtenir ce dernier don[1].

Tandis que les Cévennes étaient ainsi l'école de l'enthousiasme, des ministres, qu'on appelait *apôtres*, revenaient en secret prêcher les peuples.

Claude Brousson[2], d'une famille de Nîmes considérée, homme éloquent et plein de zèle, très estimé chez les étrangers, retourna dans sa patrie en 1698, y fut convaincu, non-seulement d'avoir rempli son ministère malgré les édits, mais d'avoir eu, dix ans auparavant, des correspondances avec les ennemis de l'État. En effet, il avait formé le projet d'introduire des troupes anglaises et savoyardes dans le Languedoc. Ce projet, écrit de sa main et adressé au duc de Schomberg, avait été intercepté depuis longtemps et était entre les mains de l'intendant de la province. Brousson, errant de ville en ville, fut saisi à Oléron et transféré à la citadelle de Montpellier. L'intendant et ses juges l'interro-

1. Il y eut aussi des prophétesses : par exemple, Isabeau Vincent, la *bergère de Crest*, née dans le Dauphiné vers 1670, et qui fut transportée, en 1688, par l'intendant de la province à l'hôpital de Grenoble.

2. Né à Nîmes en 1647, Brousson était avocat à Toulouse. En 1683, quand la persécution était déjà violente, il osait profiter d'un procès intenté à quatorze temples « pour plaider la légitimité de la religion protestante et la faire connaître, en développant, au milieu du Parlement de Toulouse, les principaux points de la Confession de foi ». Réfugié à Lausanne, il « fut chargé », vers 1689, « par ses coreligionnaires d'une mission près de l'électeur de Brandebourg, et il adressa aux princes protestants un projet d'union des Églises réformées ». Puis il rentra en France et se consacra volontairement à l'apostolat des églises languedociennes privées de leurs pasteurs. Il prêchait d'ailleurs la soumission matérielle au pouvoir royal en même temps que la résistance morale à la persécution, qu'il attribuait aux péchés du peuple protestant. Deux fois encore, il fut obligé de s'enfuir à l'étranger ; sa tête était mise à prix par Bâville. Arrêté au moment où il allait évangéliser les « fidèles » du Poitou et remis à Bâville, il fut pendu en 1698 à Montpellier. (Cf. Viguié, *Encycl. des sc. relig.*, N. Weiss, *Bull. histor. du Protest. français*, 1885.)

gèrent; il répondit qu'il était l'apôtre de Jésus-Christ, qu'il avait reçu le Saint-Esprit, qu'il ne devait pas trahir le dépôt de la foi, que son devoir était de distribuer le pain de la parole à ses frères. On lui demanda si les apôtres avaient écrit des projets pour faire révolter des provinces; on lui montra son fatal écrit et les juges le condamnèrent tous d'une voix à être roué vif (1698). Il mourut comme mouraient les premiers martyrs. Toute la secte, loin de le regarder comme un criminel d'État, ne vit en lui qu'un saint, qui avait scellé sa foi de son sang; et on imprima *le Martyre de M. Brousson*.

Alors les prophètes se multiplient[1] et l'esprit de fureur redouble. Il arrive malheureusement qu'en 1703 un abbé de la maison Du Chaila[2], inspecteur des missions, obtient un ordre de la cour de faire enfermer dans un couvent deux filles d'un gentilhomme nouveau converti. Au lieu de les conduire au couvent, il les mène d'abord dans son château. Les calvinistes s'attroupent : on enfonce les portes : on délivre les deux filles et quelques autres prisonniers. Les séditieux saisissent l'abbé Du Chaila; ils lui offrent la vie s'il veut être de leur religion. Il la refuse. Un prophète lui crie : « Meurs donc, l'esprit te condamne, ton péché est contre toi, » et il est tué à coups de fusil. Aussitôt après, ils saisissent les receveurs de la capitation[3] et les pendent avec leurs rôles au cou. De là ils se jettent sur les prêtres qu'ils rencontrent et les massacrent. On les poursuit : ils se retirent au milieu des bois et des rochers. Leur nombre s'accroît[4] : leurs prophètes et leurs prophétesses leur annoncent, de la part de Dieu, le rétablissement de Jérusalem et la chute de Babylone. Un abbé de La Bourlie paraît tout à coup au milieu d'eux dans leurs retraites sauvages et leur apporte de l'argent et des armes.

1. Il y en avait, en 1701, près de trois cents.

2. D'après les écrivains protestants, François de Langlade du Chayla, agent de Bâville, ne se bornait pas à des séquestrations. Dans son presbytère de Montvert, « il arrachait » à ses prisonniers « avec des pinces les poils de la barbe ou des sourcils, ou leur mettait dans les mains des charbons qu'il pressait jusqu'à ce qu'ils fussent éteints, ou leur revêtait les doigts avec du coton imbibé d'huile ou de graisse qu'il allumait ensuite ». Antoine Court, *Hist. des troubles des Cévennes*, cité par E. Arnaud (art. *Camisards*, *Encycl. des sciences religieuses*.)

3. Voir plus haut, p. 533-534.

4. Ils ne furent jamais plus de 3 à 4000. Voir plus loin, p. 669, n. 3.

C'était le fils du marquis de Guiscard, sous-gouverneur du roi, l'un des plus sages hommes du royaume. Le fils[1] était bien indigne d'un tel père. Réfugié en Hollande pour un crime, il va exciter les Cévennes à la révolte. On le vit quelque temps après passer à Londres, où il fut arrêté en 1711 pour avoir trahi le ministère anglais, après avoir trahi son pays. Amené devant le conseil, il prit sur la table un de ces longs canifs avec lesquels on peut commettre un meurtre; il en frappa le chancelier Robert Harley, depuis comte d'Oxford, et on le conduisit en prison chargé de fers. Il prévint son supplice en se donnant la mort lui-même. Ce fut donc cet homme qui, au nom des Anglais, des Hollandais et du duc de Savoie, vint encourager les fanatiques et leur promettre de puissants secours.

(1703) Une grande partie du pays les favorisait secrètement. Leur cri de guerre était: *Point d'impôts et liberté de conscience*. Ce cri séduit partout la populace. Ces fureurs justifiaient aux yeux du peuple le dessein qu'avait eu Louis XIV d'extirper le Calvinisme; mais sans la révocation de l'édit de Nantes, on n'aurait pas eu à combattre ces fureurs.

Le roi envoie d'abord le maréchal de Montrevel[2] avec quelques troupes. Il fait la guerre à ces misérables avec une barbarie qui surpasse la leur. On roue, on brûle les prisonniers; mais aussi les soldats qui tombent entre les mains des révoltés périssent par des morts cruelles. Le roi, obligé de soutenir la guerre partout, ne pouvait envoyer contre eux que très peu de troupes[3]. Il était difficile de les surprendre dans des rochers presque inaccessibles alors, dans des cavernes, dans des bois où ils se rendaient par des chemins non frayés, et dont ils descendaient tout à coup comme des

1. Antoine de Guiscard était né en 1658. En 1702 il revint dans les Cévennes et le Rouergue. Il publia plus tard (1705) les *Mémoires du marquis de Guiscard dans lesquels sont contenues les entreprises qu'il a faites dans le royaume et hors le royaume de France pour le recouvrement de la liberté de sa patrie*. Il voulait réconcilier les protestants et les catholiques dans une commune protestation contre la tyrannie fiscale de plus en plus écrasante du gouvernement de Louis XIV.

2. Les généraux qui combattirent successivement les Camisards furent d'abord de Broglie, — puis Montrevel, — Villars, — Berwick, — Roquelaure.

3. Voltaire a l'air de vouloir pallier l'échec infligé au gouvernement par les insurgés. Montrevel avait 60 000 hommes; et il y en eut plus tard jusqu'à 100 000 sur pied contre les Camisards. Voir plus loin, p. 670, n.

bêtes féroces. Ils défirent même, dans un combat réglé, des troupes de la marine[1]. On employa contre eux successivement trois maréchaux de France.

Au maréchal de Montrevel succéda, en 1704, le maréchal de Villars. Comme il lui était plus difficile encore de les trouver que de les battre, le maréchal de Villars, après s'être fait craindre, leur fit proposer une amnistie. Quelques-uns d'entre eux y consentirent, détrompés des promesses d'être secourus par le duc de Savoie[2], qui, à l'exemple de tant de souverains, les persécutait chez lui et avait voulu les protéger chez ses ennemis.

Le plus accrédité de leurs chefs et le seul qui mérite d'être nommé[3], était Jean Cavalier. Je l'ai vu depuis en Hollande et en Angleterre[4]. C'était un petit homme blond, d'une physionomie douce et agréable. On l'appelait David dans son parti[5]. De garçon boulanger il était devenu chef d'une assez grande multitude, à l'âge de vingt-trois ans, par son courage, et à l'aide d'une prophétesse qui le fit reconnaître sur un ordre exprès du Saint-Esprit. On le trouva à la tête de huit cents hommes qu'il enrégimentait, quand on lui proposa l'amnistie. Il demanda des ôtages : on lui en donna. Il vint, suivi d'un des chefs, à Nîmes, où il traita avec le maréchal de Villars.

(1704) Il promit de former quatre régiments des révoltés, qui serviraient le roi sous quatre colonels, dont il serait le premier, et dont il nomma les trois autres. Ces régiments devaient avoir l'exercice libre de leur religion, comme les

1. Ce ne fut pas le seul avantage que les Camisards remportèrent sur les troupes du Roi. De 1702 à 1705, leurs succès furent au moins aussi nombreux que leurs revers. « Dans trois ou quatre diocèses, le culte catholique fut aboli ; plus de 4000 catholiques et plus de 80 prêtres massacrés, plus de 200 églises incendiées. » Jobez. Les diocèses d'Alais, de Nîmes, d'Uzès, de Mende étaient à feu et à sang.

2. Les Camisards étaient, du reste, démoralisés à ce moment par une défaite que Montrevel venait de leur infliger, au moment de partir, à Boissières. — Voir sur les faits qui suivent, les *Mémoires* du maréchal de Villars.

3. On se rappelle cependant auss les noms de Roland, Laporte, Jeany anciens soldats ; de Castanet, garde forestier ; de Salomon Couderc, Ravanel, Catinat.

4. Voltaire alla, en 1714, en Hollande, et il y aima une jeune fille, Mlle Dunoyer, d'une famille languedocienne réfugiée, que Jean Cavalier avait, dit-on, failli épouser quelque temps auparavant. — Il retrouva Cavalier en Angleterre, lors de son propre exil en 1726.

5. Né en 1680, près d'Anduze, il se réfugia à Genève en 1701, revint l'année suivante dans les Cévennes, et y combattit de 1702 à 1704 avec une entente de l'art militaire que Villars reconnut.

troupes étrangères à la solde de France; mais cet exercice ne devait point être permis ailleurs. On acceptait ces conditions[1], quand des émissaires de Hollande vinrent en empêcher l'effet avec de l'argent et des promesses. Ils détachèrent de Cavalier les principaux fanatiques; mais ayant donné sa parole au maréchal de Villars, il la voulut tenir. Il accepta le brevet de colonel et commença à former son régiment avec cent trente hommes qui lui étaient affectionnés.

J'ai entendu souvent de la bouche du maréchal de Villars, qu'il avait demandé à ce jeune homme comment il pouvait, à son âge, avoir eu tant d'autorité sur des hommes si féroces[2] et si indisciplinables. Il répondit que, quand on lui désobéissait, sa prophétesse, qu'on appelait *la grande Marie*, était sur-le-champ inspirée et condamnait à mort les réfractaires, qu'on tuait sans raisonner[3]. Ayant fait depuis la même question à Cavalier, j'en eus la même réponse.

Cette négociation singulière se faisait après la bataille d'Hochstedt. Louis XIV, qui avait proscrit le Calvinisme avec tant de hauteur, fit la paix, sous le nom d'amnistie, avec un garçon boulanger; et le maréchal de Villars lui présenta le brevet de colonel et celui d'une pension de douze cents livres.

Le nouveau colonel alla à Versailles; il y reçut les ordres du ministre de la guerre. Le roi le vit et haussa les épaules. Cavalier, observé par le ministère, craignit et se retira en Piémont[4]. De là il passa en Hollande et en Angleterre. Il fit la guerre en Espagne et y commanda un régiment de réfugiés français à la bataille d'Almanza. Ce qui arriva à ce régiment sert à prouver la rage des guerres civiles, et combien la

1. Cavalier demandait également la liberté du culte protestant, le relâchement des prisonniers détenus aux galères, le rappel des proscrits, et des places de sûreté. Louis XIV voulait bien accorder la liberté de conscience, mais non la liberté du *culte* public, non plus que des places de sûreté. Roland était à la tête de ceux des insurgés qui ne voulaient pas de conditions aussi restreintes.

2. Voyez plus haut, p. 670, n. 1 et p. 668, n. 2.— Il faut dire, d'ailleurs, que ces hommes « féroces » étaient d'une grande piété : « Ils prient Dieu avec un si grand zèle, dit un témoin oculaire, qu'il semble qu'ils soient collés à N. S. J. C... Ils ne font de mal qu'à ceux qui leur en font. »

3. Note de Voltaire : « Ce trait doit se trouver dans les *véritables mémoires du maréchal de Villars*. Le premier tome est certainement de lui; il est conforme au manuscrit que j'ai vu; les deux autres sont d'une main étrangère et bien différente. » Les *Mémoires* de Villars publiés en Hollande en 1734 sont, en grande partie, l'œuvre de l'abbé La Pause de Margon.

4. En Suisse, puis en Savoie.

religion ajoute à cette fureur. La troupe de Cavalier se trouva opposée à un régiment français. Dès qu'ils se reconnurent, ils fondirent l'un sur l'autre avec la baïonnette, sans tirer. On a déjà remarqué que la baïonnette agit peu dans les combats. La contenance de la première ligne, composée de trois rangs, après avoir fait feu, décide du sort de la journée; mais ici la fureur fit ce que ne fait presque jamais la valeur. Il ne resta pas trois cents hommes de ces régiments. Le maréchal de Berwick contait souvent avec étonnement cette aventure.

Cavalier[1] est mort officier général et gouverneur de l'île de Jersey, avec une grande réputation de valeur, n'ayant de ses premières fureurs conservé que le courage, et ayant peu à peu substitué la prudence à un fanatisme qui n'était plus soutenu par l'exemple.

Le maréchal de Villars, rappelé du Languedoc, fut remplacé par le maréchal de Berwick[2]. Les malheurs des armes du roi enhardissaient alors les fanatiques du Languedoc, qui espéraient les secours du ciel et en recevaient des alliés. On leur faisait toucher de l'argent par la voie de Genève[3]. Ils attendaient des officiers, qui devaient leur être envoyés de Hollande et d'Angleterre. Ils avaient des intelligences dans toutes les villes de la province.

On peut mettre au rang des plus grandes conspirations, celle qu'ils formèrent de saisir dans Nîmes le duc de Berwick et l'intendant Bâville, de faire révolter le Languedoc et le Dauphiné, et d'y introduire les ennemis[4]. Le secret fut gardé par plus de mille conjurés. L'indiscrétion d'un seul fit tout découvrir. Plus de deux cents personnes périrent dans les supplices. Le maréchal de Berwick fit exterminer, par le fer et le feu, tout ce qu'on rencontra de ces malheureux. Les

1. Après la bataille d'Almanza, il alla rejoindre à Nice le prince Eugène qui s'apprêtait à envahir la Provence. Retiré en Angleterre, il y épousa une fille noble d'une famille réfugiée, et mourut en 1740.

2. En 1705, Berwick, de concert avec Bâville que la modération de Villars avait indigné, revint aux mesures de rigueur.

3. Ils reçurent plus de conseils que d'argent. (Cf. H. Monin, art. *Camisards*, dans la *Grande Encyclopédie*.) — En 1709, les Camisards remportèrent encore deux avantages dans le Vivarais. En même temps, le réfugié français de Seissan s'emparait par un coup de main de Cette, et les Anglais, de concert avec les insurgés de la province, occupaient Agde et deux autres ports (1710). La paix de 1711 avec l'Angleterre ôta aux Camisards tout espoir.

4. Conspiration tramée par La Bourlie. Voy. les *Mémoires* de Ber-

uns moururent les armes à la main, les autres sur les roues ou dans les flammes. Quelques-uns, plus adonnés à la prophétie qu'aux armes, trouvèrent moyen d'aller en Hollande. Les réfugiés français les y reçurent comme des envoyés célestes. Ils marchèrent au-devant d'eux, chantant des psaumes et jonchant leur chemin de branches d'arbres. Plusieurs de ces prophètes allèrent en Angleterre ; mais, trouvant que l'Église épiscopale tenait trop de l'Église romaine[1], ils voulurent faire dominer la leur. Leur persuasion était si pleine, que, ne doutant pas qu'avec beaucoup de foi on ne fît beaucoup de miracles, ils offrirent de ressusciter un mort, et même tel mort que l'on voudrait choisir. Partout le peuple est peuple ; et les presbytériens[2] pouvaient se joindre à ces fanatiques contre le clergé anglican. Qui croirait qu'un des plus grands géomètres de l'Europe, Fatio Duiller[3], et un homme de lettres fort savant, nommé Daudé[4], fussent à la tête de ces énergumènes? Le fanatisme rend la science même sa complice et étouffe la raison.

Le ministère anglais prit le parti qu'on aurait dû toujours prendre avec les hommes à miracles. On leur permit de déterrer un mort dans le cimetière de l'église cathédrale. La place fut entourée de gardes. Tout se passa juridiquement. La scène finit par mettre au pilori les prophètes.

Ces excès du fanatisme ne pouvaient guère réussir en Angleterre, où la philosophie commençait à dominer. Ils ne troublaient plus l'Allemagne, depuis que les trois religions, la catholique, l'évangélique et la réformée, y étaient également protégées par les traités de Westphalie. Les Provinces-Unies admettaient dans leur sein toutes les religions, par une tolérance politique. Enfin, il n'y eut, sur la fin de ce siècle,

wick, l'*Histoire des troubles des Cévennes* d'Antoine Court et l'*Histoire des Camisards* de Bonnemère.

1. Voir plus haut, p. 642, n. 3.

2. Voir plus haut, p. 642, n. 4.

3. Nicolas Fatio de Duillers ou de Duillier, né à Bâle (1664), mort en 1753. Géomètre très distingué, émule des Bernouilli (voir plus haut, p. 557, n. 3, et p. 610, n. 2), il fut aussi astronome, physiologiste, et fit diverses inventions curieuses. Ce fut lui qui le premier revendiqua pour Newton, au détriment de Leibnitz, la priorité de la découverte du calcul différentiel (voy. p. 610, n. 4). Il fut condamné au pilori comme fauteur du visionnaire Élias Marion *in his wicked and counterfait prophecies*. Redevenu libre, il se mit en tête de convertir le monde et fit à cet effet un voyage en Asie.

4. Il a vécu en Angleterre, au commencement du dix-huitième siècle, deux réfugiés français du nom de Pierre Daudé, tous deux fort savants. (Voy. Haag et Bordier, *la France protestante*.)

que la France qui essuya de grandes querelles ecclésiastiques, malgré les progrès de la raison. Cette raison, si lente à s'introduire chez les doctes, pouvait à peine encore percer chez les docteurs, encore moins dans le commun des citoyens. Il faut d'abord qu'elle soit établie dans les principales têtes ; elle descend aux autres de proche en proche, et gouverne enfin le peuple même qui ne la connaît pas, mais qui, voyant que ses supérieurs sont modérés, apprend aussi à l'être. C'est un des grands ouvrages du temps, et ce temps n'était pas encore venu.

CHAPITRE XXXVII

Du jansénisme.

Le Calvinisme devait nécessairement enfanter des guerres civiles et ébranler les fondements des États. Le Jansénisme ne pouvait exciter que des querelles théologiques et des guerres de plume ; car les réformateurs du seizième siècle ayant déchiré tous les liens par qui [1] l'Église romaine tenait les hommes, ayant traité d'idolâtrie ce qu'elle avait de plus sacré, ayant ouvert les portes de ses cloîtres et remis ses trésors dans les mains des séculiers, il fallait qu'un des deux partis pérît par l'autre. Il n'y a point de pays, en effet, où la religion de Calvin et de Luther ait paru sans exciter des persécutions et des guerres. Mais les jansénistes [2] n'attaquant point l'Église, n'en voulant ni aux dogmes fondamentaux ni aux biens, et écrivant sur des questions abstraites, tantôt

1. Tour usité au dix-septième siècle, incorrect de nos jours.

2. Cette comparaison des succès divers du Protestantisme et du Jansénisme n'est pas très précise. En définitive, les théologiens luthériens et calvinistes, et les théologiens jansénistes ont agité souvent les mêmes questions : par exemple, et surtout, celle de la *Grâce* divine et de la *Liberté* humaine. Mais trouvant au seizième siècle, — surtout en Allemagne, en Suisse et en Angleterre, — dans l'état politique, social et moral un terrain tout préparé pour une insurrection contre l'Église romaine, les docteurs protestants ont poussé tout de suite jusqu'au bout leurs théories sur la Liberté et la Grâce, et les ont appliquées immédiatement dans le culte et dans la morale ; — tandis qu'au dix-septième siècle, à l'époque où le Jansénisme se forma, vers 1640, le milieu n'était plus du tout le même, — surtout en France, — et les doctrines (moins radicales, du reste) de Jansénius et de l'abbé de Saint-Cyran sur la

contre les réformés, tantôt contre les constitutions[1] des papes, n'eurent enfin de crédit nulle part; et ils ont fini par voir leur secte méprisée dans presque toute l'Europe[2], quoiqu'elle ait eu plusieurs partisans très respectables par leurs talents et par leurs mœurs.

Dans le temps même où les huguenots attiraient une attention sérieuse, le jansénisme inquiéta la France plus qu'il ne la troubla. Ces disputes étaient venues d'ailleurs, comme bien d'autres. D'abord, un certain docteur de Louvain, nommé Michel Bay, qu'on appelait Baïus[3], selon la coutume du pédantisme de ces temps-là, s'avisa de soutenir vers l'an 1552 quelques propositions sur la grâce et sur la prédestination.

Cette question, ainsi que presque toute la métaphysique, rentre, pour le fond, dans le labyrinthe de la fatalité et de la liberté où toute l'antiquité s'est égarée, et où l'homme n'a guère de fil qui le conduise. L'esprit de curiosité donné de Dieu à l'homme, cette impulsion nécessaire pour nous instruire nous emporte sans cesse au delà du but, comme tous les autres ressorts de notre âme, qui, s'ils ne pouvaient nous pousser trop loin, ne nous exciteraient peut-être jamais assez[4].

Ainsi on a disputé sur tout ce qu'on connaît, et sur tout ce qu'on ne connaît pas; mais les disputes des anciens philosophes furent toujours paisibles; et celles des théologiens souvent sanglantes et toujours turbulentes.

Des cordeliers[5], qui n'entendaient pas plus ces questions que Michel Baïus, crurent le libre arbitre renversé, et la doctrine de Scot[6] en danger. Fâchés d'ailleurs contre Baïus, au

Liberté et la Grâce, sont restées forcément à l'état de spéculations purement abstraites dans l'enceinte de l'orthodoxie.

1. Ou Bulles.

2. Voir la fin du chapitre.

3. Baïus, théologien, né en 1513, dans le Hainaut, mort en 1589.

4. En métaphysique, Voltaire est, d'ordinaire, ce qu'on appelle « *positiviste* ». (Voyez E. Bersot, *Essais de philosophie et de morale*, t. I, et *Philosophie de Voltaire*; E. Faguet, *Le Dix-huitième siècle*).

5. Moines de l'ordre de saint François d'Assise.

6. Il s'agit ici, non de Scot Erigène, — savant philosophe du neuvième siècle, d'origine irlandaise (ou galloise), auteur, entre autres nombreux ouvrages, d'un traité *de la Prédestination* condamné par l'Eglise romaine; — mais de Duns Scot, philosophe du treizième-quatorzième siècle (né, lui aussi, en Irlande ou en Écosse ou en Angleterre), qui défendit contre les doctrines de saint Thomas l'idée de la volonté libre. Au dix-septième siècle, on se traitait encore de *thomiste* et de *scotiste*. Baïus et les jansénistes étaient, en somme, *thomistes*.

sujet d'une querelle à peu près dans le même goût[1], ils déférèrent soixante et seize propositions de Baïus au pape Pie V. Ce fut Sixte-Quint, alors général des Cordeliers, qui dressa la bulle de condamnation, en 1567.

Soit crainte de se compromettre, soit dégoût d'examiner de telles subtilités, soit indifférence et mépris pour des thèses de Louvain, on condamna respectivement les soixante et seize propositions en gros, comme hérétiques, sentant l'hérésie, malsonnantes, téméraires et suspectes[2], sans rien spécifier, et sans entrer dans aucun détail. Cette méthode tient de la suprême puissance et laisse peu de prise à la dispute. Les docteurs de Louvain furent très empêchés en recevant la bulle ; il y avait surtout une phrase dans laquelle une virgule, mise à une place ou à une autre, condamnait ou tolérait quelques opinions de Michel Baïus. L'université députa à Rome, pour savoir du saint-père où il fallait mettre la virgule. La cour de Rome, qui avait d'autres affaires, envoya pour toute réponse à ces Flamands un exemplaire de la bulle, dans lequel il n'y avait point de virgule du tout[3]. On le déposa dans les archives. Le grand-vicaire[4], nommé Morillon, dit qu'il fallait recevoir la bulle du pape, *quand même il y aurait des erreurs*. Ce Morillon avait raison en politique ; car, assurément, il vaut mieux recevoir cent bulles erronées que de mettre cent villes en cendres, comme ont fait les huguenots et leurs adversaires. Baïus crut Morillon, et se rétracta paisiblement[5].

Quelques années après, l'Espagne, aussi fertile en auteurs scolastiques que stérile en philosophes[6], produisit Molina[7] le jésuite, qui crut avoir découvert précisément comment Dieu agit sur les créatures, et comment les créatures lui résistent.

1. De quelle autre querelle Voltaire veut-il parler ici?

2. Ce sont les termes usités dans ces sortes de condamnations.

3. Sur l'esprit qui anime ce passage, et, en général, tous ces chapitres sur les « querelles » de religion, voir p. 638, n. 2, et notre *Introduction*.

4. Le grand vicaire du cardinal de Granvelle, archevêque de Malines, ministre de la duchesse de Parme qui administrait les Pays-Bas.

5. Non, pas paisiblement, car il rétracta sa rétractation deux ans après. En 1579, il se soumit définitivement.

6. Ce n'est en effet qu'au dix-neuvième siècle que les études philosophiques ont commencé de renaître en Espagne.

7. Molina (1535-1601). Son livre a pour titre : *Liberi arbitrii cum gratiæ donis, divina præscientia, providentia, prædestinatione et reprobatione concordia* (1588). — Déjà le jésuite Montemayor avait combattu sur ces questions les théories baianistes du dominicain Bannez (1581).

Il distingua l'ordre naturel et l'ordre surnaturel, la prédestination à la grâce, et la prédestination à la gloire, la grâce prévenante, et la coopérante[1]. Il fut l'inventeur du concours concomitant, de la science moyenne et du congruisme. Cette science moyenne[2] et ce congruisme étaient surtout des idées rares. Dieu, par sa science moyenne, consulte habilement la volonté de l'homme, pour savoir ce que l'homme fera quand il aura eu sa grâce ; et ensuite, selon l'usage qu'il devine que fera le libre arbitre, il prend ses arrangements en conséquence pour déterminer l'homme, et ces arrangements sont le congruisme[3].

Les dominicains espagnols, qui n'entendaient pas plus cette explication que les jésuites, mais qui étaient jaloux d'eux, écrivirent que le livre de Molina *était le précurseur de l'Antechrist.*

La cour de Rome évoqua la dispute, qui était déjà entre les mains des grands inquisiteurs, et ordonna, avec beaucoup de sagesse, le silence aux deux partis, qui ne le gardèrent ni l'un ni l'autre. Enfin, on plaida sérieusement devant Clément VIII, et, à la honte de l'esprit humain[4], tout Rome prit parti dans le procès. Un jésuite, nommé Achille Gaillard, assura le pape qu'il avait un moyen sûr de rendre la paix à

1. La grâce *prévenante* est, disent les théologiens, celle qui devance, précède (*prævenit*) l'acte de l'homme ; ils la distinguent de la grâce *concomitante* et de la grâce *subséquente*. — La grâce *opérante* est celle qui produit le commencement de la conversion ; la grâce *coopérante*, est celle qui soutient ensuite, dans l'œuvre de la conversion, le libre arbitre déjà éveillé et excité.

2. « Dieu connaît le possible ; il connaît le nécessaire ; mais il connaît aussi à l'avance le *futur conditionnel*, c'est-à-dire ce qui se produira *si* certaines conditions sont réalisées. C'est ce que les Molinistes appellent *science moyenne*. Par la *science moyenne*, Dieu distribue ses grâces, tantôt invinciblement efficaces, tantôt simplement suffisantes. Mais là même où il envoie une grâce simplement suffisante on ne peut pas dire qu'il n'a pas la volonté arrêtée de sauver [le pécheur]. » H. Michel, Introduction aux *Provinciales* de Pascal.

3. Sur le ton de cette discussion, voir plus haut, p. 638, n. 2. — Le *congruisme* de Molina est une tentative ingénieuse pour accorder le libre arbitre de l'homme avec la prédestination, et avec la prescience et la providence de Dieu. Molina maintient fortement l'existence et l'action de la liberté humaine et la nécessité de la coopération de la volonté des individus à la grâce. Ses arguments sont, à peu près, ceux que l'on donne, encore aujourd'hui, sur ces questions de métaphysique, dans les cours de philosophie classique.

4. Il n'y a point de « honte » à discuter ces questions. Elles préoccupaient pareillement à cette époque les églises protestantes (voyez plus loin, p. 683). Elles ont préoccupé sous d'autres noms, tous les grands philosophes.

l'Église ; il proposa gravement d'accepter la prédestination gratuite, à condition que les dominicains admettraient la science moyenne et qu'on ajusterait ces deux systèmes comme on pourrait. Les dominicains refusèrent l'accommodement d'Achille Gaillard. Leur célèbre Lemos[1] soutint le concours prévenant, et le complément de la vertu active[2]. Les congrégations[3] se multiplièrent sans que personne s'entendît.

Clément VIII mourut avant d'avoir pu réduire les arguments pour et contre à un sens clair. Paul V reprit le procès; mais comme lui-même en eut un plus important avec la république de Venise[4], il fit cesser toutes les congrégations, qu'on appela et qu'on appelle encore *de auxiliis*[5]. On leur donnait ce nom, aussi peu clair par lui-même que les questions qu'on agitait, parce que ce mot signifie *secours*, et qu'il s'agissait, dans cette dispute, des secours que Dieu donne à la volonté faible des hommes. Paul V finit par ordonner aux deux partis de vivre en paix[6].

Pendant que les jésuites établissaient leur science moyenne et leur congruisme, Cornélius Jansénius[7], évêque d'Ypres, renouvelait quelques idées de Baïus, dans un gros livre sur saint Augustin, qui ne fut imprimé qu'après sa mort ; de sorte qu'il devint chef de secte, sans jamais s'en douter. Presque personne ne lut ce livre, qui a causé tant de troubles; mais Duverger de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, ami

1. Thomas de Lemos (1545-1629), dominicain espagnol, défendit avec ardeur contre Molina la doctrine de saint Thomas d'Aquin, qu'il l'accusait de renverser. Quand il s'agit de disputer contre les jésuites dans les « congrégations » (voir plus bas, n. 3), ce fut sur lui que retomba tout le poids de la dispute.

2. Voy. p. 677, n. 1 et 2.

3. Les congrégations, c'est-à-dire les séances de la Commission instituée par le pape pour étudier le procès.

4. Paul V, pape de 1605 à 1621, eut, de 1605 à 1607 avec la république de Venise un différend (que Henri IV accommoda) au sujet des libertés de juridiction qu'il revendiquait pour les ecclésiastiques. Il excommunia la « sérénissime république », mais le clergé séculier de Venise prit parti pour l'État contre le Saint-Siège.

5. *De auxiliis divinæ gratiæ*. Ces « congrégations » durèrent de 1598 à 1605.

6. En 1607.

7. Jansénius (Corneille Jansen, 1588-1638) étudia d'abord à Louvain sous la direction de Jacques Janson, disciple de Baïus, puis il alla à Paris, où il se lia intimement avec Duvergier de Hauranne. Ils étudièrent ensemble les écrits de saint Augustin. Évêque d'Ypres en 1635, il mourut en 1638. Son *Augustinus seu doctrina sancti Augustini de humanæ naturæ sanitate, ægritudine, medicina....* parut en 1640, in-folio, à Louvain, et fut peu de temps après réimprimé à Paris et à Rouen. Il

de Jansénius[1], homme aussi ardent qu'écrivain diffus et obscur[2], vint à Paris et persuada de jeunes docteurs et quelques vieilles femmes[3]. Les jésuites demandèrent à Rome la condamnation du livre de Jansénius, comme suite de celle de Baïus, et l'obtinrent en 1641[4]; mais, à Paris, la Faculté de théologie, et tout ce qui se mêlait de raisonner, fut partagé. Il ne paraît pas qu'il y ait beaucoup à gagner à penser avec Jansénius que Dieu commande des choses impossibles: cela n'est ni philosophique, ni consolant; mais le plaisir secret d'être d'un parti, la haine que s'attiraient les jésuites, l'envie de se distinguer et l'inquiétude d'esprit, formèrent une secte[5].

avait publié, en 1634, contre la politique de Richelieu, un pamphlet important, intitulé *Mars gallicus* et traduit en français en 1638.

1. Duvergier de Hauranne, né à Bayonne en 1581, mort en 1643, le fondateur du Jansénisme en France. Élève des jésuites, étudiant à Paris et à Louvain, chanoine à Bayonne et à Poitiers, abbé de Saint-Cyran, il commença par réfuter, en 1626, un livre de théologie du jésuite Garasse, puis il se fit, dans un livre publié sous le pseudonyme de *Petrus Aurelius*, « le champion de la discipline ecclésiastique et de l'épiscopat contre les congrégations monastiques et les jésuites en particulier ». L'*Aurelius*, accueilli avec enthousiasme par le clergé gallican, désignait Saint-Cyran à l'attention publique; il n'en refusa pas moins les faveurs de Richelieu, et se contenta de son autorité morale et de la direction spirituelle de l'abbaye de Port-Royal des Champs, alors administrée (1636) par la mère Angélique et la mère Agnès, de la célèbre famille des Arnauld. Cette influence occulte, ces refus opposés aux propositions du cardinal-ministre, des jalousies ecclésiastiques, la rancune des jésuites, la liaison de Saint-Cyran avec Jansénius (voir la fin de la note précédente), le mauvais vouloir du Père Joseph à son égard, enfin les projets qu'on lui attribuait de réformer l'Église de fond en comble, — tout cela finit par attirer sur Saint-Cyran la colère de Richelieu qui, en 1638, le fit enfermer à Vincennes. Il n'en sortit qu'en 1642, après la mort du cardinal, et mourut peu après.

2. Cette diffusion prolixe est restée le défaut des écrivains jansénistes, qui, du reste, ne cherchaient pas à l'éviter. « Ne craignez point d'être trop long, disait M. de Sacy; vous ne parlez que de choses édifiantes. *Loquacitas in ædificando nunquam est mala, si quando mala.* » Quant à Saint-Cyran, « il ne voulait pas qu'on s'amusât tant à épiloguer sur les paroles et à être plus longtemps à peser les mots qu'un avaricieux son or, parce que rien ne ralentit plus le mouvement de l'Esprit-Saint ». Selon lui, « il suffirait presque qu'il n'y eût rien de choquant dans notre style ». (Voir sur toutes ces questions le *Port-Royal* de Sainte-Beuve.)

3. Ces « vieilles femmes », que Voltaire traite si dédaigneusement, étaient la mère Angélique Arnauld (née en 1591), « comparable, dit Sainte-Beuve, aux femmes héroïques de l'antiquité », et la mère Agnès (née en 1593), qui à plus d'indulgence aimable, joignait une aussi remarquable intelligence.

4. En 1642.

5. L'obstination dans des doctrines une fois acceptées a été, sans doute, pour beaucoup dans le Jansénisme, surtout dans le Jansénisme des femmes, au dix-septième siècle;

La faculté condamna cinq propositions de Jansénius, à la pluralité des voix. Ces cinq propositions étaient extraites du livre très fidèlement[1] quant au sens, mais non pas quant aux propres paroles. Soixante docteurs appelèrent au Parlement comme d'abus[2], et la chambre des vacations[3] ordonna que les parties comparaîtraient.

Les parties ne comparurent point; mais, d'un côté, un docteur, nommé Habert[4], soulevait les esprits contre Jansénius; de l'autre, le fameux Arnauld[5], disciple de Saint-Cyran, défendait le Jansénisme avec l'impétuosité de son éloquence. Il haïssait les jésuites encore plus qu'il n'aimait la grâce efficace; et il était encore plus haï d'eux, comme né d'un père qui, s'étant donné au barreau, avait violemment plaidé pour l'Université contre leur établissement[6]. Ses parents s'étaient acquis beaucoup de considération dans la robe et dans l'épée. Son génie[7], et les circonstances où il se trouva, le déterminèrent à la guerre de plume et à se faire chef de parti, espèce d'ambition devant qui toutes les autres disparaissent. Il combattit contre les jésuites et contre les réformés, jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans. On a de lui cent quatre volumes, dont presque aucun n'est aujourd'hui au rang de ces bons livres classiques qui honorent le siècle de Louis XIV, et qui sont la bibliothèque des nations. Tous ses ouvrages eurent une grande vogue dans son temps, et par la réputation de l'auteur, et par la chaleur des disputes[8]. Cette

mais ce n'est pas la seule cause de son succès. Les chrétiens du temps, surtout dans les classes cultivées, respectaient et admiraient dans cette « secte » un noble effort pour retourner, dans la doctrine, au christianisme primitif, pour « ressaisir la vraie science intérieure des sacrements et de la pénitence », pour purifier et exhausser l'idéal de la vie mystique et morale.

1. Par Nicolas Cornet, en 1649.

2. Voir plus haut, p. 621, n. 4.

3. La *chambre des vacations* était une commission composée de vingt-quatre conseillers et d'un président, et qui était chargée de l'expédition des affaires judiciaires dans l'intervalle des sessions du Parlement.

4. Ce M. Habert avait, dit-on, des griefs personnels contre Saint-Cyran qui, une fois, l'avait morigéné avec sa rudesse habituelle.

5. Voir la *Liste des écrivains*.

6. Le premier Antoine Arnauld (1560-1619) est célèbre par la violente harangue qu'il prononça contre les jésuites devant le Parlement, en 1594, par son *Discours au roi Henri IV sur le rétablissement des jésuites*, par ses *Philippiques* contre les Espagnols (1592), et d'autres écrits animés d'un patriotisme et d'un gallicanisme très ardents l'un et l'autre.

7. Au sens latin : son talent naturel.

8. Les principaux écrits de polémique d'Arnauld dans cette querelle furent : *La Fréquente communion* (1643), la *Tradition de l'Église sur la Pénitence* (1644); cinq *écrits en fa-*

chaleur s'est attiédie ; les livres ont été oubliés. Il n'est resté que ce qui appartenait simplement à la raison, sa *Géométrie*, la *Grammaire raisonnée*, la *Logique*, auxquelles il eut beaucoup de part. Personne n'était né avec un esprit plus philosophique ; mais sa philosophie fut corrompue[1] en lui par la faction qui l'entraîna, et qui plongea soixante ans, dans de misérables disputes de l'école et dans les malheurs attachés à l'opiniâtreté, un esprit fait pour éclairer les hommes.

L'Université étant partagée sur ces cinq fameuses propositions, les évêques le furent aussi. Quatre-vingt-huit évêques de France écrivirent en corps à Innocent X, pour le prier de décider ; et onze autres écrivirent pour le prier de n'en rien faire. Innocent X jugea[2] ; il condamna chacune des cinq propositions à part : mais toujours sans citer les pages dont elles étaient tirées, ni ce qui les précédait et ce qui les suivait.

Cette omission, qu'on n'aurait pas faite dans une affaire civile au moindre des tribunaux, fut faite et par la Sorbonne, et par les jansénistes, et par les jésuites, et par le souverain pontife. Le fond des cinq propositions condamnées est évidemment dans Jansénius. Il n'y a qu'à ouvrir le troisième tome, à la page 138, édition de Paris, 1641 ; on y lira mot à mot :

« Tout cela démontre pleinement et évidemment qu'il n'est rien de plus certain et de plus fondamental dans la doctrine de saint Augustin, qu'il y a certains commandements impossibles, non seulement aux infidèles, aux aveugles, aux endurcis, mais aux fidèles et aux justes, malgré leurs volontés et leurs efforts, selon les forces qu'ils ont ; et que la grâce, qui peut rendre ces commandements possibles, leur manque. » On peut aussi lire, à la page 165, « que Jésus-Christ n'est pas, selon saint Augustin, mort pour tous les hommes ».

Le cardinal Mazarin fit recevoir unanimement la bulle du pape par l'Assemblée du clergé. Il était bien alors avec le pape[3] ; il n'aimait pas les jansénistes, et il haïssait avec raison les factions.

veur des curés de Paris contre les casuistes relâchés ; la *Morale pratique des jésuites ;* deux *Lettres à une personne de condition* (1655), qui précédèrent et annoncèrent les *Provinciales*, etc.

1. Au point de vue où se place Voltaire. Le jansénisme n'a point empêché Arnauld d'être un cartésien fort considérable.

2. En 1653.

3. Le cardinal Mazarin n'a jamais été bien avec le pape. Les papes Innocent X et Alexandre VII, con-

La paix semblait rendue à l'Église de France[1] : mais les jansénistes écrivirent tant de lettres, on cita tant saint Augustin, on fit agir tant de femmes, qu'après la bulle acceptée il y eut plus de jansénistes que jamais.

Un prêtre de Saint-Sulpice s'avisa de refuser l'absolution à M. de Liancourt, parce qu'on disait qu'il ne croyait pas que les cinq propositions fussent dans Jansénius, et qu'il avait dans sa maison des hérétiques. Ce fut un nouveau scandale, un nouveau sujet d'écrits. Le docteur Arnauld se signala, et dans une nouvelle lettre à un duc et pair, ou réel ou imaginaire, il soutint que les propositions de Jansénius condamnées n'étaient pas dans Jansénius, mais qu'elles se trouvaient dans saint Augustin et dans plusieurs Pères. Il ajouta que « saint Pierre était un juste à qui la grâce, sans laquelle on ne peut rien, avait manqué ».

Il est vrai que saint Augustin et saint Jean Chrysostôme avaient dit la même chose ; mais les conjectures, qui changent tout, rendirent Arnauld coupable. On disait qu'il fallait mettre de l'eau dans le vin des saints Pères; car ce qui est un objet si sérieux pour les uns est toujours pour les autres un sujet de plaisanterie. La faculté s'assembla; le chancelier Séguier y vint même de la part du roi. Arnauld fut condamné et exclus de la Sorbonne, en 1654[2]. La présence du chancelier parmi des théologiens eut un air de despotisme qui déplut au public ; et le soin qu'on eut de garnir la salle d'une foule de docteurs, moines mendiants, qui n'étaient pas accoutumés de s'y trouver en si grand nombre, fit dire à

temporains de son ministère, avaient été élus par l'influence espagnole et soutenaient la Maison d'Autriche. Aussi Mazarin ne négligeait-il aucune occasion de les mécontenter. C'est de lui que date visiblement, en France, la politique qui consistait à combattre avec acharnement l'influence du Saint-Siège sur le clergé national ; politique qui a été une des parties du système d'absolutisme de Louis XIV. Mais en persécutant les jansénistes, Mazarin suivait la tradition de son prédécesseur.

1. La condamnation des Jansénistes aurait pu, en effet, « rendre la paix à l'Église de France, » si les passions n'avaient pas été aussi violentes chez leurs ennemis que chez eux. Arnauld et ses amis reconnaissaient que les propositions condamnées par le pape étaient condamnables, mais ils niaient qu'elles fussent dans Jansénius. D'autre part, les Jésuites travaillèrent activement à faire décréter par les évêques de France que lesdites propositions étaient dans Jansénius. Et sur l'ordre de Mazarin, seize évêques français rédigèrent une lettre circulaire à tous les prélats du royaume pour les engager à faire signer la Bulle à tous les membres de leurs clergés respectifs. Cette déclaration d'adhésion au fond et à la forme de la Bulle du pape est ce qu'on nomme le *Formulaire*.

2. En 1656.

Pascal, dans ses *Provinciales*[1], « qu'il était plus aisé de trouver des moines que des raisons. »

La plupart de ces moines n'admettaient point le congruisme, la science moyenne, la grâce versatile de Molina; mais ils soutenaient une grâce suffisante à laquelle la volonté peut consentir et ne consent jamais; une grâce efficace à laquelle on peut résister et à laquelle on ne résiste pas; et ils expliquaient cela clairement, en disant qu'on pouvait résister à cette grâce dans le sens divisé, et non pas dans le sens composé[2].

Si ces choses sublimes ne sont pas trop d'accord avec la raison humaine, le sentiment d'Arnauld et des Jansénistes semblait trop d'accord avec le pur calvinisme[3]. C'était précisément le fond de la querelle des gomaristes[4] et des arminiens[5]. Elle divisa la Hollande comme le jansénisme divisa la France; mais elle devint en Hollande une faction politique plus qu'une dispute de gens oisifs; elle fit couler sur un échafaud le sang du pensionnaire Barnevelt[6]: violence atroce que les Hollandais détestent aujourd'hui, après avoir

1. Qui parurent cette année même et à cette occasion.

2. « Dans le *sens composé*, il est impossible que la *grâce* ne soit pas suivie d'effet, tout comme il est contradictoire de dire qu'un homme assis n'est pas assis, mais dans le *sens divisé*, il n'en va pas de même. Celui qui est effectivement assis aurait pu ne pas s'asseoir. En d'autres termes, on peut regarder d'une seule vue, pour ainsi dire (*sens composé*), l'action d'être assis; mais on peut y distinguer aussi deux moments (*sens divisé*) : le moment présent, où celui qui est assis l'est *nécessairement*; et le moment antérieur où il *aurait pu ne pas s'asseoir*. » H. Michel, Introduction aux *Provinciales*.

3. Bien que les Calvinistes et les Jansénistes se soient les uns et les autres défendus de cette ressemblance, elle n'en est pas moins réelle.

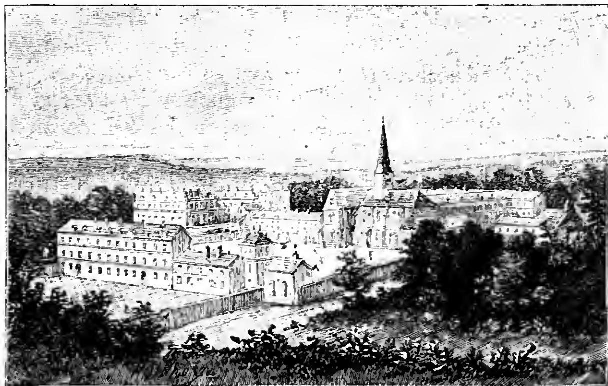
4. François Gomar (1563-1641), théologien flamand, professeur à Leyde. Très attaché à la stricte doctrine de Calvin, il soutenait, jusque dans ses plus extrêmes conséquences, le mystère de la *prédestination* « Il ne dépendit pas de lui que le Synode (réuni à Dordrecht en 1618 au sujet de ces querelles) ne donnât une consécration définitive au *supralapsarisme*, d'après lequel le Péché originel ou la Chute rentre tout aussi bien que la Rédemption dans la prédestination divine. » A. Réville.

5. Jacques Hermann (*Arminius*, 1560-1609), théologien néerlandais, professeur à Leyde. Il soutenait que la prédestination n'est pas absolue, que les mérites du Christ s'appliquent à tous les chrétiens, que le libre arbitre n'a pas entièrement péri, que l'homme peut résister ou acquiescer à la grâce et la perdre, une fois reçue. — Les querelles des Arminiens et des Gomaristes ont duré, sous diverses formes, aux Pays-Bas et en France, jusque vers 1690.

6. Barneveldt, l'un des chefs du parti arminien, fut condamné à mort en 1619 par l'influence du stathouder Maurice de Nassau, que le parti gomariste, plus nombreux et plus puissant, soutenait.

ouvert les yeux sur l'absurdité de ces disputes, sur l'horreur de la persécution, et sur l'heureuse nécessité de la tolérance : ressource des sages qui gouvernent, contre l'enthousiasme passager de ceux qui argumentent. Cette dispute ne produisit en France que des mandements, des bulles, des lettres de cachet et des brochures, parce qu'il y avait alors des querelles plus importantes.

Arnauld fut donc seulement exclu de la faculté. Cette petite persécution lui attira une foule d'amis : mais lui et



Abbaye de Port-Royal-des-Champs.

es jansénistes eurent toujours contre eux l'Église et le pape. Une des premières démarches d'Alexandre VII, successeur d'Innocent X, fut de renouveler les censures contre les cinq propositions [1]. Les évêques de France, qui avaient déjà dressé un formulaire, en firent encore un nouveau, dont la fin était conçue en ces termes : « Je condamne de cœur et de bouche la doctrine des cinq propositions contenues dans le livre de Cornélius Jansénius, laquelle doctrine n'est point celle de saint Augustin, que Jansénius a mal expliquée. »

Il fallut depuis souscrire cette formule ; et les évêques la présentèrent dans leurs diocèses à tous ceux qui étaient suspects. On la voulut faire signer aux religieuses de Port-Royal de Paris et de Port-Royal-des-Champs [2]. Ces deux maisons

1. Voyez plus haut, page 680.
2. Abbaye de religieuses bénédictines de l'ordre de Citeaux, fondée en 1208 près de Chevreuse. La mai-

étaient le sanctuaire du Jansénisme : Saint-Cyran et Arnauld les gouvernaient.

Ils avaient établi, auprès du monastère de Port-Royal-des-Champs, une maison où s'étaient retirés plusieurs savants vertueux [1], mais entêtés, liés ensemble par la conformité des sentiments : ils y instruisaient de jeunes gens choisis [2]. C'est de cette école qu'est sorti Racine, le poète de l'univers qui a le mieux connu le cœur humain. Pascal, le premier des satiriques français, car Despréaux ne fut que le second, était intimement lié avec ces illustres et dangereux solitaires. On présenta le Formulaire à signer aux filles de Port-Royal de Paris et de Port-Royal-des-Champs ; elles répondirent qu'elles ne pouvaient en conscience avouer, après le pape et les évêques, que les cinq propositions fussent dans le livre de Jansénius qu'elles n'avaient pas lu ; qu'assurément on n'avait pas pris [3] sa pensée; qu'il se pouvait faire que ces cinq propositions fussent erronées; mais que Jansénius n'avait pas tort.

Un tel entêtement irrita la cour. Le lieutenant civil d'Aubray (il n'y avait pas encore de lieutenant de police) alla à Port-Royal-des-Champs faire sortir tous les solitaires qui s'y étaient retirés, et tous les jeunes gens qu'ils élevaient. On menaça de détruire les deux monastères : un miracle les sauva.

Mlle Perrier, pensionnaire de Port-Royal de Paris, nièce du célèbre Pascal, avait mal à un œil : on fit à Port-Royal la cérémonie de baiser une épine de la couronne qu'on mit autrefois sur la tête de Jésus-Christ. Cette épine était depuis quelque temps à Port-Royal. Il n'est pas trop aisé de savoir comment elle avait été sauvée et transportée de Jérusalem au faubourg Saint-Jacques. La malade la baisa : elle parut guérie plusieurs jours après. On ne manqua pas d'affirmer et d'attester qu'elle avait été guérie en un clin d'œil d'une fistule lacrymale désespérée. Cette fille n'est morte qu'en 1728. Des personnes qui ont longtemps vécu avec elle m'ont

son de Paris fut établie en 1626.

1. De Sacy, Nicole, Arnauld d'Andilly, Lancelot, Lenain de Tillemont.

2. Cet enseignement, très solide et très délicat, commençait à faire une sérieuse concurrence à celui des Jésuites, que cette considération contribua sans doute puissamment à exciter contre leurs adversaires. Voir, sur les Écoles de Port-Royal, le livre IV du *Port-Royal* de Sainte-Beuve ; Compayré, *Histoire des Doctrines de l'Éducation en France*, et Lantoine, *Histoire de l'Enseignement secondaire en France au dix-septième siècle*.

3. *Pris*, c'est-à-dire tiré, extrait, de ses livres.

assuré que sa guérison avait été fort longue, et c'est ce qui est bien vraisemblable; mais ce qui ne l'est guère, c'est que Dieu, qui ne fait point de miracles pour amener à notre religion les dix-neuf vingtièmes de la terre, à qui cette religion est ou inconnue ou en horreur, eût en effet interrompu l'ordre de la nature en faveur d'une petite fille, pour justifier une douzaine de religieuses qui prétendaient que Cornélius Jansénius n'avait point écrit une douzaine de lignes qu'on lui attribue, ou qu'il les avait écrites dans une autre intention que celle qui lui est imputée[1].

Le miracle eut un si grand éclat, que les jésuites écrivirent contre lui. Un P. Annat[2], confesseur de Louis XIV, publia le *Rabat-joie des jansénistes, à l'occasion du miracle qu'on dit être arrivé à Port-Royal, par un docteur catholique.* Annat n'était ni docteur, ni docte. Il crut démontrer que si une épine était venue de Judée à Paris guérir la petite Perrier, c'était pour lui prouver que Jésus est mort pour *tous* et non pour *plusieurs :* tous sifflèrent le P. Annat. Les jésuites prirent alors le parti de faire aussi des miracles de leur côté; mais ils n'eurent point la vogue : ceux des jansénistes étaient les seuls à la mode alors. Ils firent encore quelques années après un autre miracle. Il y eut à Port-Royal une sœur Gertrude guérie d'une enflure à la jambe. Ce prodige-là n'eut point de succès : le temps était passé, et sœur Gertrude n'avait point un Pascal pour oncle.

Les jésuites, qui avaient pour eux les papes et les rois, étaient entièrement décriés dans l'esprit des peuples[3]. On renouvelait contre eux les anciennes histoires de l'assassinat de Henri le Grand, médité par Barrière, exécuté par Châtel leur écolier, le supplice du P. Guignard, leur bannissement de France et de Venise, la conjuration des poudres, la ban-

1. Le « miracle de la sainte Epine » eut lieu le 24 mars 1656, tandis que la signature du Formulaire ne fut demandée aux religieuses au plus tôt qu'en 1661. On n'avait encore poursuivi que les « messieurs » de Port-Royal.

2. Le P. Annat (1590-1670) était très mêlé à cette date à la controverse contre les Jansénistes. Il publia, cette année-là précisément, une réponse aux premières *Provinciales* sous le titre de *La Bonne foi des Jansénistes dans la citation de leurs auteurs.* Pascal lui répondit dans les XVII[e] et XVIII[e] *Provinciales.*

3. La plupart des évêques ne les aimaient point, craignant leurs empiétements sur leur pouvoir diocésain. On répétait en 1659 le mot de l'évêque de Cahors, Alain de Solminihac (qui n'était pourtant pas janséniste), déclarant à son lit de mort qu'il considérait les Jésuites comme *le fléau et la ruine de l'Église.*

queroute de Séville[1]. On tentait toutes les voies de les rendre odieux. Pascal fit plus, il les rendit ridicules. Ses *Lettres provinciales*, qui paraissaient alors[2], étaient un modèle d'éloquence et de plaisanterie. Les meilleures comédies de Molière n'ont pas plus de sel que les premières *Lettres provinciales :* Bossuet n'a rien de plus sublime que les dernières.

Il est vrai que tout le livre portait sur un fondement faux. On attribuait adroitement à toute la société des opinions extravagantes de plusieurs jésuites espagnols et flamands. On les aurait déterrées aussi bien chez des casuistes dominicains et franciscains[3] ; mais c'était aux seuls jésuites[4] qu'on

1. Sur les accusations générales et particulières qui ont été portées contre la Compagnie de Jésus, on peut consulter les ouvrages de Michelet et Quinet (*Des Jésuites*, 1843), du P. de Ravignan (*de l'Existence et de l'institut des Jésuites*, 1844), de Crétineau-Joly (*Histoire de la Compagnie de Jésus*, 1844-45), d'Alexis de Saint-Priest), *Histoire de la chute des Jésuites au dix-huitième siècle*, 1846), de J. Huber (*L'Ordre des Jésuites d'après ses constitutions et sa doctrine*, 1873, trad. A. Marchand), de E. Spuller (*Les Jésuites*, 1876).

2. Voir plus haut, p. 563.

3. Et même chez les philosophes anciens. Sur la casuistique, voir F. Brunetière (*Revue des Deux-Mondes*, 1er janv. 1885), les *Lettres Provinciales*, édition H. Michel (introduction) et R. Thamin (*Un problème moral dans l'antiquité*). — Dès le dix-septième siècle, le P. Étienne Des Champs et le P. Daniel démontrèrent aisément que la doctrine du *Probabilisme* en morale n'est pas particulière aux Jésuites, qu'elle régnait dans la théologie avant la fondation de leur ordre et qu'il s'est trouvé plusieurs Jésuites pour la combattre. Sur tout cela, voir le t. III du *Port-Royal* de Sainte-Beuve.

4. Il n'en est pas moins digne de remarque que les doctrines du *Probabilisme*, — qui, en somme, consistent à dire qu'on peut « *suivre dans la pratique une opinion sur l'autorité d'un seul auteur, quand même on la jugerait par des raisons intrinsèques fausse et improbable*, » et aussi qu'on peut, *sans péché*, dans les cas embarrassants, « *abandonner l'opinion la plus sûre pour en suivre une probable*, » et même qu'on peut délaisser « *l'opinion la plus probable pour suivre la moins probable*, » doctrines qui ont encouru plus d'une fois les censures du clergé de France et les condamnations de la cour de Rome, — il est remarquable que ces doctrines ont été soutenues avec une singulière précision par nombre d'auteurs jésuites, qui n'étaient point désavoués par leur Compagnie, quoique les Constitutions de la Société soient très peu favorables à la liberté individuelle. — Et, d'autre part, il est évident que ces doctrines pouvaient être fort utiles aux confesseurs et directeurs des princes, pour pouvoir au besoin transiger avec l'obstination et les passions de leurs pénitents, et, en même temps, pour avancer les intérêts de la Société dans les divers États et nuire à ses adversaires. Pascal avait répondu par avance, très précisément et très franchement, à la critique que lui fait ici Voltaire (après le P. Daniel) : « Sachez donc que leur objet *n'est pas* de corrompre les mœurs; *ce n'est pas leur dessein;* mais *ils n'ont pas aussi pour unique but celui de les réformer;* ce serait une mauvaise politique. Voici quelle est leur pensée. Ils ont assez bonne

en voulait. On tâchait, dans ces lettres, de prouver qu'ils avaient un dessein formé de corrompre les mœurs des hommes: dessein qu'aucune secte, aucune société n'a jamais eu et ne peut avoir[1]; mais il ne s'agissait pas d'avoir raison[2], il s'agissait de divertir le public[3].

Les jésuites, qui n'avaient alors aucun bon écrivain[4], ne

opinion d'eux-mêmes pour croire qu'il est utile et comme nécessaire au bien de la religion que leur crédit s'étende partout et qu'ils gouvernent toutes les consciences. Et parce que les maximes évangéliques et sévères sont propres pour gouverner quelque sorte de personnes (*certaines personnes*), ils s'en servent dans les occasions où elles leur sont favorables. Mais comme ces mêmes maximes ne s'accordent pas au dessein de la plupart des gens, ils les laissent à l'égard de ceux-là, afin d'avoir de quoi satisfaire tout le monde. »

1. Sainte-Beuve (*Port-Royal*, t. III, p. 141) écrit à propos de ce passage : « ... L'élève du P. Porée et l'auteur du *Mondain* s'accommode encore mieux, on le conçoit, des Jésuites que des Jansénistes. Il serait aisément de l'avis de cet homme d'esprit qui disait : Les Jésuites sont, après tout, ceux qui ont tiré le meilleur parti d'une mauvaise religion, en l'éludant ou plutôt en la corrompant..... » On sait de plus que Voltaire eut la velléité de réfuter les *Provinciales*, d'en faire la contre-partie, et cela par ordre, pour complaire au cardinal de Fleury et au lieutenant de police Hérault. « Ces messieurs, le voyant prévenu contre les Jansénistes et ami du P. Tournemine, voulurent l'engager à écrire pour la cause du Molinisme contre le Jansénisme, et il avait commencé par quelque chose dans le goût d'*Anti-Lettres Provinciales*. Il vint chez M. Hérault et lui dit qu'il ne pouvait continuer, qu'il se déshonorait étant soupçonné de cela et regardé comme une plume mercenaire, et il jeta son ouvrage au feu. » M. Hérault et le cardinal ne le lui pardonnèrent pas. (*Journal et Mémoires du marquis d'Argenson* [à qui Voltaire lui-même l'avait dit], 4 octobre 1739).

2. Pascal déclarait plus tard qu'il avait voulu se faire lire, non par les savants « qui n'en avaient pas besoin, en sachant pour le moins autant que lui là-dessus, » mais « par les femmes et les gens du monde, afin qu'ils connussent le danger de toutes ces maximes. »

3. Composées du mois de janvier 1656 jusqu'au mois de mars 1657, — avec les conseils d'Arnauld, de Nicole, de Vitart, et d'autres « messieurs de Port-Royal » qui fournissaient à Pascal des textes, — les *Lettres Provinciales* circulèrent d'abord en copies manuscrites; puis furent imprimées clandestinement, chacune en un cahier de huit pages in-4°. Elles étaient d'abord anonymes, mais le recueil qu'on en fit en 1657 porta un pseudonyme : *Lettres de Louis de Montalte à un provincial de ses amis*. — Le succès dans le monde fut rapide. La dix-septième lettre se tira à plus de 10000 exemplaires.

4. Les réponses du P. Annat (voy. plus haut p. 686), et du P. Pirot, sont en effet, d'après le jésuite Daniel, « plates et mal tournées. » Les jésuites songèrent plus tard, dit-on, à utiliser la plume de Bussy-Rabutin, qui était à la Bastille pour avoir écrit un livre scandaleux. La réfutation la plus solide des *Provinciales*, au dix-septième siècle, est celle du P. Daniel (1694), qui n'obtint pas grand succès et que les jésuites eux-mêmes sentirent qu'ils avaient intérêt à laisser passer inaperçue. Les critiques de Pascal, — outre le reproche que Voltaire lui fait ci-dessus, — l'accusent en outre, et avec raison, d'un assez grand nombre d'inexactitudes dans les citations qu'il fait des auteurs jésuites.

purent effacer l'opprobre dont les couvrit le livre le mieux écrit qui eût encore paru en France; mais il leur arriva dans leurs querelles la même chose à peu près qu'au cardinal Mazarin. Les Blot, les Marigny et les Barbançon[1] avaient fait rire toute la France à ses dépens; et il fut le maître de la France. Ces pères eurent le crédit de faire brûler les *Lettres provinciales*, par un arrêt du parlement de Provence[2] : ils n'en furent pas moins ridicules, et en devinrent plus odieux à la nation.

On enleva les principales religieuses de l'abbaye de Port-Royal de Paris avec deux cents gardes, et on les dispersa dans d'autres couvents[3] : on ne laissa que celles qui voulurent signer le Formulaire[4]. La dispersion de ces religieuses intéressa tout Paris. Sœur Perdreau et sœur Passart, qui signèrent et en firent signer d'autres, furent le sujet des plaisanteries et des chansons dont la ville fut inondée par cette espèce d'hommes oisifs qui ne voit jamais dans les choses que le côté plaisant, et qui se divertit toujours, tandis que les persuadés gémissent, que les frondeurs déclament, et que le gouvernement agit.

Les jansénistes s'affermirent par la persécution. Quatre prélats, Arnauld, évêque d'Angers, frère du docteur; Buzanval, de Beauvais; Pavillon, d'Aleth, et Caulet, de Pamiers[5], le même qui depuis résista à Louis XIV sur la Régale, se déclarèrent contre le Formulaire. C'était un nouveau Formulaire composé par le pape Alexandre VII lui-même, semblable en tout pour le fond au premier, reçu en France par les évêques[6], et même par le Parlement.

1. Auteurs de *Mazarinades*, pamphlets en vers et en prose publiés à foison contre le cardinal, de 1648 à 1653. Marigny, mort en 1670, était un bel-esprit et un voyageur qui laissa des *Lettres* curieuses.

2. Au commencement de 1657. Les jansénistes racontaient ensuite que les magistrats « avaient tellement peine à sacrifier un seul exemplaire » des *Lettres* « qu'ils ne donnèrent à brûler qu'un *Almanach*. » Sainte-Beuve, *ouvrage cité*, t. III, p. 212. — La traduction latine qu'en fit Nicole (voir la *Liste des Écrivains*) sous le pseudonyme de Wendrock, et les éclaircissements qu'il y ajouta, popularisèrent en Europe le pamphlet de Pascal et obtinrent un succès peut-être supérieur aux *Lettres* françaises. — Les *Provinciales* furent ensuite condamnées par la Congrégation de l'Index (1657) et par le Conseil du Roi (1660).

3. En 1664.

4. Voir plus haut, p. 682, n. 1.

5. Voir plus haut, p. 626, n. 2 et 4.

6. « Un grand nombre d'évêques s'étaient prononcés à l'origine, conjointement avec Messieurs de Port-Royal, pour la doctrine de la Grâce et de saint Augustin, mais depuis l'arrivée de la Bulle d'Innocent X en 1653, chaque assemblée générale

Alexandre VII, indigné, nomma neuf évêques français pour faire le procès aux quatre prélats réfractaires[1]. Alors les esprits s'aigrirent plus que jamais[2].

Mais lorsque tout était en feu pour savoir si les cinq propositions étaient ou n'étaient pas dans Jansénius, Rospigliosi, devenu pape sous le nom de Clément IX[3], pacifia tout pour quelque temps. Il engagea les quatre évêques à signer *sincèrement* le Formulaire, au lieu de *purement et simplement;* ainsi il sembla permis de croire, en condamnant les cinq propositions, qu'elles n'étaient point extraites de Jansénius. Les quatre évêques donnèrent quelques petites explications : l'accortise[4] italienne calma la vivacité française[5]. Un mot substitué à un autre opéra cette paix[6] qu'on appela *la paix de Clément IX*, et même *la paix de l'Église*, quoiqu'il ne s'agît que d'une dispute ignorée, ou méprisée, dans le reste du monde. Il paraît que, depuis le temps de Baïus[7], les papes eurent toujours pour but d'étouffer ces controverses, dans lesquelles on ne s'entend point, et de réduire les deux parties à enseigner la même morale, que tout le monde entend. Rien n'était plus raisonnable; mais on avait affaire à des hommes.

Le gouvernement mit en liberté les jansénistes qui étaient prisonniers à la Bastille, et entre autres Sacy[8], auteur de la *Version du Testament*. On fit revenir les religieuses exilées; elles signèrent *sincèrement*[9], et crurent triompher par ce mot. Arnauld sortit de la retraite où il s'était caché, et fut présenté au roi, accueilli du nonce, regardé par le public

du clergé avait amené quelques rétractations. » Sainte-Beuve.

1. En 1665.

2. L'évêque d'Aleth publia un mandement où il maintenait son refus.

3. En juillet 1667.

4. Gracieuseté adroite (de *accort*, dont l'origine est italienne.)

5. Plusieurs prélats français, Gondrin, archevêque de Sens, Vialart, évêque de Châlons, prirent l'initiative de négociations pacificatrices.

6. Les quatre évêques ne signèrent pas en fait le Formulaire, mais des *procès-verbaux explicatifs* et, en somme, restrictifs du Formulaire, tandis que le Bref de Clément IX, qui assura la « Paix de l'Église » (septembre 1668), supposait, au contraire, qu'ils avaient adhéré purement et simplement. Mais après tant d'années d'une lutte interminable et « au point où l'on en était, on passa là-dessus. » Sainte-Beuve. Et l'on se borna de part et d'autre à maintenir, « les jansénistes, qu'ils n'avaient donné que ce qu'ils avaient toujours offert; leurs adversaires, qu'on avait obtenu d'eux une espèce de rétractation. »

7. Voir plus haut, p. 675.

8. Voir la *Liste des Écrivains*.

9. Mais non sans peine. La mère Angélique de Saint-Jean, nièce d'Arnauld, ne croyait pas à une réconciliation réelle.

comme un Père de l'Église ; il s'engagea dès lors à ne combattre que les calvinistes, car il fallait qu'il fît la guerre. Ce temps de tranquillité produisit son livre de *la Perpétuité de la foi*, dans lequel il fut aidé par Nicole[1] ; et ce fut le sujet de la grande controverse entre eux et Claude le ministre[2], controverse dans laquelle chaque parti se crut victorieux, selon l'usage[3].

La paix de Clément IX ayant été donnée à des esprits peu pacifiques, qui étaient tous en mouvement, ne fut qu'une trêve passagère. Les cabales sourdes, les intrigues et les injures continuèrent des deux côtés.

La duchesse de Longueville, sœur du grand Condé[4], si connue par ses guerres civiles et par ses amours, devenue vieille et sans occupation, se fit dévote ; et, comme elle haïssait la cour, et qu'il lui fallait de l'intrigue, elle se fit janséniste. Elle bâtit un corps de logis à Port-Royal-des-Champs, où elle se retirait quelquefois avec les solitaires. Ce fut leur temps le plus florissant. Les Arnauld, les Nicole, les Le Maistre[5], les Herman[6], les Saci, beaucoup d'hommes qui, quoique moins célèbres, avaient pourtant beaucoup de mérite et de réputation, s'assemblaient chez elle. Ils substituaient au bel esprit, que la duchesse de Longueville tenait de l'hôtel de Rambouillet, leurs conversations solides, et ce tour d'esprit mâle, vigoureux et animé, qui faisait le caractère de leurs livres et de leurs entretiens[7]. Ils ne contribuèrent pas peu à répandre en France le bon goût et la vraie éloquence. Mais malheureusement ils étaient encore plus jaloux d'y répandre leurs opinions. Ils semblaient être eux-mêmes une preuve de ce système de la fatalité qu'on leur reprochait. On eût dit qu'ils étaient entraînés par une

1. C'est le contraire qui est vrai. Arnauld n'eût que très peu de part à la *Perpétuité de la Foi de l'Église touchant l'Eucharistie* (1669-1673, 3 vol. in-4), gros ouvrage où une érudition intéressante se mêle au raisonnement théologique. — Sur Nicole, voir la *Liste des Écrivains*.

2. Sur Claude, voir la *Liste des Écrivains*.

3. Les Jansénistes, que leurs ennemis accusaient volontiers de donner, plus ou moins sciemment, dans les erreurs protestantes (voir plus haut, p. 674, n. 2, p. 683, n. 3), tenaient à honneur de se distinguer des Calvinistes et de les combattre avec ardeur. Outre l'ouvrage que Voltaire cite ici, Arnauld, Nicole et les autres écrivains du parti ont composé contre les Protestants de nombreux écrits.

4. Voir plus haut, pp. 54, n. 3; 55, 57.

5. Voir plus haut, p. 562, n. 5, et la *Liste des Écrivains*.

6. Hermant (1617-1690), chanoine de Beauvais, controversiste.

7. Définition très juste de la littérature janséniste, au point de vue

détermination[1] invincible à s'attirer des persécutions sur des chimères, tandis qu'ils pouvaient jouir de la plus grande considération et de la vie la plus heureuse en renonçant à ces vaines disputes[2].

(1679) La faction des jésuites, toujours irritée des *Lettres provinciales*, remua tout contre le parti[3]. Mme de Longueville, ne pouvant plus cabaler pour la Fronde, cabala pour le Jansénisme. Il se tenait des assemblées à Paris, tantôt chez elle, tantôt chez Arnauld. Le roi, qui avait déjà résolu d'extirper le Calvinisme, ne voulait point d'une nouvelle secte. Il menaça; et enfin Arnauld craignant des ennemis armés de l'autorité souveraine, privé de l'appui de Mme de Longueville, que la mort enleva[4], prit le parti de quitter pour jamais la France, et d'aller vivre dans les Pays-Bas, inconnu, sans fortune, même sans domestiques, lui, dont le neveu[5] avait été ministre d'État, lui, qui aurait pu être cardinal. Le plaisir d'écrire en liberté lui tint lieu de tout. Il vécut jusqu'en 1694, dans une retraite ignorée du monde et

du fond. Quant à la forme, elle est souvent, sauf chez Pascal, prolixe et terne. (Voir p. 679, n. 2.)

1. Un enchaînement de circonstances...

2. Quelque opinion que l'on ait sur le fond des querelles de ce temps, on ne peut blâmer des gens, convaincus qu'ils avaient raison, d'avoir persisté dans leur opinion. Voltaire parle ici en bel esprit du dix-huitième siècle.

3. L'hostilité acharnée des Jésuites contre Port-Royal et le Jansénisme est certaine, mais il n'en faudrait pas accuser spécialement le P. de La Chaise, confesseur du roi. C'était, dit le parlementaire gallican d'Aguesseau, « un bon gentilhomme qui aimait à vivre en paix et à y laisser vivre les autres. »

4. En 1679. — Cette liaison avec madame de Longueville retarda, paraît-il, la persécution dirigée contre Port-Royal, le roi ayant égard à ménager la sœur de Condé; mais elle put aussi confirmer Louis XIV, — très soupçonneux, sur tout ce qui lui paraissait intéresser son autorité, — dans l'idée que la « secte » janséniste pourrait bien ressusciter une autre Fronde. De plus la querelle de la Régale éclatait à ce moment, et il se trouvait que les jansénistes, — si indépendants du Pape et révoltés contre lui dans la querelle de la Grâce, — devenaient sur la question de la Régale ses défenseurs. Enfin, d'une façon générale, la formation de toute société vivante et remuante, de toute « cabale, » comme on disait alors, a toujours déplu aux gouvernements absolus. « Cette liaison si grande d'un nombre de personnes dans le faubourg Saint-Jacques avait un *air de parti* qu'il fallait empêcher. » Paroles de M. de Pomponne à Arnauld de la part du roi.

5. « Simon Arnauld de Pomponne, secrétaire d'État des affaires étrangères en 1671, homme savant et de beaucoup d'esprit, ainsi que presque tous les Arnauld, chéri dans la société et préférant quelquefois les agréments de cette société aux affaires, renvoyé en 1679; ...mais le roi lui conserva le titre de ministre d'État avec la permission d'entrer au conseil, dont il n'usa pas. Mort en 1699. » Voltaire, *Liste des Secrétaires d'État.*

connue à ses seuls amis[1], toujours écrivant[2], toujours philosophe supérieur à la mauvaise fortune, et donnant jusqu'au dernier moment l'exemple d'une âme pure, forte, et inébranlable[3].

Son parti fut toujours persécuté dans les Pays-Bas catholiques, pays qu'on nomme *d'obédience*, et où les bulles des papes sont des lois souveraines[4]. Il le fut encore plus en France.

Ce qu'il y a d'étrange, c'est que la question, « si les cinq propositions se trouvaient en effet dans Jansénius, » était toujours le seul prétexte de cette petite guerre intestine[5]. La distinction du *fait* et du *droit*[6] occupait les esprits. On

1. Arnauld fut obligé de résider successivement à Mons, à Gand, à Bruxelles, à Anvers.

2. Dès 1680, le vieux lutteur attaquait un critique de la version janséniste du *Nouveau Testament*, dite de Mons, — le chanoine Mallet, de Rouen, — qui, accablé du coup, en mourut. Puis Arnauld écrivit contre le roi et le Parlement sur la Régale, « soutenant intrépidement le droit des évêques et du pape » (1681); — contre les protestants, « bien moins occupé, » du reste, « à les persuader » qu'à montrer que lui et ses partisans s'en distinguaient; — contre Malebranche et sa métaphysique (*Traité des vraies et fausses idées*, 1683.)

3. « Un chrétien à qui toute la terre est un lieu d'exil et une prison peut-il être fort en peine du changement de son cachot? On vous trouve partout, ô mon Dieu! Au milieu des fers on est plus libre que les rois même, quand on vous possède. Il n'y a de prison à craindre que celle d'une âme que ses vices et ses passions tiennent resserrée... — Mais on pourra bien mourir des fatigues et des travaux qui accompagnent une vie errante? — Un peu plus tôt ou un peu plus tard, qu'est-ce que cela quand on le compare à l'Éternité?... Je suis donc prêt, ô mon Dieu, de vous suivre partout où il vous plaira de me mener, et quand je marcherais parmi les ombres de a mort, je ne craindrais rien tant que vous me tiendrez par la main. C'est dans cette espérance que je me reposerai. » Ces paroles sont la conclusion caractéristique d'un des derniers ouvrages d'Arnauld.

4. Cf. p. 621 et p. 706, ligne 11 sqq.

5. Ici Voltaire passe, sans s'y arrêter, sur un espace de vingt années pendant lesquelles l'archevêque de Paris, sur l'ordre du ministère, traita avec rigueur et défiance le monastère de Port-Royal. On imposa aux religieuses des confesseurs; on leur défendit d'avoir des novices. De 73, leur nombre tomba en 1702 à 26. — On tenait en suspicion les courtisans dont les femmes allaient faire retraite à Port-Royal. — En même temps, on interdisait en France l'entrée des livres d'Arnauld : il y eut à ce sujet, dit Sainte-Beuve, jusqu'à onze personnes dans les chaînes.

La publication, par les Jansénistes, d'un ouvrage posthume de M. de Barcos et, par les Molinistes, d'un ouvrage, posthume également, du cardinal italien Sfondrata, raviva dès 1696 la querelle théologique. Le livre du cardinal Sfondrata fut censuré, sur l'initiative de Bossuet, par le clergé de France (21 janvier 1697).

6. Le *droit*, c'était de savoir si les « cinq propositions » étaient hérétiques. Le *fait*, c'était de savoir si elles étaient dans l'*Augustinus* de Jansénius et si elles y étaient avec un sens hérétique.

proposa enfin, en 1701, un problème théologique, qu'on appela *le cas de conscience par excellence*[1] : « Pouvait-on donner les sacrements à un homme qui aurait signé le Formulaire, en croyant, dans le fond de son cœur, que le pape et même l'Église peut se tromper sur les faits ? » Quarante docteurs signèrent qu'on pouvait donner l'absolution à un tel homme.

Aussitôt la guerre recommence. Le pape et les évêques voulaient qu'on les crût sur les faits. L'archevêque de Paris, Noailles, ordonna qu'on crût le *droit*, d'une foi divine, et le *fait*, d'une foi humaine[2]. Les autres, et même l'archevêque de Cambrai, Fénelon, qui n'était pas content de M. de Noailles[3], exigèrent la foi divine pour le fait. Il eût mieux valu[4], peut-être, se donner la peine de citer les passages du livre ; c'est ce qu'on ne fit jamais.

Le pape Clément IX donna, en 1705, la bulle *Vineam Domini*, par laquelle il ordonna de croire le fait, sans expliquer si c'était d'une foi divine ou d'une foi humaine.

C'était une nouveauté introduite dans l'Église de faire signer des bulles à des filles. On fit encore cet honneur aux religieuses de Port-Royal-des-Champs. Le cardinal de Noailles fut obligé de leur faire porter cette bulle pour les éprouver. Elles signèrent, *sans déroger à la paix de Clément IX*[5], et

1. C'est à Clermont-Ferrand que ce « *cas de conscience* » s'était présenté, à propos de l'abbé Périer, neveu de Pascal et fervent janséniste. Son confesseur, le curé Fréhel, soumit ses doutes sur ce point à plusieurs théologiens de Paris. Le manuscrit de la consultation circula pendant un an et ne fut imprimé qu'en 1702. Aussitôt déféré à Rome par les ennemis de l'archevêque de Paris, il fut condamné par un bref du 12 février 1703. Le cardinal de Noailles, qui avait laissé approuver par ses quarante docteurs la consultation manuscrite, fut obligé de la condamner imprimée. Sur les quarante docteurs, trente-cinq se rétractèrent. (Voir A. Le Roy, *La France et Rome de* 1700 *à* 1715.)

2. « Ce mandement eut le sort de presque tous les autres actes du même prélat, c'est-à-dire d'aliéner les jansénistes sans lui gagner leurs adversaires. » Sainte-Beuve.

3. Noailles avait coopéré à la condamnation du Livre des *Maximes des Saints*. (Voy. le chap. XXXVIII.)

4. Fénelon, qui n'était pas tendre, disait que l'archevêque de Paris avait « l'esprit court et confus, le cœur faible et mou, » qu'il « soufflait le froid et le chaud, » « qu'il disait blanc pour les uns et noir pour les autres, et n'entendait pas plus le noir que le blanc. » Bossuet ne le jugeait pas beaucoup plus favorablement au point de vue des « lumières » et de l'intelligence, et les Jansénistes plus durement encore.

5. « La pensée, la résistance, l'obstination, la désobéissance et, dès lors, la ruine de Port-Roya étaient renfermées, dit Sainte-Beuve, dans cette clause additionnelle. »

se retranchant dans le silence respectueux à l'égard *du fait.*

On ne sait ce qui est plus singulier, ou l'aveu qu'on demandait à des filles, que cinq propositions étaient dans un livre latin, ou le refus obstiné de ces religieuses.

Le roi demanda une bulle au pape pour la suppression de leur monastère[1]. Le cardinal de Noailles les priva des sacrements. Leur avocat fut mis à la Bastille. Toutes les religieuses furent enlevées et mises chacune dans un couvent moins désobéissant. Le lieutenant de police fit démolir, en 1709, leur maison de fond en comble; et enfin, en 1711, on déterra les corps qui étaient dans l'église et dans le cimetière, pour les transporter ailleurs[2].

Les troubles n'étaient pas détruits avec ce monastère. Les jansénistes voulaient toujours cabaler, et les jésuites se rendre nécessaires. Le P. Quesnel[3], prêtre de l'Oratoire, ami du célèbre Arnauld, et qui fut compagnon de sa retraite jusqu'au dernier moment, avait, dès l'an 1671, composé un livre de réflexions pieuses sur le texte du Nouveau Testament[4]. Ce livre contient quelques maximes qui pourraient paraître favorables au Jansénisme; mais elles sont confondues dans une si grande foule de maximes saintes et pleines de cette onction qui gagne le cœur, que l'ouvrage fut reçu avec un applaudissement universel. Le bien s'y montre de tous côtés, et le mal, il faut le chercher. Plusieurs évêques lui donnèrent les plus grands éloges dans sa naissance, et les confirmèrent quand le livre eut reçu encore, par l'auteur, sa dernière perfection. Je sais même que l'abbé Renaudot, l'un des plus savants hommes de France, étant à Rome la première année du pontificat de Clément XI, allant un jour chez ce pape, qui aimait les savants et qui l'était lui-même, le trouva

1. En 1708. Le monastère de Port-Royal-des-Champs fut réuni à celui de Port-Royal de Paris, qui n'avait pas du tout le même esprit et dont la supérieure, Mme de Harlay, donna un jour un *bal* dans son parloir.

2. Cette exécution se fit par *lettre de cachet* au mois d'octobre 1709.

3. Voir la *Liste des Écrivains.*

4. *Abrégé de la morale de l'Évangile, ou pensées chrétiennes sur le texte des quatre évangélistes pour en rendre la lecture et la méditation plus facile à ceux qui commencent à s'y appliquer.* Ce livre s'augmenta considérablement par la suite. Les adversaires des Jansénistes ont prétendu que l'édition de 1693 (*Réflexions morales sur le N. T.*) est, comme esprit doctrinal, toute différente de celle de 1671. Mais l'auteur n'eut pas de peine à prouver que, dans sa première forme, son livre contenait les doctrines ultérieurement condamnées. Voir A. Le Roy, *ouvrage cité.*

lisant le livre du P. Quesnel. « Voilà, lui dit le pape, un livre excellent. Nous n'avons personne à Rome qui soit capable d'écrire ainsi. Je voudrais attirer l'auteur auprès de moi. » C'est le même pape qui depuis condamna le livre[1].

Il ne faut pourtant pas regarder ces éloges de Clément XI, et les censures qui suivirent les éloges, comme une contradiction. On peut être très touché, dans une lecture, des beautés frappantes d'un ouvrage, et en condamner ensuite les défauts cachés. Un des prélats qui avaient donné en France l'approbation la plus sincère au livre de Quesnel était le cardinal de Noailles, archevêque de Paris. Il s'en était déclaré le protecteur lorsqu'il était évêque de Châlons[2]; et le livre lui était dédié. Ce cardinal, plein de vertus et de science, le plus doux des hommes, le plus ami de la paix[3], protégeait quelques jansénistes, sans l'être : et aimait peu les jésuites[4], sans leur nuire et sans les craindre.



Le Père de La Chaise (1624-1709).

Ces jésuites commençaient à jouir d'un grand crédit, depuis que le P. de La Chaise, gouvernant la conscience de Louis XIV, était en effet à la tête de l'Église gallicane. Le P. Quesnel, qui les craignait, était retiré à Bruxelles avec le savant bénédictin Gerberon[5], un prêtre nommé Brigode, et

1. Saint-Simon raconte aussi que le Père jésuite de La Chaise avait toujours sur sa table les *Réflexions morales*.

2. Il recommanda le livre de Quesnel en 1695, dans un mandement très élogieux.

3. Voy. plus haut, p. 694, n. 4. L'appréciation de Voltaire est la plus juste.

4. D'après Saint-Simon et les Jansénistes, il semblerait que son élévation à l'archevêché de Paris se fût faite contre le gré du P. de La Chaise, par la protection de Mme de Maintenon.

5. Oratorien, puis bénédictin, et janséniste déterminé, Gerberon, menacé de prison, se réfugia en 1682 en Hollande. L'archevêque de Mali-

plusieurs autres du même parti. Il en était devenu chef[1] après la mort du fameux Arnauld, et jouissait comme lui de cette gloire flatteuse de s'établir un empire secret indépendant des souverains, de régner sur des consciences, et d'être l'âme d'une faction composée d'esprits éclairés. Les jésuites, plus répandus que sa faction et plus puissants, déterrèrent bientôt Quesnel dans sa solitude. Ils le persécutèrent auprès de Philippe V, qui était encore maître des Pays-Bas, comme ils avaient poursuivi Arnauld, son maître, auprès de Louis XIV. Ils obtinrent un ordre du roi d'Espagne de faire arrêter ces solitaires (1703). Quesnel fut mis dans les prisons de l'archevêché de Malines. Un gentilhomme[2], qui crut que le parti janséniste ferait sa fortune s'il délivrait le chef, perça les murs, et fit évader Quesnel, qui se retira à Amsterdam, où il est mort en 1719, dans une extrême vieillesse, après avoir contribué à former en Hollande quelques églises de jansénistes, troupeau faible qui dépérit tous les jours.

Lorsqu'on l'arrêta, on saisit tous ses papiers, et on y trouva tout ce qui caractérise un parti formé. Il y avait une copie d'un ancien contrat fait par les jansénistes avec Antoinette Bourignon[3], célèbre visionnaire, femme riche, et qui avait acheté, sous le nom de son directeur, l'île de Nordstrand[4] près du Holstein, pour y rassembler ceux qu'elle prétendait associer à une secte de mystiques qu'elle avait voulu établir.

Cette Bourignon avait imprimé à ses frais dix-neuf gros volumes de pieuses rêveries, et dépensé la moitié de son bien à faire des prosélytes. Elle n'avait réussi qu'à se rendre ridi-

nes le livra en 1703 au gouvernement français qui l'incarcéra jusqu'en 1710.

1. Ses ennemis l'appelaient l'*Élisée* du parti.

2. Nommé d'Aremberg, chevalier de fortune, aidé d'un aventurier nommé dom Salazar.

3. Née à Lille en 1616, morte en 1680, Antoinette Bourignon mena une vie errante et persécutée en Flandre, en Hollande, dans le Holstein, en Alsace, en Allemagne. Sa doctrine était le mysticisme absolu, la communication directe avec Dieu, sans l'intermédiaire d'aucune cérémonie. Cf. p. 724, n. 4; 725, n. 1.

4. Norstrand, île danoise, faisant alors partie des domaines du duc de Holstein Gottorp, avait été ravagée par une inondation de la mer vers 1634. Plusieurs sociétés financières et industrielles offrirent alors de reconstruire les digues et de reprendre le terrain perdu, moyennant certains privilèges que le duc leur accorda : par exemple, le libre exercice de la religion catholique. Des prêtres flamands y allèrent, et c'est par eux que les messieurs de Port-Royal furent amenés à placer leurs fonds dans cette entreprise qui, d'ailleurs, échoua. Ce fut leur chargé d'affaires, le P. de Cort, qui fut en relations avec Antoinette Bourignon.

cule et même avait essuyé les persécutions attachées à toute innovation. Enfin, désespérant de s'établir dans son île, elle l'avait revendue aux jansénistes, qui ne s'y établirent pas plus qu'elle[1].

On trouva encore dans les manuscrits de Quesnel un projet plus coupable[2], s'il n'avait été insensé. Louis XIV ayant envoyé en Hollande, en 1684, le comte d'Avaux, avec plein pouvoir d'admettre à une trêve de vingt années les puissances qui voudraient y entrer, les jansénistes, sous le nom des *disciples de saint Augustin*, avaient imaginé de se faire comprendre dans cette trêve, comme s'ils avaient été en effet un parti formidable, tel que celui des calvinistes le fut si longtemps. Cette idée chimérique était demeurée sans exécution; mais enfin les propositions de paix des jansénistes avec le roi de France avaient été rédigées par écrit[3]. Il y avait eu certainement dans ce projet une envie de se rendre trop considérables; et c'en était assez pour être criminels. On fit aisément croire à Louis XIV qu'ils étaient dangereux[4].

Il n'était pas assez instruit pour savoir que de vaines opinions de spéculation tomberaient d'elles-mêmes[5], si on les

1. Il est certain néanmoins que l'idée de quitter la France traversa quelquefois l'esprit des religieuses de Port-Royal ou de leurs amis. C'est ainsi que le duc de Roannez songeait à acquérir à cet effet une île en Amérique.

2. On ne voit pas comment l'émigration des Jansénistes maltraités en France eût été « coupable, » moralement parlant.

3. Cette pièce, que Sainte-Beuve a réimprimée au t. VI de son *Port-Royal*, peut n'avoir été qu'un « badinage, une pièce semblable à l'arrêt burlesque du Parlement en faveur des Péripatéticiens, » de Boileau.

4. Les avis des historiens sur ces fameux papiers, aujourd'hui perdus ou égarés, diffèrent beaucoup. Sur le conseil de Fénelon, qui espérait d'y voir compromis ses adversaires, — le P. de La Tour, du Guet, l'abbé Boileau, et surtout le cardinal de Noailles et Bossuet — ils furent transportés à Paris, déposés chez les Jésuites de la maison professe, déchiffrés, puis « présentés par extraits, préparés par doses au roi, lus, relus, mitonnés chez Mme de Maintenon *tous les soirs pendant dix ans*. » (Sainte-Beuve.) Un historien récent de ces querelles, M. Le Roy (*ouvr. cité*, p. 129-133), déclare qu'on n'y trouvera rien de sérieux; Sainte-Beuve jugeait au contraire que « quoi qu'on pût répondre sur tel ou tel point, un air de cabale était répandu sur l'ensemble. Il y avait là les preuves d'une grande activité clandestine et souterraine; des masques pour chaque personne, ce qui sentait la société secrète; des noms de guerre pour chacun, ce qui supposait la guerre. » Au moins n'y avait-il guère moyen après cela, observe Sainte-Beuve, « de soutenir à des gens sensés qui avaient vu les extraits que *le Jansénisme* n'était qu'un *fantôme*. »

5. Il semble pourtant, d'après Fénelon, que le Jansénisme eut alors un regain de succès chez « les jeunes gens », et que le nombre des personnes « attachées à la doctrine de saint Augustin » fût *étonnant*.

abandonnait à leur inutilité. C'était leur donner un poids qu'elles n'avaient point, que d'en faire des matières d'état. Il ne fut pas difficile de faire regarder le livre du P. Quesnel comme coupable, après que l'auteur eut été traité en séditieux[1]. Les jésuites engagèrent le roi lui-même à faire demander à Rome la condamnation du livre[2]. C'était en effet faire condamner le cardinal de Noailles, qui en avait été le protecteur le plus zélé. On se flattait avec raison que le pape Clément XI mortifierait l'archevêque de Paris. Il faut savoir que, quand Clément XI était le cardinal Albani, il avait fait imprimer un livre tout moliniste de son ami le cardinal de Sfondrate[3], et que M. de Noailles avait été le dénonciateur de ce livre. Il était naturel de penser qu'Albani, devenu pape, ferait au moins, contre les approbations données à Quesnel, ce qu'on avait fait contre les approbations données à Sfondrate[4].

On ne se trompa point : le pape Clément XI donna, vers

1. Il y a, dans ce récit de Voltaire, une légère confusion. Les papiers de Quesnel ne furent saisis et lui arrêté (1703) qu'après que le livre des *Réflexions morales* avait déjà été attaqué en France et à Rome par les molinistes. Il avait paru, en France, dès la fin de 1698, une petite brochure portant ce titre : *Problème ecclésiastique : à qui l'on doit croire de messire Louis Antoine de Noailles, évêque de Châlons en* 1795 (et approuvant les *Réflexions morales* du P. Quesnel) *ou de messire Louis Antoine de Noailles, archevêque de Paris en* 1696 (et censurant l'*Exposition de la Foi* de Martin de Barcos.) Voir plus haut, p. 693, n. 5. — Ce qui est vrai, c'est qu'il y eut à partir de 1703 un redoublement d'attaques contre ce livre. Un jésuite, ami du P. Le Tellier, publia, en 1704, *le P. Quesnel séditieux*, et en 1705, *le P. Quesnel hérétique*, deux libelles anonymes.

2. Le livre du P. Quesnel, qui, bien que déclaré suspect par plusieurs évêques dans des mandements particuliers, n'avait pas encore été expressément déféré à Rome, le fut, vers 1704, par un capucin, depuis évêque, le P. Timothée, aidé du P. Dubuc, théatin.

3. Sfondrata (1644-1696), d'une illustre famille milanaise (voir plus haut, p. 693, n. 5).

4. Cela est juste, mais il faut ajouter (voy. Le Roy, *ouvrage cité*) que si l'on poursuivait avec une telle âpreté le cardinal de Noailles, ce n'était pas seulement pour des rancunes personnelles ; c'est que l'archevêque de Paris, — défendu et couvert en toute circonstance par Louis XIV, président de l'assemblée du Clergé de 1700, où des matières très déplaisantes à Rome avaient été de nouveau agitées, — paraissait, aux yeux des Romains, la personnification la plus haute de l'Église gallicane. Or, un fougueux ultramontain, le cardinal Fabroni, était maître de l'esprit de Clément XI ; il ne songeait qu'à venger la cour de Rome de Louis XIV et de son clergé ; et la condamnation du livre de Quesnel, atteignant le cardinal de Noailles, visait derrière lui le Gallicanisme. Dans le même temps, le Saint-Siège, si prompt à condamner Quesnel, faisait beaucoup de difficultés à accorder à Louis XIV la bulle que Louis XIV sollicitait contre Port-Royal. Rome ne cherchait donc pas à débarrasser le roi

l'an 1708[1], un décret contre le livre de Quesnel. Mais alors les affaires temporelles empêchèrent que cette affaire spirituelle, qu'on avait sollicitée, ne réussît. La cour était mécontente de Clément XI[2], qui avait reconnu l'archiduc Charles pour roi d'Espagne, après avoir reconnu Philippe V. On trouva des nullités dans son décret[3] : il ne fut point reçu en France; et les querelles furent assoupies jusqu'à la mort du P. de La Chaise, confesseur du roi, homme doux, avec qui les voies de conciliation étaient toujours ouvertes[4], et qui ménageait dans le cardinal de Noailles l'allié de Mme de Maintenon.

Les jésuites étaient en possession de donner un confesseur au roi, comme à presque tous les princes catholiques[5]. Cette prérogative était le fruit de leur institut, par lequel ils renoncent aux dignités ecclésiastiques. Ce que leur fondateur établit par humilité était devenu un principe de grandeur. Plus Louis XIV vieillissait, plus la place de confesseur devenait un ministère considérable. Ce poste fut donné à Le Tellier, fils d'un procureur de Vire, en Basse-Normandie, homme sombre[6], ardent, inflexible, cachant ses violences sous un flegme apparent[7] : il fit tout le mal qu'il pouvait

de France des embarras qui le gênaient, mais à tirer vengeance de ceux qu'il lui avait causés naguère à elle-même.

1. Le 13 juillet.

2. « Par une sorte de défi aux idées gallicanes, et pour bien attester que le pape prenait sa revanche, on affecta de calquer le bref sur la lettre écrite par cinq évêques (dont Bossuet et Noailles) contre les erreurs de Sfondrata. » Le Roy. (Voir plus haut, p. 693, n. 5.) —Louis XIV se plaignit vivement de cette malveillance évidente contre le cardinal de Noailles, et qu'il sentait dirigée au fond contre son gouvernement même.

3. Le bref était déclaré donné par le pape *proprio motu* (de son propre mouvement) : expression inconciliable avec les traditions gallicanes, d'après lesquelles un bref papal n'était recevable en France que s'il avait été sollicité par la France. De plus, le Saint-Siège exigeait que tous les exemplaires des *Réflexions* fussent remis aux évêques *et aux inquisiteurs* pour être brûlés. Or, l'autorité de l'Inquisition n'avait jamais été admise par les tribunaux de France. — Ajoutons que ces « inquisiteurs de la foi » en France étaient les Jésuites.

4. Voir plus haut p. 696. Le P. de La Chaise était très affaibli par l'âge. Saint-Simon nous le dépeint allant « les jambes ouvertes, la mémoire éteinte, le jugement affaissé, les connaissances brouillées, » confesser le roi, qui pourtant « jusqu'à la fin, se fit apporter ce cadavre et dépêcha avec lui les affaires accoutumées. »

5. Ferdinand II eut pour confesseur le P. Lamormain ; Charles II le P. Nithard ; Philippe V, le P. Daubenton ; Jacques II d'Angleterre, le P. Peter, etc.

6. « Très enfermé et tout attaché à l'étude, » dit Mme de Maintenon, « il avait vécu jusqu'alors, dit l'abbé Legendre, en demi-loup-garou. »

7. « Après la mort du P. de La Chaise, les jésuites présentèrent

faire dans cette place, où il est trop aisé d'inspirer ce qu'on veut et de perdre qui l'on hait[1] : il avait à venger ses injures particulières. Les jansénistes avaient fait condamner à Rome un de ses livres sur les cérémonies chinoises[2]. Il était mal personnellement avec le cardinal de Noailles et il ne savait rien ménager. Il remua toute l'Église de France[3]. Il dressa, en 1711, des lettres et des mandements que des évêques devaient signer[4]. Il leur envoyait des accusations contre le cardinal de Noailles, au bas desquelles ils n'avaient plus qu'à mettre leur nom[5]. De telles manœuvres, dans les affaires

trois des leurs; ils parurent en même temps devant le roi. Deux tinrent la meilleure contenance qu'ils purent et dirent ce qu'ils crurent de mieux » pour attirer l'attention du roi. « Le P. Tellier se tint derrière eux les yeux baissés, portant son grand chapeau sur ses deux mains jointes et ne disant mot. » *Vie de M. de Caylus, évêque d'Auxerre*, mentionnée par Le Roy, *ouvrage cité*.—Saint-Simon a tracé de lui, à diverses reprises, des portraits saisissants. (Voir *Mémoires*, t. IV, p. 289, *Écrits inédits* publiés par P. Faugère, t. II, p. 470, *Additions au Journal de Dangeau*, t. XXII, des *Mémoires*, p. 338.)

1. Cf. p. 687, n. 4. Saint-Simon assure qu' « inaccessible même aux jésuites, excepté à quatre ou cinq de même trempe que lui, il devint la terreur des autres, et ces quatre ou cinq même n'en approchaient qu'en tremblant »; qu'il « faisait peur aux Jésuites les plus sages et même les plus nombreux et les plus ardents, dans la frayeur qu'il ne les culbutât jusqu'à les faire chasser une autre fois. » Et l'évêque de Soissons, Languet de Gergy, ami des Jésuites, avoue lui-même que « son zèle fut peut-être trop vif » et que son « peu d'expérience lui fit faire bien des démarches qui aigrissaient les disputes. »

2. Son livre sur ce sujet (voy. p. 742, n. 1) avait été réfuté par Arnauld, déféré à l'Inquisition et, après un long procès, condamné en 1701.

3. « Ce n'était pas une petite affaire, dit l'abbé Legendre, d'entreprendre un archevêque de Paris qui était d'une vie intègre. » — Mais il faut ajouter, — et Voltaire, trop favorable à Fénelon, ne le dit pas, — que dans cette entreprise, Tellier eut en l'archevêque de Cambrai un auxiliaire clandestin, mais extrêmement actif et acharné.

4. Tellier devint confesseur du Roi en 1709. Dès le mois de juillet 1710, les évêques de Luçon et de la Rochelle signaient un mandement violent contre les *Réflexions morales*, « pleines, » selon eux, de « dogmes impies » répandus partout, de « *blasphèmes* » en « *cent endroits*...; » et ce mandement, qui n'était pas distribué d'abord dans les diocèses des signataires, l'était immédiatement et à profusion dans le diocèse de Paris, et affiché sur la cathédrale et sur la porte de l'archevêché. Mais, dit l'abbé Le Gendre dans ses *Mémoires*, « à quoi pensait le P. Tellier, d'avoir mis une si belle pièce sous le nom de gens si peu propres à faire croire qu'elle fût d'eux ? »

5. Comme disait le P. Quesnel dans un éloquent pamphlet de ce temps : « Il ne manquait qu'une chose [à cette lettre] pour lui donner sa dernière forme : c'était qu'on y lût à la fin : *Signé :* Michel Tellier, S. J. Et plus bas : *par sa Révérence l'évêque de...* ». — « Il faut avouer, écrivait à la même date l'évêque de Boulogne, Pierre de Langle, que l'état épiscopal est dans un étrange avilissement. » (Voy. Le Roy, *ouvrage cité*.)

profanes, sont punies ; elles furent découvertes et n'en réussirent pas moins[1].

La conscience du roi était alarmée par son confesseur, autant que son autorité était blessée par l'idée d'un parti rebelle. En vain le cardinal de Noailles lui demanda justice de *ces mystères d'iniquité ;* le confesseur persuada qu'il s'était servi des voies humaines pour faire réussir les choses divines[2]; et comme en effet il défendait l'autorité du pape et celle de l'unité de l'Église, tout le fond de l'affaire lui était favorable. Le cardinal s'adressa au dauphin[3], duc de Bourgogne ; mais il le trouva prévenu par les lettres et par les amis de l'archevêque de Cambrai[4]. La faiblesse humaine entre dans tous les cœurs. Fénelon n'était pas encore assez philosophe pour oublier que le cardinal de Noailles avait contribué à le faire condamner ; et Quesnel payait alors pour Mme Guyon[5].

Le cardinal n'obtint pas davantage du crédit de Mme de Maintenon. Cette seule affaire pourrait faire connaître le caractère de cette dame, qui n'avait guère de sentiments à elle, et qui n'était occupée que de se conformer à ceux du

1. Note de Voltaire : « Il est dit, dans la *Vie du duc d'Orléans*, imprimée en 1737, que le cardinal de Noailles accusa le P. Tellier de vendre les bénéfices et que le jésuite dit au Roi : « Je consens à être brûlé vif si l'on prouve cette accusation, pourvu que le cardinal soit brûlé vif aussi en cas qu'il ne la prouve pas. » Ce conte est tiré des pièces qui coururent sur l'affaire de la Constitution et ces pièces sont remplies d'autant d'absurdités que la *Vie du duc d'Orléans*. La plupart de ces écrits sont composés par des malheureux qui ne cherchent qu'à gagner de l'argent ; ces gens-là ne savent pas qu'un homme qui doit ménager sa considération auprès d'un roi qu'il confesse ne lui propose pas, pour se disculper, de faire brûler vif son archevêque. Tous les petits contes de cette espèce se retrouvent dans les *Mémoires de Mme de Maintenon*. Il faut soigneusement distinguer entre les faits et les ouï-dire. »

2. La lettre dont parle Voltaire ci-dessus ayant été connue, l'abbé Bochart, qui l'avait écrite de la part du P. Tellier, et sous sa dictée, jura que le P. Tellier n'y était pour rien. Les chansons du temps montrent à quel point toutes ces vilenies faisaient scandale.

3. Le Dauphin était du reste chargé par Louis XIV d'examiner et de dénouer cette difficile affaire, où le roi était pris entre son archevêque et son confesseur, entre les gallicans et Rome, entre les intrigues de Fénelon et les traditions de Bossuet. Car ce qui compliquait encore la question et devait faire hésiter Louis XIV et ses conseillers laïques, c'est que Quesnel venait de publier un *Avertissement* — justificatif de ses *Réflexions morales* — que Bossuet avait composé quelque temps avant sa mort.

4. Le duc de Bourgogne avait été nourri par Fénelon dans une profonde horreur des opinions jansénistes. Il se pénétra si fort de cette aversion qu'un des derniers écrits qu'il composa fut une réfutation théologique des doctrines du « parti. »

5. Comme il payait, au point de vue de Rome, pour le gallicanisme. — La correspondance de Fénelon et de

roi[1]. Trois lignes de sa main au cardinal de Noailles, développent tout ce qu'il faut penser, et d'elle, et de l'intrigue du P. Le Tellier, et des idées du roi, et de la conjoncture. « Vous me connaissez assez pour savoir ce que je pense sur la découverte nouvelle ; mais bien des raisons doivent me retenir de parler. Ce n'est point à moi à juger et à condamner ; je n'ai qu'à me taire et à prier pour l'Église, pour le roi et pour vous. J'ai donné votre lettre au roi ; elle a été lue : c'est tout ce que je puis vous en dire, étant abattue de tristesse[2]. »

Le cardinal-archevêque, opprimé par un jésuite, ôta les pouvoirs de prêcher et de confesser à tous les jésuites[3], excepté à quelques-uns des plus sages et des plus modérés. Sa place lui donnait le droit dangereux d'empêcher Le Tellier de confesser le roi ; mais il n'osa pas irriter à ce point son ennemi. « Je crains, écrivit-il à Mme de Maintenon, de marquer au roi trop de soumission, en donnant les pouvoirs à celui qui les mérite le moins[4]. Je prie Dieu de lui faire connaître le péril qu'il court en confiant son âme à un homme de ce caractère[5]. »

ses amis, à cette époque, montre son acharnement contre le cardinal de Noailles, qu'il s'agissait, — il le répète souvent, — de « décréditer » à tout prix « parmi les évêques et les docteurs ; » ce qui ne l'empêche pas de s'écrier de temps en temps (par exemple, dans une lettre au duc de Chevreuse du 20 mars 1710) : « Dieu sait si j'ai de l'animosité contre lui ! »

1. « Le roi, écrit-elle le 23 janvier 1712 au duc de Noailles, garde depuis quelque temps un silence, sur M. le cardinal, qui m'est fort suspect... Il sera toujours très désavantageux à M. le cardinal d'être opposé à un roi pieux et qui soutient la bonne cause. C'est le fait. » A cette date, elle avait abandonné depuis longtemps M. de Noailles, son ancien protégé, pour se tourner vers l'abbé, — futur cardinal, — de Polignac. Cf. p. 707, n. 5.

2. Note de Voltaire : « Consultez les *Lettres de Mme de Maintenon*. On voit que ces lettres étaient connues de l'auteur avant qu'on les eût imprimées et qu'il n'a rien hasardé. » Les *Lettres de Mme de Maintenon* furent imprimées par La Beaumelle une première fois en 1752, une seconde fois, — à l'aide d'un manuscrit appartenant aux Noailles — en 1755.

3. Août 1711. Ce fut « un coup d'État ecclésiastique » (Le Roy, *ouvrage cité*, p. 365). Le cardinal de Noailles, comme le montrent les fragments récemment publiés de ses lettres, était outré.

4. Le texte exact est : « Je crains même d'en trop faire pour marquer [à Sa Majesté] mon respect et ma soumission pour elle. Je donne de nouveaux pouvoirs au P. Tellier, quoique ce soit celui qui mérite le mieux de ne plus en avoir. »

5. Note de Voltaire : « Quand on a des lettres aussi authentiques, on peut les citer ; ce sont les plus précieux matériaux de l'histoire. Mais quel fond faire sur une lettre qu'on suppose écrite au roi par le cardinal de Noailles : « J'ai travaillé le premier à la ruine du clergé pour sauver votre État et pour soutenir votre trône..... Il ne vous est pas permis

On voit dans plusieurs Mémoires que le P. Le Tellier dit qu'il fallait qu'il perdît sa place, ou le cardinal la sienne. Il est très vraisemblable qu'il le pensa et peu qu'il l'ait dit.

Quand les esprits sont aigris, les deux partis ne font plus que des démarches funestes. Des partisans du P. Le Tellier, des évêques qui espéraient le chapeau, employèrent l'autorité royale pour enflammer ces étincelles qu'on pouvait éteindre. Au lieu d'imiter Rome, qui avait plusieurs fois imposé silence aux deux partis; au lieu de réprimer un religieux, et de conduire le cardinal; au lieu de défendre ces combats comme les duels et de réduire tous les prêtres, comme tous les seigneurs, à être utiles sans être dangereux; au lieu d'accabler enfin les deux partis sous le poids de la puissance suprême, soutenue par la raison et par tous les magistrats, Louis XIV crut bien faire[1] de solliciter lui-même à Rome[2] une déclaration de guerre et de faire venir la fameuse constitution *Unigenitus*, qui remplit le reste de sa vie d'amertume.

Le jésuite Le Tellier et son parti envoyèrent à Rome cent trois propositions à condamner[3]. Le saint office en proscrivit cent et une. La bulle fut donnée au mois de septembre

de me demander compte de ma conduite. » Est-il vraisemblable qu'un sujet aussi sage et aussi modéré que le cardinal de Noailles ait écrit à son souverain une lettre si insolente et si outrée? Ce n'est qu'une imputation maladroite : elle se trouve p. 141, t. V, des *Mémoires de Mme de Maintenon*, et, comme elle n'a ni authenticité ni vraisemblance, on ne doit y ajouter aucune foi. » — Voltaire ne manque jamais une occasion de décréditer les écrits d'Angliviel de La Beaumelle, homme de lettres français, intelligent mais peu scrupuleux, avec qui il se brouilla en 1751 à Berlin, et qui en 1753, publia une édition, avec *Notes critiques*, du *Siècle de Louis XIV*. Ils eurent plusieurs fois encore des démêlés.

1. La répulsion craintive de Louis XIV à l'égard de la *cabale* janséniste; le désir de rétablir enfin dans le royaume, par une décision définitive et irrévocable, l'ordre religieux troublé depuis la Fronde; les terreurs que Tellier inspirait au roi vieillissant des vengeances divines, expliquent comment Louis XIV, après la mort du duc de Bourgogne (v. plus haut, p. 702, n. 3 et 4), abandonna son archevêque pour son confesseur et se jeta dans les bras de la cour pontificale, encore qu'il sût, — dit-il lui-même dans une dépêche au cardinal La Trémoille à Rome, — « qu'il n'y avait qu'à perdre pour lui de laisser porter à Rome de pareilles affaires, et que cette cour trouve toujours les moyens d'en profiter au préjudice des maximes du royaume et des libertés de l'Église de France. » (12 avril 1712 ; dans Le Roy, *ouvrage cité*.)

2. C'était d'autant plus une contradiction que, deux ans seulement auparavant, la publication de la condamnation des *Réflexions* émanant du pape avait été interdite dans le royaume de France. (Voy. ci-dessus, p. 700, n. 2 et 3.)

3. La congrégation chargée de l'examen du livre était composée de treize membres italiens, dont trois seulement entendaient le français (Le Roy, *ouvrage cité*), et de plus

1713. Elle vint, et souleva contre elle presque toute la France. Le roi l'avait demandée pour prévenir un schisme; et elle fut prête d'en causer un. La clameur fut générale, parce que parmi ces cent et une propositions, il y en avait qui paraissaient à tout le monde contenir le sens le plus innocent et la plus pure morale[1]. Une nombreuse assemblée d'évêques fut convoquée à Paris[2]. Quarante acceptèrent la bulle pour le bien de la paix ; mais ils en donnèrent en même temps des explications, pour calmer les scrupules du public[3]. L'acceptation pure et simple fut envoyée au pape[4], et les modifications furent pour les peuples. Ils prétendaient par là satisfaire à la fois le pontife, le roi et la multitude ; mais le cardinal de Noailles[5] et sept autres évêques de l'assemblée, qui se joignirent à lui, ne voulurent ni de la bulle, ni de ses correctifs. Ils écrivirent au pape pour demander ces correctifs même à Sa Sainteté. C'était un affront qu'ils lui faisaient respectueusement. Le roi ne le souffrit pas : il empêcha que la lettre ne parût, renvoya les évêques dans leurs diocèses, défendit au cardinal de paraître à la cour. La persécution donna à cet archevêque une nouvelle considération dans le public. Sept autres évêques se joignirent encore à lui. C'était une véritable division dans l'épiscopat, dans tout le clergé, dans les ordres religieux[6]. Tout le monde avouait

« on trouvait de la difficulté à qualifier [c'est-à-dire à condamner séparément] certaines propositions, parce que l'auteur avait écrit avec tant d'art qu'il était difficile de tirer de son livre des propositions particulières. » (Lettre du cardinal de La Trémoille à Louis XIV, 2 janvier 1712.) Les consulteurs étaient embarrassés, Clément XI encore plus, et il lui arrivait « en disant la messe, de répandre une si grande quantité de larmes qu'on était obligé de lui changer le mouchoir. » (Le Roy, *ibid.*) Le P. Tellier voulut l'aider.

1. Même souvent la théologie la plus orthodoxe. « Quand Dieu veut sauver une âme et qu'il la touche de la main intérieure de la grâce, nulle volonté humaine ne peut lui résister », disait Quesnel (13e proposition censurée). Or le fond de cette proposition est impliqué, d'après les théologiens, dans le 13e verset du chapitre v de l'Évangile de saint Luc; et la forme s'en retrouve dans le chapitre xiv du *De correctione et gratia* de saint Augustin.

2. Sur le conseil de Fénelon. — Cette assemblée, triée sur le volet par le P. Tellier, se réunit le 16 octobre 1713, sous la présidence de l'archevêque de Paris qui venait de révoquer son approbation du livre de Quesnel.

3. « Le peuple, le bas clergé, la plupart des congrégations savantes applaudissaient au courage de l'archevêque » attaquant les Jésuites. « La bourgeoisie et les salons le célébraient comme le libérateur de l'Église gallicane. » (Le Roy, p. 431.)

4. L'*Instruction pastorale* ainsi conçue fut adoptée le 1er février 1714.

5. Qui, toujours indécis, réhabilitait Quesnel après avoir consenti à désavouer son livre.

6. L'Oratoire, les Benédictins, les

qu'il ne s'agissait pas des points fondamentaux de la religion : cependant il y avait une guerre civile dans les esprits, comme s'il eût été question du renversement du christianisme, et on fit agir, des deux côtés, tous les ressorts de la politique, comme dans l'affaire la plus profane.

Ces ressorts furent employés[1] pour faire accepter la constitution par la Sorbonne. La pluralité des suffrages ne fut pas pour elle, et cependant elle y fut enregistrée[2]. Le ministère avait peine à suffire aux lettres de cachet qui envoyaient en prison ou en exil les opposants[3].

(1714) Cette bulle avait été enregistrée au Parlement, avec la réserve des droits ordinaires de la couronne, des libertés de l'Église gallicane, du pouvoir et de la juridiction des évêques; mais le cri public perçait toujours à travers l'obéissance. Le cardinal de Bissy[4], l'un des plus ardents défenseurs de la bulle, avoua, dans une de ses lettres, qu'elle n'aurait pas été reçue avec plus d'indignité à Genève qu'à Paris.

Les esprits étaient surtout révoltés contre le jésuite Le Tellier. Rien ne nous irrite plus qu'un religieux devenu puissant. Son pouvoir nous paraît une violation de ses vœux ; mais, s'il abuse de ce pouvoir, il est en horreur. Toutes les prisons étaient pleines depuis longtemps de citoyens accusés de jansénisme. On faisait accroire à Louis XIV, trop ignorant dans ces matières, que c'était le devoir d'un roi très

congrégations de Cîteaux et de saint Bernard, les Dominicains et « tout ce qu'il y a de prêtres séculiers » étaient pour Noailles. (Lettre du P. Timothée,—v. plus haut, p. 699, n. 2.— au pape, dans Le Roy, *ouvrage cité*.)

1. La menace plus encore que les « ressorts de la politique. » D'après une lettre d'agents du Saint-Siège à Paris (citée par Le Roy, p. 574), le roi s'exprimait en ces termes à l'adresse des docteurs parisiens : « Il ne s'agit point des libertés gallicanes, mais de la religion. Je n'en veux qu'une dans mon royaume, et, si les *libertés* [gallicanes] servent de prétextes pour en introduire d'autres [religions], je commencerai par détruire ces libertés. » D'après les relations contemporaines, les séances de la Faculté de théologie à cette occasion offrirent le spectacle du tumulte le plus violent.

2. « La majorité entendait distinguer l'*enregistrement* de la bulle, qu'elle subissait, d'avec l'*acceptation*, qu'elle éludait délibérément. » Le Roy. — Il n'y eut d'autres protestations dans le Parlement, dont Louis XIV avait terrorisé les chefs, que celle de l'abbé Pucelle, conseiller-clerc, neveu de Catinat, — « le Démosthène du Parlement, » dit le président Hesnault, et qui devint par la suite très populaire à Paris, — et de dix autres membres.

3. L'ordonnance par laquelle le cardinal de Noailles défendait aux prêtres de son diocèse de recevoir la bulle, sous peine de suspense, se vendit en peu de jours à 20 000 exemplaires.

4. Protégé par Mme de Maintenon; évêque de Meaux, abbé de Saint-Germain-des-Prés, il était en grand crédit auprès du roi.

chrétien, et qu'il ne pouvait expier ses péchés qu'en persécutant les hérétiques[1]. Ce qu'il y a de plus honteux, c'est qu'on portait à ce jésuite Le Tellier les copies des interrogatoires faits à ces infortunés. Jamais on ne trahit plus lâchement la justice ; jamais la bassesse ne sacrifia plus indignement au pouvoir. On a retrouvé, en 1768, à la maison professe des jésuites, ces monuments de leur tyrannie, après qu'ils ont porté enfin la peine de leurs excès, et qu'ils ont été chassés par tous les parlements du royaume, par les vœux de la nation, et enfin par un édit de Louis XV.

(1715) Le Tellier osa présumer de son crédit[2], jusqu'à proposer de faire déposer le cardinal de Noailles dans un concile national[3]. Ainsi, un religieux faisait servir à sa vengeance son roi, son pénitent et sa religion.

Pour préparer ce concile[4], dans lequel il s'agissait de déposer un homme devenu l'idole de Paris et de la France, par la pureté de ses mœurs, par la douceur de son caractère, et plus encore par la persécution, on détermina[5] Louis XIV à faire enregistrer au Parlement une déclaration par laquelle tout évêque, qui n'aurait pas reçu la bulle *purement et simplement*, serait tenu d'y souscrire, ou qu'il serait poursuivi suivant la rigueur des canons. Le chancelier Voisin[6], secré-

1. Cf. Saint-Simon : « Le roi voulait se sauver et, ne sachant point la religion, s'était flatté toute sa vie de faire pénitence sur le dos d'autrui, et se repaissait de la faire sur celui des huguenots et des jansénistes qu'il croyait peu différents et presque également hérétiques. »

2. Ce qui explique cette singulière audace du P. Tellier contre Noailles, c'est que, d'une part, la cour de Rome craignait un *schisme*, si l'opposition du cardinal de Noailles et des sept évêques qui l'avaient suivi, continuait avec le même succès, et que, d'autre part, Louis XIV voyait avec dépit son autorité méconnue par une notable partie de son clergé, sans que l'intervention, imprudemment réclamée par lui, de la cour de Rome, lui servît de rien.

3. L'idée d'un Concile national appartenait à Fénelon, qui, la mort dans l'âme (voir plus haut, p. 702, n. 5), s'apprêtait à y jouer un grand rôle. Cette idée aurait pu, du reste, aller contre les intentions des champions français de la cour de Rome qui la propageaient, et favoriser par aventure le parti de l'Église nationale. Aussi le Pape et son entourage, plus perspicaces et plus prudents, l'écartaient-ils avec ténacité. Une issue qui aurait souri davantage à la cour de Rome, c'eût été qu'on lui livrât Noailles *après l'avoir dépouillé de sa qualité de Français* pour qu'ensuite le Saint-Siège le dépouillât de sa dignité de cardinal (Le Roy, p. 632.)

4. Et pour empêcher que Noailles y parût autrement qu'en accusé.

5. Les meneurs de l'intrigue étaient, outre le P. Tellier, les cardinaux de Rohan et de Bissy, le chancelier Voisin et M[me] de Maintenon, dont l'influence, là comme ailleurs, fut très réelle, quoique discrète (cf. sa lettre du 24 février 1715 à Languet de Gergy, éd. Geoffroy, t. II, p. 363.)

6. « Daniel - François Voisin

taire d'État de la guerre, dur et despotique, avait dressé cet édit. Le procureur général d'Aguesseau[1], plus versé que le chancelier Voisin dans les lois du royaume, et ayant alors ce courage d'esprit que donne la jeunesse, refusa absolument de se charger d'une telle pièce. Le premier président de Mesmes[2] en remontra[3] au roi les conséquences[4]. On traîna l'affaire en longueur. Le roi était mourant : ces malheureuses disputes troublèrent et avancèrent ses derniers moments. Son impitoyable confesseur fatiguait sa faiblesse par des exhortations continuelles à consommer un ouvrage qui ne devait pas faire chérir sa mémoire. Les domestiques du roi, indignés, lui refusèrent deux fois l'entrée de la chambre[5]; et enfin ils le conjurèrent de ne point parler au roi de constitution. Ce prince mourut, et tout changea.

Le duc d'Orléans, régent du royaume, ayant renversé d'abord toute la forme du gouvernement de Louis XIV, et ayant substitué des conseils aux bureaux des secrétaires d'État, composa un conseil de conscience, dont le cardinal

secrétaire d'État de la Guerre en 1709, exerça le ministère, quoique chancelier, en 1714, jusqu'à la mort de Louis XIV. » Voltaire (*Liste des secrétaires d'État.*)

1. Sur Daguesseau, qui avait alors quarante-sept ans, voir la *Liste des Écrivains.* — On prétendit alors que, pour arriver à l'exécution des mesures dont Voltaire parle ici, Louis XIV avait le dessein de suspendre pour huit jours les pouvoirs du procureur général.

2. Jean-Antoine de Mesmes, de l'illustre famille de Mesmes d'Avaux qui fournit à la France plusieurs diplomates très célèbres, devint premier président du Parlement de Paris en 1718. Il était membre de l'Académie française.

3. Il se borna à dire : « Nous craignons, Sire, que Votre Majesté n'empiète un peu sur l'autorité de l'Église. »

4. Louis XIV était « plein de fureur » en présence de ces résistances. Lors de l'enregistrement de la Bulle, il s'était emporté jusqu'à dire, raconte le parlementaire Joly de Fleury, témoin oculaire, premier avocat général, « qu'il avait le pied levé sur nous et que, si nous faisions la moindre bronchade, il nous marcherait à deux pieds sur le ventre; que le chemin n'était pas long de son cabinet à la Bastille, qu'il voulait être obéi, etc. » (Cité par Le Roy, p. 561.) L'audience que Voltaire raconte ici est du 28 juillet 1715. Le 13 août, de Mesmes, que Daguesseau soutenait, fit savoir au chancelier, après s'être entendu avec sa compagnie, que la pièce qu'on leur proposait « ne passerait point et qu'ils étaient tous prêts à remettre leurs robes plutôt que de contribuer à déshonorer la couronne. » Le roi s'arrêta alors au parti de tenir lui-même un lit de justice et de faire enregistrer de force la déclaration et de saisir le « temporel » de l'archevêque de Paris.

5. Inexact. Bissy, Voisin, le cardinal de Rohan, Mme de Maintenon et Tellier ne quittèrent guère le roi, et ils en écartèrent, par leur attitude intransigeante, le cardinal de Noailles que Louis XIV parut désirer de voir. Les bruits dont Voltaire se fait ici l'écho sont de tradition janséniste.

de Noailles fut le président[1]. On exila le jésuite Le Tellier, chargé de la haine publique, et peu aimé de ses confrères.

[2]Les évêques opposés à la bulle[3] appelèrent à un futur concile, dût-il ne se tenir jamais. La Sorbonne, les curés du diocèse de Paris, des corps entiers de religieux, firent le même appel ; et enfin le cardinal de Noailles fit le sien en 1717, mais il ne voulut pas d'abord le rendre public[4]. On l'imprima, dit-on, malgré lui[5]. L'Église de France resta divisée en deux factions, les *acceptants* et les *refusants*[6]. Les acceptants étaient les cent évêques qui avaient adhéré sous Louis XIV, avec les jésuites et les capucins. Les refusants étaient quinze évêques et toute la nation. Les acceptants se prévalaient de Rome ; les autres, des universités, des parlements et du peuple. On imprimait volume sur volume, lettres sur lettres. On se traitait réciproquement de schismatique et d'hérétique.

Un archevêque de Reims, du nom de Mailly[7], grand et heureux partisan de Rome, avait mis son nom au bas de deux écrits que le Parlement fit brûler par le bourreau. L'archevêque, l'ayant su, fit chanter un *Te Deum*, pour remercier Dieu d'avoir été outragé par des schismatiques. Dieu le récompensa : il fut cardinal[8]. Un évêque de Soissons, nommé

1. Sur le « Conseil de conscience, » v. p. 653, n. 4. — Quatre mois auparavant, Noailles était, croyait-on, sur le point d'être arrêté et emprisonné à la forteresse de Pierre Encise. « Nous sommes dans un pays, écrivait le régent au cardinal de la Trémoille, le 13 septembre 1715, où l'on passe sans milieu d'une extrémité à l'autre. » (Cité par Le Roy, p. 693.) Les autres membres du Conseil de conscience furent l'archevêque de Bordeaux, l'abbé Pucelle (voir p. 706, n. 2), le procureur général d'Aguesseau (voir p. 708, n. 1), et l'abbé Dorsanne, secrétaire de l'archevêque de Paris.

2. Tout ce qui suit jusqu'à la fin du chapitre sort du plan de Voltaire. Ce n'est plus du tout ici le « Siècle de Louis XIV. » Mais il est aisé de comprendre (voir notre *Introduction*) pourquoi l'auteur cède au désir de poursuivre jusqu'au bout le récit de ces querelles jansénistes. Ce récit se retrouve, sous d'autres formes, dans deux autres ouvrages de Voltaire : le *Siècle de Louis XV* et l'*Histoire du Parlement*.

3. Soanen, évêque de Senez, Colbert, évêque de Montpellier, de Langle, évêque de Boulogne, P. de La Broue, évêque de Mirepoix.

4. Le Régent était fâché de l'agitation produite par cet *appel*, mais il ne put la réprimer. En même temps, les jésuites et le parti moliniste essayaient de recruter des adhésions jusque dans l'armée.

5. Il donna alors sa démission de président du *Conseil de conscience*.

6. Qu'on appelait plus communément les *appelants*.

7. François de Mailly est un des rares prélats qui déshonorent, au dix-septième et au dix-huitième siècle, l'épiscopat français. Il mourut en 1721 « criblé de dettes et rongé de vices. » (Le Roy, *ouvr. cité*, p. 520).

8. En 1719. Le gouvernement français refusa longtemps de le reconnaître comme tel.

Languet[1], ayant essuyé le même traitement du Parlement, et ayant signifié à ce corps que « ce n'était pas à lui à le juger, même pour un crime de lèse-majesté, » il fut condamné à dix mille livres d'amende. Mais le régent ne voulut pas qu'il les payât, de peur, dit-il, qu'il ne devînt cardinal aussi.

Rome éclatait en reproches : on se consumait en négociations : on appelait, on réappelait ; et tout cela pour quelques passages, aujourd'hui oubliés, du livre d'un prêtre octogénaire, qui vivait d'aumônes à Amsterdam[2].

La folie du système des finances[3] contribua plus qu'on ne croit à rendre la paix à l'Église. Le public se jeta avec tant de fureur dans le commerce des actions, la cupidité des hommes, excitée par cette amorce, fut si générale, que ceux qui parlèrent ensuite de jansénisme et de bulle ne trouvèrent personne qui les écoutât. Paris n'y pensait pas plus qu'à la guerre qui se faisait sur les frontières d'Espagne. Les fortunes rapides et incroyables qu'on faisait alors, le luxe et la volupté portés au dernier excès, imposèrent silence aux disputes ecclésiastiques ; et le plaisir fit ce que Louis XIV n'avait pu faire.

Le duc d'Orléans saisit ces conjonctures pour réunir[4] l'Église de France. Sa politique y était intéressée[5]. Il craignait des temps où il aurait eu contre lui Rome, l'Espagne, et cent évêques.

Il fallait engager le cardinal de Noailles non seulement à recevoir cette constitution, qu'il regardait comme scandaleuse, mais à rétracter son appel, qu'il regardait comme légitime. Il fallait obtenir de lui plus que Louis XIV, son bienfaiteur, ne lui avait en vain demandé. Le duc d'Orléans devait trouver les plus grandes oppositions dans le Parlement, qu'il avait exilé à Pontoise ; cependant il vint à bout de tout. On composa *un corps de doctrine* qui contenta presque les deux partis[6]. On tira parole du cardinal qu'enfin il

1. Le nom de Languet de Gergy est surtout connu parce qu'il fut à l'Académie française le prédécesseur de Buffon.

2. Le P. Quesnel y mourut en 1719.

3. Le système de Law.

4. Réconcilier.

5. Il y avait aussi dans le parti qu'avait pris le Régent une certaine contradiction qu'il ne devait pas se dissimuler. Il était bizarre de voir ralliés autour de ce libertin sceptique les sectaires rigides de la morale augustinienne.

6. Note de Voltaire : « On peut voir dans le *Siècle de Louis XV* quelles furent les vues et la conduite du Régent. » Voir aussi l'*Histoire du Parlement*. Philippe d'Orléans eût voulu rester neutre dans ces discussions qu'il méprisait autant que Voltaire. « Recevez, rejetez

accepterait. Le duc d'Orléans alla lui-même au grand-conseil, avec les princes et les pairs, faire enregistrer un édit qui ordonnait l'acceptation de la bulle, la suppression des appels, l'unanimité et la paix. Le Parlement, qu'on avait mortifié en portant au grand-conseil des déclarations qu'il était en possession de recevoir, menacé d'ailleurs d'être transféré de Pontoise à Blois, enregistra ce que le grand-conseil avait enregistré, mais toujours avec les réserves d'usage, c'est-à-dire le maintien des libertés de l'Église gallicane et des lois du royaume [1].

Le cardinal-archevêque, qui avait promis de se rétracter quand le Parlement obéirait, se vit enfin obligé de tenir parole ; et on afficha son mandement de rétractation le 20 auguste 1720.

Le nouvel archevêque de Cambrai, Dubois, fils d'un apothicaire [2] de Brive-la-Gaillarde, depuis cardinal et premier ministre, fut celui qui eut le plus de part à cette affaire, dans laquelle la puissance de Louis XIV avait échoué. Personne n'ignore quelles étaient la conduite, la manière de penser, les mœurs de ce ministre. Le licencieux Dubois subjugua le pieux Noailles. On se souvient avec quel mépris le duc d'Orléans et son ministre parlaient des querelles qu'ils apaisèrent, quel ridicule ils jetèrent sur cette guerre de controverse. Ce mépris et ce ridicule servirent encore à la paix. On se lasse enfin de combattre pour des querelles dont le monde rit.

Depuis ce temps, tout ce qu'on appelait en France jansénisme, quiétisme, bulles, querelles théologiques, baissa sensiblement. Quelques évêques appelants restèrent opiniâtrément attachés à leurs sentiments.

Mais [3] il y eut quelques évêques connus et quelques ecclésiastiques ignorés qui persistèrent dans leur enthousiasme janséniste. Ils se persuadèrent que Dieu allait détruire la terre, puisqu'une feuille de papier, nommée *bulle*, imprimée en Italie, était reçue en France. S'ils avaient seulement consi-

ou donnez des explications, — disait-il aux évêques, — cela m'importe peu ; mais soyez unis et d'accord. »

1. Ce revirement de la politique religieuse du Régent remplit les années 1719 et 1720.

2. D'un médecin qui, comme aujourd'hui encore quelques médecins de campagne, avait chez lui une pharmacie.

3. « On ne voit pas trop pourquoi Voltaire commence cette phrase par *mais*. Elle exprime la même idée que la précédente. » (Note de M. E. Bourgeois).

déré sur quelque mappemonde le peu de place que la France et l'Italie y tiennent, et le peu de figure qu'y font des évêques de province et des habitués de paroisse, ils n'auraient pas écrit que Dieu anéantirait le monde entier pour l'amour d'eux ; et il faut avouer qu'il n'en a rien fait. Le cardinal de Fleury eut une autre sorte de folie, celle de croire ces pieux énergumènes dangereux à l'État.

Il voulait plaire[1] d'ailleurs au pape Benoît XIII, de l'ancienne maison Orsini, mais vieux moine entêté, croyant qu'une bulle émane de Dieu même[2]. Orsini et Fleury firent donc convoquer un petit concile dans Embrun[3], pour condamner Soanen[4], évêque d'un village nommé Senez[5], âgé de quatre-vingt-un ans, ci-devant prêtre de l'Oratoire, janséniste beaucoup plus entêté que le pape.

Le président de ce concile était Tencin, archevêque d'Embrun, homme plus entêté d'avoir le chapeau de cardinal que de soutenir une bulle[6]. Il avait été poursuivi au Parlement de Paris comme simoniaque, et regardé dans le public comme un prêtre incestueux qui friponnait au jeu. Mais il avait converti Lass le banquier, contrôleur-général; et de presbytérien écossais, il en avait fait un Français catholique. Cette bonne œuvre avait valu au convertisseur beaucoup d'argent et l'archevêché d'Embrun.

Soanen passait pour un saint dans toute la province. Le simoniaque condamna le saint, lui interdit les fonctions d'évêque et de prêtre, et le relégua dans un couvent de bénédictins au milieu des montagnes[7], où le condamné pria Dieu pour le convertisseur jusqu'à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans.

1. Sur la politique religieuse de Fleury, voir plus haut, page 633, notes 4 et 5.

2. Benoît XIII n'était pas, du reste, défavorable aux jansénistes. On trouve consigné dans un de ses écrits, le miracle de la Sainte-Épine à Port-Royal. (Cf. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. III, p. 183.)

3. Concile d'Embrun (1727).

4. Soanen avait beaucoup d'analogie dans le caractère et les mœurs avec Pavillon (cf. plus haut, p. 626, n. 2). Ami de Quesnel, il soutint jusqu'au bout l'orthodoxie des *Réflexions morales*, se montrant très rude d'ailleurs à l'égard des faibles de son parti, « sorte d'Alceste héroïque au milieu d'un épiscopat courtisan. » Le Roy, *ouvrage cité*, p. 630.

5. Diocèse dans les Basses-Alpes, aujourd'hui supprimé.

6. Pierre Guérin, cardinal de Tencin (né en 1680, mort en 1750), dut aussi pour une bonne part sa fortune ecclésiastique à sa sœur, la marquise de Tencin, célèbre par son esprit et par la liberté de ses mœurs.

7. Dans le monastère bénédictin de la Chaise-Dieu, en Auvergne (1727).

Ce concile, ce jugement, et surtout le président du concile, indignèrent toute la France, et au bout de deux jours, on n'en parla plus[1].

Le pauvre parti janséniste eut recours à des miracles; mais les miracles ne faisaient plus fortune. Un vieux prêtre de Reims, nommé Rousse, mort, comme on dit, en odeur de sainteté, eut beau guérir les maux de dents et les entorses; le Saint-Sacrement, porté dans le faubourg Saint-Antoine, à Paris, guérit en vain la femme Lafosse[2] d'une perte de sang, au bout de trois mois, en la rendant aveugle[3].

Enfin, des enthousiastes s'imaginèrent qu'un diacre, nommé Pâris[4], frère d'un conseiller au Parlement, appelant et réappelant, enterré dans le cimetière de Saint-Médard, devait faire des miracles. Quelques personnes du parti, qui allèrent prier sur son tombeau, eurent l'imagination si frappée que leurs organes ébranlés leur donnèrent de légères convulsions. Aussitôt la tombe fut environnée de peuple; la foule s'y pressait jour et nuit. Ceux qui montaient sur la tombe donnaient à leur corps des secousses qu'ils prenaient eux-mêmes pour des prodiges. Les fauteurs secrets du parti encourageaient cette frénésie. On priait en langue vulgaire autour du tombeau : on ne parlait que de sourds qui avaient entendu quelques paroles, d'aveugles qui avaient entrevu, d'estropiés qui avaient marché droit quelques

1. Voltaire exagère le peu d'importance de ces faits. La vérité est qu'ils occupèrent l'opinion publique, au moins aussi vivement que la *Henriade* publiée en 1728.

2. La femme Lafosse était cousine de Rollin, qui avait été un instant impliqué dans les poursuites dirigées contre les Jansénistes. Le miracle se produisit à la procession de la Fête-Dieu de 1728, de la paroisse Sainte-Marguerite, dont le curé était janséniste aussi. L'autorité fit sur cette guérison une longue enquête, dans laquelle Voltaire, interrogé — (soit qu'il eût assisté en curieux à la scène, soit qu'il fût le client du sieur Lafosse, qui était fabricant de meubles), — crut devoir certifier la réalité du fait. Un vicaire général de l'archevêque de Paris, l'abbé Couet, qui rédigea le mandement publié par Noailles à cette occasion, joua même au poète le tour de faire allusion, dans ce mandement, à son attestation. Tout Paris causa à ce moment de la « conversion » d'Arouet. — D'après les chansons du temps, c'est cette dame Lafosse qui, soumise par des molinistes à une contre-enquête soupçonneuse et interrogée si son mari était janséniste, répondit qu'elle ne l'avait jamais connu qu'ébéniste.

3. Jusqu'en 1751, elle assista régulièrement à la procession commémorative du miracle dont elle avait été l'héroïne. (Desnoiresterres, *Jeunesse de Voltaire*.)

4. Janséniste ardent, Pâris n'avait pu, pour cela, être ordonné prêtre; il mourut à trente-neuf ans (1727) épuisé par le travail et les austérités.

moments. Ces prodiges étaient même juridiquement attestés par une foule de témoins qui les avaient presque vus, parce



Les convulsionnaires sur le tombeau du diacre Pâris, mort en 1727.

qu'ils étaient venus dans l'espérance de les voir. Le gouvernement abandonna pendant un mois cette maladie épidémique à elle-même. Mais le concours augmentait; les miracles redou-

blaient; et il fallut enfin fermer le cimetière et y mettre une garde[1]. Alors les mêmes enthousiastes allèrent faire leurs miracles dans les maisons. Ce tombeau du diacre Pâris fut en effet le tombeau du Jansénisme dans l'esprit de tous les honnêtes gens. Ces farces auraient eu des suites sérieuses dans des temps moins éclairés. Il semblait que ceux qui les protégeaient ignorassent à quel siècle ils avaient affaire.

La superstition alla si loin qu'un conseiller du Parlement, nommé Carré, et surnommé Montgeron[2], eut la démence de présenter au roi, en 1736, un recueil de tous ces prodiges, muni d'un nombre considérable d'attestations. Cet homme insensé, organe et victime d'insensés, dit dans son Mémoire au roi « qu'il faut croire aux témoins qui se font égorger pour soutenir leur témoignage[3]. » Si son livre subsistait un jour, et que les autres fussent perdus, la postérité croirai que notre siècle a été un temps de barbarie.

Ces extravagances ont été en France les derniers soupirs d'une secte[4] qui, n'étant plus soutenue par des Arnauld, des Pascal et des Nicole, et n'ayant plus que des convulsionnaires, est tombée dans l'avilissement. On n'entendrait plus parler de ces querelles qui déshonorent la religion et font tort à la religion, s'il ne se trouvait de temps en temps quelques esprits remuants, qui cherchent dans ces cendres éteintes quelques restes de feu dont ils essaient de faire un incendie. Si jamais ils y réussissent, la dispute du Molinisme et du Jansénisme ne sera plus l'objet des troubles. Ce qui est devenu ridicule ne peut plus être dangereux[5]. La querelle changera de nature. Les hommes ne manquent

1. Un plaisant écrivit sur la porte :
De par le roi, défense à Dieu
De faire miracle en ce lieu.

2. Carré de Montgeron, sceptique converti par une révélation subite sur le tombeau de Pâris, publia en 1737 la *Vérité des miracles opérés par l'intercession du diacre Pâris.* Lui-même il était aux yeux de ses confrères en jansénisme un personnage : l'un d'eux remarquait un jour que le premier apologiste du pur christianisme primitif s'appelait *Quadratus*, tout comme M. *Carré* de Montgeron.

3. C'est ce que dit Pascal dans ses *Pensées*, art. XXXIV, 46 (édit. Havet).

4. Le Jansénisme s'est perpétué en Hollande, où l'archevêché d'Utrecht et les évêchés de Harlem et de Deventer forment une petite église indépendante, dont le clergé particulier fait son éducation religieuse, d'après les principes jansénistes, au séminaire d'Amersfoort.

5. L'opposition janséniste continua, en effet, tacitement pendant tout le dix-huitième siècle, et elle eut de l'influence sur la politique religieuse de la Constituante. L'abbé Grégoire en fut à un certain moment l'interprète.

pas de prétextes pour se nuire quand ils n'en ont plus de cause.

La religion peut encore aiguiser les poignards. Il y a toujours, dans la nation, un peuple qui n'a nul commerce avec les honnêtes gens, qui n'est pas du siècle, qui est inaccessible aux progrès de la raison, et sur qui l'atrocité du fanatisme conserve son empire, comme certaines maladies qui n'attaquent que la plus vile populace.

Les jésuites semblèrent entraînés dans la chute du Jansénisme; leurs armes émoussées n'avaient plus d'adversaires à combattre : ils perdirent à la cour le crédit dont Le Tellier avait abusé; leur *Journal de Trévoux*[1] ne leur concilia ni l'estime, ni l'amitié des gens de lettres. Les évêques, sur lesquels ils avaient dominé, les confondirent avec les autres religieux; et ceux-ci, ayant été abaissés par eux, les rabaissèrent à leur tour. Les parlements leur firent sentir plus d'une fois ce qu'ils pensaient d'eux, en condamnant quelques-uns de leurs écrits qu'on aurait pu oublier[2]. L'Université, qui commençait alors à faire de bonnes études dans la littérature et à donner une excellente éducation, leur enleva une grande partie de la jeunesse[3]; et ils attendirent, pour reprendre leur ascendant, que le temps leur fournît des hommes de génie et des conjonctures favorables; mais ils furent bien trompés dans leurs espérances : leur chute, l'abolition de leur ordre en France[4], leur bannissement

1. Ce sont les *Mémoires pour servir à l'histoire des Sciences et des arts*, fondés en 1701 sur le conseil des P. P. Tellier et Lallemand et qui durèrent sous ce titre jusqu'en 1767. Ce journal, consacré au compte-rendu critique des ouvrages de littérature et de science, était rédigé à Paris, mais imprimé à Dombes, dans une imprimerie appartenant au duc de Maine, seigneur de cette principauté. Les PP. Brumoy, Tournemine, Berthier, du Cerceau en furent les rédacteurs. Voltaire, qui conserva toujours des relations avec les Jésuites (v. p. 688, n. 1, et 740, n. 2), envoya plus d'une fois ses ouvrages aux rédacteurs des *Mémoires* pour qu'ils en rendissent compte. Les *Éléments de la philosophie de Newton*, en particulier, furent annoncés avec grand éloge dans la feuille religieuse.

2. Par exemple, l'arrêt du 6 août 1761 par lequel le Parlement déclara la doctrine enseignée par les Jésuites « meurtrière et abominable, ordonna que leurs livres seraient lacérés et brûlés en la cour du palais par main de bourreau comme séditieux et destructifs de la morale chrétienne. »

3. Le collège des Jésuites à Paris était le collège de Clermont. — L'arrêt du Parlement rappelé ci-dessus, prescrivit la fermeture provisoire du collège des Jésuites. Sur cette lutte des deux enseignements, depuis le seizième siècle, voir Douarche, *l'Université et les Jésuites*.

4. Un édit royal de novembre 1764 supprima en France la société de Jésus.

d'Espagne[1], de Portugal[2], de Naples[3], a fait voir enfin combien Louis XIV avait eu tort de leur donner sa confiance[4].

Il serait très utile à ceux qui sont entêtés de toutes ces disputes de jeter les yeux sur l'histoire générale du monde; car, en observant tant de nations, tant de mœurs, tant de religions différentes, on voit le peu de figure que font sur la terre un moliniste et un janséniste. On rougit alors de sa frénésie pour un parti qui se perd dans la foule et dans l'immensité des choses[5].

CHAPITRE XXXVIII

Du quiétisme.

Au milieu des factions du Calvinisme et des querelles du Jansénisme, il y eut encore une division en France sur le Quiétisme. C'était une suite malheureuse des progrès de l'esprit humain dans le siècle de Louis XIV, que l'on s'efforçât de passer presque en tout les bornes prescrites à nos connaissances; ou plutôt c'était une preuve qu'on n'avait pas fait encore assez de progrès.

La dispute du Quiétisme est une de ces intempérances d'esprit et de ces subtilités théologiques qui n'auraient laissé aucune trace dans la mémoire des hommes, sans les noms des deux illustres rivaux qui combattirent[6]. Une femme sans crédit, sans véritable esprit, et qui n'avait

1. L'avènement de Charles III (1759) marqua la décadence des Jésuites en Espagne. Ils furent bannis en 1767.

2. En 1759. « Il n'y eut pas en Europe, ni même dans les deux hémisphères, de pays où la Société de Jésus ait été aussi honorée et aussi puissante. » Le P. Georgel, *Mémoires pour servir à l'histoire du dix-huitième siècle.*

3. En 1715 et en 1767. — Le duc de Parme les bannit en 1768. L'Autriche aussi les expulsa, mais d'une façon moins absolue et moins rigoureuse. En 1773, le pape Clément XIV les supprima par une bulle.

4. Louis XV avait de même pour confesseur un jésuite, le P. Desmarets, et il n'aurait pas demandé mieux que de sauver la Compagnie dans son royaume, si elle avait voulu consentir à de certaines concessions.

5. Cette philosophie n'est pas d'un ordre bien élevé et d'une logique bien probante. L'objection de Voltaire vaudrait aussi bien contre tous les emplois de l'activité humaine et tous les objets qui la passionnent.

6. Comme on le verra plus loin, la querelle du quiétisme n'était point si puérile. Elle intéressait le fonds même de la vie chrétienne. Voir page 725, note 1.

qu'une imagination échauffée[1], mit aux mains les deux plus grands hommes qui fussent alors dans l'Église. Son nom était Jeanne Bouvier de La Motte. Sa famille était originaire de Montargis. Elle avait épousé le fils[2] de Guyon, entrepreneur du canal de Briare. Devenue veuve dans une assez grande jeunesse, avec du bien, de la beauté[3] et un esprit fait pour le monde, elle s'entêta de ce qu'on appelle *la spiritualité*[4]. Un barnabite[5] du pays d'Annecy, près de Genève, nommé Lacombe, fut son directeur. Cet homme, connu par un mélange assez ordinaire de passions et de religion, et qui est mort fou, plongea l'esprit de sa pénitente dans des rêveries mystiques dont elle était déjà atteinte. L'envie d'être une sainte Thérèse[6] en France ne lui permit pas de voir combien le génie français est opposé au génie espagnol[7], et la fit aller beaucoup plus loin que sainte Thérèse[8]. L'ambition d'avoir des disciples, la plus forte peut-être de toutes les ambitions, s'empara tout entière de son cœur.

Son directeur Lacombe la conduisit en Savoie[9] dans son

1. Il est évident que le « système nerveux » de Madame Guyon était assez gravement compromis. Née d'une mère trop dévote, débile dès sa naissance, d'une intelligence prématurée, elle eut une jeunesse souffreteuse, exaltée et mélancolique. Vers l'âge de quarante ans, ayant été atteinte d'une toux opiniâtre qui dura plusieurs mois, le P. Lacombe (voy. plus loin) n'eut qu'à lui dire un jour : « Ne toussez plus, » et la toux cessa. Voir L. Guerrier (*Madame Guyon*, 1881).

2. C'était, quand elle l'épousa (contre son gré), un homme assez bon, mais rude et lourd, et d'âge déjà mûr.

3. Mme Guyon parle en effet volontiers, dans son autobiographie, de sa beauté de jeune femme; mais elle fut défigurée, à vingt-trois ans, par la petite vérole.

4. C'est-à-dire les raffinements de la vie dévote.

5. Les Barnabites sont un ordre religieux fondé à Milan en 1530, et qui possédait dans cette ville l'église Saint-Barnabé.

6. Née à Avila en 1515, morte en 1582, elle entra à vingt ans dans l'ordre du Carmel qu'elle développa considérablement en le réformant. Ses visions ont été racontées par elle dans plusieurs ouvrages, en prose ou en poésie, remarquables par leur éloquence. Canonisée en 1622.

7. Il est vrai que le « génie espagnol » est très favorable au mysticisme. Le théâtre même est un exemple de cette direction très dévote de l'imagination nationale. De plus, le seizième siècle a été, en Espagne, l'âge d'or de la littérature ascétique (Jean d'Avila, Louis de Grenade, Jean de la Croix, etc.).

8. Les théologiens catholiques font une grande différence, ou plutôt ne font point de comparaison entre Mme Guyon, mystique hérétique, et sainte Thérèse, mystique orthodoxe, et irréprochable, suivant eux, dans ses doctrines et dans sa conduite morale.

9. Tout ce récit contient plusieurs inexactitudes. C'est Mme Guyon qui eut l'idée d'aller à Genève, où son amitié pour le père Lacombe, qu'elle avait connu à Montargis, l'attirait. Elle alla, à cet effet, trouver à Paris, l'évêque de Genève, qui cherchait

petit pays d'Annecy, où l'évêque titulaire de Genève fait sa résidence. C'était déjà une très grande indécence à un moine de conduire une jeune veuve hors de sa patrie; mais c'est ainsi qu'en ont usé presque tous ceux qui ont voulu établir une secte ; ils traînent presque toujours des femmes avec eux. La jeune veuve se donna d'abord quelque autorité dans Annecy par sa profusion en aumônes. Elle tint des conférences; elle prêchait le renoncement entier à soi-même, le silence de l'âme, l'anéantissement de toutes ses puissances[1], le culte intérieur, l'amour pur et désintéressé qui n'est ni avili par la crainte, ni animé de l'espoir des récompenses.

Les imaginations tendres et flexibles, surtout celles des femmes et de quelques jeunes religieux, qui aimaient plus qu'ils ne croyaient la parole de Dieu dans la bouche d'une belle femme, furent aisément touchées de cette éloquence de paroles, la seule propre à persuader tout à des esprits préparés. Elle fit des prosélytes. L'évêque d'Annecy obtint qu'on la fit sortir du pays, elle et son directeur. Ils s'en allèrent à Grenoble. Elle y répandit un petit livre intitulé *le Moyen court*[2], et un autre sous le nom des *Torrents*[3], écrits du style dont elle parlait, et fut encore obligée de sortir de Grenoble.

Se flattant déjà d'être au rang des confesseurs, elle eut une vision, et elle prophétisa; elle envoya sa prophétie au P. Lacombe. « Tout l'enfer se bandera, dit-elle, pour empêcher les progrès de l'intérieur[4] et la formation de Jésus-Christ dans les âmes. La tempête sera telle qu'il ne restera

précisément à fonder dans son diocèse une communauté de « Nouvelles-Catholiques. » Il accepta le concours de Mme Guyon, qui, en 1671, partit pour Genève. Lacombe contribua seulement par ses conseils à la faire venir. Elle résida d'abord à Gex, puis à Thonon, où elle s'occupa de bonnes œuvres. Expulsée, avec le P. Lacombe, du diocèse de Genève, dont l'évêque s'inquiétait de leur influence grandissante, elle alla successivement à Turin, à Grenoble, à Marseille, à Alexandrie, à Gênes, à Verceil.

1. C'est le terme de la théologie et même de la philosophie au dix-septième siècle pour dire les *facultés*.

2. *Moyen court et très facile de faire oraison*, Grenoble, 1685.

3. Les *Torrents*, écrits à Thonon en 1683, ne furent imprimés qu'en 1704, en Hollande. « Les âmes n'ont point de repos qu'elles ne soient revenues à Dieu, leur principe; tels les torrents qu'une force irrésistible entraîne à la mer. » De là le titre du livre.

4. C'est-à-dire de la *vie mystique intime*. « Il faut, disait-elle, que tous les chrétiens apprennent cette vérité fondamentale que le royaume de Dieu est *au dedans de nous*, » et encore : « Toute vertu qui n'est pas donnée *par le dedans* est un manque de vertu. »

pas pierre sur pierre; et il me semble que dans toute la terre il y aura trouble, guerre et renversement. La femme sera enceinte de l'esprit intérieur, et le dragon se tiendra debout devant elle. »

La prophétie se trouva vraie en partie ; l'enfer ne se banda point; mais étant revenue à Paris, conduite par son directeur, et l'un et l'autre ayant dogmatisé [1] en 1687, l'archevêque de Harlay de Chanvalon obtint un ordre du roi pour faire enfermer Lacombe comme un séducteur[2], et pour mettre dans un couvent[3] Mme Guyon comme un esprit aliéné qu'il fallait guérir; mais Mme Guyon, avant ce coup, s'était fait des protections qui la servirent. Elle avait dans la maison de Saint-Cyr, encore naissante, une cousine, nommée Mme de La Maisonfort[4], favorite de Mme de Maintenon. Elle s'était insinuée dans l'esprit des duchesses de Chevreuse et de Beauvilliers[5]. Toutes ses amies[6] se plaignirent hautement que l'archevêque de Harlay, connu pour aimer trop les femmes[7], persécutât une femme qui ne parlait que de l'amour de Dieu.

La protection toute puissante de Mme de Maintenon imposa silence à l'archevêque de Paris, et rendit la liberté à Mme Guyon. Elle alla à Versailles, s'introduisit dans Saint-Cyr[8], assista à des conférences dévotes que faisait l'abbé de

1. C'est-à-dire ayant propagé et présenté sous forme d'enseignement leurs idées particulières. C'est le terme consacré au dix-septième siècle. Bossuet parle, à propos de Cromwell, du « plaisir de *dogmatiser* sans être repris ni contraint par aucune autorité. » (*Orais. fun. de Henriette de Franee*, édit. Gazier, p. 56.)

2. Il fut arrêté, suivant Mme Guyon, à la requête du P. La Motte, provincial des Barnabites, son frère à elle-même. Traîné de prison en prison, il mourut fou en 1715. (L. Guerrier, *ouvrage cité*.)

3. A la Visitation.

4. Mme de la Maisonfort est celle qui fit, dans la première représentation d'*Esther*, le personnage d'Élise.

5. C'étaient les filles de Colbert.

6. Mme Guyon fut aussi protégée par Mme de Miramion, grande dame très pieuse, fondatrice de plusieurs institutions charitables, mais qui avait eu, elle aussi, auparavant, des aventures assez extraordinaires.

7. Harlay de Chanvallon (1625-1695), après de brillantes études au collège de Navarre, était devenu à vingt-six ans archevêque de Rouen. Archevêque de Paris en 1670, président des assemblées du clergé, il eut en quelque sorte le ministère des affaires ecclésiastiques, jusqu'au moment où sa faveur auprès du roi déclina. Il se signala par son ardeur contre la cour de Rome (v. ci-dessus, p. 632, n. 7; 634, n. 2), et contre les Jansénistes. On louait son savoir, son éloquence, sa capacité et sa rectitude d'administrateur, et l'élégance de ses manières. Mais ses mœurs étaient des plus relâchées (voir Saint-Simon, éd. Chéruel, t. XII, p. 277).

8. C'est Mme de Maintenon qui l'y appela. « Malgré ce que l'on a dit de sa sécheresse et de sa froide mine,

Fénelon, après avoir dîné en tiers avec Mme de Maintenon. La princesse d'Harcourt[1], les duchesses de Chevreuse, de Beauvilliers et de Charost[2] étaient dans ces mystères.

L'abbé de Fénelon, alors précepteur des enfants de France, était l'homme de la cour le plus séduisant[3]. Né avec un cœur tendre et une imagination douce et brillante, son esprit était nourri de la fleur des belles-lettres. Plein de goût et de grâces, il préférait dans la théologie tout ce qui a l'air touchant et sublime à ce qu'elle a de sombre et d'épineux. Avec tout cela, il avait je ne sais quoi de romanesque, qui lui inspira, non pas les rêveries de Mme Guyon, mais un goût de spiritualité qui ne s'éloignait pas des idées de cette dame.



Fénelon (1651-1715).

Son imagination s'échauffait par la candeur et par la vertu, comme les autres s'enflamment par leurs passions. Sa passion était d'aimer Dieu pour lui-même. Il ne vit dans Mme Guyon qu'une âme pure éprise du même goût que lui, et se lia sans scrupule avec elle.

Mme de Maintenon avait un coin de mysticisme. Elle méprisait profondément le monde auquel elle devait tout; elle avait besoin d'aimer et de se réfugier en Dieu. » P. Janet, *Fénelon*. On raconte que, dès 1689, elle lisait l'ouvrage de Mme Guyon à Louis XIV.

1. La princesse d'Harcourt. On peut voir dans Saint-Simon (t. III, p. 346), un portrait fort réaliste et amusant de cette « créature grosse » et « malpropre, » « furie blonde, » « harpie, » « harengère, » avare et voleuse au jeu, qui était la favorite de Mme de Maintenon et a fable de la cour.

2. C'était la fille de Fouquet. Mme Guyon l'avait connue alors que la duchesse était exilée à Montargis. Son frère, le marquis de Vaux, épousa la fille de Mme Guyon.

3. Saint-Simon parle à plusieurs reprises de « cette sorte d'esprit insinuant et enchanteur » qu'avait Fénelon, de sa « douceur, » de ses « grâces, » de ses « charmes. » « C'était, dit-il encore, un esprit coquet, qui depuis les personnes les plus puissantes jusqu'à l'ouvrier et au laquais, cherchait à être goûté et voulait plaire. » Il y réussissait en perfection : « Il fallait effort pour cesser de le regarder; ...on ne pouvait le quitter... ni ne pas chercher à le retrouver. »

Il était étrange qu'il fût séduit par une femme à révélations, à prophéties, et à galimatias, qui suffoquait de la grâce intérieure, qu'on était obligé de délacer, et qui se vidait (à ce qu'elle disait) de la surabondance de grâce, pour en faire enfler le corps de l'élu qui était assis auprès d'elle[1]; mais Fénelon, dans l'amitié et dans ses idées mystiques, était ce qu'on est en amour : il excusait les défauts et ne s'attachait qu'à la conformité du fond des sentiments qui l'avaient charmé[2].

Mme Guyon, assurée et fière d'un tel disciple, qu'elle appelait son fils[3], et comptant même sur Mme de Maintenon, répandit dans Saint-Cyr toutes ses idées. L'évêque de Chartres, Godet[4], dans le diocèse duquel est Saint-Cyr[5], s'en alarma, et s'en plaignit. L'archevêque de Paris menaça encore de recommencer ses premières poursuites.

Mme de Maintenon, qui ne pensait qu'à faire de Saint-Cyr un séjour de paix, qui savait combien le roi était ennemi de toute nouveauté, qui n'avait pas besoin pour se donner de la considération de se mettre à la tête d'une espèce de secte,

1. Sur ces étrangetés pathologiques, voir la *Relation* de Bossuet *sur le Quiétisme*, où le bon sens du grand théologien écrasa sous l'ironie ces « bassesses. »

2. Ce jugement a besoin d'être complété ou rectifié. Il est sûr que Fénelon avait une imagination très impétueuse et une tendresse de cœur très sensible. On sait avec quelle ferveur passionnée il se portait aux œuvres qu'il entreprit; ses velléités d'entrer aux Missions étrangères, etc. On a pu dire avec raison qu'il y avait, dans sa nature, des traits féminins.— De plus, il faut dire que « Mme Guyon savait plaire. » Elle eut sans doute le talent de dissimuler d'abord « ses excentricités d'hystérique.» Si l'on en juge d'après ses écrits, qui sont d'une langue « brillante et noble qui ne manque même pas de précision, » sa parole devait avoir un charme, auquel Mme de Maintenon ne résistait pas, auquel Fénelon devait se laisser prendre. — Enfin n'oublions pas, pour expliquer l'adhésion de Fénelon à ces idées, ce qu'il a toujours dit : que les passages équivoques des *écrits* de Mme Guyon étaient expliqués *oralement* par elle d'une façon satisfaisante pour l'orthodoxie, et qu'il la fallait juger, non d'après le sens naturel du texte, mais d'après « *son sens à elle.* »

3. Il est bon de rappeler que Mme Guyon avait trois enfants; elle garda une fille avec elle (la marquise de Vaux) et abandonna les deux autres dont elle ne s'occupa jamais.

4. Godet-Desmarais (1647-1709). « Ses mœurs, sa doctrine, ses devoirs épiscopaux, tout en lui était irréprochable, dit Saint-Simon. Il était fort savant, avait de l'esprit et de la douceur, de la fermeté, de la finesse, dont il ne se servait jamais sans vrai besoin. Son désintéressement, sa piété, sa rare probité étaient son seul lustre. »

5. Mme de la Maisonfort n'était pas la moins ardente à propager dans le « petit troupeau tout à part,» formé par Mme Guyon dans la maison, les théories de « *sainte indifférence*, » qui faisaient négliger aux religieuses leur besogne ordinaire avec le plus superbe dédain.

et qui enfin n'avait en vue que son crédit et son repos[1], rompit tout commerce avec Mme Guyon, et lui défendit le séjour de Saint-Cyr.

L'abbé de Fénelon voyait un orage se former, et craignit de manquer les grands postes où il aspirait[2]. Il conseilla à son amie de se mettre elle-même dans les mains du célèbre Bossuet, évêque de Meaux, regardé comme un Père de l'Église. Elle se soumit aux décisions de ce prélat, communia de sa main, et lui donna tous ses écrits à examiner.

L'évêque de Meaux, avec l'agrément du roi, s'associa pour cet examen l'évêque de Châlons, qui fut depuis le cardinal de Noailles[3], et l'abbé Tronson[4], supérieur de Saint-Sulpice. Ils s'assemblèrent secrètement au village d'Issy, près de Paris. L'archevêque de Paris, Chanvalon[5], jaloux que d'autres que lui se portassent pour juges dans son diocèse, fit afficher une censure publique des livres qu'on examinait. Mme Guyon se retira dans la ville de Meaux même; elle souscrivit à tout ce que l'évêque Bossuet voulut, et promit de ne plus dogmatiser[6].

Cependant Fénelon fut élevé à l'archevêché de Cambrai en 1695[7], et sacré par l'évêque de Meaux. Il semblait qu'une affaire assoupie, dans laquelle il n'y avait eu jusque-là que du ridicule, ne devait jamais se réveiller. Mais Mme Guyon, accusée de dogmatiser toujours, après avoir promis le silence, fut enlevée par ordre du roi, dans la même année

1. V. p. 702-703; 703, n. 1; 729, n. 2.

2. « Fénelon, dit Saint-Simon, était un homme de qualité qui n'avait rien et qui, se sentant beaucoup d'esprit, ... avait aussi beaucoup d'ambition. Il avait frappé longtemps à toutes les portes sans se les pouvoir faire ouvrir. » Saint-Simon raconte qu'il se lia ainsi, successivement, avec les jésuites, les jansénistes, les prêtres de Saint-Sulpice, enfin avec le duc de Beauvilliers qui le fit précepteur du duc de Bourgogne en 1689; qu'il conquit entièrement ce duc et son beau-frère le duc de Chevreuse, « tous deux au plus haut point de la confiance du roi et de Mme de Maintenon; qu'il s'insinua enfin auprès de la favorite « que sa spiritualité enchanta, » et fut admis dans le « sanctuaire » du petit entourage de Mme de Maintenon, lequel « tenait toute la cour à ses pieds. » « L'heureux abbé » marchait « à pas de géant. »

3. Voir plus haut, p. 696, n. 4.

4. Tronson (1622-1700), supérieur général de la congrégation de Saint-Sulpice. Disciple de l'abbé Olier (voir ci-dessus, p. 636, n. 2), il hérita de son esprit. Il était le directeur spirituel de la duchesse de Guise, de Mme Colbert, du duc de Beauvilliers, etc., et jouissait, parmi le clergé de toute la France, d'une grande autorité. Il laissa plusieurs ouvrages destinés la plupart à l'instruction des séminaristes. Fénelon avait été un de ses élèves.

5. Harlay.

6. Voir plus haut, p. 720, n. 1.

7. Le 4 févr. Il fut sacré en juillet.

1695, et mise en prison à Vincennes, comme si elle eût été une personne dangereuse dans l'État. Elle ne pouvait l'être et ses pieuses rêveries ne méritaient pas l'attention du souverain. Elle composa à Vincennes un gros volume de vers mystiques, plus mauvais encore que sa prose ; elle parodiait les vers des opéras. Elle chantait souvent :

L'amour pur et parfait va plus loin qu'on ne pense;
On ne sait pas, lorsqu'il commence,
Tout ce qu'il doit coûter un jour.
Mon cœur n'aurait connu Vincennes ni souffrance,
S'il n'eût connu le pur amour [1].

Les opinions des hommes dépendent des temps, des lieux et des circonstances. Tandis qu'on tenait en prison Mme Guyon, qui avait épousé Jésus-Christ dans une de ses extases, et qui depuis ce temps-là ne priait plus les saints, disant que la maîtresse de la maison ne devait pas s'adresser aux domestiques ; dans ce temps-là, dis-je, on sollicitait à Rome la canonisation de Marie d'Agréda[2], qui avait eu plus de visions et de révélations que tous les mystiques ensemble : et pour mettre le comble aux contradictions dont ce monde est plein, on poursuivait en Sorbonne cette même d'Agréda, qu'on voulait faire sainte en Espagne[3]. L'université de Salamanque condamnait la Sorbonne, et en était condamnée. Il était difficile de dire de quel côté il y avait le plus d'absurdité et de folie; mais c'en est sans doute une très grande d'avoir donné à toutes les extravagances de cette espèce le poids qu'elles ont encore quelquefois[4].

Bossuet, qui s'était longtemps regardé comme le père et

1. Vers parodiés du *Thésée* de Quinault (acte II, scène I.)

2. L'affaire de Marie d'Agreda n'a rien de commun, théologiquement, avec celle du Quiétisme. Marie d'Agreda, religieuse espagnole, née en 1602, morte en 1665, publia en 1670 la *Mystique cité de Dieu* où elle racontait, d'après ses visions, « l'histoire divine » de la Sainte Vierge. C'est une *mystique*, ce n'est pas une *quiétiste*.

3. Bien que plusieurs théologiens soutinssent Marie d'Agreda, elle fut condamnée par l'Inquisition d'Espagne et blâmée par la cour de Rome aussi bien que par la Sorbonne.

4. Note de Voltaire : « Ce qu'on aurait dû remarquer, c'est que le Quiétisme est dans *Don Quichotte*. Ce chevalier errant dit qu'on doit servir Dulcinée sans autre récompense que celle d'être son chevalier. Sancho lui répond : « *Con esta manera de amor he oido yo predicar que se ha de amor a Nuestro Señor por si solo, sinque nos mueva esperanza de gloria ó temor de pena : anque yo le querria amar por lo que pudiese.* [J'ai entendu prêcher qu'il faut de cette façon aimer Notre-Seigneur pour lui-même, sans être mû par l'espoir de la gloire ou la crainte de la peine. Toutefois je

le maître de Fénelon, devenu jaloux de la réputation et du crédit de son disciple[1], et voulant toujours conserver cet ascendant qu'il avait pris sur tous ses confrères, exigea que le nouvel archevêque de Cambrai condamnât Mme Guyon avec lui, et souscrivît à ses instructions pastorales. Fénelon ne voulut lui sacrifier ni ses sentiments ni son amie[2]. On proposa des tempéraments; on donna des promesses : on

voudrais l'aimer pour quelque motif que ce fût.] » — Pour ce qui est du « pur amour, » voir plus bas, n. 1. — Puisque Voltaire voulait trouver des ancêtres au quiétisme de Mme Guyon, il eût mieux fait d'en rappeler les doctrines analogues de l'Espagnol Falconi (vers 1628), du Français Malaval, dont la *Pratique pour élever l'âme à la contemplation* parut en 1670, et surtout du prêtre espagnol Molinos, qui publia à Rome, en 1675, la *Guide spirituelle pour dégager l'âme des objets sensibles et la conduire à la contemplation parfaite et à la paix intérieure.*

1. Il n'est pas besoin de supposer ici avec Voltaire, — écho, sur ce point, des préventions mondaines des derniers courtisans de Louis XIV et des préjugés protestants de la princesse Palatine, mère du Régent, — qu'une jalousie personnelle de Bossuet contre Fénelon fut le motif qui l'arma contre lui. Il suffit de se rappeler quelques-unes des propositions condamnées, en 1687, par Innocent XI dans l'ouvrage de Molinos que nous venons de citer : « Il faut que l'homme *anéantisse* ses puissances [c'est-à-dire ses facultés] : *c'est là la vie intérieure.* Vouloir opérer autrement, c'est offenser Dieu qui veut être seul agent..... Le vœu de faire quelque bonne œuvre est un empêchement à la perfection..... C'est une grande grâce de Dieu de ne plus pouvoir réfléchir sur ses propres défauts..... Le libre arbitre étant remis à Dieu, il ne faut plus faire attention aux tentations ni se soucier d'y faire aucune résistance..... Que si la nature se meut, il la faut *laisser agir :* ce n'est que la nature. » On voit combien ce *quiétisme* allait à l'encontre de tout l'esprit du christianisme, puisqu'il déclarait inutiles tous les *actes* ordinaires, non seulement de charité envers le prochain, mais la piété envers Dieu, et la foi même ; sans compter qu'il compromettait gravement la morale, même humaine. — Et ce sont ces dangers qui expliquent l'ardeur avec laquelle Bossuet et ses amis poursuivaient les doctrines de Mme Guyon. — Car si le *quiétisme* de l'amie de Fénelon était *mitigé*, s'il n'adoptait pas les excès de Molinos sur l'irresponsabilité de l'âme dans les désordres de la « nature, » néanmoins il ruinait aussi toute piété active et positive (prières vocales, considération distincte de chacun des dogmes de la foi, réflexion de la conscience sur elle-même, pratique intérieure et extérieure des vertus). Dans cette querelle, disait Bossuet (lettre du 18 nov. 1697) « *il y va de toute la religion.* » (Voir sur l'importance de ces questions, F. Brunetière, *Nouvelles Études critiques sur l'Histoire de la Littérature française*, pp. 59-68.)

2. Sur quelques points, Fénelon avait, théologiquement, raison contre Bossuet. Celui-ci, qui voulait que la religion tînt compte, sauf à les *spiritualiser*, de tous les penchants de l'homme et en particulier de son désir du bonheur, ne comprenait même pas très bien l'utilité du *pur amour*. Fénelon était sur un terrain solide en maintenant contre lui la nature désintéressée de la « charité » sous sa forme la plus haute. (Cf. l'Épître XII de Boileau, sur l'*Amour de Dieu.*) Il y avait donc, au moins au début, entre lui et Bossuet, qu'il avait imprudemment accepté pour juge, un réel désaccord. — Telle fut

se plaignit de part et d'autre qu'on avait manqué de parole[1]. L'archevêque de Cambrai, en partant pour son diocèse, fit imprimer à Paris[2] son livre des *Maximes des saints*[3], ouvrage dans lequel il crut rectifier tout ce qu'on reprochait à son amie, et développer les idées orthodoxes des pieux contemplatifs qui s'élèvent au-dessus des sens, et qui tendent à un état de perfection où[4] les âmes ordinaires n'aspirent guère. L'évêque de Meaux et ses amis se soulevèrent contre le livre. On le dénonça au roi, comme s'il eût été aussi dangereux qu'il était peu intelligible[5]. Le roi en parla à Bossuet, dont il respectait la réputation et les lumières. Celui-ci, se jetant

une des causes de sa résistance. — Mais, d'autre part, il était gêné en voyant les conséquences monstrueuses que l'on pouvait tirer des doctrines de Mme Guyon, et dépité de ne pas les avoir aperçues. C'est ce qu'il ne voulut jamais avouer, se retranchant, pour ne pas la blâmer, dans une double fin de non-recevoir : les devoirs d'amitié qu'il avait envers Mme Guyon, et la conviction, où il affirmait être en son âme et conscience, que la doctrine *réelle* de cette dame ne correspondait pas à ses sentiments *écrits* (voir la fin de la n. 2, p. 722). — D'où une situation fausse pour chacun des deux adversaires. — Bossuet en sortit vite ; il étudia, plus qu'il ne l'avait fait encore, les docteurs du mysticisme orthodoxe et détermina nettement jusqu'où, à leur suite, on pouvait aller sûrement. Fénelon passa son temps à vouloir donner le change sur les doctrines de son amie, alors même qu'elle les rétractait, et à pallier l'imprudence de son adhésion à ces doctrines, dominé qu'il était par l'amour-propre et la fausse honte et persuadé qu' « après le commerce qu'il avait eu avec Mme Guyon, il ne pouvait souscrire à sa condamnation sans se donner à lui-même un démenti qui le déshonorerait. » Cf. G. Lanson, *Bossuet*.

1. « *On* » doit s'appliquer, en stricte justice, à Fénelon. Il est facile, dit un historien récent de Bossuet, en lisant concurremment les écrits des deux adversaires, de constater de quel côté fut la franchise, de quel côté les « tortillements, » les « sophismes, » les artifices de plaideur retors et astucieux. (Voir G. Lanson, *ouvrage cité*, pp. 395-sqq. — Cf. les notes suivantes.)

2. Fénelon avait promis à l'archevêque de Paris que, pour le bien de la paix, son livre ne paraîtrait qu'*après* celui que Bossuet préparait sur la matière ; or sa correspondance nous le montre faisant tous ses efforts pour que cet écrit parût *avant*. De même il proteste que, dans ce livre, il ne fera que développer « la doctrine de M. de Meaux, » et qu'il aimerait mieux *mourir* que d'y contredire ; mais en même temps il refuse d'*approuver* l'écrit qui contient précisément cette « doctrine de M. de Meaux. »

3. *Explication des Maximes des Saints sur la vie intérieure*, 1697 (février). L'ouvrage de Bossuet (*Instruction sur les états d'Oraison*, c'est-à-dire sur les états où se trouve l'âme pieuse en oraison), ne parut qu'en mars.

4. *Où :* auquel ; emploi très fréquent au dix-septième siècle.

5. Ce fut du moins le jugement des gens du monde. « On fut choqué, dit Saint-Simon, du style confus et embarrassé, de la barbarie des termes qui faisait comme une langue étrangère, enfin de l'élévation et de la recherche des pensées qui faisaient perdre haleine. »

aux genoux de son prince, lui demanda pardon de ne l'avoir pas averti plus tôt de la fatale hérésie de M. de Cambrai[1].

Cet enthousiasme ne parut pas sincère aux nombreux amis de Fénelon[2]. Les courtisans pensèrent que c'était un tour de courtisan[3]. Il était bien difficile qu'au fond un homme comme Bossuet regardât comme une *hérésie* fatale la chimère pieuse[4] d'aimer Dieu pour lui-même. Il se peut qu'il fût de bonne foi dans sa haine pour cette dévotion mystique[5], et encore plus dans sa haine secrète pour Fénelon, et que, confondant l'une avec l'autre, il portât de bonne foi cette accusation contre son confrère et son ancien ami, se figurant peut-être que des délations qui déshonoreraient un homme de guerre, honorent un ecclésiastique, et que le zèle de la religion sanctifie les procédés lâches[6].

1. L'*approbation* qu'exigeaient Bossuet et ses amis n'avait au reste rien d'humiliant. Fénelon, *archevêque* de Cambrai, en mettant sa signature à la tête du livre de l'*évêque* de Meaux, faisait pour ainsi dire acte de juge. Et surtout les adversaires du Quiétisme demandaient avec raison comment il trouvait tant de difficultés à approuver les décisions de Bossuet, alors qu'auparavant il avait promis spontanément qu'il s'y soumettrait « comme un petit écolier, » qu'il y adhérerait non « par obéissance, » mais « par conviction, » et que si, par impossible, son opinion personnelle se trouvait opposée aux sentiments de son illustre collègue, il y renoncerait pleinement, quand même cette opinion lui paraîtrait « plus claire que deux et deux font quatre. »

2. Il est constant pourtant que Bossuet, bien que connaissant l'imprudente adhésion de Fénelon aux doctrines du Quiétisme, n'en avait rien voulu dire avant que Fénelon ne fût nommé archevêque de Cambrai, et l'avait au contraire appuyé de son crédit.

3. Toute cette page de Voltaire est très injuste. Bossuet n'avait aucun intérêt à attaquer Fénelon. Vieux, déjà malade, préoccupé, — plus que de raison, — d'assurer l'avenir ecclésiastique de son neveu, il avait intérêt au contraire à transiger avec les difficultés, à rester bien avec tout le monde, à ne point mettre contre lui, en France et à Rome, parmi les laïques de la cour comme dans le clergé séculier ou régulier, les « nombreux amis de Fénelon. » Louis XIV ne s'était pas encore déclaré quand Bossuet partit en guerre contre le Quiétisme.

4. Ce n'est point une « chimère pieuse, » c'est, d'après la théologie catholique, une obligation stricte pour tous les chrétiens. Aussi bien (cf. plus haut, p. 725, n. 2), Bossuet corrigea-t-il ce que ses préventions contre le « pur amour » pouvaient avoir d'exagéré.

5. Cf. plus haut, p. 725, n. 1. Sur la nature et les limites de la *mysticité* de Bossuet, que la *raison* et le *bon sens* dirigent toujours, voir ses *Lettres de direction*, Nisard, *Hist. de la Littér. franç.*, t. III, ch. XIII, et Henry Michel, *Revue polit. et littéraire*, 1882, t. I.

6. Les procédés de Bossuet ont pu être violents, ils n'ont jamais été *lâches*. Il a toujours agi à ciel ouvert, tenant Fénelon au courant de ses études sur les problèmes théologiques débattus entre eux, lui soumettant son livre sur les *États d'Oraison*, évitant d'y mettre un seul mot qui s'appliquât à la personne de Fénelon, comme il avait évité, dans les articles d'Issy, de laisser faire la moindre allusion à Mme Guyon

Le roi et Mme de Maintenon consultent aussitôt le P. de La Chaise; le confesseur répond que le livre de l'archevêque est fort bon, que tous les jésuites en sont édifiés, et qu'il n'y a que les jansénistes qui le désapprouvent. L'évêque de Meaux n'était pas janséniste; mais il s'était nourri de leurs bons écrits. Les jésuites ne l'aimaient pas, et n'en étaient pas aimés[1].

La cour et la ville furent divisées, et toute l'attention tournée de ce côté laissa respirer les jansénistes. Bossuet écrivit contre Fénelon[2]. Tous deux envoyèrent leurs ouvrages au pape Innocent XII, et s'en remirent à sa décision. Les circonstances ne paraissaient pas favorables à Fénelon : on avait depuis peu condamné violemment à Rome, dans la personne de l'Espagnol Molinos[3], le quiétisme dont on accusait l'archevêque de Cambrai. C'était le cardinal d'Estrées, ambassadeur de France à Rome, qui avait poursuivi Molinos. Ce cardinal d'Estrées[4], que nous avons vu dans sa vieillesse plus occupé des agréments de la société que de théologie, avait persécuté Molinos pour plaire aux ennemis de ce malheureux prêtre. Il avait même engagé le roi à solliciter à Rome la condamnation qu'il obtint aisément, de sorte que Louis XIV se trouvait, sans le savoir, l'ennemi le plus redoutable de l'amour pur des mystiques.

Rien n'est plus aisé, dans ces matières délicates, que de trouver dans un livre qu'on juge des passages ressemblants à ceux d'un livre déjà proscrit. L'archevêque de Cambrai avait pour lui les jésuites, le duc de Beauvilliers, le duc de Chevreuse, et le cardinal de Bouillon[5], depuis peu ambas-

elle-même: ne faisant nulle opposition à l'élévation de Fénelon au siège de Cambrai, l'un des plus riches et des plus importants d'Europe. Si quelqu'un a été déloyal en cette dispute, c'est Fénelon.

1. Voltaire donne ici un argument contre lui. Si Bossuet avait été « courtisan » dans cette affaire, il eût été un courtisan bien maladroit. — Ce que dit ici Voltaire des sympathies des Jansénistes pour Bossuet est très exact.

2. La controverse dura du mois d'août 1697 au mois de mars 1699.

3. Voir plus haut, p. 724, n. 4; et p. 725, n. 1.

4. Le cardinal d'Estrées était, comme Harlay, avec l'honnêteté de la vie en plus, un prélat grand seigneur. « Esprit supérieur et bel esprit, » dit Saint-Simon (tome III, p. 348), disert, pénétrant, extrêmement noble et désintéressé, quoique fort attentif aux ministres et à la faveur, il sut cependant maintenir l'indépendance de ses idées vis-à-vis du roi et des jésuites et de la cour de Rome, et fut. jusqu'à sa mort (1714) aimé, respecté et craint de tout le monde ecclésiastique et courtisan. »

5. Voir plus loin, p. 731, n. 2; p. 735 — sqq.

sadeur de France à Rome. M. de Meaux avait son grand nom[1], et l'adhésion des principaux prélats de France. Il porta au roi des signatures de plusieurs évêques et d'un grand nombre de docteurs, qui tous s'élevaient contre le livre des *Maximes des saints*.

Telle était l'autorité de Bossuet, que le P. de La Chaise n'osa soutenir l'archevêque de Cambrai auprès du roi son pénitent, et que Mme de Maintenon abandonna résolûment son ami[2]. Le roi écrivit au pape Innocent XII qu'on lui avait déféré le livre de l'archevêque de Cambrai comme un ouvrage pernicieux, qu'il l'avait fait remettre aux mains du nonce, et qu'il pressait Sa Sainteté de juger.

On prétendait, on disait même publiquement à Rome, et c'est un bruit qui a encore des partisans, que l'archevêque de Cambrai n'était ainsi persécuté que parce qu'il s'était opposé à la déclaration du mariage secret du roi et de Mme de Maintenon. Les inventeurs d'anecdotes prétendaient que cette dame avait engagé le P. de La Chaise à presser le roi de la reconnaître pour reine ; que le jésuite avait adroitement remis cette commission hasardeuse à l'abbé de Fénelon, et que ce précepteur des enfants de France avait préféré l'honneur de la France et de ses disciples à sa fortune ; qu'il s'était jeté aux pieds de Louis XIV pour prévenir un éclat, dont la bizarrerie[3] lui ferait plus de tort dans la postérité qu'il n'en recueillerait de douceurs pendant sa vie[4].

Il est très vrai que Fénelon ayant continué l'éducation du duc de Bourgogne depuis sa nomination à l'archevêché de Cambrai, le roi, dans cet intervalle, avait entendu parler confusément de ses liaisons avec Mme Guyon et avec Mme de La Maisonfort. Il crut d'ailleurs qu'il inspirait au duc de Bourgogne des maximes un peu austères[5], et des

1. Mais il était *gallican* et Fénelon *ultramontain*. Cf. pp. 615, n. 2 ; 622, n. 3 ; 630, n. 1 ; 633, n. 1 ; 635, n. 9 ; 698, n. 4 ; 699, n. 4 ; 700, n. 2.

2. Elle abandonna Fénelon dès 1696, lorsque le roi se fut déclaré, et qu'elle se fut convaincue, d'autre part, que les doctrines pratiques de Mme Guyon sortaient de la tradition orthodoxe. C'était du reste l'avis de son confesseur. Voir p. 722, n. 2 ; 723, n. 1.

3. Absurdité, folie. Sens ancien. *Bizarre* était encore parfois synonyme de *fou* dans le français du dix-septième siècle.

4. Note de Voltaire : « Ce conte se retrouve dans l'*Histoire de Louis XIV* imprimée à Avignon. Ceux qui ont approché de ce monarque et de Mme de Maintenon, savent à quel point tout cela est éloigné de la vérité. » Il faut savoir gré de cet aveu à Voltaire, dont la partialité pour Fénelon est visible.

5. Non pas un peu *austères*, mais un peu trop *dévotes* pour un homme d'action et pour un prince. Le duc

principes de gouvernement et de morale qui pouvaient peut-être devenir un jour une censure indirecte de cet air de grandeur, de cette avidité de gloire, de ces guerres légèrement entreprises, de ce goût pour les fêtes et pour les plaisirs, qui avaient caractérisé son règne [1].

Il voulut avoir une conversation avec le nouvel archevêque sur ses principes de politique. Fénelon, plein de ses idées, laissa entrevoir au roi une partie des maximes qu'il développa ensuite dans les endroits du *Télémaque* où il traite du gouvernement; maximes plus approchantes de la république de Platon que de la manière dont il faut gouverner les hommes. Le roi, après la conversation, dit qu'il avait entretenu le plus bel esprit et le plus chimérique [2] de son royaume.

Le duc de Bourgogne fut instruit de ces paroles du roi. Il les redit quelque temps après à M. de Malezieu, qui lui enseignait la géométrie. C'est ce que je tiens de M. de Malezieu, et ce que le cardinal de Fleury m'a confirmé.

Depuis cette conversation, le roi crut aisément que Fénelon était aussi romanesque en fait de religion qu'en politique.

Il est très certain que le roi était personnellement piqué contre l'archevêque de Cambrai. Godet des Marais, évêque de Chartres, qui gouvernait Mme de Maintenon et Saint-Cyr avec le despotisme d'un directeur, envenima le cœur du roi [3]. Ce monarque fit son affaire principale de toute cette dispute ridicule, dans laquelle il n'entendait rien. Il était sans doute très aisé de la laisser tomber, puisque en si peu de temps elle est tombée d'elle-même; mais elle faisait tant de bruit à la cour qu'il craignit une cabale encore plus qu'une hérésie [4]. Voilà la véritable origine de la persécution excitée contre Fénelon.

de Bourgogne tournait au piétisme. Fénelon lui-même le lui reprochait dans les derniers temps.

1. Ceci est très juste. Dès 1692 ou 1693, Fénelon avait écrit au roi une lettre relative à son administration. Il lui adressa, plus tard, la remontrance si hardie que l'on connaît. Son opposition au système de gouvernement de Louis XIV devait être soupçonnée par le roi, qui saisit sans doute avec empressement l'occasion de lui témoigner son mécontentement. Cf. p. 569, n. 5.

2. *Chimérique* n'était pas immérité. Si Fénelon a, incontestablement, le mérite glorieux d'avoir aperçu et senti fortement les malheurs de la France sous Louis XIV, il faut avouer que ses vues réformatrices et son propre idéal étaient par bien des côtés incompatibles avec le système monarchique. Voir sur ce point, Nisard, *ouvr. cité*, ch. XIV, Janet, *Fénelon*, etc.

3. Voir pp. 722, n. 4, et 729, n. 2.

4. Voir pp. 704, 706, 708, notes.

Le roi ordonna au cardinal de Bouillon, alors son ambassadeur à Rome, par ses lettres du mois d'auguste (que nous nommons si mal à propos *aoust* [1]) 1697, de poursuivre la condamnation d'un homme qu'on voulait absolument faire passer pour un hérétique. Il écrivit de sa propre main au pape Innocent XII pour le presser de décider [2].

La congrégation du Saint-Office [3] nomma, pour instruire le procès, un dominicain, un jésuite, un bénédictin, deux cordeliers [4], un feuillant [5] et un augustin [6]. C'est ce qu'on appelle à Rome les consulteurs. Les cardinaux et les prélats laissent d'ordinaire à ces moines l'étude de la théologie pour se livrer à la politique, à l'intrigue ou aux douceurs de l'oisiveté [7].

Les consulteurs examinèrent, pendant trente-sept conférences, trente-sept propositions, les jugèrent erronées à la pluralité des voix [8]; et le pape, à la tête d'une congrégation de cardinaux, les condamna par un bref qui fut publié et affiché dans Rome le 13 mars 1699.

L'évêque de Meaux triompha ; mais l'archevêque de Cam-

1. Voltaire ignorait les lois phonétiques de la dérivation des mots français. Voir L. Vernier, *Voltaire grammairien*.

2. En particulier, le 22 décembre 1698, Louis XIV écrivit au Pape une lettre *très dure* pour obtenir la condamnation. — Mais il faut aussi rappeler : 1° que Fénelon disposait de grandes influences : « il avait pour lui le roi d'Espagne, les cardinaux d'Espagne et de l'Empire (son archevêché de Cambrai le faisait prince d'Empire), les Jésuites, les cardinaux candidats à la papauté qui craignaient le cardinal de Bouillon et les Jésuites, les Carmes, et les moines de tout habit qui avaient eu des saints ou des bienheureux mystiques. » G. Lanson, *ouvr. cité*, p.418 ;—2° que, tandis que Louis XIV et Bossuet agissaient contre lui, Fénelon n'était pas inerte ni muet. Si, en France, il édifiait le public par son silence, il agissait et parlait à Rome, — où il avait un représentant, comme Bossuet,— ne laissait passer sans réponse aucun écrit de l'évêque de Meaux, adressait au pape et aux cardinaux lettres sur lettres, mémoires sur mémoires.

3. Voir plus haut, p. 545, note 4.

4. Cordeliers : autre nom des Franciscains ou Frères mineurs.

5. Branche de l'ordre de Cîteaux, fondé par saint Bernard.

6. Augustins : Frères mendiants vivant selon la *règle* que saint Augustin avait donnée aux religieux d'Hippone. Luther était augustin.

7. Note de Voltaire : « Le nonce Roverti disait : *Bisogna infarinarsi di teologia e fare un fondo di politica.* » (Il faut s'enfariner de théologie et faire un bon fond de politique.) — Ce passage contient plusieurs inexactitudes. Il y eut d'abord *huit*, puis *dix* « consulteurs. » Ils tinrent non pas 37, mais 64 conférences. Les 52 dernières réunions furent présidées par deux *cardinaux*, Noris et Ferrari. Et ce furent les cardinaux eux-mêmes, et non les consulteurs, qui tinrent 37 séances, à raison de deux d'abord, puis de trois par semaine.

8. Non pas à la pluralité, mais à l'égalité des voix, à deux reprises (janvier et avril 1698). De plus, la cour de Rome employa tous les moyens possibles pour adoucir à Fénelon le chagrin d'être condamné.

brai tira un plus beau triomphe de sa défaite. Il se soumit sans restriction et sans réserve. Il monta lui-même en chaire à Cambrai pour condamner son propre livre. Il empêcha ses amis de le défendre. Cet exemple unique de la docilité d'un savant, qui pouvait se faire un grand parti par la persécution même, cette candeur ou ce grand art[1] lui gagnèrent tous les cœurs, et firent presque haïr celui qui avait remporté la victoire. Fénelon vécut toujours depuis dans son diocèse en digne archevêque, en homme de lettres. La douceur de ses mœurs, répandue dans sa conversation comme dans ses écrits, lui fit des amis tendres de tous ceux qui le virent. La persécution et son *Télémaque* lui attirèrent la vénération de l'Europe. Les Anglais surtout, qui firent la guerre dans son diocèse, s'empressaient à lui témoigner leur respect. Le duc de Marlborough prenait soin qu'on épargnât ses terres. Il fut toujours cher au duc de Bourgogne qu'il avait élevé; et il aurait eu part au gouvernement, si ce prince eût vécu[2].

Dans sa retraite philosophique et honorable, on voyait combien il était difficile de se détacher d'une cour telle que celle de Louis XIV; car il y en a d'autres[3] que plusieurs hommes célèbres[4] ont quittées sans les regretter. Il en parlait toujours avec un goût et un intérêt qui perçaient au travers de sa résignation. Plusieurs écrits de philosophie, de

1. La malice de Voltaire l'emporte ici sur sa sympathie pour Fénelon. Ce qui autorise à suspecter, en effet, la sincérité de cette humilité publique, — dont la manifestation solennelle a été racontée par Saint-Simon (*Mém.*, ch. LXVI), — ce sont les aveux subséquents de Fénelon lui-même. C'était le moment, ou jamais, de croire que son opinion était fausse, quand même elle lui eût paru jadis *plus claire que deux et deux font quatre;* — or il écrit, le 9 octobre 1699 : « *Je ne me suis jamais rétracté;* au contraire, j'ai toujours soutenu que je n'avais jamais cru aucune des erreurs en question. » Et au Père Tellier, confesseur du roi : « *Celui qui errait a prévalu, celui qui était exempt d'erreur a été écrasé.* » Voilà une soumission qui n'est pas « sans restriction et sans réserve » dans le for intérieur, et qui ressemble singulièrement à celle des religieuses de Port-Royal et des Jansénistes, si fort détestés par Fénelon.

2. Voltaire insinue encore ici une des causes qui expliquent l'attitude irritée de Fénelon, quand il vit que Bossuet n'était pas disposé à penser comme lui et qu'il s'était mis, théologiquement, dans son tort. « Sans Bossuet, dont l'intervention avait tout arrêté, Mme de Maintenon, gagnée, gagnait le roi; la petite église dont Mme Guyon était l'âme, mais dont Fénelon était la tête, gouvernait le royaume, et son rêve se réalisait avant le changement de règne. Bossuet avait été l'écueil où sa fortune s'était brisée. » G. Lanson, *ouvrage cité*, p. 400.

3. Celle de Louis XV, par exemple.

4. Voltaire, entre autres.

théologie, de belles-lettres, furent le fruit de cette retraite. Le duc d'Orléans, depuis régent du royaume, le consulta sur des points épineux, qui intéressent tous les hommes, et auxquels peu d'hommes pensent. Il demandait si l'on pouvait démontrer l'existence d'un Dieu, si ce Dieu veut un culte, quel est le culte qu'il approuve, si l'on peut l'offenser en choisissant mal. Il faisait beaucoup de questions de cette nature, en philosophe qui cherchait à s'instruire; et l'archevêque répondait en philosophe[1] et en théologien.

Après avoir été vaincu sur les disputes de l'école, il eût été peut-être plus convenable qu'il ne se mêlât point des querelles du Jansénisme; cependant il y entra. Le cardinal de Noailles avait pris contre lui autrefois le parti du plus fort : l'archevêque de Cambrai en usa de même[2]. Il espéra qu'il reviendrait à la cour, et qu'il y serait consulté; tant l'esprit humain a de peine à se détacher des affaires, quand une fois elles ont servi d'aliment à son inquiétude[3]. Ses désirs cependant étaient modérés comme ses écrits; et même sur la fin de sa vie, il méprisa enfin toutes les disputes : semblable en cela seul à l'évêque d'Avranches, Huet[4], l'un des plus savants hommes de l'Europe, qui, sur la fin de ses jours, reconnut la vanité de la plupart des sciences, et celle de l'esprit humain. L'archevêque de Cambrai (qui le croirait !) parodia ainsi un air de Lulli :

Jeune, j'étais trop sage,
Et voulais trop savoir:
Je ne veux en partage
  Que badinage,
Et touche au dernier âge
  Sans rien prévoir.

Il fit ces vers en présence de son neveu le marquis de Fénelon, depuis ambassadeur à La Haye. C'est de lui que je

1. Ce mot explique en partie la partialité de Voltaire pour Fénelon. L'auteur du *Télémaque* a eu, au dix-huitième siècle, une légende : légende d'évêque éclairé, de philanthrope tolérant, et peut-être, au fond, peu attaché aux dogmes de sa religion. Voir plus loin, p.734, n. 1.

2. Voir plus haut, p. 694, notes 3 et 4; 698, note 4; 701, note 3; 702, note 5; 705, note 2; 707, note 3.

3. C'est ce qu'atteste la correspondance de Fénelon avec les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse et surtout avec le duc de Bourgogne. On a conservé de lui plusieurs mémoires sur les réformes politiques et administratives qu'il voulait faire appliquer par son élève.

4. Voir la *Liste des Écrivains*.

les tiens [1]. Je garantis la certitude de ce fait. Il serait peu important par lui-même, s'il ne prouvait à quel point nous voyons souvent avec des regards différents, dans la triste tranquillité de la vieillesse, ce qui nous a paru si grand et si intéressant dans l'âge où l'esprit, plus actif, est le jouet de ses désirs et de ses illusions.

Ces disputes, longtemps l'objet de l'attention de la France, ainsi que beaucoup d'autres nées de l'oisiveté, se sont évanouies. On s'étonne aujourd'hui qu'elles aient produit tant d'animosités. L'esprit philosophique, qui gagne de jour en jour, semble assurer la tranquillité publique ; et les fanatiques mêmes, qui s'élèvent contre les philosophes, leur doivent la paix dont ils jouissent, et qu'ils cherchent à perdre.

L'affaire du Quiétisme, si malheureusement importante sous Louis XIV, aujourd'hui si méprisée et si oubliée, perdit

1. Note de Voltaire : « Ces vers se trouvent dans les poésies de Mme Guyon; mais le neveu de M. l'archevêque de Cambrai m'ayant assuré plus d'une fois qu'ils étaient de son oncle et qu'il les lui avait entendu réciter le jour même qu'il les avait faits, on a dû restituer ces vers à leur véritable auteur. Ils ont été imprimés dans cinquante exemplaires de l'édition du *Télémaque*, faite par les soins du marquis de Fénelon en Hollande et supprimés dans les autres exemplaires. Je suis obligé de répéter ici que j'ai entre les mains une lettre de Ramsay, élève de M. de Fénelon, dans laquelle il me dit : « S'il était né en Angleterre, il aurait développé son génie et donné l'essor à ses principes qu'on n'a jamais bien connus. »

« L'auteur du *Dictionnaire historique, littéraire et critique*, à Avignon, 1759, dit à l'article FÉNELON qu'il était « artificieux, souple, flatteur et dissimulé. » Il se fonde, pour flétrir ainsi sa mémoire, sur un libelle de l'abbé Phélypeaux, ennemi de ce grand homme. Ensuite il assure que l'archevêque de Cambrai était un *pauvre théologien*, parce qu'il n'était pas janséniste. Nous sommes inondés depuis peu de dictionnaires qui sont des libelles diffamatoires. Jamais la littérature n'a été si déshonorée, ni la vérité si attaquée. Le même auteur nie que M. Ramsay m'ait écrit la lettre dont je parle et il le nie avec une grossièreté insultante, quoiqu'il ait tiré une grande partie de ses articles du *Siècle de Louis XIV*. Les plagiaires jansénistes ne sont pas polis; moi qui ne suis ni quiétiste, ni janséniste, ni moliniste, je n'ai autre chose à lui répondre sinon que j'ai la lettre. Voici les propres paroles : « *Were he born in a free country, he would have display'd his whole genius and given a full career to his own principles never known* ».

— Pour ce qui est des vers cités dans ce passage, Voltaire a été insuffisamment renseigné par le marquis de Fénelon. Ils sont bien de Fénelon, en effet, mais ils n'ont pas le sens épicurien que Voltaire leur attribue ; ils font partie d'un *cantique sur l'Enfance*. — Pour le dictionnaire dont l'auteur du *Siècle* parle ici, voir plus loin, p. 752. — Sur Ramsay (1686-1743), philosophe, historien, romancier, auteur d'une biographie de *Fénelon*, voir la *Liste des Écrivains*, art. RACINE (Louis).

à la cour le cardinal de Bouillon[1]. Il était neveu de ce célèbre Turenne à qui le roi avait dû son salut dans la guerre civile, et depuis, l'agrandissement de son royaume.

Uni par l'amitié avec l'archevêque de Cambrai, et chargé des ordres du roi contre lui, il chercha à concilier ces deux devoirs. Il est constant, par ses lettres, qu'il ne trahit jamais son ministère en étant fidèle à son ami. Il pressait le jugement du pape, selon les ordres de la cour; mais en même temps, il tâchait d'amener les deux partis à une conciliation.

Un prêtre italien, nommé Giori, qui était auprès de lui l'espion de la faction contraire, s'introduisit dans sa confiance et le calomnia dans ses lettres ; et, poussant la perfidie jusqu'au bout, il eut la bassesse de lui demander un secours de mille écus ; et, après l'avoir obtenu, il ne le revit jamais. Ce furent les lettres de ce misérable qui perdirent le cardinal de Bouillon à la cour. Le roi l'accabla de reproches comme s'il avait trahi l'État. Il paraît pourtant, par toutes ses dépêches, qu'il s'était conduit avec autant de sagesse que de dignité[2].

Il obéissait aux ordres du roi, en demandant la condamnation de quelques maximes pieusement ridicules des mystiques, qui sont les alchimistes de la religion; mais il était fidèle à l'amitié, en éludant les coups que l'on voulait porter à la personne de Fénelon. Supposé qu'il importât à l'Église qu'on n'aimât pas Dieu pour lui-même, il n'importait pas que l'archevêque de Cambrai fût flétri. Mais le roi, malheureusement, voulut que Fénelon fût condamné ; soit aigreur contre

1. Tout le récit qui suit de l'affaire du cardinal de Bouillon prouve que Voltaire s'était enquis avec soin de toutes les circonstances de la querelle du Quiétisme, et qu'il avait eu sans doute en main des documents manuscrits aujourd'hui conservés tant aux Archives nationales et à la Bibliothèque nationale, qu'aux Archives du ministère des affaires étrangères. Mais il se trompe sur le caractère et le rôle du neveu de Turenne. Sur son caractère d'abord. Cardinal à vingt-six ans (ce fut Bossuet qui fut chargé, par ordre, d'improviser son éducation ecclésiastique), Bouillon n'avait pas une vie privée irréprochable. Il était digne de succéder à Harlay de Chanvalon (voir plus haut, pp. 637 n. 1; 720 n. 7; 723) dont il brigua en vain la succession en 1695. — Voir sur cet épisode de sa vie l'étude de M. de Boislisle (*Mémoires de Saint-Simon*, t. VII).

2. Il paraît certain, pourtant, que, très grand ami de Fénelon et des Jésuites, il avait joué trop impudemment un double jeu, essayant de « faire approuver le livre des *Maximes des Saints* dont le roi lui ordonnait de poursuivre la condamnation. » Le Roy, *La France et Rome de* 1700 *à* 1715, p. 77.

lui, ce qui semblait au-dessous d'un grand roi ; soit asservissement au parti contraire, ce qui semble encore plus au-dessous de la dignité du trône. Quoi qu'il en soit, il écrivit au cardinal de Bouillon, le 16 mars 1699, une lettre de reproches très mortifiante. Il déclare dans cette lettre qu'il veut la condamnation de l'archevêque de Cambrai ; elle est d'un homme piqué. Le *Télémaque* faisait alors un grand bruit dans toute l'Europe ; et les *Maximes des Saints*, que le roi n'avait point lues, étaient punies des maximes répandues dans le *Télémaque*[1], qu'il avait lues.

On rappela aussitôt le cardinal de Bouillon[2]. Il partit ; mais ayant appris, à quelques milles de Rome, que le cardinal doyen était mort, il fut obligé de revenir sur ses pas pour prendre possession de cette dignité qui lui appartenait de droit, étant, quoique jeune encore, le plus ancien des cardinaux.

La place de doyen du Sacré-Collège donne à Rome de très grandes prérogatives[3] ; et, selon la manière de penser de ce temps-là, c'était une chose agréable pour la France qu'elle fût occupée par un Français.

Ce n'était point d'ailleurs manquer au roi que de se mettre en possession de son bien, et de partir ensuite[4]. Cependant cette démarche aigrit le roi sans retour. Le cardinal en arrivant en France fut exilé, et cet exil dura dix années entières[5].

1. L'impression du *Télémaque* date du mois d'avril 1699, postérieure par conséquent de près d'un mois à la condamnation (mars 1699) obtenue de Rome par Louis XIV contre les *Maximes des Saints*. Mais Louis XIV connaissait sans doute l'esprit du *Télémaque*, sinon le texte (v. p. 730 et n. 1).

2. Ce ne fut pas la seule cause de son rappel. Vers le même temps, Bouillon, dont la vie publique se passa à contrecarrer Louis XIV, refusait de solliciter en cour de Rome les bulles de coadjuteur de l'évêché de Strasbourg pour le fils de Mme de Soubise ; il souhaitait, dit-on, pour lui-même ce siège important.

3. Président du conclave, Bouillon favorisa plus tard l'élévation au siège pontifical du cardinal Albani (Clément XI), qui, étant « fort attaché à la conservation des prérogatives du Saint-Siège, » écrivait le cardinal de Bouillon lui-même, devait naturellement rechercher les occasions d'être désagréable à la cour de France, aux gallicans et au cardinal de Noailles. Ce qu'il fit. (Voir pp. 699-700 et Boislile et Le Roy, *ouvr. cités.*)

4. En même temps, il s'obstinait, sous prétexte de maladie, à demeurer à Rome et faisait des démarches pour obtenir l'archevêché d'Ostie.

5. Il fut exilé à Cluny, et *bientôt après*, d'après Saint-Simon (cité par E. Bourgeois, *Siècle de Louis XIV*, p. 782), le roi lui remit ses biens, bénéfices et charges dont il avait été privé en 1700 par arrêt du Conseil. Son « exil » ne dura que huit ans. En 1709, on lui permit de se rap-

Enfin, lassé d'une si longue disgrâce, il prit le parti de sortir de France pour jamais, en 1710, dans le temps que Louis XIV semblait accablé par les alliés, et que le royaume était menacé de tous côtés.

Le prince Eugène et le prince d'Auvergne, ses parents, le reçurent sur les frontières de Flandre, où ils étaient victorieux. Il envoya au roi la croix de l'ordre du Saint-Esprit, et la démission de sa charge de grand aumônier de France, en lui écrivant ces propres paroles : « Je reprends la liberté que me donnaient ma naissance de prince étranger, fils d'un souverain, ne dépendant que de Dieu, et ma dignité de cardinal de la sainte Église romaine, et de doyen du Sacré-Collège... Je tâcherai de travailler le reste de mes jours à servir Dieu et l'Église dans la première place après la suprême, etc.[1] »

Sa prétention de prince indépendant lui paraissait fondée non seulement sur l'axiome de plusieurs jurisconsultes qui assurent que *qui renonce à tout n'est plus tenu à rien*, et que tout homme est libre de choisir son séjour, mais sur ce qu'en effet ce cardinal était né à Sedan dans le temps que son père était encore souverain de Sedan : il regardait sa qualité de prince indépendant comme un caractère ineffaçable ; et quant au titre de cardinal doyen, qu'il appelle la première place après la suprême, il se justifiait par l'exemple de tous ses prédécesseurs, qui ont passé incontestablement avant les rois à toutes les cérémonies de Rome.

La cour de France et le Parlement de Paris avaient des maximes entièrement différentes. Le procureur-général d'Aguesseau, depuis chancelier, l'accusa devant les chambres assemblées, qui rendirent contre lui un décret de prise de corps et confisquèrent tous ses biens. Il vécut à Rome, honoré, quoique pauvre, et mourut victime[2] du Quiétisme qu'il méprisait, et de l'amitié, qu'il avait noblement conciliée avec son devoir.

Il ne faut pas omettre que, lorsqu'il se retira des Pays-Bas à Rome, on sembla craindre à la cour qu'il ne devînt pape.

procher à trente lieues de Paris. Ce fut alors qu'il quitta la France.

1. Saint-Simon, qui ne l'aimait pas et qui raconte en détail cette affaire, traite le cardinal de Bouillon de « Lucifer pour l'orgueil. »

2. On ne peut voir dans ce descendant remuant et ambitieux d'une famille où l'insubordination n'était pas rare, qu' « un de ces grands seigneurs de la Fronde qui se trompaient d'époque et qui profitèrent des malheurs de la France pour la trahir. » E. Bourgeois.

J'ai entre les mains la lettre du roi au cardinal de La Trimouille, du 26 mai 1710, dans laquelle il manifeste cette crainte. « On peut tout présumer, dit-il, d'un sujet prévenu de l'opinion qu'il ne dépend que de lui seul. Il suffira que la place dont le cardinal de Bouillon est présentement ébloui lui paraisse inférieure à sa naissance et à ses talents ; il se croira toute voie permise pour parvenir à la première place de l'Église, lorsqu'il en aura contemplé la splendeur de plus près. »

Ainsi, en décrétant le cardinal de Bouillon, et en donnant ordre *qu'on le mît dans les prisons de la Conciergerie, si on pouvait se saisir de lui*, on craignit qu'il ne montât sur un trône qui est regardé comme le premier de la terre par tous ceux de la religion catholique ; et qu'alors, en s'unissant avec les ennemis de Louis XIV, il ne se vengeât encore plus que le prince Eugène[1], les armes de l'Église ne pouvant rien par elles-mêmes, mais pouvant alors beaucoup par celles d'Autriche.

CHAPITRE XXXIX

Disputes sur les cérémonies chinoises. — Comment ces querelles contribuèrent à faire proscrire le christianisme de la Chine.

Ce n'était pas assez, pour l'inquiétude de notre esprit, que nous disputassions, au bout de dix-sept cents ans, sur des points de notre religion : il fallut encore que celle des Chinois entrât dans nos querelles. Cette dispute ne produisit pas de grands mouvements, mais elle caractérisa plus qu'aucune autre cet esprit actif, contentieux et querelleur qui règne dans nos climats.

Le jésuite Matthieu Ricci, sur la fin du dix-septième siècle[2], avait été un des premiers missionnaires de la Chine. Les Chinois étaient et sont encore, en philosophie et en littérature,

1. V. plus haut, chap. XVI-XXVI.

2. Du seizième siècle. C'est en 1584 que le P. Ricci (mort en 1610) entreprit l'évangélisation de la Chine, déjà essayée sans succès par quelques-uns de ses confrères. Un compagnon d'Ignace de Loyola, saint François Xavier, avait précédemment opéré au Japon de nombreuses conversions.

ce que nous étions il y a deux cents ans. Le respect pour leurs anciens maîtres leur prescrit des bornes qu'ils n'osent passer. Le progrès dans les sciences est l'ouvrage du temps et de la hardiesse de l'esprit ; mais la morale et la police[1] étant plus aisées à comprendre que les sciences, et s'étant perfectionnées chez eux quand les autres arts ne l'étaient pas encore, il est arrivé que les Chinois, demeurés depuis plus de deux mille ans à tous les termes où ils étaient parvenus, sont restés médiocres dans les sciences et le premier peuple de la terre dans la morale et dans la police, comme le plus ancien.

Après Ricci, beaucoup d'autres jésuites pénétrèrent dans ce vaste empire ; et, à la faveur des sciences de l'Europe[2], ils parvinrent à jeter secrètement quelques semences de la religion chrétienne parmi les enfants du peuple, qu'ils instruisirent comme ils purent. Des dominicains, qui partageaient[3] la mission, accusèrent les jésuites de permettre l'idolâtrie en prêchant le christianisme. La question était délicate, ainsi que la conduite qu'il fallait tenir à la Chine.

Les lois et la tranquillité de ce grand empire sont fondées sur le droit le plus naturel ensemble et le plus sacré : le respect des enfants pour les pères. A ce respect ils joignent celui qu'ils doivent à leurs premiers maîtres de morale, et surtout à Confutzée, nommé par nous Confucius[4], ancien sage qui, près de six cents ans avant la fondation du christianisme, leur enseigna la vertu.

Les familles s'assemblent en particulier, à certains jours, pour honorer leurs ancêtres ; les lettrés, en public, pour honorer Confutzée. On se prosterne suivant leur manière de saluer les supérieurs, ce que les Romains, qui trouvèrent cet

1. Civilisation. Fréquent, dans ce sens, au dix-septième siècle.

2. Les missionnaires jésuites prenaient le costume de mandarin et intercalaient le catéchisme dans des leçons d'astronomie. Le P. Ricci gagna l'estime des lettrés de Chao-Hing en leur démontrant que la terre n'était pas carrée, comme ils l'imaginaient, et en construisant une carte de géographie.

3. Prenaient part à.... — Ces premières accusations contre la méthode de propagande des Jésuites datent de 1636 environ.

4. Confucius ou Kong-Fu-Tze (550-478 avant J.-C.), laissa tout un ensemble de doctrines morales, d'où l'idée religieuse est à peu près absente. — Ce furent les Jésuites qui publièrent les premiers, en 1687, sous le nom de *Confucius Sinarum philosophus*, une traduction paraphrasée de la morale et de la politique de Kong-Fu-Tze. Ce fut encore un jésuite, le P. Gaubil, qui publia en 1770 la traduction du *Shu-King* ou *livre des Annales*, attribué à Confucius, vaste histoire philosophique de l'Extrême-Orient.

usage dans toute l'Asie, appelèrent autrefois *adorer*. On brûle des bougies et des pastilles. Des colaos[1], que les Portugais ont nommés *mandarins*, égorgent deux fois l'an, autour de la salle où l'on vénère Confutzée, des animaux dont on fait ensuite des repas. Ces cérémonies sont-elles idolâtriques ? Sont-elles purement civiles ? Reconnaît-on ses pères et Confutzée pour des dieux ? Sont-ils même invoqués seulement comme nos saints[2] ? Est-ce enfin un usage politique dont quelques Chinois superstitieux abusent ? C'est ce que des étrangers ne pouvaient que difficilement démêler à la Chine, et ce qu'on ne pouvait décider en Europe.

Les dominicains déférèrent les usages de la Chine à l'inquisition de Rome, en 1645. Le Saint-Office[3], sur leur exposé, défendit ces cérémonies chinoises, jusqu'à ce que le pape en décidât.

Les jésuites soutinrent la cause des Chinois et de leurs pratiques, qu'il semblait qu'on ne pouvait proscrire sans fermer toute entrée à la religion chrétienne dans un empire si jaloux de ses usages : ils représentèrent leurs raisons. L'Inquisition, en 1656, permit aux lettrés de révérer Confutzée, et aux enfants chinois d'honorer leurs pères, *en protestant contre la superstition, s'il y en avait.*

L'affaire étant indécise et les missionnaires toujours divisés, le procès fut sollicité[4] à Rome de temps en temps ; et cependant les jésuites qui étaient à Pékin se rendirent si agréables à l'empereur Kang-hi, en qualité de mathématiciens, que ce prince, célèbre par sa bonté et par ses vertus, leur permit enfin d'être missionnaires, et d'enseigner publiquement le christianisme. Il n'est pas inutile d'observer que cet empereur si despotique, et petit-fils du conquérant de la

1. C'est-à-d. des ministres d'État.

2. C'est-à-dire à titre d'intermédiaires, d'intercesseurs entre la Divinité et les hommes. — Dans tout ce paragraphe, Voltaire penche visiblement en faveur des explications que les jésuites donnaient de leur méthode d'apostolat. Il est bon de se rappeler que Voltaire a été élève des Jésuites, qu'il a toujours conservé pour eux une certaine tendresse de cœur, qu'il resta longtemps en relations avec eux et qu'il lui arrivait de les consulter, même en matière philosophique (voy. par exemple, ses lettres de 1735 au P. Tournemine sur Locke. Cf. p. 716, n. 1.) Du reste, Leibniz, lui aussi, jugeait que les reproches faits par les Jansénistes aux Jésuites n'avaient pas toujours été assez sages, parce qu'il faut, « à l'exemple de saint Paul, se faire tout à tous. »

3. Voir plus haut, p. 545, n. 4.

4. C'est-à-dire que des démarches furent faites par les demandeurs et les défendeurs pour arriver à une solution.

Chine[1], était cependant soumis par l'usage aux lois de l'empire; qu'il ne put, de sa seule autorité, permettre le christianisme; qu'il fallut s'adresser à un tribunal et qu'il minuta[2] lui-même deux requêtes au nom des jésuites. Enfin, en 1692, le christianisme fut permis à la Chine, par les soins infatigables et par l'habileté des seuls jésuites[3].

Il y a dans Paris une maison établie pour les missions étrangères.

Quelques prêtres de cette maison étaient alors à la Chine[4]. Le pape, qui envoie des vicaires apostoliques dans tous les pays qu'on appelle *les parties des infidèles*[5], choisit un prêtre de cette maison de Paris, nommé Maigrot, pour aller présider, en qualité de vicaire, à la mission de la Chine, et lui donna l'évêché de Conon, petite province chinoise dans le Fokien. Ce Français, évêque à la Chine, déclara non seulement les rites observés pour les morts superstitieux et idolâtres, mais il déclara les lettrés athées: c'était le sentiment de tous les rigoristes de France. Ces mêmes hommes qui se sont tant récriés contre Bayle[6], qui l'ont tant blâmé d'avoir dit qu'une société d'athées pouvait subsister, qui ont tant écrit qu'un tel établissement est impossible, soutenaient froidement que cet établissement florissait à la Chine dans le plus sage des gouvernements[7]. Les jésuites eurent alors à combattre les missionnaires, leurs confrères, plus que les mandarins et le peuple. Ils représentèrent à Rome qu'il paraissait assez incompatible que les Chinois fussent à la fois

1. Chaoum-Tchi était le chef des Tartares Mandchoux qui conquirent la Chine vers 1640.

2. Une *minute* (*minuta scriptura*) est le brouillon original d'un écrit.

3. Ces succès furent dus en grande partie à l'influence du jésuite allemand Schall de Bell. — L'historien protestant Ranke (*Histoire de la Papauté*, t. II) reconnaît en effet que « les Jésuites progressèrent en Orient dans des proportions auxquelles on n'aurait jamais pu s'attendre et réussirent à vaincre, tout au moins dans une large mesure, la résistance de religions nationales parvenues à un haut degré de développement. » Mais l'efficacité durable de leur apostolat a été contestée, d'après les faits, par d'autres historiens. Cf. p. 747, n. 2 et 3.

4. « On dit *au Maine, au Perche*, ...et non *en Maine, en Perche*. On dit *au Pérou, dans le Pérou*, et non *en Pérou*. » Th. Corneille, 1687.

5. *Partes* (régions) *Infidelium*. Le P. Maigrot (1652-1730), était en Chine depuis 1683. Ce ne fut qu'en 1693, qu'après examen, il condamna comme entachés d'idolâtrie plusieurs rites et cérémonies des Chinois.

6. V. p. 571, et la *Liste des Écrivains*.

7. Voltaire triomphe trop aisément par un sophisme, observe M. E. Bourgeois : « Ce ne sont pas les mêmes prêtres qui disaient que la Chine était une société d'athées et que la Chine avait le meilleur des gouvernements. »

athées et idolâtres[1]. On reprochait aux lettrés de n'admettre que la matière ; en ce cas, il était difficile qu'ils invoquassent les âmes de leurs pères et celle de Confutzée. Un de ces reproches semble détruire l'autre, à moins qu'on ne prétende qu'à la Chine on admet le contradictoire, comme il arrive souvent parmi nous ; mais il fallait être bien au fait de leur langue et de leurs mœurs pour démêler ce contradictoire. Le procès de l'empire de la Chine dura longtemps en cour de Rome ; cependant on attaqua les jésuites de tous côtés[2].

Un de leurs savants missionnaires, le P. Lecomte[3], avait écrit dans ses *Mémoires de la Chine*[4], « que ce peuple a conservé pendant deux mille ans la connaissance du vrai Dieu ; qu'il a sacrifié au Créateur dans le plus ancien temple de l'univers ; que la Chine a pratiqué les plus pures leçons de la morale, tandis que l'Europe était dans l'erreur et dans la corruption. »

Nous avons vu[5] que cette nation remonte, par une histoire authentique et par une suite de trente-six éclipses de soleil calculées, jusqu'au delà du temps où nous plaçons

1. Le P. Michel Tellier, qui devait devenir en 1709 confesseur du roi (v. ci-dessus, p. 700 et p. 701, n. 4), publia en 1687 une *Défense des nouveaux chrétiens et des missionnaires de la Chine et des Indes* (1687, 2 vol. in-12) ; le P. Le Gobien (fondateur en 1702 du recueil des *Lettres édifiantes et curieuses*), fit paraître les *Lettres sur les progrès de la religion en Chine*, 1697 ; *l'Histoire de l'édit de l'Empereur de la Chine en faveur de la religion chrétienne*, 1698 ; *les Éclaircissements sur les honneurs que les Chinois rendent à Confucius et aux morts*, 1698.

2. Ils avaient du reste commencé par attaquer violemment l'évêque Maigrot. Tout en lui imputant, naturellement, des sentiments jansénistes, ils l'accusaient, devant la cour de Rome, de démentir, en pratique, ses doctrines rigoristes. — Au fond il paraît incontestable que le désir du succès à tout prix, entraînait les Jésuites à tolérer, parmi les pratiques chinoises, toutes celles qui, même en offrant « un soupçon de mal, » pouvaient être vraisemblablement considérées comme plutôt *civiles* et *politiques* que *religieuses*. Ils s'efforçaient, coûte que coûte, d'établir un accord plus ou moins superficiel, entre la morale de l'Évangile et celle de Confucius, et laissaient subsister à côté des cérémonies chrétiennes des rites qui ne l'étaient guère. Ils en usaient de même sur la côte de Malabar, avec les rites et cérémonies brahmaniques. Il est difficile de ne pas reconnaître, dans cette façon de faire, une application des doctrines *probabilistes*. (Voy. plus haut, p. 687, n. 4). Si, au point de vue philosophique et surtout politique, on peut approuver la méthode des Jésuites, au point de vue purement chrétien et orthodoxe, ce sont leurs adversaires qui avaient raison.

3. Né à Bordeaux, mort en 1729.

4. *Nouveaux mémoires sur l'état présent de la Chine*, 1696-1701, 3 volumes. Il publia aussi un livre sur les *Cérémonies de la Chine*, Liège, 1700.

5. Aux chapitres I et II de l'*Essai sur les Mœurs* dont l'histoire du siècle de Louis XIV devait être la conclusion.

d'ordinaire le déluge universel. Jamais les lettrés n'ont eu d'autre religion que l'adoration d'un Être suprême. Leur culte fut la justice. Ils ne purent connaître les lois successives que Dieu donna à Abraham, à Moïse, et enfin la loi perfectionnée du Messie, inconnue si longtemps aux peuples de l'Occident et du Nord. Il est constant que les Gaules, la Germanie, l'Angleterre, tout le Septentrion étaient plongés dans l'idolâtrie la plus barbare, quand les tribunaux du vaste empire de la Chine cultivaient les mœurs[1] et les lois, en reconnaissant un seul Dieu, dont le culte simple n'avait jamais changé parmi eux[2]. Ces vérités évidentes devaient justifier les expressions du jésuite Lecomte. Cependant, comme on pouvait trouver dans ces propositions quelque idée qui choque un peu les idées reçues, on les attaqua en Sorbonne.

L'abbé Boileau[3], frère de Despréaux, non moins critique que son frère, et plus ennemi des jésuites, dénonça, en 1700, cet éloge des Chinois comme un blasphème. L'abbé Boileau était un esprit vif et singulier, qui écrivait comiquement des choses sérieuses et hardies. Il est l'auteur du livre des *Flagellants*[4], et de quelques autres de cette espèce. Il disait qu'il les écrivait en latin, de peur que les évêques ne le censurassent : et Despréaux, son frère, disait de lui : « S'il n'avait été docteur de Sorbonne, il aurait été docteur de la comédie italienne[5]. » Il déclama violemment contre les jésuites et les Chinois, et commença par dire « que l'éloge de ces peuples avait ébranlé son cerveau chrétien. » Les autres cerveaux de l'assemblée furent ébranlés aussi. Il y eut quelques débats : un docteur, nommé Lesage, opina qu'on envoyât sur les lieux douze de ses confrères les plus robustes s'instruire à fond de la cause. La scène fut violente ; mais enfin la Sorbonne déclara les louanges des Chinois fausses, scandaleuses, téméraires, impies, et hérétiques[6].

1. La morale. « La foi me prouve les mœurs (de l'Église) ; les mœurs me prouvent la foi. » Bossuet.

2. Les mêmes appréciations se retrouvent dans d'autres opuscules de Voltaire : la *Philosophie de l'histoire*, les *Lettres chinoises* et les *Entretiens chinois*.

3. Voir la *Liste des Écrivains*.

4. L'*Histoire des Flagellants* est l'histoire de ces confréries qui, au moyen âge, et surtout au quatorzième siècle, firent de la flagellation volontaire une *dévotion* populaire et publique.

5. Le Docteur était un des personnages immuables des farces populaires de l'Italie au seizième et au dix-septième siècle.

6. Le 18 octobre 1700.

Cette querelle, qui fut aussi vive[1] que puérile[2], envenima celle des cérémonies; et enfin le pape Clément XI envoya, l'année d'après, un légat à la Chine. Il choisit Thomas Maillard de Tournon, patriarche titulaire d'Antioche. Le patriarche ne put arriver qu'en 1705. La cour de Pékin avait ignoré jusque-là qu'on la jugeait à Rome et à Paris. Cela est plus absurde que si la république de Saint-Marin se portait pour médiatrice entre le Grand Turc et le royaume de Perse.

L'empereur Kang-hi reçut d'abord le patriarche de Tournon avec beaucoup de bonté[3]. Mais on peut juger quelle fut sa surprise, quand les interprètes de ce légat lui apprirent que les chrétiens, qui prêchaient leur religion dans son empire, ne s'accordaient point entre eux, et que ce légat venait pour terminer une querelle dont la cour de Pékin n'avait jamais entendu parler. Le légat lui fit entendre que tous les missionnaires, excepté les jésuites, condamnaient les anciens usages de l'empire, et qu'on soupçonnait même sa Majesté chinoise et les lettrés d'être des athées qui n'admettaient que le ciel matériel. Il ajouta qu'il y avait un savant évêque de Conon, qui expliquerait tout cela, si sa Majesté daignait l'entendre. La surprise du monarque redoubla, en apprenant qu'il y avait des évêques dans son empire. Mais celle du lecteur ne doit pas être moindre, en voyant que ce prince indulgent

1. Voir Ellies du Pin, *Histoire ecclésiastique du dix-septième siècle*, t. IV, et dans la *Liste des Écrivains* l'article ALEXANDRE (Noël).

2. Pas si puérile que cela. Cette controverse engagea ceux qui s'y mêlaient à des recherches intéressantes sur l'histoire des religions anciennes et sur la nature de la religion des peuples modernes non chrétiens. C'est ainsi que le docteur Pierre Coulau, défenseur des jésuites, soutint à ce moment qu'il n'y avait eu à proprement parler de païens *idolâtres* que les Chaldéens, les Grecs, les Romains et les peuplades voisines de la Palestine uive; et que les Chinois, les Brahmes de l'Inde, les Éthiopiens et les anciens Perses avaient conservé fidèlement la foi d'un Dieu unique. Bossuet, qui lui aussi prit part à la dispute, en aperçut bien l'importance au point de vue historique, philosophique et chrétien. Il craignait que par trop d'indulgence pour les pratiques religieuses des Asiatiques, on n'en arrivât à obscurcir la doctrine chrétienne sur l'*élection*, c'est-à-dire sur le choix providentiel du « peuple de Dieu » et à fortifier « l'indifférence des religions, qui est, disait-il, la folie du siècle où nous vivons. » Et, en effet, comme le remarque M. E. Bourgeois, les ouvrages du P. Lecomte ont servi d'arme de combat aux philosophes du dix-huitième siècle. — La querelle fut tranchée en 1742, par une bulle du pape Benoît XIV, imposant aux missionnaires le serment de travailler à déraciner les coutumes chinoises.

3. Inexact. Le légat arrivé à Canton le 8 avril 1705, ne put obtenir une audience que le 29 juin 1706.

poussa la bonté jusqu'à permettre à l'évêque de Conon de venir lui parler contre la religion, contre les usages de son pays, et contre lui-même. L'évêque de Conon fut admis à son audience. Il savait très peu de chinois[1]. L'empereur lui demanda d'abord l'explication de quatre caractères peints en or au-dessus de son trône. Maigrot n'en put lire que deux; mais il soutint que les *king-tien*[2], que l'empereur avait écrits lui-même sur des tablettes, ne signifiaient pas *adorez le Seigneur du ciel.* L'empereur eut la patience de lui expliquer par interprètes que c'était précisément le sens de ces mots. Il daigna entrer dans un long examen. Il justifia les honneurs qu'on rendait aux morts. L'évêque fut inflexible. On peut croire que les jésuites avaient plus de crédit à la cour que lui. L'empereur, qui par les lois pouvait le faire punir de mort, se contenta de le bannir. Il ordonna que tous les Européens qui voudraient rester dans le sein de l'empire viendraient désormais prendre de lui des lettres patentes, et subir un examen.

Pour le légat de Tournon, il eut ordre de sortir de la capitale. Dès qu'il fut à Nankin, il y donna un mandement qui condamnait absolument les rites de la Chine à l'égard des morts, et qui défendait qu'on se servît du mot dont s'était servi l'empereur pour signifier *le Dieu du ciel.*

Alors le légat fut relégué à Macao, dont les Chinois sont toujours les maîtres, quoiqu'ils permettent aux Portugais d'y avoir un gouverneur. Tandis que le légat était confiné à Macao, le pape lui envoyait la barrette; mais elle ne lui servit qu'à le faire mourir cardinal. Il finit sa vie en 1710[3]. Les ennemis des jésuites leur imputèrent sa mort. Ils pouvaient se contenter de leur imputer son exil.

Ces divisions, parmi les étrangers qui venaient instruire l'empire, décréditèrent la religion qu'ils annonçaient. Elle fut encore plus décriée lorsque la cour, ayant apporté plus

1. Au contraire, les Jésuites étaient arrivés, dès le dix-septième siècle, à une connaissance remarquable de la langue chinoise : leurs travaux ont été le point de départ des travaux modernes.

2. Les six *King* sont les six livres sacrés des Chinois. Il y a le *Shu-King* (livre des Annales ou des documents historiques); voir ci-dessus, p. 739, n. 4; le *Shi-King* (ou Poèmes antiques), etc. On en attribue la rédaction, ou tout au moins la collection et la mise en ordre à Confucius.

3. Les Portugais l'avaient jeté en prison pour le punir d'avoir excommunié l'évêque et le capitaine-général de Macao, qui lui avaient interdit à lui-même d'exercer ses pouvoirs de légat dans les pays de domination portugaise.

d'attention à connaître les Européens, sut que non seulement les missionnaires étaient ainsi divisés, mais que parmi les négociants qui abordaient à Canton, il y avait plusieurs sectes ennemies jurées l'une de l'autre.

L'empereur Kang-hi mourut en 1724[1]. C'était un prince amateur de tous les arts de l'Europe. On lui avait envoyé des jésuites très éclairés, qui par leurs services méritèrent son affection, et qui obtinrent de lui, comme on l'a déjà dit, la permission d'exercer et d'enseigner publiquement le christianisme.

Son quatrième fils, Young-tching, nommé par lui à l'empire, au préjudice de ses aînés, prit possession du trône sans que ces aînés murmurassent. La piété filiale, qui est la base de cet empire, fait que, dans toutes les conditions, c'est un crime et un opprobre de se plaindre des dernières volontés d'un père.

Le nouvel empereur Young-tching[2] surpassa son père dans l'amour des lois et du bien public. Aucun empereur n'encouragea plus l'agriculture. Il porta son attention sur ce premier des arts nécessaires, jusqu'à élever au grade de mandarin du huitième ordre, dans chaque province, celui des laboureurs qui serait jugé, par les magistrats de son canton, le plus diligent, le plus industrieux et le plus honnête homme; non que ce laboureur dût abandonner un métier où il avait réussi, pour exercer les fonctions de la judicature, qu'il n'aurait pas connues; il restait laboureur avec le titre de mandarin; il avait le droit de s'asseoir chez le vice-roi de la province et de manger avec lui. Son nom était écrit en lettres d'or dans une salle publique. On dit que ce règlement si éloigné de nos mœurs, et qui peut-être les condamne[3], subsiste encore.

Ce prince ordonna que, dans toute l'étendue de l'empire, on n'exécutât personne à mort avant que le procès criminel lui eût été envoyé et même présenté trois fois. Deux raisons qui motivent cet édit sont aussi respectables que l'édit même. L'une est le cas qu'on doit faire de la vie de l'homme; l'autre, la tendresse qu'un roi doit à son peuple.

Il fit établir de grands magasins de riz dans chaque province avec une économie qui ne pouvait être à charge au

1. En l'année 1721 ou 1722.

2. Ou Hung-Ching (l'*Immortel*), dont le règne put être pacifique grâce aux résultats de l'énergique administration de Kang-hi.

3. Voir les très intéressants articles AGRICULTURE et BLÉ du *Dictionnaire philosophique* de Voltaire.

peuple, et qui prévenait pour jamais les disettes. Toutes les provinces faisaient éclater leur joie par de nouveaux spectacles et leur reconnaissance en lui érigeant des arcs de triomphe. Il exhorta, par un édit, à cesser ces spectacles, qui ruinaient l'économie par lui recommandée, et défendit qu'on lui élevât des monuments. « Quand j'ai accordé des grâces, dit-il dans son rescrit aux mandarins, ce n'est pas pour avoir une vaine réputation : je veux que le peuple soit heureux ; je veux qu'il soit meilleur, qu'il remplisse tous ses devoirs. Voilà les seuls monuments que j'accepte. »

Tel était cet empereur, et malheureusement ce fut lui qui proscrivit la religion chrétienne[1]. Les jésuites avaient déjà plusieurs églises publiques, et même quelques princes du sang impérial avaient reçu le baptême : on commençait à craindre des innovations funestes dans l'empire. Les malheurs arrivés au Japon[2] faisaient plus d'impression sur les esprits que la pureté du christianisme, trop généralement méconnu, n'en pouvait faire. On sut que précisément en ce temps-là les disputes, qui aigrissaient les missionnaires de différents ordres les uns contre les autres, avaient produit l'extirpation de la religion chrétienne dans le Tunquin[3]; et ces mêmes disputes, qui éclataient encore plus à la Chine, indisposèrent tous les tribunaux contre ceux qui, venant prêcher leur loi, n'étaient pas d'accord entre eux sur cette loi même. Enfin on apprit qu'à Canton il y avait des Hollandais, des Suédois, des Danois, des Anglais qui, quoique chrétiens, ne passaient pas pour être de la religion des chrétiens de Macao.

1. « On voit ici l'ironie : *malheureusement* pour les catholiques et eurs doctrines, c'est le plus parfait des souverains qui a persécuté le christianisme. » E. Bourgeois.

2. De nombreuses conversions avaient été faites au Japon, à partir de 1549, par saint François-Xavier et ses compagnons. Après cette mission, on comptait au Japon, disent les historiens ecclésiastiques, « plus de 200 000 chrétiens et 250 églises. » Mais vers 1590, il y eut contre les églises chrétiennes du Japon un vaste soulèvement, qui commença par le bannissement des Jésuites. La persécution ne cessa en 1598 que pour se rallumer plus violente en 1611. « Vers le milieu du dix-septième siècle, le christianisme fut complètement aboli au Japon. » Goschler.

3. L'Indo-Chine fut évangélisée dès le commencement du seizième siècle par des dominicains et des franciscains espagnols, puis par saint François-Xavier et les Jésuites. Le royaume de Siam et l'empire d'Annam accueillirent tour à tour et persécutèrent les missionnaires, et à la fin du dix-septième siècle, le christianisme était très peu florissant dans toutes ces régions. Des communautés de Chinois catholiques se perpétuaient cependant dans le Laos tonkinois.

Toutes ces réflexions réunies[1] déterminèrent enfin le suprême tribunal des rites à défendre l'exercice du christianisme. L'arrêt fut porté le 10 janvier 1724, mais sans aucune flétrissure, sans décerner de peines rigoureuses, sans le moindre mot offensant contre les missionnaires : l'arrêt même invitait l'empereur à conserver à Pékin ceux qui pourraient être utiles dans les mathématiques. L'empereur confirma l'arrêt et ordonna, par son édit, qu'on renvoyât les missionnaires à Macao, accompagnés d'un mandarin, pour avoir soin d'eux dans le chemin et pour les garantir de toute insulte. Ce sont les propres mots de l'édit.

Il en garda quelques-uns auprès de lui, entre autres le jésuite nommé Parennin, dont j'ai déjà fait l'éloge[2], homme célèbre par ses connaissances et par la sagesse de son caractère, qui parlait très bien le chinois et le tartare. Il était nécessaire, non-seulement comme interprète, mais comme bon mathématicien. C'est lui qui est principalement connu parmi nous par les réponses sages et instructives sur les sciences de la Chine aux difficultés savantes d'un de nos meilleurs philosophes[3]. Ce religieux avait eu la faveur de l'empereur Kang-hi, et conservait encore celle d'Young-tching. Si quelqu'un avait pu sauver la religion chrétienne, c'était lui[4]. Il obtint, avec deux autres jésuites, audience du prince frère de l'empereur, chargé d'examiner l'arrêt et d'en faire le rapport. Parennin rapporte avec candeur ce qui leur fut répondu. Le prince, qui les protégeait, leur dit : « Vos affaires m'embarrassent ; j'ai lu les accusations portées contre vous : vos querelles continuelles avec les autres Européens[5] sur les

1. Il est probable que la cause des mesures prises par les Chinois contre les missionnaires fut la crainte des progrès du catholicisme et le désir de maintenir les croyances nationales, bien plutôt que la considération des dissensions dogmatiques des chrétiens. Voltaire prête aux gens de l'Extrême-Orient la colère et le mépris qu'il ressent lui-même à cet égard.

2. Dans le chapitre Ier de l'*Essai sur les Mœurs*. — Le P. Dominique Parennin, né en 1665, près de Pontarlier, avait paru comme plusieurs de ses confrères se désintéresser de ces querelles. Kang-Hi le conserva auprès de lui et s'en faisait accompagner dans ses voyages. Avec les PP. Bouvet, Régis et Sartoux, il était employé à dresser la carte de l'Empire ; il servit à Young-Tching, en 1728, de négociateur avec la Russie, et exerça les fonctions de grand mandarin. Il eut pour successeur le P. Gaubil, dont les travaux scientifiques et littéraires sur la Chine sont estimés.

3. Probablement d'Argens, auteur de *Lettres chinoises*, 1755, 5 v. in-12.

4. Rappelons cependant que la conduite des Jésuites en Chine fut condamnée plusieurs fois par Rome (1710, 1715, 1742, 1744.) Voy. p. 744, n. 2.

5. Voltaire écrit *Européans*. « Ce

rites de la Chine vous ont nui infiniment. Que diriez-vous si, nous transportant dans l'Europe, nous y tenions la même conduite que vous tenez ici? en bonne foi, le souffririez-vous? » Il était difficile de répliquer à ce discours. Cependant ils obtinrent que ce prince parlât à l'empereur en leur faveur; et, lorsqu'ils furent admis aux pieds du trône, l'empereur leur déclara qu'il renvoyait enfin tous ceux qui se disaient missionnaires.

Nous avons déjà rapporté[1] ses paroles: « Si vous avez su tromper mon père, n'espérez pas me tromper de même[2]. »

Malgré les ordres sages de l'empereur, quelques jésuites revinrent depuis secrètement dans les provinces sous le successeur[3] du célèbre Young-tching; ils furent condamnés à la mort pour avoir violé manifestement les lois de l'empire, C'est ainsi que nous faisons exécuter en France les prédicants huguenots qui viennent faire des attroupements malgré les ordres du roi[4]. Cette fureur des prosélytes est une maladie particulière à nos climats[5], ainsi qu'on l'a déjà remarqué; elle a toujours été inconnue dans la Haute-Asie. Jamais ces peuples n'ont envoyé de missionnaires en Europe, et nos nations sont les seules qui aient voulu porter leurs opinions, comme leur commerce, aux deux extrémités du globe[6].

Les jésuites mêmes attirèrent la mort à plusieurs Chinois et surtout à deux princes du sang qui les favorisaient. N'étaient-ils pas bien malheureux de venir du bout du monde mettre le trouble dans la famille impériale et faire périr deux princes par le dernier supplice? Ils crurent rendre leur mission respectable en Europe en prétendant que Dieu se déclarait pour eux et qu'il avait fait paraître quatre croix dans les nuées sur l'horizon de la Chine. Ils firent graver les

n'est, dit-il, que depuis quelques années qu'on s'est avisé d'imprimer *Européens*. » Épître-dédicace de l'*Orphelin de la Chine* (1755). « On écrit l'un et l'autre, dit le *Dict.* de Furetière, revu par Basnage (1728), mais on prononce toujours *européan*. »

1. « Voyez l'*Essai sur les Mœurs*, chap. CXCV. » Note de Voltaire.

2. « C'est, — dit ingénieusement M. Bourgeois, — la réponse que Voltaire eût souhaité voir faire par Louis XV. » Voy. p. 747, n. 1.

3. Kien-Long (l'*Éminent*), monté sur le trône en 1735.

4. De 1710 à 1752, neuf ou dix *prédicants* protestants furent pendus en France. Ce n'est guère qu'à partir du milieu du siècle que l'opinion publique, travaillée par les philosophes, fit cesser ces barbaries.

5. Cf. Montesquieu, *Lettres persanes*. « Une certaine envie d'attirer les autres dans nos opinions nous tourmente sans cesse..... Cela est aussi ridicule que si l'on voyait les Européens travailler, en faveur de la nature humaine, à blanchir le visage des Africains. »

6. Que dirait Voltaire de l'« expan-

figures de ces croix dans leurs *Lettres édifiantes et curieuses*[1]; mais, si Dieu avait voulu que la Chine fût chrétienne, se serait-il contenté de mettre des croix dans l'air? ne les aurait-il pas mises dans le cœur des Chinois?

sion » présente des principaux États de l'Europe et de l'Amérique, en Asie, en Afrique et en Océanie?

1. Les *Lettres édifiantes et curieuses écrites des missions étrangères* (Paris, 1717-1774 et 1818-1820), recueil périodique racontaient l'histoire des missions catholiques.



LISTE

DE LA PLUPART DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS
qui ont paru dans le siècle de Louis XIV
pour servir à l'histoire littéraire de ce temps.

Abadie ou **Labadie** (Jean), né en Guienne en 1610, jésuite, puis janséniste, puis protestant, voulut faire enfin une secte, et s'unir avec Antoinette Bourignon [1], qui lui répondit que chacun avait son Saint-Esprit, et que le sien était fort supérieur à celui d'Abadie. On a de lui trente et un volumes de fanatisme. On n'en parle ici que pour montrer l'aveuglement de l'esprit humain. Il ne laissa pas d'avoir des disciples. Mort à Altena en 1674.

Abbadie (Jacques), né en Béarn en 1658, célèbre par son traité *de la Religion chrétienne* [2], mais qui fit tort ensuite à cet ouvrage par celui de l'*Ouverture des sept sceaux* [3]. Mort en Irlande [4] en 1727.

Ablancourt (Nicolas **Perrot d'**), d'une ancienne famille du parlement de Paris, né à Vitry [5] en 1606; traducteur élégant, et dont on appela chaque traduction *la belle infidèle*. Mort pauvre en 1664.

Achery (Luc **d'**), bénédictin, grand et judicieux compilateur, né en 1608. Mort en 1685.

Alexandre (Noël), né à Rouen en 1639, dominicain. Il a fait beaucoup d'ouvrages de théologie, et disputé beaucoup sur les usages de la Chine contre les jésuites [6] qui en revenaient. Mort en 1724.

Amelot de la Houssaie (Nicolas), né à Orléans en 1634. Ses traductions, avec des notes politiques, et ses histoires sont fort recherchées; ses mémoires, par ordre alphabétique, sont très fautifs. Il est le premier qui ait fait connaître le gouvernement de Venise. Son histoire déplut au sénat, qui était encore dans l'ancien préjugé qu'il y a des mystères politiques qu'il ne faut pas révéler. On a appris depuis qu'il n'y a plus de mystère, et que la politique consiste à être riche et à entretenir de bonnes armées. Amelot traduisit et commenta *le Prince* de Machiavel, livre longtemps cher aux petits seigneurs qui se disputaient de petits États mal gouvernés; devenu inutile dans un temps où tant de grandes puissances, toujours armées, étouffent l'ambition des faibles. Amelot se croyait le plus grand politique de l'Europe; cependant il ne sut jamais se tirer de la médiocrité, et il mourut dans la misère : c'est qu'il était politique par son esprit et non par son caractère. Mort en 1706.

1. Voir plus haut, page 697, note 3.
2. Et d'autres traités de morale.
3. V. ci-dessus, p. 666, n. 1.
4. « A Sainte-Marie-la-Bone, aujourd'hui renfermée dans l'enceinte de Londres. » Beuchot.
5. A Châlons-sur-Marne.
6. V. ci-dessus, pp. 739-745.

Amelotte (Denis), né en Saintonge en 1606, de l'Oratoire. Il est principalement connu par une assez bonne version du Nouveau Testament. Mort en 1678.

Amontons (Guillaume), né à Paris en 1663, excellent mécanicien. Mort le 11 octobre en 1705.

Ancillon (David), né à Metz en 1617, calviniste, et son fils Charles, mort à Berlin en 1715, ont eu quelque réputation dans la littérature.

Anselme [1], moine augustin, le premier qui ait fait une histoire généalogique des grands officiers de la couronne, continuée et augmentée par Du Fourni, auditeur des comptes. On a une notion très vague de ce qui constitue les grands officiers. On s'imagine que ce sont ceux à qui leur charge donne le titre de *grand:* comme *grand écuyer*, *grand échanson*. Mais le connétable, les maréchaux, le chancelier sont grands officiers, et n'ont point ce titre de *grand*, et d'autres qui l'ont ne sont point réputés grands officiers. Les capitaines des gardes, les premiers gentilshommes de la chambre sont devenus réellement de grands officiers, et ne sont pas comptés par le P. Anselme. Rien n'est décidé sur cette matière; il y a autant de confusion et d'incertitude sur tous les droits et sur tous les titres en France, qu'il y a d'ordre dans l'administration. Mort en 1694.

Arnauld (Antoine), vingtième fils de celui qui plaida contre les jésuites, docteur de Sorbonne, né en 1612. Rien n'est plus connu que son éloquence, son érudition et ses disputes, qui le rendirent si célèbre et en même temps si malheureux, selon les idées ordinaires qui mettent le malheur dans l'exil et dans la pauvreté, sans considérer la gloire, les amis et une vieillesse saine, qui furent le partage de cet homme fameux. Il est dit, dans le supplément au *Moréri*, qu'Arnauld, en 1689, pour avoir les bonnes grâces de la cour, fit un libelle contre le roi Guillaume, intitulé *Le vrai portrait de Guillaume-Henri de Nassau, nouvel Absalon, nouvel Hérode nouveau, Cromwell, nouveau Néron*. Ce style, qui ressemble à celui du P. Garasse, n'est guère celui d'Arnauld [2]. Il ne songea jamais à flatter la cour. Louis XIV eût fort mal reçu un livre si grossièrement intitulé; et ceux qui attribuent cet ouvrage et cette intention au fameux Arnauld ne savent pas qu'on ne réussit point à la cour par des livres. Mort à Bruxelles en 1694.

L'auteur du *Dictionnaire historique, littéraire, critique et janséniste* [3], dit, à l'article Arnauld, qu'aussitôt que son livre sur la *fréquente communion* parut, *l'enfer en frémit*, et que *le jésuite Nouet fit la première attaque*. Il est difficile de savoir au juste quelle est l'opinion de l'enfer sur un livre nouveau; et à l'égard des hommes, ils ont entièrement oublié le P. Nouet. Il est très vrai que la plupart des écrits polémiques d'Arnauld ne sont plus connus aujourd'hui. C'est le sort de presque toutes les disputes. Le *Dictionnaire historique, littéraire, critique et janséniste* s'emporte un peu contre cette vérité; il a raison : mais l'auteur devrait savoir que les injures pro-

1. « Pierre de Guibours, communément appelé le P. Anselme de Sainte-Marie. » Beuchot.

2. Cet écrit fait partie de l'édition complète des *Œuvres* d'Arnauld.

3. De Barral et Guibaud, 1758.

diguées au sujet des querelles théologiques sont aujourd'hui aussi méprisées que ces querelles mêmes, et c'est beaucoup dire.

Arnauld d'Andilly (Robert), frère aîné du précédent, né en 1588, l'un des plus grands écrivains de Port-Royal. Il présenta à Louis XIV, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, sa traduction de Josèphe, qui de tous ses ouvrages est le plus recherché. Il fut père de Simon Arnauld, marquis de Pomponne, ministre d'État; et ce ministre ne put empêcher ni les disputes ni les disgrâces de son oncle, le docteur de Sorbonne. Mort en 1674.

Aubery (Antoine), né en 1616. On a de lui les vies des cardinaux de Richelieu et de Mazarin, ouvrages médiocres, mais dans lesquels on peut s'instruire. Mort en 1695. C'est lui qui le premier fit connaître la fourberie de l'auteur du *Testament politique du cardinal de Richelieu*[1].

Aubignac (François d'), né en 1604. Il n'eut jamais de maître que lui-même. Attaché au cardinal de Richelieu, il était l'ennemi de Corneille. Sa *Pratique du théâtre* est peu lue; il prouva par sa tragédie de *Zénobie* que les connaissances ne donnent pas les talents. Mort en 1676.

La comtesse d'**Aulnoy**. Son *Voyage* et ses *Mémoires d'Espagne*, et des romans écrits avec légèreté, lui firent quelque réputation. Morte en 1705.

Avrigny (Hyacinthe **Robillard d'**), jésuite, auteur d'une nouvelle manière d'écrire l'histoire. On a de lui des *Annales chronologiques depuis* 1601 *jusqu'à* 1715. On y voit ce qui s'est passé de plus important dans l'Europe exactement discuté, et en peu de mots; les dates sont exactes. Jamais on n'a mieux su discerner le vrai, le faux et le douteux. Il a fait aussi des *Mémoires ecclésiastiques;* mais ils sont malheureusement infectés de l'esprit de parti. Marcel[2] et lui ont été tous deux effacés par l'*Histoire chronologique de France* du président Hénault, l'ouvrage à la fois le plus court, le plus plein que nous ayons en ce genre, et le plus commode pour les lecteurs.

Baillet (Adrien), né près de Beauvais en 1649, critique célèbre. Mort en 1706.

Baluze (Étienne), du Limousin, né en 1630. C'est lui qui a formé le recueil des manuscrits de la bibliothèque de Colbert. Il a travaillé jusqu'à l'âge de quatre-vingt-huit ans. On lui doit sept volumes d'anciens monuments[3]. Exilé pour avoir soutenu les prétentions du cardinal de Bouillon, qui se croyait indépendant du roi[4], et qui fondait son droit sur ce qu'il était né d'une maison souveraine, et dans la principauté de Sedan, avant que l'échange de cette souveraineté avec le roi eût été consommé. Mort en 1718.

Balzac (Jean-Louis **Guez** de), né en 1594 à Angoulême. Homme éloquent et le premier qui fonda un prix d'éloquence. Il eut le brevet d'historiographe de France et de conseiller d'État qu'il appelait de magnifiques bagatelles. La langue française lui a une très grande

1. V. plus loin, article Richelieu.
2. Guillaume Marcel né en 1647, mort en 1708, nous a laissé une *Histoire de la monarchie française*.
3. Documents originaux.
4. V. plus haut, p. 737.

obligation. Il donna le premier du nombre et de l'harmonie à la prose. Il eut de son vivant tant de réputation, qu'un nommé Goulu, général des Feuillants, écrivit contre lui deux volumes d'injures. Mort en 1654.

Baratier, le plus singulier peut-être de tous les enfants célèbres Il doit être compté parmi les Français, quoique né en Allemagne[1]. Son père était un prédicant réfugié. Il sut le grec à six ans, et l'hébreu à neuf. C'est à lui que nous devons la traduction des voyages du juif Benjamin de Tudèle, avec des dissertations curieuses. Le jeune Baratier était déjà savant en histoire, en philosophie, en mathématiques. Il étonna tous ceux qui le connurent pendant sa vie, et en fut regretté à sa mort; il n'avait que dix-neuf ans lorsqu'il fut ravi au monde; il est vrai que son père travailla beaucoup aux ouvrages de cet enfant.

Barbeyrac (Jean), né à Béziers en 1674, calviniste, professeur en droit et en histoire à Lausanne, traducteur et commentateur de Puffendorf et de Grotius[2]. Il semble que ces *Traités du droit des gens, de la guerre et de la paix*, qui n'ont jamais servi ni à aucun traité de paix, ni à aucune déclaration de guerre, ni à assurer le droit d'aucun homme, soient une consolation pour les peuples des maux qu'ont faits la politique et la force. Ils donnent l'idée de la justice, comme on a les portraits des personnes célèbres qu'on ne peut voir. Sa préface de Puffendorf mérite d'être lue : il y prouve que la morale des Pères est fort inférieure à celle des philosophes modernes. Mort en 1729.

Barbier d'Aucourt (Jean), connu chez les jésuites sous le nom de l'*Avocat Sacrus*, et dans le monde par sa *Critique des Entretiens du P. Bouhours*, et par l'excellent plaidoyer pour un homme innocent appliqué à la question et mort dans ce supplice; il fut longtemps protégé par Colbert, qui le fit contrôleur des bâtiments du roi; mais ayant perdu son protecteur, il mourut dans la misère en 1694.

Barbier (Mademoiselle) a fait quelques tragédies[3].

Baron (Michel), né en 1653, mort en 1729. On ne croit pas que les pièces qu'il donna sous son nom soient de lui. Son mérite plus[4] reconnu était dans la perfection de l'art du comédien, perfection très rare, et qui n'appartint qu'à lui. Cet art demande tous les dons de la nature, une grande intelligence, un travail assidu, une mémoire imperturbable, et surtout cet art si rare de se transformer en la personne qu'on représente. Voilà pourtant ce qu'on s'obstine à mépriser. Les prédicateurs venaient souvent à la comédie dans une loge grillée étudier Baron, et de là ils allaient déclamer contre la comédie. C'est la coutume que les confesseurs exigent des comédiens mourants qu'ils renoncent à leur profession. Baron avait quitté le théâtre en 1691 par dégoût. Il y avait remonté en 1720, à l'âge de soixante-huit ans, et il y fut encore admiré jusqu'en l'année 1729. Il était alors âgé de près de soixante et dix-huit ans; il se retira encore, et mourut la même année, en protestant qu'il n'avait

1. Baratier naquit en l'année 1654.
2. Cf. plus loin, p. 800, n. 2.
3. Voir la préface (1738) « de la *Mort de César* de Voltaire. » Beuchot.
4. *Plus* pour *le plus* au superlatif; forme très usitée au dix-septième siècle.

jamais eu le moindre scrupule d'avoir déclamé devant le public les chefs-d'œuvre de génie et de morale des grands auteurs de la nation, et que rien n'est plus impertinent que d'attacher de la honte à réciter ce qu'il est glorieux de composer.

Barreaux (Jacques **de La Vallée,** seigneur **des**), est connu des gens de lettres et de goût par plusieurs petites pièces de vers agréables, dans le goût de Sarasin et de Chapelle. Il était conseiller au parlement. On sait qu'ennuyé d'un procès dont il était rapporteur, il paya de son argent ce que le demandeur exigeait, jeta le procès au feu, et se démit de sa charge. Ses petites pièces de poésie sont encore entre les mains des curieux ; elles sont toutes assez hardies. La voix publique lui attribua un sonnet aussi médiocre que fameux, qui finit par ces vers :

> Tonne, frappe, il est temps ; rends-moi guerre pour guerre.
> J'adore en périssant la raison qui t'aigrit :
> Mais dessus quel endroit tombera ton tonnerre,
> Qui ne soit tout couvert du sang de Jésus-Christ ?

Il est très faux que ce sonnet soit de Des Barreaux ; il était très fâché qu'on le lui imputât. Il est de l'abbé de Lavau, qui était alors jeune et inconsidéré ; j'en ai vu la preuve dans une lettre de Lavau à l'abbé Servien. Des Barreaux est mort en 1673.

Basnage (Jacques), né à Rouen en 1653. Calviniste, pasteur à la Haye, plus propre à être ministre d'État que d'une paroisse. De tous ses livres, son *Histoire des Juifs*, celles *des Provinces-Unies* et de l'*Église*, sont les plus estimés. Les livres sur les affaires du temps meurent avec les affaires ; les ouvrages d'une utilité générale subsistent. Mort en 1723.

Basnage de Beauval (Henri), de Rouen, avocat en Hollande, frère du précédent, mais encore plus philosophe, qui a écrit *De la tolérance des religions.* Il était laborieux ; et nous avons de lui le *Dictionnaire de Furetière* augmenté. Mort en 1710.

Bassompierre (François, maréchal **de**). Quoique ses Mémoires appartiennent au siècle précédent, on peut le compter dans cette liste, étant mort en 1646.

Baudrand (Michel-Antoine), né à Paris en 1633, géographe, moins estimé que Sanson. Mort en 1700.

Bayle (Pierre), né au Carlat, dans le comté de Foix, en 1647 ; retiré en Hollande plutôt comme philosophe que comme calviniste ; persécuté pendant sa vie par Jurieu, et après sa mort par les ennemis de la philosophie. Ce savant, que Louis Racine appelle un homme affreux, donnait aux pauvres son superflu ; et quand Jurieu lui eut fait retrancher sa pension, il refusa une augmentation de l'honoraire que lui donnait Reiniers Leers, son imprimeur. S'il avait prévu combien son dictionnaire serait recherché, il l'aurait rendu encore plus utile, en retranchant les noms obscurs, et en y ajoutant plus de noms illustres. C'est par son excellente manière de raisonner qu'il est surtout recommandable, non par sa manière d'écrire, trop souvent diffuse, lâche, incorrecte, et d'une familiarité qui tombe quelquefois dans la bassesse. Dialecticien admirable, plus que profond

philosophe, il ne savait presque rien en physique. Il ignorait les découvertes du grand Newton. Presque tous ses articles philosophiques supposent ou combattent un cartésianisme qui ne subsiste plus. Il ne connaissait d'autre définition de la matière que l'étendue. Ses autres propriétés reconnues ou soupçonnées ont fait naître enfin la vraie philosophie[1]. On a eu des démonstrations nouvelles et des doutes nouveaux : de sorte qu'en plus d'un endroit le sceptique Bayle n'est pas encore assez sceptique. Il a vécu et il est mort en sage. Des Maizeaux a écrit sa vie en un gros volume ; elle ne devait pas contenir six pages : la vie d'un écrivain sédentaire est dans ses écrits. Mort en 1706.

Il ne faut jamais oublier la persécution que le fanatique Jurieu suscita, dans un pays libre, à ce philosophe. Il arma contre lui le consistoire calviniste sous plusieurs prétextes, et surtout à l'occasion du fameux article de *David*. Bayle avait fortement relevé les excès, les trahisons et les barbaries que ce prince juif avait commises dans les temps où la grâce de Dieu l'abandonnait. Il n'eût pas été indécent à ce consistoire d'engager Bayle à célébrer ce prince juif qui fit une si belle pénitence, et qui obtint de Dieu que soixante et dix mille de ses sujets mourussent de la peste pour expier le crime de leur roi, qui avait osé faire le dénombrement du peuple. Mais ce qui doit être soigneusement observé, c'est que ces pasteurs, dans leur censure, le reprennent d'avoir quelquefois donné des éloges à des papes gens de bien, et lui enjoignent de ne jamais justifier aucun pape, parce que, disent-ils expressément, ils ne sont pas de leur Église. Ce trait est un de ceux qui caractérisent le mieux l'esprit de parti. Au reste, on a voulu continuer son dictionnaire[2] ; mais on n'a pu l'imiter. Les continuateurs ont cru qu'il ne s'agissait que de compiler. Il fallait avoir le génie et la dialectique de Bayle pour oser travailler dans le même genre.

Beaumont de Péréfixe (Hardouin), précepteur de Louis XIV, archevêque de Paris. Son *Histoire d'Henri IV*, qui n'est qu'un abrégé, fait aimer ce grand prince, et est propre à former un bon roi. Il la composa pour son élève. On crut que Mézeray y avait eu part : en effet, il s'y trouve beaucoup de ses manières de parler ; mais Mézeray n'avait pas ce style touchant, et digne, en plusieurs endroits, du prince dont Péréfixe écrivait la vie, et de celui à qui il l'adressait. Les excellents conseils qui s'y trouvent pour gouverner par soi-même ne furent insérés que dans la seconde édition, après la mort du cardinal Mazarin. On apprend d'ailleurs à connaître Henri IV beaucoup plus dans cette histoire que dans celle de Daniel, écrite un peu sèchement, et où il est trop parlé du P. Coton, et trop peu des grandes qualités de Henri IV et des particularités de la vie de ce bon roi. Péréfixe émeut tout cœur né sensible, et fait adorer la mémoire de ce prince, dont les faiblesses n'étaient que celles d'un homme aimable, et dont les vertus étaient celles d'un grand homme. Mort en 1670.

1. Sur le sens de ce mot, v. plus haut, pp. 544, n. 3 ; 559, n. 4.

2. Par exemple Chauffepié, en 1750, et Prosper Marchand, en 1758.

Beausobre (Isaac **de**), né à Niort en 1659, d'une maison distinguée dans la profession des armes, l'un de ceux qui ont fait honneur à leur patrie, qu'ils ont été forcés d'abandonner. Son *Histoire du manichéisme* est un des livres les plus profonds, les plus curieux et les mieux faits. On y développe cette religion philosophique de Manès, qui était la suite des dogmes de l'ancien Zoroastre et de l'ancien Hermès, religion qui séduisit longtemps saint Augustin. Cette histoire est enrichie de connaissances de l'antiquité ; mais enfin ce n'est (comme tant d'autres livres moins bons) qu'un recueil des erreurs humaines. Mort à Berlin en 1738.

Beauval : voir **Basnage**.

Benserade (Isaac **de**), né en Normandie en 1612. Sa petite maison de Gentilly, où il se retira sur la fin de sa vie, était remplie d'inscriptions en vers, qui valaient bien ses autres ouvrages : c'est dommage qu'on ne les ait pas recueillies. Mort en 1691.

Bergier (Nicolas) a eu le titre d'historiographe de France ; mais il est plus connu par sa curieuse *Histoire des grands chemins de l'empire romain*, surpassés aujourd'hui par les nôtres en beauté, mais non pas en solidité. Son fils mit la dernière main à cet ouvrage utile, et le fit imprimer sous Louis XIV[1]. Mort en 1623.

Bernard[2] (Mademoiselle), auteur de quelques pièces de théâtre, conjointement avec le célèbre Bernard de Fontenelle, qui a fait presque tout le *Brutus*. Il est bon d'observer que *la Fable allégorique de l'Imagination et du Bonheur*, qu'on a imprimée sous son nom, est de l'évêque de Nîmes, La Parisière, successeur de Fléchier.

Bernard (Jacques), du Dauphiné, né en 1658, savant littérateur. Ses journaux[3] ont été estimés. Mort en Hollande en 1718.

Bernier (François), surnommé le Mogol, né à Anvers vers l'an 1625. Il fut huit ans médecin de l'empereur des Indes. Ses *Voyages* sont curieux. Il voulut, avec Gassendi, renouveler en partie le système des atomes d'Épicure ; en quoi certes il avait très grande raison, les espèces ne pouvant être toujours reproduites les mêmes si les premiers principes ne sont invariables : mais alors les romans de Descartes prévalaient. Mort, en vrai philosophe, en 1688.

Bœuf (l'abbé **Le**), né en 1687, l'un des plus savants hommes dans les détails de l'histoire de France. Il aurait été employé par un Colbert, mais il vint trop tard. Mort en 1760.

Bignon (Jérôme), né en 1590. Il a laissé un plus grand nom que de grands ouvrages. Il n'était pas encore du bon temps de la littérature.

Le parlement, dont il fut avocat général, chérit avec raison sa mémoire. Mort en 1656.

Billaut (Adam), connu sous le nom de *maitre Adam*, menuisier à Nevers. Il ne faut pas oublier cet homme singulier, qui, sans aucune littérature, devint poète dans sa boutique. On ne peut s'empêcher de citer de lui ce rondeau, qui vaut mieux que beaucoup de rondeaux de Benserade :

1. Sous Louis XIII, en l'année 1622.
2. Catherine Bernard, morte en 1712.
3. Journaux d'histoire et de critique littéraire.

Pour te guérir de cette sciatique
Qui te retient, comme un paralytique,
Dedans ton lit sans aucun mouvement,
Prends-moi deux brocs d'un fin jus de sarment,
Puis lis comment on le met en pratique.

Prends-en deux doigts, et bien chauds les applique
Dessus l'externe où la douleur te pique :
Et tu boiras le reste promptement.
Pour te guérir.

Sur cet avis ne sois point hérétique ;
Car je te fais un serment authentique
Que, si tu crains ce doux médicament,
Ton médecin, pour ton soulagement,
Fera l'essai de ce qu'il communique.
Pour te guérir.

Il eut des pensions du cardinal de Richelieu et de Gaston, frère de Louis XIII. Mort en 1662.

Bochart (Samuel), né à Rouen en 1599, calviniste, un des plus savants hommes de l'Europe dans les langues et dans l'histoire, mais systématique, comme tous les savants. Il fut un de ceux qu allèrent en Suède instruire et admirer la reine Christine. Mort en 1667.

Boileau-Despréaux (Nicolas), de l'Académie, né au village de Crosne, auprès de Paris, en 1636 [1]. Il essaya du barreau, et ensuite de la Sorbonne. Dégoûté de ces deux chicanes, il ne se livra qu'à son talent, et devint l'honneur de la France. On a tant commenté ses ouvrages, on a chargé ses commentaires de tant de minuties, que tout ce qu'on pourrait dire ici serait superflu.

On fera seulement une remarque qui paraît essentielle : c'est qu'il faut distinguer soigneusement dans ses vers ce qui est devenu proverbe d'avec ce qui mérite de devenir maxime. Les maximes sont nobles, sages et utiles ; elles sont faites pour les hommes d'esprit et de goût, pour la bonne compagnie. Les proverbes ne sont que pour le vulgaire ; et l'on sait que le vulgaire est de tous les états.

Pour paraître honnête homme, en un mot il faut l'être.
On me verra dormir au branle de sa roue [2].
Chaque âge a ses plaisirs, son esprit et ses mœurs.
L'esprit n'est point ému de ce qu'il ne croit pas.
Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable :

Voilà ce qu'on doit appeler des maximes dignes des honnêtes gens. Mais pour des vers tels que ceux-ci :

1. Dans l'édition de 1751, Voltaire se bornait à dire : « Boileau-Despréaux, né à Paris, en 1636, le plus correct de nos poètes. On a tant commenté ses ouvrages qu'un éloge est ici superflu mort en 1711. » — « Le texte actuel est de 1768. » Beuchot.

2. « La roue de la fortune. » Voltaire.

J'appelle un chat un chat, et Rolet un fripon.
S'en va chercher son pain de cuisine en cuisine.
Quand je veux dire *blanc*, la quinteuse dit *noir*.
Aimez-vous la muscade ? on en a mis partout.
La raison dit Virgile, et la rime Quinault ;

ce sont là plutôt des proverbes du peuple que des vers dignes d'être retenus par les connaisseurs. Mort en 1711.

Boileau (Gilles), né à Paris en 1631, frère aîné du fameux Boileau. Il a fait quelques traductions[1] qui valent mieux que ses vers. Mort en 1669.

Boileau (Jacques), autre aîné de Despréaux, docteur de Sorbonne : esprit bizarre, qui a fait des livres bizarres écrits dans un latin extraordinaire, comme *l'Histoire des Flagellants*, *les Habits des prêtres*, etc. On lui demandait pourquoi il écrivait toujours en latin : « C'est, dit-il, de peur que les évêques ne me lisent; ils me persécuteraient. » Mort en 1716[2].

Boindin (Nicolas), trésorier de France et procureur du roi de sa compagnie, de l'Académie des belles-lettres, connu par d'excellentes recherches sur les théâtres anciens et sur les tribus romaines, par la jolie comédie du *Port de mer*. C'était un critique dur; le *Dictionnaire historique* et janséniste[3] le traite d'athée. Il n'a jamais rien écrit sur la religion. Pourquoi insulter ainsi à la mémoire d'un magistrat que les auteurs de ce dictionnaire n'ont point connu? Quelle insolence punissable! Comme il était mort sans sacrements, les prêtres de sa paroisse voulaient lui refuser la sépulture, espèce de juridiction qu'ils prétendent avoir droit d'exercer; mais le gouvernement et les magistrats, qui veillent au maintien des lois, de la décence et des mœurs, répriment avec soin ces actes de superstition et de barbarie. Cependant on craignit que ces prêtres n'ameutassent le petit peuple contre le convoi de Boindin ainsi qu'ils l'avaient ameuté contre celui de Molière, et Boindin fut enterré sans cérémonie. Mort en 1753[4].

Boisrobert (François **Le Metel de**), plus célèbre par sa faveur auprès du cardinal de Richelieu et par sa fortune que par son mérite. Il composa dix-huit pièces de théâtre, qui ne réussirent guère qu'auprès de son patron. Mort en 1662.

Boivin (Jean), né en Normandie en 1663, frère de Louis Boivin, et utile comme lui pour l'intelligence des beautés des auteurs grecs. Mort en 1726.

Bos (l'abbé du). Son *Histoire de la ligue de Cambrai* est profonde, politique, intéressante ; elle fait connaître les usages et les mœurs du temps, et est un modèle en ce genre. Tous les artistes lisent avec fruit[5] ses *Réflexions sur la poésie, la peinture et la musique*. C'est le livre le plus utile qu'on ait jamais écrit sur ces matières chez aucune des nations de l'Europe. Ce qui fait la bonté

1. De l'*Énéide*, de Diogène Laerce, du *Manuel* d'Épictète, etc.
2. Né en 1635.
3. V. plus haut, page 752, note 3.
4. Né en 1676.
5. V. plus haut, pp. 584-585.

de cet ouvrage, c'est qu'il n'y a que peu d'erreurs, et beaucoup de réflexions vraies, nouvelles et profondes. Ce n'est pas un livre méthodique ; mais l'auteur pense et fait penser. Il ne savait pourtant pas la musique ; il n'avait jamais pu faire de vers, et n'avait pas un tableau ; mais il avait beaucoup lu, vu, entendu et réfléchi. Il publia, pendant la guerre de la Succession, un ouvrage intitulé : *Les intérêts de l'Angleterre mal entendus dans la guerre présente.* Il y prédit la séparation des colonies anglaises, comme la suite nécessaire de la destruction de la puissance française dans l'Amérique septentrionale, du besoin qu'aurait l'Angleterre d'imposer des taxes sur ses colonies, et du refus qu'elles feraient de se soumettre à ces taxes. Mort en 1742.

Bossu (René **Le**), né à Paris en 1631, chanoine régulier de Sainte-Geneviève. Il voulut concilier Aristote avec Descartes; il ne savait pas qu'il fallait les abandonner l'un et l'autre. Son *Traité sur le poème épique* a beaucoup de réputation, mais il ne fera jamais de poètes. Mort en 1680.

Bossuet (Jacques-Bénigne), de Dijon, né en 1627, évêque de Condom, et ensuite de Meaux. On a de lui cinquante et un ouvrages [1] ; mais ce sont ses *Oraisons funèbres* et son *Discours sur l'histoire universelle* qui l'ont conduit à l'immortalité. On a imprimé plusieurs fois que cet évêque a vécu marié [2] ; et Saint-Hyacinthe [3], connu par la part qu'il eut à la plaisanterie de Mathanasius [4], a passé pour son fils; mais c'est une fausseté reconnue. La famille des Secousses, considérée dans Paris, et qui a produit des personnes de mérite [5], assure qu'il y eut un contrat de mariage entre Bossuet, encore très jeune, et mademoiselle Desvieux; que cette demoiselle fit le sacrifice de sa passion et de son état à la fortune que l'éloquence de son amant devait lui procurer dans l'Église ; qu'elle consentit à ne jamais se prévaloir de ce contrat, qui ne fut point suivi de la célébration ; que Bossuet, cessant ainsi d'être son mari, entra dans les ordres; et qu'après la mort du prélat, ce fut cette même famille qui régla les reprises et les conventions matrimoniales. Jamais cette demoiselle n'abusa, dit cette famille, du secret dangereux qu'elle avait entre les mains. Elle vécut toujours l'amie de l'évêque de Meaux, dans une union sévère et respectée. Il lui donna de quoi acheter la petite terre de Mauléon, à cinq lieues de Paris. Elle prit alors le nom de Mauléon, et a vécu près de cent années. On raconte

1. Ce nombre est inférieur à la réalité.

2. Sur cette légende, voir plus haut, p. 565, n. 4.

3. Hyacinthe Cordonnier, dit Thémiseul de Saint-Hyacinthe (1684-1746) ; homme de lettres, ennemi de Voltaire (voir Desnoiresterres, *Voltaire à Cirey*.)

4. *Le chef-d'œuvre d'un inconnu*, par le docteur Chrysostomus Mathanasius. Satire burlesque en vers et en prose, dirigée contre les commentaires érudits.

5. Elle se composait, au XVIII[e] siècle, de Denis-François Secousse (1691-1754), érudit de mérite, auteur d'une savante édition des *Mémoires de Condé*, continuateur du recueil des *Ordonnances des rois de France;* — et de l'abbé Jean-François-Robert Secousse, mort en 1770. Leur père, Jean-Léonard Secousse, mort en 1711, avait été un avocat distingué.

qu'ayant dit au jésuite La Chaise, confesseur de Louis XIV : *On sait que je ne suis pas janséniste*, La Chaise répondit : *On sait que vous n'êtes que mauléoniste.* Au reste, on a prétendu que ce grand homme avait des sentiments philosophiques différents de sa théologie, à peu près comme un savant magistrat qui, jugeant selon la lettre de la loi, s'élèverait quelquefois en secret au-dessus d'elle par la force de son génie. Mort en 1704.

Boudier[1] **de la Jousselinière** (René), auteur de quelques vers naturels. Il fit en mourant, à quatre-vingt-dix ans, son épitaphe :

J'étais poète, historien ;
Et maintenant je ne suis rien.

Bouhier (Jean), président du parlement de Dijon, né en 1673. Son érudition l'a rendu célèbre. Il a traduit en vers français quelques morceaux d'anciens poètes latins. Il pensait qu'on ne doit pas les traduire autrement; mais ses vers font voir combien c'est une entreprise difficile. Mort en 1746.

Bouhours (Dominique), jésuite, né à Paris en 1628. La langue et le bon goût lui ont beaucoup d'obligations. Il a fait quelques bons ouvrages, dont on a fait de bonnes critiques : *Ex privatis odiis respublica crescit.*

La vie de saint Ignace de Loyola, qu'il composa, n'a réussi ni chez les gens du monde, ni chez les savants, ni chez les philosophes. Celle de Xavier a été plus mal reçue. Ses *Remarques sur la langue*, et surtout sa *Manière de bien penser sur les ouvrages d'esprit*, seront toujours utiles aux jeunes gens qui voudront se former le goût : il leur enseigne à éviter l'enflure, l'obscurité, le recherché et le faux : s'il juge trop sévèrement en quelques endroits le Tasse et d'autres auteurs italiens, il les condamne souvent avec raison. Son style est pur et agréable. Ce petit livre de la *Manière de bien penser* blessa les Italiens, et devint une querelle de nation; on sentait que les opinions de Bouhours, appuyées de celles de Boileau, pouvaient tenir lieu de lois. Le marquis Orsi et quelques autres composèrent deux très gros volumes pour justifier quelques vers du Tasse.

Remarquons que le père Bouhours ne serait guère en droit de reprocher des pensées fausses aux Italiens, lui qui compare Ignace de Loyola à César, et François-Xavier à Alexandre, s'il n'était tombé rarement dans ces fautes. Mort en 1702.

Bouillaud[2] (Ismaël), de Loudun, né en 1605, savant dans l'histoire et dans les mathématiques. Comme tous les astronomes de ce siècle, il se mêla d'astrologie, ainsi qu'on le voit dans les lettres que lui écrivait Desnoyers, ambassadeur en Pologne, et depuis secrétaire d'État; c'était alors un moyen de faire la cour aux gens puissants. *Confugiendum ad astrologiam, astronomiæ altricem*, disait Kepler. Mort en 1694.

Boulainvilliers (Henri, comte de), de la maison de Crouy, le plus savant gentilhomme du royaume dans l'histoire, et le plus capable

1. Né en 1634, mort en 1723.

2. Boulliau.

d'écrire celle de France, s'il n'avait pas été trop systématique. Il appelle notre gouvernement féodal *le chef-d'œuvre de l'esprit humain*. Le système féodal pourrait mériter le nom de chef-d'œuvre en Allemagne; mais, en France, il ne fut qu'un chef-d'œuvre d'anarchie. Il regrette les temps où les peuples, esclaves de petits tyrans ignorants et barbares, n'avaient ni industrie, ni commerce, ni propriété; et il croit qu'une centaine de seigneurs, oppresseurs de la terre et ennemis du roi, composaient le plus parfait des gouvernements. Malgré ce système, il était excellent citoyen, comme, malgré son faible pour l'astrologie judiciaire, il était philosophe, de cette philosophie qui compte la vie pour peu de chose, et qui méprise la mort. Ses écrits, qu'il faut lire avec précaution, sont profonds et utiles. On a imprimé, à la fin de ses ouvrages, un gros mémoire *pour rendre le roi de France plus riche que tous les autres monarques ensemble*. Il est évident que cet ouvrage n'est pas du comte de Boulainvilliers; cependant tous ces petits écrivains politiques, qui gouvernent l'État dans leur grenier, citent cette rapsodie. Mort vers l'an 1720.

Bourchenu (Jean-Pierre **Moret de**), marquis de Valbonnais, né à Grenoble en 1651. Il voyagea dans sa jeunesse, et se trouva sur la flotte d'Angleterre à la bataille de Solbaye. Il fut depuis premier président de la chambre des comptes du Dauphiné. Sa mémoire est chère à Grenoble pour le bien qu'il fit, et aux gens de lettres pour ses grandes recherches. Ses *Mémoires sur le Dauphiné* furent composés dans le temps qu'il était aveugle, et sur les lectures qu'on lui faisait. Mort en 1730.

Bourdaloue, né à Bourges en 1632, jésuite, le premier modèle des bons prédicateurs en Europe. Mort en 1704.

Boursault (Edme), né en Bourgogne en 1638. Ses *Lettres à Babet*, estimées de son temps, sont devenues, comme toutes les lettres dans ce goût, l'amusement des jeunes provinciaux. On joue encore sa comédie d'*Ésope*[1]. Mort en 1701.

Boursier (Laurent), de la société de Sorbonne, né en 1679, auteur du fameux livre de l'*Action de Dieu sur les créatures*, ou de la *Prémotion physique*[2]. C'est un ouvrage profond par les raisonnements, fortifié par beaucoup d'érudition, et orné quelquefois d'une grande éloquence. Mais l'attachement à certains dogmes peut ravir à ce célèbre écrit beaucoup de sa solidité et de sa force. L'auteur ressemble à un homme d'État qui, en voulant établir des lois générales, les corrompt par des intérêts de famille. Il est trop difficile d'allier les systèmes sur la grâce avec le grand système de l'action éternelle et immuable de Dieu sur tout ce qui existe. Il faut avouer qu'il n'y a que deux manières philosophiques d'expliquer la machine du monde : ou Dieu a ordonné une fois, et la nature obéit toujours; ou Dieu donne continuellement à tout l'être et toutes les modifications de l'être : un troisième parti est inexplicable.

Il est dit dans le *Nouveau Dictionnaire historique*, *littéraire*, *cri-*

1. D'*Ésope à la cour*. Boursault a fait aussi un *Ésope à la ville*.

2. Voir plus haut, chap. XXXVII, les discussions sur la Grâce et la Liberté.

tique et janséniste, que *Boursier*, *semblable à l'aigle, s'élève en haut, et trempe sa plume dans le sein de Dieu*. On ne voit pas trop comment Dieu peut servir de cornet à M. Boursier. Voilà la première fois qu'on ait comparé Dieu à la bouteille à l'encre. Mort en 1749.

Bourzéis (Amable **de**), né en Auvergne en 1606, auteur de plusieurs ouvrages de politique et de controverse. Silhon[1] et lui sont soupçonnés d'avoir composé le *Testament politique* attribué au cardinal de Richelieu[2]. Mort en 1672.

Brébeuf (Guillaume **de**), né en Normandie en 1618. Il est connu par sa *traduction de la Pharsale;* mais on ignore communément qu'il a fait *le Lucain travesti*. Mort en 1661.

Breteuil (Gabrielle-Émilie **Le Tonnelier de**), marquise du Châtelet, née en 1706. Elle a éclairci Leibnitz, traduit et commenté Newton, mérite fort inutile à la cour, mais révéré chez toutes les nations qui se piquent de savoir, et qui ont admiré la profondeur de son génie et de son éloquence. De toutes les femmes qui ont illustré la France, c'est celle qui a le plus de véritable esprit, et qui a moins[3] affecté le bel esprit. Morte en 1749.

Brienne (Henri-Auguste **de Loménie de**), secrétaire d'État : il a laissé des *Mémoires*. Il serait utile que les ministres en écrivissent, mais non tels que ceux qui sont rédigés depuis peu sous le nom du duc de Sully[4]. Mort en 1666.

Brueys (l'abbé **de**), né en Languedoc en 1639[5]. Dix volumes de controverse qu'il a faits auraient laissé son nom dans l'oubli ; mais la petite comédie du *Grondeur*, supérieure à toutes les farces de Molière, et celle de l'*Avocat Patelin*, ancien monument de la naïveté gauloise qu'il rajeunit, le feront connaître tant qu'il y aura en France un théâtre. Palaprat l'aida dans ces deux jolies pièces. Ce sont les seuls ouvrages de génie que deux auteurs aient composés ensemble. Mort en 1723.

On croit devoir relever ici un fait très singulier qui se trouve dans un *Recueil d'anecdotes littéraires*, 1750, chez Durand, tome II, page 369. Voici les paroles de l'auteur : « Les amours de Louis XIV ayant été jouées en Angleterre, Louis XIV voulut faire jouer aussi celles du roi Guillaume. L'abbé Brueys fut chargé par M. de Torcy de faire la pièce, mais, quoique applaudie, elle ne fut pas jouée. »

Remarquez que ce *Recueil d'anecdotes*, qui est rempli de pareils contes, est imprimé avec approbation et privilège ; jamais on ne joua les amours de Louis XIV sur aucun théâtre de Londres, et on sait que le roi Guillaume n'eut jamais de maîtresse. Quand il en aurait eu, Louis XIV était trop attaché aux bienséances pour ordonner qu'on fît une comédie des amours de Guillaume : M. de Torcy n'était pas homme à proposer une chose si impertinente; enfin l'abbé Brueys ne songea jamais à composer ce ridicule ouvrage

1. Jean de Silhon, l'un des premiers membres de l'Académie française, mort en 1667.
2. Voir art. RICHELIEU.
3. Voir plus haut, p. 754, n. 4.
4. Ces mémoires sont un arrangement de divers documents authentiques publiés au dix-septième siècle sous le nom d'*Économies royales*.
5. Né à Aix en 1640.

qu'on lui attribue. On ne peut trop répéter que la plupart de ces recueils d'anecdotes, de ces *ana*, de ces mémoires secrets dont le public est inondé, ne sont que des compilations faites au hasard par des écrivains mercenaires.

Brumoy (Pierre), jésuite, né à Rouen en 1688. Son *Théâtre des Grecs* passe pour le meilleur ouvrage qu'on ait en ce genre, malgré ses fautes et l'infidélité de la traduction. Il a prouvé par ses poésies qu'il est bien plus aisé de traduire et de louer les anciens que d'égaler par ses propres productions les grands modernes. On peut d'ailleurs lui reprocher de n'avoir pas assez senti la supériorité du théâtre français sur le grec, et la prodigieuse différence qui se trouve entre *le Misanthrope* et *les Grenouilles*. Mort en 1742.

Brun (Pierre **Le**), né à Aix en 1661, de l'Oratoire. Son livre critique *des Pratiques superstitieuses* a été recherché; mais c'est un médecin qui ne parle que de très peu de maladies, et qui est lui-même malade. Mort en 1729.

Bruyère (Jean de **La**), né à Dourdan en 1644[1]. Il est certain qu'il peignit dans ses *Caractères* des personnes connues et considérables. Son livre a fait beaucoup de mauvais imitateurs. Ce qu'il dit à la fin contre les athées est estimé; mais quand il se mêle de théologie[2], il est au-dessous même des théologiens. Mort en 1696.

Buffier (Claude), jésuite. Sa *Mémoire artificielle* est d'un grand secours pour ceux qui veulent avoir les principaux faits de l'histoire toujours présents à l'esprit. Il a fait servir les vers (je ne dis pas la poésie) à leur premier usage, qui était d'imprimer dans la mémoire des hommes les événements dont on voulait garder le souvenir. Il y a dans ses traités de métaphysique des morceaux que Locke n'aurait pas désavoués; et c'est le seul jésuite qui ait mis une philosophie raisonnable dans ses ouvrages. Mort en 1737.

Bussy-Rabutin (Roger, comte **de**), né dans le Nivernais en 1618. Il écrivit avec pureté. On connaît ses malheurs et ses ouvrages. Ses *Amours des Gaules* passent pour un ouvrage médiocre, dans lequel il n'imita Pétrone que de fort loin. La manie des Français a été longtemps de croire que toute l'Europe devait s'occuper de leurs intrigues galantes. Vingt courtisans ont écrit l'histoire de leurs amours, à peine lue des femmes de chambre de leurs maîtresses. Mort à Autun en 1693.

Cailly (le chevalier **de**), qui n'est connu que sous le nom d'Acilly, était attaché au ministre Colbert. On ignore le temps de sa naissance et de sa mort[3]. Il y a de lui un recueil de quelques centaines d'épigrammes, parmi lesquelles il y en a beaucoup de mauvaises, et quelques-unes de jolies. Il écrit naturellement, mais sans aucune imagination dans l'expression.

Calmet (Augustin), bénédictin, né en 1672[4]. Rien n'est plus utile que la compilation de ses recherches sur la *Bible*. Les faits y sont

1. La Bruyère est né à Paris, en l'année 1645.

2. Allusion aux *Dialogues sur le Quiétisme*, qu'on lui attribue.

3. Né à Orléans, en 1604, mort en 1673 ou 1674.

4. Voltaire fut en 1754 son hôte, à l'abbaye de Sénones.

exacts, les citations fidèles. Il ne pense point; mais, en mettant tout dans un grand jour, il donne beaucoup à penser. Mort en 1757.

Calprenède (**Gauthier-Coste de La**), né à Cahors[1] vers l'an 1612, gentilhomme ordinaire du roi. Ce fut lui qui mit les longs romans à la mode. Le mérite de ces romans consistait dans des aventures dont l'intrigue n'était pas sans art, et qui n'étaient pas impossibles, quoiqu'elles fussent presque incroyables. Le Boiardo, l'Arioste, le Tasse, au contraire, avaient chargé leurs romans poétiques de fictions qui sont entièrement hors de la nature; mais les charmes de leur poésie, les beautés innombrables de détail, leurs allégories admirables, surtout celles de l'Arioste, tout cela rend ces poèmes immortels; et les ouvrages de La Calprenède, ainsi que les autres grands romans, sont tombés. Ce qui a contribué à leur chute, c'est la perfection du théâtre. On a vu dans les bonnes tragédies et dans les opéras beaucoup plus de sentiments qu'on n'en trouve dans ces énormes volumes : ces sentiments y sont bien mieux exprimés, et la connaissance du cœur humain beaucoup plus approfondie. Ainsi Racine et Quinault, qui ont un peu imité le style de ces romans, les ont fait oublier, en parlant au cœur un langage plus vrai, plus tendre et plus harmonieux. Mort en 1663.

Campistron (Jean **Galbert de**), né à Toulouse en 1656, élève et imitateur de Racine. Le duc de Vendôme, dont il fut secrétaire, fit sa fortune; et le comédien Baron[2], une partie de sa réputation. Il y a des choses touchantes dans ses pièces; elles sont faiblement écrites, mais au moins le langage est assez pur; après lui on a tellement négligé la langue dans les pièces de théâtre, qu'on a fini par écrire d'un style entièrement barbare. C'est ce que Boileau déplorait en mourant[3]. Mort en 1723.

Cange (Charles **du Fresne du**), né à Amiens en 1610. On sait combien ses deux *Glossaires* sont utiles pour l'intelligence de tous les usages du Bas-Empire et des siècles suivants. On est effrayé de l'immensité de ses connaissances et de ses travaux. De pareils hommes méritent notre éternelle reconnaissance, après ceux qui ont fait servir leur génie à nos plaisirs. Il fut un de ceux que Louis XIV récompensa. Mort en 1688.

Cassandre (François) a rendu, aussi bien que Dacier, plus de service à la réputation d'Aristote que tous les prétendus philosophes ensemble. Il traduisit la *Rhétorique*, comme Dacier a traduit la *Poétique* de ce fameux Grec. On ne peut s'empêcher d'admirer Aristote et le siècle d'Alexandre, quand on voit que le précepteur de ce grand homme, tant décrié sur la physique, a connu à fond tous les principes de l'éloquence et de la poésie. Où est le physicien de nos jours chez qui on puisse apprendre à composer un discours et une tragédie? Cassandre vécut et mourut dans la plus grande pauvreté. Ce fut la faute non pas de ses talents, mais de son caractère intraitable, farouche et solitaire. Ceux qui se plaignent de la fortune n'ont souvent à se plaindre que d'eux-mêmes. Mort en 1695.

1. Près de Sarlat, diocèse de Cahors.
2. V. ci-dessus, p. 754.
3. Voir plus loin, p. 772, l'article Crébillon.

Cassini (Jean-Dominique), né dans le comté de Nice en 1625, appelé par Colbert en 1666. Il a été le premier des astronomes de son temps, du moins suivant les Italiens et les Français; mais il commença, comme les autres, par l'astrologie. Puisqu'il fut naturalisé en France, qu'il s'y maria, qu'il y eut des enfants et qu'il est mort à Paris, on doit le compter au nombre des Français. Il a immortalisé son nom par sa méridienne de Saint-Pétrone à Bologne: elle servit à faire voir les variations de la vitesse du mouvement de la terre autour du soleil. On lui doit les premières tables des satellites de Jupiter, la connaissance de la rotation de Jupiter et de Mars, ou de la durée de leurs jours, la découverte de quatre des satellites de Saturne. Huyghens n'en avait aperçu qu'un; et cette découverte de Cassini fut célébrée par une médaille dans l'histoire métallique de Louis XIV. Il a le premier observé et fait connaître la lumière zodiacale. Il a donné une méthode pour déterminer la parallaxe d'un astre par des observations faites dans un même lieu, et s'en servir pour déterminer la distance des astres à la terre avec plus de précision qu'on ne l'avait encore fait : mais la première idée de cette méthode est due à Morin[1].

Le fils[2], le petit-fils de Cassini[3], ont été de l'Académie des sciences, et son arrière-petit-fils[4] y est entré en 1772; cette espèce d'illustration est plus réelle et sera plus durable que celle dont la famille de Cassini avait joui en Italie quelques siècles auparavant, et que les révolutions de ce pays lui avaient fait perdre. Mort en 1712.

Catrou, né en 1659, jésuite. Il a fait avec le P. Rouillé vingt tomes de l'*Histoire romaine*. Ils ont cherché l'éloquence, et n'ont pas trouvé la précision. Mort en 1737.

Cerceau (Jean-Antoine **du**), né en 1670, jésuite. On trouve dans ses poésies françaises, qui sont du genre médiocre, quelques vers naïfs et heureux. Il a mêlé à la langue épurée de son siècle le langage marotique, qui énerve la poésie par sa malheureuse facilité, et qui gâte la langue de nos jours par des mots et des tours surannés[5]. Mort en 1730.

Cerisy (Germain **Habert de**) était du temps de l'aurore du bon goût et de l'établissement de l'Académie française. Sa *Métamorphose des yeux de Philis en astres* fut vantée comme un chef-d'œuvre, et a cessé de le paraître dès que les bons auteurs sont venus. Mort en 1655.

Chambre (Marin Cureau de La), né au Mans en 1594. L'un des premiers membres de l'Académie française, et ensuite de celle des sciences. Mort en 1669. Lui, et son fils, curé de Saint-Barthélemy et académicien, ont eu de la réputation.

Chantereau (Louis **Le Fèvre**), né en 1588. Très savant homme, l'un des premiers qui ont débrouillé l'histoire de France; mais il a accrédité une grande erreur, c'est que les fiefs héréditaires n'ont commencé qu'après Hugues Capet. Quand il n'y aurait que l'exemple

1. Voir ci-après, p. 802, son article.
2. Jacques, né en 1677, mort en 1756.
3. César-François Cassini de Thury, né en 1714, mort en 1784.
4. Jacques-Dominique, né en 1740, dont le fils, Alexandre-Henri-Gabriel, m. en 1832, fut un botaniste distingué
5. V. ci-dessus, p. 582, n. 6.

de la Normandie, donnée ou plutôt extorquée à titre de fief héréditaire en 912, cela suffirait pour détruire l'opinion de Chantereau, que plusieurs historiens ont adoptée. Il est d'ailleurs certain que Charlemagne institua en France des fiefs avec propriété, et que cette forme de gouvernement était connue avant lui dans la Lombardie et dans la Germanie. Mort en 1658.

Chapelain (Jean), né en 1595. Sans *la Pucelle*, il aurait eu de la réputation parmi les gens de lettres. Ce mauvais poème lui valut beaucoup plus que l'*Iliade* à Homère. Chapelain fut pourtant utile par sa littérature. Ce fut lui qui corrigea les premiers vers de Racine. Il commença par être l'oracle des auteurs, et finit par en être l'opprobre. Mort en 1674.

Chapelle (Jean **de La**), receveur général des finances, auteur de quelques tragédies qui eurent du succès en leur temps. Il était un de ceux qui tâchaient d'imiter Racine; car Racine forma, sans le vouloir, une école, comme les grands peintres. Ce fut un Raphaël qui ne fit point de Jules Romain : mais au moins ses premiers disciples écrivirent avec quelque pureté de langage; et, dans la décadence qui a suivi, on a vu de nos jours des tragédies entières où il n'y a pas douze vers de suite dans lesquels il n'y ait des fautes grossières. Voilà d'où l'on est tombé, et à quels excès on est parvenu après avoir eu de si grands modèles. Mort en 1723.

Chapelle (Claude-Emmanuel **Lhuillier**)[1], fils naturel de François Lhuillier, maître des comptes. Il n'est pas vrai qu'il fut le premier qui se servit des rimes redoublées; d'Assoucy s'en servait avant lui, et même avec quelque succès :

Pourquoi donc, sexe au teint de rose,
Quand la charité vous impose
La loi d'aimer votre prochain,
Me pouvez-vous haïr sans cause,
Moi qui ne vous fis jamais rien ?
Ah ! pour mon honneur, je vois bien
Qu'il faut vous faire quelque chose, etc.

On trouve beaucoup de rimes redoublées dans Voiture. Chapelle réussit mieux que les autres dans ce genre, qui a de l'harmonie et de la grâce, mais dans lequel il a préféré quelquefois une abondance stérile de rimes à la pensée et au tour. Sa vie voluptueuse et son peu de prétention contribuèrent encore à la célébrité de ses petits ouvrages. On sait qu'il y a, dans son *Voyage de Montpellier*, beaucoup de traits de Bachaumont[2], fils du président Le Coigneux, l'un des plus aimables hommes de son temps. Chapelle était d'ailleurs un des meilleurs élèves de Gassendi. Au reste, il faut bien distinguer les éloges que tant de gens de lettres ont donnés à Chapelle et à des esprits de cette trempe, d'avec les éloges dus aux grands maîtres. Le caractère de Chapelle, de Bachaumont, du Broussin[3], et de toute

1. Né en 1626 à la Chapelle-St-Denis.
2. 1624-1702.
3. Broussin, épicurien lettré de la fin du dix-huitième siècle; « l'un des deux frères, dit Beuchot, à qui est adressé le *Voyage* de Chapelle et Bachaumont. »

cette société du Marais, était la facilité, la gaieté, la liberté. On peut juger de Chapelle par cet impromptu, que je n'ai point vu encore imprimé. Il le fit à table, après que Boileau eut récité une épigramme :

Qu'avec plaisir de ton haut style
Je te vois descendre au quatrain,
Et que je t'épargnai de bile
Et d'injures au genre humain,
Quand, renversant ta cruche à l'huile,
Je te mis le verre à la main !

Mort en 1686.

Charas (Moïse), de l'Académie des sciences, le premier qui ait bien écrit sur la pharmacie, tant il est vrai que sous Louis XIV tous les arts élargirent leur sphère. Ce pharmacien, voyageant à Madrid, fut mis dans les cachots de l'Inquisition parce qu'il était calviniste. Une prompte abjuration et les sollicitations de l'ambassadeur de France lui sauvèrent la vie et la liberté. Il s'occupa longtemps d'expériences sur les vipères, et des moyens d'empêcher les effets souvent mortels de leur morsure. Mais il se trompa en soutenant, contre Redi, que le venin des vipères n'était pas contenu dans le suc jaune qui soude deux vésicules placées derrière les crochets de leurs mâchoires. Dans le cours de ses expériences il fut mordu plusieurs fois, sans qu'il en résultât d'accidents très graves. Mort en 1698.

Chardin (Jean), né à Paris en 1643. Nul voyageur n'a laissé des Mémoires plus curieux. Mort à Londres en 1713.

Charleval (Charles **Faucon de Ris**), l'un de ceux qui acquirent de la célébrité par la délicatesse de leur esprit, sans se livrer trop au public. La fameuse *Conversation du maréchal d'Hocquincourt et du P. Canaye*, imprimée dans les œuvres de Saint-Évremond, est de Charleval, jusqu'à la petite *Dissertation sur le jansénisme et sur le molinisme*, que Saint-Évremond y a ajoutée. Le style de cette fin est très différent de celui du commencement. Feu M. de Caumartin, le conseiller d'État, avait l'écrit de Charleval, de la main de l'auteur. On trouve dans le *Moréri*[1] que le président de Ris, neveu de Charleval, ne voulut pas faire imprimer les ouvrages de son oncle, de peur que *le nom d'auteur peut-être ne fût une tache dans sa famille*. Il faut être d'un état et d'un esprit bien abject pour avancer une telle idée dans le siècle où nous sommes ; et c'eût été dans un homme de robe un orgueil digne des temps militaires et barbares, où l'on abandonnait l'étude purement à la robe, par mépris pour la robe et pour l'étude. Mort en 1693[2].

Charpentier (François), né à Paris en 1620, académicien utile. On a de lui une traduction de la *Cyropédie*. Il soutint vivement l'opinion que les inscriptions des monuments publics de France doivent être en français. En effet, c'est dégrader une langue qu'on parle

1. Moréri : auteur d'un dictionnaire d'histoire très connu, publié en 1674 pour la première fois, en 1759, pour la vingtième, avec de nombreuses additions, et encore utile aujourd'hui.

2. Ou, d'après Moréri, en 1688.

dans toute l'Europe que de ne pas oser s'en servir; c'est aller contre son but que de parler à tout le public dans une langue que les trois quarts au moins de ce public n'entendent pas. Il y a une espèce de barbarie à latiniser des noms français que la postérité méconnaîtrait : et les noms de Rocroi et de Fontenoy font un plus grand effet que les noms de *Rocrosium* et de *Fonteniacum*. Mort en 1702.

Chastre (Edme **de La Chastre Nançay,** comte **de La**) a laissé des Mémoires. Mort en 1645.

Châtelet (du) : voy. **Breteuil.**

Chaulieu (Guillaume **Anfrye de**), né en Normandie en 1639, connu par ses poésies négligées et par les beautés hardies et voluptueuses qui s'y trouvent. La plupart respirent la liberté, le plaisir et une philosophie au-dessus des préjugés[1] : tel était son caractère. Il vécut dans les délices, et mourut avec intrépidité en 1720.

Les vers qu'on cite le plus de lui sont la pièce intitulée *la Goutte* qui commence ainsi :

> Le destructeur impitoyable
> Et des marbres et de l'airain :

mais surtout l'Épître sur la Mort au marquis de La Fare :

> Plus j'approche du terme, et moins je le redoute :
> Sur des principes sûrs mon esprit affermi,
> Content, persuadé, ne connaît plus le doute ;
> Des suites de ma fin je n'ai jamais frémi[2].
> Exempt de préjugés, j'affronte l'imposture
> Des vaines superstitions,
> Et me ris des préventions
> De ces faibles esprits dont la triste censure
> Fait un crime à la créature
> De l'usage des biens que lui fit son auteur.

Une autre épître au même fit encore plus de bruit : elle commence ainsi :

> J'ai vu de près le Styx, j'ai vu les Euménides ;
> Déjà venaient frapper mes oreilles timides
> Les affreux cris du chien de l'empire des morts ;
> Et les noires vapeurs et les brûlants transports
> Allaient de ma raison offusquer la lumière :
> C'est lors que j'ai senti mon âme tout entière,
> Se ramenant en soi, faire un dernier effort
> Pour braver les horreurs[3] que l'on joint à la mort.
> Ma raison m'a montré, tant qu'elle a pu paraître,
> Que rien n'est en effet de ce qui ne peut être ;
> Que ces fantômes vains sont enfants de la peur
> Qu'une faible nourrice imprime en notre cœur,
> Lorsque des loups-garous, qu'elle-même elle pense,
> De démons et d'enfer elle endort notre enfance.

1. Voyez page 559, note 4.
2. Variante de ce vers : Je ne suis libertin ni dévot à demi.
3. Édit. Beuchot : erreurs.

Ces pièces ne sont pas châtiées : ce sont des statues de Michel-Ange ébauchées. Le stoïcisme de ses sentiments ne lui attira point de persécution ; car, quoique abbé, il était ignoré des théologiens, et ne vivait qu'avec ses amis. Il n'aurait tenu qu'à lui de mettre la dernière main à ses ouvrages, mais il ne savait pas corriger. On a imprimé de lui trop de bagatelles insipides de société ; c'est le mauvais goût et l'avarice des éditeurs qui en est cause. Les préfaces qui sont à la tête du recueil sont de ces gens obscurs qui croient être de bonne compagnie en imprimant toutes les fadaises d'un homme de bonne compagnie.

Cheminais, jésuite. On l'appelait le *Racine* des prédicateurs, et Bourdaloue le *Corneille*. Mort en 1689.

Chéron (Élisabeth-Sophie), née à Paris en 1648, célèbre par la musique, la peinture et les vers, et plus connue sous son nom que sous celui de son mari, le sieur Le Hay. Morte en 1711.

Chesne (André **du**), né en Touraine en 1584, historiographe du roi, auteur de beaucoup d'histoires et de recherches généalogiques. On l'appelait le père de l'histoire de France. Mort en 1640.

Chevreau (Urbain), né à Loudun en 1613, savant et bel esprit qui eut beaucoup de réputation. Mort en 1701.

Chifflet (Jean-Jacques), né à Besançon en 1588. On a de lui plusieurs recherches[1]. Mort en 1660. Il y a eu sept écrivains de ce nom.

Choisy (François-Timoléon **de**), de l'Académie, né à Paris en 1644, envoyé à Siam. On a sa relation. Il n'était que tonsuré à son départ, mais à Siam il se fit ordonner prêtre en quatre jours. Il a composé plusieurs histoires, une *Traduction de l'Imitation de Jésus-Christ*, dédiée à madame de Maintenon, avec cette épigraphe : *Concupiscet rex decorem tuum*[2]; et des *Mémoires de la comtesse des Barres*. Cette comtesse des Barres, c'était lui-même. Il s'habilla et vécut en femme plusieurs années. Il acheta, sous le nom de la comtesse des Barres, une terre auprès de Tours. Ces mémoires racontent avec naïveté comment il eut impunément des maîtresses sous ce déguisement. Mais quand le roi fut devenu dévot, il écrivit l'*Histoire de l'Église*. Dans ses *Mémoires sur la cour*, on trouve des choses vraies, quelques-unes fausses, et beaucoup de hasardées ; ils sont écrits dans un style trop familier. Mort en 1724.

Claude (Jean), né en Agénois en 1619, ministre de Charenton et l'oracle de son parti, émule digne des Bossuet, des Arnauld et des Nicole. Il a composé quinze ouvrages, qu'on lut avec avidité dans le temps des disputes. Presque tous les livres polémiques n'ont qu'un temps : les *Fables* de la Fontaine, l'Arioste, passeront à la dernière postérité ; cinq ou six mille volumes de controverse sont déjà oubliés. Mort à la Haye en 1687.

Cointe (Charles **Le**), né à Troyes en 1611, de l'Oratoire. Ses *Annales ecclésiastiques*, imprimées au Louvre par ordre du roi, sont un monument utile. Mort en 1681.

Colbert (J.-B.). Voir **Torcy**.

1. Des recherches d'érudition historique.

2. Ces détails sur l'*Imitation* de Choisy sont, d'après Beuchot, tous inexacts.

Collet (Philibert), né à Châtillon-lès-Dombes en 1643, jurisconsulte et homme libre. Excommunié par l'archevêque de Lyon pour une querelle de paroisse, il écrivit contre l'excommunication; il combattit la clôture des religieuses: et, dans son *Traité de l'usure*, il soutint vivement l'usage autorisé en Bresse de stipuler les intérêts avec le capital; usage approuvé dans plus de la moitié de l'Europe et reçu dans l'autre par tous les négociants, malgré les lois, qu'on élude. Il assura aussi que les dîmes qu'on paye aux ecclésiastiques ne sont pas de droit divin. Mort en 1718.

Colomiez (Paul). Le temps de sa naissance est inconnu[1] : la plupart de ses ouvrages commencent à l'être; mais ils sont utiles à ceux qui aiment les recherches littéraires[2]. Mort à Londres en 1692.

Commire (Jean), jésuite. Il réussit parmi ceux qui croient qu'on peut faire de bons vers latins, et qui pensent que des étrangers peuvent ressusciter le siècle d'Auguste dans une langue qu'ils ne peuvent pas même prononcer. Mort en 1702.

In silvam non ligna feras. . . . .

(Hor., lib. I, sat. x.)

Conti (Armand, prince de), frère du grand Condé, destiné d'abord pour l'état ecclésiastique, dans un temps où le préjugé rendait encore la dignité de cardinal supérieure à celle d'un prince du sang de France. Ce fut lui qui eut le malheur d'être généralissime de la Fronde contre la cour et même contre son frère. Il fut depuis dévot et janséniste. Nous avons de lui le *Devoir des grands*. Il écrivit sur la grâce contre le jésuite Des Champs, son ancien préfet. Il écrivit aussi contre la comédie; il eût peut-être mieux fait d'écrire contre la guerre civile. *Cinna et Polyeucte* étaient aussi utiles et aussi respectables que la guerre des portes cochères et des pots de chambre était injuste et ridicule.

Cordemoy (Géraud de), né à Paris. Il a le premier débrouillé le chaos des deux premières races des rois de France; on doit cette utile entreprise au duc de Montausier, qui chargea Cordemoy de faire l'*Histoire de Charlemagne* pour l'éducation de Monseigneur. Il ne trouva guère dans les anciens auteurs que des absurdités et des contradictions. La difficulté l'encouragea, et il débrouilla les deux premières races. Mort en 1684.

Corneille (Pierre), né à Rouen en 1606. Quoiqu'on ne représente plus que six ou sept pièces de trente-trois qu'il a composées, il sera toujours le père du théâtre. Il est le premier qui ait élevé le génie de la nation, et cela demande grâce pour environ vingt de ses pièces qui sont, à quelques endroits près, ce que nous avons de plus mauvais par le style, par la froideur de l'intrigue, par les amours déplacés et insipides, et par un entassement de raisonnements alambiqués qui sont l'opposé du tragique. Mais on ne juge d'un grand

1. Né à la Rochelle en 1638 (Beuchot).
2. Ses ouvrages ont la plupart, pour objet, la vie des savants. Voir sa bibliographie dans le *Dictionnaire* de Bayle ou dans la *France protestante*, de Haag et Bordier.

homme que par ses chefs-d'œuvre, et non par ses fautes. On dit que sa *Traduction de l'Imitation de Jésus-Christ* a été imprimée trente-deux fois : il est aussi difficile de le croire que de la lire une seule. Il reçut une gratification du roi dans sa dernière maladie. Mort en 1684.

On a imprimé dans plusieurs recueils d'anecdotes qu'il avait sa place marquée toutes les fois qu'il allait au spectacle, qu'on se levait pour lui, qu'on battait des mains. Malheureusement les hommes ne rendent pas tant de justice. Le fait est que les comédiens du roi refusèrent de jouer ses dernières pièces, et qu'il fut obligé de les donner à une autre troupe.

Corneille (Thomas), né à Rouen en 1625, homme qui aurait eu une grande réputation s'il n'avait point eu de frère. On a de lui trente-quatre pièces de théâtre. Mort pauvre en 1709.

Courtilz de Sandras. Voir **Sandras.**

Cousin (Louis), né à Paris en 1627, président à la cour des monnaies. Personne n'a plus ouvert que lui les sources de l'histoire. Ses traductions de la collection byzantine et d'Eusèbe de Césarée ont mis tout le monde en état de juger du vrai et du faux, et de connaître avec quels préjugés et quel esprit de parti l'histoire a été presque toujours écrite. On lui doit beaucoup de traductions d'historiens grecs, que lui seul a fait connaître. Mort en 1707.

Coutures (le baron **des**), traduisit en prose et commenta Lucrèce vers le milieu du règne de Louis XIV. Il pensait comme ce philosophe sur la plupart des premiers principes des choses; il croyait la matière éternelle, à l'exemple de tous les anciens. La religion chrétienne a seule combattu cette opinion.

Crébillon (Prosper **Jolyot de**), né à Dijon en 1674. Nous ignorons si un procureur nommé Prieur le fit poète, comme il est dit dans le *Dictionnaire historique portatif*, en quatre volumes[1]. Nous ne croyons pas que l'anecdote rapportée dans le même ouvrage contre son fils soit vraie. On ne peut trop se défier de tous ces petits contes. Il faut ranger Crébillon parmi les génies qui illustrèrent le siècle de Louis XIV, puisque sa tragédie de *Rhadamiste*, la meilleure de ses pièces, fut jouée en 1710[2]. Si Despréaux, qui se mourait alors, trouva cette tragédie plus mauvaise que celle de Pradon, c'est qu'il était dans un âge et dans un état où l'on n'est sensible qu'aux défauts, et insensible aux beautés. Mort à quatre-vingt-huit ans, en 1762[3].

Croze (**Veyssières de La**) : Voy. **Veyssières.**

Dacier (André), né à Castres en 1651, calviniste comme sa femme, et devenu catholique comme elle; garde des livres du cabinet du roi à Paris, charge qui ne subsiste plus. Homme plus savant qu'écrivain élégant, mais à jamais utile par ses traductions et par quelques-unes de ses notes. Mort au Louvre en 1722. Nous devons à madame Dacier la traduction d'Homère, la plus fidèle par le style, quoiqu'elle manque de force, et la plus instructive par les notes, quoiqu'on y désire la finesse du goût. On remarque surtout qu'elle n'a jamais

1. Voyez plus haut, page 752, n. 3.
2. En 1711.
3. Voy. p. 765 et l'*Histoire du Théâtre en France*, de Petit de Julleville.

senti que ce qui devait plaire aux Grecs dans des temps grossiers, et ce qu'on respectait déjà comme ancien dans des temps postérieurs plus éclairés aurait pu déplaire s'il avait été écrit du temps de Platon et de Démosthène. Mais enfin nulle femme n'a jamais rendu plus de services aux lettres. Madame Dacier est un des prodiges du siècle de Louis XIV.

Dacier (**Anne Le Fèvre, Mme**), née calviniste à Saumur, en 1651, illustre par sa science. Le duc de Montausier la fit travailler à l'un de ces livres qu'on nomme *Dauphins*, pour l'éducation de Monseigneur. Le *Florus* avec des notes latines est d'elle. Ses traductions de Térence et d'Homère lui font un honneur immortel. On ne pouvait lui reprocher que trop d'admiration pour tout ce qu'elle avait traduit. La Motte ne l'attaqua[1] qu'avec de l'esprit[2], et elle ne combattit qu'avec de l'érudition[3]. Morte en 1720, au Louvre.

D'Aguesseau (Henri-François), chancelier, le plus savant magistrat que jamais la France ait eu, possédant la moitié des langues modernes de l'Europe, outre le latin, le grec et un peu d'hébreu ; très instruit dans l'histoire, profond dans la jurisprudence, et, ce qui est plus rare, éloquent. Il fut le premier au barreau qui parla avec force et pureté à la fois ; avant lui on faisait des phrases. Il conçut le projet de réformer les lois, mais il ne put faire que quatre ou cinq ordonnances utiles. Un seul homme ne peut suffire à ce travail immense, que Louis XIV avait entrepris avec le secours d'un grand nombre de magistrats. Mort en 1751.

Danchet (Antoine), né à Riom en 1671, a réussi, à l'aide du musicien, dans quelques opéras qui sont moins mauvais que ses tragédies. Son prologue des Jeux séculaires au-devant d'*Hésione* passe même pour un très bon ouvrage, et peut être comparé à celui d'*Amadis* : on a retenu ces beaux vers, imités d'Horace :

> Père des saisons et des jours,
> Fais naître en ces climats un siècle mémorable !
> Puisse à ses ennemis ce peuple redoutable
> Être à jamais heureux et triompher toujours !
> Nous avons à nos lois asservi la victoire ;
> Aussi loin que tes feux nous portons notre gloire :
> Fais dans tout l'univers craindre notre pouvoir.
> Toi qui vois tout ce qui respire,
> Soleil, puisses-tu ne rien voir
> De si puissant que cet empire !

C'est dans ce prologue qu'on trouve les ariettes qui servirent depuis de canevas au poète Rousseau pour composer les couplets effrénés qui causèrent sa disgrâce. Les couplets originaux de Danchet valent peut-être mieux que les parodies de Rousseau. Voici surtout celui de Danchet qu'on a le plus retenu :

1. Au sujet du génie d'Homère et des mérites de l'*Iliade*.
2. Voir à ce sujet ses *Réflexions sur la critique* (1715.)
3. Voir son écrit sur les *Causes de la corruption du goût* (1714.)

Que l'amant qui devient heureux
En devienne encor plus fidèle !
Que toujours dans les mêmes nœuds
Il trouve une douceur nouvelle !
Que les soupirs et les langueurs
Puissent seuls fléchir les rigueurs
De la beauté la plus sévère !
Que l'amant comblé de faveurs
Sache les goûter et les taire !

Mort en 1748.

Dancourt (Florent Carton), avocat, né à Fontainebleau en 1661, aima mieux se livrer au théâtre qu'au barreau. Ce que Regnard était à l'égard de Molière dans la haute comédie, le comédien Dancourt l'était dans la farce. Beaucoup de ses pièces attirent encore un assez grand concours ; elles sont gaies ; le dialogue en est naïf. La quantité de pièces qu'on a faites dans ce genre facile est immense ; elles sont plus du goût du peuple que des esprits délicats : mais l'amusement est un des besoins de l'homme ; et cette espèce de comédie, aisée à représenter, plaît dans Paris et dans les provinces au grand nombre, qui n'est pas susceptible de plaisirs plus relevés. Mort en 1726.

Danet (Pierre), l'un de ces hommes qui ont été plus utiles qu'ils n'ont eu de réputation. Ses *Dictionnaires de la langue latine* et *des Antiquités* furent au nombre de ces livres mémorables faits pour l'éducation du Dauphin, Monseigneur, et qui, s'ils ne firent pas de ce prince un savant homme, contribuèrent beaucoup à éclairer la France. Mort en 1709.

Dangeau (Louis **de Courcillon**, abbé **de**), né en 1643, excellent académicien. Mort en 1723.

Daniel (Gabriel), jésuite, historiographe de France, né à Rouen en 1649, a rectifié les fautes de Mézeray sur la première et la seconde race. On lui a reproché que sa diction n'est pas toujours pure, que son style est trop faible, qu'il n'intéresse pas, qu'il n'est pas peintre, qu'il n'a pas assez fait connaître les usages, les mœurs, les lois ; que son histoire est un long détail d'opérations de guerre, dans lesquelles un historien de son état se trompe presque toujours. Mort en 1728.

Le comte de Boulainvilliers dit, dans ses *Mémoires sur le gouvernement de France*, qu'on peut reprocher à Daniel dix mille erreurs : c'est beaucoup ; mais heureusement la plupart de ces erreurs sont aussi indifférentes que les vérités qu'il aurait mises à la place ; car qu'importe que ce soit l'aile gauche ou l'aile droite qui ait plié à la bataille de Montlhéry ? Qu'importe par quel endroit Louis le Gros entra dans les masures du Puiset[1] ? Un citoyen veut savoir par quels degrés le gouvernement a changé de forme, quels ont été les droits et les usurpations des différents corps, ce qu'ont fait les États généraux, quel a été l'esprit de la nation[2]. Le grand défaut de Daniel est de n'avoir pas été instruit des droits de la nation, ou de les avoir dissimulés. Il a omis entièrement les célèbres États de 1355. Il n'a

1. Bourg entre Orléans et Chartres. | 2. Voyez ci-dessus, page 1, note 1.

parlé des papes, et surtout du grand et bon roi Henri IV, qu'en jésuite ; nulle connaissance des finances, nulle de l'intérieur du royaume, ni des mœurs.

Il prétend, dans sa préface, et le président Hénault a dit après lui, que les premiers temps de l'histoire de France sont plus intéressants que ceux de Rome, parce que Clovis et Dagobert avaient plus de terrain que Romulus et Tarquin. Il ne s'est pas aperçu que les faibles commencements de tout ce qui est grand intéressent toujours les hommes ; on aime à voir la petite origine d'un peuple dont la France n'était qu'une province, et qui étendit son empire jusqu'à l'Elbe, l'Euphrate et le Niger. Il faut avouer que notre histoire et celle des autres peuples, depuis le cinquième siècle de l'ère vulgaire jusqu'au quinzième, ne sont qu'un chaos d'aventures barbares sous des noms barbares.

D'Argonne (Noël), né à Paris en 1634, chartreux à Gaillon. C'est le seul chartreux qui ait cultivé la littérature. Ses *Mélanges*, sous le nom de *Vigneul de Marville*, sont remplis d'anecdotes curieuses et hasardées. Mort en 1704.

Delaunay : voir **Launay**.

Delisle : voir **L'Isle** (de).

Des Barreaux : voir **Barreaux**.

Descartes[1] (René), né en Touraine en 1596, fils d'un conseiller au parlement de Bretagne ; le plus grand mathématicien de son temps, mais le philosophe qui connut moins[2] la nature, si on le compare à ceux qui l'ont suivi. Il passa presque toute sa vie hors de France pour philosopher en liberté, à l'exemple de Saumaise, qui avait pris ce parti. On a remarqué qu'il avait un frère aîné, conseiller au parlement de Bretagne, qui le méprisait beaucoup et qui disait qu'il était indigne du frère d'un conseiller de s'abaisser à être mathématicien. Ayant cherché le repos dans des solitudes en Hollande, il ne l'y trouva pas. Un nommé Voët et un nommé Shockius, deux professeurs du galimatias scolastique qu'on enseignait encore, intentèrent contre lui cette ridicule accusation d'athéisme dont les écrivains méprisés ont toujours chargé les philosophes. En vain Descartes avait épuisé son génie à rassembler les preuves de la divinité, et à en chercher de nouvelles : ses infâmes ennemis le comparèrent à Vanini dans un écrit public : ce n'est pas que Vanini eût été athée, le contraire est démontré ; mais il avait été brûlé comme tel, et on ne pouvait faire une comparaison plus odieuse. Descartes eut beaucoup de peine à obtenir une très légère satisfaction par sentence de l'académie de Groningue. Ses *Méditations*, son *Discours sur la méthode* sont encore estimés ; toute sa physique est tombée, parce qu'elle n'est fondée ni sur la géométrie, ni sur l'expérience. Ses *Recherches sur la dioptrique*, où l'on trouve la loi fondamentale de cette science soupçonnée par Snellius, et des applications de cette loi, qui ne pouvaient être que l'ouvrage d'un très grand géomètre ; ses travaux sur les lois du choc des corps, objet dont il a eu le premier l'idée de s'occuper, seront toujours, malgré

1. V. p. 547, et Fouillée, *Descartes*. | 2. Voyez ci-dessus, page 754, n. 4.

les erreurs qui lui sont échappées, des monuments d'un génie extraordinaire; et le petit livre connu sous le nom de *Géométrie de Descartes* lui assure la supériorité sur tous les mathématiciens de son temps. Il a eu longtemps une si prodigieuse réputation que La Fontaine, ignorant à la vérité, mais écho de la voix publique, a dit de lui :

> Descartes, ce mortel dont on eût fait un dieu
> Chez les païens [1], et qui tient le milieu
> Entre l'homme et l'esprit, comme entre l'huître et l'homme
> Le tient tel de nos gens, franche bête de somme.

L'abbé Genest [2], dans le siècle présent, s'est donné la malheureuse peine de mettre en vers français la *Physique* de Descartes.

Ce n'est guère que depuis l'année 1730 qu'on a commencé à revenir, en France, de toutes les erreurs de cette philosophie chimérique, quand la géométrie et la physique expérimentale ont été plus cultivées. Le sort de Descartes en physique a été celui de Ronsard en poésie. Mort à Stockholm en 1650.

Des Coutures : voir **Coutures.**

Des Houlières : voir **Houlières.**

Des Lyons : voir **Lyons.**

Desmarets de Saint-Sorlin (Jean), né à Paris en 1595. Il travailla beaucoup à la tragédie de *Mirame* du cardinal de Richelieu. Sa comédie des *Visionnaires* passa pour un chef-d'œuvre; mais c'est que Molière n'avait pas encore paru. Il fut contrôleur général de l'extraordinaire des guerres et secrétaire de la marine du Levant. Sur la fin de sa vie, il fut plus connu par son fanatisme [3] que par ses ouvrages. Mort en 1676.

Destouches (Philippe **Néricault**), né à Tours en 1680, avait été comédien dans sa jeunesse. Après avoir fait plusieurs comédies, il fut chargé longtemps des affaires de France en Angleterre; et, ayant rempli ce ministère avec succès, il se remit à faire des comédies. On ne trouve pas dans ses pièces la force et la gaieté de Regnard, encore moins ces peintures du cœur humain, ce naturel, cette vraie plaisanterie, cet excellent comique qui fait le mérite de l'inimitable Molière; mais il n'a pas laissé de se faire de la réputation après eux. On a de lui quelques pièces qui ont eu du succès, quoique le comique en soit un peu forcé. Il a du moins évité le genre de la comédie qui n'est que langoureuse, de cette espèce de tragédie bourgeoise qui n'est ni tragique ni comique, monstre né de l'impuissance des auteurs et de la satiété du public [4], après les beaux jours du siècle de Louis XIV. Sa comédie du *Glorieux* est son meilleur ouvrage, et probablement restera au théâtre, quoique le personnage du Glorieux soit, dit-on, manqué; mais les autres caractères paraissent traités supérieurement. Mort en 1754.

1. Edit. Beuchot : « Dans les siècles passés... »
2. Voir l'art. GENEST.
3. « Voir l'art. MORIN (Simon). » Beuchot.
4. Allusions à la Comédie galante de Marivaux, et aux tentatives de « comédie larmoyante » de La Chaussée et de « drame bourgeois » de Diderot.

D'Hozier : voir **Hozier.**

D'Olivet : voir **Olivet.**

Domat (Jean), célèbre jurisconsulte. Son livre *des Lois civiles* a eu beaucoup d'approbation. Mort en 1696.

D'Orléans : voir **Orléans.**

Doujat (Jean), né à Toulouse en 1609, jurisconsulte et homme de lettres. *Le Journal des savants* l'appelle *grand homme :* il ne faut pas prodiguer ce titre. Mort en 1688, à soixante-dix-neuf ans.

Dubois (Gérard), né à Orléans en 1629, de l'Oratoire. Il a fait l'*Histoire de l'Église de Paris*. Mort en 1696.

Du Bos, Du Cange, Du Cerceau : voir **Bos, Cange, Cerceau.**

Du Châtelet : voir **Breteuil.**

Duché de Vancy (Joseph-François), valet de chambre de Louis XIV, fit pour la cour quelques tragédies tirées de l'Écriture, à l'exemple de Racine, non avec le même succès. L'opéra d'*Iphigénie en Tauride* est son meilleur ouvrage. Il est dans le grand goût[1], et quoique ce ne soit qu'un opéra, il retrace une grande idée de ce que les tragédies grecques avaient de meilleur. Ce goût n'a pas subsisté longtemps; même bientôt après on s'est réduit aux simples ballets composés d'actes détachés, faits uniquement pour amener des danses : ainsi l'opéra même a dégénéré, dans le temps que presque tout le reste tombait dans la décadence.

Madame de Maintenon fit la fortune de cet auteur : elle le recommanda si fortement à M. de Ponchartrain, secrétaire d'État, que ce ministre, prenant Duché pour un homme considérable, alla lui rendre visite ; Duché, homme alors très obscur, voyant entrer chez lui un secrétaire d'État, crut qu'on allait le conduire à la Bastille. Mort en 1704.

Duchesne (André) : voir **Chesne.**

Dufrénoy (Charles-Alphonse), né à Paris en 1611, peintre et poète. Son poème de *la Peinture* a réussi auprès de ceux qui peuvent lire d'autres vers latins que ceux du siècle d'Auguste. Mort en 1665.

Dufresny (Charles **Rivière**), né à Paris en 1648. Il passait pour petit-fils de Henri IV, et lui ressemblait. Son père avait été valet de garde-robe de Louis XIII, et le fils l'était de Louis XIV, qui lui fit toujours du bien malgré son dérangement[2], mais qui ne put l'empêcher de mourir pauvre. Avec beaucoup d'esprit et plus d'un talent, il ne put jamais rien faire de régulier. On a de lui beaucoup de comédies, et il n'y en a guère où l'on ne trouve des scènes jolies et singulières. Mort en 1724.

Du Guay-Trouin, Du Guet, Du Halde, Du Hamel, Du Marsais, Du Pin : voir **Guay, Guet, Halde,** etc.

Dupleix (Scipion), de Condom, quoique né en 1569, peut être compté dans le siècle de Louis XIV, ayant encore vécu sous son règne. Il est le premier historien qui ait cité en marge ses autorités ; précaution absolument nécessaire quand on n'écrit pas l'histoire de son temps, à moins qu'on ne s'en tienne aux faits connus. On ne lit plus son *Histoire de France*, parce que depuis lui on a mieux fait et mieux écrit. Mort en 1661.

1. Cf. ci-dessus, page 591, ligne 5. | 2. Malgré sa vie déréglée.

Du Puy, Du Ryer : voir **Puy, Ryer.**

Esprit (Jacques), né à Béziers en 1611, auteur du livre *De la fausseté des vertus humaines*, qui n'est qu'un commentaire du duc de La Rochefoucauld. Le chancelier Séguier, qui goûta sa littérature, lui fit avoir un brevet de conseiller d'État. Mort en 1678.

Estrades (Godefroy, maréchal **d'**). Ses *Lettres* sont aussi estimées que celles du cardinal d'Ossat; et c'est une chose particulière aux Français, que de simples dépêches aient été souvent d'excellents ouvrages. Mort en 1686.

Fare (Charles-Auguste, marquis **de La**), connu par ses Mémoires et par quelques vers agréables. Son talent pour la poésie ne se développa qu'à l'âge de près de soixante ans. Ce fut madame de Caylus, l'une des plus aimables personnes de ce siècle par sa beauté et par son esprit, pour laquelle il fit ses premiers vers, et peut-être les plus délicats qu'on ait de lui :

M'abandonnant un jour à la tristesse,
Sans espérance, et même sans désirs,
Je regrettais les sensibles plaisirs
Dont la douleur enchanta ma jeunesse.
Sont-ils perdus, disais-je, sans retour ?
Et n'es-tu pas cruel, Amour,
Toi que je fis, dès mon enfance,
Le maître de mes plus beaux jours,
D'en laisser terminer le cours
A l'ennuyeuse indifférence ?
Alors j'aperçus dans les airs
L'enfant maître de l'univers,
Qui, plein d'une joie inhumaine,
Me dit en souriant : Tircis, ne te plains plus,
Je vais mettre fin à ta peine ;
Je te promets un regard de Caylus.

Né en 1644; mort le 22 mai 1712.

Fayette (Marie-Madeleine **Pioche de La Vergne**, comtesse **de La**). Sa *Princesse de Clèves* et sa *Zaïde* furent les premiers romans où l'on vit les mœurs des honnêtes gens et des aventures naturelles décrites avec grâce. Avant elle, on écrivait d'un style ampoulé des choses peu vraisemblables. Morte en 1693.

Félibien (André), né à Chartres en 1619. Il est le premier qui, dans les inscriptions de l'Hôtel de ville, ait donné à Louis XIV le nom de *Grand*. Ses *Entretiens sur la vie des peintres* sont l'ouvrage qui lui a fait le plus d'honneur. Il est élégant, profond, et il respire le goût; mais il dit trop peu de choses en trop de paroles, et est absolument sans méthode. Mort en 1695.

Fénelon (François **de Salignac de La Mothe**), archevêque de Cambrai, né en Périgord en 1651. On a de lui cinquante-cinq ouvrages différents. Tous partent d'un cœur plein de vertu; mais son *Télémaque* l'inspire[1]. Il a été vainement blâmé

1. C'est-à-dire inspire la vertu. Tour peu correct.

par Gueudeville et par l'abbé Faydit[1]. Mort à Cambrai en 1715.

Après la mort de Fénelon, Louis XIV brûla lui-même tous les manuscrits que le duc de Bourgogne avait conservés de son précepteur. Ramsay, élève de ce célèbre archevêque, m'a écrit ces mots : *S'il était né en Angleterre, il aurait développé son génie et donné l'essor sans crainte à ses principes, que personne n'a connus.*

Ferrand (Antoine), conseiller de la cour des Aides[2]. On a de lui de très jolis vers. Il joutait avec Rousseau dans l'épigramme et le madrigal. Voici dans quel goût Ferrand écrivait :

D'amour et de mélancolie
Célemnus enfin consumé,
En fontaine fut transformé,
Et qui boit de ses eaux oublie
Jusqu'au nom de l'objet aimé.
Pour mieux oublier Égérie,
J'y courus hier vainement :
A force de changer d'amant,
L'infidèle l'avait tarie.

On voit que Ferrand mettait plus de naturel, de grâce et de délicatesse dans ses sujets galants, et Rousseau[3] plus de force et de recherche dans des sujets de débauche. Mort en 1720.

Feuquières (Antoine **de Pas**, marquis **de**), né à Paris en 1648, officier consommé dans l'art de la guerre, et excellent guide, s'il est critique trop sévère. Mort en 1711.

Fèvre (Tanneguy **Le**), né à Caen en 1615, calviniste, professeur à Saumur, méprisant ceux de sa secte, et demeurant parmi eux, plus philosophe que huguenot, écrivant aussi bien en latin qu'on puisse écrire dans une langue morte, faisant des vers grecs qui doivent avoir eu peu de lecteurs. La plus grande obligation que lui aient les lettres est d'avoir produit madame Dacier. Mort en 1678.

Fèvre (Anne **Le**), madame Dacier, née calviniste à Saumur, en 1651, illustre par sa science. Le duc de Montausier la fit travailler à l'un de ces livres qu'on nomme *Dauphins*, pour l'éducation de Monseigneur. Le *Florus* avec des notes latines est d'elle. Ses traductions de *Térence* et d'*Homère* lui font un honneur immortel. On ne pouvait lui reprocher que trop d'admiration pour tout ce qu'elle avait traduit. La Motte ne l'attaqua qu'avec de l'esprit, et elle ne combattit qu'avec de l'érudition. Morte en 1720, au Louvre.

Fèvre (**Chantereau Le**) : voir **Chantereau**.

Fléchier (Esprit), du comtat d'Avignon, né en 1632, évêque de Lavaur, et puis de Nîmes, poète français et latin, historien, prédicateur, mais connu surtout par ses belles oraisons funèbres. Son *Histoire de Théodose* a été faite pour l'éducation de Monseigneur. Le duc de Montausier avait engagé les meilleurs esprits de France à travailler, par de bons ouvrages, à cette éducation. Mort en 1710.

1. Gueudeville, auteur d'une *Critique générale de Télémaque* (1700); Faydit, auteur, entre autres écrits, de la *Télémacomanie* (1700).

2. Antoine Ferrand est né en 1678.

3. Sur les sentiments de Voltaire à son égard, voir plus loin, articles La Motte, Rousseau et Saurin.

Fleury (Claude), né en 1640, sous-précepteur du duc de Bourgogne et confesseur de Louis XV, son fils, vécut à la cour dans la solitude et dans le travail. Son *Histoire de l'Église* est la meilleure qu'on ait jamais faite, et les discours préliminaires sont fort au-dessus de l'histoire. Ils sont presque d'un philosophe, mais l'histoire n'en est pas. Mort en 1723.

Fontaine (Jean **La**), né à Château-Thierry en 1621, le plus simple des hommes, mais admirable dans son genre, quoique négligé et inégal. Il fut le seul des grands hommes de son temps qui n'eut point de part aux bienfaits de Louis XIV. Il y avait droit par son mérite et par sa pauvreté. Dans la plupart de ses fables[1] il est infiniment au-dessus de tous ceux qui ont écrit avant et après lui, en quelque langage que ce puisse être. Dans les contes qu'il a imités de l'Arioste, il n'a pas son élégance et sa pureté; il n'est pas, à beaucoup près, si grand peintre; et c'est ce que Boileau n'a pas aperçu dans sa dissertation sur *Joconde*, parce que Despréaux ne savait presque pas l'italien. Mais dans les contes puisés chez Boccace, La Fontaine lui est bien supérieur, parce qu'il a beaucoup plus d'esprit, de grâces, de finesse. Boccace n'a d'autre mérite que la naïveté, la clarté et l'exactitude dans le langage. Il a fixé sa langue, et La Fontaine a souvent corrompu la sienne. Mort en 1695.

Il faut que les jeunes gens, et surtout ceux qui dirigent leurs lectures, prennent bien garde à ne pas confondre avec son beau naturel le familier, le bas, le négligé, le trivial: défauts dans lesquels il tombe trop souvent. Il commence par dire au Dauphin, dans son prologue :

Et si de t'agréer je n'emporte le prix,
J'aurai du moins l'honneur de l'avoir entrepris.

On sent assez qu'il n'y aurait nul honneur à ne pas emporter le prix d'agréer. La pensée est aussi fausse que l'expression est mauvaise.

Vous chantiez ? j'en suis fort aise :
Hé bien, dansez maintenant.

Livre Ier, fable I.

Comment une fourmi peut-elle dire ce proverbe du peuple à une cigale?

Si j'apprenais l'hébreu, les sciences, l'histoire !
Tout cela c'est la mer à boire.

Livre VIII, fable XXV.

Il faut avouer que Phèdre écrit avec une pureté qui n'a rien de cette bassesse.

Le gibier du lion, ce ne sont pas moineaux,
Mais beaux et bons sangliers, daims et cerfs bons et beaux.

Livre II, fable XIX.

1. Voir ci-dessus, pp. 579-581 et notes.

Un jour sur ses longs pieds allait, je ne sais où,
Le héron au long bec emmanché d'un long cou.

Livre VII, fable IV.

Et le renard qui a *cent tours dans son sac*, et le chat qui n'en a qu'*un dans son bissac*[1].

Distinguons bien ces négligences, ces puérilités, qui sont en très grand nombre, des traits admirables de ce charmant auteur, qui sont en plus grand nombre encore.

Quel est donc le pouvoir des vers naturels, puisque, par ce seul charme, La Fontaine, avec de grandes négligences, a une réputation si universelle et si méritée, sans avoir jamais rien inventé! Mais aussi quel mérite dans les anciens Asiatiques, inventeurs de ces fables connues dans toute la terre habitable!

Fontenelle (Bernard **Le Bovier de**), né à Rouen le 11 février 1657. On peut le regarder comme l'esprit le plus universel que le siècle de Louis XIV ait produit. Il a ressemblé à ces terres heureusement situées qui portent toutes les espèces de fruits. Il n'avait pas vingt ans lorsqu'il fit une grande partie de la tragédie-opéra de *Bellérophon;* et depuis il donna l'opéra de *Thétis et Pélée*, dans lequel il imita beaucoup Quinault, et qui eut un grand succès. Celui d'*Énée et Lavinie* en eut moins. Il essaya ses forces au théâtre tragique; il aida mademoiselle Bernard dans quelques pièces. Il en composa deux, dont une fut jouée en 1680[2], et jamais imprimée[3]. Elle lui attira trop longtemps de très injustes reproches : car il avait eu le mérite de reconnaître que, bien que son esprit s'étendît à tout, il n'avait pas le talent de Pierre Corneille, son oncle, pour la tragédie.

En 1686 il fit l'allégorie de *Méro* et d'*Enégu*[4]; c'est Rome et Genève. Cette plaisanterie si connue, jointe à l'*Histoire des oracles*, excita depuis contre lui une persécution. Il en essuya une moins dangereuse, et qui n'était que littéraire, pour avoir soutenu qu'à plusieurs égards les modernes valaient bien les anciens. Racine et Boileau, qui avaient pourtant intérêt que Fontenelle eût raison, affectèrent de le mépriser, et lui fermèrent longtemps les portes de l'Académie. Ils firent contre lui des épigrammes; il en fit contre eux, et ils furent toujours ses ennemis. Il fit beaucoup d'ouvrages légers, dans lesquels on remarquait déjà cette finesse et cette profondeur qui décèlent un homme supérieur à ses ouvrages mêmes. On remarqua dans ses vers et dans ses *Dialogues des morts* l'esprit de Voiture, mais plus étendu et plus philosophique. Sa *Pluralité des mondes* fut un ouvrage unique en son genre. Il sut faire des *Oracles* de Van Dale un livre agréable. Les matières délicates auxquelles on

1. La Fontaine, livre IX, fable XIV.
2. *Aspar*, dont Racine s'est moqué dans une épigramme.
3. Pour l'autre, voir l'art. BERNARD (Catherine).
4. Aucun opuscule ne porte le nom de *Méro et Énégu*. Ces deux mots, qui désignent Rome et Genève, se trouvent dans la *Relation de l'île de Bornéo*, petit ouvrage satirique attribué à Fontenelle, sur la foi de Bayle, et réimprimé encore en 1807.

touche dans ce livre lui attirèrent des ennemis violents, auxquels il eut le bonheur d'échapper. Il vit combien il est dangereux d'avoir raison dans des choses où des hommes accrédités ont tort. Il se tourna vers la géométrie et vers la physique avec autant de facilité qu'il avait cultivé les arts d'agrément. Nommé secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, il exerça cet emploi pendant plus de quarante ans avec un applaudissement universel. Son *Histoire de l'Académie* jette très souvent une clarté lumineuse sur les mémoires les plus obscurs. Il fut le premier qui porta cette élégance dans les sciences. Si quelquefois il y répandit trop d'ornement, c'était de ces moissons abondantes dans lesquelles les fleurs croissent naturellement avant les épis.

Cette *Histoire de l'Académie des sciences* serait aussi utile qu'elle est bien faite, s'il n'avait eu à rendre compte que de vérités découvertes; mais il fallait souvent qu'il expliquât des opinions combattues les unes par les autres, et dont la plupart sont détruites [1].

Les éloges qu'il prononça des académiciens morts ont le mérite singulier de rendre les sciences respectables, et ont rendu tel leur auteur. En vain l'abbé des Fontaines et d'autres gens de cette espèce ont voulu obscurcir sa réputation; c'est le propre des grands hommes d'avoir de méprisables ennemis. S'il fit imprimer depuis des comédies froides, peu théâtrales, et une apologie des tourbillons [2] de Descartes, on a pardonné ces comédies en faveur de sa vieillesse, et son cartésianisme en faveur des anciennes opinions qui, dans sa jeunesse, avaient été celles de l'Europe.

Enfin on l'a regardé comme le premier des hommes dans l'art nouveau de répandre de la lumière et des grâces sur les sciences abstraites, et il a eu du mérite dans tous les autres genres qu'il a traités. Tant de talents ont été soutenus par la connaissance des langues et de l'histoire, et il a été sans contredit au-dessus de tous les savants qui n'ont pas eu le don de l'invention.

Son *Histoire des oracles*, qui n'est qu'un abrégé très sage et très modéré de la grande histoire de Van Dale, lui fit une querelle assez violente avec quelques jésuites compilateurs de la *Vie des saints*, qui avaient précisément l'esprit des compilateurs. Ils écrivirent à leur manière contre le sentiment raisonnable de Van Dale et de Fontenelle. Le philosophe de Paris ne répondit point; mais son ami, le savant Basnage, philosophe de Hollande, répondit, et le livre des compilateurs ne fut pas lu. Plusieurs années après, le jésuite Le Tellier, confesseur de Louis XIV, ce malheureux auteur de toutes les querelles qui ont produit tant de mal et tant de ridicule en France, déféra Fontenelle à Louis XIV comme un athée, et rappela l'allégorie de *Méro* et d'*Enégu*. Marc-René de Paulmy, marquis d'Argenson, alors lieutenant de police, et depuis garde des sceaux, écarta la persécution qui allait éclater contre Fontenelle; et ce philosophe le fait assez entendre dans l'éloge du garde des sceaux

1. Voltaire oublie que l'histoire des erreurs de la science peut être aussi profitable pour l'esprit humain que celle des vérités acquises.

2. Voir plus haut, pp. 546-548, et p. 571, n. 4.

d'Argenson, prononcé dans l'*Académie des sciences*. Cette anecdote est plus curieuse que tout ce qu'a dit l'abbé Trublet de Fontenelle [1]. Mort le 9 janvier 1757, âgé de cent ans moins un mois et deux jours [2].

Forbin (Claude, chevalier **de**), chef d'escadre en France, grand amiral du roi de Siam. Il a laissé des Mémoires curieux qu'on a rédigés, et l'on peut juger entre lui et du Guay-Trouin. Mort en 1733.

Fosse (Antoine **de La**), né en 1653. *Manlius* est sa meilleure pièce de théâtre. Mort en 1708.

Fraguier (Claude), né à Paris en 1666, bon littérateur et plein de goût. Il a mis la philosophie de Platon en bons vers latins. Il eût mieux valu faire de bons vers français. On a de lui d'excellentes Dissertations dans le recueil utile de l'Académie des belles-lettres. Mort en 1728.

Fresne (**Du**) : voir **Cange** (**Du**).

Furetière (Antoine), né en 1620, fameux par son Dictionnaire et par sa querelle [3]. Mort en 1688.

Gacon (François), né à Lyon en 1667, mis par le P. Nicéron dans le catalogue des hommes illustres [4], et qui n'a été fameux que par de grossières plaisanteries qu'on appelle *brevets de la calotte* [5]. Ces turpitudes ont pris leur source dans je ne sais quelle association qu'on appelait *le régiment des fous de la calotte*. Ce n'est pas là assurément du bon goût. Les honnêtes gens ne voient qu'avec mépris de tels ouvrages et leurs auteurs, qui ne peuvent être cités que pour faire abhorrer leur exemple. Gacon n'écrivit presque que de mauvaises satires en mauvais vers contre les auteurs les plus estimés de son temps. Ceux qui n'en écrivent aujourd'hui qu'en mauvaise prose sont encore plus méprisés que lui. On n'en parle ici que pour inspirer le même mépris envers ceux qui pourraient l'imiter. Mort en 1725.

1. Fontenelle était en 1752 le seul contemporain dont Voltaire parlât dans la *Liste des Écrivains*. En 1768, l'auteur du *Siècle* fit deux nouvelles exceptions en faveur de l'abbé d'Olivet et du président Hénault.

2. *Mémoires sur Fontenelle et La Motte*, 1759.

3. Membre de l'Académie française, Furetière entreprit de faire un dictionnaire, tandis que la compagnie préparait le sien. On l'accusa de s'être approprié les travaux de ses confrères, et on l'exclut du corps en 1685. Un procès s'ensuivit, et une controverse bruyante, où les *Factums* de Furetière, toujours mordants et parfois spirituels, obtinrent un vif succès.

4. *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la république des lettres, avec le catalogue raisonné de leurs ouvrages*, 1725-45. 43 volumes. Voir son article.

5. Ces *brevets* ridicules étaient décernés, par une petite société d'hommes du monde et d'hommes de lettres, à toute personne de la cour, de la ville ou de la « république des lettres » qui s'était distinguée par quelque sottise, maladresse, extravagance ou mésaventure. Cette invention satirique eut un grand succès dans la première moitié du dix-huitième siècle. Ce furent deux courtisans, Aymon et de Torsac, qui la lancèrent, et qui furent successivement les « généraux » du « régiment » où le Régent, Dubois et Louis XV se laissèrent bon gré, mal gré enrôler. Voltaire reçut lui aussi, en 1731, de Piron et de Camusat, son diplôme de « calottin, » et il n'en fut pas fort satisfait.

Galland (Antoine), né en Picardie en 1646. Il apprit à Constantinople les langues orientales, et traduisit une partie des contes arabes qu'on connaît sous le titre des *Mille et une nuits;* il y mit beaucoup du sien : c'est un des livres les plus connus en Europe; il est amusant pour toutes les nations. Mort en 1715.

Gallois (l'abbé Jean), né à Paris en 1632, savant universel, fut le premier qui travailla au *Journal des savants* avec le conseiller-clerc Sallo, qui avait conçu l'idée de ce travail. Il enseigna depuis un peu de latin au ministre d'État Colbert, qui, malgré ses occupations, crut avoir assez de temps pour apprendre cette langue; il prenait surtout ses leçons en carrosse dans ses voyages de Versailles à Paris. On disait, avec vraisemblance, que c'était en vue d'être chancelier. On peut observer que les deux hommes qui ont le plus protégé les lettres ne savaient pas le latin, Louis XIV et M. Colbert. On prétend que l'abbé Gallois disait : *M. Colbert veut quelquefois se familiariser avec moi, mais je le repousse par le respect*[1]. On attribue ce même mot à Fontenelle à l'égard du Régent : il est plus dans le caractère de Fontenelle, et le Régent avait dans le sien plus de familiarité que Colbert. Mort en 1707.

Gassendi (Pierre **Gassend**, plus connu sous le nom de), né en Provence en 1592, restaurateur d'une partie de la physique d'Épicure. Il sentit la nécessité des atomes et du vide. Newton et d'autres ont démontré depuis ce que Gassendi avait affirmé. Il eut moins de réputation que Descartes, parce qu'il était plus raisonnable et qu'il n'était pas inventeur ; mais on l'accusa, comme Descartes, d'athéisme. Quelques-uns crurent que celui qui admettait le vide, comme Épicure, niait un Dieu comme lui. C'est ainsi que raisonnent les calomniateurs. Gassendi, en Provence, où l'on n'était point jaloux de lui, était appelé le *saint prêtre ;* à Paris, quelques envieux l'appelaient l'*athée*. Il est vrai qu'il était sceptique, et que la philosophie lui avait appris à douter de tout, mais non pas de l'existence d'un Être suprême. Il avait avancé, longtemps avant Locke [2], dans une grande lettre à Descartes, qu'on ne connaît point du tout l'âme ; que Dieu peut accorder la pensée à l'autre être inconnu qu'on nomme matière, et la lui conserver éternellement. Mort en 1655.

Gédoyn (Nicolas), chanoine de la Sainte-Chapelle à Paris, auteur d'une excellente traduction de Quintilien et de Pausanias. Il était entré chez les jésuites à l'âge de quinze ans, et en sortit dans un âge mûr. Il était si passionné pour les bons auteurs de l'antiquité, qu'il aurait voulu qu'on eût pardonné à leur religion en faveur des beautés de leurs ouvrages et de leur mythologie ; il trouvait dans la Fable une philosophie naturelle admirable, et des emblèmes frappants de toutes les opérations de la Divinité. Il croyait que l'esprit de toutes les nations s'était rétréci, et que la grande poésie et la grande éloquence avaient disparu du monde avec la mythologie des Grecs. Le poème de Milton lui paraissait un poème barbare, et d'un fanatisme sombre et dégoûtant, dans lequel le diable

1. Cf. La Bruyère : *Caractères*, chap. IX : *Des grands* (Quelque profonds que soient les grands de la cour, etc.)

2. Voir plus haut, pp. 608 et 609.

hurle sans cesse contre le Messie. Il écrivit sur ce sujet quatre dissertations très curieuses ; on croit qu'elles seront bientôt imprimées[1]. Mort en 1744[2].....

Gendre (Louis **Le**), né à Rouen en 1659, a fait une *Histoire de France*. Pour bien faire cette histoire, il faudrait la plume et la liberté du président de Thou[3] ; et il serait encore très difficile de rendre les premiers siècles intéressants. Mort en 1733.

Genest (Charles-Claude), né en 1635[4], aumônier de la duchesse d'Orléans, philosophe et poète. Sa tragédie de *Pénélope* a encore du succès sur le théâtre, et c'est la seule de ses pièces qui s'y soit conservée. Elle est au rang de ces pièces écrites d'un style lâche et prosaïque, que les situations font tolérer dans la représentation. Son laborieux ouvrage de la *Philosophie de Descartes*, en rimes plutôt qu'en vers, signala plus sa patience que son génie ; et il n'eut guère rien de commun avec Lucrèce que de versifier une philosophie erronée presque en tout. Il eut part aux bienfaits de Louis XIV. Mort en 1719.

Girard (l'abbé), de l'Académie. Son livre des *Synonymes* est très utile ; il subsistera autant que la langue, et servira même à la faire subsister. Mort fort vieux en 1748[5].

Godeau (Antoine), l'un de ceux qui servirent à l'établissement de l'Académie française, poète, orateur et historien[6]. On sait que, pour faire un jeu de mots, le cardinal de Richelieu lui donna l'évêché de Grasse, pour le *Benedicite* mis en vers. Son *Histoire ecclésiastique* en prose fut plus estimée que son poème sur les *Fastes de l'Église*. Il se trompa en croyant égaler les *Fastes* d'Ovide ; ni son sujet ni son génie n'y pouvaient suffire. C'est une grande erreur de penser que les sujets chrétiens puissent convenir à la poésie comme ceux du paganisme, dont la mythologie, aussi agréable que fausse, animait toute la nature. Mort en 1672.

Godefroy (Théodore), fils de Denis Godefroy, Parisien, homme savant, né à Genève en 1580, historiographe de France sous Louis XIII et Louis XIV. Il s'appliqua surtout aux titres et au cérémonial. Mort en 1648.

N. B. Son père, Denis, a rendu un service important à l'Europe par son travail immense sur le *Corpus juris civilis*.

Godefroy (Denis), son fils, né à Paris en 1615, historiographe de France comme son père. Mort en 1680. Toute cette famille a été illustre dans la littérature.

Gombauld (Jean-Ogier **de**), quoique né sous Charles IX[7], vécut longtemps sous Louis XIV. Il y a de lui quelques bonnes épigrammes, dont même on a retenu des vers. Mort en 1666.

Gomberville (Marin **Le Roy de**), né à Paris en 1600, l'un des

1. Mais elles ne l'ont jamais été.
2. Né en 1667.
3. Qui du reste a écrit en latin et qui n'est pas d'une si grande « liberté » d'esprit que Voltaire le donne à entendre. — De Thou était né en 1553, et mourut en 1617. Ses *Historiæ sui temporis* parurent de 1604 à 1620.
4. En 1639.
5. Né en 1677.
6. Et romancier. — Né en 1605.
7. Sous Henri III, en l'année 1576.

premiers académiciens. Il écrivit de grands romans avant le temps du bon goût, et sa réputation mourut avec lui. Mort en 1674.

Gondi (Jean-François-Paul **de**), cardinal de Retz, né en 1616[1], qui vécut en Catilina dans sa jeunesse, et en Atticus dans sa vieillesse. Plusieurs endroits de ses Mémoires sont dignes de Salluste, mais tout n'est pas égal. Mort en 1679.

Gourville, valet de chambre du duc de La Rochefoucauld, devenu son ami, et même celui du grand Condé. Dans le même temps, pendu à Paris en effigie, et envoyé du roi en Allemagne ; ensuite, proposé pour succéder au grand Colbert dans le ministère. Nous avons de lui des Mémoires de sa vie, écrits avec naïveté, dans lesquels il parle de sa naissance et de sa fortune avec indifférence. Il y a des anecdotes vraies et curieuses. Né en 1625, mort en 1703[2].

Grand (Joachim **Le**), né en Normandie en 1653, élève du père Le Cointe. Il a été l'un des hommes les plus profonds dans l'histoire[3]. Mort en 1733.

Grécourt, chanoine de Tours. Son poème de *Philotanus* eut un succès prodigieux. Le mérite de ces sortes d'ouvrages n'est d'ordinaire que dans le choix du sujet et dans la malignité humaine. Ce n'est pas qu'il n'y ait quelques vers bien faits dans ce poème : le commencement en est très heureux, mais la suite n'y répond pas. Le diable n'y parle pas aussi plaisamment qu'il est amené. Le style est bas, uniforme, sans dialogue, sans grâces, sans finesse, sans pureté de style, sans imagination dans l'expression ; et ce n'est enfin qu'une histoire satirique de la bulle *Unigenitus* en vers burlesques, parmi lesquels il s'en trouve de très plaisants. Mort en 1743[4].

Guay-Trouin (René **du**), né à Saint-Malo en 1673, d'armateur devenu lieutenant général des armées navales, l'un des plus grands hommes en son genre, a donné des Mémoires écrits du style d'un soldat et propres à exciter l'émulation chez ses compatriotes. Mort en 1736.

Guéret (Gabriel), né à Paris en 1641, connu dans son temps par son *Parnasse réformé* et par *la Guerre des auteurs*. Il avait du goût ; mais son discours, *Si l'empire de l'éloquence est plus grand que celui de l'amour*, ne prouverait pas qu'il en eût. Il a fait le *Journal du palais*, conjointement avec Blondeau : ce *Journal du palais* est un recueil des arrêts des parlements de France, jugements souvent différents dans des causes semblables. Rien ne fait mieux voir combien la jurisprudence a besoin d'être réformée que cette nécessité où l'on est de recueillir des arrêts. Mort en 1688.

Guet (Jacques-Joseph **du**), né en Forez en 1649, l'une des meilleures plumes du parti janséniste. Son livre de l'*Éducation d'un roi* n'a point été fait pour le roi de Sardaigne, comme on l'a dit, et

1. En 1614.

2. Voy. Sainte-Beuve, *Lundis*, t. V.

3. Eloge exagéré. Le Grand a écrit entre autres ouvrages, une *Histoire du divorce de Henri VIII* contre l'auteur anglais et protestant Burnet, intéressante, mais partiale et qui n'a rien pour le fond, pas plus que pour la forme.

4. Né en 1684. — Article bien long pour un si petit poète.

il a été achevé par une autre main. Le style de du Guet est formé sur celui des bons écrivains de Port-Royal[1]. Il aurait pu comme eux rendre de grands services aux lettres; trois volumes sur vingt-cinq chapitres d'Isaïe prouvent qu'il n'était avare ni de son temps ni de sa plume. Mort en 1733.

Habert : voir **Cerisy**.

Halde (Jean-Baptiste **du**), jésuite, quoiqu'il ne soit point sorti de Paris et qu'il n'ait point su le chinois, a donné sur les Mémoires de ses confrères la plus ample et la meilleure description de l'empire de la Chine qu'on ait dans le monde. Mort en 1743.

L'insatiable curiosité que nous avons de connaître à fond la religion, les lois, les mœurs des Chinois, n'est point encore satisfaite : un bourgmestre de Middelbourg, nommé Hudde, homme très riche, guidé par cette seule curiosité, alla à la Chine vers l'an 1700. Il employa une grande partie de son bien à s'instruire de tout. Il apprit si parfaitement la langue, qu'on le prenait pour un Chinois. Heureusement pour lui, la forme de son visage ne le trahissait pas. Enfin il sut parvenir au grade de mandarin; il parcourut toutes les provinces en cette qualité, et revint ensuite en Europe avec un recueil de trente années d'observations; elles ont été perdues dans un naufrage : c'est peut-être la plus grande perte qu'ait faite la république des lettres[2].

Hamel (Jean-Baptiste **du**), de Normandie, né en 1624, secrétaire de l'Académie des sciences. Quoique philosophe, il était théologien. La philosophie, qui s'est perfectionnée depuis lui, a nui à ses ouvrages, mais son nom a subsisté. Mort en 1706[3].

Hamilton (Antoine, comte **d'**), né à Caen[4]. On a de lui quelques jolies poésies, et il est le premier qui ait fait des romans dans un goût plaisant, qui n'est pas le burlesque de Scarron. Ses *Mémoires du comte de Grammont*, son beau-frère, sont de tous les livres celui où le fond le plus mince est paré du style le plus gai, le plus vif et le plus agréable. C'est le modèle d'une conversation enjouée, plus que le modèle d'un livre. Son héros n'a guère d'autres rôles dans ses Mémoires que celui de friponner ses amis au jeu, d'être volé par son valet de chambre, et de dire quelques prétendus bons mots sur les aventures des autres.

Hardouin (Jean), jésuite, né à Quimper en 1646, profond dans l'histoire et chimérique dans les sentiments. *Il faut s'enquérir*, dit Montaigne, *non quel est le plus savant, mais le mieux savant*. Hardouin poussa la bizarrerie jusqu'à prétendre que l'*Énéide* et les *Odes* d'Horace ont été composées par des moines du treizième siècle ; il veut qu'Énée soit Jésus-Christ, et Lalagé, la maîtresse d'Horace,

1. Cf. pages 679, n. 2, et 691, n. 7.
2. Voir plus haut, p. 742-743 et notes, et p. 748, n. 2.
3. Du Hamel s'occupa tour à tour de trigonométrie, de physique, de géologie, d'anatomie, de théologie, d'exégèse, de philosophie. Il alla en Angleterre où il connut Boyle (v. plus haut, p. 606, n. 1). Sa *Philosophia vetus et nova ad usum scholæ accommodata* eut un grand succès. Tous ses livres étaient écrits en latin.
4. Non pas à Caen, mais en Irlande, vers 1646. Mort en 1720.

la religion chrétienne. Le même discernement qui faisait voir au P. Hardouin le Messie dans Énée lui découvrait des athées dans les PP. Thomassin, Quesnel, Malebranche, dans Arnauld, dans Nicole et Pascal. Sa folie ôta à sa calomnie toute son atrocité; mais tous ceux qui renouvellent cette accusation d'athéisme contre des sages ne sont pas toujours reconnus pour fous, et sont souvent très dangereux. On a vu des hommes abuser de leur ministère, en employant ces armes contre lesquelles il n'y a point de bouclier, pour perdre, sans ressource, des personnes respectables auprès des princes trop peu instruits. Mort en 1729.

Hecquet (Philippe), médecin, mit au jour en 1722 le système raisonné de la *trituration*, idée ingénieuse qui n'explique pas la manière dont se fait la digestion. Les autres médecins y ont joint le suc gastrique et la chaleur des viscères; mais nul n'a pu découvrir le secret de la nature, qui se cache dans toutes ses opérations [1].

Helvétius (Jean-Claude-Adrien), fameux médecin, qui a très bien écrit sur l'économie animale et sur la fièvre. Mort vers l'an 1750 [2]. Il était père d'un vrai philosophe [3] qui renonça à la place de fermier général pour cultiver les lettres, et qui a eu le sort de plusieurs philosophes, persécuté pour un livre et pour sa vertu.

Hesnault (Jean), connu par le sonnet de l'*Avorton*, par d'autres pièces, et qui aurait une très grande réputation, si les trois premiers chants de sa traduction de Lucrèce, qui furent perdus, avaient paru et avaient été écrits comme ce qui nous est resté du commencement de cet ouvrage. Mort en 1682. Au reste, la postérité ne le confondra pas avec un homme du même nom et d'un mérite supérieur, à qui nous devons la plus courte et la meilleure *Histoire de France*, et peut-être la seule manière dont il faudra désormais écrire toutes les grandes histoires; car la multiplicité des faits et des écrits devient si grande, qu'il faudra bientôt tout réduire aux extraits et aux dictionnaires. Mais il sera difficile d'imiter l'auteur de l'*Abrégé chronologique*, d'approfondir tant de choses en paraissant les effleurer.

1. Hecquet, né à Amiens en 1661, devint en 1688 le successeur du célèbre et pieux Hamon, médecin de Port-Royal. Doyen de la Faculté de médecine en 1712, il prit part à la rédaction du *Dispensaire* ou *code de pharmacie* que la Compagnie préparait. Il mourut en 1737 chez les Carmélites du faubourg Saint-Jacques dont il était médecin. Outre son ouvrage sur *la Digestion des aliments*, il a écrit : le *Brigandage de la médecine*, la *Médecine*, la *Chirurgie et la Pharmacie des pauvres*, 3 vol. in-12, etc. « On raconte qu'en visitant ses malades opulents, il allait souvent dans la cuisine embrasser les cuisiniers et les chefs d'office, et les exhorter à continuer à bien faire leur métier : ... « Sans vous, leur disait-il, la Faculté irait bientôt à l'hôpital. » *Dict.* de Ladvocat, 1760.

2. En 1755.

3. Claude-Adrien Helvétius (1715-1771) usait de sa grande fortune pour faire le bien, et aussi pour offrir aux hommes de lettres une large hospitalité. Il publia en 1758 un traité de philosophie sensualiste et matérialiste (*De l'Esprit*) dont les hardiesses effrayèrent Voltaire lui-même et révoltèrent J.-J. Rousseau qui le réfuta dans l'*Émile*. Le livre de l'*Esprit* eut un grand succès; il fut condamné en 1759, par arrêt du Parlement, à être brûlé.

Hénault[1] (Charles-Jean-François), président aux enquêtes du Parlement, surintendant de la maison de la reine, de l'Académie française, né à Paris vers l'an 1686[2]. Nous avons déjà parlé de son livre utile de l'abrégé de l'*Histoire de la France*. Les recherches pénibles qu'une telle étude doit avoir coûtées ne l'ont pas empêché de sacrifier aux grâces; et il a été du très petit nombre de savants qui ont joint aux travaux utiles les agréments de la société, qui ne s'acquièrent point. Il a été dans l'histoire ce que Fontenelle a été dans la philosophie. Il l'a rendue familière; aussi lui avons-nous rendu, comme à Fontenelle, justice de son vivant. Mort en 1770.

Herbelot (Barthélemy **d'**), né à Paris en 1625, le premier parmi les Français qui connut bien les langues et les histoires orientales : peu célèbre d'abord dans sa patrie; reçu par le grand-duc de Toscane, Ferdinand II, avec une distinction qui apprit à la France à connaître son mérite ; rappelé ensuite et encouragé par Colbert, qui encourageait tout. Sa *Bibliothèque orientale* est aussi curieuse que profonde. Mort en 1695.

Hermant (Godefroy), né à Beauvais en 1616. Il n'a fait que des ouvrages polémiques qui s'anéantissent avec la dispute[3]. Mort en 1690.

Hermant (Jean), né à Caen en 1650, auteur de l'*Histoire des conciles*, *des ordres religieux*, *des hérésies*. Cette histoire des hérésies ne vaut pas celle de M. Pluquet[4]. Mort en 1725.

Hire (Philippe **de La**), né à Paris en 1640, fils d'un bon peintre. Il a été un savant mathématicien, et a beaucoup contribué à la fameuse méridienne de France. Mort en 1718.

Hozier (Pierre **d'**), né à Marseille en 1592, fils d'un avocat. Il fut le premier qui débrouilla les généalogies et qui en fit une science. Louis XIII le fit gentilhomme servant, maître d'hôtel et gentilhomme ordinaire de sa chambre. Louis XIV lui donna un brevet de conseiller d'État. De véritablement grands hommes ont été bien moins récompensés; leurs travaux n'étaient pas si nécessaires à la vanité humaine. Mort en 1660.

Hospital (François, marquis de **L'**), né en 1661, le premier qui ait écrit en France sur le calcul inventé par Newton, qu'il appela les *infiniment petits;* c'était alors un prodige. Mort en 1704.

Houlières (Antoinette **du Ligier de La Garde des**). De toutes les dames françaises qui ont cultivé la poésie, c'est celle qui a le plus réussi, puisque c'est celle dont on a retenu le plus de vers. C'est dommage qu'elle soit l'auteur du mauvais sonnet contre l'admirable *Phèdre* de Racine. Ce sonnet ne fut bien reçu du public que parce qu'il était satirique. N'est-ce pas assez que les femmes soient jalouses en amour? faut-il encore qu'elles le soient en belles-lettres? Une femme satirique ressemble à Méduse et à Scylla, deux beautés changées en monstres. Morte en 1694.

1. Cet article (sauf le dernier détail, naturellement) est de 1768. — Cf. l'article d'Avrigny, écrit en 1763, et où il est déjà question de Hénault.

2. Le 8 février 1685.

3. Il était janséniste et prit part à la controverse de son temps.

4. *Mémoires pour servir à l'histoire des égarements de l'esprit humain*, 1762, par l'abbé Pluquet.

Huet (Pierre-Daniel), né à Caen en 1630, savant universel, et qui conserva la même ardeur pour l'étude jusqu'à l'âge de quatre-vingt-onze ans. Appelé auprès de la reine Christine à Stockholm, il fut ensuite un des hommes illustres qui contribuèrent à l'éducation du Dauphin. Jamais prince n'eut de pareils maîtres. Huet se fit prêtre à quarante ans; il eut l'évêché d'Avranches, qu'il abdiqua ensuite, pour se livrer tout entier à l'étude dans la retraite. De tous ses livres, *le Commerce et la navigation des anciens*, et l'*Origine des romans*, sont le plus d'usage. Son *Traité sur la faiblesse de l'esprit humain* a fait beaucoup de bruit, et a paru démentir sa *Démonstration angélique*. Mort en 1721.

Jacquelot (Isaac), né en Champagne en 1647; calviniste, pasteur à la Haye, et ensuite à Berlin. Il a fait quelques ouvrages sur la religion. Mort en 1708.

Joly (Guy), conseiller au Châtelet, secrétaire du cardinal de Retz, a laissé des Mémoires qui sont à ceux du cardinal ce qu'est le domestique au maître; mais il y a des particularités curieuses.

Jouvency (Joseph), jésuite, né à Paris en 1643. C'est encore un homme qui a eu le mérite obscur d'écrire en latin aussi bien qu'on le puisse de nos jours. Son livre *De ratione discendi et docendi* est un des meilleurs qu'on ait en ce genre, et des moins connus depuis Quintilien. Il publia en 1710, à Rome, une partie de l'histoire de son ordre : il l'écrivit en jésuite et en homme qui était à Rome. Le Parlement de Paris, qui pense tout différemment de Rome et des jésuites, condamna ce livre, dans lequel on justifiait le père Guignard, condamné à être pendu par ce même Parlement pour l'assassinat commis sur la personne de Henri IV par l'écolier Châtel. Il est vrai que Guignard n'était nullement complice, et qu'on le jugea à la rigueur; mais il n'est pas moins vrai que cette rigueur était nécessaire dans ces temps malheureux où une partie de l'Europe, aveuglée par le plus horrible fanatisme, regardait comme un acte de religion de poignarder le meilleur des rois et le meilleur des hommes. Mort en 1719.

Labadie : voyez **Abadie**.

Labbe (Philippe), né à Bourges en 1607, jésuite. Il a rendu de grands services à l'histoire. On a de lui soixante et seize ouvrages. Mort en 1667.

Laboureur (Jean **Le**), né à Montmorency en 1623, gentilhomme servant de Louis XIV, et ensuite son aumônier. Sa relation du voyage de Pologne, qu'il fit avec Mme la maréchale de Guébriant, la seule femme qui jamais eut le titre et fait les fonctions d'ambassadrice plénipotentiaire, est assez curieuse. Les commentaires historiques dont il a enrichi les Mémoires de Castelnau ont répandu beaucoup de jour sur l'histoire de France. Le mauvais poëme de *Charlemagne* n'est pas de lui, mais de son frère. Mort en 1675.

La Bruyère : voir **Bruyère**.

La Chambre, **La Chapelle**, **La Chastre** : voir **Chambre**, **Chapelle**, etc.

La Chaussée : voir **Nivelle**.

La Croze : voir **Veissières.**

La Fare, La Fayette, La Fontaine, La Fosse: voir **Fare, Fayette, Fontaine, Fosse.**

La Hire : voir **Hire.**

Lainé ou **Lainez** (Alexandre), né dans le Hainaut en 1650; poète singulier, dont on a recueilli un petit nombre de vers heureux. Un homme qui s'est donné la peine de faire élever à grands frais un Parnasse en bronze, couvert de figures en relief de tous les poëtes et musiciens dont il s'est avisé[1], a mis ce Lainé au rang des plus illustres. Les seuls vers délicats qu'on ait de lui sont ceux qu'il fit pour Mme Martel :

> Le tendre Apelle un jour, dans ces jeux si vantés
> Qu'Athènes sur ses bords consacrait à Neptune,
> Vit au sortir de l'onde éclater cent beautés ;
> Et, prenant un trait de chacune,
> Il fit de sa Vénus le portrait immortel.
> Hélas ! s'il avait vu l'adorable Martel,
> Il n'en aurait employé qu'une.

On ne sait pas que ces vers sont une traduction un peu longue de ce beau morceau de l'Arioste :

> *Non avea da torre altra, che costei,*
> *Che tutte le bellezze erano in lei*[2].
> (C. XI, ott. LXXI.)

Mort en 1710.

Lainet ou **Lénet** (Pierre), conseiller d'État, natif de Dijon[3], attaché au grand Condé, a laissé des Mémoires sur la guerre civile. Tous les Mémoires de ce temps sont éclaircis et justifiés les uns par les autres. Ils mettent la vérité de l'histoire dans le plus grand jour ...

La Loubère : voir **Loubère.**

La Mare : voir **Mare.**

Lambert (Anne-Thérèse **de Marguenat de Courcelles,** marquise **de**), née en 1647, dame de beaucoup d'esprit, a laissé quelques écrits d'une morale utile et d'un style agréable. Son *Traité de l'amitié* fait voir qu'elle méritait d'avoir des amis. Le nombre des dames qui ont illustré ce beau siècle est une des grandes preuves des progrès de l'esprit humain.

> *Le donne son venute in eccelenza*
> *Di ciascun' arte ove hanno posto cura*[4].
> (Orl. fur, c. xx, ott. 2.)

Morte à Paris en 1733.

La Monnoye : voir **Monnoye.**

1. Titon du Tillet, maître d'hôtel de la duchesse de Bourgogne, auteur de la *Description du Parnasse français exécuté en bronze*, 1727.

2. « Il n'aurait pas eu à prendre d'autre qu'elle, parce qu'en elle toutes les beautés étaient réunies. »

3. Pierre Lénet est mort à Paris en 1671.

4. « Les dames sont belles d'excellence. dans chacun des arts où elles s'appliquent. »

La Mothe Le Vayer : voir **Vayer.**

La Motte Houdard : voir **Motte.**

Lamy (Bernard), né au Mans en 1645 ; de l'Oratoire; savant dans plus d'un genre. Il composa ses *Éléments de mathématiques* dans un voyage qu'il fit à pied de Grenoble à Paris. Mort en 1715.

Lancelot (Claude), né à Paris en 1616. Il eut part à des ouvrages très utiles[1] que firent les solitaires de Port-Royal pour l'éducation de la jeunesse. Mort en 1695.

La Placette : voir **Placette.**

La Porte : voir **Porte.**

La Quintinie : voir **Quintinie.**

La Rochefoucauld : voir **Rochefoucauld.**

La Rue : voir **Rue.**

Larrey (Isaac de), né en Normandie en 1638. Son *Histoire d'Angleterre* fut estimée avant celle de Rapin de Thoyras ; et son *Histoire de Louis XIV* ne le fut jamais. Mort à Berlin en 1719.

Launay (François **de**), né à Angers en 1612, jurisconsulte et homme de lettres. Il fut le premier qui enseigna le droit français à Paris. Mort en 1693 [2].

Launoy (Jean de), né en Normandie en 1603, docteur en théologie, savant laborieux et critique intrépide. Il détrompa de plusieurs erreurs, et surtout de l'existence de plusieurs saints[3]. On sait qu'un curé de Saint-Eustache disait : *Je lui fais toujours de profondes révérences de peur qu'il ne m'ôte mon saint Eustache.* Mort en 1678.

Laurière (Eusèbe-Jacob de), né à Paris en 1659, avocat. Personne n'a plus approfondi la jurisprudence et l'origine des lois; c'est lui qui dressa le plan du *Recueil des ordonnances*, ouvrage immense qui signale le règne de Louis XIV. C'est un monument de l'inconstance des choses humaines. Un recueil d'ordonnances n'est que l'histoire des variations. Mort en 1728.

Le Bœuf, Le Bossu, Le Brun : voir **Bœuf,** etc.

Leclerc (Jean), né à Genève en 1657, mais originaire de Beauvais. Il n'était pas le seul savant de sa famille, mais il était le plus savant. Sa *Bibliothèque universelle*, dans laquelle il imita la *République des lettres* de Bayle, est son meilleur ouvrage. Son plus grand mérite est d'avoir approché de Bayle, qu'il a combattu souvent. Il a beaucoup plus écrit que ce grand homme ; mais il n'a pas connu comme lui l'art de plaire et d'instruire, qui est si au-dessus de la science[4]. Mort à Amsterdam en 1736.

Le Cointe, Le Fèvre (Tanneguy et Anne), **Le Gendre, Le Grand, Le Laboureur, Le Long** : voir **Cointe** (**Le**), **Fèvre** (**Le**), etc.

1. Entre autres, ceux des *méthodes latine, grecque, italienne, espagnole*, et au fameux *Jardin des Racines grecques*, 1657. Il composa aussi avec Arnauld une *Grammaire générale et raisonnée*.

2. Voir plus haut, p. 553, n. 3 et 4.

3. Voir plus haut, p. 637, n. 2 et 3.

4. Jean Le Clerc est un des plus grands érudits du dix-septième siècle. Il a composé plus de soixante-dix ouvrages d'histoire générale ou ecclésiastique, d'exégèse biblique, de philosophie, de polémique, de physique, et de nombreuses éditions d'auteurs sacrés ou profanes, grecs et latins.

Lémery (Nicolas), né à Rouen en 1645, fut le premier chimiste raisonnable, et le premier qui ait donné une *Pharmacopée universelle*. Mort en 1715.

Le Moine, Le Nain : voir **Moine, Nain.**

Lenet : voir **Lainet.**

Lenfant (Jacques), né en Beauce en 1661, pasteur calviniste à Berlin. Il contribua plus que personne à répandre les grâces et la force de la langue française aux extrémités de l'Allemagne. Son *Histoire du concile de Constance*, bien faite et bien écrite, sera jusqu'à la dernière postérité un témoignage du bien et du mal qui peuvent résulter de ces grandes assemblées, et que du sein des passions, de l'intérêt, et de la cruauté même, il peut encore sortir de bonnes lois. Mort en 1728.

Le Quien, Le Sage, Le Tourneux, Le Vassor, Le Vayer, L'Hospital : voir **Quien**, etc.

Lhuilliez : voir **Chapelle.**

Lions (Jean **des**), né à Pontoise en 1615, docteur de Sorbonne, homme singulier, auteur de plusieurs ouvrages polémiques. Il voulut prouver que les réjouissances à la fête des Rois sont des profanations, et que le monde allait bientôt finir. Mort en 1700.

L'Isle (Guillaume **de**), né à Paris en 1675, a réformé la géographie, qui aura longtemps besoin d'être perfectionnée. C'est lui qui a changé toute la position de notre hémisphère en longitude. Il a enseigné à Louis XV la géographie, et n'a point fait de meilleur élève. Ce monarque a composé, après la mort de son maître, un *Traité du cours de tous les fleuves*[1]. Guillaume de l'Isle est le premier qui ait eu le titre de premier géographe du roi. Mort en 1726.

Long (Jacques **Le**), né à Paris en 1655 ; de l'Oratoire. Sa *Bibliothèque historique de la France* est d'une grande recherche et d'une grande utilité, à quelques fautes près. Mort en 1721.

Longepierre (**Hilaire-Bernard de Requeleyne**, baron **de**), né en Bourgogne en 1658. Il possédait toutes les beautés de la langue grecque, mérite très rare en ce temps-là : on a de lui des traductions en vers d'Anacréon, Sapho, Bion et Moschus. Sa tragédie de *Médée*, quoique inégale et trop remplie de déclamations, est fort supérieure à celle de Pierre Corneille; mais la *Médée* de Corneille n'était pas de son bon temps. Longepierre fit beaucoup d'autres tragédies d'après les poètes grecs, et il les imita en ne mêlant point l'amour à ces sujets sévères et terribles; mais aussi il les imita dans la prolixité des lieux communs et dans le vide d'action et d'intrigue, et ne les égala point dans la beauté de l'élocution, qui fait le grand mérite des poètes. Il n'a donné au théâtre que *Médée* et *Électre*[2]. Mort en 1721.

Longuerue (**Louis du Four de**), né à Charleville en 1652, abbé du Jard : il savait, outre les langues savantes, toutes celles de l'Europe. Apprendre plusieurs langues médiocrement, c'est le fruit du travail de quelques années; parler purement et éloquemment la

1. « Cet ouvrage, imprimé dès 1718, paraît, dit M. Renouard, n'être que la copie des leçons du maître. » Beuchot.

2. Et *Sésostris*, en 1695.

sienne, le travail de toute la vie. Il savait l'histoire universelle ; et on prétend qu'il composa de mémoire la description historique et géographique de la France ancienne et moderne. Mort vers l'an 1733.

Longueval (Jacques), né en 1681, jésuite. Il a fait huit volumes de l'*Histoire de l'Église gallicane*, continuée par le P. Fontenay. Mort en 1735.

Loubère (Simon **de La**), né à Toulouse en 1642, et envoyé à Siam en 1687. On a de lui des mémoires de ce pays, meilleurs que ses sonnets et ses odes. Mort en 1729.

Il y a un jésuite du même pays et du même nom, savant mathématicien[1], mais qui n'est plus connu que pour avoir voulu partager avec Pascal la gloire d'avoir résolu les problèmes sur la cycloïde.

Mabillon (Jean), né en Champagne en 1632, bénédictin. C'est lui qui, étant chargé de montrer le trésor de Saint-Denis, demanda à quitter cet emploi, *parce qu'il n'aimait pas à mêler la fable avec la vérité*. Il a fait de profondes recherches. Colbert l'employa à rechercher les anciens titres. Mort en 1707.

Maignan (Emmanuel), né à Toulouse en 1601, minime ; l'un de ceux qui ont appris les mathématiques sans maître; professeur de mathématiques à Rome, où il y a toujours eu depuis un professeur minime français. Mort à Toulouse en 1676.

Maillet (Benoît **de**), consul au grand Caire. On a de lui des lettres instructives sur l'Égypte, et des ouvrages manuscrits d'une philosophie hardie. L'ouvrage intitulé *Telliamed* est de lui, ou du moins a été fait d'après ses idées. On y trouve l'opinion que la terre a été toute couverte d'eau, opinion adoptée par M. de Buffon, qui l'a fortifiée de preuves nouvelles; mais ce n'est et ce ne sera longtemps qu'une opinion. Il est même certain qu'il existe de grands espaces où l'on ne trouve aucun vestige du séjour des eaux ; d'autres où l'on n'aperçoit que des dépôts laissés par les eaux terrestres. Mort en 1738.

Maimbourg (Louis), jésuite, né en 1610. Il y a encore quelques-unes de ses histoires qu'on ne lit pas sans plaisir. Il eut d'abord trop de vogue, et on l'a trop négligé ensuite. Ce qui est singulier, c'est qu'il fut obligé de quitter les jésuites pour avoir écrit en faveur du clergé de France. Mort à Saint-Victor en 1686.

Maintenon (**Françoise d'Aubigné Scarron**, marquise **de**)[2]. Elle est auteur, comme madame de Sévigné, parce qu'on a imprimé ses lettres après sa mort. Les unes et les autres sont écrites avec beaucoup d'esprit, mais avec un esprit différent. Le cœur et l'imagination ont dicté celles de madame de Sévigné ; elles ont plus de gaieté, plus de liberté : celles de madame de Maintenon sont plus contraintes ; il semble qu'elle ait toujours prévu qu'elles seraient un jour publiques. Madame de Sévigné, en écrivant à sa fille, n'écrivait que pour sa fille. On trouve quelques anecdotes dans les unes et dans

1. Antoine de la Loubère (1600-1664). | 2. Née à Niort en l'année 1635

les autres. On voit par celles de madame de Maintenon qu'elle avait épousé Louis XIV; qu'elle influait dans les affaires d'État, mais qu'elle ne les gouvernait pas; qu'elle ne pressa point la révocation de l'édit de Nantes et ses suites [1], mais qu'elle ne s'y opposa point; qu'elle prit le parti des molinistes, parce que Louis XIV l'avait pris, et qu'ensuite elle s'attacha à ce parti [2]; que Louis XIV, sur la fin de sa vie, portait des reliques et beaucoup d'autres particularités. Mais les connaissances qu'on peut puiser dans ce recueil sont trop achetées par la quantité de lettres inutiles qu'il renferme, défaut commun à tous ces recueils. Si l'on n'imprimait que l'utile, il y aurait cent fois moins de livres. Morte à Saint-Cyr en 1719.

Un nommé La Beaumelle, qui a été précepteur à Genève, a fait imprimer des *Mémoires de Maintenon* remplis de faussetés.

Malebranche (Nicolas), né à Paris en 1638; de l'Oratoire; l'un des plus profonds méditatifs qui aient jamais écrit. Animé de cette imagination forte qui fait plus de disciples que la vérité, il en eut : de son temps il y avait des *malebranchistes*. Il a montré admirablement les erreurs des sens et de l'imagination; et quand il a voulu sonder la nature de l'âme, il s'est perdu dans cet abîme comme les autres. Il est, ainsi que Descartes, un grand homme avec lequel on apprend bien peu de chose, et il n'était pas un grand géomètre comme Descartes. Mort en 1715.

Malezieu (Nicolas), né à Paris en 1659. Les *Éléments de géométrie du duc de Bourgogne* sont les leçons qu'il donna à ce prince. Il se fit une réputation par sa profonde littérature. Madame la duchesse du Maine fit sa fortune [3]. Mort en 1727.

Malleville (Claude de), l'un des premiers académiciens. Le seul sonnet de *la belle Matineuse* en fit un homme célèbre. On ne parlerait pas aujourd'hui d'un tel ouvrage; mais le bon en tout genre était alors aussi rare qu'il est devenu commun depuis. Mort en 1647.

Marca (Pierre de), né en 1594. Étant veuf et ayant plusieurs enfants, il entra dans l'Église, et fut nommé à l'archevêché de Paris. Son livre de *la Concorde de l'empire et du sacerdoce* est estimé. Mort en 1662.

Mare (Nicolas de La), né à Paris en 1641 [4], commissaire au Châtelet. Il a fait un ouvrage qui était de son ressort, l'*Histoire de la police*. Il n'est bon que pour les Parisiens, et meilleur à consulter qu'à lire. Il eut pour récompense une part sur le produit de la Comédie, dont il ne jouit jamais; il aurait autant valu assigner aux comédiens une pension sur les gages du guet [5].

Marolles (Michel de), né en Touraine en 1600, fils du célèbre Claude de Marolles, capitaine des cent Suisses, connu par son combat singulier à la tête de l'armée de Henri IV contre Marivault. Michel,

1. Voir plus haut, page 651, note 3.
2. Voy. p. 700-703, 720-723.
3. Voy. p. 570 et 730.
4. En 1639. Mort en 1723.
5. Le *Guet* : « espèce de milice établie pour la garde et la sûreté de Paris » pendant la nuit. Il y avait le guet à pied et le guet à cheval, qui se composait en tout, au XVIII[e] siècle, de 332 hommes. (*Dict. de Trévoux*.)

abbé de Villeloin, composa soixante-neuf ouvrages, dont plusieurs étaient des traductions très utiles dans leur temps[1]. Mort en 1681.

Marsais (César **Chesneau du**), né à Marseille en 1676. Personne n'a connu mieux que lui la métaphysique de la grammaire; personne n'a plus approfondi les principes des langues. Son livre des *Tropes* est devenu insensiblement nécessaire, et tout ce qu'il a écrit sur la grammaire mérite d'être étudié. Il y a dans le grand *Dictionnaire encyclopédique* beaucoup d'articles de lui, qui sont d'une grande utilité. Il était du nombre de ces philosophes obscurs dont Paris est plein, qui jugent sainement de tout, qui vivent entre eux dans la paix et dans la communication de la raison, ignorés des grands, et très redoutés de ces charlatans en tout genre qui veulent dominer sur les esprits. La foule de ces hommes sages est une suite de l'esprit du siècle. Mort en 1756.

Marsollier (Jacques), né à Paris en 1647, chanoine régulier de Sainte-Geneviève, connu par plusieurs histoires[2] bien écrites. Mort en 1724.

Martignac (Étienne **Algui de**), né en 1628, le premier qui donna une traduction supportable en prose de Virgile, d'Horace, etc. Je doute qu'on les traduise jamais heureusement en vers. Ce ne serait pas assez d'avoir leur génie : la différence des langues est un obstacle presque invincible. Mort en 1698.

Mascaron (Jules), de Marseille, né en 1634, évêque de Tulle, et puis d'Agen. Ses oraisons funèbres balancèrent d'abord celles de Bossuet; mais aujourd'hui elles ne servent qu'à faire valoir combien Bossuet était un grand homme. Mort en 1703.

Massillon (Jean-Baptiste), né en Provence en 1663; de l'Oratoire; évêque de Clermont; le prédicateur qui a le mieux connu le monde; plus fleuri que Bourdaloue, plus agréable, et dont l'éloquence sent l'homme de cour, l'académicien et l'homme d'esprit; de plus philosophe modéré et tolérant. Mort en 1742.

Maucroix (François **de**), né à Noyon en 1619, historien poète et littérateur. On a retenu quelques-uns de ses vers, tels que ceux-ci, qu'il fit à l'âge de plus de quatre-vingts ans :

> Chaque jour est un bien que du ciel je reçoi ;
> Jouissons aujourd'hui de celui qu'il nous donne :
> Il n'appartient pas plus aux jeunes gens qu'à moi,
> Et celui de demain n'appartient à personne.

Mort en 1708.

Maynard (François), président d'Aurillac, né à Toulouse vers 1582. On peut le compter parmi ceux qui ont annoncé le siècle de Louis XIV. Il reste de lui un assez grand nombre de vers heureux purement écrits. C'est un des auteurs qui se sont plaints le plus de la mauvaise fortune attachée aux talents. Il ignorait que le succès

1. Voy. Sainte-Beuve, *Lundis*, t. XIV.

2. L'*Histoire de l'origine des dîmes, bénéfices et autres biens temporels de l'Église* (1689); l'*Histoire de l'Inquisition ;* la *Vie de saint François de Sales*, la *Vie de Rancé*, etc.

d'un bon ouvrage est la seule récompense digne d'un artiste; que, si les princes et les ministres veulent se faire honneur en récompensant cette espèce de mérite, il y a plus d'honneur encore d'attendre ces faveurs sans les demander; et que si un bon écrivain ambitionne la fortune, il doit la faire soi-même.

Rien n'est plus connu que son beau sonnet[1] pour le cardinal de Richelieu; et cette réponse dure du ministre, ce mot cruel, *Rien*[2]. Le président Maynard, retiré enfin à Aurillac, fit ces vers, qui méritent autant d'être connus que son sonnet :

Par votre humeur le monde est gouverné;
Vos volontés font le calme et l'orage;
Vous vous riez de me voir confiné,
Loin de la cour, dans mon petit ménage :
Mais n'est-ce rien que d'être tout à soi,
De n'avoir point le fardeau d'un emploi,
D'avoir dompté la crainte et l'espérance ?
Ah ! si le ciel, qui me traite si bien,
Avait pitié de vous et de la France,
Votre bonheur serait égal au mien[3] !

Depuis la mort du cardinal, il dit dans d'autres vers que le tyran est mort, et qu'il n'en est pas plus heureux. Si le cardinal lui avait fait du bien, ce ministre eût été un dieu pour lui : il n'est un tyran que parce qu'il lui donna rien. C'est trop ressembler à ces mendiants qui appellent les passants *monseigneur*, et qui les maudissent s'ils n'en reçoivent point d'aumône. Les vers de Maynard étaient fort beaux. Il eût été plus beau de passer sa vie sans demander et sans murmurer. L'épitaphe qu'il fit pour lui-même est dans la bouche de tout le monde :

Las d'espérer et de me plaindre
Des muses, des grands et du sort,
C'est ici que j'attends la mort,
Sans la désirer ni la craindre.

Les deux derniers vers sont la traduction de cet ancien vers latin :

Summum nec metuas diem, nec optes.
(MARTIAL, *lib.* X, *epigr.* 47, *v.* 13.)

La plupart des beaux vers de morale sont des traductions. Il est bien commun de ne pas désirer la mort, il est bien rare de ne pas la craindre, et il eût été grand de ne pas seulement songer s'il y a des grands au monde. Mort en 1646.

Ménage (Gilles), d'Angers, né en 1613. Il a prouvé qu'il est plus aisé de faire des vers en italien qu'en français. Ses vers italiens sont

1. « C'est, non pas un sonnet, mais une épigramme de vingt vers qui commence par : *Armand, l'âge affaiblit mes yeux.* » (Note de Beuchot.)

2. La pièce de Maynard finissait ainsi : « Mais s'il demande à quel emploi || Tu m'as occupé dans le monde || Et quels biens j'ai reçus de toi. || Que veux-tu que je lui réponde ? »

3. Cette pièce, dit Beuchot, se lit très différemment dans les *Œuvres de Maynard*, 1646, in-4°, p. 31.

estimés, même en Italie; et notre langue doit beaucoup à ses recherches[1]. Il était savant en plus d'un genre. Sa *Requête des dictionnaires* l'empêcha d'entrer à l'Académie. Il adressa au cardinal Mazarin, sur son retour en France, une pièce latine où l'on trouve ce vers :

Et puto tam viles despicis ipse togas.

Le Parlement, qui après avoir mis à prix la tête du cardinal, l'avait complimenté, se crut désigné par ce vers, et voulut sévir contre l'auteur; mais Ménage prouva au Parlement que *toga* signifiait un habit de cour. Mort en 1692. La Monnoye[2] a augmenté et rectifié le *Menagiana*.

Ménestrier (Claude-François), né en 1631, a beaucoup servi à la science du blason, des emblèmes et des devises. Mort en 1705.

Méry (Jean), né en Berri en 1645, l'un de ceux qui ont le plus illustré la chirurgie. Il a laissé des observations utiles. Mort en 1722.

Mézeray (François-Eudes **de**), né à Argentan[3], en Normandie, en 1610. Son *Histoire de France* est très connue; ses autres écrits le sont moins. Il perdit ses pensions pour avoir dit ce qu'il croyait la vérité. D'ailleurs, plus hardi qu'exact, et inégal dans son style. Son nom de famille était Eudes; il était frère du père Eudes, fondateur de la congrégation très répandue, et très peu connue, des Eudistes. Mort en 1683.

Mimeures (le marquis **de**), menin[4] de Monseigneur, fils de Louis XIV. On a de lui quelques morceaux de poésies qui ne sont pas inférieures à celles de Racan et de Maynard : mais comme ils parurent dans un temps où le bon était très rare, et le marquis de Mimeures dans un temps où l'art était perfectionné, ils eurent beaucoup de réputation, et à peine fut-il connu. Son *Ode à Vénus*, imitée d'Horace, n'est pas indigne de l'original[5].

Moine (Pierre **Le**), jésuite, né en 1602. Sa *Dévotion aisée* le rendit ridicule; mais il eût pu se faire un grand nom par sa *Louisiade*[6]. Il avait une prodigieuse imagination. Pourquoi donc ne réussit-il pas? C'est qu'il n'avait ni goût, ni connaissance du génie de sa langue, ni des amis sévères. Mort en 1671.

Molière (Jean-Baptiste Poquelin **de**), né à Paris en 1620, le meilleur des poètes comiques de toutes les nations. Cet article a engagé[7] à relire les poètes comiques de l'antiquité. Il faut avouer que si l'on compare l'art et la régularité de notre théâtre avec ces scènes décousues des anciens, ces intrigues faibles, cet usage grossier de faire annoncer par des acteurs, dans des monologues froids et sans vraisemblance, ce qu'ils ont fait et ce qu'ils veulent faire, il faut avouer, dis-je, que Molière a tiré la comédie du chaos, ainsi que Corneille en a tiré la tragédie, et que les Français ont été supérieurs

1. Bayle aussi l'appelle le *Varron* de son siècle. La science philologique de Ménage, quoique remarquable pour le temps, est trop souvent fantaisiste.
2. Voir plus loin.
3. Près d'Argentan.
4. *Menins*, de l'espagnol *meninos*, mignons, favoris : « jeunes enfants de qualité qu'on met auprès des princes pour être assidus à leur faire la cour et à être élevés avec eux. » *Dict. de Trévoux*.
5. Né à Dijon en 1659, mort en 1719.
6. Épopée sur saint Louis (1658).
7. A engagé l'auteur, Voltaire.

en ce point à tous les peuples de la terre. Molière avait d'ailleurs une autre sorte de mérite que ni Corneille, ni Racine, ni Boileau, ni La Fontaine, n'avaient pas. Il était philosophe, et il l'était dans la théorie et dans la pratique. C'est à ce philosophe que l'archevêque de Paris, Harlay, si décrié pour ses mœurs, refusa les vains honneurs de la sépulture : il fallut que le roi engageât ce prélat à souffrir que Molière fût enterré secrètement dans le cimetière de la petite chapelle de Saint-Joseph, rue Montmartre. Mort en 1673.

On s'est piqué à l'envi, dans quelques dictionnaires nouveaux, de décrier les vers de Molière en faveur de sa prose, sur la parole de l'archevêque de Cambrai, Fénelon, qui semble en effet donner la préférence à la prose de ce grand comique, et qui avait ses raisons pour n'aimer que la prose poétique; mais Boileau ne pensait pas ainsi. Il faut convenir qu'à quelques négligences près, négligences que la comédie tolère, Molière est plein de ces vers admirables qui s'impriment facilement dans la mémoire. *Le Misanthrope*, *les Femmes savantes*, le *Tartuffe* sont écrits comme les *Satires* de Boileau. *L'Amphitryon* est un recueil d'épigrammes et de madrigaux faits avec un art qu'on n'a point imité depuis. La bonne poésie est à la bonne prose ce que la danse est à une simple démarche noble, ce que la musique est au récit ordinaire, ce que les couleurs d'un tableau sont à des dessins au crayon. De là vient que les Grecs et les Romains n'ont jamais eu de comédie en prose.

Mongault (l'abbé)[1]. La meilleure traduction qu'on ait faite des lettres de Cicéron est de lui. Elle est enrichie de notes judicieuses et utiles. Il avait été précepteur du fils du duc d'Orléans, régent du royaume, et mourut, dit-on, de chagrin de n'avoir pu faire auprès de son élève la même fortune que l'abbé Dubois. Il ignorait apparemment que c'est par le caractère, et non par l'esprit, que l'on fait fortune.

Monnoye (Bernard **de La**), né à Dijon en 1641, excellent littérateur. Il fut le premier qui remporta le prix de poésie à l'Académie française; et même son poème du *Duel aboli*, qui remporta ce prix, est, à peu de chose près, un des meilleurs ouvrages de poésie qu'on ait faits en France. Mort en 1728. Je ne sais pourquoi le docteur de Sorbonne Ladvocat, dans son *Dictionnaire*, dit que les *Noëls* de La Monnoye, en patois bourguignon, sont ce qu'il a fait de mieux : est-ce parce que la Sorbonne, qui ne sait pas le patois bourguignon, a fait un décret contre ce livre sans l'entendre ?

Montesquieu (Charles **de Secondat**, baron **de la Brède** et **de**), président au parlement de Bordeaux, né en 1689, donna à l'âge de trente-deux ans les *Lettres persanes*, ouvrage de plaisanterie plein de traits qui annoncent un esprit plus solide que son livre. C'est une imitation du *Siamois*[2] de Dufresny et de l'*Espion turc*[3], mais imitation qui fait voir comment ces originaux devaient être écrits. Ces ouvrages, d'ordinaire, ne réussissent qu'à la faveur de l'air étranger ; on met avec succès dans la bouche d'un Asiatique la satire

1. Né à Paris en 1674, mort en 1746.
2. *Les Amusements sérieux et comiques* (1705).
3. *L'Espion turc à Francfort*, 1741, attribué au comte de Vitt.

de notre pays, qui serait moins bien accueillie dans la bouche d'un compatriote : ce qui est commun par soi-même devient alors singulier. Le génie qui règne dans les *Lettres persanes* ouvrit au président de Montesquieu les portes de l'Académie française, quoique l'Académie fût maltraitée dans son livre ; mais en même temps la liberté avec laquelle il parle du gouvernement et des abus de la religion lui attira une exclusion de la part du cardinal de Fleury. Il prit un tour très adroit pour mettre le ministre dans ses intérêts ; il fit faire en peu de jours une nouvelle édition de son livre[1], dans laquelle on retrancha ou on adoucit tout ce qui pouvait être condamné par un cardinal et par un ministre. M. de Montesquieu porta lui-même l'ouvrage au cardinal, qui ne lisait guère et qui en lut une partie. Cet air de confiance, soutenu par l'empressement de quelques personnes de crédit, ramena le cardinal, et Montesquieu entra dans l'Académie.

Il donna ensuite le traité sur *la Grandeur et la décadence des Romains*, matière usée, qu'il rendit neuve par des réflexions très fines et des peintures très fortes : c'est une histoire politique de l'empire romain. Enfin on vit son *Esprit des lois*. On a trouvé dans ce livre beaucoup plus de génie que dans Grotius et dans Pufendorff[2]. On se fait quelque violence pour lire ces auteurs ; on lit l'*Esprit des lois* autant pour son plaisir que pour son instruction. Ce livre est écrit avec autant de liberté que les *Lettres persanes ;* et cette liberté n'a pas peu servi au succès : elle lui attira des ennemis qui augmentèrent sa réputation, par la haine qu'ils inspiraient contre eux : ce sont ces hommes, nourris dans les factions obscures des querelles ecclésiastiques, qui regardent leurs opinions comme sacrées, et ceux qui les méprisent comme sacrilèges. Ils écrivirent violemment contre le président de Montesquieu : ils engagèrent la Sorbonne à examiner son livre, mais le mépris dont ils furent couverts arrêta la Sorbonne. Le principal mérite de l'*Esprit des lois* est l'amour des lois qui règne dans cet ouvrage ; et cet amour des lois est fondé sur l'amour du genre humain. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que l'éloge qu'il fait du gouvernement anglais est ce qui a plu davantage en France. La vive et piquante ironie qu'on y trouve contre l'Inquisition a charmé tout le monde, hors les inquisiteurs ; ses réflexions, presque toujours profondes, sont appuyées d'exemples tirés de l'histoire de toutes les nations. Il est vrai qu'on lui a reproché de prendre trop souvent des exemples dans de petites nations sauvages, et presque inconnues, sur les relations trop suspectes des voyageurs. Il ne

1. Cette anecdote a été contestée (voy. l'édit. Laboulaye, t. I, et Vian, *Hist. de Montesquieu*) ; mais il est possible que Montesquieu ait fait imprimer hâtivement des « cartons » pour satisfaire le cardinal.

2. Hugues de Groot, dit Grotius, érudit théologien et jurisconsulte hollandais, né à Delft, en 1583, mort en 1645. Son grand ouvrage de droit politique est le *De Jure belli et pacis*, 1625, souvent réédité avec les notes de divers commentateurs. — Samuel, baron de Pufendorff, historien et jurisconsulte allemand, né près de Chemnitz (Saxe) en 1632, mort en 1694. Ses principaux ouvrages de droit politique sont le *De Jure naturæ gentium*, 1672, et le *De Officiis hominis et civis*, 1673, souvent réédités et très étudiés par les spécialistes.

cite pas toujours avec beaucoup d'exactitude; il fait dire, par exemple[1], à l'auteur du *Testament politique* attribué au cardinal de Richelieu[2] que *s'il se trouve dans le peuple quelque malheureux honnête homme, il ne faut pas s'en servir*. Le *Testament politique* dit seulement, à l'endroit cité, qu'il vaut mieux se servir des hommes riches et bien élevés, parce qu'ils sont moins corruptibles. Montesquieu s'est trompé dans d'autres citations, jusqu'à dire que François Ier (qui n'était pas né lorsque Christophe Colomb découvrit l'Amérique) avait refusé les offres de Christophe Colomb[3]. Le défaut continuel de méthode dans cet ouvrage, la singulière affectation de ne mettre souvent que trois ou quatre lignes dans un chapitre, et encore de ne faire de ces quatre lignes qu'une plaisanterie, ont indisposé beaucoup de lecteurs; on s'est plaint de trouver trop souvent des saillies où l'on attendait des raisonnements; on a reproché à l'auteur d'avoir trop donné d'idées douteuses pour des idées certaines; mais s'il n'instruit pas toujours son lecteur, il le fait toujours penser; et c'est là un très grand mérite. Ses expressions vives et ingénieuses, dans lesquelles on trouve l'imagination de Montaigne, son compatriote, ont contribué surtout à la grande réputation de l'*Esprit des lois;* les mêmes choses dites par un homme savant, et même plus savant que lui, n'auraient pas été lues. Enfin, il n'y a guère d'ouvrages où il y ait plus d'esprit, plus d'idées profondes, plus de choses hardies, et où l'on trouve plus à s'instruire, soit en approuvant ses opinions, soit en les combattant. On doit le mettre au rang des livres originaux qui ont illustré le siècle de Louis XIV[4], et qui n'ont aucun modèle dans l'antiquité.

Il est mort en 1755, en philosophe, comme il avait vécu.

Montfaucon (Bernard **de**), né en 1655, bénédictin, l'un des plus savants antiquaires de l'Europe. Mort en 1741.

Montfaucon de Villars: voir **Villars**.

Montpensier (Anne-Marie-Louise **d'Orléans**), connue sous le nom de Mademoiselle, fille de Gaston d'Orléans, née à Paris en 1627. Ses *Mémoires* sont plus d'une femme occupée d'elle que d'une princesse témoin de grands événements; mais il s'y trouve des choses très curieuses; on a aussi quelques petits romans d'elle qu'on ne lit guère. Les princes, dans leurs écrits, sont au rang des autres hommes. Si Alexandre et Sémiramis avaient fait des ouvrages ennuyeux, ils seraient négligés. On trouve plus aisément des courtisans que des lecteurs. Morte en 1693.

Montreuil (Mathieu **de**), né à Paris en 1621[5], l'un de ces écrivains agréables et faciles dont le siècle de Louis XIV a produit un grand nombre, et qui n'ont pas laissé de réussir dans le genre médiocre. Il y a peu de vrais génies, mais l'esprit du temps et l'imitation ont fait beaucoup d'auteurs agréables. Mort à Aix[6] en 1692.

1. Dans l'*Esprit des lois*, III, v.
2. Voir plus bas, p. 819 et 820.
3. *Esprit des lois*, XXI, XXII.
4. A condition de prolonger le siècle de Louis XIV jusqu'en 1748, date où parut l'*Esprit des lois* de Montesquieu.
5. En 1620.
6. A Valence. Montreuil a fait des vers publiés dans les recueils du temps et réunis en 1666, et des lettres qui ont

Moréri (Louis), né en Provence en 1643. On ne s'attendait pas que l'auteur du *Pays d'amour*, et le traducteur de Rodriguez[1], entreprît dans sa jeunesse le premier dictionnaire de faits qu'on eût encore vu[2]. Ce grand travail lui coûta la vie. L'ouvrage, réformé et très augmenté[3], porte encore son nom, et n'est plus de lui. C'est une ville nouvelle bâtie sur le plan ancien. Trop de généalogies suspectes ont fait tort surtout à cet ouvrage si utile. Mort en 1680. On a fait des suppléments remplis d'erreurs.

Morin (Michel-Jean-Baptiste), né en Beaujolais en 1583, médecin, mathématicien et, par les préjugés du temps, astrologue. Il tira l'horoscope de Louis XIV. Malgré cette charlatanerie, il était savant. Il proposa d'employer les observations de la lune à la détermination des longitudes en mer; mais cette méthode exigeait dans les tables des mouvements de cette planète ce degré d'exactitude que les travaux réunis des premiers géomètres de ce siècle ont pu à peine leur donner. Voyez l'article Cassini. Mort en 1656.

Morin (Jean), né à Blois en 1591, très savant dans les langues orientales et dans la critique[4]. Mort à l'Oratoire en 1659.

Morin (Simon), né en Normandie en 1623. On ne parle ici de lui que pour déplorer sa fatale folie et celle de Desmarets-Saint-Sorlin, son accusateur. Saint-Sorlin fut un fanatique qui en dénonça un autre. Morin, qui ne méritait que les Petites-Maisons, fut brûlé vif en 1663, avant que la philosophie eût fait assez de progrès pour empêcher les savants de dogmatiser, et les juges d'être si cruels[5].

Motte-Houdart (Antoine **de La**), né à Paris en 1672, célèbre par sa tragédie d'*Inès de Castro*, l'une des plus intéressantes qui soient restées au théâtre, par de très jolis opéras, et surtout par quelques odes qui lui firent d'abord une grande réputation : il y a presque autant de choses que de vers; il est philosophe et poète. Sa prose est encore très estimée. Il fit les discours du marquis de Mimeures[6] et du cardinal Dubois, lorsqu'ils furent reçus à l'Académie française; le manifeste de la guerre de 1718 et le discours que prononça le cardinal de Tencin au petit concile d'Embrun[7]. Ce fait est mémorable : un archevêque condamne un évêque, et c'est un auteur d'opéras et de comédies qui fait le sermon de l'archevêque. Il avait beaucoup d'amis, c'est-à-dire qu'il y avait beaucoup de gens qui se

été jointes quelquefois à celles de Balzac et de Voiture. Voir *Œuvres poétiques de Boileau*, édit. Gazier, p. 70, n. 1.

1. Le jésuite espagnol Rodriguez (1526-1616), a composé une *Pratique de la perfection chrétienne*, souvent traduite et dans toutes les langues.

2. La première édition est de 1673. Il y avait eu, avant le *Moréri*, d'autres dictionnaires du même genre, entre autres celui de Juigné, en 1627.

3. Par Le Clerc, Goujet, Du Pin, Drouet et autres érudits.

4. Le P. Morin a été le précurseur de R. Simon dans l'exégèse hébraïque.

5. Cf. plus haut, p. 776. Ce Morin prétendait que J.-C. s'était incorporé en lui pour réformer l'Église. Il débita ses rêveries dans un petit livre intitulé *Pensées de Morin*. Desmarets était, lui aussi, un visionnaire. Il promettait à Louis XIV la gloire de détruire l'empire des Mahométans, et exposait beaucoup d'autres prophéties dans son livre intitulé : *Avis du Saint-Esprit au Roi*.

6. Voir plus haut, p. 798.

7. Voir plus haut, p. 712.

plaisaient dans sa société. Je l'ai vu mourir, sans qu'il y eût personne auprès de son lit, en 1731. L'abbé Trublet dit[1] qu'il y avait du monde; apparemment il y vint à d'autres heures que moi.

L'intérêt seul de la vérité oblige à passer ici les bornes ordinaires de ces articles[2].

Cet homme de mœurs si douces, et de qui jamais personne n'eut à se plaindre, a été accusé après sa mort, presque juridiquement, d'un crime énorme, d'avoir composé les horribles couplets qui perdirent Rousseau en 1710, et d'avoir conduit plusieurs années toute la manœuvre qui fit condamner un innocent. Cette accusation a d'autant plus de poids qu'elle est faite par un homme très instruit de cette affaire, et faite comme une espèce de testament de mort. Nicolas Boindin, procureur du roi des trésoriers de France, en mourant, en 1751, laisse un mémoire très circonstancié, dans lequel il charge, après plus de quarante années, La Motte-Houdart, de l'Académie française, Joseph Saurin, de l'Académie des sciences, et Malafaire, marchand bijoutier, d'avoir ourdi toute cette trame; et le Châtelet et le Parlement, d'avoir rendu consécutivement les jugements les plus injustes.

1° Si N. Boindin était en effet persuadé de l'innocence de Rousseau, pourquoi tant tarder à la faire connaître? pourquoi ne pas la manifester au moins immédiatement après la mort de ses ennemis? pourquoi ne pas donner ce mémoire écrit il y a plus de vingt années?

2° Qui ne voit clairement que le mémoire de Boindin est un libelle diffamatoire, et que cet homme haïssait également tous ceux dont il parle dans cette dénonciation faite à la postérité?

3° Il commence par des faits dont on connaît toute la fausseté. Il prétend que le comte de Nocé et M. Melon, secrétaire du régent, étaient les associés de Malafaire, petit marchand joaillier. Tous ceux qui les ont fréquentés savent que c'est une insigne calomnie; ensuite il confond M. La Faye, secrétaire du cabinet du roi, avec son frère le capitaine aux gardes. Enfin, comment peut-on imputer à un joaillier d'avoir eu part à toute cette manœuvre des couplets?

4° Boindin prétend que ce joaillier et Saurin le géomètre s'unirent avec La Motte pour empêcher Rousseau d'obtenir la pension de Boileau, qui vivait encore en 1710. Serait-il possible que trois personnes de professions si différentes se fussent unies et eussent médité ensemble une manœuvre si réfléchie, si infâme et si difficile, pour priver un citoyen, alors obscur, d'une pension qui ne vaquait pas, que Rousseau n'aurait pas eue, et à laquelle aucun de ces trois associés ne pouvait prétendre?

5° Après être convenu que Rousseau avait fait les cinq premiers couplets, suivis de ceux qui lui attirèrent sa disgrâce, il fait tomber sur La Motte-Houdart le soupçon d'une douzaine d'autres dans le même goût; et pour unique preuve de cette accusation, il dit que

1. *Mémoires pour servir à l'histoire de Fontenelle et de La Motte*, 1759.

2. On publiait en 1752 un *Mémoire pour servir à l'histoire des couplets de 1710 attribués faussement à La Motte*. Cette longue addition est de 1752.

ces douze couplets contre une douzaine de personnes qui devaient s'assembler chez M. de Villiers furent apportés par La Motte-Houdart lui-même chez le sieur de Villiers une heure après que Rousseau avait été informé que les intéressés devaient s'assembler dans cette maison. Or, dit-il, Rousseau n'avait pu en une heure de temps composer et transcrire ces vers diffamatoires : c'est La Motte qui les apporta, donc La Motte en est l'auteur. Au contraire, c'est, ce me semble, parce qu'il a la bonne foi de les apporter, qu'il ne doit pas être soupçonné de la scélératesse de les avoir faits. On les a jetés à sa porte, ainsi qu'à la porte de quelques autres particuliers. Il a ouvert le paquet ; il y a trouvé des injures atroces contre tous ses amis et contre lui-même ; il vient en rendre compte : rien n'a plus l'air de l'innocence.

6° Ceux qui s'intéressent à l'histoire de ce mystère d'iniquité doivent savoir que l'on s'assemblait depuis un mois chez M. de Villiers, et que ceux qui s'y assemblaient étaient pour la plupart les mêmes que Rousseau avait déjà outragés dans cinq couplets qu'il avait imprudemment récités à quelques personnes. Le premier même de ces douze nouveaux couplets marquait assez que les intéressés s'assemblaient tantôt au café, tantôt chez Villiers :

Sots assemblés chez de Villiers,
Parmi les sots troupe d'élite,
D'un vil café dignes piliers,
Craignez la fureur qui m'irrite.
Je vais vous poursuivre en tous lieux,
Vous noircir, vous rendre odieux ;
Je veux que partout l'on vous chante ;
Vous percer, et rire à vos yeux,
Est une douceur qui m'enchante.

7° Il est très faux que les cinq premiers couplets, reconnus pour être de Rousseau, ne fissent qu'effleurer le ridicule de cinq ou six particuliers, comme le dit le Mémoire ; on y voit les mêmes horreurs que dans les autres.

Que le bourreau par son valet
Fasse un jour serrer le sifflet
De Bérin et de sa séquelle ;
Que Pécourt, qui fait le ballet,
Ait le fouet au pied de l'échelle.

C'est là le style des cinq premiers couplets avoués par Rousseau. Certainement ce n'est pas là de la fine plaisanterie. C'est le même style de tous les couplets qui suivirent.

8° Quant aux derniers couplets sur le même air, qui furent en 1710 la matière du procès intenté à Saurin, de l'Académie des sciences, le Mémoire ne dit rien que ce que les pièces du procès ont appris depuis longtemps. Il prétend seulement que le malheureux qui fut condamné au bannissement pour avoir été suborné par Rousseau devait être condamné aux galères si, en effet, il avait été faux témoin. C'est en quoi le sieur Boindin se trompe, car, en premier

lieu, il eût été d'une injustice ridicule de condamner aux galères le suborné, quand on ne décernait que la peine du bannissement au suborneur; en second lieu, ce malheureux ne s'était pas porté accusateur contre Saurin. Il n'avait pu être entièrement suborné. Il avait fait plusieurs déclarations contradictoires; la nature de sa faute et la faiblesse de son esprit ne comportaient pas une peine exemplaire.

9° N. Boindin fait entendre expressément dans son Mémoire que la maison de Noailles et les jésuites servirent à perdre Rousseau dans cette affaire, et que Saurin fit agir le crédit et la faveur. Je sais avec certitude, et plusieurs personnes vivantes encore le savent comme moi, que ni la maison de Noailles ni les jésuites ne sollicitèrent. La faveur fut d'abord tout entière pour Rousseau; car, quoique le cri public s'élevât contre lui, il avait gagné deux secrétaires d'État, M. de Pontchartrain et M. Voysin, que ce cri public n'épouvantait pas. Ce fut sur leurs ordres, en forme de sollicitations, que le lieutenant criminel Le Comte décréta et emprisonna Saurin, l'interrogea, le confronta, le récola, le tout en moins de vingt-quatre heures, par une procédure précipitée. Le chancelier réprimanda le lieutenant criminel sur cette procédure violente et inusitée.

Quant aux jésuites, il est si faux qu'ils se fussent déclarés contre Rousseau, qu'immédiatement après la sentence contradictoire du Châtelet, par laquelle il fut unanimement condamné, il fit une retraite au noviciat des jésuites, sous la direction du P. Sanadon, dans le temps qu'il appelait au Parlement. Cette retraite chez les jésuites prouve deux choses : la première, qu'ils n'étaient pas ses ennemis; la seconde, qu'il voulait opposer les pratiques de la religion aux accusations de libertinage que d'ailleurs on lui suscitait. Il avait déjà fait ses meilleurs psaumes, en même temps que ses épigrammes licencieuses, qu'il appelait les *Gloria Patri* de ses psaumes; et Danchet lui avait adressé ces vers :

> A te masquer habile,
> Traduis tour à tour
> Pétrone à la ville,
> David à la cour, etc.

Il ne serait donc pas étonnant qu'ayant pris le manteau de la religion, comme tant d'autres, tandis qu'il portait celui de cynique, il eût depuis conservé le premier, qui lui était devenu absolument nécessaire. On ne veut tirer aucune conséquence de cette induction; il n'y a que Dieu qui connaisse le cœur de l'homme.

10° Il est important d'observer que pendant plus de trente années que La Motte-Houdart, Saurin et Malafaire ont survécu à ce procès, aucun d'eux n'a été soupçonné ni de la moindre mauvaise manœuvre, ni de la plus légère satire. La Motte-Houdart n'a jamais même répondu à ces invectives atroces connues sous le nom de *Calottes* [1], et sous d'autres titres, dont un ou deux hommes, qui

1. Voir plus haut, art. GACON, et la note.

étaient en horreur à tout le monde, l'accablèrent si longtemps. Il ne déshonora jamais son talent par la satire; et même lorsqu'en 1709, outragé continuellement par Rousseau, il fit cette belle ode :

> On ne se choisit point son père ;
> Par un reproche populaire
> Le sage n'est point abattu.
> Oui, quoi que le vulgaire pense,
> Rousseau, la plus vile naissance
> Donne du lustre à la vertu, etc.

quand, dis-je, il fit cet ouvrage, ce fut bien plutôt une leçon de morale et de philosophie qu'une satire. Il exhortait Rousseau, qui reniait son père, à ne point rougir de sa naissance. Il l'exhortait à dompter l'esprit d'envie et de satire. Rien ne ressemble moins à la rage qui respire dans les couplets dont on l'accuse.

Mais Rousseau, après une condamnation qui devait le rendre sage, soit qu'il fût innocent ou coupable, ne put dompter son penchant. Il outragea souvent par des épigrammes les mêmes personnes attaquées dans les couplets, La Faye, Danchet, La Motte-Houdart, etc. Il fit des vers contre ses anciens et nouveaux protecteurs. On en retrouve quelques-uns dans des lettres, peu dignes d'être connues, qu'on a imprimées; et la plupart de ces vers sont du style de ces couplets pour lesquels le Parlement l'avait condamné; témoin ceux-ci contre l'illustre musicien Rameau :

> Distillateurs d'accords baroques.
> Dont tant d'idiots sont férus,
> Chez les Thraces et les Iroques
> Portez vos opéras bourrus[1], etc.

On en retrouve du même goût dans le recueil intitulé *Portefeuille de Rousseau*[2], contre l'abbé d'Olivet, qui avait formé le projet de le faire revenir en France. Enfin, lorsque vers la fin de sa vie il vint se cacher quelque temps à Paris, affichant la dévotion, il ne put s'empêcher de faire encore des épigrammes violentes. Il est vrai que l'âge avait gâté son style; mais il ne réforma point son caractère, soit que par un mélange bizarre, mais ordinaire chez les hommes, il joignît cette atrocité à la dévotion, soit que, par une méchanceté non moins ordinaire, cette dévotion fût hypocrisie.

11° Si Saurin, La Motte et Malafaire avaient comploté le crime dont on les accuse, ces trois hommes ayant été depuis assez mal ensemble, il est bien difficile qu'il n'eût rien transpiré de leur crime. Cette réflexion n'est pas une preuve ; mais, jointe aux autres, elle est d'un grand poids.

1. Il faut avouer que ces vers-là ne sont pas bien méchants. — Toute cette affaire des fameux couplets donne une étrange idée de la susceptibilité des gens de lettres dès le commencement du dix-huitième siècle.

2. « Recueil de mauvaises pièces dont la plupart ne sont point de Rousseau, de l'aveu de Voltaire lui-même (lettre du 15 avril 1752). » Beuchot.

12° Si un garçon aussi simple et aussi grossier que le nommé Guillaume Arnould, condamné comme témoin suborné par Rousseau, n'avait point été en effet coupable, il l'aurait dit, il l'aurait crié toute sa vie à tout le monde. Je l'ai connu. Sa mère aidait dans la cuisine de mon père, ainsi qu'il est dit dans le factum de Saurin ; et sa mère et lui ont dit plusieurs fois à toute ma famille, en ma présence, qu'il avait été justement condamné.

Pourquoi donc, au bout de quarante-deux ans, N. Boindin a-t-il voulu laisser, en mourant, cette accusation authentique contre trois hommes qui ne sont plus ? C'est que le Mémoire était composé il y a plus de vingt ans ; c'est que Boindin les haïssait tous trois ; c'est qu'il ne pouvait pardonner à La Motte de n'avoir pas sollicité pour lui une place à l'Académie française, et de lui avoir avoué que ses ennemis, qui l'accusaient d'athéisme, lui donneraient l'exclusion. Il s'était brouillé avec Saurin, qui était, comme lui, un esprit altier et inflexible. Il s'était de même brouillé avec Malafaire, homme dur et impoli. Il était devenu l'ennemi de Leriget de La Faye, qui avait fait contre lui cette épigramme :

Oui, Vadius, on connaît votre esprit ;
Savoir s'y joint ; et quand le cas arrive
Qu'œuvre paraît par quelque coin fautive,
Plus aigrement qui jamais la reprit ?
Mais on ne voit qu'en vous aussi se montre
L'art de louer le beau qui s'y rencontre,
Dont cependant maints beaux esprits font cas.
De vos pareils que voulez-vous qu'on pense ?
Eh quoi ! qu'ils sont connaisseurs délicats ?
Pas n'en voudrais tirer la conséquence ;
Mais bien qu'ils sont gens à fuir de cent pas.

C'était là en effet le caractère de Boindin, et c'est lui qui est peint dans le *Temple du goût*, sous le nom de Bardou. Il fut dans son Mémoire la dupe de sa haine, incapable de dire ce qu'il ne croyait pas et incapable de changer d'avis sur ce que son humeur lui inspirait. Ses mœurs étaient irréprochables : il vécut toujours en philosophe rigide, il fit des actions de générosité ; mais cette humeur dure et insociable lui donnait des préventions dont il ne revenait jamais [1].

Toute cette funeste affaire, qui a eu de si longues suites, et dont il n'y a guère d'hommes plus instruits que moi, dut son origine au plaisir innocent que prenaient plusieurs personnes de mérite de s'assembler dans un café. On n'y respectait pas assez la première loi de la société, de se ménager les uns les autres. On se critiquait durement, et de simples impolitesses donnèrent lieu à des haines durables et à des crimes. C'est au lecteur à juger si dans cette affaire il y a eu trois criminels ou un seul.

On a dit qu'il se pourrait à toute force que Saurin eût été l'auteur des derniers couplets attribués à Rousseau. Il se pourrait que, Rousseau ayant été reconnu coupable des cinq premiers, qui étaient

1. Voir plus haut l'article BOINDIN.

de la même atrocité, Saurin eût fait les derniers pour le perdre, quoiqu'il n'y eût aucune rivalité entre ces deux hommes, quoique Saurin fût alors plongé dans les calculs de l'algèbre, quoique lui-même fût cruellement outragé dans ces derniers couplets, quoique tous les offensés les imputassent unanimement à Rousseau; enfin, quoiqu'un jugement solennel ait déclaré Saurin innocent. Mais si la chose est physiquement dans l'ordre des possibles, elle n'est nullement vraisemblable. Rousseau l'en accusa toute sa vie : il le chargea de ce crime par son testament; mais le professeur Rollin, auquel Rousseau montra ce testament quand il vint clandestinement à Paris, l'obligea de rayer cette accusation. Rousseau se contenta de protester de son innocence à l'article de la mort; mais il n'osa jamais accuser La Motte, ni pendant le cours du procès, ni durant le reste de sa vie, ni à ses derniers moments. Il se contenta de faire toujours des vers contre lui (*Voyez* l'article Joseph SAURIN [1]).

Motteville (Françoise **Bertaut de**), née en 1615 en Normandie. Cette dame a écrit des Mémoires qui regardent particulièrement la reine Anne, mère de Louis XIV. On y trouve beaucoup de petits faits, avec un grand air de sincérité. Morte en 1689.

Nain de Tillemont (Louis-Sébastien **Le**), fils de Jean Le Nain, maître des requêtes, né à Paris en 1637, élève de Nicole, et l'un des plus savants écrivains de Port-Royal. Son *Histoire des empereurs*, et ses seize volumes de l'*Histoire ecclésiastique*, sont écrits avec autant de vérité que peuvent l'être des compilations d'anciens historiens; car l'histoire, avant l'invention de l'imprimerie, étant peu contredite, était peu exacte. Mort en 1698.

Naudé (Gabriel), né à Paris en 1600, médecin, et plus philosophe que médecin. Attaché d'abord au cardinal Barberin à Rome, puis au cardinal de Richelieu, au cardinal Mazarin, et ensuite à la reine Christine, dont il alla quelque temps grossir la cour savante; retiré enfin à Abbeville, où il mourut dès qu'il fut libre. De tous ses livres, son *Apologie des grands hommes accusés de magie* est presque le seul qui soit demeuré. On ferait un plus gros livre des grands hommes accusés d'impiété depuis Socrate.

> . . . . . Populus nam *solos credit habendos*
> *Esse deos quos ipse colit.*
>
> (Juv., sat. xv, v. 37.)

Mort en 1653.

Nemours (Marie **de Longueville,** duchesse **de**), née en 1625. On a d'elle des Mémoires où l'on trouve quelques particularités des temps malheureux de la Fronde. Morte en 1707.

Nevers (Philippe-Julien **Mazarin-Mancini**, duc **de**). On a de lui des pièces de poésie d'un goût très singulier. Il ne faut pas s'en rapporter au sonnet parodié par Racine et Despréaux :

> Dans un palais doré, Nevers, jaloux et blême,
> Fait des vers où jamais personne n'entend rien.

1. Et l'article J.-B. ROUSSEAU.

Il en faisait qu'on entendait très aisément et avec grand plaisir, comme ceux-ci contre Rancé, le fameux réformateur de la Trappe, qui avait écrit contre l'archevêque Fénelon :

Cet abbé qu'on croyait pétri de sainteté,
Vieilli dans la retraite et dans l'humilité,
Orgueilleux de ses croix, bouffi de sa souffrance,
Rompt ses sacrés statuts en rompant le silence,
Et, contre un saint prélat s'animant aujourd'hui,
Du fond de ses déserts déclame contre lui ;
Et, moins humble de cœur que fier de sa doctrine,
Il ose décider ce que Rome examine.

Son esprit et ses talents se sont perfectionnés dans son petit-fils[1]. Mort en 1707.

Nicéron (Jean-Pierre), barnabite, né à Paris en 1685, auteur des *Mémoires sur les hommes illustres dans les lettres*. Tous ne sont pas illustres, mais il parle de chacun convenablement; il n'appelle point un orfèvre grand homme. Il mérite d'avoir place parmi les savants utiles. Mort en 1738.

Nicole (Pierre), né à Chartres en 1625, un des meilleurs écrivains de Port-Royal. Ce qu'il a écrit contre les jésuites n'est guère lu aujourd'hui; et ses *Essais de morale*, qui sont utiles au genre humain, ne périront pas. Le chapitre surtout des moyens de conserver la paix dans la société est un chef-d'œuvre auquel on ne trouve rien d'égal en ce genre dans l'antiquité; mais cette paix est peut-être aussi difficile à établir que celle de l'abbé de Saint-Pierre. Mort en 1695.

Nivelle de La Chaussée (Pierre-Claude). Il a fait quelques comédies dans un genre nouveau et attendrissant qui ont eu du succès. Il est vrai que pour faire des comédies, il lui manquait le génie comique. Beaucoup de personnes de goût ne peuvent souffrir des comédies où l'on ne trouve pas un trait de bonne plaisanterie; mais il y a du mérite à savoir toucher, à bien traiter la morale, à faire des vers bien tournés et purement écrits : c'est le mérite de cet auteur. Il était né sous Louis XIV. On lui a reproché que ce qui approche du tragique dans ses pièces n'est pas toujours assez intéressant, et que ce qui est du ton de la comédie n'est pas plaisant. L'alliage de ces deux métaux est difficile à trouver. On croit que La Chaussée est un des premiers après ceux qui ont eu du génie. Il est mort vers l'année 1750[2].

Nodot n'est connu que par ses *Fragments de Pétrone*, qu'il dit avoir trouvés à Belgrade en 1688. Les lacunes qu'il a en effet remplies ne me paraissent pas d'un aussi mauvais latin que ses adversaires le disent. Il y a des expressions, à la vérité, dont ni Cicéron, ni Virgile, ni Horace, ne se servent; mais le vrai Pétrone est plein d'expressions pareilles, que de nouvelles mœurs et de nouveaux

1. Ce petit-fils était le duc de Nivernais, né en 1716, mort en 1798. Il composait des vers, surtout des fables, qui avaient beaucoup de succès dans le monde et à l'Académie.

2. En 1754. Né en 1692.

usages avaient mises à la mode. Au reste, je ne fais cet article touchant Nodot[1] que pour faire voir que la satire de Pétrone n'est point du tout celle que le consul Pétrone envoya, dit-on, à Néron, avant de se faire ouvrir les veines : *Flagitia principis sub nominibus exoletorum feminarumque, et novitate cujusque stupri perscripsit, atque obsignata misit Neroni* (Tacite, *Ann.*, liv. XVI, ch. XIX).

On a prétendu que le professeur Agamemnon est Sénèque ; mais le style de Sénèque est précisément le contraire de celui d'Agamemnon, *turgida oratio;* Agamemnon est un plat déclamateur de collège.

On ose dire que Trimalcion est Néron. Comment un jeune empereur, qui après tout avait de l'esprit et des talents, peut-il être représenté par un vieux financier ridicule, qui donne à dîner à des parasites plus ridicules encore, et qui parle avec autant d'ignorance et de sottise que le Bourgeois gentilhomme de Molière?

Comment la crasseuse et idiote Fortunata, qui est fort au-dessous de madame Jourdain, pourrait-elle être la femme ou la maîtresse de Néron? Quel rapport des polissons de collège, qui vivent de petits larcins dans des lieux de débauche obscurs, peuvent-ils avoir avec la cour magnifique et voluptueuse d'un empereur? Quel homme sensé, en lisant cet ouvrage licencieux, ne jugera pas qu'il est d'un homme effréné, qui a de l'esprit, mais dont le goût n'est pas encore formé; qui fait tantôt des vers très agréables, tantôt de très mauvais; qui mêle les plus basses plaisanteries aux plus délicates, et qui est lui-même un exemple de la décadence du goût dont il se plaint?

La clef qu'on a donnée de Pétrone ressemble à celle des *Caractères* de La Bruyère : elle est faite au hasard.

Olivet (Joseph **Thoulier**, abbé **d'**), conseiller d'honneur de la chambre des comptes de Dôle, de l'Académie française, né à Salins en 1682 ; célèbre dans la littérature par son *Histoire de l'Académie*, lorsqu'on désespérait d'en avoir jamais une qui égalât celle de Pélisson. Nous lui devons les traductions les plus élégantes et les plus fidèles des ouvrages philosophiques de Cicéron, enrichies de remarques judicieuses. Toutes les œuvres de Cicéron, imprimées par ses soins et ornées de ses remarques, sont un beau monument qui prouve que la lecture des anciens n'est point abandonnée dans ce siècle. Il a parlé sa langue avec la même pureté que Cicéron parlait la sienne, et il a rendu service à la grammaire française par les observations les plus fines et les plus exactes. On lui doit aussi l'édition du livre de la *Faiblesse de l'esprit humain*, composé par l'évêque d'Avranches, Huet, lorsqu'une longue expérience l'eut fait enfin revenir des absurdes futilités de l'École et du fatras des recherches des siècles barbares. Les jésuites, auteurs du *Journal de Trévoux*, se déchaînèrent contre l'abbé d'Olivet, et soutinrent que l'ouvrage n'était pas de l'évêque Huet, sur le seul prétexte qu'il ne convenait pas à un

1. Nodot publia ces fragments en 1693. La supercherie fut découverte par les savants. En 1800, parut encore un autre fragment supposé, découvert, disait-on, dans le monastère de Saint-Gall. Le *souper de Trimalcion*, qui est authentique, avait été retrouvé en 1663, à Traun, en Dalmatie.

ancien prélat de Normandie d'avouer que la scolastique est ridicule, et que les légendes ressemblent aux quatre fils Aymon, comme s'il était nécessaire, pour l'édification publique, qu'un évêque normand fût imbécile. C'est ainsi à peu près qu'ils avaient soutenu que les Mémoires du cardinal de Retz n'étaient pas de ce cardinal. L'abbé d'Olivet leur répondit, et sa meilleure réponse fut de montrer à l'Académie l'ouvrage de l'ancien évêque d'Avranches, écrit de la main de l'auteur. Son âge et son mérite sont notre excuse de l'avoir placé, ainsi que le président Hénault [1], dans une liste où nous nous étions fait une loi de ne parler que des morts [2].

Orléans (Joseph-Pierre d'), jésuite, le premier qui ait choisi dans l'histoire les révolutions pour son seul objet. Celles d'Angleterre qu'il écrivit sont d'un style éloquent; mais depuis le règne de Henri VII, il est plus disert que fidèle. Mort en 1698 [3].

Ozanam (Jacques), juif d'origine, né près de Dombes en 1642. Il apprit la géométrie sans maître dès l'âge de quinze ans. Il est le premier qui ait fait un dictionnaire de mathématiques. Ses *Récréations mathématiques et physiques* ont toujours un grand débit, mais ce n'est plus l'ouvrage d'Ozanam, comme les dernières éditions de Moréri ne sont plus son ouvrage. Mort en 1717.

Pagi (Antoine), Provençal, né en 1624, franciscain. Il a corrigé Baronius[4], et a eu pension du clergé pour cet ouvrage. Mort en 1699.

Papin (Isaac), né à Blois en 1657, calviniste. Ayant quitté sa religion, il écrivit contre elle. Mort en 1709.

Pardies (Ignace-Gaston), jésuite, né à Pau en 1636, connu par ses *Éléments de géométrie* et par son livre sur l'*Ame des bêtes*[5]. Prétendre avec Descartes que les animaux sont de pures machines privées du sentiment dont ils ont les organes, c'est démentir l'expérience et insulter la nature. Avancer qu'un esprit pur les anime, c'est dire ce qu'on ne peut prouver. Reconnaître que les animaux sont doués de sensations et de mémoire, sans savoir comment cela s'opère, ce serait parler en sage qui sait que l'ignorance vaut mieux que l'erreur : car quel est l'ouvrage de la nature dont on connaisse les premiers principes? Mort en 1673.

Parent (Antoine), né à Paris en 1666, bon mathématicien. Il est encore un de ceux qui apprirent la géométrie sans maître. Ce qu'il y a de plus singulier de lui, c'est qu'il vécut longtemps à Paris, libre et heureux, avec moins de deux cents livres de rente. Mort en 1716.

Pascal (Blaise), fils du premier intendant qu'il y eut à Rouen, né en 1623, génie prématuré. Il voulut se servir de la supériorité de ce

1. Voir aussi les notes de l'article FONTENELLE.

2. D'Olivet mourut en l'année même où parut cet article : 1768.

3. Né en 1644, à Bourges. Son *Histoire des révolutions d'Angleterre* parut en 1692-1694. Continuée au dix-huitième siècle.

4. Le cardinal César Baronius (1538-1607), bibliothécaire du Vatican, est l'auteur des *Annales Ecclesiastici* (1588-1607), qu'il conduisit jusqu'en 1198, et qui furent continuées par Raynaldi, Bzovius et Laderchi.

5. Le vrai titre est : *Discours sur la connaissance des bêtes*, 1672.

génie, comme les rois de leur puissance; il crut tout soumettre et tout abaisser par la force. Ce qui a révolté le plus certains lecteurs dans ses *Pensées*[1], c'est l'air despotique et méprisant dont il débute. Il ne fallait commencer que par avoir raison. Au reste, la langue et l'éloquence lui doivent beaucoup. Les ennemis de Pascal et d'Arnauld firent supprimer leurs éloges dans le livre des *Hommes illustres* de Perrault. Sur quoi on cita ce passage de Tacite (*Ann.*, liv. III, ch. LXXVI) : *Præfulgebant Cassius atque Brutus eo ipso quod effigies eorum non visebantur*. Mort en 1662.

Patin (Guy), né à Houdan en 1601, médecin plus fameux par ses lettres médisantes que par sa médecine. Son recueil de lettres a été lu avec avidité, parce qu'elles contiennent des nouvelles et des anecdotes que tout le monde aime, et des satires qu'on aime davantage. Il sert à faire voir combien les auteurs contemporains, qui écrivent précipitamment les nouvelles du jour, sont des guides infidèles pour l'histoire. Ces nouvelles se trouvent souvent fausses ou défigurées par la malignité; d'ailleurs, cette multitude de petits faits n'est guère précieuse qu'aux petits esprits. Mort en 1672.

Patin (Charles), né à Paris en 1663, fils de Guy Patin. Ses ouvrages sont lus des savants, et les Lettres de son père le sont des gens oisifs. Charles Patin, très savant antiquaire, quitta la France, et mourut professeur en médecine à Padoue, en 1693.

Patru (Olivier), né à Paris en 1604, le premier qui ait introduit la pureté de la langue dans le barreau. Il reçut dans sa dernière maladie une gratification de Louis XIV, à qui l'on dit qu'il n'était pas riche. Mort en 1681.

Pavillon (Étienne), né à Paris en 1632, avocat général au parlement de Metz, connu par quelques poésies écrites naturellement. Mort en 1705.

Pellisson-Fontanier (Paul), né calviniste à Béziers en 1624; poète médiocre à la vérité, mais homme très savant et très éloquent; premier commis et confident du surintendant Fouquet; mis à la Bastille en 1661. Il y resta quatre ans et demi pour avoir été fidèle à son maître. Il passa le reste de sa vie à prodiguer des éloges au roi, qui lui avait ôté sa liberté : c'est une chose qu'on ne voit que dans les monarchies. Beaucoup plus courtisan que philosophe, il changea de religion et fit sa fortune. Maître des comptes, maître des requêtes et abbé, il fut chargé d'employer le revenu du tiers des économats à faire quitter aux huguenots leur religion, qu'il avait quittée. Son *Histoire de l'Académie* fut très applaudie. On a de lui beaucoup d'ouvrages, des *Prières pendant la messe*, un *Recueil de pièces galantes*, un *Traité sur l'Eucharistie*, beaucoup de vers amoureux à *Olympe*. Cette Olympe était mademoiselle Des Vieux, qu'on prétend avoir épousé le célèbre Bossuet avant qu'il entrât dans l'Église[2]; mais ce qui a fait le plus d'honneur à Pellisson, ce sont ses

1. Voir p. 563 et dans les *Œuvres* de Voltaire (t. XXXVII et L de l'éd. Beuchot) ses *Remarques* et *Dernières Remarques sur les Pensées* de Pascal.

2. Voir à ce sujet l'article BOSSUET, page 760, et la réfutation de cette légende calomnieuse, page 565, n. 1 et page 566.

excellents discours pour M. Fouquet, et son *Histoire de la campagne de la Franche-Comté*. Les protestants ont prétendu qu'il était mort avec indifférence; les catholiques ont soutenu le contraire; et tous sont convenus qu'il mourut sans sacrements. Mort en 1693.

Péréfixe : voir **Beaumont.**

Perrault (Claude), né à Paris en 1613[1]. Il fut médecin; mais il n'exerça la médecine que pour ses amis. Il devint, sans aucun maître, habile dans tous les arts qui ont du rapport au dessin, et dans les mécaniques. Bon physicien, grand architecte, il encouragea les arts sous la protection de Colbert, et eut de la réputation malgré Boileau. Il a publié plusieurs Mémoires sur l'anatomie comparée, dans les recueils de l'Académie des sciences, et une magnifique édition de Vitruve. La traduction et les dessins qui l'embellissent sont également ses ouvrages. Mort en 1688.

Perrault (Charles), né en 1633, frère de Claude, contrôleur général des bâtiments sous Colbert, donna la forme[2] aux Académies de peinture, de sculpture et d'architecture; utile aux gens de lettres qui le recherchèrent pendant la vie de son protecteur et qui l'abandonnèrent ensuite. On lui a reproché d'avoir trouvé trop de défauts dans les anciens ; mais sa grande faute est de les avoir critiqués maladroitement, et de s'être fait des ennemis de ceux même qu'il pouvait opposer aux anciens. Cette dispute a été et sera longtemps une affaire de parti, comme elle l'était du temps d'Horace. Que de gens encore en Italie qui, ne pouvant lire Homère qu'avec dégoût, et lisant tous les jours l'Arioste et le Tasse avec transport, appellent encore Homère incomparable ! Mort en 1703.

N. B. — Il est dit dans les *Anecdotes littéraires*, article 2, tome II, page 27, qu'Addison ayant fait présent de ses ouvrages à Despréaux, celui-ci lui répondit qu'il n'aurait jamais écrit contre Perrault, s'il eût vu de si excellentes pièces d'un moderne. Comment peut-on imprimer un tel mensonge? Boileau ne savait pas un mot d'anglais; aucun Français n'étudiait alors cette langue. Ce n'est que vers l'an 1730 qu'on commença à se familiariser avec elle. Et d'ailleurs, quand même Addison, qui s'est moqué de Boileau, aurait été connu de lui, pourquoi Boileau n'aurait-il pas écrit contre Perrault en faveur des anciens, dont Addison fait l'éloge dans tous ses ouvrages? Encore une fois, défions-nous de tous ces *ana*, de toutes ces petites anecdotes. Un sûr moyen de dire des sottises est de répéter au hasard ce qu'on a entendu dire.

Perrot d'Ablancourt : voir **Ablancourt.**

Petau (Denis), né à Orléans en 1583, jésuite. Il a réformé la chronologie. On a de lui soixante et dix ouvrages[3]. Mort en 1652.

Petis de La Croix (François), l'un de ceux dont le grand ministre Colbert encouragea et récompensa le mérite. Louis XIV l'envoya en Turquie et en Perse à l'âge de seize ans pour apprendre les langues orientales. Qui croirait qu'il a composé une partie de la vie de

1. Claude Perrault est né en 1628.
2. Organisa, dirions-nous à présent.
3. Parmi lesquels nous citerons, entre autres, les *Theologica dogmata*, 1644-1650, vaste histoire de la théologie chrétienne.

Louis XIV en arabe, et que ce livre est estimé dans l'Orient? On a de lui l'*Histoire de Gengis-khan*[1] *et de Tamerlan*, tirée des anciens auteurs arabes, et plusieurs livres utiles; mais sa *Traduction des Mille et un jours* est ce qu'on lit le plus :

> L'homme est de glace aux vérités,
> Il est de feu pour les mensonges.
>
> La Fontaine, IX, vi.

Mort en 1713.

Petit (Pierre), né à Paris en 1617, philosophe et savant. Il n'a écrit qu'en latin. Mort en 1687.

Pezron (Paul), de l'ordre de Cîteaux, né en Bretagne en 1639; grand antiquaire, qui a travaillé sur l'origine de la langue des Celtes. Mort en 1706.

Pin (Louis-Ellies **du**), né en 1657, docteur de Sorbonne. Sa *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques* lui a fait beaucoup de réputation et quelques ennemis. Mort en 1719.

Placette (Jean **de La**), de Béarn, né en 1639, ministre protestant à Copenhague et en Hollande; estimé pour ses divers ouvrages[2]. Mort à Utrecht en 1718.

Pleix (**du**) : voir **Dupleix**.

Polignac (Melchior **de**), cardinal, né au Puy en Velay en 1661; aussi bon poète latin qu'on peut l'être dans une langue morte, très éloquent dans la sienne. L'un de ceux qui ont prouvé qu'il est plus aisé de faire des vers latins que des vers français. Malheureusement pour lui, en combattant Lucrèce, il combat Newton. Mort en 1741.

Pontis (Louis **de**). Ses Mémoires ont été tellement en vogue, qu'il est nécessaire de dire que cet homme, qui a fait tant de belles choses pour le service du roi, est le seul qui en ait jamais parlé. Aussi ses Mémoires ne sont pas de lui, ils sont de du Fossé, écrivain de Port-Royal. Il feint que son héros portait le nom de sa terre en Dauphiné. Il n'y a point en Dauphiné de seigneurie de Pontis. Il est même douteux que Pontis ait existé[3]. Le *Dictionnaire historique portatif*, en quatre volumes[4], assure que ces Mémoires sont vrais. Ils sont cependant remplis de fables, comme l'a démontré le père d'Avrigny, dans la préface de ses *Mémoires historiques*.

Porée (Charles), né en Normandie en 1675, jésuite, du petit nombre de professeurs qui ont eu de la célébrité chez les gens du monde, éloquent dans le goût de Sénèque, poète et très bel esprit. Son plus grand mérite fut de faire aimer les lettres et la vertu à ses disciples[5]. Mort en 1741.

Porte (Pierre **de La**)[6], premier valet de chambre de la reine mère,

1. Cette histoire est de son père François Petis, mort en 1695 (Beuchot). Ils eurent tous deux la charge de *secrétaire-interprète du Roi pour les langues orientales*.

2. Des traités de morale.

3. Pontis a existé réellement; il est né vers 1583, et mort en 1670. Ses Mémoires, dictés par lui à Thomas du Fossé, parurent en 1676. « Il conte la vie et le temps de Louis XIII avec tant de vérité, de naïveté et de bon sens que je ne puis m'en tirer. » Sévigné.

4. Voir p. 752.

5. Dont Voltaire fut l'un, au collège Louis-le-Grand, à Paris.

6. Il est né en 1603, et mort en l'année 1680.

et quelque temps de Louis XIV; mis en prison par le cardinal de Richelieu et menacé de la mort pour le forcer à trahir les secrets de sa maîtresse, qu'il ne trahit point. Dans la foule des Mémoires qui développent l'histoire de cet âge, ceux de La Porte ne sont pas à mépriser; ils sont d'un honnête homme, ennemi de l'intrigue et de la flatterie, sévère jusqu'au pédantisme. Il avoue qu'il avertissait la reine que sa familiarité avec le cardinal Mazarin diminuait le respect des grands et des peuples pour elle.....

Prestre (Le) : voir **Vauban**.

Puy (Pierre **du**), fils de Claude du Puy, conseiller au Parlement, très savant homme, naquit en 1583. La science de Pierre du Puy fut utile à l'État. Il travailla plus que personne à l'inventaire des chartes et aux recherches des droits du roi sur plusieurs États. Il débrouilla, autant qu'on le peut, la loi salique et défendit les libertés de l'Église gallicane, en prouvant qu'elles ne sont qu'une partie des anciens droits des anciennes Églises. Il résulte de son *Histoire des Templiers* qu'il y avait quelques coupables dans cet ordre, mais que la condamnation de l'ordre entier et le supplice de tant de chevaliers furent une des plus horribles injustices qu'on ait jamais commises. Mort en 1651.

Puy-Ségur[1] (Jacques **de Chastenet,** maréchal **de**). Il nous a laissé l'*Art de la guerre*, comme Boileau a donné l'*Art poétique*.

Quesnel (Pasquier), né en 1634; de l'Oratoire. Il a été malheureux, en ce qu'il s'est vu le sujet d'une grande division parmi ses compatriotes. D'ailleurs, il a vécu pauvre et dans l'exil. Ses mœurs étaient sévères, comme celles de tous ceux qui ne sont occupés que de disputes. Trente pages changées et adoucies dans son livre auraient épargné des querelles à sa patrie; mais il eût été moins célèbre. Mort en 1719.

Quien (Michel **Le**), né en 1661, dominicain, homme très savant. Il a beaucoup travaillé sur les Églises d'Orient et sur celle d'Angleterre. Il a surtout écrit contre Le Courayer sur la validité des évêques anglicans : mais les Anglais ne font pas plus de cas de ces disputes que les Turcs n'en font des dissertations sur l'Église grecque. Mort en 1733.

Quinault (Philippe), né à Paris en 1635, auditeur des comptes, célèbre par ses belles poésies lyriques et par la douceur qu'il opposa aux satires très injustes de Boileau. Quinault était dans son genre très supérieur à Lulli. On le lira toujours; et Lulli, à son récitatif près, ne peut plus être chanté. Cependant on croyait, du temps de Quinault, qu'il devait à Lulli sa réputation. Le temps apprécie tout. Il eut part, comme les autres grands hommes, aux récompenses que donna Louis XIV, mais une part médiocre; les grandes grâces furent pour Lulli. Mort en 1688.

N. B. — Il est rapporté dans les *Anecdotes littéraires*[2] que Boileau étant à la salle de l'opéra de Versailles dit à l'officier qui plaçait :

1. De Puy-Ségur est né en 1655 et mort en 1743.

2. Article QUINAULT, dans l'édition en trois volumes des *Anecdotes*, ouvrage publié par l'abbé RAYNAL, 1750-1752.

Monsieur, mettez-moi dans un endroit où je n'entende point les paroles. J'estime fort la musique de Lulli, mais je méprise souverainement les vers de Quinault.

Il n'y a nulle apparence que Boileau ait dit cette grossièreté. S'il s'était borné à dire : Mettez-moi dans un endroit où je n'entende que la musique, cela n'eût été que plaisant, mais n'eût pas été moins injuste. On a surpassé prodigieusement Lulli dans tout ce qui n'est pas récitatif ; mais personne n'a jamais égalé Quinault.

Quincy (le marquis **de**), lieutenant général d'artillerie, auteur de l'*Histoire militaire de Louis XIV*. Il entre dans de grands détails, utiles pour ceux qui veulent suivre, dans leur lecture, les opérations d'une campagne. Ces détails pourraient fournir des exemples, s'il y avait des cas pareils ; mais il ne s'en trouve jamais, ni dans les affaires, ni dans la guerre. Les ressemblances sont toujours imparfaites, les différences toujours grandes. La conduite de la guerre est comme les jeux d'adresse, qu'on n'apprend que par l'usage ; et les jours d'action sont quelquefois des jeux de hasard.

Quintinie (Jean **de La**), né près de Poitiers en 1626. Il a créé l'art de la culture des arbres et celui de les transplanter. Ses préceptes ont été suivis de toute l'Europe, et ses talents récompensés magnifiquement par Louis XIV. Mort vers 1700 [1].

Racine (Jean), né à la Ferté-Milon en 1639, élevé à Port-Royal. Il portait encore l'habit ecclésiastique quand il fit la tragédie de *Théagène*, qu'il présenta à Molière, et celle des *Frères ennemis*, dont Molière lui donna le sujet. Il est intitulé prieur de l'Épinay dans le privilège de l'*Andromaque*. Louis XIV fut sensible à son extrême mérite. Il lui donna une charge de gentilhomme ordinaire, le nomma quelquefois des voyages de Marly, le fit coucher dans sa chambre dans une de ses maladies, et le combla de gratifications. Cependant Racine mourut de chagrin ou de crainte de lui avoir déplu. Il n'était pas aussi philosophe que grand poète. On lui a rendu justice fort tard. « Nous avons été touchés, dit Saint-Évremont, de *Mariamne* [2], de *Sophonisbe* [3], d'*Alcyonée* [4], d'*Andromaque* et de *Britannicus*. » C'est ainsi qu'on mettait non seulement la mauvaise *Sophonisbe* de Corneille, mais encore les impertinentes pièces d'*Alcyonée* et de *Mariamne*, à côté de ces chefs-d'œuvre immortels. L'or est confondu avec la boue pendant la vie des artistes, et la mort les sépare.

Il est à remarquer que Racine ayant consulté Corneille sur sa tragédie d'*Alexandre*, Corneille lui conseilla de ne plus faire de tragédies, et lui dit qu'il n'avait nul talent pour ce genre d'écrire. N'oublions pas qu'il écrivit contre les jansénistes, et qu'il se fit ensuite janséniste. Mort en 1699.

Racine [5] (Louis), fils de l'immortel Jean Racine, a marché sur les

1. La Quintinie est mort en 1688.
2. Par Tristan (1636).
3. Par Mairet (1629), ou par Corneille (1663). Il y avait eu aussi une *Sophonisbe* de Monchrestien (1596), mais qui ne semble pas avoir été représentée.
4. Par du Ryer (1639).
5. Cet article est de 1768. Louis Racine, né en 1692, était mort en 1763.

traces de son père, mais dans un sentier plus étroit et moins fait pour les Muses. Il entendait la mécanique des vers aussi bien que son père, mais il n'en avait ni l'âme ni les grâces : il manquait d'ailleurs d'invention et d'imagination. Janséniste comme son père, il ne fit des vers que pour le Jansénisme. On en trouve de très beaux dans le poème de *la Grâce* et dans celui de *la Religion*, ouvrage trop didactique et trop monotone, copié des *Pensées* de Pascal, mais rempli de beaux détails, tels que ces vers du chant second, dans lequel il traduit Lucrèce pour le réfuter :

Cet esprit, ô mortels, qui vous rend si jaloux,
N'est qu'un feu qui s'allume et s'éteint avec nous.
Quand par d'affreux sillons l'implacable vieillesse
A sur un front hideux imprimé la tristesse ;
Que, dans un corps courbé sous un amas de jours,
Le sang, comme à regret, semble achever son cours ;
Lorsqu'en des yeux couverts d'un lugubre nuage,
Il n'entre des objets qu'une infidèle image ;
Qu'en débris chaque jour le corps tombe et périt :
En ruines aussi je vois tomber l'esprit.
L'âme mourante alors, flambeau sans nourriture,
Jette par intervalle une lueur obscure.
Triste destin de l'homme ! il arrive au tombeau,
Plus faible, plus enfant qu'il ne l'est au berceau.
La mort du coup fatal frappe enfin l'édifice ;
Dans un dernier soupir achevant son supplice,
Lorsque, vide de sang, le cœur reste glacé,
Son âme s'évapore, et tout l'homme est passé.

Il s'élève quelquefois, dans ce poème, contre le *Tout est bien* des lords Shaftesbury et Bolingbroke, si bien mis en vers par Pope :

Sans doute qu'à ces mots, des bords de la Tamise,
Quelque abstrait raisonneur qui ne se plaint de rien,
Dans son flegme anglican répondra : Tout est bien.

Racine, en qualité de janséniste, croyait que presque tout est mal depuis longtemps ; il accuse Pope d'irréligion. Pope était fils d'un *papiste :* c'est ainsi qu'on appelle en Angleterre les catholiques romains. Pope, élevé dans cette religion qu'il tourne quelquefois en ridicule dans ses Épîtres, ne voulut cependant pas la quitter, quoiqu'il fût philosophe, ou plutôt parce qu'il était assez philosophe pour croire que ce n'était pas la peine de changer. Il fut très piqué des accusations de Louis Racine. Ramsay entreprit de les concilier. C'était un Écossais du clan des Ramsay, et qui en avait pris le nom suivant l'usage de ce pays. Il était venu en France après avoir essayé du presbytérianisme, de l'Église anglicane et du quakérisme, et s'était attaché à l'illustre Fénelon, dont il a depuis écrit la vie. C'est lui qui est l'auteur des *Voyages de Cyrus*, très faible imitation du *Télémaque*. Il imagina d'écrire à Louis Racine une lettre sous le nom de Pope, dans laquelle celui-ci semble se justifier.

J'avais vécu une année entière avec Pope ; je savais qu'il était

incapable d'écrire en français, qu'il ne parlait point du tout notre langue, et qu'à peine il pouvait lire nos auteurs; c'était une chose publique en Angleterre. J'avertis Louis Racine que cette lettre était de Ramsay, et non de Pope. Je voulus lui faire sentir le ridicule de cette supercherie : j'en instruisis même le public[1] dans un chapitre sur Pope qui a été imprimé du vivant de Pope même. Cependant, après sa mort, l'abbé Ladvocat a imprimé cette lettre, forgée par Ramsay, et l'a imputée à Pope dans son *Dictionnaire historique portatif*, où il copie plusieurs articles des premières éditions de cette *liste des écrivains* du siècle de Louis XIV, mais où il insère des anecdotes entièrement fausses. Il est juste de faire connaître au public la vérité.

Rancé (Armand-Jean **Le Bouthillier de**), né en 1626, commença par traduire Anacréon, et institua la réforme effrayante de la Trappe en 1664. Il se dispensa, comme législateur, de la loi qui force ceux qui vivent dans ce tombeau à ignorer ce qui se passe sur la terre. Il écrivit avec éloquence. Quelle inconstance dans l'homme! Après avoir fondé et gouverné son institut, il se démit de sa place, et voulut la reprendre. Mort en 1700.

Rapin (René), né à Tours en 1621, jésuite, connu par le poème des *Jardins* en latin, et par beaucoup d'ouvrages de littérature. Mort en 1687.

Rapin de Thoyras (Paul), né à Castres en 1661; réfugié en Angleterre, et longtemps officier. L'Angleterre lui fut longtemps redevable de la seule bonne histoire complète qu'on eût faite de ce royaume, et de la seule impartiale qu'on eût d'un pays où l'on n'écrivait que par esprit de parti : c'était même la seule histoire[2] qu'on pût citer en Europe, comme approchante[3] de la perfection qu'on exige de ces ouvrages, jusqu'à ce qu'enfin on ait vu paraître celle du célèbre Hume[4], qui a su écrire l'histoire en philosophe. Mort à Vésel en 1725.

Régis (Pierre-Sylvain), né en Agénois en 1632. Ses livres de philosophie n'ont plus de cours depuis les grandes découvertes qu'on a faites. Mort en 1707.

Regnard (Jean-François), né à Paris en 1656[5]. Il eût été célèbre par ses seuls voyages. C'est le premier Français qui alla jusqu'en Laponie. Il grava sur un rocher ce vers :

Hic tandem stetimus, nobis ubi defuit orbis.

Pris sur la mer de Provence par des corsaires, esclave à Alger,

1. *Lettres philosophiques*, XXII.
2. Voir plus haut, page 587.
3. L'accord *en genre* du participe présent se trouve encore quelquefois dans les écrivains du dix-huitième siècle, bien que la règle de l'*invariation* eût été définitivement établie par l'Académie en 1679. Voy. Brachet et Dussouchet, *Gramm. fr.*, *Cours sup.*, page 378.
4. Qui parut de 1754 à 1761. C'est une de ces œuvres « belles, sinon puissantes et définitives », dit M. Dietz, (*Angleterre-Allemagne*), où se « concilient harmonieusement le respect de la science et le souci de la composition », mais où les investigations ne sont pas aussi approfondies qu'il le faudrait.
5. En 1655.

racheté, établi en France dans les charges du trésorier de France et de lieutenant des eaux et forêts, il vécut en voluptueux et en philosophe. Né avec un génie vif, gai et vraiment comique, sa comédie du *Joueur* est mise à côté de celles de Molière. Il faut se connaître peu au talent et au génie des auteurs, pour penser qu'il ait dérobé cette pièce à Dufresny. Il dédia la comédie des *Ménechmes* à Despréaux; et ensuite il écrivit contre lui, parce que Boileau ne lui rendit pas assez de justice. Cet homme si gai mourut de chagrin à cinquante-quatre ans. On prétend même qu'il avança ses jours. Mort en 1710.

Regnier-Desmarets (François-Séraphin), né à Paris en 1632. Il a rendu de grands services à la langue et est auteur de quelques poésies françaises et italiennes. Il fit passer une de ses pièces italiennes pour être de Pétrarque. Il n'eût pas fait passer ses vers français sous le nom d'un grand poëte. Mort en 1713.

Renaudot (Théophraste), médecin très savant en plus d'un genre, le premier auteur des gazettes en France. Mort en 1658.

Renaudot (Eusèbe), né en 1646, très savant dans l'histoire et dans les langues de l'Orient. On peut lui reprocher d'avoir empêché que le *Dictionnaire* de Bayle ne fût imprimé en France. Mort en 1720.

Retz : voyez **Gondi**.

Reynau (Charles-René), de l'Oratoire, de l'Académie des sciences, né en 1656, auteur de l'*Analyse démontrée*, publiée en 1708. On l'appela l'Euclide de la haute géométrie. Mort en 1728.

Richelet (César-Pierre), né en 1631, le premier qui ait donné un dictionnaire presque tout satirique, exemple plus dangereux qu'utile. Il est aussi le premier auteur des dictionnaires de rimes, tristes ouvrages qui font voir combien il est peu de rimes nobles et riches dans notre poésie, et qui prouvent l'extrême difficulté de faire de bons vers dans notre langue. Mort en 1698.

[1] **Richelieu** (Armand-Jean **du Plessis**, cardinal de), né à Paris en 1585. Puisque Louis XIV naquit pendant son ministère, on doit mettre parmi les écrivains de ce siècle illustre le fondateur de l'Académie française, auteur lui-même de plusieurs ouvrages. Il fit la *Méthode des controverses* dans son exil à Avignon, après l'assassinat du maréchal d'Ancre et de la Galigaï, ses protecteurs. Les *Principaux points de la religion catholique défendus*, l'*Instruction du chrétien* et la *Perfection du chrétien*, sont à peu près de ce temps-là. Il est bien sûr qu'il ne composait pas la *Perfection du chrétien* du temps qu'il faisait condamner à mort le maréchal de Marillac dans sa propre maison de Rueil, et qu'il était avec Marion Delorme dans un appartement, lorsque les commissaires prononcèrent l'arrêt de mort dicté par lui. On sait aussi qu'il y a beaucoup de vers de sa façon dans la tragi-comédie allégorique intitulée *Europe*, et dans la tragédie de *Mirame*. On sait qu'il donnait à cinq auteurs les sujets des pièces représentées au Palais-Cardinal, et qu'il eût mieux

1. Article ajouté en 1768.

fait de s'en tenir au seul Corneille, sans même lui fournir de sujet. Le plus beau de ses ouvrages est la digue de la Rochelle.

L'abbé Ladvocat, bibliothécaire de la Sorbonne, prétend dans son *Dictionnaire historique* que le cardinal de Richelieu est l'auteur de ce *Testament* qui a fait tant de bruit, et qui est supposé[1]. Il croit devoir ce respect à la mémoire du bienfaiteur de la Sorbonne ; mais c'est rendre un mauvais service à sa mémoire que de l'accuser d'avoir fait un livre où il n'y a que des erreurs et des fautes de toute espèce. Si malheureusement un ministre d'État avait pu composer un si mauvais ouvrage, tout ce qu'on devrait conclure, c'est qu'on pourrait être un grand ministre ou plutôt un ministre heureux, avec une grande ignorance des faits les plus communs, des erreurs grossières et des projets ridicules. C'est donc venger la mémoire du cardinal de Richelieu que de démontrer, comme on l'a fait, qu'il ne peut être l'auteur de ce *Testament*, qui, sans son nom, aurait été ignoré à jamais.

L'abbé Ladvocat, tout bibliothécaire qu'il était de la Sorbonne, s'est trompé en disant qu'on avait retrouvé dans cette bibliothèque un manuscrit de cet ouvrage apostillé de la main du cardinal. Le seul manuscrit apostillé ainsi est au dépôt des affaires étrangères ; il n'y fut porté qu'en 1705. Ce n'est point le *Testament* qui est apostillé, c'est une narration succincte composée par l'abbé de Bourzéis, à laquelle on avait, longtemps après, ajouté ce *Testament* prétendu ; et les notes marginales même, écrites de la main du cardinal, prouvent que cette narration succincte n'était pas de lui ; elles indiquent les omissions de l'abbé de Bourzéis, ce qu'il devait refondre. Voyez la *Réponse*[2] *à M. de Foncemagne*.

On attribue encore au cardinal de Richelieu une *Histoire de la mère et du fils :* c'est un récit assez infidèle des malheureux démêlés de Louis XIII avec sa mère. Cette histoire faible et tronquée est probablement de Mézeray. Mais, dans la multitude des livres dont nous sommes accablés aujourd'hui, qu'importe de quelle main soit un ouvrage médiocre ? Mort en 1642.

Rochefoucauld (François, duc **de La**), né en 1613. Ses Mémoires sont lus, et on sait par cœur ses *Pensées*. Mort en 1680.

Rohault (Jacques), né à Amiens en 1620. Il abrégea et il exposa avec clarté et méthode la philosophie de Descartes. Mais aujourd'hui cette philosophie, erronée presque en tout, n'a d'autre mérite que celui d'avoir été opposée aux erreurs anciennes. Mort en 1675.

Rollin (Charles), né à Paris en 1661, recteur de l'Université, le premier de ce corps qui ait écrit en français avec pureté et noblesse. Quoique les derniers tomes de son *Histoire ancienne*, faits trop à la hâte, ne répondent pas aux premiers, c'est encore la meilleure

1. L'authenticité de ce *Testament*, souvent contestée par Voltaire (voir édit. Beuchot, t. XXVI, XXXVII, XXXIX, XLII), a été démontrée par Foncemagne en 1750-1764. Cf. Sainte-Beuve, *Lundis*, t. VII, et Michaud et Poujoulat, *Mém. sur l'Hist. de Fr.* 2e sér., t. IX.

2. De Voltaire.

compilation qu'on ait en aucune langue, parce que les compilateurs sont rarement éloquents, et que Rollin l'était. Son livre vaudrait beaucoup mieux, si l'auteur avait été philosophe. Il y a beaucoup d'histoires anciennes; il n'y en a aucune dans laquelle on aperçoive cet esprit philosophique qui distingue le faux du vrai, l'incroyable du vraisemblable, et qui sacrifie l'inutile. Mort en 1740.

Rotrou (Jean), né en 1609, le fondateur du théâtre[1]. La première scène et une partie du quatrième acte de *Venceslas* sont des chefs-d'œuvre. Corneille l'appelait son père. On sait combien le père fut surpassé par le fils. *Venceslas* ne fut composé qu'après le *Cid;* il est tiré entièrement, comme le *Cid*, d'une tragédie espagnole. Mort en 1650.

Rousseau (Jean-Baptiste), né à Paris en 1669[2]. De beaux vers, de grandes fautes et de longs malheurs le rendirent très fameux. Il faut ou lui imputer les couplets qui le firent bannir, couplets semblables à plusieurs qu'il avait avoués, ou flétrir deux tribunaux qui prononcèrent contre lui. Ce n'est pas que deux tribunaux, et même des corps plus nombreux, ne puissent commettre unanimement de très violentes injustices, quand l'esprit de parti domine. Il y avait un parti furieux et acharné contre Rousseau. Peu d'hommes ont autant excité et senti la haine. Tout le public fut soulevé contre lui jusqu'à son bannissement,et même encore quelques années après; mais enfin les succès de La Motte, son rival, l'accueil qu'on lui faisait, sa réputation qu'on croyait usurpée, l'art qu'il avait eu de s'établir une espèce d'empire dans la littérature, révoltèrent contre lui tous les gens de lettres, et les ramenèrent à Rousseau, qu'ils ne craignaient plus. Ils lui rendirent presque tout le public. La Motte leur parut trop heureux, parce qu'il était riche et accueilli. Ils oubliaient que cet homme était aveugle et accablé de maladies. Ils voyaient dans Rousseau un banni infortuné, sans songer qu'il est plus triste d'être aveugle et malade que de vivre à Vienne et à Bruxelles. Tous deux étaient en effet très malheureux: l'un par la nature, l'autre par l'aventure funeste qui le fit condamner. Tous deux servent à faire voir combien les hommes sont injustes, combien ils varient dans leurs jugements, et qu'il y a de la folie à se tourmenter pour arracher leurs suffrages. Mort à Bruxelles en 1740[3].

Rousseau eut rarement dans ses ouvrages de l'aménité, des grâces, du sentiment, de l'invention ; il savait très bien tourner une épigramme licencieuse et une stance. Ses Épîtres sont écrites avec une plume de fer trempée dans le fiel le plus dégoûtant. Il appelle Mlles Louvancourt, qui étaient trois sœurs très aimables, *trio de louves acharnées;* il appelle le conseiller d'État Rouillé *Tabarin mordant, caustique et rustre*, après lui avoir prodigué des louanges dans une ode assez médiocre. Les mots de *maroufles*, de *belîtres*,

1. Voir sur Rotrou, Petit de Julleville, *Le Théâtre en France*, chap. V, et plus haut, p. 573, n. 4. Voltaire ne semble connaître ni Hardy ni Mairet.
2. En 1671.
3. En 1741.

salissent ses Épîtres. Il faut, sans doute, opposer une noble fierté à ses ennemis; mais ces basses injures sans gaieté, sans agréments, sont le contraire d'une âme noble.

Quant aux couplets qui le firent bannir, voyez les articles **La Motte** et **Saurin**.

On se contentera de remarquer ici que Rousseau ayant avoué qu'il avait fait cinq de ces malheureux couplets, il était coupable de tous les autres au tribunal de tous les juges et de tous les honnêtes gens. Sa conduite après sa condamnation n'est nullement une preuve en sa faveur; on a entre les mains des lettres du sieur Médine, de Bruxelles, du 7 mai 1737, conçues en ces termes: *Rousseau n'avait d'autre table que la mienne, d'autre asile que chez moi: il m'avait baisé et embrassé cent fois, le jour qu'il força mes créanciers à me faire arrêter.*

Qu'on joigne à cela un pèlerinage fait par Rousseau à Notre-Dame de Hall, et qu'on juge s'il doit en être cru sur sa parole dans l'affaire des couplets.

Rue (Charles **de La**), né en 1643, jésuite, poète latin, poète français et prédicateur, l'un de ceux qui travaillèrent à ces livres nommés *Dauphins*, pour l'éducation de Monseigneur. Virgile lui tomba en partage. Il a fait plusieurs tragédies et comédies; sa tragédie de *Sylla* fut présentée aux comédiens et refusée. Il a fait encore celle de *Lysimachus*. On croit qu'il a beaucoup travaillé à *l'Andrienne*. Il était très lié avec le comédien Baron dont il apprit à déclamer. Il y avait deux sermons de lui qui étaient fort en vogue: l'un était le *Pécheur mourant* et l'autre le *Pécheur mort;* on les affichait quand il devait les prononcer. Mort en 1725.

Ruinart (Thierry), bénédictin, né en 1657, laborieux critique. Il a soutenu contre Dodwell[1] l'opinion que *l'Église eut dans les premiers temps une foule prodigieuse de martyrs.* Peut-être n'a-t-il pas assez distingué les martyrs et les morts ordinaires, les persécutions pour cause de religion et les persécutions politiques. Quoi qu'il en soit, il est au nombre des savants hommes du temps. C'est principalement dans ce siècle que les Bénédictins ont fait les plus profondes recherches, comme Martène[2] sur les anciens rites de l'Église. Thuillier[3] et tant d'autres ont achevé de tirer de dessous terre les décombres du moyen âge. C'est encore un genre nouveau qui n'appartient qu'au siècle de Louis XIV, et ce n'est qu'en France que les bénédictins y ont excellé. Mort en 1709.

Ryer (Pierre **du**)[4], gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, longtemps employé à Constantinople et en Egypte. Nous avons de lui la traduction de l'*Alcoran* et de l'*Histoire de Perse.*

Ryer (André **du**), né à Paris en 1605, secrétaire du roi, histo-

1. Théologien et érudit irlandais (1641-1711).

2. Don Martène (1654-1739): un de ses principaux écrits est le *De antiquis Ecclesiæ ritibus* (1700-1702), 3 vol. in-4°.

3. Dom Vincent Thuillier (1685-1736) a traduit Polybe, un traité d'Origène, édité les œuvres posthumes de Mabillon et de Ruinart.

4. Mort en 1688. On ne connaît pas de lui une *Histoire de Perse.*

riographe de France, pauvre malgré ses charges. Il fit dix-neuf pièces de théâtre et treize traductions, qui furent toutes bien reçues de son temps. Mort en 1658 [1].

Sablière (Antoine **de Rambouillet de La**). Ses madrigaux sont écrits avec une finesse qui n'exclut pas le naturel. Mort en 1680.

Sacy (Louis-Isaac **Le Maître de**), né en 1613, l'un des bons écrivains de Port-Royal. C'est de lui qu'est la *Bible de Royaumont* [2] et une traduction des comédies de Térence. Mort en 1684. Son frère, Antoine Le Maître [3], se retira comme lui à Port-Royal. Il avait été avocat; on le croyait un homme très éloquent; mais on ne le crut plus dès qu'il eut cédé à la vanité de faire imprimer ses plaidoyers. Un autre Sacy, avocat, et de l'Académie française, mais d'une autre famille, a donné une traduction estimée des *Lettres de Pline* en 1701.

Sage (**Le**), né à Vannes [4] en Basse-Bretagne, en 1677. Son roman de *Gil Blas* est demeuré, parce qu'il y a du naturel : il est entièrement pris du roman espagnol [5] intitulé *la Vida del escudero don Marcos de Obrego*. Mort en 1747

Saint-Aulaire (François-Joseph **de Beaupoil**, marquis **de**). C'est une chose très singulière que les plus jolis vers qu'on ait de lui aient été faits lorsqu'il était plus que nonagénaire. Il ne cultiva guère le talent de la poésie qu'à l'âge de plus de soixante ans, comme le marquis de La Fare. Dans les premiers vers qu'on connut de lui, on trouve ceux-ci, qu'on attribua à La Fare :

O Muse légère et facile
Qui, sur le coteau d'Hélicon,
Vintes offrir au vieil Anacréon
Cet art charmant, cet art utile,
Qui sait rendre douce et tranquille
La plus incommode saison;
Vous qui, de tant de fleurs sur le Parnasse écloses,
Orniez à ses côtés les Grâces et les Ris,
Et qui cachiez ses cheveux gris
Sous tant de couronnes de roses, etc.

Ce fut sur cette pièce qu'il fut reçu à l'Académie; et Boileau alléguait cette même pièce pour lui refuser son suffrage. Il est mort en 1742, à près de cent ans, d'autres disent à cent deux. Un jour, à l'âge de plus de quatre-vingt-quinze ans, il soupait avec Mme la duchesse du Maine : elle l'appelait Apollon, et lui demandait je ne sais quel secret; il lui répondit :

La divinité qui s'amuse
A me demander mon secret,
Si j'étais Apollon ne serait point ma muse :
Elle serait Thétis, et le jour finirait.

1. Voir Petit de Julleville, le *Théâtre en France*, p. 141.
2. De lui surtout et de Fontaine. *Royaumont* est leur pseudonyme.
3. 1608-1658.
4. Il est né à Sarzeau, en 1668.
5. Erreur. Voir F. Brunetière, *Études critiques sur l'histoire de la Littérature française*, et E. Lintilhac, *Le Sage*.

Anacréon, moins vieux, fit de bien moins jolies choses [1]. Si les Grecs avaient eu des écrivains tels que nos bons auteurs, ils auraient été encore plus vains ; nous leur applaudirions aujourd'hui avec encore plus de raison.

Sainte-Marthe (**Gaucher de**). Cette famille a été pendant plus de cent années féconde en savants. Le premier Gaucher de Sainte-Marthe fut Charles, qui fut éloquent pour son temps. Mort en 1555.

Scévole, neveu de Charles, se distingua dans les lettres et dans les affaires. Ce fut lui qui réduisit Poitiers sous l'obéissance de Henri IV. Il mourut à Loudun en 1623, et le fameux Urbain Grandier prononça son oraison funèbre.

Abel de Sainte-Marthe, son fils, cultiva les lettres comme son père, et mourut en 1652. Son fils, nommé Abel, comme lui, marcha sur ses traces. Mort en 1706.

Scévole et Louis de Sainte-Marthe, frères jumeaux, fils du premier Scévole, enterrés tous deux à Paris dans le même tombeau, à Saint-Séverin, furent illustres par leur savoir. Ils composèrent ensemble la *Gallia christiana*. Scévole mort en 1652 ; Louis mort en 1656.

Denis de Sainte-Marthe, leur cousin, acheva cet ouvrage [2]. Mort à Paris en 1725.

Pierre-Scévole de Sainte-Marthe, frère aîné du dernier Scévole, fut historiographe de France. Mort en 1690.

Saint-Évremond (Charles **de Saint-Denys de**), né en Normandie en 1613. Une morale voluptueuse, des lettres écrites à des gens de cour, dans un temps où ce mot de cour était prononcé avec emphase par tout le monde ; des vers médiocres, qu'on appelle vers de *société*, faits dans des sociétés illustres ; tout cela, avec beaucoup d'esprit, contribua à la réputation de ses ouvrages. Un nommé Des Maizeaux les a fait imprimer avec une vie de l'auteur, qui contient seule un gros volume ; et dans ce gros volume il n'y a pas quatre pages intéressantes. Il n'est grossi que des mêmes choses qu'on trouve dans les œuvres de Saint-Évremond ; c'est un artifice de libraire, un abus du métier d'éditeur. C'est par de tels artifices qu'on a trouvé le secret de multiplier les livres à l'infini, sans multiplier les connaissances. On connaît son exil, sa philosophie et ses ouvrages. Quand on lui demanda, à sa mort, s'il voulait se *réconcilier*, il répondit : « Je voudrais me réconcilier avec l'appétit. » Il est enterré à Westminster avec les rois et les hommes illustres d'Angleterre. Mort en 1703.

Saint-Pavin (Denis **Sanguin de**). Il était au nombre des hommes de mérite que Despréaux confondit, dans ses satires, avec les mauvais écrivains. Le peu qu'on a de lui passe pour être d'un goût délicat. On peut connaître son mérite personnel par cette épitaphe

1. Les poésies attribuées à Anacréon et traduites au seizième siècle par Remy Belleau ne sont pas de lui, pour la grande majorité, mais d'auteurs de l'époque alexandrine.

2. Il ne l'acheva pas, mais il en publia une nouvelle édition refondue. (Note de l'édition Beuchot.)

que fit pour lui Fieubet [1], le maître des requêtes, l'un des esprits les plus polis de ce siècle :

> Sous ce tombeau gît Saint-Pavin :
> Donne des larmes à sa fin.
> Tu fus de ses amis peut-être ?
> Pleure sur ton sort et le sien :
> Tu n'en fus pas ? Pleure le tien,
> Passant, d'avoir manqué d'en être.

Mort en 1670.

Saint-Pierre (Charles-Irénée **Castel**, abbé **de**), né en 1658, gentilhomme de Normandie, n'ayant qu'une fortune médiocre, la partagea quelque temps avec les célèbres Varignon et Fontenelle. Il écrivit beaucoup sur la politique. La meilleure définition qu'on ait faite en général de ses ouvrages est ce qu'en disait le cardinal Dubois, que c'étaient les rêves d'un bon citoyen. Il avait la simplicité de rebattre dans ses livres les vérités les plus triviales de la morale; et par une autre simplicité, il proposait presque toujours des choses impossibles comme praticables. Il ne cessa d'insister sur le projet d'une paix perpétuelle, et d'une espèce de parlement de l'Europe, qu'il appelle *la diète européane*. On avait imputé une partie de ce projet chimérique au roi Henri IV; et l'abbé de Saint-Pierre, pour appuyer ses idées, prétendait que cette *diète européane* avait été approuvée et rédigée par le Dauphin, duc de Bourgogne, et qu'on en avait trouvé le plan dans les papiers de ce prince. Il se permettait cette fiction pour mieux faire goûter son projet. Il rapporte avec bonne foi la lettre par laquelle le cardinal de Fleury répondit à ses propositions: *Vous avez oublié, Monsieur, pour article préliminaire, de commencer par envoyer une troupe de missionnaires pour disposer le cœur et l'esprit des princes*. Cependant l'abbé de Saint-Pierre ne laissa pas enfin d'être très utile. Il travailla beaucoup pour délivrer la France de la tyrannie de la taille arbitraire; il écrivit et il agit en homme d'État sur cette seule matière. Il fut unanimement exclu de l'Académie française pour avoir, sous la régence du duc d'Orléans, préféré un peu durement, dans sa *Polysynodie*, l'établissement des conseils [2] à la manière de gouverner de Louis XIV, protecteur de l'Académie. Ce fut le cardinal de Polignac qui fit une brigue pour l'exclure, et qui en vint à bout. Ce qu'il y a d'étrange, c'est que dans ce temps-là même le cardinal de Polignac conspirait contre le régent, et que ce prince, qui donnait un logement au Palais-Royal à Saint-Pierre et qui avait toute sa famille à son service, souffrit cette exclusion. L'abbé de Saint-Pierre ne se plaignit point. Il continua de vivre en philosophe avec ceux mêmes qui l'avaient exclu. Boyer, ancien évêque de Mirepoix, son confrère, empêcha qu'à sa mort on ne prononçât son éloge à l'Académie, selon la coutume. Ces vaines fleurs qu'on jette sur le tombeau d'un académicien

1. Gaspard de Fieubet (1626-1694). « auteur, disent les dictionnaires du temps, de plusieurs pièces de poésie française et latine qui sont fines et délicates. »

2. Sur les « conseils, » voir p. 708.

n'ajoutent rien ni à sa réputation ni à son mérite : mais le refu fut un outrage; et les services que l'abbé de Saint-Pierre avait rendus, sa probité et sa douceur, méritaient un autre traitement. Il mourut en 1743, âgé de quatre-vingt-six ans. Je lui demandai, quelques jours avant sa mort, comment il regardait ce passage ; il me répondit : *Comme un voyage à la campagne.*

Le traité le plus singulier qu'on trouve dans ses ouvrages est l'anéantissement futur du mahométisme. Il assure qu'un temps viendra où la raison l'emportera chez les hommes sur la superstition. Les hommes comprendront, dit-il, qu'il suffit de la patience, de la politesse et de la bienfaisance pour plaire à Dieu. Il est impossible, dit-il encore, qu'un livre où l'on trouve des propositions fausses données comme vraies, des choses absurdes opposées au sens commun, des louanges données à des actions injustes, ait été révélé par un être parfait. Il prétend que dans cinq cents ans tous les esprits, jusqu'aux plus grossiers, seront éclairés sur ce livre; que le grand muphti même et les cadis verront qu'il est de leur intérêt de détromper la multitude, et de se rendre plus nécessaires et plus respectés en rendant la religion plus simple. Ce traité est curieux. Dans ses *Annales de Louis XIV*, il dit que l'État devrait bâtir des loges aux Petites-Maisons pour les théologiens intolérants, et qu'il serait à propos de jouer ces espèces de fous sur le théâtre.

C'est ici l'occasion d'observer [1] que l'auteur du *Siècle de Louis XIV* n'a donné cette liste des écrivains et des artistes qui ont fleuri sous Louis XIV qu'après avoir vu leurs ouvrages, et souvent connu leurs personnes, recherchant tous les moyens de s'instruire sur ce siècle célèbre, depuis qu'il fut nommé historiographe de France. Il ne pouvait, dans cette liste, parler des *Annales politiques* de l'abbé de Saint-Pierre sur Louis XIV, puisque *le Siècle* fut imprimé en 1752 pour la première fois, et que *les Annales* de l'abbé de Saint-Pierre ne parurent qu'en 1758, ayant été imprimées en 1757. Ces *Annales*, il le faut avouer, sont une satire continuelle du gouvernement de ce monarque, qui méritait plus d'estime ; et cette satire n'est pas assez bien écrite pour faire pardonner son injustice. La famille de l'abbé, sentant quel dangereux effet cet ouvrage pouvait produire, engagea son auteur à le dérober au public : il ne fut imprimé qu'après sa mort. Comment donc l'abbé Sabatier, natif de Castres, qui a donné depuis [2] la liste des écrivains de trois siècles, a-t-il pu dire *que l'auteur du* Siècle de Louis XIV *en a puisé l'idée, mal remplie, dans ces* Annales politiques, *qui offrent un tableau frappant des progrès de l'esprit chez notre nation ?*

Premièrement, il est impossible que l'auteur du *Siècle* ait pu rien prendre des *Annales* de l'abbé de Saint-Pierre, qu'il ne pouvait connaître [3], et desquelles il a vengé la mémoire de Louis XIV, dès qu'il

1. Addition de 1775. Cet article qui, en 1751, ne contenait que cinq ou six lignes, reçut des accroissements successifs.

2. En 1772.

3. Il connut cependant cet ouvrage avant l'édition de 1756, car il en parle plusieurs fois dans des notes du *Siècle* imprimées en 1756. (Note de l'édit. Beuchot.)

les a connues. Secondement, il est très faux que l'abbé de Saint-Pierre se soit étendu, dans son livre, sur les progrès de l'esprit humain chez notre nation. A peine en dit-il quelques mots; et quand il parle des beaux-arts, c'est pour les avilir.

Voici comme il s'explique, page 155 : *La peinture, la sculpture, la musique, la poésie, la comédie, l'architecture, prouvent le nombre des fainéants, leur goût pour la fainéantise, qui suffit à nourrir et à entretenir d'autres espèces de fainéants, gens qui se piquent d'esprit agréable, mais n'ont pas d'esprit utile, etc.*

Il est rare, sans doute, d'entendre un académicien dire que des arts qui exigent le travail le plus assidu sont des occupations de fainéants.

Quant à la personne de Louis XIV, il veut l'avilir, aussi bien que les arts dont ce roi fut le protecteur. On ne peut rapporter qu'avec indignation ce qu'il en dit, page 265 : *Louis se gouvernait à l'égard de ses voisins et de ses sujets comme s'il eût adopté la maxime d'un célèbre tyran :* « Qu'ils me haïssent, pourvu qu'ils me craignent. » *Il sacrifiait tout au plaisir de se venger et de montrer au public qu'il était redoutable; c'est le goût des âmes médiocres, de tous les enfants et de tous les hommes du commun.*

Il traite enfin Louis XIV, en vingt endroits, de grand enfant. Et lui, qui était sans contredit un vieil enfant, finit son livre par cette formule : *Paradis aux bienfaisants;* mais il n'ose pas dire : *Paradis aux médisants.*

A l'égard de l'abbé Sabatier, natif de Castres, qui est venu à Paris faire le métier de calomniateur pour quelque argent, il est difficile d'espérer pour lui le paradis. C'est même un grand effort que de le lui souhaiter.

Saint-Réal : voir **Vichard.**

Sallo (Denis **de**), né en 1626, conseiller au parlement de Paris, inventeur des journaux. Bayle perfectionna ce genre, déshonoré ensuite par quelques journaux que publièrent à l'envi des libraires avides, et que des écrivains obscurs remplirent d'extraits infidèles, d'inepties et de mensonges. Enfin on est parvenu jusqu'à faire un trafic public d'éloges et de censures, surtout dans des feuilles périodiques; et la littérature a éprouvé le plus grand avilissement par ces infâmes manèges[1]. Mort en 1669.

Sandras de Courtilz (Gatien), né à Paris en 1644. On ne place ici son nom que pour avertir les Français, et surtout les étrangers, combien ils doivent se défier de tous ces faux mémoires imprimés en Hollande. Courtilz fut un des plus coupables écrivains de ce genre. Il inonda l'Europe de fictions sous le nom d'histoires. Il était bien honteux qu'un capitaine du régiment de Champagne allât en Hollande vendre des mensonges aux libraires. Lui et ses imitateurs qui ont écrit tant de libelles contre leur propre patrie, contre de bons princes qui dédaignent de se venger, et contre des citoyens qui ne le peuvent, ont mérité l'exécration publique. Il a composé *la Conduite*

1. Voir plus haut, page 554, n. 3.

de la France depuis la paix de Nimègue, et la *Réponse* au même livre; *l'État de la France sous Louis XIII et sous Louis XIV; la Conduite de Mars dans les guerres de Hollande; les Conquêtes amoureuses du grand Alcandre; les Intrigues amoureuses de la France; la Vie de Turenne;* celle *de l'amiral Coligny; les Mémoires de Rochefort, d'Artagnan, de Montbrun, de Vordac, de la marquise de Frêne; le Testament politique de Colbert*, et beaucoup d'autres ouvrages qui ont amusé et trompé les ignorants. Il a été imité par les auteurs de ces misérables brochures contre la France, *le Glaneur, l'Épilogueur*, et tant d'autres bêtises périodiques que la faim a inspirées, que la sottise et le mensonge ont dictées, à peine lues de la canaille. Mort à Paris en 1712.

Sanlecque (Louis), né à Paris en 1650[1], chanoine régulier, poète qui a fait quelques jolis vers. C'est un des effets du siècle de Louis XIV, que le nombre prodigieux de poètes médiocres dans lesquels on trouve des vers heureux. La plupart de ces vers appartiennent au temps, et non au génie. Mort en 1714.

Sanson (Nicolas), né à Abbeville en 1600; père de la géographie avant Guillaume de l'Isle. Mort en 1667. Ses deux fils héritèrent de son mérite.

Santeuil (Jean-Baptiste), né à Paris en 1630. Il passe pour excellent poète latin, si on peut l'être, et ne pouvait faire des vers français. Ses hymnes sont chantées dans l'Église. Comme je n'ai point vécu chez Mécène entre Horace et Virgile, j'ignore si ces hymnes sont aussi bonnes qu'on le dit; si, par exemple, *Orbis redemptor nunc redemptus* n'est pas un jeu de mots puéril. Je me défie beaucoup des vers modernes latins. Mort en 1697.

Sarrasin (Jean-François), né près de Caen, en 1603, a écrit agréablement en prose et en vers. Mort en 1654.

Saumaise (Claude), né en Bourgogne en 1588, retiré à Leyde pour être libre, homme d'une érudition immense. On prétend que le cardinal de Richelieu lui offrit une pension de douze mille francs pour revenir en France, à condition qu'il écrirait à la gloire de ce ministre, et même qu'il écrirait sa vie; mais Saumaise aimait trop la liberté, et haïssait trop celui qu'il regardait comme le plus grand ennemi de cette même liberté, pour accepter ses offres. Le roi d'Angleterre, Charles II, l'engagea à composer *le Cri du sang royal contre les parricides de Charles Ier*. Le livre ne répondit pas à la réputation de l'auteur : Milton, auteur d'un poème barbare, quelquefois sublime, sur la pomme d'Adam, et le modèle de tous les poèmes barbares tirés de l'Ancien Testament, réfuta Saumaise, mais le réfuta comme une bête féroce combat un sauvage. Ces deux ouvrages, d'un pédantisme dégoûtant, sont tombés dans l'oubli. Les noms des auteurs n'ont pas péri. Mort en 1653.

Saurin (Jacques), né à Nîmes en 1677. Il passa pour le meilleur prédicateur des Églises réformées. Cependant on lui reproche, comme à tous ses confrères, ce que l'on appelle le style réfugié. *Il*

1. En 1652.

est difficile, dit-il, *que ceux qui ont sacrifié leur patrie à leur religion parlent leur langue avec pureté*, etc. De son temps cependant, le français ne s'était pas corrompu en Hollande comme il l'est aujourd'hui. Bayle n'avait point le style réfugié ; il ne péchait que par une familiarité qui approche quelquefois de la bassesse. Les défauts du langage des pasteurs calvinistes venaient de ce qu'ils copiaient les phrases incorrectes des premiers réformateurs ; de plus, presque tous ayant été élevés à Saumur, en Poitou, en Dauphiné ou en Languedoc, ils conservaient les manières de parler vicieuses de la province. On créa pour Saurin une place de ministre de la noblesse à la Haye. Il était savant et homme de plaisir. Mort en 1730.

Saurin (Joseph), né près d'Orange en 1659, de l'Académie des sciences. C'était un génie propre à tout ; mais on n'a de lui que des extraits du *Journal des Savants*, quelques mémoires de mathématiques, et son fameux *Factum* contre Rousseau. Ce procès si malheureusement célèbre[1] fit rechercher[2] toute sa vie, et servit à susciter contre lui les plus infâmes accusations. Rousseau, réfugié en Suisse, et sachant que son ennemi avait été pasteur de l'Église réformée à Bercher, dans le bailliage d'Yverdun, remua tout pour avoir des témoignages contre lui. Il faut savoir que Joseph Saurin, dégoûté de son ministère, livré à la philosophie et aux mathématiques, avait préféré la France, sa patrie, la ville de Paris et l'Académie des sciences, au village de Bercher. Pour remplir ce dessein, il avait fallu rentrer dans le sein de l'Église romaine, et il y rentra dès l'année 1690. L'évêque de Meaux, Bossuet, crut avoir converti un ministre; et il ne fit que servir à la petite fortune d'un philosophe. Saurin retourna en Suisse plusieurs années après, pour y recueillir quelques biens de sa femme, qu'il avait persuadée de quitter aussi la religion réformée. Les magistrats le décrétèrent de prise de corps, comme un pasteur apostat qui avait fait apostasier sa femme. Cela se passait en 1712, après le fameux procès de Rousseau, et Rousseau était à Soleure précisément dans ce temps-là. Ce fut alors que les accusations les plus flétrissantes éclatèrent contre Saurin. On lui imputa d'anciens délits qui auraient mérité la corde ; on produisit ensuite contre lui une ancienne lettre, dans laquelle il avait fait lui-même, disait-on, la confession de ses crimes à un pasteur de ses amis. Enfin, pour comble d'indignité, on eut la cruelle bassesse d'imprimer ces accusations et cette lettre dans plusieurs journaux, dans les suppléments de Bayle, dans celui de Moréri : nouveau moyen malheureusement inventé pour flétrir un homme dans l'Europe. C'est étrangement avilir la littérature que de faire d'un dictionnaire un greffe criminel, et de souiller d'opprobres scandaleux des ouvrages qui ne doivent être que le dépôt des sciences ; ce n'était pas, sans doute,

1. Voy. *supra*, article LA MOTTE.
2. Rechercher : « faire enquête des actions ou de la vie de quelqu'un pour exercer [sur lui] des poursuites judiciaires. » « Ceux qui *recherchaient* ma vie passée. » Fléchier. « Il avait stipulé en se retirant qu'il ne serait *recherché* d'aucune chose ni obligé de rendre compte. » Perrot d'Ablancourt. — *Dict.* de Littré.

l'intention des premiers auteurs de ces archives de la littérature, qu'on a depuis infectées de tant d'additions aussi erronées qu'odieuses. L'art d'écrire est devenu souvent un vil métier, dans lequel des libraires, qui ne savent pas lire, payent des mensonges et des futilités à tant la feuille, à des écrivains mercenaires qui ont fait de la littérature la plus lâche des professions. Il n'est pas permis au moins de consigner dans un dictionnaire des accusations criminelles, et de s'ériger en délateur sans avoir des preuves juridiques. J'ai été à portée d'examiner ces accusations contre Joseph Saurin; j'ai parlé au seigneur de la terre de Bercher, dans laquelle Saurin avait été pasteur; je me suis adressé à toute la famille du seigneur de cette terre : lui et tous ses parents m'ont dit unanimement qu'ils n'avaient jamais vu la lettre imputée à Saurin; ils m'ont tous marqué la plus vive indignation contre l'abus scandaleux dont on a chargé les suppléments aux dictionnaires de Bayle et de Moréri; et cette juste indignation qu'ils m'ont témoignée doit passer dans le cœur de tous les honnêtes gens. J'ai en main les attestations de trois pasteurs, qui avouent qu'*ils n'ont jamais vu l'original de cette prétendue lettre de Saurin, ni connu personne qui l'eût vue, ni ouï dire qu'elle eût été adressée à aucun pasteur du pays de Vaud, et qu'ils ne peuvent qu'improuver l'usage qu'on a fait de cette pièce.*

Joseph Saurin mourut en 1737, en philosophe intrépide qui connaissait le néant de toutes les choses de ce monde, et plein du profond mépris pour tous ces vains préjugés, pour toutes ces disputes, pour ces opinions erronées qui chargent d'un nouveau poids les malheurs innombrables de la vie humaine.

Joseph Saurin a laissé un fils d'un vrai mérite, auteur d'une tragédie de *Spartacus*, dans laquelle il y a des traits comparables à ceux de la plus grande force de Corneille.

Sauveur (Joseph), né à la Flèche en 1653. Il apprit sans maître les éléments de la géométrie. Il est un des premiers qui aient calculé les avantages et les désavantages des jeux de hasard. Il disait que tout ce que peut un homme en mathématique, un autre le peut aussi. Cela s'entend pour ceux qui se bornent à apprendre, mais non pour les inventeurs. Il avait été muet jusqu'à l'âge de sept ans. Mort en 1716.

Savary (Jacques), né en 1662, le premier qui ait écrit sur le commerce. Il avait été longtemps négociant. Le Conseil le consulta sur l'ordonnance de 1673, dans tout ce qui regarde le négoce, et il en rédigea presque tous les articles. Le *Dictionnaire du Commerce*, qui est de lui [1] et de Philémon son frère, chanoine de Saint-Maur, fut une entreprise aussi utile que nouvelle; mais il faut regarder ces livres à peu près comme les intérêts des princes, qui changent en moins de cinquante ans. Les objets et les canaux du commerce, les gains, les finesses ne sont plus aujourd'hui ce qu'ils étaient du temps de Savary. Mort en 1690.

1. Non pas de lui, mais de son fils mort en 1716.

Scarron (Paul), fils d'un conseiller de la grand'chambre, né en 1610. Ses comédies sont plus burlesques que comiques. Son *Virgile travesti* n'est pardonnable qu'à un bouffon. Son *Roman comique* est presque le seul de ses ouvrages que les gens de goût aiment encore; mais ils ne l'aiment que comme un ouvrage gai, amusant et médiocre. C'est ce que Boileau avait prédit. Louis XIV épousa sa veuve en 1685. Mort en 1660.

Scudéry (George **de**), né au Havre-de-Grâce en 1601. Favorisé du cardinal de Richelieu, il balança quelques temps la réputation de Corneille. Son nom est plus connu que ses ouvrages. Mort en 1667.

Scudéry (Madeleine **de**), sœur de George, née au Havre en 1607, plus connue aujourd'hui par quelques vers agréables qui restent d'elle que par les énormes romans de la *Clélie* et du *Cyrus;* Louis XIV lui donna une pension, et l'accueillit avec distinction. Ce fut elle qui remporta le premier prix d'éloquence fondé par l'Académie. Morte en 1701.

Segrais (Jean), né à Caen en 1625. Mademoiselle [1] l'appelle *une manière de bel esprit;* mais c'était en effet un très bel esprit et un véritable homme de lettres. Il fut obligé de quitter le service de cette princesse, pour s'être opposé à son mariage avec le comte de Lauzun. Ses *Églogues* et sa *Traduction de Virgile* furent estimées: mais aujourd'hui on ne les lit plus. Il est remarquable qu'on a retenu des vers de la *Pharsale* de Brébeuf, et aucun de l'*Énéide* de Segrais. Cependant Boileau loue Segrais, et dénigre Brébeuf. Mort en 1701.

Senault (Jean-François), né en 1601, général de l'Oratoire; prédicateur qui fut à l'égard du père Bourdaloue ce que Rotrou est pour Corneille : son prédécesseur [2] et rarement son égal. Il est compté parmi les premiers restaurateurs de l'éloquence, plutôt que dans le petit nombre des hommes véritablement éloquents. Mort en 1672.

Seneçay [3] (Antoine **Bauderon de**), né en 1643, premier valet de chambre de Marie-Thérèse, poète d'une imagination singulière. Son conte du *Kaïmac*, à quelques endroits près, est un ouvrage distingué. C'est un exemple qui apprend qu'on peut très bien conter d'une autre manière que La Fontaine. On peut observer que cette pièce, la meilleure qu'il ait faite, est la seule qui ne se trouve pas dans son recueil. Il y a aussi dans ses *Travaux d'Apollon* des beautés singulières et neuves. Mort en 1737.

Sévigné (Marie **de Rabutin-Chantal**, marquise **de**), femme du marquis de Sévigné, née en 1626 [4]. Ses Lettres, remplies d'anecdotes, écrites avec liberté et d'un style qui peint et anime tout, sont la meilleure critique des lettres étudiées où l'on cherche l'esprit, et encore plus de ces lettres supposées dans lesquelles on veut imiter

1. La duchesse de Montpensier, cousine de Louis XIV, qui a laissé divers écrits, entre autres des *Mémoires* publiés pour la première fois en 1729.

2. Voy. plus haut, p. 821, note 1.

3. Ou Sénecé. — Voy. sur lui, Sainte-Beuve, *Lundis*, t. XII.

4. En 1627.

le style épistolaire, en étalant de faux sentiments et de fausses aventures à des correspondants imaginaires [1]. C'est dommage qu'elle manque absolument de goût, qu'elle ne sache pas rendre justice à Racine, qu'elle égale l'oraison funèbre de Turenne prononcée par Mascaron au grand chef-d'œuvre de Fléchier [2]. Morte en 1696.

Silva (Jean-Baptiste), né à Bordeaux, très célèbre médecin à Paris, a fait un livre estimé sur la saignée; il était fort au-dessus de son livre. C'était un de ces médecins que Molière n'eût pu ni osé rendre ridicules. Né en 1684. Mort vers l'an 1746.

Simon (Richard), né en 1638; de l'Oratoire; excellent critique. Son *Histoire de l'origine et du progrès des revenus ecclésiastiques*, son *Histoire critique du Vieux Testament*, etc. [3], sont lues de tous les savants. Mort à Dieppe en 1712.

Sirmond (Jacques), jésuite, né vers l'an 1559, l'un des plus savants et des plus aimables hommes de son temps. On sait à peine qu'il fut confesseur de Louis XIII, parce qu'il fit à peine parler de lui dans ce poste délicat. Il fut préféré par le pape à tous les savants d'Italie, pour faire la préface de la collection des conciles. Ses nombreux ouvrages furent très estimés, et sont très peu lus. Mort en 1651.

Sirmond (Jean), neveu du précédent, historiographe de France, avec le brevet de conseiller d'État, qui était d'ordinaire attaché à la charge d'historiographe. L'un de ses principaux ouvrages est la *Vie du cardinal d'Amboise*, qu'il ne composa que pour mettre ce ministre au-dessous du cardinal de Richelieu, son protecteur. Il fut un des premiers académiciens. Mort en 1649.

Sorbière (Samuel), né en Dauphiné en 1615, l'un de ceux qui ont porté le titre d'historiographe de France. Ami du pape Clément IX avant son exaltation, ne recevant que de faibles marques de la générosité de ce pontife, il lui écrivit : « Saint-Père, vous envoyez des « manchettes à celui qui n'a point de chemise. » Il effleura beaucoup de genres de science. Mort en 1670.

Suze (Henriette **de Coligny**, comtesse **de La**), célèbre dans son temps par son esprit et par ses élégies. C'est elle qui se fit catholique parce que son mari était huguenot, et qui s'en sépara, afin, disait la reine Christine, de ne voir son mari dans ce monde-ci, ni dans l'autre. Née à Paris en 1618. Morte dans la même ville en 1673.

Tallemant (François), né à la Rochelle en 1620, second traducteur de Plutarque [4]. Mort en 1693.

Tallemant (Paul), né à Paris en 1642. Quoiqu'il fût petit-fils du riche Montauron [5], et fils d'un maître des requêtes qui avait eu deux cent mille livres de rente de notre monnaie d'aujourd'hui, il se trouva presque sans fortune [6]. Colbert lui fit du bien comme aux autres gens

1. Allusion probable aux *Lettres du chevalier d'Her...*, de Fontenelle.

2. Inexact. Une lettre du 28 mars 1676 corrige celle du 10 novembre 1675.

3. Richard Simon a fait beaucoup d'autres ouvrages, estimés encore aujourd'hui, d'histoire ecclésiastique ou de philologie hébraïque.

4. Boileau (*Épître* VII) l'appelle : « le sec traducteur du français d'Amyot. »

5. Ce riche financier, sot et généreux, à qui Corneille dédia *Cinna*.

6. Montauron était, du reste, mort pauvre et oublié en 1664.

de lettres. Il a eu la principale part à l'histoire du roi par médailles[1]. Mort en 1712.

Talon (Omer), avocat général du Parlement de Paris, a laissé des Mémoires utiles, dignes d'un bon magistrat et d'un bon citoyen; mais son éloquence n'est pas encore celle du bon temps. Mort en 1652.

Tarteron (Jérôme), jésuite. Il a traduit les satires d'Horace, de Perse, et de Juvénal, et a supprimé les obscénités grossières dont il est étrange que Juvénal, et surtout Horace, aient souillé leurs ouvrages. Il a ménagé en cela la jeunesse pour laquelle il croyait travailler; mais sa traduction n'est pas assez littérale pour elle; le sens est rendu, mais non pas la valeur des mots. Mort en 1720.

Terrasson (l'abbé Jean), né en 1669[2], philosophe pendant sa vie et à sa mort. Il y a de beaux morceaux dans son *Séthos*. Sa traduction de *Diodore* est utile; son *Examen d'Homère* passe pour être sans goût. Mort en 1750.

Thiers (Jean-Baptiste), né à Chartres en 1641[3]. On a de lui beaucoup de dissertations. C'est lui qui écrivit contre l'inscription du couvent des cordeliers de Reims : *A Dieu et à saint François, tous deux crucifiés*. Mort en 1703.

Thomassin (Louis), de l'Oratoire, né en Provence en 1619, homme d'une érudition profonde. Il fit le premier des conférences sur les Pères, sur les conciles et sur l'histoire. Il oublia sur la fin de sa vie tout ce qu'il avait su, et ne se souvint plus d'avoir écrit. Mort en 1695.

Thoynard (Nicolas), né à Orléans en 1629. On prétend qu'il a eu grande part au traité du cardinal Noris[4] sur les *Époques syriennes*. Sa *concordance des quatre évangélistes*, en grec, passe pour un ouvrage curieux. Il n'était que savant, mais il l'était profondément. Mort en 1706.

Tillemont : voir **Le Nain de Tillemont**.

Torcy (Jean-Baptiste **Colbert**, marquis **de**), neveu du grand Colbert, ministre d'État sous Louis XIV, a laissé des Mémoires depuis la paix de Ryswick jusqu'à celle d'Utrecht : ils ont été imprimés[5] pendant qu'on achevait l'édition de cet *Essai sur le siècle de Louis XIV*[6]. Ils confirment tout ce qu'on y avance. Ces Mémoires renferment des détails qui ne conviennent qu'à ceux qui veulent s'instruire à fond : ils sont écrits plus purement que tous les Mémoires de ses prédécesseurs : on y reconnaît le goût de la cour de Louis XIV. Mais leur plus grand prix est dans la sincérité de l'auteur : c'est la vérité, c'est la modération elle-même qui ont conduit sa plume. Mort en 1746.

Tournefort (Joseph **Pitton de**), né en Provence en 1656, le plus grand botaniste de son temps. Il fut envoyé par Louis XIV en Espagne, en Angleterre, en Hollande, en Grèce et en Asie, pour perfectionner l'histoire naturelle. Il rapporta treize cent trente-six nou-

1. Voy. plus haut, page 596, ligne 4.
2. En 1670.
3. En 1636.
4. Célèbre cardinal italien, de l'ordre des Augustins, bibliothécaire du Vatican en 1700. Auteur de nombreux travaux d'histoire ecclésiastique.
5. En 1756.
6. « Cet article est de 1756. » Note de Beuchot.

velles espèces de plantes, et il nous apprit à connaître les nôtres. Mort en 1708.

Tourreil (Jacques **de**), né à Toulouse en 1656, célèbre par sa traduction de Démosthène. Mort en 1715 [1].

Tourneux (Nicolas **Le**), né en 1640. Son *Année chrétienne* est dans beaucoup de mains, quoique mise à Rome à l'index des livres prohibés, ou plutôt parce qu'elle y est mise. Mort en 1686.

Tristan (François) surnommé l'Ermite, gentilhomme de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII. Le prodigieux et long succès qu'eut sa tragédie de *Marianne* fut le fruit de l'ignorance où l'on était alors [2]. On n'avait pas mieux; et quand la réputation de cette pièce fut établie, il fallut plus d'une tragédie de Corneille pour la faire oublier. Il y a encore des nations chez qui des ouvrages très médiocres passent pour des chefs-d'œuvre, parce qu'il ne s'est pas trouvé de génie qui les ait surpassés. On ignore communément que Tristan ait mis en vers l'Office de la Vierge [3], et il n'est pas étrange qu'on l'ignore. Mort en 1655.

Voici son épitaphe, qu'il composa :

> Je fis le chien couchant auprès d'un grand seigneur;
> Je me vis toujours pauvre, et tâchai de paraître;
> Je vécus dans la peine, espérant le bonheur,
> Et mourus sur un coffre en attendant mon maître.

Turenne. Ce grand homme nous a laissé aussi des Mémoires qu'on trouve dans sa Vie écrite par Ramsay [4]. Nous avons beaucoup de Mémoires de nos généraux; mais ils n'ont pas écrit comme Xénophon et César.

Vaillant (Jean Foy), né à Beauvais en 1632. Le public lui doit *la Science des médailles* : et le roi, la moitié de son cabinet. Le ministre Colbert le fit voyager en Italie, en Grèce, en Égypte, en Turquie, en Perse. Des corsaires d'Alger le prirent, en 1674, avec l'architecte Desgodets. Le roi les racheta tous deux. Jamais savant n'essuya plus de dangers. Mort en 1706.

Vaillant (Jean-François-Foy), né à Rome en 1665, pendant les voyages de son père, antiquaire comme lui. Mort en 1708.

Valbonnais : voir **Bourchenu**.

Valincour (Jean-Baptiste-Henri **du Trousset de**), né en 1653. Une épître [5] que Despréaux lui a adressée fait sa grande réputation. On a de lui quelques petits ouvrages : il était bon littérateur. Il fit une assez grande fortune, qu'il n'eût pas faite s'il n'eût été qu'homme de lettres. Les lettres seules, dénuées de cette sagacité laborieuse qui rend un homme utile, ne procurent presque jamais qu'une vie malheureuse et méprisée. Un des meilleurs discours qu'on ait jamais prononcés à l'Académie, est celui dans lequel M. de

1. J. de Tourreil est mort en 1714.
2. Voltaire a également fait une tragédie de *Marianne*, à laquelle Jean-Baptiste Rousseau voulut faire échec en réimprimant celle de Tristan après en avoir rajeuni la langue.
3. Comme aussi Corneille.
4. Voy. plus haut, art. Louis Racine, pp. 816-817 et 818.
5. Une satire.

Valincour tâche de guérir l'erreur de ce nombre prodigieux de jeunes gens qui, prenant leur fureur d'écrire pour du talent, vont présenter de mauvais vers à des princes, inondent le public de leurs brochures, et qui accusent l'ingratitude du siècle, parce qu'ils sont inutiles au monde et à eux-mêmes. Il les avertit que les professions qu'on croit les plus basses sont supérieures à celle qu'ils ont embrassée. Mort en 1730.

Valois (Adrien **de**), né à Paris en 1607, historiographe de France. Ses meilleurs ouvrages sont sa *Notice des Gaules* et son *Histoire de la première race*. Mort en 1692.

Valois (Henri **de**), frère du précédent, né en 1603. Ses ouvrages sont moins utiles à des Français que ceux de son frère. Mort en 1676.

Varignon (Pierre), né à Caen en 1654, mathématicien célèbre. Mort en 1722.

Varillas (Antoine), né dans la Marche en 1624, historien plus agréable qu'exact. Mort en 1696.

Vassor (Michel **Le**), de l'Oratoire, réfugié en Angleterre. Son *Histoire de Louis XIII*, diffuse, pesante et satirique, a été recherchée pour beaucoup de faits singuliers qui s'y trouvent; mais c'est un déclamateur odieux, qui, dans l'*Histoire de Louis XIII*, ne cherche qu'à décrier Louis XIV, qui attaque les morts et les vivants; il ne se trompe que sur peu de faits, et passe pour s'être trompé dans tous ses jugements. Mort en 1718.

Vavasseur (François), né dans le Charolais en 1605, jésuite, grand littérateur. Il fit voir le premier que les Grecs et les Romains n'ont jamais connu le style burlesque, qui n'est qu'un reste de barbarie. Mort en 1681.

Vauban (Sébastien **Le Prestre**, maréchal **de**), né en 1633. La *Dîme royale*, qu'on lui a imputée, n'est pas de lui [1], mais de Boisguillebert [2]. Elle n'a pu être exécutée, et est en effet impraticable. On a de lui plusieurs mémoires dignes d'un bon citoyen. Il contribua beaucoup par ses conseils à la construction du canal de Languedoc. Observons qu'il était très ignorant, qu'il l'avouait avec franchise, mais qu'il ne s'en vantait pas. Un grand courage, un zèle que rien ne rebutait, un talent naturel pour les sciences de combinaison, de l'opiniâtreté dans le travail, le coup d'œil dans les occasions qui ne se trouve pas toujours ni avec les connaissances, ni avec le talent : telles furent les qualités auxquelles il dut sa réputation. Il a prouvé par sa conduite qu'il pouvait y avoir des citoyens [3] dans un gouvernement absolu. Mort en 1707.

Vaugelas (Claude **Favre de**), né à Bourg-en-Bresse [4] en 1585. C'est

1. La *Dîme royale* est bien de Vauban. Elle parut en 1707.

2. Boisguillebert (Pierre le Pesant de), neveu de Vauban, lieutenant-général au bailliage de Rouen, auteur d'écrits très hardis pour l'époque, et qui même le firent, pendant quelque temps, exiler en Auvergne. (*Le Détail de la France sous le règne de Louis XIV*, 1695, 1696, 1699, 1707.)

3. Voltaire, comme plusieurs autres philosophes du dix-huitième siècle, donne à ce mot une forte acception. Cf. plus haut, p. 61, n. 3.

4. Près de Trévoux en Bresse.

un des premiers qui ont épuré et réglé la langue, et de ceux qui pouvaient faire des vers italiens sans en pouvoir faire de français. Il retoucha pendant trente ans sa *Traduction de Quinte-Curce*. Tout homme qui veut bien écrire doit corriger ses ouvrages toute sa vie. Mort en 1650.

Vayer (François **La Mothe Le**), né à Paris en 1588. Précepteur de Monsieur, frère de Louis XIV, et qui enseigna le roi un an; historiographe de France, conseiller d'État, grand pyrrhonien, et connu pour tel. Son pyrrhonisme n'empêcha pas qu'on ne lui confiât une éducation si précieuse. On trouve beaucoup de science et de raison dans ses ouvrages, trop diffus. Il combattit le premier avec succès cette opinion, qui nous sied si mal, que notre morale vaut mieux que celle de l'antiquité.

Son traité de *la vertu des païens* est estimé des sages. Sa devise était

De las cosas mas seguras
La mas segura es dudar [1],

comme celle de Montaigne était : *Que sais-je ?* Mort en 1672.

Veissières (Mathurin de **La Croze**), né à Nantes en 1661, bénédictin à Paris. Sa liberté de penser, et un prieur contraire à cette liberté, lui firent quitter son ordre et sa religion. C'était une bibliothèque vivante, et sa mémoire était un prodige. Outre les choses utiles et agréables qu'il savait, il en avait étudié d'autres qu'on ne peut savoir, comme l'ancienne langue égyptienne. Il y a de lui un ouvrage estimé, c'est *le Christianisme des Indes*. Ce qu'on y trouve de plus curieux, c'est que les bramins croient l'unité d'un Dieu, en laissant les idoles aux peuples. La fureur d'écrire est telle, qu'on a écrit la vie de cet homme en un volume aussi gros que la *Vie d'Alexandre*. Ce petit extrait, encore trop long, aurait suffi. Mort à Berlin en 1739.

Vergier (Jacques), né à Paris en 1675 [2]. Il est, à l'égard de La Fontaine, ce que Campistron est à Racine : imitateur faible, mais naturel. Mort assassiné à Paris, par des voleurs, en 1720. On laisse entendre, dans le Moréri, qu'il avait fait une parodie contre un prince puissant [3] qui le fit tuer. Ce conte est faux.

Vertot (René **Aubert de**), né en Normandie en 1655, historien agréable et élégant. Mort en 1735.

Vichard de Saint-Réal (César), né à Chambéry, mais élevé en France. Son *Histoire de la conjuration de Venise* est un chef-d'œuvre. Sa *Vie de Jésus-Christ* est bien différente. Mort en 1692.

Villars de Montfaucon (l'abbé **de**), né en 1635, célèbre par le *Comte de Gabalis*. C'est une partie de l'ancienne mythologie des Perses. L'auteur fut tué, en 1675, d'un coup de pistolet. On dit que les sylphes l'avaient assassiné pour avoir révélé leurs mystères.

Villars (le maréchal Louis-Claude, duc **de**), né en 1652. Le premier tome des Mémoires qui portent son nom est entièrement de

1. *Des choses les plus sûres, la plus sûre est de douter.*
2. En 1655.
3. « La parodie d'une scène de *Mithridate* dirigée contre le prince de Conti. » Beuchot. Cf. *supra*, l'article Conti.

lui[1]. Il savait par cœur les beaux endroits de Corneille, de Racine et de Molière. Je lui ai entendu dire un jour à un homme d'État fort célèbre, qui était étonné qu'il sût tant de vers de comédie : *J'en ai moins joué que vous, mais j'en sais davantage.* Mort en 1731.

Villedieu (Marie-Catherine **Desjardins**, plus connue sous le nom de madame **de**). Ses romans lui firent de la réputation. Au reste, on est bien éloigné de vouloir donner ici quelque prix à tous ces romans dont la France a été et est encore inondée ; ils ont presque tous été, excepté *Zaïde*[2], des productions d'esprits faibles, qui écrivent avec facilité des choses indignes d'être lues par des esprits solides : ils sont même pour la plupart dénués d'imagination ; et il y en a plus dans quatre pages de l'*Arioste*, que dans tous ces insipides écrits qui gâtent le goût des jeunes gens. Née à Alençon vers 1640[3], morte en 1683.

Villiers (Pierre **de**), né à Cognac en 1648, jésuite. Il cultiva les lettres, comme tous ceux qui sont sortis de cet ordre. Ses sermons, et son poème sur l'*Art de prêcher* eurent de son temps quelque réputation. Ses stances sur la Solitude sont fort au-dessus de celles de Saint-Amand, qu'on avait tant vantées, mais ne sont pas encore tout à fait dignes d'un siècle si au-dessus de celui de Saint-Amand[4]. Mort en 1728.

Voiture (Vincent), né à Amiens en 1598. C'est le premier qui fut en France ce qu'on appelle un bel esprit. Il n'eut guère que ce mérite dans ses écrits, sur lesquels on ne peut se former le goût ; mais ce mérite était alors très rare. On a de lui de très jolis vers, mais en petit nombre. Ceux qu'il fit pour la reine Anne d'Autriche, et qu'on n'imprima pas dans son recueil, sont un monument de cette liberté galante qui régnait à la cour de cette reine, dont les frondeurs lassèrent la douceur et la bonté.

. . . .
. . . .
Je pensais si le cardinal,
— J'entends celui de La Valette, —
Pouvait voir l'éclat sans égal
Dans lequel maintenant vous ête[5] ;
J'entends celui de la beauté,
Car auprès je n'estime guère
(Cela soit dit sans vous déplaire)
Tout l'éclat de la majesté.

Il fit aussi des vers italiens et espagnols avec succès. Mort en 1648.

1. Voir ci-dessus p. 671, n. 3. De nos jours, on a publié les Mémoires de Villars d'après le manuscrit original (éd. du marquis de Vogüé pour la Société de l'Histoire de France), accompagnés de correspondances inédites (3 volumes, 1884-89).
2. Voir l'article La Fayette.
3. En 1632.
4. Saint-Amand (1594-1660) aurait pu être mis dans cette *Liste*.
5. Alors on était dans l'usage de retrancher dans les vers les lettres finales qui incommodaient : *vous ête*, pour *vous êtes*. C'est ainsi qu'en usent les Italiens et les Anglais. La poésie française est trop gênée, et très souvent trop prosaïque. (Note de Voltaire.)

Ce n'est pas la peine de pousser plus loin ce catalogue. On y voit un petit nombre de grands génies, un assez grand d'imitateurs, et on pourrait donner une liste beaucoup plus longue des savants. Il sera difficile désormais qu'il s'élève des génies nouveaux, à moins que d'autres mœurs, une autre sorte de gouvernement ne donnent un tour nouveau aux esprits. Il sera impossible qu'il se forme des savants universels, parce que chaque science est devenue immense. Il faudra nécessairement que chacun se réduise à cultiver une petite partie du vaste champ que le siècle de Louis XIV a défriché.

ARTISTES CÉLÈBRES

MUSICIENS

La musique française, du moins la vocale, n'a été jusqu'ici du goût d'aucune autre nation. Elle ne pouvait l'être, parce que la prosodie française est différente de toutes celles de l'Europe. Nous appuyons toujours sur la dernière syllabe; et toutes les autres nations pèsent sur la pénultième ou sur l'antépénultième, ainsi que les Italiens. Notre langue est la seule qui ait des mots terminés par des *e* muets; et ces *e*, qui ne sont pas prononcés dans la déclamation ordinaire, le sont dans la déclamation notée, et le sont d'une manière uniforme, *gloi-reu*, *victoi-reu*, *barbari-eu*, *furi-eu*... Voilà ce qui rend la plupart de nos airs et notre récitatif insupportables à quiconque n'y est pas accoutumé. Le climat refuse encore aux voix la légèreté que donne celui d'Italie; nous n'avons point l'habitude qu'on a eue longtemps chez le pape et dans les autres cours italiennes, de priver les hommes de leur virilité pour leur donner une voix plus belle que celle des femmes. Tout cela, joint à la lenteur de notre chant, qui fait un étrange contraste avec la vivacité de notre nation, rendra toujours la musique française propre pour [1] les seuls Français.

Malgré toutes ces raisons, les étrangers qui ont été longtemps en France, conviennent que nos musiciens ont fait des chefs-d'œuvre en ajustant leurs airs à nos paroles, et que cette déclamation notée a souvent une expression admirable; mais elle ne l'a que pour des oreilles très accoutumées, et il faut une exécution parfaite; il faut des acteurs: en Italie, il ne faut que des chanteurs.

La musique instrumentale s'est ressentie un peu de la monotonie et de la lenteur qu'on reproche à la vocale; mais plusieurs de nos symphonies, et surtout nos airs de danse, ont trouvé plus d'applaudissement chez les autres nations. On les exécute dans beaucoup d'opéras italiens; il n'y en a presque jamais d'autres chez un roi [2] qui entretient un des meilleurs opéras de l'Europe et qui, parmi ses autres talents singuliers [3], a cultivé avec un très grand soin celui de la musique.

Lulli (Jean-Baptiste), né à Florence en 1633, amené en France à l'âge de quatorze ans, et ne sachant encore que jouer du violon, fut le père de la vraie musique en France. Il sut accommoder son art au génie de la langue; c'était l'unique moyen de réussir. Il est

1. Tour usité au dix-septième siècle.
2. Frédéric II.
3. Qui lui sont propres, qui le distinguent. Cf. p. 572, n. 2.

à remarquer qu'alors la musique italienne ne s'éloignait pas de la gravité et de la noble simplicité que nous admirons encore dans les récitatifs de Lulli.

Rien ne ressemble plus à ces récitatifs que le fameux motet[1] de Luigi[2], chanté en Italie avec tant de succès dans le dix-septième siècle et qui commence ainsi :

> *Sunt breves mundi rosæ,*
> *Sunt fugitivi flores;*
> *Frondes veluti annosæ,*
> *Sunt labiles honores.*

Il faut bien observer que dans cette musique de pure déclamation, qui est la mélopée des anciens, c'est principalement la beauté naturelle des paroles qui produit la beauté du chant; on ne peut bien déclamer que ce qui mérite de l'être. C'est à quoi on se méprit beaucoup du temps de Quinault et de Lulli. Les poètes étaient jaloux du poète, et ne l'étaient pas du musicien. Boileau reproche à Quinault

> . . . . ces lieux communs de morale lubrique,
> Que Lulli réchauffa des sons de sa musique.

Les passions tendres, que Quinault exprimait si bien, étaient, sous sa plume, la peinture vraie du cœur humain, bien plus qu'une morale lubrique. Quinault, par sa diction, échauffait encore plus la musique que l'art de Lulli n'échauffait ses paroles. Il fallait ces deux hommes et des acteurs, pour faire de quelques scènes d'*Atys*, d'*Armide* et de *Roland*, un spectacle tel que ni l'antiquité ni aucun peuple contemporain n'en connut. Les airs détachés, les ariettes ne répondirent pas à la perfection de ces grandes scènes. Ces airs, ces petites chansons, étaient dans le goût de nos *noëls;* ils ressemblaient aux *barcarolles* de Venise: c'était tout ce qu'on voulait alors. Plus cette musique était faible, plus on la retenait aisément; mais le récitatif est si beau, que Rameau n'a jamais pu l'égaler. « Il me faut des chanteurs, disait-il, et à Lulli des acteurs. » Rameau a enchanté les oreilles, Lulli enchantait l'âme: c'est un des grands avantages du siècle de Louis XIV, que Lulli ait rencontré un Quinault.

Après Lulli, tous les musiciens, comme Colasse[3], Campra[4], Destouches[5] et les autres ont été ses imitateurs, jusqu'à ce qu'enfin

1. « Morceau de musique sur des paroles religieuses latines, destiné à être exécuté à l'église sans faire partie du service divin. » Littré. « Au moyen âge, le *motet* était une composition à deux, trois ou quatre parties, ayant apparemment pour but de réaliser un ensemble harmonique analogue à celui que produisent certains trios, quatuors ou chœurs d'opéras. » Coussemaker.

2. Italien par ailleurs peu connu.

3. 1639-1709. Son opéra le plus connu est *Thétis et Pélée.* Il était maître de musique de la chapelle du Roi, pour laquelle il composa aussi des motets.

4. 1660-1744. Célèbre d'abord par ses motets. Ses opéras principaux sont l'*Europe galante*, le *Carnaval de Venise*, les *Fêtes vénitiennes*, *Hésione*, *Tancrède*, etc.

5. 1672-1749. Surintendant de la musique du Roi et inspecteur général

Rameau[1] est venu, qui s'est élevé au-dessus d'eux par la profondeur de son harmonie, et qui a fait de la musique un art nouveau.

A l'égard des musiciens de chapelle, quoiqu'il y en ait plusieurs célèbres en France, leurs ouvrages n'ont point encore été exécutés ailleurs[2].

PEINTRES[3]

Il n'en est pas de la peinture comme de la musique. Une nation peut avoir un chant qui ne plaise qu'à elle, parce que le génie de sa langue n'en admettra pas d'autres; mais les peintres doivent représenter la nature, qui est la même dans tous les pays, et qui est vue avec les mêmes yeux.

Il faut, pour qu'un peintre ait une juste réputation, que ses ouvrages aient un prix chez les étrangers. Ce n'est pas assez d'avoir un petit parti et d'être loué dans de petits livres, il faut être acheté[4].

Ce qui resserre quelquefois les talents des peintres est ce qui semblerait devoir les étendre : c'est le goût académique, c'est la manière qu'ils prennent d'après ceux qui président. Les académies sont sans doute très utiles pour former les élèves, surtout quand les directeurs travaillent dans le grand goût[5]; mais si le chef a le goût petit, si sa manière est aride et léchée, si ses figures grimacent, si ses tableaux sont peints comme les éventails, les élèves, subjugués par l'imitation ou par l'envie de plaire à un mauvais maître, perdent entièrement l'idée de la belle nature. Il y a une fatalité sur les académies : aucun ouvrage qu'on appelle académique n'a été encore, en aucun genre, un ouvrage de génie. Donnez-moi un artiste tout occupé de la crainte de ne pas saisir la manière de ses confrères, ses productions seront compassées et contraintes; donnez-moi un homme d'un esprit libre, plein de la nature qu'il copie, il réussira. Presque tous les artistes sublimes ou ont fleuri avant les établissements des académies, ou ont travaillé dans un goût différent de celui qui régnait dans ces sociétés.

Corneille, Racine, Despréaux, Le Sueur, Le Moine, non seulement prirent une route différente de leurs confrères, mais ils les avaient presque tous pour ennemis.

Poussin (Nicolas), né aux Andelys, en Normandie, en 1594, fut l'élève de son génie; il se perfectionna à Rome. On l'appelle le peintre des gens d'esprit; on pourrait aussi l'appeler celui des gens

de l'Académie royale de musique, il ignorait, dit-on, les règles de la composition quand il composa l'opéra d'*Issé*, réputé son chef-d'œuvre.

1. Rameau (1683-1764).

2. On ne voit pas comment c'est une raison pour n'en pas dire un mot. Voltaire n'a pas averti pourtant qu'il ne parlerait que des artistes célèbres à l'étranger. Les principaux musiciens de chapelle au XVII[e] siècle furent Lalande (1647-1726), Bernier (1664-1734), Gilles (1669-1705), etc.

3. Consulter sur les artistes énumérés par Voltaire, Ch. Blanc, *Histoire des peintres de toutes les écoles.* (*L'École française*, 3 vol.).

4. Le débit commercial n'est pas toujours la preuve du mérite d'un peintre.

5. Cf. 560, l. 19 et n. 6; pp. 591, l. 5.

de goût. Il n'a d'autre défaut que celui d'avoir outré le sombre du coloris de l'école romaine. Il était, dans son temps, le plus grand peintre de l'Europe. Rappelé de Rome à Paris, il y céda à l'envie et aux cabales, il se retira : c'est ce qui est arrivé à plus d'un artiste. Le Poussin retourna à Rome, où il vécut pauvre, mais content. Sa philosophie le mit au-dessus de sa fortune. Mort en 1665[1].

Le Sueur (Eustache), né à Paris en 1617, n'ayant eu que Vouet pour maître, devint cependant un peintre excellent. Il avait porté l'art de la peinture au plus haut point, lorsqu'il mourut, à l'âge de trente-huit ans, en 1655[2].

Bourdon[3] et **Le Valentin**[4] ont été célèbres. Trois des meilleurs tableaux qui ornent l'église de Saint-Pierre de Rome sont du Poussin, du Bourdon et du Valentin[5].

Le Brun (Charles), né à Paris en 1619. A peine eut-il développé son talent que le surintendant Fouquet, l'un des plus généreux et des plus malheureux hommes qui aient jamais été, lui donna une pension de vingt-quatre mille livres de notre monnaie d'aujourd'hui. Il est à remarquer que son tableau de *la Famille de Darius*, qui est à Versailles, n'est point effacé par le coloris du tableau de Paul Véronèse qu'on voit à côté, et le surpasse beaucoup par le dessin, la composition, la dignité, l'expression et la fidélité du costume. Les estampes de ses tableaux des *Batailles d'Alexandre* sont encore plus recherchées que *les Batailles de Constantin* par Raphaël et par Jules Romain. Mort en 1690[6].

Mignard (Pierre), né à Troyes en Champagne, en 1610, fut le rival de Le Brun pendant quelque temps ; mais il ne l'est pas aux yeux de la postérité. Mort en 1695.

Gelée (Claude), dit le **Lorrain**. Son père, qui en voulait faire un garçon pâtissier, ne prévoyait pas qu'un jour son fils ferait des tableaux qui seraient regardés comme ceux d'un des premiers paysagistes de l'Europe. Mort à Rome en 1678[7].

Caze[8] (Pierre-Jacques). On a de lui des tableaux qui commencent

1. Consulter H. Bouchitté, *Le Poussin, sa vie et son œuvre, suivi d'une notice sur la vie et les ouvrages de Philippe de Champaigne et de Champaigne le neveu.*

2. Consulter L. Vitet, *Eustache Le Sueur;* L. Dussieux, *Nouvelles recherches sur Le Sueur avec un catalogue de ses dessins*, par A. de Montaiglon.

3. 1616-1671.

4. 1600-1634.

5. Sébastien Bourdon, qui fut en 1648 l'un des fondateurs de l'Académie de peinture et de sculpture, a peint de nombreux tableaux pour les églises (le *Martyre de saint Pierre*, la *Descente de croix*, qui sont au Louvre ; le *Christ mort*, etc.), des sujets mythologiques (*Apothéose d'Hercule*) et des portraits (entre autres le sien et celui de Descartes). — Valentin, dont on ignore la vie et peut-être le vrai nom, a peint pour les églises de Rome. Mazarin et Louis XIV avaient des tableaux de lui (le *Jugement de Salomon*, le *Denier de César*, la *Diseuse de bonne aventure*, qui sont au Louvre).

6. Consulter H. Jouin, *Ch. Le Brun et les arts sous Louis XIV;* Genevay, *Le Style Louis XIV: Charles Le Brun.*

7. En 1682. Né en 1600. Consulter Mme M. Pattison, *Claude Lorrain, sa vie et ses œuvres.*

8. 1676-1754. A peint de nombreux tableaux d'églises. Il exposa aux Salons de 1704, 1737, 1747, 1748.

à être d'un grand prix. On rend trop tard justice, en France, aux bons artistes. Leurs ouvrages médiocres y font trop de tort à leurs chefs-d'œuvre. Les Italiens, au contraire, passent chez eux le médiocre en faveur de l'excellent. Chaque nation cherche à se faire valoir. Les Français font valoir les autres nations en tout genre.

Parrocel (Joseph), né en 1648, bon peintre, et surpassé par son fils. Mort en 1704[1].

Jouvenet (Jean), né à Rouen en 1644[2], élève de Le Brun, inférieur à son maître, quoique bon peintre. Il a peint presque tous les objets d'une couleur un peu jaune. Il les voyait de cette couleur par une singulière conformation d'organes. Devenu paralytique du bras droit, il s'exerça à peindre de la main gauche, et on a de lui de grandes compositions exécutées de cette manière. Mort en 1717.

Santerre (Jean-Baptiste). Il y a de lui des tableaux de chevalet admirables, d'un coloris vrai et tendre. Son tableau d'*Adam et d'Ève* est un des plus beaux qu'il y ait en Europe. Celui de *Sainte Thérèse*, dans la chapelle de Versailles, est un chef-d'œuvre de grâces; et on ne lui a reproché que d'être trop voluptueux pour un tableau d'autel. Né en 1651. Mort en 1717[3].

La Fosse[4] (Charles **de**) s'est distingué par un mérite à peu près semblable.

Boullongne[5] (Bon), excellent peintre; la preuve en est que ses tableaux sont vendus fort cher.

Boulogne (Louis)[6]. Ses tableaux, qui ne sont pas sans mérite, sont moins recherchés que ceux de son frère.

Raoux[7], peintre inégal; mais quand il a réussi il a égalé le Rembrandt.

1. D'une famille où l'on compte neuf ou dix peintres, Joseph Parrocel peignit un des réfectoires des Invalides, des tableaux de bataille pour Marly et pour Versailles, et des tableaux d'histoire. Son fils, Charles Parrocel (1688-1752) se consacra aux sujets militaires. Il voulut même s'engager, à plus de cinquante ans, dans la cavalerie, pour mieux réussir dans son art. Au moment où Voltaire écrit, Parrocel venait d'exposer avec succès aux Salons de 1745 et 1746.

2. D'une famille de peintres. — Disciple de Poussin, autant que de Le Brun, il composa dans la manière de Poussin l'*Évanouissement d'Esther*. Parmi ses très nombreux ouvrages, figurent surtout des tableaux d'autels et des peintures décoratives (plafond de la chambre du Conseil du Parlement de Rennes, tribune du roi dans la chapelle de Versailles, etc.).

3. Santerre s'occupa beaucoup de fixer d'une manière durable le coloris de ses tableaux. Il ne voulait faire de portraits que de *fantaisie*, et en modifiant à son gré ses modèles. Ses figures allégoriques ou mythologiques furent très goûtées des contemporains.

4. 1636-1716. La Fosse a peint des sujets religieux et mythologiques (Cf. au Louvre, l'*Enlèvement de Proserpine;* aux *Invalides* le dôme et les quatre angles). Il alla décorer à Londres en 1691 le château de lord Montaigne.

5. 1649-1717. Il peignit à Versailles, à Trianon, aux Invalides, et fut le maître de Caze, de Santerre, de Raoux. Son *Combat d'Hercule contre les Centaures* est au Louvre. Cf. p. 841, n. 4.

6. 1654-1733. Louis Boulogne est le frère du précédent. Tableaux décoratifs de sainteté et d'histoire. Il fut anobli, lui et sa postérité, en 1724.

7. 1677-1734. Raoux a peint surtout des « sujets de caprice », des scènes de

Rigaud (Hyacinthe), né à Perpignan en 1663[1]. Quoiqu'il n'ait guère de réputation que dans le portrait, le grand tableau où il a représenté le cardinal de Bouillon ouvrant l'année sainte est un chef-d'œuvre égal aux plus beaux ouvrages de Rubens. Mort en 1743.

De Troy[2] (François) a travaillé dans le goût de Rigaud. On a de son fils des tableaux d'histoire estimés.

Vatteau[3] (Antoine) a été dans le gracieux à peu près ce que Téniers a été dans le grotesque. Il a fait des disciples dont les tableaux sont recherchés.

Le Moine, né à Paris en 1688, a peut-être surpassé tous ces peintres par la composition du *Salon d'Hercule*, à Versailles. Cette apothéose d'*Hercule* était une flatterie pour le cardinal Hercule de Fleury, qui n'avait rien de commun avec l'Hercule de la Fable. Il eût mieux valu, dans le salon d'un roi de France, représenter l'apothéose de Henri IV. Le Moine, envié de ses confrères et se croyant mal récompensé du cardinal, se tua de désespoir en 1737.

Quelques autres ont excellé à peindre des animaux, comme **Desportes**[4] et **Oudry**[5]; d'autres ont réussi dans la miniature ; plusieurs dans le portrait. Quelques peintres, et surtout le célèbre **Vanloo**[6], se sont distingués depuis dans de plus grands genres, et il est à croire que cet art ne périra pas.

SCULPTEURS, ARCHITECTES, GRAVEURS, ETC.

La sculpture a été poussée à sa perfection sous Louis XIV, et s'est soutenue dans sa force sous Louis XV.

Sarrasin (Jacques), né en 1598, fit des chefs-d'œuvre à Rome pour le pape Clément VIII. Il travailla à Paris avec le même succès[7]. Mort en 1660.

Puget (Pierre), né à Marseille en 1623[8], architecte, sculpteur et

genre, des fantaisies allégoriques, des portraits de femmes.

1. En 1659. — L'un des plus célèbres tableaux de Rigaud — qui peignit « cinq rois, tous les princes du sang et les personnages les plus distingués de l'Europe, » — est son portrait de Bossuet, commencé en 1699.

2. 1645-1730. D'une dynastie de peintres toulousains, François de Troy a peint des tableaux de genre, de nombreux portraits et des scènes d'ensemble où figurent les personnages de la cour. Son fils Jean-François (1679-1752) fit surtout de la peinture décorative.

3. 1684-1721. Voir E. de Goncourt, *Catalogue raisonné de l'œuvre peint, dessiné et gravé d'Antoine Watteau.*

4. 1661-1743. Desportes (Alexandre-François) qui eut un fils et un neveu pour élèves, est l'un des paysagistes les plus éminents de l'École française.

5. 1686-1755. Oudry appartient plutôt au règne de Louis XV, dont il fut un des peintres favoris. Il peignit aussi les natures mortes et le paysage.

6. Voir ci-dessus, p. 593 et notes.

7. Sarrazin est plus connu en France comme sculpteur que comme peintre.

8. En 1622. Voir L. Lagrange, *Pierre Puget, peintre, sculpteur, architecte, décorateur de vaisseaux.*

peintre ; célèbre par plusieurs chefs-d'œuvre qu'on voit à Marseille et à Versailles. Mort en 1694.

Le Gros [1] et **Théodon** [2] ont embelli l'Italie de leurs ouvrages. Ils firent chacun à Rome deux modèles qui l'emportèrent au concours sur tous les autres, et qui sont comptés parmi les chefs-d'œuvre. Le Gros mourut à Rome en 1719.

Girardon (François), né en 1638, a égalé tout ce que l'antiquité a de plus beau, par les *bains d'Apollon* [3] et par *le Tombeau du cardinal de Richelieu.* Mort en 1715.

Les **Coysevox** [4] et les **Coustou** [5], et beaucoup d'autres, se sont très distingués, et sont encore surpassés aujourd'hui par quatre ou cinq de nos sculpteurs modernes.

Chauveau, Nanteuil, Mellan, Audran, Edelinck, Le Clerc, les **Drevet, Poilly, Picart, Duchange** [6] suivis encore par de meilleurs artistes, ont réussi dans les tailles-douces, et leurs estampes ornent, dans l'Europe, les cabinets de ceux qui ne peuvent avoir des tableaux.

De simples orfèvres, tels que Claude **Balin** [7] et Pierre **Germain** [8], ont mérité d'être mis au rang des plus célèbres artistes, par la beauté de leur dessin et par l'élégance de leur exécution.

1. Né en 1666. Son père (1629-1714), sculpteur aussi, travailla beaucoup pour Versailles.

2. Mort en 1713. « La statue de saint Jean de Latran ayant été mise au concours, le modèle présenté par Jean Théodon l'emporta sur ceux de ses concurrents parmi lesquels se trouvait le Bernin. Les jésuites mirent également au concours deux groupes de cinq figures destinés chacun à décorer l'autel de Saint-Ignace à l'église des Jésuites. Les vainqueurs furent encore deux Français, Théodon et Legros. Son groupe représente *la Foi qui foudroie l'Idolâtrie;* celui de Le Gros : *la Foi renversant l'Hérésie.* » Bellier de la Chavignerie et Auvray, *Dict. des Artistes français.*

3. Voir ci-dessus, p. 595, n. 1. Voir Corrard de Breban, *Notice sur la vie et les œuvres de François Girardon de Troyes, sculpteur ordinaire du roi, chancelier et recteur de l'Académie royale de peinture et de sculpture, inspecteur général des ouvrages de sculpture.*

4. 1640-1720. Voir H. Jouin, *Antoine Coyzevox, sa vie, son œuvre et ses contemporains,* précédé d'une étude sur cette *École française de sculpture avant le dix-septième siècle* (dont Voltaire a tort de ne pas parler).

5. Les trois frères Coustou furent Nicolas (1658-1733) ; Guillaume, le plus célèbre des trois (1678-1746) ; et Guillaume II (1716-1777).

6. Chauveau (mort en 1676) ; Nanteuil (1630-1678) ; Mellan (1598-1688) ; Girard Audran (1640-1703) ; Edelinck (1649-1707) ; Sébastien Le Clerc (1637-1714) ; Pierre Drevet (1664-1739) ; François de Poilly (1622-1693) ; Bernard Picart (1673-1733) ; Duchange (1662-1756). — Voir plus haut, p. 597, et notes. — Nanteuil fit les portraits de la Reine mère, de Louis XIV, du cardinal Mazarin et de presque toutes les personnes les plus qualifiées d'alors. — Edelinck, venu d'Anvers, fut fixé en France par les bienfaits de Louis XIV. On estimait surtout son estampe de la Sainte-Famille, d'après Raphaël, et celle d'Alexandre visitant Darius. — Sébastien Le Clerc était aussi un excellent ingénieur, auteur d'un *Traité de géométrie théorique et pratique.* — De Mellan, on citait une « Sainte Face, qui était *d'un seul trait* en rond, commençant par le bout du nez et continuant de cette manière à marquer tous les traits du visage. »

7. 1615-1678.

8. 1647-1684, élève de Le Brun.

Il n'est pas aussi facile à un génie né avec le bon goût de l'architecture de faire valoir ses talents, qu'à tout autre artiste. Il ne peut élever de grands monuments que quand des princes les ordonnent. Plus d'un bon architecte a eu des talents inutiles.

Mansard (François)[1] a été un des meilleurs architectes de l'Europe. Le château ou plutôt le palais de Maisons, auprès de Saint-Germain, est un chef-d'œuvre, parce qu'il eut la liberté entière de se livrer à son génie.

Mansard (Jules-Hardouin)[2], son neveu, fit une fortune immense sous Louis XIV, et fut surintendant des bâtiments. La belle chapelle des Invalides est de lui. Il ne put déployer tous ses talents dans celle de Versailles, où il fut gêné par le terrain, et par la disposition du petit château, qu'il fallut conserver.

On reproche à la ville de Paris de n'avoir que deux fontaines dans le bon goût : l'ancienne, de Jean Goujon[3] ; et la nouvelle, de Bouchardon[4] ; encore sont-elles toutes deux mal placées. On lui reproche de n'avoir d'autre théâtre magnifique que celui du Louvre, dont on ne fait point d'usage, et de ne s'assembler que dans des salles de spectacle sans goût, sans proportion, sans ornement, et aussi défectueuses dans l'emplacement que dans la construction : tandis que des villes de provinces donnent à la capitale des exemples qu'elle n'a pas encore suivis.

La France a été distinguée par d'autres ouvrages publics d'une plus grande importance : ce sont les vastes hôpitaux, les magasins, les ponts de pierre, les quais, les immenses levées qui retiennent les rivières dans leur lit, les canaux, les écluses, les ports, et surtout l'architecture militaire de tant de places frontières, où la solidité se joint à la beauté. On connaît assez les ouvrages élevés sur les dessins de **Perrault**[5], de **Levau**[6] et de **Dorbay**[7].

L'art des jardins a été créé et perfectionné par **Le Nostre**[8], pour l'agréable, et par **La Quintinie**[9] pour l'utile. Il n'est pas vrai que Le Nostre ait poussé la simplicité jusqu'à embrasser familièrement le roi et le pape. Son élève, Collineau, m'a protesté que ces historiettes rapportées dans tant de dictionnaires sont fausses; et on n'a pas besoin de ce témoignage pour savoir qu'un inten-

1. Né à Paris en 1598, mort en 1666.

2. Né à Paris en 1646, mort en 1708.

3. Le fameux sculpteur et architecte d'Henri II. Voltaire parle ici de la fontaine des Saints-Innocents, qui était située au coin de la rue Saint-Denis et de la rue aux Fers.

4. Edme Bouchardon (1698-1762). Il s'agit de la fontaine de la rue de Grenelle, élevée en 1739.

5. 1613-1688. Colonnade du Louvre (voy. plus haut, p. 590.)

6. 1612-1670. Principales œuvres : les châteaux de Vaux et du Rainey, l'église Saint-Sulpice, le pavillon Marsan, le collège des Quatre-Nations (palais de l'Institut), exécuté sur ses dessins par Dorbay.

7. Mort en 1697. Élève de Levau. (Banc-d'œuvre de Saint-Germain-l'Auxerrois ; portail des Carmélites à Lyon ; porte du Peyron à Montpellier.)

8. 1613-1700.

9. (1626-1688) « directeur général des jardins fruitiers et potagers de toutes les maisons royales. » Ce fut lui qui créa les jardins potagers de Versailles.

dant des jardins ne baise point les papes et les rois des deux côtés.

La gravure en pierres précieuses, les coins des médailles, les fontes des caractères pour l'imprimerie, tout cela s'est ressenti des progrès rapides des autres arts.

Les horlogers, qu'on peut regarder comme des physiciens de pratique, ont fait admirer leur esprit dans leur travail.

On a nuancé les étoffes, et même l'or qui les embellit, avec une intelligence et un goût si rare, que telle étoffe qui n'a été portée que par le luxe méritait d'être conservée comme un monument d'industrie.

Enfin le siècle passé a mis celui où nous sommes en état de rassembler en un corps et de transmettre à la postérité le dépôt de toutes les sciences et de tous les arts, tous poussés aussi loin que l'industrie humaine a pu aller : c'est à quoi a travaillé une société de savants remplis d'esprit et de lumières. Cet ouvrage immense et immortel [1] semble accuser la brièveté de la vie des hommes [2]. Il a été commencé par MM. d'Alembert et Diderot, traversé et persécuté [3] par l'envie et par l'ignorance, ce qui est le destin de toutes les grandes entreprises. Il eut été à souhaiter que quelques mains étrangères n'eussent pas défiguré cet important ouvrage par des déclamations puériles et des lieux communs insipides, qui n'empêchent pas que le reste de l'ouvrage ne soit utile au genre humain [4].

1. L'*Encyclopédie* ou *Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, dont le commencement parut en 1751, fut finie d'imprimer, après des interruptions, en 1780.

2. « C'est ici que finissait cet article dans les premières éditions... La fin de l'alinéa a été ajoutée en 1763. » Beuchot.

3. Voy. F. Brunetière (*Études critiques sur l'Histoire de la Littérature française*) : *la Direction de la Librairie sous Malesherbes*.

4. Jugement très juste en somme, et, comme le dit ailleurs Voltaire, cet « édifice bâti moitié de marbre et moitié de boue » est en somme « un des grands monuments de l'esprit humain. »

INDEX ALPHABÉTIQUE

A

B

C

M

Q

R

U

V

TABLE DES GRAVURES

CONTENUES DANS L'OUVRAGE

TABLE DES MATIÈRES

Paris. — Imp. E. Capiomont et Cie, rue des Poitevins, 6.



